



**HAL**  
open science

# Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle: Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)

Aurélie Chatenet-Calyste

## ► To cite this version:

Aurélie Chatenet-Calyste. Une consommation aristocratique et féminine à la fin du XVIIIe siècle: Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803). Histoire. Université de Limoges, 2010. Français. NNT: . tel-02555550

**HAL Id: tel-02555550**

**<https://hal.science/tel-02555550v1>**

Submitted on 27 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE LIMOGES**  
Faculté des Lettres et des Sciences humaines  
Ecole doctorale 525, Lettres, Pensée, Arts et Histoire  
E.A. 4270 GERHICO-CERHILIM

## **THÈSE**

Pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Limoges

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par

Aurélien CHATENET-CALYSTE

le 27 novembre 2010

Faculté des Lettres et des Sciences humaines,  
Salle des Actes, 14h15

**UNE CONSOMMATION ARISTOCRATIQUE ET FÉMININE  
A LA FIN DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE :  
MARIE-FORTUNÉE D'ESTE, PRINCESSE DE CONTI (1731-1803)**



Directeur : Monsieur Michel CASSAN, professeur à l'Université de Poitiers

### MEMBRES DU JURY :

Madame Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, professeure à l'Université Jules-Verne de Picardie

Monsieur Michel CASSAN, professeur à l'Université de Poitiers

Madame Natacha COQUERY, professeure à l'Université de Nantes

Monsieur Paul D'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges

Monsieur Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean-Moulin-Lyon III



**UNIVERSITE DE LIMOGES**  
Faculté des Lettres et des Sciences humaines  
Ecole doctorale 525, Lettres, Pensée, Arts et Histoire  
E.A. 4270 GERHICO-CERHILIM

## **THÈSE**

Pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Limoges

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par

Aurélie CHATENET-CALYSTE

le 27 novembre 2010

Faculté des Lettres et des Sciences humaines,

Salle des Actes, 14 h15

### **UNE CONSOMMATION ARISTOCRATIQUE ET FÉMININE**

**A LA FIN DU XVIII<sup>E</sup> SIECLE :**

**MARIE-FORTUNÉE D'ESTE, PRINCESSE DE CONTI (1731-1803)**



Directeur : Monsieur Michel CASSAN, professeur à l'Université de Poitiers

#### **MEMBRES DU JURY :**

Madame Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, professeure à l'Université Jules-Verne de Picardie

Monsieur Michel CASSAN, professeur à l'Université de Poitiers

Madame Natacha COQUERY, professeure à l'Université de Nantes

Monsieur Paul D'HOLLANDER, professeur à l'Université de Limoges

Monsieur Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean-Moulin-Lyon III



## REMERCIEMENTS

Au terme de cette recherche, il m'est agréable d'exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui m'ont guidée et accompagnée au cours de ce travail. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Professeur Michel Cassan qui a bien voulu assurer la direction de la thèse. Ses conseils avisés, sa disponibilité et son soutien m'ont permis de mener à terme ce travail dans les meilleures conditions possibles.

Je remercie les membres du jury, Mesdames Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, professeure à l'Université Jules-Verne de Picardie, Natacha Coquery, professeure à l'Université de Nantes, Messieurs Paul D'Hollander, professeur à l'Université de Limoges et Bernard Hours, professeur à l'Université Jean-Moulin-Lyon III.

Mes remerciements vont également toutes les personnes qui m'ont encouragée et aidée au cours de la réalisation de cette thèse : les enseignants du département d'histoire des Universités de Limoges, Tours et Reims pour leur accueil et leurs encouragements ; le groupe de recherches « Veticour » et tout particulièrement Isabelle Paresys, Pascale Gorguet-Ballesteros et François Tétart-Vittu pour leurs conseils avisés sur le paraître à la cour ; Farid Boumédiène ingénieur de recherches au service géomatique de l'Université de Limoges pour son aide précieuse lors de la réalisation des cartes.

Que tous ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour mes recherches trouvent ici l'expression de ma gratitude : Marie-Adélaïde Nielen conservatrice aux Archives nationales et sa grande connaissance du fonds Conti ; Jean Duma pour son éclairage sur le duc de Penthièvre ; Samuel Gibiat directeur des Archives départementales de la Corrèze et Jean-Paul Michard des « Amis de Montluçon » et leurs précieuses informations sur les nobles bourbonnais ; Daniel Biget spécialiste de l'histoire de Triel, Robert Delente maire de Saint-Aignan de Cramesnil et Annie et Jacques Guyard des « Amis de L'Isle-Adam » qui m'ont aimablement ouvert leurs fonds documentaires ainsi que les personnels des archives françaises et étrangères.

J'ai également une pensée pour ma famille qui a suivi avec attention et toute son affection mes recherches et mes pérégrinations parfois transocéaniques.

A Guillaume qui sait tout ce que je lui dois.



## Introduction générale

Marie-Fortunée d'Este, fille de François d'Este et de Charlotte-Aglaré d'Orléans<sup>1</sup> naît le 24 novembre 1731 à Reggio en Emilie-Romagne. A la mort de Renaud III d'Este en 1737, son père devient duc de Modène mais lors de la Guerre de Succession d'Autriche, les troupes austro-sardes occupent le duché et la famille d'Este prend le chemin de l'exil en 1742. François III d'Este s'engage alors dans le conflit aux côtés des Bourbons, devient en 1743 généralissime des troupes espagnoles en Italie tout en menant une politique secrète avec l'Autriche. Par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, il retrouve ses possessions mais à condition de passer sous la protection autrichienne. De fief impérial, le duché devient un satellite de la maison des Habsbourg. Le duc doit accepter le mariage de sa petite-fille, Marie-Béatrice, avec l'un des fils de l'impératrice appelé à régner sur le duché. En contrepartie, il devient gouverneur de Lombardie. Malgré tout, il conserve des alliances avec la France en mariant en 1744 sa fille aînée Marie-Thérèse-Félicité au duc de Penthièvre puis sa fille Marie-Fortunée à Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche, en 1759. Ce mariage résulte des choix diplomatiques du duc de Modène qui cherche à maintenir une alliance avec la France afin de compenser la puissance autrichienne. Ses filles épousent des princes français et Marie-Fortunée entre dans la famille Conti en s'unissant à l'héritier de la branche cadette de la famille de Bourbon.

La première maison de Conti fut constituée en 1558 avec la naissance du troisième fils de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, premier prince de Condé, François de Bourbon. Elle tire son nom de la petite seigneurie de Conti, dans l'actuel département de la Somme, qui est érigée en principauté en 1595. La branche s'éteint avec la mort sans postérité de François de Bourbon, en 1614. Elle est reconstituée en 1629 pour Armand de Bourbon, second fils d'Henri II de Bourbon-Condé, frère du Grand Condé et de la duchesse de Longueville et se poursuit jusqu'à la mort en exil de Louis-François-Joseph en 1814. Le dernier prince de Conti, fils de Louis-François de Bourbon-Conti et de Louise Diane d'Orléans, fille du Régent, est d'abord titré comte de la Marche. Il épouse sa cousine germaine en 1759 puis devient prince de Conti à la

---

<sup>1</sup> Mademoiselle de Valois (1700-1761), fille du régent Philippe d'Orléans. Elle épouse François d'Este en 1720.



mort de son père en 1776.

La vie de son épouse Marie-Fortunée d'Este est inégalement documentée. Seules, les années 1776-1789 sont bien renseignées. En effet, la période modénaise, en raison des difficultés du duché, ne recèle guère d'informations sur la jeune fille. Ensuite, de 1759 à 1776, les archives de la maison Conti évoquent surtout les biens et les domaines. Toutefois, la séparation de biens entre les deux époux effective au 1<sup>er</sup> avril 1776 conduit à l'indépendance de Marie-Fortunée d'Este qui fonde sa propre maison. Au début de la Révolution, elle quitte la France pour la Savoie et Chambéry jusqu'à l'été 1791. De juillet 1791 à 1798 elle réside à Fribourg en Suisse ; de janvier 1798 à 1800, à Landshut en Bavière, de 1800 à 1802 à Presbourg en Hongrie, d'octobre 1802 jusqu'à sa mort le 21 septembre 1803 à Venise.

Ses papiers personnels<sup>2</sup> sont majoritairement des livres de comptes de sa maison, des mémoires mensuels de dépenses et des factures des différents marchands et des fournisseurs. Ainsi, la teneur essentiellement comptable des sources primaires ne permet pas de cerner toute la vie de la princesse de Conti. Cependant les comptes de la période 1776-1789, même incomplets apportent des indications considérables et des détails exceptionnels sur le quotidien d'une princesse dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. La consommation ordinaire ou extraordinaire de la princesse éclaire le mode de vie d'une aristocrate, d'une femme, d'une princesse vivant séparée de son époux et soucieuse de tenir son rang.

Dès lors, l'étude du mode de vie de la princesse de Conti est située au croisement de l'histoire de la noblesse, de la consommation et de celle des femmes.

L'historiographie traditionnelle a longtemps considéré la noblesse comme un groupe social oisif qui aurait provoqué la ruine de l'Etat français, Au XIX<sup>e</sup> siècle et encore au début XX<sup>e</sup> siècle, à cette critique morale s'ajoute une condamnation politique et sociale. Monde d'oisiveté, univers parasitaire, gouffre pour les finances publiques, la cour aurait été l'une des causes principales de la Révolution française<sup>3</sup>. Or, l'article de Marc Bloch « Sur le passé de la noblesse française ; quelques jalons de recherche »<sup>4</sup> paru en 1936 proposa un nouveau programme de recherche qui envisageait de faire de la noblesse « un objet d'histoire ».

Cette invitation se concrétise durant les années 1960 avec la multiplication de monographies régionales sur les noblesses de Bretagne<sup>5</sup>, de Beauce<sup>6</sup> ou de Savoie<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Arch. nat., R3/172 à 185.

<sup>3</sup> Henri CARRE, *La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1920, 650 p.

<sup>4</sup> Marc BLOCH, « Sur le passé de la noblesse française ; quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1936, t. 8, p. 366-378.

<sup>5</sup> Jean MEYER, *La Noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, 2 vol., 1292 p.

Concomitamment, est posée la question de la définition de la noblesse qui traverse le débat entre société d'ordres et société de classes<sup>8</sup>. Le concept d'élite énoncé par l'économiste et sociologue italien Vilfredo Pareto<sup>9</sup> et repris par l'historien Denis Richet<sup>10</sup> permet de dépasser ce débat et d'insister sur la convergence culturelle et idéologique du groupe situé au sommet de la hiérarchie sociale. Selon cette perspective, plusieurs thèses<sup>11</sup> défendent l'idée d'une fusion des élites où les critères de naissance compteraient moins que les marqueurs de l'argent et de la richesse. Cette approche est cependant récusée<sup>12</sup> au nom d'une lecture de la société accordant la primauté à la possession des biens matériels et à la détention de privilèges. La discussion a suscité de nombreuses études<sup>13</sup> sur la diversité des noblesses, les contrastes sociaux<sup>14</sup> et les hiérarchies internes au second ordre. Elle a permis la réalisation d'études sur les grandes familles ou lignages<sup>15</sup>. Or, dans cette entreprise, la famille de Conti reste délaissée. A la différence des Condé au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, des Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, elle n'a pas encore fait l'objet d'une étude globale sur le fonctionnement de sa maison et de ses réseaux, hormis l'article de François-Charles Mougel qui présente sa fortune<sup>18</sup>. Toutefois, des travaux<sup>19</sup> ont jeté quelques lueurs sur cette grande famille et surtout sur ses grandes figures,

---

<sup>6</sup> Jean-Marie CONSTANT, *Nobles et paysans français en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, thèse de l'Université de Paris-Sorbonne, 1978, 598 p.

<sup>7</sup> Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, Librairie de la Nouvelle faculté, 1977-1978, 2 vol., 1242 p.

<sup>8</sup> Daniel ROCHE et Ernest LABROUSSE (dir.), *Ordres et classes*, colloque réuni à Saint-Cloud, 24-25 mai 1967, La Haye, Paris-Mouton, 1973.

<sup>9</sup> Vilfredo PARETO, *Trattato di sociologia generale*, Firenze, G. Barbèra, 1916, 2 vol.

<sup>10</sup> Denis RICHET, « Autour des origines idéologiques lointaines de la Révolution française : élites et despotisme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24<sup>e</sup> année, n° 1, 1969, p. 1-23.

<sup>11</sup> Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Une Histoire des élites (1700-1848). Recueil de textes présentés et commentés*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 376 p.

<sup>12</sup> Michel VOVELLE, « L'élite ou le mensonge des mots », *Annales ESC*, 1974, 1, p. 49-72.

<sup>13</sup> Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle : de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, Complexe, 1976 (rééd. 1984), 239 p.

<sup>14</sup> François BLUCHE, Jean-François SOLNON, *La Véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France : le tarif de la première capitation (1695)*, Genève, Droz ; Paris, Champion, 1983, 210 p.

<sup>15</sup> Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p. ; Jean DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p. ; Marguerite FIGEAC-MONTHUS, *Les Lur Saluces d'Yquem : de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Mollat, 2000, 463 p.

<sup>16</sup> Katia BEGUIN, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 462 p.

<sup>17</sup> Laurent ROUSSEL, *La maison des Orléans, fidélités et réseaux, 1649-1791*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-François Labourdette, Université de Paris IV Sorbonne, 2000, 5 vol.

<sup>18</sup> François-Charles MOUGEL, « La fortune des princes de Bourbon Conty. 1655-1791 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, janvier-mars 1971, p. 30-49.

<sup>19</sup> René LE BACON, *Les princes de Conty en leur château d'Issy*, CRHIM, Issy-les-Moulineaux, 2000, 193 p. ; *Les Trésors des princes de Bourbon Conti*, Catalogue de l'exposition, Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, L'Isle-Adam, 28 mai-1<sup>er</sup> octobre 2000, Somogy éditions d'art, Paris, 2000, 167 p.

Louis-François, le « Grand Conti »<sup>20</sup>, très éphémère roi de Pologne en 1697, et Louis-François beau-père de Marie-Fortunée d'Este, connu pour son mécénat<sup>21</sup>, sa protection de Beaumarchais et de Rousseau, ou son opposition à la politique de Louis XV<sup>22</sup>. Du côté de son épouse, sa famille est mieux documentée pour sa période de Ferrare<sup>23</sup> à la Renaissance malgré le renouvellement des études sur la cour de Modène<sup>24</sup>.

De ces études sur « l'élite de l'élite » il convient de souligner la mise en exergue de l'aristocratie au sein de la noblesse. Comme le souligne Antoine Lilti : « que dans la société parisienne à la fin de l'Ancien Régime la distinction noble/roturier ait perdu de son intensité n'implique pas la disparition d'une culture aristocratique largement informée de la culture de cour et fondatrice d'une forte identité sociale »<sup>25</sup>. En effet, la redéfinition de la prééminence sociale au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle est fondée sur deux grands critères : la fortune et la culture. Comme l'ont montré les travaux initiés par Norbert Elias, la cour est une société organisée

---

<sup>20</sup> Auguste de CAUMONT duc de LA FORCE, *Le grand Conti*, Paris, Émile-Paul frères, 1922, 342 p. ; Christophe BLANQUIE, « Le Prince de Conti et la conversion des réformés (1660-1666) », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, oct.-déc. 1995, p. 571-576 ; Jacques ROUJON, *Conti, l'ennemi de Louis XIV*, Paris, A. Fayard, 1941, 319 p.

<sup>21</sup> Frédéric DASSAS, *Les Demeures du prince de Conti*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Antoine Schnapper, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 1995, 82 p. ; Frédéric FOURNIS, *La Collection de Louis-François de Bourbon, Prince de Conti (1717-1776). Le cabinet d'art et de curiosités du Palais du Temple*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Antoine Schnapper. Université Paris IV Sorbonne, 1993, 2 vol. ; Herbert C. TURRENTINE, « The Prince de Conti: A Royal Patron of Music », *The Musical Quarterly*, vol. 54, n° 3 (Juillet 1968) ; Thomas VERNET, « Les collections musicales des princes de Conti », *Musiques-Images-Instruments*, 8, 2006, p. 63-60 ; Th. VERNET, « *Que leurs plaisirs ne finissent jamais* ». *Spectacles de cour. Divertissements et Mécénat musical du Grand Siècle aux Lumières : l'exemple des princes de Bourbon-Conti*, thèse de doctorat de l'EPHE sous la direction de Catherine Massip, juin 2010.

<sup>22</sup> Bernard LEFORT, *Louis-François de Bourbon-Conty (1717-1776). Les ambitions d'un prince du sang*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean de Viguierie, 1993, Université de Lille III ; Jean HAECHLER, *Le prince de Conti : un cousin encombrant*, Paris, Tallandier, 2006, 335 p. ; Claire-Éliane ENGEL, « Un individualiste au XVIII<sup>e</sup> siècle : Louis-François de Bourbon, prince de Conti », *Versailles*, n° 24, 2<sup>ème</sup> trimestre 1965, p. 9-15 ; John D. WOODBRIDGE, *Revolt in prerevolutionary France : the Prince de Conti's conspiracy against Louis XV, 1755-1757*, London, Johns Hopkins University Press, 1995, 242 p., Christophe GICQUELAY, « Louis-François de Bourbon Conti (1717-1776) : le modèle du prince éclairé ? » dans *L'Absolutisme éclairé*, Centre d'histoire Judiciaire (CNRS), Actes des journées internationales tenues à Versailles du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2000, Lille, 2002 ; C. GICQUELAY, *Louis-François de Bourbon-Conti et les Lumières, 1717-1776*, maîtrise de l'Université de Paris X-Nanterre, 1996, 188 p.

<sup>23</sup> Jadranka BENTINI, *Gli Este a Ferrara : una corte nel Rinascimento*, Milano, Silvana, 2004, 463 p. ; Marianne PADE, Lene Waage PETERSEN et Daniela QUARTA, *La corte di Ferrara e il suo mecenatismo (1441-1598), The court of Ferrara and its patronage*, Modena, Panini, 1990, 361 p. ; Roberta IOTTI, *Gli Estensi. Prima parte, La corte di Ferrara*, Modena, Il Bulino, 1997 ; Jadranka BENTINI et Grazia AGOSTINI (dir.), *Une Renaissance singulière, la cour des Este à Ferrare*, Gand, Ed. Snoeck, 2003, 360 p. ; Carla Di FRANCESCO, Marco BORELLA, *Ferrara : la città estense*, Modena, Italcards, 1991, 258 p.

<sup>24</sup> Luciano CHIAPPINI, *Gli Estensi : mille anni di storia*, Ferrara, Corbo, 2001, 757 p. ; Giuseppe VECCHI et Marina CALORE, *Teatro e musica nel '700 Estense : momenti di storia culturale e artistica, polemica di idee, vita teatrale, economia e impresariato*, Firenze, L.S. Olschki, 1994, 327 p. ; Sandro BELLEI, *Modena estense, Finale Emilia*, CDL, 2002, 2 vol.

<sup>25</sup> Antoine LILTI, *Le monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, 568 p., p. 159.

autour de normes de conduites obéissant à une logique de représentation<sup>26</sup>. Il envisage le système des dépenses comme un ensemble de comportements induits par une lutte pour le prestige. L'aristocrate doit affirmer sa supériorité sociale par un comportement consommatoire spécifique fondé sur la prodigalité, l'obligation de dépenser<sup>27</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la fortune n'est plus uniquement la traduction d'un rang, d'une position, elle devient également une récompense du mérite et du talent. En second lieu, la culture est une valeur fondamentale qui structure et différencie l'aristocratie. Avec le développement de la cour, la culture et le savoir sont des impératifs pour pouvoir briller en société. La maîtrise de codes culturels fonde la conscience de l'appartenance à un même groupe, une élite sociale à laquelle ne peut prétendre celui qui n'en maîtrise pas la langue, les codes, les manières, le langage corporel. *Le Courtisan* de Baldassare Castiglione paru d'abord en langue italienne en 1528 alimente l'élaboration du modèle du courtisan. Il repose sur la *sprezzatura* qui est un mode de comportement distinctif entre la désinvolture et la grâce fondée sur la bienséance, la maîtrise de soi, le jugement.

Les études récentes sur l'élite, « la bonne société », se sont attachées à saisir comment cette suprématie s'incarne par des comportements spécifiques et des manières partagées.

Dans cette perspective, des recherches ont renouvelé l'approche de la sociabilité nobiliaire qui s'exprime particulièrement dans le milieu curial. Le renouveau des études curiales a insisté sur les multiples critères qui organisent ce monde particulier<sup>28</sup> et le rôle des courtisans dans le cérémonial de cour<sup>29</sup>. La recomposition de la société aulique au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle est depuis peu mieux connue<sup>30</sup> avec l'analyse des nouvelles formes de contrôle de la vie aulique et de sélection des courtisans mises en place par Louis XV. Enfin, les travaux d'Antoine Lilti ont montré que la cour et les salons loin d'être antinomiques comme le pensait une historiographie classique constituent les deux facettes de la « bonne société » du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. De même, de nombreux travaux sur les familles nobiliaires ont insisté sur

---

<sup>26</sup> Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Paris, Flammarion, « Champs », 1985 (1<sup>ère</sup> édition : Neuwied et Berlin, Hermann Luchterhand Verlag, 1969), 331 p.

<sup>27</sup> Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

<sup>28</sup> Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou Le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997, 635 p.

<sup>29</sup> Frédérique LEFERME-FALGUIERES, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 314 p.

<sup>30</sup> Bernard HOURS, *Louis XV et sa cour : le roi, l'étiquette et le courtisan : essai historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.

<sup>31</sup> Antoine LILTI, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Hypothèses*, 2000/1, p. 99-107.

leur fortune<sup>32</sup> et souligné l'importance et la spécificité de l'ethos aristocratique dans le domaine de la consommation. Rares sont aujourd'hui les monographies sur la noblesse qui n'intègrent pas cet aspect dans leur portrait. Ainsi, l'historiographie explore les différentes manifestations du comportement nobiliaire et accorde une place importante à la consommation. Son histoire est l'une des pousses récentes d'une historiographie française attentive d'abord à la culture matérielle.

A leurs débuts, les fondateurs des *Annales*, sans s'intéresser spécifiquement à la culture matérielle, ont contribué à améliorer la connaissance des aspects les plus quotidiens et les plus pratiques de la vie des hommes d'autrefois. Fernand Braudel lança même une série d'enquêtes sur « vie matérielle et comportements biologiques » ou sur l'histoire de l'alimentation. Et il publie une synthèse pionnière sur la culture matérielle dans les trois volumes *Civilisation matérielle, économie et capitalisme du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>33</sup>. Braudel s'intéresse notamment à l'alimentation, il étudie les rations caloriques, en cherchant à distinguer le superflu de l'ordinaire, les manières de table... De même -bien que de façon plus limitée- il traite du vêtement, de l'habitat et sous l'impulsion des *Annales*, les historiens ont cherché à décrypter le quotidien, à faire l'histoire « des choses banales »<sup>34</sup>. Leurs invitations ont été entendues et depuis une trentaine d'années, les ouvrages d'histoire sociale contiennent des pages ou des chapitres sur la culture matérielle du groupe et/ou du territoire envisagé. Ces analyses sont débitrices d'ouvrages majeurs pour l'histoire de la culture matérielle, lesquels ont posé les bases d'une méthode et exploré les possibilités d'un type de sources. Appliquant à l'étude des inventaires après décès la méthode d'analyse sérielle initiée par Michel Vovelle<sup>35</sup> et Pierre Chaunu<sup>36</sup> avec les testaments, Daniel Roche<sup>37</sup> puis Annik Pardailhé-Galabrun -qui a mené une synthèse de travaux sur 3 000 inventaires après-décès parisiens<sup>38</sup>- ont fait apparaître l'environnement matériel familial des Français de l'époque moderne en passant de l'analyse des faits économiques à celle des faits socioculturels. Ces recherches ont permis de mettre en

---

<sup>32</sup> Sandrine BULA, *L'apanage du Comte d'Artois (1773-1790)*, Paris, Ecole des chartes, H. Champion, 1993, 260 p. ; François-Charles MOUGEL, « La fortune des Bourbon-Conty », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 18, 1971, p. 30-49.

<sup>33</sup> Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1967, 3 vol.

<sup>34</sup> Daniel ROCHE, *Histoire des choses banales: naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.

<sup>35</sup> Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle : les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, 697 p.

<sup>36</sup> Pierre CHAUNU, *La Mort à Paris : XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1978, 543 p.

<sup>37</sup> Daniel ROCHE, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1981, 286 p.

<sup>38</sup> Annik PARDAILHÉ-GALABRUN, *La Naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 523 p.

lumière la multiplication des objets possédés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>.

Cependant, la méthode et les questionnements répétitifs ont montré leurs limites et l'aspect figé de la vision des biens qu'offre cette source a amené les historiens à la confronter à d'autres documents et à privilégier d'autres interrogations. Par conséquent, les historiens cherchent de plus en plus à remettre l'objet dans ses multiples contextes, d'achat, de possession, de jouissance... Ils interrogent les rapports que chacun entretient avec les objets qui l'entourent. Pour cela, ils mobilisent d'autres sources : des factures, des livres de comptes, des livres de raison... qui sont plus explicites sur l'usage, la valeur privée des possessions. Ainsi, Natacha Coquery, grâce à son étude sur les comptes de cinq grandes familles de l'aristocratie parisienne a dégagé leur quête permanente de la distinction, leur goût pour l'exotisme, les effets des modes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. Dans ce registre, l'historiographie anglo-saxonne a avancé l'idée d'une « révolution » de la consommation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La thèse est apparue au début des années 1980 avec l'ouvrage fondateur *The Birth of a Consumer Society : the Commercialization of Eighteenth-Century England*<sup>41</sup> qui s'intéresse aux stratégies des entrepreneurs pour susciter et modeler la demande ainsi qu'aux attentes des consommateurs. Ses auteurs ont cherché à mesurer la diffusion sociale des biens de consommation, leur circulation et leur appropriation et concluent à une mutation soudaine dans l'Angleterre des années 1750-1775 et à l'émergence d'une société où la consommation est forte. Cette analyse a été partiellement amendée par Lorna Weatherill<sup>42</sup> qui, au terme d'une étude portant sur plus de 3 000 inventaires après décès anglais, minimise la rupture des années 1750-1775 et montre qu'il existe une croissance du nombre d'objets perceptible dès avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle entre 1675 et 1725. Finalement, les historiens sont partagés sur la réalité et la chronologie d'une révolution de la consommation à l'époque moderne. Carole Shammas<sup>43</sup>, de son côté, après avoir compilé de nombreux inventaires et budgets du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle conclut à une remarquable stabilité de la consommation. Un certain nombre d'historiens remonte plus loin encore dans la chronologie pour trouver les racines de cette société de consommation : Simon Schama<sup>44</sup> examine les Pays-Bas du XVII<sup>e</sup>

---

<sup>39</sup> Joël CORNETTE, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXXVI, 1989, p. 476-486.

<sup>40</sup> Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

<sup>41</sup> Neil MCKENDRICK, John BREWER et J.-H. PLUMB, *The Birth of a consumer society : the commercialization of eighteenth-century England*, London, Hutchinson, 1983, 345 p.

<sup>42</sup> Lorna WEATHERILL, *Consumer Behaviour and Material Culture in Britain, 1660-1760*, London ; New York, Routledge, 1988, 252 p.

<sup>43</sup> Carole SHAMMAS, *The Pre-industrial Consumer in England and America*, Oxford, Clarendon press, 1990, 319 p.

<sup>44</sup> Simon SCHAMA, *L'embaras de richesses : une interprétation de la culture hollandaise au siècle d'Or*, Paris, Gallimard, 1991, 866 p.

siècle en proposant une relecture critique de Max Weber ; Richard Goldthwaite<sup>45</sup> et Lisa Jardine<sup>46</sup> mettent en exergue l'importance de la consommation dans l'Italie et l'Europe de la Renaissance. Malgré les réserves formulées à l'égard de la « révolution de la consommation » et la mise en évidence de chronologies différentes, il apparaît toutefois que l'idée d'une croissance de la consommation au XVIII<sup>e</sup> siècle reste valable.

Les historiens ont ensuite examiné les motifs qui conduisent les hommes et les femmes à acquérir davantage de biens. Les significations des consommations deviennent alors un champ de recherche de première importance. C'est ce que fait Daniel Roche dans *La Culture des apparences*<sup>47</sup>, où il cherche derrière les transformations de la consommation vestimentaires à saisir la révolution des mentalités à l'œuvre. Mais les historiens peinent à répondre car il est difficile de faire parler les sources sur les motivations des acheteurs<sup>48</sup>. De plus, ils se montrent divisés sur les raisons qui poussent les hommes à consommer. L'emprunt aux travaux sociologiques<sup>49</sup> nourrit des réflexions diverses. Le concept de consommation ostentatoire a connu un écho particulier avec les travaux de Thomas Veblen sur la consommation de riches Américains du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. Cette notion caractérise la capacité de dépenser sans compter et la consommation symbolise le statut social aux yeux d'autrui. La notion de distinction est également ancienne : pour Edmond Goblot au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup> le vêtement, l'éducation et l'appréciation des oeuvres d'art sont au coeur de l'affirmation distinctive et des stratégies qui séparent la bourgeoisie du commun. Cette notion est reprise et développée par Pierre Bourdieu<sup>52</sup>. Le goût, les pratiques culturelles sont autant d'éléments qui traduisent et mettent en scène les hiérarchies sociales. Les biens sont les signes distinctifs d'une classe sociale. Se crée alors un habitus qui rassemble ceux dont les comportements, les goûts, les styles de vie se rejoignent. La classe dominante cherche à maintenir sa position par une stratégie de distinction, en définissant et en imposant, pour le

---

<sup>45</sup> Richard A GOLDTHWAITE, *Wealth and the demand for art in Italy, 1300-1600*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1993, 266 p.

<sup>46</sup> Lisa JARDINE, *Worldly goods*, London, Macmillan, 1996, 470 p.

<sup>47</sup> D. ROCHE, *La culture des apparences: une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 2007 (rééd. 1989), 564 p.

<sup>48</sup> Carole SHAMMAS, *op. cit.*

<sup>49</sup> Arjun APPADURAI (ed.), *The Social Life of Things : Commodities in Cultural perspective*, Cambridge, Cambridge University Press 1988, 329 p. ; Jean BAUDRILLARD, *La société de consommation. Ses mythes, ses structures*, Paris, Gallimard, 1970, 304 p. ; Nicolas HERPIN, *Sociologie de la consommation*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p. ; Isabelle GARABUAU-MOUSSAOUI et DESJEUX Dominique (dir.), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000, 256 p. ; Jean-Pierre WARNIER, *Construire la culture matérielle*, Paris, PUF, 1999, 176 p. ; Marie-Pierre JULIEN et Céline ROSSELIN, *La Culture matérielle*, Paris, La Découverte, 2005, 121 p.

<sup>50</sup> Thorstein VEBLEN, *The Theory of the Leisure Class : An Economic Study of Institution*, London, G. Allen and Unwin, 1924, 404 p. [trad. fr. *La théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970].

<sup>51</sup> Edmond GOBLOT, *La barrière et le niveau*, Paris, Félix Alcan 1925, 160 p.

<sup>52</sup> Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979, 670 p.

reste de la société, le « bon goût », la culture légitime. Pour Mc Kendrick, Plumb et Brewer, la « révolution de la consommation » apparaît comme le résultat de la création consciente d'une propension à consommer, sur le mode de l'émulation<sup>53</sup> reprenant ainsi les théories élaborées par Veblen ; ils lient en outre cette transformation de la demande aux débuts de l'industrialisation.

D'autres historiens en s'appuyant sur la thèse de Mary Douglas<sup>54</sup> pour qui la consommation est un processus rituel, un moyen de communication crucial dans la formation de l'identité personnelle et du statut social des individus, ont souligné que les choses sont investies d'une pluralité de significations. Dans la même perspective d'une consommation chargée de valeurs, Colin Campbell<sup>55</sup>, tout en acceptant les travaux de Mc Kendrick sur l'idée d'une révolution industrielle, démontre l'importance de l'émotion dans la consommation et que les nouvelles valeurs hédonistes suscitent la multiplication des biens possédés. Campbell explique comment deux formes d'éthique se sont développées en parallèle au XVII<sup>e</sup> siècle : l'éthique protestante qui a favorisé l'émergence de la société de production et l'éthique romantique qui a accompagné l'avènement de la consommation marchande, ces deux traditions culturelles ayant émergé du puritanisme anglais. Les protestants anglais appartenant aux classes moyennes en sont venus à consommer au XVIII<sup>e</sup> siècle pour exprimer leur goût et surtout leur sens moral contrairement aux classes pauvres enfermées dans l'univers des besoins. Le goût et le sens esthétique, liés au départ à des motifs religieux, se sont vite sécularisés et ont été étendus à l'ensemble des objets de consommation<sup>56</sup>. Dans cette recherche de la signification des biens consommés, Lorna Weatherill<sup>57</sup> nuance l'idée d'une diffusion des objets selon la hiérarchie sociale. Pour elle, le sens des objets est à chercher dans la vie pratique de la maisonnée. De même, Giovanni Levi met en garde contre une « hypothèse diffusionniste » qui imagine une descente sociale de la consommation<sup>58</sup>. Les marchandises sont appropriées par chacun selon ses propres besoins, sans entrer forcément dans une logique d'émulation. Les recherches de Renata Ago menées dans la Rome du XVII<sup>e</sup>

---

<sup>53</sup> Dominique POULOT, « Vers une nouvelle histoire de la culture matérielle? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, p. 344-358. p. 347.

<sup>54</sup> Mary DOUGLAS et Baron ISHERWOOD (eds), *The World of Goods*, Londres, Routledge, 1978 (reed. 2003) [trad.fr 2008], 169 p.

<sup>55</sup> Colin CAMPBELL, *The Romantic Ethic and the Spirit of Modern Consumerism*, Oxford, Basil Blackwell, 1987, 301 p.

<sup>56</sup> Simon LANGLOIS, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, 2002/3, vol. 52, p. 83-103.

<sup>57</sup> L. WEATHERILL, *op. cit.*

<sup>58</sup> Giovanni LEVI, « Comportements, ressources, procès : avant la "révolution" de la consommation », Jacques REVEL (dir), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Le Seuil-Gallimard, 1996, 243 p., p. 194.



siècle<sup>59</sup> vont en ce sens : au lieu d'une quelconque rivalité ou émulation, il s'agit en réalité du goût des choses qui se trouve exprimé par la société romaine au XVII<sup>e</sup> siècle. Les groupes sociaux transmettent aux choses un caractère identitaire qui leur est propre.

Dans cette perspective, la recherche de cette pluralité de significations doit guider l'analyse de la consommation de la princesse de Conti. Si la consommation doit être distinctive afin de montrer son appartenance sociale, elle est au cœur de l'identité de la princesse. Elle traduit ses goûts, ses inclinations, son libre-choix. Elle peut être infléchie, modifiée au cours de l'existence en fonction des statuts occupés par la princesse. L'étude de la consommation princière doit donc être interrogée selon les différentes temporalités qui rythment l'existence de cette femme, princesse nouvellement arrivée en France puis épouse séparée de son mari et enfin émigrée. Elle ne doit pas non plus occulter les différenciations sexuelles à l'œuvre dans le choix des objets.

L'histoire des femmes<sup>60</sup> est tout d'abord analysée comme une histoire de l'oppression et de la domination masculine. Cette thématique est associée aux enjeux politiques des années 1970, à la naissance du mouvement féministe et elle s'inscrit dans une démarche militante. Il s'agit de rendre visibles les femmes actrices de l'Histoire. En présence de sources dans leur très grande majorité, masculines, il faut donner la parole aux femmes<sup>61</sup>. Ainsi, les cinq volumes de *L'Histoire des femmes en Occident* publiés en 1991-1992 se terminent tous par un chapitre « Paroles de femmes ».

En réaction à cette « tonalité victimaire »<sup>62</sup>, la *Gender History* met en avant l'idée que les rapports entre les hommes et les femmes sont des constructions sociales. L'ouvrage de Leonore Davidoff et Catherine Hall, *Family Fortunes : Men and Women of the English middle class, 1780-1830*<sup>63</sup> apparaît fondamental. Leur étude approfondie de la formation de la *middle class* provinciale dans le Norfolk, le Suffolk et à Birmingham, fondée sur des recensements de population, des archives privées de familles bourgeoises, des sermons et des manuels de savoir-vivre multipliés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle propose une thèse originale : l'idéologie de la domesticité est au cœur de l'identité de la *middle class* en Angleterre. La séparation sexuée entre la sphère publique, masculine, et la sphère privée, féminine - visible

---

<sup>59</sup> Renata AGO, *Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 2006.

<sup>60</sup> François THEBAUD, *Ecrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Editions, 1998, 227 p.

<sup>61</sup> Renate BRIDENTHAL et Claudia KOONZ, *Becoming visible, Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, 594 p.

<sup>62</sup> Yannick RIPA, « Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes, du patriarcat au genre », *Clio*, 2005, n°21, « Maternités », p. 281-296.

<sup>63</sup> Leonore DAVIDOFF et Catherine HALL, *Family fortunes : men and women of the English middle class, 1780-1850*, London, Hutchinson, 1987, 576 p.

dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle- s'accompagne d'un renouveau du mouvement évangélique qui valorise la femme comme « ange du foyer » Cette idéologie de la domesticité est renforcée par le processus d'industrialisation et d'urbanisation qui crée de plus en plus de distances entre le foyer familial et le lieu de travail. Dans la même perspective, de nombreux travaux anglo-saxons, avaient émis l'idée que le tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles avait été le moment de la formation de deux univers séparés : l'espace public, masculin, et l'espace privé, domestique, féminin<sup>64</sup> et que cette disjonction serait à relier au développement de la classe moyenne<sup>65</sup>. L'avènement du capitalisme aurait eu pour conséquence<sup>66</sup> le déclin du rôle des femmes qui auraient perdu tout pouvoir<sup>67</sup>. Le développement de l'oisiveté aurait conduit les aristocrates à abandonner le gouvernement de leur maison à leurs servantes. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> seraient alors à lire comme la fin d'un âge d'or de la femme<sup>68</sup>, celui du XVII<sup>e</sup> siècle, où elle jouait pleinement son rôle de maîtresse de maison.

L'ouvrage *Family Fortunes* eut des conséquences à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il marque les débuts de l'analyse des discours et des représentations du genre formalisés par le tournant linguistique<sup>69</sup> et théorisés par Joan Scott<sup>70</sup>. Ensuite, parce qu'il met en évidence l'importance de la vie matérielle dans la construction d'une identité bourgeoise, ce travail jette les bases de l'étude des différenciations sexuelles dans la consommation. Enfin, en suscitant des études sur l'activité économique féminine, les conclusions de l'ouvrage ont été nuancées et tout particulièrement l'idée de l'émergence de deux sphères séparées profondément remise en cause<sup>71</sup>. Cependant, une relecture attentive de l'ouvrage de Leonore Davidoff et Catherine Hall montre que celles-ci étaient moins convaincues de la réalité des sphères séparées que ne le pensaient leurs critiques<sup>72</sup>.

---

<sup>64</sup> Nancy COTT, *The bonds of womanhood : "woman's sphere" in New England, 1780-1835*, New Haven, Yale University Press, 1977, 256 p.

<sup>65</sup> Mary P. RYAN, *Cradle of the middle class : the family in Oneida County, New York, 1790-1865*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1981, 321 p.

<sup>66</sup> Alice CLARK, *Working life of women in the seventeenth century*, London et New York, Routledge, 1992, (1ère éd. Londres, Routledge and Sons, 1919), 335 p.

<sup>67</sup> Lawrence STONE, *The family sex and marriage in England 1500-1800, futility of a woman's life*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977, 800 p.

<sup>68</sup> Susan D. AMUSSEN, *An ordered society : gender and class in early modern England*, New York, Columbia University Press, 1988, 203 p.

<sup>69</sup> Simona CERUTTI, « Le linguistic turn en Angleterre », *Enquête*, 5, 1997, p. 125-140.

<sup>70</sup> Joan Wallach SCOTT, "Gender, a useful category of historical analysis", *American Historical Review*, tome 91, n° 5, 1986, p. 1052-1075, traduction française « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Le genre de l'histoire, Les cahiers du GRIF*, 37/38, 1988, p. 125-153.

<sup>71</sup> Linda KERBER, "Separate spheres, female worlds, a woman's place: the rhetoric of women's history", *Journal of American History*, tome 75, n° 1, 1988, p. 9-39 ; Amanda VICKERY, "Golden age to separate spheres? A review of the categories and chronologies of women's history", *Historical Journal*, vol. 36, n° 2, 1993, p. 383-414.

<sup>72</sup> Christina de BELLAIGUE « De la femme aux individus : l'histoire du genre en Grande-Bretagne, des années 1960 à nos jours », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 37, 2008.

A la charnière du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècles, de nouveaux axes de réflexion sont au cœur de l'histoire des femmes et du genre. En France, l'accent a été mis sur le pouvoir des femmes<sup>73</sup> et sur la complexité des rapports homme-femme<sup>74</sup>. Le rôle des femmes a tout d'abord été réévalué par des travaux<sup>75</sup> qui ont mis en exergue l'idée d'une complémentarité des rôles économiques et sociaux masculins et féminins, notamment en milieu rural<sup>76</sup>. Cependant, à la fin des années 1980<sup>77</sup> un nouveau courant historiographique pointe les dangers d'une surévaluation du pouvoir des femmes et de l'occultation des rapports de force, des confrontations entre hommes et femmes au profit de leur complémentarité. L'utilisation du concept de genre, et plus encore de son pluriel, aurait conduit à euphémiser les rapports entre hommes et femmes<sup>78</sup>.

Il s'agit alors de voir comment la culture féminine se construit dans ce système de rapports inégalitaires<sup>79</sup>, comment les femmes peuvent exercer une ou des forme(s) de pouvoir. Celui-ci peut se pratiquer sans remettre en cause frontalement les formes de domination masculine. Arlette Farge appelle à travailler sur la notion de consentement<sup>80</sup> et invite à affiner davantage les réflexions afin de mettre à jour comment les femmes, loin d'être de passives réceptrices d'une domination masculine, jouent des failles de celle-ci et des moindres espaces de liberté dont elles peuvent disposer. Une lecture équivalente se retrouve dans l'étude d'Ingrid Tague<sup>81</sup> ou dans la synthèse élaborée par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie<sup>82</sup>.

L'approche discursive menée depuis la fin des années 1980 et qui connaît un grand succès dans les années 1990<sup>83</sup> est aujourd'hui amendée et certains historiens cherchent à lier l'approche constructiviste et l'étude de l'expérience. En s'appuyant sur la lecture des lettres, des journaux intimes, des livres de comptes de femmes de la gentry au XVIII<sup>e</sup> siècle, Amanda

---

<sup>73</sup> Danielle HAASE-DUBOSC, E. VIENNOT, *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris-Marseille, Rivages, 1991, 312 p.

<sup>74</sup> Cécile DAUPHIN *et alii*, « Culture et pouvoir des femmes, essai d'historiographie », *Annales ESC*, 1986, n°2, p. 271-295.

<sup>75</sup> Yvonne VERDIER, *Façons de dire, façons de faire : la laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979, 347 p.

<sup>76</sup> Martine SEGALIN, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 211 p.

<sup>77</sup> C. DAUPHIN *et al.*, *op. cit.*

<sup>78</sup> Myriam COTTIAS *et al.* « Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes, deuxième partie », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, Maternités, 2005, n°21, p. 281-296.

<sup>79</sup> Bonnie SMITH, *Ladies of the leisure class, the bourgeois of Northern France in the nineteenth century*, Princeton, Princeton University Press, 1981, 303 p.

<sup>80</sup> Arlette FARGE, « Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes, première partie, consentement », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, Armées, 2004, n°20.

<sup>81</sup> I. TAGUE, *Women of quality : accepting and contesting ideals of femininity in England, 1690-1760*, Woodbridge ; Rochester, Boydell Press, 2002, 254 p., p. 6-7.

<sup>82</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne : XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2003, 270 p., p. 5

<sup>83</sup> Anna CLARK, *The Struggle for the Breeches : Gender and the Making of the British Working Class*, Berkeley, University of California Press, 1995, 416 p.

Vickery propose une démarche en rupture vis-à-vis d'une histoire des femmes menée du point de vue des représentations. La visée de ces historiens du genre est de comprendre comment au-delà d'un discours normé les femmes ont tâché de faire entendre leur voix, se sont créées des espaces de liberté et d'expression. Une autre voie est explorée avec les travaux de Michael Roper qui recherche les émotions et l'expérience de l'individu à l'aide d'une approche biographique, informée par la psychanalyse<sup>84</sup>. L'objectif de ces historiens est donc de mieux comprendre l'interaction entre les codes culturels du genre et l'expérience vécue de l'individu.

Enfin, une thématique récente, fruit de la rencontre de l'histoire des femmes et de la consommation connaît un certain dynamisme. Elle vient questionner et contredire l'image largement et longuement diffusée d'une femme frivole et dépensière. Bien des récits ont véhiculé ce topos de la femme mondaine du XVIII<sup>e</sup> siècle décrite par les frères Goncourt<sup>85</sup> ou encore la *leisure lady* de Veblen<sup>86</sup> dont la consommation et la dépense sont l'unique raison d'être.

Les nouvelles lectures de l'histoire de la consommation féminine réévaluent le rôle des femmes comme gestionnaires des ressources du couple ou de la famille<sup>87</sup>. Leur rôle dans les achats quotidiens, alimentaires, leur implication dans la tenue des comptes -qui leur était recommandée dans les nombreux manuels d'éducation ou d'économie domestique de l'époque moderne<sup>88</sup>- sont mises en évidence<sup>89</sup>. Ces travaux éclairent également les appropriations des biens selon les individus<sup>90</sup> dans les couples<sup>91</sup> : les femmes semblent davantage s'attacher aux petits objets de l'espace domestique tandis que les hommes

---

<sup>84</sup> Michael ROPER, « Slipping out of view: subjectivity and emotion in gender history », *History Workshop Journal*, tome 59, n° 1, 2005,

<sup>85</sup> Edmond et Jules de GONCOURT, *La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1864, (réed. 1986), t. 1, 282 p., ch 3 la dissipation du monde.

<sup>86</sup> T. VEBLÉN, *op. cit.*

<sup>87</sup> Claire WALSH, « Shops, Shopping, and the Art of Decision Making in Eighteenth-Century England », dans John STYLES et Amanda VICKERY, *Gender, Taste, and Material Culture in Britain and North America, 1700-1830*, New Haven, 2006, p.151- p. 177

<sup>88</sup> Aurélie CHATENET, « La femme, maîtresse de maison ? », *Histoire économie et société*, 2009/4, p. 21-34.

<sup>89</sup> A. VICKERY, « His and hers, consumption and household accounting in eighteenth-century England », *Past and present*, 2006, supplément 1, p. 12-38.

<sup>90</sup> Margot FINN, « Men's things : masculine possession in the consumer Revolution », *Social History*, 25, n°2, mai 200, p. 133-155.

<sup>91</sup> Lorna WEATHERILL, « A possession of one's own : women and consumer behaviour in England 1660-1740 », *The journal of British studies*, vol. 25, n°2, April 1996, p. 131-156 ; Elizabeth KOWALESKI-WALLACE, « Women, china, and consumer culture in Eighteenth-century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n°2, Winter 1995-1996, p. 153-167 ; E. KOWALESKI-WALLACE, *Consuming Subjects: Women, Shopping, and Business in the Eighteenth Century*, New York, Columbia University press, 1997, 185 p. ; Amanda VICKERY, « Women and the world of goods: a Lancashire consumer and her possessions, 1751-1781 », dans Roy PORTER et John BREWER (eds.), *Consumption and the world of goods*, Londres, Routledge, 1993, p. 274-301 ; Victoria De GRAZIA, Ellen FURLOUGH, *The Sex of things: gender and consumption in historical perspective*, University of California Press, 1996, 443 p.

monopolisent les achats importants. Néanmoins les historiens appellent à nuancer ce constat général et soulignent que les situations peuvent varier sensiblement en fonction des couples, des circonstances<sup>92</sup>. Enfin, la figure de la femme patronne des arts est reconsidérée. Le mécénat<sup>93</sup> féminin dans le domaine littéraire, artistique<sup>94</sup>, architectural<sup>95</sup> est mis en avant. Ce patronage renvoie à une appartenance aristocratique<sup>96</sup> ou nobiliaire le plus souvent.

Ainsi, les études soulignent le profond investissement psychique que les femmes placent dans les objets. A travers eux, elles expriment un grand nombre d'éléments sur leur goût, leur histoire, leur famille, leur rang, leur éducation ou leur personnalité. A partir de la consommation se donne à voir toute la complexité d'un être pour lequel la différence sexuelle est un critère fondamental mais point unique. Pour une aristocrate, le rang est particulièrement déterminant.

Dès lors, l'étude de la consommation de la princesse de Conti doit cerner tous les aspects de son quotidien, les traits de sa personnalité et de son identité. Si l'approche biographique se heurte aux silences de la documentation, c'est cependant bien l'individu qui est au cœur de cette réflexion sur la consommation princière.

Bernard Guénée saluait en 1987 le renouveau des études biographiques : « l'histoire se lasse d'être sans visage et sans saveur. Elle revient au qualitatif et au singulier »<sup>97</sup>. La formule dépassait le plaidoyer *pro domo*, elle soulignait le retour du genre biographique chez les historiens.

Il avait été abandonné au XIX<sup>e</sup> siècle aux amateurs, aux journalistes et pendant une large part du XX<sup>e</sup> siècle, il est délaissé et même fustigé par les *Annales* attachées à l'étude des structures, du temps long et des masses sociales. La *Nouvelle Histoire* -autoproclamée dans les années 1970- en se plaçant sous le paradigme des mentalités privilégiée à son tour la

---

<sup>92</sup> John STYLES et Amanda VICKERY, *Gender, taste, and material culture in Britain and North America : 1700-1830*, New Haven, Yale University press, 2006, 358 p. "Introduction, gender".

<sup>93</sup> Frédérique BENE-PETITCLERC, *Madame de Pompadour : histoire d'un mécénat*, Strasbourg, ISTRAS, 1981, 127 p. ; *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 543 p.

<sup>94</sup> Kate RETFORD, « Patrilineal Portraiture ? Gender and Genealogy in the Eighteenth-Century Country House », dans J. STYLES and A. VICKERY, *Gender, Taste, and Material Culture ... op. cit.*, p. 323-352 ; Marcia POINTON, *Strategies for Showing : Women, Possession and Representation in English Visual Culture, 1665-1800*, Oxford, Oxford University, 1997, 139 p., p. 131-171,

<sup>95</sup> Tanis HINCHCLIFFE, « Women and the Practice of Architecture in XVIII-century France », dans Helen HILLS (dir.), *Architecture and the Politics of Gender in Early Modern Europe*, Ashgate, 2003 ; p. 83-96

<sup>96</sup> Heidi A. SIROBEL, « Royal "matronage" of women artists in the late eighteenth century », *Woman's art journal*, vol. 26, n°2, autumn 2005-winter 2006, p. 3-9 ; Clarissa CAMPBELL ORR, *Queenship in Britain, 1660-1837: royal patronage, court culture, and dynastic politics*, Manchester ; New York, Manchester University press, 2002, 300 p. ;

<sup>97</sup> Bernard GUENEE, *Entre l'Eglise et l'Etat. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Age (XIII-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, 508 p., p. 13.

dimension holiste et les études sérielles. La biographie est une illusion selon Pierre Bourdieu<sup>98</sup> pour qui le sujet n'apparaît pas comme une donnée pertinente. En outre, Bourdieu met en garde contre la trop grande adhésion de l'auteur avec son objet d'étude. Ainsi, les universitaires tiennent à distance les biographies ou s'ils en commettent, ils instrumentalisent le genre pour illustrer un contexte, une catégorie sociale. Il n'y a de biographie recevable que modale<sup>99</sup> et valable par sa capacité généralisante. Ainsi Lucien Febvre co-fondateur des *Annales* étudie Rabelais pour mieux connaître l'univers mental de l'époque<sup>100</sup> et récuser l'idée d'une possible incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, peu à peu au cours des années 1980, les travaux sociologiques et une attention plus grande portée à l'individu contribuent à la réhabilitation du genre biographique. Les travaux de Bernard Lahire sur « l'homme pluriel » et ceux de Jean-Claude Passeron<sup>101</sup> ont certes démontré l'illusoire exhaustivité biographique mais souligné la complexité des parcours individuels. A charge alors pour les historiens de retrouver cette pluralité identitaire par une démarche herméneutique. Dans cette approche renouvelée de la biographie, l'attention a été portée, sous l'influence de la micro-storia italienne<sup>102</sup>, aux humbles, aux inconnus de l'Histoire. « Aujourd'hui comme hier, précise Daniel Roche en 1980, l'enjeu de la biographie authentique, c'est de redonner la parole à ceux qui en ont été dépossédés »<sup>103</sup>. L'étude de cas la plus célèbre est celle de Menocchio, meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle, menée par Carlo Ginzburg<sup>104</sup>. En reconstituant l'univers singulier du vécu de Menocchio, l'historien montre comment le meunier est au cœur d'un enchevêtrement de plusieurs cultures. Dans cette réhabilitation des hommes ordinaires, une expérience limite a été conduite par Alain Corbin. L'historien a choisi d'étudier un sabotier percheron Louis-François Pinagot justement parce qu'il n'avait laissé aucune trace dans les archives. Il tente donc grâce à des contextualisations démultipliées de reconstituer « le possible et le probable » de « cet atome social »<sup>105</sup>.

---

<sup>98</sup> Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*. Paris, Éd. du Seuil, 1994, 251 p.

<sup>99</sup> Giovanni LEVI, « Les usages de la biographie », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1989, vol.44, n° 6, p. 1325-1336, p. 1329.

<sup>100</sup> Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle, la religion de Rabelais*, Paris, A. Michel, 1942, 549 p.

<sup>101</sup> Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Albin Michel, 1991 (rééd. 2006), 666 p., « Le scénario et le corpus. Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », p. 301-330.

<sup>102</sup> Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980 [éd. italienne 1976], 218 p. ; Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989 [éd. italienne 1985], 230 p.

<sup>103</sup> *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, présenté par Daniel ROCHE, Paris, éd. Montalba, 1982, rééd. Albin Michel, 1998, 429 p.

<sup>104</sup> C. GINZBURG, *op. cit.*

<sup>105</sup> Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, le Fayard, 1998, 336 p.

Paradoxalement, par certains aspects la reconstitution de la vie de Marie-Fortunée d'Este est une plongée dans l'inconnu. En effet, alors même qu'elle appartient à la très haute aristocratie, elle semble l'archétype de l'illustre inconnue. De son vivant, elle passe inaperçue à la cour ou à la ville. Elle ne joue aucun rôle politique ou culturel, n'est pas une amante romanesque susceptible d'enflammer l'imagination d'un romancier. L'éditeur Pygmalion dont 80 % des biographies sont féminines l'ignore. Elle n'est pas non plus l'une des « Grandes dames de l'histoire de France » à la différence de ses nièces la duchesse de Chartres<sup>106</sup> et la princesse de Lamballe<sup>107</sup>.

A la charnière des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, il faut noter plusieurs tentatives pour approcher cette femme inconnue : l'exposition consacrée aux Conti à L'Isle-Adam<sup>108</sup> est l'occasion de la réalisation d'une notice biographique ; un érudit a réalisé, il y a peu, une étude sur cette princesse oubliée renouant avec la tradition du récit de vie des princesses sur le mode romanesque<sup>109</sup> ; dans cette même veine, Sara Accorsi a rédigé un article dédié à Marie-Fortunée d'Este jouant facilement sur l'infortuné destin de la princesse Fortunée<sup>110</sup>. Néanmoins, la princesse souffre d'une image assez négative et demeure encore une « insipide et insignifiante princesse »<sup>111</sup>. Marie-Fortunée d'Este avec ses positions singulières de princesse séparée de son époux, de femme sans enfant et sans amant n'a suscité ni intérêt ni curiosité.

Des motifs réels tels que la difficulté de retrouver les fonds et les documents relatifs aux femmes et à leurs activités sont mis en avant pour justifier la moindre quantité de biographies féminines. En effet, il est difficile de suivre les trajectoires féminines souvent vues à l'ombre de leurs père et/ou mari ou frère. Ce déficit documentaire peut par ailleurs conduire à des dérives biographiques comme le souligne Christine Planté :

« beaucoup de biographes se sont autorisés du manque de sources, de l'idée que, dans une vie de femme, les événements ne sont pas ce qui compte et que la vérité en demeurera de toute façon insaisissable, pour user d'extrapolations, de projections

---

<sup>106</sup> Michel de DECKER, *La Veuve Égalité : Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, femme de régicide, mère de roi...*, Paris, Perrin, 1981, 301 p. réédité sous le titre *La Duchesse d'Orléans épouse de Philippe-Égalité, mère de Louis-Philippe*, Paris, Pygmalion, 2001, 276 p.

<sup>107</sup> M. de DECKER, *La princesse de Lamballe : mourir pour la reine*, Paris, Pygmalion-G. Watelet, 1999 [1<sup>ère</sup> ed. 1979], 293 p.

<sup>108</sup> *Les trésors des princes de Bourbon-Conti*, Paris, Somogy, L'Isle-Adam, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, 2000, p. 159-160.

<sup>109</sup> Pierre HOUDION, *La dernière princesse de Conti Fortunée-Marie d'Este 1731-1803*, Paris, L'Harmattan, 2007, 231 p.

<sup>110</sup> Sara ACCORSI, « Fortunata d'Este : nel nome di un errato pronostico », dans *Le donne estensi, donne e cavaliere, amori, armi e seduzioni*, Ferrara, Cirelli & Zanirato, 2007, 228 p.

<sup>111</sup> Claude MICHAUD, « Recension de l'ouvrage de Pierre Houdion, *La Dernière princesse de Conti Fortunée-Marie d'Este 1731-1803*, Paris, L'Harmattan, 2007, 231 p. », Notes de Lecture, *Dix-huitième siècle*, n° 40 2008/1, p. 784.

psychologiques ou romanesques. Comme si raconter la vie d'une femme c'était toujours un peu rêver à sa guise »<sup>112</sup>

Cet aspect apparaît nettement à la lecture des biographies consacrées aux princesses du sang qui insistent sur les aspects les plus romanesques ou les drames psychologiques<sup>113</sup>. Le développement de l'histoire des femmes dans les années 1970 a donné naissance à des galeries de portraits dont l'intention édifiante est patente. Il s'agit de « prouver que les femmes sont aussi capables que les hommes de faire l'histoire, de disputer aux hommes la prétention d'être les seuls créateurs de civilisation »<sup>114</sup>. Aujourd'hui, le développement des études sur le genre a conduit à une réflexion sur la biographie qui interroge le degré de représentativité et d'exceptionnalité. Il s'agit de cerner la pluralité des comportements féminins face aux normes, de restituer l'expérience vécue. L'étude biographique a alors pour objectif de saisir « comment, dans quel langage et au sein de quels rapports sociaux sont possibles individuation et émergence d'une subjectivité pour les femmes »<sup>115</sup>.

Cette interrogation a nourri l'arrière-plan de notre réflexion fondée sur l'étude des comptes de la princesse de Conti et leur mobilisation en synergie avec deux apports historiographiques récents : l'histoire de la consommation, le genre biographique. Les comptes nullement fantastiques de Marie-Fortunée d'Este découvrent les « choix presque banals », l'inventaire de ses biens et permettent de s'immiscer dans son univers mental, intellectuel, culturel, de saisir sa vie entre les lignes de ses correspondances, les rubriques de ses comptes et de dévoiler la complexité de son identité. Néanmoins, par choix méthodologique réifié par les lacunes de sources majoritairement centrées sur la période de la séparation, la vie de la princesse a été déconstruite et certaines problématiques privilégiées.

Le genre biographique est souvent organisé canoniquement selon un plan linéaire allant de la naissance à la mort du sujet en passant par sa jeunesse et sa maturité. De nombreuses critiques ont été adressées à cette construction. Jean-Claude Passeron met en garde contre le modèle génétique de la croissance biologique fait d'un déterminisme qui permettrait de comprendre un personnage, par sa généalogie, sa filiation. Il se détourne également du modèle essentialiste qui s'apparente à une démarche tautologique qui

---

<sup>112</sup> Christine PLANTE, « Écrire des vies de femmes », dans *Le genre de l'histoire*, n° spécial, *Les cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps 1988, p. 68-69.

<sup>113</sup> « Et Marie-Adélaïde souffre. Elle souffre d'avoir perdu le cœur de Philippe -ne l'a-t-elle jamais gagné ?... », Michel de DECKER, *La Duchesse d'Orléans épouse de Philippe-Égalité ... op. cit.*, p. 106.

<sup>114</sup> Eleni VARIKAS, « L'approche biographique dans l'histoire des femmes », dans *Le genre de l'histoire*, n° spécial, *Les cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps 1988, p. 44-45.

<sup>115</sup> Christine PLANTE, « Écrire des vies de femmes », *Le genre de l'histoire*, *op. cit.*, p. 59-60.



permettrait de voir « dans la monade de César-bébé qu'il franchira le Rubicon »<sup>116</sup>. La construction linéaire est alors mise de côté par de nombreux historiens. Jacques Le Goff la récuse dans son *Saint-Louis*<sup>117</sup> et Nicolas Offenstadt propose une nouvelle collection<sup>118</sup> de biographies organisées en deux parties. La première porte sur les images du personnage, la seconde privilégie une entrée par des problématiques ciblées en étudiant le personnage en situation<sup>119</sup>. Cette démarche a été largement investie par les historiens. Ainsi, Denis Crouzet propose une biographie de Charles de Bourbon en débutant par sa mort<sup>120</sup>. Bernard Hours a récemment repris la biographie de Louis XV en refusant le récit linéaire. Il a procédé à un portrait par touches successives « afin de mettre en évidence les facettes multiples dans lesquelles se dévoilent les contradictions du personnage »<sup>121</sup>. Dans un autre registre, Jean Vassort distingue à partir des papiers d'un laboureur vendômois<sup>122</sup> trois domaines de savoir : ses relations avec la nature, son univers religieux et les informations dont il dispose sur le monde plus large qui l'entoure. De même, Anne Conchon expose l'objectif qui décide de l'examen de la vie de Jean-Jacques Guyénot de Châteaubourg<sup>123</sup>. « Pour rompre autant que possible avec l'« illusion biographique » et le postulat de la cohérence temporelle d'une vie », elle a « préféré porter tour à tour trois éclairages qui croisent à la fois l'action de J.-J. Guyénot et l'emprise des structures sociales sur son histoire singulière »<sup>124</sup>. Trois thèmes ont été privilégiés : l'étude du capital social de son héros, l'analyse de son itinéraire individuel, le jeu des identités sociales.

Cette position historiographique préside à l'étude de Marie-Fortunée d'Este. Nous n'avons pas cherché à combler les lacunes documentaires par des explications plus larges sur la vie aristocratique et curiale à Modène, à Paris ou à Versailles mais à utiliser ces silences pour aborder différemment l'existence de cette princesse. En privilégiant l'étude de sa consommation ordinaire et exceptionnelle nous avons voulu saisir le train de vie de la princesse, sa singularité, ses goûts personnels ainsi que sa place dans la société et à la cour.

---

<sup>116</sup> J-CI PASSERON, *op. cit.*, p. 315.

<sup>117</sup> Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, 976 p.

<sup>118</sup> La collection Facettes, Presses de Sciences Po.

<sup>119</sup> Ainsi Sandrine Kott après avoir analysé l'Allemagne et les figures de Bismarck, étudie « Bismarck et ses Allemagne » autour de trois thèmes : Junker et conservateurs ; Bismarck et l'exercice du pouvoir, Bismarck et la nation allemande », *Bismarck*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, 357 p.

<sup>120</sup> Denis CROUZET, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003, 715 p.

<sup>121</sup> Bernard HOURS, *Louis XV : un portrait*, Toulouse, Privat, 2009, 732 p., p. 21.

<sup>122</sup> Jean VASSORT, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières : Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel : Champ Vallon, 1999, 240 p.

<sup>123</sup> Anne CONCHON, *Guyénot de Châteaubourg (1745-1824) ou le commerce des relations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009,

<sup>124</sup> A. CONCHON, « Entre identité individuelle et détermination sociale: Le cas de Guyénot de Châteaubourg (1743-1824) », *Genèses*, 2002, n°47, juin 2002, p. 42-61

Les vides et les silences qui entourent la princesse sont autant de traces, de signes qui permettent de dessiner et préciser les contours de son identité sociale. L'analyse de Marie-Fortunée d'Este est construite dans une interaction permanente, dynamique entre une princesse singulière, les normes dépendantes de son rang et le contexte spécifique de la vie curiale dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plus largement, l'enjeu majeur du biographe est de réfléchir à la façon de penser l'individu dans ses rapports avec la société. La contradiction entre l'un et l'autre a souvent été soulignée. La biographie modale a été dénoncée comme étant trop illustrative ; elle servirait à décrire une catégorie sociale, un contexte plus général : « les destinées individuelles s'enracinent bien dans un contexte mais elles n'agissent pas sur lui, elles ne le modifient pas »<sup>125</sup>. De même, Giovanni Levi dénonce l'usage abusif du contexte qui servirait à pallier les silences documentaires relatifs au sujet biographié.

Le renouvellement des études biographiques a cherché à dépasser les contradictions entre société et individu et à les envisager de manière dialectique afin d'interroger les normes sociales à l'aune des subjectivités individuelles<sup>126</sup>. Norbert Elias s'est placé autrefois en rupture vis-à-vis des visions dualistes dominantes et a démontré comment l'individu se construit dans la société. Il a mis en évidence l'importance de l'interdépendance entre l'homme et la société<sup>127</sup> : une position revisitée par les historiens. Pour Giovanni Levi, la biographie doit permettre d'interroger la part de liberté de choix d'un individu par rapport à un contexte normatif. Dans une perspective proche, Sabina Loriga propose de réaliser une « biographie chorale » qui doit souligner les expériences diverses, les conflits, les potentialités. Cette approche permet d'interroger la tension entre le général et le singulier où l'individu doit « rester particulier et morcelé »<sup>128</sup>.

La démarche par cas inspirée par les *cases studies* des sociologues est également explorée. Jean-Claude Passeron et Jacques Revel théorisent le « penser par cas »<sup>129</sup>. Selon eux, raisonner par singularités permet de procéder « par l'exploration et l'approfondissement d'une *singularité* accessible à l'observation » pour « en extraire une argumentation de portée plus *générale*, dont les conclusions seront réutilisables ». Le cas n'est pas un exemple, c'est une singularité unique et il faut examiner comment il peut se rapprocher d'une norme, d'« un

---

<sup>125</sup> G. LEVI, « Les usages... », *art. cit.*

<sup>126</sup> Dominique KALIFA, « L'historien et l'atome social », *Critique*, n° 632-633, 2000, p. 31-40.

<sup>127</sup> Norbert ELIAS, *La Société, des individus*, Paris, Fayard, 1991.

<sup>128</sup> Sabina LORIGA, « La biographie comme problème », dans Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard, Le Seuil, 1996, « Hautes Etudes », p. 209-231., p. 230-231.

<sup>129</sup> Jean-Claude PASSERON, Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, 291 p.

prototype »<sup>130</sup> par certains aspects et s'en éloigner par d'autres. Michel Vovelle<sup>131</sup> par l'examen des « exceptions ordinaires » entendait également saisir en quoi elles peuvent être considérées comme atypiques ou exemplaires. La même idée se retrouve dans la biographie de Pierre-Antoine Antonelle<sup>132</sup>. Pierre Serna a mené une étude de cas afin de voir dans quelle mesure cet obscur aristocrate révolutionnaire conjugait les contradictions et les tensions de son temps.

En se déplaçant sur le terrain de l'identité, les travaux de Paul Ricoeur<sup>133</sup> mettent en évidence une double dialectique entre l'idem et l'ipséité. Le premier, synonyme de mêmeté incarne la permanence tandis que le second appelé aussi « self » renvoie à la temporalité, à la subjectivité, à une identité narrative, à ce qui fait que l'on est soi ou ce qui fait que l'on est soi-même. Cette distinction permettrait de rendre compte de la pluralité des expériences et de la richesse de l'existence humaine<sup>134</sup>. Elle offre la possibilité de penser ensemble ce qui dure et ce qui change. Au-delà, elle souligne que l'identité est une construction : elle n'est pas uniquement un rapport à soi ; elle est aussi un rapport aux autres. Elle impose donc une étude contextualisée des identités et des appartenances identitaires. L'identité est ainsi façonnée par de multiples facteurs qui s'imposent à l'individu mais elle se donne également à voir dans l'autonomie, la capacité d'action d'un individu face à des normes, des codes, des représentations, sa réactivité, sa prise d'initiative. Une entrée potentiellement privée est fournie par les correspondances. Leurs usages sont pluriels et peuvent dessiner les contours des réseaux d'appartenance qui confèrent une identité sociale, donnent à voir des comportements sociaux variés et la pluralité des identités endossées. *In fine*, la correspondance peut permettre de saisir comment une personne a forgé son individualité ainsi que le démontre Anne Conchon avec les lettres d'un maître de forges<sup>135</sup>.

La biographie offre donc un point de vue sur l'histoire, une discordance, une discontinuité et permet d'envisager l'individu à la fois comme un cas particulier et une totalité<sup>136</sup>.

---

<sup>130</sup> Pierre LIVET, « Les diverses formes de raisonnement par cas », J.-Cl. PASSERON, J. REVEL (dir.), *Penser par cas... op. cit.*, p. 229-253.

<sup>131</sup> Michel VOVELLE, *L'Irrésistible ascension de Joseph Sec, bourgeois d'Aix : suivi de quelques clefs pour la lecture des naïfs*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975, 95 p. ; *Théodore Desorgues ou la Désorganisation*, Aix-Paris, 1763-1808, Paris, Éd. du Seuil, 1985, 284 p.

<sup>132</sup> Pierre SERNA, *Antonelle : aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, Paris, Éd. du Félin, 1997, 499 p.

<sup>133</sup> Paul RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Ed. du Seuil, 1990, 424 p.

<sup>134</sup> François-Joseph RUGGIU, « Les notions d' « identité », d' « individu » et de « self » et leur utilisation en histoire sociale », dans Marc BELISSA, Anna BELLAVITIS, Monique COTTRET, Laurence CROQ, Jean DUMA, *Identités, appartenances et revendications identitaires*, Paris, Nolin, 2005, 414 p., p. 395-406.

<sup>135</sup> Anne CONCHON, « Entre identité individuelle et détermination sociale... », *art. cit.*

<sup>136</sup> Sabina LORIGA, *Le petit x, de la biographie à l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, 284 p.

Dès lors, l'étude de la vie de Marie-Fortunée d'Este s'appuie principalement sur des sources comptables et des correspondances sans toutefois exclure le recours à d'autres documents, tels que les archives notariales ou privées. Elle entend saisir comment sa consommation révèle à la fois son appartenance à la très haute aristocratie française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais aussi sa féminité. Si son univers matériel, social et culturel est inséré dans des cadres normatifs, il révèle également la subjectivité de cette femme, sa personnalité et des choix en rupture. Ainsi, cette étude est ordonnée autour de plusieurs thèmes qui veulent expliciter le train de vie d'une princesse du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le séquestre révolutionnaire a permis la conservation de ses papiers dont l'histoire a été rappelée récemment par Marie-Adélaïde Nielen conservatrice aux Archives nationales<sup>137</sup>. L'inventaire des papiers de Marie-Fortunée d'Este, saisis après son émigration, a été réalisé entre le 16 et le 24 prairial An II et remis au citoyen Duchâtel, sous la forme de « douze cartons et boîtes ainsi que [les] quatre registres attachés ensemble »<sup>138</sup>. Préalablement inventoriés sous la cote T 262, ils deviennent R 2933 à 2943. L'état sommaire de 1817 est complété par Bruel en 1877 par un état sommaire des cartons R 2933 à 2943, alors cotés R3/104 à 116, comprenant les papiers de Marie-Fortunée d'Este, dernière princesse de Conti, et les comptes des différents princes de cette maison. Lors de la rédaction du répertoire numérique de la maison de Conti en 2003, les comptes de la princesse regroupent 14 côtes d'archives<sup>139</sup> soit 1 954 pièces. Les documents comptables sont composés des factures des marchands et des relevés mensuels des dépenses sur la cassette de la princesse et de dépenses thématiques : frais de bouche, d'habillement, de santé pour elle ou ses domestiques... A cet ensemble, il faut ajouter la documentation concernant l'entourage de la princesse<sup>140</sup> et l'hôtel parisien de la princesse<sup>141</sup>, même si l'hôtel dont le plan est conservé sous la côte R3/223 n'a jamais appartenu à Marie-Fortunée d'Este. Les papiers de l'acquisition du château de Triel<sup>142</sup> sont conservés dans ce fonds tout comme le contrat de mariage entre le comte et la comtesse de la Marche<sup>143</sup> mais d'autres exemplaires sont conservés dans d'autres séries. En effet, les papiers de la Maison de France<sup>144</sup> évoquent la princesse de Conti essentiellement à partir de la

---

<sup>137</sup> Marie-Adélaïde NIELEN, *Maison de Conti, répertoire numérique détaillé des papiers séquestrés à la Révolution française (sous-série R3)*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2003, 157 p.

<sup>138</sup> T 1610.

<sup>139</sup> Arch. nat., R3/172-185,

<sup>140</sup> Arch. nat., R3/234, Apposition de scellés chez des personnes de l'entourage de Marie-Fortunée d'Este. 1786-1788.

<sup>141</sup> Arch. nat., R3/220-223, *Hôtels de Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti*.

<sup>142</sup> Arch. nat., R3/813-814, Triel.

<sup>143</sup> Arch. nat., R3/15.

<sup>144</sup> Arch. nat., 300 AP.

question de sa succession<sup>145</sup>. Cet ensemble est majoritairement centré sur la période de l'émigration et de la Restauration mais rassemble des documents antérieurs tel son contrat de mariage. Les héritiers de la princesse, sa nièce la duchesse douairière d'Orléans et sa petite-nièce Madame Adélaïde, réalisent un état de sa situation financière avant d'accepter la succession. La copie de son testament rédigé à Venise est insérée dans le dossier.

Le fonds de la famille d'Orléans rassemble une partie de la correspondance de Marie-Fortunée d'Este adressée à la duchesse d'Orléans<sup>146</sup> mais surtout à Adélaïde d'Orléans sœur de Louis-Philippe qu'elle recueille pendant l'émigration<sup>147</sup>. Les courriers échangés entre les enfants d'Orléans pendant cette période<sup>148</sup> ont été dépouillés et certains évoquent leur grand-tante. Enfin, ce fonds extrêmement riche contient des papiers du duc de Penthièvre père de la duchesse d'Orléans. Ses notes sur le cérémonial et les événements de la famille royale ainsi que sa correspondance sont une source très précieuse. Celle-ci met en lumière les conditions de séparation du comte et de la comtesse de la Marche en novembre 1775<sup>149</sup>.

Cette documentation a été complétée par d'autres sources. Les séries K et KK des Archives nationales regroupent les papiers des princes du sang<sup>150</sup> et un ensemble de documents hétérogènes qui évoque le cérémonial royal<sup>151</sup> à partir des papiers des maîtres de cérémonie ou de ceux du duc de Penthièvre. Ils permettent de situer et replacer la princesse dans la société aristocratique et curiale<sup>152</sup>. De la même manière, la série O<sup>1</sup>, maison du roi, rassemble une volumineuse documentation avec les papiers du grand maître des cérémonies<sup>153</sup> ainsi que le fonds de la direction générale des bâtiments qui, grâce aux plans des appartements du château de Versailles, apporte un éclairage sur les conditions de logement de la princesse à la cour.

Un second ensemble d'archives a été concomitamment exploré afin d'approcher au plus près la vie de la princesse de Conti. Un séjour à l'Archivio di Stato di Modena a permis

---

<sup>145</sup> Arch. nat., 300 AP I 82, succession de la princesse de Conti, 350 pièces.

<sup>146</sup> Arch. nat., 300 A P I 57, correspondance reçue par la duchesse de Chartes, 1769-1789.

<sup>147</sup> Arch. nat., 300 AP III 7, correspondance, lettres adressées par la princesse de Conti à Madame Adélaïde (20 lettres), 1794-1802.

<sup>148</sup> Arch. nat., 300 AP IV 4, correspondance de la duchesse d'Orléans, copies des lettres à sa fille, Madame Adélaïde 1793-1820 ; 300 AP IV 16, correspondance de Louis-Philippe d'Orléans, lettres à sa sœur 1793-1814 ; 300 AP IV 17, lettres du duc de Beaujolais à Mme Adélaïde.

<sup>149</sup> Arch. nat., 300 AP III 1, papiers Toulouse et Penthièvre, lettres sur la séparation du comte et de la comtesse de la Marche, 12 lettres, 1775

<sup>150</sup> Arch. nat., K 531 à 615, papiers personnels des princes du sang.

<sup>151</sup> Arch. nat., K 1712 à 1723, cérémonial ; KK 1423 à 1440, cérémonial de Godefroy.

<sup>152</sup> Arch. nat., K 1716 à 1718, pompes funèbres, obsèques, services et deuils des rois et reines de France, de princes royaux et de souverains étrangers. 1270-1789 ; K 1719 et 1720, cérémonies publiques. 1372-1792.

<sup>153</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 1042-1044, papiers du grand maître des cérémonies

de retrouver la correspondance de la princesse avec sa famille de 1742 à 1802<sup>154</sup> principalement à son père et à sa tante Bénédicte (Benedetta) d'Este puis pendant l'émigration avec son frère Hercule (Ercole). Un épais dossier rassemble les tractations et négociations qui préparent au mariage entre Marie-Fortunée d'Este et Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti<sup>155</sup>. Enfin, la correspondance diplomatique rédigée par les envoyés successifs du duc de Modène en France<sup>156</sup> offre un autre point de vue sur la vie de la princesse en France de 1759 à 1789. Néanmoins, aucun document sur la cour modénaise avant 1759 n'a permis d'avoir des informations sur la jeunesse de Marie-Fortunée d'Este. Il n'y a aucune trace de sa formation, de son entourage, des personnes attachées à son service.

Enfin, un troisième ensemble plus hétéroclite regroupe tous les documents qui apportent un éclairage plus ou moins direct sur le train de vie de la princesse. En premier lieu, les archives notariales sont une mine primordiale de renseignements. Ensuite, les archives départementales de Paris et des Yvelines<sup>157</sup> ont permis de retrouver la trace des demeures princières grâce aux séquestres révolutionnaires opérés après son départ du royaume. Malheureusement, le dépouillement des archives des établissements religieux parisiens, tels que les Théatins, les Visitandines ou les archives des paroisses de Saint-Sulpice et de Triel n'a pas donné le résultat espéré ; les documents étant quasiment muets sur la générosité de la princesse de Conti.

L'étude de la suite nobiliaire de la princesse nous a conduit à exploiter des fonds variés : dossiers des militaires conservés au Service historique de l'armée de Terre à Vincennes ou dans le fonds marine des Archives nationales ; documents généalogiques du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale de France, archives notariales et privées aux archives nationales ou aux archives départementales, de l'Allier, du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, du Vaucluse ..., en fonction des origines provinciales des différentes familles. En dernier lieu, afin de permettre une approche comparative, nous avons exploré d'autres comptes féminins aristocratiques ou princiers à partir du séquestre révolutionnaire<sup>158</sup>, du fonds

---

<sup>154</sup> Archivio di stato di Modena (ASMo), Carteggio principi estensi, 1567/12 : Lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père Francesco III 1759-1764 et 1764-1779 ; Lettres de Marie-Fortunée d'Este à sa tante Bénédicte (Benedetta), 1759-1777 ; Lettres de Marie-Fortunée d'Este à son frère Ercole III 1780.

<sup>155</sup> ASMo, Casa e Stato, Fortunata Maria d'Este, tractations en vue de son mariage 1756-1759.

<sup>156</sup> ASMo, Cancelleria ducale, Carteggio Ambasciatori Francia, 212-227.

<sup>157</sup> Arch. dep. Seine, DQ 10 1382, Adjudication et réparation de l'hôtel appartenant à Fortunée Marie d'Est, cy-devant princesse de Conti, émigrée ; Arch. dep. Yvelines, 5Q198, dossier individuel de la princesse de Conti pour des biens situés à Triel.

<sup>158</sup> Arch. nat., T 220, papiers Kinsky ; T 265, papiers de la comtesse de Bourbon-Busset et comptes de la garde-robe de la comtesse d'Artois.

des maisons de la famille royale<sup>159</sup> ou des archives des princes de Condé à la bibliothèque du château de Chantilly<sup>160</sup>.

Ainsi, dans une histoire des élites revisitée qui s'oriente désormais vers l'histoire des individus, des comportements, l'objectif de ce travail est d'examiner comment l'étude de la consommation de la princesse de Conti est révélatrice de tout ou partie de son individualité. Toutes les dépenses ont été examinées : les frais de bouche, de décoration, d'habillement et de santé, les achats de livres, les dépenses religieuses afin d'appréhender tous les aspects monétarisés du mode de vie de la princesse et l'idée en forme de postulat que derrière la sècheresse des comptes affleure une personnalité, une identité. Celle-ci se construit en interaction avec plusieurs éléments. Les cadres normatifs sont prégnants. Par un mode de vie spécifique organisé autour d'une consommation ostentatoire, d'une sociabilité spécifique, un Grand doit affirmer sa prééminence sociale et son appartenance aristocratique. En tant que femme, la vie de la princesse est aussi modelée par des prescriptions qui concourent à sa subordination juridique. Dans ce cadre normatif, la princesse affiche-t-elle une position originale ou des postures distinctes selon les périodes de son existence ? Le temps fut-ce à l'échelle d'une vie écrite sans se soucier de sa linéarité doit être intégré et les différentes temporalités qui rythment l'existence doivent être dégagées.

L'arrivée en France de la princesse en février 1759 est une première rupture avec son pays, sa famille, sa ville pour découvrir une ville étrangère, une société et un époux ; la séparation de 1775-1776 est une autre rupture fondamentale dans son existence qui lui octroie une grande autonomie dans la conduite de sa vie et en même temps lui ôte la protection de la maison Conti ; enfin le départ de Paris en juillet 1789, et celui de France en août et la rencontre avec l'Histoire changent radicalement le mode de vie de la cy-devant princesse.

La thèse a donc été construite selon un triptyque.

Le premier moment est consacré à l'analyse des structures qui organisent le train de vie princier. Le rang de la princesse impose la formation d'une maison. Si les maisons princières masculines tendent à être mieux connues, celles des princesses demeurent peu étudiées. Il convient donc d'analyser dans un premier chapitre sa composition afin de saisir comment la maison s'inspire du modèle royal tout en s'adaptant aux besoins de la princesse séparée. Les comptes éclairent de même les relations entre la maîtresse de maison et ses domestiques. Dans cette démarche, la suite nobiliaire de Marie-Fortunée d'Este doit être tout

---

<sup>159</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>3772, dépenses de Mesdames, état des gages du personnel 1781.

<sup>160</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation ; 1-AB-025 Maison et dépenses de Louise de Condé ; 1767-1783.

particulièrement examinée. Le chapitre 2 s'attache à comprendre quelles sont les modalités d'intégration des familles nobles à la maison princière et les retombées dues à leur service auprès de la princesse de Conti. Identifier les nobles de cet entourage permet de saisir dans quelle mesure ils participent à l'éclat de la maison princière. Dans cette perspective, il faut mesurer les conséquences de la séparation du couple sur la composition de la suite nobiliaire. En effet, la rupture de 1776 modifie profondément le mode de vie de la princesse qui dispose d'une autonomie et de revenus propres. Le chapitre 3 éclaire les finances et leur gestion en s'appliquant à distinguer les trois moments qui organisent l'existence de la princesse afin de comprendre comment le mariage, la séparation puis l'émigration modifient les revenus et les dépenses de Marie-Fortunée d'Este. Dans cette analyse des cadres du mode de vie princier, un dernier regard doit être porté sur le marché qui se forme autour du service de Marie-Fortunée d'Este. Le chapitre 4 met en évidence les relations entre la princesse et ses fournisseurs et questionne son adhésion aux stratégies de séduction marchandes et le recours à des marchands réputés selon une pratique adoptée par l'aristocratie parisienne. L'étude interroge ainsi le rapport de la princesse vis-à-vis des modes et apporte un premier éclairage sur ses pratiques consummatoires.

Celles-ci forment le cœur de la seconde partie de la thèse. Elle se concentre sur les formes et les significations de la consommation princière autour de trois thèmes. L'étude des deux résidences de la princesse, le château de Triel et l'hôtel parisien, met en exergue l'importance du décor intérieur. Le chapitre 5 explore les aménagements successifs réalisés par la princesse tout particulièrement à Paris. Par la recherche du confort, de l'intimité, d'un décor à la mode et renouvelé, la princesse montre son appartenance sociale, dévoile ses goûts et sa sensibilité. Ceux-ci s'expriment dans ses goûts et ses pratiques alimentaires. Le chapitre 6, par l'examen de la table princière, recherche les signes et les indices d'un comportement alimentaire original où se mêlent le respect d'un modèle aristocratique caractérisé par l'abondance et le bon goût, les héritages italiens, les sensibilités religieuses de la princesse et la préservation de sa santé. L'étude des apparences princières démontre une ferme articulation entre les normes du paraître aristocratique et l'importance des soins corporels. A partir de l'analyse des dépenses d'habillement, de cosmétiques, de soins, le chapitre 7 suggère l'attention croissante portée par Marie-Fortunée d'Este à son corps, à ses maux, ses maladies.

Enfin, la dernière rubrique de cette étude examine comment la vie de la princesse dans le monde et sa volonté de dépassement pour se rapprocher de Dieu. Le chapitre 8 traite de la mobilité de Marie-Fortunée et ses modalités, ses raisons, ses formes de déplacement depuis sa venue en France jusqu'à l'émigration. Le chapitre 9 envisage la place et la présence



de la princesse à la cour et sa sociabilité aulique qui, progressivement, s'étiole, Marie-Fortunée menant alors une vie en retrait de la cour, dans ses résidences. Les occupations princières sont interrogées dans le chapitre 10 qui décrit une vie organisée autour de pratiques de lecture et d'écriture réduisant la part des fêtes et des divertissements. La religion emplit de plus en plus son existence comme le prouve l'analyse des pratiques dévotionnelles menée dans le chapitre 11.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**LES CADRES DE LA CONSOMMATION :**  
**UNE MAISON FÉMININE ET PRINCIÈRE**



## Chapitre Premier

### La maison d'une princesse du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Le 7 février 1759, le mariage par procuration du comte de la Marche et de Marie-Fortunée d'Este est célébré à Milan en présence de Léopold de Hesse-Darmstadt oncle de la princesse. Marie-Fortunée d'Este quitte ensuite son pays natal pour être conduite en France. Au Pont-de-Beauvoisin, bourg frontière entre la France et la Savoie, la remise de la princesse s'établit selon le rituel communément établi. La *Gazette de France* de 1759 rapporte ainsi :

« elle arriva le 20 [février] au Pont de Beauvoisin où elle fut complimentée de la part du prince de Conti et du comte de la Marche par le bailli de Chabillant [premier officier du prince de Conti] qui présenta à cette princesse les dames qui doivent être auprès d'elle et les officiers destinés à la servir. Le 21, la comtesse de la Marche partit dans les équipages du comte de la Marche »<sup>1</sup>.

L'entrée de la comtesse de la Marche dans la famille de Bourbon-Conti est une première rupture qui se manifeste par l'abandon de tous les traits qui caractérisaient sa vie antérieure. La suite modénaise qui avait accompagné Marie-Fortunée d'Este depuis Milan et son mariage la quitte. De nouveaux domestiques choisis par la famille Conti lui sont présentés. Dès lors, la comtesse entretient à l'intérieur de la maison du comte de la Marche sa propre maison composée d'un entourage nobiliaire et de domestiques dont le nombre n'est pas connu. De 1759 à 1776, peu d'informations apparaissent si ce n'est à l'occasion de certains renouvellements dans la correspondance diplomatique.

Le 1<sup>er</sup> avril 1776, la séparation entre les deux époux est une seconde rupture fondamentale car elle implique la formation d'une maison indépendante. La princesse choisit alors les domestiques -dont certains étaient déjà à son service- qui l'accompagnent dans sa nouvelle demeure. Grâce à la tenue de comptes, principalement de 1776 à 1789<sup>2</sup>, complétée par le dossier de sa succession<sup>3</sup> et par différentes correspondances tant en France<sup>4</sup> qu'en

---

<sup>1</sup> *Gazette de France*, 26 février 1759.

<sup>2</sup> Arch. nat., R3, Maison de Conti, 172-184, dépenses particulières de Marie-Fortunée d'Este.

<sup>3</sup> Arch. nat., 300 AP I 82, succession de la princesse de Conti, 350 pièces.

Italie<sup>5</sup>, la composition de celle de la princesse est bien connue jusqu'en 1789. Ensuite, plusieurs éléments apportent un éclairage sur le devenir de la maison princière en exil à partir d'août 1789. Cet ensemble documentaire permet donc d'envisager la maison princière avant 1789 et pendant la période de l'émigration, de 1789 à la mort de la princesse le 21 septembre 1803.

Mettre à jour l'entourage domestique princier permet de saisir comment la maison est un élément primordial de l'affirmation du rang. Dans quelle mesure l'examen de son organisation, de sa composition et de son fonctionnement traduit-il les besoins spécifiques de cette princesse d'origine italienne et épouse séparée ? En quoi éclaire-t-il son rôle de maîtresse de maison ?

## I. LA COMPOSITION DE LA MAISON PRINCIERE

Le 1<sup>er</sup> avril 1776, la princesse quitte l'hôtel de la Marche, résidence de son époux et fonde une maison indépendante organisée autour de son service exclusif.

Peu d'études ont été consacrées aux maisons princesses féminines notamment en raison de la faiblesse des sources conservées. Les maisons des reines<sup>6</sup> ont fait l'objet d'études principalement pour le début de l'époque moderne. Seules les maisons royales<sup>7</sup> ou princesses masculines<sup>8</sup> ont été analysées et ont mis en évidence leur importance numérique, les modalités d'intégration à la maison, les liens de fidélité entre le maître et les serviteurs.

La maison fait l'objet, principalement au XVII<sup>e</sup> siècle, d'un effort de codification. Les dictionnaires de l'époque moderne décrivent à la fois la composition de la maison et l'importance du modèle royal à l'instar du *dictionnaire de l'Académie* pour qui elle : « signifie aussi tous les officiers de bouche, de la chambre, de la garde-robe et autres de la

---

<sup>4</sup> Arch. nat., 300 AP III 7, Correspondance, Lettres adressées par la princesse de Conti à Madame Adélaïde (20 lettres) ; 300 AP IV 20\*, Lettres de la princesse de Conti à Madame Adélaïde, 1794-1802.

<sup>5</sup> Correspondance diplomatique : Archivio di Stato di Modena, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 212-227, 1759-1789 ; Correspondance de Marie-Fortunée d'Este, ASMo, Cancelleria ducale, 1567/12, Lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père Francesco III 1759-1779.

<sup>6</sup> Caroline ZUM KOLK, *Catherine de Médicis et sa maison : la fonction politique de l'hôtel de la reine au XVI<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris VIII, 2006, 2 vol. ; Sharon KETTERING, « The Household Service of Early Modern French Noblewomen », *French Historical Studies*, vol. 20, n°1, Winter, 1997, p. 55-85 ; Ruth KLEINMAN, « Social Dynamics at the French Court: The Household of Anne of Austria », *French Historical Studies* 16 (1990), p. 517-35.

<sup>7</sup> William Ritchey NEWTON, *La petite cour : services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006, 662 p. ; Hélène BECQUET, « La cour de France sous Louis XVI, un système en décadence ? L'exemple de la maison des enfants de France », *Dix-huitième siècle*, n° 38, p. 407-428.

<sup>8</sup> Katia BEGUIN, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 463 p. ; Laurent ROUSSEL, *La maison des Orléans, fidélités et réseaux, 1649-1791*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-François Labourdette, Université de Paris IV Sorbonne, 2000, 5 vol.

maison du roi ». Cette dernière formule rappelle l'agencement selon le triptyque : Chambre, Bouche, Ecurie qui est repris dans les traités et règlements visant à organiser les maisons aristocratiques.

Il convient de comprendre comment la composition de la maison princière reprend les normes du modèle royal en les adaptant au service d'une princesse du sang. Les cadres juridiques qui structurent la maison de la Sérénissime tout autant que les effectifs concourent à maintenir la distinction avec la famille royale. La spécificité de la maison de la princesse de Conti se perçoit par l'analyse des deux cercles de son système domestique : une maison immédiate qui vit dans l'espace princier et des domestiques qui ont un contact moins direct et moins quotidien avec leur maîtresse.

## A. Une maison princière modeste

A l'époque moderne, trois éléments contribuent à organiser la maison d'une princesse du sang : la maison du roi est une référence ; les règlements rédigés par les Grands et les hommes qui ont l'expérience du service aristocratique encadrent l'agencement des maisons de la noblesse ; la maison des princes est organisée à partir des hiérarchies qui structurent la famille royale élargie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut comprendre comment celle de Marie-Fortunée d'Este répond à ces modèles.

### 1) La maison princière modèle

Élément essentiel du mode de vie aristocratique, la maison est calquée sur celle du premier des nobles. La maison du roi s'affirme progressivement autour du roi dès le Moyen Âge. Henri III en fixe le fonctionnement par le règlement d'août 1578. La maison civile est composée des services de la Chambre, de la Bouche, de l'Ecurie. Au cours de l'Ancien Régime, la structure de la maison du roi ne change guère. Sous les Valois et les premiers Bourbons, les effectifs sont considérables : 1725 titulaires sous Henri III, 1517 sous Henri IV. Après une diminution sous Louis XIII et dans les premières années du règne de Louis XIV - l'état de 1663<sup>9</sup> compte 833 personnes au service du roi- les effectifs augmentent à nouveau avec 1866 officiers en 1683<sup>10</sup>. Elle connaît ensuite une extension et au XVIII<sup>e</sup> siècle, le juriste Guyot<sup>11</sup> subdivise la maison du roi en maison ecclésiastique, maison civile, elle-même répartie entre plusieurs départements et la maison militaire composée de plusieurs

---

<sup>9</sup> Nicolas BESONGNE, *L'État de la France, nouvellement corrigé et mis en meilleur ordre*, Paris, 1663, éd. Estienne Loyson. 2 vol.

<sup>10</sup> Nicolas BESONGNE, *L'État de la France où l'on voit tous les princes, ducs et pairs, maréchaux de France, et autres officiers de la couronne (...)*, Paris, A. Besongne, 1683, 2 vol.

<sup>11</sup> Joseph-Nicolas GUYOT, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité...*, t.2, 1786-1788.

régiments. Un personnel nombreux est au service de la reine et des membres de la famille royale. La maison de la reine compte 610 serviteurs en 1683. Sous le règne de Louis XVI, chaque membre de la famille royale possède sa propre maison. En 1775, la maison de chaque fille de Louis XV atteint une centaine de personnes, des dames d'honneur aux valets de chambre<sup>12</sup> avant que les réformes n'entraînent une diminution des effectifs à partir de 1780.

La maison fait l'objet d'un effort de codification très sensible au XVII<sup>e</sup> siècle. La *Maison Régulée* d'Audiger, ancien chef d'office de maisons prestigieuses comme celle d'Olympe Mancini ou de Jean-Baptiste Colbert, publiée en 1692<sup>13</sup> en est l'illustration mais les Grands ont aussi rédigé des mémoires pour l'organisation de leur maison à l'instar d'Armand de Bourbon-Conti en 1667<sup>14</sup>, du comte de Toulouse en 1693<sup>15</sup> ou encore du duc d'Orléans en 1764<sup>16</sup>. Audiger propose un ouvrage très détaillé qui envisage tous les aspects de la conduite d'une maison. Il décrit la composition idéale d'une maison en fonction des fortunes et des sexes et précise les fonctions de chaque domestique. Le livre second est consacré à « la maison d'une dame de qualité ». Une dame mariée, selon Audiger, doit avoir seize domestiques sous ses ordres. Sa maison est réduite, car elle est conçue comme une annexe de celle de son époux qui dispose pour son service de 28 à 30 domestiques, distribuée entre les services de l'écurie, la bouche et la chambre. La dame possède une suite avec un écuyer, une demoiselle et un page.

Par rapport à la maison du roi et de la famille royale, la maison d'une princesse du sang présente des particularités. A la différence de la maison des membres de la famille royale et des premiers princes du sang, les maisons princières ne sont soumises à aucun édit royal et elles sont formées et appointées à la discrétion du prince ou de la princesse concernés. Joseph-Nicolas Guyot, dans son *Traité des offices*<sup>17</sup> indique en effet qu'« elles ne tiennent aucunement de l'ordre public et ne sont remarquables que par la qualité et les titres des officiers qui la composent ». Seuls, les domestiques du premier prince du sang tels que le prince de Condé au XVII<sup>e</sup> siècle et le duc d'Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle, possèdent le statut de commensal. Le marquis de Dangeau le souligne d'ailleurs dans le *Journal de la cour de Louis*

---

<sup>12</sup> W. NEWTON, *op. cit.*, p. 346.

<sup>13</sup> AUDIGER, *La Maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres... avec la véritable méthode de faire toutes sortes d'essences, d'eaux et de liqueurs...*, Paris, N. Le Gras, 1692.

<sup>14</sup> Armand de BOURBON-CONTI, *Mémoires de Monseigneur le prince de Conti touchant la conduite de sa maison*, 1667.

<sup>15</sup> Arch. nat., 300 AP, I, 90, « ordre de la Maison de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Toulouse ».

<sup>16</sup> *Ordre et règlements qui s'observent dans la maison de Monseigneur le duc d'Orléans pour la conduite de la Bouche donnés par M. de M\*\*\* premier maître d'hôtel et approuvés par S.A.S.*, Paris, S. G. Le Mercier, 1764.

<sup>17</sup> Joseph-Nicolas GUYOT, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité...*, t.2, 1786-1788.

XIV<sup>18</sup>. Il écrit que « le premier prince du sang est le seul dont la maison soit passée à la cour des comptes pour les privilèges de ses officiers » ; les autres princes du sang « n'ont pu ni avoir de grands officiers ni faire passer leur maison à la cour des comptes, ni avoir de privilèges pour aucun de leurs domestiques ». Les charges dans les maisons princières ne sont en rien des offices mais seulement des nominations ; aussi les membres de la maison de la princesse de Conti ne possèdent aucun des droits spécifiques liés au statut de commensal comme les exemptions fiscales et la possibilité de recourir à une justice spéciale en vertu de leur *committimus*<sup>19</sup>.

Ainsi, la maison d'une princesse du sang est organisée selon le modèle royal et autour du triptyque de la Bouche, de l'Ecurie et de la Chambre. Cependant, ses membres ne possèdent pas les mêmes prérogatives et privilèges que les serviteurs de la famille royale. L'originalité de cette maison princière réside de surcroît dans le fait qu'elle devient indépendante après la séparation.

## **2) Une maison princière bicéphale à partir de 1781**

En 1776, la princesse fonde une maison essentiellement organisée autour de son hôtel parisien. Même si certains domestiques demeurent à Versailles, ils ne font pas réellement partie de sa maison car ils restent appointés par son époux. Cependant, lorsqu'elle achète en usufruit un château à Triel en 1781, elle conserve le personnel qui entretenait le domaine. La maison princière devient bicéphale, organisée autour de l'hôtel du Lude, rue Saint-Dominique à Paris et de son château.

### *a) La maison parisienne*

Les domestiques membres de la maison parisienne apparaissent par le biais des comptes lorsqu'ils suscitent une dépense.

A plusieurs occasions, l'état quasi-global de la maison peut être saisi notamment lors des décès du prince de Conti en 1776, du père de la princesse, le duc de Modène, en 1780 et de l'impératrice, mère de Marie-Antoinette, la même année. Chaque serviteur reçoit une somme d'argent pour porter le deuil et les trois listes énumèrent la majeure partie des domestiques à l'exception des hommes qui portent la livrée princière et que la princesse a

---

<sup>18</sup> Marquis de DANGEAU, *Journal de la cour de Louis XIV de 1684 à 1715*, Londres, 1770.

<sup>19</sup> Le *committimus* désigne un privilège de juridiction : au grand sceau (princes et commensaux des maisons royales et celle du premier prince du sang), il donne la possibilité de recourir à la juridiction du parlement de Paris ou à celle des requêtes de l'hôtel ; au petit sceau, il permet de faire évoquer en première instance, les causes à la chambre des requêtes du parlement concerné, J.-N. GUYOT, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, J. Dorez -Panckoucke, 1775-1783, 64 vol., t. 13 « *committimus* », p. 178.



habillés. Une autre occasion de connaître l'effectif de la domesticité est fournie en 1787 lorsque la princesse part prendre les eaux à Bourbon-l'Archambault. Un grand nombre de ses domestiques la suit et reçoit ses gages pendant le séjour<sup>20</sup>. Enfin, en 1792, un état des gagistes et des pensionnés<sup>21</sup> dressé au moment de la séquestration des biens de la princesse énumère les personnes qui demeurent à son service. Néanmoins, la maison est alors incomplète du fait des épisodes révolutionnaires et de l'émigration de Marie-Fortunée d'Este.

En sus de ces listes de domestiques, les comptes permettent de saisir la présence fugace des serviteurs de la princesse. Les dépenses d'habillement<sup>22</sup> et d'écurie<sup>23</sup> sont un moyen de connaître les noms et les attributions de ceux qui portent la livrée ou s'occupent des attelages. Les dépenses liées à la bouche permettent d'entrevoir la composition d'une partie de la maison appelée la famille de la princesse composée de ses commensaux. Les derniers documents intéressant la composition de la maison princière sont rédigés à la mort de Marie-Fortunée d'Este ou en lien avec l'événement. En effet, le dossier de succession de la princesse établi par ses héritiers, c'est-à-dire les Orléans, comprend le testament de Marie-Fortunée d'Este<sup>24</sup> où elle a couché ses anciens domestiques pour leur accorder une pension. Ses petits-neveux respectent la volonté de la princesse et octroient une rente viagère aux domestiques<sup>25</sup> indiqués dans l'épais dossier.

Grâce à ces documents, la connaissance de la composition de la maison à différents moments est possible. Les effectifs en sont stables avec une quarantaine de personnes pour le service parisien de la princesse de Conti de 1776 à 1789 auxquelles s'ajoutent les six domestiques de Triel à partir de 1781 et les deux couples de serviteurs à Versailles<sup>26</sup>. Ce chiffre est bien évidemment très inférieur à celui de la maison du duc de Penthièvre qui compte 95 personnes en 1781. Les hautes responsabilités du grand veneur, amiral et l'importance des domaines et de la fortune du duc et pair l'obligent à posséder un conseil de 24 personnes, une écurie importante et le début d'une maison militaire avec douze gentilshommes. Mais en ne considérant que les secteurs de la Chambre, de la Bouche et de l'Ecurie, les effectifs, avec 41 domestiques, se rapprochent de ceux de la princesse. De même,

---

<sup>20</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses lors du voyage à Bourbon-l'Archambault, 1787, 123 pièces.

<sup>21</sup> Arch. nat., T 1679, 15 floréal an IV, état des gagistes et des pensionnés au 1er juillet 1792.

<sup>22</sup> Arch. nat., R3/178, dépenses d'habillement, 1777-1789, 115 pièces.

<sup>23</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°1, dépenses de l'écurie pour janvier 1784 ; pièce n°11, dépenses de l'écurie pour février 1784 ; R3/181, dépenses particulières 1789, pièce n°44, dépenses de l'écurie pour juin 1789 ; R3/183, dépenses lors du séjour à Bourbon-l'Archambault, pièces n°59-63, mémoires de la nourriture, ferrage, fourrage pour les chevaux, juillet 1787, pièces n°90-100, mémoires de l'écurie pour août 1787.

<sup>24</sup> Arch. nat., 300 A.P. III 82, succession Conti, pièce n°131, copie du testament de la princesse de Conti, rédigé le 15 mars 1803.

<sup>25</sup> A.N, 300 A.P. III 82, succession Conti, pièce n°206, créances liquidées de la princesse de Conti.

<sup>26</sup> Voir le tableau I, annexes 1.

le service de la princesse de Conti est de la même ampleur que celui de la duchesse de Bourbon épouse séparée dont la maison, indépendante de celle du duc de Bourbon depuis 1781, est composée à Paris de 55 membres<sup>27</sup>.

L'effectif de la maison de la princesse est légèrement supérieur aux prescriptions d'Audiger pour un seigneur. La nette différence entre le nombre de domestiques de Marie-Fortunée d'Este et ceux d'une « dame de qualité » souligne qu'il ne s'agit pas de l'annexe féminine et somme toute secondaire d'une maison masculine mais d'une maison féminine indépendante. Elle rappelle que la hiérarchie des effectifs traduit la hiérarchie des rangs. Un statut de princesse du sang impose un nombre de domestiques supérieur à ceux de nobles de moindre qualité qui doit permettre à la princesse de tenir son rang par un mode de vie et de consommation spécifique. L'acquisition du château de Triel en mai 1781 augmente les effectifs de la maison princière.

#### *b) A Triel, une maison annexe*

En obtenant l'usufruit du château de Triel, la princesse de Conti conserve les domestiques précédemment employés par la comtesse de la Massais, l'ancienne usufruitière. Comme ils disposent des mêmes conditions de service que les domestiques parisiens, on peut connaître leur nom et leur fonction par plusieurs états de gages et appointements, lors du renouvellement de la livrée ou à l'occasion de frais médicaux. Le terrier du domaine de Triel<sup>28</sup> a permis le repérage du montant de leurs gages avant la princesse de Conti.

Six domestiques sont appointés par la princesse de Conti. Ils ont pour principale fonction d'entretenir le domaine et les bâtiments. Trois autres personnes peuvent être ajoutées : l'épouse du concierge qui vit au château mais n'est pas gagée, le suisse qui garde le château pendant les séjours de la princesse et rémunéré en fonction de la durée de son service, le régisseur du domaine qui est aussi celui du prince de Conti<sup>29</sup> et n'est pas appointé par la princesse.

Cette maison est très limitée. Elle concerne uniquement l'entretien spécifique d'un château et de son domaine. Le personnel triellois est dépourvu de compétences nécessaires au service de la princesse ce qui explique la venue de la maison parisienne pendant les villégiatures de la princesse.

---

<sup>27</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation, « État par aperçu des officiers et des gens qui peuvent composer la maison de SAS madame la duchesse de Bourbon et de ce qui lui en coûtera annuellement », 1781.

<sup>28</sup> Arch. dep. Yvelines, A 219.

<sup>29</sup> Voir le chapitre 3.

### *c) Le personnel versaillais*

Princesse du sang, Marie-Fortunée d'Este possède de droit des appartements à Versailles qu'elle partage avec son époux selon leur convention de séparation<sup>30</sup>. Elle loue des écuries et occupe un logement avec le prince de Conti rue de la paroisse dans la ville de Versailles. Deux couples sont chargés du service du prince et de la princesse de Conti à la cour. Le couple Bellet est présent au château tandis que Dumoulin, aidé de sa femme, est le concierge de l'hôtel. Ces quatre personnes bénéficient de gratifications de la part de la princesse<sup>31</sup> ce qui explique pourquoi ils sont intégrés à la maison princière mais leurs gages sont versés par le prince de Conti<sup>32</sup>.

La maison de Marie-Fortunée d'Este est composée de 57 à 65 domestiques<sup>33</sup> régulièrement appointés et vivant dans ses résidences, principalement à l'hôtel parisien et dans une moindre mesure au château de Triel. C'est une maison complète qui lui permet d'assurer son rang tout autant que de le montrer. Son organisation et ses effectifs sont imposés par les normes du service princier ainsi que les nécessités de l'ubiquité nobiliaire. Si la maison est de taille modeste au regard des autres maisons princières et traduit sa position d'épouse séparée, elle doit néanmoins être suffisamment ample et diversifiée pour satisfaire les besoins de la princesse comme le montre l'analyse de sa composition.

## **B. Le cœur de la maison princière**

Le cœur de la maison de la sérénissime est composé des domestiques qui vivent dans l'hôtel parisien, sont logés par la princesse et ont un contact quotidien avec elle. Leur appartenance à la maison princière se manifeste par le paiement de gages et aussi pour certains par leur statut de commensal -ils ont table à l'hôtel et sont appelés la famille de la princesse- et par le port de la livrée de leur maîtresse. Ce premier cercle de serviteurs autour de Marie-Fortunée d'Este met en lumière la spécificité de cette maison princière et féminine divisée en deux groupes. L'un rassemble une suite noble ; l'autre réunit l'ensemble de la domesticité roturière. Dénombrer les effectifs de chaque groupe, décrire leurs fonctions respectives permet de saisir le fonctionnement quotidien de la maison de Marie-Fortunée d'Este et de repérer le degré de spécialisation du service de cette maison à l'aune des autres

---

<sup>30</sup> Les conditions de la séparation sont étudiées au chapitre 3 tandis que la présence de la princesse à Versailles est analysée au chapitre 9.

<sup>31</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1780, pièce n°4, gratification pour Bellet ; Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1780, pièce n°45, gratification de 150 livres à Dumoulin, 31 mars 1780.

<sup>32</sup> Arch. nat., 72 AP 1, Papiers Luxure-Luxeuil, état des subsistances et accessoires des officiers et domestiques de Monsieur de Bourbon-Conty pour les mois d'avril-mai-juin 1793

<sup>33</sup> Voir annexes 1, tableau n°21.

maisons princières.

## 1) La suite aristocratique

La suite aristocratique de Marie-Fortunée d'Este est constituée de deux dames, un écuyer et de deux pages. Sa composition, la titulature de ses membres sont codifiées par le rang de la princesse du sang dans la hiérarchie de la famille royale élargie. C'est aussi un élément essentiel du paraître princier car elle participe au cérémonial autour de la princesse et contribue à l'affirmation du prestige princier.

### a) Une suite codifiée

La distinction entre une princesse du sang et les princesses de la famille royale s'affirme par le nombre et la qualité de leur suite aristocratique. La comtesse de Genlis proche de la famille d'Orléans rappelle cette différence dans son *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de cour et des usages du monde*, rédigé après la Révolution française :

« La reine, madame la dauphine et les princesses de la famille royale avaient chacune une dame d'honneur et une dame d'atour, les autres dames des princesses s'appelaient dames de compagnie [...] Les princesses du sang n'avaient pas de dames d'atour ; elles avaient une dame d'honneur et des dames de compagnie »<sup>34</sup>.

La titulature et les effectifs varient selon les rangs. Au total la « Maison honorifique de Mesdames de France » compte en 1752 trente-et-un courtisans sans compter les dames de compagnie surnuméraires<sup>35</sup>. La comtesse de Provence en 1771 a une dame d'honneur, une dame d'atours et neuf dames suivantes. Les effectifs des princesses du sang sont moindres. La duchesse d'Orléans, première princesse du sang, a à son service « une dame d'honneur et quatre dames de compagnie »<sup>36</sup>, la duchesse de Bourbon pendant son mariage a deux écuyers, deux pages, une dame d'honneur et deux dames suivantes<sup>37</sup> qu'elle semble conserver en 1781. Marie-Fortunée possède un écuyer, deux pages, une dame d'honneur, une dame de compagnie, parfois deux comme de 1765 à 1767. La présence d'une dame supplémentaire peut être liée au fait que la comtesse de Mory en raison de ses multiples grossesses est souvent absente du service princier. Après 1776, la princesse n'a à son service, que deux dames suivantes, ce qui révèle et confirme la hiérarchie entre les princesses du sang et la famille royale et entre les différentes branches cadettes de la famille de Bourbon.

---

<sup>34</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de cour et des usages du monde*, t. 1, article « dame », Paris, 1818.

<sup>35</sup> W. NEWTON, *La petite cour... op. cit.*, p. 340.

<sup>36</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire critique... op. cit.*

<sup>37</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans.

## b) *Un rôle dans le cérémonial princier*

Les fonctions de chaque membre de la suite sont codifiées selon le rang de la princesse. Le rôle de l'écuyer est dérivé de celui du grand écuyer ou du premier écuyer du roi. Le premier écuyer commande la petite écurie et a un rôle d'accompagnement du roi : « Une des principales fonctions du *premier écuyer*, est de donner la main à Sa Majesté, si Elle a besoin d'aide pour monter en carrosse ou en chaise »<sup>38</sup>. Audiger rappelle cette double fonction, il a « la direction de l'équipage et des gens de livrée [...] accompagne [sa dame] à la messe, visites ou promenades. Il doit être toujours être à ses côtés et lui donner la main »<sup>39</sup> ce que confirme la comtesse de Genlis qui insiste sur le rôle de ce noble dans le cérémonial des visites : « Leurs fonctions consistaient à accompagner la princesse dans une voiture séparée. Cette voiture allait devant celle de la princesse afin que l'écuyer descendit devant elle et se présentât à sa portière pour lui donner la main, il la lui donnait aussi quand elle sortait de chez elle »<sup>40</sup>. Le rôle de l'écuyer de la princesse de Conti à la tête de l'écurie est affirmé. Il contrôle les dépenses notamment le renouvellement de la livrée et les déplacements de la maison. Sa présence à ses côtés et à son service est peu visible en raison de la nature des sources mais plusieurs relations de cérémonie confirment son rôle comme messenger de la princesse. Par exemple, le duc de Penthièvre précise lors du séjour de l'archiduc et de l'archiduchesse de Russie à Paris en juin 1782 que la princesse envoie à différentes reprises son écuyer pour leur adresser des billets<sup>41</sup>.

Les dames suivantes participent au cérémonial qui entoure une princesse que ce soit dans la vie quotidienne ou pour des occasions spécifiques. L'habillement de la reine Marie-Antoinette « chef d'œuvre d'étiquette » est un exemple extrêmement célèbre<sup>42</sup> de la complexité de la répartition des rôles, mêlant les fonctions et la naissance, entre la dame d'honneur et la dame d'atours, entre les princesses du sang et de la famille royale. La dame d'honneur joue un rôle d'introductrice des visiteurs auprès de la princesse comme le rapporte à son frère, le comte milanais Alessandro Verri qui rend visite à la comtesse de la Marche lors de son séjour à Paris en 1766 : « La cérémonie de présentation ne manque pas de piquant. La comtesse sérénissime sort de son appartement et vient à votre rencontre ; vous, vous devez rester immobile et debout pour recevoir une révérence qu'elle vous fait en s'approchant très près de vous, après quoi vous reculez d'un pas et faites à votre tour une profonde révérence.

---

<sup>38</sup> *Encyclopédie*, « écuyer », t. V, p. 338.

<sup>39</sup> AUDIGER, *op. cit.*, p. 80.

<sup>40</sup> Comtesse de GENLIS, *Le la Bruyère des domestiques, précédé de considérations sur l'état de domesticité en général et suivi d'une nouvelle*, Paris, V. Thiercelin, 1828, p. 71.

<sup>41</sup> Arch. nat., K 578.

<sup>42</sup> Madame CAMPAN, *Journal anecdotique de Mme Campan, ou Souvenirs*, Paris, Baudouin frères, 1824, 250 p., chapitre IV, p. 96.

C'est ce que nous a appris la Dame d'honneur. »<sup>43</sup>. Les dames vivent en contact quotidien avec la princesse qu'elles doivent accompagner à chacun de ses déplacements<sup>44</sup>.

Les pages participent à l'affirmation du rang de leur maître comme le rappelle Audiger : « ils ne servent qu'à lui faire honneur ». Le port de la livrée, leur présence aux côtés des attelages princiers ou leur service à table lors des réceptions contribuent à montrer le prestige de la princesse. Mais pour Audiger, les pages sont placés pour acquérir des vertus, honnêteté, obéissance, fidélité, et servir leur maître comme le rappelle l'*Encyclopédie* « c'est un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands seigneurs, pour les servir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices »<sup>45</sup>. Leur éducation est confiée à un maître de mathématiques, d'armes, de danse, et d'équitation. La maison princière est le lieu de l'affirmation et de la transmission des valeurs nobiliaires. C'est un lieu d'acquisition de savoir avec notamment les mathématiques. Le courage, l'honneur, la vertu<sup>46</sup> sont exaltés par l'apprentissage du métier des armes et de l'équitation, par le port de la livrée aux armes de la princesse et par l'obéissance au maître et à l'écuyer. Enfin, l'éducation passe par le modelage du corps selon les normes de la vie nobiliaire et aulique. La danse aussi bien que l'exercice des armes façonnent un corps contraint qui répond aux exigences de la vie à la cour et permet de distinguer ceux qui connaissent et maîtrisent les codes des comportements.

Relativement modeste par rapport aux suites pléthoriques de la reine ou des princesses de la famille royale, la suite de la princesse de Conti est organisée selon son rang et sa place dans la hiérarchie princière. Elle participe à l'affirmation de la dignité singulière de la princesse que lui confère son appartenance à la famille de sang royal. En tenant dans le cérémonial le rôle d'intermédiaire entre la princesse et ses visiteurs, comme en témoigne le récit d'Alessandro Verri, les dames ou l'écuyer mettent en évidence le statut particulier du Grand. Plus largement, l'ensemble de la maison princière participe à l'éclat et au prestige de la maîtresse de maison.

## **2) Chambre, Bouche et Ecurie**

L'étude de la domesticité de la princesse de Conti permet de saisir les besoins du service princier entre les différents secteurs qui l'organisent. C'est aussi un moyen de mesurer

---

<sup>43</sup> Alessandro et Pietro VERRI, *Voyage à Paris et à Londres*, Paris, L. Teper, Ed. française 2004, 447 p., lettre d'Alessandro à Pietro, de Paris, le 7 novembre 1766, p. 83.

<sup>44</sup> AUDIGER, *op. cit.*, p. 81.

<sup>45</sup> *Encyclopédie*, t. 11, p. 744.

<sup>46</sup> Ellery SCHALK, *L'épée et le sang : Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Paris, Champs Vallon, 1996, 189 p.

l'éclat de cette maison par l'analyse de la titulature ancillaire ainsi que la spécialisation du service qui semble relativement réduite.

*a) Des effectifs modestes<sup>47</sup>*

Le service de la Bouche réunit en 1776<sup>48</sup> huit personnes avec le contrôleur. Ses effectifs restent stables autour de huit à dix personnes et le nombre de domestiques n'est pas restreint lors du voyage de Bourbon-l'Archambault puisque huit serviteurs sont gagés en avril 1787<sup>49</sup>. Il faut y voir la preuve de sa nécessité pour la princesse de Conti. Cependant, ce service comprend des effectifs limités en comparaison de ceux de la maison Penthièvre, 21 personnes en 1778, mais les commensaux du duc et pair sont beaucoup plus nombreux ce qui implique un nombre supérieur de spécialistes du repas. De même, l'effectif du service de la Bouche de la duchesse de Bourbon est supérieur avec douze personnes.

Le secteur de la livrée rassemble à la fois les membres de l'écurie, les porteurs et valets de pieds, le suisse et le concierge de l'hôtel, soit au total dix-huit ou dix-neuf personnes, un effectif inférieur aux vingt-cinq hommes attachés au service de la duchesse de Bourbon. Enfin, le secteur de la Chambre est composé de huit à dix domestiques avec trois ou quatre valets de chambre, quatre femmes de chambre, une femme de garde-robe et une femme de charge à partir de 1780. Elle est cependant en deçà des effectifs pour Anne-Marie de Bourbon princesse douairière de Conti qui en 1723<sup>50</sup> a à son service douze domestiques pour la Bouche, vingt-six portant la livrée et seize pour la Chambre. Néanmoins, la supériorité numérique de sa maison n'est pas liée à sa qualité de veuve de Louis-Armand de Bourbon-Conti mais au fait qu'elle soit la fille légitimée de Louis XIV. La duchesse de Bourbon quant à elle possède des effectifs supérieurs avec douze personnes, quatre valets de chambre, quatre femmes de chambre, deux filles de garde-robe, une servante de garde-robe, une blanchisseuse.

A ces effectifs, il faut ajouter les domestiques de certains serviteurs. Les membres de la suite aristocratique possèdent leurs propres domestiques. L'écuyer est aidé dans ses fonctions par un garçon. Le marquis et la marquise de Rochedragon, dame d'honneur de la princesse de 1776 à 1785, ont à leur service une femme de chambre, un laquais, un cuisinier et un cocher. La gouvernante M<sup>elle</sup> Marescotti est aidée par « deux filles ». Le suisse, le trésorier ont des garçons. Certains sont intégrés à la maison princière comme les garçons des

---

<sup>47</sup> Voir Annexes 1, tableaux 23, 24 et 25.

<sup>48</sup> Arch. nat., R3/173, pièce n° 11, état du deuil de la Maison, août 1776.

<sup>49</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses pour Bourbon-l'Archambault, pièce n°89, état des appointements et des gages pour le quartier d'avril 1787.

<sup>50</sup> Arch. nat., R3/147, états des gages, pensions, étrennes et rentes du personnel de Marie-Anne de Bourbon, 1713-1729. 612 pièces.

pages, du contrôleur et sont gagés par la princesse. A l'inverse, les domestiques des dames suivantes ne sont pas appointés par Marie-Fortunée d'Este. Toutefois, ils bénéficient indirectement des retombées du service de leur maître : ils appartiennent aux commensaux de la princesse et sont logés à l'hôtel du Lude.

#### b) *Le prestige du service princier*

Les titulaires des domestiques de la princesse de Conti rappellent le prestige et la spécificité du service. L'usage du terme de contrôleur pour qualifier le responsable de la Bouche est une prérogative princière. Comme l'indique le *dictionnaire de l'Académie*, la titularité de l'officier de bouche varie selon la qualité du maître de maison : « On appelle dans la Maison des Princes, *Contrôleur*, l'officier qui exerce à peu près les mêmes fonctions qu'exerce le Maître d'Hôtel dans la maison des particuliers »<sup>51</sup>. Pour l'écurie, le responsable de l'approvisionnement et des dépenses est alternativement qualifié de receveur ou de délivreur. Le dernier terme renvoie directement au modèle royal car il désigne « Celui qui, dans les magasins du Roi, est chargé de délivrer aux troupes les rations de fourrage, de biscuit; celui qui, dans le manège, distribue l'avoine, etc. »<sup>52</sup>. De même, la présence de valets de pied dans la suite de la princesse est un autre élément qui distingue les princes des aristocrates qui n'emploient que des laquais comme le rappelle l'*Encyclopédie* : « Les princes & les gens de basse condition n'ont point de *laquais* ; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les seconds ont des *valets* de labour. ». Audiger ne fait pas mention pour son seigneur de valets de pied mais de laquais. Enfin, l'emploi d'un suisse pour surveiller les portes de l'hôtel est un dernier élément distinctif car les maisons particulières n'ont que des portiers ainsi que le rappelle la définition du *dictionnaire de l'Académie* : « Lorsque celui qui a soin d'ouvrir et de fermer la porte d'une grande Maison, est Suisse et porte l'épée et le baudrier, on ne l'appelle plus *Portier*, on l'appelle *Suisse* » et Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* précise : « Les suisses ont le privilège de garder les portes des édifices publics, des jardins royaux, du chœur des églises, de devenir sentinelles sous le vestibule des palais, et d'être comme inhérents aux hôtels »<sup>53</sup>.

L'analyse des fonctions de certains domestiques de la princesse montre le souci de se démarquer par l'usage d'une titularité qui met en évidence la spécificité du service princier. Néanmoins, l'éclat de la maison semble modeste dans la mesure où il s'agit d'une maison aux

---

<sup>51</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4e Edition, 1762, « contrôleur », p. 391.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>53</sup> L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783-88, 12 tomes en 6 vol., t. V-VII, chapitre 370 « portiers », p. 30.



effectifs peu nombreux et où la spécialisation des fonctions ancillaires n'est guère poussée.

### *c) Les limites : une spécialisation incomplète*

Cette spécialisation incomplète des fonctions ancillaires est particulièrement visible dans le domaine de la Bouche. Si la répartition entre la cuisine et la pâtisserie est nette avec la présence d'un chef d'office aidé d'un pâtissier et d'un garçon d'office et d'un chef cuisinier secondé d'un aide rôtiisseur et éventuellement en fonction des périodes de garçons de fourneaux, le nombre d'aides de cuisine apparaît limité par rapport à d'autres maisons. Audiger recommande en effet la présence d'un garçon d'office, de deux garçons de cuisine et d'une servante de cuisine<sup>54</sup>. Le prince de Conti emploie en 1772 douze garçons ou aides de cuisine. En 1786, lors de deux réceptions importantes, la princesse est obligée d'employer des aides supplémentaires, signe d'une domesticité limitée. De plus, un certain nombre de fonctions sont absentes de la maison princière : un pourvoyeur, un sommelier, un échanton, ou les responsables des batteries de cuisine ou de l'argenterie. D'autres sont mal caractérisées. Le valet de chambre a différentes attributions : il y a un valet de chambre-coiffeur ou un valet de chambre-tapissier qui remplit parfois les fonctions de concierge. Quant aux fonctions les plus modestes dans la hiérarchie ancillaire, elles sont vaguement définies puisque ce sont des garçons ou des aides dont le nom et le nombre varient au gré des besoins.

Ainsi, la maison parisienne de la princesse décalque le modèle canonique des trois secteurs de la Bouche, de l'Ecurie et de la Chambre. L'analyse des effectifs montre la spécificité du service princier qui impose une grande diversité de domestiques et notamment une écurie nombreuse et des titulatures qui rappellent la filiation avec le service royal. Mais les effectifs demeurent modestes, la spécialisation moins poussée que dans d'autres maisons princières. De même, le service de la princesse de Conti est majoritairement centré sur l'hôtel parisien même s'il existe d'autres domestiques qui ont un contact plus épisodique avec la princesse.

## C. Aux marges de la maison

Les marges de la maison présentent un ensemble hétérogène composé d'un ensemble de personnes au statut variable : la majorité est gagée mais certains ne sont rémunérés qu'à la tâche. Ils interviennent à des rythmes différents auprès de la princesse de façon occasionnelle ou pérenne en fonction des besoins. On peut distinguer un personnel aux compétences spécialisées au service direct de la princesse et un personnel lié aux obligations de la princesse

---

<sup>54</sup> AUDIGER, *op. cit.*, p. 2.

envers ses domestiques.

### **1) Au service du corps et de l'esprit de la princesse**

La princesse s'entoure de serviteurs aux compétences spécialisées mais en nombre limité.

Médecins et chirurgiens sont réunis au sein de la Faculté présente dans toutes les maisons princières sur le modèle royal. Louis XIV depuis l'enfance dispose d'une Faculté qui s'étoffe avec le temps puisqu'en 1698, elle compte plus de 35 officiers<sup>55</sup>. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison médicale du roi prend la forme d'une « mini-cour »<sup>56</sup>. En 1775, la Faculté du duc de Penthièvre comprend huit hommes. Celle du prince de Conti est plus réduite avec un médecin et un apothicaire. De même, l'entourage médical auprès de la princesse de Conti est limité à un chirurgien qu'elle appointe et au médecin Fumée qui figure dans les comptes<sup>57</sup> et son testament mais dont aucune source ne mentionne les gages.

A la différence de la Chapelle royale, les religieux au service de la princesse de Conti ne forment pas un groupe particulier dans la maison princière dans la mesure où ils ne résident pas à l'hôtel et ne sont pas gagés. A Paris, son entourage religieux est composé d'un aumônier l'abbé Barruel de 1777 à 1789 et d'un confesseur, le capucin Bernardin. On peut ajouter le curé de la paroisse Saint-Martin de Triel, rémunéré pour les messes célébrées dans la chapelle du château pendant les séjours de la princesse de Conti.

Enfin, Louise Nicole Chauveau, épouse de Pierre Giguet maître de dessin est la professeure de dessin de la princesse presque quotidienne de 1777 à 1789. Elle est rémunérée à la leçon.

Ainsi, la princesse de Conti est entourée d'un petit groupe de serviteurs qualifiés chargés de satisfaire les soins et les besoins de la princesse. Cependant, ils ne représentent qu'une pâle copie des maisons médicales ou des services de la Chapelle de la famille royale.

### **2) Les devoirs princiers**

Les obligations de la princesse envers ses domestiques imposent un personnel spécialisé. Pour la formation de ses pages, Marie-Fortunée d'Este fait appel à plusieurs maîtres d'éducation. Tous sont des hommes compétents, reconnus qui servent les Grands et tout particulièrement les Conti. Maurille-Antoine Moithey, maître de mathématiques est

---

<sup>55</sup> Sophie DE LAVERNY, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 557 p., p. 145.

<sup>56</sup> Alexandre LUNEL, *La maison médicale du roi : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 442 p.

<sup>57</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé pour elle et ses gens, 1776-1789, 118 pièces.

ingénieur géographe du roi. Il se qualifie en 1787 de « professeur de mathématiques de MM Les pages de LL AA SS monseigneur le prince et madame la princesse de Conti »<sup>58</sup> et fait paraître un *Dictionnaire hydrographique de la France* en 1787. Guillaume Danet, leur maître d'armes, est un des fondateurs de l'escrime moderne avec son traité *L'art des armes* de 1766<sup>59</sup>. Ces choix contribuent au prestige du service de la princesse de Conti en l'associant, pour la formation de jeunes nobles, à celui de son époux

Un autre groupe à la marge de la maison princière est composé des pensionnés de Marie-Fortunée d'Este. Ces pensions, majoritairement affectées à ce qu'il est possible d'appeler la retraite des anciens serviteurs, correspondent au devoir d'assistance des Grands. Il s'agit d'assurer une vie décente aux domestiques même s'ils ont quitté leur maison ou s'ils ne sont plus aptes à servir. Les anciens domestiques reçoivent une pension moindre que le montant de leurs gages antérieurs. Le chef d'office Guermande perçoit une pension de 400 livres pour des anciens gages annuels de 600 livres. De même, la marquise de Saint-Aignan touche une pension de 2 000 livres pour des anciens appointements annuels de 4 000 livres. Les versements sont adressés à des domestiques qui peuvent avoir quitté le service depuis plusieurs années : la princesse envoie à Modène et Reggio deux pensions pour les deux sœurs Radighieri qui furent ses lectrices avant la séparation. Son devoir d'assistance se porte également sur les anciens serviteurs de ses domestiques.

Au total, en 1792, la princesse de Conti verse une pension pour dix-huit anciens domestiques. Ce chiffre semble relativement faible notamment si on le compare à d'autres comptes aristocratiques. Par exemple, Anne-Marie de Bourbon, princesse de Conti pensionne trente personnes en 1713<sup>60</sup>. L'ampleur des pensions traduit la modestie des effectifs de la maison princière et la faible influence de la dernière princesse de Conti qui place un nombre limité de personnes sous sa protection.

\*  
\* \*

Si comme le souligne Daniel Roche « dans la société aristocratique, les domestiques abondants et hiérarchisés, souvent inutiles participent de la dépense ostentatoire des

---

<sup>58</sup> Maurille-Antoine MOITHEY, *Catalogue des ouvrages qui se trouvent chez le sieur Moithey, ingénieur-géographe du roi et professeur de mathématique de MM. Les pages de LL AA. SS monseigneur le prince et madame la princesse de Conti*, Paris, Moithey, 1787, 4 p.

<sup>59</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *Croiser le fer : violence et culture de l'épée dans la France moderne : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seyssel, Champ Vallon, 2002, 429 p.

<sup>60</sup> Arch. nat., R3/147, pièce n°237.

privilegiés [au point que] Le domestique est élément du décor »<sup>61</sup>, la dimension ostentatoire de la maison de la princesse de Conti est limitée. Le mode de vie spécifique de Marie-Fortunée d'Este impose un nombre important de domestiques aux rôles variés dans ses résidences ; toutefois la spécialisation des fonctions ancillaires n'est guère poussée. C'est une maison aux effectifs modestes réduite aux besoins indispensables à la vie princière. Le personnel aux compétences particulières et les pensionnés sont peu nombreux. La formation d'une maison utile est un indice du budget réduit de la princesse qui ne peut rémunérer une domesticité trop importante. Entretenir une maison est onéreux comme le prouve l'étude des gages.

## II. ENTREtenir UNE MAISON

L'entretien de la maison est coûteux et grève les finances de la princesse. Les gages des domestiques de Paris et de Triel représentent le premier poste de dépenses avec 20,4 % des dépenses totales ce qui est proche des dépenses de personnel du duc de Penthièvre estimées, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à 25,12 % des débours totaux<sup>62</sup>. C'est un poste coûteux, cependant rémunérer ses domestiques est une obligation essentielle du Grand, c'est un impérieux devoir d'assistance. Les ouvrages de l'époque moderne qui traitent de l'économie domestique et du rôle des maîtres envers la domesticité mettent en avant l'obligation morale de verser des gages justes et payés exactement. Les auteurs fustigent ceux qui ne règlent pas dans les délais les gages de leurs domestiques. Le non-paiement des salaires est condamnable sur le plan religieux car il est assimilé au non respect des prescriptions de la Bible<sup>63</sup>, dans la *Genèse* avec l'exemple de Laban et Jacob<sup>64</sup> et dans le *livre de Tobit*<sup>65</sup>, qui recommande de payer à temps un serviteur. Ne pas verser de salaire est identifié comme une transgression des engagements du maître<sup>66</sup>. Les gages doivent non seulement être payés exactement mais ils doivent être « honnêtes », adjectif que le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 définit comme « Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes ». Le salaire versé doit être hiérarchisé selon les fonctions occupées par le serviteur et selon le rang du maître. Donner de bons appointements est un signe de la prodigalité du Grand et rehausse

---

<sup>61</sup> Daniel ROCHE, *Le peuple de Paris*, Paris, Fayard, 1981, (reéd. 1998), 379 p., p. 375-376.

<sup>62</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 410.

<sup>63</sup> Abbé SALAS, *De l'éducation chrétienne des filles, ouvrage distribué en plusieurs instructions sur les sujets les plus importants de la morale*, Paris, André Delaguette, 1721, 354 p.

<sup>64</sup> *Genèse*, 29, 15, « Alors Laban dit à Jacob : Parce que tu es mon parent, vas-tu me servir pour rien ? Indique-moi quel doit être ton salaire ».

<sup>65</sup> *Tobit*, 4, 14, « Ne garde pas jusqu'au lendemain, le salaire d'un travailleur, mais paie-le tout de suite ».

<sup>66</sup> Abbé SALAS, *op. cit.*, p. 336.

son prestige. Aussi est-il nécessaire de saisir si ses capacités financières permettent à Marie-Fortunée d'entretenir honnêtement sa maison selon les hiérarchies ancillaires et les convenances correspondantes à son rang. Les comptes donnent à voir les différentes formes de la rémunération. Il faut ensuite découvrir dans quelle mesure la hiérarchisation des gages décalque la hiérarchie ancillaire.

## A. Les formes de la rémunération

Les gages et les appointements en argent font l'essentiel de la rémunération des domestiques de la princesse. Les deux termes évoquent des situations sensiblement différentes que les sources ne traduisent que partiellement. Les salaires représentent un poids très lourd dans le budget de la princesse mais sont payés avec exactitude. D'autres formes de rétributions existent et montrent l'appartenance symbolique à la maison princière. Certaines sont motivées par des circonstances exceptionnelles et le versement d'un complément de salaire est une forme de reconnaissance des services rendus par le domestique.

### 1) Gages et appointements

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la rémunération des domestiques s'effectue principalement en argent. Peu d'états des gages sont conservés au sein des comptes. Le premier pour le quartier d'avril 1787 ne concerne que les domestiques partis avec elle aux eaux de Bourbon-l'Archambault, c'est-à-dire vingt-huit personnes avec l'écurie. Le second et ultime état est conservé à part des comptes et il est daté du 1<sup>er</sup> juillet 1792 : vingt noms apparaissent encore à cette date. L'état des dépenses générales conservé à partir du 1<sup>er</sup> avril 1788 permet de mesurer le poids financier des gages dans le budget de la maison. Quelques reçus signés des domestiques sont un moyen de connaître de façon plus détaillée la valeur des appointements et pensions et la fréquence de leur paiement par la princesse de Conti.

Les gages et appointements forment le cœur de la rémunération des membres de la maison de la princesse de Conti. Les dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle établissent une distinction entre les deux noms à l'exemple du *dictionnaire de l'Académie française* pour qui le terme de gages « signifie aussi, Salaire, ce que l'on donne aux domestiques par an pour paiement de leurs services. *Les gages d'un laquais, d'une servante* »<sup>67</sup> alors que les exemples donnés pour les bénéficiaires des appointements sont au sommet de la pyramide ancillaire : « Entretien, pension, gages qu'on donne aux principaux domestiques, à un Officier, &c. *Il lui donnoit, il recevoit de gros appointemens. Il a mille écus d'appointemens. Les appointemens d'un Gouverneur. Il a tant de gages & tant d'appointemens.* En ce sens il ne se

---

<sup>67</sup> *Dictionnaire de l'Académie*, 4<sup>e</sup> édition, 1762, p. 795.

dit qu'au pluriel »<sup>68</sup>. Cette distinction ne se retrouve que partiellement dans les comptes car les deux termes sont utilisés alternativement. Par exemple, l'état des gages et des appointements lors du séjour de la princesse, et d'une partie de sa maison, aux eaux de Bourbon-l'Archambault près de Moulins à l'été 1787, n'établit aucune différence de vocabulaire entre les versements effectués aux dames suivantes ou aux valets de pied. Une différenciation est faite cependant dans les quittances car l'architecte Pierre Convers reconnaît avoir reçu ses appointements.

Aucun retard dans le paiement des gages n'est signalé dans les comptes. Le versement est effectué par quartier et suit en cela le rythme du versement des différentes pensions de la princesse qui sont payées tous les trois mois. Les gages, c'est-à-dire les salaires fixes versés régulièrement, représentent l'essentiel de la rétribution ancillaire. Toutefois, il existe des compléments liés à la fonction du domestique ou à des circonstances particulières.

## 2) Des compléments réguliers

Les domestiques de la princesse bénéficient de gratifications supplémentaires. La famille, composée principalement de la Chambre, de l'Office, du trésorier, des dames et des pages de la princesse, a bouche à la table de la princesse. Comme les membres de l'écurie n'y sont pas admis, leurs gages incluent, en compensation, différents frais inhérents à l'exercice de leurs fonctions c'est-à-dire leurs « subsistances, gages, habillement, bois, graisse et chandelles en argent ».

En sus de leur rétribution en argent, les membres de la maison bénéficient de compléments en nature. Tout d'abord, les gens d'écurie, les pages, les valets de pied et porteurs reçoivent chaque année un habit de livrée avec redingote, botte et éventuellement des couteaux. Ils touchent un complément financier pour la « *petite oye* », c'est-à-dire les accessoires de l'uniforme. Une autre retombée du service princier est d'être logé et meublé par la princesse. Chaque membre de la maison vit à l'hôtel du Lude dans des logements variables selon leurs fonctions. Leur chambre ou appartement est en partie meublée par la princesse comme l'atteste le relevé effectué en avril 1776<sup>69</sup> de tous les meubles appartenant à la maîtresse de maison pour l'ensemble des logements de l'hôtel.

Enfin, le domestique peut espérer obtenir d'autres rétributions pour des événements plus exceptionnels : la prise du deuil, ou un service particulier demandé par la princesse.

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, 1762, p. 88.

<sup>69</sup> Arch. nat., R3/221, inventaire des meubles de la Maison de Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti.

### 3) Les compléments extraordinaires

Des compléments extraordinaires sont délivrés ponctuellement. Si l'ensemble des membres de la maison reçoit de l'argent pour porter le deuil, les gratifications ne s'adressent qu'à un nombre limité de personnes en récompense d'une prestation particulière.

A trois reprises, en 1776 lors des décès du prince de Conti, en 1780 à la mort du duc de Modène et de l'impératrice Marie-Thérèse, la maison prend le deuil. La livrée se voit confectionner un uniforme de deuil tandis que les autres domestiques obtiennent le versement d'une somme destinée à acheter les vêtements nécessaires. Cette rétribution est hiérarchisée selon les fonctions de chaque domestique : la dame d'honneur obtient 400 livres tandis qu'un garçon d'office ne reçoit par exemple que 90 livres lors du décès de François III d'Este<sup>70</sup>.

Certaines gratifications sont des compléments de rétribution accordés à plusieurs domestiques en récompense de service particulier, ou d'une charge plus lourde de travail. Toutefois à la différence d'autres maisons princières<sup>71</sup>, ces revenus supplémentaires demeurent extrêmement peu fréquents. Ils ne sont accordés qu'à deux grandes occasions pour les membres de l'écurie exclusivement. Lors du voyage à Bourbon-l'Archambault en 1787, une gratification exceptionnelle de 15 livres pour chaque domestique est donnée aux cochers et aux postillons en raison des dix jours de route effectués pour se rendre en Bourbonnais. En 1789, une gratification est accordée aux mêmes domestiques qui ont quitté Paris pour Chateaufort. Enfin, certains domestiques n'appartenant pas directement à la maison princière sont rémunérés par la princesse exclusivement par des gratifications à l'instar du concierge de Versailles, Bellet, et du receveur du domaine de Triel, Chenou, qui dépendent de la maison du prince de Contiet sont gagés par lui<sup>72</sup>. Marie-Fortunée d'Este leur accorde annuellement des gratifications : 188 livres en 1788 à Bellet et 600 livres de juillet 1788 à juillet 1789 à François Chenou.

Ainsi, l'entretien décent de la domesticité est une obligation morale qui passe par des versements en argent sans délai et des compléments comme la nourriture, le logement et pour certains, l'habillement. Mais, reflet du budget limité de la princesse, les gratifications sont limitées à des circonstances particulières. Enfin, les gages mettent à jour de la hiérarchie ancillaire.

---

<sup>70</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses particulières 1780, pièce n°44, état du deuil de la maison de SAS madame pour la mort de SAS monseigneur le duc de Modène..., mars 1780.

<sup>71</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 411.

<sup>72</sup> Arch. nat., 72 AP 1, Etat des subsistances et accessoires des officiers et domestiques de Monsieur de Bourbon-Conty pour les mois d'avril-mai-juin 1793

## B. Des rémunérations hiérarchisées<sup>73</sup>

L'examen de l'échelle des rémunérations apporte un éclairage sur les hiérarchies présentes au sein de la maison princière. Le niveau des rétributions est à analyser à la lumière des autres maisons princières. Plusieurs hiérarchies sous-tendent le service domestique princier. Une première différence est établie entre la suite nobiliaire et les roturiers au service de la princesse. Il existe des nuances entre les différents pôles de la maison, Bouche, Ecurie, Chambre, et à l'intérieur de chaque ensemble. Il faut souligner les différences de gages entre les hommes et les femmes.

### 1) Le sommet de la maison princière

Le montant des gages est variable suivant la fonction et la qualité des personnes. Les gages s'étalent selon une échelle de 1 à 41, de 4 000 livres par an pour la dame d'honneur à 96 livres pour le garçon des pages. Les écarts sont importants mais moindres que dans d'autres maisons princières. Chez le duc de Penthièvre les gages varient de 1 à 90<sup>74</sup>. Chez les ducs et pairs de La Rochefoucauld le rapport est de 1 à 50 en 1761<sup>75</sup>. L'écart des gages est plus resserré chez la princesse : les appointements les plus importants restent en deçà de ceux des autres maisons tandis que les plus faibles sont supérieurs aux gages minima des autres services aristocratiques. Le sommet de la hiérarchie des gages est composé de deux ensembles : les membres de la suite aristocratique et certains domestiques roturiers dont les gages sont supérieurs à 1 000 livres par an.

#### a) Les gages les plus élevés

Les traitements les plus importants sont ceux de la suite aristocratique de la princesse de Conti. La dame d'honneur perçoit 4 000 livres par an à l'instar de la marquise de Saint-Aignan lors du séjour à Bourbon-l'Archambault<sup>76</sup> ou de la comtesse des Roches pendant l'émigration<sup>77</sup>. La dame de compagnie reçoit 3 000 livres par an tout comme l'écuyer de la princesse<sup>78</sup>. Les gages ne semblent pas diminuer avec la séparation car en 1774, Adélaïde de Sailly déclare bénéficier d'appointements de 3 000 livres par an pour sa place de dame de compagnie de la comtesse de la Marche. Toutefois, ces appointements restent en deçà des

---

<sup>73</sup> Annexes 1, tableaux 22 et 26.

<sup>74</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 418.

<sup>75</sup> Michel HAMARD, *La famille de la Rochefoucauld et le duché-pairie de la Roche-Guyon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, 462 p., p. 150.

<sup>76</sup> Arch. nat., R3/183, pièce n°89, « Etat des appointements et gages des personnes de la Maison de SAS la princesse de Conti qui la suivent à Bourbon l'Archambault pour le quartier d'avril 1787 ».

<sup>77</sup> Arch. nat., 300 AP III 82, Succession Conti.

<sup>78</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°13, quartier de l'écuyer.



prescriptions. La comtesse de Genlis rapporte dans son ouvrage *De l'esprit des étiquettes*<sup>79</sup> : « La dame d'honneur avait 8 000 F et un superbe logement, les dames avaient 4 000 F et un joli logement ». Ils sont inférieurs à ceux de la duchesse de Bourbon qui accorde 6 000 livres à sa dame d'honneur pendant son mariage et 3 000 livres par an à chacun de ses deux écuyers<sup>80</sup>.

Si les gages de la suite aristocratique restent modestes au regard des autres maisons princières féminines, ils demeurent bien supérieurs aux appointements de la roture dont les revenus les plus importants n'atteignent que la moitié de ceux de la dame d'honneur.

#### *b) Le sommet de la pyramide roturière*

Peu de domestiques non nobles possèdent des gages supérieurs à 1 000 livres par an et ils occupent des fonctions essentielles auprès de la princesse. Les appointements les plus importants sont délivrés au chirurgien Bernat qui reçoit 2 000 livres par an en 1792<sup>81</sup> mais il ne reçoit pas de sommes d'argent pour sa subsistance. Cette somme est comparable aux 2 400 livres accordées par le duc de Penthièvre à son propre chirurgien en 1781. Le trésorier reçoit chaque année 1 000 livres d'appointements et 547 livres 10 sols pour ses subsistances selon l'état de 1792, et les gages de la maison semblent majoritairement rester stables de 1776 à 1792, soit moins que le contrôleur de la maison du duc de Penthièvre qui dispose de 3 150 livres en 1781<sup>82</sup> ou le secrétaire des commandements-trésorier de la duchesse de Bourbon qui perçoit 3 000 livres en 1781<sup>83</sup>.

Le sommet de la hiérarchie des appointements est occupé par la suite aristocratique et un faible nombre de domestiques roturiers qui se distinguent par leur compétences spécifiques, financières ou médicales. Au-dessous d'eux, les responsables des grands services de la maison bénéficient des gages les plus élevés.

## **2) Le cœur de la maison**

Ensuite, les gages s'échelonnent de 96 livres pour le garçon des pages à 912 livres pour le receveur des écuries. La majorité des traitements est comprise entre 600 livres et 800 livres.

---

<sup>79</sup> Mme de GENLIS, *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde de ce temps*, Paris, 1812-1813, rééd. Mercure de France, 1996, 158 p.

<sup>80</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation, « État par aperçu des officiers et des gens qui peuvent composer la maison de SAS madame la duchesse de Bourbon et de ce qui lui en coûtera annuellement », 1781.

<sup>81</sup> Arch. nat., T 1679, état des gagistes au 1er juillet 1792.

<sup>82</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 687.

<sup>83</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation, « État par aperçu des officiers et des gens qui peuvent composer la maison de SAS madame la duchesse de Bourbon et de ce qui lui en coûtera annuellement », 1781.

Les gages autour de 800 livres concernent tout d'abord les responsables des grands services de la maison. Le receveur chargé de l'écurie obtient tout d'abord des gages de 812 livres portés entre 1784 et 1787 à 912 livres dans lesquels sont inclus ses « subsistances, gages, habillement, bois, graisse et chandelles en argent ». Le contrôleur de bouche reçoit chaque année 800 livres mais à la différence du précédent domestique, il est nourri par la princesse. Sa rémunération est moindre que celle accordée par le prince de Conti, 1 200 livres et surtout par la duchesse de Bourbon, 2 000 livres. Ensuite, les gages sont liés aux métiers les plus difficiles, les plus physiques. Les valets de pied et les porteurs ont des gages respectifs de 858 et 639 livres dans lesquels sont inclus tous les frais d'habillement, nourriture, ce qui correspond globalement aux rétributions des domestiques de la duchesse de Bourbon, respectivement de 800 et 660 livres. Les cochers sont rémunérés 613 puis 713 livres, le Suisse, 800 livres.

Ensuite, on trouve des domestiques qui ont un rôle capital dans la maison, le chef de cuisine et le chef d'office qui obtiennent chacun 600 livres, ainsi que les femmes de chambre, avec 600 livres également. Leurs rémunérations sont augmentées par le fait qu'ils ont tous bouche à l'hôtel ou reçoivent 40 sols par jour pour les hommes, 32 sols 6 deniers pour les femmes, pour le vin et subsistance. Le niveau de rémunération est égal sinon supérieur à celui de la livrée. Il reste cependant inférieur à celui de la maison du prince de Conti qui accorde en 1772 1 000 livres à son chef de cuisine et 800 livres à son chef d'office ou encore de la duchesse de Bourbon dont le contrôleur de bouche, le chef de cuisine et le chef d'office perçoivent respectivement 2 000 livres, 1 000 et 1 400 livres en 1781.

Cinq puis six métiers ancillaires ont des gages compris entre 344 livres et 540 livres. Ce sont principalement des fonctions subalternes qui réclament cependant une compétence particulière. On retrouve d'autres membres de l'écurie avec les garçons d'attelage et postillons dont la rémunération annuelle passe de 450 livres à 540 livres. Dans le secteur de la Bouche, il s'agit du pâtissier qui est placé sous l'autorité du chef d'office et reçoit 400 livres, contre 300 livres pour celui du prince de Conti en 1772<sup>84</sup>. La femme de charge spécialisée dans le soin du linge obtient des gages de 344 livres soit bien plus que celle du duc et de la duchesse de Fitz-James, 150 livres, et elle est nourrie par la princesse. Le valet de chambre-coiffeur obtient une rétribution légèrement supérieure 350 livres par an. Enfin, apparaît à partir de 1788, le jardinier employé pour réaménager le jardin de Paris et qui reçoit 400 livres par an.

La dernière catégorie rassemble tous les gages inférieurs à 200 livres par an, soit huit

---

<sup>84</sup> BHVP, CP 4586, Comptes Manscourt, 1772.

métiers. Principalement, ce sont des garçons, c'est-à-dire des aides qui occupent des fonctions subalternes. Ils se retrouvent principalement dans le secteur de la Bouche, ce sont les garçons, laveur, de fourneaux, d'office... qui reçoivent 150 livres de gages, sont nourris à l'hôtel ou perçoivent une indemnité de 25 sols par jour, soit bien plus que les garçons de cuisine du prince de Conti qui n'obtiennent que 96 livres. Seul le garçon des pages a des gages aussi bas. Les valets de chambre ont des revenus plus élevés, 150 livres pour un simple valet de chambre, 190 livres pour celui qui tient le rôle de concierge. Ces domestiques ont une rémunération assez faible comparée à celle des femmes ou à celle d'autres maisons : le duc de Fitz-James donne 300 livres à ses valets de chambre tandis que le prince de Conti octroie 200 livres aux siens.

Les rémunérations sont diversifiées et hiérarchisées en fonction du rôle et de la responsabilité de chaque domestique. Elles sont majoritairement inférieures aux autres maisons princières à l'exception de deux groupes : les domestiques subalternes tels que les garçons qui ont des gages plus importants et les femmes qui bénéficient d'appointements parfois supérieurs aux hommes.

### **3) Une originalité : un dimorphisme sexuel en faveur des femmes**

Les femmes n'apparaissent pas sous-gagées par rapport aux hommes. Au contraire, s'il l'on suit les chiffres donnés dans l'état des gages de juillet 1792, les femmes se trouvent au sommet de la hiérarchie des appointements. Ce dimorphisme sexuel en faveur des femmes est une originalité de la maison princière car les textes normatifs et l'usage ne valorisent guère le service féminin alors que le service masculin est vu comme un élément de prestige. Entretenir une domesticité masculine apporte davantage de distinction et d'honorabilité au maître comme l'indique le marquis de Caraccioli : « c'est une fortune parmi nous que d'avoir un bon cuisinier. Les bourgeois n'ont que des cuisinières »<sup>85</sup>. « Un homme vaut deux femmes »<sup>86</sup> et cette hiérarchie des valeurs se traduit par une hiérarchie des gages. Ainsi, Audiger recommande de gager davantage un homme qu'une femme : il propose 200 livres pour un valet de chambre contre 100 livres pour une femme de chambre<sup>87</sup>. Les valets de chambre du duc et de la duchesse de Fitz-James ont des gages supérieurs, double de ceux des femmes de chambre<sup>88</sup>. De même, les rémunérations des femmes de chambre de l'épouse du

---

<sup>85</sup> Marquis de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux*, Lyon, B. Duplain, 1768, 3 vol., art. « cuisine ».

<sup>86</sup> Claude PETITFRERE, *L'œil du maître, maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1986, 251 p. p. 46

<sup>87</sup> AUDIGER, *op. cit.*

<sup>88</sup> Arch. nat., T186/50, paiements des gages de la chambre de monseigneur le duc et madame la duchesse de Fitz-James, avril 1788.

fermier général Simon Brissard propriétaire du château de Triel, sont de 150 livres par an en 1759 tandis que celles de son valet de chambre sont de 250 livres<sup>89</sup>. Si en 1772, la duchesse de Bourbon offre une rémunération légèrement supérieure à ses femmes de chambre, cette différence disparaît en 1781 et elle n'existe pas dans la maison de Louise de Condé<sup>90</sup>.

Or, dans la maison de la sérénissime, les appointements les plus importants sont perçus par la dame d'honneur et la différence est notable avec ceux de l'écuyer. De même, les gages du valet de chambre sont nettement inférieurs à ceux de leurs homologues féminins<sup>91</sup>. Cette supériorité des gages se double d'une préséance féminine. Dans les listes des domestiques, la dame d'honneur et la dame de compagnie -qui a pourtant les mêmes émoluments que l'écuyer- sont placées avant lui dans les états de la maison, tout comme les femmes de chambre et les femmes de charge sont inscrites avant les valets de chambre.

\*  
\* \*

Les appointements versés très exactement sont établis en fonction de plusieurs critères. Ils dépendent du rang de la maîtresse de maison comme le montre le choix de Marie-Fortunée d'augmenter le personnel triellois au moment où elle obtient l'usufruit du château en 1781. Mais les gages de la maison sont globalement inférieurs à ceux des autres maisons princières et traduit les possibilités financières limitées de la princesse. Si la fonction au sein de la maison détermine les gages, le statut social du domestique est primordial et la prééminence de la noblesse se concrétise par des émoluments bien supérieurs à la roture. L'originalité de cette maison princière réside dans la valorisation du service féminin par des gages supérieurs allant à l'encontre de l'usage. Elle se retrouve dans la place singulière des femmes au sein de la société ancillaire.

---

<sup>89</sup> Arch. nat., T186/75, gages des domestiques à payer par madame, juillet 1759.

<sup>90</sup> Annexes 1, tableau 26.

<sup>91</sup> Idem.

### III. LA SOCIÉTÉ ANCILLAIRE

La maison de la princesse de Conti est un creuset où se mêlent des personnes aux origines, aux statuts, aux fonctions variées autour du service princier. A l'époque moderne, de nombreux auteurs s'intéressent au service domestique et aux relations entre le maître et ses serviteurs. Ils en présentent une image négative. Les domestiques sont assimilés à des êtres dangereux, voleurs, menteurs, ivrognes, joueurs. Dès lors, se développe une littérature qui cherche à moraliser le comportement des domestiques tel l'abbé Collet dans ses *Instructions et prières à l'usage des domestiques et des personnes qui travaillent en ville*<sup>92</sup>. L'ouvrage de Jeanne-Marie Le Prince de Beaumont, *Le magasin des pauvres*<sup>93</sup> prend la forme d'une pièce de théâtre mettant en scène des figures stéréotypées de la domesticité entre un valet ivrogne et brutal et une servante, voix de la sagesse et de la bonne conduite. La comtesse de Genlis offre un autre exemple avec le *La Bruyère des domestiques*<sup>94</sup> tout comme l'ouvrage de Toussaint de Saint-Luc, *Le bon laquais*<sup>95</sup>. De même, certains moralistes rédigent des ouvrages sur les relations entre maîtres et domestiques et sur les devoirs de chacun à l'instar de l'abbé Fleury avec son ouvrage, *Devoirs des maîtres et des domestiques*<sup>96</sup> ou des traités d'éducation pour les jeunes filles de la noblesse. Dans cette relation, la dimension religieuse est importante. La domesticité est justifiée comme étant nécessaire au salut du maître. L'autorité de celui-ci est sacralisée, l'obéissance est assimilée à un devoir quasi-religieux<sup>97</sup>. En contrepartie, le maître a des devoirs importants envers ses serviteurs. Il doit les gager correctement, les loger, les nourrir, les soigner, leur apprendre leur catéchisme. Il exerce le pouvoir d'un *pater familias* mêlé d'une ferme autorité et de soins bienveillants pour des domestiques vus comme des enfants immatures.

Dans cette société hiérarchisée, des historiens ont récemment mis en évidence des inflexions qui prennent forme à partir des années 1760. Le modèle patriarcal serait abandonné au profit de relations plus froides, plus distantes<sup>98</sup>. Le patriarche céderait progressivement la place à l'employeur. Témoins de ces changements, une distance plus grande entre maître et

---

<sup>92</sup> Abbé COLLET, *Instructions et prières à l'usage des domestiques et des personnes qui travaillent en ville*, Paris, 1758, 333 p.

<sup>93</sup> Jeanne-Marie LE PRINCE DE BEAUMONT, *Le magasin des pauvres, artisans, domestiques et des gens de la campagne*, Lyon, P-Bruyset-Ponthus, 1768, 2 vol.

<sup>94</sup> Comtesse DE GENLIS, *La Bruyère des domestiques*, Paris, V. Thiercelin, 1828, 2 vol. in-12.

<sup>95</sup> TOUSSAINT DE SAINT LUC, *Le bon laquais ou la Vie de Jacques Cochois, dit Jasmin, à l'usage de ceux qui sont en service*, Paris, Mesnier, 1696, 3e édition 1739, in-12.

<sup>96</sup> Abbé Claude de FLEURY, *Les devoirs des maîtres et des domestiques*, Paris, 1736, P. Emery, 249 p.

<sup>97</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire... op. cit.*, article « domestique ».

<sup>98</sup> L'historienne américaine Cissie Fairchilds souligne ainsi « the demise of patriarchalism and the disappearance of patriarch » dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, Cissie FAIRCHILDS, *Domestic enemies, servants and their masters in old regime France*, Baltimore, the John Hopkins University Press, 1984, 325 p., p. 152.

domestiques se met en place comme le souligne l'usage plus répandu de la sonnette noté par Louis-Sébastien Mercier<sup>99</sup> ou la séparation plus grande des espaces aristocratiques et des espaces ancillaires que l'on retrouve dans les traités d'architecture<sup>100</sup>. Néanmoins, ces transformations sont progressives et inégales comme le démontre Jacqueline Sabattier<sup>101</sup>. En effet, si elle signale des évolutions à la veille de la Révolution française, elle note cependant que les changements sont très longs et que, dans le domaine des relations maître-domestiques, 1789 ne constitue pas une césure. De même, ce paternalisme traditionnel demeure dans certaines maisons et reste associé à l'ethos aristocratique<sup>102</sup>. Dès lors, il convient de comprendre comment la princesse exerce son rôle de maîtresse de maison dans cette période de mutation. L'étude de la société ancillaire à partir de l'analyse de son recrutement et de ses liens familiaux et matrimoniaux éclaire les relations entre la princesse et ses domestiques. Or, les nouvelles conditions financières et sociales nées de l'émigration mettent à l'épreuve les liens et les fidélités.

## A. La spécificité de la maison d'Este-Conti

Entre 1759 et 1776, les modalités de recrutement des domestiques au service de Marie-Fortunée d'Este changent radicalement. Si en 1759, elle reçoit à son arrivée une maison déjà formée et dépendante de celle du comte de la Marche, elle peut choisir en 1776 de façon autonome ses domestiques. L'analyse de la composition de la maison princière permet de saisir dans quelle mesure la séparation induit des transformations dans le choix des domestiques. L'étude de la place des Italiens, demandés dès 1759 par Marie-Fortunée d'Este, ainsi que de la présence féminine interroge la spécificité de cette maison d'Este-Conti avant et après la séparation.

### 1) La maison constituée en 1759

En 1759, la famille Conti impose à Marie-Fortunée d'Este une suite où sont absents les Modénais. Ce procédé montre l'évolution des pratiques depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les princesses étrangères arrivent à la cour de France accompagnées de compatriotes. Quarante-quatre Italiens sont présents dans la maison de Marie de Médicis de 1600 à 1610.

---

<sup>99</sup> L.-S. MERCIER, *op. cit.*, chap. 89 « Ameublement » ; Chap. 324 « légères observations » : « Tous les appartemens sont percés pour le conduit des sonnettes ; c'est une science à part. Telle femme sonne quand son mouchoir est tombé, afin qu'on le ramasse. ».

<sup>100</sup> Jean-Charles KRAFFT, *Recueil d'architecture civile, contenant les plans, coupes et élévations des châteaux, maisons de campagne et habitations rurales... situés aux environs de Paris et dans les départemens voisins*, Paris, Bance aîné, nouvelle édition 1829, 264 p.

<sup>101</sup> Jacqueline SABATTIER, *Figaro et son maître, les domestiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris Perrin, 1984, 337 p.

<sup>102</sup> Sara MAZA, *Servants and masters in Eighteenth-century France, the uses of loyalty*, Princeton University, 1983, 368 p., p. 303.

Anne d'Autriche est entourée d'une trentaine d'Espagnols. Toutefois, les effectifs des étrangers diminuent. En effet, ils sont soupçonnés d'appartenir à des réseaux d'espionnage, de diplomatie parallèle et d'avoir une influence néfaste sur les reines. Si Marie-Thérèse arrive en France avec une quarantaine de personnes, le roi exige immédiatement leur départ. Treize serviteurs demeurent mais l'usage qui impose à une nouvelle souveraine ou une future Fille de France de se séparer de sa maison d'origine dès son arrivée en France est alors établi<sup>103</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons des princesses sont exclusivement françaises.

Cependant, dès son arrivée en France, Marie-Fortunée d'Este réclame à son père la présence de compatriotes et notamment d'Armand Brési chargé des affaires du duc de Modène dans différentes cours et de son confesseur italien<sup>104</sup>. Elle obtient peu après la présence de deux personnes italiennes auprès d'elle mais il ne semble pas que la deuxième personne soit le prêtre italien mais une de ses anciennes dames, Pia Marescotti, qui était à ses côtés lors de son départ vers la France en 1759<sup>105</sup>. La présence italienne semble s'étoffer. Avant 1776, la maison compte quatre compatriotes : Brési, M<sup>elle</sup> Marescotti et deux lectrices de la princesse, les sœurs Radighieri. On peut leur adjoindre la comtesse Joséphe Bagarotti qui fait partie de ses amies. Cette comtesse, fille d'Alexandre Bagarotti, colonel de cuirassiers au service de l'Empereur, est issue d'une famille originaire de Plaisance et de Crémone<sup>106</sup>. Protégée de l'impératrice qui lui octroie une pension de 1 500 florins avant son départ pour la France, elle vit dans l'entourage de Madame de Graffigny avant d'être la dame de compagnie de la princesse douairière de Conti. Elle appartient à l'entourage proche de la famille Conti ainsi qu'il est possible de le constater dans la peinture de Michel-Barthélémy Ollivier, *Le thé à l'anglaise dans le salon des Quatre Glaces au Temple*, de 1766 qui la représente chez le prince de Conti<sup>107</sup>.

Ainsi, cinq personnes de son entourage sont d'origine italienne. Ce sont surtout des Modénais. Brési sert les intérêts de la maison d'Este. Pia Marescotti dont la famille est originaire de Bologne vit dans l'entourage de la cour de Modène. Les sœurs Radighieri sont originaires du duché.

---

<sup>103</sup> Jean-François DUBOST, « La Cour de France face aux étrangers : les Espagnols à la cour des Bourbons (1598-1715) », *Les Cours d'Espagne et de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, études réunies et présentées par Chantal GRELL et Benoît PELLISTRANDI, Madrid, Casa de Velazquez, 2007, p. 149-169.

<sup>104</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 213, Boursier, lettre du 23 avril 1759.

<sup>105</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 215, Selvatico, 1759.

<sup>106</sup> BNF, Richelieu, Manuscrits français, Chérin 12, Bagarotti.

<sup>107</sup> Les frères Goncourt soulignent sa présence dans *La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle* à l'occasion de la description du tableau : « N'oublions pas là-bas, auprès du guéridon, cette femme en robe de soie rayée de blanc et de cerise, Mlle Bagarotti, dont le prince de Conti payera les dettes. » (Ce n'est pas le prince de Conti qui éponge ses dettes mais Marie-Fortunée d'Este).

## 2) En 1776 : un choix plus libre

En 1776, la princesse peut choisir plus librement ses domestiques. Néanmoins, l'élément italien ne s'affirme guère et la princesse engage des domestiques qu'elle connaît ou qui ont une expérience de service auprès des Grands

La présence italienne diminue au moment de la séparation avec notamment le départ des deux lectrices qui vivent dans les années 1780 à Reggio et Modène. En 1788, Pia Marescotti meurt mais elle n'est pas remplacée par une Italienne. Cette inflexion souligne que la princesse semble s'être adaptée à la vie en France et que sa volonté d'être entourée de compatriotes en qui elle a confiance et qui parlent sa langue d'origine s'est estompée après trente ans de séjour en France. Cet exemple confirme l'idée que les aristocrates italiens ou d'origine italienne n'ont pas recours de façon exclusive à des compatriotes<sup>108</sup>. Toutefois, l'importance de la présence italienne est visible dans les fonctions occupées par les transalpins. En effet, les Italiens sont des personnes de confiance ou qui vivent dans l'intimité de la princesse. Tout d'abord, cette idée se vérifie par le fait que Marie-Fortunée d'Este réclame dès les premières semaines de sa présence en France un confesseur italien et un secrétaire. Le choix d'un compatriote pour confesseur est une pratique répandue. Marie Leszczyńska choisit un Polonais, le père Labiszinski son ancien directeur spirituel d'avant son mariage, pour se confesser dans sa langue natale<sup>109</sup>. Si elle ne semble pas obtenir satisfaction pour le premier, le choix d'un secrétaire modénais est un signe fort qui montre qu'elle n'accorde sa confiance qu'à des compatriotes. Celle-ci est confirmée en 1776 quand Armand Brési devient le trésorier de la maison autonome. De même, les femmes italiennes autour de la princesse sont des figures de l'intimité telle Pia Marescotti sa femme de chambre-gouvernante.

En 1776, la princesse fait le choix de la continuité en engageant des domestiques qui étaient auparavant au service des Grands ou en reconduisant ses propres serviteurs. Tout d'abord, Ermanno Brési, le trésorier, a longtemps été au service du duc de Modène<sup>110</sup>. Ensuite, quand l'abbé Contri<sup>111</sup>, envoyé du duc de Modène en France, présente le nouveau contrôleur de bouche de la princesse de Conti, Antoine Ronzier, il précise qu'il « très habile, très entendu pour la table, il a été contrôleur de feu la duchesse de Parme »<sup>112</sup>. Cette remarque

---

<sup>108</sup> Jean-François DUBOST, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997, 524 p., p. 362.

<sup>109</sup> W. NEWTON, *op. cit.*, p. 247.

<sup>110</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>111</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, Abbé Contri, lettre du 5 février 1776.

<sup>112</sup> Antoine Ronzier ou Roncier est en 1775 qualifié dans les archives du duché de Parme d'ancien aide de cuisine et bénéficie d'une pension de 3200 livres, Henri BEDARIDA, *Parme et la France de 1748 à 1789*, Genève, Slatkine Reprints, 1977, 645 p., p. 161.



souligne que le service dans une autre maison princière est un gage de qualité et qu'il existe un réseau de serviteurs gravitant autour des Grands et qui se placent par recommandation. De même, l'exemple de Claude Bligny valet de chambre de la comtesse de la Marche jusqu'à sa mort en 1768 est un autre exemple de ces dynasties familiales au service des princes. Cet homme marié à une femme de chambre de Marie-Fortunée d'Este<sup>113</sup> est le cousin germain du valet de chambre barbier du roi, Alexandre Jean-Baptiste Bligny qui devient le tuteur des enfants du couple. Cet homme occupe une fonction prestigieuse dans l'intimité de la chambre du roi. Il sert le monarque de 1754 à 1774 afin de céder sa place à son fils Charles-Claude<sup>114</sup>. Enfin, Jean Bast, avant d'être au service de la comtesse de la Marche, fut valet de chambre du duc et maréchal de Biron<sup>115</sup>. En 1776, la maison fondée par la princesse ne rompt pas complètement avec la maison Conti. Un grand nombre de serviteurs est reconduit de la maison de la comtesse de la Marche à celle de la princesse de Conti. D'autres appartiennent à la mouvance de la branche cadette des Bourbons. En effet, elle conserve des domestiques qui étaient à son service avant 1776. Sur les vingt serviteurs encore présents à l'hôtel du Lude en 1792<sup>116</sup>, quatre étaient au service de la princesse avant la séparation : Melle Picque, veuve Bligny puis Brési, entre en 1759, les trois frères Saint-Riquier en 1770, 1771 et 1772. En 1776, elle engage cinq domestiques qui appartenaient à l'écurie de la princesse douairière de Conti, décédée en juillet 1775<sup>117</sup>.

La séparation ne se traduit pas par une recomposition de la maison princière. La continuité l'emporte notamment par la reconduction d'une partie de sa maison antérieure. Elle ne se sert pas de sa nouvelle autonomie pour renforcer la présence italienne ou augmenter le nombre de femmes qui demeurent minoritaires à son service.

### 3) La présence féminine

Seules huit femmes sont au service de la princesse. En effet, la masculinité est un trait de la domesticité d'Ancien Régime par opposition à la bonne à tout faire du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>. L'importance numérique du personnel de la livrée traditionnellement masculine et gourmande en effectifs dans les maisons aristocratiques est une première explication mais surtout posséder une maison majoritairement masculine est un élément distinctif qui différencie la noblesse. Audiger propose le modèle d'une maison d'un grand seigneur où domine le nombre

---

<sup>113</sup> Qui épouse par la suite le trésorier en secondes noces.

<sup>114</sup> W. NEWTON, *La petite cour, ...op. cit.*, p. 71.

<sup>115</sup> Arch. nat., ET/XCIV/282, contrat de mariage Bast-Arroux, 23 mars 1757.

<sup>116</sup> Arch. nat., T 1679, état des gagistes au 1er juillet 1792.

<sup>117</sup> Arch. nat., ET/LXXXVIII/742, testament de la princesse douairière de Conti, 10 octobre 1774.

<sup>118</sup> Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes : la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, 1979 (rééd. 2004), 377 p.

d'hommes. Selon ce principe, les hommes majoritaire occupent les fonctions supérieures dans la hiérarchie de la domesticité.

Les femmes exercent des fonctions très spécifiques, sont exclues de bien des secteurs de la maison : il n'y a aucune femme ou fille affectée à la préparation des repas. Elles servent uniquement au sein de la suite aristocratique et dans le secteur de la Chambre. La princesse emploie quatre femmes de chambre, dont une femme de chambre-gouvernante jusqu'en 1788, une femme de charge et une femme de garde-robe chargées respectivement du linge de la maison et de la princesse. L'élément féminin domine la Chambre et cette présence est valorisée par des gages plus importants.

Les femmes présentes dans la maison princière occupent une place particulière et nouent une relation singulière avec la princesse. Ce sont des figures du quotidien, de la proximité. Leurs liens avec la princesse sont forts : la première femme de chambre, la veuve Brési, est à son service depuis 1759 ; des femmes de chambre sont ou la fille ou la sœur de la première femme de chambre ce qui renforce la cohésion du groupe. La princesse entretient ainsi des relations privilégiées avec cette famille.

L'autre femme de chambre, M<sup>elle</sup> Marescotti, occupe une position à part. Elle est aussi gouvernante de la princesse et bénéficie de sa confiance comme le rappelle l'abbé Contri : elle « connaît mieux que personne les tempéraments de la princesse »<sup>119</sup>. Il confie à son maître en évoquant une maladie de la gouvernante, que la princesse « l'aime beaucoup et avec raison, ayant beaucoup de religion, de mesure, de belles qualités et ayant un attachement le plus tendre et respectueux pour elle »<sup>120</sup>. Une autre femme occupe une place singulière dans l'entourage de la princesse de Conti. Marie de Courson de la Ville-Hélio, mentionnée dans les comptes dès 1784<sup>121</sup> sans rôle clairement défini dans la maison, devient sa dame de compagnie en 1788. La princesse lui verse une pension pour son logement avant de vivre à l'hôtel en 1786<sup>122</sup>. Elle est présente au voyage de Bourbon-l'Archambault en 1787 où elle s'occupe de la comptabilité et du versement des gages. Mais surtout elle exerce une influence certaine sur la princesse dans le domaine religieux<sup>123</sup>.

Plusieurs traits caractérisent la maison d'Este-Conti. La séparation de 1776 qui

---

<sup>119</sup> ASM, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, année 1781, lettre du 9 avril 1781.

<sup>120</sup> ASM, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, Lettre du 26 juin 1780.

<sup>121</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°38, quittance pour 6 mois de loyer l'appartement occupé par Melle de Courson et reçue de la comtesse, 3 juillet 1784.

<sup>122</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°16, mémoire de peinture pour la chambre de madame de Courson.

<sup>123</sup> Voir le chapitre 11.

s'accompagne d'une plus grande autonomie de la princesse, ne se traduit pas par une rupture dans le recrutement des domestiques. La présence italienne refusée par la famille Conti en 1759 reste minoritaire mais elle tient une place importante auprès de la princesse notamment avec les figures d'Armand Brési et de Pia Marescotti. Le cas de la gouvernante souligne un entourage proche de la princesse italianisé et féminin. Il forme un groupe à part vivant dans la proximité de Marie-Fortunée d'Este et soudé par des liens familiaux et matrimoniaux.

## B. Une dimension familiale affirmée

Dans la société domestique, le *pater familias* exerce une autorité sacralisée de même nature que celle des rois : les relations maître-domestiques sont donc sous-tendues par des valeurs au cœur de l'identité nobiliaire. Dans la maison princière, la dimension familiale est particulièrement affirmée. Elle contribue à asseoir l'autorité de la maîtresse de maison et assurer la cohésion de la maison. Tenir un rôle de mère de famille attentive à ses serviteurs perçus comme des enfants est un moyen pour la princesse d'exercer une autorité juste et ferme et d'adopter un comportement conforme à son rang. De la même manière, les liens familiaux et matrimoniaux qui structurent la maison assurent sa cohésion et soulignent la spécificité du service princier.

### 1) La princesse et ses domestiques : une *mater familias* ?

Les textes normatifs développent une série de conseils sur la manière dont les maîtres ou les maîtresses de maison doivent exercer leur autorité sur les domestiques. Ils détaillent les comportements que doit adopter le maître et ses devoirs envers les domestiques. Les comptes montrent que la princesse remplit son rôle de *mater familias* au sein de sa maison.

#### a) Les normes

Les auteurs de traités d'éducation domestique pour les femmes insistent sur la façon de s'adresser aux domestiques, de se faire obéir et sur les manières de veiller sur eux. Les domestiques doivent être traités avec équité, douceur, bonté<sup>124</sup>, humanité et sans mépris<sup>125</sup>, avec égalité, et de façon à n'en privilégier aucun. La maîtresse de maison doit se faire obéir avec justesse en maintenant un équilibre entre bonté et fermeté. Tout autant que la colère, l'indulgence est condamnée<sup>126</sup>. Les femmes doivent prendre soin de leurs serviteurs. Ce devoir est rappelé constamment dans les ouvrages comme l'indique le chevalier Steele

---

<sup>124</sup> Marquise de LAMBERT, *Avis ou leçon d'une mère à sa fille*, Paris, E. Ganneau, 1728, 207 p., p.130.

<sup>125</sup> Abbé SALAS, *op. cit.*, p. 396.

<sup>126</sup> Comtesse de GENLIS, *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, Ch. Béchét, 1829, 356 p., p.16.

« lorsque nous prenons un domestique à notre service, nous nous chargeons de le protéger, et d'avoir soin de sa personne »<sup>127</sup>. En effet, les relations maître-domestique sont placées sous le modèle de la relation entre un père ou une mère et ses enfants. La proximité entre les deux groupes est rappelée : les domestiques sont qualifiés de « frères »<sup>128</sup>, d'« amis malheureux »<sup>129</sup>. Ces expressions rappellent l'idée d'une égalité naturelle devant Dieu : maître et domestique, en tant qu'êtres humains, sont égaux hors du monde social, identiques face à la mort. Mais ce rappel d'une égalité chrétienne est contrebalancé par l'affirmation d'une inégalité civile : la position subalterne des domestiques est annoncée avec force, notamment par le marquis d'Halifax qui proclame : « Nos domestiques doivent être regardés comme des amis d'un ordre inférieur »<sup>130</sup>. Des auteurs avancent l'idée que cette inégalité de condition doit être tempérée par le maître comme le souligne Fénelon, repris mot pour mot par la marquise de Lambert<sup>131</sup>, pour lesquels « le service s'étant établi contre l'égalité naturelle des hommes, il faut l'adoucir autant qu'on le peut »<sup>132</sup> ou encore avec les conseils de Dupuy la Chapelle qui indique à sa petite-fille de traiter les domestiques avec douceur, et d'atténuer « les malheurs de leur condition »<sup>133</sup>.

Cette attention doit se manifester de diverses manières<sup>134</sup> : au quotidien, en fournissant un habillement adapté<sup>135</sup> ; en les soignant quand ils sont malades ; en leur accordant une pension après leur service<sup>136</sup>. C'est aussi un soin moral : le chef de famille doit maintenir sa maisonnée dans la religion chrétienne et la maîtresse de maison est chargée de veiller à la formation religieuse de ses domestiques. Son rôle est mis en avant<sup>137</sup> et rappelle l'importance des femmes dans la formation religieuse<sup>138</sup>. Si la religion est un moyen de « sanctifier le travail »<sup>139</sup> des domestiques et par là-même de justifier l'état ancillaire, elle possède une fonction sociale ; c'est un moyen de mieux contrôler les domestiques. Elle joue un rôle de lien

---

<sup>127</sup> Richard STEELE, *Bibliothèque des dames contenant des règles générales pour leur conduite, dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, François Changuion, 1719, (réed. 1723), 2 vol., p. 375.

<sup>128</sup> Dupuy LA CHAPELLE, *Instruction d'un père à sa fille tirée de l'écriture sainte sur les plus importants sujets concernant la religion, les mœurs et la manière de se conduire dans le monde*, Paris, N. Le Clerc, 1707, 432 p.

<sup>129</sup> Marquise de LAMBERT, *op. cit.*, p. 130.

<sup>130</sup> Marquis d'HALIFAX, *Avis d'un père à sa fille*, Londres 1688, traduction française, Paris, 1756, 202 p., p. 98

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>132</sup> FENELON, *De l'éducation chrétienne des filles*, Paris, P. Aubouin, 1687, 281 p., p. 226.

<sup>133</sup> DUPUY LA CHAPELLE, *op. cit.*, p. 354

<sup>134</sup> Duchesse DE LIANCOURT, *Règlement donné par une dame de haute qualité à Melle de la Roche-Gyon sa petite-fille, pour sa conduite et pour celle de sa maison*, Paris, A. Leguerrier, 1698, 234 p., p. 108.

<sup>135</sup> SALAS, *op. cit.*, p. 227; STEELE, *op. cit.*, p. 386.

<sup>136</sup> Comtesse de GENLIS, *Manuel de la jeune femme ....op. cit.*, p. 17.

<sup>137</sup> R. STEELE, *op. cit.*, p. 412.

<sup>138</sup> Jean DELUMEAU (dir.), *La religion de ma mère*, Paris, Ed. du Cerf, 1992, 387 p.

<sup>139</sup> R. STEELE, *op. cit.*, p. 375

social, de « régulateur social »<sup>140</sup>. Le catéchisme apprend la soumission au maître, il permet alors de justifier et d'affirmer l'autorité de la maîtresse de maison. La religion est aussi vue comme un moyen de rendre les domestiques plus vertueux, plus travailleurs et plus dociles.

#### *b) Le rôle de la princesse de Conti*

La princesse applique les recommandations adressées aux maîtresses de maison. Elle loge, nourrit voire habille ses domestiques. Elle les fait soigner quand ils sont malades comme le prouvent les mémoires des apothicaires ou des garde-malades. L'attention portée par la princesse aux maux des membres de sa maison, difficile à saisir dans les comptes, est visible dans la correspondance diplomatique. Elle est cependant limitée à un nombre restreint de personnes tout particulièrement les femmes de sa privance, Pia Marescotti et la comtesse Bagarotti. Pour cette dernière, l'abbé Contri indique que « la princesse de Conti lui a donné des marques de la plus grande bonté et amitié pendant sa maladie »<sup>141</sup> et il souligne l'inquiétude de la princesse lors de la maladie de sa gouvernante : « Elle l'a faite transporter à Paris accompagnée de son médecin et de son chirurgien qu'elle avait fait chercher à Paris sur le champ »<sup>142</sup>.

La princesse apporte un soin spirituel à ses domestiques. Elle fait dire une messe quotidienne dans la chapelle de l'hôtel prévue pour accueillir l'ensemble de la maison. Elle veille à la formation religieuse des pages.

La princesse suit le modèle patriarcal diffusé dans la littérature normative. La religion renforce son autorité et les soins spirituels qu'elle apporte à ses domestiques sont un moyen d'obtenir leur obéissance. En échange, la princesse veille à leur bonne condition matérielle à leur santé, et leur assure une retraite à la fin de leur service. Ce soin s'exerce différemment selon les serviteurs et les femmes italiennes de son entourage bénéficient d'une attention particulière ce qui confirme leur place singulière auprès de la princesse. Celle-ci apparaît comme une *mater familias* auprès de domestiques qui font carrière dans la maison princière.

## **2) La fidélité : étude des carrières**

Les études sur la domesticité ont souligné la grande rotation des serviteurs. Cissie Fairchilds, à partir de l'analyse de livres de raison, d'actes notariés principalement de Paris, Toulouse et Bordeaux évoque une durée moyenne de service de 4 ans de 1600 à 1750 et d'un

---

<sup>140</sup> C. PETITFRERE, *L'œil du Maître... op. cit.*, p. 223

<sup>141</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, Abbé Contri, lettre du 19 février 1779.

<sup>142</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, Abbé Contri, Lettre du 26 juin 1780.

an, un an et demi de 1750 à 1800<sup>143</sup>. Or, cet aspect ne se retrouve pas dans la maison de la princesse : les carrières sont longues, les changements rares. En cela, le modèle développé par la littérature normative et revendiqué par les élites<sup>144</sup> se retrouve chez la princesse.

#### a) *La grande stabilité des domestiques*

Le renouvellement des domestiques est peu fréquent et il est surtout lié à des circonstances particulières : les décès ou la Révolution française. Vingt renouvellements de domestiques ont été repérés entre 1776 et 1789 : neuf sont dus au décès du domestique, quatre sont liés aux départs de serviteurs âgés, les autres motifs sont inconnus. La rotation est variable selon les fonctions. Les postes à responsabilité se caractérisent par leur stabilité. L'écuyer ne change pas. Le trésorier n'est remplacé qu'en raison du décès de Brési. Un contrôleur de bouche est recruté en raison du départ d'Antoine Ronzier après cinq ans de service. Les chefs de cuisine et d'office restent les mêmes tout comme le délivreur -ou responsable- des écuries jusqu'en 1789. Les femmes de chambre se distinguent par leur constance. Seul le personnel subalterne varie plus fréquemment comme les postillons, les garçons d'attelage ou les garçons de cuisine.

Mais dans l'ensemble, la maison se définit par sa grande stabilité et la longue durée des carrières domestiques.

#### b) *Des carrières longues*

En analysant l'état des gages de 1792<sup>145</sup>, il est remarquable de constater que quinze des vingt présents affichent plus de dix ans de service auprès de la princesse ; certains sont même entrés au service de la comtesse de la Marche dès son mariage. La maison de la sérénissime est composée d'un personnel qui vieillit avec elle. En 1792, Marie-Fortunée est une femme de 61 ans ; onze personnes citées dans l'état des gages ont plus de 50 ans dont sept plus de 60 ans. L'âge élevé des domestiques est un élément de stabilité, il est en effet plus difficile à un serviteur vieillissant de se placer. Maître et domestiques ont le même âge et cela peut créer une connivence qui donne une coloration familiale à l'univers de la maison de la princesse de Conti. L'âge des domestiques est le signe qu'ils sont appréciés de la maîtresse de maison et qu'eux-mêmes apprécient la place.

Ce vieillissement des domestiques avec leur maître semble être surtout une réalité de la société aristocratique. Ainsi le comte Dufort de Cheverny recherche cette stabilité ancillaire et indique dans ses *Mémoires* : « tous mes domestiques excepté deux jeunes avaient plus de

---

<sup>143</sup> Cissie FAIRCHILDS, *op.cit.*, p. 69.

<sup>144</sup> Claude PETITFRERE, *op. cit.*, p. 213.

<sup>145</sup> Arch. nat., T 1679, état des gagistes au 1er juillet 1792.

60 ans [...] le plus nouveau avait douze ans de service et ils se plaisaient autant chez moi que je me plaisais à les avoir »<sup>146</sup>. La stabilité du personnel contribue à former une société soudée autour du service de la princesse. La maison est organisée sur le modèle traditionnel, patriarcal qui apparaît comme un marqueur de l'identité aristocratique. Ce « paternalisme » est vu par Claude Petitfrère comme la traduction des rapports de patronage et de clientèle qui unissent maître et serviteurs autour de devoirs réciproques<sup>147</sup>. Comme le souligne Jacqueline Sabattier ce « patriarcalisme est appuyé sur une structure familiale »<sup>148</sup>, la société ancillaire aux origines variées est soudée par des liens matrimoniaux ou familiaux.

### 3) Les liens matrimoniaux et familiaux

La stabilité des effectifs et la coloration familiale de la maison sont favorisées par l'existence de liens forts entre les domestiques. Ils apparaissent comme des facteurs unissant les domestiques autour du service princier. Dans quelle mesure contribuent-ils à assurer la cohésion de la société ancillaire ? Malgré la rareté des sources, l'origine géographique d'une partie des serviteurs de la princesse peut être dégagée et les actes notariés mettent en lumière les relations adelphiques ou matrimoniales qui unissent certains membres de la maison.

#### a) Des origines géographiques variées

Les origines d'une dizaine de domestiques ont pu être dégagées. Elles rappellent que le recrutement dépasse les frontières du royaume de France par la présence d'Italiens et d'un chef d'office originaire du Palatinat<sup>149</sup>. Traditionnellement, certains domestiques doivent être d'origine étrangère à l'instar des Suisses qui gardent l'hôtel, mais cela n'a pas pu être vérifié par les sources.

Parmi les domestiques français, beaucoup sont originaires de Paris à l'instar de Claude Bligny valet de chambre de la comtesse de la Marche, de Marie-Thérèse Picque épouse du précédent et d'Armand Brési, d'Elizabeth Houy. Jacqueline Sabattier évoque « des provinciaux aux origines modestes »<sup>150</sup> issus du Bassin Parisien ou de la Picardie<sup>151</sup> qui viennent vendre leurs services à Paris. Plusieurs pôles apparaissent. En premier lieu, les deux frères Hamel sont originaires de Montbertrand dans le diocèse de Bayeux<sup>152</sup>. Le valet de pied

---

<sup>146</sup> DURFORT DE CHEVERNY, *Mémoires*, t. 1, p. 164 et t. 2, p. 167.

<sup>147</sup> Claude PETITFRÈRE, *op. cit.*, p. 12.

<sup>148</sup> Jean-Pierre GUTTON, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981, 252 p.

<sup>149</sup> Arch. nat., T 1679, état des pensions de la princesse de Conti.

<sup>150</sup> Jacqueline SABATTIER, *Figaro et son maître, les domestiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 1984, 337 p., p. 20.

<sup>151</sup> Jacqueline SABATTIER, *op. cit.*, p. 21.

<sup>152</sup> Arch. nat., ET/XCII/822, acte de notoriété de Jean-Baptiste Hamel valet de pied, 16 juin 1780.

Pierre Patton est né à la Côte-Saint-André en Dauphiné<sup>153</sup>. Jean Bast est originaire de Bertrix dans les Ardennes<sup>154</sup>. Enfin, Antoine Ronzier, le contrôleur de bouche regagne sa province, en quittant le service de la princesse, et vit à Montargis.

Les origines géographiques des domestiques sont diverses quoique majoritairement peu éloignées de Paris. C'est une ville polarisatrice qui accueille des migrants venus tenter leur chance dans la capitale. La maison princière apparaît comme un point de convergence de ces provinciaux et un élément de cohésion comme le prouvent les mariages contractés.

#### *b) Des familles au service de la princesse*

La société ancillaire est organisée autour de liens familiaux et matrimoniaux. Les mariages entre domestiques sont réguliers et concernent exclusivement le service de la Chambre. L'exemple le plus significatif, déjà évoqué, est celui de Marie-Thérèse Picque qui épouse un valet de chambre puis le trésorier italien. De même, le valet de chambre Nicolas Baldé est marié à une femme de chambre. La femme de charge Elizabeth Houy épouse Jean Bast dit Dartois valet de chambre. Le couple Royer est valet et femme de chambre. Cependant, il n'existe aucun mariage entre les membres de secteurs différents de la maison.

De même, les liens adelphiques ne se rencontrent qu'à l'intérieur de chaque secteur. Plusieurs fratries entrent au service princier quasiment au même moment. Par exemple, Marie-Thérèse Picque et sa sœur sont femmes de chambre de la princesse, la première depuis 1759, la seconde depuis 1776. Les trois frères Saint-Riquier sont porteurs ou valets de pied comme les deux frères Hamel. Se créent alors des dynasties ancillaires dans la maison avec l'entrée en service d'enfants de domestiques devenus adultes. Marie-Thérèse Bligny fille de Claude Bligny et Marie-Thérèse Picque devient femme de chambre en 1780.

Il n'existe aucun lien familial entre les domestiques de la Bouche, de l'Ecurie ou de la Chambre, ce qui autonomise chaque secteur les uns des autres. Si chaque secteur apparaît comme une société soudée, la maison apparaît davantage comme un ensemble compartimenté. Les alliances extrêmement concentrées dans le domaine de la Chambre créent une société dans la maison princière liée par une homogamie fondée sur l'appartenance à ce secteur du service princier. Ce groupe de personnes soudées par des liens matrimoniaux et familiaux forme un ensemble à part dans la maison. Ce sont aussi des domestiques de la proximité et de l'intimité de la princesse ce qui renforce leur particularité.

La maison de la princesse montre la persistance du modèle patriarcal à la fin du XVIII<sup>e</sup>

---

<sup>153</sup> Arch. nat., ET/XLIII/769, acte de notoriété de Pierre Patton, ancien domestique de la princesse de Conti, 19 novembre 1828.

<sup>154</sup> Arch. nat., ET/XCIV/282, contrat de mariage entre Jean Bast et Melle Arroux, 23 mars 1757.



siècle. Il s'organise autour de devoirs réciproques et d'une conception de la maison vue comme une famille soumise à l'autorité de la maîtresse de maison. La longévité des carrières, l'existence de fratries et de couples ajoutent à ce sentiment d'appartenance à une famille. Toutefois, à l'intérieur de la maison, chaque secteur est bien individualisé, imperméable aux autres groupes et uni par des liens familiaux ou matrimoniaux. Dans cette organisation, la Chambre forme un groupe à part particulièrement soudé et qui bénéficie d'une attention plus grande de la part de la princesse. Or, ce système domestique mis en place éclate avec la Révolution. L'émigration met alors à l'épreuve les liens de service et de fidélité.

### C. La maison princière en exil : la fidélité à l'épreuve de la Révolution

En juillet 1789, la princesse de Conti part de Paris pour Chateaufvillain, une résidence du duc de Penthièvre à l'est de la France. En août 1789, elle quitte la France pour la Savoie et Chambéry. De 1789 à 1803, elle se déplace en Europe centrale fuyant l'avancée des troupes françaises. Elle séjourne de 1789 à 1791 à Chambéry, de juillet 1791 à 1798 à Fribourg en Suisse, de janvier 1798 à 1800, à Landshut, de 1800 à 1802 à Presbourg puis d'octobre 1802 à sa mort en 1803 à Venise.

Ces nouvelles conditions de vie entraînent une réorganisation de l'entourage domestique de la princesse : l'ancienne maison parisienne se réduit mais perdure un temps après le départ de la princesse ; se forme autour de la princesse en exil un nouveau cercle plus limité où se mêlent des figures anciennes et de nouveaux domestiques.

#### 1) L'ancienne maison entre fidélité et dislocation

Selon Antoine Caccia, agent diplomatique du duc de Modène en France, la princesse quitte Paris le 10 juillet 1789 pour séjourner auprès du duc de Penthièvre. Ce départ s'apparente à un déplacement habituel : elle part avec un petit nombre de serviteurs ; la majorité reste à l'hôtel du Lude.

Avec la Grande Peur, elle décide de quitter la France en août. Elle appelle alors auprès d'elle des domestiques restés à Paris. Elle émigre avec une suite plus étoffée composée de 17 personnes selon les *Mémoires* de Fortaire<sup>155</sup>, valet de chambre du duc de Penthièvre. Elle est entourée d'une suite nobiliaire composée de trois personnes : sa dame de compagnie la comtesse de Courson, le chevalier Ravenel, M. de Chabrier tous les deux attachés au duc de Penthièvre. Six domestiques l'accompagnent : deux valets de pied, deux cochers, deux

---

<sup>155</sup> FORTAIRE, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, Paris, 1808.

postillons, selon sa demande de passeport<sup>156</sup>. En Savoie, la princesse est entourée d'un petit groupe de serviteurs. Une partie de l'écurie rentre en France tandis que le pâtissier Duhénoy la rejoint en décembre 1789 : Marie-Fortunée d'Este semble vouloir s'installer durablement à Chambéry.

A Paris, la maison ne semble guère subir d'importants changements jusqu'en décembre 1789 : 20 personnes sont encore gagées, 10 déjeunent à l'hôtel. Elle conserve un fonctionnement normal, les gages sont payés sans délai, maîtres d'éducation, architecte et jardinier sont encore employés. En décembre 1789, la maison est réduite avec le départ des pages et de leur garçon. L'écurie est alors limitée à quatre personnes. En mars 1790, date à laquelle les comptes<sup>157</sup> s'arrêtent, dix personnes sont nourries par la princesse. En juillet 1792, au moment du séquestre, vingt domestiques sont à son service. Les membres de la Chambre dominant largement, tandis que la livrée a été réduite de moitié. De même, pour le secteur de la Bouche, il ne reste qu'un garçon de fourneaux. Un nombre réduit de domestiques a suivi la princesse, le pâtissier Duhénoy par exemple ou des valets de pied. Le trésorier, les valets et femmes de chambre, les porteurs ainsi que quatre membres de l'écurie sont restés à Paris. La grande majorité des garçons de cuisine ou d'écurie a quitté le service, tout comme le second cocher et certains responsables de la Bouche à l'instar du chef d'office Guermande parti pour le Palatinat<sup>158</sup>.

Un grand nombre de domestiques demeure à l'hôtel du Lude jusqu'en juillet 1792 au moment où la demeure princière est placée sous séquestre. Cette présence souligne d'une part la situation d'attente des domestiques et de la princesse qui espère revenir en France, d'autre part la fidélité des serviteurs qui est aussi motivée par l'avantage pécuniaire de rester au service princier. En effet, la princesse continue d'appointer, de nourrir et de soigner ses gens depuis son exil. La maison princière peut apparaître comme une forme de protection à un moment où les domestiques souffrent d'une image négative. Ils ne peuvent s'engager dans l'armée et sont privés du droit de vote par la loi du 22 décembre 1789. Malgré son départ, la maison semble fonctionner au moins pendant un temps comme avant 1789. Cependant, pour assurer son service en Savoie ou dans les autres étapes de son voyage, la princesse doit former une nouvelle maison.

## **2) Une nouvelle maison en exil**

L'entourage de la princesse pendant l'émigration est connu grâce aux registres des

---

<sup>156</sup> Henri DINET, « L'année 1789 en Champagne », *Annales historiques de la Révolution française*, 1983, vol. 254, n° 1, p. 570-595, p. 585.

<sup>157</sup> Arch. nat., R3/184, Recettes et dépenses de sa caisse pour 1788-1790.

<sup>158</sup> Arch. nat., T 1679, état des pensions que madame la princesse de Conty a accordées.

villes où elle séjourne<sup>159</sup> ainsi qu'aux mémoires<sup>160</sup> et correspondances<sup>161</sup> de nobles ou religieux<sup>162</sup> qui ont rencontré Marie-Fortunée d'Este de 1789 à 1803. L'émigration entraîne une recomposition de la domesticité princière avec les nouvelles conditions financières ou politiques. Cette réorganisation est visible dans la diminution des effectifs, l'apparition de nouvelles figures de la domesticité. Elle induit l'émergence de nouveaux rapports entre la maîtresse de maison et son entourage.

#### a) Une maison réduite

Le nouvel entourage de la princesse est plus réduit du fait de la diminution de son train de vie et de ses obligations sociales. De plus les lois du duché de Savoie imposent au printemps 1791 l'expulsion de domestiques français<sup>163</sup> même si la princesse obtient un délai<sup>164</sup>. Quand elle quitte Chambéry pour Fribourg en juillet 1791, elle ne peut conserver ses domestiques français : « La princesse de Conti est partie hier pour Fribourg ; Elle n'a pu obtenir la permission d'y amener aucun de ses gens. Faisait beaucoup de bonnes œuvres »<sup>165</sup>.

En 1791, les registres de Fribourg<sup>166</sup> indiquent qu'elle vit avec dix personnes : deux nobles, madame des Roches sa dame d'honneur qui arrive peu de temps après la princesse et remplace la comtesse de Courson passée au service de la princesse de Condé et le chevalier de Ravenel, ainsi que huit domestiques : cinq laquais et trois servantes. Cet entourage semble encore diminuer puisqu'en 1794, l'abbé Lambert note que la princesse n'est accompagnée que

---

<sup>159</sup> Archives de Fribourg, AEF Régnot, folio 1052 ; Archives de Landhsut, A 520 Stadtsachen état des Français et des propriétaires des maisons où ils logent dans la Bannière des places, 21 novembre 1791.

<sup>160</sup> Hyppolyte D'ESPINCHAL, *Souvenirs militaires, 1792-1814*, Paris, P. Ollendorff, 1901, 2 vol., t.1, p. 204. ; Marc de BOMBELLES, *Journal*, Genève, Droz, 1977, 7 vol.

<sup>161</sup> Arch. nat., 300 AP III 7, Correspondance, lettres de la comtesse de Desroches ou de sa fille Madame d'Etrepagny à Madame Adélaïde.

<sup>162</sup> Pierre-Thomas abbé LAMBERT, *Mémoires de famille de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, sur la Révolution et l'Émigration, 1791-1799*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par Gaston de Beauséjour, son arrière-petit-neveu, Paris, A. Picard et fils, 1894, 330 p.

<sup>163</sup> « Chambéry, 30 mars 1791. Au même. Sur le congédiement des domestiques français au service des émigrés exemptés de l'intimation, qui est l'intention du roi. Ceux de la princesse de Conti sont suspects. La princesse, qui est timide, est très embarrassée sur le parti qu'elle doit prendre. Elle n'ose leur intimer elle-même un pareil ordre. On pourrait lui suggérer de se défaire au moins des plus suspects, et le gouvernement ne leur intimerait de partir qu'après l'avoir prévenue », lettre du gouverneur de Savoie au comte Graneri, secrétaire d'Etat à l'intérieur du Piémont, « Inventaire sommaire de la correspondance politique du chevalier Joseph-Hyacinthe de Perron de Saint-Martin gouverneur du duché de Savoie (8 septembre 1790- 12 octobre 1791) », *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 1952-1954, t. LXXVII, p. 40-85.

<sup>164</sup> Arch. dep. Savoie, Fonds de l'administration générale (avant 1792), C 27, Gouverneur du duché de Savoie. Contenant des dispositions particulières au sujet de l'interdiction, pour les nobles français que les événements politiques de France amenaient en Savoie, d'y conserver des domestiques français : on maintiendra cette règle, et on l'appliquera immédiatement pour le duc de Caderousse, mais on accordera un délai à la princesse de Conti.

<sup>165</sup> Lettre du gouverneur du duché de Savoie, 6 juillet 1791, « Inventaire sommaire de la correspondance politique... », *art. cit.*, p. 75.

<sup>166</sup> Archives de l'Etat de Fribourg, A. 520, Etat des Français et des propriétaires des maisons où ils logent dans la Bannière des Places, le 21 novembre 1791.

de huit personnes « monsieur de Ravenel, madame la comtesse des Roches, deux filles de garde-robe devenues femmes de chambre, deux valets de pied qu'elle avait amenés de Chambéry et qu'elle mettait à sa chaise à porteurs quand il lui arrivait de s'en servir, une cuisinière et une aide de cuisine »<sup>167</sup>. L'entourage domestique de la princesse se réduit en nombre et en qualité. Le cuisinier devient une cuisinière ce qui montre la dégradation du train de vie de la princesse. Enfin, à la fin de sa vie à Venise, elle a à son service un valet, Louis Mongin, quatre femmes de chambre, mademoiselle Perceveaux, mademoiselle Richer et les sœurs Dupuy<sup>168</sup>.

#### *b) Les nouvelles figures de la fidélité*

La maison de la princesse est constituée d'anciennes et de nouvelles figures. Tout d'abord, les deux dames suivantes de la princesse restent à son service. La chanoinesse de Courson est présente de 1789 à 1791. La comtesse des Roches demeure auprès de la princesse jusqu'en 1802. Elle apparaît comme le symbole de la fidélité car elle suit la princesse dans tous ses déplacements, accompagnée de sa fille. La fidélité des deux dames s'exprime au-delà à l'ensemble de la famille royale. La chanoinesse passe en 1791 au service de Louise de Condé avant de rejoindre Mesdames en Italie. La comtesse des Roches est très liée à Adélaïde d'Orléans avec qui elle séjourne un temps au couvent des Ursulines en 1794 puis échange une correspondance fournie<sup>169</sup>. Néanmoins, ces lettres montrent toute l'ambivalence des relations entre la dame d'honneur et la princesse de Conti. La comtesse reste au service de Marie-Fortunée d'Este mais le temps, les transformations économiques, politiques et sociales de l'émigration ont changé les enjeux de leur relation. La dame d'honneur manifeste beaucoup d'aigreur et de rancune envers sa maîtresse qui ne lui verse plus ses gages depuis de nombreuses années<sup>170</sup>. A l'inverse, l'écuyer de la princesse ne quitte pas la France et son nom n'apparaît plus dans les comptes à partir de juillet 1789. Il n'émigre pas et vit à Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>171</sup>.

La princesse de Conti s'entoure ensuite d'un nouveau personnel masculin. Ce sont deux nobles attachés au service du duc de Penthièvre. M. de Chabrier est son secrétaire des commandements. Il suit la princesse à Chambéry avant de retourner au service du duc et pair puis à sa mort à celui de la duchesse d'Orléans. Le second, le chevalier de Ravenel, gentilhomme du duc de Penthièvre, appartient à une famille bien établie en Bretagne et dont

---

<sup>167</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 159.

<sup>168</sup> Arch. nat., 300 AP, I, 82, succession Conti, pièce n°127, inventaire après décès de la princesse de Conti.

<sup>169</sup> Arch. nat., 300 AP III 7, Correspondance, Lettres adressées par la princesse de Conti à Madame Adélaïde (20 lettres) ; 300 AP IV 20\*, Lettres de la princesse de Conti à Madame Adélaïde, 1794-1802.

<sup>170</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>171</sup> Arch. nat., ET/X/865, bail de meublé du comte de Lincel à M. Pradère, 26 avril 1806.

les différents membres ont occupé des fonctions éminentes au Parlement de Rennes et dans la marine<sup>172</sup>. Il demeure plus longtemps au service de la princesse de Conti : il est présent à Chambéry, à Fribourg et semble quitter son service après 1794.

A partir de cette date, l'entourage de la princesse est formé de parlementaires dijonnais rencontrés lors de l'émigration : Louis Fardel de Daix, son frère M. de Verrey et Nicolas Jannon. Le premier, ancien président aux requêtes, devient alors son « conseil »<sup>173</sup> et gère ses finances. A ces hommes de loi, s'ajoute un homme d'Eglise, l'abbé Babey directeur du séminaire de Besançon puis à la Révolution, vicaire général pour le diocèse de Besançon à Fribourg, qui devient le confesseur de la princesse. Ces quatre hommes, leurs familles et domestiques, la comtesse de Courson accompagnée de sa fille Emilie d'Etrepagny, forment la société de la princesse et l'accompagnent dans ses voyages jusqu'à Presbourg. Seul, l'abbé Barbey la suit à Venise.

Avec l'émigration, l'entourage de la princesse est formé d'anciennes et de nouvelles figures. Seules ses deux dames l'accompagnent et surtout la comtesse des Roches présente jusqu'en 1802 tandis qu'à Fribourg apparaissent des hommes de loi et de finance qui deviennent majoritaires. De même, le nombre de ses domestiques se réduit et l'émigration change les modalités des relations entre la maîtresse et ses serviteurs.

### *c) Une princesse gouvernée par ses domestiques ?*

Avec l'émigration, plusieurs témoignages apportent un éclairage sur les attitudes de la princesse et de sa domesticité. Ils suggèrent que Marie-Fortunée d'Este serait gouvernée par ses domestiques. La première remarque est faite par le comte d'Espinchal lors de son séjour à Chambéry. Il souligne : « Son opinion est pure, ses principes excellents mais elle a la faiblesse de garder auprès d'elle des valets connus pour être zélés démocrates »<sup>174</sup>. Ensuite, la dame d'honneur dénonce dans ses lettres à Adélaïde d'Orléans l'ascendant des femmes de chambre sur la princesse et les rivalités qui se jouent dans les dernières années de l'émigration : « Les deux femmes de chambre Dupuis et Riché manœuvrent la cérémonie [...] La princesse fait toutes les confidences à la Riché chez laquelle elle va tous les soirs ; le curé a eu des conversations chez la princesse après la prière »<sup>175</sup>. La valeur à accorder à de tels propos est difficilement appréciable en l'absence d'autres témoignages sur les relations entre la princesse et son entourage domestique avant et après la Révolution. Toutefois, le récit de la

---

<sup>172</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 280.

<sup>173</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 159.

<sup>174</sup> ESPINCHAL, *op. cit.*, p. 204.

<sup>175</sup> Arch. nat., 300 AP III, 7, Lettres de la comtesse des Roches à Adélaïde d'Orléans, 1802-1803, lettre du 9 juin 1802.

comtesse confirme l'idée selon laquelle les femmes de chambre forment un groupe singulier auprès de la princesse, une forme de microcosme aux liens étroits avec la maîtresse de maison. En effet, avant 1789, le secteur de la Chambre très italianisé a un accès privilégié à la princesse. L'appartenance à la même communauté linguistique est un facteur de rapprochement qui se retrouve pour d'autres princesses. Le marquis de Dangeau rapporte que la dauphine<sup>176</sup> épouse du Grand Dauphin préférait passer ses journées en compagnie de sa femme de chambre, Melle Bezzola venue de Bavière, avec qui elle s'entretenait en allemand<sup>177</sup>.

Les descriptions de l'émigration pourraient être alors vues comme la mise en lumière ou en mots d'une situation existante mais sur laquelle les sources par leur nature étaient muettes. Celle-ci prendrait une acuité particulière avec les nouvelles conditions de vie à partir de 1789, le vieillissement de la princesse et l'ébranlement de la société inégalitaire de la France d'Ancien Régime. Parce qu'elle a perdu son rang et une partie de ses revenus, la princesse peut voir son autorité affaiblie. Néanmoins, se lisent dans le récit de la dame d'honneur, l'aigreur et l'amertume d'une femme au service de la princesse depuis 1785 et qui semble évincée de son intimité. Elle utiliserait alors le topos de la maîtresse gouvernée par ses domestiques manifestant un favoritisme ruinant son crédit.

A partir de 1789, l'émigration provoque une réorganisation progressive de la maison princière. Dans un premier temps, le service domestique reste stable : la grande majorité des serviteurs parisiens demeure dans la capitale où la princesse continue de leur verser leurs émoluments ; Marie-Fortunée est entourée d'une suite nobiliaire composés de fidèles qui appartiennent à l'entourage des Grands. A mesure que l'émigration se prolonge et que la Révolution se radicalise avec la mise sous séquestre de biens, l'entourage princier se transforme et fait apparaître de nouvelles figures : des parlementaires en exil ou de nouveaux domestiques recrutés sur place. Dès lors, la recomposition associée aux difficultés financières entraîne un changement dans les relations entre la maîtresse de maison et ses domestiques. La coexistence d'anciens membres de la maison princière comme la comtesse des Roches et de nouveaux serviteurs peut susciter des tensions dont la dame d'honneur se fait l'écho.

L'analyse de la société ancillaire met à jour les liens qui structurent la communauté domestique et le rôle de la maîtresse de maison. Marie-Fortunée d'Este se conforme à un modèle aristocratique et offre l'image d'une *mater familias* qui paye exactement et

---

<sup>176</sup> Marie-Anne-Christine-Victoire de Wittelsbach, princesse de Bavière dite la dauphine (1660-1690).

<sup>177</sup> Philippe de COURCILLON, marquis de DANGEAU, *Journal*, Paris, 1854, 13 vol., t. III 1689-1691, p. 103.

régulièrement ses domestiques, veille à leur bien-être physique et spirituel. La longueur de leur carrière, leur fidélité attestent de la qualité des relations entre les domestiques et leur maîtresse. Toutefois, elle accorde une attention différenciée à ses serviteurs et la Chambre bénéficie d'une bienveillance particulière qui perdure pendant l'émigration. La princesse s'écarte des recommandations des textes normatifs fustigeant les maîtres et les maîtresses de maison qui privilégient certains serviteurs ou en font leurs confidents. Avec l'émigration, son attitude accompagnée du non-paiement des gages et de son affaiblissement social accentue les dissensions entre les domestiques bénéficiant de la protection princière et ceux qui en sont exclus.

Les comptes offrent donc un éclairage original sur une maison aristocratique féminine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle tout en mettant en exergue le rôle de la maîtresse de maison. L'organisation de la maison reprend les règles calquées sur le modèle royal et fixées par son statut de princesse du sang. La présence d'une suite nobiliaire, d'une titulature singulière, la supériorité numérique des domestiques masculins assurent un prestige social à Marie-Fortunée d'Este. Dans sa relation avec ses domestiques, la princesse adopte un comportement propre à son rang en reprenant le modèle patriarcal soutenu par une grande stabilité du personnel. Plusieurs originalités se dégagent de ce portrait. Le caractère ostentatoire de la maison est réduit, les effectifs sont restreints aux besoins indispensables au train de vie princier et restent majoritairement inférieurs à ceux des autres maisons princières. Les ressources financières limitées de cette épouse séparée ne peuvent supporter une maison pléthorique et des gages trop élevés. La physionomie particulière de la maison princière s'affirme par la présence féminine et italienne. Elle demeure minoritaire même après la séparation qui aurait pu entraîner un gonflement des effectifs, mais la princesse forme autour d'elle un cercle rapproché constitué de Modénais et de leur famille qui sont trésorier, gouvernante ou femmes de chambre. Ce groupe est valorisé par des gages importants et par une bienveillance particulière de la part de la princesse. Marie-Fortunée semble prolonger cette accointance pour les domestiques de la Chambre avec les femmes de chambre qu'elle recrute pendant l'émigration. Dès lors, la société ancillaire offre l'image d'un monde compartimenté entre les différents secteurs de la maison et traversé par plusieurs hiérarchies. La hiérarchie sociale est doublée par la hiérarchie des fonctions mais elle peut être infléchie par la faveur princière. La Chambre est le cœur de la maison, au plus près de la princesse tandis que la suite aristocratique en est le sommet. Elle forme un autre cercle distinct tant par ses origines sociales que par son rôle auprès de la princesse.

## Chapitre 2

### La suite aristocratique de Marie-Fortunée d'Este

La composition de la suite aristocratique de la princesse est inégalement connue en raison des lacunes de la documentation. Avant 1776, cette suite apparaît dans la correspondance diplomatique lors d'occasions spécifiques, déplacements, changements des membres... Pendant la durée de son mariage, la comtesse de la Marche est entourée de deux dames, ponctuellement trois, la comtesse de la Myre-Mory, la comtesse d'Oisy accompagnées un temps par la marquise de Barbentane, puis la comtesse de Sabran.

A partir de 1776, les comptes permettent de suivre plus précisément la composition de la suite nobiliaire de la princesse de Conti. Le comte de Laincel du Bousquet est l'écuyer de la princesse de 1776 à 1789. La marquise de Rochedragon, la marquise de Saint-Aignan puis la comtesse du Dresnay des Roches et Marie de Courson se succèdent comme dames suivantes. Deux pages complètent le groupe<sup>1</sup>.

L'ensemble des membres de la suite a pu être repéré. Afin de retrouver la trace de ces nobles, d'autres documents ont été convoqués. Les dictionnaires de la noblesse<sup>2</sup> peuvent être une première source mais leurs informations sont souvent lacunaires voire erronées surtout pour des familles peu connues. Les monographies<sup>3</sup> ou généalogies des érudits locaux<sup>4</sup> donnent des indications précieuses. Mais pour mieux connaître ces familles et les insérer dans leur environnement social, familial, d'autres sources sont utilisables. Les manuscrits du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale mêlent les pièces généalogiques, parfois falsifiées fournies par les familles pour obtenir les honneurs de la cour, des places dans les écuries royales ou princières, les écoles militaires ou Saint-Cyr et les résultats des recherches des

---

<sup>1</sup> Annexes 1, tableau 27.

<sup>2</sup> François-Aubert de LA CHESNAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Veuve Duchesne, Badier, 1770-1786, 15 vol. Henri JOUGLA DE MORENAS, Raoul de WARREN, *Grand armorial de France*, Paris, Frankelve, 1975, 7 vol.

<sup>3</sup> Édouard GARMY, *Histoire du canton de Marcillat-d'Allier*, Montluçon, 1930, 163 p. ; abbé Michel PEYNOT, *La Combraille*, Guéret, 1931, 720 p.

<sup>4</sup> Arch. dep. Allier, Fonds des Gozis, 5J 1-84.



généalogistes officiels<sup>5</sup>. Leurs informations ont été complétées par celles des archives notariales ou du séquestre révolutionnaire, les dossiers militaires de ces nobles<sup>6</sup> et les registres de contrôle des officiers<sup>7</sup>.

Par le croisement de ces documents il est possible de suivre l'évolution de cet entourage afin de comprendre dans quelle mesure la séparation de 1776 se traduit par une recomposition de la suite nobiliaire. L'examen des membres de ce cercle princier permet de dégager les traits caractéristiques de ces familles nobiliaires tout en mettant en évidence plusieurs inflexions. L'analyse des voies d'intégration de la maison fait apparaître le rôle des intermédiaires et l'importance des réseaux familiaux et géographiques. Etudier la suite aristocratique pose également la question des retombées du service princier.

## **I. UNE NOBLESSE D'ÉPÉE, ANCIENNE ET PROVINCIALE**

L'ensemble documentaire a permis d'identifier les nobles qui se succèdent au service de la princesse. De leurs portraits se dégagent des caractéristiques communes mettant en lumière les critères qui préludent au recrutement de la suite nobiliaire. La formation de ce cercle autour de la princesse est soumise à des règles précises et communes à l'ensemble des maisons princières et elle révèle aussi les choix de la famille Conti et de la princesse à partir de 1776. S'attirer les services de familles puissantes et renommées rejaillit sur la maison princière et contribue à rehausser son prestige. Il faut donc voir si la princesse de Conti y parvient tout particulièrement à partir du moment où elle forme une maison indépendante. Tout d'abord, l'accès à la maison princière dépend de la capacité du noble à pouvoir attester d'une noblesse ancienne. La renommée de la famille, la qualité de son service militaire sont des critères déterminants mais tous les nobles n'y répondent pas avec la même acuité. L'analyse des assises territoriales de ces familles doit être menée avant et après 1776 afin de rechercher les incidences de la séparation sur la géographie du recrutement.

### **A. Une noblesse ancienne**

L'intégration à la maison princière est soumise à plusieurs règles variables selon les fonctions. Toutes sont fondées sur la présentation de preuves attestant une noblesse ancienne.

---

<sup>5</sup> Robert Descimon a souligné les limites d'une telle source dans son article « Elites parisiennes entre XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, du bon usage du Cabinet des Titres », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1997, Vol. 155, n° 155-2, p. 607-644, p. 610.

<sup>6</sup> Service Historique de l'armée de Terre, Vincennes, Yd : dossiers d'officiers généraux ; Ye : Dossiers d'officiers supérieurs et subalternes.

<sup>7</sup> SHAT, Vincennes, Yb 388, Contrôle des officiers, Régiment du Poitou, 1788.

Après avoir présenté les règles qui fixent l'admission à la maison princière, il s'agit de comprendre comment ces familles satisfont à ces conditions. L'exemple de l'accès à la maison princière montre que la procédure de la preuve mise en place par la monarchie est répandue et acceptée par les lignages nobles

### **1) Les règles d'accès à la maison princière**

L'accès au service princier est soumis à deux règles différentes pour les pages et les dames suivantes. La présentation aux souverains est une condition *sine qua non* pour obtenir une place dans la maison. Pour cela, les dames suivantes doivent posséder une filiation suffisamment ancienne pour obtenir les honneurs de la cour. Les preuves de noblesse sont validées par le généalogiste du roi, Bernard Chérin<sup>8</sup>. Avec le règlement du 31 décembre 1759 complété par l'ordonnance du 17 avril 1760, on assiste à un durcissement des conditions d'accès : le requérant doit produire trois titres originaux sur chacun des degrés de sa famille établissant une filiation depuis 1400<sup>9</sup>. Pour les pages, l'accès est plus ouvert que les honneurs de la cour. Néanmoins, les conditions sont de plus en plus strictes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exigence de preuves pour les pages n'est pas trop sévère jusqu'en 1721 avec quatre degrés de noblesse, mais se renforce ensuite puisqu'il faut désormais prouver une noblesse remontant à 1550 pour les écuries royales<sup>10</sup> et pour les écuries des princes de Condé<sup>11</sup> tandis que le duc de Penthièvre et la famille Conti n'imposent que deux cents ans<sup>12</sup>.

### **2) Obtenir les honneurs de la cour**

La difficulté pour les familles souhaitant intégrer la maison princière est d'asseoir leur généalogie sur des preuves jugées fiables.

Si toutes les familles possèdent une noblesse ancienne, rares sont celles qui peuvent prouver une noblesse depuis 1400. Pour les femmes mariées, les preuves doivent être celles de la belle-famille. Ainsi, la marquise de la Fresnaye Saint-Aignan en 1775 est admise aux

---

<sup>8</sup> Nicolas-Pascal Clairambault est généalogiste du roi de 1716 à 1758, Jean-Nicolas Beaujon (1722-1779) exerce du 17 avril 1758 à janvier 1772, Bernard Chérin (1718-1785) de février 1772 au 21 mai 1785 et son fils Nicolas (1762-1799) lui succède le 15 avril 1787.

<sup>9</sup> Auparavant, le généalogiste se contentait d'exiger 300 ans de noblesse.

<sup>10</sup> Louis Nicolas Hyacinthe CHERIN, *Abrégé chronologique : d'édits, déclarations, règlements, arrêts et lettres patentes des rois de France de la troisième race concernant le fait de la noblesse. Précédé d'un discours sur l'origine de la Noblesse, ses différentes espèces, ses droits et prérogatives, la manière d'en dresser les preuves, et les causes de sa décadence*. Paris, Royer, 1788.

<sup>11</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 2-AB-369, Registre des règlements de la maison du prince de Condé, 1771-1779.

<sup>12</sup> Benoit de FAUCONPRET, *Les preuves de noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle, la réaction aristocratique : avec un recueil de tous les ordres, honneurs, fonctions, écoles, chapitres réservés à la noblesse*, Paris, l'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1999, 249 p.

honneurs de la cour car la famille de son mari peut prouver sa filiation jusqu'en 1379<sup>13</sup>. La comtesse de la Myre-Mory possède une filiation depuis 1373<sup>14</sup>. La comtesse de Sabran obtient sans difficulté les honneurs de la cour en 1762 comme le rappelle le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, au généalogiste du roi :

« Quoique cette maison soit trop connue pour avoir besoin de produire ses titres, j'ai demandé pour le maintien et l'affermissement de la règle que Monsieur de Sabran passât chez vous ; il ne paraît nullement nécessaire qu'il vous remette ses titres, il suffit que vous preniez la peine de m'écrire que vous l'avez vu et que son nom est trop ancien et trop distingué pour vous paraître susceptible de l'examen ».

Le lignage remonte en effet à Guillaume de Sabran vivant en 1029<sup>15</sup>. Cet exemple montre l'importance de la renommée qui peut venir suppléer des preuves insuffisantes. Certaines familles rencontrent des difficultés pour obtenir des preuves datant de 1400. Selon la généalogie de la famille, la noblesse de l'époux de la dame de compagnie Adélaïde de Sailly remonterait à Guillaume de Rochedragon qui affranchit la ville de Marcillat<sup>16</sup> en 1258. Or, les preuves apportées par la famille sont insuffisantes comme le rappelle le généalogiste du roi :

« la filiation jusqu'à Jean-François de Rochedragon son chef actuel n'est prouvée que par des copies, collations (...) lesquelles ne sont admissibles en preuves ni de filiation ni de noblesse »<sup>17</sup>.

Les preuves valides ne vont pas au-delà de 1441. Néanmoins, comme l'indique Chérin, « la maison de Rochedragon est connue depuis plus de 500 ans »<sup>18</sup> ce qui leur permet d'obtenir une dérogation. Selon Chérin, la renommée des généalogies ne se discute pas. Elle permet aux dames d'être présentées en dépit de preuves qui ne remontent majoritairement que dans les années 1420<sup>19</sup>-1440<sup>20</sup>. Seule, la comtesse de Courson ne bénéficie pas de cet honneur<sup>21</sup>, faute

---

<sup>13</sup> BNF, Mss français, Clairambault 934 ; François BLUCHE, *Les honneurs de la cour*, Paris, *les Cahiers nobles*, 1958, 2 vol.

<sup>14</sup> BNF, Mss français, Chérin 137, de la Myre-Mory.

<sup>15</sup> BNF, Mss français, Chérin 182, de Sabran.

<sup>16</sup> Marcillat est située en Combraille.

<sup>17</sup> BNF, Mss français, Clairambault 934 et Chérin 174, preuves de noblesse de Jean-François de Rochedragon pour l'obtention des Honneurs de la cour, 1774.

<sup>18</sup> BNF, Mss français, Chérin 174.

<sup>19</sup> Les preuves apportées par la comtesse du Dresnay des Roches ne remontent qu'à 1424, BNF, Mss français, Clairambault 934 ; celles de la comtesse d'Oisy ne remontent qu'à 1421, BNF, Mss français, Chérin 9, d'Assignies d'Oisy.

<sup>20</sup> La marquise du Puget de Barbentane ne peut prouver qu'une noblesse remontant à 1444, BNF, Mss français, Chérin 13, de Barbentane.

<sup>21</sup> BNF, Mss français, Chérin 61, de Courson.

de preuves suffisantes<sup>22</sup>.

On retrouve le même profil pour les familles de la noblesse qui souhaitent entrer au service d'un prince : la noblesse doit être ancienne et démontrée à l'aide de preuves validées par les généalogistes du roi. Ces exemples montrent l'importance des documents, des preuves, de leur validité même si des dérogations sont possibles<sup>23</sup>.

### 3) Une procédure de la preuve acceptée

Plus largement, attester d'une noblesse ancienne est une condition exigée pour intégrer les lieux de formation offerts par la monarchie. Pour beaucoup, elle est liée à l'admission aux écuries royales principalement au XVII<sup>e</sup> siècle. Par exemple, le marquis de Rochedragon fut page de la petite écurie<sup>24</sup>. Les exemples pourraient être multipliés avec les d'Oisy<sup>25</sup>, les Chamborant de la Clavière<sup>26</sup>, les Dupont de Compiègne<sup>27</sup>. Elle est obligatoire pour intégrer les pages des maisons princières comme celle de Marie-Fortunée d'Este. Maximilien de Salvador page en 1782, atteste d'une noblesse prouvée jusqu'en 1526 et Denis-Charles d'Hozier certifie à « SAS madame la princesse de Conty que Louis-Charles Marie [de Montarby] né le 9 décembre 1770 a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des pages de SAS »<sup>28</sup> et authentifie neuf degrés de noblesse qui remontent jusqu'en 1527.

De même, l'entrée aux écoles militaires impose la présentation de preuves de noblesse et de nombreuses familles au service de la princesse envoient leurs fils dans ces établissements. Les petits-fils de l'ancienne dame d'honneur de la comtesse de la Marche, Antoine-Marie et Antoine-Louis de la Myre-Mory entrent dans les écoles militaires en 1784 et 1786<sup>29</sup>. Les frères de deux pages, Nicolas-Laurent de Montarby<sup>30</sup> et Antoine Joseph Charles Dupont de Compiègne sont admis aux écoles militaires<sup>31</sup>. Les sœurs des pages intègrent fréquemment Saint-Cyr dont les lettres patentes de 1686 imposent quatre degrés de noblesse paternelle. Gabrielle Euphrasie de Montarby, Joséphine Dupont de Compiègne et la sœur de

---

<sup>22</sup> Malgré les indications de la biographie familiale, Robert de COURSON DE LA VILLENEUVE, *Histoire d'une maison bretonne et de ses origines anglo-normandes*, Vannes, 1895-1908, 3 vol.

<sup>23</sup> François Bluche note ainsi que sur 942 familles présentées aux Honneurs de la cour de 1715 à 1790, seules 462 ont été capables de présenter une filiation prouvée jusqu'en 1400.

<sup>24</sup> BNF, Mss français, Carré d'Hozier 545, preuves de noblesse pour l'entrée aux écuries royales de Jean-François de Rochedragon, 25 juin 1756.

<sup>25</sup> Octave-Eugène d'Assignies est ainsi page de la grande écurie en 1673, BNF, Mss français, Dossiers Bleus 55, Chérin 9.

<sup>26</sup> Pierre de Chamborant de la Clavière est admis à la grande écurie en 1670, André-Claude frère de la dame suivante en 1745 à la petite écurie, BNF, Mss, Carrés de d'Hozier, 166.

<sup>27</sup> BNF, Mss français, Carrés de d'Hozier, 166, Dupont de Compiègne.

<sup>28</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier 242, de Montarby.

<sup>29</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier, 251 de la Myre-Mory.

<sup>30</sup> BNF, Mss français, Procès-verbaux des admissions aux écoles militaires, 1780, PV 44.

<sup>31</sup> BNF, Mss français, Procès-verbaux des admissions aux écoles militaires, 1780, PV 53.

Maximilien de Salvador accèdent à l'école fondée par madame de Maintenon qu'avait fréquentée avant elle la mère des pages de Villereau, Françoise Eléonore de la Boussardière de Beurepos.

Enfin, intégrer l'ordre de Malte ou de Saint-Antoine du Viennois est aussi le moment où le noble doit démontrer l'ancienneté de sa noblesse. Pour devenir chevalier de l'ordre militaire et hospitalier Saint-Jean de Jérusalem<sup>32</sup>, le candidat doit prouver huit quartiers de noblesse. L'originalité de l'admission dans l'Ordre réside dans la persistance des preuves testimoniales. « Sanctuaire de la plus pure noblesse »<sup>33</sup>, l'appartenance pluriséculaire à l'ordre de Malte renforce la réputation et le prestige des maisons. L'époux de sa dame d'honneur, la comtesse de Mory, François-Jean de la Myre<sup>34</sup> est chevalier de minorité en 1737 puis page du grand maître. La famille de Chamborant est composée de chevaliers<sup>35</sup> tout comme celle de Rochedragon ou de Sabran. La dernière dame de compagnie de la princesse est chanoinesse de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois rattaché à celui de Malte en 1776, en décembre 1789<sup>36</sup>. Les chevaliers ne se retrouvent guère parmi les pages mais Louis-Charles-Marie de Montarby fait exception en étant chevalier de minorité en 1771<sup>37</sup> avant d'entrer au service de la princesse en 1784.

Ainsi, l'analyse des conditions d'accès à la maison princière précise que les nobles au service de la princesse de Conti appartiennent à des familles d'ancienne noblesse. Les lignages des dames suivantes remontent au XV<sup>e</sup> siècle tandis que ceux des pages sont plus récents et datent majoritairement du XVI<sup>e</sup> siècle même si certains peuvent attester d'une noblesse datant de 1375 à l'instar des Montarby de Dampierre. Au-delà, l'appartenance de ces familles à la très ancienne noblesse est la preuve de leur engagement militaire.

## B. Une noblesse militaire

Autre signe commun et distinctif des familles de la maison de la princesse de Conti : elles sont issues de la noblesse d'épée et font carrière au service militaire de la monarchie. Des distinctions doivent cependant être établies entre les familles selon les corps et les rangs

---

<sup>32</sup> Alain BLONDY, *L'Ordre de Malte au XVIII<sup>e</sup> siècle : des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchène, 2002, 523 p.

<sup>33</sup> Valérie PIETRI, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, 2009/1, n° 74, p. 5-24, p. 9.

<sup>34</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier, 251.

<sup>35</sup> Eric THIOU, *Dictionnaire biographique et généalogique des chevaliers de Malte de la Langue d'Auvergne sous l'Ancien Régime, 1665-1790*, Versailles, Mémoire et documents, 2002, 344 p., p. 139.

<sup>36</sup> BNF, Mss français, Naf 22275, procès-verbal des preuves pour être reçue au rang des dames chanoinesse du noble chapitre de Saint-Antoine du Viennois, 1789.

<sup>37</sup> Arch. dep. Haute-Marne, 22 J, fonds du baron de l'Horme, généalogie de la famille de Montarby, version en ligne.

occupés. La marine est réservée à quelques familles issues des mêmes provinces. Peu de nobles servent dans la cavalerie, la majorité occupe des charges dans l'infanterie.

### **1) Une faible représentation de la marine et de la cavalerie**

Notons tout d'abord la faible part des officiers de marine dans les familles au service de la princesse du sang. Les deux maisons bretonnes comptent parmi leurs membres des hommes de mer. François-Julien Dresnay comte des Roches appartient à la noblesse militaire bretonne. Il est le fils cadet d'un capitaine de vaisseau décédé en 1717 et s'illustre comme son père et son frère dans la marine<sup>38</sup>. Capitaine de vaisseau puis major de vaisseau il est gouverneur lieutenant général des Isles de France et de Bourbon en juillet 1768<sup>39</sup> avant d'être chef d'escadre en 1776. Marie-Jeanne de Courson de la Ville-Helio est issue d'une famille de marins. Son père, Jean-René de Courson est aide-major de la capitainerie en 1760 puis chef de section de Lanvollon, dans la baie de Saint-Brieuc en 1783. Enfin, la famille provençale de Sabran compte plusieurs officiers de marine à l'instar du grand-oncle de l'époux de la dame suivante, Joseph, lieutenant général des armées navales soit le plus haut grade de la marine dans la hiérarchie militaire d'Ancien Régime.

De même, les nobles servant dans la cavalerie ne représentent qu'un petit groupe. L'écuyer de la princesse de Conti, le comte du Laincel du Bousquet, est page du prince de Conti avant d'être capitaine au régiment Conti Cavalerie en 1775. Le père de la marquise de Barbentane, Charles marquis de Vierville est capitaine de cavalerie au régiment de Schomberg avec brevet de mestre de camp. François-Jean de la Myre comte de Mory est mestre de camp de cavalerie. Le marquis de Rochedragon fait tout d'abord carrière dans la cavalerie comme son grand-père Jean de Rochedragon, chevalier de Malte et capitaine de cavalerie du régiment de Ligondès. Mais en 1778, il sert dans l'infanterie comme la majorité des membres des familles au service de Marie-Fortunée d'Este.

### **2) La domination de l'infanterie**

Si l'infanterie domine, les carrières sont différentes selon les familles. Le plus souvent, les hommes des familles formant la suite adulte de la princesse sont des officiers supérieurs. Le comte d'Oisy est colonel d'infanterie au régiment de l'Auxerrois, le frère de la comtesse des Roches est en 1773 mestre de camp de dragons. Louis-Hector de Sailly, le père de la future marquise de Rochedragon, est colonel puis brigadier au régiment Conti. Parfois, ce ne sont qu'officiers subalternes comme le père de la marquise de Saint-Aignan, le marquis de

---

<sup>38</sup> Arch. nat., Marine, C<sup>1</sup> 165.

<sup>39</sup> BNF, Mss français, Chérin 68, du Dresnay.

Broc, capitaine dans un régiment, cependant prestigieux, celui de la reine.

Les familles des pages demeurent essentiellement au rang d'officiers subalternes. Le père du jeune page de Montarby est capitaine au régiment de Montmorin tout comme son oncle capitaine au régiment de Salvador. Nicolas Lebel de Bellechassaigne, grand-oncle du page est commandant au bataillon régiment de Picardie infanterie et chevalier de Saint-Louis. Son oncle, Claude, est lieutenant en second du régiment Apchon-dragons. Il faut remonter à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour trouver des militaires dans la famille des pages de Villereau. Pierre de Villereau est lieutenant au régiment de Champagne et son fils Charles est capitaine au régiment de l'Auxerrois. Seuls, les pages de Salvador et Dupont de Compiègne sont issus de familles d'officiers supérieurs. Le grand-père du jeune noble avignonnais est lieutenant-colonel d'infanterie au régiment d'Orléans quand il meurt en 1754<sup>40</sup>. Le père d'Henri-André Dupont de Compiègne est capitaine d'une compagnie d'infanterie<sup>41</sup>, chef de bataillon du régiment de Cambrésis.

Ainsi, les familles appartenant à la maison ont une tradition de service militaire de la monarchie. Néanmoins, la plupart des carrières demeurent modestes ; la marine et la cavalerie qui sont les corps les plus prestigieux sont peu présents. Les charges militaires sont de second rang voire de rang inférieur pour les familles des pages.

### C. Origines géographiques et assises territoriales des familles

Le recrutement de la maison princière s'effectue sur l'ensemble du royaume de France. Il traduit l'influence de la famille Conti qui s'exerce sur tout le territoire. En effet, intégrer des nobles aux origines géographiques variées est un moyen de nouer des relations de fidélité dans de nombreuses provinces et un signe du prestige du service princier. Analyser les assises géographiques de ces nobles de 1759 à 1789 permet d'interroger les conséquences de la séparation sur ce recrutement : la rupture a-t-elle conduit à un resserrement de celui-ci, signe d'une perte d'influence de la princesse de Conti ou un déplacement de son centre de gravité, reflet d'une nouvelle influence ?

#### 1) Un recrutement ample

Le recrutement de l'entourage nobiliaire de Marie-Fortunée d'Este est diversifié avec des serviteurs issus de plusieurs provinces.

---

<sup>40</sup> BNF, Mss français, PO 2623.

<sup>41</sup> BNF, Mss français 32099, vol. 40, PV 13, Procès Verbal de l'admission d'Henri-André du Pont de Compiègne aux écoles militaires, 1788.

### a) *Le recrutement méridional*

Tout d'abord le sud domine avec quatre représentants connus. La marquise de Barbentane, l'une des premières dames suivantes de la comtesse de la Marche, est l'épouse de Joseph-Balthazar du Puget de Barbentane issu d'une famille provençale. Celle-ci est divisée en plusieurs branches dont une dite de Barbentane du nom vient d'un village situé au confluent de la Durance et du Rhône<sup>42</sup>. Marie-Antoinette Coste de Champeron épouse en 1762<sup>43</sup> Auguste-Louis-Elzéar comte de Sabran issu d'une famille du Languedoc et des comtes de Forcalquier. Les Sabran rassemblent plusieurs rameaux comme la branche des connétables de Toulouse et celle des comtes de Forcalquier. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'union du comte de Sabran avec Charlotte de Foix a réorienté l'assise terrienne de la famille vers le sud-ouest et la Gascogne. Le futur époux possède en 1762 la vicomté de Massat en Ariège, la baronnie de la Roque en pays Nébouzan<sup>44</sup>. L'écuyer de la princesse de Conti de 1776 à 1789, Louis Laincel du Bousquet est originaire du sud. La famille de Laincel ou Lincel est présente en Provence. Elle possède les seigneuries de Lincel et de Saint-Martin-de-Renacas dépendantes des comtes de Forcalquier et y demeure jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. La terre est alors vendue et une partie de ses membres gagne la plaine du Comtat Venaissin après avoir hérité de terres de la famille du Bousquet. En 1745, le père de l'écuyer épouse la fille d'un avocat de Nîmes<sup>46</sup> et Louis-François naît dans cette ville languedocienne en 1747. De même, le page Maximilien de Salvador est originaire d'Avignon<sup>47</sup>. Enfin, le page Jean-Antoine du Verdier de Marcillac est natif de Mur-de-Barrès en Rouergue mais issu d'une famille d'Auvergne<sup>48</sup>.

La récurrence du recrutement méridional traduit l'influence de la famille Conti. La présence de nobles originaires du Languedoc rappelle que le premier prince de Conti, Armand de Bourbon fut gouverneur de la province en 1660<sup>49</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Conti possèdent encore le comté de Pézenas<sup>50</sup> avant que ces terres ne soient vendues au comte de Provence<sup>51</sup>.

---

<sup>42</sup> BNF, Mss français, Chérin 164, du Puget.

<sup>43</sup> Arch. nat., ET/II/591, mariage de Marie-Antoinette Coste de Champeron et de Auguste-Louis-Elzéar comte de Sabran, 18 février 1762.

<sup>44</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier 291, du Puget.

<sup>45</sup> Arch. dep. Alpes de Haute-Provence, 1<sup>E</sup> 102, de Lincel.

<sup>46</sup> Arch. dep. Gard, 2<sup>E</sup> 36, 901, Me Seguin, fol 299, mariage de Victor Laincel du Bousquet avec Antoinette Delon, 30 mai 1745.

<sup>47</sup> BNF, Richelieu, Mss français, Nouveau d'Hozier 299.

<sup>48</sup> J.-B BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1853, t. VII, p. 233.

<sup>49</sup> Élisabeth BAÏSSE-MACCHI, « Un prince du sang en Languedoc, Armand de Bourbon-Conti : de la débauche aux mortifications », *Annales du Midi*, tome 116, n° 248, octobre-décembre 2004, p. 437-452 ; François-Charles MOUGEL « Les Princes de Conti, seigneurs de Pézenas (1651-1783) », *Études sur Pézenas et sa région*, II, n° 1, 1971, Pézenas, Les Amis de Pézenas, p. 5-26.

<sup>50</sup> Arch. nat., R3/263, Cession par Louis XV à Louis-François, prince de Conti, des comtés et seigneuries de Chaumont-en-Vexin, Beaumont-sur-Oise, Chambly, Angy, Mantes, Meulan, Pontoise, Pézenas et Bagnols, contre Ivry et La Garenne et évaluation des biens échangés. 1747-1791.



### *b) L'importance du Bourbonnais*

Le centre du royaume, avec le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche, est bien présent. Tout d'abord, la comtesse de la Myre est la fille d'André-Claude de Chamborant seigneur d'Eguzon aux confins de la Marche et du Berry où il possède le château de la Clavière. Il est comte de Chamborant<sup>52</sup> près de Bridiers. Ensuite, le Bourbonnais est représenté avec le marquis de Rochedragon et Claude Lebel de Bellechassaigne page de la princesse. Les Rochedragon possèdent des terres entre Marche-Auvergne, Bourbonnais et en Berry. En Bourbonnais, la famille de Rochedragon est surtout implantée en Combraille tout comme la famille Lebel de Bellechassaigne<sup>53</sup>. Enfin, le page Hubert-Joseph de la Bussière est originaire d'une famille venue du Berry. Son père est seigneur de la Motte-Billy en Nivernais près de Clamecy.

La présence de nobles bourbonnais évoque les attaches des Conti avec la province originelle de la maison de Bourbon ; celle des Marchois rappelle que le titre de comte de la Marche est donné à chaque fils aîné de la famille de Conti et celle des Berrichons souligne que depuis le XVII<sup>e</sup> siècle les gouverneurs du Berry sont choisis dans la famille de Condé puis de Conti à l'instar de Louis-François-Joseph de Conti, gouverneur de 1756 à 1791.

### *c) La dispersion géographique des autres familles*

Il faut souligner la présence de familles vivant dans d'autres provinces. La comtesse d'Oisy est l'épouse de Charles-Joseph-Eugène du Tournay d'Assignies issu d'une très ancienne famille d'Artois. De même, l'épouse du comte de la Myre-Mory entre par son mariage dans une famille qui passe à la fin XVI<sup>e</sup> siècle du Languedoc à la Picardie<sup>54</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Antoine de la Myre-Mory est lieutenant du roi en Picardie, seigneur d'Avescourt et d'Haynecourt près de Cambrai. Marie-Emilie de Caumont, comtesse du Dresnay des Roches appartient à une ancienne famille de la Somme<sup>55</sup>. La présence de familles originaires du nord de la France peut se lire comme une influence de la famille Conti qui tire son nom d'une petite seigneurie éponyme de la Somme, érigée en principauté en 1595<sup>56</sup>.

D'autres aires de recrutement se rencontrent avec le page Louis-Charles Marie de

---

<sup>51</sup> Arch. nat., R3/265, Vente par Louis-François-Joseph, prince de Conti, à Monsieur, comte de Provence, de toutes des terres du Vexin et du Beauvaisis (L'Isle-Adam, Trie-Château, Beaumont, Chaumont, Chambly, etc.), du sud du royaume (Pézenas, Bagnols, etc.), de Bourgogne et de Normandie, et exemplaires du contrat de vente ; règlement du 20<sup>ème</sup> pour les biens vendus au comte de Provence. 1773-1785.

<sup>52</sup> Arch. dep. Creuse, E 637, château de Chamborant.

<sup>53</sup> René GERMAIN (dir.), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat, 2004, 678 p.

<sup>54</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier 251, de la Myre, 8 avril, maintien de noblesse, généralité d'Amiens.

<sup>55</sup> Arch. nat., ET/II/659, Me Quatremere, 27 mars 1773, Contrat de mariage entre Marie-Emilie de Caumont et Charles-Henri de Cadush.

<sup>56</sup> Arch. nat., Q1548\*. Seigneurie de Conti, aveu. 1456.

Montarby issu de la famille des seigneurs de Dampierre dans le diocèse de Langres, en Champagne<sup>57</sup>. Le page Henri-André Dupont de Compiègne vient de Fontainebleau où sa famille est établie depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est la branche cadette de la famille des marquis de Compiègne originaire du Béarn qu'elle a quitté pour suivre le roi Henri IV<sup>58</sup>.

Le recrutement de la suite aristocratique est multipolaire. On retrouve cependant des espaces qui possèdent des liens étroits avec la famille Conti<sup>59</sup> tout particulièrement le sud du royaume ainsi que le Bourbonnais. La séparation de 1776 entraîne une inflexion dans le recrutement.

## 2) L'affirmation de l'ouest à partir de 1776

La séparation de 1776 est marquée par l'affirmation progressive des familles de l'ouest de la France. En premier lieu, la marquise de la Fresnaye-Saint-Aignan devient la dame de compagnie de la princesse de Conti. Cette nouvelle dame est doublement issue de la moitié occidentale du royaume. Née de Broc, Madeleine-Jeanne-Joséphine-Gabrielle est originaire d'une famille d'Anjou<sup>60</sup> qui possède le château des Perrais<sup>61</sup> et le domaine de Foulletourte. Elle épouse en 1746, le marquis de la Fresnaye-Saint-Aignan qui appartient à l'une des plus anciennes maisons Normandie<sup>62</sup>. Les La Fresnaye sont seigneurs de Saint-Aignan de Cramessnil et de Rocquencourt au sud de Caen. Ensuite, la comtesse du Dresnay des Roches entre au service de la princesse. Marie-Emilie de Caumont est issue d'une famille de la Somme qui vit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à Villiers-sur-Aumale, en Normandie. Elle épouse un comte breton en 1780<sup>63</sup>. Le recentrage du recrutement vers l'ouest est encore accentué par le choix de la dernière dame de compagnie Marie de Courson originaire de Plourhan près de Saint-Brieuc et par la succession de trois membres de la famille de Villereau venant d'Eperrais et Randonnai dans le Perche.

Cette affirmation des provinces occidentales peut se lire comme un basculement de la maison de la princesse de Conti sous une forme d'influence de la maison Penthièvre. En effet, les bases traditionnelles de recrutement de la maison Conti disparaissent, notamment les familles du sud qui deviennent, avec la seule présence de l'écuyer, très minoritaires. Au

---

<sup>57</sup> BNF, Mss français, PO 2006, généalogie imprimée des Montarby seigneurs de Dampierre et Fréville en Champagne.

<sup>58</sup> LA CHESNAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*.

<sup>59</sup> Comme le montre la carte réalisée par François-Charles MOUGEL, Evaluation du capital des principaux domaines des princes de Conty, « La fortune des Bourbon-Conty », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 18, 1971, p. 30-49, p. 39.

<sup>60</sup> Abbé Ambroise LEDRU, *Histoire de la maison de Broc*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1898, 2 vol.

<sup>61</sup> Aujourd'hui dans le département de la Sarthe, dans la commune de Parigné-le-Pôlin.

<sup>62</sup> Nicolas VITON DE SAINT-ALLAIS, *Armorial des familles nobles de France*, Paris, 1817, p. 524.

<sup>63</sup> Arch. nat., ET/II/698, Me Quatremere, 29 novembre 1780.

contraire, s'affirment des familles issues de la sphère d'influence du duc et pair. Le beau-frère de Marie-Fortunée d'Este, grand amiral de France possède, de nombreux domaines dans l'ouest du royaume. Le duché de Penthièvre comprend la paroisse de Plouha<sup>64</sup> limitrophe de Plourhan et où vivent d'autres branches de la famille de Courson. Ensuite, l'arrivée de Madeleine-Jeanne de Broc, marquise de Saint-Aignan est à lire comme un effet de l'influence du duc et de sa famille. En effet, l'oncle de celle-ci, est maréchal de camp en 1761 et en 1765 commandant des troupes en Bretagne sous les ordres du duc d'Aiguillon. Il est alors chargé de mater la rébellion des insurgés lors de « l'affaire de Bretagne » ; il reçoit toute la confiance du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne et arrête notamment La Chalotais en novembre 1765<sup>65</sup>. L'insertion de cette famille dans la nébuleuse Penthièvre est matérialisée par l'entrée successive de ses deux nièces, la marquise de Saint-Aignan et de Louise de Broc comme dames de la princesse de Conti et de la princesse de Lamballe.

\*  
\* \*

L'analyse des familles au service de la princesse montre qu'il existe des traits communs à l'ensemble des nobles. Ils doivent attester d'une noblesse ancienne, prouvée par des actes valides. Ils sont issus d'une noblesse militaire mais de second rang. La géographie du recrutement des nobles au service de Marie-Fortunée traduit l'ampleur du patrimoine foncier de la famille Conti tout en mettant en évidence les principales bases domaniales de la maison. Leur dispersion géographique témoigne de la puissance de la famille Conti qui a réussi à étendre son influence sur une large partie du royaume. Elle traduit leur bonne implantation en Languedoc et en Bourbonnais. Avec la séparation, il faut noter plusieurs inflexions dans le recrutement. L'affirmation de la présence de familles originaires de l'ouest du royaume peut se lire comme une prise de distance vis-à-vis de sa belle-famille et l'affirmation de l'influence nouvelle du duc de Penthièvre sur le recrutement de la maison d'Este-Conti. La princesse choisit désormais ses serviteurs nobles dans le réseau des dépendants de son beau-frère et s'insère dans la nébuleuse du duc et pair. La rupture marque une modulation dans le choix des familles. La composition de la suite nobiliaire change avec la séparation. Les dames suivantes sont majoritairement des comtesses avant 1776 avec la comtesse d'Oisy, la comtesse de la Myre-Mory fille du comte de la Clavière et la comtesse de Sabran. A partir de 1764, avec notamment l'entrée de la marquise de Barbentane, fille du

---

<sup>64</sup> J. DUMA, *op. cit.*, tableau 32 : évaluation de nombre des dépendants des Bourbon-Penthièvre, p. 618.

<sup>65</sup> Arch. dep. Sarthe, 1E 1507, fonds de Broc, papiers de Michel-Armand de Broc, lettre de cachet concernant La Chalotais.

marquis de Vierville, et surtout après la séparation, les dames sont le plus souvent des marquises à l'instar de la fille du marquis de Sailly, dame de compagnie devenue marquise de Rochedragon dame d'honneur de la princesse de Conti. Les titres sont souvent récents et celui de marquis est dévalué à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le marquis de Rochedragon ne possède son titre que depuis le XVII<sup>e</sup> siècle de même que la famille de la Fresnaye marquis depuis 1765<sup>66</sup>. Le titre de comte de François-Julien du Dresnay paraît honorifique et récent tout comme celui de l'écuyer à partir de 1776. Enfin, la dernière dame de compagnie, Marie de Courson est la seule à ne pas obtenir les honneurs de la cour et à ne pas être titrée. Elle n'obtient un titre honorifique de comtesse que lors de son entrée comme chanoinesse de Saint-Antoine-du-Viennois en décembre 1789. Les familles sont moins prestigieuses, moins bien intégrées à la noblesse curiale et aux maisons princières comme le prouve l'analyse des voies d'accès au service de la princesse du sang.

## II. LES VOIES D'ACCÈS A LA MAISON PRINCIÈRE

La présentation des nobles au service de la princesse permet de comprendre comment ces familles aux attaches provinciales parviennent à accéder à la maison princière en questionnant les réseaux qui ont permis ce recrutement. Cette interrogation a fait l'objet de différents travaux. Sous l'influence des études sociologiques<sup>67</sup>, de nombreux historiens se sont intéressés à la notion de réseau. Claire Lemercier appelle, dans un article-bilan<sup>68</sup>, à une analyse des hiérarchies des réseaux et de leur multipolarité. Elle met en évidence l'apport de la théorie des réseaux à l'histoire des familles<sup>69</sup>. D'une part, prendre en compte l'insertion dans des réseaux permet de mieux comprendre itinéraires et comportements individuels ; d'autre part en reconstruisant l'ensemble des liens et surtout leur dynamique au sein d'un groupe social, on peut interroger de nouveau la notion de « stratégie » souvent définie comme familiale. Dans son étude sur la noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mathieu Marraud<sup>70</sup> a souligné le caractère endogame des recrutements et a mis en exergue le rôle des femmes dans l'obtention d'une fonction auprès d'un prince. Les modalités de recrutement de maisons

---

<sup>66</sup> Arch. dep. Calvados, 2 E 454, de la Fresnaye Saint-Aignan, titres

<sup>67</sup> Alain DEGENNE, Michel FORSÉ, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994, réed. 2004.

<sup>68</sup> Claire LEMERCIER, « Analyses de réseaux et histoire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 52-2, avril-juin 2005, p. 88-112.

<sup>69</sup> Cl. LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir », *Annales de démographie historique*, n° 1 p. 7 -31.

<sup>70</sup> Mathieu MARRAUD, *La noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2000, 571 p.

princières, comme celles des Bourbon-Penthièvre, des Orléans<sup>71</sup>, des Condé<sup>72</sup> ou ducales comme les Nevers<sup>73</sup> ont été étudiés. Katia Béguin a mis à jour l'importance des fidélités héritées, le rôle des recommandations, des intermédiaires : les parents, amis ont un accès privilégié à la protection princière dans la mesure où l'un des leurs en jouit déjà<sup>74</sup>. D'autres travaux se sont orientés vers l'étude de la maison du roi en réfléchissant aux façons dont les valets de chambre<sup>75</sup> ou plus largement les commensaux du roi<sup>76</sup> accédaient à la maison royale. Ces recherches se sont particulièrement attachées à saisir les réseaux d'entrée dans la maison ou à cerner les origines géographiques des serviteurs du prince.

Les réseaux familiaux et/ou géographiques sollicités par les nobles peuvent être reconstitués afin de comprendre comment ils parviennent à entrer dans cette maison princière de second rang .

## A. Des intermédiaires cruciaux

Pour accéder à la maison princière, l'appui d'un réseau, d'une parentèle est indispensable. Ces réseaux peuvent être mis en évidence par les actes notariés, à l'instar du contrat de mariage, par l'analyse des témoins<sup>77</sup>, et à chaque étape de la vie sociale nobiliaire - l'étude des parrains et des marraines<sup>78</sup> a par exemple montré tout son intérêt - et notamment lors de la démonstration des preuves de noblesse pour intégrer un ordre, une école. L'analyse de cette documentation offre la possibilité de voir comment le noble sollicite dans son entourage<sup>79</sup> des appuis efficaces pour accéder à la maison princière. Ces réseaux d'entraide doivent être identifiés afin de saisir comment ces hommes jouent un rôle décisif de relais entre des impétrants nobles et la maison princière.

---

<sup>71</sup> Laurent ROUSSEL, *La maison des Orléans, fidélités et réseaux, 1649-1791*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-François Labourdette, Université de Paris IV Sorbonne, 2000, 5 vol.

<sup>72</sup> Katia BEGUIN, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 463 p.

<sup>73</sup> Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (1550-1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.

<sup>74</sup> K. BEGUIN, *op. cit.*, p. 202.

<sup>75</sup> Mathieu da VINHA, *Les valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, 515 p.

<sup>76</sup> SOPHIE de LAVERNY, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 557 p.

<sup>77</sup> Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, « Les liens sociaux à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie et société*, Année 1998, Volume 17, Numéro 4, p. 583-612 ; Maurice GARDEN, « Mariages parisiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de démographie historique*, 1998, p. 111-133.

<sup>78</sup> Agnès FINE, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 p.

<sup>79</sup> C. BONVALET et E. LELIEVRE, « La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels », *Dossiers et recherches*, INED, 52, avril 1996.

## 1) Le patronage de nobles puissants

Plusieurs nobles tiennent le rôle d'introducteur à la maison princière et leur patronage est visible à plusieurs occasions. Pour les pages, le processus est souvent le suivant : les familles confient leurs précieuses preuves de noblesse à un mandataire chargé de les transmettre au généalogiste du roi. Les de Thianges jouent ce rôle pour faire entrer un des fils Lebel page auprès du prince de Condé en 1785<sup>80</sup>, puis pour l'ensemble de la fratrie<sup>81</sup>. Le père de Maximilien de Salvador confie ses preuves de noblesse au duc de Crillon<sup>82</sup>. Toutefois, les difficultés du noble provençal pour obtenir du duc qu'il remette les documents montrent combien les petits nobles sont dépendants des Grands dans ces démarches. Le patronage revêt également une importance symbolique. Il se concrétise par la présence du protecteur lors des grands actes et cérémonies qui marquent l'insertion dans la société princière. La présence lors de la signature du contrat de mariage montre qu'il apporte sa caution et sa protection à la nouvelle union : le comte de Thianges représente la mère du marquis de Rochedragon lors de la signature du contrat de mariage avec Adélaïde de Sailly qui marque l'entrée du marquis dans la maison princière<sup>83</sup>. Le patronage féminin peut être souligné : Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord marquise de Mailly présente la marquise de la Fresnaye Saint-Aignan aux souverains, le 10 mars 1775 et la duchesse de Duras, la comtesse de Sabran le 14 avril 1762. Elles marrainent la cérémonie d'introduction au monde curial et au service princier.

Bien insérés dans le milieu curial, ces nobles exercent un patronage actif pour des nobles qui cherchent à intégrer le service princier. Ces hommes relais ont une logique d'insertion de familles ayant les mêmes attaches provinciales qu'eux. Cela est particulièrement vrai avec le comte de Thianges, maître de la garde-robe du comte d'Artois, issu d'une puissante famille bourbonnaise qui protège les Rochedragon et les Lebel de Bellechassaigne issus de la même province. Ces liens peuvent être doublés par des liens de parenté : Amable Gaspard de Thianges se déclare cousin du marquis de Rochedragon lors de son mariage<sup>84</sup> en dépit de liens familiaux fort ténus. De même, à la proximité géographique avec les Lebel, vient s'ajouter un lien symbolique avec ceux-ci. En effet, le 2 septembre 1726, lors de la bénédiction d'une cloche Claude à Chamblet<sup>85</sup>, le parrain est le comte de Thianges

---

<sup>80</sup> BNF, Mss français, Chérin 21, preuves de noblesse pour l'admission de Charles Lebel de Bellechassaigne aux pages du prince de Condé, 20 janvier 1785.

<sup>81</sup> Cependant, seuls les garçons sont acceptés, la fille, trop âgée est refusée à Saint-Cyr.

<sup>82</sup> BNF, Mss français, Nouveau d'Hozier, 299.

<sup>83</sup> Arch. nat., ET/II/666, 8 octobre 1774, contrat de mariage entre Jean-François marquis de Rochedragon et Adélaïde de Sailly.

<sup>84</sup> Voir annexes 2, généalogie 5.

<sup>85</sup> Georges MICHARD, « Les registres paroissiaux de Chamblet, reflet de la vie rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin des Amis de Montluçon*, n°53, 2002, p. 73-106.

tandis que la marraine est Barbe Lebel de la Vaurreille issue de la branche aînée des Lebel. Le sentiment d'appartenir à une communauté symbolique et spirituelle avec les Lebel a pu inciter les comtes de Thianges à jouer un rôle de protecteur pour le jeune Claude. Des liens familiaux ténus se retrouvent entre la marquise de Mailly dame du palais et famille de Saint-Aignan<sup>86</sup> ou encore entre la famille de Durfort<sup>87</sup> et les Sabran. Les parentèles parfois extrêmement suggestives constituent un réseau d'entraide auxquelles se superposent des solidarités géographiques avec l'ouest pour les Mailly, le Bourbonnais pour les de Thianges, le sud-est pour les Durfort. Même intégrés à une maison parisienne, ces familles ont une logique d'insertion de leurs cousins restés en province ce qui est une manière pour eux de renforcer leur sphère d'influence sur leur province d'origine. Cette idée se retrouve dans l'étude des différents bassins de recrutement de la suite nobiliaire de la princesse de Conti : l'entrée d'un noble au service de la princesse comme dame ou écuyer semble entraîner l'entrée d'un page de la même région. Ces nobles qui ont réussi à intégrer le groupe curial jouent alors un rôle de redistributeur des bienfaits de la protection princière dont ils bénéficient désormais.

## 2) Des protégés qui deviennent protecteurs

En étudiant les origines des membres de la suite nobiliaire de la princesse, on remarque une corrélation entre les provinces d'origine des dames suivantes ou de leurs époux, de l'écuyer, et celles des pages. Cela est très net pour les nobles originaires de Normandie, du Comtat Venaissin ou du Bourbonnais. Les de Villereau originaires du Perche deviennent pages de la princesse lorsque la marquise de la Fresnaye Saint-Aignan, issue d'une famille normande, a intégré le service princier. Maximilien de Salvador originaire d'Avignon peut compter sur la double protection provençale, du duc de Crillon et du comte de Laincel du Bousquet qui intervient pour la remise des certificats de noblesse au généalogiste du roi.

L'exemple de l'écuyer provençal montre que les nobles intégrés à la maison princière sont désireux de protéger des familles issues de leur province. Cela se retrouve particulièrement avec le marquis de Rochedragon. Après avoir intégré la maison de Marie-Fortunée d'Este, il devient protecteur. Doublement originaire du Bourbonnais et du Berry<sup>88</sup>, il parraine de jeunes nobles berrichons lors de leur entrée aux écoles militaires. La présence d'un jeune page bourbonnais auprès de la princesse laisse penser à une intervention du marquis d'autant que les familles de Rochedragon et Lebel sont voisines à Montluçon, même si cela n'a pu être vérifié par les sources.

---

<sup>86</sup> Voir Annexes 2, généalogie 9.

<sup>87</sup> Voir Annexes 2, généalogie 12.

<sup>88</sup> Le marquis a en effet des origines berrichonnes par sa mère et acquiert un château à Bouges.

Ainsi, pour intégrer la maison princière, des relais sont activés. Les nobles les mieux insérés dans les maisons de la famille royale, tel le comte de Thianges particulièrement actif, patronnent des nobles de second rang afin qu'ils intègrent la suite adulte de la princesse du sang. Pour s'insérer dans la maison princière, le ou la jeune noble s'appuie sur un réseau familial très lâche de parents déjà au service d'un prince. A partir des premiers relais, se met en place une redistribution du patronage. Les membres de la maison princière, à l'instar du marquis de Rochedragon, parrainent de jeunes nobles issus de leur province et de famille de rang plus modeste pour intégrer le service princier et notamment les pages. Cet exemple atteste au-delà de l'importance de la proximité avec les maisons princières.

## B. La proximité des maisons princières

L'entrée des nobles au service de Marie-Fortunée d'Este est favorisée par l'activation d'une parentèle formée de membres de la maison princière. Ce réseau possède un contour bien plus étroit que les relais précédemment identifiés. Il provient d'une forme de continuité familiale dans le service princier qui atteste de la patrimonialisation des charges auprès des Grands même si ce ne sont pas des offices. L'exemple de cette maison féminine confirme la forte endogamie qui existe au sein de chaque maison princière<sup>89</sup>, une situation à étendre à d'autres suites princières.

### 1) Une logique de continuité familiale auprès des Conti

Pour certains nobles, l'accès à la maison princière procède d'une continuité d'un service familial auprès des Conti. Le système de recrutement de la suite de Marie-Fortunée d'Este s'effectue au sein de la famille étroite ou élargie de nobles déjà au service des Conti. Les familles de Sailly et de Chamborant témoignent de cette patrimonialisation des charges. Adélaïde de Sailly, fille du gouverneur du comte de la Marche devient dame de son épouse. Le marquis de Chamborant gentilhomme de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti place ses enfants auprès des princes : son fils André-Claude marquis de Chamborant est colonel au régiment de la Marche-Prince et sa fille Marie-Anne Thérèse est dame de la comtesse de la Marche de 1759 à 1775. Elle épouse le comte de Mory capitaine des gardes du prince.

Ces deux exemples soulignent le caractère endogame du recrutement. La dimension héréditaire des charges semble être la règle et se retrouve dans toutes les maisons princières à l'instar de celle de la reine. L'obtention de la charge d'une mère ou d'une belle-mère est même parfois inscrite dans le contrat de mariage.

Si, pour ces deux dames suivantes, les liens familiaux sont resserrés, le système de

---

<sup>89</sup> M. MARRAUD, *op. cit.*, p. 245.



recrutement des maisons princières dépasse largement le cadre de la famille étroite. Par exemple, la marquise du Puget de Barbentane dame de la comtesse de la Marche est, par son mariage, alliée à la dame d'honneur de la princesse douairière de Conti, Jeanne-Charlotte du Puget, marquise de Lambertye. L'entrée de Marie de Courson, lointaine cousine<sup>90</sup> de la comtesse du Dresnay dame d'honneur de la princesse, comme dame suivante est une autre preuve de cette continuité familiale du service princier.

Le caractère familial du recrutement de la suite nobiliaire de la princesse se retrouve principalement avant 1776 et dans une moindre mesure après la séparation. Il révèle la forte endogamie qui caractérise les sociétés princières. Les filles des familles nobles sont en général au service des épouses tandis que les fils occupent des places dans les régiments ou la maison civile du prince.

## 2) La proximité de la maison d'Orléans

Servir la maison d'Orléans est une autre voie d'accès à la suite de Marie-Fortunée d'Este. Les liens avec le service des premiers princes du sang sont nets dès 1759. La famille de Sabran a une tradition de service auprès des ducs d'Orléans<sup>91</sup> : le comte de Sabran fut le premier chambellan du Régent<sup>92</sup> ; la comtesse, Agathe-Françoise de Coëtlogon dame d'honneur de la duchesse de Chartres. La famille d'Oisy a servi la princesse Palatine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup> ; les parents de la marquise de Barbentane sont attachés au Palais Royal<sup>94</sup>. Ces différents exemples montrent les liens familiaux étroits qui existent entre les membres des maisons Conti et Orléans. Ils se retrouvent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'entrée successive des deux filles du marquis de Broc, comme dame suivante de la princesse de Conti, en 1775, et de la princesse de Lamballe, en 1777, belle-sœur de la duchesse d'Orléans et belle-fille du duc de Penthièvre.

La suite de Marie-Fortunée d'Este est recrutée dans des familles qui gravitent autour des princes du sang et tout particulièrement des Conti et des Orléans. Les relations avec la maison Condé apparaissent bien plus faibles. Le service princier contribue à la formation d'un cercle constitué de ces serviteurs nobles aux parentèles enchevêtrées immortalisé sur la toile

---

<sup>90</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1 PA 1. Dans une lettre du 14 juin 1805 adressée à Marie de Courson, Adélaïde d'Orléans évoque ainsi « votre excellente cousine Mme des Roches ».

<sup>91</sup> Voir annexes 2, généalogie 12.

<sup>92</sup> Il épousa Madeleine-Louise de Foix, maîtresse du Régent en 1714.

<sup>93</sup> *Correspondance de Fénelon*, texte présenté par Jean Orcibal, t. 10, 2 avril 1701.

<sup>94</sup> Gaston CAPON et Robert YVE-PLESSIS, *Paris galant au XVIII<sup>e</sup> siècle, Vie privée du prince de Conti*, Paris, J. Schemit, 1907, 422 p., p. 125.

par Ollivier<sup>95</sup> ou par la plume par la comtesse de Genlis<sup>96</sup>.

L'analyse des modalités d'accès à la suite de la princesse de Conti expose l'importance des réseaux géographiques et familiaux. Pour entrer au service de Marie-Fortunée d'Este, un noble doit être en mesure de prouver une noblesse ancienne. Il lui faut bénéficier d'un protecteur bien placé dont le rôle d'introducteur est renforcé par l'activation d'une parentèle déjà intégrée à la maison princière. Si Mathieu Marraud souligne la forte endogamie qui lie les maisons de la famille royale au sens strict, il estime toutefois que ce n'est pas le cas pour les maisons d'Orléans, de Conti et Penthièvre qu'il juge plus repliées sur elles-mêmes<sup>97</sup>. Or, l'étude des parentèles activées montre l'enchevêtrement des alliances entre les membres d'une même maison et entre les différentes maisons princières. Il existe des liens entre ces maisons, entre celle de Monsieur, du comte d'Artois, de la famille royale et la maison de Conti. Les exemples des familles qui entrent au service de Marie-Fortunée d'Este laissent suggérer des liens de parenté entre les membres de toutes les maisons princières et non plus uniquement celles de la famille royale.

Néanmoins, si les membres des maisons princières tissent entre eux des liens familiaux, des relations verticales traversent ce cercle nobiliaire. Cette étude met à jour la gradation des qualités des nobles en fonction du prestige de la maison princière : on note la différence de statut entre un Thianges, un Durfort et le marquis de Rochedragon, le comte du Dresnay des Roches ou encore le marquis de la Fresnaye-Saint-Aignan dont les familles sont moins renommées. Dès 1759, Marie-Fortunée attire à elle des familles illustres mais de second rang. La maison de la comtesse de la Marche et plus encore celle de la princesse de Conti ne polarisent pas de grandes familles aristocratiques qui préfèrent des services plus prestigieux. En effet, après la marquise de Rochedragon, aucune dame suivante n'a un membre de sa famille directe dans une maison princière. Elle doit rechercher des parentés plus larges pour accéder à celle de la princesse de Conti. La qualité de la suite nobiliaire dépend du prestige du prince : « un prince de second plan ne peut attirer à lui de hautes lignées »<sup>98</sup> ce qui est le cas pour la princesse de Conti. Jean Duma souligne de même une baisse de la qualité des gentilshommes lors du passage de la maison du comte de Toulouse à celle de son fils le duc de Penthièvre qui serait, selon lui, due au retrait de la part du duc de la vie publique et politique. On peut noter la différence de renommée et le prestige entre la maison de la

---

<sup>95</sup> Michel-Barthélémy OLLIVIER, *Le thé à l'anglaise dans le salon des Quatre Glaces au Temple*, 1766, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.

<sup>96</sup> Stéphanie-Félicité du CREST, comtesse de GENLIS, *Mémoires inédits de Madame la comtesse de Genlis, sur le dix-huitième siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, 10 vol.

<sup>97</sup> M. MARRAUD, *op. cit.*, p. 253.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 250.

comtesse de la Marche avec les familles de Sabran et de Barbentane, et celle de la princesse de Conti, avec les modestes familles provinciales de La Fresnaye Saint-Aignan et de Courson de la Ville-Hélio.

La maison de la princesse de Conti serait alors à l'image de celle-ci : femme séparée, ayant peu de goût pour la vie curiale<sup>99</sup> elle ne peut attirer que des familles de rang modeste. Toutefois, servir une princesse du sang peut apparaître comme une source d'honneurs, de revenus, voire comme un tremplin dans une carrière nobiliaire.

### III. LES RETOMBÉES DU SERVICE PRINCIER

Intégrer la maison d'un prince ou d'une princesse permet de se placer sous la protection d'un prince du sang. Leur titulature rappelle qu'ils sont de même sang que le roi, ce qui donne un prestige certain à leur service. Même s'ils ne font pas partie de la famille royale proprement dite, ils forment un second groupe dans l'entourage immédiat du roi et participent à un grand nombre de cérémonies à la cour. Leur rang leur impose d'être présents régulièrement à Versailles. Dans cette perspective, le service d'un prince du sang implique de côtoyer la cour, le monde curial. Il s'agit de saisir quels sont les avantages du passage par le service d'une maison princière féminine et modeste pour ces familles nobiliaires. Les historiens ont insisté sur cette manne que peut être l'entrée dans une maison : elle peut être une « véritable planche de salut »<sup>100</sup>, ou encore un « marchepied social »<sup>101</sup>. Il semble cependant nécessaire de nuancer voire de limiter l'importance du passage dans une maison princière de second plan. Intégrer la maison de la princesse de Conti n'offre que des bénéfices limités. Le service princier apparaît moins comme une fin en soi que comme un moyen d'attirer protections et patronages. Elle peut prendre la forme d'une impasse ou être le signe d'une perte de vitesse pour ces familles.

#### A. Des bénéfices réduits

Les bénéfices immédiats du service princier quoique limités sont réels. Ils ont partie liée avec le statut particulier de la princesse du sang même si les membres de la maison ne jouissent pas des privilèges des commensaux des maisons royales. Si servir la princesse n'est pas particulièrement lucratif, les retombées en terme d'honneur et de distinction sont manifestes. Accéder à la maison princière permet d'obtenir des charges pour soi ou les siens.

---

<sup>99</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>101</sup> K. BEGUIN, *op. cit.*, ch 8 « le service du prince, un marchepied social ? », p. 232-260.

## 1) Un service moins lucratif que source de prestige

Comme on l'a vu, les membres de la suite adulte sont rémunérés par la princesse de Conti. Les pages, quant à eux, ne reçoivent aucun émolument à la différence d'autres maisons princières ; la duchesse de Bourbon verse chaque année 936 livres à chacun de ses deux pages<sup>102</sup>. Cependant, le service princier n'est pas en soi une source d'enrichissement. Les appointements ne couvrent pas les frais de représentation liés à la charge, à la fréquentation du monde curial. René-Pierre Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'église du Mans à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle évoque cette idée lors de la nomination de la sœur de la marquise de Saint-Aignan comme dame d'honneur de la princesse de Lamballe, en décembre 1777 « comme cette somme [3 000 livres d'appointements annuels] n'est pas suffisante pour se soutenir dans une pareille place, Monsieur le comte de Broc, son père, qui est riche, y supplée par une pension »<sup>103</sup>.

Le service de la princesse est davantage source d'honneurs et de distinction qui soulignent symboliquement l'appartenance du noble au cercle de la noblesse de cour. Le port de la livrée ou le droit de draper est un signe distinctif fondamental dans une société aulique caractérisée par l'importance du jeu des apparences. Obtenir les honneurs de la cour apparaît comme une reconnaissance aux yeux des autres nobles de l'ancienneté de son nom, de l'éclat du service. Plus largement, appartenir à la suite princière permet de fréquenter la société aulique, de participer aux cérémonies curiales, de se faire connaître. Enfin, la princesse de Conti manifeste symboliquement sa protection en devenant la marraine des enfants de ses dames.

Ainsi, le cas de la maison de la princesse de Conti conforte les conclusions de Mathieu Marraud pour qui : « ce n'est [...] pas le service princier qui s'avère lucratif de manière directe mais bien les avantages qu'il peut procurer »<sup>104</sup>. L'obtention de charges en est une première manifestation.

## 2) Obtenir des charges

Madame de Genlis, dame de compagnie de la duchesse d'Orléans et gouverneur des enfants d'Orléans, souligne l'importance du service des princes et plus particulièrement le service féminin pour l'ensemble de la famille dans ses *Mémoires*,

---

<sup>102</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation. « État par aperçu des officiers et des gens qui peuvent composer la maison de SAS madame la duchesse de Bourbon et de ce qui lui en coûtera annuellement », 1781.

<sup>103</sup> *Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'Église du Mans*, publiés et annotés par l'abbé Gustave ESNAULT, Le Mans, 1878, vol. 1, p. 299.

<sup>104</sup> M. MARRAUD, *op. cit.*, p. 245.

« Je détaillai tous les avantages de la place de dame de compagnie surtout quand on avait des enfants : des régiments dont les princes disposaient et qui étaient toujours donnés aux enfants ou aux gendres des dames, leurs propres places qu'elles pouvaient céder à leurs filles ou à leurs brus, la protection des princes etc. »<sup>105</sup>.

Les enfants du couple de la Myre-Mory obtiennent des postes dans les régiments de la famille Conti. Leur fils André-Jérôme de la Myre-Mory est en 1785 mestre de camp et lieutenant en second du régiment Conti-infanterie. Il est en 1786 présenté au roi et à la reine par le prince de Conti<sup>106</sup>. La protection princière s'étend aux neveux du couple : le premier Alexandre, né en 1771, est sous lieutenant remplaçant au régiment Conti et le second, Antoine-Louis, né en 1773 est officier au régiment Conti-Dragons<sup>107</sup>.

Pour les pages, le passage dans une maison princière représente l'espoir d'obtenir une charge dans un régiment. Or, la période est marquée par la fermeture du recrutement et l'engorgement des postes : en 1788, 150 jeunes hommes sortis des pages des écuries royales attendent leur tour pour obtenir une sous-lieutenance. Leur naissance et leur passage dans les écuries princières leur permettent d'obtenir un premier grade d'officier dans l'infanterie. En effet le conseil de la Guerre décrète le 17 novembre 1788 que « les pages des princes ou princesses auront le rang d'officiers »<sup>108</sup>. Cette décision, concomitante de celle qui accorde le rang de dames titrées aux dames de compagnie des princesses du sang, valorise le service princier. Elle permet aux pages de la princesse de devenir sous-lieutenant dans des régiments d'infanterie dès leur sortie de l'hôtel du Lude : les frères de Villereau intègrent le régiment de Turenne en 1782 et 1784 ; Claude Lebel de Bellechassaigne, le régiment de Poitou<sup>109</sup>, le 24 mars 1785, où est déjà présent Maximilien de Salvador, ancien page de la princesse. Louis-Charles de Montarby occupe le même poste au régiment de Navarre infanterie.

L'appartenance à la suite princière se traduit par des bénéfices directs mais qui sont moins le reflet de l'influence de la princesse que la traduction de son rang. Les honneurs obtenus, les places acquises sont induites par son statut de princesse du sang. Ils traduisent une pratique commune aux autres maisons princières que régissent les règlements. Les avantages de l'appartenance à la maison princière sont majoritairement indirects, liés à l'obtention de nouvelles protections.

---

<sup>105</sup> Madame de GENLIS, *Mémoires*, t. 2, p. 159.

<sup>106</sup> *Gazette de France*, 11 janvier 1786, présentation du vicomte de la Mire-Mory par le prince de Conti.

<sup>107</sup> SHAT, Yb 627.

<sup>108</sup> SHAT, Vincennes, Ya 162, Ecoles militaires.

<sup>109</sup> SHAT, Vincennes, Yb 388.

### 3) Les limites : des bénéfiques surtout indirects

L'analyse des carrières montre que les bénéfiques du service princier sont principalement liés à la capacité des familles à attirer de nouveaux appuis.

Le parcours du marquis de Rochedragon est révélateur. Ancien page des écuries royales, le marquis réalise en effet un début de parcours assez classique pour un jeune noble aisé avant d'accéder grâce à ses appuis familiaux à la maison princière en épousant la dame de compagnie de la comtesse de La Marche. Son union avec Adélaïde de Sailly est un atout décisif. Elle lui permet d'obtenir de fortes sommes d'argent -la mariée apporte 160 000 livres dont une dot de 30 000 livres- et d'entrer dans une famille qui a une tradition de service de la monarchie et des Conti<sup>110</sup>. Sa carrière est alors accélérée par l'achat, pour 10 000 livres d'un brevet de major. En 1776, il est major au régiment d'Artois Cavalerie. Son mariage lui permet de s'insérer dans de nouvelles parentèles et dans les cercles princiers. A partir de 1774, le marquis de Rochedragon appartient à la noblesse curiale et peut attirer le parrainage, les bienfaits du prince : il reçoit ainsi la croix de Saint-Louis en 1778 des mains du prince de Conti. Cette protection princière -qui semble moins destinée au mari de la dame de compagnie de Marie-Fortunée qu'au gendre de l'ancien gouverneur du prince- conjuguée avec des relations familiales bien placées permet au marquis de Rochedragon de solliciter des charges dans des régiments prestigieux. En 1778, il devient colonel en second du régiment du Médoc infanterie. En 1781, il est maître de camp au régiment de Turenne, colonel inspecteur au régiment colonel général à la veille de la Révolution Française. En 1791, il devient maréchal de camp. L'entrée dans la maison de la princesse de Conti marque la réussite de l'activation de réseaux familiaux. Elle lui permet d'intégrer la noblesse curiale et de se faire connaître. Elle n'est qu'un moyen d'accéder à de nouvelles protections afin de solliciter d'autres postes. L'entrée dans la maison sérénissime a donc un effet indirect et secondaire.

Cela est particulièrement significatif après 1776 car les charges militaires obtenues par les anciens serviteurs nobles sont moins le fait de la protection princière que le résultat du patronage de nobles appartenant à l'entourage de Marie-Fortunée d'Este. On peut noter le rôle le duc de Penthièvre, amiral de France, qui présente la candidature d'Alexandre-François de la Fresnaye Saint-Aignan, fils de la dame d'honneur de sa belle-sœur comme garde du pavillon du détachement de Brest en 1783<sup>111</sup>. De même, la protection du marquis de Rochedragon, déjà soulignée dans les modalités d'accès à la maison princière du jeune Lebel, se poursuit après le

---

<sup>110</sup> Voir Annexes 2, généalogie 3.

<sup>111</sup> Arch. nat., C7/291, Marine, de Saint-Aignan (La Fresnaye), lettre du duc de Penthièvre au maréchal de Castries, 4 mai 1783.

service et s'étend à tous les anciens pages : le marquis accorde des sous-lieutenances aux nobles normands<sup>112</sup>, bourbonnais et provençal dans ses régiments ou ceux de ses alliés.

Si le passage au service de la princesse de Conti permet d'obtenir des bénéfices directs et immédiats, il est surtout l'occasion d'étoffer son tissu de relations. C'est un sas d'entrée vers de nouvelles protections comme le montre l'exemple du marquis de Rochedragon. Les avantages du service princier varient selon les familles et leur capacité à tirer parti de leur fréquentation des cercles curiaux et princiers. Cependant, tous n'y parviennent pas et pour certaines familles appartenir à la maison de la princesse est un aboutissement voire une impasse.

## B. Le signe d'une impasse ou d'un déclin ?

Mesurer les bénéfices que les nobles retirent du service princier permet d'apprécier l'influence et le prestige de ces familles. Au-delà interroger les carrières nobiliaires pose la question de l'attrait du service princier et du patronage de la princesse. Aussi faut-il voir dans quelle mesure l'échec de certaines familles à obtenir des avantages importants et une ascension réellement perceptible à moyen terme est le reflet de l'entregent limité de la dernière princesse du sang. Pour certains, le service princier apparaît comme un aboutissement, pour d'autres, il peut signifier une dynamique sociale déclinante.

En 1789, la situation des anciens pages de Marie-Fortunée d'Este n'a guère changé. Si le passage au service de la princesse de Conti permet d'obtenir certains bénéfices : un grade d'officier, la prise en compte des années de formation dans l'obtention de la croix de Saint-Louis qui sanctionne vingt ans de service et assure une pension de 1 000 livres, l'horizon professionnel des pages semble bloqué à la sous-lieutenance voire au rang de capitaine dans le meilleur des cas, c'est-à-dire officier subalterne<sup>113</sup>. Le manque d'argent et de protection ne leur permet pas d'acquérir une compagnie et d'accéder à la charge de capitaine.

Pour le comte du Dresnay des Roches époux de la dernière dame d'honneur, l'accès à la maison princière marque l'aboutissement d'une carrière plutôt que son accélération. François-Julien du Dresnay des Roches, né en 1719, effectue un brillant parcours dans la marine. Il débute comme garde-marine de Brest en 1734, il est ensuite capitaine de vaisseau en 1757, major en 1758 avant d'être gouverneur des Iles de France et de Bourbon en 1768. Il termine sa carrière comme chef d'escadre, c'est-à-dire officier général de la marine, en

---

<sup>112</sup> SHAT, 2 Ye 4124, Jacques-Pierre de Villereau.

<sup>113</sup> Hervé DREVILLON, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, 526 p.

1776<sup>114</sup>. En 1780, il épouse Marie-Emilie de Caumont, veuve du marquis de Cadusch capitaine au régiment du Cap à Saint-Domingue<sup>115</sup>. Son épouse devient en 1785 dame de compagnie de la princesse de Conti. Le comte meurt en 1786. Pour les Puget de Barbentane, le service auprès de la comtesse de la Marche n'apparaît que comme une parenthèse dans leur présence auprès de la famille d'Orléans. La marquise de Barbentane n'est au service de Marie-Fortunée d'Este que pour un temps limité entre 1764 et 1766-1768 c'est-à-dire entre la mort de la duchesse d'Orléans en 1759 dont la marquise était la dame suivante à son entrée comme gouvernante de Bathilde d'Orléans.

Enfin, le service de la princesse du sang peut être considéré comme le symbole d'un déclin de la famille. Par exemple, les comtes de Sabran passent du service du Régent et des Orléans à celui de la comtesse de la Marche ce qui souligne la perte de crédit de cette branche des de Sabran. Les unions contractées témoignent des difficultés. Aux prestigieuses familles de Foix-Rabat et de Coëtlogon succède celle de Coste de Champeron, famille de parlementaires alliée aux Chaumont de la Galaisière, maître des requêtes et intendant. De même, l'alliance des de Sailly et des Rochedragon peut être interprétée comme une perte de vitesse de cette famille issue d'une branche cadette des Le Tellier. Elle souligne le déclin au XVIII<sup>e</sup> siècle des descendants des ministres de la guerre de Louis XIV. Le mariage entre le marquis de Sailly avec Gabrielle-Flore le Tellier de Souvré est une première étape « si les Saint-Chamans, les Montmorin, les Saint-Hérem, les Sailly, sont tous de très bonne noblesse, les alliances des descendants de Louvois n'ont rien de comparable à celles de leurs tantes et grands-tantes. Les Le Tellier sombrent peu à peu dans l'anonymat de la bonne noblesse »<sup>116</sup>. Par leur alliance avec les Rochedragon, les de Sailly restent dans l'anonymat de la bonne noblesse d'autant que la famille de Rochedragon est encore moins intégrée au monde curial : aucun Rochedragon n'a de charge dans une maison princière.

\*  
\* \*

Il ressort du portrait de la suite princière une image assez classique. Les nobles au service de la princesse sont des membres de famille de noblesse ancienne, militaire, bien implantée localement. L'entrée au service apparaît comme la sanction d'une noblesse dont les preuves remontent aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et d'un *cursus honorum* qui passe par les écuries

---

<sup>114</sup> Arch. nat., C 7/86, état de services de François-Julien du Dresnay, chevalier puis comte des Roches.

<sup>115</sup> Arch. nat., ET/II/659, Contrat de mariage entre Marie-Emilie de Caumont et Charles-Henri de Cadush, 27 mars 1773.

<sup>116</sup> Luc-Normand TELLIER, *Face aux Colbert, les Le Tellier, Vauban, Turgot, et l'avènement du libéralisme*, Sillery, Presses de l'université de Québec, 1987, 806 p., p. 583.



royales et le service des armes. Le choix d'une noblesse catholique insérée dans l'Ordre de Malte qui apparaît comme un sanctuaire renforce cette idée et rehausse le prestige des lignages. Pendant le mariage, sont choisies des familles qui ont une tradition de service auprès des Conti, comme la comtesse de la Myre-Mory, Adélaïde de Sailly ou le comte du Lincel du Bousquet, ou de la famille d'Orléans à l'instar des Puget de Barbentane, des d'Oisy ou des Sabran. Elles attestent de la patrimonialisation des charges au sein des maisons princières. Les emplois se transmettent sur plusieurs générations comme l'a montré l'exemple de la famille de la Myre-Mory bien intégrée dans les maisons civiles et militaires des Conti. Toutefois, la suite est formée de familles renommées mais guère prestigieuses. Aucun grand nom ne se détache du service de la princesse. Certes, les membres de la suite nobiliaire adulte, c'est-à-dire l'écuyer et les dames suivantes, sont des nobles titrés, comte, mais dont le titre apparaît surtout honorifique, et principalement marquis.

Or, la séparation de 1776 provoque une inflexion dans la composition de la suite princière. Les familles de la mouvance Conti disparaissent au profit de celles appartenant à la nébuleuse Penthièvre. Ce sont des familles de rang modeste, bien moins intégrées au monde curial et elles révèlent au-delà le retrait progressif de la princesse du monde aulique<sup>117</sup>. Elles accèdent au service de la princesse grâce au parrainage de nobles membres des maisons royales comme les Thianges, les Mailly, les Lorges. Leur place d'intermédiaire ou de broker<sup>118</sup> montre comment cette « noblesse seconde »<sup>119</sup> sert de relais entre la cour et leur province.

Ce peu d'éclat du service révèle la modestie de la maison et permet de mettre en avant les hiérarchies au sein de ces noblesses princières qui dévoilent les hiérarchies entre les maisons des Grands. L'absence de grandes familles surtout après 1776 démontre que le passage au service de la princesse apporte des bénéfices limités et indirects. Ils sont réduits aux seuls avantages induits par son statut de princesse du sang : la commensalité, la fréquentation du monde curial. L'incidence du service est variable selon les capacités des familles à s'insérer dans d'autres réseaux qui gravitent autour des Grands. Certains bénéficient de la protection plus efficace du duc de Penthièvre ; pour d'autres le service princier est une porte d'entrée vers l'insertion dans les structures réticulaires de la famille royale. L'échec de ces familles à profiter de ces protections est le signe de leur

---

<sup>117</sup> Ce point sera développé au chapitre 9.

<sup>118</sup> Sharon KETTERING, *Patrons, brokers, and clients in seventeenth-century France*, New York, Oxford, Oxford University press, 1986, 322 p.

<sup>119</sup> Jean-Marie CONSTANT, « Un groupe socio-politique stratégique dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : la noblesse seconde », actes du colloque d'Oxford, *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XII-XVII<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'ENS, 1989, p. 279-304.

affaiblissement social. Il contribue à ternir l'éclat de la maison de la princesse.

En définitive, le recrutement nobiliaire met en lumière l'entregent limité de Marie-Fortunée d'Este. La suite nobiliaire de la princesse de Conti est à l'image de celle-ci : une personne effacée, qui apparaît comme un modèle de la France d'Ancien Régime et traduirait ses capacités financières limitées surtout après la séparation.



## Chapitre 3

### Les finances d'une princesse du sang

« Ce sont les maisons qui ont écrasé la plupart des grandes familles »<sup>1</sup>, le mot du duc de Croÿ est célèbre. Dès l'époque moderne, les contemporains, de la Bruyère à l'*Encyclopédie*, ont condamné sur le plan moral les dépenses de la cour et de la noblesse. Or, comme l'ont montré les travaux initiés par Norbert Elias, dépenser est une nécessité pour qui veut conserver son rang. Par sa prodigalité, l'aristocrate donne à voir ce qu'il est, un Grand, un membre de la cour. Cette représentation « fonde une économie aristocratique de l'ostentation qui règle les dépenses sur les exigences du rang que l'on veut tenir »<sup>2</sup> et Norbert Elias met en exergue les exigences de la condition qu'il nomme le « status-consumption ethos ». Comme l'affirme Philippe Perrot, « être c'est paraître désormais, et paraître ce qu'on est. Le rang règle la dépense, laquelle désigne le rang et ne prend sens que par rapport à celui-ci »<sup>3</sup>. Toute la difficulté du mode de vie aristocratique réside dans cet équilibre précaire : il faut dépenser pour tenir son rang et en même temps conserver des liquidités et en accumuler pour conserver sa place dans la société.

Si l'endettement nobiliaire est fréquent, il n'est pas synonyme de ruine car les aristocrates peuvent compter sur leurs ressources notamment terriennes pour éviter la banqueroute<sup>4</sup>. De plus, la situation n'est pas homogène : tous ne se ruinent pas à l'instar du duc de Choiseul-Gouffier -dont le budget est encore positif- ou du prince de Robecq<sup>5</sup> qui parvient à épargner chaque année. De même, malgré leur souci constant de tenir leur rang, les Bourbon-Penthièvre « par l'évolution de leur fortune et la rigueur de leur gestion [...] atteignent un niveau qui interdit de les assimiler à une noblesse fragile au comportement trop dépensier. Ils conservent en permanence les moyens de tenir leur rang »<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Journal inédit du duc de Croÿ*, Paris, E. Flammarion, 1906-1921, 4 vol., t. IV, p. 302.

<sup>2</sup> Roger CHARTIER, préface à Norbert ELIAS, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 [trad. fr. 1974], 330 p., p. XXI.

<sup>3</sup> Philippe PERROT, *Le luxe : une richesse entre faste et confort, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. du Seuil, 1995, 249 p., p. 51.

<sup>4</sup> Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

<sup>5</sup> Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle : de la féodalité aux Lumières*, Paris, 2000 [1976], Complexe, 239 p., p.83.

<sup>6</sup> Jean DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p., p. 47.

Qu'en est-il cependant des finances de la princesse de Conti ? Cette question se pose en termes différents selon les trois séquences de la vie de la princesse. En 1759, elle passe de la maison d'Este à la maison Conti et pendant la durée de son mariage, ses revenus et ses dépenses sont placés sous l'autorité de son mari. En 1776, avec la séparation, elle devient autonome financièrement et seule responsable de ses débours. En 1789, la Révolution réduit puis supprime ses revenus et met à mal son budget. Ses revenus doivent être étudiés avant et après 1776 afin d'apprécier les conséquences financières de la rupture conjugale. Les comptes apportent en outre un éclairage sur la gestion des revenus princiers et les dépenses de la maison sensibles les uns et les autres à la situation de la princesse et aux événements révolutionnaires.

## **I. LES REVENUS D'UNE PRINCESSE DU SANG**

En 1776, la princesse change de statut : de l'épouse du comte de la Marche, elle devient après la séparation une princesse nantie de ressources propres et tenue de vivre avec ses seuls revenus. Même si son état n'est pas une exception dans la société aristocratique, les finances de ces femmes vivant seules n'ont- pour l'instant- jamais été étudiées. Comme toutes les femmes mariées de l'Ancien Régime ou après, ses ressources sont prévues par le contrat de mariage et par le montant de sa dot. L'acte notarié établit les conditions d'une possible dissolution de la communauté. L'analyse du contrat de mariage et de la convention de séparation permet de connaître les ressources de Marie-Fortunée d'Este pendant son union avec le comte de la Marche et à partir de la séparation. Ces actes notariés offrent la possibilité de comprendre en quoi la séparation de biens engendre une baisse des revenus de la princesse.

### **A. Les ressources au temps du mariage**

Les ressources de la nouvelle comtesse de la Marche sont fixées par son contrat de mariage rédigé en 1759 après de longues négociations entre le duc de Modène et les Conti. Les vives discussions entre les deux parties montrent l'importance du contrat de mariage et de ses enjeux financiers. Plusieurs points posent problème notamment la question cruciale du montant de la dot, condition *sine qua non* à la signature de l'alliance. Après plus de trois ans de négociations, le contrat de mariage établit les revenus de la comtesse de la Marche dans la communauté ou en cas de dissolution de celle-ci.

#### **1) Une union âprement discutée**

Les négociations pour le mariage de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti et

Marie-Fortunée d'Este sont difficiles et achoppent à plusieurs reprises sur différents points. L'union est discutée de 1756 à 1759. Les ambassadeurs ont reçu les pleins pouvoirs pour négocier, comme un traité d'alliance ou de paix, les mariages des princes du sang français<sup>7</sup>. Si les négociations sont conduites officiellement par le marquis de Chauvelin ambassadeur du roi à Gênes<sup>8</sup>, l'épais dossier qui regroupe les courriers échangés et les différentes versions du contrat de mariage<sup>9</sup> montre que les discussions sont surtout menées par les princes et leurs représentants. La répugnance affichée du comte de la Marche pour le mariage<sup>10</sup> et la mésentente entre le père et le fils compliquent les négociations.

Plusieurs questions sont l'objet de vives discussions entre les deux parties : le montant de la dot, la question de la renonciation et l'organisation matérielle du mariage. Le montant de la dot est un enjeu particulièrement délicat. Le comte de la Marche subordonne son acceptation du mariage à l'obtention d'une dot lui assurant une rente confortable, dont il fixe le montant à un million de livres. Or, cette somme est largement supérieure à celle traditionnellement accordée par les ducs de Modène à leurs filles. Un accord secret est alors passé avec les Conti : François III d'Este ne verse que 600 000 livres et les 400 000 livres restantes sont données sous certaines conditions par le prince et la princesse douairière de Conti. L'usage de cette somme et son retour en cas de dissolution de la communauté sont aussi un objet de tensions entre les Conti et François d'Este. Ensuite, la rédaction de la renonciation de la nouvelle comtesse de la Marche à l'héritage paternel provoque des débats houleux. La renonciation est une procédure fréquente vue comme une contrepartie à la dot. C'est souvent un article inclus dans les contrats de mariage avec une princesse étrangère<sup>11</sup>. Or, la rédaction de cet article prend une acuité particulière à un moment où la maison d'Este n'a plus d'héritier mâle. Une convention signée en 1753 avec l'impératrice fait passer le duché entre les mains des Habsbourg. Enfin, les conditions de la célébration du mariage sont examinées et la discussion se porte sur le choix de celui qui doit représenter le comte de la Marche lors de la célébration à Milan et sur le voyage de la comtesse de la Marche vers la France.

Le mariage ne peut être légitime sans le consentement du roi de France agissant comme chef de famille, « le père du royaume, le chef, le tuteur et protecteur des princes de

---

<sup>7</sup> Lucien BELY, *La société des princes, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, 651 p., « négocier un mariage », p. 200.

<sup>8</sup> Il n'y a pas de représentant de Louis XV à Modène.

<sup>9</sup> ASMo, Casa e Stato, 383, tractations en vue du mariage de Marie-Fortunée d'Este, 1756-1759.

<sup>10</sup> ASMo, Casa e Stato, 383, lettre du 12 juin 1757, Dans cette lettre, le comte de la Marche rappelle son désir de ne point se marier, ou alors à Mathilde d'Este, sœur cadette de la promise, et à condition d'obtenir une dot lui octroyant une rente de 50 000 livres. Cette lettre provoque l'ire du duc de Modène et du prince de Conti.

<sup>11</sup> L. BELY, *op. cit.*, p. 207.

son sang »<sup>12</sup>. Le contrat de mariage est signé le 3 janvier 1759, selon l'usage, dans le pays de la future épouse à Milan, lieu de résidence du duc de Modène. L'annonce du mariage à la cour par Louis XV le 16 janvier 1759 apporte solennité et prestige à cette union princière.

## 2) Les ressources dans le mariage

Les ressources de la princesse dans le mariage sont consignées dans son contrat de mariage constitué de 26 articles<sup>13</sup> qui organisent la communauté entre les deux époux. Il est régi par la coutume de Paris, lieu de résidence du futur époux.

Les clauses officielles du contrat sont à distinguer de l'accord secret convenu entre le duc de Modène et le prince de Conti. Le contrat de mariage stipule que le duc de Modène verse 700 000 livres après la célébration du mariage et 300 000 livres en trois ans (article 9) avec les intérêts. En cas de dissolution de la communauté sans héritier mâle, les 400 000 livres reviennent officiellement au duc de Modène ou à ses descendants (articles 13, 14 et 15). Or, comme le duc de Modène ne s'est pas acquitté entièrement du montant de la dot mais seulement de 600 000 livres, les reconnaissances de dettes stipulent qu'en réalité la somme de 400 000 livres doit retourner à la famille Conti<sup>14</sup>. En cas de veuvage, et en fonction de la conduite de la comtesse de la Marche, le prince de Conti pourrait donner cette somme à la veuve ainsi qu'il l'explique à l'envoyé du duc de Modène en France<sup>15</sup>. Elle s'ajouterait alors au douaire de 25 000 livres annuelles obtenu à la mort du prince (article 21). L'article 10 prévoit que la dot à hauteur de 500 000 livres sera placée en acquisition de rentes. En fait, le montant total de la dot est placée en 1764<sup>16</sup> puis en 1768 et produit 40 000 livres de rentes annuelles<sup>17</sup>.

Dans le mariage, Marie-Fortunée est dépendante des ressources de son mari qui gère les biens et l'argent de son épouse comme le rappelle la coutume de Paris : « la femme mariée ne peut vendre, aliéner ni hypothéquer ses héritages sans l'autorité et consentement exprès de

---

<sup>12</sup> CARDIN LE BRET, *De la souveraineté du Roy*, Paris, 1632, p. 58.

<sup>13</sup> Voir pièces justificatives 1.

<sup>14</sup> ASMo, Casa e Stato, 383, reconnaissance de dettes du duc de Modène au prince et à la princesse douairière de Conti, 5 mai 1757.

<sup>15</sup> « à l'occasion des 400 000 francs, Mgr le prince de Conty m'a dit une fois que dans un des cas où la sérénissime princesse serait veuve et sans enfants mâles et où il faudrait les rendre à son beau-père, il voulait, selon qu'elle se serait conduite avec lui, avoir par-devant lui la faculté de les retirer ou de les laisser à sa belle-fille, pour qu'alors elle les tint de lui seul », ASMo, Casa e Stato 383, papiers secrets pour n'être vus que de Monseigneur, sans date.

<sup>16</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 108, fol 486, lettres patentes accordant le placement par le comte de la Marche d'un million de livres produisant 50 000 livres de rentes sur les fermes générales, 18 novembre 1764.

<sup>17</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 113, fol 154, lettres patentes accordant le placement par le comte de la Marche d'un million de livres produisant 40 000 livres sur les fermes, 9 avril 1768.

son mari »<sup>18</sup>. L'usage octroie la somme de 30 000 livres par an pour « l'habillement et le jeu » des princesses du sang<sup>19</sup> mais les dépenses plus importantes sont soumises à l'autorisation de son mari. Par exemple, à deux reprises en juin 1765 et en juillet 1767, elle ne peut se rendre, sur les instances du comte de la Marche, au séjour de la cour à Compiègne, qui est trop coûteux comme le rapporte l'abbé Contri : « la Sérénissime Fille de VAS qui se porte bien Dieu Mercy ne vas pas à Compiègne pour la même raison de l'année passée qui est que le comte de la Marche trouve trop forte la dépense de la table qu'elle serait obligée d'y tenir »<sup>20</sup>. La présence régulière de la comtesse de la Marche auprès du prince de Conti et dans ses résidences<sup>21</sup> pourrait aussi s'expliquer par les dissensions financières du couple. Le comte de la Marche ne pouvant ou ne voulant assurer les fortes dépenses des déplacements de son épouse, celles-ci sont prises en charge par le prince de Conti qui invite sa belle-fille dans ses nombreuses résidences<sup>22</sup>. Pendant son mariage, la princesse, en vertu de son contrat de mariage régi par la coutume de Paris, est soumise à l'autorité financière de son mari. Si elle dispose d'une somme confortable pour ses dépenses personnelles, elle est dépendante de l'accord du prince pour les débours d'importance. Or, son époux ne semble guère disposé à accepter de trop lourdes dépenses et lui impose des réductions financières. La séparation apporte à la princesse une autonomie pécuniaire.

## B. Les ressources de la princesse lors de la séparation

Les nouvelles conditions de vie de Marie-Fortunée d'Este sont rapidement organisées par la convention de séparation signée dès novembre 1775. Elle établit alors les nouvelles modalités de ressources de la comtesse de la Marche. Mais cette liberté nouvellement acquise s'accompagne de l'entière responsabilité de la princesse sur ses dépenses ainsi que sur ses revenus qui, s'ils restent importants, sont plus limités.

### 1) La séparation de biens

Cette renonciation met fin à une vie de couple de façade. Si les deux époux vivent ensemble rue de Grenelle à l'hôtel de la Marche, la mésentente est totale depuis le début du

---

<sup>18</sup> Claude de FERRIERE, *Nouveau commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, 2 vols, 1746, chapitre CCXXIII, t.2, p. 22. Pour une bibliographie sur la Coutume de Paris et ses commentaires, voir notamment, Yves F. ZOLTVANY, « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, 1971, p. 365-384.

<sup>19</sup> ASMo, cancelleria ducale, estero, carteggio principi esteri, 1566/11, lettres de la famille de Bourbon au duc de Modène, lettre du prince de Conti au duc de Modène, 6 décembre 1758.

<sup>20</sup> ASMo, cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti esteri, Francia, abbé Contri, 217, lettre du 20 juillet 1767.

<sup>21</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>22</sup> Frédéric DASSAS, *Les résidences du prince de Conti*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie sous la direction d'Antoine Schnapper, université Paris IV-Sorbonne, 1995.



mariage. La séparation est demandée par Marie-Fortunée d'Este. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette soudaine décision en novembre 1775. Le désir de Louis-François-Joseph d'accueillir au domicile conjugal son fils naturel, le chevalier de Vauréal fruit de ses amours avec une comédienne est avancé comme argument par Bachaumont<sup>23</sup>. La mésentente de la comtesse de la Marche avec le contrôleur du comte est aussi plausible tout comme les dissensions existantes entre la compagnie de la comtesse de la Marche et son époux ou plus largement les mauvaises relations de la comtesse avec les domestiques de celui-ci<sup>24</sup>. La séparation entre les deux époux est une séparation de biens. Aucune séparation de corps n'a été demandée alors qu'elle est effective dans la mesure où Marie-Fortunée d'Este doit quitter l'hôtel de la Marche (article 6 de la convention). Cette procédure a été écartée. Elle implique un procès qui risque de dévoiler les déboires intimes du couple et l'existence d'enfants illégitimes. C'est par crainte du retentissement d'un procès public que la séparation de corps n'est pas demandée. C'est en fondant la rupture sur des motifs financiers que Marie-Fortunée d'Este évite l'humiliation. Mais surtout malgré la rupture, les liens matrimoniaux sont préservés. En n'étant épouse séparée que de biens, Marie-Fortunée d'Este conserve son rang et ses prérogatives de princesse du sang ce qui est primordial pour elle et sa famille attentive à la conservation des marqueurs de son rang.

Si le divorce n'existe pas dans la France de l'Ancien Régime, la séparation de biens entre les époux est un phénomène relativement courant notamment dans la haute noblesse du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mathieu Marraud<sup>25</sup> note près de 200 cas à Paris en 1788 comme la duchesse de Bourbon séparée de son mari. La propre dame d'honneur de la princesse de Conti, la marquise de Saint-Aignan, se sépare de son époux. En dehors de l'aristocratie parisienne, la demande de séparation reste faible mais en progression constante<sup>26</sup> et coûte autour de 100 livres tournois au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>.

Les femmes dont la vie ou les intérêts financiers sont menacés peuvent entamer une procédure auprès des tribunaux civils<sup>28</sup>, une fois autorisées à ester en justice par leur mari ou

---

<sup>23</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. VIII, 4 décembre 1775.

<sup>24</sup> Ce sont les arguments développés par la comtesse de la Marche dans une lettre à son époux du 5 novembre 1775 dont elle adresse une copie au duc de Penthièvre, Arch. nat., 300 AP III, I, lettres sur la séparation du comte et de la comtesse de la Marche, 12 lettres, 1775.

<sup>25</sup> Mathieu MARRAUD, *La noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2000, 571 p., p. 147.

<sup>26</sup> Alain LOTTIN (dir.), *La désunion du couple sous l'Ancien Régime, l'exemple du Nord*, Lille, Editions universitaires de Lille III, 1975, 227 p., p. 114.

<sup>27</sup> Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La solitude XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2008, 207 p., p. 71.

<sup>28</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La solitude... op. cit.*, p. 70.

par une autorisation supplétive de justice<sup>29</sup>. La séparation de biens dissout alors la communauté. La femme obtient la pleine administration de ses revenus ou des biens indiqués par le contrat de mariage. Elle peut ester en justice sans l'accord de son mari. Mais elle n'est pas libérée de l'autorité maritale et ne peut disposer de ses biens comme le rappelle la coutume de Paris :

« La femme séparée de biens d'avec son mari ne peut poindre vendre ni disposer de ses biens : elle en a seulement l'administration sans qu'elle ait pour cela besoin de l'autorité de son mari en sort qu'elle peut faire baux à loyer de ses immeubles, bailler quittance et s'obliger pour sa nourriture et entretenement mais elle ne peut ni aliéner ni hypothéquer ses immeubles sans le consentement de son mari ou l'autorité du juge à son refus »<sup>30</sup>.

Avec la séparation de biens, l'indépendance reste relative. Seules, les femmes qui disposent de revenus conséquents, à l'instar de la princesse de Conti ou de la duchesse de Bourbon, jouissent d'une plus grande autonomie.

## **2) Les clauses de la séparation des époux Conti**

A la fin de l'année 1775, le couple Conti se sépare à l'amiable. La séparation est effective à partir du 1<sup>er</sup> avril 1776 et le jugement de séparation de biens est prononcé définitivement en juin 1777. Ces deux documents stipulent les conditions de dissolution de la communauté de biens.

### *a) Une séparation en deux temps*

Le couple rédige le 21 novembre 1775 une convention de séparation<sup>31</sup> et au printemps 1776, la comtesse de la Marche entreprend une demande de séparation officielle. Le 3 avril 1776 à sa requête, le lieutenant civil du Châtelet promulgue une ordonnance de renonciation à la communauté de biens. En vertu de sa qualité de prince du sang, le prince de Conti, par lettres de committimus<sup>32</sup> obtient le droit d'être jugé par le tribunal des Requêtes de l'hôtel du roi. La demande de séparation de biens est introduite par la comtesse de la Marche afin de garantir d'une part ses droits sur sa dot et la succession de sa mère qui sont afferméés et d'autre part ses droits futurs en cas de décès de son époux, notamment l'obtention du douaire et préciput prévus dans son contrat de mariage.

---

<sup>29</sup> « Femme ne peut ester en jugement sans le consentement de son mari si elle n'est autorisé ou séparée par justice », chapitre CCXXIV, Claude de FERRIERE, *Nouveau commentaire sur la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Paris, 2 vols, 1746, t. 2, p. 25.

<sup>30</sup> Claude de FERRIERE, *op. cit.*, p. 27.

<sup>31</sup> Arch. nat., 300 A.P., I, 82, succession Conti, pièce n°169, acte du 21 novembre 1775.

<sup>32</sup> J.-N. GUYOT, *op. cit.*, t. 13 « committimus », p. 178.

Une sentence du maître des requêtes de l'hôtel du roi le 12 juin 1777<sup>33</sup> confirmée par un arrêt de la Cour le 21 août 1777 reprend et officialise les conditions de séparation prévues par la convention de séparation. Elle garantit ses droits sur sa dot, la succession de sa mère et en cas de mort du prince de Conti. Elle oblige de façon officielle et juridique le prince de Conti à verser une pension de 150 000 livres à son épouse.

La séparation entre les deux époux est rapide. Elle est scellée en quelques semaines entre un séjour à Fontainebleau, durant lequel une dispute a éclaté, et la signature de la convention. Elle laisse à penser que la séparation est une pratique devenue relativement courante dans l'aristocratie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus difficile, fut en effet la tentative de séparation, avortée, entre Louis-Armand de Bourbon-Conti et son épouse en 1722. Certes, les personnalités très fortes des deux protagonistes ont sûrement joué mais le commentaire de Mathieu Marais dans son *Journal de Paris* est éclairant. Il relate en effet la demande de séparation entamée par la princesse de Conti en juin 1722 et note : « une princesse du sang qui peut donner des héritiers à la couronne, ne peut facilement quitter et priver l'Etat de ses successeurs. C'est une affaire de droit public »<sup>34</sup>. En 1775-1776, la facilité avec laquelle se déroule la séparation, du moins sur le plan juridique, peut être vue comme le reflet de l'éloignement des prétentions de la branche Conti à la succession au trône. Celui-ci est dû à la présence de trois jeunes ménages dans la famille royale et l'âge de la princesse de Conti qui a 44 ans ce qui écarte la possibilité d'une descendance.

#### *b) Les ressources envisagées par le contrat de mariage*

Selon l'article 11 du contrat de mariage, la comtesse de la Marche reprend ses biens dotaux lors de la dissolution de la communauté de biens, que ce soit lors d'un décès ou d'une séparation et l'article 25 indique qu'elle récupère ses « biens propres » c'est-à-dire « tout ce que ladite princesse aura apporté au mariage, ensemble tout ce qui sera advenu et échu à la Princesse future épouse pendant ledit mariage tant en meubles qu'en immeubles par succession, donation, legs testamentaires ». La coutume de Paris établit une distinction entre les biens dits conquêts c'est-à-dire les biens acquis par la communauté pendant le mariage et les biens « propres » de l'épouse sur lesquels le mari n'a que des droits limités. Il peut disposer des fruits de la rente mais pas de la dot sans le consentement de son épouse. La restitution des biens de l'épouse est garantie par une hypothèque sur les biens de l'époux avec l'article 16 du contrat de mariage.

---

<sup>33</sup> Arch. nat., V<sup>4</sup> 1117, requêtes de l'hôtel, minutes des sentences et arrêts civils, 1573-1791, sentence du 12 juin 1777 ; V<sup>4</sup> 1210, requêtes de l'hôtel, feuilles d'audience, 1603-1791, 12 juin 1777.

<sup>34</sup> Mathieu MARAIS, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, Paris, Firmin-Didot frères, fils, 1863-1868, 4 vol., t. II, p. 524.

Plusieurs points de la convention ont fait l'objet de discussions entre les deux époux par l'entremise et l'arbitrage du duc de Penthièvre<sup>35</sup>. Marie-Fortunée d'Este ne récupère pas directement sa dot mais le fruit de ses intérêts par droit de remploi. En effet, celle-ci a été placée et produit 40 000 livres de rentes au denier 25 assignées sur les fermes<sup>36</sup>. Or, la coutume de Paris accorde à l'épouse lors de la dissolution de la communauté le droit de reprise du prix des biens propres qui ont pu être aliénés<sup>37</sup>. Le comte de la Marche doit alors lui verser le fruit de cette rente qui forme une part d'une pension d'un montant total de 150 000 livres. Mais celle-ci peut demander la restitution de l'intégralité de sa dot. Or, dans cette hypothèse, la somme dévolue à l'épouse ne pourrait atteindre que le montant de 600 000 livres qui est la somme réellement versée par le duc de Modène toujours endetté auprès des Conti.

La comtesse de la Marche obtient une somme de 30 000 livres qui représente ses Menus Plaisirs pour l'année 1776 (article 7 de la convention de séparation). Le comte de la Marche lui donne un ensemble d'effets, ustensiles et équipages d'une valeur de 75 350 livres 4 sols 3 deniers. Elle dispose en outre de l'usufruit de plusieurs objets précieux (article 9) ou bijoux issus de la succession de la princesse de Conti mère du comte de la Marche. Ces dispositions sont relativement habituelles. La duchesse de Bourbon reçoit bijoux, vaisselle et équipages au moment de sa séparation<sup>38</sup> ainsi que 200 000 livres pour l'ameublement de ses nouveaux appartements.

Les conditions de logement sont décrites. Le comte de la Marche accorde à sa femme le droit de vivre où elle le souhaite, sauf dans les résidences du comte de la Marche et « consent » à ce qu'elle puisse loger dans l'appartement versaillais sous certaines conditions.

Les discussions entre les deux époux ont porté sur la somme donnée par le comte de la Marche et qui passe, sur les conseils du duc de Penthièvre, de 20 000 à 30 000 livres<sup>39</sup> et sur les sommes dues par la princesse aux marchands. A l'article 4, le comte de la Marche rappelle qu'il n'est nullement responsable des dettes contractées par son épouse et en fait une déclaration aux marchands. Cet article est refusé par Marie-Fortunée d'Este mais elle doit s'incliner devant l'avis conjoint du duc de Penthièvre et de l'abbé Lenoir, chef de son Conseil, qui explique à son maître :

« Les deux clauses proposées par Mgr le comte de la Marche sont des précautions

---

<sup>35</sup> Arch. nat., 300 AP III, I, lettres sur la séparation du comte et de la comtesse de la Marche, 12 lettres, 1775.

<sup>36</sup> BNF, Richelieu, Mss français, Nouvelles acquisitions françaises, 9246, renonciation à la communauté de biens, 12 juin 1777.

<sup>37</sup> GUYOT, *op. cit.*, « remploi », t. LIII, p. 393.

<sup>38</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation.

<sup>39</sup> Arch. nat., 300 AP III, I, lettre du 20 novembre 1775.

contre le trop de dépenses que pourrait faire madame la comtesse de la Marche, elles peuvent ne pas être agréables mais elles ne doivent pas blesser une femme qui reste en puissance de mari. Je pense que si Mgr le comte de la Marche insiste absolument, madame la comtesse de la Marche doit consentir ».<sup>40</sup>

A travers cette demande et la réponse de l'abbé Lenoir, il apparaît clairement que, malgré la séparation, la princesse reste sous la dépendance de son mari. Ainsi, la sentence officielle de séparation de 1777 entérine les conditions de séparation fixées en novembre 1775. La princesse conserve son rang, ses droits en cas de décès du prince et obtient une pension composée pour partie du placement de sa dot, d'un versement effectué par le prince qui intègre les 30 000 livres accordées pour ses « Menus Plaisirs »<sup>41</sup>. Les 150 000 livres versées par son époux intègrent le placement de l'héritage maternel qui vient augmenter ses revenus.

### C. Des revenus annexes obtenus par la princesse

En sus des revenus obtenus par la dissolution de la communauté maritale, la princesse obtient deux ressources supplémentaires. La première, prévue dès novembre 1775 et intégrée à la pension versée par son époux, est fournie par le placement de la succession maternelle. Mais la pension de 150 000 livres semble insuffisante pour la princesse et elle cherche à accroître ses revenus en obtenant une pension du roi.

#### 1) L'héritage maternel

Si par son mariage, la princesse de Modène et son mari renoncent à toute prétention sur l'héritage paternel<sup>42</sup>, elle reste héritière de sa mère la duchesse de Modène, Charlotte-Aglaé d'Orléans, une des filles du Régent. Celle-ci décède à Paris en 1761. La succession est partagée entre les héritiers, la comtesse de la Marche et le duc de Penthièvre, également exécuteur testamentaire, veuf de Marie-Thérèse Félicité d'Este, pour ses deux enfants Adélaïde et le prince de Lamballe. Le partage<sup>43</sup> accorde à la comtesse de la Marche une somme de 346 118 livres. Cette somme est administrée par Louis-François-Joseph de Conti qui l'investit dans des rentes affermées.

Au total, les pensions versées par le prince de Conti forment un ensemble de 150 000

---

<sup>40</sup> Idem.

<sup>41</sup> Arch. nat., V<sup>4</sup> 1117, 12 juin 1777, « 3) que les trente mille livres par an que le demandeur a payé jusqu'au premier avril 1776, époque à laquelle ladite pension annuelle de 150 000 livres a commencé à courir à madame la princesse de Conti pour ses menus plaisirs, chambre et garde-robe seront et demeureront compris à l'avenir comme ils l'ont été depuis ledit mois de juillet 1776 dans ladite pension de 150 000 livres ».

<sup>42</sup> Arch. nat., K545, n<sup>o</sup>9, article 17 et acte de renonciation du 6 janvier 1758.

<sup>43</sup> Arch. nat., 300 A.P., I, 82, succession Conti, pièce n<sup>o</sup>169, succession de Charlotte-Aglaé d'Orléans, acte du 20 juin 1763 ; ET/XXXV/734, partage des biens de la duchesse de Modène, 20 juin 1763.

livres par an<sup>44</sup> qu'il donne à la princesse de Conti par quartier (article 2 de la convention de séparation).

## 2) La pension royale

La pension de 150 000 livres ne semble pas suffisante à la princesse de Conti. Elle tente alors d'obtenir une pension royale. Or, celle-ci ne peut être accordée qu'aux princesses du sang veuves ce qui n'est évidemment pas son cas. Elle fait alors intervenir sa nièce, la princesse de Lamballe, pour plaider sa cause auprès des monarques et tout particulièrement de Marie-Antoinette. Les efforts déployés sont rapportés dans la correspondance entre la reine, sa mère l'impératrice et Mercy-Argenteau. Ce dernier relate l'affaire dans une lettre du 17 décembre 1775 adressée à Marie-Thérèse :

« Le comte de la Marche étant au moment de se séparer d'avec la princesse son épouse, la princesse de Lamballe s'est donnée beaucoup de mouvements pour déterminer la reine à faire accorder à la comtesse de la Marche la pension de princesse du sang qui n'est donnée qu'aux veuves dans le cas où, par grâce particulière, le roi veut bien s'y résoudre [...] J'ai obtenu que Sa Majesté reste dans l'indécision »<sup>45</sup>.

Pour Mercy-Argenteau comme pour l'impératrice, la reine doit rester très prudente et éviter une nouvelle occasion de paraître trop dispendieuse. Elle se justifie même auprès de sa mère : « Pour la comtesse de la Marche, je n'ai pu refuser de dire la demande qu'on m'en avait faite mais je n'en ai parlé qu'une fois [au roi] et n'ai fait nulle instance »<sup>46</sup>. Finalement la comtesse de la Marche obtient sa pension par brevet du roi du 21 mars 1776<sup>47</sup> et non comme l'indique *le journal* de Bachaumont parce que son époux lui donne généreusement la sienne<sup>48</sup>. Cette pension royale, de 50 000 livres à ses débuts, est grevée de différentes taxes et la princesse de Conti n'obtient en réalité que 30 000 livres à raison d'un versement mensuel de 2 500 livres.

Cette pension obtenue grâce à la faveur royale peut être vue comme une compensation en lien avec son statut particulier. Princesse étrangère, elle n'a pas reçu à son mariage la pension royale de 50 000 livres accordée aux princesses du sang de naissance. Le versement est destiné à assurer à la princesse des revenus suffisants pour qu'elle puisse tenir son rang.

---

<sup>44</sup> Arch. nat., V<sup>4</sup> 1117, 12 juin 1777, « 1) Que les intérêts desdites deux sommes seront et demeureront compris dans ladite pension annuelle de 150 000 livres ».

<sup>45</sup> Marie-Thérèse d'AUTRICHE, MERCY D'ARGENTEAU, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le Comte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot frères, 1874, 563 p.

<sup>46</sup> Marie-Thérèse d'AUTRICHE et MERCY D'ARGENTEAU, *op. cit.*, lettre du 14 janvier 1776.

<sup>47</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>\*123, brevet de pension en faveur de madame la comtesse de la Marche, 21 mars 1776.

<sup>48</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. VIII, 4 décembre 1775.

Ainsi la princesse dispose-t-elle de ressources confortables : au total 180 000 livres par an. Avec ces deux pensions, la princesse de Conti appartient aux 250 familles nobles de France disposant d'un revenu supérieur ou égal à 50 000 livres<sup>49</sup>. Il est cependant inférieur à celui de la duchesse de Bourbon qui reçoit chaque année 278 045 livres provenant de sa dot, de différents droits sur le sel, les gabelles, des successions et de la pension royale de 50 000 livres obtenue en 1769<sup>50</sup>. Cette différence de revenus entre les deux épouses séparées, qui s'accroît lorsque la duchesse de Bourbon hérite de son père le duc d'Orléans et obtient des revenus annuels qui peuvent atteindre plus d'un million de livres annuelles<sup>51</sup>, est le reflet de la hiérarchie entre les différentes branches de la Maison de Bourbon. Elle rappelle que Marie-Fortunée d'Este n'est pas princesse du sang de naissance. Elle ne bénéficie pas de successions importantes ou de droits particuliers et ses revenus sont attachés à son statut d'épouse de prince du sang ou à la bienveillance royale.

La princesse de Conti fait donc figure de parente pauvre dans la famille royale élargie comme le signale la comtesse de Genlis au moment où Marie-Fortunée d'Este règle la succession de la comtesse Bagarotti : « Cette action est d'autant plus belle que Madame la princesse de Conti est la moins riche de toutes les princesses ; on peut même dire qu'elle est très pauvre pour l'état que son rang l'oblige à tenir »<sup>52</sup>. Même si la gouvernante des enfants d'Orléans exagère sans doute pour mieux mettre en évidence la générosité de la princesse, la réflexion suggère que ses revenus semblent modestes aux yeux de l'aristocratie. La séparation semble conduire à une forme de déclassement social et financier. Toutefois, avec ses revenus, elle acquiert -en usufruit- la seigneurie de Triel en 1781<sup>53</sup> et juge nécessaire de s'entourer de gestionnaires et d'hommes de confiance.

---

<sup>49</sup> GUY CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle: de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, éditions Complexe, 1984, 239 p., p. 77.

<sup>50</sup> Bibliothèque de Chantilly, Cabinet des titres, 1-A-044, Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon ; séparation d'avec son mari, décembre 1780 ; revenus, diamants, etc. ; papiers sous la Restauration, testament.

<sup>51</sup> Comme en 1787 ou en 1789, Arch. nat., 300 AP, I, 76, succession de la duchesse de Bourbon, récapitulatif et résultat des comptes, 1781-1793.

<sup>52</sup> Comtesse de GENLIS, *op. cit.*, t. 9, p. 331

<sup>53</sup> Arch. nat., ET/LXXIII/1020, Cession de bail à vie entre la comtesse de la Massais et la princesse de Conti, 5 mai 1781.

## II. GERER LES REVENUS PRINCIERS

Avec la séparation, la princesse de Conti possède le droit d'administrer ses biens de façon indépendante. Les ressources et les revenus des princes du sang ou de la famille royale sont désormais relativement bien connus notamment pour le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup> et ont montré l'ampleur de leur fortune. A la différence des princes, les revenus de la princesse sont exclusivement constitués de biens mobiliers, il n'y a pas ou guère, de terres à administrer et de ce fait, les finances de la maison princière sont beaucoup moins complexes. La gestion des revenus et dépenses de la princesse est réalisée par un faible nombre de personnes. Le rôle du trésorier est crucial : il rédige les comptes tenus du 1<sup>er</sup> avril 1776 à juillet 1790 alors que la princesse a quitté la France. Ce document rassemble des données variées dont l'extrême richesse et la précision permettent de serrer au plus près la consommation de la princesse, de comprendre l'organisation des comptes, leur gestion en fonction des différents secteurs. Après une analyse matérielle de cette riche source comptable, le rôle du trésorier sera traité même si l'ombre de la princesse apparaît en filigrane. Si la main de Marie-Fortunée d'Este est présente mais de façon formelle, qu'en est-il de l'œil de la maîtresse de maison ? Quel rôle joue-t-elle dans la gestion de la maison. Son autonomie financière se concrétise-t-elle par une plus grande implication dans l'économie domestique ?

### A. Les comptes : une source précieuse

Les documents comptables de la princesse de Conti séquestrés à la Révolution sont d'une exceptionnelle richesse alors que bon nombre de documents tels les comptes de son époux ont été perdus avec les événements révolutionnaires.

Les comptes princiers présentent plusieurs particularités. Leur organisation matérielle, les distingue des livres de comptes à double entrée que l'on trouve dans nombre de maisons princières. Leur large période, leur ampleur et leur précision en font une source remarquable pour étudier la consommation d'une princesse et la gestion d'une maison princière féminine.

#### 1) L'organisation matérielle des comptes

Le séquestre révolutionnaire a permis la conservation de ces mémoires, factures, reçus, de feuilles de comptes volantes qui recèlent des informations très variées. Ils sont comparables aux papiers extraits des séquestres révolutionnaires des cinq familles de

---

<sup>54</sup> François-Charles MOUGEL, « La fortune des princes de Bourbon Conty. 1655-1791 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, janvier-mars 1971, p. 30-49 ; Jean DUMA, *op. cit.* ; Daniel ROCHE, « Aperçus sur la fortune et les revenus des princes de Condé à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIV, juillet-septembre 1967, p. 217-243 ; Sandrine BULA, *L'apanage du Comte d'Artois (1773-1790)*, Paris, Ecole des chartes, H. Champion, 1993, 260 p.



l'aristocratie parisienne étudiées par Natacha Coquery<sup>55</sup>.

Matériellement, les comptes de la dernière princesse de Conti diffèrent de ceux des princes de sa famille<sup>56</sup> qui se présentent sous la forme de gros ouvrages reliés de maroquin rouge<sup>57</sup>. Ce sont des feuillets volants rassemblés ensuite dans des cartons. Il n'y a aucun document relié même s'il semble qu'existaient des livres de comptes dans la maison princière comme le prouvent les dépenses de conciergerie qui font état d'achat de livres de comptes pour la garde-robe. De même, le système de comptabilité à double entrée qui se retrouve dans de nombreux comptes aristocratiques comme chez les princes de Conti ou dans les 59 années de comptes d'Elizabeth Berkeley Somerset, duchesse de Beaufort<sup>58</sup>, n'apparaît ici que pour trois années, de 1788 à 1790.

Les comptes permettent de suivre les dépenses de Marie-Fortunée d'Este du printemps 1776 à juillet 1790 pour les comptes généraux et jusqu'à décembre 1789 pour les mémoires et les factures. Certaines dépenses antérieures à 1776 sont conservées. Il s'agit principalement des mémoires de tissus et du parfumeur qui débutent en 1763<sup>59</sup> et 1766 lorsque la princesse doit honorer les factures antérieures à 1776 qui n'ont pas encore été acquittées.

Au cours de ces quatorze années, les dépenses de la princesse sont extrêmement précises et détaillées. La tenue des comptes se fait de manière quasi-quotidienne. Au total, comptes et factures marchandes représentent quatorze références d'archives<sup>60</sup> ce qui représente un volume de 1 954 pièces. Ces pièces sont de tailles variables. La majorité occupe une seule page ; certaines en comptent plus d'une dizaine comme le mémoire des travaux de menuiserie effectués à l'hôtel de la princesse en 1776 qui comporte 45 pages<sup>61</sup>. En définitive, les comptes, factures et mémoires rassemblent 3 000 pages et font de ce document un témoignage particulièrement dense de la vie de Marie-Fortunée d'Este. Cependant, des feuillets sont incomplets. Tous les mémoires des fournisseurs n'ont pas été conservés et certaines années -1782 et 1783- sont moins renseignées. Les dépenses de bouche sont lacunaires ; parfois il ne reste que la première page du mémoire<sup>62</sup>. Il manque de nombreuses

---

<sup>55</sup> N. COQUERY, *op. cit.*

<sup>56</sup> BHVP, CP 4584 à 4599, comptes Manscourt 1770-1786 ; CP 4600 à 4602, comptes de Dubosc, trésorier des princes de Conti. 1737. 1740 et 1742.

<sup>57</sup> Bien décrits par Christophe GICQUELAY, *Louis-François de Bourbon-Conti et les Lumières*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Cabantous, Paris X, Nanterre.

<sup>58</sup> Les comptes de cette duchesse ont été étudiés par Maura Henry dans sa thèse (PhD), voir la recension de Craig LAMBERT « Keeping up with the Beauforts : Consuming passions », *Harvard Magazine*, sept-oct 1997.

<sup>59</sup> A.N., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°79, Mémoire des dépenses de tissus fournis par Buffault de 1763 à 1771.

<sup>60</sup> Principalement, les comptes sont composés des documents suivants : Arch. nat., R3/172 à 185.

<sup>61</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°35, mémoire du menuisier, novembre 1776.

<sup>62</sup> Arch. nat., R3/175, la première pièce est intitulée « Menus des dîners et soupers pour le mois d'octobre 1777 » la pièce n°2 concerne les dépenses pour janvier 1785.

informations sur les comptes généraux de la princesse de Conti et il existe peu de bilan mensuel ou annuel de l'ensemble des charges pesant sur la maison, sauf à partir de 1788<sup>63</sup>. Globalement, les dépenses personnelles de la princesse sont mieux connues que les dépenses générales et elles représentent un nombre de pages nettement majoritaire. Néanmoins, toutes les années et toutes les dépenses ne sont pas restituées avec la même ampleur comme le montre le tableau 1.

**Tableau 1 : Des dépenses inégalement conservées**

Nature des dépenses	Années entièrement documentées	Années partiellement documentées
Bouche	1786, 1789	1777, 1781, 1785
Habillement de la livrée	1777, 1779, 1780, 1782, 1784-1788	
Soins et santé de la maison	1776-1789	
Conciergerie	1782	1779, 1781
Ecurie		1784, 1787, 1789
Aménagement et d'ameublement	1776, 1777, 1779	1788, 1789
Personnelles	1778, 1779, 1780, 1782, 1784, 1786	1776, 1777, 1781, 1785, 1787, 1788, 1789

La description des documents comptables met en évidence l'organisation des débours de la princesse autour de deux pôles : les dépenses générales et les dépenses personnelles de la princesse, alimentées par deux grandes sources de revenus.

## 2) Les dépenses générales

La pension versée par le prince de Conti par quartier de 37 500 livres est employée à payer les frais liés à la vie de la maison aristocratique sous toutes ses formes. Il s'agit de s'acquitter des gages et des appointements de l'ensemble de la maison, de financer les dépenses récurrentes : la bouche, l'écurie, de régler les travaux concernant l'hôtel de Paris ou le remboursement des différents emprunts.

Seuls trois états généraux des dépenses sont conservés pour les années 1788, 1789 et 1790 et n'offrent qu'un intérêt circonscrit dans la mesure où les dépenses sont biaisées par le départ de la princesse à l'été 1789. Ces états s'apparentent aux comptes à double entrée mais avec quelques nuances. Pour les trois années, sont distinguées, sur des feuilles volantes et différentes, les recettes et les dépenses générales. A la différence des comptes du prince de Conti par exemple, le relevé des débours ou des gains se fait mensuellement. Il n'y a pas de

<sup>63</sup> Arch. nat., R3/184, recettes et dépenses sur la caisse de la princesse de Conti.

division en chapitres thématiques selon le type de dépenses. Celles-ci sont indiquées au moment où elles arrivent. La modestie de la maison et du système des dépenses permet ce genre de présentation qui deviendrait vite malcommode pour une maison plus importante avec des sources de revenus et de dépenses plus variées.

Le trésorier note les dépenses pour chaque secteur au moment où le contrôleur de bouche, le receveur des écuries, le concierge rendent leur mémoire mensuel. Les dépenses de bouche permettent d'avoir une vision très précise et quotidienne de l'alimentation de la princesse et de toutes les personnes qui vivaient avec elle. L'état mensuel des frais d'écurie de la princesse présente successivement : « les Subsistances, gages, habillement, bois, graisse et chandelles en argent », « les nourritures des chevaux à Paris », « les ferrures et pansements des chevaux », « l'entretien des équipages à Paris », « menues dépenses à Paris ». Les dépenses de santé<sup>64</sup>, d'habillement<sup>65</sup> et de chauffage<sup>66</sup> constituent des dossiers à part et sont composés de bilans ou mémoires annuels.

### **3) Les dépenses personnelles de la princesse**

La pension royale de 30 000 livres est destinée aux dépenses personnelles de la princesse dans la continuité de celle de même valeur octroyée par le comte de la Marche pour ses « Menus Plaisirs, Chambre et Garde-Robe » pendant le mariage. Dans les comptes, l'appellation change : les Menus plaisirs -qui rappellent l'administration et le fonds que le roi destine aux frais de spectacles et de fêtes- deviennent la cassette. Comme le précise la définition du *Dictionnaire de l'Académie*, c'est un « Petit coffre où l'on serre ordinairement des choses de conséquence. On appelle *La cassette du Roi*, La somme que le Garde du Trésor Royal porte au Roi le premier jour de chaque mois. ». Le terme s'il rappelle la filiation royale met en exergue l'idée qu'elle dispose selon son gré des 2 500 livres qui lui sont allouées chaque mois.

Parallèlement, le trésorier note quasi quotidiennement les achats effectués par les domestiques ou par lui-même. Il présente à la fin du mois son « Mémoire des dépenses sur la cassette de madame pendant le mois de... »<sup>67</sup> à la princesse qui rembourse les frais avancés. Ce mémoire ne recoupe pas entièrement le quartier de pension versé à la princesse. Une partie des achats effectués directement par la princesse échappe au regard du trésorier.

Une large part des comptes princiers a donc été conservée. L'ampleur et la précision

---

<sup>64</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé pour elle et ses gens, 1776-1789, 118 pièces ; R3/178, dépenses d'habillement de ses gens, 1777-1789, 115 pièces.

<sup>65</sup> Arch. nat., R3/178, dépenses d'habillement de ses gens, 1777-1789, 115 pièces.

<sup>66</sup> Arch. nat., R3/176, dépenses de bois de chauffage. 1776-1789, 51 pièces.

<sup>67</sup> Un extrait de ces mémoires est présenté dans les pièces justificatives.

des documents viennent compléter des états généraux lacunaires et mettent en évidence le fonctionnement général de la maison tout autant que les dépenses personnelles de la princesse. L'analyse des dépenses est affinée par la présence de factures marchandes ou des mémoires de domestiques qui confirment et précisent les relevés mensuels pour chaque secteur. Ils attestent du bon règlement des dettes marchandes par le trésorier qui joue un rôle central dans les finances princières.

## B. Gérer les comptes : les hommes de papier

De taille et de rang modeste, la maison est administrée par un petit nombre d'hommes de confiance. Il n'y a pas de conseil à la différence de la maison Conti et la gestion des finances est entre les mains d'un homme qui joue le rôle de trésorier et de secrétaire des commandements. Il tient les comptes, est un intermédiaire essentiel entre la princesse, les autres domestiques et les marchands. C'est un homme de confiance dont la princesse de Conti reconnaît la fidélité et les qualités.

### 1) Une maison princière réduite

La princesse de Conti ne possède pas de conseil car c'est un privilège des princes ou des princesses douairières dont la maison figure dans les Etats du roi. Selon *l'Encyclopédie*, les conseils sont « des assemblées composées de certains officiers de leur maison et finances. Le droit d'avoir un conseil en titre n'appartient qu'aux enfants et petits-enfants de France, et au premier prince du sang, qui ont une maison couchée sur l'état du Roi ». Par extension, les autres princes du sang, possèdent un conseil à la portée plus limitée notamment dans le domaine judiciaire<sup>68</sup>.

Les hommes chargés des finances de la princesse sont dès lors en nombre réduit. La princesse n'a pas d'avocat ou de notaire à son service particulier. La gestion du domaine de Triel est confiée à François Chenou, receveur des domaines du prince de Conti à Meulan<sup>69</sup>. C'est un homme de loi également notaire à Meulan de 1766 à 1790. L'administration des biens de la princesse de Conti reste ainsi placée sous l'autorité indirecte de son époux. Le receveur, c'est-à-dire « celui qui est chargé de faire recettes », conduit pour la princesse les baux des terres dont elle a l'usufruit<sup>70</sup> et vérifie la gestion du domaine.

---

<sup>68</sup> *Encyclopédie*, article « Conseils des princes du sang », t. 4, p. 14.

<sup>69</sup> Arch. nat., ET/LXXIII/1033, procuration de la princesse de Conti à François Chenou, 16 mai 1782.

<sup>70</sup> Arch. dep. Yvelines, par exemple 3<sup>E</sup> 42/ 117, Me Drouin, 5 novembre 1783, 5 mai 1784, baux entre la princesse et plusieurs particuliers.

## 2) Le rôle central du trésorier-secrétaire

L'homme clef des finances de la princesse du sang est le trésorier appelé également secrétaire des commandements. Cette titulature est un privilège réservé aux secrétaires des princes du sang : « On appelle *Secrétaires des Commandements*, les principaux Secrétaires des Princes et Princesses de la Famille et de la Maison Royale »<sup>71</sup>. Cet homme est aux ordres de la princesse qui lui accorde des subsides par des ordonnances. Ce terme employé dans les comptes est lié à la puissance royale, c'est un « Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont puissance de le faire. Il se dit particulièrement des Lois et Constitutions du Prince Souverain »<sup>72</sup>. Le secrétaire est un intermédiaire précieux et transmet les ordres et les décisions de la princesse de Conti.

Comme trésorier, il est « celui à qui est confié la garde du trésor »<sup>73</sup> et tient les registres des dépenses et des recettes. Il est le gardien de l'argent de la princesse et détient une procuration pour récupérer les pensions de la princesse qu'il va chercher au Trésor Royal et chez le prince de Conti. Il accorde à chaque responsable de secteur les sommes nécessaires au paiement des fournisseurs après la vérification des mémoires et l'accord de la princesse. Il fait l'avance des dépenses personnelles de la princesse sur ses fonds propres en attendant son remboursement. De ce fait, son assise financière doit être solide. Le contrat de mariage de Brési indique qu'il apporte à la communauté la somme de 3 000 livres mais l'acte notarié est muet sur les biens propres du trésorier qui ne sont pas intégrés à la communauté<sup>74</sup>.

Les comptes placent en exergue le rôle central du trésorier-secrétaire des commandements dont la double fonction se retrouve dans la maison de la duchesse de Bourbon au moment de sa séparation. Le « secrétaire des commandements, chargé des affaires et trésorier » constitue à lui seul le « conseil » de la nouvelle maison princière féminine.

## 3) Des trésoriers fidèles

Deux trésoriers sont mentionnés. Armand Brési présent dès 1759 occupe la fonction de trésorier de la maison de 1776 jusqu'à sa mort en décembre 1782 ; Jean-Baptiste Lombard lui succède et demeure au service de la princesse au moins jusqu'en 1792.

La documentation sur les trésoriers est déséquilibrée. Peu d'informations sur Lombard ont été retrouvées. Il n'est pas mentionné dans les comptes avant qu'il ne remplace Brési. Il n'appartient pas à la maison de la princesse qui a fait le choix de prendre un trésorier extérieur

<sup>71</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> édition, 1762, article « commandement », p. 336.

<sup>72</sup> *Ibid.*, « ordonnance », p. 260.

<sup>73</sup> *Dictionnaire de l'Académie*, 4<sup>e</sup> éd., 1762, « trésorier ».

<sup>74</sup> Arch. nat., ET/XXXI/191, contrat de mariage d'Armand Brési et Marie-Thérèse Picque, 17 janvier 1770.

pour succéder à son homme de confiance. Aucun membre de sa famille n'est au service de la princesse. A l'inverse, Armand ou Ermanno Brési est un peu mieux connu. C'est un Modénais naturalisé Français le 13 mai 1772<sup>75</sup>. Avant d'entrer au service de la comtesse de la Marche, il mène une carrière d'agent diplomatique au service du duc de Modène. En 1745, il est envoyé à Rome, d'avril à juin 1748 il est à Turin. Parallèlement, il sert la famille ducale pendant les années 1740-1750. Il est chargé de dresser la liste des gratifications accordées aux membres de la maison ducale lors de la venue du duc de Penthièvre à Modène en 1755<sup>76</sup>. Il est au service de la duchesse de Modène à Paris. Il revient en France appelé par la comtesse de la Marche comme le précise Boursier, chargé des affaires du duc, dès le 2 avril 1759 : « J'ai eu le bonheur de lui obtenir presque malgré elle une grande douceur et une grande consolation, c'est un secrétaire italien qu'elle fera venir elle-même et qu'apparemment elle doit demander à VAS »<sup>77</sup>. Brési arrive un an plus tard lorsque la comtesse de la Marche adresse sa supplique à son père :

« Je viens de perdre un de mes valets de chambre et monsieur le comte de la Marche me laissant la liberté de le remplacer j'ai souhaité d'avoir auprès de moi quelqu'un de ma nation dont la probité me fut connue à qui je put prendre confiance et qui fut capable en même temps d'écrire mes lettres italiennes et je ne connais pas personne qui réunisse autant toutes ces qualités-là que Brési qui a l'honneur de vous appartenir »<sup>78</sup>.

L'accent est mis par la comtesse de la Marche sur la volonté d'avoir un homme de confiance et un Modénais ayant déjà prouvé son attachement et sa fidélité à sa famille. Cependant la position du trésorier est double car il représente à partir de 1781 les intérêts du duc de Modène en France. Brési joue le rôle de représentant diplomatique de duc de Modène de décembre 1781 après le décès de l'abbé Contri à sa propre mort en décembre 1782. Cette seconde fonction est une autre preuve de l'attachement de ce serviteur à la famille d'Este-Modène et de la confiance accordée par la famille ducale.

Le rôle de trésorier est très important dans le fonctionnement de la maison. Les qualités mises en avant dans le choix de Brési, probité, fidélité... montrent qu'il est l'homme de confiance de la princesse. Néanmoins, son parcours comme agent diplomatique, les

---

<sup>75</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>235, lettres de naturalité d'Armand Brési, 12 mai 1772.

<sup>76</sup> ASMo, Casa e stato, 475.

<sup>77</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 213, Le Boursier, année 1759, lettre du 2 avril 1759.

<sup>78</sup> ASMo, Carteggio principi Esteri, Busta 1567/12, Lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père le duc de Modène, 1759-1764, lettre du 24 avril 1760.

qualités qui lui sont reconnues, sa capacité à rédiger des lettres soulignent qu'il s'agit davantage d'un homme de plume que d'un homme de chiffres. Cette spécificité se traduit dans l'organisation interne des comptes et l'absence de divisions en chapitres thématiques. Il gère les dépenses mais la princesse conserve le pouvoir d'accorder ou non les subsides.

### C. L'œil de la princesse sur les comptes

Suivant un modèle aristocratique, la princesse de Conti ne rédige pas ses comptes et son apparition dans la documentation est limitée à sa signature ou à des formules types. Derrière cette présence formelle, conserve-t-elle un œil attentif sur les comptes ? Les traités d'économie domestique valorisent le contrôle des maîtresses de maison sur les dépenses. Aussi faut-il saisir si la princesse se conforme à ce modèle en examinant, à partir des comptes, son rôle dans la gestion de la maison.

#### 1) Une implication dans les comptes valorisée

Par crainte de voir les femmes de l'aristocratie laisser leur maison aux mains d'intendants, de « gouvernantes mercenaires »<sup>79</sup>, d'« housekeepers »<sup>80</sup>, se développe une littérature qui insiste sur leur rôle dans la maisonnée. La duchesse de Liancourt propose une organisation très détaillée et raisonnée des comptes, selon un calendrier précis :

« Une fois par semaine, rencontre avec l'intendant pour la vérification des comptes. Tous les matins, lire les feuilles de dépenses du jour précédent. Tous les quinze ans, je m'assemblerai avec nos gens d'affaire. Tout doit être noté sur un registre. Tous les jours, il faut faire les feuilles des dépenses de la veille. Tous les lundis, confronter ces feuilles avec celles des cuisines. Tous les mois, j'arrêterai le mois de l'argentier et celui des provisions. Tous les ans, j'arrêterai le compte général »<sup>81</sup>.

Toutefois, pour la comtesse de Genlis, le degré d'implication de l'épouse est subordonné à ce niveau de fortune, les femmes de plus de 100 000 livres doivent « se borner à choisir des serviteurs fidèles et intelligents dont on règle les comptes le plus souvent possible »<sup>82</sup>. Néanmoins, elle souligne qu'une aristocrate doit consacrer une à deux heures par jour à sa maison<sup>83</sup>.

---

<sup>79</sup> STEELE, *op. cit.*, Article V, p. 373.

<sup>80</sup> Madame LEPRINCE DE BEAUMONT, *Le magasin des jeunes dames qui entrent dans le monde et se marient*, Lyon, 1764, 4 vol., p. 154.

<sup>81</sup> Duchesse de LIANCOURT, *op. cit.*, p. 193.

<sup>82</sup> Comtesse de GENLIS, *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, Ch. Béchet, 1829, 356 p., p. 12.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.20.

## 2) Le rôle de la princesse de Conti

A la lecture de ses comptes, la présence de la princesse de Conti est régulière et limitée. Elle paraphe les comptes-rendus mensuels du trésorier pour sa cassette, ou du contrôleur de bouche ou du receveur des écuries. Qu'elle soit à Paris ou à Triel, son trésorier doit lui présenter les comptes. Elle intervient dans les dépenses générales, vérifie les dépenses par grands postes et donne l'ordre au trésorier d'honorer les mémoires des différents domestiques de la maison. Elle supervise et contrôle les relations entre le contrôleur de bouche, le receveur des écuries, le concierge et le trésorier. La princesse reste donc, du moins sur le papier et par sa signature, maîtresse des dépenses de la maison et peut demander au besoin au trésorier des explications sur certaines sommes versées, notamment en 1777 pour l'ameublement de l'hôtel<sup>84</sup>. La princesse exerce un contrôle mensuel et elle délègue la gestion quotidienne de la maison à son homme de confiance. Le choix de Brési comme trésorier en 1776 peut souligner que la princesse a conscience de son inexpérience dans la gestion d'une maison complète. La confiance placée dans un homme n'autorise cependant pas l'absence de tout contrôle ainsi qu'elle l'explique pendant l'émigration à l'abbé de Lambert qui retranscrit la conversation dans ses *Mémoires* :

« Mme la princesse de Conti pensa comme moi que, n'ayant pas une connaissance suffisante des affaires, Mme la duchesse d'Orléans avait besoin d'un homme qui pût la guider, mais que sa confiance ne devait pas être sans bornes; et, ajouta-t-elle en propres paroles « Elle a trop d'œufs pour les mettre tous dans le même panier. » »<sup>85</sup>

Au sein de sa maison, la princesse conserve le pouvoir décisionnel et la maîtrise des dépenses. Elle transmet ses ordres au trésorier qui supervise les débours de chaque responsable de secteur. L'ampleur des revenus princiers impose le recours à des gestionnaires mais la taille de la maison n'en réclame qu'un nombre réduit. Le document comptable permet de comprendre la gestion d'une maison aristocratique. Il place en exergue le rôle essentiel du trésorier ainsi que l'autorité de la princesse qui a la haute main sur les comptes. Le trésorier est un rouage primordial entre la princesse qui décide des dépenses, accorde les subsides et les responsables de chaque secteur qui rendent compte chaque mois au trésorier. Il est aussi un intermédiaire entre les marchands et la princesse. Il suit ses ordres et veille au bon acquittement des factures et plus largement à l'équilibre des comptes.

---

<sup>84</sup> Arch. nat., R3/173, 1779, pièce n°69, éclaircissement pour SAS Madame sur le compte général de M. Delaine rapport à l'ameublement de son hôtel, 22 janvier 1777.

<sup>85</sup> Abbé LAMBERT, *Mémoires de famille de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, sur la Révolution et l'Émigration, 1791-1799*, Paris, A. Picard et fils, 1894, 330 p., p. 265.



### III. LES DÉPENSES DE LA MAISON PRINCIÈRE

Malgré des zones d'ombre, les comptes offrent un éclairage sur les charges qui pèsent sur la maison, de 1776 à 1789 principalement. Leur analyse permet de détailler la ventilation des grands postes de dépenses afin de mesurer le poids des frais nécessaires au fonctionnement et à l'entretien d'une maison princière féminine de rang modeste. Elle pose la question de la place des frais personnels de la princesse dans le système des dépenses. L'importance de la bourse personnelle comme premier objet de la dépense a été démontrée chez plusieurs aristocrates parisiens<sup>86</sup> alors qu'elle ne représente qu'une part infime, 1,5 % en 1781, des dépenses du duc de Penthièvre<sup>87</sup>. Examiner ces dépenses variées revient à saisir en quoi elles répondent aux exigences du train de vie princier. Leur étude conduit à identifier la répartition des dépenses de caisse puis la destination des sommes prélevées sur la cassette de la princesse. L'analyse conjointe de ces deux ensembles permet d'évaluer plus précisément le poids réel de chaque dépense.

#### A. Le poids des dépenses de fonctionnement et d'entretien de la maison

La compréhension globale de l'ensemble des charges qui pèsent sur la maison ne peut être appréciée que pour la période 1788-1789 avec l'état général des finances qui court du 1er avril 1788 au 31 mars 1789. Les dépenses s'élèvent alors à 169 433 livres 2 sols 5 deniers. La distribution des frais, comme le montre le tableau 2, permet de mesurer la place des dépenses structurelles d'une maison. Son fonctionnement quotidien entraîne de lourds débours autour du triptyque des gages, de la bouche et de l'écurie. Les frais de l'entretien des bâtiments sont particulièrement sensibles à cette période.

Entretenir une maison coûte cher. Le poids financier de la domesticité est confirmé. Les devoirs d'assistance du Grand imposent le versement de gages, l'habillement d'une partie des serviteurs et la prise en charge des frais médicaux. Les gages représentent le premier poste de dépenses avec 20,41 %. Les soins apportés aux serviteurs sont secondaires, l'habillement de la livrée et les soins médicaux représentent moins de 4 % des débours totaux. L'entretien d'une nombreuse domesticité, le train de vie princier induisent d'autres dépenses spécifiques. La Bouche engendre de lourds frais, 16 % des dépenses totales que l'on retrouve dans d'autres maisons telles celles du duc de Penthièvre<sup>88</sup> ou du prince de Conti<sup>89</sup>. L'écurie est une

---

<sup>86</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 157.

<sup>87</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 404.

<sup>88</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 430.

<sup>89</sup> Le prince de Conti dépense par exemple 139 082 livres 11 sols en 1772, BHVP, CP 4586, Comptes Manscourt, 1772.

activité dispendieuse avec 10,5 % des dépenses. Les autres frais, blanchissage, chauffage, conciergerie sont secondaires et représentent moins de 10 % du total.

**Tableau 2 : Les dépenses de la caisse de la maison du 1er avril 1788 au 31 mars 1789**

Nature des dépenses	Coût en livres	En pourcentages (%)
Entretien de la domesticité dont	40 812	24,09
Gages et pensions	34 580	20,41
Soins et habillement des domestiques	6 232	3,68
Entretien des bâtiments dont	39 883	23,54
Remboursement des emprunts	21 325	12,59
Travaux et décoration	18 558	10,95
Bouche	27 055	16
Cassette	25 241	14,9
Ecurie	17 762	10,48
Divers (conciergerie, chauffage, éclairage...)	16 510	9,74
Bonnes Œuvres	2 170	1,28
<b>TOTAL</b>	<b>169 433</b>	<b>100</b>

Les frais engagés pour l'entretien des bâtiments, soit 23,54 % des dépenses totales concernent majoritairement l'hôtel parisien. Ils sont très importants en 1788-1789 car la princesse, nouvellement propriétaire, s'est endettée pour acquérir sa résidence et procède à de nombreux travaux. Le remboursement des emprunts est avec 21 385 livres le quatrième poste de dépenses. Les aménagements représentent moins de 11 % des dépenses.

La distribution des dépenses fait apparaître d'autres frais secondaires. Il est possible de rassembler sous le terme de Bonnes Œuvres tous les actes généreux de la princesse qui prennent des formes diverses. Il s'agit aussi bien de dons aux pauvres, aux communautés religieuses, que de l'organisation d'une mission à Triel. On peut y intégrer le remboursement des dettes de son amie la comtesse de Bagarotti lors de son décès. Ces frais divers sont minimes, 1 % des dépenses totales, notamment par rapport à ceux du duc de Penthièvre qui y consacre 4 à 6 % de son budget dans les années 1780.

Les taxes et impositions que la princesse paye à partir de 1790 doivent être intégrées. Elles représentent une charge annuelle de 1 437 livres soit moins de 1 % de ses revenus totaux.

La distribution des dépenses offre l'image assez classique ou attendue des charges qui pèsent sur une maison aristocratique. Elle fait toutefois apparaître le poids financier de l'une

des deux acquisitions immobilières qui sont les seules dépenses d'importance de la princesse. Il n'y a aucune dépense extraordinaire alors qu'elle peut occuper une part sensible dans d'autres finances princières comme celles du prince de Conti. Si la cassette de la princesse est le troisième poste de dépenses, elle représente moins de 15 % des dépenses globales et la totalité de la pension dévolue à cet usage n'est pas entièrement employée.

## B. Les dépenses personnelles de la princesse

Une partie des dépenses personnelles est connue grâce aux mémoires mensuels du trésorier. Ces documents font état de dépenses régulières et de comptes équilibrés. Les dépassements du budget alloué sont réglés d'un mois sur l'autre. Si le montant annuel des mémoires augmente, comme le montre le tableau 3, la somme dévolue à la cassette reste stable : seule la part des dépenses avancées par le trésorier croît. Si la finalité première de la cassette est de répondre aux besoins quotidiens de la princesse, les dépenses sont diversifiées et sous-tendues par des finalités multiples.

**Tableau 3 : Les dépenses personnelles de la princesse en 1780, 1784 et 1786**

Périodes Nature des dépenses	Coût en livres		
	1780	1784	1786
Parure	2 949	5 038	7 568
Pensions	1 648	1 115	955
Bonnes Œuvres	1 306	2 965	3 718
Loisirs	1 296	1 257	987
Déplacements	1 165	741	63
Décoration	363	1 207	750
Courrier	265	392	184
Tabac et chocolat	16	20	17
Remboursement de la cassette	0	439	340
Total	9 008	13 174	14 582

### 1) Une cassette dédiée aux besoins de la princesse

La majeure partie des dépenses satisfait les exigences quotidiennes de la princesse. La parure, c'est-à-dire les frais d'habillement et de soins du corps représente la première source, croissante, de dépenses<sup>90</sup>. Les loisirs de la princesse de Conti représentent 14 % puis 10 % et enfin 7 % des dépenses des cassettes de 1780, 1784 et 1786. Ces achats sont liés aux grandes occupations de la princesse : l'activité artistique avec les leçons de dessin, les lectures avec

<sup>90</sup> Cet aspect est développé au chapitre 8.

l'abonnement aux journaux et l'achat d'ouvrages et le jeu.

On peut adjoindre à cet ensemble les frais postaux et de courrier qui constituent une dépense marginale, moins de 3 % des débours et « les menus plaisirs » de la princesse que sont les achats réguliers mais modestes de tabac et de chocolat.

## **2) Des dépenses pour les autres**

Une seconde part des débours est destinée à des dépenses pour autrui. Des pensions accordées à d'anciens domestiques sont prélevées sur la cassette. En 1780, elles représentent 18 % des dépenses avant de diminuer ; elles sont alors prélevées sur la caisse de la maison. Ces frais prennent la forme de dons divers dont la majorité est faite d'aumônes. Ils s'intègrent dans les Bonnes Œuvres de la princesse qui comprennent les sommes versées à différentes communautés religieuses ou liées à sa participation aux offices. L'action charitable de la princesse s'accroît, la part des Bonnes Œuvres passe de 14,5 % en 1780 à 25,6 % en 1786.

## **3) Des dépenses très variées**

Le solde des dépenses forme un ensemble hétérogène. On y trouve les frais de déplacement de la princesse et de sa suite. Voyager coûte cher, parfois jusqu'à plusieurs centaines de livres en fonction de la durée du trajet et du nombre de participants<sup>91</sup>. Les voyages représentent 13 % des dépenses en 1780 puis diminuent. Enfin, la princesse achète régulièrement de petits objets, des bibelots, un thermomètre<sup>92</sup>, un cadre doré<sup>93</sup> ou des éléments plus luxueux et plus coûteux comme une montre à répétition pour 664 livres<sup>94</sup>.

Se dégage de ses mémoires une impression d'inventaire à la Prévert et de juxtaposition de dépenses assez hétérogènes. On retrouve des frais de la même nature payés tantôt sur la caisse tantôt sur la cassette sans qu'il soit réellement possible de comprendre ce qui fait la distinction entre les deux. De même, comment expliquer que pour un événement pratiquement identique les deux ressources financières de la princesse soient utilisées indistinctement ? En 1788, les frais de l'élévation d'une croix à Triel<sup>95</sup> sont décomptés de la caisse tandis qu'en 1784 ceux du baptême de la cloche de l'église Saint-Martin<sup>96</sup> sont prélevés sur la cassette de la princesse.

---

<sup>91</sup> En 1778, l'aller-retour à Vernon revient au total à 537 livres, Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°38, mémoire des dépenses pour le voyage à Vernon, septembre 1778.

<sup>92</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°69, mémoire des dépenses sur la cassette, décembre 1784.

<sup>93</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1785, pièce n°1, mémoire dépenses sur la cassette janvier 1785.

<sup>94</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°81, mémoire de l'horloger, mai 1778.

<sup>95</sup> Arch. nat., R3/184, dépenses générales de caisse 1788

<sup>96</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°58, mémoire des dépenses pour le baptême de la cloche de Triel, août 1784.

Les dépenses sont très détaillées et il existe une certaine perméabilité entre les comptes de la cassette et ceux de la caisse. Toutefois, les mémoires mensuels du trésorier traduisent entre 1780 et 1786 une progression des dépenses personnelles, des frais de parure notamment, au détriment des pensions ou des frais de déplacement qui sont alors prélevés sur la caisse.

Afin de mieux apprécier le poids de chaque grand poste de dépenses dans le budget de la princesse, rassemblons les débours de même nature qu'ils soient décomptés dans la caisse ou dans la cassette de la princesse.

### C. Bilan global des grands postes de dépenses

Les comptes de la princesse réunissent des débours composites. L'analyse conjointe des dépenses de même catégorie qu'elles dépendent de la caisse ou de la cassette, a été réalisée pour les quatre mois durant lesquels on dispose d'une documentation sur la caisse et la cassette. Elle permet de réévaluer les charges pesant sur la maison et met en lumière les devoirs de la princesse comme maîtresse de maison.

#### 1) Au plus près des comptes

Les dépenses de caisse et celles prélevées sur la cassette ont été mises en commun pour les mois de décembre 1788, janvier, février et mars 1789. Il n'est pas possible de prolonger le calcul sur une période plus longue dans la mesure où les mémoires de la cassette sont incomplets pour ces deux années. Il permet de saisir le poids réel de chaque grande catégorie de dépenses sur l'ensemble des finances de la maison. La période offre l'avantage de prendre en compte les gages et pensions des maisons de Paris et de Triel qui sont versés par quartier. Ensuite, les dépenses de même nature, comme les Bonnes Œuvres ou l'ensemble des pensions accordées par la princesse, ont été calculées et comparées à l'ensemble des dépenses pesant sur la maison. Le tableau 4 reprend les valeurs trouvées et propose une nouvelle ventilation du système des dépenses de la maison de la princesse de Conti de décembre 1788 à mars 1789.

**Tableau 4 : Les principales dépenses de la maison princière de décembre 1788 à mars 1789**

Les grands postes de dépenses	Montant en livres	En pourcentages (%)
Entretien des bâtiments (emprunts et travaux)	19 411	26
Entretien de la domesticité (gages, pensions et habillement)	18 187	24,4
Frais divers (éclairage, blanchissage, chauffage)	10 540	14,1
Bouche	9 157	12,3
Dépenses personnelles non connues	6 355	8,5
Frais de déplacement (écurie et postes)	6 113	8,2
Bonnes Œuvres	3 012	4
Dépenses personnelles identifiées (parure, loisirs)	1 789	2,4
Total	74 564	100

## 2) Les principales charges de la maison princière

L'entretien des bâtiments qui regroupe les frais d'embellissement et de rénovation et le remboursement des emprunts pour l'acquisition de l'hôtel domine. Toutefois l'importance de ce poste de dépenses peut paraître surévaluée dans la mesure où la période choisie est celle où les échéances des emprunts, d'un montant de 10 500 livres, doivent être remboursées.

Le devoir d'entretien de la domesticité est de même très lourd pour la princesse avec 24,4 % des dépenses totales. Il implique le paiement des gages, des pensions aux anciens domestiques, les frais de soin et d'habillement pour la livrée. Il suppose des frais de bouche conséquents, 12,3 % des débours, et plus largement de fonctionnement de la maison importants, 14,1 % du total. Les frais de déplacement et d'écurie représentent une part plus réduite des dépenses qui pourrait s'expliquer par la période hivernale occasionnant moins de déplacements.

Les dépenses personnelles de la princesse ne représentent que 11 % des débours. La grande majorité échappe à notre regard. La parure et les loisirs princiers ne sont qu'une dépense minimale dans le budget global de la maison et sont de surcroît inférieurs aux Bonnes Œuvres princières qui composent 4 % des dépenses totales.

Fusionner les dépenses de caisse et de cassette permet d'approcher plus précisément la répartition des principales charges qui pèsent sur les finances princières. Le train de vie aristocratique impose une structure en maison coûteuse. La répartition des débours place en exergue les devoirs d'assistance du Grand envers sa domesticité ou les plus faibles. En définitive, les dépenses personnelles sont secondaires.

L'étude des dépenses met en évidence le fonctionnement classique d'une maison. Les débours sont utiles car ils visent à assurer l'entretien de la princesse et de sa maison. Il n'y a pas de dépenses exponentielles. Le budget est tenu, les comptes sont mêmes positifs car l'exercice de l'année 1788-1789 débute par un surplus de 27 065 livres 13 sols 9 deniers<sup>97</sup>. De même, au 31 mars 1789, les dépenses atteignent 169 433 livres. Les comptes sont donc excédentaires de 10 467 livres sans les marges de la période précédente.

La princesse se démarque d'un modèle aristocratique caractérisé par une surenchère de dépenses et un endettement chronique. L'acquisition de l'hôtel parisien est la seule dépense extraordinaire et pour cela la princesse a recours à des emprunts honorés avec régularité jusqu'à ce que la Révolution fasse vaciller l'équilibre de ses comptes.

#### **IV. DES RÈGLEMENTS PARFOIS DÉLICATS**

L'étude des dépenses de la princesse menée en 1788-1789 a permis de conclure à la présence de comptes excédentaires contrastant avec les pratiques des aristocrates de son époque. L'acquisition de ses résidences est le seul moment où la princesse de Conti s'endette alors que le recours à une « économie différée », au crédit, devient une pratique largement répandue permettant tout particulièrement aux nobles de payer leurs dettes le plus tard possible ou de façon échelonnée<sup>98</sup>. Il s'agit désormais de présenter les modalités mises en œuvre par la princesse pour payer ses dus en élargissant le questionnement à l'ensemble de sa vie, de 1759 à 1803. Cette périodisation offre l'intérêt de pouvoir suivre le comportement économique de la princesse dans le mariage, pendant la séparation et durant l'émigration afin de saisir en quoi ces événements conduisent à des pratiques consommatoires différentes. La séparation de 1776 marque une rupture dans les relations économiques entre la princesse et ses fournisseurs. Les modalités d'acquisition de ses résidences de 1776 à 1789 doivent être plus amplement interrogées. A partir de 1789, la princesse quitte la France. Ses conditions de vie deviennent tributaires des aléas politiques qui font voler en éclats son système financier tout autant qu'un modèle de consommation et de société.

##### **A. La princesse et ses créanciers : un règlement variable selon son assise financière**

Le 1<sup>er</sup> avril 1776, en quittant l'hôtel de la Marche, la princesse emporte avec elle des dettes contractées parfois depuis plus d'une décennie. Mais la gestion de ses comptes et de ses

---

<sup>97</sup> Arch. nat., R3/184.

<sup>98</sup> N. COQUERY, *op. cit.*

du change radicalement au moment où elle se sépare de son époux. Si, avant 1776, les pratiques de la comtesse de la Marche correspondent au modèle de l'aristocrate dépensier et endetté, force est de constater que ce n'est plus le cas ensuite. Dans quelle mesure son comportement consommatoire est-il induit par son nouveau statut de princesse du sang ? En quoi la rupture fait-elle naître de nouvelles relations entre la princesse et ses marchands ?

### **1) L'endettement de la comtesse de la Marche en 1776**

Au moment de la séparation, la comtesse de la Marche est largement débitrice du parfumeur et du marchand de tissus. Elle doit alors, pour des mémoires datant de 1766 à la fin de l'année 1775, 1 726 livres au parfumeur Prévost. Depuis 1766, les factures du parfumeur atteignent la somme de 6 706 livres mais la comtesse n'a remboursé à la fin de l'année 1775 que 4 980 livres. Les sommes dues au marchand de tissus sont beaucoup plus importantes. Un premier mémoire pour les années 1763-1771 n'est pas encore soldé en 1775 tandis qu'un deuxième, commencé à partir de 1772, court encore en 1776. En octobre 1775, elle doit 13 000 livres pour le premier ensemble de factures. En novembre 1775, le marchand de tissus demande 3 923 livres supplémentaires. Au total, le jour de la rédaction de la convention de séparation, la comtesse de la Marche est endettée à hauteur de 18 649 livres soit plus de la moitié de l'argent qui lui est versé annuellement pour ses Menus Plaisirs.

Pendant la durée de son mariage, la princesse n'a guère de souci à s'acquitter de ses factures. Les remboursements dans les années 1760 sont minces et peu nombreux. Par exemple, la princesse acquiert pour 13 566 livres de tissus entre 1763 et mai 1767 sans avoir une seule fois honoré ses dettes envers Buffault. En juillet 1767, elle accorde un premier acompte de 566 livres puis un deuxième de 500 livres. En mars 1771, au moment de la clôture de ce premier mémoire, elle doit encore payer 24 000 livres et n'a remboursé que 6 085 livres, dont 4 369 livres à partir d'octobre 1769, sur les 30 085 livres dépensées. De même, les remboursements au parfumeur n'interviennent que plus de deux ans après les premiers mémoires.

Dans les années 1760, la comtesse de la Marche suit le modèle aristocratique caractérisé par de fortes dépenses et un endettement important. Elle ne semble guère avoir le souci de rembourser ses fournisseurs se contentant de réduire à la marge le montant des factures : par exemple elle verse en juillet 1767 un acompte de 566 livres à Buffault afin de faire passer le dû de 13 566 livres à 13 000 livres. Il se crée ainsi entre la princesse et ses fournisseurs un état d'économie différée et la princesse met quatorze ans à rembourser ses premiers mémoires de tissus. Le paiement échelonné est une pratique largement utilisée par la



comtesse de la Marche suivant l'exemple de l'ensemble de l'aristocratie<sup>99</sup>.

### *b) Des remboursements tardifs et limités*

Néanmoins, une première inflexion a lieu dans les années 1773-1774 et Marie-Fortunée d'Este se met à rembourser plus régulièrement. Par exemple, la princesse adresse quatre acomptes d'un montant total de 2 120 livres en 1773 c'est-à-dire plus que ce qu'elle avait remboursé de 1766 à 1773, soit quatre dépôts d'une valeur globale de 1 660 livres. De même, elle commence à rembourser en 1773 le second mémoire de tissus en faisant deux versements d'un montant total de 546 livres. En 1774, elle débute le remboursement du premier mémoire en donnant pour l'ensemble de l'année 6 200 livres.

Les sommes en jeu ne peuvent à elles seules expliquer l'impatience des marchands. En 1772, la comtesse de la Marche doit 26 632 livres à Buffault mais on est très loin des remboursements de 70 000 livres effectués au même marchand par le duc et la duchesse de Fitz-James en 1787<sup>100</sup>. Le remboursement accéléré a partie liée avec l'impatience du trésorier du comte de la Marche. Même si Marie-Fortunée d'Este dispose d'une cassette pour ses dépenses personnelles, elle reste soumise à l'autorité financière de son mari. Or, celui-ci ne semble guère disposé à dépenser pour sa femme comme l'a montré l'exemple de Compiègne. Les dépenses de la comtesse ont pu avoir généré des tensions qui auraient joué un rôle dans la séparation de biens des deux époux. Cette idée serait corroborée par la lettre de Marie-Fortunée d'Este à son mari au moment de leur rupture qui évoque, comme une réponse à leur conversation et à la lettre de séparation de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti<sup>101</sup>, ses relations difficiles avec le contrôleur du comte : « lorsque j'ai parlé à votre contrôleur je n'ai pas dit autre chose sinon que je ne croirais pas que ce fut de votre intention qu'il en usât ainsi avec moi et que je m'en plaindrais à vous »<sup>102</sup>. La séparation de biens entre les deux époux semble avoir un motif financier même si des raisons plus personnelles entrent en jeu.

En 1776, la comtesse de la Marche ne peut cependant plus différer ses paiements et elle doit rembourser.

## **2) L'endettement impossible après la séparation**

Les marchands, selon l'article 6 de la convention de la séparation sont informés de la séparation et des nouvelles conditions financières de la princesse. La rupture s'accompagne

---

<sup>99</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 158-166.

<sup>100</sup> *Idem*, p. 164.

<sup>101</sup> Cette lettre n'a pas été conservée.

<sup>102</sup> 300 AP, III, I, copie pour le duc de Penthièvre, d'une lettre de Marie-Fortunée d'Este au comte de la Marche, Fontainebleau, le 6 novembre 1775.

d'une obligation de remboursement pour la nouvelle princesse de Conti. En effet, un délai d'environ un an est accordé par les fournisseurs. La princesse honore toutes ses dettes les 3 et 4 juillet 1777. Elle rembourse les 1 726 livres de reliquats de factures du parfumeur accompagnés du mémoire pour l'année 1776, d'un montant 300 livres 16 sols de février 1776 au 4 juillet 1777<sup>103</sup>. De même, le mémoire de tissus des années 1763-1771, d'un montant de 13 000 livres en octobre 1775, est intégralement remboursé le 4 juillet 1777 à raison de 600 livres par mois à partir de février 1776. Le second mémoire pour les années 1772-1777 est également soldé le 3 juillet 1777.

De 1776 à 1789, les dépenses quotidiennes de la princesse sont payées avec régularité et peu de délais dans tous les domaines. Les mémoires de bouche ou prélevés sur la cassette sont présentés et réglés à la fin de chaque mois. Par exemple le mémoire du crémier pour le mois d'octobre 1777 est rendu le 31 octobre 1777<sup>104</sup>. Le fournisseur est aussitôt payé par le contrôleur comme l'écrit le crémier Charton : « jaÿ recue de monsieur Rozier controleur de son altesse sérénissime Madame la princesse de Conti la somme de trente neuf livre quatre sols fait à Paris ce trente un octobre 1777 ». Les délais sont parfois un peu plus longs, quelques jours ou quelques semaines et le fournisseur est payé après l'autorisation de la princesse. Ainsi, la facture du marchand de papier, en date du 19 septembre 1780<sup>105</sup> est approuvée par la princesse par une ordonnance du 8 octobre avant que le trésorier ne la règle le 12 octobre 1780.

Parfois, le règlement des factures subit un délai plus long notamment les mémoires qui concernent des dépenses, qui par leur coût ou leur motif, sont plus inhabituelles. Dans ces cas-là, pour honorer ces dettes, l'aristocrate peut obtenir un paiement différé en plusieurs acomptes ce qui permet d'étaler les dépenses et de ne pas trop alourdir la trésorerie. Cette arme est utilisée couramment par la noblesse que ce soit la princesse Kinsky ou le duc de la Trémoille. Dans le cas de dépenses importantes, la princesse règle les mémoires en différents acomptes comme lors de travaux d'ameublement. Les travaux réalisés par le concierge Delaine d'une valeur de 51 353 livres 14 sols 6 deniers sont payés en plusieurs étapes, un principal de 39 932 livres suivi de trois acomptes faisant 7 000 livres et un ultime paiement de 4 221 livres 12 sols 6 deniers, réduit à la suite de différentes discussions à 3 654 livres 2 sols<sup>106</sup>. Le même procédé est utilisé par le trésorier pour des locations des tentures de deuil à l'occasion des décès de l'impératrice et du duc de Modène. A chaque fois, les locations sont

---

<sup>103</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°73, mémoire de Prévost 1774-1777.

<sup>104</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°122, mémoire du crémier pour octobre 1777.

<sup>105</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1780, pièce n°1, mémoire du marchand de papier, septembre 1780.

<sup>106</sup> Arch. nat., R3/173, pièce n°69, compte de l'ameublement fait ou conduit par M. Delaine, 25 janvier 1777.

payées en deux acomptes à six mois d'intervalle<sup>107</sup>. Peu de règlements rencontrent des difficultés. Les dépenses de deuil sont un des rares exemples. Marie-Fortunée obtient le paiement en deux fois pour la location des draps de deuil en 1780 mais le deuxième règlement semble trop tarder aux yeux du marchand qui envoie au concierge de la princesse une lettre manifestant son impatience<sup>108</sup> :

« Monsieur, jé [sic] l'honneur de vous envoyer le mémoire que vous avez demandé à ma femme vous me fere plaisir si sans vous compromettre vous pouviez prié Monsieur Brési de nous obligé par l'instant, tous le monde est à la campagne et l'argent est un peu rare. Jé l'honneur d'être monsieur votre humble et obéissant serviteur. Prémiait ».

Si le ton reste courtois et policé, la demande est claire et le marchand est rapidement payé. Néanmoins, aucune menace n'est proférée ; cette première récrimination se termine aussitôt et n'aboutit pas à des mises en demeure ou des poursuites.

Ainsi, apparaît nettement un changement des pratiques de la princesse en fonction de son statut et de son assise financière. La séparation s'accompagne d'une perte de crédit. N'appartenant plus à la maison Conti, elle n'en possède plus les garanties ou la caution et la rupture se traduit par une forme de perte de confiance de la part des fournisseurs et se concrétise par un remboursement anticipé dès la première année. Les marchands ne lui accordent plus aucun délai et elle doit payer. Le crédit est donc assis sur la réputation comme le rappelle la définition du *dictionnaire de l'Académie* en 1762, c'est la « réputation où l'on est d'être solvable et de bien payer, qui est cause qu'on trouve aisément à emprunter »<sup>109</sup>.

Dès lors, la séparation impose de nouvelles conditions aux relations financières entre les fournisseurs et la princesse. Elle perd la confiance et le crédit que les marchands accordent aux aristocrates. La rupture apparaît dès lors comme une perte de la surface sociale de la princesse, une forme de déclasserment.

## B. Pour les grandes dépenses : un recours au système de la rente

Une fois ses finances assainies, le remboursement des frais de parure effectué et ses appartements rénovés, la princesse acquiert deux résidences : la première à Triel en 1781 pour 100 000 livres, la deuxième à Paris, rue Saint-Dominique en 1787 pour un montant de 400 000 livres. Pour cela, elle contracte des emprunts sous forme de rentes auprès de particuliers. Il s'agit de comprendre quel est le poids de ces dettes dans le budget de la maison

---

<sup>107</sup> Arch. nat., R3/179, pièces 20 à 25, location de tentures de deuil, 1780-1781.

<sup>108</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1780, pièce n°24, sans date.

<sup>109</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e Ed., 1762, p. 438.

princière et de voir comment et à qui la princesse emprunte pour posséder ses deux résidences.

### **1) La rente un crédit pour des achats de grande ampleur**

La princesse acquiert l'usufruit du domaine et du château de Triel par contrat passé le 5 mai 1781<sup>110</sup>. Comme le rappelle l'acte notarié, la princesse de Conti ne peut vendre ou acheter de biens sans l'autorisation de son époux « comparant au présent acte seulement pour l'autorisation et sans qu'il puisse en résulter aucun engagement personnel de sa part ni aucun autre engagement quelconque ». Marie-Fortunée d'Este est donc seule propriétaire de ce bien et seule responsable des dettes contractées, soit 100 000 livres pour l'usufruit du domaine et 32 273 livres 3 sols pour l'acquisition des meubles laissés par la comtesse de La Massais.

Afin de payer une partie des 100 000 livres demandés, un contrat de constitution de rentes au capital de 50 000 livres est passé au nom du duc de Penthièvre<sup>111</sup> mais au bénéfice de Marie-Fortunée d'Este qui doit rembourser annuellement 5 000 livres. Les dettes sont définitivement honorées en 1784.

Le 14 juin 1787, la princesse de Conti fait l'acquisition de son hôtel rue Saint-Dominique<sup>112</sup>. Afin de passer outre l'autorisation de son mari, elle fait appel à un prête-nom Charles-François Dugeon. Cet achat est beaucoup plus lourd financièrement que Triel et la princesse s'endette. Tout d'abord, le propriétaire de l'hôtel lui accorde un paiement différé. Elle doit verser un premier acompte de 100 000 livres dans les quatre mois suivant l'acquisition du logement puis 300 000 livres avant le 1<sup>er</sup> juillet 1794. Cette facilité de paiement accordée par Martial de Giac est accompagnée du paiement d'un intérêt sur le pied de 5 %. Pour payer les 400 000 livres et leurs intérêts, la princesse de Conti passe plusieurs vagues successives de contrats de rentes.

Dans un premier temps, en octobre 1787, cinq contrats sont passés, sous le nom du duc de Penthièvre, pour un capital de 146 000 livres afin de payer les premiers versements. En octobre 1787, la princesse verse à Martial de Giac 76 376 livres, en complément des 24 000 livres de juin pour le premier acompte de 100 000 livres accompagné des intérêts. En février 1788, un deuxième versement de 101 067 livres est effectué.

En 1789, quand la princesse quitte la France, l'hôtel n'est pas entièrement payé. De son exil à Chambéry puis Fribourg, celle-ci entreprend des démarches pour honorer ses créances. En 1790, un contrat de rente est réalisé par la princesse de Conti depuis Chambéry

---

<sup>110</sup> Arch. nat., ET/LXXIII/1020, bail à vie de Triel, 5 mai 1781.

<sup>111</sup> Arch. nat., 300 AP, I, 393\*, dépenses et recettes du duc de Penthièvre pour 1781.

<sup>112</sup> Arch. nat., ET/LXXI/78, 14 juin 1787.

sous le nom du duc de Penthièvre au principal de 200 000 livres. Martial de Giac reçoit alors 124 000 livres en octobre 1790. Enfin, en 1791, elle passe un autre contrat de rentes au principal de 100 000 livres et peut clore le règlement de son hôtel en versant à Martial de Giac l'ultime somme de 120 000 livres. Moins d'un an plus tard, le 25 juillet 1792, l'hôtel de la princesse de Conti est placé sous séquestre. Néanmoins, si l'hôtel est payé, les rentes constituées, certaines depuis 1787, ne sont pas intégralement remboursées.

## **2) Des rentes placées sous le patronage et la caution du duc de Penthièvre**

La rente constituée est un moyen commode d'effectuer des achats d'importance largement répandue dans la société moderne et plus particulièrement dans l'aristocratie. Il existe peu d'instruments de crédit dans la France moderne et ceux-ci sont très encadrés. Néanmoins, se mettent en place des moyens de crédit à long terme : l'obligation, la rente constituée et la rente viagère. La rente est le seul contrat à stipuler un intérêt. Le bailleur de fonds prête un capital et en retour il perçoit une rente fixe et annuelle. La différence entre la rente constituée et la rente viagère est que dans le premier cas l'emprunt court au-delà de la mort des deux parties auprès des héritiers alors que dans le cas de la rente viagère, les annuités sont dues jusqu'au décès du ou des individus désignés dans le contrat sous le nom de « têtes ». Le taux d'intérêt est au XVIII<sup>e</sup> siècle très majoritairement de 5 %, il est cependant abaissé à 4 % en 1766 avant de reprendre son niveau habituel en 1770. Les Grands utilisent massivement l'instrument de la rente. A sa mort, le comte de Toulouse a emprunté 1 753 980 livres en quarante-sept contrats de rentes perpétuelles<sup>113</sup>. Le duc d'Orléans emprunte 5,1 millions de livres dans les années 1750 principalement en rentes viagères<sup>114</sup>.

Cependant, les rentes ne peuvent être contractées par la princesse de Conti sans l'autorisation de son mari. Pour contourner cette interdiction, elle bénéficie de l'aide du duc de Penthièvre. Entre 1787 et 1791, le duc passe pour la princesse de Conti des contrats de rentes perpétuelles à sept personnes différentes, dont quatre nobles. Ce sont Adélaïde Philippine de Durfort de Lorges, Henri Agasse de Cresne, Albert Joseph de Selle de Beauchamp encore mineur par l'intermédiaire de Maulgué de Woillecomte, Louise-Anne Le Bernard de Chaumont veuve du baron de Ballainvilliers. A travers ce petit échantillon de rentiers, on retrouve les mêmes groupes de prêteurs que dans des études plus vastes : à Paris, entre 1730 et 1788, 39 % des bailleurs de fonds sont des nobles ou des officiers et 33 % des

---

<sup>113</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 100.

<sup>114</sup> Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix : une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, 446 p., p. 212.

marchands, bourgeois, notaires et financiers<sup>115</sup>. Le prêt féminin est relevé<sup>116</sup>. Il est ici important dans la mesure où les deux créancières sont les plus gros investisseurs car la princesse s'engage pour 200 000 livres auprès de la duchesse de Lorges et pour 100 000 livres avec Louise-Anne de Bernage de Chaumont.

Le choix des rentiers marque la protection du duc de Penthièvre. En effet, en 1787 un contrat est passé avec Jean-Baptiste Cornuau, trésorier du duc de Penthièvre et un autre au profit de Belurgey qui est un des notaires principaux du duc et pair. De même, les créanciers de la princesse sont majoritairement des rentiers de son beau-frère. En 1787, Belurgey s'engage auprès de Penthièvre pour une rente au capital de 100 000 livres<sup>117</sup>. Maulgué de Woillecomte est aussi rentier du duc<sup>118</sup> tout comme Jean-Baptiste Cornuau. Le réseau du duc de Penthièvre est activé pour trouver des bailleurs de fonds à la princesse de Conti.

De même, le notaire est intégré à la mouvance du duc car les rentes sont passées dans l'étude<sup>119</sup> où le duc de Penthièvre réalise la majeure partie de ses actes notariés. Le notaire Belurgey est lui-même impliqué dans les emprunts car il prête aussi bien au duc de Penthièvre qu'à la princesse de Conti. Il joue un rôle de courtier, d'intermédiaire financier entre emprunteurs et pourvoyeurs<sup>120</sup> grâce à une relation de confiance établie progressivement avec ses clients. En effet, 80 % des prêts parisiens en 1751 sont dressés par le notaire habituel des prêteurs<sup>121</sup>. Les rentiers de la princesse sont choisis dans la clientèle de Belurgey et de ses successeurs à l'instar de la duchesse de Lorges, et d'Albert Joseph de Selle de Beauchamp.

Pour acquérir l'hôtel parisien, la princesse s'endette lourdement. En 1787, les cinq contrats de rentes et l'emprunt contracté auprès de Martial de Giac lui imposent de rembourser 22 300 livres annuelles. Mais cette somme n'est jamais entièrement déboursée car dès juillet 1788, la princesse s'acquitte de deux contrats de rentes de 26 000 livres. Ainsi, du 1<sup>er</sup> avril 1788 au 1<sup>er</sup> avril 1789, la princesse de Conti consacre 21 325 livres au remboursement des intérêts de ses emprunts, soit 12,59 % des sommes dépensées pendant cet exercice, ou 11,8 % de ses revenus. Ces créances représentent pour cette période le troisième poste de dépenses bien en-dessous des gages et entre les dépenses de bouche et d'entretien des bâtiments. La situation financière de la princesse de Conti paraît plutôt bonne avant que

---

<sup>115</sup> *Idem*, p. 214.

<sup>116</sup> *Ibid.* p. 215.

<sup>117</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 256.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 337.

<sup>119</sup> Arch. nat., Etude XXXV, René Baron 1740-1762, Jean Fourcault de Pavant, 1762-1778, Antoine-Bonaventure Belurgey de 1778 à 1788 puis Auguste Victor Thion de la Chaume de 1788 à 1809.

<sup>120</sup> Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix... op. cit.*, p. 153.

<sup>121</sup> *Idem*.

n'éclate la Révolution. Mais quand elle quitte la France, elle contracte de nouveaux emprunts juste avant que la Révolution, en supprimant ses pensions, n'augmente ses difficultés financières.

### C. Révolution et difficultés financières de la princesse de Conti

La princesse de Conti quitte Paris en juillet et la France en août 1789 pour Chambéry. Toutefois, pendant un temps, l'émigration ne transforme pas radicalement son comportement économique mais la rend tributaire des aléas politiques et de la situation de son époux qui est le pourvoyeur de sa principale pension. La suppression de ses pensions, la séquestration de ses biens et la durée de l'exil appauvrissent progressivement la princesse, elle est alors obligée d'adapter pratiques consummatoires et ressources.

#### 1) Des revenus fragilisés, réduits, éteints

Les sources de revenus de la princesse de Conti sont dépendantes des mesures révolutionnaires. La loi du 8 avril 1792 impose le séquestre des biens des émigrés tandis que celle du 12 septembre 1792 les radie de la liste des rentes et des pensions. En 1794, elle obtient cependant une pension de son frère le duc de Modène.

Jusqu'en mars 1790, le trésorier de la princesse de Conti tient les comptes de la maison princière et Marie-Fortunée continue à percevoir ses deux pensions. Une procuration passée le 6 avril 1791<sup>122</sup> à Chambéry donnant pouvoir au trésorier pour percevoir la pension de 150 000 livres puis l'attestation de réception du quartier de la pension de 150 000 livres<sup>123</sup> en février 1792 prouvent qu'elle continue à jouir de ses prérogatives sur sa dot et la succession de sa mère. En effet, le prince de Conti est de retour en France le 2 avril 1790 après avoir émigré en juillet 1789. Il vit de 1790 à 1792 à L'Isle-Adam et de janvier à juillet 1792 à Paris rue de Grenelle. Ses biens séquestrés, il prête le serment civique et réside dans son domaine du Plessis-la-Lande. A partir de l'été 1792 qui impose le séquestre des biens des émigrés puis la loi du 12 septembre 1792, la princesse perd sa pension royale et son hôtel. Aucune information n'apparaît sur le devenir de la pension du prince de Conti mais le fait que son époux vive en toute tranquillité jusqu'en avril 1793 plaide en faveur d'une poursuite des versements. Toutefois, la Terreur entraîne l'arrestation du prince de Conti qui est emprisonné en avril

---

<sup>122</sup> Arch. nat., R3/185, procuration à Jean-Baptiste Lombard pour le paiement de la princesse de Conti, 6 avril 1791.

<sup>123</sup> Arch. nat., 72 AP, I, papiers Luxure-Luxeuil, quittance de J-B Lombard pour le paiement de la pension de la princesse de Conti, février 1792.

1793 à Marseille avec d'autres membres de la famille de Bourbon<sup>124</sup>. A partir de la mi-avril 1793, la princesse ne reçoit plus aucun versement de son époux. Privée de ressources, elle charge l'abbé Lambert de lui faire recouvrer ses biens en France et de demander de l'aide au prince de Conti, sans succès<sup>125</sup>.

Le 21 juin 1794, elle obtient une nouvelle pension en vendant les diamants de la famille Conti à son frère. En effet, par son contrat de mariage, la princesse possède l'usufruit des bijoux issus de l'héritage de la mère du comte de la Marche estimés à 72 300 livres et de ceux de son époux. La convention de séparation confirme sa jouissance des pierres précieuses et en novembre 1789, le prince de Conti lui accorde le droit de les vendre. Elle charge en 1794<sup>126</sup>, depuis la Suisse, Tobie Nicolas de Fivaz chanoine de Fribourg de mener les négociations pour vendre ses diamants à son frère Hercule III duc de Modène depuis 1780. Les pierres précieuses sont estimées à 309 905 livres d'argent de Modène ou 119 360 livres de France<sup>127</sup> et le prix de leur vente est transformé en rente viagère au bénéfice de la princesse de Conti. Elle obtient alors une rente annuelle de 11 936 livres de France payable pour six mois puis tous les mois<sup>128</sup>. Si la princesse de Conti obtient grâce à cette vente une source de revenus, l'inégalité du marché est dénoncée par l'ancien aumônier du duc de Penthièvre, l'abbé Lambert, qui séjourne au même moment à Fribourg :

« M. le duc régnant de Modène son frère avait sur cet objet un marché très avantageux pour lui et très peu pour elle. La personne chargée de la négociation avait été obligée d'en passer par tout ce qu'avait voulu le prince. Il voulait par cette conduite forcer sa sœur à venir s'établir à Modène en se séparant de tous les Français des deux sexes qu'elle avait à sa suite »<sup>129</sup>.

Enfin, en 1797, la princesse de Conti obtient un autre diamant de l'héritage du duc de Penthièvre d'une valeur de 86 000 livres. Cet héritage arrive à un moment difficile pour la princesse dont la pension est irrégulièrement versée en raison de l'exil du duc de Modène dépouillé de ses terres par le Traité de Campo Formio et qui fuit à Venise devenu territoire

---

<sup>124</sup> Il est libéré le 25 juin 1794 et retrouve sa propriété du Plessis-la-Lande avant de quitter en 1797 la France pour Barcelone où il meurt en 1814.

<sup>125</sup> « Je lui parlai de la triste situation de la princesse, son épouse, et de sa confiance en lui. Je montrai les lettres où elle me disait tout cela, et j'ajoutai que, si elle ne lui avait pas écrit directement, c'était de peur de compromettre sa sûreté. Il répondit que, dépouillé de tout, lui-même était forcé de vivre aux dépens de ses amis ; que dès qu'il serait rétabli dans ses propriétés, il se hâterait de venir à son secours ; qu'en attendant, il espérait que le duc de Modène, prince très prudent et très précautionné, aurait conservé des ressources pour ne pas manquer à des engagements personnels et sacrés avec sa sœur », Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 241.

<sup>126</sup> Archives de l'État de Fribourg, RN 771 p. 134, Registre du notaire Berguin, procuration du 16 avril 1794.

<sup>127</sup> Arch. nat., 300 AP, III, 82, pièce n°176, vente des diamants de la princesse de Conti, 21 juin 1794.

<sup>128</sup> ASMo, Archivio Segreto estense, busta 22, Filtre 1796-1797, pièce n°111, résumé de ce qui s'est passé au sujet de la rente viagère due à madame la princesse de Conti par monsieur le duc de Modène, mars 1797.

<sup>129</sup> Abbé LAMBERT, *Mémoires*, p. 159



autrichien.

La perception des pensions change de forme. Aux sacs de pièces d'or et d'argent d'avant 1789, succèdent le papier-monnaie et les assignats puis les lettres de change. Le cheminement de l'argent devient plus difficile et fait apparaître le rôle des banquiers comme intermédiaires. En 1790, le trésorier confie 40 000 livres au banquier Etienne Delessert reconnu pour ses relations financières avec l'étranger<sup>130</sup>. La nouvelle pension obtenue en 1794 par la princesse de Conti doit suivre un cheminement plus complexe entre plusieurs intermédiaires. Elle passe successivement entre les mains de banquiers génois, puis de Lausanne et enfin en fonction des lieux de résidence de la princesse de Conti, de banquiers de Fribourg ou de Vienne. Les lettres adressées par la princesse de Conti à son frère au printemps 1797<sup>131</sup> témoignent de ses difficultés pour obtenir sa pension qui sont accrues par l'exil du duc de Modène et l'avancée de la princesse de Conti en Europe centrale face à la poussée des armées napoléoniennes.

Les revenus de la princesse sont fragilisés et réduits. Cette baisse des ressources conduit à une dégradation de son assise financière accentuée par les procédures compliquées de versement de ses pensions. Or, pendant l'émigration, elle doit s'acquitter de dépenses variées.

## **2) Les dépenses de l'émigration**

En exil, la princesse de Conti doit pendant un temps subvenir aux besoins de sa maison demeurée en France et honorer ses dettes. Elle pourvoit à son installation dans ses différents lieux de résidence, Chambéry, Fribourg, Landshut, Presbourg puis Venise et fait face aux multiples dépenses qu'elle engendre, frais d'ameublement, de meubles, d'entretien de sa domesticité.

### *a) Jusqu'en 1792, honorer ses engagements en France*

Marie-Fortunée honore ses engagements vis-à-vis de sa maison restée à Paris et de ses créanciers. Tout d'abord, elle s'acquitte des appointements et gages de ses domestiques qu'ils soient en activité ou qu'ils aient quitté le service. En avril 1790, dix personnes se nourrissent encore dans l'hôtel du Lude et leur subsistance revient à 390 livres par mois. L'état des gagistes de la princesse de Conti établi au 1<sup>er</sup> juillet 1792 précise que les vingt domestiques encore appointés lui coûtent 17 110 livres 7 sols par an sans compter les anciens domestiques

---

<sup>130</sup> Jean BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, M. Rivière, 1943, t. III, 287 p., p. 91-92.

<sup>131</sup> ASMo, Archivio Segreto estense, busta 22, Filtre 1796-1797.

pensionnés de la princesse, soit 6 810 livres. Les domestiques de Triel sont gagés au moins jusqu'en juin 1790 lui coûtant 3 050 livres.

Ensuite, elle doit rembourser les rentes de 1787. Pour ce faire, elle contracte en 1790 de nouveaux emprunts, d'un montant de 300 000 livres, pour finir de payer son hôtel. De 1791 à 1792, elle continue de s'acquitter de ses dettes. En 1792, elle rembourse une rente perpétuelle au capital de 40 000 livres et négocie l'abaissement du taux d'intérêt d'une autre. La suppression du versement de sa pension marque l'arrêt des règlements. Le dernier paiement de 9 000 livres pour la première partie de l'année est établi le 9 juillet 1792<sup>132</sup>.

#### *b) Les dépenses d'une maison princière en exil*

Concomitamment, elle débourse de fortes sommes pour son logement. Elle loue différents appartements que ce soit chez des particuliers, comme au début de son séjour à Fribourg, ou dans des couvents comme à Fribourg à partir d'août 1796<sup>133</sup> puis à Landshut. Elle loue tout d'abord un logement pour 100 louis<sup>134</sup> avant de s'installer à l'arrivée de sa petite-nièce au couvent des Ursulines. Là, elle aménage ses intérieurs et commande des réparations comme le rapportent les *Annales* des Ursulines :

« Son altesse d'Est, Princesse de Conti, a fait des réparations à notre maison pour 200 louis d'or. Elle a fait faire la cheminée de sa chambre avec la tribune et faire réparer la cheminée du noviciat pour sa nièce. En un mot, elle a fait arranger un appartement accompli chez nous avec tous les enjolivements que sa condition exigeait car elle comptait y finir ses jours »<sup>135</sup>.

Cependant, ses efforts sont vite vains avec l'arrivée des troupes françaises. Obligée de repartir sur les routes, la princesse laisse en Suisse des effets. A Landshut, elle doit faire des achats de meubles même si elle séjourne dans le couvent de Sélighenthal près de Landshut. Ensuite, elle loue une maison à Presbourg. Enfin, à Venise, son nouveau logement au monastère de la Visitation est entièrement aménagé par le duc de Modène et sa fille l'archiduchesse. Elle paie de surcroît les appointements de sa suite. Les charges sont lourdes pour la princesse qui ne peut verser tous les gages.

L'émigration conduit à un inéluctable déclin de son style de vie. En l'absence de

---

<sup>132</sup> Arch. nat., 72 AP, I, papiers Luxure-Luxeuil.

<sup>133</sup> Georges ANDREY, *Les émigrés français dans le canton de Fribourg (1789-1815), Effectifs, Activités, portraits*. Neuchâtel, Le temps présent, Ed. de la Baconnière, 1972, 407 p.

<sup>134</sup> Archives de l'Etat de Fribourg, A. 520, Etat des Français et des propriétaires des maisons où ils logent dans la Bannière des Places, le 21 novembre 1791.

<sup>135</sup> *Annales du couvent des Ursulines de Fribourg* citées par Tobie DE RAEMY, *L'émigration dans le canton de Fribourg 1789-1798*, t. XIV, Archives de la société historique du canton de Fribourg, 1935, 526 p., p. 56.

documents comptables, les informations sur sa vie pendant l'émigration sont tributaires des mémoires de l'abbé Lambert, du marquis de Bombelles et des correspondances entre la princesse de Conti, sa dame d'honneur, la comtesse des Roches, et la famille d'Orléans. L'abbé Lambert et la dame d'honneur proposent deux visions relativement antagonistes de la situation financière de la princesse de Conti. Le premier, suivi par le marquis de Bombelles, met l'accent sur la frugalité de la vie de Marie-Fortunée d'Este et sur ses privations. Il évoque « un habillement qu'elle portait tous les jours [qui] ne lui avait coûté que 18 francs »<sup>136</sup> et souligne que sa « table était frugale, le souper n'était plus un repas dans sa maison. Chacun y suppléait comme il voulait »<sup>137</sup>. Le marquis résume la situation à Fribourg : « Mme la princesse de Conti est bien près de manquer du nécessaire »<sup>138</sup>. Au contraire, dans ses lettres à Adélaïde d'Orléans, qui a quitté la princesse de Conti pour rejoindre sa mère, la dame d'honneur insiste sur la bonne situation financière de la princesse, elle est « bien loin d'être ruinée ses affaires sont dans le meilleur état et le meilleur ordre possible »<sup>139</sup>. Loin de la frugalité vantée par l'abbé Lambert, la comtesse décrit une princesse dépensière : « avec le plus d'économique possible, elle ne pourrait vivre dans cette maison<sup>140</sup> même sans nous à moins de 20 000 livres parce que sa nourriture à elle sera toujours une chose chère et mil fantaisies quelle ne calcule pas, n'ayant au bout rien de solide »<sup>141</sup>. L'abbé Lambert retranscrit la situation vécue par la princesse de Conti qui se sent pauvre et ruinée. La comtesse des Roches traduit la difficulté pour une aristocrate et une femme âgée, de s'adapter à une situation financière plus délicate.

A travers la description des conditions de vie de la princesse de Conti en exil, apparaît une tension entre son désir de conserver un train de vie correspondant à son rang et sa situation financière et matérielle. Elle est entourée d'une suite réduite de nobles ou de domestiques, elle aménage ses intérieurs, peut-être conserve-t-elle les mêmes goûts alimentaires... Son souci d'honorer ses dettes pour son hôtel montre que pour elle sa situation n'est que temporaire et elle espère son retour en France et, encore à la veille de sa mort, qu'on lui rende ses biens<sup>142</sup>. Si le système de la consommation ostentatoire vole en éclats lors de

---

<sup>136</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 157

<sup>137</sup> *Ibid.*, p.159.

<sup>138</sup> Marquis de BOMBELLES, *Journal*, tome IV, 1793-1795, Droz, 1998, p. 115 « 22 juin 1793 ».

<sup>139</sup> Arch. nat., 300 AP, III, 7, lettre de madame Des Roches à Adélaïde d'Orléans, 27 juillet 1802.

<sup>140</sup> A Presbourg.

<sup>141</sup> Arch. nat., 300 AP, III, 7, lettre de madame Des Roches à Adélaïde d'Orléans, sans date mais écrite à l'été 1802.

<sup>142</sup> Comme en témoigne la rédaction de la deuxième partie de son testament par laquelle elle entend accorder des pensions à ses anciens domestiques « si le règne de la justice renaissait dans ce pays et que mes biens me fussent rendus », 300 AP, I, 82, succession Conti, pièce n°131, copie du testament de la princesse de Conti rédigé à Venise le 15 mars 1803.

l'émigration, il demeure dans les mentalités des émigrés<sup>143</sup> et notamment chez la princesse. Elle est attachée à ses anciennes prérogatives comme le rappelle ironiquement sa dame d'honneur quand elle évoque son premier mouvement de refus du couvent : « la princesse qui n'en a nullement envie, [elle] qui tient à son jeu, à son espèce de représentation, à son bel appartement, à sa chapelle pour avoir messes et vêpres à ses ordres »<sup>144</sup>. Il s'établit une disjonction entre ce qu'elle veut demeurer, une princesse du sang, et ce qu'elle est, une émigrée. Dès lors, la diminution de revenus est mal perçue par la princesse qui répète à son entourage qu'elle est ruinée. Pour pallier ce hiatus entre son statut et ses revenus, elle continue à employer dame d'honneur et domestiques mais elle ne les paye guère, voire plus du tout pour la comtesse des Roches. En 1803, sa succession est grevée de dettes.

A sa mort, la princesse de Conti laisse une situation financière difficile. De nombreuses dettes n'ont pas été honorées que ce soit les rentes souscrites pour le paiement de son hôtel ou les appointements non versés depuis des années.

Son inventaire après décès<sup>145</sup> dressé à Venise décrit une succession obérée de dettes. L'actif de la princesse est constitué de 36 529 livres 6 sols, résultant de la vente des meubles et bijoux. Or, les dépenses atteignent la somme de 36 704 livres 2 sols. Elles comprennent le coût des funérailles, 2 227 livres 10 sols, les gages non payés de ses derniers domestiques, les frais de médecin, d'apothicaires et de notaire. A la mort de la princesse, il manque 174 livres 16 sols. Or, ses dispositions testamentaires viennent alourdir ses dettes car elle demande à son exécuteur testamentaire, Adélaïde d'Orléans, d'accorder une pension à l'ensemble de ses domestiques. Enfin, l'ouverture de la succession entraîne le remboursement des rentes contractées avant la Révolution française. Au total, le conseil du duc d'Orléans établit que « les dettes passives de cette succession (pour la plupart cautionnées avec l'obligation solidaire de SAS monseigneur le duc de Penthièvre) excèdent l'actif de 406 739 livres 11 sols 6 deniers »<sup>146</sup>. Les créanciers de la princesse de Conti se font connaître auprès des héritiers et les somment de régler les dettes de leur grand-tante. Le duc de Boulainvilliers estime qu'il est en droit de demander onze ans d'arrérages de la rente contractée par Marie-Fortunée d'Este à sa mère en 1792. Un accord n'est trouvé qu'en 1820 lorsque Madame Adélaïde, héritière de la

---

<sup>143</sup> Karine RANCE, « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) », *Genèses*, Année 1998, Volume 30, Numéro 1, p. 5-29, p. 21.

<sup>144</sup> Arch. nat., 300 AP, III, 7, lettre de madame Des Roches à Adélaïde d'Orléans, lettre du 9 juin 1802.

<sup>145</sup> Arch. nat., 300 A.P., I, 82, Succession Conti, pièce n°127, Inventaire après décès de la princesse de Conti, état de sa succession avec l'évaluation au cours de France en confront de celui de Venise suivant le codicille de ladite princesse du 31 août 1803.

<sup>146</sup> Arch. nat., 300 AP, I, 82, succession Conti, pièce n°124, délibération du conseil du duc d'Orléans, séance du 19 juin 1818.

princesse, règle au créancier la somme de 110 000 francs. Les héritiers doivent aussi honorer les gages du mois de septembre 1803 et la succession est amputée de 734 livres 2 sols. Ils versent à la fille de la défunte comtesse des Roches la somme de 12 000 livres pour ses onze ans de gages et les legs alloués par la princesse à ses derniers domestiques. Enfin, les héritiers attribuent des pensions aux anciens domestiques de la princesse selon la loi du 24 frimaire an VI. Au total, 39 personnes bénéficient de rentes viagères ou pensions<sup>147</sup>.

L'étude des finances de la princesse de Conti met en évidence le poids structurel de la maison. La majorité des frais est employée à l'entretien de la domesticité. Les dépenses personnelles de parure représentent une faible part des dépenses à l'opposé d'une image longtemps véhiculée de nobles sacrifiant toutes leurs ressources à la futilité de leur mise. Le poids structurel de la maison est ici d'autant plus important qu'il s'agit d'affirmer le rang d'une épouse délaissée, l'indépendance d'une femme seule. Les comptes de la princesse constituent un témoignage extrêmement précieux pour connaître les finances d'une princesse du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La structure des dépenses, le comportement consommatoire et économique de la princesse sont directement induits par la séparation. La rupture est synonyme de perte de crédit, d'une forme d'appauvrissement au moment où le prince de Conti hérite des biens de son père<sup>148</sup>. Elle impose à la princesse une gestion rigoureuse, des paiements sans délai. Elle marque aussi le début d'une plus grande autonomie dans la conduite de sa vie et de ses finances. Ayant peu d'appétence ou de compétence pour la gestion et les finances, la princesse sait déléguer à des personnes de confiance tout en conservant le pouvoir décisionnel. Néanmoins, pour les achats d'importance, la princesse reste dépendante d'une protection et d'une caution masculines.

Avec ses deux pensions d'un revenu global de 180 000 livres, Marie-Fortunée d'Este appartient aux familles les plus fortunées du royaume de France. Mais sa faible capacité de crédit, son budget limité face à des dépenses imposées par son rang ne lui permettent pas de faire des dépenses trop dispendieuses auprès des marchands les plus en vogue de Paris.

---

<sup>147</sup> Arch. nat., 300 AP, I, 82, Succession Conti, pièce n°205, Créances liquidées de la princesse de Conti.

<sup>148</sup> François-Charles Mougel estime qu'en 1783 le prince de Conti possède un capital de 29 millions de livres dont 6 millions de livres de pensions, François-Charles MOUGEL, « La fortune des princes de Bourbon Conty », *art. cit.* p. 37.

## **Chapitre 4**

### **Les fournisseurs de la princesse de Conti**

Les factures rassemblées dans les comptes dessinent les contours du marché formé autour du service princier. Le recours à des fournisseurs est motivé par des raisons variées où se mêlent les besoins quotidiens d'une maison désormais indépendante et organisée autour d'une domesticité nombreuse et des impératifs sociaux liés au rang de la princesse. La relation entre clients et marchands apparaît dès lors comme un point fondamental dans la compréhension des attitudes consommatrices.

L'étude des liens entre l'aristocratie parisienne et ses fournisseurs a mis en évidence un modèle de comportement fondé sur le recours à des marchands nombreux, spécialisés, renommés et qui proposent nouveautés et produits à la mode<sup>1</sup>. Il s'agit de saisir ici les relations entre la princesse et ses fournisseurs à l'aune de ce modèle afin de mettre en lumière le comportement consommatoire de la princesse. Les mémoires et les factures permettent d'identifier les marchands, leur domaine de compétences et parfois leur adresse. Ils constituent en outre un bon indicateur du nombre total de fournisseurs de la princesse de 1776 à 1789. Dans quelle mesure le nombre et la qualité des fournisseurs attestent-ils de son rang ? L'étude de la distribution des marchands dans les différents domaines d'activités et de leur récurrence auprès de la princesse est un moyen de mesurer l'ampleur, la spécialisation et la spécificité du marché princier. Analyser le discours commercial permet de comprendre quelles sont les stratégies de séduction de ces fournisseurs et d'affiner le portrait des marchands sollicités par la princesse. Leur répartition dans l'espace parisien apporte un éclairage sur l'aire d'approvisionnement de la maison princière afin de voir s'il coïncide avec les grands quartiers marchands de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> N. COQUERY, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

## I. UN MARCHÉ AMPLE ET SPÉCIALISÉ

Le recensement des fournisseurs dans les comptes de 1776 à 1789 a permis de repérer 414 marchands dont 325 à Paris. Le marché princier est à la mesure des autres consommations aristocratiques caractérisées par leur opulence, leur hypertrophie : la princesse de Kinsky emploie 285 fournisseurs, la famille Fitz-James, 525<sup>2</sup>, le comte de Toulouse, 406 en 1732<sup>3</sup>.

L'analyse de ce marché offre la possibilité de comprendre comment il traduit les besoins d'une maison composée d'une cinquantaine de personnes tout autant que les goûts et les choix de la princesse. Les exigences variées qui organisent le marché se traduisent par une sollicitation marchande selon des temporalités différentes et pour des domaines d'activités variés. L'étude des fournisseurs permet au-delà de mesurer leur degré de spécialisation qui est un des traits du marché aristocratique. Elle implique de saisir si les origines de la princesse tout autant que son appartenance au second sexe imposent des comportements consommatoires particuliers et le recours à de marchands spécifiques.

### A. Un marché adapté aux besoins princiers

Tous les marchands et artisans inscrits dans les comptes et les factures ont été répertoriés et classés selon leur domaine d'action<sup>4</sup>. Le tableau 5 reprend cette répartition. Une première catégorie regroupe ceux qui travaillent pour la rénovation et la décoration de l'hôtel (TM<sup>5</sup>). Une seconde rassemble ceux qui nourrissent la maison (B) et une troisième les spécialistes de l'écurie (E). Un quatrième ensemble comprend les artisans du corps avec les spécialistes de l'habillement (H) ou du soin du corps (S). Enfin, un dernier groupe est composé des métiers du luxe (L) que ce soit les orfèvres-bijoutiers que les libraires ou les spécialistes du jeu.

Cette distribution rend compte des multiples critères qui préparent à la sollicitation des marchands. La structure en maison implique le recours à de nombreux fournisseurs du quotidien. L'aménagement régulier des appartements princiers induit la présence de spécialistes du bâtiment et de la décoration. L'importance de la culture des apparences et la présence de fournisseurs de luxe montrent la spécificité du marché princier.

---

<sup>2</sup> N. COQUERY, *L'hôtel... op. cit.*, annexes, document 1, p. 279.

<sup>3</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 232. En 1781, il décompte 231 fournisseurs mais les sources, incomplètes, sous-estiment leur nombre.

<sup>4</sup> Les catégories utilisées par Natacha Coquery ont été ici reprises et ont pu être identifiées grâce à l'ouvrage d'Alfred FRANKLIN, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, H. Welter, 1906, 856 p.

<sup>5</sup> Ces abréviations reprennent celles employées dans la liste des fournisseurs, voir annexes 3.

**Tableau 5 : Les fournisseurs par catégorie**

Localisation Catégories	Tous lieux confondus	A Paris	Hors Paris	<i>Dont lors du séjour à Bourbon- l'Archambault</i>	<i>Dont à Triel</i>
TM (travaux de la maison)	116	106	10	6	1
B (secteur de la bouche, achats alimentaires et non alimentaires)	87	63	25	16	5
H (habillement, nettoyage et raccommodage des vêtements)	79	66	13	6	2
E (écurie)	47	20	26	22	1
L (luxe)	44	43	1	1	0
S (soins et santé)	41	27	14	2	8
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>325</b>	<b>89</b>	<b>53</b>	<b>18</b>

### 1) Les fournisseurs pour les besoins quotidiens de la maison

Le fonctionnement de la maison princière impose l'appel régulier à un grand nombre de marchands. Parmi eux, les 87 spécialistes de la bouche<sup>6</sup>, dont 63 à Paris, forment un secteur important composé des fournisseurs alimentaires et de ceux qui vendent les ustensiles indispensables à la confection des repas. L'ampleur du secteur de la bouche rappelle le poids des commensaux de la princesse et son devoir nourricier envers sa famille. L'écurie fait appel à de nombreux fournisseurs, dont 20 à Paris<sup>7</sup>.

Ces marchands apparaissent régulièrement. Dans le domaine de l'alimentation, les fournisseurs interviennent quotidiennement et adressent chaque mois un mémoire au contrôleur de bouche. Ils sont présents sur des périodes relativement longues et fournissent la maison pour plusieurs années. En 1789, sur les 9 fournisseurs de bouche mentionnés, 5 sont déjà présents en 1785. A cet ensemble, il est possible d'ajouter les spécialistes du soin des chevaux comme le maréchal ferrant qui vient chaque jour panser et ferrer les chevaux<sup>8</sup>.

### 2) L'importance des spécialistes des travaux et de la rénovation

Les spécialistes de la rénovation et de l'embellissement des résidences regroupent des métiers variés<sup>9</sup> incluant aussi bien les artisans du gros œuvre, avec trois maîtres paveurs, deux maîtres carreleurs, un couvreur et un maçon, que ceux de la décoration, ébénistes ou

<sup>6</sup> Voir Annexes 3, tableau 29.

<sup>7</sup> Voir Annexes 3, tableau 30.

<sup>8</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièces n°11 et 12, dépenses journalières de fourrage pour les chevaux, février et janvier 1784. Voir le chapitre 6.

<sup>9</sup> Voir Annexes 3, tableau 28.



menuisiers, miroitiers... On peut retenir l'importance numérique des tapissiers<sup>10</sup> qui non seulement décorent les meubles mais prennent également en charge la décoration globale des espaces domestiques. Ces 30 tapissiers attestent du goût de la princesse pour l'aménagement de ses intérieurs et de sa volonté d'adapter ses appartements à la mode.

Les fournisseurs se retrouvent en effet à intervalles réguliers lors des trois phases de travaux successives : ils sont 36 en 1776 comme en 1779-1780 et 34 en 1787-1788. Parmi eux, deux fournisseurs sont présents à chaque rénovation, et 18 artisans apparaissent sur au moins deux des trois chantiers.

### **3) Les soins du corps**

Les spécialistes du corps représentent le premier ensemble de fournisseurs avec 120 marchands. 79 fournisseurs dont 66 à Paris s'occupent exclusivement du vêtement<sup>11</sup> et avec vingt-trois représentants, les marchands de tissus représentent le groupe majoritaire mais il existe une multitude d'intervenants. La culture des apparences demande donc un lourd investissement de personnes. Mais la princesse apparaît moins préoccupée par son habillement que par sa santé qui est un secteur sollicitant un grand nombre de fournisseurs : 41 dont 27 à Paris<sup>12</sup>.

Cet aspect est renforcé par la fréquence de leur intervention. Les commandes aux parfumeurs et aux marchands de tissus sont quasiment hebdomadaires. Par exemple, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1778, douze commandes ont été passées au parfumeur royal Prévost<sup>13</sup>. De même, les factures du *Grand Turc*, marchand d'étoffes omniprésent dans les comptes aristocratiques ou royaux, révèlent la régularité des commandes. Plus largement, notons la récurrence des fournisseurs qui veillent à la parure ou au soin du corps comme les chirurgiens ou les apothicaires. Ces fournisseurs attestent d'un luxe quotidien, de l'habitude qui se caractérise par le choix de marchands extrêmement réputés, de tissus ou de produits coûteux, et par la fréquence des commandes.

### **4) Les fournisseurs de luxe**

Enfin, les fournisseurs de luxe regroupent 44 hommes aux métiers variés et distinctifs. Ils se composent<sup>14</sup> de 20 orfèvres-bijoutiers ou faïenciers, 12 spécialistes du livre et trois du

---

<sup>10</sup> « marchand qui vend qui fait ou qui tend des tapisseries et des meubles », Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire du commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, Vve Estienne, 1741, 3 vol., p. 818.

<sup>11</sup> Voir Annexes 3, tableau 31.

<sup>12</sup> Voir Annexes 3, tableau 32.

<sup>13</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°13, mémoire du parfumeur Prévost, janvier 1779.

<sup>14</sup> Annexes 3, tableau 33.

jeu. S'y ajoutent trois artisans du cuir, quatre marchands qui fournissent de petits objets de décoration, deux artistes, un peintre et sculpteur. Ces spécialistes n'apparaissent que de façon occasionnelle. Les professionnels du papier ne sont sollicités que pour une ou deux années maximum. De même, les spécialistes des pierres précieuses fournissent la princesse de Conti rarement plus d'une fois. A l'exception des orfèvres Balduc et Fortin et du bijoutier Cordier associé ensuite à Gibert, ces fournisseurs interviennent ponctuellement pour la fabrication d'une bague, d'un coffre à bijoux. Leur mention est moindre dans les années 1780.

Par son ampleur, le marché autour de la princesse révèle le poids structurel de la maison. Pour le secteur de la bouche, la princesse de Conti se situe au-dessus d'une autre princesse vivant seule, la princesse Kinsky, veuve d'un chambellan de l'impératrice arrivée en France dans les années 1760, qui emploie 36 marchands. La répartition des marchands montre les centres d'intérêt de la princesse. Le nombre de spécialistes de la rénovation et de l'embellissement des intérieurs est au même niveau, voire supérieur à celui de la princesse Kinsky -107 fournisseurs- dont le goût pour l'embellissement de son hôtel a été relevé<sup>15</sup>. A *contrario*, pour l'habillement, la princesse de Conti se place en-deçà de la princesse de Kinsky, qui emploie 90 marchands. Enfin, la préoccupation de la princesse pour sa santé se traduit par un nombre de fournisseurs bien supérieur à ceux de l'aristocratie parisienne. Elle dépasse très largement la princesse Kinsky qui ne recourt qu'à cinq spécialistes de la santé et se place au même niveau que la famille Fitz-James.

## B. Une spécialisation des fournisseurs incomplète

Le marché aristocratique se caractérise par la grande spécialisation des fournisseurs<sup>16</sup>. Les nobles sollicitent dans chaque domaine le marchand qui paraît, pour une tâche précise, le plus compétent. De ce fait, des artisans du même corps de métier peuvent être employés au même moment et pour des missions très différentes. La volonté du Grand de choisir le meilleur artisan ou marchand dans chaque domaine manifeste à la fois son bon goût et ses capacités financières.

La princesse de Conti emploie les marchands en fonction de leur aptitude pour des tâches distinctes selon les espaces, les personnes et les circonstances. La décoration des appartements impose par exemple des spécialistes. Plusieurs peintres travaillent au même moment pour Marie-Fortunée d'Este avec chacun une tâche, un ouvrage bien définis : en 1776, Delaporte dore des charnières de porte<sup>17</sup> et des lustres<sup>18</sup> tandis que d'Harmonville

---

<sup>15</sup> N. COQUERY, *L'hôtel... op. cit.*, p. 36.

<sup>16</sup> N. COQUERY, *op. cit.*

<sup>17</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°41, mémoire de serrurerie, juillet 1776.

peintre et doreur blanchit différentes pièces<sup>19</sup> et dore des meubles<sup>20</sup>. Cette présence simultanée d'une même catégorie d'intervenants se retrouve dans d'autres chantiers aristocratiques comme celui de la princesse Kinsky<sup>21</sup>. La princesse de Conti recherche des fournisseurs précis lors de circonstances particulières comme les deuils ou les réceptions : Blot n'intervient que pour la location de berlines de deuil ; le fleuriste-décorateur Duftoy pour la décoration de table de dîners en 1786<sup>22</sup>. Le recours à des fournisseurs spécifiques s'impose en fonction des destinataires. En effet, dans le domaine de l'habillement, certains marchands s'occupent uniquement des vêtements de la princesse à l'instar des blanchisseuses, tandis que d'autres sont spécialisés dans celui de la livrée comme les marchands de draps Labitte et Platel ou le tailleur Sitger. La spécialisation des fournisseurs de la princesse est sensible et de ce fait impose un grand nombre d'intervenants pour un même chantier, ou pour chaque secteur de la consommation.

Toutefois, elle apparaît relativement incomplète dans la mesure où de nombreux marchands ont une portée généraliste que traduit leur titulature dans les factures. Le vocabulaire est imprécis et tous les marchands n'ont pas le souci de définir leurs activités dans leurs factures. Chaque année, environ un tiers des mémoires ne mentionnent pas leur profession. Cela est particulièrement fréquent dans le domaine de l'habillement ou dans le secteur de la bouche ou pour ceux qui livrent de menus objets. Dans le secteur des travaux de la maison, les activités sont davantage indiquées mais les informations sont relativement lapidaires. En règle générale, l'artisan précise sa profession d'un mot, il est carreleur, sculpteur, miroitier...voire en deux il est alors peintre-doreur, poëlier-fumiste, fondeur-doreur.

Par son ampleur, le marché autour de la princesse de Conti révèle une forme de spécialisation, mais celle-ci demeure incomplète. En effet, si les marchands sont choisis en fonction des tâches à effectuer mais aussi du destinataire des mémoires, beaucoup ont une dimension généraliste comme le prouve leur titulature qui n'atteint pas le même degré de précision que ceux d'autres aristocrates parisiens. L'approfondissement de l'étude du marché princier permet de voir si cette première inflexion par rapport au modèle aristocratique est prolongée par le choix de fournisseurs spécifiques.

---

<sup>18</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°75, mémoire de dorures, octobre 1776.

<sup>19</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°29, mémoire de peintures, décembre 1776.

<sup>20</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°74, mémoire de dorure, juin 1776.

<sup>21</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 37.

<sup>22</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 178-, pièce n°46, 18 mai 1786, Dépenses pour le souper de 80 couverts, total des mémoires.

## C. Des fournisseurs spécifiques?

Par ses origines tout autant que par sa position d'épouse séparée, Marie-Fortunée d'Este présente plusieurs originalités. Si le recours à des fournisseurs particuliers traduit les centres d'intérêt de la princesse, exprime-t-il sa singularité ? La présence féminine et de compatriotes dans les comptes est-elle la marque d'un choix délibéré de la maîtresse de maison ou est-elle liée à d'autres enjeux extérieurs ?

### 1) Les femmes au service de la princesse

51 femmes apparaissent dans la liste des fournisseurs de la princesse de Conti soit 12,23 % du nombre total de fournisseurs. La présence féminine semble relativement élevée car les femmes représentent 9 % du corpus<sup>23</sup> des almanachs qui omettent cependant les couturières.

Leur répartition entre les grands secteurs marchands est inégale. Leur présence est bien visible dans les métiers de l'habillement avec 21 représentantes sur 79 fournisseurs, soit 26,58 % de l'ensemble et dans le domaine de la santé qui est encore plus largement féminisé car 13 femmes sur 43 fournisseurs totaux travaillent dans ce secteur soit 30,23 % du corpus. Pour les autres activités, la présence féminine est moindre : 9 femmes sur 88 fournisseurs travaillent dans les métiers de bouche, soit 10,22 %, et 7 sur 117, ou 5 %, ont une activité en rapport avec l'aménagement de la maison. Enfin, la présence féminine dans les métiers du luxe est plus confidentielle avec trois mentions soit 6,82 %. Aucune femme n'exerce un métier en rapport avec le monde du cheval ou des transports.

On rencontre les femmes dans un nombre limité de métiers souvent considérés comme féminins et sous-qualifiés. 22 professions peuvent être répertoriées. Les plus importantes sont celles de garde-malade et de blanchisseuse avec respectivement 10 et 7 femmes. Le métier de couturière compte quatre représentantes, tout comme les marchandes de modes, les épinglières et les épicières. Les autres activités sont plus restreintes. Le monde du textile domine et surtout celui des petites mains. De même, elles constituent la totalité des garde-malades, profession qui n'est guère valorisée.

Néanmoins, d'autres métiers considérés *a priori* comme masculins sont représentés et invitent à ne pas penser le travail féminin uniquement tourné vers le travail des textiles<sup>24</sup>. Les femmes peuvent être fourbisseur, boucher, boulanger, apothicaire ou marchand de bois... Ce sont majoritairement des veuves qui reprennent les activités de leur défunt époux comme les

---

<sup>23</sup> N. COQUERY, *La boutique... op. cit.*, p. 205

<sup>24</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes ... op. cit.*, « Le travail féminin en milieu urbain », p. 112-126.

statuts des communautés les y autorisent<sup>25</sup>. Les conditions de reprise sont cependant variables selon les organisations de métiers<sup>26</sup>. Ainsi, on voit la veuve Delessard reprendre la boulangerie à la mort de son mari, déjà fournisseur de la princesse, en 1789. La veuve Bégné<sup>27</sup> qui relie les ouvrages de la princesse de Conti peut être un exemple de ces réussites féminines chez les libraires bien étudiées au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Certaines professions requièrent un encadrement de la veuve qui ne peut exploiter l'affaire qu'en association avec un homme : la veuve Sage exerce son activité d'apothicaire avec Folliant. Les femmes sont surtout présentes dans le domaine de l'habillement et de la santé pour des métiers peu qualifiés. L'élection de fournisseurs féminins de la part de la princesse de Conti apparaît moins comme un choix intentionnel de Marie-Fortunée d'Este que comme le reflet de la présence féminine dans le monde marchand.

## 2) Des Italiens au service de la fille du duc de Modène

Environ 10 fournisseurs présentent un nom à consonance italienne. Cette récurrence pose la question de savoir si la princesse de Conti choisit de préférence des compatriotes dans certains secteurs économiques ou si des activités sont tenues uniquement par des Italiens.

Peu de fournisseurs sont retenus de préférence parce qu'ils sont des compatriotes de la princesse. Seul Pierre Borrany se déclare peintre italien. Il est alors employé, à une seule reprise, pour des travaux par la princesse de Conti en 1779<sup>29</sup>.

L'élection d'un fournisseur d'origine italienne est davantage liée au fait qu'ils proposent des produits ou une compétence particuliers. En premier lieu, les épiciers italiens sont recherchés pour des produits considérés comme exotiques : pâtes, chocolat... Marie-Fortunée peut vouloir rechercher parmi ses compatriotes un goût, un savoir-faire qu'elle ne retrouve chez des fournisseurs français. Cette idée semble accréditée par la correspondance de Marie-Fortunée d'Este qui demande à son père de lui envoyer du chocolat<sup>30</sup>. Néanmoins, les fournisseurs de bouche d'origine italienne sont limités. La princesse de Conti semble

---

<sup>25</sup> Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p., « Chef d'entreprise ou travailleuse », p. 276-277.

<sup>26</sup> SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire du commerce*, t. 3, p. 87.

<sup>27</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1779, pièce n°87, mémoire de reliure, veuve Bégné, 11 novembre 1779.

<sup>28</sup> Grâce au *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires et fondeurs en caractères en exercice à Paris aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, de Philippe RENOARD, des études ont été menées sur les femmes et le monde du livre avec par exemple D. de COURCELLES et C. VAL JULIAN, *Des femmes et des livres. France et Espagne, XIV-XVII<sup>e</sup> siècle*, Etudes et rencontres de l'Ecole des Chartres, Paris, Ecole des Chartres, 1999, 173 p. ou R. ARBOUR, *Les femmes et le métier du livre en France de 1600 à 1650*, Chicago-Paris, Garamond Press et Didier Erudition, 1997, 314 p.

<sup>29</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°46, mémoire de travaux de peintures, 8 juillet 1779.

<sup>30</sup> ASMo, Carteggio principi Esteri, Busta 1567/12, lettre de Marie-Fortunée d'Este à son père, 20 février 1760.

apprécier, ou semble s'être habituée, aux produits des épiciers français. Le recours à des compatriotes est motivé par leurs compétences techniques acquises dans certains domaines. Louis-Sébastien Mercier rapporte la pénurie de spécialistes dans le soin à apporter aux cheminées et le recours aux Italiens : « Il a fallu faire venir à Paris des fumistes d'Italie et l'on tire vanité des quelques maisons d'une cheminée qui ne fume point ». Le choix de deux fournisseurs d'origine transalpine, Bertolini et Cottini, serait à mettre en relation avec le manque de fumiste français. On remarque que de nombreux fumistes au service des Fitz-James, Coigny, Kinsky peuvent être d'origine italienne<sup>31</sup> : Bertolini est employé par Coigny et Fitz-James. Ce dernier emploie de même le fumiste Ferrare, tandis que la princesse Kinsky a pour fumiste Firmo associé à Marguerite. En définitive, les fournisseurs italiens de la princesse de Conti sont rares : les métiers sont peu nombreux et les recours aux fournisseurs transalpins sont limités en produits et dans le temps.

\*  
\* \*

La présentation des marchands au service de la princesse met en évidence leur grande variété en fonction des secteurs d'activités. L'importance numérique des spécialistes de la rénovation et de la décoration et du soin du corps est à relever et ils traduisent les centres d'intérêt de la princesse. Toutefois, elle sollicite peu de fournisseurs spécialisés : les marchands ont une portée généraliste et fournissent majoritairement l'ensemble de la maison. La consommation princière se caractérise par l'importance d'un luxe quotidien et la faible récurrence d'un hyperluxe limité à quelques biens et fournisseurs. Elle ne se distingue pas par le recours à des fournisseurs particuliers. La présence féminine est à relativiser et atteste de la fréquence du travail féminin ; l'appel à des fournisseurs italiens n'est guère décisif sauf pour quelques produits comme le chocolat. Aussi faut-il affiner ce portrait des fournisseurs afin de voir si leur sollicitation révèle d'autres intentions. Comment la princesse répond-elle aux stratégies de séduction des marchands ? Suit-elle par le choix de ses marchands une pratique partagée par les aristocrates et assise sur la réputation ?

---

<sup>31</sup> N. COQUERY, *L'hôtel aristocratique*, document n°71, liste des fournisseurs, p. 384.

## II. LE CHOIX DU FOURNISSEUR : LES STRATÉGIES DE SÉDUCTION MARCHANDE

Les factures et leurs en-têtes ont fait l'objet d'études qui ont cherché à analyser comment les marchands développaient à l'époque moderne, et tout particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle, un argumentaire visant à susciter le désir d'acheter chez leurs clients.

Si le terme publicité n'existe pas encore dans son acception actuelle<sup>32</sup>, l'idée de développer un discours et une littérature commerciaux prend forme au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les almanachs et les guides imprimés se retrouvent de véritables annonces publicitaires. De même, la promotion marchande accompagne l'essor de la presse au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup> comme l'ont montré les travaux de Neil Mc Kendrick<sup>34</sup> ou ceux de Guy Saupin sur la presse provinciale de l'ouest de la France<sup>35</sup>. Néanmoins, les interprétations historiques de ce phénomène divergent. Pour Colin Jones, les encarts publicitaires ont entraîné l'augmentation de l'utilisation de biens et de services médicaux<sup>36</sup>. Claire Walsh est plus nuancée : si la publicité connaît une certaine croissance, elle demeure limitée à un petit nombre de biens et la grande majorité des boutiquiers n'utilisent pas cette stratégie « marketing »<sup>37</sup>.

Les stratégies commerciales des marchands se déclinent dans les en-têtes publicitaires de leurs factures. Ces supports ont fait l'objet d'une grande étude en Angleterre<sup>38</sup> et ont été abordés en France à partir de travaux sur la consommation aristocratique<sup>39</sup> ou sur un secteur

---

<sup>32</sup> Selon l'*Encyclopédie*, la publicité désigne « ce qui est rendu public ».

<sup>33</sup> R. B. WALKER, « Advertising in London newspapers, 1650-1750 », *Business history*, vol. XV, n°1, janvier 1973, p. 112-130.

<sup>34</sup> Neil Mc KENDRICK, John BREWER, J. H. PLUMB, *The Birth of a consumer society: the commercialization of eighteenth-century England*, London, Hutchinson, 1983, 345 p.

<sup>35</sup> Guy SAUPIN, « Pratiques publicitaires dans les métiers du luxe dans trois villes provinciales dans l'Ouest de la France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Bruno BLONDE et Natacha COQUERY (dir.), *Retailers and consumer changes in medieval and early modern Europe*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme, Villes et territoires, 2005, 259 p., p. 103-121.

<sup>36</sup> Colin JONES, « Sans-culottes, sans café, sans tabac : Shifting Realms of Necessity and Luxury in Eighteenth-Century France », dans Maxine BERG et Helen CLIFFORD (dir.), *Consumers and luxury: consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University press, 1999, 260 p., p. 37-62.

<sup>37</sup> Claire WALSH, « The advertising and marketing consumer goods in the 18th century London », dans Clemens WISHERMANN, Elliott SHORE, *Advertising and the European City, Historical perspectives*, Aldershot, historical urban studies, Ashgate, 2000, 225 p.

<sup>38</sup> A partir notamment de la collection Rothschild au Waddesdon Manor accessible en ligne : [http://www.waddesdon.org.uk/searchthecollection/trade\\_cards\\_introduction.html](http://www.waddesdon.org.uk/searchthecollection/trade_cards_introduction.html)  
Katie SCOTT « The Waddesdon Manor Trade Cards: More than one history », *Journal of Design History*, 23, 2004, 91-104 ; voir le projet mené par le Warwick Eighteenth Century Centre, « Selling Consumption in the Eighteenth Century : Advertising and the Trade Card » ; Maxine BERG and Helen CLIFFORD, « Selling Consumption in the Eighteenth Century : Advertising and the Trade Card in Britain and France », *Cultural & Social History*, 4, 2007, p. 145-170.

<sup>39</sup> Voir par exemple Natacha COQUERY, « The language of success : Marketing and distributing semi-luxury goods in Eighteenth-century Paris », *Journal of Design history*, 2004, vol.17, n°1, p. 71-89.

économique particulier<sup>40</sup>. Les sources françaises sont limitées à deux albums d'en-têtes publicitaires ou de cartes de commerce<sup>41</sup> et les études se sont majoritairement appuyées sur les factures issues du séquestre révolutionnaire<sup>42</sup>. Il existe une série de vignettes publicitaires à la Bibliothèque historique de la ville de Paris mais elle est surtout centrée sur le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>.

Ces travaux ont mis en évidence les ressorts de la publicité. Dans cette littérature commerciale, se retrouvent des éléments récurrents. L'accent est mis sur les mérites de la marchandise, la profusion des produits, leur nouveauté, leur qualité. Les thématiques du bon goût, de la distinction, de la mode sont déclinées. Ces formules, qui reviennent fréquemment, utilisent des images et un vocabulaire familiers aux yeux de la bonne société<sup>44</sup>, créent une connivence avec le client potentiel pour l'inciter à acheter les items proposés.

L'examen des factures et de leurs en-têtes, des encarts publicitaires des almanachs permet de découvrir les stratégies commerciales déployées par les fournisseurs de la princesse de Conti. Il offre la possibilité de connaître les procédés assurant la promotion de leur enseigne et marchandise.

## A. L'argument décisif de la distinction

Les critères de la distinction et du prestige apparaissent comme les marqueurs le plus répandus dans les discours publicitaires. Ils visent à valoriser la boutique par un argumentaire décliné autour de la renommée et de la réputation. Dans cette démarche, le patronage royal contribue à singulariser les marchands en jouant sur des images de richesse et de luxe.

### 1) L'importance de la renommée et de la réputation<sup>45</sup>

Les marchands développent un discours visant à prouver leur réputation. Plusieurs thèmes sont déclinés : la renommée de la maison, son ancienneté et sa filiation avec des boutiques connues des clients.

L'ancienneté de la maison est un argument de vente et un gage de la qualité de la

---

<sup>40</sup> Christine VELUT, « Les stratégies de promotion de « l'invention ordinaire » dans un groupe professionnel en formation : les fabriques de papiers peints à Paris dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Marie-Sophie CORCY, Christiane DOUYERE-DEMEULENAERE et Liliane HILAIRE-PEREZ (dir.), *Les archives de l'invention, écrits, objets et images de l'activité inventive*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2006, 613 p., p. 559-571.

<sup>41</sup> Arch. dep. Seine, D 43 Z/1 et D43 Z/2.

<sup>42</sup> Arch. nat., série T.

<sup>43</sup> BHVP, Réserve 10353, collection des maisons de commerce les mieux décorées ; Actualités 120, factures, documents communaux classés par rues.

<sup>44</sup> M. BERG, « Shopping is a place to go : shopping, fashion and advertising », dans M. BERG (dir.), *Luxury and pleasure in eighteenth-century England*, Oxford, Oxford University press, 2005, 373 p., p. 275.

<sup>45</sup> Annexes 3, tableau 35.



boutique : Germain rappelle que sa boutique de soie est « une ancienne maison »<sup>46</sup>. Les fournisseurs insistent dans leur facture sur leur filiation avec les boutiquiers à qui ils succèdent. Cela peut être une filiation de sang : Henriot qui tient un magasin de serrurerie déclare être « neveu et successeur de M. Titeux »<sup>47</sup> ; le frangier Guibout indique qu'il est le « gendre et successeur de M. Panet »<sup>48</sup>. D'autres évoquent le lien avec leur prédécesseur en reprenant le nom de la boutique à l'instar de Le Normand successeur de Buffault au célèbre *Grand Turc* ou Prévost successeur du parfumeur Huet à *l'Orangerie royale*. Se déclarer successeur d'un marchand reconnu permet obtenir une légitimité en utilisant la caution d'un autre boutiquier. Cela rend le nouveau propriétaire plus lisible et visible pour les clients et permet de fidéliser une clientèle qui aurait pu s'éloigner lors du changement de propriétaire. Certains n'hésitent pas à faire remonter la filiation plus loin : M<sup>elle</sup> Meghon marchande épinglière de la *Coupe d'or* indique sur ses factures qu'elle a « pris le fonds de M<sup>elle</sup> Javey, qui le tenait du Sieur Loupia »<sup>49</sup>. Ils traduisent ainsi une culture de la généalogie largement répandue.

La réputation et la renommée d'une maison sont valorisées dans les factures ou dans les annonces publicitaires. Le peintre Wattin utilise la figure allégorique de la renommée dans son enseigne *A la renommée des couleurs*. De même, les annonces publicitaires poursuivent cet argument : la couturière M<sup>elle</sup> Mangin est jugée dans *l'Almanach Dauphin* « une des plus fameuses » ; la veuve Dulac, parfumeuse possède « un des plus fameux magasins »<sup>50</sup>. Les boutiques sont qualifiées de considérables, c'est-à-dire ce « qui doit être considéré, qui est important, de conséquence, dont on doit faire cas »<sup>51</sup>, et sont donc remarquables. Germain, du *Cabas d'or*, tient « un magasin considérable en soie », Arthur et Grenard possèdent « une manufacture très considérable » selon *l'Almanach dauphin*.

## 2) Le patronage royal

Etre le marchand de la cour ou des grandes familles est un signe de reconnaissance et de réussite. Les boutiquiers valorisent le fait qu'ils bénéficient d'une clientèle aristocratique ou royale en l'indiquant dans leurs en-têtes, la description de leurs produits qui déploie la thématique du prestige ou dans la dénomination de leur boutique.

---

<sup>46</sup> *Almanach dauphin ou Tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres et d'indication générale des principaux marchands*, Paris, 1779.

<sup>47</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°68, mémoire de Henriot, janvier 1788.

<sup>48</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1787, pièce n°31, mémoire de Guibout, mars 1787.

<sup>49</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°39, mémoire de Melle Méghon, septembre 1778.

<sup>50</sup> *Almanach dauphin, ou Tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres et d'indication générale des principaux marchands*, Paris, 1777.

<sup>51</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> Ed., 1762, p. 374.

Certains se déclarent fournisseurs attitrés de la famille royale ou de la cour. La consommation royale joue un rôle décisif dans la diffusion des modes et dans la réussite d'un fournisseur. Le roi et sa famille deviennent des faire-valoir publicitaires<sup>52</sup>. Duftoy précise sur l'en-tête de ses factures qu'il est « marchand fleuriste et décorateur du roi ». Un décor composé d'une couronne associée à trois fleurs de lys rappelle le patronage royal<sup>53</sup>. On retrouve le même motif dans l'en-tête publicitaire de Jollivet « marchand ordinaire du Roy et de madame la dauphine » où une image pieuse<sup>54</sup> est entourée par quatre armoiries couronnées et fleurdelisées<sup>55</sup>. Plus largement, les membres de la famille royale sont cités dans les en-têtes des factures comme Duban « marchand fayencier ord. de Monsieur, de Mgr Comte d'Artois, et de Mgr le duc de PENTHIEVRE », ou Cordier « joaillier ordinaire de Monsieur », ou Béguin « menuisier du comte de la Marche ».

Pour valoriser leurs produits et leur affaire, les marchands déclinent le champ lexical du prestige. On retrouve cette idée dans le nom des enseignes qui tire parti de la protection royale avec la *Levrette royale* du marchand quincailler Barbier, le magasin *Au goût des princes* du marchand de tissus Godefroy, ou celui *Au royaume de France* du marchand de fer Lefebvre. De même, les enseignes déploient l'image de la richesse comme le prouve le grand nombre de boutiques faisant référence à l'or. Cette thématique peut être liée au secteur d'activité avec Balduc et Fortin, orfèvres *Au lion d'or* ou utilisée par ceux qui veulent souligner la qualité de leurs produits comme les frères Boursiers galonniers du roi qui tiennent la boutique *La tête d'or*, ou le marchand de laine Cassin de *La couronne d'or* qui exhibe deux images remarquables.

Dans leur prospectus, les résumés de leurs activités ou les annonces publicitaires, les marchands jouent sur cette logique distinctive et montrent qu'ils s'adressent à une élite, à des privilégiés. Beulard du *Nœud Galand* précise qu'elle « garnit les grands habits », elle s'adresse donc aux dames de la cour. Les frères Boursier rappellent qu'ils « tiennent aussi des rubans des ordres du roi ». Le fleuriste Duftoy indique qu'il s'occupe de « la décoration pour les desserts des plus grandes tables »<sup>56</sup>. Cette thématique déployée par les fournisseurs leur permet de jouer sur des images de luxe, d'éclat. Se déclarer fournisseur des Grands accroît la renommée d'un marchand.

Les marchands promeuvent leur boutique et leurs produits en insistant sur la réputation

---

<sup>52</sup> N. COQUERY, *L'hôtel... op. cit.*, p. 99.

<sup>53</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°118, mémoire de Duftoy, août 1786.

<sup>54</sup> Pièces justificatives 2, figure 14.

<sup>55</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°4, mémoire de Jollivet, 1777.

<sup>56</sup> Mathurin ROZE DE CHANTOISEAU, *Tablettes royales de renommée ou de correspondance et d'indication générale des principales fabriques, manufactures et maisons de commerce de draperie, soieries, toileries et lainages de Paris et autres villes du royaume et des pays étrangers...* Paris, Royez, 1788.

de leur maison et en jouant sur des images de richesse. Compter des membres de la famille royale parmi sa clientèle est particulièrement mis en avant : le prestige royal rejaillit sur les fournisseurs. Les marchands doivent aussi se singulariser par leur capacité à suivre les modes.

## B. Exotisme et nouveautés

La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par l'apparition de modes qui varient à un rythme effréné. Les marchands contribuent à ce renouvellement des goûts en jouant sur l'idée de nouveauté et en proposant des produits dits à la dernière mode. Parmi ces nouveautés, l'exotisme est un motif éloquent comme le montre le succès des indiennes, des chinoiseries que ce soit dans le textile ou dans la décoration intérieure et l'anglomanie en vogue dans les années 1780. L'inventivité, la technicité des marchands sont valorisées et les publicités insistent sur l'ingéniosité des fournisseurs et leur capacité à proposer une gamme très large de produits. Les arguments religieux et moraux sont déclinés notamment avec l'idée du juste prix.

### 1) L'exotisme

Le lointain, l'étranger sont des arguments repris par les marchands parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exotisme devient un thème à la mode dans la littérature<sup>57</sup>, l'alimentation avec le café et le chocolat, l'habillement avec les perses et l'influence de la mode anglaise, l'ameublement avec les ottomanes, ou l'art de la table avec les porcelaines chinoises et les faïences anglaises. La possession d'objets exotiques est un élément distinctif car seuls les plus fortunés peuvent s'offrir ces produits coûteux. Les marchands développent dans leur prospectus le champ lexical de l'exotisme associé à celui de la mode et de la distinction.

L'orientalisme se diffuse en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la découverte de nouveaux territoires. Les missions jésuites en Chine contribuent à mieux faire connaître cette région du monde qui devient à la mode. Les marchands d'étoffes Buffault et Le Normand du *Grand Turc* incarnent cette nouvelle vogue. Leur en-tête<sup>58</sup>, extrêmement travaillé, représente un sultan entouré de vaisseaux et portant un sceptre avec un croissant. Pour ces boutiques, le thème de l'orientalisme est associé à celui de la distinction, ils se placent sous une forme de patronage royal et leurs produits sont luxueux. Dans cette économie de la persuasion<sup>59</sup>, l'exotisme est allié à la nouveauté, à la mode, à la distinction, au bon goût. Dans les annonces

---

<sup>57</sup> MONTESQUIEU, *Les lettres persanes*, Amsterdam, P. Brunel, 1721, 2 vol. ; Louis Antoine de BOUGAINVILLE, *Voyage autour du monde par la frégate du roi la Boudeuse et la flûte l'Etoile*, Paris, chez Saillant et Nyon, 1771.

<sup>58</sup> Pièces justificatives 2, figure 15.

<sup>59</sup> Deirdre Nansen Mc CLOSKEY, *Knowledge and persuasion in economics*, Cambridge, Cambridge University press, 1994, 445 p., p. 367-378.

publicitaires des almanachs ou les résumés des factures, les marchands utilisent ces arguments. Par exemple, Jacquemart décrit les tissus venus de l'Orient en indiquant qu'il « tient magasin d'indiennes, toiles blanches et à carreaux- mousselines- mouchoirs de toutes espèces- taffetas des indes et à mantelets -augustines- lainages etc. etc. »<sup>60</sup>, de même l'épicier Vignée ne manque pas de rappeler qu'il vend des produits exotiques tels que le « thé des Indes »<sup>61</sup>.

En effet, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par le goût pour les biens venus d'outre-Manche. L'anglomanie, synonyme de bon goût à partir des années 1780, se retrouve dans tous les secteurs culturels de la consommation, comme l'hippisme ou l'habillement. Plusieurs boutiquiers jouent sur cette mode comme Duban du *Grand magasin de terre d'Angleterre*, ou Gomial qui vend des faïences « façon d'Angleterre ».

## 2) Nouveauté et technicité : la valorisation de la marchandise

Les marchands valorisent leurs produits, leur qualité que ce soit dans les annonces publicitaires ou les en-têtes des factures. La description des marchandises est placée sous le signe de la profusion et de l'emphase comme en témoigne la longueur de la présentation des items qui peuvent atteindre une dizaine de lignes voire même une page pour l'annonce du décorateur et fleuriste Duftoy dans *l'Almanach des marchands*<sup>62</sup>. Les fournisseurs n'hésitent pas à dresser la liste presque exhaustive de leur stock en insistant sur la variété des produits. Ils donnent au client l'impression d'un monde d'abondance quasiment illimité, la boutique devient une véritable caverne d'Ali Baba<sup>63</sup> dans laquelle le client va nécessairement trouver un objet qui lui convient. Les annonces à l'instar de celle de Duftoy<sup>64</sup> déclinent à l'envi cette thématique par une redondance de formules telles que « de toutes sortes », de « toutes espèces », de « toutes grandeurs »...

Toutes les études sur les en-têtes et publicités des marchands français ou anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle ont souligné l'importance de la nouveauté comme argument déployé par les fournisseurs. Cette thématique est un *topos* de ce genre de littérature commerciale. Elle se retrouve chez de nombreux fournisseurs à l'instar de madame Beaulard, du *Nœud Galand*, marchande de modes qui évoque « le goût le plus nouveau » de ses tissus ou Henriot qui « tient magasin de serrurerie dans le nouveau goût ». De la même manière, l'accent est mis

---

<sup>60</sup> THOMAS, *Almanach des marchands, négociants et commerçants de la France et du reste du monde*, Paris, Valade, 1770, 460 p.

<sup>61</sup> *Idem.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Les Mille et une nuits, contes arabes*, traduction française d'Antoine GALLAND, Paris, 1704-1717, 11 vol.

<sup>64</sup> Pièces justificatives 2, figure 16.

sur la mode. Duperron propose des tabatières « les plus à la mode » dans les en-têtes de ces factures tandis que le marchand faïencier Duftoy rappelle dans sa très longue annonce publicitaire qu'il vend de la vaisselle et des ustensiles « des plus à la mode »<sup>65</sup>. La nouveauté, la mode sont des éléments qui contribuent à la valorisation des produits. Ils s'ajoutent aux critères de profusion et de qualité des produits où dominant les métaux précieux et les qualificatifs tels que « fin », « de la plus belle qualité ».

L'invention apparaît comme un autre élément de la stratégie de séduction des marchands<sup>66</sup>, elle justifie l'annonce publicitaire qui diffuse la nouveauté technique. En 1786, l'apothicaire-physicien-inventeur Quinquet présente son invention dans les *Tablettes royales de la renommée* : « Quinquet, rue du marché aux poirées, apothicaire et physicien renommé pour les lampes à cheminée de verre et à courant d'air dont il est inventeur et qui sont connues si avantageusement sous le nom de lampes à la Quinquet. De même, le peintre, doreur, vernisseur, Wattin insiste dans son en-tête publicitaire sur les qualités d'« un superbe vernis sur-fin sans odeur, qui emporte même celle des peintures à l'huile ensorte que l'on peut coucher vingt-quatre heures après, dans des appartements ainsi peints, sans courir le plus léger risque ». L'argument technique rejoint l'absence de danger pour la santé. Les fournisseurs développent un discours adossé à l'innovation et à la mode qui n'exclut par la permanence de références héritées, chrétiennes.

### 3) Des arguments moraux et économiques

Des fournisseurs utilisent un argumentaire moral ou religieux. Tout d'abord, certains jouent par le nom de leur boutique ou les images de leur en-tête sur la référence chrétienne tandis que d'autres utilisent la notion économique et morale du juste prix.

#### a) Des enseignes religieuses

Le choix d'une enseigne religieuse semble une pratique courante parmi les marchands de la période moderne<sup>67</sup> avec le marchand de faïence *A la Vierge*, le marchand de toiles peintes *Au prince des Apôtres*, le fleuriste décorateur *A la bonne foi*, le marchand d'indiennes *Au chef de Saint-Jean*, le marchand pelletier *Au chapelet et à l'enfant Jésus*, ou encore le papetier *A l'image Notre-Dame*. Des images pieuses complètent la facture : le marchand pelletier place une représentation de l'Enfant Jésus au sommet de sa facture tandis que celle du papetier est beaucoup plus travaillée avec une Vierge à l'enfant entourée d'armoiries

---

<sup>65</sup> THOMAS, *Almanach des marchands...* op. cit.

<sup>66</sup> Liliane HILAIRE-PEREZ, « La boutique des inventeurs à Londres et à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : jeux de l'enchantement et de la raison citoyenne », dans N. COQUERY (dir.), *La boutique et la ville...* op. cit., p. 203.

<sup>67</sup> Adolphe BERTY, *Etudes archéologiques*, t. XII, 1855, p. 5.

couronnées. Cette association d'une image pieuse avec le patronage princier ou royal se retrouve chez trois marchands : Duftoy de *La bonne foi* fleuriste-décorateur du roi, Jollivet<sup>68</sup> *A l'image Notre-Dame* papetier du roi et Léger et Chapelet *Au chapelet et à l'enfant Jésus* marchands pelletiers du roi<sup>69</sup>.

b) *Le juste prix : argument moral ou économique?*

Dans les annonces publicitaires ou les en-têtes des factures, les marchands insistent sur la notion de « juste prix ». La pratique du prix fixe n'est pas répandue dans les boutiques. Le prix n'est pas affiché et l'achat d'un produit passe tout d'abord par une phase de marchandage entre le marchand et le client comme l'explique Louis-Sébastien Mercier qui plaide pour un prix fixe :

« Comment parvenir, dans le débat, au prix juste ? Celui qui marchandage a toujours peur d'être pris au mot ; il temporise, et souvent il se sauve sans avoir fait l'offre la plus légère. Ne faudroit-il pas que les marchands s'imposassent entr'eux la loi inviolable, de mettre un prix fixe sur leurs marchandises ? Le tarif une fois arrêté, la confiance respective renaîtroit »<sup>70</sup>.

En mettant en lumière la notion de confiance, Mercier rappelle que dans l'économie morale de l'Ancien Régime<sup>71</sup>, les échanges doivent être fondés sur l'idée de justice comme l'ont théorisée les théologiens du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>. Le prix juste est celui qui permet aux deux parties de tirer utilité de l'échange. Cette notion est reprise en chœur par les marchands : Jollivet, papetier clôt la longue description de ses produits par la formule « le tout à juste prix » tout comme le faïencier Gommier ou encore le marchand de galons Guibout.

Si ces arguments ont une dimension morale importante, ils ont aussi un aspect économique primordial. En effet, acheter un produit à son prix juste ou en réalisant des économies, réelles ou pensées, peut être un élément décisif dans le choix d'un fournisseur. C'est sur une idée d'économie que le peintre italien Borrony établit l'argumentaire de son annonce publicitaire<sup>73</sup>.

La rhétorique publicitaire employée par les fournisseurs insiste sur les critères de la distinction, de l'ancienneté et de la renommée et dans une moindre mesure sur l'exotisme, la

---

<sup>68</sup> Pièces justificatives 2, figure 14.

<sup>69</sup> Pièces justificatives 2, figure 13.

<sup>70</sup> L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris*, V-VII, Chapitre 424 « surfaire », p. 231-232.

<sup>71</sup> Jean-Yves GRENIER, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, 489 p.

<sup>72</sup> Et tout particulièrement Thomas d'Aquin dans la *Somme Théologique*.

<sup>73</sup> *Almanach dauphin 1777*.

nouveauté, l'innovation technique. Certaines armes de séduction marchande<sup>74</sup> sont absentes comme le prêt publicitaire, le troc ou encore le crédit et le marché de l'occasion que l'on ne retrouve pas dans les en-têtes ou les annonces publicitaires.

\*  
\* \*

En définitive, seule une minorité des fournisseurs de la princesse a le souci de se distinguer. La princesse engage un grand nombre de marchands presque anonymes, dont le nom est à peine indiqué et parfois entaché d'une orthographe balbutiante. La grande majorité des fournisseurs de la princesse de Conti ne se valorisent guère, en effet, dans leurs mémoires et factures. Le recours à des fournisseurs de prestige, à « une aristocratie boutiquière », selon l'expression de Natacha Coquery, faite des marchands les plus connus et renommés, à la pointe de la mode et de la nouveauté est faible. Les marchands les plus prisés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont absents dans les comptes de la princesse de Conti. Les marchands merciers<sup>75</sup>, ne se retrouvent guère dans les comptes. Il n'y a aucune facture du bijoutier Granchez du *Petit Dunkerque* qui est pourtant l'un des magasins les plus célèbres de Paris. Comme le raille Louis-Sébastien Mercier<sup>76</sup>, toute la bonne société française et européenne s'y rend, de Marie-Antoinette à la baronne d'Oberkirch<sup>77</sup>. De même, les marchands d'art<sup>78</sup> Daguerre, Poirier, qui fournit Madame du Barry, ou encore le mercier anglais du Palais Royal Sykes sont absents des comptes. De plus, les marchandes de modes de Marie-Fortunée d'Este, sont peu réputées voire inconnues. La princesse de Conti n'emploie pas l'incontournable Rose Bertin qui fournit pourtant la famille royale ou l'aristocratie parisienne<sup>79</sup>. Elle n'a recours qu'à des marchands modestes, de second rang.

---

<sup>74</sup> N. COQUERY, « Mode, commerce, innovation : la boutique parisienne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aperçu sur les stratégies de séduction des marchands parisiens de luxe et de demi-luxe », HILAIRE-PÉREZ Liliane, GARÇON Anne-Françoise dir., *Les chemins de la nouveauté. Innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, éditions du CTHS, 2003, p. 187-206.

<sup>75</sup> Caroline SARGENTSON, *Merchants and luxury markets : the marchands merciers of eighteenth-century Paris*, London, Victoria and Albert museum, 1996, 224 p.

<sup>76</sup> L. S. MERCIER, *Tableau de Paris*, chapitre DLV « le petit Dunkerque ».

<sup>77</sup> « Rien n'était aussi joli et brillant que cette boutique remplie de bijoux et de colifichets en or dont on paye la façon dix fois ce que vaut la matière », Baronne d'OBERKIRCH, *op. cit.*, p. 172.

<sup>78</sup> Pierre VERLET, « Le commerce des objets d'art et les marchands merciers à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1958, vol. 13, n° 1, p. 10-29.

<sup>79</sup> Comme le précise un ouvrage ancien : « Dès 1784, la princesse de Conti se fournissait chez Richard, rue du Bac, et lui garda sa confiance pendant de nombreuses années. Il peut paraître singulier que la belle-fille ne s'adressât point à la maison qui devait sa prospérité, somme toute, aux bontés initiales de la douairière de Conti, sa belle-mère. Le caractère de Mlle Bertin y fut bien pour quelque chose ; et la façon cavalière avec laquelle elle reçut cette très grande dame, sur le nom de qui les mémoires du temps restent muets, tout en ayant constaté le grand bruit fait autour de l'incident, nous laissent à penser qu'il s'agissait de cette princesse. » Emile LANGLADE, *La Marchande de Modes de Marie-Antoinette Rose Bertin*, Paris, Albin Michel, 1911, 326 p., p. 176.

Enfin, parmi les marchands rencontrés dans les factures ou les almanachs, à l'exception notable de l'architecte<sup>80</sup>, aucun ne se déclare fournisseur de la comtesse de la Marche ou de la princesse de Conti, alors que se rencontrent des fournisseurs de la famille royale, du duc de Penthièvre, du prince de Conti, du comte de la Marche, de la princesse de Lamballe, de M<sup>elle</sup> de Condé et de la princesse douairière de Conti<sup>81</sup>. Le patronage de la princesse de Conti n'apparaît pas comme un argumentaire publicitaire convaincant pour les marchands et souligne l'absence de rôle moteur de la princesse en matière de modes et surtout la faible lisibilité sociale de cette femme à l'écart de la mode et des circuits commerciaux, voire du monde aristocratique.

L'éclat un peu terne de la consommation de la princesse de Conti se révèle par la difficulté à repérer les marchands dans l'espace parisien.

### III. LES FOURNISSEURS DE LA PRINCESSE DANS LA VILLE

Au total, 191 adresses des 325 fournisseurs parisiens ont été repérées soit près de 59 % du corpus parisien. La répartition des fournisseurs de la princesse a été étudiée selon une approche multiscalaire. Tout d'abord, la subdivision en quartiers nous a paru une notion pertinente<sup>82</sup> et les seize quartiers municipaux cartographiés en 1791 par l'architecte Edme Verniquet déjà utilisés ont été repris. Ensuite, la répartition en fonction des rues propose une approche plus fine. Les différents plans de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup> ont permis de situer chaque rue mentionnée dans le corpus.

Enfin, la localisation des marchands a pu être précisée en fonction des informations données par les factures. La numérotation des rues est encore balbutiante à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais certains marchands ont le soin de localiser exactement leur boutique. Les angles de rues, les carrefours sont utilisés comme points de repère par des formules comme « vis-à-vis », « en face de », « au coin de », « en face de » ou « presque vis-à-vis ». Le marchand Chéronnet indique qu'il est situé « rue Montmartre en face de celle du bout du monde », le marchand de laine précise que sa boutique *La couronne d'or* est « rue de Bussy, faubourg

---

<sup>80</sup> Voir le chapitre 5.

<sup>81</sup> Une carte du marchand de papier Réveillon indique que son magasin est « aux armes de madame la princesse de Conty ». Si la base de données de la collection Rothschild tend à l'attribuer à Marie-Fortunée d'Este, les armes représentées (celles des Condé adossées à celles des Conti) ainsi que la date de la carte, vers 1760, prouvent qu'il s'agit en fait de la princesse douairière de Conti, née Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, grand-mère de l'époux de Marie-Fortunée d'Este, décédée en 1775.

<sup>82</sup> Jean NAGLE, Robert DESCIMON, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol. 34, n° 5, p. 956 - 983.

<sup>83</sup> Jean BOUTIER, *Les plans de Paris, des origines (1493) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : étude, carto-bibliographie et catalogue collectif*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, 430 p.



Saint-Germain vis-à-vis celle des mauvais garçons ». Les monuments ou les lieux publics peuvent être des points de repères. Les galonniers Fizelier et frères précisent qu'ils sont « rue Saint-Denis près Saint-Chaumont », l'épicier Vignée est « rue de Bussy près de la boîte aux lettres », l'huilier Cuisiner est situé « rue saint-honoré à côté des capucins vis-à-vis l'hôtel de Béthune ». Les autres marchands peuvent être utilisés : la boutique du quincaillier Jausse est « rue de la ferronnerie entre le balancier et le grainier ». A chaque fois que cela a été possible, la boutique a été marquée par un point de la façon la plus précise possible à l'aide du système d'information géographique. Par défaut, le marchand a été localisé par un point au milieu de la rue. La localisation des fournisseurs de la princesse a tenu compte des adresses successives des boutiques. Elle permet de connaître son aire d'approvisionnement de 1776 à 1789 et les quartiers les plus visités en fonction des produits. Il faut voir comment le marché parisien de la princesse s'emboîte dans l'espace de la capitale, et mettre à jour les quartiers marchands en fonction de la spécialisation des fournisseurs.

## A. Un faible étalement spatial

L'analyse de la localisation des fournisseurs princiers permet de mesurer leur étalement dans l'espace parisien. Elle offre l'occasion de voir comment leur répartition suit le modèle aristocratique d'un espace commercial ségrégué. Elle place en exergue une concentration marchande à l'ouest.

### 1) La répartition selon les quartiers

Tout d'abord, la répartition des fournisseurs montre une dichotomie plus est-ouest que nord-sud. Les secteurs nord-ouest et sud-ouest dominent très largement.

La répartition des marchands entre la rive droite et la rive gauche de la Seine est équilibrée<sup>84</sup>. L'île de la Cité, comptabilisée à part, rassemble neuf fournisseurs. Le décalage entre les deux rives de la Seine a été rattrapé depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et la rive gauche, si elle est encore marquée au XVIII<sup>e</sup> siècle par la forte présence des communautés religieuses, est un secteur commercial dynamique.

Plus pertinente est la différenciation est-ouest. 156 fournisseurs soit 81,67 % du corpus sont situés dans la partie ouest de la ville, à l'ouest du grand axe nord-sud constitué par la rue Saint-Jacques, rive gauche, et la rue Saint-Martin, rive droite. Cette concentration des marchands dans la partie occidentale de la ville se retrouve dans l'étude d'autres comptes aristocratiques où 80 % des fournisseurs habitent l'ouest<sup>85</sup>. Elle rappelle la migration au XVII<sup>e</sup>

---

<sup>84</sup> Annexes 3, tableau 38 : La répartition des adresses entre les deux rives de la Seine et par secteur économique.

<sup>85</sup> N. COQUERY, *L'hôtel... op. cit.*, p. 51.

siècle des élites et des commerçants attirés par l'attraction versaillaise. *A contrario*, l'est parisien est moins densément occupé par les marchands de la princesse de Conti et le sud-est ne rassemble que sept fournisseurs.

En définitive, deux grands quartiers dominent : le nord-ouest des quartiers Saint-Denis, Innocents, Halles, Saint-Eustache, Palais-Royal et Louvre et le quart sud-ouest, Saint-Germain-des-Prés, Luxembourg et Sorbonne. Le sud-ouest est l'espace le plus représenté avec 83 fournisseurs soit 43,45 % du corpus et le nord-ouest est juste en deçà avec 73 marchands soit 38,22 % du total.

## **2) Un étalement spatial visible mais guère affirmé**

Les marchands parisiens de la princesse de Conti restent très majoritairement concentrés dans le Paris intra-muros. Présents dans l'ensemble des seize quartiers définis par le plan Verniquet, les marchands sont cependant inégalement répartis dans l'espace parisien.

Peu de fournisseurs sont installés près ou au-delà des remparts. Hormis un maître de poste au Bourget et le menuisier Béguin à Madrid au bois de Boulogne, une dizaine de marchands ont leur boutique ou leur atelier près, sur ou au-delà des remparts. Au sud, aucun marchand ne franchit les remparts et le domaine du Luxembourg constitue la frontière méridionale de l'aire d'approvisionnement de la princesse de Conti.

Les spécialistes de la rénovation et de la décoration sont majoritaires et ces marchands sont principalement situés au nord et à l'est de Paris tout particulièrement à proximité des faubourgs Saint-Martin et du Temple<sup>86</sup>. Seuls deux artisans sont placés aux extrémités ouest de la ville : rue du Roule et au port de la Grenouillère.

En dehors du secteur de la rénovation, la sollicitation de fournisseurs éloignés est souvent liée à leur qualité. La princesse de Conti se fournit chaque jour de 1777 à 1786 chez le boulanger Garin pourtant situé Porte Saint-Honoré de l'autre côté de la Seine. De même, l'épicier très réputé Velloni dont la boutique est au Pavillon d'Hanovre boulevard Montparnasse à l'extrémité nord de la ville se retrouve dans les comptes. Enfin, la princesse de Conti traverse Paris pour faire appel au sellier Blot spécialisé dans la location des berlines de deuil.

En dépit de ces cas, les boutiquiers restent majoritairement concentrés dans les quartiers centraux de Paris et principalement dans ceux de Saint-Germain-des-Prés et du Palais-Royal, témoignant d'une concordance entre les espaces résidentiels de la noblesse et la localisation des marchands.

---

<sup>86</sup> Annexes 3, carte 4 : Les spécialistes de la décoration et de la rénovation (TM).

## B. Les grands quartiers marchands

Les résidences de l'aristocratie jouent un rôle polarisateur pour les marchands qui s'installent à proximité des hôtels de la noblesse. L'adéquation entre l'habitat du second ordre et les commerces trouve son expression la plus achevée avec le Palais Royal, lieu de résidence des ducs d'Orléans avec la Régence. S'il devient un « foyer d'ébullition commercial »<sup>87</sup> à partir des années 1780, il est, dans le cas de la princesse de Conti, largement concurrencé par le quartier Saint-Germain.

### 1) Le Palais Royal, temple de la mode et du luxe

A l'initiative du duc de Chartres, le Palais Royal devient le centre commercial le plus important de Paris. 14 % des fournisseurs de la princesse travaillent dans ce quartier mais peu sont installés dans les galeries du Palais. La rue Saint-Honoré<sup>88</sup> domine le quartier et concentre plus de 70 % des adresses contre 49,38 % pour les aristocrates parisiens par ailleurs étudiés. La longueur de la rue, presque 2 km, favorise l'abondance des fournisseurs et surtout celle-ci est synonyme de luxe ou prestige. Elle attire les marchands réputés : 5 des 28 fournisseurs de la princesse installés rue Saint-Honoré sont des fournisseurs du roi.

Le quartier du Palais-Royal est le temple de la mode. Il domine largement le secteur de l'habillement et plus largement de la parure. S'y retrouvent les parfumeurs les plus réputés comme Prévost ou Dulac. Mais alors qu'il devient l'espace commercial le plus attractif à Paris, il est délaissé par la princesse de Conti qui se tourne à partir des années 1780 vers des marchands plus proches de son hôtel.

### 2) La prépondérance du quartier Saint-Germain

Le quartier Saint-Germain-des-Prés domine largement avec 70 mentions soit 36,65 % du corpus<sup>89</sup>. Les marchands ont été attirés par la forte densité du peuplement nobiliaire puisqu'en 1790, 95 % des nobles parisiens y sont domiciliés<sup>90</sup>. Les boutiquiers ont suivi les nobles puis par processus cumulatif les marchands ont suivi les marchands créant ainsi un espace commercial dynamique. La princesse choisit des fournisseurs vivant dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés car elle peut y trouver un grand choix de boutiquiers aux compétences variées.

Un grand nombre de fournisseurs est placé à proximité de l'hôtel du Lude dans les

---

<sup>87</sup> Olivier DAUTRESME, « Une boutique de luxe dans un centre commercial à la mode : l'exemple du « magasin d'effets précieux » au Palais Royal au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans N. COQUERY (dir.), *La boutique et la ville, op. cit.*, p. 247.

<sup>88</sup> Annexes 3, tableau 41.

<sup>89</sup> Annexes 3, carte 1 : Les marchands de Saint-Germain-des-Prés.

<sup>90</sup> N. COQUERY, *L'hôtel...op. cit.*, p. 195.

rues adjacentes à la rue Saint-Dominique. La rue du Bac, la plus souvent nommée avec 15 mentions<sup>91</sup>, est la principale artère commerçante du faubourg Saint-Germain. Ancienne voie de passage qui aboutissait au point de franchissement de la Seine, elle est devenue une rue-marché pour les hôtels aristocratiques ou les couvents qui sont construits à partir du XVII<sup>e</sup> siècle dans le faubourg Saint-Germain<sup>92</sup>. Cette fonction commerciale s'affermi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la création en 1781 du marché de Boulainvilliers sur l'emplacement de l'hôtel des Mousquetaires gris.

Tous les domaines de la consommation se retrouvent dans ce quartier. Le choix des marchands résultent d'une logique de proximité notamment pour les produits dits de première nécessité comme le secteur de la bouche. La moitié de ces fournisseurs réside dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. De même, pour les charrons, selliers, éperonniers, maréchaux-ferrants, loueurs de carrosses dont l'adresse est connue, le faubourg Saint-Germain domine avec six mentions. En effet, la localisation des selliers et des charrons est polarisée par la présence aristocratique : 30 % des selliers et 21,5 % des charrons parisiens vivent dans la paroisse Saint-Sulpice<sup>93</sup>.

C'est aussi un pôle important de l'habillement et du luxe. A partir de 1788, il dépasse dans le secteur du vêtement le quartier du Palais-Royal<sup>94</sup>. En définitive, la princesse de Conti suit le mouvement exactement inverse de la tendance générale à l'attractivité croissante du Palais Royal. Tandis que ce pôle commercial connaît un grand succès et que de nombreux marchands choisissent de migrer vers ses galeries, Marie-Fortunée d'Este sollicite des fournisseurs du vêtement proches de son hôtel.

### **3) Des quartiers commerciaux secondaires**

D'autres centres commerciaux secondaires ou spécialisés apparaissent dans la distribution des fournisseurs. L'île de la Cité est marquée par la très forte concentration des orfèvres, bijoutiers, joailliers qui est une activité très ancienne dans l'île. La présence religieuse et du palais de justice a très tôt entraîné la présence des spécialistes des métaux précieux. Les grands axes de circulation, les intersections constituent des pôles commerciaux dynamiques. Les grands axes attirent les marchands et deviennent de véritables rues-

---

<sup>91</sup> Annexes 3, tableau 39.

<sup>92</sup> Diane BAUDE, Jean RITTER, « Une rue commerçante », dans Bruno PONS, Anne FORRAY-CARLIER (dir.), *Le faubourg Saint-Germain, la rue du Bac*, p. 21-26.

<sup>93</sup> David LUSSAULT, « Des artisans commerçants au service des élites : selliers, carrossiers et charrons à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans N. COQUERY (dir.), *La boutique et la ville... op. cit.*, p. 113-122.

<sup>94</sup> Annexes 3, carte 7 : Les spécialistes du vêtement.

marchés<sup>95</sup>. De même, les carrefours, les ponts sont des secteurs commerciaux dynamiques. 21 adresses sont situées près d'une intersection, neuf sur un quai, deux sur une place et cinq sur un pont.

Un dernier secteur commercial peut être distingué autour et entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin qui sont les deux axes nord-sud parisiens. Entre ces deux axes, des rues connaissent un certain dynamisme commercial avec notamment les rues des Lombards, des Arts, de la Verrerie, au Fer ou de la Ferronnerie qui regroupent un ensemble de marchands hétérogènes avec les spécialistes du vêtement ou les franger-galonniers qui participent à la décoration des intérieurs. Un second ensemble est situé plus au nord au niveau et au-delà du boulevard Saint-Martin autour des rues de Cléry, Neuve Saint-Martin, de Meslay et concentre plus spécifiquement les artisans du meuble et certains artisans.

L'étude des fournisseurs de Marie-Fortunée d'Este représente une piste intéressante pour analyser ses comportements consommatoires. Elle apporte un éclairage sur les centres d'intérêt de la princesse qui suscitent le recours à un grand nombre de marchands. L'ampleur du marché atteste de la diversité des besoins nécessaires au train de vie princier. Celui-ci se démarque par la sollicitation de fournisseurs variés dans tous les domaines et par le recours à des fournisseurs d'un luxe quotidien tels les marchands de tissus ou les parfumeurs. Toutefois, les fournisseurs spécialisés dans un luxe extraordinaire sont peu présents et les marchands ne sont guère réputés. Seule une minorité peut se prévaloir de compter la famille royale parmi sa clientèle tandis que la majorité est formée de boutiquiers de second rang qui n'ont guère le souci de valoriser leur travail, leur enseigne ou leur marchandise. L'originalité de la princesse réside dans le faible étalement spatial de ses fournisseurs et de fait dans la domination des marchands de proximité. La prépondérance du quartier de Saint-Germain, qui s'affirme tout particulièrement dans le secteur de l'habillement à partir des années 1780, rejoint la faible récurrence des marchands les plus réputés majoritairement concentrés dans le quartier du Palais-Royal. La princesse se place donc à l'écart des quartiers marchands les plus courus, des marchands les plus renommés. Elle est en retrait des modes et des nouveautés et en décalage par rapport aux pratiques aristocratiques.

L'étude de sa consommation dans des secteurs variés comme l'aménagement intérieur, l'alimentation, la parure permet de compléter cette approche en analysant les attitudes, les comportements et les désirs qui sous-tendent ses pratiques consommatoires.

---

<sup>95</sup> Bernard ROULEAU, *Le tracé des rues de Paris : formation, typologie, fonctions*, Paris, Presses du CNRS, 1983, 129 p..

Au terme de l'étude de la maison de la princesse de Conti apparaissent plusieurs spécificités.

La séparation conjugale de 1776 est une rupture fondamentale dans le train de vie princier. Si la maison devient indépendante, les revenus sont limités. Marie-Fortunée d'Este obtient des pensions importantes aux yeux de la majorité de la noblesse mais réduites au regard du rang que son statut l'oblige à tenir et même faibles comparées à la duchesse de Bourbon, autre princesse séparée. Cette diminution des ressources conduit à une forme de déclassement ressenti par la princesse. Elle l'exprime à son père en décembre 1775 : « Je suis réduite à vivre en particulier n'ayant pas moyen avec cette somme [la pension de 150 000 livres] d'avoir une maison convenable »<sup>1</sup>. Dans son esprit, elle perd en qualité, elle devient une simple particulière soit « une personne privée par opposition à une personne publique ou d'un rang très élevé »<sup>2</sup>. Pour elle, elle ne peut plus vivre en conformité avec son rang.

Dès lors, son mode de vie est affecté par ce changement. Les dépenses sont réduites à celles nécessaires au fonctionnement de la maison. Elle sont utiles, ordinaires dans le sens où il n'y a guère de débours d'importance ou extraordinaires. En conséquence, elle ne peut suivre les autres aristocrates dans une surenchère de dépenses et son absence de crédit l'oblige à tenir des comptes équilibrés et à payer comptant. De même, sa maison, si elle est calquée sur le modèle royal, reste modeste, peu spécialisée. Elle permet d'identifier ce qui constitue l'indispensable au service princier mais elle est incomplète du fait principalement de ses capacités financières réduites.

La maison princière n'est guère prestigieuse. La séparation est marquée par une inflexion dans le recrutement de sa suite nobiliaire. Les familles sont moins renommées, moins intégrées au monde curial. Les minces retombées du passage auprès de Marie-Fortunée d'Este ne valorisent pas le service princier. L'absence d'éclat du patronage princier se retrouve aussi bien pour les familles nobles que pour les marchands. Sa protection n'est guère efficace dans la société curiale, elle n'est pas valorisée dans les encarts publicitaires.

---

<sup>1</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père Francesco III 1764-1779, lettre du 15 décembre 1775.

<sup>2</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762,

Enfin, si la princesse gagne en autonomie en quittant la maison Conti, elle se place à partir de 1776 sous une autre forme de protection masculine. Le duc de Penthièvre se montre bienveillant en jouant le rôle de médiateur lors de la séparation, en l'accueillant quand elle quitte l'hôtel de la Marche. Il apporte sa caution afin qu'elle puisse acquérir ses deux résidences. Reflet de cette nouvelle protection, une large partie de la suite nobiliaire est désormais recrutée dans la nébuleuse Penthièvre. Son appui s'étend à l'entourage domestique de sa belle-sœur car il veille aux carrières de certains nobles.

La maison princière qui sert de cadre et de socle au train de vie de Marie-Fortunée d'Este présente un visage original. Elle se démarque d'autres maisons princière féminines comme celle de la duchesse de Bourbon. La grande différence entre les deux princesses tient au fait que Marie-Fortunée d'Este n'est pas princesse du sang de naissance ce qui contribue à fragiliser sa position. Sa naissance est moins prestigieuse que la fille du premier prince du sang. Elle ne bénéficie pas de revenus importants alors que la duchesse de Bourbon devient dans les années 1780 une riche héritière. Une seconde originalité est liée à ses origines. Etrangère dans le monde curial de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle s'entoure progressivement d'un cercle de compatriotes qui forme un groupe à part dans la maison

Parce qu'elle ne dépend plus de la maison Conti, elle doit d'autant plus affirmer son rang qui est fragilisé par la séparation, par ses moindres revenus. Dès lors sa consommation doit s'organiser autour d'un équilibre parfois difficile à tenir : elle doit maintenir un train de vie conforme au modèle aristocratique et princier et en même temps elle doit veiller à ne pas trop dépenser. La révolution bouscule ce système fragile et provoque une seconde forme de déclassement.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**UN TRAIN DE VIE ARISTOCRATIQUE ET FÉMININ A LA**  
**FIN DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE**





Après l'analyse des structures qui organisent la consommation, ce travail cherche à définir la nature des liens entre la princesse et ses objets et à saisir les modalités de l'appropriation de ses biens. L'approche anthropologique tend à analyser la signification de cette consommation et à découvrir le ou les statuts des biens possédés par la princesse. Elle s'appuie sur l'idée que les objets révèlent la personnalité de son détenteur et que leur valeur dépend intimement de la biographie de son propriétaire. Cette « ethnologie du minuscule »<sup>3</sup> cherche à apporter un éclairage sur les comportements d'une princesse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus largement, elle permet de réfléchir à ce que signifie tenir son rang pour une princesse de la famille royale élargie.

A l'évidence, sa consommation possède une dimension ostentatoire primordiale. Or, la distinction sociale -si elle se fonde initialement sur des critères de prodigalité, de profusion et d'apparat- change de manifestations au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'opulence succèdent les notions de mode et de bon goût. La princesse doit montrer par un renouvellement constant de ses biens, sa capacité à suivre les modes. Celles-ci changent à un rythme accéléré dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. De plus, s'affirme la notion de bon goût<sup>4</sup> que peut définir la capacité à distinguer le beau du laid dans tous les domaines ou « la capacité socialement reconnue de procéder à des choix conformes à une norme implicite elle-même socialement définie »<sup>5</sup>. Le goût est associé à l'idée de délicatesse, c'est le « discernement, la finesse du jugement »<sup>6</sup>. L'analyse de sa consommation dans des domaines diversifiés tend à saisir comment celle-ci s'articule autour de ces enjeux polymorphes.

Les acquisitions de l'hôtel parisien et du château de Triel sont les seules dépenses d'envergure de la princesse. Elles matérialisent dans la pierre le rang de Marie-Fortunée d'Este. L'attention portée par la princesse à l'aménagement de ses intérieurs témoigne de l'importance sociale du décor. Il faut comprendre comment la décoration révèle ses goûts personnels.

Les dépenses de Bouche permettent d'apporter un éclairage sur l'alimentation

---

<sup>3</sup> Susan M. PEARCE, *Museum Studies in Material Culture*, Smithsonian Books, 1992, 174 p.

<sup>4</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4<sup>e</sup> Edition, 1762, « goût », p. 429.

<sup>5</sup> Claude FISCHLER, *L'omnivore. Le goût, la cuisine et le corps*, Paris, Odile Jacob, 1990, (rééd. 2001.), 440 p., p. 90.

<sup>6</sup> J.-L. FLANDRIN, « La distinction par le goût », dans Philippe ARIES, Georges DUBY, *Histoire de la vie privée*, t. 3, De la Renaissance aux Lumières, Paris, Seuil, 1986, 634 p., p. 282.

princière. Celle-ci est traversée par des enjeux variés où se lisent les normes de la table aristocratie, les nouvelles modes culinaires, et où affleurent les convictions religieuses de la princesse, ses sensibilités.

Les dépenses personnelles de la princesse qui représentent la majorité des factures, interrogent l'apparence princière et montrent l'importance des soins du corps.

## Chapitre 5

### Les résidences

### L'hôtel et le château

Norbert Elias démontre dans son ouvrage *La société de cour* l'importance de l'habitation comme signe distinctif de la noblesse et indique qu'elle était « l'expression de l'éthos propre à l'ordre des seigneurs »<sup>1</sup>. Ses travaux sur les « structures et significations de l'habitat »<sup>2</sup> ont montré combien l'hôtel aristocratique était un élément primordial de la consommation ostentatoire des Grands. Sa dimension sociale est affirmée : l'organisation de l'espace, le décor et l'ameublement doivent montrer à tous, depuis le passant jusqu'au visiteur, le rang et le bon goût du maître ou de la maîtresse des lieux. L'étude de l'espace domestique aristocratique s'oriente aujourd'hui vers plusieurs directions. Tout d'abord, de nombreuses études ou monographies<sup>3</sup> sur l'hôtel aristocratique ont souligné la splendeur, la richesse des décors et la « manie décoratrice »<sup>4</sup> des Grands. De façon concomitante, l'accent a été mis sur la multiplication des pièces, « la naissance de l'intime »<sup>5</sup>, les conquêtes de l'intimité<sup>6</sup> et l'émergence de la notion de confort ou pour prendre un terme en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la commodité<sup>7</sup>. De la même manière, le château, demeure de l'apparat et du pouvoir seigneurial, a suscité de nombreuses recherches tant dans le domaine architectural<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Norbert ELIAS, *La société de cour*, Paris, Champs Flammarion, 1985 [1ère édition 1969], 330 p., p. 33.

<sup>2</sup> N. ELIAS, *op. cit.*, « structures et significations de l'habitat ».

<sup>3</sup> *La rue Saint-Dominique, hôtels et amateurs*, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris et Société d'Histoire et d'archéologie du VII<sup>e</sup> arrondissement, Paris, 1984, 223 p.

<sup>4</sup> N. COQUERY, *L'hôtel aristocratique... op. cit.*, p. 134.

<sup>5</sup> Annik PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 523 p.

<sup>6</sup> Youri CARBONNIER, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, 511 p.

<sup>7</sup> Monique ELER et Anne DEBARRE, *Architectures de la vie privée, maisons et mentalités, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hazen, 1999 [1ère édition 1989], 311 p.

<sup>8</sup> Jean-Pierre BABELON (dir.), *Le château en France*, Paris, Berger, Levrault, 1986, 421 p. ; Christophe MORIN, *Les bâtiments d'utilité : accès et abords du château au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'Ile-de-France*, thèse de doctorat art et archéologie, Université de Paris-I, 2002, 3 vol.

que comme cadre de vie de la noblesse<sup>9</sup> ou dans des approches transdisciplinaires autour de thèmes variés<sup>10</sup>. Cette même approche pluridisciplinaire est à l'œuvre dans l'étude des jardins qui cherche à mettre en exergue les mutations de leur agencement<sup>11</sup>, leurs usages ou leur visée politique<sup>12</sup>.

Le cas de la princesse de Conti dont l'ampleur de la consommation dans le domaine de l'entretien et la décoration des bâtiments a été soulignée<sup>13</sup> est à rapprocher de la princesse Kinsky dont le goût pour la décoration a été démontré par Natacha Coquery<sup>14</sup>. Ces deux princesses invitent à interroger la spécificité féminine du rapport à l'espace domestique et aux objets décoratifs<sup>15</sup>. Cette relation des femmes aux objets, à l'espace a suscité depuis quelques années l'attention des « gender, feminist et women studies » dans des domaines variés : géographie<sup>16</sup>, sociologie, histoire, histoire de l'art<sup>17</sup>. Ce questionnement prend une acuité particulière pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour cette période, se développe un discours associant les femmes à l'espace privé et à l'acquisition d'objets décoratifs et futiles, telles les porcelaines. Elizabeth Kowaleski-Wallace note dans la littérature une correspondance sémiotique entre le monde des femmes et celui des objets : la futilité et la fragilité des porcelaines deviennent par extension associées au féminin. La « china fever » aurait servi à stigmatiser la superficialité et la prodigalité des femmes<sup>18</sup>. Plus largement, les études sur les romans français du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup> ont démontré la formation d'espaces « d'attribution » féminins à partir de 1730 dotés d'un ensemble de signes et d'objets. Dans les œuvres de fiction, l'espace naturel de la femme serait saturé d'objets<sup>20</sup> et un rapport particulier des femmes aux objets a été mis en évidence

---

<sup>9</sup> Michel FIGEAC, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse : de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, 362 p.

<sup>10</sup> A l'instar des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord : Anne-Marie COCULA et Michel COMBET (dir.), *Le château au féminin*, Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, 10, 2003, Bordeaux, Ausonius, 2004, 286 p. ; *Le château et la nature*, 11, 2004, Bordeaux, Ausonius, 2005, 372 p.

<sup>11</sup> Monique MOSSER, Georges TEYSSOT, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 2002 [1<sup>ère</sup> édition française 1991], 542 p. ; *Jardiner à Paris au temps des rois*, catalogue de l'exposition, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p.

<sup>12</sup> Michel BARIDON, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2003, 347 p.

<sup>13</sup> Première partie, chapitre 3, tableau 2. En 1788-1789, l'entretien des bâtiments représente 11% des dépenses générales.

<sup>14</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 134.

<sup>15</sup> Lorna WEATHERILL, « A possession of one's own : women and consumer behaviour in England 1660-1740 », *The journal of British studies*, vol. 25, n°2, April 1996, p. 131-156.

<sup>16</sup> Avec par exemple depuis 2007, la revue *Gender Place and culture, a journal of feminist geography*.

<sup>17</sup> Griselda POLLOCK, *Vision and difference, feminism, femininity and the histories of art*, London, Routledge, 2003, 320 p.

<sup>18</sup> Elizabeth KOWALESKI-WALLACE, « Women, china, and consumer culture in Eighteenth-century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n°2, Winter 1995-1996, p. 153-167.

<sup>19</sup> Christophe MARTIN, *Espaces du féminin dans le roman français du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, Studies on Voltaire and the Eighteenth century, 2004, 527 p.

<sup>20</sup> C. MARTIN, *op. cit.*, p. 34.

dans littérature<sup>21</sup>. Le bidet et le boudoir<sup>22</sup> seraient ainsi les objets et les lieux spécifiquement voire métonymiquement féminins.

Cependant, les études historiques viennent nuancer ce propos. Lorna Weatherill souligne qu'il existe une plus grande concentration d'éléments décoratifs dans les possessions des femmes seules mais elle considère que ce contraste entre les deux sexes n'est pas suffisamment affirmé pour suggérer une subculture matérielle féminine distincte. Dans le domaine spatial, la question de la formation de « separate spheres » est interrogée et les études récentes sur le sujet ont tendance à réévaluer la sphère domestique en dénonçant l'idée selon laquelle l'espace domestique serait exclusivement le domaine du privé<sup>23</sup>.

Un dernier courant met en évidence plus généralement le rôle des femmes dans les arts. Le matronage<sup>24</sup> de certaines grandes figures féminines telles la marquise de Pompadour<sup>25</sup> ou la reine Marie-Antoinette est connu mais le rôle des femmes dans l'essor de la carrière de certains architectes a aussi été réévalué<sup>26</sup>.

A partir de l'analyse des espaces résidentiels princiers, il s'agit d'étudier comment la princesse exprime et donne à voir son rang, sa capacité à suivre les modes mais aussi ses goûts personnels et sa subjectivité où sa féminité peut affleurer. En d'autres termes, dans quelle mesure l'espace domestique de la princesse est-il à la fois princier et féminin ? Quelles sont les parts respectives de la dimension aristocratique et féminine dans le décor, comment apparaissent en filigrane les goûts de Marie-Fortunée d'Este ?

Le système résidentiel de la princesse est organisé autour du diptyque du château et de l'hôtel. L'analyse des trois embellissements successifs de la demeure parisienne est à privilégier afin de mesurer la diffusion progressive de la commodité et examiner le décor princier où la place des modes et des nouveautés doit être recherchée.

---

<sup>21</sup> Henri LAFON, *Les décors et les choses dans le roman français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, SVEC, 297, 1992, 437 p.

<sup>22</sup> Michel DELON, *L'invention du boudoir*, Cadeilhan, Zulma, 1999, 139 p.

<sup>23</sup> Patricia WADDY, *Seventeenth-century roman palace architecture : use and the art of the plan*, New York, Architectural history foundation, 1990, 456 p.

<sup>24</sup> Heidi A. SIROBEL, « "Royal matronage" of women artists in the late eighteenth century », *Woman's art journal*, vol. 26, n°2, autumn 2005-winter 2006, p. 3-9.

<sup>25</sup> Frédérique BENE-PETITCLERC, *Madame de Pompadour : histoire d'un mécénat*, Strasbourg, ISTRRA, 1981, 127 p. ; *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 543 p.

<sup>26</sup> Tanis HINCHCLIFFE, « Gender and the architect : woman clients of French architects during the Enlightenment », dans Louise DURNING, Richard WRIGLEY, *Gender and architecture*, Chichester, Wiley, 2000, 218 p., p. 115-135 ; « Women and the practice of architecture in Eighteenth century France », dans Helen HILLS (ed.), *Architecture and the politics of gender in early modern Europe*, Aldershot, Ashgate, 2003, 212 p., p. 83-92.

## I. LES RÉSIDENCES DE LA PRINCESSE DE CONTI

De 1759 à 1776, la princesse vit à l'hôtel de la Marche, à Paris, rue de Grenelle, avec son mari. De 1776 à 1789, elle loue puis achète l'hôtel dit du Lude ou de Grimberghen rue Saint-Dominique. En 1781, elle acquiert en usufruit le château de Triel près de Meulan, au nord-ouest de Paris, sur la rive droite de la Seine. Ce système résidentiel bipolaire correspond à l'ethos aristocratique, à des attentes et des usages différents. L'hôtel parisien doit être adapté à la structure en maison, en conformité avec l'apparat quotidien qui distingue la vie princière. Le château est une résidence de prestige destinée à la villégiature aristocratique et à la sociabilité champêtre.

### A. L'hôtel du Lude : un modèle d'hôtel aristocratique

Le logement est un élément essentiel de la consommation de prestige comme l'indique dès le XVIII<sup>e</sup> siècle la définition de l'*Encyclopédie* : « les habitations des particuliers prennent différens noms, selon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maison* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* est toujours un grand bâtiment annoncé par le faste de son extérieur, l'étendue qu'il embrasse, le nombre & la diversité de ses logemens, & la richesse de sa décoration intérieure »<sup>27</sup>. Il faut souligner que les Conti ne possèdent pas de palais à la différence des ducs d'Orléans qui vivent au Palais-Royal ou des princes de Condé qui résident au Palais Bourbon à partir de 1764. En 1776, la princesse doit changer de résidence. Par le choix d'une adresse prestigieuse, la princesse continue de vivre dans un entourage nobiliaire. L'étude de sa nouvelle habitation facilitée par une documentation détaillée met en lumière comment la demeure reprend l'agencement classique de l'hôtel aristocratique parisien.

#### 1) De l'hôtel de la Marche à l'hôtel du Lude

Après avoir quitté l'enclos du Temple résidence du prince de Conti dans lequel elle a séjourné en attendant que l'hôtel de la Marche soit prêt, Marie-Fortunée demeure de 1760 à 1789 dans le quartier Saint-Germain au sud-ouest de Paris. Ce secteur est devenu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le principal quartier aristocrate. Le « noble faubourg » appelé « le Versailles civil de Paris »<sup>28</sup> concentre à la Révolution plus de 95 % des nobles cités par l'*Almanach royal*<sup>29</sup>. De 1760 à 1776, le couple vit à l'hôtel de Rothelin-Charolais<sup>30</sup> rue de Grenelle dans

---

<sup>27</sup> *Encyclopédie*, t. VIII, p. 319.

<sup>28</sup> François BOUCHER, *Le faubourg Saint-germain*, Paris, Hachette, ChVII « la société ».

<sup>29</sup> N. COQUERY, *L'hôtel...op. cit.*, p. 195.

laquelle résident au même moment le duc de la Force, la comtesse de Rochechouart, du comte de la Marck, Grand d'Espagne, le duc de Villars, pair de France.

En 1776, elle emménage rue Saint-Dominique à quelques rues de l'hôtel de la Marche. Elle a alors pour voisins, le président à mortier Molé qui vit à l'hôtel de Roquelaure ou à l'arrière de son jardin, Guillaume Pierre Tavernier de Boullongne, trésorier de l'ordre de Saint-Louis. Dans la rue Saint-Dominique résident à la même période, la princesse Kinsky, le duc de Crillon, la princesse de Monaco, maîtresse du prince de Condé. A l'autre extrémité de la rue, deux hôtels furent possédés par la famille Conti, le petit hôtel Conti revendu en 1776, et l'hôtel de Brienne. En 1776, elle choisit un logement dans l'une des rues les plus renommées de Paris.

Le prestige des hôtels occupés par la princesse s'exprime par la qualité des occupants. L'hôtel de la Marche est acquis par Anne-Louise Bénédicte de Bourbon-Condé, épouse du duc de Maine, prince légitimé<sup>31</sup> qui l'agrandit. Elle y meurt le 15 avril 1758. L'hôtel passe alors à son petit-neveu, Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti qui l'occupe jusqu'à la Révolution française. En avril 1776, la comtesse de la Marche s'installe dans un hôtel appartenant à Martial de Giac, maître des requêtes. Appelé tour à tour hôtel du Lude ou hôtel de Grimberghen, cet hôtel a été construit dans les années 1710, à la grande époque d'aménagement du faubourg Saint-Germain. Le premier propriétaire est François Duret<sup>32</sup>. Il en accorde l'usufruit à Marguerite Suzanne de Béthune veuve d'Henri Daillon, duc de Lude qui donne son nom à l'hôtel. Il est ensuite acquis par Joseph Bonnier de la Mosson qui y effectue différents travaux. L'hôtel est alors célèbre pour son cabinet de curiosités. A la mort de celui-ci, l'hôtel est mis en location par la descendante du dernier propriétaire mariée au duc de Chaulnes<sup>33</sup>. Le prince de Grimbergen en acquiert ensuite l'usufruit et donne son nom à l'hôtel qui, dans les différents actes, est tantôt appelé hôtel du Lude tantôt hôtel de Grimberghen avec plus ou moins de bonheur dans l'orthographe. Enfin, la sœur du duc de Chaulnes mariée à Martial de Giac le loue avant de le vendre en 1787 à Marie-Fortunée d'Este. En 1792, il devient la propriété de l'Etat<sup>34</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hôtel est en

---

<sup>30</sup> Cet hôtel est occupé en 2010 par le Ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire au n°101 de la rue de Grenelle.

<sup>31</sup> M. CONTANS, « L'hôtel de Rothelin-Charolais », dans *La rue de Grenelle*, Paris, Délégation à l'action artistique, 1980, 55 p., p. 22.

<sup>32</sup> Bruno PONS, « L'hôtel du Lude », dans *La rue Saint-Dominique : hôtels et amateurs*, Paris, Musée Rodin, 11 octobre-20 décembre 1984, Paris, Délégation à l'action artistique, 1984, 223 p.

<sup>33</sup> Jean Moreau de Séchelles, contrôleur général des finances de 1754 à 1756 y réside avant de le quitter juste avant sa démission, Arnaud de MAUREPAS, Antoine BOULANT, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières, 1715-1789*, étude et dictionnaire, Paris, Christian/JAS, 1996, 451 p., p. 325.

<sup>34</sup> Il est occupé successivement par le Ministère de l'Intérieur, celui de l'Agriculture puis des Travaux Publics. En 1801, il est transformé pour un an en mairie. Ensuite, l'hôtel est vendu au profit de François Ignard puis de



grande partie détruit ; la dernière partie subsistante est complètement démolie lors des travaux d’Haussmann en 1866 et le percement du nouveau boulevard Saint-Germain. Son emplacement était à l’actuel numéro 244, mais il n’en reste aujourd’hui aucune trace.

Ces hôtels ont abrité différents propriétaires et locataires. Ils ont été dès le début conçus comme une demeure de prestige destinée à des membres de la noblesse. De même, ils ont abrité des ambassades. On passe en un siècle, de « l’hôtel aristocratique aux ministères »<sup>35</sup>. Cette expression souligne combien l’hôtel est un enjeu de pouvoir, un exemple de la « consommation de prestige »<sup>36</sup>. L’organisation, l’architecture doivent mettre en lumière, concrétiser dans la pierre la puissance du propriétaire ou de l’occupant : l’hôtel est « un attribut du pouvoir »<sup>37</sup>.

## 2) Un modèle d’hôtel particulier

L’hôtel du Lude est construit par Robert de Cotte qui poursuit l’œuvre et le travail de Mansart en le remplaçant comme premier architecte du roi<sup>38</sup> à sa mort en 1708 et en construisant des hôtels pour la noblesse dans le noble faubourg. Il participe à l’élaboration de la galerie dorée de l’hôtel de Toulouse, construit l’hôtel d’Estrées rue de Grenelle ou l’hôtel du Maine ainsi qu’un hôtel pour la princesse de Conti en 1716. L’hôtel du Lude constitue son premier travail pour un particulier.

Cette réalisation suit l’agencement classique de l’hôtel comme les sources le montrent<sup>39</sup>. Blondel dans son *Architecture française*<sup>40</sup> reprend en 1757 les plans dressés par Mariette dans son *Architecture française* de 1727 qui lui-même publie les dessins de Robert de Cotte. En 1759, le duc de Chaulnes, propriétaire de l’hôtel du Lude, souhaite vendre l’hôtel au roi. Une série de douze plans et un relevé des glaces de l’hôtel réalisé par Jourdain en 1759<sup>41</sup> permettent de connaître l’agencement intérieur et extérieur de l’hôtel à cette date. S’il n’existe pas de plans pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l’état de la maison de 1776 ainsi que les mémoires des différents travaux permettent de se faire une idée de l’organisation spatiale de

---

François-Christophe Kellermann duc de Valmy. A la mort du fils de ce dernier, l’hôtel est une ultime fois vendu, en 1843, au comte de Narcillac mais sa veuve est ensuite expulsée en 1859 avec l’agrandissement du ministère des travaux publics voisin, B. PONS, « L’hôtel du Lude », *art. cit.*

<sup>35</sup> Natacha COQUERY, *op. cit.*

<sup>36</sup> N. ELIAS, *La société de cour*, p. 49.

<sup>37</sup> Natacha COQUERY, *L’espace du pouvoir, de la demeure privée à l’édifice public, Paris 1700-1780*, Paris, Seli-Arslan, 2000, 221 p.

<sup>38</sup> Michel GALLET, *Les architectes parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995, 494 p., article « Robert de Cotte ».

<sup>39</sup> Voir pièces justificatives 4, figures 25 à 44.

<sup>40</sup> Jean-François BLONDEL, *Architecture française, 1752-1757*, Livre II, chap. XVIII, « Description de l’hôtel du Ludes ».

<sup>41</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/302-319, plans de l’hôtel de Grimberghen réalisés en 1759.

l'hôtel. A partir de l'émigration de la princesse, les sources sont plus lacunaires<sup>42</sup>.

L'hôtel suit le modèle classique de la construction entre cour et jardin<sup>43</sup> ; il est composé d'un corps de logis central entre le jardin et deux cours et de trois ailes en retour qui s'avancent vers la rue Saint-Dominique. Le logement du jardinier et la serre composent un autre ensemble à l'arrière du jardin<sup>44</sup>. L'hôtel du Lude est l'un des plus vastes de la rue. Sa longueur est de 31 toises<sup>45</sup>, 4 pieds et 12 pouces du côté de la rue Saint-Dominique et de 27 toises 4 pieds et 4 pouces sur le jardin. Sa profondeur est comprise entre 65 et 66 toises. Il se distingue tout particulièrement par l'étendue du jardin évaluée à 1 396 toises<sup>46</sup> tandis que l'ensemble des bâtiments et des deux cours couvre une surface de 533 toises<sup>47</sup>. Le corps principal est composé d'un seul étage couvert par des greniers. Celui, au centre, en retour d'équerre ne comporte initialement qu'un seul niveau<sup>48</sup> avant que ne soit réalisé au milieu du siècle un premier étage avec une terrasse<sup>49</sup>.

C'est un ensemble imposant comme le révèlent les surfaces des pièces et les éléments architecturaux. A partir des côtes du plan de masse<sup>50</sup> on peut estimer que la chambre à coucher et le cabinet de la princesse ont une superficie de 76 m<sup>2</sup> (5 toises sur 4 toises), le salon et l'antichambre couvrent un espace de plus de 91 m<sup>2</sup>. La décoration des façades est connue par les plans et les commentaires, parfois critiques, de Blondel. Elle est inspirée du style classique : corniches, arcades, trumeau, bandeaux rythment les différentes façades. Le côté donnant sur la cour principale comprend un avant-corps mis en valeur par un fronton. La porte cochère marque de façon monumentale l'entrée dans l'hôtel<sup>51</sup>.

L'organisation intérieure répond à des codes nés de la convenance et de la beauté esthétique, de la *voluptas*. La convenance, le paraître dominant comme le montre l'exemple de l'appartement de parade. Celui-ci est un héritage du XVII<sup>e</sup> siècle et se caractérise par sa disposition en enfilade le long des jardins. Le plan initial de l'hôtel du Lude reprend les codes architecturaux avec la présence en 1710 de « sept pièces d'enfilade ce qui pour une maison

---

<sup>42</sup> Arch. dep. Seine, DQ10 349, dossier 5046, mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, an 2. Installation de la mairie à l'hôtel Conti, rue Saint-Dominique, et travaux à effectuer ; Arch. nat., F13/207, maisons occupées par le ministère de l'Intérieur, n°803, maison Conti-Modène ; Arch. dep. Seine, DQ10 484, dossier 13597, Hôtel Conti, rue Saint-Dominique, contestation entre le duc de Valmy et le comte de Lajuinais au sujet d'une ruelle menant à la rue du Bac, 1825-1835.

<sup>43</sup> Le même dispositif se retrouve pour l'hôtel de la Marche, voir pièces justificatives 4, figures 22 à 26.

<sup>44</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/309, plan n°2, plan de masse côté.

<sup>45</sup> Une toise : 1,949 m.

<sup>46</sup> Soit plus de 5 300 m<sup>2</sup>.

<sup>47</sup> Soit plus de 2 000 m<sup>2</sup>.

<sup>48</sup> J.-F. BLONDEL, *op. cit.*, n°XVIII, planche 4.

<sup>49</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/317, élévation de l'une des ailes en retour sur la grande cour à profil de la cour d'entrée et du grand bâtiment.

<sup>50</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/302-318.

<sup>51</sup> Voir pièces justificatives 4, figure 35.

particulière peut être regardé comme très considérable»<sup>52</sup> au rez-de-chaussée comme au premier étage. La princesse de Conti installe ses appartements au premier étage et le rez-de-chaussée est réservé à l'appartement d'été ce qui ajoute à la dignité car seuls les plus fortunés ont un double appartement. Au premier, les pièces d'apparat sont le salon, la salle à manger et le salon des gentilshommes. Elles sont introduites par un ensemble d'antichambres. Le salon apparaît au cœur du dispositif. Il n'y a aucune mention de chambre de parade dans les comptes ce qui n'exclut pas que la chambre à coucher de la princesse ait une fonction de parade inscrite dans l'étiquette. Le cérémonial impose de rendre visite aux princesses du sang sur leur lit.

### 3) Une demeure adaptée à la maison princière

Non seulement l'hôtel par son espace est adapté aux besoins de la nouvelle occupante mais son agencement répond aux exigences du service princier. Posséder une domesticité nombreuse implique de pouvoir toute la loger et de permettre à la suite aristocratique d'avoir des appartements conformes à son rang. Les vingt-et-un logements des domestiques de la princesse de Conti se distribuent sur l'ensemble de l'hôtel.

A ces très nombreuses pièces destinées au logement, on peut ajouter les multiples pièces que l'on peut qualifier d'utilité<sup>53</sup> nécessaires au fonctionnement de la maison : cuisines, écuries, lieux de stockage... Les écuries forment un vaste ensemble : la cour des écuries mesure près de 200 m<sup>2</sup> ; la grande écurie a une superficie de 157 m<sup>2</sup> ; les remises et l'entrée secondaire 81 m<sup>2</sup>. L'hôtel comporte plusieurs écuries : la plus grande abrite douze chevaux ; la deuxième en contient six et une troisième située dans le pavillon au fond du jardin est réservée aux chevaux des pages<sup>54</sup>. Gourmandes en espace, bruyantes, malodorantes, elles doivent être éloignées des appartements comme le rappelle par exemple *l'Encyclopédie méthodique* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup> : il existe donc un réseau de distribution secondaire<sup>56</sup> qui cache à la vue les stalles, les écuries, le passage des chariots de foin...

La mise à l'écart des cuisines est un autre élément induit par la qualité de l'occupante de l'hôtel. Les cuisines sont placées au rez-de-chaussée dans une aile perpendiculaire au bâtiment principal tandis que la salle à manger de la princesse est à l'étage noble. Les aspects

---

<sup>52</sup> J.-F. BLONDEL, *Architecture française...op. cit.*, p. 252.

<sup>53</sup> Christophe MORIN, *Les bâtiments d'utilité accès et abords du château au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'Île-de-France*, Thèse de doctorat d'histoire de l'Art et archéologie, Université de Paris I, 2002, exemplaire dactylographié, 3 vol.

<sup>54</sup> Voir Pièces justificatives 4, figures 42 et 43.

<sup>55</sup> Antoine-Chrysostome QUATREMER DE QUINCY, *Encyclopédie méthodique...*, Paris-Liège, Agasse, an IX, t. II, « écurie », p. 270.

<sup>56</sup> Pièces justificatives 4, figure 43.

pratiques sont sacrifiés à la convenance mais elle n'affecte pas le confort de la princesse à table. La présence de réchauds<sup>57</sup> évite le refroidissements des plats, qui est un risque récurrent vu la distance qui sépare les lieux. Le buffet qui est une pièce attenante à la salle à manger princière où sont entreposés les plats et la vaisselle, permet un service rapide et efficace. Aux différents services de la table correspondent des pièces spécifiques. La cuisine est la pièce principale. Son équipement est ample<sup>58</sup> et permet l'élaboration de plats complexes. Les moyens de cuisson sont nombreux et efficaces avec les fourneaux, les potagers, le four à pâte. L'office et la pâtisserie sont les espaces du sucré ; la boucherie et les lavoirs complètent l'ensemble.

L'hôtel satisfait donc les exigences de la princesse qui imposent un appareil quotidien. Malgré sa rupture conjugale, la princesse vit dans le même environnement, le même quartier, et dans un vaste hôtel. Sa résidence est adaptée à son rang comme elle l'écrit à son père en décembre 1776 « Je suis logée décevement quoiqu'un peu à l'étroit »<sup>59</sup>. L'acquisition de Triel lui permet de profiter d'un espace plus vaste adapté à la villégiature.

## B. Le château de Triel : une demeure de prestige à la campagne

Le château est non seulement associé à une forme architecturale mais il possède une dimension symbolique très forte. Il est indissociablement lié au second ordre dont il manifeste le pouvoir politique, militaire et culturel. Il renvoie à un mode de vie spécifique, à une culture. La princesse ne choisit pas d'acquérir une maison de plaisance ou une folie qui se développe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui traduit le goût des aristocrates pour la vie à la campagne dans des résidences aux dimensions plus modestes. Elle n'imité pas les membres de sa famille qui font construire des folies près de Paris, comme le comte d'Artois à Bagatelle en 1777 ou le duc d'Orléans à Monceau en 1778 mais décide d'acquérir un château symbole de son appartenance aux valeurs nobiliaires.

Ce « bâtiment royal et seigneurial situé à la campagne »<sup>60</sup> est un moyen pour la princesse du sang d'attacher sa personne à une terre. La beauté du site et du bâtiment ajoute à la magnificence.

---

<sup>57</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°144, dépenses journalières de bouche pour le mois d'octobre 1786.

<sup>58</sup> Comme le montrent les inventaires successifs du château de Triel : Arch. nat., T 180 4 et Arch. dep. Yvelines, 5 Q 188, Inventaire sommaire des meubles et effets trouvés dans une maison sise à Triel appartenant à madame de Conty émigrée

<sup>59</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père Francesco III 1764-1779, lettre du 21 décembre 1776.

<sup>60</sup> *Encyclopédie*, « château ».

## 1) Un château en bord de Seine

En 1781, la princesse de Conti acquiert en usufruit le domaine et le château de Triel, aujourd'hui détruit, situés dans un petit village sur la rive droite de la Seine en aval de Paris dans le canton de Meulan. Triel est limitrophe du bourg de Poissy et de Chanteloup-les-Vignes. Sa situation apparaît commode car le bourg est placé sur la route des postes en direction de la Normandie et du château de Vernon, propriété du duc de Penthièvre, en aval du fleuve. Le domaine reste à portée des résidences royales comme Versailles ou princières comme celles du duc de Penthièvre. Le site est particulièrement favorable et le château situé sur un coteau domine la Seine. La propriété jouxte l'église, comme le montre la figure 1 : la place de l'église ornée de 26 tilleuls<sup>61</sup> fait office d'avant-cour du château<sup>62</sup>. La princesse semble sensible à ce site en terrasse comme le rapporte l'abbé Contri qui décrit : « une maison très jolie [...] bien située avec un superbe potagé, une belle terrasse donnant sur la rivière ce que la princesse aime beaucoup »<sup>63</sup>.

**Figure 1: Le bourg de Triel**



Le château est composé de plusieurs corps de logis, de cours et d'un parc. Le premier corps en face de l'entrée, appelé le « château vieux »<sup>64</sup>, comporte deux étages. Un deuxième bâtiment ou château neuf fait suite au premier corps de logis, en retour d'équerre. Enfin, un

<sup>61</sup> Sauf mention contraire, la description suivante est fondée sur l'état des lieux de janvier 1780 lors de la prise de possession de la comtesse de la Massais, Arch. nat., T 180/4 : état et consistance des bâtiments, parc, jardins et dépendances du chasteau de Triel, janvier 1780.

<sup>62</sup> Pour une vue de l'église en 2009, voir l'annexe 5.

<sup>63</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, année 1781, lettre du 9 avril 1781.

<sup>64</sup> Georges BEAUJARD, Daniel BIGET, *Triel sur Seine, son histoire ses légendes*, éditions du Verhermeil, 2001 [1985], 172 p.

troisième bâtiment à la suite du précédent est l'aile des écuries. D'autres cours et d'autres corps de logis sont placés à l'arrière du château neuf, logements du garde-chasse, du concierge, du jardinier, hangars... Le contrat de vente<sup>65</sup> mentionne que la princesse achète un château, une seigneurie et un domaine composé de terres et de bois à Triel et ses alentours. La plupart<sup>66</sup> est louée et travaillée par des paysans. Les terres ont été affermées avant l'acquisition de la princesse qui renouvelle les baux dans les années 1780.

En définitive, le château occupe une large part de la superficie du bourg comme il est possible de le voir sur le plan de Triel dressé par Trudaine<sup>67</sup> (figure 1).

## 2) Une demeure de prestige

La qualité de ses occupants et le commentaire des contemporains attestent de la renommée du château.

Du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, le roi est le seigneur de Triel avant qu'apparaissent les seigneurs engagistes. Le château est longtemps détenu par la famille Brûlart. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les propriétaires se succèdent et beaucoup sont proches du service royal voire de l'entourage de la princesse de Conti. Les Brûlart sont alliés à la comtesse de Genlis, gouverneur des enfants du duc d'Orléans ; François Aleaume propriétaire de 1742<sup>68</sup> à 1745<sup>69</sup> est maître de la garde-robe de la reine. Marie-Claudine Sylvie de Thiard de Bissy duchesse de Fitz-James qui reçoit le château en héritage de son oncle, le fermier général Simon Brissard en 1779, appartient à la mouvance de la famille d'Orléans. Son père est le premier gentilhomme du duc<sup>70</sup>. Elle en cède la jouissance à vie à Anne Catherine Douet comtesse de la Massais par le contrat du 28 février 1780<sup>71</sup>, proche des cercles de la comtesse de Genlis. Ce sont donc majoritairement des familles proches de la famille d'Orléans qui, au tournant du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, a protégé la communauté villageoise trielloise. Le Régent, grand-père maternel de la princesse, a béni une cloche dans l'église paroissiale<sup>72</sup> tandis que la princesse Palatine a fondé en 1695 un hôpital<sup>73</sup> confié aux sœurs de la Charité.

---

<sup>65</sup> Arch. nat., ET/LXXIII/1020, Me Boulard, cession de bail à vie du château et domaine de Triel, 5 mai 1781.

<sup>66</sup> Arch. dep. Yvelines, 5Q 198, dossier individuel de la princesse de Conti à Triel, état des bois et des prés appartenant à Marie-Fortunée d'Este dans le domaine de Triel, 17 octobre 1792.

<sup>67</sup> Arch. nat., F<sup>14</sup> bis\*/8447, planche 44, Atlas de Trudaine pour la Généralité de Paris. Département de Versailles. Route basse de Paris à Rouen depuis Paris jusqu'à Evequemont. 6 planches. Portion de route de part et d'autre de Triel-sur-Seine dont chemin de Triel-sur-Seine à Poissy, 1745-1780.

<sup>68</sup> Arch. nat., T180/4, acte de vente à François Aleaume, 22 juin 1742.

<sup>69</sup> Arch. nat., T180/4, Vente de la terre et seigneurie de Triel par François Aleaume à Jacques Brissard, 2 août 1745.

<sup>70</sup> Natacha COQUERY, *op. cit.*, p. 26

<sup>71</sup> Arch. nat., R3/813, domaine de Triel.

<sup>72</sup> Colette LAMY-LASSALLE, *Saint Martin de Triel*, p. 10

<sup>73</sup> Arch. nat., T180/4, lettres patentes portant l'établissement de l'hôpital de Triel, 1695.

Les témoignages des contemporains ajoutent à la réputation du lieu. Le comte Dufort de Cheverny livre une description enthousiaste du château lorsqu'il était habité par les Brissard. Il note dans ses *Mémoires* : « rien n'était si superbe que ce château, rien n'était si magnifique et si élégant que la manière dont on y était servi ; rien de si beau que l'éclairement d'une file d'appartement ; rien de si voluptueux que les boudoirs de la dame de maison »<sup>74</sup>. Cette évocation emphatique et enthousiaste rappelle que le comte n'est pas seulement sensible au charme du château mais aussi à celui de l'épouse du fermier général. Le bourg jouit d'une bonne réputation auprès des voyageurs comme Thiéry dans son *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs aux environs de Paris* de 1788 :

« Le bourg de Triel fait partie de l'élection de Paris mais il est du diocèse de Rouen du grand vicariat de Pontoise. La justice y est célébrée par un prévôt dont les sentences ressortissent au Châtelet de Paris. On y compte plus de deux mille habitants, le commerce en grains et en vins y est assez considérable. Il y a un assez beau château placé sur la hauteur et dans la situation la plus agréable on y voit aussi quelques maisons de campagne. La cure unique de Triel est d'un revenu considérable »<sup>75</sup>.

Cette idée est corroborée par l'étude de l'architecture et de l'organisation spatiale du château. Le travail du décor, la monumentalité des lieux sont des éléments en adéquation avec le rang de la princesse de Conti.

### **3) Un château adapté à la villégiature aristocratique**

Si une abondante documentation<sup>76</sup> permet de suivre les aménagements réalisés dans le château au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sources concernant la période de l'usufruit de la princesse sont minces du fait des modalités d'acquisition du château. Comme le stipule le contrat de cession de bail à vie, elle s'engage à « prendre les lieux en l'état qu'ils sont actuellement et de les rendre en fin de sa jouissance conformément en l'état qu'en a été arrêté »<sup>77</sup> et ne fait aucune réalisation. Toutefois, les trois plans dressés au XVIII<sup>e</sup> siècle présentent l'organisation extérieure du château. L'atlas des routes de France dit atlas

---

<sup>74</sup> DUFORT DE CHERVERNY, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, Paris, Perrin, l'Histoire en mémoires, 1990, 546 p., p. 126

<sup>75</sup> THIÉRY, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs aux environs de Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1788, 504 p.

<sup>76</sup> Arch. nat., T 180/4, état général des réparations ; Arch. nat., T186/72, T186/74, T 186/76, mémoires des travaux réalisés par Simon Brissard, 1761-1779 ; Arch. nat., T37/15, T 186/51, mémoires des travaux réalisés par le duc de Fitz-James, 1779-1780.

<sup>77</sup> Arch. nat., T 180/4 ou Arch. nat., ET/LXXIII/1020, Me Boulard, cession de bail à vie du château et domaine de Triel, 5 mai 1781.

Trudaine<sup>78</sup>, réalisé entre 1745 et 1780 sur ordre de Charles Daniel Trudaine, administrateur des Ponts et Chaussées ainsi que la carte des Chasses du Roy levée de 1764 à 1774 permettent de distinguer très nettement les bâtiments et le parc. Le plan de l'intendance de la généralité de Paris<sup>79</sup> levé entre 1777 et 1789 sur ordre de l'intendant Bertier de Sauvigny est moins précis car les visées sont avant tout fiscales<sup>80</sup>. Les trois cartes peuvent être complétées par l'acte de vente rédigé en 1781. Il donne un aperçu général du domaine et de l'agencement intérieur des appartements car la princesse achète les meubles de la précédente occupante qui sont alors estimés. A l'autre extrémité de la période, le séquestre révolutionnaire dresse, en 1792, l'inventaire des biens de la princesse pour chaque pièce. Entre ces deux dates, la gestion du domaine est partiellement connue par les archives notariales ou le terrier de Triel<sup>81</sup>.

Le château représente un ensemble très vaste : le premier bâtiment, formé de deux étages, occupe une superficie de 375 m<sup>2</sup>; le second, également de deux étages, a une superficie de 625 m<sup>2</sup>, le troisième, l'aile des écuries, possède une surface de 370 m<sup>2</sup>. La superficie totale du château et du parc est de 6,458 ha. La monumentalité des bâtiments est renforcée par les décors et la présence des armes placées au-dessus de la grille d'entrée. Elles marquent symboliquement la qualité du maître et son emprise sur l'espace du château.

A l'intérieur, les logements sont nombreux : le premier étage du château comprend environ douze appartements complets avec chambre, cabinet, garde-robe et éventuellement la chambre de la femme de chambre ; le second compte dix-huit appartements comparables aux précédents. Des logements installés dans les autres corps de logis pour le concierge, le jardinier, le postillon et les dix-huit chambres au dessus de l'écurie complètent le château et signalent ses premières fonctions : accueillir le maître et sa nombreuse domesticité ; être l'écrin d'une sociabilité nobiliaire et urbaine<sup>82</sup>.

Le jardin répond à la même finalité. C'est l'espace de la promenade calquée sur le modèle initié par Louis XIV<sup>83</sup>. Le parc de Triel reprend les principes du jardin à la française organisé autour de la belle vue, du jeu des perspectives mises en valeur par la pente. Premier élément du jardin, la terrasse du parterre s'étend aux pieds de la façade arrière du château. Cette disposition vise à dégager la vue tout particulièrement de l'étage noble. Elle traduit

---

<sup>78</sup> Stéphane BLOND, *Des hommes, des routes et des ponts au cœur du siècle des Lumières : la collection des atlas de Trudaine, 1738-1780*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2008, 5 vol.

<sup>79</sup> Arch. dep. Yvelines, C 3 / 52, Plan d'intendance de la paroisse de Triel, 1784, 57,2 cm x 131,5 cm.

<sup>80</sup> Mireille TOUZERY, « Le Cadastre de Bertier de Sauvigny, 1776-1790 », *Bulletin de la société d'histoire de Paris et d'Ile-de-France*, 1984, p. 151-197.

<sup>81</sup> Arch. dep. Yvelines, A 220 et 221, Terrier de Triel.

<sup>82</sup> Michel FIGEAC (dir), *L'ancienne France au quotidien*, « château », p. 110.

<sup>83</sup> Arch. nat., T 180/4, janvier 1780.



l'idée de complémentarité entre le bâtiment et les jardins, principe venu de la Renaissance italienne. L'organisation du jardin joue sur les dénivelés et propose un décor très riche où se mêlent les éléments essentiels du jardin à la française, les bosquets, les tapis de gazons, les treillages. La thématique statuaire<sup>84</sup> est adaptée aux lieux. Le jardin est animé par les jeux d'eau et la grotte, insérée dans les décrochements du dénivelé, associe travail de la pierre et eau qui coule. L'ouvrage traduit une influence italienne<sup>85</sup> et se retrouve dans de nombreuses résidences notamment royales au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup> comme au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Le parc est composé d'un potager et d'un verger. L'arboriculture fruitière<sup>88</sup> occupe une part importante du domaine de Triel avec la mention, d'abricotiers, de pêchers, des figuiers, des framboisiers et des groseilliers. Des pieds de vigne sont plantés.

Le château et le domaine de Triel répondent donc aux normes de la vie aristocratique et princière. C'est le lieu de la villégiature aristocratique. Le château permet d'accueillir une compagnie nombreuse autour d'activités variées comme la promenade ou la chasse car la princesse dispose également de bois. L'acquisition en usufruit lui permet de concilier les exigences de son rang et ses capacités financières. En contrepartie, elle ne peut transformer la décoration des appartements.

\*  
\* \*

Le système résidentiel bipolaire de la princesse de Conti répond à un mode de vie partagé par l'aristocratie et s'organise autour de deux types de résidences qui par leur localisation, leur nature et leur structure correspondent aux codes de la vie princière. Le château de Triel exprime l'engouement pour les villégiatures à la campagne et montre le désir de la princesse de posséder une résidence afin de ne plus être dépendante des invitations des autres princes pour ses séjours à l'extérieur de Paris<sup>89</sup>. Cette acquisition lui permet de surcroît de convier une compagnie choisie et appréciée.

L'hôtel parisien répond aux exigences quotidiennes du train de vie princier. La domesticité nombreuse impose un espace conséquent et un grand nombre de logements. En louant un hôtel spacieux dans le quartier noble, elle affirme son appartenance sociale à un

---

<sup>84</sup> Comme le rappelle aujourd'hui un des éléments du décor conservé au jardin municipal de Triel, voir pièces justificatives.

<sup>85</sup> Avec par exemple la Grotte de Buontalenti dans les jardins Boboli à Florence réalisée en 1583-1593 par Bernardo Buontalenti.

<sup>86</sup> Grotte des Pins à Fontainebleau vers 1543.

<sup>87</sup> Grotte de Thétis à Versailles, 1665-1666.

<sup>88</sup> Sur le rôle de Triel dans l'approvisionnement alimentaire de la maison, voir le chapitre 6.

<sup>89</sup> Voir le chapitre 9.

moment où sa position est fragilisée du fait de la séparation conjugale. En outre, à la différence de Triel, elle peut aménager l'hôtel à ses goûts et ses besoins. Il devient alors l'espace de travaux incessants contrôlés par la princesse.

## II. LES TRANSFORMATIONS DE L'HOTEL PARISIEN

A la différence du château de Triel, la princesse de Conti a la possibilité d'aménager et de décorer l'hôtel du Lude à sa convenance. De 1776 à 1789, trois phases de travaux d'embellissement de l'hôtel apparaissent dans les comptes. Les aménagements expriment une vogue partagée par l'aristocratie. Cette folie de la décoration est décrite et critiquée par Louis Sébastien Mercier :

« Quand une maison est bâtie, rien n'est fait encore ; on n'est pas au quart de la dépense ; arrivent le menuisier, le tapissier, le peintre, le doreur, le sculpteur, l'ébéniste, etc. Il faut ensuite des glaces et poser des sonnettes par-tout ; le dedans occupe trois fois plus de tems que la construction de l'hôtel ; les anti-chambres, les escaliers dérobés, les dégagemens, les commodités, tout cela est à l'infini »<sup>90</sup>.

Aussi faut-il présenter ces travaux en insistant sur le rôle de la princesse : comment les aménagements sont-ils l'occasion pour elle d'exercer une forme de patronage dans le domaine architectural ? L'ampleur des travaux et les réalisations successives mettent à jour l'intérêt de la princesse pour l'embellissement de son hôtel.

### A. Des travaux longs et coûteux

Les réalisations sont rythmés par les changements dans les modalités d'occupation de l'hôtel. Les travaux se distinguent par leur ampleur, leur durée et leur coût bien mis en évidence par les comptes

L'installation de 1776, le renouvellement du bail en 1778<sup>91</sup> et l'acquisition de l'hôtel en 1787<sup>92</sup> entraînent de longs travaux qui durent plusieurs mois : de février à décembre 1776<sup>93</sup> et de janvier à octobre 1779. Après l'achat de l'hôtel, les travaux commencent en octobre 1787<sup>94</sup> mais ne sont pas encore achevés quand la princesse quitte la France en juillet 1789. Ils

---

<sup>90</sup> L.-S. MERCIER, *op. cit.*, chap. ameublements, p. 284.

<sup>91</sup> Arch. nat., ET/XXIII/761, Me Brichard, 11 août 1778, bail de l'hôtel de Grimbergh de Martial de Giac à madame la princesse de Conti.

<sup>92</sup> Arch. nat., ET/LXXI/78, Me Rouen, vente entre de Giac et Drugeon, 14 juin 1787.

<sup>93</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 9 décembre 1776.

<sup>94</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, paiement des appointements de l'architecte, 1er octobre 1787.

sont onéreux : le compte général de 1777 qui reprend les dépenses engagées depuis mars 1776, atteint 51 353 livres<sup>95</sup>. Avec les différents travaux de serrurerie, de menuiserie, vitrier ... le total avoisine les 60 000 livres. En 1779, les travaux de rénovation selon la convention du 11 août 1778<sup>96</sup> sont estimés à 21 000 livres ; un mémoire de l'architecte Convers en 1788<sup>97</sup> établit le récapitulatif des travaux des gros œuvres à 36 724 livres pour la période mai 1778-mars 1779. Enfin, les derniers travaux de 1787 à mars 1789 atteignent un total de 30 581 livres, dont 5 338 livres pour 1787 et 25 243 livres de janvier 1788 à fin mars 1789<sup>98</sup>. L'ampleur des travaux contribue à alourdir les factures. En 1776, les 1 198 journées de travail d'ouvriers et les 473 journées de travail de garçons reviennent respectivement à 1 198 livres et 1 182 livres 10 sols<sup>99</sup>.

Si les comptes mettent à jour le poids financier des travaux, ils dévoilent le rôle de la princesse qui veille aux dépenses et à la bonne réalisation des aménagements demandés. Son rôle de maîtresse des dépenses est confirmé par l'attention qu'elle porte aux mémoires et aux factures. Elle demande, comme on l'a vu, un compte-rendu des travaux en 1777 à Brési. Elle surveille le déroulement des travaux et semble décider des aménagements à effectuer comme le précise le trésorier : « M. Delaine ayant meublé l'hôtel de Grimberg, selon l'état qui lui avait été donné et de la manière qu'on lui avait prescrite ». La correspondance diplomatique atteste de son attention en 1776 : elle se rend plusieurs fois à Paris pour surveiller l'avancée des travaux et assister à la bénédiction de la chapelle de l'hôtel.

La princesse suit la mode largement répandue dans l'aristocratie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de dépenser de fortes sommes pour rénover, embellir son intérieur. Les montants engagés sont importants mais moindres que ceux des autres nobles. Par exemple, le comte d'Artois dépense 30 000 livres pour sa salle à manger, la duchesse de Mazarin 70 000 livres pour son grand salon d'assemblée<sup>100</sup>. Entre les trois grandes vagues de travaux, la princesse manifeste un intérêt constant pour l'entretien et l'aménagement de son hôtel. L'hôtel du Lude est un chantier quasi-permanent<sup>101</sup>, témoin de la capacité de la princesse à entretenir un logement digne d'elle et à le modifier en fonction des modes. C'est aussi le reflet de l'intérêt

---

<sup>95</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières, pièce n°69, compte général de tous les meubles, ouvrages et travaux, janvier 1777.

<sup>96</sup> Arch. nat., ET/XXIII/761, Me Brichard, 11 août 1778, convention entre madame la princesse de Conti et Martial de Giac

<sup>97</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°28, état des mémoires d'ouvriers, 20 mai 1788.

<sup>98</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>99</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°76, mémoire des dépenses faites par Delaine, 29 octobre 1776.

<sup>100</sup> Alexia LEBEURRE, *Le décor intérieur des demeures à la mode dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Paris-Ile de France)*, thèse d'histoire de l'art, 2006, 6 vol., p.179.

<sup>101</sup> N. COQUERY, *op. cit.*

de la princesse pour ce domaine de l'apparat.

## B. Une princesse et son architecte

De 1776 à 1789, la princesse de Conti fait appel au même architecte, Pierre-Claude Convers, qui joue un rôle central dans la direction des travaux. Le choix d'un homme peu renommé qui n'a jamais travaillé pour les Conti ou à l'hôtel du Lude avant 1776, résulte d'une décision personnelle de la princesse. Il démontre la part d'autonomie de la princesse pour l'embellissement de son hôtel et révèle la forme de patronage exercée par Marie-Fortunée d'Este auprès de son architecte. La princesse reprend une politique de mécénat menée par les femmes et tout particulièrement dans les arts. Son exemple permet de découvrir un aspect particulier de ce qu'il est possible d'appeler, en reprenant un terme anglo-saxon, un matronage princier, et de voir comment il s'exerce sur un homme particulier puis de saisir quelles sont les retombées pour l'architecte de la protection de la princesse du sang.

### 1) Un exemple de matronage princier

Des études récentes<sup>102</sup> et nombreuses se sont intéressées au mécénat féminin dans le domaine de l'art en privilégiant les figures des reines et notamment de Catherine de Médicis consacrée « mécène idéale »<sup>103</sup>. La protection littéraire de certaines princesses ou de reines, comme à la Renaissance Marguerite de Navarre, a été soulignée<sup>104</sup>. Plus largement, leur patronage dans le domaine artistique a été étudié tout particulièrement avec les salonniers du XVIII<sup>e</sup> siècle comme de mesdames Geoffrin ou du Deffand. Ces travaux ont questionné les conditions et les motivations qui favorisent le matronage et le contrôle des femmes sur leurs finances est souvent un préalable. Le patronage est un moyen de défendre et de promouvoir une famille, un nom. C'est une expression de la spiritualité et de l'identité de ces femmes<sup>105</sup>.

Depuis peu, la protection féminine dans le domaine architectural a été réévaluée afin de mettre en évidence le rôle des femmes dans les carrières des architectes<sup>106</sup>. Claude-Nicolas Ledoux<sup>107</sup> est d'abord encouragé par sa mère et sa marraine<sup>108</sup> avant que la protection de

---

<sup>102</sup> Kathleen WILSON-CHEVALIER (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, 681 p. ; Cynthia LAWRENCE, *Women and art in early modern Europe, Patrons, collectors and connoisseurs*, University Park, Pennsylvania state University press, 1997, 263 p.

<sup>103</sup> Sheila FFOLLIOTT, « La reine mécène idéale de la Renaissance : Catherine de Médicis ... », dans K. WILSON-CHEVALIER (dir.), *Patronnes et mécènes...* *op. cit.*, p. 455-466.

<sup>104</sup> Sheryl E. REISS, David G. WILKINS, *Beyond Isabella: secular women patrons of art in Renaissance Italy*, Kirksville, Truman State University Press, 2001, 339 p.

<sup>105</sup> C. LAWRENCE (dir.), *op. cit.*, Introduction.

<sup>106</sup> T. HINCHCLIFFE, « Women and the practice of architecture », dans H. HILLS (ed.), *Architecture and the politics of gender...* *op. cit.*, p. 83-92.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 87.

madame du Barry ne soit déterminante. L'influence des femmes clientes des architectes est perceptible. Ce sont le plus souvent, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des aristocrates veuves ou maîtresses d'hommes proches du pouvoir : madame d'Argenton maîtresse du duc d'Orléans charge Germain Boffrand de dessiner en 1704 l'hôtel d'Argenton ; Claude-Nicolas Ledoux travaille à bâtir le pavillon de musique de la favorite du roi à Louveciennes ; la princesse de Monaco recommande Alexandre-Théodore Brongniart, son architecte, au prince de Condé pour la réalisation d'un hôtel pour sa fille en 1781-1782. Les exemples sont multiples et montrent en définitive des femmes bénéficiant d'une certaine indépendance qui se traduit dans la pierre.

La princesse de Conti exerce le patronage d'un architecte dont la renommée est à la mesure du prestige de la princesse de sang. Même s'il a travaillé pour d'autres demeures aristocratiques, Pierre-Claude Convers reste méconnu voire presque inconnu.

## 2) Un choix en rupture

En employant Pierre-Claude Convers, un architecte, la princesse rompt avec les pratiques de sa famille. Pierre-Claude Convers saisi grâce aux comptes et son travail pour la princesse de Conti, intervient à l'hôtel du Lude en 1776<sup>109</sup> puis de mai 1778 à mars 1779<sup>110</sup> et en 1788<sup>111</sup>. Il appartient à une lignée d'entrepreneurs<sup>112</sup>, habite rue Cassette, dans la paroisse Saint-Sulpice<sup>113</sup> et il est encore vivant en 1792. Qualifié d'architecte et d'entrepreneur de bâtiments par les sources<sup>114</sup>, il est uniquement désigné comme architecte dans les comptes de la princesse. Le statut professionnel de Convers est alors surévalué puisqu'il relève des arts mécaniques et non des arts libéraux. Toutefois, la princesse lui confie la direction des travaux et l'honneur du titre d'architecte dont le prestige rejaillit sur elle-même. Mais ce n'est point un architecte patenté et ce choix suggère les contraintes financières avec lesquelles la princesse doit composer. Elle choisit un homme sans grande renommée et aux exigences financières réduites. Il se satisfait de 150 livres de gages semestriels en 1788 lorsque l'architecte Blève reçoit 10 650 livres pour la réalisation d'un grand hôtel faubourg du Temple. A défaut d'obtenir des gages considérables, Pierre-Claude Convers demeure fidèle à la princesse qui

---

<sup>108</sup> *Ibidem.*

<sup>109</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°23, mémoire du serrurier « sous le contrôle de Convers architecte, mars 1776 », mars 1776.

<sup>110</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°28, 20 mai 1788, état des mémoires d'ouvriers.

<sup>111</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°67, Etat des mémoires d'ouvriers remis à M. Convers par Lombard, mai 1788.

<sup>112</sup> Un Pierre-Claude Convers architecte est déjà mentionné dans un acte du 29 janvier 1705, Mireille RAMBAUD, *Documents du minutier central concernant l'histoire de l'art*, Paris, 1976, 866 p., p. 41.

<sup>113</sup> Arch. nat., ET/XXVII/522, Me Boursier, procuration, Pierre Claude Convers, 12 janvier 1792.

<sup>114</sup> Arch. nat., ET/XXIII/636, Me Laideguive, quittance entre Pierre Convers entrepreneur de bâtiments et Rousseau de Chamoy, lieutenant du gouvernement de Paris, 25 mars 1761.

l'introduit et le recommande pour l'obtention d'autres chantiers.

### 3) Les retombées de la protection princière

La protection d'une communauté religieuse, celle des Filles de l'Union Chrétienne ou de Saint-Chaumont, est l'occasion pour elle de parrainer et d'introduire son propre architecte : Pierre-Claude Convers est chargé de réaliser la nouvelle église de Saint-Chaumont rue Saint-Denis à Paris de 1781 à 1782. La princesse de Conti, protectrice de cette communauté féminine, pose la première pierre du nouveau bâtiment en 1781. Elle contribue à sa décoration en faisant réaliser une *Adoration des bergers* par le peintre du roi Ménageot.

La protection assure à Convers publicité et postérité : son nom est cité dans les almanachs ou les guides de voyageurs. Le matronage princier est un élément distinctif et la gravure réalisée par Joseph Varin<sup>115</sup> diffuse son nom. Dès lors, l'architecte est sollicité pour d'autres commandes. En 1781, Convers passe commande auprès du sculpteur Duret pour des ouvrages à destination de l'église de Triel et de Saint-Chaumont<sup>116</sup>. Peut-être faut-il voir dans le choix de l'architecte de la princesse du sang par la comtesse de Narbonne-Pelet qui vit aussi rue Saint-Dominique et dont le nom apparaît dans les comptes<sup>117</sup> le fruit du parrainage de la princesse.

Ainsi, l'architecte sert les initiatives architecturales de la princesse de Conti à la fois pour son hôtel mais aussi dans le domaine religieux, seul espace où elle peut faire entendre sa voix<sup>118</sup>. Il est significatif de voir que Convers est le seul fournisseur qui se déclare ou est nommé « de la princesse de Conti » comme lors de la pose la première pierre de l'église de Saint-Chaumont<sup>119</sup> en 1781-1782. La princesse est donc capable d'influencer le choix de communautés religieuses. Son matronage s'il est discret, est réussi.

### C. Les espaces transformés

Si les travaux se distinguent par leur ampleur et concernent l'ensemble de l'hôtel, les principales et les plus coûteuses réalisations se concentrent sur un nombre réduit de pièces qui apparaissent comme les supports privilégiés de l'apparat princier. L'étude de ces aménagements permet de comprendre en quoi ils répondent à des objectifs différents et

---

<sup>115</sup> Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, Estampes, LP83-35(3).

<sup>116</sup> B. PONS, « Un collaborateur de Chalgrin... », *art. cit.*, p.141, folio 84 et 85.

<sup>117</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°5, mémoire des dépenses personnelles sur la cassette de la princesse, février 1788, don au domestique de M. de Narbonne, 16 février 1788.

<sup>118</sup> Voir le chapitre 11.

<sup>119</sup> Luc-Vincent THIERY, *Le voyageur à Paris*, Paris, Hardouin & Gattey, 1788-1790, t. I, p. 255, « Leur chapelle bâtie récemment sur les dessins de M. Convers, architecte de SAS madame la princesse de Conty ».

éclairaient particulièrement les transformations du jardin.

### **1) Aménager et embellir l'hôtel**

En 1776, l'installation de la princesse impose des travaux afin d'adapter l'hôtel à la maison princière. De 1776 à 1789, l'entretien des bâtiments est régulier et concerne principalement la toiture, le ravalement des façades et la maçonnerie... A ces travaux nécessaires s'ajoutent des dépenses d'apparat. L'appartement princier est successivement embelli en 1776, en 1779 et en 1787-1788. Il s'agit principalement de le peindre c'est-à-dire de redorer et de blanchir les murs, puis de le décorer et éventuellement de le meubler. Dans ces travaux d'embellissement, deux pièces sont particulièrement décorées, le salon de compagnie de la princesse et surtout sa chambre. Elle est la seule pièce où les meubles sont changés trois fois de 1776 à 1789 et apparaît comme un élément central dans le dispositif d'apparat de la princesse. A l'extérieur, les aménagements du jardin participent à l'embellissement de l'hôtel.

### **2) Une réalisation d'envergure : la transformation du jardin parisien**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par le développement des jardins privés et par une curiosité plus grande concernant la connaissance et la culture des plantes rares sous l'effet des voyages transocéaniques qui diffusent de nouvelles espèces. Le thème du retour à la campagne décliné dans la littérature<sup>120</sup> diffuse l'idée que la campagne est le lieu de la pureté des mœurs et que la nature est le cadre des émotions humaines. Il se retrouve dans la création des jardins qui visent désormais à donner l'illusion de vivre à la campagne sans quitter la ville. Les réalisations effectuées par la princesse cherchent à répondre à ces nouveaux goûts.

#### *a) Avant les travaux : le jardin de l'hôtel du Lude, un modèle de jardin parisien*

Comme le montrent les plans, le faubourg Saint-Germain devient au siècle des Lumières un véritable « quartier-jardin » avec les 5 ha du parc de l'hôtel de Biron<sup>121</sup>, rue de Varennes et le jardin de l'hôtel de la Marche.

Celui de l'hôtel du Lude reprend les normes du jardin à la française adapté à l'espace parisien. Situé à l'arrière du bâtiment central et doté de dimensions importantes, il est organisé autour d'une allée centrale qui part du milieu du corps de logis, comme le montre le plan réalisé en 1759, et de deux allées secondaires séparées par des parterres. L'allée

---

<sup>120</sup> Roland BONNEL, *Ethique et esthétique du retour à la campagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre littéraire et utopique de Lezay-Marnésia*, Paris, P. Lang, 1995, 499 p. ; Jean EHRARD, *L'Idée de nature en France dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1963, 2 vol.

<sup>121</sup> Béatrice de ANDIA, « Des cultures aux jardins d'agrément », dans Martine CONSTANT, *Jardiner à Paris au temps des rois*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p., p. 27.

principale met en valeur la perspective et de chaque côté les parterres forment des dessins raffinés dont les bordures sont destinées à être contemplées depuis l'étage. Au fond du jardin, l'allée conduit à un treillage semi-circulaire organisé avec des petites pièces de verdure. Au centre, le treillage est extrêmement travaillé<sup>122</sup> avec en son centre la statue d'une femme<sup>123</sup>. C'est un motif fréquent que l'on retrouve dans nombre de jardins aristocratiques parisiens, celui de la princesse est comparable au projet de Pierre Contant d'Ivry pour l'hôtel de Matignon de 1741<sup>124</sup>.

#### *b) Les transformations et les embellissements*

Les aménagements inscrivent une rupture avec l'agencement antérieur du jardin. En premier lieu, la démolition du treillage<sup>125</sup> marque la fin de l'organisation du jardin à la française. La plantation de pêchers, poiriers, groseilliers, pommiers rappelle la mode de l'agriculture fruitière dans les résidences aristocratiques de l'Ile-de-France et la vogue du « jardin fruitier de curiosité »<sup>126</sup>. Au-delà, l'introduction de nouvelles essences contribue à faire du jardin une « œuvre d'art totale »<sup>127</sup>. Le jardin de la princesse fait appel à tous les sens, et traduit la diffusion des théories sensualistes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les plantes charment le regard avec des arbustes réputés pour la couleur de leurs fleurs comme l'oranger<sup>128</sup>, les pêchers « à fleurs doubles », les altéas « des trois couleurs » ou les multiples rosiers<sup>129</sup>. L'odorat est sollicité avec orangers, amandiers, jasmins, lilas, chèvrefeuilles, magnolias ou encore romarins.

La plantation de nouvelles plantes traduit les modes. L'exotisme oriental se retrouve avec l'acquisition de « 6 arbres de Judé », « 20 tuyas de la Chine », « 4 vernis du Japon »<sup>130</sup>. L'anglomanie est présente avec les rosiers achetés en grand nombre en 1788 et encore 1789 que l'on retrouve dans de nombreux jardins aristocratiques. La connaissance des roses devient

---

<sup>122</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/319, élévation du treillage dans le fond du jardin.

<sup>123</sup> Voir pièces justificatives 4, figure 40.

<sup>124</sup> Gabrielle JOUDIOU, « Jardins du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris », dans J.-M. CONSTANS (dir.), *Jardins à Paris...op. cit.*, p.157-177, p.159.

<sup>125</sup> Arch. nat., R3/184, recettes et dépenses de sa caisse, 1788-1790, pièce n°3, Etat de ce qui est dû à SA provenant de la démolition du treillage du jardin de son hôtel.

<sup>126</sup> Florent QUELLIER, *Des fruits et des hommes. L'arboriculture en Ile-de France, vers 1660-vers 1800*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 464 p., p.70.

<sup>127</sup> Monique MOSSER, « Les jardins pittoresques 1760-1820 », dans J.-P. BABELON (dir.), *Le château en France...op. cit.*, p. 347.

<sup>128</sup> DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La pratique du jardinage par M. l'abbé Roger Schabol, ouvrage rédigé après sa mort sur ses mémoires*, Paris, Debure père, 1770, 2 vol., p. 254

<sup>129</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°53, mémoires des arbres et arbustes, mars 1788.

<sup>130</sup> « Vernis du Japon : l'arbre qui donne le véritable vernis du Japon s'appelle l'urusi [...]. Cet arbre a peu de branches [...] son bois est très fragile [...] ses fleurs [...] sont fort petites, d'un jaune verdâtre », *Encyclopédie*, article vernis, p. 347.



un véritable art comme le montre l'exemple de la comtesse de Genlis<sup>131</sup>. L'anglomanie est étendue à l'américanophilie avec l'achat d'« un peuplier de la Caroline », « deux cèdres de Virginie », « 2 pins du Lord Virmouse [Weymouth]»<sup>132</sup>.

L'aménagement du jardin de la princesse de Conti répond donc aux nouveaux goûts de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le modèle du jardin à la française est abandonné au profit de nouvelles sources d'inspiration : l'exotisme et l'anglomanie tout particulièrement. Néanmoins, les réalisations sont limitées en raison des contraintes financières qui pèsent sur la princesse. En 1788, la princesse dépense 1 846 livres pour l'embellissement de son jardin sans compter les appartements du jardinier et de l'architecte. Les transformations sont modérées, il n'y a ni kiosque, ni serre, ni orangerie ou pavillon chinois, comme chez la princesse Kinsky<sup>133</sup>, pas de ruines ou de moulins comme au parc Monceau ou de chaumières comme au Petit Trianon.

\*  
\* \*

La princesse de Conti transforme régulièrement son hôtel et ces aménagements répondent à plusieurs objectifs. Il faut adapter l'hôtel à la maison princière tout particulièrement en 1776. Elle doit meubler ses appartements selon son rang et en fonction des modes extrêmement fluctuantes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'intérieur princier doit satisfaire les exigences de sa condition comme en témoigne l'attention particulière portée à l'embellissement des appartements de parade. Néanmoins, si les travaux sont longs et fréquents, ils demeurent limités. La princesse de Conti dépense 60 000 livres pour meubler et peindre son nouvel hôtel en 1776 soit moins que la somme consacrée par la duchesse de Mazarin à son seul salon d'assemblée. Les travaux traduisent l'ambivalence de la position de Marie-Fortunée d'Este. Elle doit tenir son rang par des appartements et un hôtel répondant aux critères de la vie princière. Son logement doit être magnifiquement décoré et meublé. Mais, son budget est restreint et elle ne peut réaliser que des rénovations limitées. Seule la chambre de la princesse bénéficie d'un renouvellement régulier et son aménagement traduit la diffusion des nouvelles normes qui régissent l'organisation spatiale des hôtels et en particulier l'affirmation de l'intimité.

---

<sup>131</sup> La comtesse de Genlis dans sa *Botanique historique et littéraire* en 1810 écrit qu'elle fut la première à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à avoir introduit la « rose mousseuse » qu'elle avait obtenue en Angleterre.

<sup>132</sup> Pin venu d'Amérique et introduit d'abord en Angleterre.

<sup>133</sup> Arch. nat., T220/5, mémoires de travaux pour la princesse Kinsky.

### III. LA COMMODITÉ DANS L'ESPACE DOMESTIQUE PRINCIER

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'émergence d'un nouveau discours sur la distribution dans les ouvrages d'architecture. Elle accède alors au rang « d'art »<sup>134</sup> pour Blondel qui en fait le premier objet de l'architecture et pour d'Aviler, elle concerne:

« La division des pièces qui composent le plan d'un bâtiment et qui sont situées et proportionnées à leur usage. Cette division forme un art qui demande une grande attention. Car il faut s'assujettir aux vues de celui qui veut bâtir et en même temps soumettre ces vûes, sans en altérer, à la beauté et à la commodité. Tout cela demande beaucoup d'intelligence et de goût »<sup>135</sup>.

Puis il édicte ses principes. La distribution doit être soumise au rang du propriétaire, veiller à la beauté de l'ensemble et répondre aux nouvelles exigences de la commodité. Notion ancienne dans l'architecture<sup>136</sup> et qui se retrouve dès la Renaissance sous la plume d'Alberti, la *commoditas* change de sens au XVIII<sup>e</sup> siècle et regroupe plusieurs principes. Elle impose d'adapter la forme de la pièce à son usage, elle est synonyme d'aisance, d'intimité et de confort, terme qui n'existe cependant pas avant le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>137</sup>. Dans un espace commode, le maître de maison doit pouvoir vivre et circuler sans être gêné, en toute discrétion et être servi efficacement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'argument hygiéniste prend davantage d'importance. Pour Laugier<sup>138</sup>, un espace commode doit procurer une bonne santé à ses occupants en évitant par exemple les courants d'air. Il doit être habitable.

La commodité devient un principe distinctif et s'adresse à une élite qui possède un espace suffisant et une domesticité nombreuse. L'exemple vient, selon Pierre Patte repris par Blondel, de la haute aristocratie. Pour eux, c'est le palais Bourbon, résidence de Louise de Bourbon fille légitimée de Louis XIV et veuve de Louis de Bourbon-Condé, qui le premier en 1722 bénéficie de doubles acheminements marquant une ségrégation entre maîtres et domestiques. Dès lors, il faut voir comment les nouvelles exigences de la commodité sont adaptées aux obligations de statut de l'aristocratie. L'étude de l'accès à la commodité dans l'espace résidentiel doit être menée en distinguant nettement les appartements princiers et les logements de la domesticité.

---

<sup>134</sup> J.-F. BLONDEL, *Cours... op. cit.*

<sup>135</sup> D'AVILER, *op.cit.*, p.150.

<sup>136</sup> Youri CARBONNIER, *op. cit.*, p. 281.

<sup>137</sup> Monique ELEB-VIDAL et Anne DEBARRE-BLANCHARD, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1989, 311 p., p.45.

<sup>138</sup> Marc-Antoine LAUGIER, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753, 293 p.

## A. Des appartements princiers commodes

Les appartements princiers se distinguent par leur confort qui tend à prendre le pas sur le principe de la *voluptas*. Les nouveautés techniques accompagnent la diffusion de l'idée de confort : les fenêtres sont élargies, le rendement des cheminées amélioré, les poêles progressivement introduits.

### 1) Des espaces confortables

Les factures soulignent la coexistence de cheminées et de poêles dans la demeure princière montrant le passage à un nouveau mode de chauffage à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La majorité des pièces comporte une cheminée qui est aussi un élément du décor quand elle est pourvue de trumeaux. Mais les cheminées présentent plusieurs défauts : elles ont un rendement calorifique faible et ont tendance à fumer malgré les progrès techniques et notamment la possibilité de dévoyer les conduits<sup>139</sup>. Les cheminées sont alors concurrencées par les poêles qui chauffent progressivement les pièces de l'hôtel.

Présent en Europe du Nord dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>, le poêle se diffuse en France au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette invention permet de propager une chaleur plus uniforme et Louis-Sébastien Mercier note avec amertume les progrès du poêle dans les foyers parisiens :

« Quelle distance entre un poêle et une cheminée ! La vue d'un poêle éteint mon imagination m'attriste et me rend mélancolique : j'aime mieux le froid le plus vif que cette chaleur fade, tiède, invisible, j'aime à voir le feu, il avive mon imagination »<sup>141</sup>.

Si la grande majorité des foyers français ne possède pas de poêle, les demeures aristocratiques en sont largement équipées. On compte 24 cheminées et 10 poêles chez les Fitz-James, 14 et 15 chez la princesse Kinsky<sup>142</sup>. A l'hôtel du Lude, les travaux de 1776 mentionnent la présence de poêles de faïence dans l'appartement de la princesse, dans l'antichambre des valets de chambre, au garde-meuble et dans la chambre de l'officier<sup>143</sup>. En 1788, les poêles ont gagné la bataille contre les cheminées dans un grand nombre de pièces. La princesse fait boucher plusieurs cheminées et douze poêles sont réparés dans les appartements des dames suivantes et jusqu'aux logements des domestiques.

---

<sup>139</sup> Ce système est utilisé pour la première fois dans l'hôtel de Jars en 1648, Monique ELEB-VIDAL et Anne DEBARRE-BLANCHARD, *op. cit.*, p. 57.

<sup>140</sup> D. ROCHE, *op. cit.*, p. 142.

<sup>141</sup> L.-S. MERCIER, *op. cit.*, t. X, p. 182.

<sup>142</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 140.

<sup>143</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°62, mémoire du quincailler, décembre et pièce n°73, état des peintures, mai 1776.

## 2) Des appartements lumineux

Les progrès du confort se lisent par la maîtrise de la lumière. Les progrès des vitriers permettent de réaliser des fenêtres plus grandes et plus hermétiques faisant entrer plus facilement la lumière tout en protégeant les habitants des courants d'air.

Le témoignage du voyageur et écrivain anglais Horace Walpole traduit la luminosité des pièces des appartements d'apparat. La multiplication des glaces, miroirs et trumeaux participent à la clarté des pièces en réfléchissant lumières naturelles et artificielles comme il le décrit lors de son séjour à Paris en 1765 :

« Je n'ai vu qu'une seule idée dans les maisons d'ici : les pièces sont blanc et or ou blanc. Un lustre, une grande glace sur la cheminée, une autre en face et en général une troisième en face des fenêtres les composent invariablement »<sup>144</sup>.

L'hôtel du Lude confirme le récit de l'écrivain. La gamme des éléments d'éclairage est large. Des lustres monumentaux viennent éclairer les pièces d'apparat et sont complétés par de nombreux luminaires mobiles. En 1759, l'inventaire des glaces réalisé à l'hôtel du Lude en 1759<sup>145</sup> illustre parfaitement le constat d'Horace Walpole en comptabilisant 111 parties de glaces selon un schéma régulier : un trumeau sur la cheminée, une glace en face, une ou plusieurs entre les croisées.

A l'extérieur, la cour est éclairée par des réverbères à huile qui sont régulièrement entretenus. L'illumination de l'hôtel répond à la fois à des considérations pratiques mais elle est aussi un signe distinctif visible par tous. Comme le montre Daniel Roche « les illuminations prennent rang parmi les moyens de persuasion et l'ostentation est un signe de la puissance politique et sociale »<sup>146</sup>. La capacité de la princesse à vaincre l'obscurité en temps ordinaire est un objet de fierté et d'ostentation qui est renforcé par sa participation à plusieurs festivités. L'illumination de l'hôtel parisien<sup>147</sup> lors de la célébration de la prise de l'île de Grenade le 13 septembre 1779 qui accompagne le *Te Deum* chanté à Paris<sup>148</sup>, place en exergue son appartenance à la famille royale élargie.

## 3) Des espaces de l'intimité

La seconde phase des travaux menés par la princesse vise en 1779 à créer des pièces secondaires, à former à côté de l'appartement d'apparat, un espace de l'intimité. Les

---

<sup>144</sup> Horace WALPOLE, *Lettres d'Horace Walpole écrites à ses amis pendant ses vacances en France, 1739-1775*, Paris, 1872, 327 p., Lettre de H Walpole à Ann Pitt, 25 décembre 1765, p. 110.

<sup>145</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/302, état des glaces qui sont habituellement dans l'hôtel de Grimberghen sis rue Saint-Dominique, 1759.

<sup>146</sup> D. ROCHE, *Histoire... op. cit.*, p. 131.

<sup>147</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°37, mémoire des illuminations, septembre 1779.

<sup>148</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. XIV, p. 17.

réalisations aboutissent à l'aménagement de plusieurs cabinets autour de la chambre avec des garde-robes, un petit cabinet de toilette. Contiguë à la chambre à coucher, un cabinet appelé aussi boudoir est le lieu du soin du visage avec des boîtes à poudre<sup>149</sup>, de l'écriture par la présence d'un secrétaire ou du repos et de la sociabilité feutrée avec un canapé et un service à café. L'intimité de cet appartement secondaire est renforcé par son emplacement à l'extrémité du corps de logis, à l'endroit le plus reculé de l'hôtel. En 1779, elle fait réaliser un oratoire qui jouxte sa chambre. Cette pièce est définie par l'*Encyclopédie* comme un :

« Petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maison près de la chambre à coucher, & consacré à la prière en particulier. L'*oratoire* d'une maison diffère de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célèbre les saints mystères; au lieu que l'*oratoire* n'a point un pareil autel; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel, on n'y célèbre point »<sup>150</sup>.

Effectivement, l'oratoire est placé dans l'espace le plus intime de l'hôtel, et le moins accessible. Conformément à la définition de l'*Encyclopédie*, il ne renferme pas d'autel mais un reliquaire acquis en décembre 1779<sup>151</sup> qui est une « sorte de boîte, de coffret, de cadre, &c. où l'on enchâsse des reliques »<sup>152</sup>. Cette acquisition montre que le culte des saints perdure et que les reliques sont toujours recherchées malgré les réserves des autorités religieuses<sup>153</sup>. Néanmoins, aucun élément dans les comptes n'évoque la présence de reliques. Ces cabinets ne sont accessibles que par un réseau secondaire de passages et d'escaliers qui contribuent à l'isoler du reste de la vie de la maisonnée. Des serrures dites de sûreté sont posées dans sa garde-robe<sup>154</sup> ou son cabinet de toilette<sup>155</sup> et complètent l'individualisation de cet appartement privé. Les travaux mettent en lumière la formation d'un espace du retrait, de la méditation qui témoignent du désir de solitude<sup>156</sup> et de tranquillité de la princesse.

Dès lors, les appartements princiers se distinguent par un accès privilégié aux nouvelles normes de la commodité. L'apparat princier se conjugue avec des pièces confortables et lumineuses. Les éléments du confort peuvent être intégrés aux décors : les poêles et les luminaires contribuent à la beauté des pièces. La princesse en organisant ses

---

<sup>149</sup> Arch. nat., R3/221, état des meubles de la maison de SAS au 1<sup>er</sup> avril 1776.

<sup>150</sup> *Encyclopédie*, « oratoire », t. XI, p. 574.

<sup>151</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1779, pièce n°98, mémoire de la façon d'un reliquaire, décembre 1779.

<sup>152</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4<sup>e</sup> Edition, 1762, p. 583.

<sup>153</sup> Ph. LOUPES, *La vie religieuse... op. cit.*, p. 107-108.

<sup>154</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses 1776, pièce n°33, supplément au mémoire de serrurerie, décembre 1776.

<sup>155</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses 1776, pièce n°23, mémoires des ouvrages de serrurerie, mars 1776.

<sup>156</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La solitude...op. cit.*, p. 29-33.

intérieurs autour de pièces secondaires et privées adopte une pratique aristocratique de retrait dans des cabinets d'études ; elle suit les progrès de la distribution qui permettent la création de multiples pièces tournées vers le soin du corps, la lecture ou l'intimité féminine avec le boudoir. Les appartements princiers représentent un espace particulier au sein de l'hôtel et tout particulièrement l'appartement privé dont l'accès est extrêmement limité. Ils se distinguent du reste des espaces domestiques au sein desquels le confort est plus sommaire.

## B. Pour les domestiques : une commodité hiérarchisée

A l'hôtel, les logements des domestiques occupent une surface importante. L'examen des espaces dévolus à la vie ancillaire montre comment les nouveaux critères de la commodité se heurtent aux principes de la convenance. En effet, l'architecte Nicolas Le Camus de Mézières dessine très précisément la géographie de l'espace domestique princier et ancillaire où les logements des domestiques sont très hiérarchisés<sup>157</sup>. Dans quelle mesure l'accès à la commodité est-il défini par les hiérarchies sociales qui traversent la société ancillaire ?

### 1) Selon la hiérarchie ancillaire

Le sommet de la hiérarchie ancillaire se distingue par un meilleur accès aux commodités mais la distance est maintenue entre la domesticité noble et la roture. La suite aristocratique possède de vastes appartements complets<sup>158</sup> composés de chambres, antichambres, cabinets de toilette, bien chauffés par des poêles. Le trésorier et les responsables de chaque secteur possèdent des appartements de plusieurs pièces mais plus réduits que ceux des nobles à l'instar du trésorier et du contrôleur de bouche qui disposent de trois pièces. Ce sont des logements confortables. Celui du chef de cuisine possède une bonne protection contre le froid avec des siamoises tendues tout autour de la chambre et un lit complet.

La place particulière de la Chambre déjà envisagée dans ses relations avec la princesse de Conti est confirmée par l'étude de ses logements. Valets et femmes de chambre disposent d'un espace assez vaste composé de plusieurs pièces<sup>159</sup> bien chauffées<sup>160</sup> et éclairées. Ils vivent au plus près de la princesse dans les entresols ou les pièces attenantes. Ils doivent être en permanence prêts à servir leur maîtresse comme le suggère la présence d'un lit de veille dans la garde-robe princière.

---

<sup>157</sup> Nicolas LE CAMUS DE MEZIERES, *Le génie de l'architecture ou analogie de cet art avec nos sensations*, Paris, Morin, 1780, 276 p., p. 262-264.

<sup>158</sup> Arch. nat., ET/II/726, inventaire après décès de la marquise de Rochedragon, 6 décembre 1785.

<sup>159</sup> Arch. nat., R3/234, scellés chez des personnes de l'entourage de Marie-Fortunée d'Este, pièce n°3, 19 mai 1788, apposition de scellés lord du décès de Melle Marescotti.

<sup>160</sup> Arch. nat., ET/LVIII/540, inventaire après décès de Jean Baste, 28 août 1786.

Parmi les autres domestiques, peu ont des logements individuels. Chacun est logé à proximité de son espace de travail : les garçons près de la cuisine, les cochers et les postillons au-dessus des écuries. Le confort y est sommaire, ils doivent partager leur logement, il n'y a pas ou guère de chauffage, peu de luminosité naturelle. Les plus mal lotis sont les porteurs et les valets de pied comme le recommande Le Camus de Mézières :

« Il faut encore un grand nombre de chambres pour certains palefreniers, valets, cochers mais ce sont des pièces distinctes, sans cheminée, éclairées par une seule croisée, formant des espèces de cellules dans lesquelles un lit, deux chaises et une table font l'ameublement. Nous observons encore que tous les laquais doivent être logés, ils auront chacun une pièce sans cheminée ; il serait même dangereux d'en pratiquer : un lit, une table, deux chaises y suffisent »<sup>161</sup>.

Dans le galetas, est installé un dortoir où dorment en 1776 les quatre valets de pied et les quatre porteurs. Leur chambre, comme le montre le plan des greniers<sup>162</sup>, est certes séparée par des cloisons mais leur logement s'apparente tout à fait aux cellules décrites par Le Camus de Mézières. Cette disposition se retrouve au château de Triel ou à Bellevue, château de la marquise de Pompadour puis de Mesdames et à Bagatelle, résidence du comte d'Artois, les greniers sont réservés aux palefreniers et postillons<sup>163</sup> suivant la même disposition. Les valets de pied subissent les écarts climatiques saisonniers et endurent le froid en hiver et la forte chaleur en été.

## **2) Les logements des domestiques : un espace à part dans l'hôtel**

Les logements des serviteurs de la princesse forment un ensemble distinct dans l'organisation de l'hôtel. Si la Chambre reste majoritairement dans le bâtiment central, les autres domestiques sont relégués dans les ailes secondaires de l'hôtel ou dans les greniers. L'usage de la sonnette par la princesse reste caduque l'obligation de proximité entre maître et domestiques.

Cet « exil du serviteur »<sup>164</sup> de l'espace princier est renforcé par la mise en place de plusieurs réseaux de circulation à l'intérieur de l'hôtel. A côté des escaliers monumentaux réservés à l'usage du propriétaire sont construits des degrés secondaires qui visent à assurer une meilleure déambulation dans l'espace domestique. Ils permettent la circulation entre la cuisine et les salles à manger sans passer par les appartements d'apparat. Les travaux

---

<sup>161</sup> N. LE CAMUS DE MEZIERES, *op. cit.*, p. 262-264.

<sup>162</sup> Voir Pièces justificatives 4, figure 33.

<sup>163</sup> Christophe MORIN, *Au service du château, l'architecture des communs en Ile-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 469 p., p. 139.

<sup>164</sup> Claude PETITFRERE, *L'œil du maître...op. cit.*, p. 208.

d'aménagement de l'hôtel offrent donc des trajets différents aux maîtres, aux domestiques ou aux visiteurs. Les escaliers ou les corridors sont réservés à chaque membre de la maison selon sa fonction.

\*  
\* \*

L'accès aux améliorations et à la commodité est très discriminant dans la maison princière. Le confort est un signe distinctif qui crée des espaces hiérarchisés, de plus en plus séparés. A l'intérieur de la domesticité, bénéficier du confort est très corrélé au statut de chacun. La diffusion de l'intimité, de l'aisance et du confort se traduit par une privatisation de l'espace princier et une relégation des domestiques loin des appartements principaux. Cette prise de distance peut être vue comme le reflet des mutations dans les relations entre maître et domestiques. Si la princesse conserve la bienveillance d'une *mater familias* envers ses serviteurs, leur éloignement marque une distanciation des rapports. Seule, la Chambre reste auprès de la princesse ce qui confirme sa place singulière dans la société ancillaire. La commodité devient un moyen d'affirmer le rang de la maîtresse de maison qui est matérialisé par des appartements richement décorés.



## IV. LE DÉCOR DES APPARTEMENTS PRINCIERS

La folie de bâtir soulignée par Louis-Sébastien Mercier dans les années 1780 s'accompagne du soin apporté au décor intérieur. Ses contemporains et lui-même soulignent ce qu'ils considèrent comme le despotisme des modes, le luxe des décorations et l'aspect quasi surnaturel, féérique de certains hôtels, ainsi qu'il l'écrit: « On a bâti six cents hôtels dont le dedans semble l'ouvrage des fées ; car l'imagination ne va guère au-delà d'un luxe aussi recherché »<sup>165</sup>. Le décor intérieur sans cesse modifié au gré des modes est valorisé socialement, il est pour son propriétaire un objet de prestige. Les guides imprimés présentent la décoration particulièrement remarquable des hôtels parisiens et apportent renommée à l'hôtel, au maître des lieux et à l'architecte. Luc-Vincent Thiéry<sup>166</sup> propose un guide où il présente « tout ce que [Paris et sa banlieue] contiennent de remarquable ». Les descriptions peuvent être minutieuses s'arrêtant sur les tapisseries, les peintures, les cabinets d'histoire naturelle ou de tableaux. De plus, les architectes rassemblent dans les recueils d'architecture les plans des « édifices les plus considérables de Paris »<sup>167</sup> ou « des plus belles maisons »<sup>168</sup> qui renforcent la réputation de ces demeures de prestige.

Or, les comptes princiers permettent de reconstituer le décor intérieur de l'hôtel du Lude de 1776 à 1789. Ils offrent le moyen de s'interroger sur sa spécificité. La décoration est-elle induite par le rang de la princesse, est-elle remarquable, digne d'attention ? Par quels aspects se distingue-t-elle : par la qualité et la nouveauté des objets ou par sa touche féminine ? En quoi ses appartements révèlent-ils un goût féminin ?

Les maisons entièrement sous le contrôle féminin sont rares<sup>169</sup> et certains travaux ont souligné qu'il pouvait exister un décor féminin<sup>170</sup>. Colin Cunningham suggère que dans un intérieur féminin dominant des figures de femmes amoureuses ou de mères et conclut finalement que s'il existe une petite différence qui peut être systématisée entre les espaces

---

<sup>165</sup> L.-S. MERCIER, *op. cit.*, t.II, ch LXXXIX « Ameublements ».

<sup>166</sup> Luc-Vincent THIÉRY, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville, de sa banlieue et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, Paris, Hardouin et Gattey, 1787, 2 vol.

<sup>167</sup> Jacques-François BLONDEL, *Architecture française, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris...* Paris, Charles-Antoine Jombert, 1752-1756, 4 vol.

<sup>168</sup> Jean-Charles KRAFFT, Nicolas RANSONNETTE, *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et hôtels construits à Paris et dans les environs*, 1801, Ch. Pougens et Levrault, 2 vol.

<sup>169</sup> Colin CUNNINGHAM, « « An Italian house is my lady », some aspects of the definition of women's roles in the architecture of Robert Adam », dans Gill PERRY, Michaël ROSSINGTON, *Femininity and masculinity in eighteenth-century art and culture*, Manchester, Manchester University press, 1997, 262 p., p. 63-78.

<sup>170</sup> Par exemple sur le cottage de Lady Eleanor Buller et Miss Sarah Ponsonby et sur la Rotonde de Jane et Mary Parminster en Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, CUNNINGHAM, « An Italian house », *art. cit.*, p. 71-74 ; sur la maison de M<sup>elle</sup> Guimard en France en 1770, Tanis HINCHCLIFFE, « Women and the practice of architecture », *art. cit.*, p. 89.

masculins et féminins, elle est, sans aucun doute, le reflet de la position de subordination des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>171</sup>. A l'inverse, Tanis Hinchcliffe<sup>172</sup> montre que Ledoux en plaçant la salle de bains dès l'entrée donne à l'hôtel de M<sup>elle</sup> Guimard une dimension sensuelle et plus largement estime que la collaboration entre les architectes et leurs clientes met en lumière la position indépendante des femmes. En définitive, la décoration intérieure viendrait renforcer et souligner la position des femmes : subordination ou au contraire liberté pour une minorité. Cependant, si les traités d'architecture associent certains espaces comme la garde-robe à la féminité et à un vocabulaire décoratif spécifique, papiers peints, chinoiserie... plusieurs études<sup>173</sup> ont montré que, dans la pratique, l'influence d'un goût spécifiquement féminin sur la décoration doit être plus nuancée. Le rang, la destination des pièces seraient des facteurs plus déterminants. Dès lors, comment la princesse concilie-t-elle dans ses intérieurs les normes impérieuses de son rang avec ses goûts et une sensibilité féminine aux objets et aux meubles ?

## A. Un décor d'apparat

Le décor intérieur est chargé de rendre visible le statut du propriétaire : « l'art décoratif a pour principale fin de montrer. Si la peinture raconte, il représente, il manifeste un état invisible, celui du rang, de la noblesse, de la vertu »<sup>174</sup>. Comment la princesse suit-elle les codes décoratifs de l'aristocratie fondés sur un mobilier nombreux et précieux et un choix de couleurs symboliques ?

La variété du mobilier est induite par le rang de la princesse. Les multiples besoins de la maison princière imposent une gamme très large de meubles. Les codes de la vie aulique ont organisé une hiérarchie des sièges et des postures<sup>175</sup> que reprennent tous les manuels de civilité<sup>176</sup>. Suivant le modèle royal, les intérieurs princiers déclinent toute la gamme des sièges comme le rappelle la comtesse de Genlis :

« Il y avait dans leur salon, une grande quantité de chaises d'étoffes rembourrées, galonnées à dos longs et très commodes ; on ne s'asseyait que sur ces chaises et non sur les canapés et les fauteuils qui n'étaient que meublants et rangés autour des

---

<sup>171</sup> C. CUNNINGHAM, *art. cit.*, p. 74.

<sup>172</sup> Tanis HINCHCLIFFE, « Women and the practice of architecture », *art. cit.*, p. 89.

<sup>173</sup> A. VICKERY et John STYLES (dir.), *Gender, taste and material culture, in Britain and North America : 1700-1830*, New Haven, Yale University press, 2006, 358 p.

<sup>174</sup> Emmanuel COQUERY, « Rien d'éclatant ne manque... l'esthétique et le statut des arts du décor en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Un temps d'exubérance, les arts décoratifs sous Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 479 p., p. 54.

<sup>175</sup> Frédérique LEFERME-FALGUIERES, *Les courtisanes : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 314 p.

<sup>176</sup> Antoine de COURTIN, *Nouveau traité de civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, Paris, 1728 [1<sup>ère</sup> éd. 1671], L. Josse et C. Robustel, 360 p.

lambris où ils restaient toujours à moins de la présentation d'une femme titrée à laquelle mais ce seul jour-là on donnait un fauteuil. Le seul fauteuil de la princesse était à demeure au coin de la cheminée et la princesse avait la politesse de ne le prendre que pour les présentations des femmes titrées tous les jours elle était sur une chaise comme tous les autres dames »<sup>177</sup>.

Les plus belles pièces de mobilier sont réservées à la chambre et au salon où se retrouvent douze fauteuils meublants à la reine commandés à Georges Jacob, seize chaises à la reine dans la chambre, vingt-quatre dans le salon où un fauteuil en demi-bergère est réservé à l'usage de la princesse<sup>178</sup>. Son lit fait l'objet d'un soin tout particulier et il est renouvelé trois fois de 1776 à 1789<sup>179</sup>. Tous se distinguent par leur monumentalité<sup>180</sup>, la richesse de leur décor et de leurs étoffes<sup>181</sup>, répondant pleinement aux exigences de magnificence et de raffinement. La construction du décor aristocratique passe de même par le choix de couleurs chatoyantes.

Les coloris employés dans l'habillement ou la décoration sont éminemment symboliques<sup>182</sup> comme le prouvent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles les édits somptuaires qui interdisent à la grande majorité des Français le port de certaines couleurs<sup>183</sup> et le réservent à l'aristocratie. Le décor des pièces d'apparat de la princesse est organisé autour de trois couleurs, le cramoisi, le vert et le doré auxquels répond par contraste la blancheur des murs. Ces coloris se retrouvent fréquemment dans les décors aristocratiques ou royaux : la chambre du roi à Versailles est cramoisie, le Salon de l'Abondance tendu de vert. La princesse reprend ainsi les coloris communément employés dans les intérieurs princiers où se joue une « symphonie d'or et de lumières »<sup>184</sup> renforcée par la présence de petits éléments décoratifs. Ces objets rehaussent le prestige de la princesse en montrant son appartenance à la princesse à la famille royale élargie avec les trois portraits de la duchesse de Chartres, du duc de Penthièvre ou la princesse de Lamballe ; les armes des familles d'Este et de Conti et le

---

<sup>177</sup> Madame de GENLIS, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de cour et des usages du monde*, t. I, Paris, 1818, p. 188

<sup>178</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n° 72, mémoire de meubles réalisés par Georges Jacob, décembre 1776.

<sup>179</sup> La princesse acquiert un lit à la duchesse en 1776, un lit à la polonaise en 1779 et un lit à la romaine en 1788.

<sup>180</sup> Le premier lit réalisé en 1776 par Jacob a une hauteur de 10 pieds soit plus de 3 m.

<sup>181</sup> Le lit possède une impériale de damas cramoisi « en forme de carrosse ».

<sup>182</sup> Pour une étude de la symbolique des couleurs, Michel PASTOUREAU, *Dictionnaire des couleurs de notre temps, symbolique et société*, Paris, C. Bonneton, 2007 [1999], 191 p. ; *Couleurs, images et symboles : études d'histoire*, Paris, Le léopard d'or, 1989, 291 p.

<sup>183</sup> Michèle FOGEL, « Modèle d'État et modèle social de dépense : les lois somptuaires en France de 1485 à 1660 », dans Jean-Philippe GENET et Michel LE MENE (dir.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, Éd. du CNRS, 1987, p. 227-235.

<sup>184</sup> Michel FIGEAC, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, 362 p., p. 273.

buste<sup>185</sup> du prince de Conti commandé en décembre 1776, au sculpteur Pierre Mérard<sup>186</sup>. Les luminaires mobiles, les pendules contribuent au raffinement des pièces par leur dorure et forme travaillée.

Ainsi, le cadre de vie de Marie-Fortunée d'Este est construit selon des codes aristocratiques mais à un moment où ces critères évoluent. Les lambris d'or et de blanc, les tentures cramoisies cèdent progressivement la place à des harmonies colorées plus discrètes. Ces nouvelles normes tendent à triompher dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, les appartements de la princesse ne correspondent plus à la mode et Marie-Fortunée d'Este cherche par des travaux successifs à adopter les nouveaux goûts de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## B. Un décor fleuri et féminin

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'éclosion de plusieurs styles décoratifs. A partir des années 1730, le style Louis XV est caractérisé par des formes souples, la présence de guirlandes de fleurs et de coquillages. Progressivement, il coexiste avec le style Louis XVI qui triomphe vers 1775. Il est marqué par l'abandon graduel de la courbe au profit d'une nouvelle grammaire décorative issue de l'Antiquité où dominent cannelures et les feuilles d'eau dans un style fleuri. L'évolution du mobilier et de la décoration traduit l'engouement pour des formes et des pièces délicates. Elle révèle le goût pour la nature, les motifs pastoraux qui se retrouvent dans de nombreux champs artistiques. Elle matérialise l'affirmation des nouvelles valeurs d'intimité et d'aisance par la réalisation de sièges plus confortables. La décoration est influencée par des modes venues de l'étranger. Il faut donc voir comment le renouvellement du mobilier et de la décoration démontre que la princesse prend soin d'adapter son intérieur aux nouvelles modes.

L'adoption par la princesse des règles de la mode se lit par l'évolution des tissus, des matériaux employés ainsi que des décors et des motifs. Les motifs floraux sont particulièrement appréciés par la princesse : les premiers meubles réalisés en 1776 par Jacob sont décorés de bouquets de roses, rubans et feuilles d'acanthe. Cette thématique se retrouve dans les décors des papiers peints et révèle que la princesse adapte son décor au nouveau style Louis XVI. La mode pour l'Antiquité se rencontre à partir de 1779 avec les nouvelles commandes pour sa chambre<sup>187</sup> : le décor mural est inspiré de l'architecture et du style

---

<sup>185</sup> Un exemplaire en terre cuite est conservé au Musée des Beaux-Arts de Dijon, voir annexes 5.

<sup>186</sup> Arch. nat., R3173, dépenses particulières 1776, mémoire pour le buste de feu le prince de Conti, Mérard, décembre 1776.

<sup>187</sup> A. N., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°1, mémoire d'Arthur et Grenard, mars 1779.

corinthiens ; les sièges ont des pieds cannelés et à entrelacs en 1779<sup>188</sup> et le lit est à la romaine. Cet Antique fleuri se déploie sur des étoffes plus légères, cotonnades, mousseline, ou sur les papiers peints<sup>189</sup> présents à l'hôtel dès 1776. En 1788, les nouveaux sièges de la chambre princière sont tapissés de toile de Jouy à palmes<sup>190</sup>. Le motif rappelle le goût pour l'exotisme et la mode des toiles peintes souvent utilisées pour les décors des résidences champêtres ou dans les pièces de l'intimité. Marie-Antoinette commande ainsi en 1784 de la toile de Jouy et du taffetas blanc pour son cabinet turc<sup>191</sup>.

Les nouveautés se rencontrent en effet sur un espace limité, celui des pièces de l'intimité. Dans cet appartement, la princesse crée un décor particulièrement raffiné et travaillé. Le mobilier choisi traduit la diffusion -sous l'influence des maîtresses de Louis XV- de meubles à destination plus féminine<sup>192</sup> ou adaptées aux robes des femmes avec quatre fauteuils en cabriolet, une grande bergère, une chiffonnière et un sofa<sup>193</sup> placés dans le cabinet de la princesse. Ce sont des meubles délicats et raffinés à l'instar du « secrétaire en bois de rose marqueté » et associés à une sociabilité intime avec le cabaret, petite table pour servir le café et le thé.

Ainsi, se forme un espace de l'intimité où domine un motif floral qui pourrait être vu comme l'expression d'un goût féminin<sup>194</sup>. Cette idée est renforcée par la présence d'un mobilier particulier associé à des figures féminines comme les flambeaux d'argent « avec un buste de femme » présents dans le cabinet de toilette. Cette décoration est particulièrement significative dans cet espace de l'intimité féminine où se mêlent les boîtes à poudre et des meubles féminins. Dans les pièces de l'apparat, les nouveautés sont plus réduites.

### C. Une mode suivie de loin

Les nombreux aménagements et dépenses effectués par la princesse attestent de sa volonté de répondre aux exigences d'apparat et à celles de la mode. L'effort financier produit de 1776 à 1789 suffit-il à créer un décor éclatant et réputé ?

---

<sup>188</sup> A. N., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°33, mémoire de l'ébéniste, octobre 1779.

<sup>189</sup> Christine VELUT, *Décors de papier : production, commercialisation et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris I Sorbonne, 2001, 3 vol., p. 11 ; version remaniée, *Décors de papier : production, commerce et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, Paris, Éd. du patrimoine, 2005, 159 p.

<sup>190</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièce n°41, mémoire de tissus, mai 1788.

<sup>191</sup> John WHITEHEAD, *Mobilier et arts décoratifs en France au XVIIIe siècle*, Paris, Ed. Atlas, 1992 [trad. Fr], 254 p.

<sup>192</sup> Leora AUSLANDER, *Taste and power: furnishing Modern France*, Berkeley, University of California Press, 1996, 495 p., p. 67.

<sup>193</sup> Arch. nat., R3/221, état des meubles de SAS au premier avril 1776.

<sup>194</sup> CUNNINGHAM, « An Italian house is my lady », p. 73-74.

Les réalisations de prestige sont restreintes. Si la princesse commande des pièces de mobilier à des fournisseurs réputés, les ouvrages sont réduits. En effet, de 1776 à 1789, la princesse sollicite des menuisiers-ébénistes renommés mais peu nombreux. En 1776, elle fait appel à François Reizell<sup>195</sup> -qui travaille tout particulièrement pour le prince de Condé<sup>196</sup> - ; en 1779<sup>197</sup> et en 1786<sup>198</sup> à Nicolas Grevenich<sup>199</sup> qui livre le Garde-Meuble jusqu'en 1791 et fournit l'aristocratie parisienne et la famille royale dès 1773<sup>200</sup>. De même Georges Jacob -qui réalise en 1776 un grand lit à la duchesse et des sièges pour le salon, la chambre à coucher, la salle à manger<sup>201</sup>- et Nicolas Delaisement qui intervient en 1788<sup>202</sup> sont réputés. Le décor mural est confié à des hommes reconnus tel le sculpteur François Duret « sculpteur ordinaire du comte de Provence » qui réalise des sculptures pour les fêtes royales<sup>203</sup> ou encore Jean-Baptiste Corbel qui travaille pour le château de Bagatelle, l'hôtel de Salm<sup>204</sup>. Néanmoins, le luxe est limité par le nombre et la qualité des pièces de mobilier. Seuls les meubles de l'appartement d'apparat et principalement ceux de la chambre, du salon de compagnie et de la salle à manger, sont réalisés par des artisans connus. Un faible nombre de meubles est particulièrement travaillé et onéreux à l'instar des lits -Delaisement réalise celui à la polonaise pour 600 livres<sup>205</sup> auquel il faut ajouter 760 livres de dorures<sup>206</sup>- et d'un coffre-fort plaqué en bois de rose et dessus de marbre commandé en 1776 pour 840 livres<sup>207</sup>. La console réalisée par Jacob en 1776 pour de 380 livres est particulièrement luxueuse. C'est d'ailleurs le seul mobilier appartenant à la princesse conservé aujourd'hui<sup>208</sup>. La majorité du mobilier princier est réalisée en noyer, bois commun employé plutôt pour les meubles de service<sup>209</sup>.

Le décor princier est sans éclat. Rappelons que la princesse ne sollicite ni les

---

<sup>195</sup> A. N., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°51, mémoire de meubles par Reizell, septembre 1776.

<sup>196</sup> François DE SALVERTE, *Les ébénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs œuvres et leurs marques*, 7e éd, Paris, F. de Nobele, 1985, 365 p.

<sup>197</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°33, mémoire de l'ébéniste Grevenich, octobre 1779.

<sup>198</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°57, mémoire d'ébénisterie, avril 1786.

<sup>199</sup> Michel BEURDELEY, *Georges Jacob 1739-1814 et son temps*, Paris, Ed. M. Hayot, 2002, 174 p., p. 19.

<sup>200</sup> Ibid.

<sup>201</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièces n°70 et 72, mémoire de meubles réalisés par Georges Jacob, décembre 1776.

<sup>202</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1788, pièces n°33 et 35, mémoires d'ouvrage et d'un lit à la romaine, juin 1788.

<sup>203</sup> Emmanuel BENEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays... t. 4, Dughet-Gillet*, Nouvelle éd., Paris, Gründ, 1976, 728 p.

<sup>204</sup> E. BENEZIT, *op. cit.*, t. 3, *Chillida-Duggelin*, Paris, Gründ, 1976, 728 p.

<sup>205</sup> Arch. nat., R3/179, dépenses générales 1779, pièce n°73, mémoire de meubles réalisés par Delaisement, mars 1779.

<sup>206</sup> Idem, pièce n°72, mémoire de dorure de meubles par Guinrange, mars 1779.

<sup>207</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°8, mémoire du coffre, juin 1776.

<sup>208</sup> G. BEURDELEY, *op. cit.*, p. 27; voir pièces justificatives.

<sup>209</sup> Alexandre PRADERE, *Les Ebénistes français de Louis XIV à la Révolution*, Paris, Chêne, 1989, 438 p.

marchands merciers les plus en vogue<sup>210</sup> ni les trois chefs du néoclassicisme Joseph Baumhauer, Pierre Garnier et Jean-François Veben qui travaillent pour les cours de Louis XV et Louis XVI. La décoration ne se distingue pas par des réalisations originales. L'organisation spatiale est très convenue et peu au fait des nouveautés : le terme de boudoir n'apparaît qu'en 1788 ; il n'y a ni serre chaude, ni jardin d'hiver, pourtant à la mode à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le décor intérieur ne manifeste pas une ingéniosité particulière : les pièces restent rectangulaires alors que la forme circulaire se retrouve dans nombre de boudoirs ; les peintures des plafonds sont simples, peu travaillées. Enfin, l'influence étrangère et l'exotisme demeurent limités à quelques éléments décoratifs. Le goût pour les motifs orientaux et les meubles en laques est ponctuel avec la mention d'une toilette de campagne dite « à la chinoise ».

L'analyse du décor princier révèle plusieurs aspects. Tout d'abord, il s'agit d'un intérieur classique, celui que l'on attend d'une grande aristocrate. L'appartement de parade se distingue par sa magnificence et reprend le langage esthétique des espaces aristocratiques : c'est le règne du doré, du damas, du cramoisi. Il se caractérise par une organisation spatiale spécifique avec la multiplication des pièces secondaires qui limitent l'accès à la princesse. Il est composé de meubles nombreux et raffinés.

Les travaux d'embellissement se concentrent sur un petit nombre de pièces : le salon et les espaces de l'intimité. Il se forme alors un appartement privé autour de pièces secondaires régulièrement rénovées. Cet agencement témoigne de la diffusion de l'intimité et du confort dans des pièces dites féminines, garde-robe, cabinet... où se installés des meubles féminins, bergères, sofa..., et un décor délicat et fleuri. La récurrence des motifs floraux traduit à la fois la mode pastorale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses goûts et peut-être une plus grande sensibilité féminine à ces motifs.

Le décor princier se décline autour de trois motifs : il est aristocratique, bucolique et féminin et laisse entrevoir l'attrait de Marie-Fortunée pour ces ornements. Il souligne la différenciation des décors en fonction de la destination des pièces. Plusieurs facteurs jouent dans l'organisation et la décoration des pièces : les normes de la convenance sous-tendent les nouveaux critères de la commodité et les nouvelles modes.

Toutefois, le décor princier n'est ni varié ni très remarquable. Les objets de décoration sont peu nombreux et la princesse ne possède aucune œuvre d'art. A la différence du prince

---

<sup>210</sup> Pierre VERLET, « Le commerce des objets d'art et les marchands merciers à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1958, Vol. 13, n°1, p. 10-29 ; voir le chapitre 4.

de Conti, elle n'acquiert pas de tableaux, se contente d'estampes et de quelques bibelots : l'inventaire réalisée lors du séquestre révolutionnaire dénombre « quatorze figures de plâtre, sept portraits peints, deux tableaux peints » ainsi qu'une petite pendule<sup>211</sup>. La princesse n'est pas collectionneuse et son intérieur ne suscite pas un intérêt particulier. Son hôtel ne fait l'objet d'aucune notice détaillée dans les guides imprimés alors que le cabinet de curiosités du précédent propriétaire était fort réputé et avait suscité de nombreux commentaires.

Le pâle éclat des appartements princiers est lié au budget restreint de la princesse qui doit limiter ses dépenses somptueuses : par exemple un siège haut de gamme vaut 400 livres<sup>212</sup> soit 8 à 10 fois plus que le prix de ceux achetés par Marie-Fortunée. Un autre argument susceptible d'éclairer cette situation est la vie sociale réduite de la princesse de Conti qui semble à l'écart du rythme accéléré des modes et attachée aux dorures et aux couleurs de l'apparat aristocratique traditionnel. La princesse marque de l'empathie pour la tradition et se tient par obligation et/ou inclination à l'écart des normes changeantes de la mode.

---

<sup>211</sup> Arch. dep. Seine, DQ10 1382, dossier 2539, 20 vendémiaire an 2 [11 octobre 1793], vente des biens de l'émigrée Conty.

<sup>212</sup> Bill PALLOT, *L'art du siège en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Courbevoie, éd. ACR, 1987, 332 p., p. 68.





## Chapitre 6

### La table d'une princesse

L'intérêt porté à l'alimentation est ancien en France. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, des ouvrages abordent ce thème à l'instar de Pierre Le Grand d'Aussy dans son *Histoire de la vie privée des Français de l'origine de la Nation jusqu'à nos jours* qui, commandée par le marquis de Paulmy, paraît en 1782<sup>1</sup>. D'autres poursuivent cette entreprise au XIX<sup>e</sup> siècle, comme Louis Bourdeau dans son *Histoire de l'alimentation*, en 1894<sup>2</sup> ou Adam Maurizio, auteur d'une *Histoire de l'alimentation végétale depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, en 1932<sup>3</sup>.

Cependant, considérée comme anecdotique, l'histoire de l'alimentation reste longtemps entre les mains des gastronomes avant de trouver sa place dans la recherche historique avec les *Annales*. L'étude sérielle préconisée par Fernand Braudel et Lucien Febvre se prête en effet très bien au domaine alimentaire et leur article capital paru dans les *Annales* en 1961<sup>4</sup> suscite un nouveau courant d'études. Celui-ci se focalise sur le thème de la ration, du ravitaillement<sup>5</sup>, de la consommation<sup>6</sup> et de la part de l'alimentation dans les budgets domestiques. Une autre voie est initiée par Fernand Braudel. Dans son ouvrage *Civilisation matérielle et capitalisme*<sup>7</sup> paru en 1967, il propose une histoire de l'alimentation sous l'angle de la culture matérielle. A sa suite, cuisine, salles et foyers sont explorés à partir de l'étude

---

<sup>1</sup> Pierre Jean-Baptiste LE GRAND D'AUSSY, *Histoire de la vie privée des Français de l'origine de la Nation jusqu'à nos jours*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1782, 3 vol.

<sup>2</sup> Louis BOURDEAU, *Études d'histoire générale. Histoire de l'alimentation. Substances alimentaires, procédés de conservation, histoire de la cuisine, pain, boissons, service des repas*, Paris, F. Alcan, 1894, 372 p.

<sup>3</sup> Adam MAURIZIO, *Histoire de l'alimentation végétale depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, Paris, Payot, 1932, 663 p.

<sup>4</sup> Fernand BRAUDEL, « Alimentation et catégories de l'histoire », *Annales ESC*, 1961 vol. 16, n°4, Histoire de la vie matérielle, p. 723-728.

<sup>5</sup> Louis STOUFF, *Ravitaillement et alimentation en Provence, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, La Haye, Mouton et Cie, 1970, 509 p.

<sup>6</sup> Bartolomé BENNASSAR, Joseph GOY, « Contribution à l'histoire de la consommation alimentaire du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1975, vol 30, n°2, p. 402-430.

<sup>7</sup> F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme, Civilisation matérielle et capitalisme. 1, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1967, 464 p.

des inventaires après décès<sup>8</sup> et fournissent de précieuses informations sur les manières de table et la progression des habitudes alimentaires.

Sous l'influence des travaux sociologiques et anthropologiques, l'attention s'est déplacée vers les conduites, les comportements alimentaires. Margaret Mead et surtout Claude Lévi Strauss<sup>9</sup> ont démontré que l'alimentation est révélatrice des spécificités culturelles. Leurs analyses ont ouvert la voie aux travaux d'ethnologie comme ceux d'Yvonne Verdier<sup>10</sup>, ou d'anthropologie historique avec Jean-Louis Flandrin<sup>11</sup>. L'historien propose une nouvelle approche de l'histoire de l'alimentation tournée vers les sensibilités et les goûts alimentaires<sup>12</sup>.

Aujourd'hui, l'histoire de l'alimentation est au cœur de nouveaux enjeux. Le comportement alimentaire est un « fait social total » pour reprendre la formule de Marcel Mauss<sup>13</sup> au croisement de l'histoire sociale et économique, politique et religieuse et de l'ensemble des sciences sociales. En effet, l'étude des pratiques alimentaires d'une personne et d'un groupe doit être menée de façon globale en mêlant les approches économiques, qui visent à mesurer la consommation, et une attention portée aux sensibilités et aux goûts alimentaires. L'analyse des comportements alimentaires doit mettre en exergue des mœurs de table<sup>14</sup>, un rapport particulier à soi, à son corps, à l'espace du repas. Il faut voir comment ces gestes s'inscrivent dans une « civilisation de l'appétit »<sup>15</sup> qui prend en compte la ritualisation du repas, et des manières de table. Dès lors, étudier l'acte alimentaire c'est analyser l'homme « vivant en chair et en os » cher à Lucien Febvre<sup>16</sup>.

Les comportements alimentaires sont donc au cœur de la notion d'identité où s'articulent des contraintes diverses. Le repas et la cuisine sont des signes sociaux et servent

---

<sup>8</sup> Daniel ROCHE, *Le peuple de Paris*, Paris, Fayard, 1998, [1ère édition 1981], 379 p. ; Annik PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 523 p.

<sup>9</sup> Margaret MEAD, *L'anthropologie comme science humaine*, Paris, Payot, 1971, 272 p. ; Claude LEVI STRAUSS, *Mythologiques, I, Le cru et le cuit*, Plon, 1964, 402 p. ; 3. *L'origine des manières de table*, Plon, 1968, 479 p.

<sup>10</sup> Yvonne VERDIER, « Pour une ethnologie culinaire », *L'homme*, 9 (1), p-49-57.

<sup>11</sup> Jean-Louis FLANDRIN, *Chronique de Platine Pour une gastronomie historique*, Paris, Odile Jacob, 1992, 328 p.

<sup>12</sup> Odile REDON, Lise SALLMANN, Sylvie STEINBERG, *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, actes du colloque international à la mémoire de Jean-Louis Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005, 403 p.

<sup>13</sup> Marcel MAUSS, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », [1923], *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1966, 483 p., p. 147.

<sup>14</sup> Barbara KETCHAM WEATHON, *L'office et la bouche. Histoire des mœurs de table, 1300-1789*, Paris, Calmann-Lévy, 1984 (éd. en angl. 1983), 380 p.

<sup>15</sup> Stephen MENNELL, *Français et Anglais à table du Moyen Age à nos jours*, Paris, Flammarion, 1987, [éd. angl. 1985], 537 p.

<sup>16</sup> Lucien FEBVRE, *Pour une histoire à part entière*, Paris, Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études. VIe Section, 1962, 867 p.

de support à l'affirmation sociale. Le luxe et le raffinement des tables doivent attester de la qualité de l'hôte. Les comportements sont modelés par des normes : la religion fixe le rythme des pratiques alimentaires ; le discours médical met en cause l'alimentation de la noblesse et au XVIII<sup>e</sup> siècle les critères de la distinction sociale se modifient et s'expriment désormais par la notion de bon goût<sup>17</sup>.

Deux sources sont aujourd'hui privilégiées par l'histoire de l'alimentation. Tout d'abord les imprimés, livres de cuisine ou traités d'économie, ont nourri de fructueux travaux<sup>18</sup>. Ensuite, les sources manuscrites, livres de comptes des hôtels aristocratiques, des institutions religieuses ou encore les marchés de pourvoiries<sup>19</sup> constituent une voie dynamique pour l'étude du comportement alimentaire d'un Grand<sup>20</sup>, d'un gentilhomme de Touraine<sup>21</sup>, d'un seigneur languedocien<sup>22</sup>, d'une province<sup>23</sup> ou d'une femme de l'aristocratie<sup>24</sup>.

Ici, il s'agit d'étudier les comptes d'une princesse et de saisir comment les dépenses alimentaires révèlent une ou des postures particulières. A travers le repas se discerne une pratique aristocratique et se révèlent les convictions religieuses de la princesse et au delà son rapport à la nourriture, au corps, ses goûts personnels. Il faut enfin examiner dans quelle mesure à partir du cas de la princesse de Conti se dégagerait un « profil alimentaire »<sup>25</sup> qui témoignerait de ses idées, appartenances, de ses goûts mais peut-être aussi d'une certaine spécificité féminine dans le domaine de l'alimentation. Ainsi, grâce à l'apport précis et précieux de ses comptes peut être saisi le comportement alimentaire d'une femme de l'aristocratie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

---

<sup>17</sup> J.-L. FLANDRIN, « Choix alimentaires et art culinaire (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans J.-L. FLANDRIN, M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 2001, 915 p., p. 657-660.

<sup>18</sup> Alain GERARD, « Le triomphe de la cuisinière bourgeoise, livres culinaires, cuisine et société en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1977, p. 497-521 ; *Livres en bouche. Cinq siècles d'art culinaire français du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2001, non paginé.

<sup>19</sup> Pierre COUPERIE, « Les marchés de pourvoirie : viande et poisson chez les Grands au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 19, 1964, p. 467-477.

<sup>20</sup> Jean DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

<sup>21</sup> Brigitte MAILLARD, « En Touraine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Vie et mort d'un gentilhomme campagnard », dans B. MAILLARD, *Vivre en Touraine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 450 p., p.113-120.

<sup>22</sup> Joseph SMETS, « A la table d'un seigneur languedocien en 1766 : les comptes du cuisinier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 48-4, octobre-décembre 2001, p.32-49.

<sup>23</sup> Philippe MEYZIE, *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 428 p.

<sup>24</sup> Ph. MEYZIE, « La noblesse provinciale à table : les dépenses alimentaires de Joséphine de Galathea (Bordeaux 1754-1763) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007, n°2, (54-2) p.32-54.

<sup>25</sup> Ph. MEYZIE, *La table..op. cit.*

## **I. NOURRIR UNE MAISON PRINCIÈRE**

Parce que la princesse doit nourrir une domesticité nombreuse et des invités réguliers, le secteur de la bouche est un poste de dépenses important. Les frais de bouche conservés offrent un éclairage très précis sur l'approvisionnement de la maison. Les besoins importants de la maison génèrent la formation d'un marché autour de l'hôtel et du château : dans quelle mesure les modalités d'approvisionnement contribuent-elles à distinguer la princesse de Conti ? Les comptes-rendus mensuels du contrôleur de Bouche apportent un éclairage sur l'ampleur et la diversité des dépenses et permettent de voir comment elles sont induites par la qualité de la table de la princesse et de ses invités. Celle-ci impose un approvisionnement régulier : comment s'organise-t-il autour de la recherche de produits raffinés et valorisés ?

### **A. Un secteur essentiel dans l'économie de la maison**

Comme cela a été montré dans la première partie<sup>26</sup>, la Bouche est le second poste de dépenses de la maison et elle occasionne des débours variés. Les comptes de la princesse de Conti présentent les dépenses alimentaires de la maison, en isolant celles de Marie-Fortunée d'Este, de façon très détaillée mais aussi de manière lacunaire. En effet, les dépenses de bouche, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 3 de la première partie, ne sont connues que pour 1786 et 1789<sup>27</sup> et que de septembre à novembre 1777 et en avril-mai puis août-octobre 1781 et octobre-novembre 1785. Les frais alimentaires sont renseignés pour le séjour aux eaux à Bourbon-l'Archambault de mai à août 1787.

Toutefois, ces dépenses sont extrêmement précises, alliant le compte-rendu mensuel du contrôleur de bouche et les mémoires des fournisseurs et permettant de mettre en évidence la consommation alimentaire quotidienne. Aux factures des fournisseurs de denrées alimentaires s'ajoutent tous les mémoires et menus frais nécessaires à la réalisation des repas notés chaque jour par le contrôleur de bouche sur l'état de la dépense. Au total, ce sont 653 pages des comptes qui concernent le domaine de la bouche.

#### **1) Le coût de la table**

Rappelons tout d'abord qu'en 1788 les dépenses de bouche estimées à 27 055 livres par le trésorier représentent 16 % des dépenses totales. Ces sommes peuvent augmenter et elles atteignent 37 112 livres en raison de deux réceptions fastueuses d'un coût de 4 139 livres organisées par la princesse.

---

<sup>26</sup> Chapitre 3.

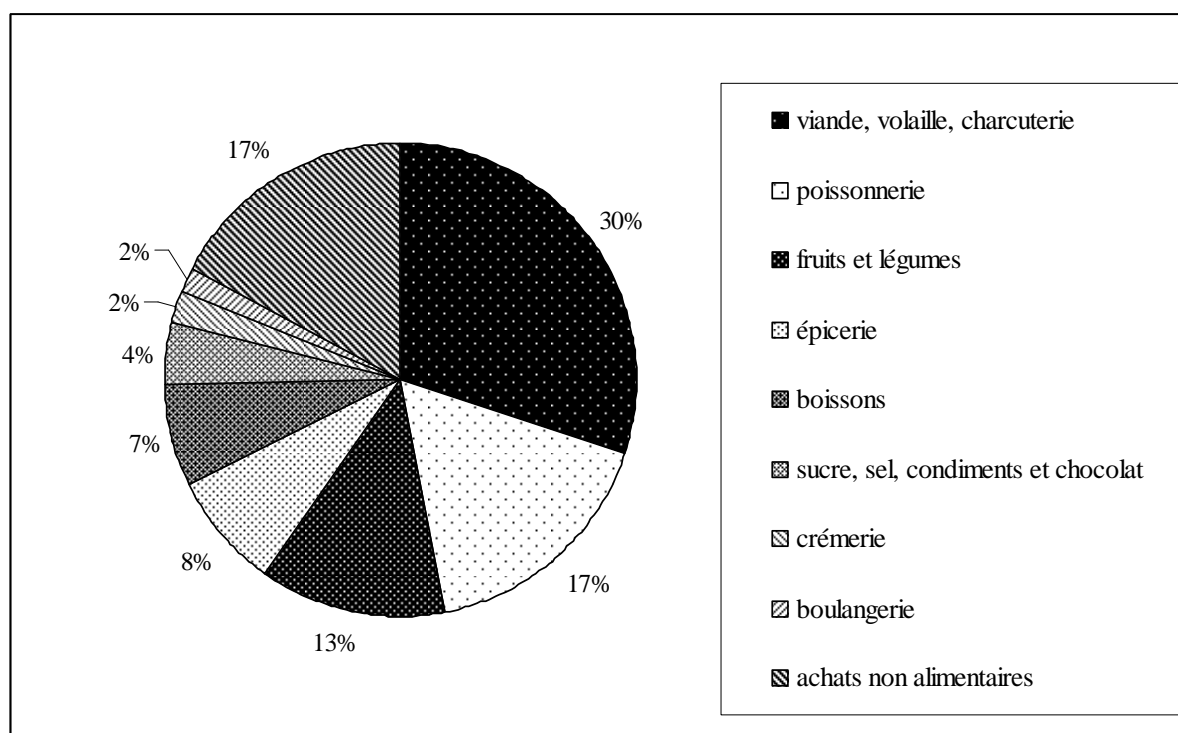
<sup>27</sup> Mais la princesse est absente à partir de juillet.

En temps ordinaire, les dépenses mensuelles de bouche varient entre 2 100 livres et 3 258 livres soit en moyenne 90 livres et demie par jour en 1786 ou un peu plus de 74 livres en 1788. La somme est supérieure à celle de la noblesse féminine provinciale -Marie-Joséphine de Galatheau, noble bordelaise dépense en moyenne 7 livres quotidiennement<sup>28</sup>- ou parisienne puisque la marquise de Fleury qui vit aussi seule dépense annuellement 16 000 livres, soit 44 livres par jour<sup>29</sup>, de 1781 à 1783<sup>30</sup>.

## 2) Des dépenses hétérogènes

Les dépenses sont variées et d'inégale importance. Les frais alimentaires sont majoritaires : ils représentent par exemple 83 % des débours pour l'année 1786 comme le montre la figure 2. Les achats non alimentaires tels que l'achat d'ustensiles, de charbon, représentent moins de 20 % des débours.

**Figure 2 : Répartition des dépenses de bouche en 1786**



Parmi les frais alimentaires, trois débours dominant : les dépenses de viande, qui représentent 30 % des frais, puis celles de poissons et de fruits et légumes. Cette hiérarchie peut être modifiée lors du Carême pendant lequel la consommation de poissons croît

<sup>28</sup> Ph. MEYZIE, « La noblesse provinciale à table : les dépenses alimentaires de Marie-Joséphine de Galatheau », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007-2, n°54-2, p. 32-54.

<sup>29</sup> Natacha COQUERY, *L'hôtel aristocratique, le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p., p. 139.

<sup>30</sup> Elle se rapproche davantage le duc de Coigny qui dépense entre 3 500 et 5 000 livres par mois.

fortement jusqu'à 28 % des achats en mars 1789, ou en fonction des saisons, le printemps et l'été se distinguent par l'augmentation des factures de fruits et légumes. Les autres dépenses sont minoritaires et ne représentent que 23 % des dépenses de bouche en 1786. Les mémoires d'épicerie rassemblent des fournitures composites : fruits secs, sucre, riz, pâtes, thé, café, fromages, épices et de menus objets comme des bougies de table, du savon. Les factures de boissons et notamment de vins, représentent 7 % des frais en 1786 mais leur part est surévaluée en raison des deux réceptions. En mars 1786, elles constituent moins de 4 % des débours mensuels.

Les achats non-alimentaires occupent une place réduite, 17 % des dépenses en 1786, et englobent des éléments variés liés à la préparation des repas : frais de combustibles, achat ou réparation d'ustensiles. Le versement en argent pour la subsistance de la famille représente une part importante de ces débours.

Par leurs détails, les comptes apportent des informations sur la valeur des consommations, le rythme des dépenses selon différentes temporalités, par mois, selon les saisons ou lors d'occasions particulières. Ils indiquent régulièrement les destinataires des produits alimentaires et mettent en lumière l'approvisionnement spécifique de la princesse. Les comptes-rendus mensuels du contrôleur accompagnés des états de frais de subsistance de la famille apportent un éclairage sur les différents tables qui existent à l'hôtel, leur composition et leur hiérarchisation.

## B. Des tables princières

Plusieurs tables peuvent être identifiées dans l'hôtel princier. Elles réunissent d'une part la princesse et ses invités et d'autre part la domesticité. Si l'existence de plusieurs tables révèle l'ampleur des repas servis, elle précise la hiérarchie des tables et des mets. Il convient tout d'abord de souligner le raffinement de la table princière puis de distinguer les différentes tables des serviteurs.

### 1) La table de la princesse

A partir de 1785, les sources permettent de dénombrer les invités de la princesse pour chaque repas. Elle dîne souvent seule alors qu'elle invite environ 9 personnes au souper à Triel ou à Paris. A Triel en novembre 1785, pendant les 18 jours de son séjour, elle traite en moyenne 4 personnes au dîner et 7 au souper. Au total, 194 repas sont servis à sa table pendant la période. A Paris, plus de 3 068 repas ont été préparés pendant l'année 1786<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> Les comptes n'établissent le nombre d'invités que sur 11 mois en 1786.

Pour se restaurer et recevoir, la princesse dispose à Paris de deux salles à manger : l'une d'été au rez-de-chaussée, l'autre d'hiver au premier étage. A l'intérieur de ces pièces, il existe plusieurs tables. La première, en noyer, richement ornée est « pour le couvert de SAS » qui dîne seule. En effet, l'étiquette impose une mise à distance de la princesse du sang par rapport aux autres convives de moindre qualité ce qui est une forme dérivée du grand couvert royal. Une princesse du sang ne doit pas manger avec un homme sans le roi mais cet usage semble aboli selon la comtesse de Genlis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Toutefois, Charles Collé<sup>33</sup> rapporte les propos du duc d'Orléans en juillet 1767 qui déclare : « que les gentilshommes ne mangent point avec moi lorsqu'il y a une princesse du sang » soulignant ainsi les hiérarchies sociales et les partages sexuels à l'œuvre dans les tables princières. Enfin, les indispositions passagères féminines leur imposent de dîner à part comme l'indique le duc de Penthièvre au sujet de la princesse de Lamballe lors de la réception organisée par la princesse de Conti pour les archiducs en 1786<sup>34</sup>. A côté de la table réservée à la princesse, sont placées celles destinées à sa suite ou à ses invités et sont disposées 36 chaises à la reine<sup>35</sup>.

Ainsi, les tables traduisent le rang de la princesse qui doit suivre les règles de l'étiquette mais est aussi tenue de recevoir régulièrement. Elles révèlent le fonctionnement de la maison par l'existence de plusieurs tables domestiques.

## 2) Les tables domestiques

La princesse doit nourrir sa famille connue par les listes de « vin ou subsistance de la famille » c'est-à-dire ceux qui ne peuvent déjeuner ou dîner à l'hôtel et bénéficient de compensation financière. 20 personnes, parfois 23 comme en mai 1786, peuvent être nourris par la princesse, soit l'équivalent de 1 200 couverts et 14 600 repas par an, sans compter les repas quotidiens<sup>36</sup> des pages. Ainsi, pour les 11 mois renseignés, 15 610 repas sont préparés à l'hôtel parisien ou à Triel pour la famille, les deux pages et les garçons.

Les repas sont servis à des tables distinctes en fonction de la qualité des convives. La table du contrôleur rassemble la famille, soit autour de 20 personnes, dans une salle à manger où est placée une table de 14 couverts avec rallonge et 24 chaises de paille. L'office comporte

---

<sup>32</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de cour et usages du monde*, Paris, 1818, t. I, article « étiquettes ».

<sup>33</sup> Charles COLLE, *Journal historique ou mémoires critiques et littéraires*, Paris, 1807, t. 3, p. 327.

<sup>34</sup> Arch. nat., K161, n°30, « jeudi 18 mai 1786, la princesse a donné à souper et l'archiduc et l'archiduchesse, M. de Penthièvre, Mme de Lamballe s'y sont trouvés. Cette dernière ne s'est point mise à table car elle était incommodée ».

<sup>35</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n° 72, mémoire de meubles réalisés par Georges Jacob, décembre 1776.

<sup>36</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses générales 1785, pièce n°74, état des personnes qui ont mangé à la table du contrôleur de SAS madame la princesse de Conti pendant le courant de novembre 1785 à Triel.



« une table à manger »<sup>37</sup> qui rassemble tous ceux qui ont pour fonction de préparer le repas et mangent à part en horaires décalés.

### 3) Des tables abondantes et hiérarchisées

En additionnant les convives des différentes tables, il résulte qu'en moyenne chaque jour, 55 repas sont servis à l'hôtel pour près de 27 personnes au dîner et 30 au souper. L'ampleur des repas préparés atteste de la convivialité et la prodigalité de la princesse qui sont des valeurs communément partagées par les élites. « La table ouverte »<sup>38</sup> des élites du Sud-Ouest a été soulignée tandis que Jean Duma montre l'activité considérable des cuisines des Bourbon-Penthièvre qui préparent plus de 25 000 repas par année<sup>39</sup>.

La hiérarchie des tables est confortée par celle des mets que mettent en lumière les comptes. Ils soulignent la « discrimination sociale en matière de nourriture »<sup>40</sup>. Les factures de boulangerie illustrent bien cette hiérarchisation. Aux multiples formes du pain correspondent des usages différents et des convives distincts. Le pain d'office correspond à la consommation de masse de la maison : en mai 1786<sup>41</sup>, entre 15 et 31 pains sont livrés à l'hôtel chaque jour. Le pain de table est plus restrictif et plus coûteux, 5 sols la livre, il n'est servi qu'aux personnes qui partagent la table de la princesse. Enfin, les pains à café à une sol, connaissent un grand succès à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais ils sont limités à un petit nombre de convives : un à trois pains sont livrés quotidiennement

Les comptes témoignent de l'ampleur des repas préparés et de l'importance économique du secteur de la Bouche. La hiérarchisation des plats en fonction des convives est une autre spécificité de la maison princière et elle contribue à l'affirmation du rang de la princesse. Les besoins de la maison imposent de même un vaste approvisionnement multipolaire au sein duquel domine le marché parisien.

### C. L'approvisionnement des cuisines princières

Le nombre de bouches à nourrir implique la formation d'un marché alimentaire imposant autour de la maison princière. L'approvisionnement, néologisme du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, est organisé autour de multiples canaux qui révèlent le statut socioculturel des divers aliments. Il rassemble un marché concentrant un groupe varié d'intervenants. S'il faut

---

<sup>37</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières, pièce n°34, mémoire de serrurerie, mai 1776.

<sup>38</sup> Philippe MEYZIE, *La table du Sud-Ouest ...op. cit.* p. 104.

<sup>39</sup> Jean DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre... op. cit.*, p. 431.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 453.

<sup>41</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°56, mémoire du boulanger, mai 1786.

souligner la primauté du « grand marché »<sup>42</sup> parisien, il est nécessaire d'identifier quelles sont les modalités d'approvisionnement qui permettent à la princesse d'obtenir des produits frais, de qualité et recherchés. Dans cette perspective, le rôle du domaine de Triel doit être particulièrement mis en évidence.

### 1) Les principaux modes d'approvisionnement

A Paris comme à Triel, l'approvisionnement des tables princières se caractérisent par l'importance du marché de proximité. Deux canaux peuvent être distinguer. Les comptes placent en exergue le rôle des marchands auprès desquels le contrôleur de bouche passent commande et qui viennent quasi quotidiennement à l'hôtel. En sus des livraisons des marchands, le contrôleur se rend presque chaque jour aux marchés parisiens comme en le prouve la mention de caisses ou de porteurs « venus de la halle ». Ce mode d'approvisionnement ne concerne qu'un nombre limité de produits particulièrement fragiles : les poissons, les volailles ou des pièces de viande ainsi que des fruits. Il traduit le statut social de la princesse car aux halles la vente se fait par enchère et écarte les moins fortunés ainsi que Louis-Sébastien Mercier le dénonce : « les vivres sont renchérées d'une manière exorbitante, c'est l'effet du luxe de la table des riches : ils enlèvent tout et il faut ensuite que le pauvre se dispute le fretin »<sup>43</sup>.

L'acquisition de Triel en 1781 introduit un nouveau mode d'approvisionnement car un grand nombre de produits venus du domaine alimente la table parisienne. L'entretien d'une basse-cour et de vaches<sup>44</sup> permettent de livrer volailles, lait ou du « beurre fondu »<sup>45</sup> comme en novembre 1786<sup>46</sup>. Une partie du gibier saisi par le garde-chasse de la princesse, à l'instar des 446 pièces relevées en 1781<sup>47</sup>, est acheminée à Paris,. L'essentiel des aliments provient de la récolte du jardin fruitier potager. On peut souligner la part importante des fruits : en juillet 1786, un voiturier apporte à Paris 400 abricots de Triel<sup>48</sup> et en août 1786<sup>49</sup> 200 pêches.

Cette part de l'autoconsommation traduit à la fois le goût nouveau pour les fruits au

---

<sup>42</sup> Reynald ABAD, *Le grand marché, l'approvisionnement alimentaire sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2003, 1030 p.

<sup>43</sup> Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782, texte numérisé, chapitre 67 : les halles.

<sup>44</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses générales 1785, pièce n°90, Dépenses journalières de bouche pour le mois d'octobre 1785.

<sup>45</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°161, état de la dépense de bouche de SAS madame la princesse de Conti pour le mois de novembre 1786.

<sup>46</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°76, dépenses journalière de bouche pour le mois de juillet 1786.

<sup>47</sup> Arch. dep. Yvelines, A 219, seigneurie de Triel, folio 339, garde-chasse, 1781.

<sup>48</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°76, dépenses journalière de bouche pour le mois de juillet 1786.

<sup>49</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°89, dépenses journalière de bouche pour le mois d'août 1786.

XVIII<sup>e</sup> siècle et le développement de l'arboriculture fruitière autour de Paris<sup>50</sup>. La construction des maisons de campagne de la bourgeoisie et de la noblesse<sup>51</sup> dès le XVII<sup>e</sup> siècle a créé une forte demande et surtout les propriétaires se sont intéressés aux plantations et ont joué un rôle actif dans l'introduction de nouvelles espèces. Le jardin fruitier devient un élément recherché du cadre de vie des élites à la campagne et un paysage apprécié notamment dans les sites de coteau qui offrent une jolie vue sur les vallées autour de Paris. Témoin de cet engouement, Le Prieur rédige, à la veille de la Révolution, une *Description d'une partie de la vallée de Montmorency et de ses plus agréables jardins* où il dresse la liste des plus beaux jardins<sup>52</sup>. Disposer d'un jardin fruitier possède une dimension distinctive affirmée. Se faire livrer les fruits de son domaine dans sa résidence parisienne, en offrir à ses amis est une pratique valorisée. C'est aussi une preuve de bon goût. Au-delà le jardinage est vu comme une pratique honnête digne d'un gentilhomme comme en témoignent les préfaces des traités de jardinage qui se multiplient et s'adressent à l'élite<sup>53</sup>. C'est un loisir digne des nobles qui peut s'apparenter à forme de cabinet de curiosités en plein air, méritant d'être visité. Il s'inscrit dans la pratique aristocratique de la collection. Faire visiter son jardin et proposer à sa table des fruits de son domaine renforcent le prestige de la princesse de Conti.

Les ressources de Triel offrent une image d'abondance et de qualité, une forme de nouveau pays de Cocagne. La culture permet d'obtenir des fruits et des légumes de qualité. La mise en valeur des produits des domaines est concomitante du mouvement de retour à la nature et à la valorisation de son caractère sain. Les produits du jardin, fruits et légumes, sont considérés comme salubres par les élites car ils sont domestiqués, dressés et contrôlés. La préservation de la santé est donc un argument de poids pour une princesse très attachée à la sienne<sup>54</sup>. Enfin, les produits du domaine procèdent de l'idéal du bon ménager<sup>55</sup> qui permet d'assurer une certaine sécurité alimentaire<sup>56</sup> et s'intègre dans la culture de l'abondance qui caractérise la consommation aristocratique.

---

<sup>50</sup> Florent QUELLIER, *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Ile de France vers 1600 vers 1800*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 464 p.

<sup>51</sup> F. QUELLIER, « Le bourgeois arboriste (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Les élites urbaines et l'essor des cultures fruitières en Ile-de-France », *Histoire urbaine* 2002/2, n° 6, p. 23-41.

<sup>52</sup> LE PRIEUR, *Description d'une partie de la vallée de Montmorency, et de ses plus agréables jardins*, Paris, 1784.

<sup>53</sup> Nicolas de BONNEFONS, *Le jardinier français*, Paris, 1651, préface au lecteur, non paginée ; Jean MERLET, *Abrégé des bons fruits*, 1667, préface non paginée ; GOBELIN, *Le jardinier royal*, Paris, 1661, p. 4.

<sup>54</sup> Voir le chapitre 7.

<sup>55</sup> F. QUELLIER, *La table des Français...op. cit.*, p. 147.

<sup>56</sup> F. QUELLIER, « Le jardin fruitier-potager, lieu d'élection de la sécurité alimentaire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-3, juillet-septembre 2004, p. 66-78.

### 3) D'autres modes d'approvisionnement

Le commerce de correspondance et le don alimentaire sont des voies d'approvisionnement largement secondaires mais qui participent d'une logique distinctive.

Pendant toute la période se retrouve dans les frais de postes du suisse de l'hôtel, la mention d'envoi de beurre de Bretagne. Il existe en effet un commerce de correspondance par l'intermédiaire de facteurs loin de Paris dans le domaine des beurres de longue conservation ou des huiles d'olive<sup>57</sup>. La provenance exacte du « beurre de Bretagne » de la princesse de Conti n'est pas indiquée mais plusieurs hypothèses peuvent être formulées. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Abraham du Pradel<sup>58</sup> conseille dans son ouvrage, *Le livre commode*, de s'en fournir directement auprès du Messager de Bretagne et cette information est reprise quelques années plus tard par Savary des Bruslons<sup>59</sup>. Ce commerce semble extrêmement limité et réservé au beurre salé et notamment celui de Prevelaye<sup>60</sup> près de Rennes qui est très réputé. En effet, à la fin de l'Ancien Régime, l'intendant de Bretagne envoie des paniers à la famille royale. Le choix d'un mode d'approvisionnement original et d'un produit réputé renforcent le prestige de la table.

Les cadeaux alimentaires reçus par la princesse procèdent de la même logique distinctive. Cette pratique, identifiée pour les édiles de villes comme Rennes<sup>61</sup> ou pour le Sud-Ouest aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>, se retrouve dans les comptes. Les mémoires des dépenses mensuelles prélevées sur la cassette mentionnent régulièrement des pourboires aux porteurs de produits alimentaires. Le cadeau alimentaire provient de membres de la noblesse ou de l'aristocratie qui occupent un rang inférieur au sien. Ce sont des signes distinctifs qui visent à marquer le rang du destinataire : par exemple des fruits exotiques comme l'ananas que fait porter l'abbesse de Penthemont en février 1784<sup>63</sup> ou encore des pêches comme en août 1778<sup>64</sup>

---

<sup>57</sup> R. ABAD, *op. cit.*, p. 733.

<sup>58</sup> Abraham DU PRADEL, *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour 1692*, Paris, veuve D. Nion, 1692, 194 p., p. 84.

<sup>59</sup> Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, Paris, J. Estienne, 1723-1730, 3 vol., t. I, article beurre, col. 930-931.

<sup>60</sup> Henri SEE, « Le commerce du beurre et des salaisons de Bretagne », Julien HAYEM (dir.), *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, 12<sup>e</sup> série, Paris, Hachette, 1926, p. 175-185.

<sup>61</sup> J.-P. LEGUAY, « Un aspect de la sociabilité urbaine : cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducale au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Fédérations des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 349-359.

<sup>62</sup> Ph. MEYZIE, « Les cadeaux alimentaires dans le Sud-Ouest aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle : sociabilité, pouvoirs et gastronomie », *Histoire, économie et société*, 1, 2006, p. 33-51.

<sup>63</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°20, mémoire des dépenses personnelles pour février 1784.

<sup>64</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°43, mémoire des dépenses personnelles pour août 1778.

et en août 1784<sup>65</sup>. Cependant, ces cadeaux alimentaires sont en nombre limité tant au niveau des dons que des donateurs qui ne dépassent pas cinq personnes. Ce sont des membres de la noblesse et des religieuses avec notamment l'abbesse de Penthemont et celle du Val de Grâce. A partir de 1781, la princesse de Conti reçoit différents dons de la part des Triellois. Chaque année, elle se voit offrir les « prémisses » c'est-à-dire les premiers raisins de la saison, qui apparaissent comme des suffrages adressés au seigneur de Triel. Ces dons alimentaires contribuent à affirmer la prééminence sociale de la princesse.

\*  
\* \*

La variété des modes d'approvisionnement atteste de l'ampleur des besoins quotidiens des cuisines princières. Ils imposent le recours à un marché de proximité pour obtenir journallement des produits frais. En sus de l'approvisionnement ordinaire, il faut noter la place de la halle, du commerce de correspondance et surtout du domaine de Triel qui distingue la table princière. Le domaine témoigne du prestige social associé à la possession d'un jardin fruitier-potager et qui rejaillit sur les fruits et légumes particulièrement en vogue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils contribuent au raffinement de la table princière. Ainsi, la princesse fait venir des pêches de Triel à l'occasion d'une réception organisée le 7 août 1786. Tout autant que la vaisselle d'argent ou la réalisation d'une décoration complexe, les fruits venus du domaine contribuent au luxe et à l'éclat de la table princière.

---

<sup>65</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°40, mémoire des dépenses personnelles pour août 1784.

## II. LE LUXE DE LA TABLE PRINCIÈRE

Les pratiques alimentaires de la princesse s'organisent autour de plusieurs moments. Il y a tout d'abord le temps ordinaire quotidien, le premier niveau de l'alimentation selon Daniel Roche<sup>66</sup> puis le temps festif de l'abondance et de la réception qui est inscrit dans le rang de la princesse du sang. Il s'agit de s'intéresser tout d'abord au temps de l'extraordinaire, celui du repas festif afin de voir comment il est un marqueur social qui distingue la table princière. Sur le modèle royal<sup>67</sup>, le dîner princier doit se différencier par le faste et le luxe déployés. Il convient donc de rechercher les signes et les indices qui contribuent à affirmer le prestige social de la table de la princesse de Conti. Comment les ustensiles de cuisine, la vaisselle et le linge de maison lui permettent-elles de tenir dignement son rang et sa table ? En quoi les réceptions organisées par la princesse, notamment celles de 1786, se distinguent par leur déploiement de luxe, et par leur raffinement ?

### A. Une vaisselle abondante

La liste de la vaisselle<sup>68</sup> donnée par le comte de la Marche à son épouse offre un éclairage sur ce qui constitue les éléments indispensables pour que la princesse puisse tenir convenablement son rang. C'est une pratique courante en cas de séparation et la duchesse de Bourbon obtient en 1780 les mêmes biens. Complété par la liste des batteries de cuisine au moment du changement de trésorier, cet inventaire permet de saisir comment la table princière se distingue par un « faste distinctif »<sup>69</sup> qui mêlent l'abondance, la spécialisation des plats, de nouveaux matériaux, comme la porcelaine et la faïence, et des objets inédits.

Tout d'abord, les objets donnés par le prince de Conti répondent aux besoins quotidiens de la maison. La préparation de nombreux repas impose des ustensiles abondants à l'instar des 61 casseroles de cuivre, 12 marmites<sup>70</sup> ou 174 pièces de vaisselle et un linge de maison conséquent avec 116 nappes. L'ordinaire de la table princière implique des plats spécialisés, pour le poisson avec « une turbotière », pour des mets précis avec les plats « à relevés de potages », « d'entrée », « de grosses pièces pour les bouts ».

---

<sup>66</sup> Daniel ROCHE, « Le vin, le pain et le goût », Jean-Paul MAYAUD, *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, 558 p., p. 273.

<sup>67</sup> Catherine ARMINJON, Béatrix SAULE (dir.), *Tables royales et festins de cour en Europe, 1661-1789*, actes du colloque international, Versailles, 25-26 février 1994, Paris, La Documentation française, 2005, 423 p.

<sup>68</sup> Arch. nat., 72 AP, I, Papiers Luxure-Luxeuil, état de la vaisselle d'argent, batteries de cuisine et d'office, faïence et porcelaine, autres ustensiles, autres linges de table de cuisine et vin le tout remis par ordre de SAS Mgr le comte de la Marche par Marqué au Sieur Rozier contrôleur de Madame, le 1<sup>er</sup> avril 1776.

<sup>69</sup> J.-L. FLANDRIN, « La distinction par le goût », dans Philippe ARIES, Georges DUBY, *Histoire de la vie privée*, t. 3, De la Renaissance aux Lumières, Paris, Seuil, 1986, 634 p., p. 282.

<sup>70</sup> Arch. nat., 300 AP, I, Succession Conti, pièces n°147-148, état de l'argenterie, de la vaisselle et batterie de cuisine, mai 1781.

Aux ustensiles nécessaires aux besoins quotidiens de la maison, s'ajoute la vaisselle réservée à la table de la princesse ou aux réceptions. Toutefois, le luxe et les nouveautés sont limités à quelques pièces. L'inventaire de 1776 répertorie « une bouilloire ou théière d'Angleterre avec son réchaud à esprit de vin rond à trois pieds et son porte-bouilloire fait en triangle à jour le tout d'Angleterre » et une « théière de terre rouge de Chine » ainsi qu'un service à café en porcelaine de Sèvres. L'argenterie de la princesse de 296 pièces<sup>71</sup> demeure modeste, notamment par rapport à la duchesse de Bourbon qui reçoit 515 pièces<sup>72</sup>. De plus, de 1776 à 1789, la vaisselle la plus luxueuse n'est guère renouvelée. Seules quelques pièces sont ponctuellement achetées. En 1786, l'argenterie de la princesse est insuffisante pour recevoir une compagnie nombreuse. Elle doit alors emprunter celle du duc de Penthièvre.

Les normes de la vie aristocratique imposent une vaisselle abondante, spécialisée et le choix de matériaux nobles. La diffusion des nouveautés est cependant limitée à quelques pièces et le renouvellement est peu fréquent après 1776. Les pièces de vaisselle permettent à la princesse de tenir son rang au quotidien mais se révèlent insuffisantes quand elle souhaite organiser des réceptions particulièrement somptueuses.

## B. Des réceptions rares mais fastueuses

Le repas de fête fait partie de la vie aristocratique et curiale. En fréquentant les cercles princiers, Marie-Fortunée participe à ces somptueuses réceptions immortalisées par les peintres du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>. L'organisation de soupers renforce la visibilité sociale de l'hôte qui invite une compagnie nombreuse et choisie. En proposant un repas placé sous le signe de l'opulence et du luxe, il rehausse son prestige et sa réputation. Dans ses résidences, la princesse organise plusieurs soupers : comment parvient-elle à tenir son rang en offrant à ses convives un repas fastueux ?

Les réceptions de la princesse sont rares et elle invite des membres de l'aristocratie presque exclusivement issus de sa famille proche. Le nombre de convives passe alors à vingt, comme lors du souper en compagnie du duc d'Orléans et de la comtesse de Montesson<sup>74</sup> voire à trente les 7 et 16 août 1786 ou encore à quatre-vingts couverts le 18 mai 1786. Mais cette dernière période est exceptionnelle car la princesse reçoit son neveu et sa nièce l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche en visite en France.

---

<sup>71</sup> Arch. nat., 300 AP, I, succession Conti, pièces n°147-148, état de l'argenterie, de la vaisselle et batterie de cuisine, mai 1781.

<sup>72</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation.

<sup>73</sup> Jean-François de TROY, *Le déjeuner d'huîtres*, 1735, Chantilly, musée Condé, 1,8 x 1,26 m.

<sup>74</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, lettre du 29 novembre 1779.

Les réceptions se démarquent par un large déploiement de luxe. Il est d'abord visible dans l'abondance et la qualité des plats proposés. Le service à la française qui impose une grande variété de plats<sup>75</sup> est étoffé. Le 7 août 1786<sup>76</sup>, la princesse donne à souper pour trente couverts : le premier service compte dix entrées, dix entremets et huit hors-d'œuvre plat exceptionnel qui apparaît peu en temps ordinaire ; le second deux grosses pièces, deux gros entremets, et cinq plats de rôts. Les normes de l'étiquette ajoutent à l'éclat de la réception en réclamant un grand nombre de serviteurs autour de la table princière ainsi que la comtesse de Genlis le rappelle :

« Le prince et la princesse appelaient les personnes qu'ils voulaient avoir auprès d'eux ; ils étaient servis par les pages ; chaque page avait derrière lui un valet de pied qui lui présentait l'assiette ou le valet de pied qui lui présentait l'assiette ou le valet qu'il devait donner »<sup>77</sup>.

Enfin, la décoration des tables renforce le faste des réceptions. Si le service à la française impose des plats nombreux et variés disposés sur la table de façon géométrique<sup>78</sup>, les repas de fêtes se distinguent par la recherche d'un décor plus complexe : des girandoles, des figurines et des plateaux sont achetés pour les soupers de 1786. Ces objets forment des décors de faïence et de porcelaine, des pyramides de comestibles pour des sommes parfois lourdes : la facture du fleuriste atteint 490 livres soit 16,32 % du budget du souper du 16 mai 1786. Les plateaux sont colorés par des sableurs qui recréent des paysages en miniature.

\*  
\* \*

Les dîners organisés par la princesse sont inspirés des normes de la vie aristocratique qui imposent un large déploiement de luxe : les plats sont variés et recherchés ; la décoration est complexe ; le service compassé. Ils se distinguent par un étalage ostentatoire et par une croissance des dépenses : la réception du 16 août 1786 revient à 1 138 livres 12 sols<sup>79</sup>, celle du 18 mai 1786, à 3 001 livres 19 sols soit 8 % des dépenses de Bouche annuelles en 1786. Mais le faible nombre de réceptions organisées par la princesse souligne sa difficulté à tenir une

---

<sup>75</sup> Il s'organise autour de trois services bien distingués par les comptes : le premier est composé de potages, d'entrées et de relevés de potages ; le second est le rôti ou rôt, accompagné de salades et éventuellement d'entremets qui parfois peuvent constituer un troisième service ; enfin le dessert ou fruit termine le repas, J.-L. FLANDRIN, M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, 915 p., p. 572.

<sup>76</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°106, état des personnes qui ont dîné à la table de SAS, août 1786.

<sup>77</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour*, Paris, P. Mongie aîné, 1818, t. I, « étiquettes », p. 191.

<sup>78</sup> Barbara KETCHAM WEATHON, *L'office et la bouche...op. cit.*, p. 175.

<sup>79</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°97, état de la dépense pour le souper du 16 août 1786.



table conforme à son rang. C'est possible en temps ordinaire car la princesse déjeune autour d'une compagnie restreinte mais cela devient plus ardu dans le temps festif. L'emprunt de l'argenterie du duc de Penthièvre manifeste son inadaptation aux contraintes de la sociabilité princière. Le comte de La Marche lui fournit en 1776 l'indispensable pour qu'elle puisse tenir son rang mais elle ne peut supporter les dépenses qu'entraînerait une sociabilité active et festive. Apparaît donc en filigrane, la faible lisibilité sociale de la princesse qui est à l'écart de la société princière. Les pratiques alimentaires de la princesse sont principalement organisées autour du temps ordinaire et autorisent à réfléchir à la spécificité de son comportement.

### III. PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES DE LA PRINCESSE DE CONTI

Extraire des comptes de Bouche de la maison de la princesse des indications sur ses pratiques alimentaires, ses inclinations gustatives, son empathie pour un genre de mets, le souvenir d'une cuisine de l'enfance est une gageure et parfois une investigation bien hasardeuse. Cependant, la masse des chiffres, des références à des légumes, des morceaux de viande, des poissons, des crustacés invite à repérer des logiques, des manifestations de l'état aristocratique de la princesse. En voyant ce que mange et ce que fait servir la princesse, est-il possible de discerner son appartenance sociale? Peut-on repérer des aspects plus secrets de l'alimentation, déterminer si bien qu'Italienne de naissance, son palais est aussi sucré que celui prêté aux Anglais<sup>80</sup> et plus généralement aux femmes<sup>81</sup> selon un lien entre la douceur du sucré et la faiblesse féminine qui vient plus du topos que de la preuve et de l'observation scientifique ?

#### A. Les aliments de la distinction

La redéfinition de la gourmandise que Jean-Flandrin date au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup> provoque une condamnation de la gourmandise et au contraire une valorisation de la délicatesse des chairs, de la saveur des aliments. Cette « civilisation de l'appétit »<sup>83</sup> s'accompagne de l'éloge du gourmet. Comment le comportement alimentaire de la princesse est-il induit par cette

---

<sup>80</sup> Qui auraient « la bouche la plus sucrée d'Europe » selon Jacob Price, Alain HUETZ de LEMPS, « Boissons coloniales et essor du sucre », dans J.-L. FLANDRIN, M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 2001, 915 p., p. 640.

<sup>81</sup> Marie-Claire ROUYER, « Arts de la table, féminité et gentility en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans M.-Cl ROUYER (dir.), *Foods for thought ou les avatars de la nourriture*, Talence, Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux III, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, 287 p., p. 44.

<sup>82</sup> J.-L. FLANDRIN, « La distinction par le goût », P. ARIES, G. DUBY, *Histoire de la vie privée, op. cit.*, p. 261-302.

<sup>83</sup> Stephen MENNELL, *Français et Anglais ... op. cit.*

mutation ? En quoi les mets ou les vins goûtés par la princesse se distinguent-ils par leur raffinement ?

### 1) La consommation de viande

Les comptes apportent un éclairage sur la consommation carnée mais celui-ci est incomplet dans la mesure où les bouchers se contentent dans leurs factures de noter le poids total de la viande. C'est une viande de bonne qualité, au regard de son prix entre 10<sup>84</sup> et 12 sols la livre. La viande blanche domine avec le veau et les volailles, poules, poulets, cailles, canetons, dindonneaux et les perdreaux. Le choix de morceaux de qualité contribuent au raffinement de la table. Parmi eux, les ris de veau, les pigeons de volière, les poulets à la reine<sup>85</sup> sont particulièrement estimés et coûteux<sup>86</sup>. La consommation de viande blanche et de ses morceaux les plus fins et les plus tendres concourt à associer la noblesse, et tout particulièrement les femmes, à la blancheur et la délicatesse. Ce sont des jeunes animaux, comme le veau, le poulet ou le caneton, entourés d'une image de pureté et très appréciés des tables nobiliaires. Il faut souligner la récurrence tout au long de la période de pièces de gibier comme les perdrix, bécasses, bécassines, levreaux, grues, mauviettes (ou alouettes), accentuée à partir de 1781 par l'apport des forêts giboyeuses de Triel. La présence de la venaison souligne le goût pour les petits oiseaux, grives ou moirettes, et au-delà sert de marqueur du mode de vie aristocratique. Le gibier conserve un indéniable prestige au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup> et encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les écrits théoriques sur la noblesse à l'instar de Florentin Thierrat dans son *Discours sur la préférence de la noblesse*<sup>88</sup> développent en effet l'idée que le gibier stimule les facultés intellectuelles, les vertus guerrières du second ordre.

L'alimentation carnée aristocratique et féminine est interrompue pendant le temps du Carême. La période des quarante jours de maigre est respectée et la journée s'organise autour de deux repas : le dîner du midi et la collation du soir. La consommation de viande chute comme le montrent les figures 3 pour mars 1786<sup>89</sup> et en mars 1789. En mars 1786, l'alimentation carnée ne coûte plus que 110 livres sur un total mensuel de 2 149 livres 19 sols

---

<sup>84</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses lors du voyage et du séjour à Bourbon l'Archambault, 1787, pièce n°75, mémoire du boucher, août 1787.

<sup>85</sup> Poulet précoce et réputé valant une livre quinze sols.

<sup>86</sup> Un pigeon de volière vaut une livre et demie pièce, un poulet gras aux œufs deux livres.

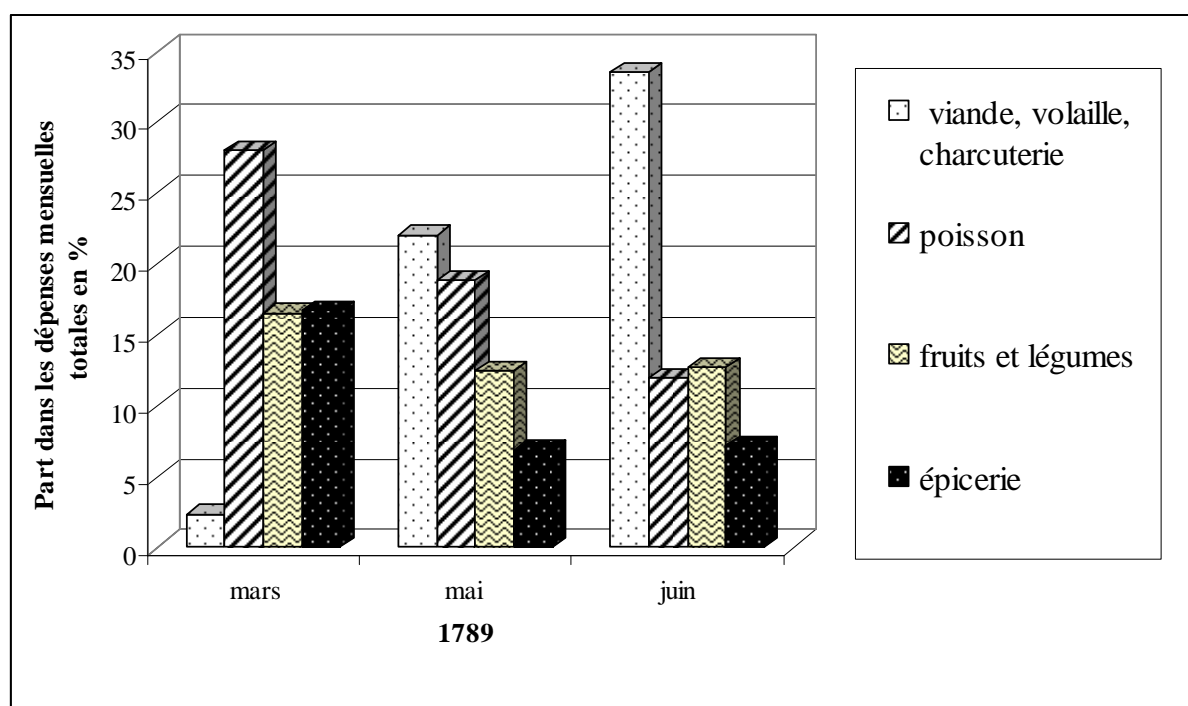
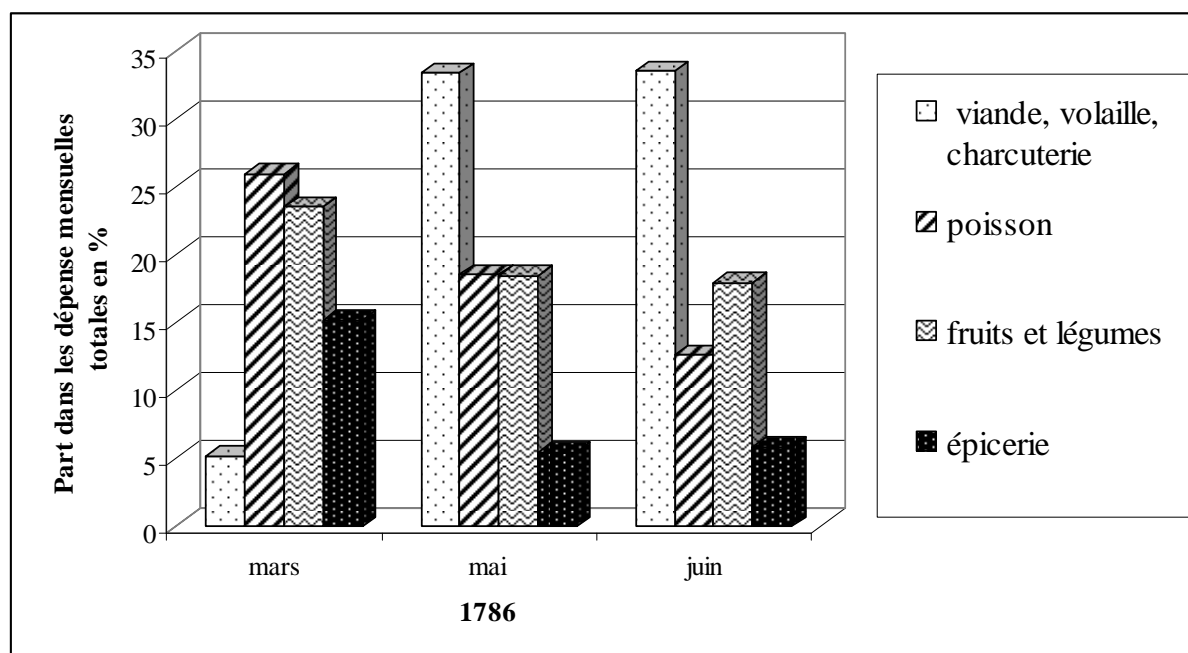
<sup>87</sup> Michel FIGEAC, « Les pratiques alimentaires de la noblesse provinciale à la fin du règne de Louis XIV : l'exemple de la Guyenne », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2002- 4, n° 217, p. 643-654.

<sup>88</sup> « Nous mangeons plus de perdrix et de viandes délicates qu'eux [les roturiers] et cela nous donne une intelligence et une sensibilité plus souple qu'à ceux qui se nourrissent de bœuf et de porc », F. THIERRAT, *Discours sur la préférence de la noblesse*, Paris, 1606, p. 221, cité par M. FIGEAC, « Les pratiques alimentaires de la noblesse provinciale... », *art. cit.*

<sup>89</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°33, état de la dépense journalière de bouche pour le mois de mars 1786.

alors que, par exemple, en juin 1786 les dépenses en viande sont de l'ordre de 909 livres.

**Figure 3 : Un indice du respect du Carême, la consommation alimentaire entre temps normal et temps maigre en mars, mai, juin 1786 et 1789 et septembre 1786.**



Ce respect des règles du maigre de l'Eglise catholique, Carême, jeûne des Quatre Temps, des Vigiles et maigre hebdomadaire du vendredi, voire du samedi<sup>90</sup>, montre son attachement aux

<sup>90</sup> Michel PERONNET, « La broche, l'épée et le goupillon, des interdits alimentaires ordonnés par Dieu, l'Eglise et le roi », dans Anne BLANCHARD, Henri MICHEL et Elie PELAQUIER (dir.), *De l'herbe à la table. La*

principes de l'Église et atteste de sa foi catholique. Il s'accompagne d'une augmentation de la consommation de poissons, de fruits et de légumes.

## 2) Les légumes et les fruits

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'essor du « monde végétal »<sup>91</sup> : les fruits et les légumes<sup>92</sup> deviennent à la mode. Avoir à sa table des espèces variées ou en avance sur les saisons n'est cependant possible que pour une minorité. Les légumes sont fréquents et divers. De 1777 à 1789, sont acquis, selon les comptes, 52 espèces différentes de légumes ou légumineuses dont les principales sont dénombrées en figure 4. En première position, les salades, laitues, chicorées, romaines, mâche ou cresson représentent 507 achats sur les 3 149 enregistrés de 1777 à juin 1789. Leur succès peut s'expliquer par le fait qu'elles sont servies en accompagnement des rots. Se retrouvent les légumes les plus en vogue comme les artichauts<sup>93</sup> qui se rencontrent à 244 reprises, les asperges, consommées à 125 reprises, et les pois, et ses variantes, pois sec, pois moyens, pois fins, petits pois, avec 275 mentions.

On peut noter la récurrence de l'achat de pommes de terre. Arrivée en Europe à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, sa culture se développe à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais la tubercule souffre d'une image négative et de préjugés<sup>94</sup> : c'est une plante terreuse, bonne pour nourrir les cochons. Aucun livre de cuisine ne mentionne de recette à base de pomme de terre avant *Les soupers de la cour* de Menon en 1755. Ensuite, la faculté de médecine démontre que la pomme de terre est saine et bonne et Parmentier contribue à sa diffusion : la famille royale consomme en public des pommes de terres préparées sous forme de purées, de hachis<sup>95</sup>. La consommation de pommes de terre à la table princière peut dès lors être justifiée par les valeurs diététiques de ce tubercule et par une logique d'imitation de la famille royale.

---

*viande dans la France méridionale à l'époque moderne*, actes du colloque de 1993, Centre d'histoire de l'Université Paul Valéry, Montpellier, 1994, 283 p., p. 251-285.

<sup>91</sup> A. J. GRIECO, O. REDON, L. TONGIOGI TOMASI, *op. cit.*

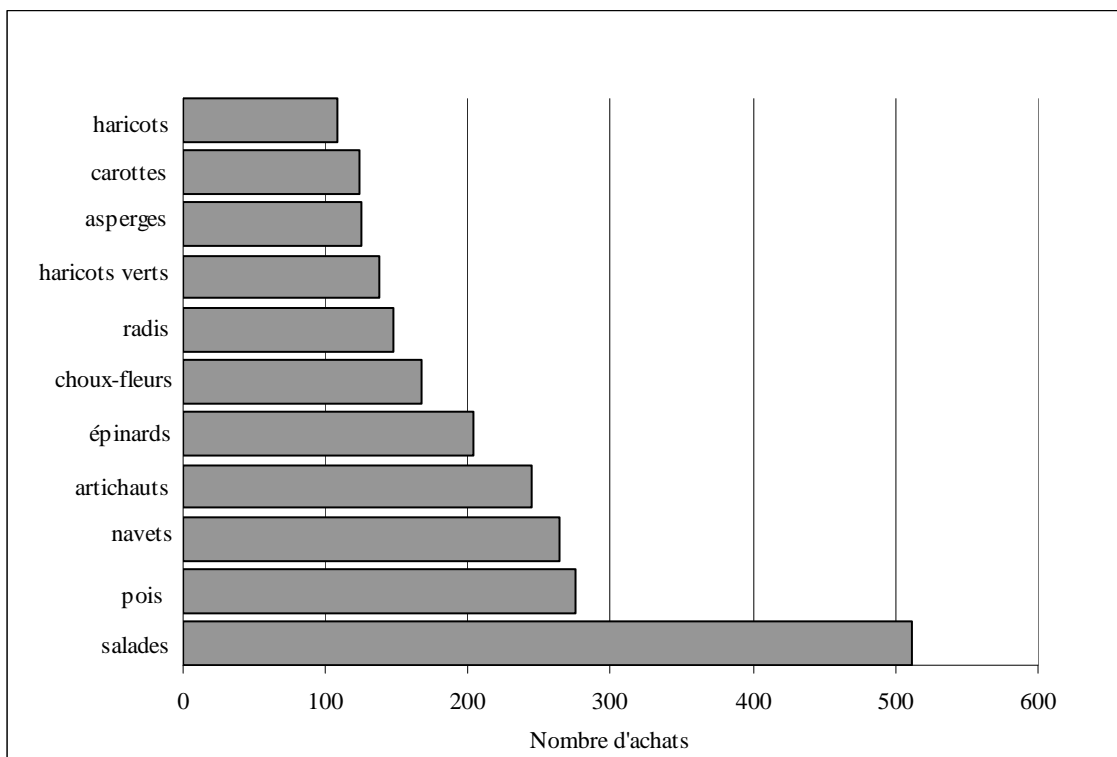
<sup>92</sup> J.-L. FLANDRIN, « Choix alimentaires et art culinaire (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans J.-L. FLANDRIN, M. MONTANARI, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 2001, 915 p., p. 657-660 ; J.-L. FLANDRIN, « Les légumes dans les livres de cuisine du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Allen J GRIECO, Odile REDON, Lucia TONGIOGI TOMASI, *Le monde végétal (XVI-XVII<sup>e</sup> siècle), savoirs et usages sociaux*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 1993, 184 p.

<sup>93</sup> J.-L. FLANDRIN, « Les fruits et légumes dans l'alimentation des élites sociales du XIV au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Daniel MEILLER, Paul VANNIER, *Le grand livre des fruits et légumes*, Besançon, La Manufacture, 1991, 412 p., p. 157-162.

<sup>94</sup> Michel MORINEAU, « Cendrillon devenue fée : la pomme de terre au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Michel MORINEAU (dir.), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1985, 512 p., p. 121-140.

<sup>95</sup> Florent QUELLIER, *La table de Français...op. cit.*, p. 206.

**Figure 4 : Les légumes les plus consommés dans la maison princière (1777-1789)**



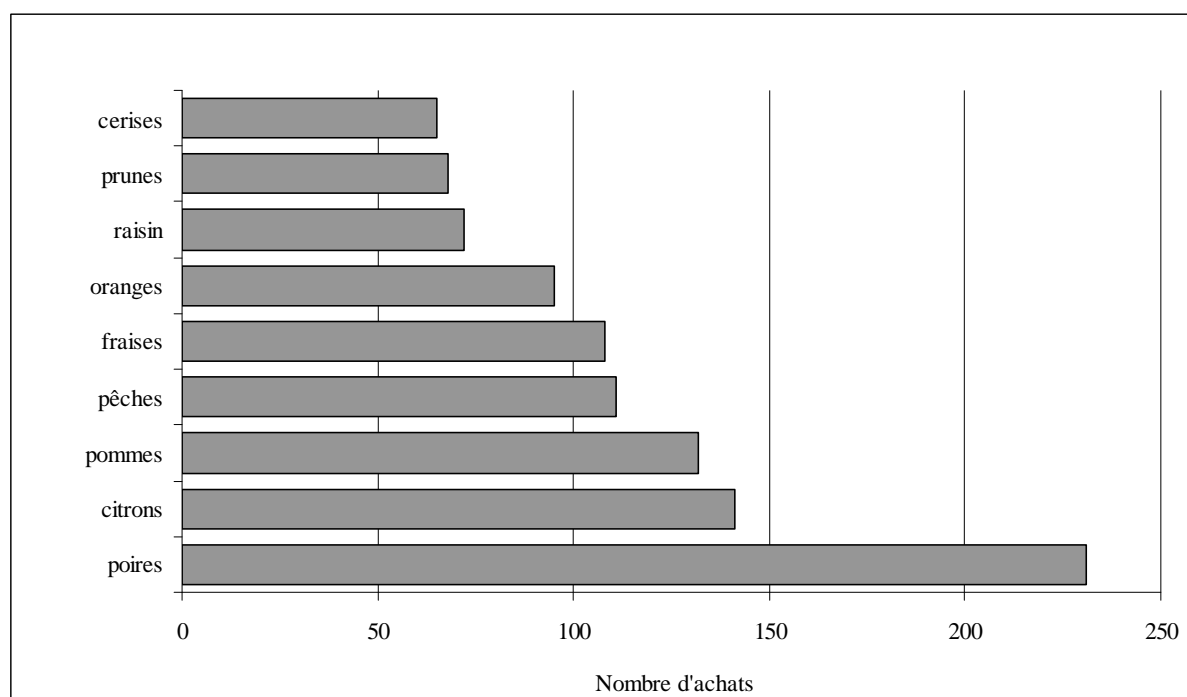
Les fruits, qui connaissent un grand succès au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont extrêmement divers<sup>96</sup> : 79 fruits frais ou secs différents sont acheminés dans les cuisines de la princesse. Aux fruits communs comme les poires qui dominent avec 18 % des mentions, ou les pommes s'ajoutent des fruits plus délicats et coûteux comme les fraises<sup>97</sup> et les pêches<sup>98</sup>. La consommation de fruits se retrouve tout l'année -la princesse savoure ainsi des poires en janvier ou décembre 1786- et elle est confortée par les serres trielloises.

<sup>96</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1789, pièce n°75, mémoire du fruitier-oranger, juin 1789.

<sup>97</sup> Un panier de fraises vaut deux livres en juin 1789.

<sup>98</sup> Un panier de pêches vaut 1 livre 4 sols en août 1786, Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°107, mémoire du fruitier, 15-16 août 1789.

**Figure 5 : Les fruits frais les plus fréquemment achetés de 1777 à 1789 sur 1630 achats totaux.**



La princesse adopte les modes de son temps et de son groupe social. Le choix des condiments procède de la même logique. Elle suit l'abandon des épices exotiques au profit des aromates indigènes. Elle reste cependant attachée aux matières grasses traditionnelles comme l'huile, le lard et le saindoux mais choisit des corps gras de qualité à l'instar de l'huile d'Aix, une huile d'olive très renommée. De même, la distinction de la table princière impose la consommation de vins de qualité.

### 3) Une cave de qualité ?

A la charnière du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle, progressent les grands crus distinguant ceux qui peuvent boire des vins réputés de ceux qui doivent se contenter de vin de moindre qualité. La cave princière est composée de vins renommés issus de trois vignobles. Le Champagne, particulièrement mis à l'honneur par Louis XV, est présent mais en petite quantité et ce sont majoritairement des bouteilles de Champagne non mousseux<sup>99</sup>. Les Graves dominent les vins de Bordeaux avec un Graves rouge de Pessac et un Graves blanc de Haut-Talence. Un vieux Langon est donné en 1776 par le comte de La Marche et la princesse en acquiert plusieurs bouteilles en 1786. Les vins de Bourgogne sont majoritaires avec en vin rouge une pièce de Clos Vougeot et un Meursault en vin blanc qui sont des vins de très haute

<sup>99</sup> Arch. nat., 300 AP, I, Succession Conti, pièces n°147-148, état de l'argenterie, de la vaisselle et batterie de cuisine, mai 1781.

qualité. De 1776 à 1789, la princesse achète d'autres vins de Bourgogne, majoritairement des vins blancs : un vin de Beaune de consommation courante, un vin de Chassagne de second rang mais de bonne qualité, un Macon blanc pour la cuisine et un Pouilly blanc. Ce dernier semble apprécié par la princesse car il est régulièrement acheté notamment en 1786 et en 1789 : 265 bouteilles en 1786 et 200 bouteilles pour la première moitié de 1789. La prédominance des vins blancs peut être lue comme le reflet à la fois d'une opinion née au XVI<sup>e</sup> siècle qui associe la clarté du vin blanc à la légèreté de l'esprit<sup>100</sup> mais aussi de l'idée que le vin blanc est mieux digéré<sup>101</sup> car peu nourrissant à la différence du vin rouge. Le vin blanc est alors associé à la délicatesse et par extension à la noblesse<sup>102</sup>.

L'alimentation de la princesse de Conti est ainsi placée sous le signe de la couleur blanche avec les viandes blanches, le vin blanc auxquels peuvent être ajoutés les poissons blancs tels que les raies, le turbot dont la délicatesse des chairs est recherchée. Le blanc synonyme de pureté est associé à l'aliment sain aux qualités médicales<sup>103</sup>. Les fruits et les légumes viennent colorer sa table tout comme les boissons exotiques à l'instar du café, du chocolat ou du thé. La princesse apprécie particulièrement le moka<sup>104</sup> ; la consommation de thé est plus ponctuelle mais de qualité<sup>105</sup>. Le chocolat est une boisson distinctive mais c'est aussi un héritage de sa jeunesse modénaise car, à son arrivée à Paris, elle se plaint à son père de la mauvaise qualité du chocolat français<sup>106</sup>. C'est aussi une boisson aux vertus thérapeutiques qui traduit l'attention particulière que la princesse porte à sa santé.

## B. Une consommation originale ?

Si le comportement alimentaire affirme l'appartenance à la haute aristocratie, il est aussi induit par d'autres critères. Il faut donc voir en quoi il révèle l'originalité de la

---

<sup>100</sup> Benoît MUSSET, « La représentation du vin de Champagne en bouteilles dans les petits appartements du roi à Versailles », dans Christophe BOUNNEAU, Michel FIGEAC (dir.), *Le verre et le vin de la cave à la table du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, p. 81-94, p. 85.

<sup>101</sup> Nicolas Abraham de LA FRAMBOISIERE, *Le gouvernement nécessaire pour vivre longuement en santé*, Œuvres, Paris, 1624 [1<sup>er</sup> ed. 1608], « il se digère plus facilement [...] mais il nourrit moins. Aussi est-il plus convenable pour ceux qui vivent plus mignardement que pour ceux qui vivent plus durement », p. 103.

<sup>102</sup> Julien LE PAULMIER, *De vino et pomaceo, Traité du vin et du cidre*, Caen, P. Le Chandelier, 1589, « les vins qui « sont déliés, subtils et fins soit blancs soit claires ou pâles sont propres pour les rois, les princes et grands seigneurs parce qu'ils sont fort plaisants et qu'ils se digèrent et distribuent aisément », p. 26.

<sup>103</sup> Le médecin et humaniste Marsile Ficin propose en 1489 dans son ouvrage *De la vie* une médecine des contraires : pour lutter contre l'excès de bile noire, il proscrie tous les aliments noirs et au contraire valorise les laitages, les œufs et les viandes blanches, Madeleine FERRIERES, *Histoire des peurs alimentaires, du Moyen Age à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2002, 474 p., p. 102.

<sup>104</sup> C'est un café de qualité venu du Yémen.

<sup>105</sup> Par la consommation de thé hysuin particulièrement réputé.

<sup>106</sup> ASMo, Carteggio principi Esteri, Busta 1567/12, Lettre de Marie-Fortunée d'Este à son père, 20 février 1760 : « Vous venez encore mon cher papa de me donner une nouvelle marque de bonté en ordonnant que ce soit de votre chocolat qu'on m'envoie au lieu de celui que j'avais demandé à acheter pour mon usage ne pouvant m'accoutumer à celui de ce Paris-cy qui est exécration ».

princesse. Comment la délicatesse des mets servis traduit celle d'une princesse malade qui cherche à préserver sa santé par une nourriture appropriée ? En quoi ses pratiques sont-elles inspirées par des habitudes nées pendant sa jeunesse modénaise ?

### 1) Manger pour se soigner

La princesse apparaît comme une malade chronique. Elle oriente alors ses pratiques alimentaires afin de lutter contre des maladies réelles ou imaginaires. La consommation de produits délicats ou particulièrement digestes peut être vue comme un moyen de se soigner. La viande blanche est considérée comme saine : les poules et les poulets sont employés pour réaliser des bouillons ; le veau possède des vertus adoucissantes. Certains légumes sont choisis pour leur vertu médicinale à l'instar des épinards dont *l'Encyclopédie Méthodique* précise qu'il s'agit « [d']un aliment léger dont la digestion se fait facilement »<sup>107</sup>.

La consommation régulière de chocolat de santé est une pratique thérapeutique. Ce chocolat est marqué par mille vertus : c'est « le lait des vieillards : on le regarde comme très-nourrissant, & comme très-propre à réveiller les forces languissantes de l'estomac »<sup>108</sup>. Il posséderait des qualités digestives : « Le chocolat de santé même, c'est-à-dire celui qui est préparé sans aromate, n'est pas absolument privé de cette propriété tonique & stomachique : on observe assez communément qu'après en avoir pris le matin, on attend le dîner avec plus d'impatience que si on étoit resté à jeûn » même si le *Dictionnaire de médecine* indique le contraire<sup>109</sup>. Certains lui attribuent un bénéfice pour les poitrinaires : « il est employé comme restaurant pour fortifier l'estomac. Il convient dans les maladies de la poitrine dans toutes les phtisies »<sup>110</sup>. C'est aussi un produit de luxe associé à l'exotisme. Il révèle les origines italiennes de la princesse.

### 2) Une touche italienne ?

A l'instar du chocolat, plusieurs aliments indiquent une influence italienne. La présence des féculents peut être le signe d'un héritage de sa jeunesse modénaise avec tout particulièrement les vermicelles, vermicelle d'Italie, semoule, macaroni, macaroni de Naples... On retrouve dans ses dépenses le *topos* de l'Italien mangeur de macaroni qui

---

<sup>107</sup> *Encyclopédie Méthodique, série médecine, par une société de médecins*, Paris, Panckoucke, 1793, vol. EPA-GYR, p. 43, exemplaire numérisé, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes, <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>.

<sup>108</sup> *Encyclopédie*, « chocolat » t. III, p. 360.

<sup>109</sup> Nicolas Philibert ADELON, *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences*, Paris, Béchot jeune, 1821-1828, 21 vol., « [le chocolat de santé] n'est pas toujours d'une digestion facile : il pèse quelque fois longtemps sur l'estomac ; il est peu nutritif et peu excitant ; il convient aux estomacs robustes et fort peu aux gens faibles et convalescents », vol. 7, p. 450.

<sup>110</sup> Jean-Baptiste RIVET, *Dictionnaire raisonné de pharmacie chimique, théorique et pratique*, Lyon, Reymann, an XII-1803, 2 vol., vol. 1, p. 240.



fonctionne encore au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Les macaronis sont assimilés à l'Italie notamment depuis la nouvelle de Boccace sur le « pays de Bengodi »<sup>112</sup> qui est un pays de cocagne où l'auteur décrit des macaronis qui dévalent d'une montagne de parmesan râpé. De même, les voyageurs étrangers visitant l'Italie diffusent cette idée à l'instar de Joseph Le François de Lalande au XVIII<sup>e</sup> siècle : « les macaroni font la nourriture ordinaire du peuple, il leur est presque impossible de s'en passer »<sup>113</sup>. Par ses achats, la princesse manifeste sa fidélité à son pays d'origine. Pour accompagner les pâtes, des fromages notamment italiens comme le parmesan sont consommés.

La présence de certains légumes peuvent témoigner de ses origines à l'instar des choux-fleurs régulièrement présents et qui viennent de l'autre côté des Alpes<sup>114</sup>. L'approvisionnement régulier en salpêtre atteste de la consommation de glaces et peut se lire comme une autre influence italienne. Les Italiens se sont spécialisés dans les produits glacés et Catherine de Medicis introduit le sorbet en France. Les sorbets italiens sont au XVIII<sup>e</sup> siècle vantés par les visiteurs à l'instar du président de Brosses<sup>115</sup>.

A partir de l'analyse des dépenses alimentaires de la princesse, se dévoile une table de la distinction. L'ampleur du secteur de la Bouche est à la mesure du rang de Marie-Fortunée d'Este. La princesse se conforme à un modèle aristocratique organisé autour d'une table abondante, festive et raffinée. La variété et la qualité des produits attestent du rang de Marie-Fortunée d'Este. La princesse suit les modes et notamment l'ennoblissement des fruits et des légumes, le goût pour l'exotisme avec le chocolat et le café. Elle conserve des habitudes héritées de son enfance italienne mais elles demeurent réduites : la table est plus aristocratique que modénaise. Même si elle critique le chocolat français à son arrivée en France, elle semble s'y être peu à peu habituée comme le prouve l'achat régulier de cette fève. Son alimentation s'est donc adaptée aux produits français. Comme on l'a vu, la princesse ne s'adresse pas particulièrement à des marchands italiens pour sa consommation alimentaire. Ses achats de produits italiens sont réduits et révèlent une pratique régulière de l'aristocratie. Nombre

---

<sup>111</sup> Massimo MONTANARI, Alberto CAPATTI, *La cuisine italienne*, Paris, Seuil, Ed française, 2002, 422 p., p. 91.

<sup>112</sup> Giovanni BOCCACE, *Décameron, Journée VIII, troisième nouvelle, Venise, Giovanni et Gregorio de Gregori*, 1349-1353.

<sup>113</sup> Joseph LE FRANÇOIS DE LALANDE, *Voyage en Italie, contenant l'histoire et les anecdotes les plus singulières de l'Italie et sa description, les usages, le gouvernement, le commerce, la littérature, les arts, l'histoire naturelle*, 3<sup>e</sup> édition, Genève, 1790 [1<sup>ère</sup> éd. 1769], t. V, p. 488.

<sup>114</sup> Massimo MONTANARI, Alberto CAPATTI, *La cuisine italienne*, Paris, Seuil, Ed française, 2002, 422 p.

<sup>115</sup> Charles de BROSSES, *Lettres d'écrites d'Italie à quelques amis en 1739 et 1740*, publié par M.R. Colomb, Paris, A. Levasseur, 1836, t. I, p. 269.

d'aristocrates se fournissent chez des épiciers transalpins<sup>116</sup> car la cuisine italienne jouit en effet au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une bonne réputation comme l'exprime le chevalier de Jaucourt dans son article « cuisine » de l'*Encyclopédie* : « ce sont eux qui ont fait connaître aux Français la bonne chère »<sup>117</sup>

La spécificité d'un comportement alimentaire féminin doit être interrogée. La présence du sucré avec les fruits frais ou confits serait la marque de la féminité. Il existe en effet un discours visant à associer la féminité et le goût pour le sucré qui apparaît dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et qui existe encore à l'époque contemporaine<sup>118</sup>. Pour Jean-Jacques Rousseau « le laitage et le sucre sont un des goûts naturels du sexe et comme le symbole de l'innocence et de la douceur qui font son plus agréable ornement »<sup>119</sup>. Ce propos est lui-même à relier avec celui, médical, qui vise à prouver scientifiquement la nature particulière de la femme et ses faiblesses. La « douceur féminine » se retrouverait dans leur penchant pour les douceurs. Or, cette hypothèse apparaît bien hasardeuse et peu probante. La consommation de la princesse de Conti ne semble pas particulièrement tournée vers le sucré. Plus nette est l'importance accordée à la préservation de la santé à partir d'une alimentation où dominent des mets tendres, délicats ou digestes. Cette sensibilité aux vertus thérapeutiques des aliments montre sa hantise de la maladie et l'attention particulière qu'elle porte aux soins corporels.

---

<sup>116</sup> Comme le duc de Coigny ou la princesse Kinsly, N. COQUERY, *L'hôtel...op. cit.*, p. 45.

<sup>117</sup> *Encyclopédie*, article « cuisine », t. IV, p. 537

<sup>118</sup> Amy BENTLEY, *Eating for victory: food rationing and the politics of domesticity*, Urbana, University of Illinois Press, 1998, 238 p. Elle démontre que le rationnement pendant la Seconde Guerre mondiale maintient la hiérarchie entre les sexes, en associant la viande rouge à la virilité et le sucré à la féminité.

<sup>119</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Nouvelle Héloïse*, Amsterdam, Marc-Michel Rey 1761, partie IV, lettre X.



## Chapitre 7

### Les apparences d'une princesse du sang

Porter une attention historique au corps s'inscrit dans la volonté de faire une histoire concrète et totale : concrète car elle touche à l'univers sensible, aux sens, au physique ; totale car le corps est le point de convergence de plusieurs sciences et thématiques, il est au cœur d'une dynamique culturelle, à la croisée de l'intime et du social. C'est un « fait social total »<sup>1</sup>.

Les « techniques du corps »<sup>2</sup> rassemblent les façons dont les hommes savent se servir de leur corps. En partant d'actes quotidiens, la marche, la course et la nage, Marcel Mauss démontre qu'il s'agit de techniques différentes en fonction des cultures, des générations. Ce concept invite à la fois à montrer comment le corps est un instrument technique mais aussi le récepteur de pratiques concrètes sous-tendues par des intentions sociales<sup>3</sup>, des normes collectives. Le corps apparaît à la fois comme réceptacle et acteur face à des normes intériorisées mises en évidence notamment par Norbert Elias<sup>4</sup>. La civilisation du corps s'est accompagnée d'un contrôle de soi, de ses pulsions, de certains gestes sous l'effet de la diffusion de manuels de civilité et dans le cadre particulier de la cour. La culture de cour<sup>5</sup> joue en effet un rôle primordial dans cette nouvelle culture du corps : c'est un corps contraint, modelé selon les normes de l'étiquette. Pour Michel Foucault<sup>6</sup>, ce corps normé est un corps corrigé, façonné. Il démontre comment les institutions agissent sur lui, le contraignent.

Ces études ont profondément renouvelé l'approche historique du corps depuis trente ans. Celle-ci s'organise autour d'une démarche plurielle. L'histoire de la médecine a souligné l'évolution de la pensée médicale, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> et s'est intéressée aux

---

<sup>1</sup> Marcel MAUSS, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », [1923], *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1966, 483 p., p. 147.

<sup>2</sup> Marcel MAUSS, « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, XXXII, 3-4, 15 mars- 5 avril 1936.

<sup>3</sup> Luc BOLTANSKI, « Les usages sociaux du corps », *Annales*, 1971, Volume 26, Numéro 1, p. 205-233.

<sup>4</sup> Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket, 1989 [1ère éd. française 1973], 342 p. ; *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 [1ère éd. française 1974], 330 p.

<sup>5</sup> Comme l'a montré l'organisation du colloque « cultures de cour, cultures de corps », à Versailles en décembre 2006.

<sup>6</sup> Michel FOUCAULT, *Naissance de la clinique*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 [1ère éd. 1973], 214 p. ; *Surveiller et punir : naissance de la prison* [1ère éd. 1975], Paris, Gallimard, 1994, 318 p.

<sup>7</sup> Mirko GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2 De la Renaissance aux Lumières, Seuil, 1997, 376 p.

relations entre le patient et le médecin ou aujourd'hui à la médecine dans le monde curial<sup>8</sup>. Les travaux de Georges Vigarello et d'Alain Corbin<sup>9</sup> illustrent la vitalité de cette thématique qui croise l'histoire des représentations. Ceux de Daniel Roche sur la culture des apparences<sup>10</sup> et plus largement tous ceux qui évoquent les objets liés aux corps<sup>11</sup> émergent à l'histoire de la consommation et de la culture matérielle.

Le corps paré et vêtu a été particulièrement étudié. Les travaux se sont tournés dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> vers l'étude anecdotique et érudite des costumes, avant que Jules Quicherat<sup>13</sup> n'ouvre de nouvelles voies en insérant le vêtement dans l'histoire des mœurs. L'étude sérielle des inventaires après décès<sup>14</sup> et des livres de comptes<sup>15</sup> a permis de reconstituer les garde-robes populaires ou de l'élite et de conclure à la croissance de la consommation vestimentaire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle a cherché à saisir la révolution des mentalités à l'œuvre derrière les transformations de cette consommation<sup>16</sup> et à démontrer comment la mode est un instrument de hiérarchisation distinctive. Le vêtement reste, encore aujourd'hui, un thème historique dynamique tant en France<sup>17</sup> que dans le monde anglo-saxon<sup>18</sup>. Dans une autre perspective, différents critères distinctifs, les appartenances sociales et sexuelles, sous-tendent les représentations et les usages du corps. Celui-ci est construit comme un corps sexué comme l'a montré l'histoire des femmes qui a mis en exergue combien l'histoire du corps du second sexe était d'abord celle de la domination. Différents travaux se sont attachés à étudier le corps des

---

<sup>8</sup> Avec l'atelier « Se soigner à la cour : praticiens et pratiques médicales en Europe (XIII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles) organisé à Lyon en novembre 2009 dans le cadre du GDRE « Cultures of the court and cultures of the body » ou le projet de recherche mis en place par le Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance et Cour-de-France.fr : « La médecine à la cour de France ».

<sup>9</sup> Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire du corps*, vol. 1, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, 573 p.

<sup>10</sup> Daniel ROCHE, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1990 [1<sup>ère</sup> éd. 1989], 564 p.

<sup>11</sup> Fanny BEAUPRE, Roger-Henri GUERRAND, *Le confident des dames : le bidet du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : histoire d'une intimité*, Paris, Éd. la Découverte, 1997, 213 p.

<sup>12</sup> Abraham de BRUYN, *Habitus variarum orbis gentium. Habitz de nations estranges*, 1581 ; *Galerie des modes et costumes français, ouvrage commencé en l'année 1778*, Paris, Esnauts et Rapilly, 1778-1785, 4 vol.

<sup>13</sup> Jules QUICHERAT, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette et Cie, 1875, 680 p.

<sup>14</sup> Annik PARDAILHE-GALABRUN, *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 523 p. ; D. ROCHE, *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, 286 p.

<sup>15</sup> N. COQUERY, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

<sup>16</sup> D. ROCHE, *La culture des apparences... op. cit.*

<sup>17</sup> Comme le montrent le projet « vetecour » sur l'habit de cour, l'exposition *Fastes de la Cour et cérémonies royales, le costume de Cour en Europe aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* qui s'est tenue au château de Versailles du 16 mars au 14 juin 2009 et le colloque *Cultures matérielles, cultures visuelles du costume dans les cours européennes (1300-1815)*, Versailles, juin 2009.

<sup>18</sup> Joanne EICHER (dir.), *Encyclopaedia of world dress and fashion*, Berg, 10 vol., vol. 8 West Europe, à paraître en juin 2010.

femmes sous l'angle de la beauté<sup>19</sup> du « travail des apparences »<sup>20</sup>, avec une étude récente sur les cosmétiques<sup>21</sup>, mais aussi sur le plan médical. Des historiens et surtout des historiennes se sont penchés sur les représentations du corps féminin, notamment sous le regard des médecins avec les travaux d'Yvonne Knibiehler<sup>22</sup>, sur les maux de la femme seule avec ceux d'Arlette Farge<sup>23</sup>. Ces travaux sont majoritairement placés sous l'angle des traités, des normes ou des fournisseurs et même si certains historiens appellent à un décloisonnement des approches<sup>24</sup>, très rares sont les recherches qui abordent le corps du point de vue de la personne.

Il s'agit ici d'étudier le corps sous un autre angle en analysant les produits et les objets qui façonnent l'apparence de la princesse de Conti et qui ont trait au corps, c'est-à-dire tous les éléments du « mieux-être » et « du mieux-paraitre » : les techniques, les remèdes, les produits, les cosmétiques, les tissus et les accessoires... afin de mettre en évidence l'intériorisation des normes et des contraintes mais aussi des représentations sur le corps des femmes, son apparence, ses troubles. Ces produits sont un élément de la consommation distinctive, aristocratique et dévoilent un discours sur les femmes. Au-delà, le lien entre cosmétiques et santé apparaît de plus en plus étroit au XVIII<sup>e</sup> siècle car se dévoile à cette période un ensemble de recommandations qui vise à régler l'usage des cosmétiques pour des raisons médicales, et à lutter contre les excès de la mode<sup>25</sup>. Enfin, l'examen de cette consommation des produits liés au corps permet de donner quelques éléments sur les manières subjectives de se sentir soi<sup>26</sup>, de voir comment les dépenses sont un élément de la consommation aristocratique mettant en évidence la spécificité de la princesse de Conti. L'étude est un moyen de définir une appropriation personnelle de ces produits -cosmétiques, tissus- témoignant d'un rapport à soi singulier. Les normes de la vie aulique, les modes et

---

<sup>19</sup> G. VIGARELLO, *Histoire de la beauté, le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Seuil, L'Univers historique, 2004, 336 p.

<sup>20</sup> Philippe PERROT, *Le corps féminin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 280 p.

<sup>21</sup> Catherine LANOË, *La poudre et le fard : une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Champ-Vallon, 2008, 376 p.

<sup>22</sup> Yvonne KNIBIEHLER et Catherine FOUQUET, *La femme et les médecins*, 329 p, Paris, Hachette, Analyse historique, 1983, 333 p. ; Yvonne KNIBIEHLER « Les médecins et la « nature féminine » au temps du Code civil », *Annales*, 1976, Volume 31, Numéro 4, p. 824 – 845.

<sup>23</sup> Arlette FARGE, « Les temps fragiles de la solitude des femmes à travers le discours médical du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Arlette FARGE et Christiane KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Montalba, 1984, 301 p., p. 251,

<sup>24</sup> Catherine LANOË, *op. cit.*

<sup>25</sup> Solange SIMON-MAZOYER, « Le conflit entre les excès de la mode et de la santé au XVIII<sup>e</sup> siècle : « L'habillage » du visage », dans V. BARRAS, M. LOUIS-COURVOISIER, *La médecine des Lumières tout autour de Tissot*, Chêne-Bourg, Georg éd., 2001, 358 p.; Morag MARTIN, « Doctoring Beauty: The Medical Control of Women's Toilets in France, 1750–1820 », *Medical History*, v.49 (3); Juillet, 1, 2005, p. 351-368.

<sup>26</sup> Roselyne REY, « Hygiène et souci de soi dans la pensée médicale des Lumières », *Communications*, Le gouvernement du corps ; 56, Paris, Seuil, 1993, p. 25-39.

« les capricieuses exigences de la toilette »<sup>27</sup> imposent à la princesse une parure très riche et codifiée. Cependant, il est nécessaire de comprendre comment les recommandations médicales se diffusent progressivement dans la vie quotidienne de la princesse et comment le corps devient un enjeu entre la santé, l'apparence et les soins.

## I. LE CORPS PARÉ

La parure de la princesse peut être reconstituée à l'aide des factures conservées de 1763 à 1789. Ces dépenses constituent un ensemble important dans sa cassette personnelle et regroupent les frais d'habillement et de cosmétiques. Le cosmétique, dont l'adjectif apparaît en France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, est une préparation qui permet la construction d'un visage, d'une apparence selon des codes qui structurent plus largement le monde et la société<sup>28</sup>. La parure de la princesse donne à voir aux autres nobles son appartenance à la société curiale et plus précisément à la famille royale élargie. Dès lors, elle doit façonner un visage et un corps afin de satisfaire les exigences de représentation qui s'imposent à elle. Le corps est soumis, contraint par un certain nombre d'accessoires que ce soit des vêtements, qui maintiennent le corps droit et rigide, des poudres et des pommades qui composent le visage du courtisan. Le corps est un marqueur social à la mise en scène onéreuse. La princesse du sang doit assumer une surenchère de dépenses vestimentaires dictées par les codes de la vie aristocratique et les évolutions incessantes de la mode. Dès lors, l'habillement et le visage de la princesse manifestent sa position sociale et son intégration à la vie curiale.

### A. L'habillement de la princesse de Conti

La garde-robe est organisée entre les vêtements portés à Versailles et ceux qu'elle revêt hors de la cour. Si l'ensemble de la vêtue princière répond à des exigences communes de luxe et d'opulence, deux groupes se distinguent. En quoi l'habit de cour témoigne-t-il de son rang dans la société aulique ? Comment la princesse satisfait-elle les exigences de la mode hors la cour ?

#### 1) L'habit de cour

Le grand habit donne à voir de façon stylisée l'appartenance à un monde particulier. Le port de ce costume est la marque de l'intronisation au monde curial, c'est d'abord l'habit de présentation au roi et à la reine que les femmes nobles et les mémorialistes n'ont pas

---

<sup>27</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 127.

<sup>28</sup> Le terme cosmétique renvoie étymologiquement au kosmos grec.

manqué de relater dans leurs écrits à l'instar de la baronne d'Oberkirch<sup>29</sup>, de la marquise de Créquy, de madame de la Tour du Pin ou de la comtesse de Genlis<sup>30</sup>. Elles décrivent le déroulement de la cérémonie et la tenue qu'elles portent, mais en dehors de ce moment, l'habit de cour féminin est mal connu. Des études récentes<sup>31</sup> permettent de mieux identifier sa composition, les tissus employés mais certaines zones d'ombre demeurent dans la mesure où trop peu d'habits de cour français ont été conservés.

#### a) *Un habit codifié au XVIII<sup>e</sup> siècle*

L'habit de cour est une innovation du règne de Louis XIV dont la forme est modifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mémorialistes ont insisté sur le volume et la contrainte de ce vêtement qui contrastent avec la grâce avec laquelle la présentée doit exécuter les révérences. La baronne d'Oberkirch relate ainsi sa présentation en 1784 :

« Je m'étais fait faire le grand habit avec un énorme panier, selon l'étiquette, et un bas de robe, c'est-à-dire une queue qui peut se détacher. J'avais acheté l'étoffe et fait faire l'habit chez Baulard, mademoiselle Bertin m'ayant fait trop attendre. L'étoffe était d'un brocart d'or, à fleurs naturelles, admirablement beau ; j'en reçus mille compliments. Il n'y entrait pas moins de vingt-trois aunes. C'était d'un poids énorme. »

La comtesse de Genlis narre également le déroulement de la cérémonie :

« La présentée faisait une révérence à la porte, ensuite quelques pas et une seconde révérence et une troisième près de la reine et saisissait le bas de jupe de la reine pour le baiser ; la reine l'empêchait de le prendre en retirant sa jupe et en se retirant un peu elle-même : l'hommage était rendu et on en restait là. La reine disait quelques phrases obligeantes ensuite faisait une révérence, ce qui signifiait qu'il fallait se retirer ce qu'on faisait à reculons malgré la grande queue qu'on repoussait en faisant ces trois révérences d'adieu. »<sup>32</sup>

L'habit de cour est composé de trois ensembles bâtis jusqu'en 1782 par le tailleur : un corps à baleines fermé, très rigide, décolleté en ovale et dont les demies-manches sont faites d'une superposition de rangs de dentelles<sup>33</sup> ; une jupe étalée sur des paniers immenses ; une traîne

---

<sup>29</sup> Baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires*, Paris, 1862, t. 2, ch XXII, p. 90-93.

<sup>30</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires*, Paris, 1825, t. 1, p. 197.

<sup>31</sup> Pascale GORGUET-BALLESTEROS, « Caractériser l'habit de cour : propositions », dans Pierre ARIZZOLI-CLEMENTEL, Pascale GORGUET-BALLESTEROS (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales, le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2009, 279 p., p. 54-72.

<sup>32</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde*, « présentation ».

<sup>33</sup> Voir Pièces justificatives 5, figure 61.



dit bas de robe ou queue attachée à la taille dont la longueur est proportionnelle au rang de la dame : cinq aunes pour la queue de la robe de deuil d'une princesse du sang selon la princesse Palatine<sup>34</sup> et les règlements de 1733<sup>35</sup>. Des accessoires viennent orner l'habit comme la palatine<sup>36</sup> qui recouvre la poitrine, la mantille, mantelet qui couvre les avant-bras, les glands pour relever la robe et les accessoires de manches et de gorge. La marquise de la Tour du Pin décrit minutieusement le grand corps de son habit de présentation :

« Le dimanche matin, après la messe, ma présentation eut lieu. J'étais en grand corps, c'est-à-dire un corset fait exprès, sans épauettes, lacé par derrière mais assez étroit pour que la laçure, large de quatre doigts par en bas, laissât voir une chemise de la plus fine baptiste à travers laquelle on aurait aisément distingué une peau qui n'eût pas été blanche. Cette chemise avait des manches de trois doigts de haut seulement, pas d'épauettes, de manière à laisser l'épaule nue. La naissance du bras était recouverte de trois ou quatre rangs de blonde ou de dentelle tombant jusqu'au coude. La gorge était entièrement découverte. Sept ou huit rangs de gros diamants que la reine avait bien voulu me prêter cachaient en partie la mienne. Le devant du corset était comme lacé par des rangs de diamants. J'en avais encore sur la tête une quantité, soit en épis, soit en aigrettes »<sup>37</sup>.

L'habit de cour est nécessaire pour les cérémonies de la vie aulique comme l'explique la comtesse de Genlis : « on ne portait le grand corps à la Cour que le jour de la présentation et de la première année, et aux fêtes de la cour ». Une femme qui le ne revêt pas ne peut participer aux cérémonies de Versailles<sup>38</sup>. Toutefois des exceptions sont possibles en fonction des personnes et des circonstances : les femmes de chambre de la reine et de la dauphine portent le grand habit mais sans le bas de robe ou le corset. De même, en raison de son âge, la princesse douairière de Conti obtient le droit de porter le déshabillé à la cour<sup>39</sup> comme la comtesse de Toulouse y avait été auparavant autorisée<sup>40</sup>. A partir de 1744, Louis XV permet

---

<sup>34</sup> Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou le système de la cour*, Paris, Fayard, 1997, 635 p., p. 110.

<sup>35</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Mémoires et documents, 1853, mémoire sur les rangs et prérogatives des princes de la maison royale de France y compris les légitimés, folio 57.

<sup>36</sup> Petit collet dont la mode a été lancée par la princesse Palatine pour couvrir la gorge.

<sup>37</sup> Lucy marquise de LA TOUR DU PIN, *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815*, Pergamon Press, 1989, Reprod. de l'éd. de Paris Chapelot, 1913, 391 p., chapitre VI, p. 110-111.

<sup>38</sup> Comme le rapporte le duc de Luynes : « Madame Adélaïde entendit la messe dans une des petites tribunes en bas, elle ne peut apparaître à aucune cérémonie publique, n'étant point habillée en grand habit », Charles-Philippe d'Albert duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV (1735-1758)*, Paris, Firmin-Didot frères, 1860-1865, 17 vol., t. 4, p. 287, 2 décembre 1742.

<sup>39</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 27 janvier 1766.

<sup>40</sup> LUYNES, *op. cit.*, t. VI, 29 décembre 1744, p. 199.

aux dames de porter la robe abattue<sup>41</sup> à Marly<sup>42</sup>. De même, lors des accouchements de la reine, les dames de la cour ont le droit de porter la robe de chambre<sup>43</sup> comme l'indique le duc de Penthièvre dans sa relation de la naissance de Madame Royale<sup>44</sup> et il rappelle cette habitude lors de la naissance du Dauphin<sup>45</sup>. Toutefois cette tolérance n'est que temporaire et motivée par des circonstances exceptionnelles et la reine rappelle les normes du paraître à la cour<sup>46</sup>, ce qui explique les commandes de grand habit effectuées par la princesse de Conti à l'hiver 1781-1782. Enfin, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'habit de cour est jugé trop lourd et trop inconfortable. On lui préfère la grande robe à la française qui est admise en deuil de cour en 1781 puis recommandée pour les visites de cérémonie en 1783. En 1787, l'étiquette tolère la robe ordinaire de cour portée sur une simple tournure, un panier de moindre ampleur. L'allègement de l'étiquette à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montre combien la contrainte du grand corps est difficile à supporter. Princesse du sang, Marie-Fortunée d'Este doit le revêtir quand elle paraît aux grandes cérémonies de la vie curiale et la richesse de sa parure doit donner à voir aux autres courtisans sa position dans la hiérarchie aulique.

« Hybride d'ancien et de nouveau »<sup>47</sup>, l'habit de cour reste relativement stable pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle mais il est soumis aux changements de la mode comme le précise le choix des couleurs et des motifs par la princesse de Conti.

#### *b) Les habits de cour de Marie-Fortunée d'Este*

Les mémoires des fournisseurs permettent d'identifier les commandes de tissus pour façonner les habits de cour. Le grand habit est revêtu lors de deux grandes séries d'occasions : lors des fêtes de l'année curiale comme le jour de l'an ou la Saint-Louis et les cérémonies exceptionnelles comme les mariages de la famille royale, les présentations des princesses du

---

<sup>41</sup> Variante de la robe de chambre se différenciant par un corsage ouvert mais une jupe fermée, Pascale GORGUET-BALLESTEROS, « Caractériser l'habit de cour : propositions », dans Pierre ARIZZOLI-CLEMENTEL, Pascale GORGUET-BALLESTEROS, (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales... op. cit.*, p. 54-72, p. 62.

<sup>42</sup> Charles-Philippe d'Albert duc de LUYNES, *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV (1735-1758)*, Paris, Firmin-Didot frères, 1860-1865, 17 vol., t. V, 3 janvier 1744, p. 342.

<sup>43</sup> Robe ouverte sur la jupe au corsage ajusté sur le devant et animé au dos de doubles plis ronds, Pascale GORGUET-BALLESTEROS, « Caractériser l'habit de cour ... », *art. cit.*

<sup>44</sup> « Les princesses étaient en robe de chambre selon l'usage qui porte qu'elle ne se mettent point en grand habit tant que les dames de la reine ne s'y mettent point », AN, K 161, naissance Madame Royale, 19 décembre 1778.

<sup>45</sup> « Il a été dit que les princesses iraient chez la reine en robe de chambre comme pour la première couche ne s'habillant point si les dames de la reine sont en robe de chambre », AN, KK 1433, folio 123, accouchement de la reine, 22 octobre 1781.

<sup>46</sup> « La reine a dit à Madame la princesse de Lamballe lorsqu'elle a commencé à se mettre sur sa chaise longue qu'il convenait que les princesses reprissent le grand habit pour aller chez elle », AN, KK 1433, folio 123, accouchement de la reine, 22 octobre 1781.

<sup>47</sup> Kimberly CHRISMAN-CAMPBELL, « Le grand habit et la mode en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Pierre ARIZZOLI-CLEMENTEL, Pascale GORGUET-BALLESTEROS, (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales... op. cit.*, p. 222.

sang ou de ses dames, les naissances royales. En 1792, quinze robes ou habits de cour sont inventoriés à l'hôtel du Lude<sup>48</sup>. Le rythme de renouvellement des habits de cour, dans les comptes, est de deux à trois habits par an.

L'habit de cour de Marie-Fortunée d'Este est extrêmement riche et travaillé. Tout d'abord les étoffes sont précieuses et les soieries dominant : gros de Tours, taffetas, d'Italie, d'Angleterre ou le satin. De ce fait, les tissus sont coûteux : 45 livres l'aune en 1763, 108 en 1770, 104 en décembre 1781. Les commandes d'étoffes sont très onéreuses en raison des métrages commandés, de la qualité des tissus et de la façon. Ainsi, en mai 1770, la princesse demande 14 aunes de gros de Tours pour 1 512 livres. Le coût est à relier à la richesse du tissu et à la complexité des motifs ; le tissu est : « fond blanc rayé or et argent broché sorbet vert et argent rebrodé en paillettes or émaillé violet et jaune ». En décembre 1781, elle fait livrer « un tissu en or double fond satin blanc broché soie nué rebrodé de paillettes d'argent enrichi de diamants très riche » pour 1 456 livres. La princesse de Conti acquiert à l'occasion de la naissance de Madame Royale une garniture d'habit de cour en martre du Canada pour 1 400 livres<sup>49</sup>, ou lors de la naissance du duc de Normandie, en avril 1785, une mantille faite de ruisseaux d'or. En définitive, un habit de cour coûte cher, 2 400 livres<sup>50</sup> pour un habit complet commandé chez Le Normand.

Ses sommes sont importantes, mais en deçà de celles déboursées par les femmes de la famille royale ou les maîtresses du souverain. Par exemple, Madame du Barry commande en 1772 à Le Normand un « grand habit avec grand corps, satin fond blanc, dessin de guirlandes de rose, brodé en nœuds pour paillons roses et paillettes d'or et d'argent avec le bordé au bas de robe et de la jupe » qui revient à 5 600 livres plus 240 livres pour un supplément de broderies en paillettes d'or<sup>51</sup>. En mars 1780, Rose Bertin réalise pour la comtesse d'Artois un « grand habit pour le jour de Pâques » atteint la somme de 5 000 livres<sup>52</sup>. De même, le rythme du renouvellement de la garde-robe de la princesse est moindre que celui des membres de la famille royale : la comtesse d'Artois fait exécuter pour le seul quartier de janvier 1784<sup>53</sup>, six grands habits pour un coût de 7 184 livres seulement pour les étoffes tandis que la reine commande douze grands habits à chaque saison<sup>54</sup>. Le renouvellement des habits de cour est à

---

<sup>48</sup> Arch. dep. Seine, DQ10 1382, dossier 2539, 20 vendémiaire an 2, vente des biens de l'émigrée Conty.

<sup>49</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°14, mémoire de Toullet pélicissier, décembre 1778.

<sup>50</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1781, pièce n°49, mémoire de Le Normand.

<sup>51</sup> Madeleine DELPIERRE, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Biro, 1996, le prix de l'élégance, p. 183.

<sup>52</sup> AN, T 265/4, Papiers Bourbon-Busset, quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1780, état des fournitures faites par Bertin du grand Mogol, quartier de janvier 1780.

<sup>53</sup> AN, T 265/7, Papiers Bourbon-Busset, quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1783-1784, mémoire de Le Normand, quartier de janvier 1784.

<sup>54</sup> *Gazette des atours de Marie-Antoinette pour 1782 : garde-robe des atours de la reine : gazette pour l'année 1782*, Paris, Réunion des musées nationaux, Archives nationales, 2006, 44 p. p. 10

l'image de la fréquentation de la cour de la princesse de Conti, il révèle son identité sociale.

c) *Un habit de cour sans le corps : une spécificité de la princesse de Conti ?*

Etonnamment dans les comptes, le terme de corps n'apparaît pas. Seul le terme de corset est mentionné par le travail des couturières avant 1782<sup>55</sup> puis celui des marchandes de modes<sup>56</sup>. En effet, Garsault suivi par la comtesse de Genlis<sup>57</sup> évoque la possibilité d'échapper au corps baleiné<sup>58</sup> par le port d'une mantille et d'un corset. Sa nature exacte n'est cependant pas précisée dans les comptes mais l'auteur de *L'art du tailleur* en présente deux : le premier est « sans baleine, à deux buscs, il se fait communément de basin ou toile »<sup>59</sup> ; le second est un « corset baleiné » appelé « corps à demi-baleiné »<sup>60</sup> et serait donc moins contraignant pour le buste féminin. On trouve la présence de mantille de cour -qui est l'œuvre de la marchande de mode<sup>61</sup>- à différentes reprises mais la confection d'un grand habit n'est pas obligatoirement associée à la commande d'une mantille. Peut-être la princesse décide-t-elle en fonction des cérémonies, de sa santé de porter alternativement le grand corps ou le corset accompagné de sa mantille. Cette pratique est régulière dans l'aristocratie<sup>62</sup> et illustre l'évolution de l'habit de cour et des modes qui mettent l'accent sur la liberté de mouvements. Le corps est de moins en moins employé dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle et concurrencé par l'usage de corsets moins contraignants. L'absence de mention du grand habit à partir de 1787 prouve que la princesse de Conti fait sienne la tolérance de l'étiquette qui autorise la robe à la française comme habit de cérémonie. Effectivement, lors de la description de la garde-robe de la princesse, la distinction est faite entre les « robes de cour » et les habits de cour. Les premières pourraient être alors assimilées aux robes parées, c'est-à-dire les robes à la française particulièrement ornées et l'habit serait le grand habit composé du grand corps. La

---

<sup>55</sup> Madame Rivert est employée pour la façon du corset, madame Clarc pour la façon des jupes et madame Masselin pour la façon du bas de robe.

<sup>56</sup> AN, R3/175, dépenses particulières 1785, pièce n°25, mémoire de Melle Ferrand, juin 1785.

<sup>57</sup> Comtesse de Genlis, *Dictionnaire... op. cit.*, t. I, article « habit (grand) » ; t. 2, « présentation à la cour ».

<sup>58</sup> « Si la dame qui doit être présentée se trouve hors d'état d'endurer le corps plein alors il lui est permis de mettre un corset et par-dessus une mantille, le bas de robe et le jupon et comme la mantille couvre l'avant-bras on supprime la manchette d'en haut qui ne serait pas visible », François-Alexandre-Pierre de GARSULT, *L'Art du tailleur, contenant le tailleur d'habits d'hommes, les culottes de peau, le tailleur de corps de femmes et enfants, la couturière et la marchande de modes*, Paris, Delatour, 1769, 60 p., p. 56.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>60</sup> *Ibid.*, planche 12, n°3.

<sup>61</sup> « c'est une espèce de mantelet mais moins large, plus court par le dos, les pans un peu plus longs et auquel on ne met jamais de coqueluchon », *Ibidem*, p. 56 ; pièces justificatives 5, figure 62.

<sup>62</sup> En 1782, Marie-Antoinette commande pour 2 888 livres une garniture d'habit composé d'une mantille : AN, K 506, Maison de Louis XVI et de Marie-Antoinette, 25, États et mémoires de dépenses de la Garde-robe de la Reine, 1779-1787 ; la comtesse d'Artois commande des mantilles de cour associées à la confection d'habit de cour et notamment en 1780 une mantille de cour de blonde à « dessein pareil à l'habit de cour » fournie par Rose Bertin : AN, T 265/5, Papiers Bourbon-Busset, Quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1778-1780, état des fournitures faites par Bertin du Grand Mogol, quartier de janvier 1780.

princesse de Conti s'adapte d'autant mieux à l'évolution du costume de cour que le grand corps est extrêmement contraignant pour le buste des femmes. L'adoption de corset moins rigide est aussi liée à son âge comme l'indique la comtesse de Genlis « on [...] portait le grand corps [...] tant qu'on était jeune ; ensuite on prenait la mantille »<sup>63</sup>.

## 2) Les habits hors la cour

Hors la cour, la princesse doit s'adapter aux nouvelles modes dont le renouvellement, souvent qualifié de frénétique, a été souligné et parfois dénoncé par les contemporains. Elles se diffusent progressivement par le biais des revues de modes<sup>64</sup> comme à partir de 1778 la *Galerie des modes et des costumes* ou en 1785 *Le cabinet des modes*.

La mode, la distinction se font par la variété des couleurs de la parure. Daniel Roche a démontré l'enrichissement de l'éventail des couleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle, à relier aux améliorations techniques, suscitées par l'ampleur de la demande. Des études récentes<sup>65</sup> ont souligné l'apparition de nuances nouvelles dans les tissus et la complexification des décors avec notamment la vogue des rayures<sup>66</sup>. Les Grands donnent le ton à l'instar de la reine Marie-Antoinette dont la garde-robe présente une gamme de couleurs et de motifs très large<sup>67</sup>. Se mêlent les teintes assourdies comme les prune, marron, violine, les pastels et les rayures qui apparaissent à partir des années 1770, chez Rose Bertin. Les couleurs de la garde-robe de la princesse de Conti sont diversifiées<sup>68</sup>. Le blanc domine : 40 % des tissus acquis de 1776 à 1789 comportent cette couleur qui demeure, en 1793, majoritaire. Il est significatif de constater que Carmontelle choisit de représenter la comtesse de la Marche vêtue d'une robe blanche dans un portrait réalisé en 1766<sup>69</sup>. Cette couleur reste associée à un idéal aristocratique de pureté et dans cette perspective pourrait être perçue comme le complément du blanc pour le visage. Les couleurs et les motifs ont une logique distinctive comme le montre la forte récurrence de l'or présent dans 18 % des tissus. L'or, l'argent et le blanc dominant dans les années 1760 et restent associés à la vie de cour car de nombreux grands habits en sont ornés. Après le blanc, les couleurs pastel sont majoritaires avec les lilas, roses et les dégradés de jaune. Les verts et les bleus et leurs nuances sont présents : bleu céleste,

---

<sup>63</sup> Comtesse de Genlis, *Dictionnaire... op. cit.*, t. I, article « habit (grand) ».

<sup>64</sup> Caroline RIMBAULT, *La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle : place de la femme et système de la mode*, thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Daniel Roche, Paris, EHESS, 1981.

<sup>65</sup> N. COQUERY, *op. cit.*,

<sup>66</sup> Michel PASTOUREAU, *L'étoffe du diable, une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 187 p.

<sup>67</sup> Anne KRAATZ, « La gazette des atours de Marie-Antoinette », dans *Les atours de la reine. Art et commerce au service de Marie-Antoinette*, Paris, Archives nationales, 2001, 88 p.

<sup>68</sup> Voir Annexes 4, tableaux 49 et 50.

<sup>69</sup> Même si d'autres interprétations ont été envisagées, Anatole-François GRUYER, *Chantilly. Les portraits de Carmontelle*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, 338 p. ; voir l'annexe « la galerie des portraits ».

glacé, clair, vert canard, pomme, clair... Les tons sont surtout clairs malgré la présence de noir, prune, vert foncé, chocolat. On retrouve des couleurs en vogue comme le bleu, qui arrive en troisième position, particulièrement à la mode à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>. De plus, la mise au point du bleu de Prusse permet d'étoffer la gamme des bleus et des verts au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>. La princesse de Conti suit la mode venue de Versailles par la présence de la couleur « prune de Monsieur » présente sur un habit de cour en 1779 ou de la teinte « œil du roi » en 1784 ou de la présence à onze reprises de la couleur puce dès 1775 c'est-à-dire au moment de la mode de cette nuance. Néanmoins, l'anglomanie reste limitée à deux mentions de vert anglais. Les motifs en vogue<sup>72</sup> se retrouvent à l'instar des rayures qui dominent. Les tissus, et tout particulièrement les plus précieux, présentent des décors travaillés mêlant plusieurs couleurs et des motifs complexes. Les tissus sont souvent brochés, floraux. Ils sont composés de miniatures, chinés, régulièrement de 1763 à 1789, ou présentant des camaïeux de différents coloris.

La princesse suit la mode en adoptant les nouvelles robes. Les robes à la lévite<sup>73</sup> et à la polonaise rencontrent un franc succès chez Marie-Fortunée d'Este. La première est un vêtement commode adopté par la reine lors de sa première grossesse en 1778<sup>74</sup>. Elle est acquise à cinquante-huit reprises de 1784 à 1789 puis raccommodée et brodée à plusieurs moments signe qu'elle convient à la princesse par sa simplicité. Les robes dites à la polonaise<sup>75</sup> se retrouvent dans les achats de la princesse entre 1776 et 1784. Elle les revêt pour la promenade<sup>76</sup> suivant l'exemple des gravures de la *Galerie des Modes*<sup>77</sup>. A l'inverse, sa garde-robe indique un goût limité pour l'anglomanie et l'exotisme : la robe à l'anglaise

---

<sup>70</sup> Michel PASTOUREAU, *Bleu, histoire d'une couleur*, Paris, Fayard, 2001, 245 p.

<sup>71</sup> M. PASTOUREAU, *Dictionnaire des couleurs de notre temps : symbolique et société*, Paris, C. Bonneton, 2007 [1992], 191 p., p. 25.

<sup>72</sup> Voir annexes 4, tableaux 48 et 51.

<sup>73</sup> Voir annexes 4, tableau 45 et pièces justificatives 5, figure 63.

<sup>74</sup> *Encyclopédie méthodique*, manufactures, arts et métiers, Paris, Panckoucke, 1785, t. 1, *couturière*, p.223.

<sup>75</sup> Divisée en trois pans, la robe à la polonaise permet par son système de galons coulissants de faire se retrousser une partie de la jupe, voir pièces justificatives 5, figure 63.

<sup>76</sup> ASM<sup>o</sup>, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, lettre du 19 mars 1779.

<sup>77</sup> L'importance de la mode en mouvement est soulignée par Nicole Pellegrin qui explique qu'« une histoire des rituels de la promenade et des paysages qu'ils induisent reste à écrire, tout autant que l'avènement d'accessoires vestimentaires spécifiques », N. PELLEGRIN, « Corps du commun, usages communs du corps », dans Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire du corps*, vol. 1, *op. cit.*, p. 491, note 61 ; voir Cécile PIEAU, « La mode, le vêtement et la beauté : pigments de la peinture sociale de la promenade dans les jardins publics parisiens. Des portraits de la cour en mode à la galerie des Modes, 1686-1788 », dans Daniel RABREAU et Sandra PASCALIS (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières : promenades urbaines et villégiature*, Paris, Annales du Centre Ledoux, tome 5, 2005, 289 p., p. 231-239.

apparue vers 1750<sup>78</sup>, et la robe à la turque à partir de 1775 ne sont commandées que ponctuellement. L'adaptation nécessaire aux nouvelles formes ne se traduit pas toujours par l'acquisition de nouveaux tissus : le réemploi est une pratique fréquente à la différence d'autres aristocrates parisiens<sup>79</sup>. Les termes comme regarnir, raccommoder, refaire sont courants. la robe est souvent remise au goût du jour par le changement d'une partie de celle-ci.

Témoins des changements de la mode et au-delà des mentalités, les tissus se multiplient dans les garde-robes de l'aristocratie française. Dans les factures de la princesse de Conti dominant les soieries<sup>80</sup>. Parmi elles, les taffetas sont majoritaires : ils viennent d'Italie, d'Angleterre et de France avec le Gros de Tours. Leurs couleurs sont chamarrées, les nuances infinies, les motifs travaillés. Ils sont souvent onéreux et se montent parfois à plus de cent livres l'aune. De nouvelles étoffes apparaissent entre 1763 et 1789 au gré des modes. La princesse de Conti montre un certain goût pour les tissus légers venus de l'Orient ou des Iles tels que les perses, les pékins particulièrement présents dans les années 1760<sup>81</sup> et jusque dans les années 1780<sup>82</sup>. Le succès de ces toiles peintes est à relier à la levée de la prohibition sur les cotonnades à partir de 1759 qui marque « le temps des indiennes »<sup>83</sup> et au goût pour l'exotisme. Les tissus blancs importés des Indes, comme les percales et les mousselines, rencontrent un vif succès dans la deuxième moitié du siècle : gazes, crêpe, basin et mousseline sont employés pour les manteaux et les bonnets de la princesse ; toiles et basins pour le linge du corps puis pour réaliser des robes avec la mention de lévites de percale ou de gaze en 1786 ou en 1788<sup>84</sup>.

Cette présentation de la garde-robe de la princesse prouve le lien très étroit entre les nouvelles formes de vêtements, les nouveaux tissus et les couleurs. En effet, dans les comptes, les premières robes confectionnées en toile sont d'abord des robes de fantaisie, de formes nouvelles. Le changement se traduit à la fois par la recherche de robes à la mode, de nouveaux tissus et coloris notamment le blanc. L'usage des cotonnades participe à la vogue pour la couleur blanche comme en témoignent le succès et le détournement des robes portées par les

---

<sup>78</sup> M. DELPIERRE, *op. cit.*, p. 28 ; selon *Le costume français* elle est très en vogue sous le règne de Louis XVI et marque le déclin des paniers remplacés par la tournure car elle est faite pour être portée sur un panier rond aux dimensions modestes et cintrée sur le dos.

<sup>79</sup> N. COQUERY, *op. cit.*, p. 129.

<sup>80</sup> Voir Annexes 4, tableaux 46 et 47.

<sup>81</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°17, mémoire de Buffault pour 1763.

<sup>82</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°59, mémoire de Le Normand, octobre 1784.

<sup>83</sup> Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons : France, 1760-1840*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991, 733 p., p. 19.

<sup>84</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses personnelles 1786, pièce n°45, mémoires de la marchande de modes juin 1786 et Arch. nat., R3/181, dépenses personnelles 1788, pièce n°51, mémoire de la marchande de modes, avril 1788.

créoles à Saint-Domingue et apportées par bateau à Bordeaux<sup>85</sup>.

Ainsi, le foisonnement des couleurs, des tissus et leur richesse traduisent le rang de la princesse. Celle-ci suit les modes mais avec retard et de façon sélective. La robe à l'anglaise n'est mentionnée dans les comptes que pour une seule année, en avril et mai 1784<sup>86</sup> et la robe à la turque n'est indiquée qu'en novembre 1787, soit pour les deux avec plus de dix ans de retard. Même les robes les plus appréciées par la princesse sont introduites avec retard, entre cinq et sept ans pour la robe à la polonaise, six ans pour la lévite. La princesse de Conti fait un effort pour suivre les changements des robes et des toilettes mais cela n'a rien de comparable avec les autres membres de l'aristocratie et par exemple la comtesse d'Artois plus attentive aux variations de la mode et soucieuse de la qualité, la nouveauté de sa parure avec des circassiennes<sup>87</sup>, des pierrots<sup>88</sup>, des redingotes<sup>89</sup> qui sont absents de la garde-robe de la princesse de Conti. La princesse suit le temps long des modes mais point les variations extrêmement rapides de l'habillement ou des coiffures : il n'y a ni pouf « aux sentiments » ni coiffures du nom d'un événement qui sont raillées par les Goncourt notamment<sup>90</sup>. Néanmoins, le visage et les cheveux de la princesse sont apprêtés.

## B. Construire le visage d'une princesse du sang

A l'époque moderne, le haut du corps est valorisé et le visage<sup>91</sup> fait l'objet de soins particuliers. Comment s'inscrit-il dans un art de la représentation qui doit montrer aux autres le rang de la princesse ? Quels sont les produits, les accessoires qui façonnent son visage selon les normes du paraître aristocratique féminin ?

### 1) Produits et textures

Les produits utilisés par la princesse de Conti se partagent entre les pommades, les poudres, les pâtes et les eaux. Les pommades, qui correspondent à des préparations dont l'excipient est composé de graisses animales<sup>92</sup> dominant de 1763 à 1770 avant d'être

---

<sup>85</sup> *Gazette des atours op. cit.*, p. 24.

<sup>86</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°32, mémoire de Melle Ferrand, avril-mai 1784.

<sup>87</sup> Variante de la robe à la polonaise dont les manches sont courtes et en entonnoir.

<sup>88</sup> C'est une petite veste dont le dos est terminé par deux très petits pans relevés.

<sup>89</sup> La redingote, adaptation du « riding-coat » anglais, rencontre dans les années 1780 un succès européen, Kimberly CHRISMAN-CAMPBELL, « L'Angleterre et la mode en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Pascale GORGUET-BALLESTEROS (dir.), *Modes en miroir : la France et la Hollande au temps des Lumières*, Paris, Paris musées, 2005, 248 p., p. 52.

<sup>90</sup> Edmond et Jules de GONCOURT, *La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Firmin-Didot frères, 1862, 459 p., p.312-313.

<sup>91</sup> Jean-Jacques COURTINE, Claudine HAROCHE, *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1994, 286 p.

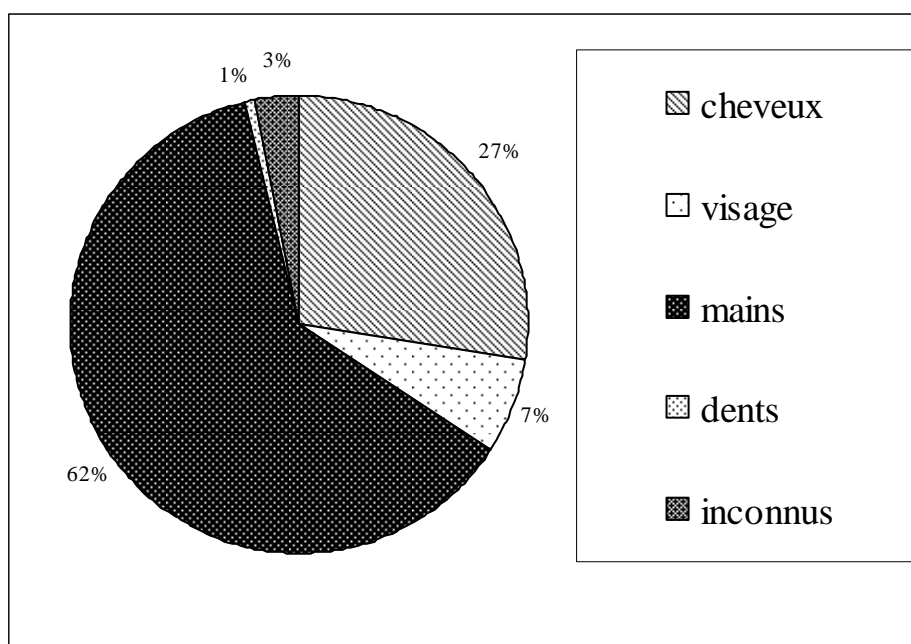
<sup>92</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> Edition, 1762, p. 416.



conurrencées par les poudres qui représentent 63 % des dépenses annuelles en 1780. Les pâtes désignent principalement les produits pour les mains<sup>93</sup>. Les eaux sont un terme générique, qui s'emploie pour des produits caractérisés par leur fluidité et qui peuvent être composés d'esprit-de-vin, d'eau distillée<sup>94</sup>, progressent pendant la période : elles représentent 5,2 % des dépenses en 1770, 7 % en 1784 et 8,7 % en 1786.

La répartition des cosmétiques selon les parties du corps à soigner est inégale et variable de 1763 à 1789. En 1770, dominant les produits pour les mains, comme le montre la figure 6, et tout particulièrement les gants qui sont inclus dans les mémoires des parfumeurs. Ils représentent 94 % des produits consacrés aux mains en 1780. Ensuite, les soins prodigués à la chevelure représentent 27 % des dépenses puis dominant à partir des années 1780 sous l'effet de la diminution des achats de gants. Ils atteignent 56 % des dépenses en 1780 contre 36 % pour les mains (figure 7).

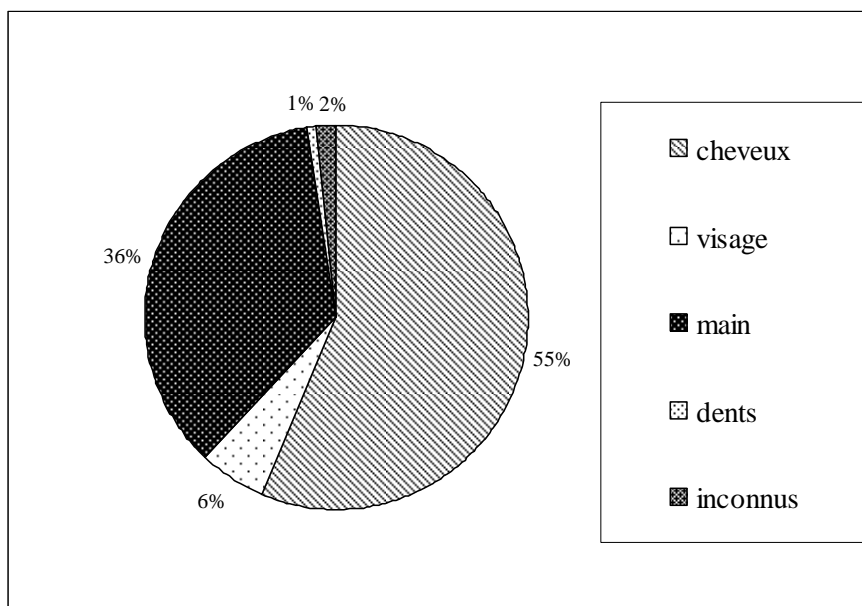
**Figure 6 : La répartition des dépenses de cosmétiques selon les parties du corps en 1770**



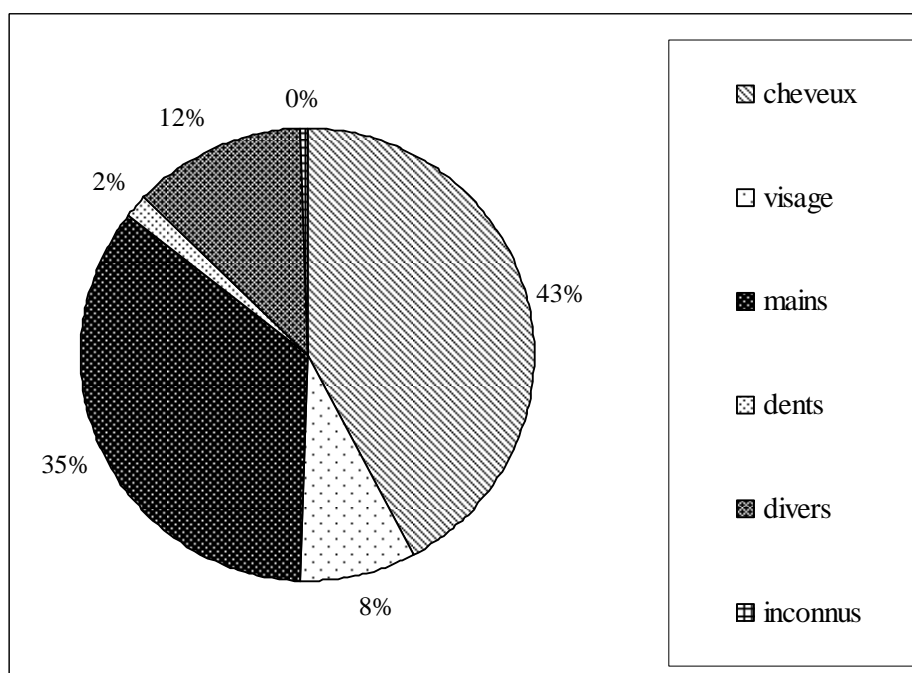
<sup>93</sup> « Farine détrempée et pétrie, pour faire du pain, ou quelque autre chose de semblable bon à manger. [...] Il se dit aussi De plusieurs autres choses qui sont mises en une masse, et comme pétries ensemble. Pâte d'amandes pour dégrasser les mains. Pâte de confitures. Pâte de groseilles », *Ibid.*, p. 321.

<sup>94</sup> « se dit aussi d'une liqueur artificielle, exprimée de quelque plante, de quelque drogue, ou tirée par l'alambic, ou composée de différens sucs. Eau rose. Eau de plantain. Eau de chicorée, etc... », *Ibidem*, p. 573.

**Figure 7 : La répartition des dépenses de cosmétiques selon les parties du corps en 1780**



**Figure 8 : La répartition des dépenses de cosmétiques selon les parties du corps en 1786**



## 2) Blanchir, rougir, poudrer: la construction du visage d'une princesse du sang

Le visage d'une femme de l'aristocratie est façonné par trois gestes principaux : il doit être blanchi, rougi et la chevelure poudrée.

L'utilisation du rouge est très largement répandue chez les Françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle

comme l'indique ironiquement Louis-Sébastien Mercier<sup>95</sup> : « Il n'y a qu'à Paris où les femmes de soixante ans se parent encore comme à vingt, et offrent un visage fardé, moucheté, enfin une tête fontangée<sup>96</sup> ». Il est mentionné de façon récurrente dans les comptes : en 1767, la princesse en consomme 15 pots, 21 en 1771 mais de façon variable selon les années. Le rouge apparaît comme un signe distinctif, très à la mode dans les années 1760 d'après les portraits de Carmontelle qui représentent les femmes de l'aristocratie avec des ronds rouges sur leur joue. Marie-Fortunée d'Este, alors comtesse de la Marche, n'échappe pas à cette vogue. Elle est représentée en 1768 avec deux halos rouges sur le visage<sup>97</sup>.

Le rouge était censé, par contraste, renforcer la pâleur du teint créée artificiellement par l'utilisation du blanc. Or celui-ci n'est présent dans aucun des mémoires des fournisseurs. Deux autres voies d'approvisionnement peuvent exister. La princesse peut l'acheter en dehors du circuit des parfumeurs ou le faire fabriquer chez elle à l'aide de composants divers, coquille d'œuf par exemple, à l'instar de la comtesse Bagarotti amie de la princesse de Conti dont les pratiques cosmétologiques, à base d'œufs de poule frais, sont moquées par le chevalier de Boufflers<sup>98</sup>. Les achats de blanc se retrouvent dans les mémoires des épiciers comme en 1777 où la facture évoque la présence de pains de blanc d'Espagne<sup>99</sup> qui correspond à cette préparation à base de mercure dont la principale mine est située à Almaden en Espagne<sup>100</sup>. Elle utilise des produits blanchissants à l'instar de la pommade aux limaçons et la pommade de concombre. De plus, apparaît à partir des années 1780 l'expression « poudre des sultanes » qui pourrait faire référence à la pommade des sultanes à base de baume de la Mecque, de blanc de baleine, d'huile d'amandes douces et qui donne « un teint frais »<sup>101</sup>. Pour compléter l'apprêt de son visage, la comtesse de la Marche acquiert une grande quantité de mouches dans les années 1760 censées mettre en valeur la blancheur du teint. En effet, ces petits morceaux de taffetas ou de velours, dont le parfumeur Dulac s'est fait une spécialité<sup>102</sup> sont particulièrement à la mode à la fin du règne de Louis XV notamment sous l'influence de Madame de Pompadour<sup>103</sup>. La princesse en achète régulièrement, six fois par exemple en 1766

---

<sup>95</sup> L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris*, Chap. 177 « Remarques, » p. 233.

<sup>96</sup> Les fontanges sont une coiffure extrêmement haute et complexe initiée par M<sup>elle</sup> de Fontanges maîtresse de Louis XIV, qui connaît une très grande vogue jusqu'au premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>97</sup> Voir l'annexe « Galerie de portraits ».

<sup>98</sup> En effet, madame de Genlis et la correspondance de Grimm et Diderot relatent l'existence d'une chanson composée par le chevalier de Boufflers sur Mademoiselle Bagarotti, *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, t. 7, 1770-1792, Paris, Furne, 1829, 484 p., Lettre du 15 juillet 1770, p. 33.

<sup>99</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°121, mémoire d'épicerie, octobre 1777.

<sup>100</sup> C. LANOE, *op. cit.*, p. 33.

<sup>101</sup> *Encyclopédie Méthodique*, art du parfumeur, t. 6, p. 60.

<sup>102</sup> GONCOURT, *La Femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, chap. VIII « La beauté et la mode ».

<sup>103</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire...op. cit.*, « mouches ».

soit au total huit paquets pour la somme de 14 livres 14 sols<sup>104</sup>.

### 3) D'autres éléments du paraître aristocratique : gants et chevelure

Participant à cette valorisation du haut du corps, les mains et la chevelure sont l'objet de soins spécifiques.

Les coiffures varient en fonction des modes souvent à un rythme effréné et la chevelure doit être façonnée par les poudres, les pommades. Les comptes mentionnent régulièrement l'achat de papier à friser qui sert à boucler les cheveux comme dans le portrait de Carmontelle ou encore dans l'estampe de Saint-Aubin réalisée en 1781. Si la princesse porte parfois des coiffures complexes comme dans le portrait de Saint-Aubin de 1763, la mention de coiffeur est rare et limitée à l'intervention de Lacoste en décembre 1780 pour la somme de 111 livres<sup>105</sup> mais aucun détail n'apparaît sur les services offerts par ce spécialiste de la chevelure. L'un de ses valets de chambre est qualifié de coiffeur et se charge d'ornez la chevelure de sa maîtresse. Dans le façonnage de sa coiffure, la princesse use de pommades florales, assez onéreuses<sup>106</sup>, à la fleur d'oranger, très présente de 1766 à 1784, au jasmin, à la lavande ou bien à la duchesse, à la dauphine, des expressions qui ne laissent pas découvrir les senteurs dominantes pas plus que les pommades au pot pourri. Les poudres employées à satiété sont des produits odorants qui ordonnent le cheveu en le colorant partiellement. Elles parfument les cheveux telles la poudre d'œillet utilisée en 1766, la poudre à la fleur d'oranger en 1786 ou bien la poudre de Chypre, la poudre à la maréchale, à la frangipane. Ces poudres souvent onéreuses, jusqu'à 50 livres la livre, viennent éclaircir sa chevelure par des poudres blondes, jaunes, noires ou grises qui disparaissent à partir des années 1780 dans les mémoires des parfumeurs.

Le marquis de Caraccioli pour qui « une femme du bel air doit changer de gants au moins une fois par jour » témoigne de l'importance sociale des gants. Son propos est confirmé par *l'Encyclopédie Méthodique* qui explique :

« C'est l'habillement de la main, du poignet, et d'une partie du bras qui sert à les couvrir pour les tenir plus proprement ou les garantir du froid, du soleil, et des autres injures de l'air »<sup>107</sup>.

Les gants doivent satisfaire des objectifs esthétiques et préserver la blancheur des mains et leur aspect lisse, signe d'un mode de vie aristocratique ainsi que des objectifs thérapeutiques.

---

<sup>104</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°64, mémoire du parfumeur Huet, 1766.

<sup>105</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1780, pièce n°54, dépenses personnelles pour le mois de décembre 1780.

<sup>106</sup> Un pot de pommade à la duchesse vaut 8 livres, un pot de pommade au pot pourri 9 livres.

<sup>107</sup> *Encyclopédie Méthodique*, p. 479.

En effet, les gants en peau de chien sont recommandés pour lutter contre les rhumatismes<sup>108</sup> et la princesse en achète régulièrement dans les années 1760 et 1770 avec par exemple l'acquisition annuelle de quarante-trois paires en 1773. La comtesse d'Artois procède de la même manière en 1770<sup>109</sup>-1780<sup>110</sup> avec l'achat de gants en peau de chien par douzaine en février, mai, juin, août, septembre, octobre et novembre 1780. En sus de ces gants particuliers, la princesse commande des gants en grande quantité : 250 paires en 1766, 327 paires en 1775 et satisfait à une obligation respectée par l'aristocratie. En janvier 1780, la comtesse d'Artois commande 180 paires de gants<sup>111</sup> à Prévost.

Les dépenses de produits pour le visage et le corps sont distinctives. Un visage idéal est composé à l'aide de produits dont le nom est décliné sur le champ lexical du prestige avec les pâtes « à la reine » « royale », ou les pommades « à la duchesse ». La consommation est à relier avec le calendrier résidentiel de la princesse et sa présence à la cour. Ainsi, en 1770, l'arrivée de Marie-Antoinette à la cour et les festivités liées au mariage royal impose un surcroît de dépenses. En deux mois, la princesse dépense près d'un quart de ses débours annuels de cosmétiques. Elle achète par ailleurs pendant cette période en poids plus de dix livres de poudre et 54 paires de gants semblant par là corroborer les témoignages de la marquise de la Tour du Pin<sup>112</sup> pour qui une livre de poudre pouvait être répandue en une seule soirée sur une chevelure. Si la présence à la cour se manifeste par un large déploiement de luxe dans la parure, à l'inverse s'en éloigner n'est pas obligatoirement synonyme de diminution des dépenses liées aux cosmétiques. De Triel, la princesse continue à passer commande auprès des parfumeurs. La villégiature en milieu rural ne cède en rien sur le plan des parures aux exigences de la cour. Les commandes sont régulières pendant l'année et les factures de la parure onéreuses.

---

<sup>108</sup> Jacques-Hippolyte RONESSE, *Mémoire de Sultan-Faithful*, Le Mans et Paris, Hardouin et Gattey, 1787, 161 p., « Les gants de peau de chien dissipent les contractions des mains et soulagent les démangeaisons », p. 121 ; C.-F. BERTRAND, *Le Parfumeur impérial, ou l'Art de préparer les odeurs, essences, parfums... pommades, huiles... vinaigres de propreté, savons... suivi d'un index alphabétique des substances propres à la parfumerie*, Paris, Brunot-Labbe, 1809, 402 p., les gants en peau de chien « se portent la nuit et dans la chambre en les couvrant d'une paire de gants de couleur bien fins ; ils sont recommandés pour la conservation de la peau ; ils la rendent douce », p. 313

<sup>109</sup> Arch. nat., T 265/3-4-5, Papiers Bourbon-Busset, quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1771-1780.

<sup>110</sup> Arch. nat., T 265/6-8, Papiers Bourbon-Busset, quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1778-1786.

<sup>111</sup> Arch. nat., T 265/5, Papiers Bourbon-Busset, Quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1778-1780, mémoire du parfumeur pour le quartier de janvier 1780.

<sup>112</sup> Lucy marquise de LA TOUR DU PIN, *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815*, Pergamon Press, 1989, Reprod. de l'éd. de Paris Chapelot, 1913, 391 p., p. 9.

### C. Une consommation ample et distinctive

Les détails des factures prouvent l'ampleur et la fréquence des commandes de tissus et de cosmétiques. Quel est le poids financier de ces dépenses ? Comment la princesse assume-t-elle les charges imposées par les normes de l'apparence aristocratique ?

Les sommes consacrées aux cosmétiques sont importantes. De 1766 à 1789, plusieurs centaines de livres sont réservées au paiement des factures des parfumeurs : 716 livres par exemple en 1770, 983 livres en 1786 et ces sommes sont en constante augmentation. Aux mémoires biannuels des parfumeurs Huet puis Prévost, s'ajoutent les dépenses ponctuelles insérées dans les relevés mensuels, ce qui donne des sommes annuelles parfois supérieures à 1 000 livres comme le montre le tableau 6 : 1 195 livres en 1780, 1 385 livres en 1786 soit 8,8 % des dépenses.

**Tableau 6: L'évolution des dépenses de cosmétiques prélevées sur la cassette de la princesse de Conti**

Année	Total des dépenses sur la cassette (En livres)	<i>Dont mémoires du parfumeur Prévost (En livres)</i>
1766	Non indiqué	476
1770	Non indiqué	716
1775	Non indiqué	726
1779	783	510
1780	1 195	775
1782	1 000	887
1784	713	309
1786	1 385	983

Ramenées par mois, les dépenses totales liées aux soins du corps sont en moyenne de 100 livres sur une cassette personnelle de 2 500 livres soit 4 % des sommes allouées à la princesse. L'ampleur des dépenses montre bien le rang de la princesse de Conti. En effet, au même moment, la duchesse de Fitz-James s'approvisionne, sur une durée d'un peu plus d'un an, pour 600 livres à différents parfumeurs mais seulement 10 % de cette somme est consacrée aux cosmétiques<sup>113</sup>.

Les dépenses d'habillement sont multiples. Tout d'abord dominant très largement l'achat de tissus. S'y adjoignent d'autres frais comme la façon des vêtements, l'achat d'épingles, de souliers, d'accessoires pour la tenue : nœuds, bonnets, fourrure... et l'entretien

---

<sup>113</sup> C. LANOE, *op. cit.*

des vêtements de dessus et de dessous. Jusqu'en 1776, les comptes ne relèvent que les factures du marchand Le Normand qui sont en 1763, de 6 084 livres<sup>114</sup>, en 1770, année du mariage royal, de 4 258 livres. Ensuite, le relevé mensuel des dépenses personnelles de la princesse prélevées sur sa cassette permet d'avoir une vue plus globale sur les dépenses d'habillement. Les dépenses totales, 1 754 livres en 1780, 4 325 livres en 1784 et 6 183 livres en 1786, demeurent majoritairement en-deçà des sommes déboursées par la comtesse de la Marche mais ont un poids notable dans les dépenses personnelles: 19,5 % en 1780, 32,9 % en 1784, 42,4 % en 1786. En définitive, la parure est coûteuse et représente 32,7 % des débours prélevés sur la cassette en 1780, 38,24 % en 1784 et 51,9 % en 1786<sup>115</sup>.

\*  
\* \*

L'ampleur des dépenses démontre que la princesse se conforme à des normes aristocratiques qui imposent en toutes occasions un corps et un visage parés. Néanmoins, les sommes engagées sont limitées, sans commune mesure avec les frais de garde-robe de la comtesse d'Artois, de 120 000 livres -avec les appointements estimés à 15 928 livres- pour l'année 1779<sup>116</sup>. Les mémoires annuels de Le Normand sont au même moment de 19 870 livres. De même, si les produits acquis par la princesse se révèlent onéreux ils restent dans une certaine mesure raisonnables car aucun cosmétique ne dépasse les 10 livres. On est ainsi très loin des fards à 144 livres relevés à la même période<sup>117</sup>. Le choix des marchands montre l'éclat limité de sa consommation. Le recours au marchand Le Normand et au parfumeur Prévost semble être quasiment obligatoire mais les autres fournisseurs sont peu connus. La princesse n'a pas -à la différence de la comtesse d'Artois- de couturière ou de tailleur attitré ou un parfumeur spécifique pour le rouge. Ses capacités financières restreintes, sa fréquence du monde curial limitée induisent des dépenses réduites. La princesse ne suit les nouvelles modes que de façon pointilliste ou impressionniste, par touches sélectives. Les dépenses restent raisonnables et les nouveautés entrent dans sa garde-robe avec plusieurs années de retard. Il semble surtout qu'elle opte dans la mode, pour les éléments qui lui conviennent le mieux et pour les tissus et les robes qui lui offrent davantage d'aisance et de confort. Ainsi, choisir ces tissus et ces nouvelles formes d'habillement est un moyen pour elle de concilier les obligations qui organisent son apparence et son souci pour son bien-être corporel.

---

<sup>114</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°45, mémoire de Buffault, 1763.

<sup>115</sup> Voir le chapitre 3, tableau 3.

<sup>116</sup> Arch. nat., T 265/5, Papiers Bourbon-Busset, Quittances et mémoires pour la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1778-1780, Mémoires pour 1779, 91 pièces.

<sup>117</sup> C. LANOE, *op. cit.*, p. 273.

## II. UN CORPS FÉMININ ENTRE SOINS ET SANTE

L'histoire médicale s'est considérablement renouvelée depuis quarante ans. Le début des années 1970 voit le passage des réflexions souvent anecdotiques ou en forme de lieux communs sur les médecins raillés jusqu'à l'excès par Molière à des analyses sur la médicalisation de la société au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup> -sous l'impulsion de Jacques Léonard<sup>119</sup>- et aux souffrances des malades. Le corps malade, le corps des patients<sup>120</sup> a été ausculté par Roy Porter<sup>121</sup> et aujourd'hui dans les écrits du for privé finalement plus riches en notations sur les maux du corps<sup>122</sup> que ne le laissait penser l'interprétation canonique du livre de raison.

Depuis une quinzaine d'années, le corps, le malade<sup>123</sup>, sa relation thérapeutique<sup>124</sup>, sont devenus objets d'histoire<sup>125</sup>. Le chantier des maux est bien vivant et cette recherche sur les souffrances de la princesse s'inscrit dans ce chapitre sur la maladie. Une fois encore l'accès aux douleurs de la princesse s'opère par le biais de sources comptables quelque peu laconiques mais aussi par les bulletins de santé rédigés par l'agent diplomatique du duc de Modène. Chiffres et dépêches permettent de dresser le tableau clinique d'une princesse encline à la maladie et à l'inquiétude... malade.

### A. Un princesse continuellement malade et inquiète

Cette angoisse est d'abord révélatrice de l'omniprésence de la maladie dans la société moderne. Dans leurs journaux, Joseph-Raymond Donadieu et le baron François de Labat de Savignac se plaignent de petits maux récurrents et se soumettent avec soin aux médecines

---

<sup>118</sup> Jean-Pierre GOUBERT, *La Médicalisation de la société française, 1770-1830*, Waterloo, University of Waterloo, 1982, 304 p.

<sup>119</sup> Jacques LEONARD, *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 384 p.

<sup>120</sup> Olivier FAURE, « Des médecins aux malades, tendances récentes en histoire sociale de la santé », dans Jacques POIRIER, Claude BENICHO, Claude LANGLOIS (dir.), *Pour une histoire de la médecine, autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 117 p., p. 59-71 ; Philip RIEDER, « L'histoire du «patient» : aléa, moyen, ou finalité de l'histoire médicale? », *Gesnerus*, n° 60, 2003, p. 260-271.

<sup>121</sup> Roy PORTER, « The patient's view, doing medical history from below », *Theory and Society*, Vol.14, n°2, mars 1985, p. 175-198.

<sup>122</sup> Isabelle ROBIN-ROMERO, « La santé dans les écrits privés du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 260 p., p. 165-183.

<sup>123</sup> Roy et Dorothy PORTER, *In Sickness and in Health. The British Experience 1650-1850*, London, Fourth Estate, 1988, 324 p.

<sup>124</sup> Anne DIGBY, *Making a Medical Living. Doctors and patients in the English market for medicine, 1720-1911*, Cambridge, University press, 1994, 348 p.

<sup>125</sup> Avec les travaux de Vincent BARRAS, Micheline LOUIS-COURVOISIER, Séverine PILLOUD, Philipp RIEDER synthétisés dans Vincent BARRAS et Micheline LOUIS-COURVOISIER (dir.), *La médecine des Lumières, tout autour de Tissot... op. cit.*



dites de précaution<sup>126</sup>. Le thème de la santé est très important dans la correspondance de madame de Graffigny<sup>127</sup>. Néanmoins, les hommes semblent plus réticents, malgré des exemples illustres<sup>128</sup>, que les femmes à évoquer leurs maux<sup>129</sup>. L'inquiétude de la princesse peut être alors vue comme une spécificité, une sensibilité féminine et comme l'appropriation d'un discours médical qui attribue des faiblesses physiques spécifiques aux femmes. Elle est particulièrement lisible à partir de la « gazette de santé »<sup>130</sup> rédigée par l'agent diplomatique et la correspondance de la princesse qui permettent de saisir comment « ses maux sont mis en mots »<sup>131</sup>.

## 1) Les indices

La correspondance diplomatique rédigée de 1759 à 1789 apporte un éclairage sur la santé de Marie-Fortunée d'Este tout particulièrement de 1763 à 1781 car l'abbé Contri alors chargé des affaires du duc bénéficie de la confiance de la princesse. Il rédige un bulletin de santé fourni tandis qu'à sa suite Antoine Caccia<sup>132</sup> se contente d'informations lapidaires. Le clerc ambassadeur se fait le médiateur, le relais dans la transmission des nouvelles de la santé<sup>133</sup> entre une fille et son père. Non seulement il présente les maux, leur fréquence, leurs symptômes et leurs remèdes mais il interroge les médecins et en rapporte les propos. Il décrit les sentiments de la princesse, sa tristesse, son inquiétude et n'hésite pas à parsemer son discours de ses propres commentaires ou de son interprétation des maux.

La princesse évoque ses maladies dans sa correspondance majoritairement adressée à la famille d'Este et tout particulièrement à son père. 16 des 85 courriers envoyés au duc de 1759 à 1780, évoquent sa santé et deux moments sont particulièrement décrits : le séjour aux eaux de Barèges en 1769 et la séparation de 1775-1776 dont elle présente les conséquences physiologiques. De même, sur les 19 lettres écrites à sa tante de 1759 à 1777, seules deux évoquent sa propre santé. Ainsi, la fréquence des mentions de ses ennuis physiques traduit la nature des relations entre Marie-Fortunée d'Este et sa famille italienne : c'est une

---

<sup>126</sup> Jean-François VIAUD, « La maladie dans les mémoires et les diaires de l'Ancien Régime : Exemples dans le Bordelais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 2004, vol. 116, n°247, p. 331-335.

<sup>127</sup> Suzanne CORNAND, « Le corps exhibé ; les propos sur la santé dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century (SVEC)*, n°362, Voltaire Foundation, Oxford, 1998, p. 93-107.

<sup>128</sup> Carmela FERRANDES, « Le journal de la maladie et de la mort de Mirabeau de Pierre-Jean-Georges Cabanis », *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n° 39, p. 201-209.

<sup>129</sup> I. ROBIN-ROMERO, « La santé ... », *art. cit.*

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> Séverine PILLOUD, « Mettre les maux en mots, médiations dans la consultation épistolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle : les malades du Dr Tissot (1728-1797) », *Canadian Bulletin of Medical History / Bulletin canadien d'histoire de la médecine (CBMH/BCHM)*, Volume 16, 1999, p. 215-45.

<sup>132</sup> Agent diplomatique de 1783 à 1789.

<sup>133</sup> Séverine PILLOUD, « Mettre les maux en mots... », *art. cit.*

conversation courtoise et codifiée qui ne permet guère les épanchements. Lors de l'émigration, le ton des lettres change nettement et le thème de la santé est beaucoup plus présent dans sa correspondance à la famille d'Orléans notamment à Adélaïde sa petite-nièce, qu'elle accueille par la suite à Fribourg. 10 des 18 lettres évoquent la santé sur le mode de la plainte : elle ne peut écrire, lire, crache du sang... Son inquiétude est rapportée par sa dame d'honneur dans ses lettres à Adélaïde d'Orléans mais elle tempère, assez ironiquement, la gravité des maux de la princesse dans une lettre rédigée en mai 1802 :

« Quant à la chère tante, c'est la plus forte et la plus saine de la maison malgré ses inquiétudes pour son poulx qui lui ont fait demandé son confesseur : elle dort 10 heures par nuit ; elle a demandé aujourd'hui au médecin, un remède pour la maladie de bien dormir, car cela peut être dangereux »<sup>134</sup>.

La correspondance, les comptes mettent l'accent sur l'inquiétude de la princesse pour sa santé qui semble être une intériorisation d'un discours médical visant à faire de la femme une éternelle malade et révèle finalement une certaine fatalité par rapport à ce propos. En insistant sur la prédisposition féminine à la maladie, les médecins ont engendré une passivité, une résignation des femmes face à leurs maux<sup>135</sup>. Mais la maladie est aussi perçue de façon plus spirituelle<sup>136</sup>, comme une épreuve voulue par Dieu et acceptée avec résignation et l'espérance du Salut.

## 2) La princesse au cœur d'un marché de la santé

La présence auprès de la princesse de nombreux fournisseurs de la santé montre l'émergence d'un *medical marketplace* ou « marché thérapeutique ». Cette notion explicitée pour la première fois en 1986 par Harold Cook<sup>137</sup> invite à circonscrire l'ensemble des prestations de soins disponibles dans un même espace, celui de l'offre de services médicaux. Elle permet de rassembler des groupes de praticiens qui n'ont pas la même légitimité épistémologique afin de dépasser les clivages traditionnels entre médecine populaire et médecine officielle comme l'a démontré Philipp Rieder pour Genève<sup>138</sup>. L'existence progressive d'un marché de la santé démontre que le corps devient un objet de sollicitude plus grand.

---

<sup>134</sup> Arch. nat., 300, AP, III, 7, lettres de madame Desroches à madame Adélaïde, mai 1802.

<sup>135</sup> Roussel évoque ainsi « l'état passif des femmes », Pierre ROUSSEL, *Système physique et moral de la femme*, Paris, 1845, Fortin, Masson et Cie, Charpentier [1<sup>ère</sup> ed. 1775].

<sup>136</sup> Cet aspect est approfondi au chapitre 11.

<sup>137</sup> Harold J. COOK, *The Decline of the Old Medical Regime in Stuart London*, Ithaca, Cornell, University Press, 1986, 310 p., p. 19-22 et 28-69

<sup>138</sup> Philipp RIEDER, « Médecins et patients à Genève : offre et consommations thérapeutiques à l'époque moderne », *art. cit.*

Les « artisans du corps » auprès de la princesse comme les chirurgiens, les apothicaires et les herboristes sont multiples. Comme cela a été vu<sup>139</sup>, deux chirurgiens appointés par elle se succèdent à son service. Ils ne sont guère connus à l'exception de Bernat qui rédige depuis Triel une « lettre sur une fécondité extraordinaire » qui paraît dans le *Journal de Paris* en 1784<sup>140</sup>. Il pourrait être l'auteur d'un *Essai chirurgical sur les hémorragies externes* en 1803<sup>141</sup>. D'autres chirurgiens sont présents ponctuellement au chevet de la princesse soit pour des raisons pratiques et géographiques comme lorsqu'elle séjourne à Passy, Versailles ou Triel, soit parce que son état de santé nécessite un praticien plus spécialisé. Ces chirurgiens adressent leurs ordonnances aux apothicaires principalement à Sage et Folliant qui prennent en charge 90 % des commandes. La princesse peut s'adresser à d'autres spécialistes : elle commande de « l'eau fondante », un purgatif chez l'apothicaire Trevez ; elle se fournit à un herboriste pour des plantes pour fabriquer des tisanes<sup>142</sup>, à des communautés religieuses, comme le père apothicaire des Minimes de Passy<sup>143</sup>, à l'infirmerie de l'hôpital de Triel<sup>144</sup> pour des herbes et à des épiciers. Ces derniers exemples montrent que les frontières entre les différents corps de métier sont souvent perméables : les parfumeurs peuvent fournir des pastilles ou de la gomme pectorale ; les épiciers associés à des commandes dites de santé comme le chocolat de santé, les dragées de la Mecque<sup>145</sup>, voire de la cassonade comptabilisée dans les dépenses de santé, rappellent qu'ils appartiennent au même corps de métier que les apothicaires jusqu'en 1777. Cette hétérogénéité des intervenants montre la coexistence d'une médecine savante et d'une médecine plus populaire<sup>146</sup> par la présence simultanée de médecins, chirurgiens, apothicaires mais aussi d'herboristes, d'épiciers et d'ecclésiastiques.

La princesse apparaît et surtout semble se voir comme une éternelle malade dans le sens où elle prend régulièrement des remèdes visant à assurer l'équilibre de sa santé. Certes, les débours ne grèvent pas le budget global de la maison, car la princesse dépense entre 200

---

<sup>139</sup> Voir le chapitre 1<sup>er</sup>.

<sup>140</sup> BERNAT, « Lettre sur une fécondité extraordinaire », *Journal de Paris*, 22 septembre 1784.

<sup>141</sup> Jean-Auguste BERNAT, *Essai chirurgical sur les hémorragies externes*, Montpellier, 1803.

<sup>142</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°3, mémoire des dépenses faites par Ané chirurgien, décembre 1776.

<sup>143</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°2, mémoires des dépenses faites par Ané chirurgien, octobre 1776.

<sup>144</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°105, mémoire des Sœurs de la Charité de Triel pour des herbes, novembre 1787.

<sup>145</sup> « Ce remède est excellent pour les personnes sujettes aux maux de poitrine », *Courrier de l'Europe*, 6 mai 1790.

<sup>146</sup> Philip RIEDER, « Médecins et patients à Genève : offre et consommations thérapeutiques à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-1, janvier-mars 2005 ; Jean-Pierre GOUBERT, « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *Annales*, Année 1977, Volume 32, Numéro 5, p. 908-926.

livres et 300 livres par an, soit 15 % environ des dépenses médicales totales de la maison qui compte environ 40 membres.

Les factures d'apothicaires et la correspondance diplomatique de la période 1763-1780 par la correspondance diplomatique permettent d'évaluer la fréquence et la durée des maux et/ou des soins de la princesse. En 1780<sup>147</sup>, elle prend un remède pendant 40 jours et en 1786<sup>148</sup> pendant 127 jours. La princesse est régulièrement malade en automne ou en hiver. En janvier 1780<sup>149</sup>, elle souffre d'un rhume et durant une dizaine de jours elle boit des tisanes et garde la chaise longue. A l'automne 1786<sup>150</sup>, elle prend des médicaments de septembre à novembre. La longueur des traitements et des maladies peut être induite par sa position qui lui permet un meilleur accès aux soins<sup>151</sup> et une surveillance médicale régulière. La durée des maladies est une preuve de l'inefficacité des produits proposés voire même de leur dangerosité. Le recours fréquent aux purgations de surcroît préventives, aux bouillons peuvent entraîner une inflammation permanente de la muqueuse intestinale et provoquer une « maladie des laxatifs »<sup>152</sup> qui prolonge l'affection. Les cosmétiques, notamment le blanc, ont un effet nocif assuré sur sa santé. Enfin, le fait que la princesse soit en traitement quasi-permanent a partie l'idée avec l'idée largement diffusée que les femmes sont des êtres fragiles qui demandent des soins réguliers.

### 3) Un être triplement fragile

La princesse de Conti, femme vieillissante et sans enfant, apparaît comme un être particulièrement fragile. L'éternelle maladie des femmes devient un lieu commun à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, une attention plus grande est portée aux maux spécifiquement féminins à tous les âges de la vie<sup>153</sup>. Ils prennent leur autonomie dans les traités de médecins

---

<sup>147</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°22, mémoire des médicaments livrés à SAS madame la princesse de Conti par Sage et Folliant apothicaires pour l'année 1780.

<sup>148</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°91, mémoire des médicaments livrés à SAS madame la princesse de Conti par Sage et Folliant apothicaires pour l'année 1786.

<sup>149</sup> ASM<sup>o</sup>, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, lettres du 17 et 21 janvier 1780.

<sup>150</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°91, mémoire des médicaments livrés à SAS madame la princesse de Conti par Sage et Folliant apothicaires pour l'année 1786.

<sup>151</sup> Comme le rappelle Emmanuel LE ROY LADURIE : « Plus haut on est placé dans la société, plus on est saigné et purgé », « Auprès du roi, la Cour », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, Vol. 38, n° 1, p. 21-41, p. 28.

<sup>152</sup> « Le traitement immodéré et injustifié de la constipation conduit à la maladie des laxatifs qui est la conséquence de la prise au long cours de laxatifs dits irritants à des doses quotidiennes croissantes. », dans Gilles BOUVENOT, Jean-Claude VERWAERDE (dir.), *Pathologie médicale : Gastro-entérologie, hépatologie, hématologie*, Paris, Masson, 1994, 540 p., p. 113.

<sup>153</sup> Jean ASTRUC, *Traité des maladies des femmes*, Paris, P. Guillaume Cavelier, 1761-1765, 5 vol. ; CHAMBON DE MONTAUX Nicolas, *Des Maladies des femmes*, Paris, rue et Hôtel Serpente, 1784, 2 vol. ; MOREAU DE LA SARTHE Pierre, *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son régime physique et moral aux différentes époques de sa vie*, Paris, L. Duprat, 1803, 3 vol.

alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle ils étaient souvent associés aux maladies des enfants. Cet intérêt s'accompagne d'une nouvelle définition médicale de la femme<sup>154</sup>. Les médecins diffusent l'idée qu'en raison de ses faiblesses corporelles et anatomiques, de sa très grande sensibilité liée à l'extrême ramification de ses vaisseaux et de ses nerfs, la femme est une éternelle malade. Sa vie est conditionnée par la matrice, organe étrange et inquiétant pour les hommes : « tota mulier in utero » répètent à l'envi les médecins de la période.

Deuxième handicap, la princesse de Conti est une femme qui vit seule et sans enfant. Or, aux yeux des médecins, la femme, formée corporellement pour enfanter, qui s'écarte de son objectif naturel, apparaît d'une certaine façon comme déviante. Son autonomie ne peut s'exprimer que par le dévergondage ou le délaissement. Le portrait de la femme seule acariâtre et laide développée par la littérature obtient une caution scientifique. Comme le démontre Arlette Farge « le temps sain de la femme est essentiellement celui de la mère »<sup>155</sup> et au contraire « la santé de la femme seule est une arête étroite, un art de funambule »<sup>156</sup>. Une matrice ne connaissant ni sexualité ni phénomène de reproduction est appelée à souffrir de mille maux : vapeurs, maladies nerveuses et les discours médicaux abondent dans les descriptions de tous les maux qui menacent toutes celles qui ne remplissent pas les fonctions inscrites dans leur sexe.

Enfin, le vieillissement des femmes est aussi vécu de façon négative comme le développent de nombreux traités qui s'intéressent aux différents âges de la vie des femmes<sup>157</sup> et tout particulièrement à celles qui atteignent l'âge de quarante ans<sup>158</sup>. Or, en 1776, Marie-Fortunée a 45 ans. La ménopause -le terme n'existe pas avant 1821<sup>159</sup>- appelée au XVIII<sup>e</sup> siècle « moment », « un temps », un « âge critique »<sup>160</sup> est décrite dans les traités médicaux et la première monographie consacrée à ce « moment » paraît en 1710<sup>161</sup>. Le débat autour de cette question s'intensifie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et il est dominé par les médecins français

---

<sup>154</sup> Thomas LAQUEUR, *La fabrique du sexe, essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992 [éd. angl. 1990], 355 p. ; Yvonne KNIBIEHLER et Catherine FOUQUET, *La femme et les médecins... op. cit.*

<sup>155</sup> Arlette FARGE, « Les temps fragiles de la solitude des femmes à travers le discours médical du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Madame ou mademoiselle, op. cit.*

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 262

<sup>157</sup> Silvana SEIDEL MENCHI, « The girl and the hourglass, periodization of women's lives in western preindustrial societies », dans Anne JACOBSON SCHUTTE, Thomas KUEHN, Silvana SEIDEL MENCHI ed., *Time, space and women's lives in early modern Europe*, Kirksville, Truman State University Press, 2001, 336 p.

<sup>158</sup> FOTHERGILL, *Conseils pour les femmes de 45-50 ans ou conduite à tenir lors de la cessation des règles*, Londres, Paris, Briand, 1785, 38 p. ; Jean-Baptiste Claude JEANNET DES LONGROIS *Conseils aux femmes de quarante ans*, Paris, Méquignon, 1787, 225 p.

<sup>159</sup> Charles GARDANNE, *De la ménopause ou de l'âge critique des femmes*, 2<sup>de</sup> éd., Paris, 1821, Méquignon-Marvis, 452 p.

<sup>160</sup> Annick TILLIER, « Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Clio*, numéro 21-2005, *Maternités*, p. 269-280.

<sup>161</sup> Simon Daniel TITIUS, *Dissertatio medica inauguralis de Fine Mensium initiis Morborum variorum opportuno, quam... sub praesidio Georgii Ernesti Stahl, Halae Magdeburgicae*, 1710.

même si la discussion prend une ampleur européenne<sup>162</sup>. Pour Pierre Roussel<sup>163</sup>, cette période constitue « l'enfer des femmes » et ruine leur équilibre confronté à mille périls. Avec la fin de leurs règles, les femmes perdent de leur féminité et la ménopause se caractérise par un changement de la voix, l'apparition d'une pilosité plus grande, d'une allure virile. Les médecins insistent sur la variation des troubles en fonction de la vie des femmes. Celles qui ont mené une vie oisive, un mode de vie aristocratique, qui n'ont pas eu d'enfant sont davantage sujettes à des troubles violents marqués par la pléthore, l'« abondance de sang et d'humeurs »<sup>164</sup>, l'engorgement digestif ou pulmonaire. Les femmes qui ont eu une alimentation très riche : « éprouvent à l'époque de leur cessation [des règles] des affections singulièrement variées, ou les ressentent à un plus haut niveau d'exaspération »<sup>165</sup>. Les médecins développent l'idée que le corps garderait une mémoire morale de son passé qui conditionnerait l'état physique de la femme ménopausée<sup>166</sup>. Les maux sont aussi ceux de l'âme, « c'est le temps des passions tristes » selon Jeannet des Longrois<sup>167</sup>, de la mélancolie, de l'ébranlement des nerfs. Enfin, la femme ménopausée sujette à la pléthore doit fuir les atmosphères confinées, surveiller son alimentation en évitant les aliments échauffants comme les viandes rouges et au contraire pratiquer une activité physique ou se retirer dans le monde et séjourner à la campagne. Le discours médical fait de la ménopause une pathologie qui presse les femmes à s'en remettre aux conseils des médecins et participe à la médicalisation de la société à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'inquiétude chronique de la princesse pour sa santé témoigne de l'appropriation d'un discours faisant des femmes des êtres maladifs. Si ses faiblesses expriment sa féminité, elles révèlent au-delà son statut social. La délicatesse est associée à la noblesse. Ses fragilités sont une marque de l'appartenance à un groupe supérieur. Mais les conseils médicaux viennent contrarier les normes de l'apparence aristocratique.

## B. Les nouvelles normes de l'apparence

Les ouvrages médicaux et les dictionnaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle traduisent les nouvelles préoccupations pour la santé. La dimension prophylactique est capitale. Selon l'*Encyclopédie*, l'hygiène a une double mission, celle « d'éloigner toutes les causes de maladie » et d'établir « toutes les conditions nécessaires pour le maintien de la santé ». Plus

<sup>162</sup> Michael STOLBERG, « A woman's hell ? Medical perception of menopause in preindustrial Europe », *Bulletin of History of medicine*, automne 1999, vol. 73, n°3, p. 404-429.

<sup>163</sup> Pierre ROUSSEL, *Système physique et moral de la femme*, Paris, 1845, Fortin, Masson et Cie, Charpentier [1<sup>ère</sup> ed. 1775].

<sup>164</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4<sup>e</sup> ed., 1762, « pléthore », p. 396.

<sup>165</sup> Philippe PINEL, *Nosographie philosophique ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine*. Paris, J. - A. Brosson 5e éd., 1803 [1<sup>ère</sup> éd. 1797].

<sup>166</sup> A. FARGE, « Les temps de la femme seule », *art. cit.*, p. 261.

<sup>167</sup> J.-B. C. JEANNET DES LONGROIS, *op. cit.*, p. 7.

précisément, une attention plus grande est portée aux relations entre la santé et l'apparence comme le montre la multiplication des traités médicaux sur la mode, l'habillement et l'utilisation des cosmétiques<sup>168</sup>. L'analyse des dépenses de cosmétiques et d'habillement est donc un moyen de voir comment la princesse prend conscience de la dangerosité des produits traditionnellement employés dans les cosmétiques et de certaines pièces d'habillement comme le corset et intègre ces nouvelles recommandations dans la construction de son apparence. Dans quelle mesure l'abandon des fards et l'attention nouvelle portée à la bouche sont-ils des traductions de cette révolution médicale des apparences qui se manifeste par une « révolution des cosmétiques »<sup>169</sup> ? Comment le choix de l'habillement de la princesse s'effectue-t-il entre mode et santé ? Quelles sont les conséquences financières de cette orientation nouvelle de l'apparence ?

### 1) La parure aristocratique mise en cause

Les fards, poudres et pommades deviennent un sujet de préoccupation constante pour les praticiens. Ils mettent en garde contre les dangers de certains produits<sup>170</sup> comme le plomb, la céruse, qui peuvent attaquer les couches extérieures de l'épiderme, les yeux, la bouche<sup>171</sup> et modifier l'équilibre naturel du corps. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par une mutation dans leur composition. Les substances métalliques sont progressivement remplacées par des ingrédients à base de végétaux et d'eau.

De même, les traités médicaux qui s'intéressent aux rapports entre le costume et la santé se multiplient à partir des années 1760<sup>172</sup>. L'usage du corps à baleine et plus globalement la contrainte du corps, sont décriés par les médecins car ils entravent les mouvements et la circulation des humeurs<sup>173</sup>. Les praticiens s'intéressent aux tissus avec lesquels les habits sont confectionnés car selon eux les changements de température peuvent

---

<sup>168</sup> Morag MARTIN, « Doctoring Beauty: The Medical Control of Women's Toilettes in France, 1750–1820 », *Medical History*, v. 49(3), Juillet, 1, 2005, p. 351-368 ; Solange SIMON-MAZOYER, « Le conflit entre les excès de la mode et de la santé au XVIII<sup>e</sup> siècle, « l'habillement du visage » », dans Vincent BARRAS, Micheline LOUIS-COURVOISIER (éd.), *La médecine des lumières : tout autour de Tissot*, Geneva, Georg, 2001, p. 41-53.

<sup>169</sup> C. LANOE, *op. cit.*

<sup>170</sup> Gendron DESHAIS, *Lettre à Monsieur\*\*\* sur plusieurs maladies des yeux causées par l'usage du rouge et du blanc*, Paris, 1760 ; Antoine LE CAMUS, *Abdeker, ou l'art de conserver la beauté*, 2 vol., Paris, 1754, vol. 1, p. 203-204.

<sup>171</sup> Ils font « perdre leurs dents, acquérir une mauvaise haleine, ou avoir un flux de salive trop abondant », Antoine LE CAMUS, *Abdeker... op. cit.*

<sup>172</sup> Alphonse LEROY, *Recherches sur les habillemens des femmes et des enfans, ou Examen de la manière dont il faut vêtir l'un et l'autre sexe*, Paris, Le Boucher, 1772, 352 p. ; Petrus CAMPER, *Dissertation sur la meilleure forme des souliers*, La Haye, 1781 (1<sup>ère</sup> éd. 1749), 80 p.

<sup>173</sup> Julie ALLARD, « Perceptions nouvelles du corps et raisons médicales de la mode dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Isabelle BILLAUD, Marie-Catherine LAPERRIERE, *Représentations du corps sous l'Ancien Régime, Discours et pratiques*, Cahiers du CIERL, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2007, 287 p., p. 13-30 ; Nicole PELLEGRIN, « L'uniforme de la santé : les médecins et la réforme du costume », *Dix-huitième siècle*, n°23, 1991, p. 129-140.

provoquer des dérèglements de transpiration et des maladies parfois sérieuses. Les médecins reprennent la théorie des fibres en l'appliquant au vêtement. Ils plaident en faveur d'un allègement de l'habillement source de raffermissement pour le corps, tout particulièrement celui des enfants<sup>174</sup>. La parure est ainsi progressivement contrôlée par les médecins. Ce mouvement se traduit par des changements dans les pratiques de la princesse particulièrement sensibles à partir de 1780.

## 2) Des changements dans la parure sensibles à partir de 1780

Les factures de parfumeur et de vêtements attestent d'une plus grande prise en compte de la santé dans la parure princière.

### a) Des produits abandonnés

L'abandon ou l'usage de plus en plus limité des cosmétiques chez la princesse est à lire comme un effet de la prise de conscience de la dangerosité de certains produits tel le rouge limité à trois mentions en 1786. Elle semble suivre une tendance générale à une moindre consommation : de nombreux parfumeurs n'ont plus de rouge en magasin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la duchesse de Fitz-James n'a fait aucun achat de rouge chez son parfumeur entre 1786-1787. A partir de 1780, le pot de rouge est progressivement remplacé par le « pot de pommade à rouge ». Ce produit peut tout d'abord laisser entendre que le produit sert d'excipient : le rouge serait alors utilisé dilué avec la pommade et permettrait une utilisation plus personnalisée du fard. Cela expliquerait les moindres quantités de pot de rouge consommées. Mais le terme peut aussi faire référence au rouge végétal qui est une nouveauté de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette idée est corroborée par la mention en 1785 de six acquisitions de « pot de pommade d'Espagne » qui fait référence au rouge d'Espagne « un beau rouge qui n' [est] point nuisible »<sup>175</sup> fait de safran bâtard : la princesse acquiert un rouge dont les fabricants et l'Académie garantissent l'innocuité. De même, les produits blanchissants, comme la pommade de limaçons par exemple, sont peu à peu abandonnés à la même période. L'utilisation de la « poudre des Sultanes », récurrente à partir de 1782 qui semble remplacer le blanc procède de la même démarche que l'emploi du rouge végétal. Les différentes publicités insistent sur l'absence de céruse, dans la préparation<sup>176</sup> et donc son caractère inoffensif pour la peau. Parallèlement, l'abandon progressif des pommades les plus

---

<sup>174</sup> Etienne TOURTELLE, *Éléments d'hygiène, ou de l'Influence des choses physiques et morales sur l'homme et des moyens de conserver la santé*, Paris, Rémond et fils, 1815, (1<sup>ère</sup> éd. 1797), 2 vol.

<sup>175</sup> *Encyclopédie Méthodique*, art du parfumeur, t. 6, « rouge d'Espagne », p. 52.

<sup>176</sup> C.-F. BERTRAND, *Le parfumeur impérial ou l'Art de préparer les odeurs, essences, parfums... pommades, huiles... vinaigres de propreté, savons... suivi d'un index alphabétique des substances propres à la parfumerie*, Paris, Brunot-Labbe, 1809, 402 p., p. 51.



odorantes peut se lire comme une sensibilité plus grande de la princesse aux parfums

Le renoncement à certains accessoires signifie que la princesse souhaite un visage et une chevelure plus naturels, une apparence moins apprêtée. On peut noter la diminution du nombre de gants achetés qui correspond à une moindre consommation sous l'effet des modes. Dès 1732 le *Mercurie galant* prédit « l'usage d'avoir les mains à nu »<sup>177</sup>. De même, l'emploi des gants en peau de chien se dissipe à partir de 1775. La princesse porte une chevelure plus naturelle comme le prouve l'utilisation de pommades dont la fonction est de nourrir les cheveux telle la pommade à la moelle de bœuf achetée en 1780. L'abandon des mouches sensible à partir de 1776 peut avoir plusieurs significations. Il participe à la volonté d'avoir un visage plus naturel. Il est aussi à relier au vieillissement de la princesse qui a 45 ans. Pour les Goncourt l'abandon des mouches correspond au renoncement comme ils le notent « [Les femmes d'âge mûr] quittaient un soir le monde, un matin les mouches »<sup>178</sup>. Il signale aussi la fin d'une mode qui a connu son apogée sous le règne de Louis XV.

#### b) *Les nouveaux gestes du soin*

Concomitamment à l'abandon de produits nocifs, la princesse achète des pommades qui montrent une plus grande attention portée au soin du corps. La disparition progressive des gants entraîne l'apparition à partir de 1780 de produits destinés à protéger et nourrir la peau mise à nue comme la pâte royale<sup>179</sup>. La bouche et les dents font l'objet d'une plus grande attention à la fin du siècle des Lumières<sup>180</sup> et chez la princesse à partir des années 1780. Les factures font état de produits qui proposent un véritable lavage pour les dents comme les eaux et les crachoirs... Ces achats traduisent l'apparition d'une nouvelle hygiène buccale quotidienne recommandée par les dentistes dont le nom est un néologisme qui apparaît en 1728<sup>181</sup>. La princesse achète en 1782 « une eau pour les dents de chez Bourdet » c'est-à-dire du dentiste du roi qui fait paraître en 1759 la première édition *Soins faciles pour la propreté des dents*<sup>182</sup> et plaide pour une hygiène quotidienne de la bouche. Cette attention portée à la bouche et aux dents est au croisement de la culture des apparences et de la santé car la plupart de ces produits est achetée chez les parfumeurs. Enfin, les miroirs de toilette de taille réduite

---

<sup>177</sup> *Le Mercure Galant*, février 1732, p. 210, cité par C. LANOË, *op. cit.*, p. 64.

<sup>178</sup> GONCOURT, *La femme... op. cit.*, ch XI « La vieillesse de la femme ».

<sup>179</sup> Élisabeth de FEYDEAU, *Jean-Louis Fargeon, parfumeur de Marie-Antoinette*, Paris, Perrin, Château de Versailles, 2004, 229 p., p. 99.

<sup>180</sup> Colin JONES, « Bouche et dents dans l'Encyclopédie, une perspective sur l'anatomie et la chirurgie des Lumières », dans *L'Encyclopédie : du réseau au livre et du livre au réseau*, textes réunis et présentés par Robert MORISSEY et Philippe ROGER, Paris, Honoré Champion, 2001, 135 p., p. 72-79.

<sup>181</sup> Pierre FAUCHARD, *Le Chirurgien dentiste, ou Traité des dents...*, Paris, Mariette, 1728, 2 vol.

<sup>182</sup> Etienne BOURDET, *Soins faciles pour la propreté de la bouche, et pour la conservation des dents*, Paris, Jean Thomas Hérisant, 1759.

et plus intimes témoignent d'un nouveau regard porté sur le corps, reflet de la montée de l'individualisme et aussi de la prise de conscience de la singularité des êtres et des visages<sup>183</sup>.

c) *La princesse entre mode et santé : la multiplication des accessoires*

Les comptes et la correspondance diplomatique permettent de saisir le lien étroit entre la santé de la princesse et son habillement. Il se manifeste dans le choix de formes plus légères et de tissus plus fluides qui sont portés par la princesse pour des activités qu'on peut qualifier de santé : promenade à pied, séjour à Bourbon-l'Archambault. Les années 1780 sont marquées par la multiplication des formes des vêtements : linge de corps, accessoires et colifichets et révèle la diffusion de l'hygiène et une sensibilité plus fine au soin du corps. Les camisoles et autres vêtements de nuit se retrouvent tout au long des comptes. Elles sont faites en chanvre, coton, laine, soie et les meilleures sont en flanelle. Elles sont portées sur la chemise et sont vues comme un médicament pour lutter contre les froids excessifs, les rhumatismes, les humeurs stagnantes<sup>184</sup>. Cette idée est corroborée par le fait que certains vêtements, bas<sup>185</sup> ou camisoles en agora sont achetés directement par le chirurgien de la princesse soulignant la relation étroite entre vêtement et santé dans l'esprit de la princesse de Conti.

**3) Les réponses de la princesse aux nouvelles normes : inflation et diversification des dépenses et des fournisseurs**

Dans les années 1780, plusieurs inflexions peuvent être dégagées. On peut noter une certaine inflation dans les dépenses qui s'avèrent de plus en plus hétérogènes. La diversification des fournisseurs répond à celle des produits.

Comme le montre le tableau 4, les dépenses sont en progression et les produits achetés en dehors du circuit du parfumeur prennent de l'importance. Les pots de pommade ou pâte inconnue représentent par exemple plus de 10 % des dépenses en 1782 et plus généralement les pommades connaissent une croissance assez significative dans les années 1780. Surtout les produits achetés se diversifient comme le montre le tableau 7.

---

<sup>183</sup> Sabine MELCHIOR-BONNET, *Histoire du miroir*, Paris, Hachette littérature, 1998, 272 p., p. 175.

<sup>184</sup> *Encyclopédie Méthodique*, t. 4, 1792, article camisole, p. 333 ; Nicole PELLEGRIN, *Les Vêtements de la liberté : abécédaire des pratiques vestimentaires en France de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989, 207 p., p. 42.

<sup>185</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°17, mémoire des dépenses mensuelles sur la cassette de la princesse, décembre 1786.

**Tableau 7 : La répartition des dépenses annuelles de parfumeurs et de produits liés au corps dans la cassette de la princesse, hors habillement et mémoires des apothicaires.**

Coût par cosmétique et accessoire par an et en livres	1775	1780	1782	1784	1786
Poudres	102	375	324	144	348
Pommades	8	148	198	253	227
Pâtes	14	43	54	22	79
Eaux	24	39	69	30	62
<i>Total cosmétiques (poudres, pommades, pâtes et eaux)</i>	<i>148</i>	<i>605</i>	<i>645</i>	<i>449</i>	<i>716</i>
Mouches	9	0	0	0	0
Gants	520	287	288	80	422
Cheveux	0	129	2	0	0
<i>Accessoires de la parure</i>	<i>529</i>	<i>416</i>	<i>290</i>	<i>80</i>	<i>422</i>
Pastilles	0	0	15	38	46
Petits objets (miroirs, peignes...)	49	68	50	146	142
Chocolat de santé	0	106	0	0	0
Oculiste	0	0	0	0	59
<i>Accessoires divers</i>	<i>49</i>	<i>174</i>	<i>65</i>	<i>184</i>	<i>247</i>
Total	726	1 195	1 000	713	1 385

Les petits objets tels que les soufflets à poudre, les cornets, les flacons, les miroirs, les éponges de bain, sont de plus en plus commandés tout comme des produits de soins, à l'instar des pastilles ou des gommes pectorales livrées par le parfumeur et du chocolat de santé, commandé à l'épicier, qui doit être intégré à ces dépenses dans la mesure où il a un rôle thérapeutique.

Les fournisseurs de l'habillement se diversifient. Le marchand Le Normand est peu à peu supplanté par les marchandes de modes et par le recours à des marchands de tissus plus spécialisés : en 1779, ses factures représentent 70 % des dépenses totales de la parure avec 2 141 livres ; en 1786, elles ne constituent plus que 26,6 % des dépenses annuelles avec 1 157 livres. Les marchandes de modes notées dès 1776 prennent de l'importance en 1782 au moment où elles obtiennent le droit de réaliser l'habit de cour. Dans la deuxième moitié des années 1780, les deux principaux fournisseurs de Marie-Fortunée d'Este sont deux marchandes de modes, mesdemoiselles Ferrand et Richard, qui se partagent la réalisation et l'ornement des vêtements. Elles concurrencent *Le Grand Turc* en fournissant tissus<sup>186</sup>, gaze, blonde et mousseline<sup>187</sup>

<sup>186</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°32, mémoire de Ferrand, juin 1784.

<sup>187</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°72, mémoire de Richard, décembre 1784.

La large période couverte par les mémoires des parfumeurs permet de réaliser une étude diachronique de la consommation vestimentaire et de cosmétiques de Marie-Fortunée. Celle-ci met à jour une mutation de ses pratiques dans les années 1780. La princesse porte alors une attention plus grande à sa santé et son apparence est davantage tournée vers le soin du corps. Elle participe à cette révolution des apparences marquée par la recherche de confort et de naturel. La transformation de sa parure témoigne de la médicalisation progressive de son quotidien qui se lit par la fréquence des régimes.

### C. Une nouvelle thérapeutique : hygiène et régimes

Au XVIII<sup>e</sup> siècle s'affirme une thérapeutique fondée sur de nouvelles pratiques de santé comme le régime. Ces valeurs sanitaires s'opposent aux valeurs traditionnelles notamment aristocratiques. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est le moment de vifs débats sur les propriétés pathogènes et thérapeutiques des aliments et des boissons. Certains médecins comme George Cheyne<sup>188</sup> ou Tissot pointent du doigt le régime aristocratique jugé trop lourd. Ces nouvelles normes vont de pair avec les découvertes médicales. Les expériences mettent en évidence, notamment grâce aux premiers microscopes, les fibres qui sont définies comme des « filaments déliés qui se trouvent dans toutes les parties charnues ou membraneuses du corps de l'animal »<sup>189</sup>. Cette découverte transforme la perception de la maladie, elle viendrait d'une faiblesse particulière. Il importe de prévenir les maux en développant la force interne des fibres. L'affermissement devient un impératif après 1750. La frugalité, l'endurcissement deviennent des valeurs reconnues. Elles se concrétisent par la valorisation de l'aliment rustique ou du régime végétarien. Il s'agit de lutter contre les dangers physiques et moraux du relâchement en valorisant l'exercice, la marche.

#### 1) Une alimentation contrôlée par les médecins

Selon les comptes, les mémoires des apothicaires, ou la correspondance diplomatique, la princesse de Conti semble en régime perpétuel. Ce contrôle médical de l'alimentation répond donc aux nouvelles valeurs hygiénistes de l'époque et il faut voir comment la princesse vit cette mise sous contrôle de son alimentation.

La princesse semble attentive à son alimentation dès les premières années de sa présence en France. L'abbé Contri insiste sur sa volonté de prendre soin de sa santé par le recours au régime. En juillet 1775, il décrit sa bonne santé et indique que c'est « une

---

<sup>188</sup> George CHEYNE, *Essai sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie*, éd. française, Paris, Rollin, 1725, 373 p.

<sup>189</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4<sup>e</sup> Edition, 1762, « fibre », p. 739.

consolation de voir cette princesse parvenir par son régime de vie à la rendre parfaite »<sup>190</sup> même s'il n'hésite pas à mettre en cause certains aspects de son alimentation : « elle aime certaines choses qui ne sont propres pour l'estomac étant un peu indigestes »<sup>191</sup> ; « elle prend trop de café au lait »<sup>192</sup>. Le régime apparaît comme une thérapeutique et vise à soigner, raffermir le corps de la princesse par une période de régulation de la prise alimentaire. Il prend plusieurs formes. Ce sont des bouillons composés de divers ingrédients imposés lors de maladies variées : en novembre 1774<sup>193</sup> elle doit boire un « bouillon de navets » à l'occasion d'un rhume ; en janvier 1776<sup>194</sup> elle suit un « régime aux légumes », ou absorbe des produits plus complexes comme « un bouillon de tortues » en 1768 aux propriétés restaurantes et dépurantes<sup>195</sup>, enfin des bouillons de tortues et de sucs de cresson pendant 52 jours en 1778<sup>196</sup>. La prise de lait est régulière, tout particulièrement le régime du « petit lait » ou lait clarifié. Selon le *Dictionnaire de médecine*<sup>197</sup>, il a une :

« Propriété émolliente et légèrement laxative qui le rend propre à être administré dans toutes les maladies inflammatoires pendant lesquelles il est utile d'entretenir la liberté du ventre. On le donne par versée de deux heures en deux heures ».

L'*Encyclopédie Méthodique*<sup>198</sup> ajoute que l'on prend le petit lait<sup>199</sup> au printemps et qu'il produit les « meilleurs effets ». Néanmoins, la prise de petit lait s'effectue pour la princesse de Conti en toute saison, comme en décembre 1775 où elle le prend pendant douze jours. Les traitements sont en général d'une dizaine de jours, à plusieurs reprises pendant l'année et se retrouvent en 1775, 1777, 1786, 1788. Parallèlement, la princesse prend d'autres laits, comme du lait de chèvre en 1769, du lait de vache en avril-mai 1775, du lait d'ânesse, en juin-juillet 1765, du printemps à l'automne 1776. Ce régime est une pratique extrêmement répandue au

---

<sup>190</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, 3 juillet 1775.

<sup>191</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, 23 décembre 1780.

<sup>192</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 226, abbé Contri, janvier 1781.

<sup>193</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 7 novembre 1774.

<sup>194</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 10 janvier 1776.

<sup>195</sup> *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*, Paris, Panckoucke, 1792, BO-CLY, « bouillons », p. 113-118.

<sup>196</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°13, mémoire des médicaments livrés à SAS madame la princesse de Conti par Sage et Folliant apothicaires pour l'année 1778.

<sup>197</sup> Nicolas Philibert ADELON, Laurent BIETT, Jules BECLARD, *Dictionnaire de médecine*, Paris, 1826, Béchet jeune, t. 16, ORT-PIV, p. 368-369.

<sup>198</sup> *Encyclopédie Méthodique, médecine*, 1825, Paris, Panckoucke. p.624-625.

<sup>199</sup> Lait clarifié avec du vinaigre bouilli et du blanc d'œuf filtré.

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>200</sup> comme l'indique la présentation très ironique de Louis-Sébastien Mercier :

« Chapitre 464, *lait d'ânesse*

L'usage du lait d'ânesse est recommandé plus que jamais par tous les médecins. Il répare les tempéramens affoiblis par l'incontinence et la débauche. Dans les fauxbourgs, il est des troupeaux d'ânesses, et l'on mène chaque matin la nourrice à l'hôtel du monsieur dont la poitrine est délabrée. Un élégant a pour frère de lait un ânon ; il en rit, et l'on en rit aussi. La marquise parle très-affectueusement de la chère ânesse qui rétablira sa santé. »<sup>201</sup>.

A l'instar de la marquise décrite par Mercier, la princesse fait venir une ânesse depuis Triel jusqu'à Paris en 1786<sup>202</sup>. Le lait d'ânesse est associé aux maladies du ventre, pour *l'Encyclopédie méthodique*<sup>203</sup>, il permet « de lâcher doucement le ventre » tandis que le lait de chèvre<sup>204</sup> « a un caractère singulièrement propre à diverses maladies [...] aussi voit-on ce lait très bien réussir dans les maladies pulmonaires ». Effectivement, la princesse prend du lait d'ânesse pour guérir de « douleurs dans les entrailles » en 1765<sup>205</sup>. De même, le lait de vache est utilisé pour différents maux notamment pour ses effets laxatifs et préventifs<sup>206</sup>.

La pratique des régimes met en lumière une évolution de la pensée médicale et une nouvelle perception des aliments<sup>207</sup>. Sous l'influence des physiocrates et des écrits de Rousseau qui créent une mythologie de la pureté et de la santé, il faut revenir aux sources naturelles, au lait, aux fruits. La notion de régime qui change de sens et désigne désormais « le système raisonné des habitudes alimentaires »<sup>208</sup>, traduit l'idée nouvelle, développée notamment par Tronchin et Tissot, d'une hygiène par la réduction, d'une abstinence saine qui se subsisterait à la saignée pratiquée majoritairement aux siècles précédents.

## 2) Une nouvelle hygiène de vie

Dans la correspondance diplomatique principalement peuvent se lire d'autres

---

<sup>200</sup> Son intérêt se retrouve à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le recours à l'allaitement artificiel pour les nouveau-nés sous l'impulsion du docteur Tarnier, S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Naître à l'hôpital au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, 431 p.

<sup>201</sup> Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris...op. cit.*, p. 43-44.

<sup>202</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°29, achat d'une ânesse, octobre 1786.

<sup>203</sup> *Encyclopédie méthodique*, médecine, par une société de médecins. K-MAZ, « lait d'ânesse », p. 49.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>205</sup> ASMO, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, 24 juin 1765.

<sup>206</sup> *Encyclopédie méthodique*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>207</sup> Roy PORTER, « Les stratégies thérapeutiques », dans Mirko D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p., p. 199.

<sup>208</sup> Jean-Paul ARON, « Biologie et alimentation au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales*, 1961, vol. 16, n° 5, p. 971-977.

thérapeutiques qui procèdent de la notion nouvelle d'hygiène de vie. L'indolence, et plus largement le mode de vie aristocratique sont mis en cause car sources de maux et de maladies et cette idée est développée chez Tissot dans son ouvrage *De la santé des gens du monde* qui paraît en 1749<sup>209</sup>. Pour lui, la mauvaise alimentation, la sédentarité, la veille, l'habillement avec notamment le port du corset, l'utilisation du rouge et du blanc, donc tout ce qui fonde en grande partie le mode de vie aristocratique, conduisent à différents maux aux yeux, aux nerfs, à l'estomac. Le seul remède est de changer d'hygiène de vie.

Les médecins à sa suite préconisent un ensemble de comportements pour prévenir les maladies. L'accent est mis sur l'activité, la vie à la campagne<sup>210</sup>, une alimentation frugale et saine, l'exercice et les voyages. Par exemple, Pomme dans un essai sur les vapeurs fustige :

« Les femmes qui habitent les grandes villes et vivent dans la mollesse, étant pour cette raison d'une nature plus faible et plus délicate, sont plus susceptibles d'ébranlement. La vie sédentaire et voluptueuse que mènent les unes, les passions violentes auxquelles les autres se livrent sans mesure, les longues abstinences, les évacuations immodérées sont les causes de leur infirmité »<sup>211</sup>.

Il préconise au contraire le bain, une alimentation frugale et valorise le mode de vie des femmes de la campagne. De même, Tronchin associe la promenade à un programme strict de rétablissement naturel : régime et air pur<sup>212</sup>. Les avantages physiologiques de la promenade sont soulignés. Elle devient une pratique sociale qui permet de reconnaître et d'apprécier le spectacle de la nature. La promenade de santé possède un double programme, celui de préserver la santé et le moral du patient. Les médecins entendent soigner une personne en prenant en compte tous les aspects de sa vie.

Les prescriptions des médecins à la princesse de Conti semblent intégrer ces nouveautés comme le décrit l'abbé Contri qui adhère à ces nouvelles pensées. L'exercice, l'activité<sup>213</sup> sont conseillés à la princesse. Plus globalement, son mode de vie est analysé ou critiqué avec les recommandations médicales relatées par l'abbé Contri : « j'en ai parlé à part à son médecin qui m'a assuré que son état ne demande que de la gaieté, de la dissipation, qu'elle se couche de meilleure heure que par le passé et qu'elle fasse les petits remèdes qu'on

---

<sup>209</sup> Samuel-Auguste TISSOT, *De la santé des gens de lettres suivi de l'essai de la santé des gens du monde*, nouvelle édition publiée par le docteur Bertrand de Saint-Germain, Paris, J Techener, 1849, 364 p.

<sup>210</sup> Pierre POMME, *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, B. Duplain, Lyon, 1767, 577 p.

<sup>211</sup> *Idem*.

<sup>212</sup> Laurent TURCOT, *Le promeneur à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2007, 426 p., p. 188.

<sup>213</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, 7 janvier 1771

lui a donné »<sup>214</sup>. On retrouve la même idée en 1771 « on [le médecin] lui ordonne d'être gaie, de sortir souvent, et de se dissiper le plus qu'elle peut »<sup>215</sup>. La dissipation, qui renvoie dans *l'Encyclopédie méthodique* à l'exercice, est valorisée : « La dissipation, l'amusement, le plaisir sont des besoins réels pour l'homme et s'il en était privé, il finirait par devenir mélancholique et hypochondriaque »<sup>216</sup>. Dans les conseils délivrés à la princesse de Conti se retrouvent les recommandations médicales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, où se mêlent le moral et le physique. Dans un premier temps, il semble que la princesse suive ces recommandations. Elle se plie aux régimes et l'abbé Contri indique qu'elle fait de l'exercice. Dans une lettre du 19 mars 1769 puis avril 1769 il évoque les promenades parisiennes de la princesse. En janvier 1771, « elle fait tous les jours de l'exercice ». Néanmoins, les bonnes intentions de la princesse se révèlent éphémères car en définitive, cette promenade traduit un effet de mode ponctuel. L'activité physique est extrêmement réduite. On retrouve la trace d'une promenade à pied en 1773 mais cette mention par l'agent du duc de Modène indique bien qu'il s'agit d'une activité exceptionnelle. Il explique à son maître que la princesse, prenant exemple sur la duchesse de Bourbon, au Raincy, chez le duc d'Orléans :

« a pris plaisir depuis quelques jours de se promener à pied avec une dame et trois ou quatre valets de pied qui la suivent à quelques distances. [...] Elles ne mettent pas de rouge, elles portaient une robe troussée et un bâton à la main »<sup>217</sup>.

L'abbé Contri insiste sur la simplicité de la mise de la princesse, elle peut être habillée à la polonaise<sup>218</sup>, robe qui permet une plus grande liberté de mouvement, le visage est sans apprêt. Elle suit l'exemple des duchesses de Chartres et de Bourbon et les images des promeneuses habillées de tronches et appuyées sur des bâtons diffusées dans les journaux de modes<sup>219</sup>.

### **3) Une promenade entre santé, ressourcement et mondanité**

La princesse de Conti suit les recommandations médicales mais son activité physique est limitée. Les promenades sont majoritairement effectuées en carrosse, et ce mode de déplacement conforte sa faiblesse réelle et imaginaire. En effet, la sortie en carrosse est réservée aux malades comme l'explique Georges Cheyne : « aller en carrosse ne convient

---

<sup>214</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 24 octobre 1768.

<sup>215</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, 7 janvier 1771

<sup>216</sup> *Encyclopédie méthodique*, médecine, vol. 5, p.476-477.

<sup>217</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 26 avril 1773.

<sup>218</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 19 mars 1769.

<sup>219</sup> G. VIGARELLO, *Histoire de la beauté... op. cit.*, « Marcheuses aux longs bâtons », p. 126-127.



qu'aux infirmes et aux petits enfants »<sup>220</sup>. Elle est particulièrement adaptée à la fragilité toute féminine comme le démontre Armand-Pierre Jacquin : « le mouvement du carrosse et de la chaise à porteur occasionne un exercice doux, qui convient aux personnes d'un tempérament faible. Les femmes et les petits-mâtres n'en connaissent pas d'autres »<sup>221</sup>. De même le recours fréquent à sa chaise longue pour ses convalescences en 1770, 1774 et 1778 traduit sa faiblesse.

A Paris, les comptes indiquent les espaces de la promenade et confirment la pratique d'une promenade en carrosse. Les boulevards, à la mode à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>222</sup>, dominent suivis du Bois de Boulogne qui est le lieu de la promenade mondaine<sup>223</sup> et des chasses royales que la princesse suit en septembre 1782 et 1786. Les promenades à pied effectuées dans des jardins clos sont plus rares : elle se rend parfois au Palais Royal, très rarement aux Tuileries. Elle fréquente majoritairement des jardins réputés pour leur calme et leur bon air comme le jardin du Roi, le jardin des Chartreux<sup>224</sup> et au contraire ne fréquente pas les lieux les plus en vogue à l'instar des Champs-Élysées<sup>225</sup>. L'apparat des carrosses princiers prouve que la promenade est une pratique distinctive qui se codifie avec le développement des manuels de civilité<sup>226</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la promenade est un moment incontournable de la vie sociale comme le montre la littérature de voyage<sup>227</sup>. Il y a les jours où l'on doit se montrer, les lieux à la mode comme le décrit par exemple madame Cradock<sup>228</sup>. La promenade apparaît comme une pratique régulière, un rituel important dans l'année et la journée de la princesse. Mais elle est aussi l'occasion pour la princesse de visiter les communautés religieuses et de pratiquer la charité. La visite des églises apparaît comme un complément de la promenade qui contribue à l'élévation de son âme. Elle procède d'un rituel du ressourcement valorisé au XVIII<sup>e</sup> siècle où l'on assiste à une individualisation de la promenade<sup>229</sup> sous l'effet des écrits de Rousseau et particulièrement des *Rêveries du promeneur solitaire* mais, ici, ce ressourcement est spirituel.

A la campagne, la princesse semble aussi réfractaire à toute idée de marche comme le

---

<sup>220</sup> Georges CHEYNE, *Essai sur la santé et les moyens de prolonger la vie*, 1725, p. 147.

<sup>221</sup> Armand-Pierre JACQUIN, *De la santé, ouvrage utile à tout le monde*, Paris, Durand, 1762, p. 39.

<sup>222</sup> Louis-Antoine de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle ainsi que ses bizarreries*, Lyon, B. Duplain, 1768, 3 vol., art promenoir, t. II, p. 332-333, 1768.

<sup>223</sup> Luc-Vincent THIERY, *Le voyageur à Paris*, Paris, Hardouin & Gattey, 1788-1790, p. 534.

<sup>224</sup> Qui est pour Mercier «une invitation au recueillement », L.-S. MERCIER, *op. cit.*, vol 11-12, p. 24.

<sup>225</sup> Laurent TURCOT, *Le promeneur à Paris*, Paris, éd le promeneur, 2007, 426 p., p. 234.

<sup>226</sup> Laurent TURCOT, *op. cit.*, p. 37.

<sup>227</sup> Daniel ROCHE, *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2000, 438 p.

<sup>228</sup> Anna Francesca CRADOCK, *Journal de Mme Cradock : voyage en France (1783-1786)*, Paris, Perrin, 1896, 331 p.

<sup>229</sup> L. TURCOT, *op. cit.*

duc de Penthièvre en apporte le témoignage lors de la visite *incognito* de l'Empereur en France et à Sceaux en 22 mai 1777 : « madame la princesse de Lamballe et madame la princesse de Conti étaient à Sceaux, elles ne furent point à la promenade parce qu'on alla à pied »<sup>230</sup>. A Triel, la promenade se fait en carrosse sur la grande route en bordure de Seine ainsi que dans les villages alentours La princesse possède une gondole pour se promener sur le fleuve. Enfin, les promenades dans la forêt de Triel sont fréquentes. Le but de ce déplacement ne semble guère être la chasse<sup>231</sup> mais peut-être davantage le plaisir de se promener dans un espace plus frais, moins poussiéreux à la saison estivale. A Triel, la promenade renforce sa présence dans l'espace villageois et son rôle de protectrice de la communauté. Elle rencontre les fermiers locaux, reçoit des marques d'honneur.

\*  
\* \*

Princesse malade, Marie-Fortunée est une éternelle soignée. Son exemple atteste du contrôle croissant des médecins sur la parure et l'alimentation. Il démontre la médicalisation progressive du quotidien par les régimes, l'activité physique, la présence de nombreux spécialistes de la santé auprès de la princesse. Cette médicalisation est particulièrement sensible chez les femmes qui semblent n'être que pathologies surtout en vieillissant.

Parce que les médecins mettent en garde contre les excès de la mode, la parure de la princesse doit concilier entre les exigences induites par son rang, et les impératifs médicaux. Ceux-ci tendent à prendre le pas sur ses obligations sociales. A plusieurs reprises, elle ne peut se rendre à Versailles car elle est incapable de supporter la contrainte de l'habit de cour. En janvier 1771, Marie-Fortunée d'Este n'est pas présente pour le jour de l'An « parce qu'elle se serait trouvée gênée dans l'habillement de cour à cause de l'incommodité qu'elle a eue »<sup>232</sup>. Cet exemple montre que la préservation de sa santé est un frein à sa fréquentation du monde curial ; elle est incompatible avec le port de l'habit de cour dont le grand corps est dénoncé par les médecins. Au-delà, ce témoignage apporte un éclairage sur la fréquence et l'intensité des maladies de la princesse.

---

<sup>230</sup> Arch. nat., K 161.

<sup>231</sup> Aucune selle ou chiens pour la chasse n'a en effet été retrouvé dans les comptes ; seuls des gants et une robe sont dédiés à cette activité.

<sup>232</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, abbé Contri, 218, lettre du 7 janvier 1771.

### III. LES MALADIES DE LA PRINCESSE DE CONTI

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pensée médicale reste dominée par les conceptions héritées d'Hippocrate et de Galien. Elle propose une définition fonctionnaliste de la maladie. Le corps malade est vu comme un organisme déséquilibré qui est à réguler. Cette définition reste encore influente au siècle des Lumières même si elle est nuancée par de nouvelles théories<sup>233</sup>. La découverte des fibres, les progrès de l'anatomie pathologique, de l'observation microscopique développent une vision mécaniste du corps. Pour l'anatomiste hollandais Boerhaave, la maladie provient d'un dérèglement de la mécanique du corps par la stagnation des fluides corporels. Cette vision mécaniste est rejetée par le médecin prussien Georg Stahl qui définit la maladie comme un trouble des fonctions vitales provoqué par des maux de l'âme. De même, les vitalistes réunis notamment autour de Théophile de Bordeu et de Paul-Joseph Barthez au sein de l'école de Montpellier privilégient l'observation et ont une vision holiste des rapports de l'homme et de son milieu<sup>234</sup>. La nature de la maladie et la perception de la douleur<sup>235</sup> s'en trouvent alors modifiées.

L'étude des maladies de la princesse est permise par les comptes et particulièrement les factures d'apothicaires qui établissent le relevé des remèdes qui lui sont prodigués, ainsi que par les correspondances. La documentation éclaire ses maux et leurs remèdes afin de voir en quoi ils mettent à jour la coexistence de plusieurs systèmes de pensée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### A. Les maladies d'une femme

A l'aide des dictionnaires médicaux de l'époque, il est possible de relier les symptômes et les remèdes décrits dans la documentation aux pathologies ou du moins voir quels sont les organes les plus sensibles. Dès lors, l'analyse des maladies de la princesse permet de comprendre si elle présente des fragilités physiques liées à son appartenance au second sexe et à l'aristocratie.

##### 1) Des maux spécifiquement féminins ?

Les comptes soulignent la fréquence des infections pulmonaires. Des rhumes accompagnés de fièvres et de toux sont en majorité des maux de la mauvaise saison et sont

---

<sup>233</sup> Mirko D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2 *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p.

<sup>234</sup> Roselyne REY, *Naissance et développement du vitalisme en France de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, 472 p.

<sup>235</sup> Roselyne REY, *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993 (réed. 2000), 420 p.

soignés par des gommés pectorales, des bouillons, des pilules. Ces produits constituent la majorité des remèdes administrés à la princesse de Conti de 1759 à 1789. Les rhumes banals incommode la princesse tout au long de la période parfois pendant de longues périodes : un mois en novembre 1774<sup>236</sup>, ou d'avril à mai 1775<sup>237</sup>. Les troubles s'aggravent avec l'âge et les mauvaises conditions de vie de l'émigration. Dans ses lettres adressées à ses neveux de la famille d'Orléans, la princesse relate ses maux, ses crachements de sang... indice de la phtisie pulmonaire première<sup>238</sup>. Or, cette maladie est vue comme une maladie de la femme mûre, de la pléthore :

« la suppression des règles [cause] une pléthore universelle [...] C'est ainsi que si le sang se porte vers la tête, il cause l'apoplexie, la mélancolie, la manie, l'épilepsie, la céphalée [...] s'il s'engorge dans la poitrine, il produit la syncope, l'aphonie, l'asthme, l'hémoptysie, la palpitation du cœur, le cancer du sein »<sup>239</sup>.

L'habillement et la veille des aristocrates sont pointés du doigt notamment par Thomas Reid qui fustige la dame du monde qui :

« ira le soir quel que puisse être l'état de l'atmosphère, endurer alternativement à moitié nue (car alors elle sera habillée), la glaçante humidité du froid de la nuit, et les impressions contraires de l'atmosphère échauffée d'un salon de compagnie, d'une salle de spectacle infectée par les différentes émanations qui s'élèvent d'une multitude entassé [...] Devrons-nous donc être surpris des progrès rapides et inattendus de cette maladie chez les personnes qui règlent leur vie d'après un tel plan ? »<sup>240</sup>.

Enfin, la récurrence de ces troubles pulmonaires prouve une fragilité particulière de la princesse qui finalement meurt en 1803 d'un œdème pulmonaire.

La correspondance diplomatique révèle l'importance des maux de ventre en particulier de l'intestin et de la matrice. Les problèmes digestifs sont récurrents avec les coliques, les « dévoiements », les indigestions et sont partagés par ses contemporains. Les maux de femmes reviennent régulièrement. Là encore, les maladies frappent non seulement par leur fréquence mais aussi par leur durée et leur violence. La princesse est alitée pendant trois mois

---

<sup>236</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, année 1774.

<sup>237</sup> Idem, année 1775.

<sup>238</sup> Jacques BERNIER, « L'interprétation de la phtisie pulmonaire au XVIII<sup>e</sup> siècle », *CBMH/BCHM*, Volume 22, 1, 2005, p. 35-56.

<sup>239</sup> Jean-Baptiste Claude JEANNET DES LONGROIS, *op. cit.*, p. 52-56.

<sup>240</sup> Thomas REID, *Essai sur la nature et le traitement de la phtisie pulmonaire*, édition française, Lyon, 1792, 422 p.

de janvier à avril 1781<sup>241</sup> à cause de dévoiements liés à une indigestion qui ne lui permettent d'aller ni à la campagne ni à Saint-Sulpice pour faire ses Pâques.

Enfin, la correspondance diplomatique met en lumière un dernier mal féminin. La comtesse de la Marche souffre en décembre 1770<sup>242</sup>, d'une dureté au sein accompagnée de rougeurs. Son inquiétude se lit dans la consultation de plusieurs médecins, celui du prince de Conti et celui du duc de Penthièvre. De même, les bijoux qu'elle donne au médecin Guérin qui l'a guérie expriment sa reconnaissance à l'issue de cet événement angoissant. Cette peur du cancer du sein se retrouve chez de nombreuses femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>243</sup> et prend une dimension dramatique avec le décès de madame de Montigny en 1749 relatée par madame de Graffigny<sup>244</sup>.

## 2) Une princesse vaporeuse ?

Les maux de la princesse semblent d'origine nerveuse et psychologique. L'abbé Contri, agent du duc de Modène, en France insiste dans la correspondance diplomatique sur le lien entre l'état d'esprit de la princesse et son mal physique. L'idée pourrait être un écho des théories animistes de Georg Stahl pour qui la douleur corporelle est le signe d'une souffrance de l'âme<sup>245</sup>. Elle traduit également la fragilité nerveuse dont on affuble les femmes.

Les vapeurs sont d'abord perçues comme une maladie féminine. Elles nourrissent un grand nombre de travaux médicaux<sup>246</sup> qui décrivent la gamme très large des manifestations et des symptômes : crises de nerfs, évanouissement, affections hystériques et cherchent à en comprendre les raisons. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit le passage à une nouvelle explication des vapeurs. Tandis qu'à la Renaissance, l'hystérie, les vapeurs sont le résultat d'une affection de la matrice, le *Traité des affections vaporeuses* de Raulin paru en 1758 en fait une maladie des nerfs. Dès lors, cette affection change de sens : « l'hystérie n'est plus cette effrayante

---

<sup>241</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettres du 19 février 1781, des 12-19 mars 1781, 2 avril 1781.

<sup>242</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettres des 10 et 17 décembre 1770.

<sup>243</sup> Comme chez madame de Graffigny ou madame de Savignac dont l'abcès au sein dure plus de deux mois en 1709.

<sup>244</sup> Madame de GRAFFIGNY, *Correspondance*, English SHOWALTER, J. Alan DAINARD (dir.), Oxford, Voltaire foundation, tome IX, 11 mars 1748-25 avril 1749, lettres 1217-1390, 2004 ; Tome X, 26 avril 1749-2 juillet 1750, lettres 1391-1569, 2006.

<sup>245</sup> R. REY, *Histoire de la douleur*, op. cit., p. 126..

<sup>246</sup> POMME, op. cit. ; Robert WHYTT, *Les Vapeurs et maladies nerveuses, hypocondriaques ou hystériques...*, Edinburgh, 1765, Paris, 1767, 2 vol. ; Jean-Baptiste PRESSAVIN, *Nouveau traité des vapeurs, ou Traité des maladies des nerfs, dans lequel on développe les vrais principes des vapeurs*, Lyon, Veuve Reguilliat, 1770, 354 p. ; Claude de PAUMERELLE, *La philosophie des vapeurs, ou Correspondance d'une jolie femme. Nouvelle édition, augmentée d'un petit traité des crises magnétiques à l'usage des mesmériennes*, Paris, 1774, 168 p., Joseph BRESSY, *Recherches sur les vapeurs*, Londres et Paris, Planche, 1789, 143 p. ; Pierre HUNAULD *Dissertation sur les vapeurs*, Paris, Humaire, 1771.

agitation de la matrice qui déconcertait les médecins du XVI<sup>e</sup> siècle : c'est plutôt désormais le châtement d'une vie féminine mal réglée. Elle effraie moins les hommes, mais elle contraint davantage les femmes »<sup>247</sup>. Les vapeurs expriment une hypersensibilité aussi bien féminine qu'aristocratique et deviennent une mode. En effet Madame de Genlis relate dans ses *Mémoires*, que le temps était aux évanouissements et cite l'exemple de la princesse de Lamballe, proche de Marie-Fortunée d'Este :

« Et par la suite lorsque les attaques de nerfs périodiques suivies d'évanouissement devinrent à la mode, Madame de Lamballe ne manqua pas d'en avoir de régulières deux fois la semaine aux mêmes jours et aux mêmes heures pendant toute une année »<sup>248</sup>.

Cette remarque a pour objectif d'insister sur l'hypersensibilité féminine et au-delà la spécificité des femmes de l'aristocratie caractérisées par une nature extrêmement fragile et sensible démontrant leur essence supérieure. La princesse de Conti joue avec virtuosité toute la gamme des maladies que l'on peut attendre d'une aristocrate désœuvrée : comme le rappelle madame d'Épinay, « les vapeurs, c'est l'ennui », formule reprise en chœur par les médecins de l'époque. L'explication médicale des vapeurs a une fonction sociale éminente qui vise à attaquer les valeurs qui fondent l'ethos aristocratique et à valoriser le mode de vie bourgeois ou celui de la campagne. Néanmoins, l'idée que les vapeurs seraient l'apanage des femmes de l'élite est contrebalancée par les rapports des médecins provinciaux qui observent l'augmentation des convulsions dans les petites villes ou les villages et parmi les travailleuses<sup>249</sup>. À l'opposé de leurs collègues parisiens, ils pensent en effet que la solution à ces désordres nerveux réside dans la diffusion plus large des Lumières auprès des femmes et pointent du doigt le mariage comme source de traumatismes. Les contraintes qui pèsent sur les femmes sont difficilement vécues et les femmes semblent acculées à l'hystérie pour se faire entendre<sup>250</sup>. Les maladies nerveuses de la princesse se caractérisent par des symptômes variables. Elle semble sujette aux convulsions comme le signale le fréquent usage des calmants, d'anticonvulsifs ou autres antispasmodiques. Sa nervosité se manifeste de façon symptomatique par des insomnies comme en 1778<sup>251</sup> ou des migraines. Ce dernier mal apparaît comme une déclinaison des vapeurs et devient à la mode au tournant du XIX<sup>e</sup>

---

<sup>247</sup> Yvonne KNIBIEHLER et Catherine FOUQUET, *La femme et les médecins... op. cit.*, p. 113.

<sup>248</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires*, t. 2, p. 286.

<sup>249</sup> Lindsay WILSON, *Women and medicine in the French Enlightenment : the debate over "Maladies des femmes"*, Baltimore, London, John Hopkins University press, 1992, 246 p., p. 114 et p. 149.

<sup>250</sup> Jean-Pierre PETER, « Entre femme et médecin, violences et singularités dans les discours du corps et sur le corps d'après les manuscrits médicaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Ethnologie française*, 1976, VI, 3-4, p. 341.

<sup>251</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 5 juin 1778.

siècle<sup>252</sup>. Aux périodes de grande nervosité, succèdent des périodes d'abattement : la princesse de Conti, alors « triste » selon l'abbé Contri, décline toute la palette des symptômes des vapeurs. Elle prend régulièrement des remèdes contre les convulsions et acquiert des calmants, des produits pour se remettre d'un évanouissement et contre les migraines. Deux moments sont particulièrement difficiles : l'arrivée en France et la séparation. Effectivement, la princesse connaît quelques manifestations nerveuses dès son arrivée en France. En mai 1759<sup>253</sup>, elle subit une première attaque de nerfs avant de s'évanouir, comme le relate l'abbé Contri, en octobre, en raison d'une :

« violente commotion qu'elle avait eue chez la reine à la vue d'un chat qui s'était tenu continuellement près d'elle au point que par la contrainte qu'elle se fit, elle sortit de chez la reine toute en sueur, c'est une horrible aversion que cette princesse m'a dit avoir pour ces sortes d'animaux et sur laquelle malgré tous ses efforts, il ne lui est pas possible de se vaincre »<sup>254</sup>.

Mais plus largement la première année en France est marquée par la multiplication des maladies qui est à relier aux déceptions de sa vie conjugale. Le moment de la séparation avec son époux est une période de tensions, de tristesse qui se traduit par des maux soignés pendant près de six mois. A la fin de l'année 1775, la princesse souffre d'une « sensation de tristesse » soignée par un régime de « petit lait ». Son départ de l'hôtel de la Marche en avril 1776 provoque une « affliction » qui se transforme en maladie ; la princesse prend le lait pendant deux mois continus<sup>255</sup>.

### 3) Les maladies de l'âge

D'autres troubles sont à relier au vieillissement de la princesse de Conti. L'utilisation de remèdes comme le baume de Fioraventi<sup>256</sup>, la pommade de Saint-Bois, à base de gaïac et le séjour à Bourbon-l'Archambault témoignent de la croissance des douleurs articulaires à partir des années 1780. De novembre 1785 jusqu'en 1787, elle se plaint de rhumatisme notamment à un bras. Les lettres adressées pendant son émigration décrivent ses douleurs et ses difficultés à écrire : son écriture devient plus tremblante, les lettres moins bien formées, traduisant sa peine à tenir la plume. En dernier lieu, les troubles de la vue sont à lire comme

---

<sup>252</sup> Y. KNIBIELHER, C. FOUQUET, *La femme et les médecins... op. cit.*, p. 109.

<sup>253</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, marquis de Paolucci, lettre du 15 mai 1759.

<sup>254</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 213, abbé Contri, lettre du 8 octobre 1759.

<sup>255</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 8 avril 1776.

<sup>256</sup> Baume de Fioraventi : « baume passé de modes, pour les fluxions des yeux et contre les douleurs rhumatismales », *Encyclopédie*.

des maladies de l'âge mûr. A partir de mai 1786 et jusqu'à la fin de l'année 1787 elle se plaint de l'œil gauche qui lui bouche la vue. En définitive, les maladies de la princesse de Conti sont fort communes et traduisent dans une certaine mesure les maux d'une femme d'âge mûr. Il faut cependant noter la fragilité de son appareil respiratoire, la récurrence de ses maux d'origine nerveuse aux symptômes variables et très liés à ses difficultés personnelles. Pour soigner ses maladies, sont prescrits des remèdes qui se révèlent extrêmement différents et complexes, aux vertus multiples.

## B. Les remèdes entre médecine humorale et médecine des Lumières

Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'apparaît pas comme une période de changements brusques dans la pensée médicale. Il n'y a pas de découverte révolutionnaire à la différence des XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>257</sup>. Le siècle des Lumières est une période de transition du point de vue des pratiques thérapeutiques, entre l'héritage galénique qui vise à retrouver un équilibre perdu entre le corps humain, l'univers et la société et les nouvelles conceptions fondées sur les observations et la volonté d'établir une taxinomie<sup>258</sup> des affections qui définissent la maladie comme une faiblesse corporelle interne. Par quels moyens la santé de la princesse est-elle préservée ou recouvrée ? Dans quelle mesure les remèdes prodigués démontrent-ils les mutations dans la perception de la maladie ?

### 1) Une médecine encore résolument galénique

D'après la théorie dont Hippocrate formule les principes et que Claude Galien systématise, la santé est régie par l'équilibre des quatre humeurs dans le corps : le sang, le phlegme, la bile jaune et la bile noire. Du déséquilibre entre les humeurs naissent les maladies physiques et les troubles psychiques. Pour revenir à l'harmonie, les remèdes de la nature sont employés afin, le plus souvent, d'évacuer l'humeur nocive. Les purgatifs et les saignées sont donc fréquents.

Dans la thérapeutique hippocratique, la saignée fait figure de panacée universelle. Elle est abondamment pratiquée au XVII<sup>e</sup> siècle pour des maladies variables ou de façon préventive, avant une fatigue importante, un bain, un voyage... Elle est encore employée au XVIII<sup>e</sup> siècle en dépit de critiques : Tissot limite son recours dans son ouvrage *Avis au peuple sur sa santé* paru en 1761. Les saignées pratiquées sur la princesse sont régulières parfois

---

<sup>257</sup> Renato G MAZZOLINI, « Les Lumières de la raison : des systèmes médicaux à l'organologie naturaliste », dans M. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale*, t. 2, *op. cit.*, p. 93.

<sup>258</sup> François BOISSIER DE SAUVAGES, *Nosologie méthodique ou distribution des maladies en classes, en genres et en espèces suivant l'esprit de Sydenham, & la méthode des botanistes*, Paris, 1771, 3 vol.



préventives comme en février 1768<sup>259</sup> ou en mars et novembre 1777<sup>260</sup>; les purgations sont habituelles, par exemple pendant toute une semaine en décembre 1770<sup>261</sup>. Ces gestes sont absents à partir des années 1780, hormis une saignée en 1781<sup>262</sup>, en raison des sources utilisées car les comptes ne font pas état des gestes médicaux mais en 1786 son médecin lui pose à deux reprises des sangsues qui, selon la comtesse de Genlis, tendent à supplanter les saignées<sup>263</sup>. Peut-être faut-il voir dans cet abandon de la saignée, l'idée qu'il ne faut pas pratiquer ce geste sur une femme ménopausée car cela est vu comme étant contre-nature<sup>264</sup> et aller à rebours du temps : une saignée aux membres inférieurs risque d'attirer le sang vers l'utérus et donc faire revenir les règles. Pour Fothergill<sup>265</sup>, la saignée doit être pratiquée avec précaution et remplacée par des laxatifs doux, des boissons rafraîchissantes.

La pharmacopée est composée de produits complexes à base de plantes auxquelles sont ajoutés des produits d'origine animale. Les remèdes sont principalement administrés sous une forme liquide et leur action principale est de réguler les humeurs. Chaque plante ou produit est ainsi défini par sa fonction dans l'équilibre des humeurs ainsi que le précise la classification établie par le chimiste Antoine-François Fourcroy dans *L'art de connaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain*<sup>266</sup> en 1785. Selon sa classification, il y a les altérants, qui agissent sur les solides et parmi eux les relâchants, les stimulants, les calmants... Les bouillons ou potions pris par la princesse traduisent l'idée que les plantes et les produits d'origine animale ont un rôle dans l'équilibre du corps. En 1778, la princesse de Conti reçoit pendant 52 jours un bouillon composé moitié de tortue moitié de cresson et encore en 1786 un bouillon de grenouilles et pignons doux, le tout pour la poitrine. Les pignons doux sont adoucissants et utilisés pour lutter contre les humeurs affectées d'une âcreté ; le bouillon de grenouilles est délayant, il agit sur les liquides

---

<sup>259</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 22 février 1768.

<sup>260</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettres des 3 mars et 17 novembre 1777.

<sup>261</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 31 décembre 1770.

<sup>262</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 226, Armand Brési, lettre du 10 décembre 1781.

<sup>263</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire...op. cit.*, « saignées », t. II, p. 225.

<sup>264</sup> Chantal BEAUCHAMP, *Le sang et l'imaginaire médical, histoire de la saignée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, 268 p., p. 86.

<sup>265</sup> FOTHERGILL, *Conseils pour les femmes de 45-50 ans ou conduite à tenir lors de la cessation des règles*, Londres, Paris, Briand, 1785, 38 p.

<sup>266</sup> Antoine-François FOURCROY, *L'art de connaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain*, Paris, 1785, 2 vol.

et peut dissoudre les humeurs ; le looch blanc<sup>267</sup> pris par la princesse pendant plusieurs jours en 1779 est expectorant. Progressivement certaines pratiques sont abandonnées telles la saignée ou la purgation. De même, se diffusent de nouveaux remèdes nés des découvertes de produits exotiques qui sont pris sous des formes inédites.

## 2) De nouveaux produits

Les remèdes varient par leur forme et leur composition. Les bouillons ne sont plus indiqués que ponctuellement et sont progressivement écartés au profit de remèdes se présentant sous une forme solide telles les pilules ou pilules argentées présentes à partir de 1786<sup>268</sup>. De nouveaux produits témoignent de l'ouverture au monde et la théorie des humeurs est alors adaptée à ces plantes exotiques. La cannelle, présente dans les mémoires des apothicaires en 1780, est censée stimuler la sécrétion gastrique. Le gaiac, venu des Antilles ou de l'Amérique tropicale, soigne en général la syphilis mais il est ici employé comme stimulant. La rhubarbe, venue de Chine, est reconnue pour ses vertus laxatives et l'ipécacuaana du Brésil provoque des vomissements.

La nouveauté majeure réside dans l'utilisation très régulière des opiacés sous des formes très diverses dès 1777 : laudanum, sirop de diacode, graines de pavot, pilules. Le recours aux opiacés devient de plus en plus fréquent en Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'opium est alors en vente libre et les gens l'achètent dans des cornets bon marché pour combattre les douleurs quotidiennes<sup>269</sup>. Cette utilisation de produits calmants montre un abaissement du seuil de tolérance face à la douleur<sup>270</sup> et traduit une évolution de la pensée médicale. D'autres facteurs, les spasmes et les fibres, sont avancés comme principales causes de la douleur. Ainsi, l'idée se développe que, à l'inverse de la médecine galénique, la nature doit être aidée, stimulée ce qui implique de nouvelles stratégies thérapeutiques mises en œuvre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et renforce le succès des stations thermales.

## C. L'eau qui soigne

Au XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la toilette sèche domine et les bains sont rares. Quand Jean-François Blondel, dans son ouvrage *L'architecture française*, en 1750 recense les plans de 73 hôtels particuliers parisiens, cinq seulement possèdent un cabinet des

---

<sup>267</sup> Le looch est une « composition pharmaceutique d'une consistance moyenne [...] composé[e] de médicaments dits pectoraux », *Encyclopédie méthodique... op. cit.*, vol. K-MAZ, p. 194-195.

<sup>268</sup> Arch. nat., R3/177, dépenses de santé, pièce n°91, mémoire des médicaments livrés à SAS madame la princesse de Conti par Sage et Folliant apothicaires pour l'année 1786.

<sup>269</sup> Roy PORTER, « Les stratégies thérapeutiques », dans *Histoire de la pensée médicale en Occident, op. cit.*, p. 216.

<sup>270</sup> Roselyne REY, *Histoire de la douleur*, p. 149.

bains<sup>271</sup>. En effet, l'eau est entourée de nombreuses craintes car elle est vue comme étant la source ou le véhicule de maladies qui s'infiltreraient dans l'organisme par les pores de la peau. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit le passage de l'eau qui effraie à l'eau source de bienfaits. Les usages de l'eau changent progressivement. L'eau est élément primordial dans les nouvelles valeurs de l'hygiène qui s'affirment au siècle des Lumières. Elle est chargée de vertus thérapeutiques. Les bonnes fontaines ou eaux miraculeuses font l'objet d'un culte thérapeutique où se mêlent des guérisons curieuses et des histoires édifiantes. L'eau est un don de Dieu qui possède une partie de sa puissance. Les médecins aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles s'appuient sur ces croyances pour justifier les bienfaits des eaux<sup>272</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les vertus de ces sources obtiennent une caution scientifique tout particulièrement après la découverte des fibres : le bain agit comme un stimulant sur les fibres et les muscles. Leur utilisation thérapeutique alimente une recherche scientifique dynamique marquée par l'essor des monographies médicales notamment sur les bains. 478 sources sont d'ailleurs recensées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le pouvoir royal accompagne ce mouvement en instituant en 1605 la surintendance générale des bains et fontaines minérales du royaume et en 1778 la Société royale de Médecine qui a le contrôle des eaux minérales. L'examen des pratiques thérapeutiques de la princesse atteste des nouvelles vertus prêtées aux eaux .

### **1) Les vertus thérapeutiques de l'eau**

La princesse suit des thérapeutiques à base d'eau sous des formes variées à Paris ou lors de séjours thermaux.

#### *a) La prise d'eaux minérales*

L'ingestion d'eaux est attestée durant toute la période avec les eaux de Vichy en 1768 ou en 1781, de Cauterets en 1769, en 1775 et en 1778. Elles sont utilisées comme remèdes pour des maux fort divers comme l'indique Pascale Cosma-Miller : « La faiblesse des connaissances scientifiques réellement acquises contraste avec le succès de certaines stations thermales et avec la forte vente des eaux minérales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les eaux font encore figure de remède universel »<sup>273</sup>.

En effet, l'eau de Cauterets sulfatée a des propriétés complexes. *L'Encyclopédie*

---

<sup>271</sup> J.-F. BLONDEL, *L'architecture française, op. cit.*

<sup>272</sup> Brigitte CAULIER, *L'eau et le sacré : les cultes thérapeutiques autour des fontaines en France, du Moyen Age à nos jours*, Québec, Presses de l'Université Laval ; Paris, Beauchesne, 1990, 176 p.

<sup>273</sup> Pascale COSMA-MILLER, « Entre sciences et commerces, les eaux minérales en France à la fin de l'Ancien Régime », dans *La médicalisation de la société française...op. cit.*, p. 249.

*Méthodique* les résume en 1790 en reprenant les travaux de Carrère<sup>274</sup>, Théophile de Bordeu<sup>275</sup> et Pascal Borie<sup>276</sup> :

Elles sont « stomachiques, toniques, apéritives, incisives légèrement apéritives, sudorifiques » [...] « on les donne dit Lieutard pour corriger les levains acides de l'estomac, lever les obstructions et dissiper les embarras œdémateux ; elles procurent l'écoulement des règles et le modèrent quand il est excessif enfin suivant le même auteur, les asthmatiques et les phthisiques se trouvent bien d'en user. Borie insiste davantage sur les propriétés utiles de ces eaux dans les maladies pulmonaires ; elles lèvent, dit-il, les embarras du poumon [...] elles fondent les humeurs épaisses »<sup>277</sup>.

On retrouve dans le *Dictionnaire des sciences médicales* du début du XIX<sup>e</sup> siècle, la diversité des posologies pour l'eau de Vichy.

Elle est utilisée « contre l'engorgement du foie et de la rate » [...] « dans les cas de concrétions biliaires dans les coliques néphrétiques, la leucorrhée et contre quelques exanthèmes chroniques par l'altération des viscères abdominaux »<sup>278</sup>.

La princesse doit prendre les eaux pour de multiples raisons, lors d'un rhume, pour des maux d'estomac, sur les recommandations des médecins. La prise d'eaux minérales est souvent associée à un régime fait de bouillon ou de lait. Elle s'accompagne de bains qui sont aussi des prescriptions médicales.

#### *b) Les bains*

Les bains sont une pratique de santé récurrente comme le précise le développement de monographies médicales sur le sujet. Le bain chaud possède des vertus en conformité avec la doctrine des humeurs. Il allège car il fait circuler les humeurs comme le rappelle, en 1749, la description du pédagogue Gaspard Guillard :

« il se baigne et il se frotte d'huile pour entretenir la souplesse de ses nerfs, pour faciliter la transpiration pour empêcher les humeurs de se fixer trop abondamment en

---

<sup>274</sup> Joseph-Barthélemy-François CARRERE, *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier*, Paris, Cailleau, 1785, 584 p.

<sup>275</sup> Théophile de BORDEU, *Lettres contenant des essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn et de quelques-unes des provinces voisines, sur leur nature, différence, propriété et sur les maladies auxquelles elles conviennent*, Amsterdam, chez les frères Poppé, 1746, 224 p.

<sup>276</sup> Pascal BORIE, *An Phthisi ultimam gradum nondum assecutae, aquae cauterienses, vulgo de Cauterès ?*, Paris, 1746.

<sup>277</sup> *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*. BO-CLY, « Cauterets (eaux de) », 1792, p. 526-528.

<sup>278</sup> *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, vol. 11 (EAU - ÉMO), Paris, Panckoucke, 1815, « eaux », p. 61.

aucune partie du corps et d'y causer des douleurs aiguës souvent mortelles qu'il eût été facile d'éviter »<sup>279</sup>.

Au contraire, le bain froid endure et raffermi les corps comme l'indique l'abbé Jacquin :

« Les bains froids sont bons pour atténuer le sang, le rendre plus fluide, pour réveiller les esprits animaux et les faire circuler avec plus de rapidité [...] pour faciliter la digestion, donner de l'appétit : enfin pour rendre le corps agile et vigoureux »<sup>280</sup>.

Les bains sont prescrits à la princesse de Conti pour soulager des « incommodités » ou des « dévoiements » souvent en association avec la prise d'eaux. La correspondance diplomatique atteste de la fréquence de ses bains comme en novembre-décembre 1768 et janvier-mars 1769 pour soulager « des incommodités ». Les comptes par leur nature sont muets sur cette pratique et donc ne permettent pas de voir si elle perdure dans les années 1780 et la correspondance diplomatique, rédigée à partir de 1783 par le banquier Antoine Caccia, est beaucoup plus évasive sur les remèdes prodigués à la princesse de Conti. Cependant, les médecines délivrées à la princesse ne donnent pas toujours les résultats espérés. Le voyage aux eaux devient un impératif médical pour soulager ses maux.

### c) *Les séjours thermaux*

La princesse se rend à trois reprises aux eaux : en 1766 à Pougues-les-Eaux, en 1769 à Barèges, et en 1787 à Bourbon-l'Archambault. Cette pratique révèle le goût et la mode des bains qui se diffusent à l'époque moderne en France et dans le reste de l'Europe<sup>281</sup>. En Angleterre, le thermalisme débute sous Elisabeth I<sup>ère</sup> et croît après la Restauration avec des villes comme Bath<sup>282</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, se développent les premières villes balnéaires anglaises<sup>283</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville ardennaise de Spa acquiert une réputation médicale européenne<sup>284</sup>. Les trois séjours sont motivés pour des raisons diverses. En 1766, elle suit le prince de Conti, son beau-père, qui prend régulièrement les eaux dans cette station près de Moulins, afin de soigner des coliques d'estomac récurrentes. Les eaux de Pougues présentent

---

<sup>279</sup> Gaspard GUILLARD DE BEAURIEU, *L'heureux citoyen discours à M. J.-J. Rousseau*, Lille, veuve Panckoucke, 1759, p. 22.

<sup>280</sup> Armand-Pierre JACQUIN, *De la Santé, ouvrage utile à tout le monde*, Paris, Durand, 1762, 428 p., p. 290.

<sup>281</sup> Roy PORTER, *The medical history of waters and spas*, London, Wellcome institute for the history of medicine, 1990, 150 p.

<sup>282</sup> Brigitte MITCHELL DE SOYE, *Les villes d'eaux anglaises, 1660-1760*, thèse de doctorat ès lettres, Université de Paris III, 1982, 2 vol.

<sup>283</sup> Peter BORSAY, « Le développement des villes balnéaires », dans Yves PERRET-GENTIL, Alain LOTTIN et Jean-Pierre POUSSOU (eds), *Les Villes Balnéaires d'Europe Occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 495 p.

<sup>284</sup> Carl HAVELANGE, « La ville d'eau comme anamorphose. Le modèle spadois au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Dominique JARRASSE (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 215-224.

certaines vertus thérapeutiques : elles sont « essentiellement toniques et purgatives » selon l'*Encyclopédie Méthodique*<sup>285</sup> qui ajoute :

« Elles conviennent toutes les fois qu'il faut réanimer les forces digestives dans les affections du foie et de la rate ; les vomissements opiniâtres, les jaunisses invétérées, les menstruations irrégulières, les leucorrhées, les suppressions des règles par faiblesse, les pertes passives de l'utérus et en général les maladies asthéniques ».

En 1769 et en 1787, les visées médicales sont davantage mises en avant. En 1769, le choix du lieu est l'objet de discussions entre les médecins<sup>286</sup> et les eaux de Barèges sont choisies pour leurs vertus digestives et au-delà pour leur capacité à soigner toutes les formes d'oppression.

Elles « sont regardées comme un des meilleures remèdes apéritifs et incisifs ; elles sont particulièrement estimées dans les maladies de la poitrine. [...] Leurs actions toniques et stomachiques les rendent capables de réduire les fonctions de l'estomac.

On les recommande dans l'œdème, la jaunisse, les obstructions des viscères »<sup>287</sup>.

Barèges est une ville thermale réputée notamment avec les travaux de Théophile de Bordeu<sup>288</sup> qui démontre que cette eau est un moyen de réveiller les mouvements organiques et de solliciter les sécrétions. Pendant son séjour, la princesse prend de l'eau de Cauterets réputée<sup>289</sup> combattre un grand nombre de douleurs.

Les eaux sulfureuses de Bourbon-l'Archambault connaissent, selon les médecins de l'époque, un succès dans « certains engorgements du foie et de la rate »<sup>290</sup>, dans les affections rhumatismales ou goutteuses, « dans les troubles de la menstruation, d'affections hystériques, hypocondriaques, épileptiques ». Enfin, les eaux de Bourbon-l'Archambault sont célèbres pour soigner les rhumatismes comme en témoigne le séjour de Mademoiselle de Bourbon venue soigner son genou en 1786. Selon les médecins de l'époque, les eaux agissent comme

---

<sup>285</sup> *Encyclopédie Méthodique*, 1827, « Pougues (eaux de) », p. 272.

<sup>286</sup> ASM<sup>o</sup>, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 23 mars 1769.

<sup>287</sup> *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*. ANG-BLU, Paris, Panckoucke, 1790, « Barèges, eaux de », p. 595-596.

<sup>288</sup> Théophile de BORDEU, *L'Usage des eaux de Barèges et du mercure pour les écrouelles, ou Dissertation sur les tumeurs scrophuleuses*, Paris, Debure l'aîné, 1757, 228 p. ; Pierre DESCAUNETS, *Traité de la propriété et des effets des bains doux et chauds de Bagnères et de Barèges*, 1745 ; Jean MOULAUS, *Les Vertus des eaux minérales de Bagnères et Barèges, leurs degrés de chaleur, leur composition, et leur véritable usage...*, Toulouse, G.-L. Colomiez, 1682, 32 p.

<sup>289</sup> Jean-François de BORIE, *La Recherche des Eaux Minérales de Cauterez avec la Manière d'en User*, Tarbes, 1714. ; T. de BORDEU, *Lettres contenant des essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn*, Amsterdam, 1746, p. 17-18.

<sup>290</sup> ADELON, BECLARD, BERARD et al., *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, Paris, Béchét jeune, 1833, t. V, « Bourbon l'Archambault (eaux de) », p. 529.

un stimulant, elles guérissent les maladies de la faiblesse ou du relâchement, les suites de l'apoplexie et toutes les maladies paralytiques<sup>291</sup>. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, Bourbon-l'Archambault rencontre un grand succès<sup>292</sup> et accueille les membres de la famille royale, comme Gaston d'Orléans qui s'y rend six fois à partir de 1640, Anne d'Autriche en 1644, ou des Grands comme madame de Montespan, madame de Sévigné et des hommes de lettres tels Corneille, Scarron, Boileau ou Fénelon.

La présentation des qualités de ces eaux décrit leur vertu protéiforme quasi universelle comme à Barèges où « on venait de toute l'Europe soigner n'importe quoi »<sup>293</sup>. La thérapeutique par l'eau est en harmonie avec les idées néo-hippocratiques. L'eau est un remède pour toutes les maladies provenant d'un engorgement, d'un épaissement des humeurs.

## 2) Un voyage et un séjour aux eaux

Les informations concernant ces trois séjours sont variables : rien n'est dit pratiquement sur le séjour à Pougues-les-Eaux ; les éléments sont beaucoup plus précis pour Barèges ; quant à Bourbon-l'Archambault, les comptes ne révèlent que les conditions matérielles du séjour. Prendre les eaux requiert du temps pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il oblige la princesse et sa suite à se déplacer parfois à l'autre bout de la France et le voyage dure une dizaine de jours. Les séjours aux eaux sont longs : elle reste à Pougues de mars à août 1766, à Barèges de juin à octobre 1769, à Bourbon-l'Archambault de juin à septembre 1787. En effet, l'idée est répandue qu'un séjour efficace doit durer plusieurs semaines, un médecin recommande un séjour de six semaines aux thermes de Bourbon-l'Archambault<sup>294</sup>, voire davantage comme l'écrit la princesse elle-même dans une lettre à son père : « il faut plusieurs mois pour en profiter »<sup>295</sup>.

A l'arrivée aux thermes, le patient doit se préparer à recevoir les eaux. A Barèges, la princesse se repose puis se met au régime avant de débiter le traitement. Boileau décrivait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, les soins prodigués avant la cure : « depuis ma dernière j'ay été saigné, purgé [...] Et il ne manque plus aucune des formalités prétendues nécessaires pour prendre les

---

<sup>291</sup> Jean BANC, *Les Admirables Vertus des eaux naturelles de Pougues, Bourbon et autres renommées de France, en faveur des malades qui ont recours en leurs salutaires emplois, depuis peu découvertes*, Paris, L. Giffart, 1618, 140 p. ; FAYE, *Essai sur les eaux minérales et médicinales de Bourbon-l'Archambault*, Moulins 1778 ; Jean-Joseph de BRIEUDE, *Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy, du Mont d'Or*, 1788.

<sup>292</sup> Annie REGOND, « Le patrimoine thermal de Bourbon-l'Archambault, le XVII<sup>e</sup> siècle », dans Dominique JARRASSE (dir.), *op. cit.*, p. 101-116.

<sup>293</sup> Vincent Raymond RIVIERE-CHALAN, *Histoire des bains de Barèges et de Luz-Saint-Sauveur et la République pastorale valléenne*, V. R. Rivière-Chalan, 1980, 146 p.

<sup>294</sup> Jean-Joseph de BRIEUDE, *Observations... op. cit.*, p. 8.

<sup>295</sup> ASM<sup>o</sup>, Cancellaria ducale, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 26 novembre 1769.

eaux »<sup>296</sup>. Ensuite, les traitements sont marqués par l’alternance des bains et des prises d’eau. Les eaux prises ne sont pas forcément celles du lieu et la comtesse de la Marche remplace celles de Barèges par celles de Cauterets mieux supportées. C’est une pratique courante : Madame de Sévigné prend l’eau de Vichy à Bourbon-l’Archambault<sup>297</sup>. A Barèges, la comtesse de la Marche insiste sur la violence des bains chauds voire brûlants soulignant ainsi la thérapeutique par le bain chaud aux vertus émollientes. Elle décrit à son père en juillet 1769 son affaiblissement dû :

à « la violence des bains dont la chaleur est excessive et qui occasionnent des sueurs incroyables et servent des crises très fortes, et très inattendues. Cependant je ne perdrai pas courage et ayant tant fait que d’entreprendre un aussi grand voyage et aussi pénible, je resterai ici aussi longtemps qu’il sera possible d’habiter ces horribles montagnes et je continuerai les remèdes aussi longtemps que les médecins des Eaux le jugeront à propos»<sup>298</sup>.

On retrouve la même idée, au siècle précédent, sous la plume de madame de Sévigné dans ses récits de cure : les bains notamment chauds sont difficiles à supporter comme elle le décrit lors de son séjour à Bourbon-l’Archambault en 1687<sup>299</sup>. Insister sur les rudesses des soins thermaux est un lieu commun sous la plume des curistes et la pénibilité du traitement devient un mal nécessaire, l’une des conditions indispensables à la pleine réussite du séjour. A Bourbon-l’Archambault, les bains, selon les dictionnaires médicaux, constituent l’aspect primordial de la cure. Les factures ne font état que de bains et douches prodigués à la princesse de Conti. Il n’y a aucune mention de boisson, juste 10 bains et 23 douches pour l’ensemble de la cure<sup>300</sup>. Pourtant le médecin Jean-Joseph de Brieu de Brieude insiste sur l’insuffisance des bains et recommande les boissons sauf pour les constitutions particulièrement sensibles, et notamment les femmes<sup>301</sup>.

Aux bains, aux douches et aux boissons, les médecins ajoutent d’autres recommandations. La promenade fait partie intégrante de la cure dans une thérapeutique du ressourcement<sup>302</sup>, d’un retour aux bienfaits de la nature comme en témoigne l’aménagement

---

<sup>296</sup> Nicolas BOILEAU, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1966, p. 786.

<sup>297</sup> Madame de SEVIGNE, *Lettres choisies*, publiées par Charles CAPMAS, Paris, Hachette, 1876, 2 vol., à Madame de Grignan - À Bourbon, samedi 27 septembre 1687.

<sup>298</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 29 juillet 1769.

<sup>299</sup> Madame de SEVIGNE, *Lettres choisies... op. cit.*, à Madame de Grignan - À Bourbon, samedi 27 septembre 1687.

<sup>300</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses lors du séjour à Bourbon-l’Archambault 1787, pièce n°123, 1<sup>er</sup> septembre 1787, dépenses en bains et boissons.

<sup>301</sup> Jean-Joseph de BRIEUDE, *op. cit.*, p. 8.

<sup>302</sup> Carl HAVELANGE, « La ville d’eau comme anamorphose... », *art. cit.*, p. 220.



paysager des villes thermales européennes avec la création de promenades, promontoires et belles vues<sup>303</sup>. Les comptes mentionnent des promenades à Bourbon-l'Archambault sans qu'il soit possible de savoir si la princesse les effectue à pied ou en voiture. Le patient doit suivre un régime alimentaire particulier et ne pas trop veiller comme le précise l'abbé Contri lors du voyage de la princesse à Barèges : « outre que la compagnie que monseigneur le prince de Conti y a amené, elle a tous les soirs à son souper des messieurs de Nevers, on soupe à 7h et tout le monde est couché à minuit »<sup>304</sup>. Tous les médecins ne sont pas du même avis : Faye défend les fruits fondants<sup>305</sup> tandis que de Brieuille recommande au contraire aux malades de consommer des végétaux et du lait qui sont vus comme des adjuvants aux effets des eaux<sup>306</sup>. De retour chez lui, le patient pour profiter au maximum des effets de sa cure doit subir d'ultimes gestes médicaux. La princesse est purgée quelques semaines après son retour de Pougues afin d'évacuer les humeurs abondantes<sup>307</sup>. En 1787, le séjour aux eaux est suivi par un séjour à la campagne à Triel perçu comme un voyage complémentaire à celui de Bourbon-l'Archambault.

Enfin, le séjour conserve une dimension sociale distinctive. Elle est particulièrement affirmée à Pougues. Le séjour s'apparente à un voyage aristocratique mêlant fastes et sociabilité<sup>308</sup>. L'abbé Contri s'attarde davantage sur la compagnie autour du prince et de la comtesse que sur la cure en elle-même. Le prince de Conti est accompagné d'une suite nombreuse avec notamment la marquise de Boufflers. Il reprend ainsi le modèle du séjour thermal comme pratique de l'aristocratie initiée par les Grands dès le XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, la station de Pougues-les-Eaux est réputée pour ses visiteurs prestigieux notamment les Bourbons, Henri IV, Louis XIII, Gaston d'Orléans, Louis XIV qui se succèdent pour prendre les eaux. Quant aux résultats, ils sont difficilement appréciables. Selon la correspondance diplomatique, elle est en très bonne santé pendant les mois qui suivent son séjour aux eaux de Pougues. Sa santé se dérègle à l'été 1767 durant lequel elle suit un régime austère selon les conseils de Tronchin. En 1769, elle part pour Barèges. De la même manière, à son retour des

---

<sup>303</sup> Maria Adriana GIUSTI, « Villes d'eaux en Italie. De la santé aux loisirs les lieux du « moderne bien-être » », dans Daniel RABREAU et Sandra PASCALIS (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières : promenades urbaines et villégiature*, Paris, Annales du Centre Ledoux, tome 5, 2005, 289 p., p. 91-100.

<sup>304</sup> ASM, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 216, abbé Contri, 30 juin 1766.

<sup>305</sup> FAYE, *op. cit.*, ch. VII « du régime et des précautions nécessaires pendant et après l'usage des eaux », p. 76-78.

<sup>306</sup> Jean-Joseph de BRIEUILLÉ, *op. cit.*, p. 137-142.

<sup>307</sup> Claude FOUET, *Nouveau système des bains et eaux minérales de Vichy, fondé sur plusieurs belles expériences et sur la doctrine de l'acide et de l'alcali*, Paris, R. Pépie, 1686, 311 p., p. 217.

<sup>308</sup> M. P. RIFFE, « Réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pougues par Messire Poincet curé de Pougues », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, seconde série, t. I, 1863, p. 400-403, p. 400.

Pyrénées, elle décrit « les heureux effets » de son séjour malgré des débuts difficiles. En 1787, les effets du séjour à Bourbon-l'Archambault sont mitigés et la princesse se plaint toujours de son œil. Cependant, l'agent du duc de Modène est plus optimiste et décrit la bonne santé de la princesse. Ce n'est qu'après le séjour de trois mois en 1788 à Triel que la princesse se déclare satisfaite de sa santé. Le bon air de Triel semble plus bénéfique que les eaux de Bourbon-l'Archambault dans l'esprit de la princesse.

Le corps de la princesse fait l'objet d'une attention particulière qui témoigne de l'importance sociale du paraître aristocratique et de l'inquiétude de cette femme pour sa santé. Les normes de l'apparence imposent des dépenses conséquentes et un marché important : l'usage de produits pour le corps et le visage est un aspect d'une consommation aristocratique féminine caractérisée par son ampleur, sa fréquence, sa distinction.

Or, les conseils médicaux tendent progressivement à pointer la parure aristocratique comme l'origine de maladies variées. La princesse suit ces recommandations et les années 1780 sont marquées par un changement dans ses pratiques : certains produits jugés toxiques disparaissent de la toilette princière, l'habit de cour jugé trop contraignant est peu porté. Au contraire, elle recherche des formes et des tissus plus souples ou des pièces d'habillement qui ont des vertus thérapeutiques. Les soins médicaux, les régimes croissent et ce changement témoigne de la médicalisation progressive de la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle révèle au-delà de l'inquiétude de la princesse pour la préservation d'une santé qui à ses yeux est fragile du fait de la conjonction de plusieurs facteurs. Etre une aristocrate et une femme sont la marque d'une hypersensibilité ; l'absence de maternité, la vieillesse accentuent ses fragilités tout comme les déceptions de la vie et la solitude. Dès lors, son quotidien semble organisé autour du soin et de la santé : ses occupations, sa parure mais aussi son alimentation avec les régimes par exemple. Préserver sa santé devient alors primordial et prend parfois le pas sur ses obligations sociales. Ainsi, l'acquisition du château de Triel, peut se voir concevoir comme une volonté d'un retour à la campagne, d'une vie à l'air libre et pur, traduction des conseils des traités médicaux et de l'évolution des mentalités à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une pratique de ressourcement qui peut apparaître comme une forme de retraite à la fois sociale et spirituelle.



L'étude de la consommation de la princesse de Conti apporte ainsi un éclairage sur le train de vie aristocratique et féminin. Celui-ci se distingue par son opulence, son apparat. A travers les comptes, émerge l'existence d'un luxe quotidien qui s'exprime dans tous les domaines de la consommation et marque une nette différence entre la noblesse curiale, le reste du second ordre ou l'élite roturière opulente de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La princesse doit suivre les normes qui organisent le train de vie aristocratique et se caractérisent par la recherche des éléments les plus luxueux, les plus raffinés dans tous les domaines. Les appartements princiers par leur dorure et leurs riches étoffes en sont un exemple particulièrement visible. La table princière doit se distinguer par le luxe de la vaisselle et le raffinement des mets. L'apparence princière est façonnée selon les règles auliques et les exigences des modes. La garde-robe renouvelée, le choix de tissus onéreux témoignent de son appartenance à l'aristocratie. Au luxe quotidien s'ajoute le luxe extraordinaire des réceptions qui conduisent à un étalage de faste, des cérémonies curiales qui imposent le port d'habits spécifiques et de tenues particulièrement riches et ornées.

En réalité, la consommation de la princesse reste limitée. Le renouvellement de sa garde-robe est occasionnel, les dépenses restent raisonnables, bien en deçà du faste déployé par les autres princesses du sang et plus encore par les membres de la famille royale. La spécificité de Marie-Fortunée d'Este réside dans un luxe extraordinaire restreint. Les dépenses somptuaires sont réduites à un petit nombre d'espaces ou de réalisations : les réceptions sont rares, organisées pour des circonstances spécifiques, concentrées à l'année 1786 ; l'aménagement de ses appartements est limité à la décoration de sa chambre et du salon de compagnie et à un petit nombre de réalisations. De la même manière, sa participation aux modes est limitée : la princesse en suit davantage le temps long que les variations les plus éphémères. Elle révèle les capacités financières réduites de cette épouse séparée. Il ressort de l'examen de sa consommation une image assez classique, la princesse reste attachée aux marqueurs traditionnels du luxe aristocratique, à l'apparat plus qu'à la mode.

Au-delà, cette étude interroge la spécificité de la consommation féminine. Elle se remarque par l'intérêt de la princesse pour l'aménagement de ses appartements et notamment de ses cabinets et garde-robes autour d'un décor fleuri, de meubles raffinés et considérés comme féminins. Elle est particulièrement visible dans les dépenses de parure. Les mémoires

de tissus ou de parfumeurs démontrent le rôle capital de la « culture des apparences » dans le monde aristocratique. Ils révèlent aussi les rapports complexes entretenus par la princesse avec son propre corps. La préservation de sa santé est un enjeu primordial pour Marie-Fortunée d'Este et tend à partir des années 1780 à prendre de l'importance dans son quotidien : son alimentation est organisée autour de la préservation de sa santé, ses vêtements et sa parure peuvent avoir des vertus thérapeutiques. Toutefois, préserver sa santé ressemble à un art d'équilibriste. Ses obligations sociales accompagnées du port du grand corps, des veilles fréquentes, d'une alimentation abondante se heurtent aux nouvelles recommandations médicales.

En définitive, sa santé devient de plus en plus essentielle et tend à régir l'ensemble de son existence quotidienne et plus largement sa vie sociale. En effet, les comptes et les correspondances de la princesse permettent d'entrer plus amplement dans l'univers de Marie-Fortunée d'Este. Tenir son rang passe par la fréquentation de la sociabilité aristocratique et curiale, par des divertissements distinctifs mais aussi par des devoirs spécifiques de princesse chrétienne. Or, entre la société aulique et Dieu, la princesse tend progressivement à choisir le monde spirituel.

**TROISIEME PARTIE**  
**UNE PRINCESSE ENTRE LE MONDE ET DIEU**



Pour une princesse du sang, tenir son rang passe par de multiples obligations. Aux pratiques consummatoires distinctives, s'ajoute le devoir de tenir et maintenir sa place dans la société aristocratique tout en veillant à suivre ses devoirs de princesse chrétienne.

Cet équilibre entre le monde et Dieu apparaît difficile à conserver et a fait l'objet d'un grand nombre de réflexions au cours de l'époque moderne. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, subsiste la dénonciation de la cour comme lieu de dépravations des mœurs tandis que d'autres à l'instar d'Antoine de Courtin<sup>309</sup> et de Jean-Baptiste de La Salle<sup>310</sup> alimentent un courant important, celui de l'honnêteté chrétienne, qui vise à réconcilier la morale chrétienne et les règles de l'honnêteté mondaine identifiée à la cour et surtout à la bonne société. Ils cherchent à démontrer que l'honnête homme et le chrétien vertueux ne font qu'un. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les théoriciens de l'honnêteté chrétienne doivent affronter les philosophes qui assimilent l'honnête homme à l'homme du monde qui se définit par sa politesse fondée sur le droit naturel, la sociabilité. Les tenants de l'honnêteté chrétienne répliquent en défendant le lien entre la morale religieuse et le modèle de l'honnête homme<sup>311</sup> et les hagiographies<sup>312</sup> des membres de la famille royale dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle cherchent à montrer qu'il est possible de vivre quasi saintement à la cour. Au lendemain de la Révolution, la comtesse de Genlis<sup>313</sup> effectue, a posteriori, la réconciliation entre la politesse et les vertus chrétiennes mais cette vision rétrospective est largement teintée d'une grande nostalgie à l'égard d'un monde disparu.

Dans ce contexte, il s'agit de comprendre par quels moyens la princesse de Conti arrive à articuler les exigences de son rang et ses devoirs religieux. Mais cette conciliation ne rime pas obligatoirement avec équilibre et progressivement ses pratiques dévotionnelles

---

<sup>309</sup> Antoine de COURTIN, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, L. Josse et C. Robustel, 1728, 360 p.

<sup>310</sup> Jean-Baptiste de LA SALLE, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, Paris, C. Fouraut et fils, 1875, 118 p.

<sup>311</sup> Jean-Baptiste MORVAN DE BELLEGARDE, *Le Chrétien honnête homme, ou l'Alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile*, La Haye, A. Van Doll, 1736, 512 p. ; Jean-Baptiste BLANCHARD, *Les Maximes de l'honnête homme ou de la sagesse, avec des réflexions morales et historiques, utiles aux jeunes gens et aux autres personnes pour se conduire sagement et avec honneur dans le monde. Nouvelle édition revue... et augmentée...*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1779, 3 vol.

<sup>312</sup> Abbé PROYART, *Vie de la reine de France, Marie Leckinska*, Bruxelles, Le Charlier, 1794, 398 p. ; Henri GRIFFET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin*, Paris, Simon, 1777, 2 vol.

<sup>313</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*



prennent une ampleur plus forte. En effet, l'analyse conjointe de ses déplacements et de son insertion dans la sociabilité aulique et aristocratique montre une présence effacée dans le monde curial et met en lumière un retrait graduel de la société princière. Cette mise à l'écart souligne combien les pratiques sociales et culturelles de la princesse sont éloignées de l'image d'un siècle des Lumières joyeux, léger et volontiers philosophe. Au contraire, l'importance de la religion dans son existence, démontre que chaque activité quotidienne et même ses loisirs doivent être au service de son élévation et visent donc à se rapprocher de Dieu.

## Chapitre 8

### En voiture !

#### La mobilité d'une princesse du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

La mobilité est un trait essentiel de la noblesse d'Ancien Régime qui se démarque par ses nombreux déplacements<sup>1</sup>. La maîtrise de l'espace est un signe de pouvoir. Le voyage en lui-même est éminemment distinctif que ce soit dans sa temporalité, ses conditions matérielles, ses destinations. Le renouvellement des études sur les transports<sup>2</sup> intégrant le nouveau concept de mobilité a montré combien elle est une valeur, une pratique et un capital social, financier et cognitif. Les récents travaux sur la culture équestre<sup>3</sup> -qui se définit comme « l'ensemble des pratiques sociales, utilitaires et distinctives comme sur l'indispensable contextualisation des connaissances qui concernent le cheval »<sup>4</sup>- ont souligné l'importance sociale des équipages. Le cheval est en effet indissociablement lié à la culture de cour. L'écurie est un domaine crucial dans la consommation ostentatoire. Comme le rappelle Louis-Sébastien Mercier :

« Une voiture est le but où veut atteindre chaque homme dans le chemin scabreux de la fortune. Au premier pas heureux, il établit un cabriolet qu'il conduit lui-même ; au second, vient le carrosse coupé ; au troisième, carrosse pour monsieur ; puis enfin, carrosse pour madame »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Roger BAURY, « L'ubiquité nobiliaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Josette PONTET, Michel FIGEAC et Marie BOISSON (dir.), *La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, 2 vol.

<sup>2</sup> Mathieu FLONNEAU et Vincent GUIGUENO, « De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ? Mise en perspective d'un champ », dans M. FLONNEAU et V. GUIGUENO (dir.), *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 334 p., p. 11-21.

<sup>3</sup> Jean-Pierre DIGARD, *Une histoire du cheval : art, techniques, société*, Arles, Actes Sud, 2003, 230 p. ; Daniel REYTIER, Daniel ROCHE (dir.), *Les Écuries royales : du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, Versailles, Château de Versailles, 1998, 319 p. ; *Voitures, chevaux et attelages: du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2000, 366 p. ; *A cheval ! Écuyers, amazones et cavaliers du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 2007, 399 p.

<sup>4</sup> Daniel ROCHE, *La culture équestre de l'Occident XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre du cheval*, t. I, Le cheval moteur, Paris, Fayard, 2008, 479 p., p. 14.

<sup>5</sup> L.-S. MERCIER, *op. cit.*, Chap. 644, « aller à pied », p. 228.

La voiture est une sorte de trône ambulante<sup>6</sup> qui donne à voir à tous, dans la rue, le rang, la réussite du propriétaire. Les voitures rivalisent de décorations, les chevaux font l'objet d'une sélection accrue. De ce fait, les chevaux, les voitures, les attelages sont des marqueurs sociaux encombrants : ils sont gourmands en espace, en main d'œuvre, en soins...

A partir de ses comptes, il faut donc voir quelle place cette princesse peu argentée a attribué à ses équipages dans l'affirmation de son rang. L'étude de ses déplacements lève le voile sur cet aspect de l'existence de la princesse.

## I. DE NÉCESSAIRES ÉQUIPAGES

Posséder voitures et chevaux est une impérieuse nécessité pour une princesse du sang. Le cheval moteur<sup>7</sup> est tout d'abord utile pour des aristocrates dont la vie se caractérise par le nomadisme. Les équipages donnent aussi à voir le rang de chacun, que ce soit par le nombre des chevaux, qui est codifié par l'étiquette, par la décoration, l'ornement et la variété des voitures. Enfin, les hommes participent à cette représentation, par le port de la livrée.

Signe de leur importance sociale, les attelages, chevaux et voitures sont donnés par le comte de la Marche au moment de la séparation en avril 1776 mais une partie des équipages est déjà utilisée par son épouse avant cette date. L'analyse des voitures, des chevaux et des accessoires fournis par le prince permet de connaître quels sont les équipages nécessaires à la mobilité princière. En effet, son mari accorde ce qu'il considère comme l'indispensable pour que son ex-femme qui demeure son épouse aux yeux de l'Eglise et une Conti au regard de la société, puisse tenir convenablement son rang. Les équipages doivent à la fois montrer avec éclat son appartenance à l'aristocratie et répondre aux exigences des fréquents voyages de la maison princière.

### A. Les voitures

Comme le souligne Daniel Roche, « dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les aristocraties européennes ont vu dans l'usage des carrosses une forme de manifestation ostentatoire, dont le rôle fonctionnel servait de support mobile et permanent à l'usage du rang, de la fortune, et de la puissance sociale »<sup>8</sup>. L'acte de séparation et les sources comptables permettent de connaître la composition du garage princier et la diversité de leur utilisation. Ils décrivent les décorations

---

<sup>6</sup> Jean-Louis LIBOUREL, « Du cheval au spider, les voitures hippomobiles dans la société du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *De Pégase à Jappeloup, cheval et société, actes du colloque de Montbrison*, 24 septembre-2 octobre 1994, Montbrison, 1995, 506 p., p. 89 à 101.

<sup>7</sup> Daniel ROCHE, *La culture équestre de l'Occident ... op. cit.*

<sup>8</sup> Daniel ROCHE (dir.), *Voitures, chevaux et attelages... op. cit.*, p. 7.

et précisent la valeur de chaque voiture.

### 1) Un garage pour transporter la maison

Les attelages de la princesse de Conti sont hétéroclites et hiérarchisés. Ils doivent à la fois transporter une maison princière nombreuse et assurer le déplacement de la princesse.

En 1776, sept voitures sont données à la comtesse de la Marche pour un montant total de 15 900 livres. Parmi elles, quatre attelages sont destinés au transport des hommes : trois berlines et une gondole comme le précise le tableau 8. Une autre berline est ensuite acquise par la princesse en 1782 ; un cabriolet est mentionné en 1789. Le nombre des voitures reste modeste et nettement inférieur à celui des princesses de la famille royale : en 1767, la dauphine Marie-Josèphe de Saxe en possède près de quarante<sup>9</sup> ; la duchesse de Bourbon en reçoit cinq en 1781 et Louise de Condé dispose de huit attelages à sa majorité en 1783<sup>10</sup>. Les voitures sont hiérarchisées en fonction des personnes transportées. La maison de la princesse de Conti comme celle de la duchesse de Bourbon voyagent dans les gondoles, qui se distinguent par leur capacité d'accueil car elles peuvent contenir jusqu'à douze personnes<sup>11</sup>. Roubo en souligne l'usage par les grands aristocrates<sup>12</sup>. La gondole transporte l'ensemble des domestiques de Marie-Fortunée d'Este alors que certains serviteurs de Louise de Condé possèdent leurs propres voitures à l'instar de l'écuyer ou du contrôleur de bouche.

---

<sup>9</sup> C'est-à-dire treize berlines, neuf carrosses, quatre chaises de poste, deux vis-à-vis, deux diligences, deux gondoles, une calèche, un soufflet, un diable, une cantine, une litière et des chariots, Colonel du MARTRAY, *Les équipages de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France, d'après Etienne Denis de Pampelune de Genouilly, écuyer cavalcadour, commandant les écuries de Marie-Josèphe de Saxe*, Nevers, Imprimerie de la Nièvre, 1919, p. 13-15.

<sup>10</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-AB-025 Maison et dépenses de Louise de Condé ; 1767-1783, écurie de SAS Mademoiselle de Condé au 1<sup>er</sup> janvier 1783.

<sup>11</sup> Jean-Louis LIBOUREL, *Voitures hippomobiles, vocabulaire typologique et technique*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2005, 411 p, p. 120.

<sup>12</sup> « L'usage des gondoles est très bon pour les voyages et pour la chasse, parce qu'elles tiennent beaucoup de personnes, ce qui diminue en même temps l'ennui et les frais de voyage ; c'est pourquoi tous les grands seigneurs en ont pour le transport de leurs gens et de leurs effets les plus précieux », André Jacob ROUBO, *L'art du menuisier*, Paris, 1771.

**Tableau 8 : Les voitures de trois princesses du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Voitures	Princesse de Conti		Duchesse de Bourbon	Melle de Condé
	1776	1789	1781	1783
Berline de ville	1	1	2	1
Berline de campagne	2	2	2	1
Gondole	1	1	1	0
Diligence	0	1	0	1
Calèche	0	0	0	1
Cabriolet	0	1	0	2
Pourvoyerie <sup>13</sup>	0	0	0	1
Voiture	0	0	0	1
Total des voitures pour le transport des personnes	4	6	5	8

Les berlines sont réservées à la princesse et sa suite. Apparues dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est une voiture répandue<sup>14</sup> : « d'abord destinée au voyage, elle s'impose comme voiture de ville et de gala »<sup>15</sup>. Les berlines présentes en 1776 se différencient par leur destination : la plus riche est la berline de ville, les deux moins riches sont les berlines dites de campagne soulignant ainsi que l'apparat est plus important à Paris qu'en villégiature. Cette idée se retrouve pour les autres princesses car dans l'ensemble les voitures pour la campagne sont moins onéreuses.

## 2) Des voitures richement décorées

A partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de carrosses augmente et ceux-ci font l'objet d'une surenchère de décorations, d'ornements, d'un étalage ostentatoire. Les voitures accèdent par leurs décors au rang d'œuvre d'art<sup>16</sup>. Comme on l'a vu<sup>17</sup>, un grand nombre d'artisans participent à la réalisation d'un carrosse et sa décoration et concourt à éblouir les passants par les dorures, les couleurs flamboyantes. On retrouve dans l'équipage les marqueurs du décorum aristocratique tels l'or, le damas ou le velours cramoisi, les armoiries.

Tout d'abord, le luxe est visible par le coût des voitures. La plus riche berline livrée à la comtesse de la Marche en 1776 est estimée à 10 000 livres. De même, l'acquisition et la rénovation de la berline à l'anglaise se montent plus de 5 000 livres<sup>18</sup>. Leur coût est

<sup>13</sup> Voiture destinée au pourvoyeur.

<sup>14</sup> François-Alexandre de GARSAULT, *Traité des voitures pour servir de supplément au « Nouveau Parfait Maréchal » avec la construction d'une berline nouvelle nommée l'Inversable*, Paris, Leclerc, 1756, p. 91.

<sup>15</sup> J.-L. LIBOUREL, *op. cit.*, « berline », p. 65-66.

<sup>16</sup> J.-L. LIBOUREL, « Du cheval au spider... », *art. cit.*

<sup>17</sup> Voir le chapitre 4.

<sup>18</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°3, Etat des frais pour la voiture neuve, septembre 1782.

comparable à celui d'autres voitures aristocratiques : celles du duc de Penthièvre oscillent entre 1 900 et 5 000 livres<sup>19</sup> ; Louise de Condé obtient une berline de ville neuve d'une valeur de 7 733 livres et une de campagne qualifiée de très bonne de 4 000 livres.

Les berlines données par le comte de la Marche participent à ce déploiement de richesse. Les étoffes utilisées sont précieuses, ce sont des velours<sup>20</sup> et l'une d'elles est même ornée de peau d'ours en 1784<sup>21</sup>, qui est un signe de raffinement et de confort. Les couleurs sont significatives : le vert domine ainsi que le cramoisi ; l'or est très présent, sur les poignées, les huit pommes à panaches<sup>22</sup> de la nouvelle berline en 1782. Peu d'informations sont dévoilées sur les décors sculptés. Néanmoins, la princesse de Conti fait peindre tout d'abord en octobre 1776, c'est-à-dire après la séparation et au moment où elle s'installe à l'hôtel du Lude mais aussi au moment où elle devient princesse de Conti, ses armes sur les quatre panneaux de la chaise à porteur<sup>23</sup>, puis en 1782 par Sevaux sur la nouvelle berline pour un montant de 1 000 livres. En 1782, le travail est particulièrement remarquable comme le souligne le mémoire du peintre :

« peins sur les millieux des quatre grands panneaux les armes de SAS à savoir les blasons collaré les couronnes, ornements des cartel travaillé en or de relief suporté par les anges peins de coloris, avoir vernis, paullis, glassé ladite peinture »<sup>24</sup>.

Ainsi, les voitures de la princesse ont une finalité pratique évidente et leur nombre est imposé par le mode de vie aristocratique. Elles doivent satisfaire les exigences du rang par leurs décors, leur richesse. La présence des armes est un signe fort de la qualité de l'occupante. Néanmoins, le garage princier reste modeste et les aménagements intérieurs restreints alors que les voitures féminines<sup>25</sup> se caractérisent par un confort et un raffinement plus étoffés. De même, l'étude de l'écurie princière témoigne du souci de la princesse de tenir son rang tout autant que de limiter ses dépenses.

---

<sup>19</sup> Jean DUMA, « Les écuries du duc de Penthièvre au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans D. ROCHE (dir.), *Les écuries royales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Versailles, Association pour l'Académie de l'Art équestre de Versailles, 1998, 319 p., p. 119-141, p. 125.

<sup>20</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°10, mémoire du sellier, décembre 1782.

<sup>21</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°6, mémoire du sellier, janvier 1784.

<sup>22</sup> « Motif d'amortissement qui orne le pavillon ou l'impériale des carrosses », J.-L. LIBOUREL, *op. cit.*, « pomme », p. 297.

<sup>23</sup> A. N., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°24, ouvrages de peinture, octobre 1776.

<sup>24</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°7, mémoire de peinture, décembre 1782.

<sup>25</sup> J.-L. LIBOUREL, *op. cit.*, p. 179.

## B. Une écurie modeste

L'acte de la donation faite par le comte de la Marche à son épouse<sup>26</sup> mentionne le nombre de chevaux, leur âge, leur valeur ainsi que leur destination<sup>27</sup>. Les chevaux de course ou de selle sont absents car Marie-Fortunée d'Este ne monte pas, à la différence par exemple de la duchesse de Bourbon qui possède ses propres montures<sup>28</sup>, et ne semble pas s'intéresser à l'hippisme pourtant à la mode à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, l'écurie est entièrement destinée au transport princier.

En 1776, les effectifs de l'écurie sont relativement modestes : le 1<sup>er</sup> avril 1776, vingt-cinq chevaux sont donnés par Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti à sa femme tandis que le prince de Condé en accorde 28 à la duchesse de Bourbon en 1781 et 30 à sa fille, Louise de Condé en 1783. La taille de l'écurie est imposée par le rang de la princesse qui a le droit -selon la comtesse de Genlis<sup>29</sup>- de posséder des attelages à huit chevaux lors des cérémonies ; elle est liée au transport de la maison et des bagages princiers.

L'écurie de la princesse de Conti est composée de chevaux de modeste qualité. Alors que le « cheval de sang » est de plus en plus recherché auprès des grands aristocrates tels le duc de Chartres ou le comte d'Artois qui se lancent dans les courses de chevaux<sup>30</sup>, il n'y a aucune mention de chevaux anglais, voire arabes ou danois comme dans l'écurie du duc de Penthièvre<sup>31</sup>. Les chevaux de la princesse sont de valeur modique. Leur coût moyen est de 426 livres alors que celui des montures de Louise de Condé est de 637 livres. Il est aussi bien inférieur aux estimations de Daniel Roche qui établit, à partir de 4 000 annonces de vente de cheval, qu'un cheval moyen coûte 780 livres en 1789<sup>32</sup>. La majorité des équidés de la princesse est employée pour les attelages. Ils doivent être robustes et résistants tels les sept bidets<sup>33</sup>, réputés pour leur endurance, chargés du transport des domestiques et des bagages.

Ainsi, l'écurie de la princesse est modeste et le nombre des chevaux est guidé par la

---

<sup>26</sup> A. N., 72 AP, I, Papiers Luxure-Luxeuil, état des harnais, chevaux, carrosses et voitures remis par ordre de SAS Mgr le comte de la Marche à Madame, le 1<sup>er</sup> avril 1776.

<sup>27</sup> Voir annexes 5.

<sup>28</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation, « état des voitures de ville, de campagne, chevaux de carrosse et de selle... destinés pour les services de SAS Mme la Duchesse de Bourbon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1781 ».

<sup>29</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde*, « princes du sang (hommages rendus jadis aux) ».

<sup>30</sup> Nicole de BLOMAC, *La gloire et le jeu, des hommes et des chevaux, 1766-1866*, Paris, Fayard, 1991, 391 p.

<sup>31</sup> J. DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre... op. cit.*, p. 493.

<sup>32</sup> Daniel ROCHE, *La culture équestre de l'Occident, XVI-XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre du cheval*, t. I, le cheval moteur, Paris, Fayard, 2008, 479 p., p. 267.

<sup>33</sup> Le bidet est un petit cheval, trapu et vigoureux destiné, à l'époque moderne, au portage, Jacques MULLIEZ, « Du bidet au poney, du travail paysan au loisir aristocratique », dans Daniel ROCHE, Daniel REYTIER (dir.) *A cheval ! Ecuyers, amazones et cavaliers du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Versailles, Association pour l'Académie de l'art équestre de Versailles, 2007, 399 p., p. 49-69.

nécessité de transporter les voitures. Les chevaux sont robustes, résistants et utiles. Par leurs équipements chatoyants, ils sont aussi des marqueurs sociaux.

### C. Une livrée et des équipages aux armes de la princesse

Plusieurs éléments participent à l'éclat du cortège princier : les ornements des équipages, les harnais, les selles et les vêtements portés par les membres de cet attelage. Ce sont des accessoires symboliques, coûteux et précieux. La livrée par le port de couleurs spécifiques traduit l'appartenance au groupe des serviteurs des princes.

En 1776, les équipements donnés par le comte de la Marche sont travaillés et onéreux. Objets utilitaires et nécessaires à la bonne marche du convoi, ce sont aussi des biens précieux. Une paire de harnais de ville avec ses guides est estimée à 900 livres, une autre à 700 livres. Les matériaux utilisés sont nobles : les harnais sont en maroquin rouge et les brides des mors sont garnies d'argent. L'éclat, l'apparat de l'attelage sont rehaussés par l'harmonie des couleurs. Les croupelins sont rouges assortis aux tissus des carrosses. La magnificence de l'équipage se retrouve par la présence d'une paire de caparaçon, sorte de housse pour recouvrir les chevaux, en peau de panthère évaluée à 144 livres en 1776.

Le port de la livrée est un signe distinctif qui montre l'appartenance à la maison princière. Elle est revêtue par plusieurs catégories de domestiques, entre dix-huit à vingt personnes de 1776 à 1789. La livrée porte les couleurs de la famille Conti appelées « isabelle conty » c'est-à-dire de couleur isabelle, soit marron clair<sup>34</sup>, et rouge et doublées de « bleu du roi ». La fonction de représentation est affirmée par la présence de parements de draps fins ou de galons d'argent. Sa dimension ostentatoire et sociale est renforcée par le choix de fournisseurs réputés qui travaillaient pour Louis-François de Bourbon-Conti<sup>35</sup> ou qui fournissent Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti<sup>36</sup>

Ainsi, l'analyse des chevaux, voitures et équipages donnés par le comte de la Marche en 1776 souligne l'importance de l'écurie dans l'ethos aristocratique. Les équipages de la princesse de Conti sont adaptés à son mode de vie caractérisé par l'ubiquité et le système de la maison. Ils soulignent de plus la spécificité d'une écurie féminine, celle d'une femme qui ne monte pas à cheval. A partir de 1776, la princesse entretient elle-même ses équipages et cherche à concilier les exigences de son rang tout autant que les impératifs d'un budget limité.

---

<sup>34</sup> Isabelle, « Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc & le jaune, mais dans lequel le jaune domine. Il se dit sur-tout du poil des chevaux. Il y en a de plus clair, de plus doré, de plus foncé », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, 1762.

<sup>35</sup> Arch. nat., R3/201, pièce n°93, mémoire de Boursier, 1748 ; pièce n°104, mémoire de Platel, 1745.

<sup>36</sup> Arch. nat., 72 AP 1, Papiers Luxure-Luxeuil, mémoires de Labitte, Henneguy, Sitger, Roller des Essarts et d'Apesteuguy.



Or, l'écurie est une source de dépenses importantes et régulières.

## II. UN ENTRETIEN COUTEUX

Le secteur de l'écurie est un pôle majeur dans la vie et l'économie de la maison. Tout d'abord, acheter des chevaux, décorer les voitures coûtent cher et demandent ensuite un entretien, des réparations, un renouvellement régulier qui peuvent être onéreux. Voitures et attelages entraînent des frais importants et demandent la participation de nombreux fournisseurs spécialisés que ce soit à Paris ou au gré des déplacements.

Gourmande en argent, l'écurie représente, comme cela a été montré dans le chapitre 3, 17 762 livres soit 10,5 % des dépenses totales de l'année 1788-1789, soit entre 1 100 livres et 1 400 livres par mois. Il s'agit donc d'analyser comment se décomposent ces frais entre l'entretien des chevaux, celui des voitures et des équipages.

### A. Nourrir et soigner les chevaux

Nourrir les treize chevaux présents dans les écuries parisiennes à l'hiver 1784, ou les quinze de l'été 1789, impose des dépenses assez lourdes qu'il est possible d'évaluer à au moins 7 500 livres par an. Cette somme est bien inférieure aux dépenses d'écurie du duc de Penthièvre qui atteignent 61 084 livres en 1779 mais le nombre de chevaux du duc et pair dépasse la centaine<sup>37</sup>. La nourriture pour les chevaux représente le poste de dépenses le plus important, soit 636 livres en janvier 1784, 580 livres en février 1784 et 765 livres en 1789 selon le relevé des frais mensuels d'écurie comme le montre le tableau 9. En janvier 1784, le fourrage représente 53 % des dépenses totales, comme l'indique la figure 9, ou 50 % en février. Chaque cheval coûte à la princesse dans les 48 livres mensuellement soit environ 31 sols par jour ce qui correspond au coût d'un cheval du duc de Penthièvre<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 480.

<sup>38</sup> *Ibid.*

**Tableau 9: Répartition des dépenses mensuelles d'écurie**

Frais en Livres \ Période	janvier 1784	février 1784	juin 1789
Gages	320	320	368
Nourriture des chevaux	636	580	765
Soins aux chevaux	39	39	45
Entretien des équipages	121	151	1150
Menues dépenses	85	73	243
Total	1 201	1 163	2 571

La nourriture des chevaux se compose du triptyque habituel : foin, avoine, paille. Les équidés consomment chaque jour seize bottes de foin, quarante-neuf bottes d'avoine, trente-deux bottes de paille<sup>39</sup>. Par mois, ce sont ainsi entre 442 et 457 bottes de foin, autour de quinze setiers d'avoine et entre 1 022 et 898 bottes de paille qui sont consommés en janvier et février 1784. Les chevaux demandent des soins quotidiens. Il faut les ferrer et les panser. C'est le travail du maréchal ferrant qui vient chaque jour à l'hôtel. A cela, s'ajoute l'achat d'une livre de sel, indispensable à l'équilibre physiologique du cheval, d'un coût mensuel de 14 sols qui est intégré aux menues dépenses. Celles-ci comprennent tous les frais liés aux chevaux : transport du fourrage en voiture ou dans le grenier, entretien des charriots qui ont servi au transport, frais de chandelles. Ces menues dépenses atteignent 85 livres en janvier et 73 livres en février 1784 et 243 livres en juin 1789. Cette augmentation est en partie liée à l'arrivée d'une grande quantité de foin qui impose des frais de voiturage et d'entrée à Paris. L'entretien d'une écurie impose de soigner et nourrir les chevaux ce qui entraîne des frais quotidiens. Cependant, il n'y a aucune mention d'acquisition de cheval dans les comptes même si l'âge des chevaux donnés en 1776 laisse à penser qu'ils ont pu être remplacés au cours de la période.

## B. L'entretien des équipages

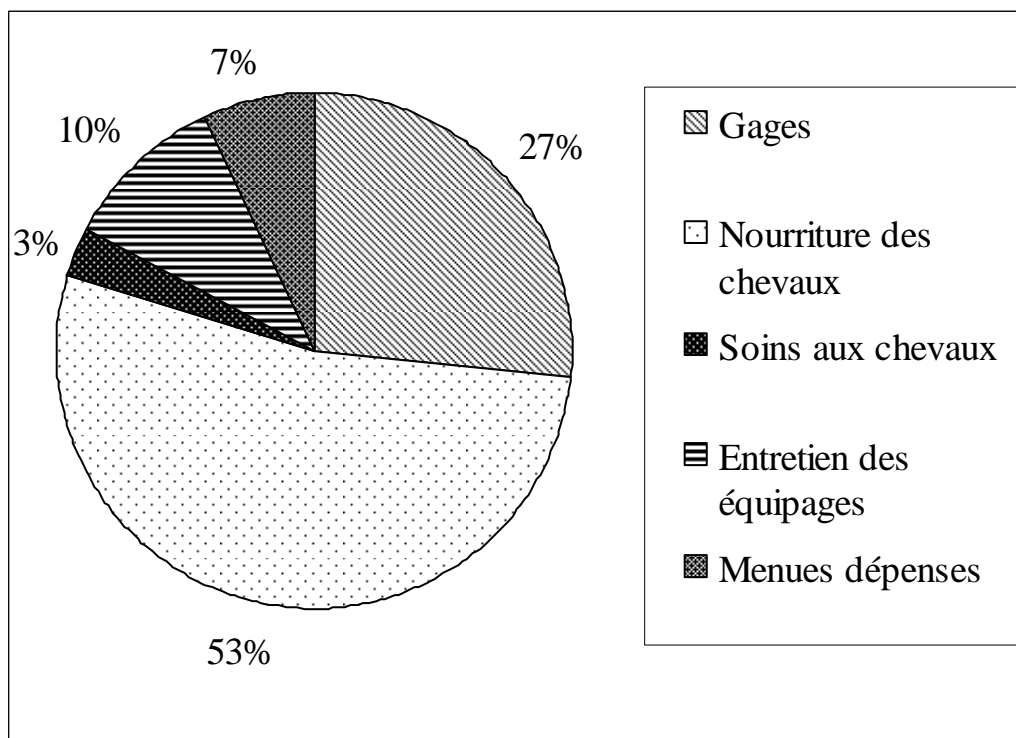
Posséder des équipages coûte cher. Il réclame un entretien régulier et le mauvais état et le vieillissement des carrosses imposent le renouvellement du garage princier.

Les dépenses mensuelles d'écurie établissent qu'une centaine de livres sont consacrées aux réparations des équipages : 121 livres en janvier 1784, 151 en février, soit environ 10 % des dépenses mensuelles comme le montre la figure 9. La fréquence des déplacements, la mauvaise qualité des routes, même si elles tendent à être améliorées au XVIII<sup>e</sup> siècle, usent

<sup>39</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièces n°11 et 12, dépenses journalières de fourrage pour les chevaux, février et janvier 1784.

les voitures, mettent à rude épreuve les équipages. Les déplacements de la princesse sont ponctués par des menus frais d'entretien voire de réparation. Les voitures sont fréquemment graissées pendant les voyages<sup>40</sup> et régulièrement lavées et nettoyées.

**Figure 9 : Les dépenses d'écurie en janvier 1784**



Les comptes révèlent l'achat d'une berline à l'anglaise<sup>41</sup>. La voiture coûte au total plus de 5 000 livres : 2 400 livres pour son acquisition et 2 852 livres pour les réparations et les décorations. Les travaux de peinture sont particulièrement onéreux en raison de la richesse du décor et de la renommée du peintre qui réalise les ornements des carrosses royaux ou princiers.

<sup>40</sup> Par exemple lors du voyage à Bourbon-l'Archambault, celle du contrôleur est graissée à trois reprises à Essonne, Fontainebleau et la Charité-sur-Loire à chaque fois pour 1 livre 16 sols, Arch. nat., R3/183, dépenses lors du séjour à Bourbon-l'Archambault, pièce n°6, mémoire des frais de transport, mai 1787.

<sup>41</sup> Le terme désigne en effet au XVIII<sup>e</sup> siècle une berline coupée « construite avec un train léger et court », dite à l'anglaise, munie d'un timon pour l'attelage à deux chevaux, F.-A de GARSULT, *op. cit.*, p. 76 et 78.

**Tableau 10 : La répartition des dépenses dans l'acquisition et la décoration de la nouvelle berline en 1782<sup>42</sup>**

Mémoires	Coût en livres
Achat de la voiture	2 400
Peintre	1 000
Bourellier	910
Frangier	390
Charron	236
Serrurier	166
Sellier	150
<b>Total</b>	<b>5 252</b>

Néanmoins, les comptes ne mentionnent qu'une seule acquisition de voiture pendant toute la période à la différence des autres aristocrates dont le parc hippomobile est constamment renouvelé. La princesse réduit ses achats au remplacement de ses voitures usées et ne suit guère les modes. L'achat d'une berline à l'anglaise est la seule trace rappelant l'anglomanie dominante dans les équipages aristocratiques. La princesse suit ponctuellement la tendance générale à l'allègement des voitures par la mention lors du séquestre révolutionnaire d'un « mauvais cabriolet » dans les remises du château de Triel. Cette voiture ouverte et légère est adaptée à la promenade<sup>43</sup> notamment à la campagne<sup>44</sup>. On la retrouve dans les écuries de Louise de Condé en 1783.

\*  
\* \*

Ainsi, les dépenses d'écurie sont limitées à l'entretien indispensable des hommes et des chevaux. Le budget serré de la princesse ne peut supporter de trop lourdes dépenses. Seules des dépenses extraordinaires sont imposées par l'étiquette. Le deuil oblige la princesse à draper ses équipages et habiller la livrée de noir en 1776 et en 1780. Les dépenses sont lourdes et reviennent en 1776 à 2 786 livres pour l'habit de livrée et à 1 780 livres pour les équipages<sup>45</sup>.

Le 4 mai 1789, la séance d'ouverture des Etats généraux lui impose de paraître dans la

<sup>42</sup> A. N., R3/175, dépenses particulières 1782, pièces n°2-11, mémoires pour l'achat et la rénovation d'une berline à l'anglaise, juin-décembre 1782.

<sup>43</sup> J.-L. LIBOUREL, *op. cit.*, p. 132.

<sup>44</sup> André Jacob ROUBO, *L'art du menuisier*, Paris, 1771, vol. 3, « l'art du menuisier-carrossier », p. 584-585.

<sup>45</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1776, pièce n°10, dépense de deuil de feu monseigneur le prince de Conti, août 1776.

suite des voitures qui accompagnent le roi et la reine<sup>46</sup>. C'est l'occasion pour elle de reprendre son carrosse et d'acquérir cocardes et nattes pour orner les équipages<sup>47</sup>. Or, si la réunion des Etats généraux impose un surcroît de dépenses, les épisodes révolutionnaires la contraignent à fuir Paris dès juillet 1789.

### III. LES VOYAGES DE LA PRINCESSE

Le voyage est un élément de pouvoir et de prestige social et fut pendant longtemps une pratique de gouvernement. Avec la sédentarisation de la cour sous Louis XIV, la noblesse n'abandonne cependant pas cette pratique distinctive. Comme le rappelle Daniel Roche, le voyage est coûteux, sélectif et les façons de voyager montrent les différences sociales :

« Sur tous les plans, le voyage est coûteux : il use les corps et vide les bourses [...] Le prix de celui-ci dépend de la vitesse et du confort qui est un signe social »<sup>48</sup>.

Si le voyage comme nouvel objet d'histoire est en vogue, les études sur les voyageuses restent limitées car les sources sont plus réduites et les voyages de femmes ont moins donné lieu à des récits que ceux des hommes. Les déplacements des femmes nobles se confondant avec la mobilité plus générale de leur milieu social, ils ne sont pas toujours perçus comme un événement singulier. Les voyages féminins ont des buts moins clairement définis que ceux des hommes et sont davantage mus par des relations familiales où la dimension politique peut être cependant cruciale<sup>49</sup>. Concentrées d'abord sur de grandes figures de voyageuses comme Lady Montagu<sup>50</sup>, les études portent depuis une dizaine d'années leur regard sur la spécificité de l'expérience féminine du voyage<sup>51</sup>. Ces travaux qui demeurent majoritairement anglo-saxons<sup>52</sup> ont souligné que les hommes n'ont pas eu l'apanage des voyages lointains ou

---

<sup>46</sup> Arch. nat., K 1719, Procession des Etats généraux.

<sup>47</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1789, pièce n°44, état de la dépense des écuries de SAS Madame la princesse de Conty pendant le mois de juin 1789.

<sup>48</sup> Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1031 p., p. 231.

<sup>49</sup> Dorothea NOLDE, « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle, Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *CLIO Histoire, femmes et sociétés*, Voyageuses, 2008, p. 59-76.

<sup>50</sup> Lady Mary MONTAGU, *L'islam au péril des femmes : une Anglaise en Turquie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, trad. et notes d'Anne-Marie MOULIN et Pierre CHUVIN, Paris, la Découverte, 1981 [réed. 2001], 253 p.

<sup>51</sup> voir le n°28 de la revue *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, Voyageuses, 2008 et Nicolas BOURGUINAT (dir.), *Le voyage au féminin: perspectives historiques et littéraires, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008, 152 p. ; Nicole PELLEGRIN (dir.), *Le temps des voyageuses, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Presses universitaires de Saint-Etienne, à paraître en 2010.

<sup>52</sup> Karen R. LAWRENCE, *Penelope voyages : women and travel in the British literary tradition*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, 268 p. ; Elizabeth A. BOHLS, *Women travel writers and the language of aesthetics, 1716-1818*, Cambridge, Cambridge University press, 1999, 309 p. ; Jane ROBINSON, *Wayward Women : a Guide to Women Travellers*, Oxford, Oxford University Press, 2001 [1990], 344 p. ; en France

dangereux. Ils s'intéressent non seulement à la mise en récit du voyage mais aussi au genre de la mobilité, aux rôles différents joués par les femmes : médiatrice, enseignante. Alors que le rôle d'intermédiaire a été souligné pour certaines « princesses voyageuses »<sup>53</sup>, le recensement de tous les déplacements effectués par Marie-Fortunée d'Este permet de réfléchir à la spécificité du voyage princier. Quels sont les motifs, les formes et les conditions de la mobilité de la princesse de Conti ? Deux grands moments doivent être distingués : comment de 1759 à 1789, les déplacements princiers s'inscrivent-ils dans une mobilité de l'apparat liée au mode de vie aristocratique ? Par quels aspects l'émigration à partir de 1789 change-t-elle les conditions du voyage ?

## A. De 1759 à 1789 : une mobilité distinctive

Les voyages de la princesse sont circonscrits au royaume de France. De 1759 à 1789, la princesse ne visite pas d'autres cours européennes et ne retourne pas à Modène alors que la duchesse de Chartres se rend en 1776 à la cour de son grand-père puis à Naples<sup>54</sup>. Si les déplacements princiers témoignent des impératifs liés à la sociabilité aristocratique, ils se révèlent restreints tant par leur fréquence que par leurs destinations.

### 1) Une mobilité réduite

De 1759 à 1789, les déplacements sont majoritairement orientés vers les résidences royales et princières<sup>55</sup> comme le montre les tableaux 11 et 12. Celles-ci sont localisées autour de Paris avec L'Isle-Adam résidence des Conti où elle se rend régulièrement avant 1776, Sceaux, Rambouillet, châteaux du duc de Penthièvre, Villers-Cotterêts, Le Raincy, propriétés du duc d'Orléans. Toutes ces résidences sont situées à moins de 100 km de son hôtel parisien voire à quelques dizaines de kilomètres ce qui permet des étapes de courte durée. Si ces séjours sont majoritairement des déplacements de plaisir et de sociabilité, ils s'organisent selon un calendrier codifié. A partir de 1781, la princesse se rend régulièrement dans son château de Triel en bordure de Seine à une quarantaine de kilomètres de la rue Saint-Dominique. Ce sont des villégiatures beaucoup plus libres effectuées selon sa propre volonté.

---

<sup>53</sup> Dorothea NOLDE, « Princesses voyageuses au XVIII<sup>e</sup> siècle, Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *CLIO Histoire, femmes et sociétés, Voyageuses*, 2008, p. 59-76.

<sup>54</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*, t. III, p. 25-30.

<sup>55</sup> Le calendrier résidentiel de la princesse est étudié au chapitre 9.

**Tableau 11 : Les déplacements de la comtesse de la Marche de 1759 à 1775**

Destinations	Années
Les résidences en Ile-de-France	
<i>Les résidences royales</i>	
Choisy	1773,1775
Compiègne	1764, 1765, 1772-1775
Fontainebleau	1770-1775
La Muette	1770
Marly	1767, 1769, 1770, 1774
Versailles	1759-1775
<i>Les résidences de la famille Conti</i>	
Isle-Adam	1759-1775
Louveciennes (résidence de la princesse douairière de Conti)	1759, 1774
Pontoise	1759-1765
Vauréal	1759
<i>Les résidences de la famille d'Orléans</i>	
Le Raincy	1772, 1773
Saint-Cloud	1768, 1770
Villers-Cotterêts	1767-1774
<i>Les résidences du duc de Penthièvre</i>	
Louveciennes	1766, 1768
Passy	1770-1775
Rambouillet	1766-1775
<i>Résidence de la famille de Condé</i>	
Chantilly	1770, 1772
Les déplacements plus lointains	
<i>Les résidences du duc de Penthièvre</i>	
Crécy (Normandie)	1759, 1765, 1772-1775
La Ferté-Vidame (Perche)	1772
L'Abbaye de la Trappe (Perche)	1772
<i>Les autres voyages</i>	
Barèges	1769
Dieppe	1764
Le Havre	1770
Nancy	1768
Pougues-les-Eaux	1766
Sens	1767

Les pérégrinations hors de l'Ile-de-France sont limitées. On peut distinguer les séjours d'agrément, les déplacements obligés pour des raisons exceptionnelles et les séjours de santé. Les déplacements d'agrément ont majoritairement pour destination les résidences du duc de Penthièvre. Le duc et pair possède de nombreuses propriétés parfois éloignées de Paris. La

princesse de Conti se rend principalement en Normandie dès les années 1770. Elle visite le Perche en 1772 près duquel son beau-frère possède le château de la Ferté-Vidame, elle réside à Vernon, autre résidence du duc et pair, très régulièrement. Elle est enfin exceptionnellement au sud de Paris à Châteauneuf-sur-Loire en 1785.

**Tableau 12 : Les déplacements de la princesse de Conti de 1776 à 1789**

Destinations	Années
Les résidences en Ile-de-France	
Triel	1781-1785, 1787-1788
<i>Les résidences royales</i>	
Bellevue	1778, 1782
Choisy	1777
Fontainebleau	
La Muette	1777, 1785-1786
Marly	1778, 1779, 1781
Versailles	1776-1789
<i>Les résidences de la famille d'Orléans</i>	
Le Raincy	1777-1781
Saint-Cloud	1778-1779
Sainte-Assise	1778-1780
Sèvres	1779-1784
Villers-Cotterêts	1777, 1780
<i>Les résidences du duc de Penthièvre</i>	
Rambouillet	1778-1782
Passy	1776
Sceaux	1776-1788
Les déplacements plus lointains	
<i>Les résidences du duc de Penthièvre</i>	
Anet	1776-1778
Armainvilliers	1776-1778, 1781
Châteauneuf sur Loire	1785
Chateauvillain	1789
Vernon	1776-1785
<i>Le séjour aux eaux</i>	
Bourbon-l'Archambault	1787

Hormis les séjours dans les résidences du duc de Penthièvre, la princesse ne se rend qu'exceptionnellement dans des destinations éloignées. En 1764, elle est à Dieppe à l'invitation du prince de Conti afin de procéder au baptême d'un vaisseau<sup>56</sup>. En 1770, elle est au Havre avec le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe. Enfin, elle se déplace pour de

<sup>56</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, lettre du 10 septembre 1764.



rare fonctions officielles : en 1768 elle accompagne le cœur de la reine Marie Leszczyńska à Nancy à l'abbaye de Bon-Secours.

Ainsi, les déplacements sont limités et circonscrits spatialement et socialement et tendent à diminuer. La princesse à partir de 1776 et surtout à partir des années 1780 se recentre sur un petit nombre de destinations et sur ses propres résidences<sup>57</sup> comme le montre le tableau 12. Les séjours aux eaux forment les seuls grands voyages qui l'obligent à traverser le royaume de France

## 2) Les séjours aux eaux : une pratique du ressourcement

Marie-Fortunée d'Este se rend à trois reprises aux eaux et ces déplacements se distinguent par la distance parcourue et la durée du voyage. Voyager pour prendre les eaux apparaît pour l'aristocratie comme un temps de sociabilité. En 1766, la venue du prince de Conti accompagné de la comtesse de la Marche et de sa suite est l'occasion de nombreuses fêtes qui attirent « toute la noblesse du Nivernais et les différents corps de la ville de Nevers »<sup>58</sup>. Mais les autres déplacements de la princesse ont une tonalité différente : les rencontres sont peu nombreuses et limitées à quelques proches à l'instar du duc de Penthièvre présent à Bourbon-l'Archambault. Ce séjour prend davantage la forme de pèlerinage.

En effet, ses voyages sont marqués par la fidélité à ses positions religieuses. Le trajet vers Bourbon-l'Archambault est rythmé par les visites d'établissements religieux ou les offices. En cela, il peut dans une certaine mesure, s'approcher, ou prendre comme modèle, le voyage de Louise de Marillac et de ses dames, qui au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sillonnent les routes ponctuant leur trajet de visites aux églises, aux hôpitaux. En effet, la princesse fréquente les Récollets de Nemours. Elle assiste à la messe à Fontenay, chez les Ursulines de Montargis et à la Charité-sur-Loire. De même, elle accorde dons et aumônes aux pauvres qu'elle croise sur la route. Enfin, elle devient la protectrice de l'Hôpital de la Charité à Bourbon-l'Archambault<sup>59</sup>. Elle acquiert, sur la route, un livre de dévotion, *Le manuel des dévots à la vierge*. En cela, le voyage peut s'apparenter à une forme d'expérience spirituelle. La Réforme catholique entend faire du voyage proche ou lointain une expérience de

---

<sup>57</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>58</sup> M. P. RIFFE, « Réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pougues par Messire Poincet curé de Pougues », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, seconde série, t. I, 1863, p. 400-403, p. 400.

<sup>59</sup> Annie REGOND, « Le patrimoine thermal de Bourbon-l'Archambault, le XVII<sup>e</sup> siècle », dans Dominique JARRASSE (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 101-116.

méditation<sup>60</sup>. A Bourbon-l'Archambault, elle suit les mêmes règles de conduite religieuse qu'à Paris<sup>61</sup>. Elle entend régulièrement la messe au couvent des Capucins ou alternativement à la Sainte-Chapelle et la fréquentation du couvent rappelle le lien entre la princesse et les Capucins parisiens. Enfin, la fréquentation de la Sainte-Chapelle, fondée en 1315 par le duc Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, peut être vue comme un symbole de la fidélité à la dynastie des Bourbons.

En effet, le voyage à Bourbon-l'Archambault est l'occasion pour la princesse de Conti d'effectuer un pèlerinage sur les terres des ducs de Bourbon. En compagnie du duc de Penthièvre venu la rejoindre, elle se rend le 12 juillet 1787<sup>62</sup> à Chevagnes, à Sept-Fons et à Souvigny.

Chevagnes est un lieu d'étape des rois de France. Le château, propriété du connétable, passe aux mains du roi de France en 1531 avec le duché et devient au XVI<sup>e</sup> siècle une résidence de chasse de François I<sup>er</sup>. Louis XIV et Anne d'Autriche en font don à la duchesse de Montmorency retirée à la Visitation de Moulins après l'exécution de son mari. Enfin, il fut la propriété du Grand Condé<sup>63</sup>. Le prince et la princesse se rendent à l'abbaye de Sept-Fons fondée par un duc de Bourbon. Enfin, ils visitent le prieuré de Souvigny véritable « Saint-Denis Bourbonnais »<sup>64</sup>. La nécropole ducale<sup>65</sup> abrite les dépouilles des Bourbons depuis le Moyen Age jusqu'à l'époque moderne puisqu'elle conserve le corps de mademoiselle de Tours, l'une des filles de Louis XIV et de Madame de Montespan, soit la tante du duc de Penthièvre<sup>66</sup>. Le prieuré demeure un lieu de recueillement pour la famille royale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme le décrit Alexandre Dumas rapportant la visite en 1830 de la duchesse d'Angoulême fille de Louis XVI<sup>67</sup>. Le voyage se double d'une expérience mystique car le duc et la princesse se rendent à l'abbaye de Sept-Fons qui suit la même règle que les moines de la Trappe dans le Perche à qui ils ont rendu visite quinze ans plus tôt<sup>68</sup>.

Ainsi, ce séjour de santé est placé sous le signe de la tranquillité, du ressourcement qui

---

<sup>60</sup> Nicole PELLEGRIN, « La Clôture en voyage (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle) », *CLIO, Histoire, femmes et sociétés*, n° 28 (2008), Voyageuses, p. 77-98.

<sup>61</sup> Qui est étudiée au chapitre 11.

<sup>62</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses lors du séjour à Bourbon-l'Archambault, pièce n°33, mémoire des dépenses pendant le voyage à Bourbon-l'Archambault, mai 1787.

<sup>63</sup> René GERMAIN (dir.), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat, de Borée, 2004, 678 p., p. 82.

<sup>64</sup> Léon COTE, *Moines, sires et ducs à Souvigny, le Saint-Denis bourbonnais*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1966 [2e édition.], 333 p.,

<sup>65</sup> Marc-Edouard GAUTIER, *Les ducs de Bourbon face à la mort : les élections de sépulture (fin XIII<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 2002, Position des thèses.

<sup>66</sup> Léon COTE, *op. cit.*, p. 45.

<sup>67</sup> Alexandre DUMAS, *Impressions de voyages*, t. I Midi de la France, Michel Lévy frères, Paris, 1851, 264 p., p. 67.

<sup>68</sup> Sur les engagements religieux de la princesse, voir le chapitre 11.

est un des aspects du voyage thermal avec notamment la pratique de la promenade. Au contraire, le voyage thermal comme voyage de sociabilité où « tout est jeu, tout est spectacle, tout est parole »<sup>69</sup> ne se retrouve pas ici. Le déplacement est aussi une expérience religieuse qui est visible dès le début du voyage. La présence aux thermes est l'occasion d'un retour aux sources de l'histoire de la famille de Bourbon. Par ce pèlerinage, elle manifeste son appartenance et sa fidélité aux Bourbons, à la famille royale. Il est donc intéressant de souligner la volonté du fils d'un légitimé allié à une Noailles<sup>70</sup> et d'une membre de la famille d'Este mais issue des Orléans et alliée aux Conti de renforcer leurs liens avec les Bourbons. Ce pèlerinage peut être vu comme un moyen d'affirmer et légitimer leur statut entaché pour Penthièvre par la bâtardise<sup>71</sup> ou fragilisé, pour la princesse, par la séparation, une vie en marge de la cour et plus globalement par le fait qu'elle ne soit pas princesse de sang royal de naissance. La mobilité n'est pas seulement un déplacement physique, géographique, elle est aussi un parcours spirituel. Elle participe à un mouvement de retrait social et religieux. Toutefois, les déplacements revêtent plusieurs significations car ils doivent par leur appareil montrer leur rang de la princesse.

## B. Une mobilité d'apparat avant 1789

Les comptes établissent le relevé des dépenses lors des déplacements princiers. Ils permettent de comprendre comme le voyage occasionne un déploiement de faste et d'apparat qui a partie liée avec le cérémonial attaché aux princes du sang.

### 1) Des voyages confortables et bien préparés

Le voyage princier se distingue par la taille du convoi, par son confort. Prenons l'exemple des grands voyages bien documentés effectués par la princesse.

Sur la route, les hiérarchies sociales se retrouvent dans l'élégance des voitures et les allures qui sont fixées par le rang de chacun : on ne « doit pas doubler plus haut que soi »<sup>72</sup>. Le convoi princier impose par sa longueur. Lors du voyage à Bourbon-l'Archambault, trois voitures quittent Paris -la berline de la princesse, la gondole des domestiques et la voiture du contrôleur de bouche- mais le convoi n'atteint pas celui de son voyage pour les eaux de Barèges en 1769. Pour traverser la France, selon madame du Deffand : « on a commandé

---

<sup>69</sup> Carl HAVELANGE, « La ville d'eau comme anamorphose. Le modèle spadois au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Dominique JARRASSE (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 215-224, p. 222.

<sup>70</sup> Le comte de Toulouse est le seul légitimé à ne pas conclure une union princière, J. DUMA, *op. cit.*, p. 36.

<sup>71</sup> Jean DUMA note le très fort attachement du duc et pair à la question du rang et à obtenir du roi confirmation et élargissement de ses privilèges, J. DUMA, *op. cit.*, p. 39-40.

<sup>72</sup> Christophe STUDENY, *L'invention de la vitesse, France XVIII-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1995, 408 p., p. 55.

trente-cinq chevaux. Elle aura six carrosses ; le voyage coûtera cent mille écus »<sup>73</sup>.

Pendant le voyage, des courriers partent en premier afin qu'au relais de postes tout soit prêt pour accueillir la princesse et sa suite. Les haltes et les pauses sont des éléments qui distinguent la princesse des autres voyageurs comme le souligne Daniel Roche « le relais, l'étape reposent sur des exigences physiologiques à peine imaginables pour le voyageur contemporain. Ajoutés aux frais de la route, ils alourdissent l'addition que ne peuvent payer les piétons habituels »<sup>74</sup>.

## 2) Les honneurs rendus à la princesse du sang

Sur la route, les honneurs rendus à la princesse du sang participent à l'apparat du cortège princier. Le règlement royal de 1711<sup>75</sup> réaffirme les honneurs militaires rendus aux princes du sang :

« Quand ils passeront les villes, la cavalerie vient au-devant d'eux, on tire le canon. La garnison sort les armes bordant des deux côtés où ils passent. Le corps de ville vient les complimenter et leur apporter les présents ».

Cette pratique est rappelée par la comtesse de Genlis pour les princes et les princesses du sang :

« En voyage quand ils se rendaient dans une ville, ils étaient harangués on leur donnait les vins de ville et une garde d'honneur ; s'il y avait des troupes, on envoyait un détachement au-devant d'eux et la même escorte les reconduisait à leur départ »<sup>76</sup>.

Les comptes confirment les honneurs rendus à la princesse comme en témoignent les dons et pourboires délivrées aux maréchaussées de Fontainebleau, Montargis et Bourbon qui assurent son accueil. S'il n'y a aucun tir de canon, elle reçoit des honneurs sonores car elle accorde 144 livres « aux tambours et à la bourgeoisie de Bourbon »<sup>77</sup>. Elle est aussi reçue par les corps de ville : la bourgeoisie de Bourbon-l'Archambault en 1787, les jurats de Bordeaux lors de son voyage antérieur à Barèges ou loge chez des membres du patriciat local ou des dignitaires religieux à l'instar de l'archevêque de Rouen lors de son séjour à Dieppe en 1764. Enfin, elle reçoit un certain nombre de cadeaux notamment alimentaires signe de reconnaissance

---

<sup>73</sup> Madame du DEFFAND, *Correspondance inédite*, Michel Lévy Frères, Paris, 1859, t. I, 479 p., Lettre à la duchesse de Choiseul, 1<sup>er</sup> mai 1769, p. 139.

<sup>74</sup> D. ROCHE, *Humeurs vagabondes*, *op. cit.*, p. 231.

<sup>75</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 281, princes du sang.

<sup>76</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde...* *op. cit.*, « Princes du sang (honneur rendu jadis aux) ».

<sup>77</sup> Arch. nat., R3/183, dépenses lors du séjour à Bourbon-l'Archambault, pièce n°33, mémoire des dépenses pendant le voyage à Bourbon-l'Archambault, mai 1787.

sociale<sup>78</sup>. La description de son passage à Bordeaux dresse ainsi la liste de tous les honneurs qui lui sont rendus :

« elle logea à Mérignac, dans la maison de campagne de M. Jarreau négociant. Les jurats l'y conduisirent, après l'avoir accueillie en cérémonie au port de la Bastide. Entr'autres articles du présent de la Ville, ils lui offrirent des *royans* qu'elle trouva excellents »<sup>79</sup>.

En contrepartie, dans une logique de don et de contre-don, la princesse doit faire preuve de largesse et de prodigalité. Elle donne de l'argent à ceux qui l'accueillent et plus globalement ses voyages sont rythmés par de fréquents pourboires. Ces dépenses sont un élément primordial du devoir de représentation de la princesse.

Ainsi de 1759 à 1789, la princesse est une voyageuse renommée, accueillie et bien traitée. Le jeu des honneurs et des largesses montre que les déplacements sont au cœur de la vie sociale de l'aristocratie : le temps du voyage est « pour beaucoup un moment qui prolongent la vie mondaine ou les relations habituelles »<sup>80</sup>. Bien différents sont les périple de l'émigration entrepris dès juillet 1789.

### C. Les voyages contraints de l'émigration

Avec l'émigration, les modalités du voyage changent radicalement. Les horizons de la princesse s'élargissent considérablement et les déplacements se font désormais à l'échelle du continent européen. Ensuite, les conditions matérielles de voyage se dégradent. La princesse devient une sorte de fugitive, du moins elle est considérée ainsi pour les autorités révolutionnaires, dont les déplacements sont soumis à l'avancée des troupes et doivent demeurer discrets sinon secrets et dont les séjours dépendent de l'autorisation des autorités locales. Néanmoins, elle conserve certains appuis religieux et familiaux dans son périple.

#### 1) Quinze années de contraintes

Le départ de France se fait en deux temps. Elle quitte Paris au mois de juillet pour Châteauvillain en Champagne afin de rejoindre le duc de Penthièvre. En août, elle fuit la France. Ensuite, elle parcourt l'Europe centrale en fonction des événements politiques.

Tout d'abord, elle s'éloigne de Paris le 10 juillet, « ne voulant pas être spectatrice de

---

<sup>78</sup> Voir le chapitre 6 ainsi que Ph. MEYZIE, « Les cadeaux alimentaires dans le Sud-Ouest aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle : sociabilité, pouvoirs et gastronomie », *Histoire, économie et société*, 1, 2006, p. 33-51.

<sup>79</sup> *Annales de Bordeaux*, 20 mai 1769, p. 204.

<sup>80</sup> D. ROCHE, *op. cit.*, p. 231.

ces scènes si affligeantes » selon l'agent du duc de Modène<sup>81</sup>, c'est-à-dire au lendemain du jour où l'Assemblée nationale se déclare Assemblée constituante. Elle arrive, le 14 juillet au matin selon Fortaire<sup>82</sup>, à Châteauvillain près de Chaumont, résidence du duc de Penthièvre. Elle devance le départ des autres membres de la famille royale et en définitive est la première princesse à fuir Paris. Celui du comte d'Artois le 17 juillet 1789 ouvre la voie à celui de la famille de Condé<sup>83</sup> et du prince de Conti. Elle reste environ un mois chez son beau-frère comme en témoignent les mémoires du serrurier pour les deux voitures et de nourriture pour les chevaux<sup>84</sup>. L'arrivée du prince de Conti le 19 juillet ajoute à l'angoisse de Marie-Fortunée d'Este. Le prince quitte Châteauvillain le 20 juillet 1789. La princesse abandonne Châteauvillain pour Chambéry vraisemblablement le 19 août comme l'indique Fortaire : « madame la princesse de Conti partit le lendemain 19 août avec une suite de dix-sept personnes, pour se rendre à Chambéry, en passant pour Lyon »<sup>85</sup>. La princesse de Conti reprend donc le chemin de la Savoie. Le motif est double « inquiète » « le cœur affligé » par la Grande Peur<sup>86</sup>, elle souhaite fuir la France tout autant que de veiller à sa santé en séjournant à proximité des eaux d'Aix-les-Bains<sup>87</sup>. En septembre, elle est à Chambéry. Elle loue deux cellules chez les Dames de Sainte-Marie. Elle y demeure deux ans avant de quitter la Savoie menacée par l'arrivée des troupes françaises qui envahissent ensuite le duché en septembre 1792.

Les dernières années de sa vie sont marquées par des voyages incessants et lointains. La princesse de Conti gagne l'Europe centrale au gré de l'évolution de la situation internationale. De juillet 1791 jusqu'au début de l'année 1798, elle est à Fribourg. Le 2 mars 1798, la République Helvétique remplace le régime patricien fribourgeois mais la princesse est déjà à Landshut en Bavière après un voyage de plus de 500 km. En 1800, elle se rend à Presbourg, l'actuelle Bratislava. En octobre 1802, elle part pour Venise, à 600 km, où vivent son frère Ercole III et sa sœur Mathilde et où elle meurt un an plus tard.

---

<sup>81</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 227, Caccia, lettre du 14 juillet 1789.

<sup>82</sup> FORTAIRE, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, Paris, Delance, 1808, 340 p., p. 214.

<sup>83</sup> *Journal d'émigration du prince de Condé 1789-1795*, publié par le comte de Ribes, Paris, Georges Servant, 1925, 547 p.

<sup>84</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1789, pièces n°69 et 70, mémoires du serrurier et de l'entretien des chevaux de la princesse à Châteauvillain, août 1789.

<sup>85</sup> FORTAIRE, *op. cit.*, p. 214.

<sup>86</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 227, Caccia, lettres des 28 juillet et 4 août 1789.

<sup>87</sup> Idem, lettre du 18 août 1789.

**Tableau 13 : Les déplacements de la princesse de 1789 à 1803**

Destinations	Dates des séjours
Chambéry (Savoie)	août 1789- 5 juillet 1791
Fribourg (Suisse)	juillet 1791-janvier 1798
Landshut (Bavière)	1798-1800
Presbourg	1800-octobre 1802
Venise	octobre 1802-21 septembre 1803

## 2) Les nouvelles conditions du voyage

Les déplacements de la princesse à partir de 1789 sont des voyages contraints et précipités. Ses séjours dans les différentes villes sont dépendants de l'autorisation des forces publiques notamment à Fribourg où les émigrés doivent passer devant une commission spécifique pour obtenir un numéro d'immatriculation ou cartouche présenté à chaque contrôle<sup>88</sup>. Les déplacements de la princesse de Conti pendant cette période s'apparentent à une forme de fuite. Tout d'abord, son avancée dans le continent européen est liée à la progression des troupes révolutionnaires puis napoléoniennes et ces départs sont parfois précipités comme le rapportent les *Annales* des Ursulines de Fribourg :

« A peine ces réparations étaient achevées que les troupes françaises approchèrent de la Suisse, la princesse dut fuir se réservant la chambre et tout le logement pour revenir chez nous si la tranquillité renaissait en Suisse »<sup>89</sup>.

La princesse doit renoncer à toutes marques d'honneur. Ses missives ne portent plus ses armes et elle prend le nom de comtesse de Triel puis de Saint-Othmar à son arrivée à Landshut. Le choix de ces deux noms est particulièrement révélateur. Si la référence à Triel rappelle son passé, son attachement à sa terre et sa volonté d'y revenir, le patronage de l'abbé de Saint-Gall, moine exilé dans une île du Rhin dans le canton d'Argau en Suisse après avoir été accusé de vols montre qu'elle se sent comme une injuste exilée. Cette situation est rendue plus difficile par le fait qu'elle doit accueillir Adélaïde fille du premier prince du sang mais aussi du régicide. De plus, les voyages sont longs et difficiles en raison des distances à parcourir, du danger de la fuite, du vieillissement de la princesse et des carrosses. Ainsi, l'abbé Lambert rapport l'accident de la princesse sur la route de Landshut :

<sup>88</sup> Abbé LAMBERT, *Mémoires de famille de l'Abbé Lambert*, publiées par Gaston de Beauséjour, Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, 330 p., p. 138.

<sup>89</sup> *Annales du couvent des Ursulines de Fribourg* citées par Tobie DE RAEMY, *L'émigration dans le canton de Fribourg 1789-1798*, t. XIV, Archives de la société historique du canton de Fribourg, 1935, 526 p., p. 56.

« Mme la princesse de Conti me conta le terrible accident de sa chute : non loin d'Augsbourg, sa voiture avait versé dans un chemin de traverse qu'elle avait fait prendre pour éviter de passer par Munich. Elle avait été fort maltraitée et était restée étendue sur la neige jusqu'à ce que la voiture eût été remise en état »<sup>90</sup>.

Ce récit montre au-delà l'obligation pour la princesse de voyager le plus discrètement possible en évitant les grandes villes. La pénibilité des déplacements est soulignée par la princesse dans ses lettres à la famille d'Orléans, comme avant son ultime voyage pour Venise : « je partirai le 6 du mois prochain pour un voyage long et fatiguant pour une vieille infirme comme moi ». Il est vrai que Marie-Fortunée a 71 ans ; elle implore ensuite Adélaïde d'Orléans : « Demandez au Seigneur de nous préserver de tout incident fâcheux »<sup>91</sup>. Elle se prépare alors au voyage comme le décrit la comtesse des Roches : « la chère tante va reprendre les promenades en voiture pour s'accoutumer à voyager : elle sortira le soir, à six heures après son jeu »<sup>92</sup>. Le trajet exige donc pour cette femme âgée un tel effort qu'elle doit s'y préparer physiquement. Face aux difficultés, elle s'en remet à Dieu, à sa Providence<sup>93</sup> et aux communautés religieuses.

La princesse dans son périple peut s'appuyer sur l'asile des couvents, couplé avec des appuis familiaux. Tout d'abord, tout au long de son exil, elle demeure en terre catholique. A Chambéry, la princesse est accueillie dans le couvent de la Visitation, puis dans celui des Ursulines de Fribourg. Elle séjourne chez les Ursulines de Landshut en Basse-Bavière, à l'abbaye de Seligenthal près de Landshut. C'est une demeure assignée par le duc de Bavière dont l'épouse est Léopoldine d'Autriche, petite-nièce de Marie-Fortunée, et petite-fille du duc Hercule III d'Este. La princesse de Conti semble pouvoir compter une nouvelle fois sur son réseau familial mais l'abbé Lambert vient nuancer cette idée « Madame l'électrice ne se souvenait pas plus de son vieil époux qu'elle était la petite-nièce de Madame la princesse de Conti »<sup>94</sup>. Ensuite, elle doit louer une maison à Presbourg. Enfin, elle hésite entre la Visitation de Vienne et celle de Venise avant de terminer ses jours au couvent de San Giuseppe di Castello. Il s'agit en effet des Visitandines de Lyon qui ont fui la Révolution à partir d'août 1792. La communauté est alors dirigée par une abbesse française, Isabelle de Sales de Falières. Dans sa fuite, la princesse peut compter sur le réseau des communautés religieuses féminines. C'est aussi dans un souci d'économie que la princesse et sa compagnie résident dans les

---

<sup>90</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 277.

<sup>91</sup> Arch. nat., 300 AP IV, 20, lettres de Madame la princesse de Conti à Madame Adélaïde, 1794-1802, lettre du 29 septembre 1802.

<sup>92</sup> Arch. nat., 300 AP III, 7, Lettres de Madame des Roches à Madame Adélaïde, 1802-1803, lettre non datée.

<sup>93</sup> Voir le chapitre 11.

<sup>94</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*, p. 280.



couvents et parfois sous la contrainte de sa famille notamment de sa petite-nièce l'archiduchesse comme le souligne très ironiquement la comtesse des Roches à Adélaïde d'Orléans :

« mais ce qui est clair et ce dont elle s'aperçoit très bien c'est que ses parents ont fort envie du couvent, et trouvent qu'elle y serait plus convenablement n'ayant pas de domestiques et n'étant pas suffisamment entourée. La princesse aimerait mieux Vienne que Venise ; et eux aimeraient mieux Venise que Vienne »<sup>95</sup>.

\*  
\* \*

En 1789 et jusqu'à la fin de sa vie, la princesse de Conti devient une voyageuse malgré elle pour reprendre l'expression de Fernand Baldensperger<sup>96</sup>. Ces années d'errance sont marquées par des difficultés matérielles, la perte des honneurs mais par rapport aux émigrés elle bénéficie de nombreux appuis et de conditions plus favorables. Néanmoins, ainsi qu'on l'a vu, le déplacement géographique se double, comme pour la grande majorité des émigrés<sup>97</sup>, d'une mobilité sociale descendante et d'un appauvrissement<sup>98</sup> mal vécu par la princesse même si paradoxalement elle retrouve un rôle dans la famille des princes en accueillant la jeune Adélaïde d'Orléans.

Des comptes se détache le portrait d'une voyageuse particulière. Du voyage de Milan à Paris en 1759 à celui de Presbourg à Venise en 1802, la mobilité est davantage une nécessité qu'un plaisir. C'est un mal nécessaire pour obtenir une guérison, tenir son rang ou fuir l'ennemi. En effet, dès 1768, lors de son séjour à Barèges, la comtesse de la Marche se plaint à son père d'un « aussi grand voyage et aussi pénible »<sup>99</sup>. Le déplacement n'apparaît pas comme un moment de découvertes de nouveaux horizons et de paysages, d'acquisitions de nouvelles connaissances. On ne retrouve pas sous la plume de Marie-Fortunée d'Este de descriptions de paysages ou de sensations comme dans les lettres de la marquise de Sévigné

---

<sup>95</sup> Arch. nat., 300 AP III, 7, lettres de madame des Roches à Madame Adélaïde, 1802-1803, lettre du 2 juillet 1802.

<sup>96</sup> Fernand BALDENSPERGER, *Le mouvement des idées dans l'émigration française, 1789-1815*, Paris, Plon, 1924, 2 vol.

<sup>97</sup> Karine RANCE, « Voyages en terres d'exil : les émigrés en Europe », dans Nicolas BOURGUINAT et Sylvain VENAYRE (dir.), *Voyager en Europe de Humboldt à Stendhal, contraintes nationales et tentations cosmopolites, 1790-1840*, Paris, Nouveau monde, 2007, 546 p., p. 415-427.

<sup>98</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>99</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 29 juillet 1769.

ou plus encore dans les récits de voyages du XVIII<sup>e</sup> siècle où le paysage acquiert un nouveau statut que ce soit dans la littérature ou dans la peinture<sup>100</sup>. Les seules mentions des espaces rencontrés sont négatives, elle évoque ainsi « les horribles montagnes » pyrénéennes reprenant un *topos* littéraire sur des montagnes qui effraient<sup>101</sup>. De même, la princesse ne manifeste aucune curiosité particulière pour les espaces, les villages rencontrés, les activités humaines à la différence par exemple de la jeune marquise de la Tour du Pin qui profite de ses déplacements pour visiter des manufactures, des établissements militaires ou publics<sup>102</sup>. Les centres d'intérêt de la princesse sont limités à la religion et aux monuments célébrant la dynastie de Bourbon. Le voyage ne fait que transférer ses occupations vers d'autres lieux.

Toutefois, sa mobilité s'exprime différemment de 1759 à 1803 selon le statut de la princesse. Avant 1789, c'est une mobilité d'élection : les voyages sont confortables, bien préparés, rythmés par les honneurs même s'il faut distinguer le temps du mariage de celui de la séparation. Après 1776, le nombre de voyages se réduit, les destinations sont plus proches. Ils témoignent du relatif enfermement de la princesse qui ne se déplace que pour des raisons et des destinations limitées. Les trajets sont concentrés autour de l'Ile-de-France et sont majoritairement liés à la villégiature trielloise : cette inflexion de sa mobilité traduit une plus grande autonomie dans ses déplacements. Rares sont les séjours au-delà de cet espace et les grands voyages ont principalement pour objet sa santé. Après 1789, le voyage prend la forme d'une fuite, clandestine, précipitée même si elle bénéficie d'appuis familiaux et religieux. Dès lors sa mobilité est à l'image de cette princesse de la marge. Le voyage est le signe d'un retrait qui s'exprime à partir de 1776 et s'affirme avec plus de force après 1789.

---

<sup>100</sup> Marc DESPORTES, *Paysages en mouvement, transports et perceptions de l'espace XVIII-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2005, 413 p.

<sup>101</sup> Numa BROU, *Les montagnes au siècle des Lumières : perception et représentation*, Paris, Éd. du CTHS, 1991 (réed. 1966), 300 p.

<sup>102</sup> Marquise de la TOUR DU PIN, *op. cit.*, p. 129-130.



## Chapitre 9

### La sociabilité d'une princesse

Jusqu'au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dictionnaires ne connaissent que le terme de sociable pour qualifier « celui qui est naturellement porté à chercher la compagnie, qui est né pour vivre en compagnie »<sup>1</sup> ou encore « une personne, qui est de bonne société, qui a les qualités propres au bien de la société: homme, humeur, esprit *sociable* »<sup>2</sup>. C'est seulement avec *l'Encyclopédie* et le chevalier de Jaucourt qu'apparaît le substantif définissant la « disposition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général »<sup>3</sup>. A partir de cette définition, la sociabilité est organisée autour de l'idée d'une harmonie sociale où domine la notion de bonheur.

Aujourd'hui, l'analyse historique de la sociabilité reste redevable aux travaux de Maurice Agulhon caractérisant la sociabilité comme l'« aptitude générale d'une population à vivre intensément les relations publiques »<sup>4</sup>. Ce concept clef de l'anthropologie historique est un outil primordial pour étudier les relations sociales et il « exige une vraie sociologie des pratiques où s'incarnent les discours normatifs »<sup>5</sup>. Employé dans l'étude des sociétés modernes, il a permis de réfléchir aux pratiques et aux mécanismes qui assurent la distinction sociale et culturelle de groupes restreints<sup>6</sup> et fondent une appartenance à la « société ». Ce terme qui se définit au XVIII<sup>e</sup> siècle comme « une compagnie de gens qui s'assemblent ordinairement pour des parties de plaisir. *Société agréable. C'est un homme de bonne compagnie, il faut l'admettre dans notre société. Il le faut bannir de notre société* »<sup>7</sup> renvoie à

---

<sup>1</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4e Edition, 1762.

<sup>2</sup> Jean-François FERAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy 1787-1788.

<sup>3</sup> *Encyclopédie*, article sociabilité.

<sup>4</sup> Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale, confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, la Pensée universitaire, 1966, 2 vol.

<sup>5</sup> Daniel ROCHE, « République des lettres ou royaume des mœurs : la sociabilité vue d'ailleurs », *revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°43-2, avril-juin 1996, p. 236-306.

<sup>6</sup> Antoine LILTI, *Le monde des salons: sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, 568 p.

<sup>7</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4e Edition, 1762, « société », p. 733.

un groupe social qui fonde la conscience de sa supériorité sur des manières partagées<sup>8</sup>, c'est le « monde », le « grand monde », la « bonne société »

Ici, l'étude de la sociabilité d'une princesse apparaît comme un axe opératoire afin de définir la place et le rôle de cette femme au sein de cette société distinguée de la France d'Ancien Régime. Elle permet de réfléchir aux espaces, aux normes, aux expériences de sociabilité de la princesse et de voir comment ses pratiques sont révélatrices de son appartenance à la très haute aristocratie mais révèlent au-delà une posture singulière marquée par un mouvement de repli. Les pratiques sociables de la princesse sont à lire dans des cadres normatifs et à partir de l'analyse de ses expériences. L'étude de ses déplacements, de sa présence dans le monde aristocratique permet de mesurer sa place dans la « bonne société » française. En contrepoint, l'examen des regards portés sur elle par ses contemporains est un moyen d'identifier la visibilité sociale de la princesse, de mesurer son influence. Quelle est la place de la princesse dans la société à un moment où on assiste à une redéfinition du prestige aristocratique ?

En effet, le cœur du siècle des Lumières est marqué par une recomposition de la prééminence sociale qui repose davantage sur des valeurs de sociabilité, des pratiques culturelles telles que le théâtre de société, la conversation... La distinction passe désormais par la figure de l'homme du monde. La sociabilité implique une maîtrise corporelle, de la façon de se tenir et de prendre la parole dans le monde. Elle suppose le respect des règles de la politesse, des usages spécifiques du monde. Comment cette princesse d'origine étrangère qui n'a pas été formée à cet art délicat de la sociabilité mondaine parvient-elle à s'insérer dans la « bonne société » de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Plusieurs axes structurent l'étude des pratiques de sociabilité de la princesse. Elles doivent être analysées à partir des différents espaces- la société de cour, les cercles princiers- dans lesquels elles s'expriment. Elles sont à confronter aux normes et aux pratiques aristocratiques afin de mettre en évidence la singularité de cette femme. La sociabilité princière est à questionner selon les différents statuts de la princesse afin de voir si, dans ce domaine, la séparation conjugale apparaît comme une rupture.

---

<sup>8</sup> A. LILTI, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Hypothèses*, 2000/1, p. 99-107.

## I. UNE PRINCESSE DANS LE MONDE ARISTOCRATIQUE

En épousant le comte de la Marche, Marie-Fortunée d'Este est introduite à la cour de France et dans les cercles princiers. Aussi est-il nécessaire de saisir la place de cette princesse dans le monde aristocratique au moment où elle arrive en France et pendant son mariage.

A la cour, le rang de l'épouse du comte de la Marche qui devient en 1776 prince de Conti est régi par le cérémonial fait d'une stratification successive de prescriptions. Le renouvellement de la cour a montré l'importance des hiérarchies et des rangs. En raison d'études longtemps focalisées sur la cour de Louis XIV, le XVIII<sup>e</sup> siècle reste le « parent pauvre de l'histoire curiale »<sup>9</sup> et sa cour est généralement regardée comme la pâle copie de celle de Louis XIV. Si la cour de Louis XV a fait l'objet d'une récente réévaluation, celle de Louis XVI est souvent analysée à la lumière de son échec<sup>10</sup>. Des travaux récents intègrent désormais l'évolution du monde aulique au XVIII<sup>e</sup> siècle et les nouvelles formes de sélection des courtisans. Or, dans cette recomposition de la cour, certains historiens<sup>11</sup> ont souligné la distance croissante entre ces cousins du roi et la famille étroite du monarque. Les familles d'Orléans, de Condé et de Conti forment alors autour d'elle des cercles de sociabilité particuliers.

Cependant, dans cette analyse, la place des princesses du sang est peu connue. L'historiographie -après un long silence dénoncé par Isabelle Poutrin dans une interrogation en forme d'appel : « qui sont les princesses ? »<sup>12</sup>- s'est focalisée sur les reines<sup>13</sup>, les princesses de la famille royale<sup>14</sup> mais les princesses du sang n'ont -pas encore- suscité l'intérêt. Aussi la position de cette princesse dans le monde curial de Louis XV est-elle à identifier. Si son rang est régi par les codifications de l'étiquette, il faut examiner comme elle se place face à la prise de distance des princes du sang : suit-elle ce mouvement de retrait ? De même la position de cette princesse d'origine étrangère dans les cercles princiers est à analyser : s'intègre-t-elle

---

<sup>9</sup> Bernard HOURS, *Louis XV et sa cour, le roi, l'étiquette et le courtisan, essai historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.

<sup>10</sup> Hélène BECQUET, « La cour de France sous Louis XVI, un système en décadence ? L'exemple de la maison des enfants de France », *Dix-huitième siècle*, n° 38, 2006, p. 407-428.

<sup>11</sup> A. LILTI, *op. cit.* ; William R. NEWTON, *L'espace du roi : la cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 588 p.

<sup>12</sup> Isabelle POUTRIN (dir.), *Femmes et pouvoir politique : les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007, 334 p.

<sup>13</sup> Fanny COSANDEY, *La reine de France : symbole et pouvoir : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2000, 414 p. ; Clarissa CAMPBELL ORR, *Queenship in Britain, 1660-1837 : royal patronage, court culture, and dynastic politics*, Manchester, New York, Manchester University press, 2002, 300 p. ; Clarissa CAMPBELL ORR, *Queenship in Europe, 1660-1815 : the role of the consort*, Cambridge, Cambridge University press, 2004, 419 p.

<sup>14</sup> Bernard HOURS, *Madame Louise, princesse au Carmel : 1737-1787*, Paris, Cerf, 1987, 371 p. ; Hélène BECQUET, *Marie-Thérèse-Charlotte de France (1778-1851). Représentations, sensibilités et politique*, Positions des thèses de l'École nationale des chartes, 2004.

dans cette nouvelle sociabilité princière qui s'affirme à l'extérieur de l'espace curial ?

## A. Les prérogatives d'une princesse du sang à la cour de France

Les rois se sont attachés à réglementer la place de chacun à la cour. Henri II élabore une étiquette que Henri III formalise en cherchant à restreindre l'accès à la personne royale<sup>15</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le cérémonial qui règle l'ordonnancement, les gestes, les paroles rituelles des grandes cérémonies publiques est compilé par Théodore Godefroy, historiographe du roi, en 1619 dans *Le cérémonial de France* puis complété par son fils Denis en 1649. En 1682, au moment de l'installation de la cour à Versailles, un nouveau cérémonial est établi mais en réalité, la distinction des rangs n'est jamais définitive. La mécanique de la cour est une création permanente<sup>16</sup>. Les officiers en charge du cérémonial tiennent des registres où se trouvent réunis des règlements<sup>17</sup> et des règles de jurisprudence. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le juriste Joseph-Nicolas Guyot propose un recueil assez exhaustif de ces règlements<sup>18</sup>. De ce fait, le rang de Marie-Fortunée d'Este à la cour est défini par l'étiquette. Il est induit par la position des princes et princesses du sang et plus particulièrement celle de la famille de Conti dans la hiérarchie aulique.

### 1) Les cadres juridiques de sa présence

A partir de l'étude de ces différents règlements, on peut voir que les princes du sang et leurs épouses occupent une place intermédiaire dans la hiérarchie aulique entre au-dessus d'eux la famille royale proprement dite et notamment les Petits-Enfants de France et au-dessous d'eux les ducs et pairs.

#### a) Le rang des princes du sang à la cour

Un prince du sang est défini selon Saint-Simon comme étant « un homme qui par la plus authentique et la plus pure de toutes les généalogies descend de mâle en mâle et par légitime mariage d'un roi de France »<sup>19</sup>. En effet, leur titulature rappelle leur appartenance à la famille du roi, ils sont de sang royal et en cela héritiers présomptifs de la couronne. La

---

<sup>15</sup> Nicolas LE ROUX, *La faveur du Roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 805 p.

<sup>16</sup> B. HOURS, *Louis XV et sa cour... op. cit.*, p. 84.

<sup>17</sup> Par exemple les introducteurs des ambassadeurs, Nicolas de SAINTOT, *Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la Maison du Roy... Règlement général fait par le Roy de tous les estats de sa Maison, reçu au greffe de la Cour des Aides le 24 septembre 1650*, Paris, R. Leché, 1651, 65 p. ; ou Louis Nicolas LE TONNELIER, baron de Breteuil, *Mémoires*, éd. Evelyne Lever, Paris, François Bourin, 1992, 368 p.

<sup>18</sup> Joseph-Nicolas GUYOT, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité... : ouvrage de plusieurs jurisconsultes et gens de lettres*, 1786-1788, 2 vol.

<sup>19</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires de l'intérêt des princes du sang à empêcher tout agrandissement des enfants illégitimes du roi...* cité par Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue 1588-1789*, Paris, 1982, t. 2, p. 94.

promotion du sang royal dans le cérémonial royal à partir du XVI<sup>e</sup> siècle s'accompagne de règlements marquant la primauté des princes du sang<sup>20</sup> sur les ducs et pairs dès l'édit de 1576 et sur les autres princes, les cardinaux et les princes étrangers depuis la déclaration du 4 mai 1696, et les princes légitimés depuis 1610, décision qui a été confirmée après l'affaire des princes légitimés en 1711. Néanmoins, selon Guyot<sup>21</sup>, les princes du sang appartiennent à un troisième cercle formé autour du roi par ceux qui sont de sang royal, après la famille royale proprement dite, c'est-à-dire les enfants et petits-enfants du roi vivant ou défunt. Les princes du sang occupent une situation intermédiaire et délicate entre la famille royale et les ducs et pairs. Leur principal souci est de se démarquer de ces derniers afin de maintenir tangible leur proximité avec le sang royal<sup>22</sup>. Les princes du sang ont cherché à affirmer leur différence vis-à-vis de la haute aristocratie. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la frontière passe davantage entre les Enfants de France et les princes du sang qu'entre les princes et les ducs et pairs. Les écrits de la princesse Palatine<sup>23</sup> ou du duc de Croÿ<sup>24</sup> traduisent cette préoccupation constante des Enfants de France de distinguer les honneurs qui leur sont rendus de ceux des princes du sang.

#### *b) Une Este devenue Bourbon-Conti*

Le rang de la comtesse de la Marche, dernière princesse du sang avant les princes légitimés, est fixé par la place des Conti dans la hiérarchie princière établie par l'ordre de l'agnation linéale de 1576. Le sexe et le sang, donc la capacité à succéder à la couronne, en sont les deux critères déterminants. A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ducs d'Orléans deviennent les premiers princes du sang. Au milieu du siècle, leur famille est composée du duc d'Orléans qui est veuf<sup>25</sup> ; de son fils le duc de Chartres<sup>26</sup> et, à partir de 1769 de son épouse Adélaïde de Penthièvre, ainsi que de Bathilde d'Orléans née en 1750 qui épouse le duc de Bourbon. Les Condé viennent ensuite avec le prince de Condé également veuf<sup>27</sup>, le duc de Bourbon<sup>28</sup> et son épouse à partir de 1770 et Louise-Adélaïde de Condé née en 1757. Enfin, la maison de Conti est composée du prince de Conti, beau-père de Marie-Fortunée d'Este, de la princesse douairière de Conti, la grand-mère de son époux, du comte et de la comtesse de la

---

<sup>20</sup> Fanny COSANDEY, « Préséances et sang royal », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 77, 2008.

<sup>21</sup> Joseph-Nicolas GUYOT, *op. cit.*

<sup>22</sup> B. HOURS, *Louis XV et sa cour... op. cit.*, p. 92.

<sup>23</sup> Et notamment sa lettre du 27 décembre 1713, citée par Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou Le système de la Cour... op. cit.*

<sup>24</sup> Emmanuel duc DE CROÏ, *Journal inédit sur la cour de Louis XV et Louis XVI*, édité par le vicomte de Grouchy et P. Cottin, 1907, 4 vol. p. 426.

<sup>25</sup> Louis-Philippe d'Orléans (1725-1785), veuf de Louise Henriette de Bourbon-Conti (1726-1759). Son épouse morganatique Madame de Montesson n'a pas le rang de princesse du sang.

<sup>26</sup> Louis-Philippe-Joseph qui devient duc d'Orléans en 1785.

<sup>27</sup> Louis IV Henri de Bourbon-Condé (1736-1818), veuf de Charlotte de Rohan-Soubise (1737-1760).

<sup>28</sup> Louis VI Henri de Bourbon-Condé (1756-1830).



Marche. Les princes de Conti doivent céder le pas devant les branches aînées, les Orléans et les Condé.

c) *L'épouse d'un prince du sang*

En vertu de la loi salique rappelée par Guyot<sup>29</sup>, le titre de princesse du sang est « une considération sociale sans portée dynastique »<sup>30</sup>. Être princesse du sang, c'est être la fille ou l'épouse d'un prince du sang et les princesses du sang qui n'épousent pas un prince du sang perdent leurs honneurs après le mariage sauf si un brevet du roi les leur conserve<sup>31</sup>. Or, la princesse de Conti ne devient princesse du sang qu'après son mariage et elle est la seule princesse du sang à ne pas l'être de naissance<sup>32</sup>. Si elle est, par sa mère, la petite-fille du Régent, elle n'est qu'une Este, c'est-à-dire issue d'une maison ducal bien moins prestigieuse.

L'ordre de préséance entre les princesses est fixé par deux critères définis par Louis XIV en 1710<sup>33</sup>. Tout d'abord, il dépend du statut des princesses : une princesse mariée prend le pas sur toute princesse du sang fille, comme le précise l'article VIII<sup>34</sup>. Ensuite, l'ordre de préséance est fixé par le rang de leur époux ou de leur père et leur proximité par rapport à la tige royale. Dès lors, par ce règlement, la comtesse de la Marche princesse d'une branche cadette mais mariée prend le pas sur toutes les princesses non mariées comme Bathilde d'Orléans pourtant fille du premier prince du sang. Mais elle doit lui céder la préséance quand celle-ci se marie et devient duchesse de Bourbon.

Or, plusieurs exemples démontrent que ce règlement est mal appliqué à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1770, lors du contrat de mariage entre mademoiselle du Puget de

---

<sup>29</sup> « La descendance du sang royal par les femmes ne donne ni la qualité ni les prérogatives », Joseph-Nicolas GUYOT, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité...*, t. 2, 1786-1788.

<sup>30</sup> R. MOUSNIER, *op. cit.*

<sup>31</sup> C'est ainsi le cas de la mère de Marie-Fortunée d'Este, Charlotte-Aglaié d'Orléans, devenue, après son mariage, duchesse de Modène mais qui conserve ses prérogatives de princesse du sang par brevet du roi.

<sup>32</sup> Les autres princesses du sang -la princesse douairière de Conti, la duchesse de Bourbon, la duchesse de Chartres et Louise de Condé- sont toutes nées Bourbon, seule la princesse de Lamballe veuve d'un prince légitimé est née Savoie-Carignan.

<sup>33</sup> Il est formulé par Louis XIV pour trancher deux contestations. Tout d'abord, la duchesse d'Orléans, Petite-Fille de France par son mariage, cherche à obtenir pour ses filles le titre inédit d'Arrière-Petite-Fille de France tandis que les princesses du sang n'entendent pas leur céder le pas. Ensuite, il doit poser son arbitrage face aux vellétés de la duchesse du Maine, princesse du sang fille mais mariée à un légitimé, qui cherche à prendre le pas sur ses nièces princesses du sang mariées, Arch. nat., O<sup>1</sup>/281, 1, Règlement pour les princesses du sang, Versailles, 12 mars 1710 ; Arch. nat., KK 1438, Préséances, folio 387, Mémoires sur les préséances des princesses de la famille royale et des princesses du sang ; Archives Etrangères, Mémoires et Documents, France, 192 (SAINT-SIMON, 37.), 1300-1715, Rois, Princes du sang, Légitimés de France et de Princes du sang. Préséances (1490-1715).

<sup>34</sup> « Les femmes des princes du sang auront rang avant les princesses du sang non mariées, quand même celles-ci seraient filles d'un prince aîné du mari des princesses du sang mariées », Arch. nat., O<sup>1</sup>/281, 1, Règlement pour les princesses du sang, Versailles, 12 mars 1710.

Barbentane et de M. de Hunolstein<sup>35</sup>, Mademoiselle<sup>36</sup>, signe juste après la duchesse de Chartres, mais avant les membres des familles Condé et Conti. En 1773, le plan de table<sup>37</sup> lors du festin royal organisé pour les noces du comte d'Artois en 1773 montre que la comtesse de la Marche est placée après Mademoiselle. La famille de Condé a réussi à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à faire passer la proximité avec le sang royal avant le statut des princesses et à mettre à mal le règlement de 1710 qu'ils avaient fortement contesté. Au contraire, la position de la comtesse de Marche quoique mariée est fragilisée.

## 2) Les honneurs d'une princesse du sang

Les prérogatives des princes du sang soulignent leur position médiane et montrent que ceux-ci sont écartés du premier cercle de l'entourage du roi. Ils possèdent un grand nombre d'honneurs mais ils ont un contact moins direct, moins quotidien avec celui-ci notamment par rapport aux membres de la famille royale.

On peut tout d'abord rassembler les honneurs qui montrent l'appartenance de Marie-Fortunée d'Este à la famille de sang royal. Elle bénéficie avec son époux d'un appartement de droit à Versailles et dans les résidences royales et participe à un grand nombre de cérémonies. Elle est invitée par le roi lors des naissances et des mariages royaux et elle est, comme on l'a vu en 1773, invitée à la table du roi lors du festin royal. Elle prend part aux deuils de la cour en drapant ses équipages et en portant une mante avec une traîne dont la longueur est réglementée en fonction du rang. Le roi désigne une princesse du sang, pour tenir la mante de la princesse de la famille royale lors des noces royales et pour transporter le cœur ou le corps d'une princesse décédée. Elle participe à des cérémonies religieuses notamment à la Cène de la reine lors du Jeudi-Saint. Toutefois, elle est écartée de certaines prérogatives réservées à la famille royale étroite. La princesse de Conti est exclue du grand couvert à la différence des Enfants de France et si elle est invitée par le roi c'est à titre privé, c'est-à-dire sans les membres de la famille royale. Lors des deuils, elle ne peut tendre ses appartements versaillais de noir. Dans les cérémonies auliques et religieuses, la princesse est placée de façon à maintenir une distance entre la famille royale et la famille des princes. Elle est alors placée derrière la famille royale sur des chaises à dos et a droit à un carreau mais hors du tapis du roi<sup>38</sup>. Le dégradé des distinctions au sein de la famille royale s'accompagne d'une modulation

---

<sup>35</sup> Arch. nat., ET/XCI/1074, mariage de Philippe-Antoine de Hunolstein et de Charlotte du Puget de Barbentane, 3-4 mai 1770.

<sup>36</sup> Louise de Condé fille célibataire du prince de Condé.

<sup>37</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/3256.

<sup>38</sup> Princesse Palatine, lettre du 17 septembre 1719, citée par Emmanuel LE ROY LADURIE, « Auprès du roi, la Cour », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, Vol. 38, n°1, p. 21-41.

du temps passé avec le roi et d'un accès au sacré. La princesse est éloignée du roi et du chœur lors des cérémonies religieuses et ne peut être enterrée dans la nécropole royale de Saint-Denis. Enfin, la princesse de Conti partage certains honneurs avec les duchesses et les dames titrées. Elle prend le tabouret chez la reine, un siège à dos devant les Petits-Enfants de France, et bénéficie des honneurs de Louvre soit comme l'explique Saint-Simon avec « le privilège d'entrer dans son carrosse, ou en chaise avec des porteurs de sa livrée, dans la cour réservée où il n'entre que les carrosses et les porteurs en livrée des gens titrés »<sup>39</sup>. Elle peut entrer dans les carrosses de la reine. Comme les cardinaux et les princes étrangers, la princesse a le privilège « du pour ». Lors des déplacements de la cour, sur la porte de leur logement est notée, par exemple, à la craie par le maréchal des logis la formule « Pour Madame la princesse de Conti » à la différence des autres nobles dont le nom seul est écrit. Enfin, selon la comtesse de Genlis, les dames qui obtiennent les honneurs de la cour lui sont aussi présentées à Paris en grand habit<sup>40</sup>.

Ainsi, de multiples signes distinctifs maintiennent une distance entre la famille royale et la comtesse de la Marche comme l'habit de deuil, la composition de sa maison qui, on l'a vu, n'est soumise à aucun édit royal ou leur titulature. Marie-Fortunée d'Este est altesse sérénissime et non altesse royale comme les Enfants de France. De même, si les princes du sang possèdent un logement de droit à Versailles ils sont, à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, écartés des bâtiments centraux, au profit des Enfants de France et de leurs maisons<sup>41</sup>. Cette distance croissante entre la famille royale et les cousins du roi contribue à éloigner les princes de la cour.

## B. Une présence limitée à la cour de Louis XV

L'analyse de la correspondance diplomatique permet de mesurer la présence de la comtesse de La Marche dans les résidences royales. Complétée par les relations de cérémonies ainsi que les témoignages des mémorialistes, elle offre un éclairage sur la place de la princesse dans le cérémonial curial.

### 1) Des séjours brefs et réguliers

La comtesse de la Marche est présente régulièrement à la cour que ce soit à Versailles

---

<sup>39</sup> SAINT-SIMON, *op. cit.*, t. VI, Editions de la Pléiade-Gallimard, 1985, p. 85.

<sup>40</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde, des Français, depuis la mort de Louis XIII jusqu'à nos jours, contenant le tableau de la cour, de la société et de la littérature du dix-huitième siècle, ou l'esprit des étiquettes et des usages anciens comparés aux modernes*, Paris, P. Mongie aîné, 1818, 2 vol., « présentation à la cour ».

<sup>41</sup> William R. NEWTON, *op. cit.*, « Loger les princes », p. 28-39.

ou dans les autres résidences royales. Néanmoins, la durée de ses séjours est limitée. Avant 1776, elle passe entre 17 et 66 jours par an auprès des souverains.

A Versailles, sa présence est régulière, elle y séjourne environ tous les mois et demi, mais rapide. Le nombre de visites à la cour pendant les trente années de sa présence en France ne dépasse pas dix et en moyenne leur durée est d'une journée voire de quelques jours. De 1759 à 1775, la durée totale de la présence versaillaise est en moyenne d'une dizaine de jours. Elle atteint son maximum, 32 jours, en 1773 à l'occasion du mariage du comte d'Artois.

**Tableau 14 : La présence de la princesse dans les résidences royales pendant le mariage**

	1764	1765	1766	1767	1768	1769	1770	1772	1773	1774	1775
<i>Versailles</i>	9	22	22	16	19	6	30	17	32	28	18
Choisy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Compiègne	11	2	-	-	-	-	-	1	3	9	-
Fontainebleau	-	40	-	4	-	15	22	7	5	13	22
La Muette	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Marly	-	-	-	9	-	6	13	-	-	8	-
Total résidences royales	20	64	22	29	19	27	66	25	42	58	41

La princesse suit certains déplacements. Elle n'est guère à Compiègne en raison de l'opposition du comte de la Marche<sup>42</sup> mais elle est régulièrement à Fontainebleau où elle reste parfois près d'un mois. Ce déplacement automnal est traditionnellement le voyage le plus long et le plus institutionnalisé où les princes disposent d'appartements fixes. Le comte et la comtesse de la Marche y occupent l'ancien appartement de Madame de Maintenon dans le pavillon de la porte dorée<sup>43</sup>. C'est un séjour imposé par le roi et le cérémonial y est le même qu'à Versailles<sup>44</sup>. Il est le cadre de festivités avec notamment de nombreux spectacles et opéras. Elle accompagne parfois la famille royale à Marly comme en mai 1767 ou en mai 1770. Ce sont des séjours différents car à la différence de Fontainebleau, les princes du sang n'y vont pas de droit mais doivent être invités par le roi. Marly est le cadre du séjour d'une cour choisie à laquelle la princesse n'appartient que peu fréquemment soulignant son insertion limitée dans l'intimité des souverains. Elle se trouve enfin ponctuellement à La Muette ou à Choisy sur l'invitation des souverains et pour des occasions exceptionnelles comme les mariages royaux.

La présence de la princesse à la cour est limitée et très liée aux grandes cérémonies de la vie curiale. Elle est à Versailles quand sa présence est indispensable, imposée lors des

<sup>42</sup> Voir le chapitre 1.

<sup>43</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 3400, Château de Fontainebleau, États divers et distributions de meubles pour logements. 1726-1788.

<sup>44</sup> F. LEFERME-FALGUIERES, *Une société du spectacle... op. cit.*, p. 272.

grandes festivités telles que les mariages, les naissances ou les deuils. Elle assiste aux temps forts de l'année curiale : le Jour de l'an, la Semaine sainte, au moins dans les années 1760, la Saint-Louis, Noël. En temps ordinaire, elle se rend à Versailles, le dimanche qui est le jour où les princes font leur cour au roi et à la famille royale.

## 2) Un rôle secondaire dans le cérémonial curial

Il faut souligner le rôle secondaire de la princesse dans le cérémonial. Sa participation est limitée dans le temps et à un petit nombre d'occasions. On peut relever trois circonstances. Tout d'abord, dès 1759, elle participe à la Cène de la reine lors du Jeudi-Saint comme le rapporte le *Mercure de France* en avril 1763 :

« Le Jeudi-Saint à midi, la reine lava les pieds à douze pauvres jeunes filles qu'elle servit à table.[...] Les plats furent portés par Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, Mesdames Sophie et Louise, par la Comtesse de la Marche, par les Dames du Palais de la Reine et les Dames de Mesdames de France »<sup>45</sup>.

Ensuite, elle est chargée de la présentation des jeunes princesses à la famille royale : la princesse de Lamballe en 1767, Adélaïde de Penthièvre en 1768. Enfin, elle est désignée par le roi pour accompagner successivement le cœur et le corps de la dauphine et de la reine à Saint-Denis, Sens et Nancy<sup>46</sup> en 1767 et 1768.

Si sa participation à la Cène est induite par son rang, son rôle dans les autres cérémonies est liée à des circonstances particulières. Un déficit de princesses du sang à la fin des années 1760 explique sa participation. Tout d'abord, elle joue le rôle de mère de substitution lors de la présentation de sa nièce Adélaïde de Penthièvre<sup>47</sup>. De même, lors des funérailles royales, de 1767 et 1768, le prince de Condé et le duc d'Orléans sont veufs et leurs filles encore trop jeunes et non présentées à la cour. La présence de la comtesse de la Marche dans ces cortèges reste dictée par l'étiquette, l'ordre des princesses est respecté : la seule princesse du sang à qui elle cède le pas, la princesse douairière de Conti, lui donne sa place pour le transport des cœurs<sup>48</sup>. Elle est désignée par le roi à la suite de l'agitation des princes du sang qui revendiquent ce droit et à la place de la princesse de Lamballe, qui n'est qu'une princesse légitimée comme le rapporte l'abbé Contri :

« J'ai eu l'honneur de mander à VAS que Mme la princesse de Lamballe devait porter le cœur à Saint-Denis parce que tout le monde le disait et le croyait mais cela n'est pas

<sup>45</sup> *Mercure de France*, 16 avril 1763, p. 224. Sa présence est relevée en 1765, *Ibid.*, 17 avril 1765, p. 208.

<sup>46</sup> Arch. nat., K 1718, pompe funèbre de la dauphine 1767 et K 1719, pompe funèbre de la reine 1768.

<sup>47</sup> Elle est orpheline depuis la mort de Marie-Thérèse-Félicité d'Este, duchesse de Penthièvre et sœur aînée de Marie-Fortunée

<sup>48</sup> Arch. nat., K 1719.

arrivé par rapport aux difficultés que les princes du sang ont fait et comme Mme la princesse de Conti ne l'a pas pu à cause de son âge, le Roy a nommé la Sérénissime fille de VAS pour porter le cœur à Saint-Denys ce qu'elle a fait mercredi dernier. Ces difficultés faites par les Princes du sang n'ont pas laissé que de faire quelques bruits dans Paris et en même temps de la peine, comme on imagine à M. le duc de Penthièvre »<sup>49</sup>.

Ainsi, en 1767 et 1768, elle porte à la fois le cœur et le corps de la dauphine et de la reine, ce qui semble une pratique inédite<sup>50</sup>, afin de marquer le pas sur les princesses légitimées.

### 3) Un reflet de la prise de distance des princes du sang ?

La présence régulière mais limitée de la princesse à la cour peut se lire comme un reflet de la distance croissante entre la famille royale et la famille des princes. Les témoignages des contemporains soulignent en effet la désertion de la cour par les princes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'instar de madame de Chastenay :

« M. le prince de Condé vivait retiré auprès de Mme de Monaco ; ni les princes ni les princesses n'avaient plus de représentation : le Palais Royal, le Palais de Bourbon étaient habituellement fermés. Le rôle du vieux prince de Conti était nul ; enfin sa femme était séparée de lui, Mme La princesse Louise de Condé et les princesses dont je viens de parler, vivaient à peu de nuances près comme de simples bourgeoises ».

Les travaux sur le fonctionnement de la cour au XVIII<sup>e</sup> siècle ont souligné que les nouvelles formes de sélection des courtisans mises en œuvre par Louis XV excluent les princes du sang<sup>51</sup>. Dès 1740, la nouvelle génération de princes du sang ne réussit pas à s'attacher un logement permanent à la cour<sup>52</sup>. Ils forment autour d'eux des centres de sociabilité mondaine et de ralliement politique<sup>53</sup>, au Palais Royal chez le duc d'Orléans<sup>54</sup> ou au Temple autour du prince de Conti.

Or, à Versailles, la position de la princesse est fragilisée du fait de la conjonction de plusieurs éléments. Tout d'abord, les conditions matérielles de ses séjours à la cour sont rendues plus difficiles car le logement du comte et de la comtesse de la Marche<sup>55</sup> est menacé

---

<sup>49</sup> ASMO, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 23 mars 1767.

<sup>50</sup> Arch. nat., K 578, « M. le duc de Penthièvre ne fit point de représentation de cet égard parce que M. de Dreux grand Maître des cérémonies lui avait dit qu'il n'y avait point de règlement qui déterminait que la même princesse ne put pas porter le corps et le cœur », 18 mars 1767.

<sup>51</sup> B. HOURS, *Louis XV et sa cour... op. cit.*, p. 92-93.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Antoine LILTI, *op. cit.*, p. 77.

<sup>54</sup> Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (1747-1793).

<sup>55</sup> Voir Pièces justificatives 4, figures 56-60.

de destruction par la construction de l'opéra<sup>56</sup> décidée à partir de 1766 et réalisée en 1770. Finalement, leur appartement<sup>57</sup> est réduit de moitié, preuve du faible poids politique des Conti. Contrairement à la mention de Newton<sup>58</sup>, le comte et la comtesse de la Marche ne bénéficient pas en compensation de la perte d'une partie de leurs appartements, d'un logement au pavillon du Val du château de Saint-Germain-en-Laye. Cet appartement est en effet attribué à la comtesse de la Marck<sup>59</sup>. Ensuite, sa place est affaiblie en raison de la brouille entre le prince de Conti et Louis XV. Si son beau-père bénéficie de la protection de la duchesse de Châteauroux jusqu'à sa mort en 1744, il s'oppose ensuite au clan mené par la marquise de Pompadour avec les financiers Pâris. En 1756, Louis XV écarte son cousin devenu Grand Prieur de l'Ordre du Temple. Le prince de Conti quitte la cour et mène une politique d'opposition à la favorite et au pouvoir royal<sup>60</sup> et ne paraît guère à Versailles. En 1759, ces tensions rejaillissent sur la nouvelle comtesse de la Marche. Selon les recommandations de l'envoyé du duc de Modène, Marie-Fortunée d'Este ne doit accorder à la favorite « la moindre marque d'attention et que du moment qu'il [le prince de Conti] saurait que ses Enfants auraient la plus petite relation avec elle, il se séparerait d'eux aussitôt »<sup>61</sup>. Cette interdiction restreint grandement son insertion dans le monde curial en lui ôtant la fréquentation du cercle de la favorite.

Dès lors, l'acmé de sa présence à la cour à la fin des années 1760 est liée à des circonstances particulières. Si la présence de la comtesse de la Marche à la cour est régulière, elle est limitée. La princesse n'occupe aucune charge et ne figure pas dans la proximité du roi ou dans les privances de la reine<sup>62</sup>. Elle se rend peu chez les membres de la famille royale. En 1771, la politique d'opposition des princes du sang a conduit à leur exil de la cour<sup>63</sup> et ils ne sont pas invités aux noces du comte de Provence à l'exception du comte de la Marche qui est le seul à avoir pris le parti de la monarchie. Or, Marie-Fortunée n'accompagne pas son époux

---

<sup>56</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1076/126, plan de l'appartement du comte de la Marche et du prince de Conti, aile du Nord de plain-pied avec la chapelle.

<sup>57</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1780 1/9, plan côté et légendé de l'appartement du prince de Conti devenu en 1770 celui du comte et de la comtesse de la Marche.

<sup>58</sup> NEWTON, *op. cit.*, p. 345-346.

<sup>59</sup> Arch. dep. Yvelines, 2Q 45-48, domaine de Saint-Germain-en-Laye, château, chenil, écuries, manèges, hôtels et château du Val ; Monique PERRET, « Le château du Val de 1776 à 1855 », dans *Saint-Germain-en-Laye à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : de la ville royale à la Montagne-du-Bon-Air : exposition au Manège royal, 4-19 novembre 1989*, Saint-Germain-en-Laye, 1989, 119 p., p. 14-25.

<sup>60</sup> Pour John Woodbridge, le prince de Conti aurait préparé une vaste insurrection protestante contre Louis XV aidé par les Anglais, John WOODBRIDGE, *Revolt in prerevolutionary France : the Prince de Conti's conspiracy against Louis XV, 1755-1757*, London, Johns Hopkins University press, 1995, 242 p.

<sup>61</sup> ASMo, Casa e Stato, 383, Marie-Fortunée d'Este, tractations en vue de son mariage, papiers secrets pour n'être vus que de Monseigneur, Boursier, sans date.

<sup>62</sup> Bernard HOURS, *op. cit.*, p. 178.

<sup>63</sup> Jean EGRET, *Louis XV et l'opposition parlementaire, 1715-1774*, Paris, A. Colin, 1970, 254 p.

et est absente du festin royal. Si elle suit le mouvement général des princes du sang à s'écarter de la cour, s'insère-t-elle dans les cercles de sociabilité qu'ils forment dans leurs résidences ?

### C. Son insertion dans la sociabilité aristocratique

Alors qu'elle peine à jouer un rôle à la cour, la princesse parvient-elle à s'introduire dans les cercles princiers ? Son appartenance au groupe princier se manifeste par l'adoption d'un mode de vie caractérisé par l'ubiquité. Elle suit le duc de Penthièvre qui représente le modèle le plus abouti du nomadisme aristocratique comme le constate la baronne d'Oberkirch en 1784 :

« M. le duc de Penthièvre, veuf depuis longtemps d'une princesse de Modène<sup>64</sup>, petite-fille de M. le régent, est grand veneur et grand amiral de France. Il demeure en son hôtel, place des Victoires, et à son château de Sceaux, habituellement ; mais pourtant son existence est errante ; il a tant de terres qu'il visite l'une après l'autre, bien qu'il ait vendu Rambouillet dix-huit millions de livres au roi »<sup>65</sup>.

« Cycle de la vie nobiliaire »<sup>66</sup>, le séjour à la campagne prolonge la vie mondaine parisienne et s'organise entre les résidences autour de Paris. Ces châteaux ou folies, aristocratiques et princiers deviennent le cadre de fêtes et de loisirs campagnards fort courus. En l'absence de comptes, la correspondance diplomatique permet de suivre les nombreux déplacements de la princesse dans les multiples résidences des princes du sang.

#### 1) Une présence régulière dans les résidences des Conti

Les premières années du mariage se caractérisent par une grande fréquentation des résidences de la famille Conti. Elle atteint son paroxysme en 1765 avec 111 jours comme l'indique le tableau 15. L'Isle-Adam est la destination privilégiée par la princesse. Le château situé au nord de Paris, en bordure de l'Oise, est la propriété des Conti depuis 1651<sup>67</sup>. Elle y réside chaque année entre un et trois mois. Elle suit le prince de Conti qui organise ses séjours selon un calendrier relativement codifié durant lesquels il accueille une compagnie nombreuse -soixante nobles et leur suite en avril 1766- avec magnificence, comme le relate la comtesse de Genlis : « Il est aussi le plus magnifique de nos princes. On est chez lui comme chez soi. Dans les grands voyages de L'Isle-Adam, chaque dame a ses chevaux et une voiture à ses

---

<sup>64</sup> Marie-Thérèse Félicité d'Este, sœur aînée de Marie-Fortunée.

<sup>65</sup> Henriette-Louise DE WALDNER DE FREUNDSTEIN, baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, édition Suzanne Burckard, Paris, 1989, p. 351-352.

<sup>66</sup> Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p., p. 124.

<sup>67</sup> Par la succession de Charlotte de Montmorency épouse d'Henri II de Bourbon-Condé, Elyne OLIVIER-VALENGIN, « Le château des princes de Bourbon Conti à L'Isle-Adam », dans *Les trésors des princes de Bourbon-Conti*, Paris, Somogy, L'Isle-Adam, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, 2000, p. 112-123.



ordres »<sup>68</sup>. Marie-Fortunée suit relativement le même rythme. Chaque année, elle y séjourne surtout au printemps et à l'automne, trois semaines en septembre 1764 et plus d'un mois en novembre 1767.

**Tableau 15 : La présence de la comtesse de la Marche dans les résidences princières pendant le mariage**

	1764	1765	1766	1767	1768	1769	1770	1772	1773	1774	1775
L'Isle-Adam	41	100	96	80	34	8	31	36	24	6	-
Louveciennes (princesse de Conti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Pontoise	12	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total des résidences des Conti</i>	<i>53</i>	<i>111</i>	<i>96</i>	<i>80</i>	<i>34</i>	<i>8</i>	<i>31</i>	<i>36</i>	<i>24</i>	<i>8</i>	<i>-</i>
Le Raincy	-	-	-	-	-	-	-	8	10	-	-
Saint-Cloud	-	-	-	-	11	-	4	-	-	-	-
Villers-Cotterêts	-	-	-	22	9	-	15	7	20	10	-
<i>Total des résidences des Orléans</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>22</i>	<i>20</i>	<i>-</i>	<i>19</i>	<i>15</i>	<i>30</i>	<i>10</i>	<i>-</i>
Crécy	-	1	-	20	16	-	-	-	-	10	21
Louveciennes (Penthièvre)	-	-	1	-	17	-	-	-	-	-	-
Passy	-	-	-	-	-	-	57	26	8	-	96
Rambouillet	-	-	10	27	19	20	44	36	30	28	16
<i>Total des résidences du duc de Penthièvre</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>11</i>	<i>47</i>	<i>52</i>	<i>20</i>	<i>101</i>	<i>87</i>	<i>64</i>	<i>38</i>	<i>133</i>
Chantilly (résidence du prince de Condé)	-	-	-	-	-	-	10	8	-	-	-
<i>Total des résidences princières</i>	<i>53</i>	<i>112</i>	<i>107</i>	<i>149</i>	<i>106</i>	<i>28</i>	<i>161</i>	<i>146</i>	<i>118</i>	<i>56</i>	<i>133</i>

En dehors de ce château, les autres résidences sont rares. En 1759, elle séjourne environ 79 jours au château de Saint-Martin de Pontoise, certainement en attendant que celui de L'Isle-Adam encore en travaux puisse les accueillir. Ensuite, la durée de sa présence décroît : elle ne reste plus qu'une dizaine de jours comme en 1765. Le séjour à Vauréal, résidence du comte de la Marche n'apparaît que le mois suivant son mariage. Mais à partir de 1760, il n'est pas fait mention de séjours chez son mari ce qui démontre que la princesse suit son beau-père dans ses résidences et mène une vie parallèle à celle de son mari facilitée par le fait que le père et le fils, brouillés, ne se côtoient pas.

## 2) L'invitée des princes

Au milieu des années 1760, les séjours de la princesse se diversifient. La correspondance met en lumière deux ensembles de séjour. Le premier est le « grand voyage » organisé par un prince du sang pour une occasion particulière, une naissance, un mariage, la visite d'un prince étranger. Il invite alors la cour, l'ensemble des princes du sang. *De facto*, la

<sup>68</sup> Comtesse de GENLIS, *Les souvenirs de Félicie L\*\*\*\**, Paris, chez Maradan, an XII-1804, 392 p., p. 77.

princesse est conviée aux festivités. Ensuite, les Grands organisent des séjours réguliers autour d'un cercle choisi dans des maisons de plaisance, des folies auxquels la princesse est parfois invitée. Progressivement, elle devient l'invitée régulière de la famille d'Orléans et du duc de Penthièvre.

Les séjours à Villers-Cotterêts débutent en 1767. Ce sont majoritairement des voyages de la belle saison en juillet ou en août. La princesse réside au château du Raincy -acquis par le duc d'Orléans en 1769- à partir de 1772. Les séjours à Villers-Cotterêts, Saint-Assise, puis au Raincy<sup>69</sup>, sont placés sous le signe d'une sociabilité joyeuse autour de représentations théâtrales et dans une étiquette assouplie en raison de la posture singulière de la marquise de Montesson qui, quoiqu'épouse du duc, ne possède pas le titre de duchesse d'Orléans. A l'inverse, les voyages à Saint-Cloud sont des séjours plus cérémonieux. Le duc d'Orléans convie l'ensemble des princes du sang à y demeurer en attendant des événements importants, comme le décès de Marie Leszczyńska en 1768 ou la naissance de Madame Royale, fille de Louis XVI, en 1778.

De la même manière, la princesse est invitée par le prince de Condé avec l'ensemble de la cour, en août 1770 à l'occasion du mariage du Dauphin, en août 1772 lors de la naissance du duc d'Enghien. En dehors de ces séjours exceptionnels, la princesse est absente des résidences de la famille de Condé. A partir de la fin des années 1760 et plus encore dans les années 1770, la princesse devient l'hôte régulière du duc de Penthièvre. Elle réside dans ses multiples résidences, environ 47 jours en 1767 et plus de 100 jours en 1770. Trois destinations sont particulièrement prisées avant 1776 : Crécy ancienne résidence de Madame de Pompadour acquise en 1757 et située près de Dreux, Rambouillet, et Passy près de Paris. Rambouillet semble la destination préférée de Marie-Fortunée d'Este qui y séjourne entre trois semaines et un mois et demi chaque année. La maison de Passy offre l'avantage d'être située à proximité de Paris et permet des séjours en toute saison. La princesse y passe 57 jours en 1770.

\*  
\* \*

La charnière des années 1760-1770 marque une inflexion dans le calendrier résidentiel de la princesse. Sa présence dans les résidences Conti s'estompe. Elle ne demeure à L'Isle-Adam que 8 jours en 1769, 31 jours en 1770, 24 jours en 1773, 6 jours en 1774. De façon concomitante, on assiste à une diversification de ses lieux de villégiature. En 1764, ces

---

<sup>69</sup> La princesse y séjourne de 1778 à 1780.

déplacements s'organisent autour de quatre destinations princières ou royales pour une durée totale de 73 jours. En 1768, elle se rend dans 8 résidences pendant 125 jours. Son nomadisme atteint son maximum en 1770, avec 11 destinations pour 227 jours passés dans la sociabilité royale ou princière. Progressivement, les séjours chez son beau-frère dépassent ceux dans les résidences Conti. Ce mouvement montre que si, dans les premiers temps de son mariage, la princesse suit son beau-père et sa nombreuse compagnie, elle tend dix ans plus tard à choisir son propre cercle. Le choix de la compagnie d'un homme « sur les marges du monde »<sup>70</sup> montre qu'elle souhaite se placer à l'écart des mondanités. Ce mouvement de retrait prend une ampleur plus grande au milieu des années 1770 tout particulièrement après la séparation.

## II. UNE PRINCESSE EN RETRAIT

L'analyse conjointe des correspondances diplomatiques et familiales ainsi que de ses comptes offre une vue plus détaillée du calendrier résidentiel de la princesse à partir de 1776. La documentation interroge les conséquences de la séparation sur la vie sociale de la princesse. Or, la rupture est concomitante de l'avènement de Louis XVI et du décès du prince de Conti qu'elle suivait dans ses résidences. Comment la séparation et la fin de la mise à disposition des résidences Conti influent-elles sur sa fréquentation des cercles princiers ? Quelle est sa place dans la cour nouvellement formée ?

Cet examen de la vie sociale d'une femme indépendante pose la question de la confrontation, de l'acceptation ou du refus, du cadre normatif, imposé par l'étiquette. Elle interroge la liberté de choix, la négociation possible d'espaces de liberté vis-à-vis de contraintes normatives, des réflexions qui sont au cœur des études micro-historiques et biographiques ou de l'histoire des femmes<sup>71</sup>. Il s'agit de mesurer l'écart entre d'une part les prescriptions et d'autre part la place et le rôle de la princesse de Conti à la cour et de comprendre l'ensemble des raisons qui la conduisent à s'éloigner du monde curial.

### A. Une appartenance tenue à la cour de Louis XVI

La fin des années 1770 révèle une mince appartenance à la cour : la princesse de Conti est rarement présente et sa présence semble passer inaperçue. Comment les comptes et les correspondances témoignent-ils de ce mouvement de retrait ? Quels sont les facteurs qui ont contribué à cet exil intérieur ?

---

<sup>70</sup> J. DUMA, *op. cit.*, p. 38.

<sup>71</sup> Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne, (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 4-5 ; Arlette FARGE, « Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes, première partie, consentement », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, « Armées », 2004, n°20.

## 1) Une présence amoindrie

Mesurons tout d'abord l'érosion de la présence princière à la cour. Le nombre et la durée de ces déplacements diminuent et les séjours se font quasi exclusivement au château et la princesse ne se rend plus dans les satellites de Versailles. Dès le milieu des années 1770, la durée des séjours à Versailles décroît comme le montre le tableau 16 : elle est de 17 jours en 1772 mais passe à 11 en 1777, 10 en 1779. Dans les années 1780, la présence de la princesse au château est rarissime : 5 jours en 1784 et en 1785 -malgré les cérémonies liées à la naissance du duc de Normandie le 27 mars 1785- et 3 jours en 1788.

**Tableau 16 : Les séjours de la princesse dans les résidences royales de 1774 à 1788**

	1774	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1784	1785	1786	1788
<i>Versailles</i>	24	18	9	11	15	10	6	18	5	5	5	3
Bellevue	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Choisy	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Compiègne	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fontainebleau	13	22	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-
La Muette	3	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-
Marly	8	-	-	-	4	1	-	1	-	-	-	-
Total	58	41	9	28	20	11	6	19	5	6	6	3

Mais surtout, la durée totale des séjours auprès des souverains diminue fortement en raison de son absence presque complète aux voyages de la cour<sup>72</sup>. La princesse ne se rend pas à Fontainebleau aux séjours de 1783, 1785 et 1786. De même, Marly et Choisy disparaissent des destinations de la princesse après de 1779. Cette absence démontre qu'elle n'appartient pas à l'intimité du roi et de la reine. Elle ne rencontre les souverains qu'en public pour les cérémonies de l'année curiale : elle assiste encore aux festivités liées aux naissances ou aux mariages royaux<sup>73</sup>. La princesse de Conti n'apparaît que pour des occasions où sa présence est imposée par l'étiquette ou principalement pour les grandes fêtes, religieuses comme la Fête-Dieu, et en l'honneur du roi comme lors de la Saint-Louis à laquelle elle participe avec une très grande régularité. Enfin, elle est à la cour chaque année pour les vœux de la nouvelle année. Mais, elle est rarement invitée au souper du roi à la fin des années 1770 et jamais dans les années 1780. L'allègement de sa présence est accentué par le fait que la princesse ne réside guère à Versailles après 1776. Elle ne fait que des courses, des visites journalières ce qui contribue à affaiblir sa visibilité à la cour. Elle peut être expliquée par plusieurs éléments.

<sup>72</sup> Les voyages à Fontainebleau sont cependant suspendus de 1765 à 1768 en raison des deuils de la famille royale puis de 1778 à 1783 à cause de la guerre d'Indépendance américaine.

<sup>73</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup> 3254 et O<sup>1</sup> 3256, relations des mariages du dauphin et du comte d'Artois.

## 2) Les nouvelles conditions de la vie à la cour de Marie-Antoinette

L'affaiblissement de la présence de Marie-Fortunée d'Este à la cour particulièrement visible à partir des années 1774-1776 est concomitante de la séparation et de la formation d'une nouvelle cour autour de jeunes souverains.

La séparation des époux Conti pose de nouvelles conditions matérielles et financières à la présence de la princesse à la cour. Elle implique un partage du logement commun à Versailles. Certes, la princesse peut continuer à loger dans les résidences royales mais sous certaines conditions comme le rappelle l'article 5 du contrat de séparation :

« Monsieur le Comte de la Marche consent que Madame la Comtesse de la Marche occupe à Versailles l'appartement qu'elle a et qu'elle se serve des meubles qui y sont, le linge non compris dont elle sera tenue de se pourvoir voulant qu'il n'y ait rien à discuter entre leurs gens. Une de ses dames seulement pourra loger dans l'entresol quant à tout le reste de sa suite, madame la Comtesse de la Marche les logera en ville où elle voudra et comme bon lui semblera, il en sera usé de même dans tous les endroits de la cour qu'elle habitera ».

Les conditions d'occupation sont ainsi très limitées, le ton employé par le comte montre que la fille du duc de Modène n'est que tolérée dans ce logement. Elles sont restrictives et lui imposent d'avoir d'autres logements notamment pour sa suite. Une partie réside dans le logement des Conti rue de la Paroisse. Elle loue des espaces pour loger la livrée. Enfin, elle peut compter sur l'accueil du duc de Penthièvre qui occupe un appartement dans l'aile des Princes où elle loge parfois. De plus, la séparation lui impose un train de vie plus limité qui ne peut guère supporter toutes les charges de la vie aulique. Le déplacement de la maison princière engendre de nombreuses dépenses, de postes, de logements... Paraître à la cour exige des frais vestimentaires et tout particulièrement de confection de l'habit de cour qui peuvent apparaître trop lourds à la princesse séparée.

En 1774, l'arrivée sur le trône de France de jeunes souverains modifie la physionomie de la cour. Marie-Antoinette, âgée de 19 ans s'entoure de jeunes gens. La comtesse de la Marche âgée de 43 ans n'arrive pas à obtenir la place de surintendante de la reine pourtant dévolue aux princesses du sang<sup>74</sup> en 1775 comme le précise Bachaumont :

« [Madame la princesse de Lamballe] n'est point encore nommée surintendante de la maison de la Reine, place qu'on rétablirait pour elle ainsi que le désire S.M.. Il se présente des difficultés. Madame la comtesse de la Marche la réclame comme la plus ancienne ; Madame la duchesse de Bourbon, comme la première princesse du sang :

---

<sup>74</sup> Comtesse de GENLIS, *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages de ce temps*, Paris, Mercure de France, 1996, 125 p., p. 49.

on croit que cette concurrence gêne beaucoup le Monarque, répugnant à faire aucun passe droit »<sup>75</sup>.

En définitive, la reine passe outre la hiérarchie des princesses et choisit la princesse légitimée, ce qui provoque de nombreuses plaintes<sup>76</sup>. Le critère du rang apparaît moins déterminant car la reine choisit, selon ses affinités, un entourage formé de jeunes femmes : la princesse de Lamballe a 26 ans en 1775 ; la duchesse de Polignac, qui devient en 1782 gouvernante des enfants royaux est du même âge. Laure-Auguste de Fitz-James, princesse de Chimay âgée de 31 ans en 1775 remplace comme dame d'honneur la comtesse de Noailles née en 1729, « Madame l'Etiquette » détestée par la reine. Plus largement, la reine s'entoure de jeunes femmes nées dans les années 1740 ou 1750. Marie-Antoinette contribue à bouleverser les réseaux de cour établis et les canaux de la faveur<sup>77</sup>. Ce rajeunissement de la cour se traduit par une distance croissante entre les membres de l'ancienne cour plus âgés et ceux de la nouvelle. La cérémonie des révérences de deuil à la Muette provoque une première rupture car la reine est accusée de s'être moquée des vieilles dames de la cour<sup>78</sup>. Elle est accentuée par ses propos rapportés par sa femme de chambre, madame Campan : « je ne comprends pas comment une femme peut paraître à la cour passés trente ans ». Son autre déclaration : « je ne reçois pas les femmes séparées de leur mari » qui -si elle n'est pas directement adressée à la princesse de Conti<sup>79</sup>- contribue à fragiliser sa position à la cour. De même, le retrait de la reine autour d'un cercle choisi à Trianon contribue à l'isoler du reste de la cour. Les contemporains soulignent ainsi une forme de désertion de Versailles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La cour ne semble se réveiller de sa torpeur que les dimanches ; la semaine, elle est, selon le mot de la comtesse de Boigne, d'une « tranquillité horriblement ennuyeuse »<sup>80</sup>. Le tropisme curial s'estompe, concurrencé par d'autres lieux de sociabilité.

Ainsi, le changement de règne et d'état de la princesse est un élément qui contribue à l'écarter de la cour. Elle n'obtient aucune charge auprès de Marie-Antoinette et ne fait pas partie de sa privance. Le décalage générationnel<sup>81</sup>, les centres d'intérêt divergents entre les

---

<sup>75</sup> BACHAUMONT, *op. cit.*, 20 février 1775, p. 351-352.

<sup>76</sup> Comtesse de GENLIS, *De l'esprit... op. cit.*, p. 50.

<sup>77</sup> B. HOURS, *op. cit.*, p. 281.

<sup>78</sup> Madame CAMPAN, *op. cit.*, « L'aréopage sévère des vieilles dames prononça que la jeune reine s'était moquée de toutes les personnes respectables qui s'étaient empressées de lui rendre leurs devoirs ; qu'elle n'aimait que la jeunesse », vol. 1, p.91

<sup>79</sup> Elle aurait été adressée à la princesse de Monaco, épouse séparée et surtout maîtresse du prince de Condé, METRA, *Correspondance secrète...*, vol. 1.

<sup>80</sup> Éléonore-Adèle d'Osmond, Comtesse de BOIGNE, *Récits d'une tante : mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, Paris, E. Paul, 1921-1923, 5 vol., t. I, ch II, p. 43.

<sup>81</sup> Marie-Antoinette est née le 2 novembre 1755, sur cette question et sur les enjeux sociaux du « baby-boom » des années 1750 : André BURGUIERE, « Les rapports entre générations : un problème pour l'historien », *Communications*, 59, 1994, Générations et filiation, p. 15-27.

deux femmes concourent à un éloignement. La princesse est placée en retrait de la cour tout autant qu'elle se place à l'écart de l'institution.

### 3) Le choix du retrait

La princesse semble profiter de cette double rupture du milieu des années 1770 pour jouir d'une plus grande liberté de mouvement. La séparation apparaît alors comme libératrice mettant en lumière le goût limité de la princesse pour le cérémonial curial.

En effet, la séparation a des conséquences variables sur la vie sociale des femmes. Elle peut être la cause d'un exil subi comme le montre l'exemple de la duchesse de Bourbon. Selon elle, une épouse séparée serait exposée à la calomnie, à la suspicion et ses déplacements moins libres :

« Une femme de qualité ordinaire, obligée de rester séparée de son mari, est déjà blâmée et exposée à toutes choses ; mais une princesse, c'est pis encore. Toutes les douceurs de la vie lui sont enlevées, les plaisirs les plus innocents lui sont interdits, les visites les plus chères lui sont défendues. Il n'est pas une de ses démarches dont la calomnie ne s'empare à l'instant »<sup>82</sup>.

S'exiler de la cour serait un moyen d'éviter ragots et commérages.

Cependant, la séparation peut être vue comme libératrice : elle permet à la princesse de Conti de se déplacer selon son gré et d'éviter la cour et la lourdeur de l'étiquette. L'effet de la séparation sur la chronologie du retrait est aussi à nuancer : dès ses débuts la princesse de Conti manifeste peu de goûts ou d'aptitude pour la vie de cour.

La princesse semble ne pas s'être adaptée à la vie curiale à laquelle son éducation et sa venue tardive en France ne l'ont guère préparée. La cour de Modène est de taille plus réduite, secouée par les guerres et les exils qu'elles ont engendrés et fait figure de cour endormie. La princesse Palatine la présente en 1720 en rapportant les propos de sa petite-fille nouvelle duchesse de Modène : « ah que je m'ennuie, ah que je m'ennuie ici »<sup>83</sup> et le chambellan de la cour de Prusse le baron Pöllnitz confirme cette impression : « la vie de la cour de Modène est une vie de communauté, on s'y lève de grand matin, on va à la messe, on dîne de bonne heure, on fait un tour de promenade, on soupe à huit heures et à dix on est couché »<sup>84</sup>. En 1753, François III devient gouverneur de Lombardie et s'installe à Milan. La cour de Modène

---

<sup>82</sup> Baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires*, t. II, p. 64.

<sup>83</sup> Princesse PALATINE, *Correspondance*, t. II, p. 284, lettre du 12 novembre 1720.

<sup>84</sup> POLLNITZ, *The memoirs of Charles Lewis baron de Pollnitz., being the observations he made in his late travels from Prussia thro' Germany, Italy, France, Flanders, Holland, England, etc., in letters to his friend, discovering not only the present state of the chief cities and towns, but the characters of the principal persons at the several courts*, Londres, 2e ed., 4 vol., 1739, t. I, p. 393.

ne rassemble plus que les cercles autour des princesses sœurs ou filles du duc et autour du prince héréditaire Hercule.

Dès les premiers jours de son arrivée en France, la gaucherie de la nouvelle comtesse de la Marche est soulignée par les mémorialistes à l'instar de la lettre adressée le 6 mars 1759 au comte de Sade : « On dit qu'elle fait mal la révérence, qu'elle n'a point de grâce ; on peut en acquérir mais il vaudrait bien qu'elle la tint de la nature »<sup>85</sup>. Marie-Fortunée d'Este exprime dans les lettres à son père toute sa difficulté à s'adapter à la cour de France. La vie de cour à la française ne semble guère lui convenir, elle se sent en 1760 « comme une étrangère qui se voit isolée dans un monde nouveau où elle ne connaît personne »<sup>86</sup>.

Les cérémonies curiales et les obligations sociales d'une princesse du sang lui pèsent. Elle évoque dès avril 1759 « la fatigante cérémonie de la Cène »<sup>87</sup> ou sa présence obligatoire à Versailles auprès des souverains qui dit-elle « m'ont laissé si peu de temps à moi que je n'avais pas réellement celui de respirer »<sup>88</sup>. Toutefois, dans les années 1760, en dépit de sa faible appétence pour le cérémonial curial, elle insiste sur ses obligations ainsi qu'elle l'écrit dans une lettre au duc de Modène rédigée quelques semaines avant la mort de la reine : « je viens d'arriver à Paris mais je ne serai qu'un moment n'osant pas m'éloigner de la cour dans cette circonstance où l'on a des devoirs à remplir »<sup>89</sup>. Or, son attitude vis-à-vis de ses obligations sociales change dans les années 1770. Elle met alors en place des stratégies d'évitement pour ne pas paraître à Versailles et semble manifester un refus physique d'appartenir à la cour : les contraintes du grand habit sont mal supportées. Son absence lors de grandes cérémonies curiales est souvent motivée par des raisons de santé<sup>90</sup> et cet argument est repris par d'autres princesses du sang<sup>91</sup> : il peut être vu, dans une certaine mesure, comme un prétexte pour ne pas participer à des cérémonies qui semblent plus synonymes de contraintes que d'honneurs.

La séparation intervient ainsi plus comme catalyseur que comme déclencheur d'un mouvement de retrait de la cour qui débute dès le début des années 1770. Une seconde étape

---

<sup>85</sup> Maurice LEVER, *Papiers de famille, t. I, Le règne du père : 1721-1760*, Paris, Fayard, 1993, 898 p., lettre n°DCCXCX, au comte de Sade, Paris, le 6 mars 1759, p. 830.

<sup>86</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 3 septembre 1760.

<sup>87</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 20 avril 1759.

<sup>88</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 7 août 1761.

<sup>89</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 10 juin 1768.

<sup>90</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, année 1778, lettre du 5 janvier 1778 ; Arch. nat., K 161, relation du duc de Penthièvre sur les festivités liées la naissance du dauphin, le duc de Penthièvre note l'absence de la princesse lors du bal paré et du souper « *pour cause d'incommodité* ».

<sup>91</sup> Arch. nat., KK 1433, relation de la naissance du dauphin, 22 octobre 1781 et des cérémonies liées à la naissance.



est franchie avec la séparation et l'avènement de Louis XVI. Une troisième étape intervient dans les années 1780 : la présence de la princesse se réduit au strict minimum. L'acquisition de Triel en 1781 joue un rôle essentiel. La perte d'influence de sa nièce, la princesse de Lamballe auprès de la reine dans les années 1780 avec l'entrée en charge de la duchesse de Polignac en 1782 peut être vue comme un ultime facteur de détachement. La princesse de Conti ne dispose plus d'alliés ou de soutiens à Versailles, elle suit alors la princesse de Lamballe et le duc de Penthièvre dans leur mouvement de retraite qui prend une dimension spirituelle<sup>92</sup>. Marie-Fortunée d'Este fait non seulement le choix de vivre en marge de la cour mais également celui de vivre en retrait de la vie mondaine.

## B. Un retrait progressif du monde aristocratique

La fin des années 1770 et la décennie 1780 sont marquées par une moindre fréquentation des résidences de l'aristocratie. Si la mention des résidences Conti disparaît, elle tend à s'éloigner de la sociabilité aristocratique.

### 1) Des destinations et des séjours plus limités

De façon générale, ces années se distinguent par une diminution des séjours extérieurs. Les années 1775-1777 sont marquées par un repli sur un petit nombre de résidences. A partir de novembre 1775, la princesse ne peut plus se rendre dans les résidences Conti. De 1776 à 1779, elle fréquente régulièrement les châteaux de la famille d'Orléans : elle séjourne ainsi 47 jours au Raincy en 1779 comme le montre le tableau 17. A cette date, elle passe 44 % de l'année dans des résidences princières, chez les Orléans ou chez le duc de Penthièvre. Mais à la charnière des années 1770-1780, le mouvement de retrait est plus durable et d'une plus grande ampleur. Elle ne se rend que ponctuellement dans les résidences de la famille d'Orléans, 9 jours en 1784, et plus du tout après cette date. Confortant l'idée de repli, la durée des séjours en dehors de ses résidences décroît. Ils ne sont que de 23 jours en 1784, 32 en 1786 et 15 en 1788.

---

<sup>92</sup> Voir le chapitre 11.

**Tableau 17 : Le calendrier résidentiel de la princesse de 1775 à 1788**

	1775	1776	1777	1778	1779	1781	1784	1785	1786	1788
<i>Total des résidences royales</i>	41	9	28	20	11	19	5	6	6	3
Le Raincy	-	-	-	10	47	11	8	-	-	-
Saint-Cloud	-	-	-	27	18	-	-	-	-	-
Sainte-Assise	-	-	-	8	13	-	-	-	-	-
Sèvres	-	-	-	-	9	-	1	-	-	-
Villers-Cotterêts	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-
<i>Total des résidences des Orléans</i>	-	-	9	45	87	11	9	-	-	-
Anet	-	30	22	13	-	-	-	-	-	-
Armainvilliers	-	12	3	-	3	1	-	-	-	-
Châteauneuf sur Loire	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-
Crécy	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Louveciennes (Penthièvre)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passy	96	222	-	-	-	-	-	-	-	-
Rambouillet	16	-	-	13	31	10	-	-	-	-
Sceaux	-	-	-	24	29	27	8	20	26	12
Vernon	-	18	-	14	11	16	1	22	-	-
<i>Total des résidences du duc de Penthièvre</i>	133	282	69	64	74	54	9	54	26	12
Saint-Denis	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Paris	191	74	259	236	193	218	194	211	333	230
Triel	-	-	-	-	-	64	147	94	0	121

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette moindre présence de Marie-Fortunée d'Este dans les résidences des princes du sang et en premier lieu de celles de la famille d'Orléans. Tout d'abord, la réduction du nombre de destinations est induite par celle des propriétés possédées par les princes. En effet, la politique de rachat des résidences princières menée par le roi et la famille royale contribue à la diminution du nombre des résidences possédées par les princes du sang. Le duc de Penthièvre vend Rambouillet au roi en décembre 1783. Louis XVI acquiert de même Saint-Cloud le 24 octobre 1784 pour 6 millions de livres. Enfin, le comte de Provence achète en octobre 1783 le domaine de L'Isle-Adam que le prince de Conti conserve en usufruit.

Ensuite, le changement de générations dans la famille des princes conduit à une diminution des séjours de la princesse. En effet, la mort du duc d'Orléans<sup>93</sup> en 1785 marque la fin des séjours à Villers-Cotterêts. La marquise de Montesson se retire de la vie sociale et ne se rend plus à Sainte-Assise. La princesse de Conti n'est plus l'invitée des villégiatures du nouveau duc d'Orléans plus jeune qu'elle<sup>94</sup>. Elle ne se rend qu'au Palais Royal ou accompagne la nouvelle duchesse d'Orléans chez son père, le duc de Penthièvre.

<sup>93</sup> Né en 1725.

<sup>94</sup> Il est né en 1747.

## 2) Un repli sur les résidences du duc de Penthièvre

Les séjours chez le duc de Penthièvre s'amplifient jusque dans les années 1780. Ils représentent la grande majorité de ces déplacements en dehors de ses résidences. En 1770, la princesse passe 27,7 % de l'année chez le duc ou 43,53 % de son temps hors de Paris. Par la suite, la part des séjours augmente comme le montre le tableau 18 : en 1781, les deux tiers des séjours effectués par la princesse en dehors de ses résidences se font chez le duc.

**Tableau 18 : Les séjours de la princesse dans les résidences du duc de Penthièvre**

	1770	1775	1776	1777	1778	1781	1784	1785	1788
Durée des séjours (en jours)	101	133	282	69	64	54	9	54	12
Part des séjours chez le duc dans l'année (en %)	27,7	36,5	77	19	17,53	14,8	2,4	14,8	3,3
Part des séjours dans les déplacements de la princesse (hors de ses résidences)	43,5	76,4	95,6	65	49,7	64,3	37,5	90	80

Ce sont des séjours de longue durée : elle se rend plus d'un mois à Rambouillet en septembre 1774 et trois semaines à Vernon en septembre 1785. Les destinations sont diversifiées tout particulièrement en 1778-1779 car la princesse se rend dans quatre propriétés : Rambouillet, Sceaux, Vernon auxquels s'ajoutent Anet en 1778 et Armainvilliers en 1779. Cette variété est induite par le grand nombre de résidences possédées par le duc de Penthièvre. Elle correspond à des motivations distinctes. Par exemple, le séjour à Passy proche de Paris est lié aux ennuis de santé de la princesse. Malade en 1774 et 1775, profondément affectée par la séparation et sans résidence en 1776, la princesse y trouve un refuge : elle y séjourne 96 jours en 1775, 222 jours en 1776.

La géographie de ses voyages varie au gré des acquisitions et des ventes réalisées par le duc de Penthièvre. L'achat de Rambouillet en 1783 par Louis XVI modifie le calendrier résidentiel et provoque un recentrage des séjours autour du château de Sceaux où la princesse séjourne 26 jours en 1786. La succession du comte d'Eu en 1775 apporte au duc le château de Bizy près de Vernon où la princesse réside à partir de 1776 ainsi que celui d'Anet où elle est présente en 1776, 1777, 1778. En 1775, le duc achète le château d'Armainvilliers, à l'est de Paris et y convie la princesse à partir de 1776. Elle adopte le nomadisme du duc de Penthièvre en le suivant dans ses nombreuses résidences. Avant la séparation, elle passe du cercle Conti à la société du duc et pair. Les résidences deviennent des refuges mis à la disposition de la princesse et sont le signe de la protection du duc.

A partir des années 1780, la part des séjours de la princesse chez le duc de Penthièvre

diminue comme le montre le tableau 18. En 1788, elle ne passe plus que 12 jours à Sceaux. Le nombre des destinations se réduit : en 1786 et 1788, elle ne séjourne qu'à Sceaux et abandonne les résidences les plus lointaines comme Vernon. Toutefois, à la différence du mouvement de retrait de la sociabilité des Orléans, elle ne quitte pas la société du duc de Penthièvre. En 1785, elle séjourne encore 54 jours chez le duc. La villégiature chez son beau-frère devient les principales destinations de la princesse en dehors de ses propres résidences : elles représentent 90 % et 80 % de ses déplacements hors de Paris et de Triel en 1785 et 1788. Ainsi, l'originalité de la princesse réside dans son double mouvement de repli. Progressivement elle quitte la cour et la sociabilité aristocratique. Elle conserve seulement la compagnie du duc de Penthièvre dont la vie est placée sur le signe de la retraite. Devenue propriétaire, la princesse se retranche dans ses résidences que ce soit à Paris et surtout Triel.

### C. Un repli sur ses résidences à partir de 1781

La lettre adressée par l'abbé Contri en avril 1781 au duc de Modène témoigne de la volonté de la princesse de ne plus être une éternelle invitée voyageant entre les diverses résidences aristocratiques : « Comme elle souhaite depuis longtemps d'avoir une maison de campagne à elle, sans aller toujours chez l'un et chez les autres, elle vient de l'acheter à vie »<sup>95</sup>. Dès lors, comment l'acquisition du château de Triel en 1781 puis de l'hôtel parisien en 1787 conduit-elle la princesse à se retirer dans ses résidences ?

#### 1) La part croissante des résidences parisienne et trielloise

Comme le souligne Antoine Caccia agent du duc Hercule d'Este en 1784, « la principessa serenissima de Conty continua de godere della sua campagna a Triel e la Regina au Petit Trianon »<sup>96</sup>. Comme pour Marie-Antoinette, le séjour à la campagne offre la possibilité à la princesse de demeurer loin du monde autour d'une compagnie choisie. La villégiature trielloise croît au fil du temps. Dès 1781, elle vit 64 jours à Triel. En 1784, elle reste 147 jours soit 40 % de l'année. En 1788, elle réside encore 121 jours. Ce sont surtout des séjours de longue durée et de la belle saison et de l'arrière-saison. La princesse y réside principalement entre août et décembre pour plusieurs semaines, entrecoupant parfois ses séjours par des courses de quelques jours à Paris ou à Versailles. Néanmoins, à Triel, elle n'est pas isolée du monde. Elle invite des dames, dont le nom n'est pas indiqué, et les princes viennent aussi lui rendre visite à l'instar du duc de Penthièvre, de la duchesse d'Orléans, de la

---

<sup>95</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, abbé Contri, 223, lettre du 23 avril 1781.

<sup>96</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, Caccia, 227, 28 septembre 1784.

princesse de Lamballe, de Louise de Condé comme en 1788 ou du nonce. Plus globalement, la princesse passe la majeure partie de l'année dans ses résidences. Comme le montre le tableau 19, la durée de cette catégorie de séjours s'accroît. Dans les années 1780, elle représente plus de 80 % de l'année. Les séjours à Triel contribuent à cette augmentation mais les séjours à Paris ont tendance à augmenter et sont majoritairement supérieurs à 210 jours même si les premières années suivant l'acquisition de Triel montrent une légère baisse des séjours parisiens comme en 1784.

**Tableau 19 : La présence de la princesse dans ses résidences de 1764 à 1788**

	1764	1770	1772	1778	1781	1784	1785	1786	1788
Séjours à Paris (en jours)	292	133	193	236	217	194	211	333	229
Séjours à Triel (en jours)	-	-	-	-	64	147	94	-	121
Durée totale des jours dans ses résidences	292	133	193	236	281	341	305	333	350
Part des séjours à Triel (en %)	-	-	-	-	17,5	40,3	25,8	-	33,1
Part des séjours dans ses propres résidences (en %)	80	36,4	52,9	64,6	77	93,4	83,6	91,2	95,9

En 1786, la princesse reste la plus grande partie de l'année à Paris et ne se rend pas à Triel pour des raisons de santé<sup>97</sup> alors que de retour des eaux de Bourbon-l'Archambault elle demeure au château de septembre à novembre<sup>98</sup>. En 1788, le partage de l'année semble être organisé entre un séjour parisien pour les six premiers mois de l'année, entrecoupé par une visite au duc de Penthièvre à Sceaux au printemps puis une deuxième moitié de l'année à Triel où elle séjourne jusqu'à tard dans l'arrière saison, interrompue par une course à Versailles pour la Saint-Louis.

L'analyse de ses déplacements met en lumière le mouvement de retrait de la princesse dans ses résidences. L'année 1781 est une césure importante. Dans les années 1780, elle passe entre 83 % et 96 % de l'année dans ses résidences. L'année s'organise autour de trois temps. Les séjours parisiens dominent et représentent environ les deux-tiers de l'année, ceux de Triel un quart, les déplacements extérieurs sont rares quasi-exclusivement limités à ses visites au duc de Penthièvre et elle ne fait que de rares apparitions à Versailles. D'invitée, la princesse est devenue hôte. Son souhait d'être propriétaire se concrétise à partir de 1781. Il témoigne de

<sup>97</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, Caccia, 227, lettres de l'année 1786.

<sup>98</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, Caccia, 227, lettres du 28 août 1787 et du 20 novembre 1787.

sa volonté de vivre selon son propre rythme et de ne plus être soumise au calendrier résidentiel princier. Il montre son refus du nomadisme qui caractérise le mode de vie aristocratique et au contraire sa volonté de vivre une existence tranquille, en marge du monde mais indépendante, entre Paris et Triel où la princesse s'installe pour de longues semaines et intervient dans la vie de la communauté villageoise et paroissiale.

## 2) Le seigneur de Triel

Triel est le siège d'une prévôté royale dont dépendent plusieurs paroisses, Vaux, Andrézy, Maurecourt, Conflans-Sainte-Honorine, Verneuil, Vernouillet. En 1781, la princesse de Conti obtient l'usufruit du domaine mais les droits de justice ont été affermé<sup>99</sup>. La princesse ne possède que des droits honorifiques comme le banc seigneurial et aucun droit seigneurial et judiciaire. Elle bénéficie de certaines marques de déférence, comme le montre l'organisation d'un cortège lors de sa première arrivée à Triel<sup>100</sup> et elle reçoit chaque année les premiers raisins. Elle semble s'engager dans la vie civique et religieuse de Triel. Elle veille au salut des habitants en organisant successivement le baptême d'une cloche en 1784 puis une mission en 1788. Des religieux viennent prêcher au Carême et à l'Avent 1788. Des sources secondaires évoquent « une grande mission de cinq semaines pour Triel et toutes les annexes même vicariales avec le ministère de cinq prêtres réguliers »<sup>101</sup>. Si les comptes mentionnent les frais inhérents à la mission, ils évoquent la présence « des récollets de Pontoise ». Or, force est de constater que ceux-ci ne sont pas installés à Pontoise. Il s'agit bien plus vraisemblablement des Cordeliers de Pontoise, installés dans la ville depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et reconnus pour leur qualité de prédicateur notamment dans la paroisse de Triel. Un Cordelier apparaît ainsi comme pour les prêches du Carême et de l'Avent 1787 dans les comptes de la fabrique<sup>102</sup>. La mission s'achève par l'érection d'une croix sur la grande route marquant la reconquête de l'Eglise catholique sur l'espace du village. Le 11 décembre 1788, le corps municipal remercie la princesse « ayant étendu les effets de sa bienfaisance jusqu'aux biens spirituels de ses vassaux »<sup>103</sup>. Sa bienveillance et sa générosité se manifestent lors du grand hiver de 1788-1789. En février 1789<sup>104</sup>, la princesse fait livrer à Triel et Chanteloup les éléments indispensables à la survie de la population, riz, blé, pain, couvertures... afin de

---

<sup>99</sup> Le prévôt de Triel de 1778 à 1790, Pierre-Marcel de Rogery exerce les fonctions de justice par l'intermédiaire du procureur et de son greffier.

<sup>100</sup> Arch. dep. Yvelines, 1 Mi 1130, registre des délibérations de Triel, 15 juillet 1781.

<sup>101</sup> E. MARQUET, *Essai sur Triel. Église et paroisse*, Paris, 1937 (Arch. dep. Yvelines, Br 2457).

<sup>102</sup> Arch. dep. Yvelines, G/sup'352.

<sup>103</sup> Arch. dep. Yvelines, 1 Mi 1130, registres des délibérations de Triel.

<sup>104</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1789, pièces n°19, 21, envoi de riz et blé à Chanteloup, février 1789.

compenser les mauvaises récoltes de 1788 suivies par les grands froids de décembre 1788-janvier 1789. Plus largement, la princesse accorde des dons au curé de Triel comme le prouvent à différentes reprises les comptes<sup>105</sup>.

Enfin, la princesse joue un rôle de conciliatrice et d'apaisement lors de différentes affaires concernant la communauté d'habitants de Triel. Celle-ci s'adresse à elle en cas de tensions. Tout d'abord, depuis le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, le syndic est en opposition avec les maîtres d'école qui se succèdent à Triel dont il dénonce l'incompétence ou les mœurs débauchées. En mai 1788, la communauté demande la destitution du maître pour des raisons d'infirmités<sup>106</sup> mais surtout en raison d'un conflit qui les oppose au sujet du prélèvement accordé au maître sur une partie des vendanges. Afin de faciliter son départ, la princesse lui octroie la somme de 100 livres. Ensuite, elle soutient la municipalité contre l'autorité jugée abusive et arbitraire du prévôt qui multiplie les provocations envers la communauté d'habitants<sup>107</sup>. La princesse approuve les réclamations des habitants<sup>108</sup> auprès du marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris, qui contestent l'ascendant du prévôt de Triel sur la communauté villageoise. Son autorité est récusée car il est accusé d'être un usurpateur de noblesse : « tantôt il se dit noble, tantôt il est classé dans la catégorie des roturiers » déclare l'assemblée villageoise. Ce mépris des règles, du droit et des rangs est inacceptable pour une princesse attachée aux préséances.

A Triel, elle a une position discrète et conciliatrice. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs locaux et le pouvoir royal. Elle exerce une forme de matronage politique<sup>109</sup> auprès des Triellois. Elle est un recours pour la communauté villageoise qui souligne « sa vertu », remercie « son auguste bienveillance » et se déclare « ses vassaux »<sup>110</sup>. Néanmoins, sa participation à la vie de la communauté reste limitée principalement au domaine religieux et à la pratique d'une charité et d'une bienveillance.

\*  
\* \*

A la veille de la Révolution, la princesse vit à la marge de la cour et de la société aristocratique. L'étude du rythme de son éloignement de la cour montre que si 1776 est une

---

<sup>105</sup> Par exemple, elle accorde en novembre 1784 et 1785 600 livres pour les pauvres de Triel, Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°65, 14 novembre 1784 ; R3/175, dépenses particulières 1785, pièce n°53, 5 novembre 1785.

<sup>106</sup> Arch. dep. Yvelines, 1 Mi 1130, registre des délibérations de Triel, 17 mai 1788.

<sup>107</sup> Idem.

<sup>108</sup> Arch. nat., B III/102.

<sup>109</sup> Après le matronage dans l'architecture.

<sup>110</sup> Arch. dep. Yvelines, 1 Mi 1130, registre des délibérations de Triel, 11 décembre 1788.

césure importante, la séparation ne déclenche par un mouvement de retrait. Sa volonté de se placer à la marge du monde s'exprime antérieurement et le choix de la compagnie du duc de Penthièvre est une première étape. Ce désir prend une acuité plus forte avec l'acquisition du château de Triel. C'est l'occasion pour la princesse de s'affranchir des contraintes de la sociabilité aristocratique. Elle suit un modèle qui fait de la campagne, du jardin, un lieu de repos et de retrait. Triel représente pour la princesse ce qu'était un siècle auparavant le domaine des Rochers pour la marquise de Sévigné : un espace où elle peut mener une vie plus conforme à ses aspirations<sup>111</sup>. Le vieillissement, l'entrée dans la cinquantaine contribuent à ce mouvement. De plus, sa moindre visibilité sociale est concomitante du décès de son père qui la prive d'un rôle public et d'un cercle cosmopolite. Sa compagnie est alors limitée et peu réputée.

### III. UN CERCLE DE SOCIABILITÉ ÉTROIT

La sociabilité féminine du XVIII<sup>e</sup> siècle est principalement connue par les salonnières et l'interprétation de leur rôle dans la sphère publique et la diffusion des idées des Lumières. Dena Goodman souligne en réponse à la thèse de Joan Landes selon laquelle l'espace public des Lumières aurait exclu les femmes<sup>112</sup> que celui-ci, du moins dans le cadre des salons, repose sur la collaboration des femmes et des philosophes<sup>113</sup>. En revanche, Jolanta Pekacz<sup>114</sup> a montré que les maîtresses de maison qui recevaient dans leurs salons étaient peu sensibles à l'esthétique des Lumières et adhéraient aux représentations traditionnelles de l'honnêteté mondaine à l'instar du salon de Madame Geoffrin farouche adversaire des idées philosophiques<sup>115</sup>. Plus largement, Antoine Lilti a démontré<sup>116</sup> que les salons sont des lieux de distinction sociale qui permettent à la noblesse de cour de reconfigurer sa domination sociale et symbolique grâce à sa maîtrise des codes et des usages sociaux. Les cercles organisés autour et par les princesses demeurent mal connus. Les *Mémoires* de la comtesse de Genlis

---

<sup>111</sup> Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La solitude... op. cit.*, p. 26-27.

<sup>112</sup> Joan LANDES, *Women and the public spheres in the Age of the French Revolution*, London, Cornell University press, 1988, 275 p.

<sup>113</sup> Dena GOODMAN, « Enlightenment Salons : The Convergence of Female and Philosophic Ambition », *Eighteenth-Century Studies*, Vol. 22, No. 3, Special Issue : The French Revolution in Culture, Spring, 1989, p. 329-350

<sup>114</sup> Jolanta PEKACZ, *Conservative tradition in pre-revolutionary France : Parisian salon women*, New York, Paris, P. Lang, 1999, 256 p.

<sup>115</sup> Antoine LILTI, « Le salon de Mme Geoffrin, salon philosophique ou sociabilité mondaine? », dans Roger MARCHAL (dir.), *Vie des salons et activités littéraires : de Marguerite de Valois à Mme de Staël*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001, 343 p., p. 137-46.

<sup>116</sup> Daniel GORDON, *Citizens without sovereignty : equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton, Princeton University press, 1994, 270 p.



sur le Palais Royal permettent d'approcher la société de la duchesse d'Orléans. L'étude de Bernard Hours sur la cour de Louis XV offre un éclairage inédit sur celle de la reine Marie Leszczyńska. Il démontre que les privances de la reine sont formées d'une société choisie, autour de l'ancienne génération, qu'elles sont plus particulières que royales et qu'elles renvoient à l'ancien modèle de l'honnête homme<sup>117</sup>. Ce cercle royal peut apparaître comme un exemple pour la princesse de Conti. En effet, tout en cherchant à se replier autour d'une compagnie limitée, elle conserve une forme de représentation, de cérémonial qui souligne son appartenance à la famille royale élargie et qui se place en marge des nouvelles valeurs de sociabilité. Il convient donc d'examiner dans quelle mesure le retranchement de la princesse dans ses résidences entraîne son relatif enfermement autour d'un groupe réduit, sans éclat et endogame.

#### A. Un « rassemblement de toutes les vieilles maréchales et des personnes de l'ancienne cour »<sup>118</sup> ?

En 1786, le duc de Saxe-Teschen, fils de l'électeur de Saxe et roi de Pologne et époux de l'archiduchesse Marie-Christine de Habsbourg-Lorraine, sœur de Marie-Antoinette vient en France. Invité par la princesse de Conti, il présente sa compagnie comme étant celle d'un autre temps formée de vieilles dames. Cette description peut être complétée par les témoignages de ses contemporains ainsi que par les correspondances. L'apport de la documentation comptable est plus limitée car les noms des personnes de son entourage sont rarement mentionnés. Ces sources diverses apportent un éclairage sur la composition du cercle formé autour de la princesse afin de voir dans quelle mesure il correspond au récit du duc de Saxe-Teschen.

##### 1) Un entourage de qualité

La société de la princesse est insérée dans celle des princes du sang. Parce qu'elle suit le prince de Conti dans ses résidences elle fréquente son cercle formé de la marquise de Boufflers « l'idole du Temple » selon madame du Deffand et des familles attachées aux Conti. Avant 1775, ses proches sont des familiers du Temple. La marquise de Vierville, la comtesse de Bagarotti appartiennent à sa maison et au cercle du Temple comme le montre le tableau d'Ollivier, *Le thé à l'anglaise chez le prince de Conti*. Après 1775, elle conserve des liens avec les familles de l'entourage de la famille Conti comme le comte de Boulainvilliers,

---

<sup>117</sup> Bernard HOURS, *Louis XV et sa cour ... op. cit.*, p. 176-205.

<sup>118</sup> Félix-Sébastien FEUILLET DE CONCHES, *Louis XVI, Marie-Antoinette et madame Elizabeth*, 6 vol., t. 6, lettres et documents inédits, Paris, H. Plon, 1873, mémoires du duc de Saxe-Teschen lors de sa venue en France en juillet 1786.

écuyer de son époux, madame de Saint-Sauveur dont l'un des membres de sa famille est gentilhomme du prince de Conti père, ou la maréchale de Luxembourg représentée par Ollivier. La princesse fréquente la société de la famille d'Orléans. En 1770, la marquise du Deffand écrit ainsi à Horace Walpole : « au milieu du souper arriva la marquise de Boufflers qui n'avait pas voulu rester chez madame la comtesse de la Marche, parce que tout le Palais-Royal y était venu »<sup>119</sup>. La duchesse de Fitz-James relate le 13 juillet 1773, les sentiments de la comtesse de la Marche à l'occasion du mariage du duc d'Orléans avec la marquise de Montesson : « Madame la comtesse de la Marche est arrivée pendant le souper ; en sortant de table, Madame de Montesson est allée à elle, a voulu lui prendre la main, l'autre l'a embrassée ; il y eut un combat superbe de politesses entre elles »<sup>120</sup>. On retrouve autour de la princesse des membres de la société du Palais Royal particulièrement bien décrite par la comtesse de Genlis avec la comtesse de Montauban, madame de Puisieux, alliée de la comtesse, madame de Ségur et madame de Luxembourg amies intimes de la duchesse de Chartres ou des hommes attachés au duc d'Orléans avec le comte de Melfort issu d'une famille jacobite et colonel du régiment d'infanterie de la Marche puis lieutenant du régiment cavalerie d'Orléans, ou le comte de Rochefort capitaine au régiment du duc de Chartres. Des familles alliées au duc de Penthièvre appartiennent à la sociabilité de la princesse à l'instar du comte de la Marck qui a épousé Marie-Anne de Noailles, cousine germaine du duc de Penthièvre par sa mère, Marie Victoire Sophie de Noailles. La princesse côtoie la comtesse à plusieurs reprises comme en 1779, en 1780 ou en 1785 et se rend chez elle à Saint-Germain-en-Laye. Les Noailles sont une famille qui depuis le règne de Louis XIV jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle possède une influence importante à la cour de France. Se retrouvent dans les comptes, des cousins du duc de Penthièvre à l'instar du duc de La Vallière qu'elle visite quelques mois avant sa mort dans sa propriété de Montrouge en 1780.

Plus largement ce sont des familles qui appartiennent à une noblesse ancienne et militaire. Le récit du marquis de Bombelles en évoquant la présence de deux « maréchales » dans l'entourage proche de la princesse corrobore le témoignage du prince de Saxe et dix des personnes citées dans les comptes et les correspondances sont maréchal, fille, épouse ou femme de maréchal. Madame de Turpin à qui elle adresse une lettre en 1786 est la fille du maréchal de Lowendal, les maréchales de Castries et de Luxembourg dînent à Triel. Le comte de Muy est secrétaire d'Etat à la Guerre en 1774 puis maréchal en 1775. S'ils ne sont pas tous

---

<sup>119</sup> *Correspondance complète de la marquise Du Deffand avec ses amis*, Genève, Slatkine reprints, 1989, lettre 316, madame la marquise du Deffand à M. Horace Walpole, jeudi 1<sup>er</sup> février 1770, p. 29.

<sup>120</sup> A.E., mémoires et documents, France, 319, Lettre n°168, de la duchesse de Fitz-James à madame de Hunolstein, 17 août 1773.

des maréchaux, les hommes de son entourage occupent de hautes fonctions dans l'armée : le duc de Narbonne-Lara est lieutenant-général des armées du roi, le marquis de Créquy est colonel général inspecteur des armées royales. Nombreux sont les membres de son cercle titrés tels le duc et la duchesse de La Vallière, la comtesse de la Marck et environ grand nombre d'entre eux occupent des fonctions diplomatiques.

Ainsi, l'entourage de la princesse appartient à la société formée par l'ensemble des nobles qui gravitent autour des Grands. Les liens familiaux entre les princes du sang et notamment entre le duc de Penthièvre et la maison d'Orléans sont redoublés par ceux qui unissent les membres de leur cercle.

Le duc de Penthièvre exerce auprès de la princesse une présence fraternelle<sup>121</sup>. Il est d'abord un soutien et une protection matériels. Il accueille sa belle-sœur dans ses résidences. Sa maison de Passy devient un refuge pour la princesse qui au moment de la séparation ne possède plus de toit où vivre. Il l'accompagne dans ses acquisitions immobilières en lui apportant sa caution financière et son réseau. Enfin, il lui apporte un soulagement financier aux moments difficiles de l'émigration en lui faisant don d'un diamant par son testament. Au moment de la rupture, il offre sa médiation aux deux époux permettant la rédaction rapide des clauses de séparation. Il est un soutien moral pour la princesse, lui témoignant son aide et son amitié fraternelle. En effet, les rares échanges épistolaires conservés soulignent ce lien adelphique construit entre ses deux princes. Les lettres adressées par le duc sont empreintes de sa sympathie avec la répétition du syntagme « ma sœur », et par la démonstration de la « tendre et respectueuse amitié que j'aurai toute ma vie pour elle »<sup>122</sup> ou encore par les encouragements qui lui adressent : « du courage et de la patience ma sœur »<sup>123</sup>. Ce lien est consolidé par le fait que la princesse joue le rôle de mère de substitution pour la fille du duc lors de sa présentation et de son mariage. De plus, les longs séjours de la princesse auprès de son beau-frère témoignent de leur entente qui est renforcée par le partage des mêmes valeurs dans le domaine de la vie sociale, du rang et de la religion. L'expérience commune du séjour à l'abbaye de la Trappe en 1772 complétée par celui de Bourbon-l'Archambault en 1787<sup>124</sup> dessinent les contours de cette amitié. Ils participent ensemble à plusieurs baptêmes, d'enfants<sup>125</sup>, de néo-chrétiens<sup>126</sup>, ou de cloches<sup>127</sup> et apparaissent dans ces cérémonies

---

<sup>121</sup> Didier LETT, *Frères et sœurs histoire d'un lien*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2009, 238 p.

<sup>122</sup> Arch. nat., 300 AP III, 1, lettre du 10 novembre 1775.

<sup>123</sup> Arch. nat., 300 AP III, 1, lettre du 15 novembre 1775.

<sup>124</sup> Voir le chapitre 8.

<sup>125</sup> Comme Louis-Fortuné de Rochedragon en 1775.

<sup>126</sup> Comme Fortuné-Louis Namias en 1774, ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 13 juin 1774.

<sup>127</sup> Comme à Triel en 1784.

religieuses et publiques comme un couple fraternel indissociable. Cette dimension spirituelle comble l'absence de liens du sang dans ce couple adelphique.

Ainsi, le cercle de sociabilité de la princesse rejoint celui des autres princes du sang. Inviter une compagnie choisie qui fréquente la bonne société aristocratique est une obligation sociale pour Marie-Fortunée d'Este. C'est un moyen de tenir son rang. La spécificité de son cercle tient à la forte présence féminine et religieuse

## 2) Un cercle de vieilles femmes

Le duc de Saxe-Teschen souligne la forte proportion de vieilles femmes issues de l'élite de la noblesse militaire. Cette impression est confirmée par le récit du marquis de Bombelles qui est invité à dîner par la princesse à Triel le 5 octobre 1783 :

« Madame la Maréchale de Castries était avec nous la seule étrangère. Cette dame qui a tout de la pesanteur et la maussaderie du duc de Fleury et de ses autres frères est partie en sortant de table. Nous l'avons suivie de près et chemin faisant nous avons rencontré une autre maréchale [la maréchale de Luxembourg] qu'on attendait à Triel »<sup>128</sup>.

Ainsi, à partir des comptes, des mémoires de ses contemporains se dégage une société féminine et globalement plus âgée que la princesse de Conti.

### a) Une société féminine

Peu de sources permettent d'avoir une vue précise de la composition du cercle de la princesse. Les comptes et les correspondances placent en exergue la présence masculine : sur les 90 noms relevés dans la correspondance diplomatique ou dans les comptes, seulement 28 sont féminins. En effet, les hommes sont surreprésentés en raison de la précision de l'abbé Contri qui note tous les hommes, et surtout les Italiens, qui rendent visite à la fille du duc de Modène. A l'inverse, les comptes passent sous silence les dames qui rendent visite à la princesse, font partie de sa privance et ne suscitent aucun frais. Par exemple, la duchesse d'Orléans, la princesse de Lamballe et leurs dames n'apparaissent pas dans les mémoires mensuels tout comme les maréchales citées par Bombelles. La correspondance diplomatique mentionne « les dames » qui composent la suite de la princesse, voire « ses amies » mais sans indiquer un seul nom. Par exemple, en 1764, elle part au Havre avec « huit dames »<sup>129</sup> et en

---

<sup>128</sup> Marquis de BOMBELLES, *Mémoires*, t. 1, 5 octobre 1783.

<sup>129</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, 217, 27 août 1764.

1788 elle doit rester en quarantaine à Triel car « l'une de ses amies a la variole »<sup>130</sup>. Le cercle intime de la princesse est donc majoritairement féminin ce qui paraît logique dans une société où les codes sociaux et les étiquettes imposent une distance entre hommes et femmes. La princesse ne peut, par exemple, dîner avec des hommes.

#### *b) Des femmes âgées et dévotes*

La majorité des femmes de son entourage est née au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'instar de la maréchale de Luxembourg et de madame de Puisieulx nées en 1707, madame de Ségur née en 1702. La comtesse de Montauban est « vieille »<sup>131</sup>, la comtesse de la Marck « déjà âgée »<sup>132</sup> selon la comtesse de Genlis. Ce sont des femmes qui ont passé leur jeunesse à la cour de Louis XV comme madame de Puisieulx qui, selon la comtesse de Genlis, est de « la vieille cour » et assista au sacre de Louis XV<sup>133</sup>. Le choix d'une compagnie de femmes qui atteignent soixante-soixante-dix ans au moment où la princesse a quarante-cinquante ans peut surprendre car en définitive il n'y a guère de femmes de son âge autour d'elle. Ainsi, la société de la princesse est composée de femmes dont la gloire et l'influence atteignent leur faite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle c'est-à-dire au moment où elle arrive en France. Sa compagnie créée à son entrée dans le monde se serait ainsi fossilisée pendant trente ans et aurait vieilli avec elle. Son entourage apparaît alors comme le conservatoire d'une société ancienne.

Ce sont des femmes choisies pour leur qualité morale et leur réputation ce qui donne une certaine austérité à ce cercle. Cette tonalité correspond aux propres aspirations de la princesse : rester entre soi doit être une qualité de la société de l'honnête femme, l'abbé Goussault lui recommande en effet : « elle ne fait société qu'avec celles qui sont de son caractère et elle ne choisit pour amies que celles qui sont conformes à son humeur, à son esprit et à son genre de vie »<sup>134</sup>. Elle pourrait être aussi vue comme un moyen d'éviter les soupçons et la calomnie auxquels une femme séparée est davantage exposée ainsi que duchesse de Bourbon l'a souligné. Ainsi, « Madame de Puisieulx et la Maréchale de Luxembourg [...] ont paru comme des modèles parfaits de l'amabilité de la politesse et de la grâce sociale »<sup>135</sup>. Madame de Saint-Sauveur est « une femme estimée qui a beaucoup de

---

<sup>130</sup> ASMO, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 227, Antonio Caccia, 16 décembre 1788.

<sup>131</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 179.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>133</sup> Comtesse de GENLIS, *Souvenirs de Félicie L*, Paris, Maradan, an XII-1804, 392 p., p. 265.

<sup>134</sup> Abbé GOUSSAULT, *Le Portrait d'une femme honnête, raisonnable et véritablement chrétienne*, Paris, M. Brunet, 1694, 363 p., p. 30.

<sup>135</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 252.

vertu et de piété »<sup>136</sup>. Les mêmes qualités se retrouvent chez madame de Ségur « fort vieille mais d'une gaieté spirituelle et charmante »<sup>137</sup> ou chez la comtesse de la Marck « la comtesse de la Marck sœur du duc de Noailles était déjà âgée et dans une grande dévotion mais jamais la piété ne s'est montrée sous des traits aussi aimables »<sup>138</sup>. Ces exemples rendent compte d'une situation assez répandue. De nombreuses femmes, une fois âgées, ouvrent un salon caractérisé par son austérité et sa dévotion. Ainsi, le salon de la comtesse de la Marck réunit les plus dévots de la bonne société<sup>139</sup>. A la qualité morale de son entourage s'ajoutent des qualités de naissance. Le cercle autour de la princesse est composé de familles de noblesse ancienne et militaire. Il est fortement endogame. Ce portrait de l'entourage de la princesse souligne qu'il s'agit d'un cercle assez réduit et d'une tonalité aristocratique et religieuse. Elle choisit de s'entourer de nobles qui font déjà partie de l'entourage des princes, on retrouve les mêmes noms tant dans les descriptions de la comtesse de Genlis que dans les fêtes données par le duc de Penthièvre. Ils gravitent autour des Grands et sont liés entre eux par des alliances. Le cercle intime autour de la princesse est composé de femmes d'âge mûr voire âgées, réputées pour leurs mœurs et leur dévotion ce qui apporte une certaine austérité à la sociabilité de la princesse. Celle-ci est accentuée par la fréquente mention de 19 religieux<sup>140</sup> qui appartiennent à de grandes familles à l'instar de l'abbé de Montauban, fils de la comtesse, de l'abbé Mory de la famille de son ancienne dame d'honneur, l'évêque de Tulle Charles-Joseph Marie de Rafaelis de Saint-Sauveur, ou de l'abbesse de Penthemont, née Béthisy de Mézières. Enfin, c'est un cercle cosmopolite et la princesse semble jouer un trait d'union entre Paris et Modène.

## B. Une sociabilité italienne ?

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Italie exerce une forte attraction comme en témoigne la poursuite du « Grand Tour »<sup>141</sup> et du voyage d'Italie pratiqués par l'élite à l'instar du président Charles de Brosses<sup>142</sup>. Au siècle des Lumières, la péninsule fait l'objet d'une forme de pèlerinage pour

---

<sup>136</sup> LUYNES, *Mémoires*, t. XI, p. 89.

<sup>137</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*, t. 2, p. 31.

<sup>138</sup> *Ibidem*, p. 33-34.

<sup>139</sup> A. LILTI, *op. cit.*, p. 135.

<sup>140</sup> L'entourage religieux de la princesse est évoqué au chapitre 11.

<sup>141</sup> Cesare DE SETA, *L'Italia del Grand Tour da Montaigne a Goethe*, Milan, Electa, 2001, 247 p. ; G. BERTRAND, *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Ecole française de Rome, Collection de l'Ecole française de Rome n° 398, 2008, 791 p.

<sup>142</sup> *Lettres d'Italie du président de Brosses*, introduction et notes par Frédéric d'AGAY, Paris, Mercure de France, 1986, 2 vol.

ses vestiges antiques<sup>143</sup>. De même, les Italiens sont encore nombreux à voyager en France ou à résider dans la capitale comme en témoigne le contrôle des étrangers<sup>144</sup>. Le voyage devient une forme privilégiée de la diffusion des idées au sein de la République des Lettres. Les salons parisiens se distinguent par leur cosmopolitisme et accueillent l'élite intellectuelle européenne. Les correspondances diplomatiques rendent particulièrement compte de la présence de Modénais et de Milanais en France et notamment de leur passage à la table de Marie-Fortunée d'Este. Celle-ci semble exercer un rôle de trait d'union, d'intermédiaire entre la France et les territoires italiens en accueillant les Italiens de passage et en adressant des lettres de recommandation aux Français désireux de se rendre dans la capitale lombarde. Néanmoins, ce rôle s'estompe avec la mort du duc François III d'Este en 1780.

### 1) Un cercle ouvert aux Italiens ?

A lire la correspondance diplomatique et familiale de la princesse, le cercle de Marie-Fortunée d'Este est cosmopolite, ouvert aux diplomates en résidence à Paris ou quittant la France pour prendre leur poste en Italie. L'abbé Contri souligne que la comtesse de la Marche à l'hiver 1764 « a toujours beaucoup de monde à souper, c'est la seule table depuis quelque temps qui est dans Paris pour les étrangers hormis celle de Mgr le prince de Conti tous les lundis et mercredis pendant l'hiver »<sup>145</sup>. Cette présence est confirmée jusqu'en 1780.

Au total, 22 Italiens apparaissent dans les correspondances. Ce sont majoritairement des hommes et presque exclusivement des Milanais introduits chez la princesse par lettres de recommandation émanant souvent de la chancellerie du duc de Modène, gouverneur de Lombardie. Ils sont membres de la noblesse comme le comte de Turconi, noble milanais, ou encore la marquise de Fogliani épouse du neveu du vice-roi de Sicile. Elle accueille des savants ou des hommes de lettres. Le professeur Landriani homme de sciences milanais extrêmement réputé lui est présenté en octobre 1766<sup>146</sup>. Elle reçoit le marquis de Beccaria accompagné du comte Alessandro Verri puis le père Frisi. A lire la correspondance diplomatique, la princesse semble ouverte aux Lumières italiennes par la présence des frères Pietro et Alessandro Verri -qui ont fondé le journal *Il caffè* périodique acquis aux idées

---

<sup>143</sup> J.-F. DUBOST, « Italie et France », Lucien BELY (dir.), *Dictionnaire de la France d'Ancien Régime*, Paris, PUF, p. 679-681.

<sup>144</sup> J.-F. DUBOST, « Les étrangers à Paris au siècle des Lumières », dans Daniel ROCHE (dir.), *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2000, 438 p.

<sup>145</sup> ASM, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 30 janvier 1764.

<sup>146</sup> ASM, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 27 octobre 1766.

nouvelles<sup>147</sup>- ou le juriste Cesare Beccaria<sup>148</sup>. Néanmoins, leur présence à l'hôtel de la Marche est formelle, officielle. Ce sont des nobles milanais, le père d'Alessandro, Gabriel Verri, appartient au patriciat milanais<sup>149</sup>- qui rendent hommage à la fille du gouverneur de Lombardie. Ce sont avant tout des visites protocolaires qui ne témoignent en rien d'un échange d'idées comme le rapporte Alessandro Verri à son frère Pietro :

« Je suis allé chez la sérénissime duchesse de la Marche (ou plutôt comtesse) laquelle nous a accueilli avec bonté bien que nous eussions attendu 15 jours pour nous présenter chez elle qu'elle sût que nous avions des lettres pour Elle. Mais nous ne pûmes faire autrement car elle était en deuil<sup>150</sup> et nous ne voulions pas nous faire faire un habit neuf pour qui que ce soit. Ne me demandez pas si je me suis ennuyé pendant cette visite, puisque ce sentiment habite toujours les Cours et les Demies-Cours. Je m'y suis quand même arrêté un moment. »<sup>151</sup>

La princesse est un intermédiaire entre la France et l'Italie. La constante attention portée par la chancellerie modénaise ou milanaise à la bonne réception des hôtes italiens par la princesse souligne l'importance du rôle d'introductrice de Marie-Fortunée d'Este. Elle contribue ainsi à l'insertion des nobles italiens dans la bonne société française et elle participe en cela à la réputation et la renommée du duc de Modène. En ce sens, la princesse possède une forme de rôle politique. Dans la haute noblesse européenne, les frères et sœurs qui séjournèrent dans des cours différentes de manière temporaire ou permanente tiennent souvent un rôle clé dans les relations extérieures d'une maison<sup>152</sup>. Elle joue donc un rôle de représentation des Este dans le royaume de France comme l'indique l'abbé Contri : « La princesse s'est acquittée de la manière la plus gracieuse et la plus obligeante de tout ce que VAS l'avait chargé de ce prince [le duc de Brunswick] qui en a été très flatté. Pendant un quart d'heure, il lui a toujours parlé de la bonté, de l'amitié que VAS lui marqua. [...] Il m'a paru très content de la princesse »<sup>153</sup>. Marie-Fortunée d'Este veille aux intérêts de son père en France et son rôle diplomatique est renforcé par la forte présence des diplomates. Elle reçoit par exemple les

---

<sup>147</sup> Raymond ABBRUGIATI, *Études sur le « Café » (1764-1766), un périodique des Lumières*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2006, 225 p.

<sup>148</sup> Michel PORRET (dir.), *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, Genève, Droz, 1997, 316 p.

<sup>149</sup> Raymond ABBRUGIATI, « La pensée politique du *Caffè* ou l'expression juridique et économique d'un projet de société », *Chroniques italiennes* n° 46, Paris, Sorbonne Nouvelle-Paris III, juin 1996.

<sup>150</sup> En raison de la mort de la comtesse de Toulouse, le 30 septembre 1766.

<sup>151</sup> Pietro et Alessandro VERRI, *Voyage à Paris et à Londres, 1766-1767*, Paris, L. Teper, 2004, 447 p., lettre du 7 novembre 1766, p. 83.

<sup>152</sup> Sophie RUPPEL, *Verbündete Rivalen. Geschwisterbeziehungen im Hochadel des 17. Jahrhunderts*, Köln, Böhlau, 2006, citée par Dorothea NOLDE, « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 28, 2008.

<sup>153</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 13 avril 1767.



ambassadeurs de Venise en France en 1764 au moment du changement entre Tiepolo et Gradenico, les représentants du pape tels l'archevêque Giraud de Damas, nonce et l'abbé Sozzifanti chargé des affaires du pape. Elle adresse des lettres de recommandations au marquis d'Havrincourt fils de l'ambassadeur du roi de France en Suède, rencontre le comte Neni Président du Conseil privé de l'Impératrice envoyé dans les Flandres. Toutefois, elle se place dans une position assez passive et d'attente par rapport aux décisions de son père. L'abbé Contri signale à l'occasion du séjour en France du duc de Brunswick allié des Este en 1767 : « elle m'a chargée de faire à VAS ses tendres et très respectueux compliments et de l'assurer qu'elle obéira en tout à ses ordres avec empressement »<sup>154</sup>. A la différence d'Émilie de Hesse-Cassel princesse de Tarente sœur de Guillaume VI, l'électeur de Hesse-Cassel par exemple<sup>155</sup> elle ne fournit pas au duc de Modène des informations très précises et détaillées sur la vie de cour française déléguant ce soin à l'abbé Contri et elle ne prend l'initiative de lui donner un avis ou des suggestions. Marie-Fortunée d'Este joue aussi le rôle d'introductrice auprès de la bonne société milanaise, modénaise ou italienne ce qui renforce son rôle de trait d'union la France, Modène et Milan. Elle rédige des lettres de recommandations pour des nobles français qui souhaitent effectuer le voyage d'Italie comme milord Beauchamp, fils de l'ambassadeur d'Angleterre, qui se rend à Milan en 1764 ou l'abbé de Montauban invité au conclave en juillet 1775. Ce rôle est renforcé par la nombreuse correspondance qu'elle entretient avec l'Italie. Néanmoins, cette fonction de passeur culturel s'affaiblit avec la mort de son père.

## 2) Un rôle d'intermédiaire culturel affaibli après 1780

Après la mort de son père en décembre 1780, son rôle d'intermédiaire s'affaiblit. Le nouveau duc de Modène, Hercule d'Este, est davantage tourné par Vienne et son intérêt pour les affaires françaises et pour sa sœur décroît.

### a) *De la fille à la sœur du duc de Modène*

Si Marie-Fortunée d'Este conserve de 1759 à 1780 une relation épistolaire régulière avec son père, les liens avec son frère sont très ténus. L'éloignement entre les deux enfants de François III se retrouve dans la correspondance diplomatique. Le changement de règne coïncide avec la mort de l'abbé Contri très proche de la princesse dont il a servi la mère et le choix d'Antoine Caccia comme chargé des affaires du duc en France. Cet homme issu d'une

---

<sup>154</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 9 février 1767.

<sup>155</sup> Dorothea NOLDE, « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 28, 2008.

famille noble de la Lombardie piémontaise est venu s'installer en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Associé à Blommaert, il exerce les fonctions de banquier-négociant. La correspondance diplomatique témoigne du changement des relations. Désormais, les lettres sont rédigées en italien et soulignent la moindre francophilie du nouveau duc. De plus, les nouvelles de la princesse sont réduites à des formules lapidaires et limitées à sa santé. Le banquier -à la différence de l'abbé Contri qui fréquentait la princesse presque jour- ne côtoie guère Marie-Fortunée d'Este : il se contente de prendre des nouvelles à la porte de l'hôtel auprès du suisse.

Cette évolution du contenu des lettres diplomatiques à l'avènement du nouveau duc de Modène traduit le moindre intérêt porté au rôle d'intermédiaire de la princesse. Seule, la réception organisée à l'hôtel du Lude en l'honneur de l'archiduc et de l'archiduchesse fille d'Hercule est décrite en mai 1786. Cette inflexion de la correspondance diplomatique met en lumière le basculement du duc de Modène qui se tourne désormais vers la maison de Habsbourg.

#### *b) Le duché : un fief impérial*

Depuis 1452 et 1471, les Este sont successivement élevés au titre de duc de Modène par l'empereur Frédéric III puis en 1471 au titre de duc de Ferrare par le pape Paul III. Le nouveau prince César, issu d'une branche bâtarde, est chassé du duché de Ferrare par le pape Clément VIII en 1598 mais il obtient l'investiture de l'empereur Rodolphe II pour Modène et Reggio en 1594. La tutelle impériale devient pesante dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lors de la guerre de Succession d'Autriche, François III duc depuis 1737 tente de conserver sa neutralité. Cette position est refusée par Vienne et le duché subit les attaques des troupes sardes. Le duc fuit Modène et prend part au conflit du côté des Bourbons. Il devient alors généralissime des troupes espagnoles en Italie et cette nouvelle alliance se concrétise par le mariage de sa fille, Félicité, avec le duc de Penthièvre en 1744. Rétabli dans ses Etats en 1748 à la faveur de la paix d'Aix-la-Chapelle, François III ruiné accepte l'alliance avec l'Autriche tout en menant une politique d'entente avec la France comme le prouvent ses voyages à Paris ou le mariage de sa fille cadette avec le comte de la Marche en 1759. En 1753, il devient gouverneur de Lombardie mais doit accepter une convention avec Marie-Thérèse. En cas d'extinction de la maison d'Este, l'héritier deviendrait l'archiduc Pierre-Léopold de Habsbourg-Lorraine ou, à défaut, le frère cadet de ce dernier Ferdinand, qui aura épousé la fille unique d'Hercule III, Marie-Béatrice de Modène née en 1750. François III

devient gouverneur de Lombardie et réside à Milan même si le comte de Firmian<sup>156</sup>, administrateur du gouvernement général de la Lombardie à partir de 1759, possède la réalité du pouvoir. En 1771, Marie-Béatrice d'Este épouse Ferdinand d'Autriche.

Lorsqu'en 1780, Hercule-Renaud d'Este devient duc de Modène, le duché est passé de fait sous le contrôle des Habsbourg. A la différence de François III qui possédait des fonctions au sein l'Empire, Hercule vit à Modène car le gouvernement de la Lombardie est confié à son gendre appelé à lui succéder à la tête du duché. Le rôle politique et international du nouveau duc est dès lors très limité. Il est davantage tourné vers l'Autriche que vers la France.

Ainsi, de 1759 à 1780, Marie-Fortunée d'Este apparaît comme un relais de la maison d'Este en France. Elle contribue à la visibilité de ce petit duché sur la scène diplomatique, accueillant les Milanais et les Modénais de passage, tâchant de leur obtenir des honneurs ou se faisant le porte-voix de son père auprès des princes étrangères de passage en France. Ce rôle s'estompe avec l'avènement de son frère et souligne le détachement entre le duché italien et la France. La puissance des Este s'affaiblit et la dynastie est menacée d'extinction. La renommée de cette famille ancienne, alliée aux grandes maisons européennes s'atténue et semble rejaillir sur la princesse de Conti, princesse du sang séparée. Son effacement de la cour qui intervient au même moment a partie liée avec les nouvelles orientations politiques et diplomatiques du duché. Privée de son rôle diplomatique, sa présence s'affaiblit à la cour et elle semble subir un mouvement social descendant à la même période.

### C. Une princesse en voie de déclassement ?

L'étude des élites s'est d'abord focalisée sur les voies de l'ascension sociale avant de s'interroger sur les formes des mobilités sociales descendantes<sup>157</sup>. Les travaux posent la question du vocabulaire à employer pour définir ce mouvement : s'agit-il de déclassement, de déclin, d'échec ? L'échelle d'analyse est aussi à interroger. Ce déclassement doit se penser autour de l'articulation entre trois groupes : l'individu, la famille et le groupe social. L'étude du cas de Marie-Fortunée d'Este pose la question d'une mobilité descendante en rapport avec la perte d'influence des princes du sang au sein de la famille royale, la moindre renommée de la famille d'Este, et interroge la spécificité et la visibilité de son propre affaiblissement financier et social.

---

<sup>156</sup> Charles de Firmian, issu d'une vieille famille noble a exercé des fonctions diplomatiques pour Marie-Thérèse d'Autriche à Naples et à Rome. Il fut lieutenant et vice-gouverneur de Mantoue, Sabionetta et de la principauté de Bozzola. En 1780, il devint ministre plénipotentiaire impérial auprès de l'archiduc Ferdinand nouveau gouverneur de Lombardie. Il mourut en 1782.

<sup>157</sup> Claude-Isabelle BRELOT, « Introduction conflits et déclassement : la légitimité de l'histoire des élites en question », *Cahiers d'histoire*, [En ligne], 45-4.

Il s'agit de voir si Marie-Fortunée d'Este est au cœur des années 1780 une princesse déchuë dans le sens donné aux dictionnaires de l'époque au verbe déchoir. Pour le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 c'est « Tomber dans un état moins bon que celui où l'on étoit » ou pour le *Dictionnaire critique de la langue française* de 1787-1788 c'est « Diminuer en biens, crédit, faveur, santé ». La princesse a-t-elle perdu en honneurs et considérations ?

### 1) Une princesse oubliée

Aux yeux de ses contemporains, la princesse semble invisible. Peu de mémorialistes la mentionnent et leurs descriptions en général très succinctes sont concentrées sur trois moments : son arrivée en France, la séparation, l'émigration.

Les gazettes font état de la venue de la princesse en France soulignant les différentes étapes de son voyage et les cérémonies du mariage. La séparation est faiblement commentée. Les raisons en sont recherchées par Bachaumont<sup>158</sup> et les tractations au sujet de sa pension sont rapportées dans la correspondance entre Mercy d'Argenteau et l'impératrice Marie-Thérèse<sup>159</sup> ou dans celle du prince de Saxe échangée avec son agent diplomatique à Paris Jean-Baptiste Rivière<sup>160</sup>. C'est au moment où la princesse de Conti quitte la France et émigre qu'elle apparaît le plus souvent sous la plume de ses contemporains notamment des nobles émigrés tels que le marquis de Bombelles, le comte d'Espinchal ou encore de religieux comme l'abbé Lambert ancien confesseur du duc de Penthièvre.

Entre ces trois moments, la présence de la princesse est fugace et presque insaisissable. L'absence de références dans les œuvres des mémorialistes les plus connus est particulièrement significative de sa faible lisibilité sociale. Ainsi, elle est absente du récit de la baronne d'Oberkirch intime de la grande duchesse de Russie alors que Marie-Fortunée d'Este a rencontré le couple archiducal lors de leur visite en France en 1782. Elle est introuvable dans le journal de cour du duc de Croÿ<sup>161</sup> ou les mémoires du baron de Besenval<sup>162</sup>. Lorsqu'elle est citée, la grande majorité des mentions est extrêmement lapidaire. Elle est simplement signalée lors de descriptions de cérémonies ; ainsi la comtesse d'Adhémar<sup>163</sup> souligne la présence du comte et de la comtesse de la Marche lors du mariage du comte de

---

<sup>158</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. VIII, 30 novembre 1775, p. 303 et 4 décembre 1775.

<sup>159</sup> ASM, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettres du 17 décembre 1775 et du 14 janvier 1776.

<sup>160</sup> Arch. dep. Aube, Archives particulières du Prince Xavier de Saxe, EE 1613, Correspondance de M. Rivière, lettre du 30 novembre 1775 ; EE 1748/1 Correspondance de M. Du Laurens, lettre du 11 décembre 1775. Correspondance numérisée sur le site des archives départementales de l'Aube.

<sup>161</sup> Emmanuel de CROY, *Journal de cour*, éd. établie par Laurent Sortais, Clermont-Ferrand, Paleo, 2004, 6 vol.

<sup>162</sup> Pierre BESENVAL, *Mémoires*, Paris, F. Buisson, 1805-07, 4 vol.

<sup>163</sup> Étienne-Léon de LAMOTHE-LANGON, *Souvenirs sur Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, et sur la cour de Versailles*, par Mme la Comtesse d'Adhémar, dame du palais, Paris, L. Mame, 1836, 4 vol., p. 153.

Provence sans aucun autre commentaire. Belleval<sup>164</sup> signale sobrement sa présence lors de la revue des troupes le 30 juin 1763. Seule une minorité apporte un éclairage sur la vie de la princesse. Elle est limitée à des écrivains de son entourage proche ou indirect. Le marquis de Bombelles, allié à sa dame d'honneur la marquise de Rochedragon, l'évoque à plusieurs reprises. Il se rend à Triel en 1783 et la rencontre lors de l'émigration à Fribourg en 1793. La comtesse de Genlis proche de la famille d'Orléans la mentionne à de rares occasions : pour souligner sa générosité envers la comtesse Bagarotti ou rappeler une moquerie au sujet de son nez. Madame Vigée-Lebrun la décrit lors d'un séjour chez la marquise de Montesson au Raincy. Enfin, l'abbé Lambert dresse un portrait plus complet de la princesse lors de l'émigration.

## 2) Une princesse déclassée ?

La princesse semble connaître une forme de mobilité sociale descendante. Différents éléments permettent d'expliquer ce déclassement. Le fait qu'elle ne soit pas princesse du sang de naissance est une première fragilité qui prend une acuité plus forte avec la séparation. Sa position est alors plus affaiblie et, elle ne dispose guère d'appuis à la cour. La rupture diminue fortement ses ressources financières. Avec le décès de son père, elle perd un soutien et un rôle public. Sa fonction d'intermédiaire entre les deux versants des Alpes n'apparaît plus. De plus, la position des Este sur l'échiquier européen est faible. Plus profondément, son mouvement de retrait de la cour et de la sociabilité aristocratique altère sa visibilité sociale. Dès lors, cette mobilité sociale descendante apparaît singulière à la princesse qui présente une position spécifique à la marge des autres princes. Plusieurs exemples mettent en lumière ce mouvement.

En décembre 1778, la naissance de Madame Royale fille du roi et de la reine oblige tous les princes du sang à se rendre à Versailles. Le duc de Penthièvre relate les cérémonies liées à cet événement. Le 19 décembre 1778, il note : « tous les princesses du sang ont attendu la fin de la messe dans un appartement voisin de la chapelle hormis une (Madame la princesse de Conti) qui a entendu la messe dans la tribune placée comme elle a pu »<sup>165</sup>. D'emblée, apparaît sous la plume du duc, la position singulière de la princesse qui n'a pas manqué de suivre la messe. Mais cette distance intellectuelle entre celles qui ont « attendu » et celle qui a « entendu » se double d'une distance physique et spatiale. La princesse est hors du groupe princier, elle est à l'écart. Or, dans une société aulique où la place de chacun est éminemment

---

<sup>164</sup> Louis-René de BELLEVAL, *Souvenirs d'un cheval-léger de la Garde du roi*, Paris, A. Aubry, 1866, 323 p., p.87.

<sup>165</sup> Arch. nat., K 161.

symbolique et très hiérarchisée, le fait qu'elle n'ait une place définie et conforme à son rang est un signe indéniable de sa position affaiblie à la cour. Elle n'y trouve pas sa place, ou celle-ci n'est pas suffisamment reconnue pour qu'elle puisse bénéficier d'un emplacement conforme à son rang. Une preuve supplémentaire de l'affaiblissement de sa position dans la société des princes se retrouve une nouvelle fois sous la plume de Penthievre. Le duc, très attaché aux questions d'étiquette et de rang, a laissé la relation d'un grand nombre de cérémonies. Au printemps 1782, le grand duc et la grande duchesse de Russie séjournent sous les noms d'emprunts de comte et de comtesse du Nord. Ils usent de la pratique régulière de l'*incognito* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup> afin d'éviter un certain nombre de tracasseries d'étiquette. Cependant, la princesse de Conti est la seule princesse à ne pas recevoir de seconde visite de la comtesse du Nord. Même le prince de Conti s'en émeut et se plaint au ministre Vergennes. Ce premier incident est révélateur de la situation de la princesse qui est oubliée des princes étrangers. La suite du séjour des grands ducs met en lumière le déclassement de la princesse. Apprenant le projet d'une nouvelle visite de la part de la comtesse du Nord, Marie-Fortunée d'Este rentre précipitamment de Sceaux à Paris. Elle multiplie les visites, par l'intermédiaire de son écuyer, à l'ambassade de Russie où réside le couple impérial et parvient à être invitée par la comtesse du Nord. Néanmoins, plusieurs points soulignent l'affaiblissement de la position de la princesse. Tout d'abord, l'empressement de la princesse à revenir à Paris, les multiples visites à l'ambassade la placent en position d'obligée de l'archiduchesse alors que celle-ci lui est pourtant redevable d'une visite. De plus, les billets qu'elle adresse au comte Bariatinsky comportent des formules qui ne sont pas conformes aux préséances. Elle témoigne au comte « sa véritable et parfaite considération » alors que, comme le note le duc de Penthievre « M. de Bariatinsky n'est qu'un plénipotentiaire ». La princesse semble mal maîtriser ce jeu des préséances et des étiquettes ce qui fragile d'autant sa position.

Plus largement, la marginalisation de la princesse s'entrevoit avec ses difficultés à accorder un patronage. Peu de traces de son parrainage apparaissent<sup>167</sup> et plusieurs exemples témoignent de son influence limitée à la cour. Ses difficultés à obtenir un bénéfice ecclésiastique pour l'abbé Barruel son aumônier<sup>168</sup> sont une première preuve. La protection accordée au comte de Massalières, noble de Nérac<sup>169</sup> qui sollicite les honneurs de la cour se

---

<sup>166</sup> Lucien BELY, *La société des princes : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, 651 p.

<sup>167</sup> Son matronage auprès de l'architecte Convers a été décrit au chapitre 5.

<sup>168</sup> Voir le chapitre 11.

<sup>169</sup> Jules de BOURROUSSE de LAFFORE, « Notices historiques sur des monuments féodaux ou religieux du Lot-et-Garonne, t. XI de Mazellières », *Revue de l'Agenais et des anciens provinces du sud-ouest*, t. VII, janvier-février 1880, p. 403-417.

solde dans un premier temps par un échec qui témoigne de sa méconnaissance des procédures et des codes de la vie curiale. Enfin, elle ne parvient à intercéder en faveur du comte de Melfort pour l'obtention, en novembre 1778, d'une charge de lieutenant général<sup>170</sup> et doit passer par l'entremise de la princesse de Lamballe. La demande n'aboutit pas avant le 1<sup>er</sup> mars 1780 et témoigne du faible rôle d'intercesseur de la princesse et au-delà la diminution de la faveur royale pour la princesse de Lamballe.

Ainsi, en 1789, la princesse a perdu en honneurs et en distinctions. Son retrait de la cour, la fin de son rôle de passeur culturel particulièrement sensibles à partir de 1780 et 1781 lui ôtent une visibilité sociale. Avant son exil de France, Marie-Fortunée d'Este est une princesse oubliée de ses contemporains ou des visiteurs. Sans grande influence, comme en témoignent ses difficultés pour faire obtenir des places, elle ne peut attirer un cercle couru. Elle vit en dehors des sociétés aristocratiques et en marge des valeurs de la sociabilité mondaine autour d'un entourage réduit, féminin, âgé et qui partage ses convictions religieuses et ses centres d'intérêt.

L'originalité de la princesse de Conti réside dans son double mouvement de retrait de la vie aulique et de la sociabilité aristocratique. Peu à l'aise dans le monde curial français, elle cherche à s'en écarter. La séparation lui octroie une autonomie dans ses déplacements et l'acquisition de Triel lui permet de vivre à la campagne en marge des villégiatures princières. Mais si la princesse s'éloigne du monde, elle en est aussi écartée par ses mœurs, ses qualités. Cette marginalisation est visible dans l'ambivalence des portraits laissés par ces contemporains. Elle apparaît comme l'archétype de l'honnêteté chrétienne à un moment où s'affirment les nouveaux critères de la politesse mondaine. Ses descripteurs à l'instar de la comtesse de Genlis<sup>171</sup> ou du comte d'Espinchal louent son honnêteté, terme qui renvoie au modèle de l'honnête homme qui se distingue par ses qualités sociale, morale et esthétique. Ses manières vont à l'encontre de la diffusion des idées de liberté et de simplicité ou de l'émergence de la notion de politesse. Ses contemporains, à l'instar d' Espinchal<sup>172</sup>, insistent

---

<sup>170</sup> Clarisse BADER, « Un éducateur de l'armée française », *Revue des questions historiques*, t. LXVII, nouvelle série t. XXIII, janvier 1900, p. 148-187.

<sup>171</sup> Comtesse de GENLIS, *op. cit.*, t. 9, p. 331.

<sup>172</sup> Elle « a toujours paru extrêmement réservée et n'a jamais témoigné de goût pour les plaisirs. Elle n'est ni jolie ni agréable. L'air très noble mais le maintien très grave », Hippolyte d'ESPINCHAL, *Souvenirs militaires, 1792-1814*, Paris, P. Ollendorff, 1901, 2 vol., p. 204.

sur son absence de grâce, de simplicité<sup>173</sup>. Son sérieux, sa gravité sont des handicaps majeurs à sa bonne insertion dans la sociabilité aristocratique. Ses rares portraits renforcent cette idée. Si dans les années 1760, la princesse est encore représentée dans une sociabilité aristocratique<sup>174</sup>, à partir des années 1780, ses représentations soulignent son air grave : l'image d'une princesse protectrice d'une communauté religieuse<sup>175</sup> remplace celle d'une princesse invitée des fêtes princières. Enfin, le dernier portrait d'elle réalisée après sa mort<sup>176</sup>, donne à la postérité l'image d'une femme en deuil dont la sobriété de la mise et de l'attitude contraste avec l'image d'un XVIII<sup>e</sup> siècle et d'une aristocratie considérés comme frivoles. Ce portrait est à rapprocher de ceux de Marie-Antoinette au Temple<sup>177</sup>, devenue veuve et offrant l'image d'une reine déchue et d'une femme meurtrie.

Il se dégage des descriptions de ses contemporains un portrait double, ambivalent<sup>178</sup> : Elle apparaît comme un vestige d'une époque antérieure et ses manières en décalage avec les nouvelles modes sont parfois ironiquement soulignées<sup>179</sup>. Ces commentaires se rapprochent de plusieurs descriptions soulignant de façon acerbe son physique disgracieux et par effet symétrique et mimétique entre le corps et l'esprit son absence de grâce sociale. Ses défauts physiques<sup>180</sup> sont relevés dès les premiers jours de sa présence en France<sup>181</sup> et se répandent

---

<sup>173</sup> Comme le décrit Louise de Condé, « Elle manque de cette aisance, de cette simplicité qui font le charme de l'amitié », Claude-Alain SARRE, *Louise de Condé*, p. 76.

<sup>174</sup> Louis CARROGIS dit CARMONTELLE, *Madame la Comtesse de la Marche, depuis princesse de Conti*, 1768, 0,305 m x 0,175 m, Chantilly, musée Condé.

<sup>175</sup> *Fortunée-Marie d'Este, princesse de Conti, femme de Louis-François-Joseph, prince de Conti (1731-1803) et vue intérieur de la nouvelle église de Saint Chammont*, 1781, Estampe, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.

<sup>176</sup> Hortense HAUDEBOURD-LESCOT, *Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti*, 1835, 0,55 m x 0,44 m, Paris, Assemblée nationale, copie d'après un original jadis au château d'Eu ; commandé par Louis-Philippe pour le musée historique de Versailles en 1835.

<sup>177</sup> Alexandre KUCHARSKI, *Marie-Antoinette au Temple*, 1790, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, 0,24 m x 0,18 m.

<sup>178</sup> Bien résumé par le Comte d'Espinchal : « Madame la princesse de Conti [est] chez laquelle on va avec plaisir quoique sa société ne soit pas gaie mais elle est si honnête avec tout le monde, si charitable que chacun se presse de lui rendre ses devoirs », ESPINCHAL, *op. cit.*

<sup>179</sup> « A propos de ce voyage, je ne puis me rappeler sans rire une particularité, qui dans le temps me scandalisa beaucoup. Pendant que Mme de Montesson me donnait séance, la vieille princesse de Conti vint un jour lui faire une visite, et cette princesse en me parlant, m'appela toujours mademoiselle. J'étais cependant alors sur le point d'accoucher de mon premier enfant, ce qui rendait la chose toute à fait étrange. Il est vrai que jadis toutes les grandes dames en agissaient ainsi avec leurs inférieures. Mais cette morgue de la cour a fini avec Louis XV », Louise-Elisabeth VIGEE-LEBRUN, *Souvenirs*, 1984, 2 vol. éd. présentée par Claudine HERRMANN, Ed. des femmes, vol. I, 360 p., p. 113-114.

<sup>180</sup> Comme le précise une missive adressée au comte de Sade en mars 1759 « sa laideur a étonné jusqu'à sa mère qui, à ce qu'on prétend, recula d'effroi », M. LEVER, *op. cit.*

<sup>181</sup> « Elle était fort laide : à son abord, [le comte de la Marche] recula quoi qu'elle lui dît que, si elle lui apportait la plus vilaine figure de l'Europe, elle apportait le plus grand désir de lui plaire », Vicomte de GROUCHY, « Mémoires de la Lune 1756-1765 », *Nouvelle revue rétrospective*, juillet-décembre 1899, p. 49-72. Institut de France, Ms 1833, « Livre journal des événements remarquables ou mémoires de la lune », 1756-1766.



dans la société parisienne<sup>182</sup>. Ils apparaissent comme un élément de déclassement social, un noble devant posséder certaines qualités physiques qui sont intrinsèquement liées à son essence supérieure. Enfin, ses malheurs conjugaux sont largement moqués. Bachaumont rapporte la parution d'un pamphlet sur les dames de la cour qui lui décerne le titre de « catafalque vivant » précisant alors « tout le monde sait que son mari n'a jamais voulu coucher avec elle »<sup>183</sup> ; la duchesse de Chartres souligne que les déboires conjugaux de la princesse sont la risée de son entourage<sup>184</sup>.

La princesse semble avoir du mal à trouver sa place dans la société aristocratique du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est très loin de ce qu'on peut attendre ou espérer d'une femme. Ses défauts physiques sont un premier handicap. Elle n'a pas de grâce particulière. Ses difficultés conjugales couplées avec l'absence d'enfant lui interdisent de jouer les rôles valorisés d'épouse ou de mère. Ses mœurs austères et rigides l'empêchent de s'insérer dans la sociabilité aristocratique et elle ne peut prétendre à jouer le rôle de salonnière.

---

<sup>182</sup> La comtesse de Genlis conforte cette opinion en lui attribuant « le nez le plus long de la cour de France », Comtesse de GENLIS, *op. cit.*, t. 4, p. 226.

<sup>183</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, t. XXV, 15 janvier 1784, « publication de la Bibliothèque des dames de la cour avec de nouvelles observations », décembre 1783.

<sup>184</sup> « M. le comte de la Marche n'est pas venu ici [à Chantilly] ; il a fait dire qu'il était malade. Tout le monde trouve cela fort impertinent cela allonge encore le visage de Mme la comtesse de la Marche ce qui a pensé nous faire mourir de rire », A.E., *Mémoires et documents*, 319, 1771-1775, copies de lettres de divers à divers sur les affaires de la cour, lettre n° 32, de la duchesse de Chartres à la comtesse de Genlis, 4 juillet 1772.

## Chapitre 10

### Les occupations princières entre pratiques intellectuelles et divertissements

L'étude des occupations de la princesse pose la question du temps libre au féminin et de la teneur de ses activités intellectuelles et culturelles. Or, dès l'aube des Temps modernes, les femmes sont au cœur d'un discours visant à souligner leurs défauts et à démontrer leur infériorité. La « Querelle des Femmes »<sup>1</sup> qui oppose leurs détracteurs -en premier lieu la seconde version du *Roman de la Rose*<sup>2</sup>- et leurs défenseurs -il faut souligner le rôle pionnier de Christine de Pizan<sup>3</sup>- suscite d'importants débats et une abondante production littéraire pendant l'époque moderne. Elle pose la question du rôle des femmes, de leurs comportements, de leur accès à la culture. Les manuels de conduite qui fleurissent à l'époque moderne insistent sur l'emploi du temps des femmes afin d'éviter à tout prix qu'elles ne tombent dans l'oisiveté, condamnable et condamnée sur le plan moral et religieux. Ils établissent alors des règles qui précisent la conduite que les femmes doivent tenir dans leurs occupations quotidiennes<sup>4</sup>. La « Querelle des Femmes » interroge l'éducation des femmes, leur accès au savoir. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les femmes de l'élite trouvent dans le salon, un lieu de discussions et d'expression littéraire et artistique. Mais si la femme intelligente capable de tenir un salon est valorisée, la femme intellectuelle auteure et productrice d'idées est davantage moquée ou critiquée<sup>5</sup> à l'instar des *Femmes savantes* de Molière parues en 1672. Une femme ne doit pas faire étalage de son savoir et les gens de lettres ne sont envisagés

---

<sup>1</sup> Catherine CLAUDE. *La Querelle des femmes : la place des femmes des Francs à la Renaissance*, Pantin, Le temps des cerises, 2000, 239 p. ; Linda TIMMERMANS, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, H. Champion, 1993, rééd. Champion Classiques, 2005, 967 p.

<sup>2</sup> Jean de MEUNG, *Roman de la rose*, vers 1265.

<sup>3</sup> Christine de PIZAN, *La cité des dames*, 1399.

<sup>4</sup> Jacques DU BOSQ, *L'honnête femme*, Paris, Billaine, 1632 ; Comtesse de GENLIS, *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, Ch. Béchét, 1829, 356 p. ; Richard STEELE, *Bibliothèque des dames contenant des règles générales pour leur conduite, dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, François Changuion, 1719, (rééd. 1723), 2 vol.

<sup>5</sup> Danielle HAASE-DUBOSC, « Intellectuelles, femmes savantes et femmes d'esprit au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Nicole RACINE et Michel TREBISCH (dir.) *Intellectuelles : du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 2004, 346 p., p. 57-72, p. 63

qu'au masculin. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les salonnières étaient considérées comme des « maîtresses de maison » mais rarement comme des femmes de lettres : « les intellectuelles existaient mais elles étaient peu nombreuses »<sup>6</sup>. La satire menace celles qui confondent sociabilité et publication comme en témoigne l'exemple de madame du Bocage salonnière qui s'attire la moquerie après la publication de ses ouvrages<sup>7</sup>.

Les comptes, les correspondances de la princesse de Conti invitent à s'interroger sur le temps libre, les occupations d'une princesse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les activités de sociabilité, on l'a vu, sont réduites, en est-il de même de ses occupations ? Dans quelle mesure sont-ils le reflet de son appartenance à la haute aristocratie et la traduction de ses centres d'intérêt ? Ses pratiques culturelles peuvent être mises en évidence à partir de l'analyse de sa bibliothèque et de sa correspondance. Ses activités artistiques sont à examiner tout comme la place des divertissements et des jeux.

## I. LIVRES ET LECTURES DE LA PRINCESSE

A partir du cas de la princesse de Conti, il s'agit de s'intéresser aux pratiques féminines de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les historiens ont souligné que la lecture féminine était organisée autour d'un ensemble de réglementations. La femme est un être faible et facilement influençable, donc ses lectures doivent être encadrées<sup>8</sup>. Le livre fait alors l'objet d'une définition contradictoire : objet de connaissance et d'élévation de l'esprit, il peut être un moyen de dépravation des mœurs. Avec le développement simultané de l'alphabétisation féminine et de l'offre d'imprimés, les contrôles portent sur les nouveaux écrits, les romans<sup>9</sup>. En effet, la très large diffusion d'œuvres romanesques attise nombre d'inquiétudes masculines. Les arts répandent l'image d'une lecture féminine lascive et empreinte de rêverie tels Chardin et *Ses amusements de la vie privée*<sup>10</sup> ou *La lecture* de Baudouin<sup>11</sup>. S'impose alors, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'opposition stéréotypée entre l'homme lecteur de journaux et la femme lectrice de romans<sup>12</sup>. La lecture féminine fait l'objet

---

<sup>6</sup> A. LILTI, « La femme du monde est-elle une intellectuelle ? », dans Nicole RACINE et Michel TREBISCH (dir.) *Intellectuelles : du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 2004, 346 p., p. 85-100.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>8</sup> Marquise de LAMBERT, *Avis ou leçon d'une mère à sa fille*, Paris, E. Ganneau, 1728, 207 p. ; Jeanne-Marie LEPRINCE DE BEAUMONT, *Le magasin des jeunes dames qui entrent dans le monde et se marient*, Lyon, 1764, 4 vol.

<sup>9</sup> Françoise WEIL, *L'interdiction du roman et la librairie, 1728-1750*, Paris, PUF, 1986, 648 p.

<sup>10</sup> Jean-Baptiste Siméon CHARDIN, *Les amusements de la vie privée*, 1746, 42,5 x 35 cm. National muséum, Stockholm.

<sup>11</sup> Pierre-Antoine BAUDOIN, *La Lecture*, 1760, Gouache sur papier, Musée des Arts décoratifs, Paris.

<sup>12</sup> Daniel FABRE, « Lire au féminin », *Clio*, numéro 11-2000, *Parler, chanter, lire, écrire*, [En ligne].

d'un contrôle sévère de la part des autorités religieuses puis médicales<sup>13</sup>. Dans le contexte post-tridentin, les religieux promeuvent la censure des ouvrages considérés dangereux pour les femmes. Les médecins leur apportent une caution scientifique<sup>14</sup> à l'instar de Tissot qui précise dans son ouvrage, *De la santé des gens de lettres*, paru en 1768, toutes les pathologies qui affectent ceux qui se livrent à un exercice intellectuel trop soutenu : maladies du cerveau, dérèglements gastriques, inflammation des nerfs et souligne la fragilité spécifique des femmes : « peut-être que de toutes les causes qui ont nui à la santé des femmes la principale a été la multiplication infinie des romans depuis cent ans »<sup>15</sup>. Non seulement, les lectures de romans peuvent exacerber le désir charnel féminin mais les médecins s'en prennent à la « fureur de lire » qui s'empare des femmes<sup>16</sup>. Cette passion destructrice, « cet amour insensé »<sup>17</sup> des livres affecterait surtout les femmes de l'élite à l'existence indolente. Les nerfs, la fibre féminins, plus délicats, entraînent des émotions plus violentes, une imagination débordante et seraient trop violemment stimulés par la lecture.

Or, si les pratiques féminines de la lecture sont réglementées, le développement de la lecture privée, personnelle au fond des boudoirs ou des cabinets de lecture constitue pour les femmes un espace de liberté, d'autonomie et d'indépendance. La lecture devient un remède contre l'ennui, un vecteur de sociabilités féminines et un tremplin vers l'écriture notamment épistolaire<sup>18</sup>. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de grandes lectrices, telles madame d'Épinay ou Isabelle de Charrière s'engagent dans l'écriture d'ouvrages pédagogiques sous la forme de fictions<sup>19</sup>.

Étudier la bibliothèque de la princesse offre la possibilité de s'interroger sur l'accès à la culture livresque par une femme vivant seule qui possède une certaine autonomie dans la composition de sa bibliothèque. Quelle est l'ampleur de cette bibliothèque féminine ? En quoi son contenu témoigne-t-il des centres d'intérêts de la princesse ?

---

<sup>13</sup> Isabelle CHARPENTIER, « Prévenir le péril en la demeure, les lectures féminines « lascives » de l'encadrement médical du for intérieur au contrôle social (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *C.U.R.A.P.P. Le For intérieur, (Actes du colloque A.F.S.P. / C.U.R.A.P.P.)*, Paris, PUF, 1995, p. 305-324.

<sup>14</sup> Alexandre WENGER, « Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et la lecture féminines au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Clio*, n° 22-2005, *Utopies sexuelles*.

<sup>15</sup> Samuel-Auguste TISSOT, *De la santé des gens de lettres*, Paris, La Différence, 1991 [1768], Ayssènes, AleXitère, 206 p. p. 166.

<sup>16</sup> Alexandre WENGER, *La fibre littéraire : le discours médical sur la lecture au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2007, 358 p.

<sup>17</sup> Nicolas de CHAMBON DE MONTAUX, *Des maladies des filles*, Paris, 1785, 2 vol.

<sup>18</sup> Isabelle BROUARD-ARENDS (dir.), *op. cit.*, « Introduction ».

<sup>19</sup> Danielle BAJOMEE, Juliette DOR et Marie-Élisabeth HENNEAU, *Femmes et livres*, Paris, l'Harmattan, 2007, 322 p.

## A. Une modeste bibliothèque princière

Les sources comptables permettent de reconstituer dans une certaine mesure la bibliothèque de la princesse. Néanmoins, plusieurs limites sont à préciser. Tout d'abord, il n'y a aucune information sur les livres acquis avant 1776. De plus, comme une partie des dépenses personnelles de la princesse échappe au regard du trésorier<sup>20</sup>, et au nôtre, elle a pu acheter des ouvrages avec son argent de poche sans qu'il n'y ait une trace dans les comptes. Ces réserves posées, l'analyse des livres acquis ou loués permet de comprendre dans quelle mesure ils sont représentatifs d'une culture nobiliaire qui s'affirme par le nombre de volumes, la beauté des reliures, l'apparat des meubles dévolus à la conservation des imprimés.

### 1) Des achats réguliers mais peu importants

Les comptes laissés par la princesse montrent une bibliothèque modeste. Au total 626 volumes passent entre les mains de la princesse qu'ils soient achetés, loués ou reliés de 1776 à 1789. Plus précisément, la princesse de Conti fait l'acquisition de 1776 à 1789 de 92 titres soit 207 volumes. Parallèlement, elle fait relier 419 volumes qu'elle possédait antérieurement à 1776 ou qu'elle a achetés pendant la période. Sa bibliothèque est bien en deçà de celles des femmes de la famille royale -Madame Adélaïde possède 10 580 livres ou la comtesse de Provence<sup>21</sup> 1 665 livres- ou celles de l'aristocratie, le catalogue de vente des livres de la comtesse de Verrue compte 18 000 volumes en 1737, celui de princesse douairière de Conti 1 711 titres en 1775.

La princesse acquiert régulièrement des ouvrages principalement en les achetant à des libraires parisiens. Le rythme d'acquisition est de 5 à 20 titres par an et il est en augmentation régulière : environ 5 achats par an jusqu'en 1783 puis une dizaine de titres ensuite, jusqu'à 20 titres pour la première moitié de l'année 1789 mais ce sont surtout des petits imprimés liés aux événements. Le nombre de volumes reste relativement stable, 36 en 1782 ou en 1787 par exemple.

L'achat direct au libraire est le principal mode d'acquisition des ouvrages. En général, la princesse acquiert un voire deux titres à la fois. Le nom des libraires est rarement mentionné car les factures n'ont pas été conservées. La souscription est un autre mode d'obtention des livres d'usage relativement courant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, utilisé pour des ouvrages en plusieurs volumes. La princesse de Conti acquiert par souscription à partir de 1777 un *Dictionnaire topographique ecclésiastique, historique et généalogique de la*

---

<sup>20</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>21</sup> Dominique VARRY, « Les grandes collections et bibliothèques des élites », dans Claude JOLLY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, éditions du cercle de la librairie, 547 p., p. 241.

*Province de Languedoc*<sup>22</sup> pour 25 livres. Mais l'ouvrage ne paraît jamais et l'auteur Dominique Donat, un magistrat montpelliérain est peu après emprisonné. La princesse cherche à obtenir des livres étrangers par correspondance. Les mémoires du suisse pour les frais de postes mentionnent l'arrivée de caisses ou de livres venus de l'extérieur du royaume. En 1784, elle acquiert plusieurs livres italiens ou allemands arrivés par le courrier. Les ouvrages coûtent plus cher, environ 12 livres. Enfin, en 1777, la princesse loue des ouvrages pour des durées variables, six mois pour l'*Histoire d'Eugène de Savoie* en cinq volumes, un ou trois mois pour des imprimés dont le titre n'est pas indiqué. Ce mode d'obtention des œuvres -qui est une pratique répandue dans les années 1770-1780<sup>23</sup>- s'avère ponctuelle et circonscrite à l'année suivant la séparation et témoigne d'un intérêt limité pour les ouvrages. Les modalités d'obtention d'une œuvre semblent donc dépendre de l'attention qu'elle lui porte. Enfin, il existe une autre façon de lire des imprimés. Le prêt d'ouvrages est une solution sur laquelle les sources comptables sont par définition muettes. Néanmoins, la fréquentation des sociétés des princes, et tout particulièrement pendant de longues semaines des résidences du duc de Penthièvre, permet à la princesse d'emprunter des livres à son beau-frère qui possède des bibliothèques dans ses nombreuses demeures<sup>24</sup>.

## 2) Des livres luxueux et bien conservés

La princesse acquiert des ouvrages pour la plupart brochés et de petits formats. Ensuite elle en fait relier une partie. La reliure représente entre un quart et un tiers du prix d'un volume. La reliure en veau coûte entre 24 et 32 sols, celle de maroquin noir autour de 45 sols et celle de couleur à dentelle d'or 50 sols. Relié, orné de dorures, le livre peut devenir un objet de luxe et un cadeau précieux que l'on offre à diverses occasions comme lors du jour de l'an. Par exemple, un exemplaire de *l'Office de Saint-Martin* est décoré aux armes de Marie-Fortunée d'Este dès son arrivée en 1759. Le livre est très travaillé<sup>25</sup>, il est « de maroquin rouge, large dentelles aux petits fers, armoiries au centre, dos lisse orné de fleurs de lis, pièce de titre noire, doublure et gardes de tabis bleu, roulette intérieure, tranches dorées »<sup>26</sup>. De

---

<sup>22</sup> Une première souscription est déjà entreprise en 1767 sans succès, *Prospectus du « Dictionnaire topographique, ecclésiastique, historique, généalogique, etc., de la province de Languedoc et des autres provinces qui sont dans le ressort du parlement de Toulouse, etc. », dédié à monseigneur le dauphin*, par Dominique DONAT, Avignon, J. Bonnet, 1767.

<sup>23</sup> R. CHARTIER (dir.), *Histoire de la lecture... op. cit.*, p. 384.

<sup>24</sup> Bibliothèque de Chantilly, Ms 1353, catalogue des livres de la bibliothèque du château de Sceaux, 1787 ; Bibliothèque Mazarine, Ms 4266-4267, catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Penthièvre à Paris.

<sup>25</sup> Lucien DOUBLE, *Cabinet d'un curieux, descriptions de quelques livres rares*, 1892, Paris, 186 p., p. 57.

<sup>26</sup> Vente aux enchères publiques, Paris, 2005, catalogue en ligne, [http://www.bibliore.com/cat-vent\\_drouot2-3-05-cat.pdf](http://www.bibliore.com/cat-vent_drouot2-3-05-cat.pdf).

même, *Le siège de Calais* de Belloy<sup>27</sup>, tout comme le *Discours prononcé pour la prise de voile de Madame Louise*<sup>28</sup> sont aux armes de la princesse. Le livre ainsi personnalisé est un élément de prestige social.

De 1776 à 1789, la princesse fait relier un grand nombre d'ouvrages mais peu de titres sont connus. En sus des 3 titres présentés qui témoignent à la fois du rang de la princesse et de ses engagements religieux, la reliure en 1779 d'un volume des poésies de l'écrivain italien Métastase<sup>29</sup> et de 4 volumes d'une *Histoire des voyages* suivie par celles des différents volumes de *l'Histoire universelle*, traduisent les centres d'intérêt de la princesse : sa sensibilité à la poésie italienne, sa curiosité pour l'histoire et la géographie. Les ouvrages reliés ont donc une forte charge sociale et intellectuelle. Ce sont des objets précieux conservés dans les rayonnages de sa bibliothèque.

Chaque résidence de la princesse possède un espace dédié à la conservation des ouvrages. Une chambre aux livres également appelée bibliothèque est située à proximité de la chambre de la princesse tandis qu'à Triel, le grand cabinet du premier étage comporte en 1792 une bibliothèque<sup>30</sup>. L'élection d'une pièce spécifiquement destinée à la conservation des livres met en lumière le goût de la princesse pour la lecture. Non seulement leur place dans la bibliothèque souligne que ce sont des objets précieux qui par leur dorure appartiennent au décor aristocratique mais ils représentent la culture du maître et sont les symboles de son niveau de vie. Cela est renforcé par le choix d'un mobilier coûteux et raffiné : les bibliothèques sont en chêne, ornées de tablettes de marbre, et les portes sont grillagées afin de laisser voir les livres. Ainsi, la princesse adopte les pratiques de l'aristocratie en acquérant des livres en les faisant relier et en les conservant dans des espaces raffinés et fonctionnels. L'analyse du contenu -certes partiel- de sa bibliothèque apporte un éclairage sur ses centres d'intérêt.

## B. Le contenu d'une bibliothèque féminine

L'analyse des ouvrages acquis, reliés ou loués de la princesse met en lumière l'aspect partiel de l'échantillon étudié. En effet, comme le montre la figure 10 plus de la moitié des volumes ne peut être identifiée.

---

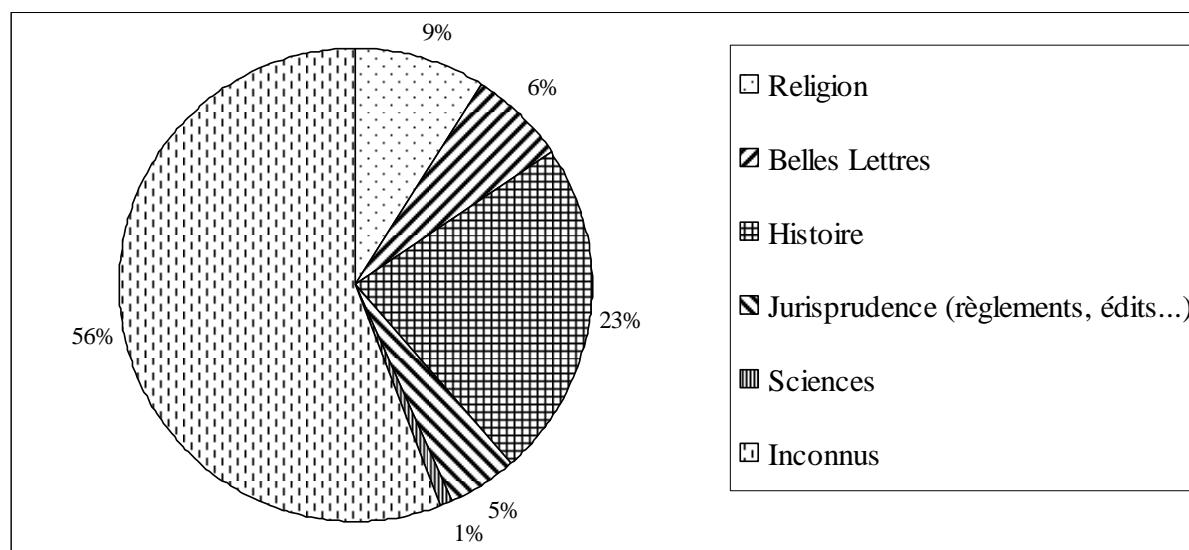
<sup>27</sup> Pierre Laurent de BELLOY, *Le siège de Calais, tragédie, dédiée au Roi*, Paris, Duchesne, 1765, BNF, RES-YF- 4306.

<sup>28</sup> Armand de ROQUELAURE, *Discours prononcé le mardi 1<sup>er</sup> octobre 1771 en l'église des religieuses carmélites de S. Denis, pour la cérémonie de la prise du voile de profession de Mme Louise-Marie de France*, Avignon, Bonnet frères, 1771, 51 p.

<sup>29</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières, 1779, pièce n° 87, 8 novembre 1779, mémoire de reliure du libraire Bégné.

<sup>30</sup> Arch. dep. Yvelines, 5Q198, dossier individuel de la princesse de Conti pour des biens situés à Triel.

**Figure 10 : Répartition des volumes des ouvrages acquis, loués, ou reliés par la princesse de 1776 à 1789**



Pour examiner la composition de la bibliothèque princière, les ouvrages connus ont été classés selon les critères retenus par François Furet issus des conseils de Gabriel Naudé<sup>31</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle entre théologie, jurisprudence, histoire, sciences, arts et Belles-Lettres. L'étude des ouvrages de la princesse renseigne sur ses goûts.

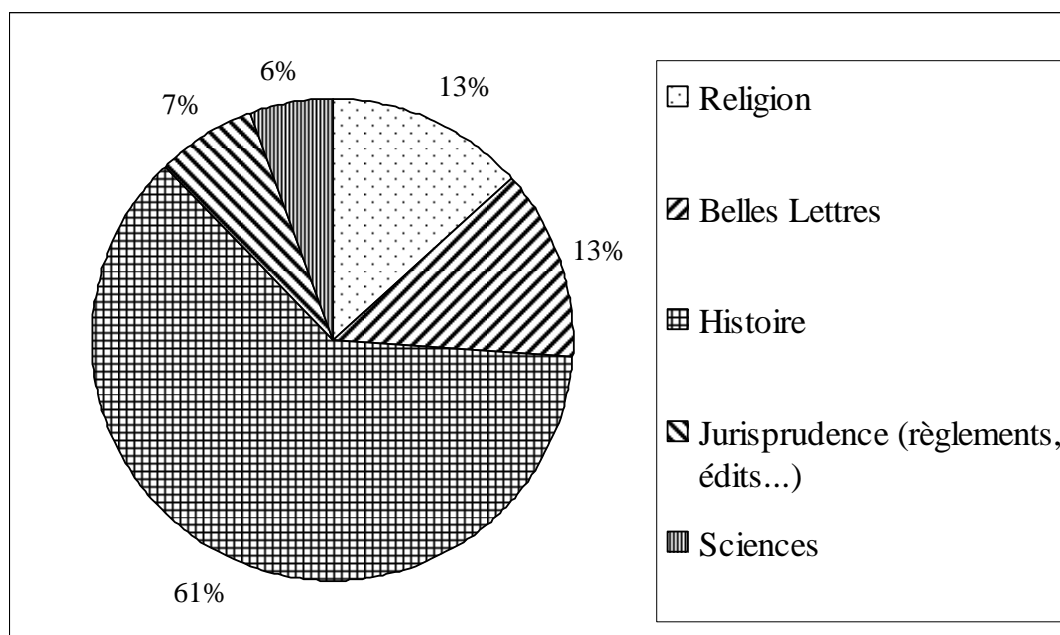
### 1) Une attention portée aux nouveautés et à l'actualité

La princesse porte une grande attention aux nouvelles éditions ou rééditions. Les achats d'ouvrages sont rythmés par les nouvelles parutions. Elle acquiert ainsi de 1779 à 1788 *L'Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en anglais par une société de gens de lettres, nouvellement traduite en français par une société de gens de lettres* au moment de sa traduction en français. Cet ensemble de 126 livres occupent une grande place dans sa bibliothèque et suscite des dépenses assez élevées, 630 livres, ce qui explique la domination de l'Histoire dans les dépenses pour les ouvrages connus comme le montre la figure 11.

<sup>31</sup> Gabriel NAUDE, *Advis pour dresser une bibliothèque présenté à Mgr. le président de Mesme*, Paris, F. Targa, 1627, 167 p.



**Figure 11 : La répartition des dépenses pour les livres dont le titre est connu**



La *Relation de Messine*<sup>32</sup> en 1784 est achetée un an après le tremblement de terre et la première édition de l'ouvrage ; la *Vie de madame de Maintenon* publiée par le marquis de Caraccioli en 1786 et achetée par la princesse la même année. Elle acquiert au moment de leur première parution, les ouvrages de la comtesse de Genlis. Les acquisitions correspondent à de nouvelles éditions avec *l'Esprit de la Ligue* acheté en 1787<sup>33</sup>. La grande majorité des ouvrages est récente car elle a été publiée dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cet intérêt pour la nouveauté se retrouve avec son attention pour l'actualité nationale et européenne. Elle s'exprime par l'abonnement à onze journaux différents de 1776 à 1789. La princesse est abonnée de 1780 à 1789 au *Journal de Paris*, premier quotidien français à partir de 1777. Elle est informée de tous les événements de la vie parisienne et du monde aristocratique et notamment les deuils<sup>34</sup>, les mariages, les promotions qui sont des moments essentiels dans cette société marquée l'importance des rangs, du cérémonial et des devoirs. L'abonnement aux *Affiches de Paris* en 1777-1778 répond au même souci de connaître les dernières annonces et nouvelles<sup>35</sup>. La majorité des abonnements concerne des journaux qui

<sup>32</sup> Description historique et géographique de la ville de Messine, etc. etc. et détails météorologiques du désastre que cette ville vient d'éprouver (le 5 février 1783.) par le tremblement de terre : Avec des notes curieuses et intéressantes sur la Calabre ultérieure, la Sicile et les îles de Lipari, Paris, Desnos, 1783.

<sup>33</sup> Louis-Pierre ANQUETIL, *L'esprit de la Ligue, ou histoire politique des troubles de France, pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Moutard, 1783, 3e éd. corrigée et augmentée.

<sup>34</sup> Arina MAKAROVA, « La fonction sociale de la rubrique nécrologique : L'annonce de décès à travers la presse des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *Hypothèses*, 2006/1, p. 113-121.

<sup>35</sup> Gilles FEYEL, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, 1387 p.

fournissent des nouvelles internationales ou diplomatiques. Le *Courrier de l'Europe* est créé en 1776 en Angleterre dans le contexte de la guerre franco-anglaise. Dès les premiers numéros, il est interdit en France. Au prix de sommes importantes, Beaumarchais obtient que le journal change de position et soutienne les intérêts français. Il dresse les comptes rendus détaillés des plus importantes séances parlementaires anglaises et publie de nombreux articles traduits de l'anglais. La princesse y est fidèle et s'y abonne de 1779 à 1789. De même, elle s'abonne un temps, en 1778, à la *Gazette de Londres*, feuille officielle de l'Etat anglais publiée à partir de 1666. *A contrario*, elle reste fidèle de 1778 à 1788 à la *Gazette de Leyde* qui connaît son apogée dans la deuxième moitié du siècle et se diffuse en France avec 1490 abonnés en juillet 1783<sup>36</sup>. Elle rapporte alors les nouvelles politiques, militaires et diplomatiques de toute l'Europe. Elle se distingue par des prises de position nettes contre l'absolutisme royal français : pour la tolérance religieuse, en faveur des jansénistes au moment de la querelle des sacrements, elle soutient les Parlements, l'indépendance américaine, le progrès... ce qui peut pourtant paraître en désaccord avec les idées de la princesse proche des jésuites. De 1785 à 1787, elle s'abonne au *Courrier d'Avignon* qui paraît de 1733 à 1793 et occupe une place importante dans la presse internationale de langue française du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. L'abonnement aux *Annales* de Linguet en 1784 peut souligner son adhésion à la lutte qu'il mène contre le parti philosophique au nom de la défense de la religion et du clergé. Enfin, un seul journal possède une dimension plus littéraire et divertissante : les *Variétés littéraires historiques*, auxquelles la princesse n'est abonnée qu'en 1785. Leurs objectifs sont de présenter un divertissement intellectuel à laquelle elle ne semble guère sensible.

Dans les années 1780, l'intérêt de la princesse pour les événements contemporains augmente. Elle acquiert un grand nombre d'imprimés, de fascicules sur des textes de lois, civiles ou religieuses tout particulièrement dans les années 1788-1789. Elle achète -pour de modiques sommes<sup>38</sup>- les textes de divers édits, ou actes du parlement ainsi que le texte imprimé de plusieurs mandements de l'archevêque de Paris. Elle est attentive aux problèmes financiers de la monarchie et acquiert le *Compte-rendu au roi* de Necker en février 1781 et suit soigneusement les événements pré-révolutionnaires acquérant des brochures sur la convocation des Etats généraux, le discours du roi du 5 mai 1789, ou le serment du jeu de Paume du 20 juin 1789. Elle achète le journal des Etats généraux le 24 juin 1789.

---

<sup>36</sup> Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire foundation, 1991, 2 vol., 1209 p.

<sup>37</sup> René MOULINAS, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441 p.

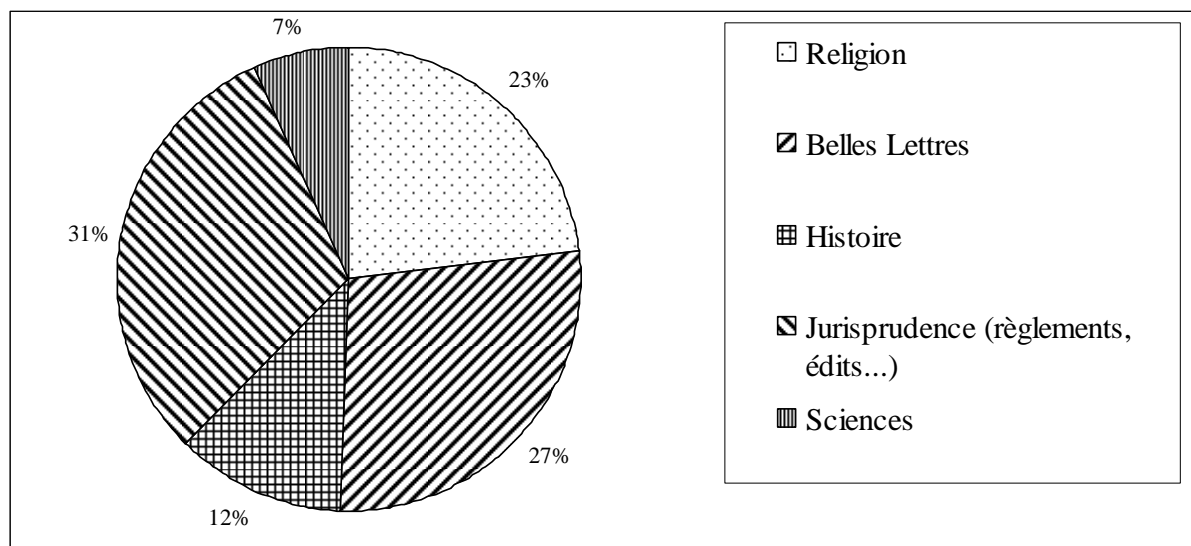
<sup>38</sup> Par exemple, 4 sols pour des arrêts du Parlement en mai 1788.

Ainsi, ses multiples abonnements témoignent à la fois du développement des journaux et de la presse dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la curiosité de la princesse pour les nouvelles diplomatiques et internationales. Cet intérêt est le reflet de sa position ; sa connaissance des événements est un signe de son appartenance à la société des princes européenne. Il est lié à son statut de princesse étrangère qui souhaite obtenir des nouvelles de l'autre côté des Alpes.

## 2) L'importance de la formation spirituelle et morale

Comme le montre la figure 12, 23 % des titres acquis par la princesse concernent la religion. Il faut y ajouter des ouvrages variés -hagiographies ou pièces de théâtres- qui visent à éduquer, à former moralement.

**Figure 12 : Répartition des titres connus des ouvrages acquis, loués ou reliés par la princesse de 1776 à 1789**



### a) L'absence d'ouvrages de théologie

La lecture pieuse occupe une place essentielle dans la France moderne et les travaux de Philippe Martin<sup>39</sup>, à partir d'un corpus de 2 230 éditions issues d'un dépouillement des bibliothèques diocésaines de Lorraine et de Savoie, ont permis de mieux connaître ces livres de piété. En premier lieu, il faut noter l'absence de livres de théologie et Marie-Fortunée ne semble guère s'intéresser aux débats de son époque. Les sources de sa foi sont limitées aux ouvrages fondamentaux de la religion catholique : un *Nouveau Testament* est acquis en 1787 ;

<sup>39</sup> Philippe MARTIN, *Une religion des livres (vers 1640 - vers 1850)*, Paris, Editions du Cerf, 2003, 650 p.

deux catéchismes en 1781<sup>40</sup> et 1785<sup>41</sup>. Mais il faut souligner l'absence d'ouvrages des Pères de l'Église qui semble une spécificité féminine comme le montre Bernard Hours pour Madame Louise : « Comme la plupart des femmes de son temps, Madame Louise pratiquait assez peu la théologie et se contentait du solide catéchisme qu'on lui avait sans doute enseigné à Fontevault »<sup>42</sup> ou comme le prouve l'exemple de la Grande Mademoiselle<sup>43</sup>. La littérature prescriptive insiste en effet sur le fait que l'éducation religieuse des filles doit se fonder sur l'étude des dogmes communs et non sur les débats théologiques<sup>44</sup>. Les bibliothèques masculines semblent au contraire contenir davantage d'ouvrages de réflexions théologiques à l'instar de celle du duc de Croÿ<sup>45</sup>. Les achats de livres de dévotion sont tournés vers la figure christique. En effet, la Passion est un thème récurrent avec l'ouvrage du jésuite Adrien Parvilliers, *Les stations de Jérusalem* acquis en 1788<sup>46</sup> -qui permet au croyant de suivre les stations vécues par le Christ depuis le Cénacle jusqu'à l'ascension du Mont des Oliviers- ou en 1786, l'acquisition<sup>47</sup> d'un « livre sur le calvaire »<sup>48</sup> ou de *l'Imitation de Jésus Christ*<sup>49</sup>. Ces ouvrages témoignent de l'importance des exercices spirituels qui permettent de s'identifier au Christ souffrant et du thème de l'eucharistie qui rencontre un grand succès dans la littérature religieuse du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. En revanche, la figure mariale, qui connaît un culte croissant dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, est peu visible dans les lectures de la princesse. Seule, l'acquisition du *Manuel des dévots à la Vierge*<sup>51</sup>, sur la route de Bourbon-l'Archambault souligne l'intérêt de la princesse pour cette dévotion.

---

<sup>40</sup> *Catéchisme ou abrégé de la foi, par l'ordre de Monseigneur François de Harlay, & approuvé par Monseigneur Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Pour être enseigné dans son diocèse. Avec des instructions pour la confirmation & communion, & les actes & instructions sur la foi, l'espérance & la charité*, Paris, Simon, Cl. Paris, 1781.

<sup>41</sup> Peut-être s'agit-il du *Catéchisme du Concile de Trente*, traduction nouvelle, Paris, Savoye, 1784.

<sup>42</sup> Bernard HOURS, *Madame Louise, princesse au Carmel*, Paris, Cerf, 1987, 371 p., p. 68.

<sup>43</sup> Jean GARAPON, « La religion de la Grande Mademoiselle de la simple piété à l'inquiétude spirituelle », dans Denis LOPEZ, Charles MAZOUER et Eric SUIRE (dir.), *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle: actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1700)*, Tübingen, G. Narr, 2008, 418 p.

<sup>44</sup> Abbé FLEURY, *Conseils donnés à une jeune personne pour se conduire dans le commerce du monde*, Paris, Veuve Cl. Jombert, 1710.

<sup>45</sup> Marie-Pierre DION, « Une bibliothèque dévote au siècle des Lumières. Recherche sur les livres religieux et les lectures pieuses d'Emmanuel de Croÿ (1718-1784) », dans Louis TRENARD (dir.), *Les bibliothèques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, 384 p., p. 103-128.

<sup>46</sup> Adrien PARVILLIERS, *Les Stations de Jérusalem, pour servir d'entretien sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ*, Bruyères, Vve Vivot, 1776 [1<sup>ère</sup> ed. 1612], 108 p.

<sup>47</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°49, dépenses sur la cassette pour mai 1786, achat « d'un livre sur le calvaire ».

<sup>48</sup> Cela pourrait être l'ouvrage de Barthélemy BAUDRAND, *L'Ame sur le Calvaire, trouvant au pied de la Croix la consolation dans ses peines. Avec des prières, des pratiques & des histoires sur différents sujets*, à Lyon, Benoit-Michel Mauteville, 1776, 418 p.

<sup>49</sup> Ph. MARTIN, *op. cit.*, p. 243.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>51</sup> *Manuel des Dévots à la Sainte Vierge*, Lyon, P. Bruyset-Pont, 1784.

b) *Des ouvrages édifiants et formateurs*

Plus largement, les livres de dévotion offrent des modèles de comportement pour le chrétien. Le *Traité de la paix intérieure* du Capucin Ambroise de Lombez acquis en 1786 propose des exercices ascétiques pour trouver la sérénité et le bonheur. Le directeur de conscience de Marie Leszczyńska a pour objectif d'« affermir et guider dans la bonne vertu les personnes pieuses et pleines de bonne volonté mais troublées par une trop grande activité, dévorées par les scrupules, inégales dans leur conduite, emportées par leur imagination, toujours hors d'elles-mêmes et toujours privées de la vraie paix de l'âme »<sup>52</sup>. Cet ouvrage rencontre un grand succès en Europe avec cinq rééditions du vivant de son auteur<sup>53</sup>. D'autres ouvrages comme *L'Imitation de Jésus Christ*, *Les lettres édifiantes* de Querbœuf montrent la volonté de la princesse de suivre des exercices pour l'élévation de son âme. Ces traités témoignent du développement de la prière privée depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et surtout le XVII<sup>e</sup> siècle et traduisent l'influence des principes néo-salésiens et de l'École française de spiritualité.

Les lectures de la princesse traduisent sa recherche de modèles susceptibles de l'aider à s'élever, à former sa pratique religieuse. Les hagiographies notamment celles du dauphin rédigées par les jésuites Proyart et Griffet offrent ainsi des *exempla* pour la princesse. Ils apparaissent comme un modèle d'achèvement de la littérature d'institution du prince et diffusent la figure d'un bon prince chrétien dans une cour dissolue et d'un défenseur du clergé<sup>54</sup>. L'acquisition de *La vie de Madame de Maintenon* procède de la même logique. On pourrait y adjoindre les ouvrages historiques qui possèdent une dimension religieuse prégnante et où se lit la volonté de tirer du passé des leçons pour le présent comme le souligne la préface à *l'Esprit de la Ligue* dans l'édition de 1783 :

« Mon but est de faire connaître par l'exemple de leurs pères qu'il n'y a point de maux qui ne soient préférables aux guerres civiles, que l'incendie vient souvent d'une étincelle, que le peuple est ordinairement victime de l'ambition et des autres passions des grands [...] que tout Révolution commence par des écrits qui de modérés deviennent insensiblement audacieux »<sup>55</sup>.

Les lectures de la princesse sont placées sous le signe de la vertu et de l'éducation. De

---

<sup>52</sup> Ambroise de LOMBEZ, *Traité de la paix intérieure*, Paris, Cl. Hérisant, 1757, préface dédiée à Marie Leszczyńska.

<sup>53</sup> P. François de BENEJAC, *Etude ascétique sur la vie et les écrits du P Ambroise de Lombez*, 1881, Saint-Etienne, Forestier, 95 p.

<sup>54</sup> Bernard HOURS, « Entre tradition et Lumières, l'infortune historiographique d'un prince chrétien : le Dauphin fils de Louis XV », dans *Homo religiosus, autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, 724 p., p. 476-481.

<sup>55</sup> L.-P. ANQUETIL, *op. cit.*, p. XVI.

1779 à 1782, la princesse achète plusieurs ouvrages de la comtesse de Genlis qui devient, à la même date, le gouverneur de ses petits-neveux. Ce choix peut souligner le manque d'originalité de la princesse qui choisit ses lectures à partir des conseils de son entourage direct. On trouve de même dans sa bibliothèque un ouvrage de Jean-Pierre Claris de Florian, ancien page puis gentilhomme du duc de Penthièvre<sup>56</sup>. Dans ces ouvrages dominent les principes éducatifs et moraux. Elle acquiert ainsi en 1779, *Le théâtre à l'usage des jeunes personnes*, en 1780, les *Annales de la vertu ou cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, en 1781, *Théâtre de société* et en 1782, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation : contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des princes, des jeunes personnes, & des hommes*. De cette énumération naissent plusieurs remarques. En premier lieu, ils témoignent des préoccupations de la princesse et de son souci de mener une vie vertueuse et conforme aux préceptes religieux. Ils montrent son goût pour le théâtre d'éducation<sup>57</sup> qui est une pratique initiée par les jésuites dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup> et reprise par Madame de Maintenon à Saint-Cyr. Le théâtre allie divertissement et éducation. Il doit être moralisateur, pédagogique et édifiant en conciliant « les exigences de la morale chrétienne et celles de la morale mondaine »<sup>59</sup>, en présentant une morale laïcisée dans un quotidien réaliste. Pour autant, la présence d'ouvrages éducatifs ne laisse pas d'étonner dans la bibliothèque d'une femme sans enfant. Deux explications sont possibles. Tout d'abord, elle souhaite transmettre des valeurs morales et religieuses à ses pages. Les ouvrages leur seraient alors destinés et viendraient en complément de livres d'arithmétique dont on sait qu'ils leur sont réservés. Leur passage à l'hôtel serait vu comme une formation dans tous les domaines sous-tendue par une éducation religieuse comme en témoigne le relevé de leur présence à la messe ou en confession. Une autre piste est identifiable. Au moment où la comtesse de Genlis devient gouverneur des enfants d'Orléans, la princesse s'intéresse aux nouvelles formes de pédagogie menées par la comtesse auprès des fils du duc d'Orléans et développées dans ses ouvrages. Ces acquisitions témoignent de l'intérêt porté par une tante sans enfant à l'éducation de ses jeunes neveux<sup>60</sup>.

---

<sup>56</sup> Jean-Pierre CLARIS DE FLORIAN, *Ruth, églogue sainte*, Paris, Demonville, 1784, 12 p.

<sup>57</sup> Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIEVAL, *Madame de Genlis et le théâtre d'éducation au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 440 p.

<sup>58</sup> P. PEYRONNET, « Le théâtre d'éducation des jésuites », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, 8, 1976, p. 107-120.

<sup>59</sup> Robert GRANDEROUTE, *Le roman pédagogique de Fénelon à Rousseau*, Genève ; Paris, Slatkine, 1985 (rééd. 1978), 2 vol., 1 291 p., p. 647.

<sup>60</sup> Marion TREVISI, *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de l'Université de Paris-Sorbonne, 2008, 576 p.

### 3) Une bibliothèque cosmopolite

La bibliothèque de la princesse semble ouverte aux littératures étrangères et au cosmopolitisme. Elle souligne l'intérêt grandissant au XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'exotisme, l'autre, l'étranger, tout autant qu'elle rappelle la spécificité de cette femme qui possède une double culture italienne et française.

La littérature de voyage est un genre conquérant au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cinq titres ou douze volumes peuvent être rassemblés sous cette thématique. On peut souligner la présence des *Voyages* de Cook achetés en 1787 et de deux volumes du *Voyage d'Italie*.

La bibliothèque de la princesse comporte plusieurs ouvrages de littérature étrangère principalement allemande et italienne. La présence d'ouvrages italiens ne peut étonner. La princesse conserve des liens avec sa langue paternelle par la présence d'une lectrice italienne qui regagne à Reggio avant 1776. Les livres en italien ou d'auteurs italiens sont achetés en France ou en Italie. Dix-huit volumes ont pu être identifiés ce qui est relativement peu mais il faut rappeler qu'un grand nombre d'ouvrages, notamment ceux qui sont reliés après 1776, n'ont pas de titre indiqué et les mémoires des postes n'ont été que partiellement conservés et que le détail du contenu des caisses arrivant à Paris n'est pas régulièrement spécifié. Les ouvrages sont majoritairement en langue italienne comme les douze volumes des *Poésies dramatiques* d'Apostolo Zeno acquis de 1786 à 1787 à Paris.

La princesse manifeste un certain intérêt pour la littérature allemande. Elle acquiert en 1782-1785 les douze volumes de la traduction française du *Nouveau théâtre allemand* de Friedel qui a rassemblé un grand nombre de pièces de théâtre germaniques. Elle se fait adresser par la poste des « livres allemands » comme en 1784 sans que l'origine ou la langue soient précisées. Ce goût pour la littérature d'outre-Rhin est certainement à lier aux alliances entre les Este et les Habsbourg qui se seraient matérialisées pendant sa jeunesse par des lectures en langue allemande. Il montre l'affirmation de la mode pour le théâtre allemand dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>. Un rôle majeur dans cette découverte est joué par le *Journal étranger*, publié de 1754 à 1762, qui fait connaître les noms de Gellert, Schlegel, Gottsched, Weisse ou Lessing. Avec les années 1760, les adaptations françaises de pièces allemandes commencent à se multiplier tout particulièrement dans les années 1770-1780 avec notamment les *Amants généreux* de Rochon de Chabannes, transposition de *Minna von Barnhelm* de Lessing en 1774. Au même moment paraissent en France des traductions du théâtre germanique le *Théâtre allemand* de Junker et Liébault, en 1772 et surtout le *Nouveau Théâtre allemand*.

---

<sup>61</sup> François GENTON, *Des beautés plus hardies... Le théâtre allemand dans la France de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Saint-Denis, éditions Suger, 1999, 358 p.

La bibliothèque de la princesse témoigne de manière assez valable de ses centres d'intérêt. Il faut noter la place des livres de dévotion où se lisent une religion sensible au christocentrisme et une spiritualité dans le siècle et active. Ses lectures montrent une princesse restée italienne, attentive à l'éducation et à la formation morale. Elle ne porte un intérêt pour les sciences, qui est pourtant un genre en pleine expansion<sup>62</sup> que dans la mesure où les livres évoquent la santé. Elle acquiert en 1786 le *Dictionnaire minéralogique et hydraulique* de la France de Pierre-Joseph Buc'hoz et le *Traité des yeux et des oreilles* de l'abbé Desmonceaux également en 1786. L'achat de ces ouvrages est nettement circonstancié. En 1786, la princesse est malade et souffre d'une fluxion à l'œil ce qui explique la présence du traité. La seconde partie du dictionnaire présente une « histoire naturelle de toutes les fontaines minérales du royaume, leur analyse chimique ; une notice des maladies pour lesquelles elles peuvent convenir avec quelques considérations pratiques ». C'est donc une aide précieuse pour une malade qui forme dès cette date le projet, concrétisé l'année suivante, de prendre les eaux. Le choix de ces livres est un nouvel indice soulignant l'attention portée par la princesse à sa santé<sup>63</sup>. Ses ouvrages et ses abonnements attestent de sa curiosité pour l'actualité. Elle est semble avertie des situations politiques et diplomatiques ce qui est en lien avec ses appartenances sociales, sa position de princesse étrangère. Cet intérêt traduit son inquiétude grandissante face à la situation française des années 1780. Elle achète un grand nombre de brochures sur la situation financière du royaume et au printemps 1789 sur les événements prérévolutionnaires.

---

<sup>62</sup> Bruno JAMMES, « Le livre de sciences », dans Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. 2, p. 206-263.

<sup>63</sup> Voir le chapitre 8.



## II. DES PRATIQUES CULTURELLES LIMITEES

En dehors de la lecture, les comptes et correspondances de la princesse montrent des pratiques culturelles limitées. Tout d'abord, comme on l'a vu, la princesse n'est pas réputée pour la qualité de sa conversation et pour l'éclat intellectuel de son cercle comme l'écrit la duchesse de Fitz-James à la comtesse d'Hunolstein elle « n'est d'aucune ressource à la campagne, elle ne dit pas un mot de la journée »<sup>64</sup>. Si elle rencontre des savants la plupart italiens comme l'abbé Frisi ou Landriani en 1766 c'est moins par curiosité intellectuelle que par souci des convenances et devoir d'hospitalité. Aussi est-il nécessaire d'identifier la teneur des activités intellectuelles de la princesse entre ses pratiques d'écriture et son goût pour l'art.

### A. La pratique de l'écriture

Apprendre à écrire correctement est l'une des bases de l'éducation des jeunes filles nobles du XVIII<sup>e</sup> siècle. Savoir entretenir une correspondance est autant valorisé que l'art de la conversation et participe à la formation de l'honnête femme. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le genre épistolaire est associé à la féminité<sup>65</sup>, le mot de La Bruyère est connu : « ce sexe va plus loin que le nôtre dans ce genre d'écriture »<sup>66</sup>. Les femmes seraient censées s'épanouir dans un genre qui apparaît moins théorique et érudit et où elles peuvent exprimer leur naturel avec davantage de spontanéité. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'épistolaire est moins un genre féminin qu'un genre féminisé qui devient un outil pédagogique à l'usage des jeunes filles<sup>67</sup>. Néanmoins, la spontanéité supposée de l'écriture féminine s'accorde mal avec la volonté de codification de la correspondance qui s'affirme au XVII<sup>e</sup> siècle par la diffusion des manuels épistolaires. Les correspondances actives de la princesse qui ont été retrouvées, 205 lettres pour la période 1742-1802, témoignent de l'importance du genre épistolaire comme pratique sociale et ritualisée. Mais ces lettres ainsi retrouvées ne représentent qu'une infime partie des lettres rédigées par la princesse ou qui lui sont adressées. En effet, les mémoires du suisse établissent la liste des lettres qui arrivent à l'hôtel de la princesse et dont il faut acquitter l'affranchissement car le port doit être payé par le destinataire<sup>68</sup>. Par exemple, en novembre

---

<sup>64</sup> A.E., Mémoires et documents France, 319, lettre n°172 de la marquise de Fitz-James à la comtesse d'Hunolstein, Villers-Cotterêts, 21 août 1773.

<sup>65</sup> Roger DUCHENE, « La lettre : genre masculin, pratique féminine », dans Christine PLANTE (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, 1998, 305 p., p. 133-150.

<sup>66</sup> Jean de LA BRUYERE, *Les caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, Paris, E. Michallet, 1689, 4<sup>e</sup> ed., 425 p.

<sup>67</sup> Brigitte DIAZ, « Les femmes à l'école des lettres, la lettre et l'éducation des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Christine PLANTE (dir.), *L'épistolaire... op. cit.*

<sup>68</sup> Louis PHILIPPON DE LA MADELAINE, *Modèles de lettres sur différents sujets*, Lyon, P. Bruyset-Ponthus, 1761, 447 p.

1779, elle reçoit 12 lettres et 5 venues de la petite poste, en juillet 1780 elle reçoit 13 lettres et deux de la petite poste. L'achat régulier de papier et d'enveloppe confirme l'écriture régulière de lettres dont une grande partie a disparu ou pourrait peut-être être retrouvée au hasard des recherches dans les fonds privés des anciennes familles nobles et princières. S'il est difficile de connaître le degré de représentativité de cet échantillon, le nombre de lettres retrouvées autorise à réfléchir à la teneur de cette correspondance.

### 1) Une correspondance fréquente

Cette ample correspondance est organisée inégalement autour de trois périodes : avant 1759 et son départ de Modène, elle rédige 59 lettres ; de 1759 à 1789 c'est-à-dire pendant la période française, 111 ont été conservées et 35 de 1789 à 1803, soit au moment où elle émigre. Deux années sont particulièrement bien représentées et correspondent aux deux grandes césures de son existence, l'arrivée en France et la séparation : en 1759, elle écrit 14 missives et 9 en 1775.

Les lettres sont principalement adressées au cercle des princes européens. Elles montrent la domination de la famille d'Este avec 174 missives sur les 205 retrouvées et son père est avec 144 lettres le principal destinataire. Néanmoins, les comptes soulignent qu'avant 1789, la famille d'Este n'est pas la seule destinataire des courriers. La princesse écrit à Versailles, envoie des paquets à d'autres grands aristocrates comme la comtesse de La Marck, écrit à la famille d'Orléans et surtout au duc de Penthièvre mais un faible nombre de courriers a été conservé. A la Révolution, elle entretient une correspondance avec les Condé et notamment Louise de Condé dont seules les lettres écrites par la religieuse ont été conservées<sup>69</sup>. De même, 25 courriers adressés aux princes du sang de 1759 à 1802 ont été retrouvés.

A la société des princes, des correspondants occasionnels peuvent être ajoutés. Ce sont principalement des nobles ou des personnes qui gravitent autour des Grands à l'instar de son ancienne gouvernante la marquise Livizzani à qui elle envoie une lettre en 1760, de Jannin, chirurgien qui opéra le duc de Modène de la cataracte en 1777 à qui elle écrit à la mort de son père ou de Jean-Baptiste Cléry ancien valet de chambre du roi à qui elle adresse une lettre<sup>70</sup> pour son ouvrage sur Louis XVI<sup>71</sup>.

---

<sup>69</sup> Ces courriers d'une forte teneur religieuse seront étudiés au chapitre 11.

<sup>70</sup> BHVP, Ms 775, folio 103, lettre de Marie-Fortunée d'Este à Jean-Baptiste Cléry, 1798.

<sup>71</sup> Jean-Baptiste CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*, Londres, chez l'auteur, 1798

## 2) Une pratique de civilité

Dès lors, cette correspondance est extrêmement codifiée selon les normes diffusées par les manuels épistolaires qui se multiplient aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elle s'apparente à une conversation bienséante selon les règles de la civilité. Les courriers adressés au père sont particulièrement cérémonieux et évoquent une soumission respectueuse d'une fille à son père. La suscription est très marquée, surtout avant 1759 et différentes formules marquent la déférence comme l'expression « serenissimo padre » ou la souscription très humble, très respectueuse et très obéissante fille et servante. Après 1759, quelques légères transformations, le « serenissimo padre » devient mon « cher papa », le terme de servante, qui a une valeur de soumission très forte est ôté, traduisent le nouveau rang de la princesse du sang et son statut de femme mariée. Les lettres adressées à sa tante, à son frère ou sa petite nièce pendant l'émigration, sont moins formalisées. La souscription des courriers échangés avec ses parentes témoigne d'une plus grande proximité par des formules comme « je vous embrasse de tout mon cœur », « tendres embrassements ».

L'analyse des correspondances de 1742 à 1802 montre une bonne connaissance de l'italien et du français qui témoigne d'un apprentissage précoce de ces deux langues. A onze-douze ans, la princesse est capable de rédiger successivement dans l'un ou l'autre idiome. L'orthographe est bonne alors que de nombreuses études ont souligné le caractère parfois phonétique de l'écriture féminine et son archaïsme orthographique et graphologique<sup>72</sup>. Au contraire, l'écriture de la princesse est régulière. Cette rigueur dans la graphie peut souligner l'apprentissage de l'écriture par une posture rigide : le buste doit être droit, l'écriture fine et régulière<sup>73</sup>.

Chaque lettre est écrite dans une seule langue, il n'y a aucune insertion de français dans les lettres italiennes ou inversement. De même, aucune autre langue n'apparaît, comme des expressions en latin, allemand ou anglais.

## 3) Une correspondance familiale ou de recommandation

La correspondance n'est pas un échange érudit comme le prouve l'absence de références littéraires. La princesse n'évoque aucun événement culturel, la parution d'un ouvrage ou la représentation d'une pièce de théâtre. Même les événements politiques sont peu traités dans ses missives. En 1759 seulement, elle livre des informations sur la vie

---

<sup>72</sup> Marie-Claire GRASSI, *L'art de la lettre au temps de "La nouvelle Héloïse" et du romantisme*, Genève, Paris, Slatkine, 1994, 366 p.

<sup>73</sup> Dena GOODMAN, *Becoming a woman in the age of letters*, Ithaca, Cornell University press, 2009, 386 p.

internationale. Elle décrit ainsi le 28 octobre 1759<sup>74</sup> la guerre de Sept ans et la perte du Québec après la défaite des Plaines le 13 septembre 1759 et la mort du général de Montcalm :

« Nous venons encore de recevoir un échec au Canada avec la perte du Québec ce qui dérange prodigieusement les espérances qu'on pouvait avoir de ce côté-là. On regrette beaucoup icy M. de Montcalm, qui a été tué à la tête de ses bataillons et sur la conduite et le courage du quel on comptait au dernier point pour la réussite de cette expédition ».

En avril 1760, elle évoque de nouveau la diplomatie :

« On parle beaucoup ici de la Paix et chacun la désire mais on craint que les deux impératrices ne s'y opposent. Malgré le peu de succès que nos armées ont eu jusques ici on ne laisse pas que de s'occuper de fêtes et de plaisirs »<sup>75</sup>.

A partir de cette date, la princesse ne mentionne plus aucun événement. Seule, la suppression des jésuites suscite son intérêt en août 1761<sup>76</sup>.

L'analyse du contenu de sa correspondance montre bien que l'objectif de ses lettres est de conserver un lien avec sa famille éloignée. Il s'agit de prendre des nouvelles de la famille d'Este, ainsi 24 des 85 lettres adressées à son père de 1759 à 1780 et 10 des 19 lettres adressées à sa tante évoquent son père, ses sœurs, et ses tantes. De même, elle informe des deuils, naissances et mariages de la famille royale et sa correspondance prend la forme d'une gazette des cours qui traduit son appartenance à la société des princes européenne. Pour autant, les détails des festivités ne l'intéressent guère comme elle le précise en mai 1770<sup>77</sup> à l'occasion du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette :

« je ne vous entretiendrai pas mon cher Papa, des fêtes qui sont données et qui se donnent encore à l'arrivée de Madame la Dauphine persuadée que l'Abbé Contri vous en aura envoyé le détail le plus complet ».

Cette idée se retrouve à la Révolution. Elle donne des nouvelles de la famille d'Orléans dispersée entre la France, où les fils du duc d'Orléans sont un temps emprisonnés, et l'Espagne où réside la duchesse, à sa petite-nièce d'Orléans qu'elle recueille à Fribourg, Landshut puis Presbourg de 1794 à 1802.

A ces lettres familiales, on peut ajouter les lettres de recommandation ou d'intercession. Tout d'abord, la princesse rend compte du bon accueil qu'elle réserve aux

---

<sup>74</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 28 octobre 1759.

<sup>75</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 18 avril 1760.

<sup>76</sup> Cet aspect sera évoqué dans le chapitre 11.

<sup>77</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 29 mai 1770.

Italiens de passage et recommande à son père des nobles français qui « font le voyage d'Italie ». La correspondance met ainsi en lumière le rôle de trait d'union de la princesse<sup>78</sup>. De même, elle témoigne de la protection qu'elle peut exercer. Elle échange des courriers avec le comte de Melfort pour lui accorder en novembre 1778 une charge de lieutenant général<sup>79</sup> et avec le comte de Mazellières pour qu'il obtienne en 1780 les honneurs de la cour. En février 1794, elle écrit au nonce, représentant du pape en Suisse, afin d'obtenir la protection de religieuses émigrées présentes à Fribourg.

Ainsi la correspondance de la princesse est une correspondance familiale tournée vers sa famille italienne. Elle se distingue par un style convenu, codifié par les règles de la civilité. On retrouve tout au long des courriers adressés à son père les mêmes formules évoquant son respect et son dévouement. Cette correspondance témoigne du rôle diplomatique de la princesse. Malgré ce ton formel, ses correspondances peuvent être empreintes de sentiments. En 1759 et 1775-1776, elle évoque ses difficultés conjugales, sa tristesse et son souhait de retourner en Italie. De 1794 à 1802, elle laisse apparaître l'affection d'une tante pour sa petite-nièce en exil. Néanmoins, l'espacement des lettres à son père, deux en 1767, 2 en 1774, 2 en 1778, témoigne d'une correspondance guère chaleureuse. L'arrêt des échanges épistolaires italiens après la mort de son père traduit la froideur des liens entretenus avec son frère. Ils ne reprennent qu'en 1794 et n'ont alors pour visée que le paiement de la rente octroyée à la princesse par le duc<sup>80</sup>.

## B. Une princesse artiste ?

« On dit partout que la princesse a de grands talents et qu'elle excelle dans ceux de la musique et de la danse sans en faire montre et ne les employant que pour son propre amusement dans le particulier » : tel est le portrait dressé par Boursier agent diplomatique du duc de Modène de Marie-Fortunée d'Este avant son arrivée en France<sup>81</sup>. Cependant, cette description contraste fortement avec les éléments trouvés au fil des comptes de la princesse ou dans les inventaires de ses résidences qui ne mentionnent par exemple aucun instrument de musique. De même, la princesse ne semble guère une grande danseuse. Les pratiques artistiques de la princesse sont donc réduites aux activités de peinture et de dessin.

---

<sup>78</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>79</sup> Clarisse BADER, « Un éducateur de l'armée française », *Revue des questions historiques*, t. LXVII, nouvelle série t. XXIII, janvier 1900, p. 148-187.

<sup>80</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>81</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 213, Boursier, correspondance, février 1759.

## 1) Des activités aristocratiques

La pratique du dessin est inextricablement liée à son statut social. Elle est une marque de l'éducation et de la sociabilité aristocratiques. C'est aussi un talent que les jeunes filles doivent tout particulièrement développer.

L'apprentissage et la pratique des arts sont indispensables à la vie en société. Baltassare Castiglione, dans *Le livre du courtisan* de 1528, insiste sur la nécessité pour le gentilhomme de savoir dessiner. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, dans les cours italiennes<sup>82</sup> se diffuse le « dilettantismo pittorico », c'est-à-dire la pratique en amateur du dessin et de la peinture<sup>83</sup> qui se développe ensuite dans les sociétés anglaise<sup>84</sup> ou française<sup>85</sup>. Plus largement, la danse tient une place de choix dans la vie curiale et la musique est omniprésente dans les salons. Les orchestres des sociétés aristocratiques et princières bénéficient d'une réelle notoriété<sup>86</sup>. Pratiquer un instrument de musique est une qualité reconnue qui donne l'occasion de briller en société comme le montre l'exemple de la comtesse de Genlis harpiste émérite remarquée par la reine pour ses talents<sup>87</sup>. Tous les goûts artistiques sont valorisés dans les cercles mondains au sein desquels se multiplient les représentations théâtrales mêlant dialogues, morceaux musicaux et parties chantées. Dès lors, la danse, la musique et le dessin sont des éléments importants de l'éducation des enfants de l'aristocratie<sup>88</sup>. La maîtrise de ces qualités physiques, artistiques sont autant de signes de leur appartenance à une société spécifique qui trouve son expression la plus achevée à la cour. Avec l'escrime et l'équitation, la danse fait partie de l'éducation des nobles et des obligations de leur rang. L'apprentissage de la danse nécessite un contrôle du corps et la maîtrise d'une gestuelle singulière qui sont des aspects primordiaux de la culture de cour. Les beaux-arts sont un élément essentiel de l'éducation de

---

<sup>82</sup> M.-R. HAILLANT, « La leçon de dessin : apprendre à dessiner à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2009/3, n° 244, p. 535-554.

<sup>83</sup> Le « dilettantismo pittorico », a été défini par l'historien de l'art C. G. Argan dans son article « Arte figurativa », *Enciclopedia Universale dell'Arte*, t. I, Venise-Rome, 1958, col. 798.

<sup>84</sup> A. BERMINGHAM, *Learning to Draw : Studies in the Cultural History of a Polite and Useful Art*, Londres, Yale University press, 2000, 304 p.

<sup>85</sup> Charlotte GUICHARD, « Les "livres à dessiner" à l'usage des amateurs à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'art*, 143, 2004-1, p. 49-58.

<sup>86</sup> A. LILTI, *Le monde des salons... op. cit.*, p. 251.

<sup>87</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires... op. cit.*, t. 1, p. 236.

<sup>88</sup> Martine SONNET, « Une fille à éduquer », dans *Histoire des femmes en Occident, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, N. ZEMON DAVIS, A. FARGE (dir.), Paris, 1991, p. 111-139 ; Dominique JULIA, « L'enfance aux débuts de l'époque moderne », dans Egle BECCHI et Dominique JULIA (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident, I : De l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. du Seuil, 1998, 548 p., p. 286-361 ; P. MORNICHE, « Enfant royal ou roi-enfant : le cas des princes français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans J.-P. BARDET (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, 2003, p. 457-469 ; Chantal GRELL, « France et Angleterre : l'héritage du Grand Siècle », dans A. RAMIERE de FORTANIER (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 218 p., p. 9-29.

l'homme du monde<sup>89</sup>. L'étude du dessin, et plus particulièrement du portrait dessiné, répond à de multiples exigences éducatives : apprendre à se gouverner par des gestes précis, inciter à la vertu et à la piété en peignant des scènes religieuses, nourrir la conscience d'appartenir à une famille avec l'art du portrait, cultiver son propre goût par la connaissance de l'art

Les programmes de l'école de Saint-Cyr témoignent de l'importance de l'art dans l'éducation des jeunes filles : la classe jaune comporte, selon les ordres de Madame de Maintenon, des cours de danses, musique, chant et dessin<sup>90</sup>. Destinées à des fonctions de représentations, les filles de la noblesse doivent posséder ces « arts d'agrément » qui leur permettront après leur mariage de tenir un cercle. Les connaissances artistiques des jeunes filles sont organisées autour de l'idée de plaire. Il ne s'agit absolument pas pour elles de faire carrière dans des métiers artistiques. Ceux-ci sont d'ailleurs majoritairement fermés aux femmes. Au contraire, l'apprentissage des arts est au XVIII<sup>e</sup> siècle, le reflet de l'extrême sensibilité féminine due notamment à la délicatesse de leur constitution et de leurs fibres<sup>91</sup>. La musique est ainsi vivement recommandée aux honnêtes femmes. Cette idée se retrouve sous la plume de l'agent du duc de Modène qui voit dans les qualités artistiques de la princesse un moyen de charmer son mari : « elle en viendra insensiblement à faire naître le goût à son mari et lui en faisant un amusement, ils lui serviront à le retenir auprès d'elle »<sup>92</sup>.

## 2) Les cours de dessin

Les cours de dessin sont à la mode à Paris dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et les écoles de dessin se multiplient<sup>93</sup>. Le dessin est valorisé comme le souligne la comtesse de Genlis : « on ne peut pas toujours lire, écrire, causer, ou s'occuper de choses sérieuses et le dessin et la musique sont pour les grandes personnes les récréations les plus amusantes ; d'ailleurs le dessin est très utile pour quantité d'ouvrages de femmes et surtout pour la broderie ; ajoutons à cela que le dessin et la peinture portés au plus haut point de la perfection, ne sont nullement des arts frivoles ! »<sup>94</sup>. Parallèlement, les traités sur la peinture et le dessin<sup>95</sup> se diffusent largement.

---

<sup>89</sup> Pons-Augustin ALLETZ, *Manuel de l'homme du monde ou connaissance générale des principaux états de la société et de toutes les matières qui font le sujet de toutes les conversations ordinaires*, Paris, Guillyn, 1761, 648 p.

<sup>90</sup> Madame de MAINTENON, *Conseils aux demoiselles*, « Instructions à la classe jaune », 1700.

<sup>91</sup> Sur ce point, voir le chapitre 7.

<sup>92</sup> ASMo, Casa e Stato, 383, Marie-Fortunée d'Este, tractations en vue de son mariage, papiers secrets pour n'être vus que de Monseigneur, Boursier, sans date.

<sup>93</sup> Agnès LAHALLE, *Les écoles de dessin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 358 p.

<sup>94</sup> Comtesse de GENLIS, *Nouvelle méthode d'enseignement pour la première enfance*, Paris, Maradan, 1801, 479 p., p. 216.

<sup>95</sup> Jean CHATELUS, *Peindre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed Jacqueline Chambon, 1991, 347 p.

De 1777 à 1789, la princesse suit régulièrement des cours de dessin. Elle fait venir une professeure presque chaque jour à son hôtel et celle-ci l'accompagne dans ses déplacements comme le souligne l'abbé Contri en 1777 :

« Comme elle s'amuse depuis quelques temps à dessiner, j'ai l'honneur de luy trouver un pintrice en miniature qui a commencé il y a un mois à lui donner des leçons dont elle est très contente. Elle l'a amenée avec elle à Anet le duc de Penthièvre qui a été enchanté de tout ce qu'elle fait jusqu'à présent en peu de temps »<sup>96</sup>

La professeure est présente à Sceaux au printemps 1778 ou lors des séjours à Triel. Comme on l'a vu, cette femme n'est guère connue. Elle est la femme d'un maître de dessin Pierre Giguet répertorié dans les guides de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>. En effet, dans les almanachs, se multiplient les annonces pour des leçons de dessin qui insistent sur l'idée qu'on peut apprendre très vite sans aucune connaissance préalable. L'abbé Contri relève les progrès, réels ou amplifiés, de la princesse mais surtout souligne son plaisir à dessiner : le terme d'amusement revient à plusieurs reprises. En prenant des cours, la princesse suit une mode et imite un modèle venu de la cour. Le goût de la reine Marie Leszczyńska pour la peinture et le dessin est connu même si madame Campan souligne que ses tableaux sont davantage l'œuvre de son maître de dessin que la sienne<sup>98</sup>.

La princesse explore tous les aspects de la peinture et du dessin. Elle acquiert ainsi en mai 1779 des assortiments de couleurs en miniature<sup>99</sup>. Cette peinture est à la mode dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>100</sup> et apparaît comme la peinture féminine<sup>101</sup> par excellence, une pratique de loisirs. La peinture au pastel également apprise par la princesse est particulièrement en vogue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La princesse cède à la mode du parfilage particulièrement décrite par la comtesse de Genlis<sup>102</sup>. Pour la princesse, il s'agit de satisfaire à une mode aristocratique tout autant que de lutter contre le désœuvrement, l'inoccupation.

Les comptes de la princesse soulignent son intérêt pour l'estampe. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>96</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 21 juillet 1777.

<sup>97</sup> Abbé LEBRUN, *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs*, Paris, Delalain -Vve Duchesne, 1776-1777, 2 vol.

<sup>98</sup> Madame CAMPAN, *op. cit.*, p. 69.

<sup>99</sup> La peinture en miniature désigne une peinture de petit format qui se fait sur vélin avec de l'eau gommée où sont délayées les couleurs.

<sup>100</sup> Claude BOUTET, *Traité de mignature, pour apprendre aisément à peindre sans maître, avec le secret de faire les plus belles couleurs, l'or bruny, & l'or en coquille*, Nouvelle édition, 1711, Paris, Christophe Ballard, 175 p.

<sup>101</sup> Anne VOLLAYER-COSTER, *Peintre à la cour de Marie-Antoinette*, Musée des Beaux-Arts de Marseille, Paris, Somogy, 2003, 255 p.

<sup>102</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné... op. cit.*, « parfilage ».



l'estampe devient une œuvre d'art qui attire les amateurs<sup>103</sup>. Par exemple, en 1779, elle acquiert à onze reprises des estampes par la poste, soit presque tous les mois, six fois en 1784. Parallèlement, elle achète des gravures à des marchands parisiens renommés tels Rapilly et Aprarin<sup>104</sup>. Son goût pour l'estampe doit être associé à ses origines italiennes. En effet, la princesse acquiert un grand nombre d'images gravées qu'elle fait venir d'Italie et de Suisse. De même, elle acquiert une estampe de Fragonard en 1782 pour 3 livres<sup>105</sup>. L'œuvre d'un artiste réputé pour ces scènes galantes peut étonner mais il a, au cours de ses multiples séjours italiens, exécuté plusieurs paysages et notamment des jardins italiens et la Villa d'Este à Tivoli. Enfin, la commande fréquente d'estampes peut apparaître comme un appoint de l'apprentissage du dessin. En effet, se diffusent au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des « livres à dessiner »<sup>106</sup> qui se présentent comme des substituts ou des compléments à l'enseignement des maîtres de dessin. Ces recueils utilisent la technique nouvelle de la gravure et se présentent comme des cahiers à feuilleter dont les motifs peuvent être reproduits par le dessinateur<sup>107</sup>.

\*  
\* \*

Ainsi, les comptes de la princesse témoignent d'un goût limité pour les arts. Seule, la pratique du dessin est bien visible. Sa préférence pour la peinture doit être vue comme une habitude aristocratique et féminine. La princesse suit les modes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la vogue des cours de dessin et du parfilage. Cette inclination est à relier à ses origines italiennes et à son désir de se rappeler les paysages italiens de son enfance. De même, la pratique épistolaire lui permet de se rapprocher de sa famille italienne. Rares sont les activités qui lui procurent un réel divertissement.

---

<sup>103</sup> Marianne GRIVEL, *Le commerce de l'estampe à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz ; Paris, Champion, 1986, 448 p.

<sup>104</sup> *Idem*, p. 57-59.

<sup>105</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°32, mémoire de Mme Giguet, mai 1782.

<sup>106</sup> C. GUICHARD, « « Les livres à dessiner » », *art. cit.*

<sup>107</sup> C. GUICHARD, *Les amateurs d'art à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champ Vallon, 2008, 387 p., p. 247.

### III. UNE PRINCESSE SANS DIVERTISSEMENT ?

La société curiale est placée sous le signe de la fête et du divertissement. De même, les cercles princiers, à l'instar de celle du prince de Conti, et la sociabilité aristocratique ont donné naissance à une « culture de la mondanité »<sup>108</sup> autour de divertissements variés comme le théâtre, les pratiques musicales ou le jeu. Or, comme on l'a vu, la présence de la princesse à la cour ou dans les sociétés princières est ténue. Dès lors, il faut voir si ses divertissements c'est-à-dire ses « Récréations, plaisirs »<sup>109</sup> sont à la mesure de son appartenance à la bonne société de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quels sont les divertissements princiers ? Quelle place occupent-ils dans le quotidien de Marie-Fortunée d'Este ?

#### A. Des spectacles plus édifiants que divertissants

En avril 1760, dans une lettre adressée à son père elle évoque « les divertissements les plus grands et les plus variés dont on ne manque point en ce pays-ci »<sup>110</sup> rappelant ainsi que la société de cour est celle des fêtes et des spectacles. Pour la princesse nouvellement arrivée à Paris, la rupture est forte avec la cour de Modène plus terne et endormie. Les comptes, des correspondances et des relations des festivités curiales offrent la possibilité de mesurer la place de la princesse dans cette atmosphère joyeuse et festive.

##### 1) Une présence modeste aux spectacles

De 1759 à 1789, la présence de la princesse aux spectacles parisiens, versaillais ou dans les cercles princiers est peu visible. Tout d'abord, l'absence de loges à l'opéra ou aux théâtres parisiens de 1776 à 1789 est à relever. De même, aucun élément ne fait état d'une présence de la princesse à un spectacle pendant cette période. Néanmoins, son rang, sa fréquentation du monde curial et aristocratique implique qu'elle assiste à certains spectacles.

La société du prince de Conti se caractérise par de nombreuses représentations théâtrales comme à L'Isle-Adam :

« La représentation n'était que pour le soir. Deux heures avant le souper, on se réunissait dans le salon d'assemblée. On papotait, on ragotait sur les gens de Versailles, on devisait philosophie, art ou littérature; on improvisait de petits vers, la mode étant aux impromptus, aux à-propos, aux bouts-rimés et aux charades ; on jouait

---

<sup>108</sup> A. LILTI, *Le monde des salons... op. cit.*

<sup>109</sup> *Dictionnaire de L'Académie française*, 4<sup>e</sup> édition, 1762, « divertissement », p. 549.

<sup>110</sup> ASM, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 18 avril 1760.

des proverbes ou des comédies »<sup>111</sup>

ou par des spectacles musicaux<sup>112</sup>: « le prince de Conty n'allait point en cour. Il se consolait dans son exil avec sa tendre marquise de Boufflers et avec son orchestre, un des meilleurs et des plus complets qu'on puisse voir »<sup>113</sup>. La princesse assiste à ces représentations théâtrales. En mars 1759, son beau-père fait exécuter plusieurs spectacles pour la jeune mariée au Temple avec grand concert et bouffons d'Italie<sup>114</sup>. La comtesse de Genlis rapporte la participation de sa dame d'honneur, la comtesse de Sabran aux représentations :

« Toutes les femmes voulurent jouer des proverbes et demandèrent des leçons à M. Donezan, qui assura ne m'en avoir donné aucune. On arrangea plusieurs proverbes. Madame de Montesson et madame de Sabran (dames de Mme la princesse de Conty) prirent des rôles, et jouèrent, non pas d'une manière passable, mais ridiculement [...] On cessa de jouer des proverbes... Mais on joua la comédie. Je n'avois que deux rôles insignifiants, celui d'amoureuse dans l' «Impromptu de campagne», et celui d'Isabelle dans les «Plaideurs»». <sup>115</sup>

De même, elle semble prendre un plaisir certain à assister aux représentations de Villers-Cotterêts ainsi qu'elle l'écrit à son père le 4 juillet 1767 :

« Parmi les plaisirs dont ce séjour abonde les spectacles en sont le principal ornement. Mr le duc d'Orléans joue lui-même la comédie avec des dames et des hommes de la société et les uns et les autres s'en acquittent dans une grande perfection que les comédiens de profession sont obligés de convenir que leur représentation peuvent paraître froides et défectueuses à les juger d'après celles de Villers-Cotterêts »<sup>116</sup>.

Toutefois, elle ne semble pas participer aux représentations et elle ne joue pas. Elle ne se rend à des spectacles que lors de circonstances officielles où elle doit paraître. Elle assiste aux opéras réalisés lors du mariage du comte d'Artois en décembre 1773 ou le 5 juin 1777 à la représentation de l'opéra de Rameau *Castor et Pollux*, à l'occasion de la venue de l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette. En avril 1769, elle est présente avec la duchesse de Chartres à la représentation de l'opéra *Le déserteur*, de Monsigny et Sedaine à la Comédie

---

<sup>111</sup> G. CAPON et R. YVE-PLESSIS, *Vie privée du prince de Conty : Louis-François de Bourbon, 1717-1776*, Paris, J. Schemit, 1907, 421 p., p. 155.

<sup>112</sup> Thomas VERNET, « Théâtre, musique et société dans les résidences du prince de Conti », dans Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIEVAL et Dominique QUERO, *Les théâtres de société au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2005, 291 p.

<sup>113</sup> BOUFFONIDOR, *Les fastes de Louis XV, de ses ministres et autres notables personnages de son règne*, Villefranche, Vve Liberté, 1785, 4 tomes en 2 vol., p. 88.

<sup>114</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 213, Boursier, lettre du 10 février 1759.

<sup>115</sup> Comtesse de GENLIS, *Mémoires*, vol. 8, p. 251.

<sup>116</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 4 juillet 1767.

Italienne au Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne<sup>117</sup>. La princesse n'est donc spectatrice des opéras, pièces de théâtre qu'en raison de son appartenance à l'aristocratie. Sa fréquentation du monde curial implique sa présence aux festivités mais celle-ci est limitée : elle ne joue pas et assiste seulement aux spectacles de son choix. Elle semble en effet peu attirée par la comédie et ses goûts ne sont pas en adéquation avec les modes françaises de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## 2) Une ennemie de la comédie ?

La faible participation de la princesse aux pièces de théâtre montées dans les sociétés princières peut s'expliquer par son peu de goût pour les pièces comiques et légères et au contraire son attirance pour le drame édifiant.

### a) *Le témoignage de Collé*

Le dramaturge Charles Collé qui composa largement pour le duc d'Orléans présente amèrement le mépris de la princesse pour ses œuvres ; il l'estime responsable de l'échec de deux de ses comédies, *Le Rossignol* puis *l'Ile Sonnante* en août 1767. Il dénonce en effet dans ses *Mémoires* :

« Le goût dédaigneux et blasé des gens de la cour et surtout de l'espèce de ceux qui donnaient le ton à la cour : je veux dire Mme la comtesse de la Marche. Cette princesse autant amie apparemment des madrigaux qu'ennemie de la comédie avait déjà proscrit et fait trouver mauvais *le Rossignol* qui avait tant réussi vis-à-vis de feu Mme la duchesse d'Orléans »<sup>118</sup>.

Cette attaque contre la princesse jugée responsable de l'échec de la pièce semble un prétexte pour masquer l'effacement de l'auteur, concurrencé par Carmontelle, dans la société de Villers-Cotterêts ; le rôle de Marie-Fortunée dans la diffusion des modes n'est en effet guère affirmé. Cependant, cette réflexion met en lumière comment la princesse se démarque du théâtre de société fait de pièces légères et divertissantes<sup>119</sup> par sa préférence pour le madrigal - un genre poético-musical d'origine italienne conçu pour un public aristocratique- qui fait l'objet de la pièce parodique créée par Collé. En se plaçant à rebours de l'esprit de ces sociabilités joyeuses, elle se met à la marge des sociétés princières<sup>120</sup> ce qui permet d'expliquer sa faible participation aux spectacles et aux loisirs de l'élite.

---

<sup>117</sup> BACHAUMONT, *Mémoire secrets*, t. 4, 16 avril 1769.

<sup>118</sup> Charles COLLE, *Journal et mémoires de Charles Collé sur les hommes de lettres... du règne de Louis XV, 1748-1772*, Paris, Firmin-Didot frères et fils et Cie, 1868, 3 vol., t. 3, p. 156.

<sup>119</sup> Marie-Emmanuelle PLAGNOL-DIEVAL, *Le théâtre de société, un autre théâtre ?*, Paris, H. Champion, 2003, 324 p.

<sup>120</sup> Voir le chapitre 9.

b) *Les goûts de la princesse : les drames vertueux et édifiants*

Le témoignage de Charles Collé associé à l'étude de ses lectures et de ses rares sorties permettent d'identifier les goûts culturels de la princesse et son appétence pour le genre dramatique et lyrique.

Elle choisit dans les différents genres littéraires tout ce qui a trait au sérieux, à la gravité, au drame. Le comique a depuis toujours fait mauvais ménage avec l'exemplarité religieuse et morale. L'article « Ris ou Rire » de l'*Encyclopédie* le rappelle : « Saint Basile condamne le rire dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Écriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, VI, ch. xxv ». La reliure des poèmes de Métastase et l'acquisition des douze volumes du *Théâtre de Zeno*, ou en italien *Poesia drammatiche* composés de poèmes sacrés, d'opéras, de tragédies lyriques issues des madrigaux de la Renaissance raillés par Collé éclairent au contraire son goût pour cette poésie mélodramatique et sentimentale. L'acquisition des œuvres de deux librettistes italiens montre qu'elle apprécie le « *dramma per musica* » ou « l'opera seria » aux caractères noble et sérieux en vogue dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet attachement à cette forme de poésie peut être lié à sa jeunesse modénaise et à l'influence de Ludovic Muratori bibliothécaire du duc et proche<sup>121</sup> d'Apostolo Zeno. Ce goût de la princesse pour les tragédies lyriques se retrouve dans sa -rare- présence aux spectacles. Parmi les festivités liées au mariage du comte d'Artois, elle choisit deux tragédies lyriques *Sabinus* et *Ernelinde* qui sont représentées le 4 et 11 décembre 1773. De même, *Le déserteur* est considéré comme un drame lyrique.

Le drame tel qu'il est théorisé par Diderot semble être son genre de prédilection<sup>122</sup>. Ce théâtre est caractérisé par sa sensibilité, il cherche à émouvoir. C'est un mouvement européen et la princesse par l'acquisition des volumes du *Nouveau Théâtre allemand* montre qu'elle est attentive aux drames allemands notamment ceux de Lessing qui à travers des œuvres comme *Miss Sara Sampson* cherche à transformer les émotions du spectateur en « facultés vertueuses ». Le choix de ses spectacles rejoint celui de ses lectures. Par les émotions qu'ils suscitent, ils doivent moins la divertir que la pousser à la vertu<sup>123</sup>. La princesse semble bien imprégnée par cette « culture de la sensibilité »<sup>124</sup> qui se diffuse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est un signe d'élection et la marque des bonnes âmes comme le souligne Bachaumont lors de

---

<sup>121</sup> Jean-François LEVY, « Apostolo Zeno et ses sources françaises : le procédé du collage dans Venceslao (1703) », *Chroniques italiennes*, 77/78, 2/3, 2006, p. 47-65.

<sup>122</sup> Denis DIDEROT, *Discours sur la poésie dramatique, Écrits sur le théâtre. 1, Le drame*, Paris, Pocket, 2003 (1758), 400 p.

<sup>123</sup> Comme l'indique l'*Encyclopédie* : « La sensibilité d'âme [donne] une sorte de sagacité sur les choses honnêtes [...] la sensibilité fait l'homme vertueux », « sensibilité », t.15, p. 52.

<sup>124</sup> G. J. BARKER-BENFIELD, *The Culture of Sensibility: Sex and Society in Eighteenth-Century Britain*, Chicago ; London, University of Chicago Press, 1992, 520 p.

la relation de la représentation du *Déserteur* à laquelle assistent la duchesse de Chartres, la comtesse de la Marche et Mademoiselle d'Orléans<sup>125</sup>:

« Les princesses ont été émues à plusieurs situations et le public a vu avec transport la sensibilité de ces belles âmes ; mais il n'a pas pu résister à l'émotion du moment où aux cris de vive le roi amenés par le sujet, l'auteur avait fait adroitement ajouter « et toute la famille royale ». ; toutes trois ont fondu en larmes à ces tendres expressions de l'amour des Français, les spectateurs, les acteurs tous ont ressenti le doux plaisir de verser des pleurs de joie et d'amour »<sup>126</sup>.

Les larmes, cette grande sensibilité apparaissent ici comme le reflet de la pureté de l'âme des trois princesses<sup>127</sup> et le signe de leur appartenance à un groupe supérieur.

Sa présence aux spectacles n'a donc pas valeur de divertissement mais de formation. Elle est principalement liée à ses obligations sociales et à sa fréquentation de la cour et des cercles princiers. De la même manière, le jeu apparaît comme une pratique distinctive.

## B. Le jeu : un remède à l'ennui ?

Dans une histoire des loisirs renouvelée, l'étude du jeu<sup>128</sup> est primordiale. Il apparaît comme « un des plaisirs des salons »<sup>129</sup> et les contemporains soulignent son omniprésence. Il participe au même titre que la conversation à la sociabilité. Néanmoins, les attitudes des autorités religieuses et séculières sont ambivalentes, comme le rappelle Daniel Roche, le jeu est « une activité massive, à la fois licite et illicite, manipulée par l'Etat et réprimée »<sup>130</sup>. S'il peut être un divertissement, un délassement pour l'esprit, ses pratiques doivent être rigoureusement contrôlées afin d'éviter les dérives de ce qui peut devenir une passion. Il se met donc en place un code de la pratique ludique qui s'insère dans ce courant des civilités<sup>131</sup>. Il faut savoir jouer en fonction des heures de la journée et des bienséances. Les préoccupations doivent être encore plus grandes quand il s'agit de joueuses. En raison de leur sensibilité plus grande, les dangers et les perturbations accompagnant le jeu atteindraient plus fortement les femmes : « les femmes et les filles doivent jouer moins que les hommes et avec

---

<sup>125</sup> Bathilde d'Orléans future duchesse de Bourbon.

<sup>126</sup> BACHAUMONT, *Mémoires secrets*, 18 avril 1769, p. 334.

<sup>127</sup> Anne VINCENT-BUFFAULT, *Histoire des larmes*, Marseille, Payot & Rivages, 1986 (réed. 2001), 390 p.

<sup>128</sup> Elisabeth BELMAS, *Jouer autrefois, essai sur le jeu dans la France moderne XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Champ Vallon, 2006, 439 p.

<sup>129</sup> A. LILTI, *op. cit.*, ch 6 « les plaisirs du salon », salons ou tripot ?, p. 233-239.

<sup>130</sup> Daniel ROCHE préface à Francis FREUNDLICH, *Le Monde du jeu à Paris (1715-1800)*, Paris, Albin Michel, 1995, 294 p., p. 17.

<sup>131</sup> A. de COURTIN, *op. cit.*, ch XIX, ce qu'il faut observer dans le jeu, p. 190.

plus de réserve »<sup>132</sup>. Les mémoires permettent de saisir la place du jeu dans la société de cour et parisienne<sup>133</sup>. Les comptes et les rares descriptions de la vie de la princesse soulignent qu'elle jouait régulièrement. Comment, dans sa pratique ludique, la princesse de Conti concilie-t-elle les exigences de la sociabilité aristocratique et les règles morales et religieuses ?

L'analyse des mémoires de ses dépenses mensuelles accompagnée de celle des inventaires de l'hôtel parisien, réalisé en 1776, et du château établi en 1792, permettent de connaître quels étaient les jeux pratiqués par la princesse de Conti et sa société. Ce sont principalement des jeux qualifiés d'honnêtes par les moralistes et autorisés même si se rencontrent des jeux de hasard comme la loterie fortement décriée. Les jeux de cartes et notamment le piquet sont fréquents. La princesse en possède trois tables en 1776 et une table de piquet-quadrille est inventoriée dans le salon de Triel en 1792. Le jeu de quadrille est un jeu de cartes par levées pratiqué en France vers 1725. Jeu peu complexe, c'est le jeu de l'amusement, de la convivialité voire de la féminité<sup>134</sup>. La princesse est assidue au trictrac, jeu de hasard raisonné le plus célèbre de l'Ancien Régime<sup>135</sup> : elle en achète deux tables en 1778<sup>136</sup> et 1779<sup>137</sup> et acquiert régulièrement jetons et cornets. La princesse semble apprécier les jeux de hasard pourtant condamnés par les moralistes : elle possède un jeu de cavagnole, ancêtre du loto introduit en France dès les années 1740, et achète régulièrement des billets de la loterie royale.

Sa pratique du jeu est associée au monde curial tout particulièrement celle du cavagnole répandue dans les cours française et modénaise. En effet, le récit de voyage de Frédéric-Christian de Pologne en 1739 témoigne de la vogue de ce jeu dans le cercle de Charlotte-Aglaré d'Orléans<sup>138</sup>. De plus, Marie Leszczyńska tient son cavagnole chaque soir comme le décrit le duc de Luynes : « la reine joue souvent mais n'aime d'autres jeux que le cavagnole »<sup>139</sup>. Marie-Fortunée d'Este joue par exemple avec la reine le 21 mai 1768. De

---

<sup>132</sup> Jean BARBEYRAC, *Traité du jeu où l'on examine toutes les questions du droit naturel et de morale qui ont du rapport à cette matière*, Amsterdam, P. Humbert, 1709, 2 vol., vol. 2, p. 380.

<sup>133</sup> Olivier GRUSSI, *La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime à Paris et à la cour*, Paris, Hachette, 1985, 274 p.

<sup>134</sup> *Encyclopédie*, t. 13, p. 643 « Quadrille ».

<sup>135</sup> E. BELMAS, *op. cit.*, p. 137.

<sup>136</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°50, mémoire de Duperron, marchand tabletier, septembre 1778.

<sup>137</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°11, mémoire de Duperron, marchand tabletier, août 1778.

<sup>138</sup> Christian MEYERS, « Il viaggio a Modena, 1739, del principe ereditario Federico Cristiano di Sassonia e suoi rapporti con la casa estense », *Corte, buon governo, pubblica felicità : politica e coscienza civile nel muratori : atti della III giornata di studi muratoriani, Vignola, 14 ottobre 1995*, Firenze, L.S. Olschki, 1996, 284 p., p. 55.

<sup>139</sup> LUYNES, *op. cit.*, t. XI, p. 60.

même, lors de la venue de l'Empereur en 1782 à Sceaux, est organisé un jeu de cavagnole autour du duc de Penthièvre, de la princesse de Conti et de la princesse de Lamballe. Ce jeu de hasard est très étroitement lié à la société curiale. Le jeu devient donc une nécessité sociale, un habitus de la vie aristocratique.

Le jeu apparaît pour la princesse de Conti comme une pratique distinctive et de représentation. Elle joue par mimétisme social comme le souligne fort ironiquement Melle de Condé à Fribourg :

« Ce qui m'ennuie aussi, c'est que quand je suis chez elle avec une ou deux personnes de ses intimes, elle croit qu'il faut nécessairement<sup>140</sup> jouer, parce qu'il y a vingt-cinq ans, elle jouait dans le salon de l'Isle-Adam au milieu de 200 personnes; et le mot salon et le mot jouer sont restés dans sa tête comme inséparables »<sup>141</sup>

Le jeu serait donc indissociablement lié à la vie mondaine d'un prince ou d'une princesse. Il fait de l'ensemble des représentations d'un Grand. Cela rejoint les propos déjà évoqués de sa dame d'honneur qui décrit à l'émigration « la princesse qui [...] tient à son jeu, à son espèce de représentation, à son bel appartement »<sup>142</sup>. Au moment où la princesse ne possède plus aucune de ses prérogatives de princesse du sang, le maintien de son rang passe par la poursuite de son mode de vie et tout particulièrement par le souci de continuer de pratiquer le jeu comme habitus de caste. Au-delà, le jeu serait un moyen d'occuper l'esprit de cette princesse triste, de pallier l'absence d'une conversation brillante et au-delà de divertir une société ennuyeuse. Le jeu comme divertissement possède un certain nombre de vertus notées à la fois par les moralistes et par les médecins. L'activité ludique délasse le corps et l'esprit. François de Sales préconise « un divertissement honnête pour donner quelques relâches à l'esprit et pour le soulager le corps »<sup>143</sup>. Les médecins à l'instar de Tronchin et de Tissot encouragent le jeu sous toutes ses formes et tout particulièrement le jeu physique comme la paume, le ballon. La pratique du jeu peut apparaître comme le complément d'un traitement notamment lors des séjours thermaux : « du côté de la santé, le jeu modéré distrait des idées sombres et accablantes, il prévient les vapeurs et aide à la jouissance comme du moral, il prévient l'étude maligne du prochain » ainsi que l'explique le médecin Jean-Philippe de Limbourg<sup>144</sup>. Le jeu pourrait alors avoir une vertu curative pour cette princesse qui se reconnaît régulièrement comme triste ainsi que le rapporte fréquemment la correspondance

---

<sup>140</sup> Les termes sont soulignés par Louise de Condé.

<sup>141</sup> Claude-Alain SARRE, *Louise de Condé*, Paris, J.-P. Gisserot, 2005, 276 p., p. 76.

<sup>142</sup> Arch. nat., 300 AP, III, 7, lettre de madame des Roches à Adélaïde d'Orléans, lettre du 9 juin 1802.

<sup>143</sup> François de SALES, *op. cit.*, ch. XXXI « des divertissements ».

<sup>144</sup> Jean-Philippe de LIMBOURG, *Les Amusemens de Spa*, Seconde édition, revue, corrigée, augmentée, Amsterdam, 2 vol., 1785, p. 137.



diplomatique. En effet, l'abbé Contri rapporte les recommandations médicales qui lui conseillent d'être gaie, « la dissipation »<sup>145</sup>.

Louise de Condé conforte cette vision de façon plus péremptoire : « elle est malheureuse, l'a toujours été et le sera toujours car elle a un caractère propre à cela »<sup>146</sup>. Le jeu serait donc un dérivatif à sa tristesse, à la monotonie de son existence et de sa conversation. En effet, il n'y a nul témoignage de la qualité de son cercle, des idées qui y sont développées. Au contraire, la compagnie de la princesse semble ennuyeuse. On s'y rend davantage par devoir que par plaisir<sup>147</sup>. Le jeu serait un moyen de supporter cet ennui qui plane au-dessus du cercle de la princesse. Il est d'abord une façon de passer le temps, de pallier l'absence de conversation. De récréation, le jeu tend alors à devenir occupation<sup>148</sup>. Il serait alors la caractéristique d'un groupe aristocratique défini par son oisiveté.

\*  
\* \*

Pour tenir son rang, la princesse doit tenir son jeu et organiser des jeux qui sont partagés par l'ensemble de son groupe social. La pratique de jeux de hasard peut mettre en lumière une prise de distance face aux normes de l'Eglise tout particulièrement après la rupture. Toutefois, sa pratique reste encadrée par les prescriptions religieuses. Elle demeure raisonnable. Les comptes ne mentionnent aucune dépense de jeu dans la mesure où la princesse utilise son argent de poche à cet effet. Cependant, il n'y a aucune dette de jeu et ses comptes personnels sont équilibrés. La princesse ne se ruine pas au jeu. Ce n'est pas une pratique passionnée mais au contraire une pratique raisonnée. Elle demeure à l'écart des jeux d'argent à la mode dans les dernières décennies de l'Ancien Régime comme le pharaon admis au jeu de la reine et qui provoque des pertes colossales. De plus, la participation à la loterie pourrait être vue comme un acte charitable dans la mesure où une partie des fonds est consacrée aux indigents. En cela, la participation à la loterie est admise. Le père jésuite Ménestrier<sup>149</sup> et le casuiste Jean Pontas<sup>150</sup> classent la loterie parmi les jeux licites puisque le gain qu'elle procure est destiné au soulagement des pauvres et à l'entretien des églises du

---

<sup>145</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, Contri, lettres du 24 octobre 1768 et du 7 janvier 1771.

<sup>146</sup> Claude-Alain SARRE, *op. cit.*, p. 76.

<sup>147</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>148</sup> E. BELMAS, *op. cit.*, conclusion.

<sup>149</sup> Claude-François MENESTRIER, *Dissertation des lotteries*, Lyon, L. Bachelu, 1700, 150 p.

<sup>150</sup> Jean PONTAS, *Dictionnaire de cas de conscience, ou Décisions des plus considérables difficultez touchant la morale et la discipline ecclésiastique tirées de l'Écriture, des conciles, des décrétales des papes, des Pères et des plus célèbres théologiens et canonistes*, Paris, P.-A. Le Mercier, 1715, 2 vol.

royaume. La princesse de Conti se divertit, conformément aux règles de son groupe mais tout en conciliant les exigences de son rang et ses obligations religieuses.

L'étude des occupations princières rend compte des centres d'intérêt de Marie-Fortunée d'Este. Elle confirme et étoffe l'analyse de sa sociabilité et de sa société.

Par ses lectures, l'écriture épistolaire et la pratique du dessin, la princesse est restée Modénaise. Elle lit et écrit en Italien durant toute son existence et cherche à conserver des liens avec sa famille. Sa curiosité pour les événements transalpins et plus largement diplomatiques se manifeste par l'abonnement à de nombreux journaux.

L'examen de ses activités conforte le portrait laissé d'elle par ses contemporains : ses mœurs austères l'écartent de la mondanité et la princesse ne se divertit guère. Au contraire, ses occupations sont sous-tendues par des objectifs moraux comme le montrent l'importance des ouvrages de dévotion majoritairement tournés vers les exercices spirituels et la figure christique, des traités moraux et éducatifs, des drames sérieux et son absence aux spectacles légers et distrayants.

Dès lors, ses occupations corroborent l'idée d'une société terne caractérisée par des pratiques en décalage avec la sociabilité mondaine. La princesse se comporte suivant le modèle de l'honnêteté chrétienne, elle manque de grâce, de naturel et joue pour pallier les silences de sa conversation et par mimétisme social. Ainsi, la société de la princesse apparaît calquée sur celle de la reine Marie Leszczyńska. On retrouve les mêmes formules pour décrire les deux cercles : ils sont ennuyeux, peu gais<sup>151</sup>, l'absence de conversation est relevée tout comme le goût pour le jeu. Comme la reine, la princesse du sang s'entoure de femmes de l'ancienne génération connues pour leur piété. Les privances de la reine ont pu apparaître pour la princesse nouvellement arrivée en France comme un modèle d'autant plus qu'elle ne peut fréquenter le cercle de la favorite en raison de l'opposition du prince de Conti. Elle trouve dans la compagnie royale, un exemple plus conforme à ses principes moraux et religieux. En effet, l'analyse de ses occupations témoigne de l'importance de la religion dans son existence. Son comportement cherche à allier ses obligations sociales et religieuses. Le modèle serait alors Sainte Elisabeth de Hongrie qui jouait et se trouvait aux assemblées de divertissement sans y perdre de sa dévotion<sup>152</sup> ou plus largement celui de la sainte reine particulièrement

---

<sup>151</sup> Espinchal décrit ainsi le cercle princier : « sa société est peu gaie », ESPINCHAL, *op. cit.*, p. 204 ; le maréchal de Richelieu évoque les privances royales : « La conversation n'était pas bruyante. Des heures entières d'un morne silence », *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. II, p. 56.

<sup>152</sup> François de SALES, *Introduction à la vie dévote*, 1619 (rééd. 1997), chapitre XXXIV « Quand on peut jouer ou danser ».

connu à l'époque médiévale<sup>153</sup> et diffusé à l'époque moderne par une littérature hagiographique renouvelée<sup>154</sup>.

---

<sup>153</sup> Robert FOLZ, *Les saintes reines du Moyen Âge en Occident (VI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1992, 200 p.

<sup>154</sup> Hilarion de COSTE, *Les éloges et les vies des reynes, des princesses et des dames illustres en piété, en courage et en doctrine qui ont flury de nostre temps, et du temps de nos Pères*, Paris, S. Cramoisy, 1621 (réed. 1647), 2 vol.

## Chapitre 11

### La piété d'une princesse

Depuis plus de quinze ans, les historiens se sont intéressés aux relations entre la religion et les femmes<sup>1</sup> et tout particulièrement à celles qui choisissent de vivre dévotement<sup>2</sup>. Les rapports ambivalents entretenus entre l'Église catholique et les femmes<sup>3</sup> ont été soulignés mais surtout les travaux se sont attachés à montrer combien elles devenaient de puissants relais de la transmission de la foi<sup>4</sup> et comment la religion pouvait représenter une formidable voie d'épanouissement pour elles.

Or, l'analyse des comptes met en exergue un quotidien de la princesse organisé autour de la religion. En ce sens, elle apparaît comme une dévote c'est-à-dire, selon Furetière, un fidèle « qui se plaît à servir Dieu, ardent à le prier et qui est assidu aux églises »<sup>5</sup>. L'assistance aux offices, la fréquentation des établissements religieux, l'aumône aux plus humbles rythment sa vie et ses journées. Cette vie aimantée par la religion traduit la diffusion des prescriptions qui de la Bible, avec la figure de la *Femme Forte*<sup>6</sup>, à François de Sales ou madame de Maintenon, organisent l'existence d'une femme autour d'exercices réguliers : toute activité de la vie quotidienne est regardée comme une occasion de se tourner vers Dieu avec dévotion<sup>7</sup>.

Si sa pratique religieuse est tributaire des recommandations faites aux dévotions féminines, elle s'articule à son statut de princesse du sang. Son comportement doit être

---

<sup>1</sup> Comme en témoignent les numéros spéciaux de la revue *Clio*, n°2, 1995 « Femmes et religions » ou le n°15, 2002, « chrétiennes » ou l'ouvrage de Nancy Auer FALK et de Rita M. GROSS, *La religion par les femmes*, Paris, Cerf, 1993, 448 p. qui porte surtout sur des religions non occidentales.

<sup>2</sup> Elizabeth RAPLEY, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bellarmin, 1995, 342 p.

<sup>3</sup> Lucetta SCARAFFIA et Gabriella ZARRI (dir.), *Donne e fede : santità e vita religiosa in Italia, Storia delle donne in Italia*, Roma, Bari, Laterza, 1994, 552 p. ; Marcel BERNOS, *Femmes et gens d'Église dans la France classique, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, les Éd. du Cerf, 2003, 404 p.

<sup>4</sup> Jean DELUMEAU (dir.), *La religion de ma mère : les femmes et la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992, 387 p.

<sup>5</sup> FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, 1690.

<sup>6</sup> *Livre des proverbes*, 31, 27.

<sup>7</sup> Stefano SIMIZ, « Femme et dévotions (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans Gérard CHOLVY (dir.), *La religion et les femmes*, Montpellier, Centre régional d'histoire des mentalités, Université Paul-Valéry, 2002, 287 p., p. 61-76.

exemplaire, digne de son rang. Elle contribue par sa participation aux cérémonies liturgiques à l'alliance du Trône et de l'Autel. Elle joue ainsi le rôle d'un modèle. C'est un devoir social et un élément identitaire<sup>8</sup>.

Or, le mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle est marquée par une inflexion dans les pratiques religieuses : Paris de citadelle de la Contre-Réforme devient un moteur de la déchristianisation<sup>9</sup>. Dès lors il convient de comprendre comment s'exprime la piété de la princesse dans ce contexte difficile. Le cas de la princesse témoigne cependant de la persistance d'une vitalité religieuse et de la diffusion de nouvelles formes de pratiques tournées vers la figure du Christ.

Cette piété s'exprime plus particulièrement dans le cadre de la ferveur religieuse italienne du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> et pourrait être vue comme un reflet de la dévotion réglée de Ludovico-Antonio Muratori. Le bibliothécaire du duc de Modène prône une piété simple centrée sur la figure du Christ : « C'est dans l'amour de Dieu et du prochain, dans notre vénération et notre confiance en J.C. le Sauveur des hommes et leur médiateur avec Dieu que consiste la vraie dévotion, l'essentielle et solide piété des chrétiens »<sup>11</sup>. L'analyse de ses comptes apporte ainsi un éclairage sur son entourage qui forme le socle, le fondement de sa pratique religieuse. Celle-ci est largement tournée vers les autres et elle dessine l'image d'une princesse catholique charitable. Enfin, sa foi sincère s'exprime dans la prière et le désir de suivre l'exemple du Christ.

---

<sup>8</sup> Denis LOPEZ, Charles MAZOUER et Eric SUIRE (dir.), *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle: actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1700)*, Tübingen, G. Narr, 2008, 418 p.

<sup>9</sup> Pierre CHAUNU, Madeleine FOISIL, Françoise de NOIRFONTAINE, *Le basculement religieux de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : essai d'histoire politique et religieuse*, Paris, Fayard, 1998, 619 p.

<sup>10</sup> Mario ROSA (dir.), *Cattolicesimo e lumi nel Settecento italiano*, Roma, Herder, 1981, 308 p.; Paola VISMARA, *Settecento religioso in Lombardia*, Milan, Nuove edizioni Duomo, 1994, 320 p.,

<sup>11</sup> Ludovico Antonio MURATORI, *De la véritable dévotion, traduit de l'édition de Venise de 1766*, Paris, 1778, p. 45.

## I. LES FONDEMENTS DE SA FOI

En l'absence de documentations concernant la jeunesse et l'éducation de Marie-Fortunée d'Este, il faut, pour connaître la teneur de sa foi, se tourner vers des sources de la période française et de l'émigration. Tout d'abord, les seuls écrits de la main de la princesse sont ses correspondances. Mais celles-ci n'abordent la foi de la princesse que de façon pointilliste. Les lettres envoyées par Louise de Condé à la princesse témoignent de l'existence d'une correspondance d'une teneur plus spirituelle mais les missives rédigées par Marie-Fortunée d'Este n'ont pu être retrouvées. De même, il n'existe aucun traité ou écrit spirituel de la princesse à la différence des opuscules de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans<sup>12</sup>, des *Méditations eucharistiques* de Madame Louise<sup>13</sup> ou des lettres publiées de Louise de Condé<sup>14</sup>. Dès lors, ses influences dans le domaine religieux, le socle de sa foi doivent être trouvés majoritairement à partir de sources comptables car les archives religieuses sont silencieuses sur les pratiques dévotionnelles de la princesse. L'analyse des comptes a permis de présenter les lectures princières, de souligner l'absence de livres de théologie et la présence d'ouvrages d'exercices spirituels, majoritairement tournés vers la figure du Christ<sup>15</sup>. Ses dépenses, avec la location de chaises dans les établissements religieux, le défraiement du confesseur, dessinent les contours de son entourage religieux au sein duquel la part de l'influence transalpine est à souligner. Ses comptes mettent en évidence le rôle de l'abbé Barruel, aumônier de la princesse.

### A. Un entourage ecclésiastique influent

La princesse de Conti est entourée d'un grand nombre de religieux. Son rang implique tout d'abord qu'elle côtoie un grand nombre de prélats ou d'abbeses. Parmi les 90 noms relevés dans les comptes et les correspondances, 15 sont des religieux français ou étrangers, 4 des abbeses. Ce sont principalement des dignitaires religieux comme l'évêque de Tulle, les abbeses de Penthemont ou du Val de Grâce qui appartiennent à de grandes familles nobiliaires comme l'abbé de Montauban<sup>16</sup> ou l'abbé Paul d'Albert<sup>17</sup>. La princesse rencontre de

---

<sup>12</sup> Anne Marie Louise D'ORLEANS duchesse de MONTPENSIER, *Réflexions sur les huit Béatitudes du sermon de Jésus-Christ sur la montagne où sont renfermez tous les devoirs d'une âme chrétienne et qui peuvent servir de règle et de conduite pour tous les moments de la vie*, Paris, L. Roulland, 1685, 90 p. ; *De l'Imitation de Jesus-Christ, traduction nouvelle. Avec des Réflexions morales & chrétiennes, sur le premier livre*, Paris, Jacques Estienne, 1695.

<sup>13</sup> Louise de FRANCE, *Méditations eucharistiques*, Paris, Planche, 1789, 336 p.

<sup>14</sup> Louise de CONDE, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple : lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers*, Paris, Retaux-Bray, 1889, 327 p.

<sup>15</sup> Voir le chapitre 10.

<sup>16</sup> Fils de la comtesse de Montauban, voir le chapitre 10.

multiples clercs par ses fréquentes visites aux communautés religieuses mais leur nom n'est pas mentionné. Dans quelle mesure cet entourage joue-t-il un rôle dans ses sentiments religieux ? Tout d'abord, il convient de saisir en quoi il traduit une certaine influence modénaise. Ensuite, l'analyse des communautés féminines et masculines fréquentées par la princesse éclaire sa sensibilité religieuse. Enfin, l'ascendant de la dame de compagnie, Marie de Courson, présente aux côtés de la princesse dans le milieu des années 1780, est à dégager.

### 1) Un entourage italien ?

La princesse manifeste une certaine empathie pour les catholiques italiens. Rappelons que la princesse avait cherché à obtenir un confesseur italien ce que la famille Conti ne semble pas avoir accepté. En premier lieu, les religieux transalpins exercent des fonctions diplomatiques. L'abbé Contri, envoyé du duc de Modène en France, se rend fréquemment auprès d'elle et semble bénéficier de sa confiance. Giambattista Contri né en 1700 est d'abord prêtre dans l'église de San Agostino de Modène puis devient confesseur<sup>18</sup>-aumônier<sup>19</sup> et secrétaire de la duchesse de Modène et la suit à Paris. A la mort de la duchesse, il devient chargé des affaires du duc de Modène en 1763 avant d'obtenir en 1770 les lettres de créance qui lui donnent rang de Ministre chargé des affaires<sup>20</sup>. L'abbé semble très proche de la princesse, il se rend chaque semaine chez elle, s'entretient avec elle, même s'il a davantage un rôle diplomatique qu'une fonction religieuse. Plus largement, la princesse accueille quatre prélats et diplomates italiens : tel le nonce l'archevêque Giraud de Damas ou l'abbé Sozzifanti notamment à Triel.

En décembre 1776, la princesse loue pour 200 livres par an une tribune dans la chapelle Sainte-Anne de l'église des Théatins quai Malaquais<sup>21</sup>. Si ce choix correspond à des considérations pragmatiques, de proximité, formulées par l'abbé Contri car c'est une tribune « dans une église à portée de son hôtel pour assister les jours de fête à la grand messe lorsqu'elle n'ira pas à la paroisse et y être sans cérémonie »<sup>22</sup>, il peut apparaître comme l'expression d'une influence italienne. Fondée par Gaëtan de Thiene en 1524, la congrégation est particulièrement active en Italie où elle veille sur les malades et la formation du clergé.

---

<sup>17</sup> Paul d'Albert de Luynes (1703-1788), petit-fils du duc de Luynes, premier aumônier de la dauphine Marie-Josèphe.

<sup>18</sup> Alberto BARBIERI, Giancarlo SILINGARDI, *Cattolicesimo e cattolici a modena*, Modena, Mucchi editore, 1984, 424 p., p. 181.

<sup>19</sup> Arch. nat., 300 AP I 69, succession de la duchesse de Modène.

<sup>20</sup> Antonio GALLI, *A passo di danza verso la rivoluzione, dal carteggio diplomatico dell'Ambasciatore estense a Parigi*, G.B. Contri, Modena, « Lo Scoltenna », 1989, 296 p.

<sup>21</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 4056\*, théatins, comptes, 1771-1784.

<sup>22</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 16 décembre 1776.

Les Théatins mettent en place une discipline austère fondée sur la dévotion eucharistique, la mortification intérieure et organisent des missions au Caucase ou en Inde dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Venus en France en 1644<sup>23</sup>, les Théatins bénéficient de la protection de Mazarin<sup>24</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le théatin Jean-François Boyer devenu évêque de Mirepoix est nommé précepteur du dauphin de Louis XV et ministre de la Feuille des bénéfices en 1743<sup>25</sup>. Néanmoins, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils connaissent une forme de déclin. A cette période, les Théatins ont des liens très forts avec le duché de Modène où ils exercent les soins spirituels de l'élite<sup>26</sup>. Ces relations se retrouvent avec les Modénais présents à Paris qui forment l'entourage de la duchesse de Modène puis de Marie-Fortunée d'Este. Le rôle de l'abbé Contri est fondamental car il trouve pour la princesse une tribune dans une église qu'il fréquente régulièrement. Son directeur de conscience est le père de la Brûlerie qui dirige la congrégation de 1774 à 1776 puis de 1783 à 1789<sup>27</sup>. Les liens spirituels et financiers se retrouvent pour l'ensemble de la famille de l'abbé. Les demandes de messes, les multiples dons et rentes accordés par l'abbé<sup>28</sup> et sa famille, sa sœur Marguerite Contri qui a épousé l'apothicaire de la duchesse de Modène, Etienne Poudevigne, confirment les rapports serrés entre la mouvance du duc et les Théatins.

Enfin, la fréquentation des Capucins et des Visitandines est à lire comme une nouvelle preuve de l'attachement de la princesse à des communautés bien implantées en Italie. A partir de 1776, le père Bernardin capucin devient son confesseur et reçoit une pension mensuelle de 50 livres versée par quartier. De 1776 à 1789, Marie-Fortunée d'Este accorde une pension aux Capucins, en leur octroyant 6 livres par mois pour « leur pain ». De plus, ils exercent les fonctions d'aumônier à l'hôtel en l'absence de l'abbé Barruel comme en mai 1787 ou en avril 1789. De 1776 à 1789, la princesse fréquente régulièrement les Filles de la Visitation ; elle se réfugie dans leurs couvents pendant l'émigration. Les Capucins<sup>29</sup> et les Visitandines<sup>30</sup> sont

---

<sup>23</sup> BNF, Naf 4417, relation de la mission que les clercs réguliers dits vulgairement théatins ont fait en France en l'an de notre seigneur 1644.

<sup>24</sup> Evelyne PICARD, *Les théatins de Sainte-Anne La Royale*, thèse de 3eme cycle sous la direction d'Alphonse Dupront, Paris IV, 1997, 2 vol.

<sup>25</sup> Raymond DARRICAU, *Les Clercs réguliers théatins à Paris. Sainte-Anne-la-Royale (1644-1793)*, Rome, Regnum Dei, 1961, 311 p.

<sup>26</sup> Giuseppe ORLANDI, « I religiosi dello Stato di Modena nel Settecento tra Riforme e Rivoluzione », dans A. SPAGGIARI (dir.), *Lo Stato di Modena: una capitale, una dinastia, una civiltà nella storia d'Europa*, Atti del Convegno Nazionale, Modena 25-28 marzo 1998, Roma, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, 2001, p. 743-781.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>28</sup> Arch. nat., ET/XCI/1183, constitution de rentes de Marguerite Contri et Etienne Poudevigne en faveur des Théatins, 13 janvier 1780 ; ET/XCI/1186, constitution de rentes de Jean-Baptiste Contri en faveur des Théatins, mai 1780.

<sup>29</sup> G. ORLANDI, « I religiosi dello Stato di Modena... », *art. cit.*



deux communautés bien implantées à Modène. Par ce choix, la princesse manifeste une forme de fidélité dynastique à l'égard de communautés qui ont tissé des liens étroits avec la famille d'Este : Alphonse III abdique le 24 juin 1629, et entre chez les Capucins de la province du Tyrol, sous le nom de Père Jean-Baptiste de Modène<sup>31</sup> et de nombreux membres de la famille ducal sont enterrés dans l'église des Capucins de Modène<sup>32</sup>. Les femmes de la famille d'Este ont protégé les Visitandines à l'instar de Laura Martinozzi veuve d'Alphonse IV et régente du duché de Modène, de 1662 à 1678 et de sa fille Marie-Béatrice de Modène<sup>33</sup> est élevée à la Visitation.

La princesse a donc une inclination pour les ordres puissants en Italie mais fréquente également de nombreuses communautés religieuses parisiennes.

## 2) La fréquentation régulière des communautés religieuses parisiennes

Comme on l'a vu, le temps de la promenade s'accompagne de la visite aux différents ordres religieux. 43 lieux de culte parisiens, qu'elle fréquente ou à qui elle accorde des étrennes, ont été retrouvés dont 3 églises et 40 communautés religieuses. Celles-ci se répartissent entre 19 établissements féminins, 15 établissements masculins et 6 hôpitaux. Les Théatins sont les plus récurrents en raison de la tribune de la princesse ensuite dominent les congrégations féminines<sup>34</sup>. L'abbaye de Penthemont et les Filles de la Visitation Sainte-Marie sont les seules représentées de 1776 à 1789. Pendant cette période, la princesse se rend le plus fréquemment chez les Visitandines des rues du Bac et Saint-Antoine, chez les Récollettes, principalement de 1786 à 1789, et dans une moindre mesure chez les Filles du Saint-Sacrement en 1786 et 1787. Pour les communautés masculines, les Missions étrangères fréquentées de 1786 à 1789 dominent.

---

<sup>30</sup> Stefania NANNI, « La Visitation et la sensibilité religieuse italienne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Bernard DOMPNIER, Dominique JULIA (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p. 499-523.

<sup>31</sup> Roberto LECCHINI, *Alfonso III, duca di Modena e Reggio, P. Giambattista d'Este cappuccino*, Modena, Aedes muratoriana, 1979, 158 p.

<sup>32</sup> Matteo SCHENETTI, *I cappuccini di modena quattro secoli di storia*, Modena, aedes muratoriana, 1978, 149 p., « Le sepolture estensi », p. 76-78.

<sup>33</sup> Elle épouse Jacques II Stuart en 1673. Exilée en France à la suite de la Glorieuse Révolution, elle protège le monastère royal de la Visitation.

<sup>34</sup> Paul et Marie-Louise BIVER, *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris : des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, 567 p.

**Tableau 20 : Les communautés religieuses et les églises mentionnées en 1778, 1786 et 1788 dans les comptes**

Etablissements	Dates	Nombre de mentions		
		1778	1786	1788
Théatins		46	49	0
Saint-Sulpice (église)		15	43	66
Capucins		12	11	3
Hospice de la Charité		2	-	-
Chartreux		1	-	-
Hôtel-Dieu		1	-	-
Penthemont		1	6	1
Visitation		1	1	2
Abbaye Saint-Antoine		-	-	1
Bernardines du Précieux Sang		-	1	-
Bicêtre		-	1	1
Cherche-Midi (Bénédictines de Notre-Dame de la consolation)		-	-	1
Enfants Trouvés		-	1	-
Filles du Saint-Sacrement		-	1	7
Jacobins		-	-	-
Missions étrangères		-	17	12
Notre-Dame		-	4	-
Récollettes		-	14	11
Saint-Roch (église)		-	1	0

Comme le montre le tableau 20, les années 1780 correspondent à une diversification des ordres et une augmentation du nombre de visites avec la domination du séminaire des Missions étrangères suivi des Récollettes.

L'analyse des communautés visitées montre qu'elles répondent à des objectifs divers. La princesse porte une attention particulière à celles qui ont pour vocation d'aider, de former, de soigner. Les couvents spécialisés dans l'éducation des jeunes filles nobles rappellent le rang de Marie-Fortunée d'Este mais la princesse fréquente ceux qui s'adressent aux jeunes filles sans dot telles les Filles de l'Union Chrétienne ou de Saint-Chaumont dont elle est la protectrice, ou les filles « repentantes » comme les Filles du Bon Pasteur, ou les Filles pénitentes de Sainte-Valère, les Filles de la Miséricorde. Plus largement, ces déplacements montrent son intérêt pour les religieux qui aident les plus faibles et spécialisés dans les activités hospitalières avec les Récollettes où elle se rend particulièrement entre 1786 et 1789, les Frères hospitaliers, les Filles du Saint-Sacrement. De même, elle se rend régulièrement dans les hôpitaux : Quinze-Vingts, Enfants Trouvés, Hospice de la Charité, Hôtel-Dieu, Bicêtre, Hôpital général... Les congrégations tournées vers les missions et la prédication sont bien représentées avec le séminaire des Missions étrangères, les frères de Picpus et les Récollets ont des fonctions de prédication.

On peut enfin souligner la présence régulière de religieux tournés vers le culte du Christ à l'instar des Filles du Précieux sang où elle se rend fréquemment en 1787, les Filles du Saint-Sacrement qui font le vœu particulier d'adorer le Saint-Sacrement, ou les Oratoriens mentionnés dans les années 1787-1789.

La proximité géographique ne semble pas être un critère significatif, même si nombre de lieux de culte sont situés près de la rue Saint-Dominique, dans la mesure où la rive gauche est marquée par une forte concentration de couvents, de communautés religieuses<sup>35</sup>. Les années 1780 sont marquées par l'inflation et la diversification des communautés intrinsèquement liées à l'arrivée de Marie de Courson auprès de la princesse.

### 3) L'influence de Marie de Courson

On l'a vu, la jeune Bretonne devient en 1788 dame de compagnie de la princesse. Néanmoins, elle apparaît dans son entourage quelques années auparavant<sup>36</sup>. Son influence dans le domaine religieux est déterminante. En effet, avec l'arrivée de Marie de Courson, la fréquentation des établissements religieux s'intensifie et se diversifie. En 1782, la fréquentation des établissements religieux, hors Saint-Sulpice et Théatins, ne représente que 18,8 % des visites de la princesse tandis qu'en 1786, elle correspond à 33,63 %. De même, les destinations des visites changent, les lieux de formation des jeunes filles nobles sont remplacés par des communautés religieuses plus austères. Une grande partie appartient aux ordres mendiants et plus précisément à la famille franciscaine comme les Capucins, les Cordeliers, les Récollets, les frères de Picpus dont le choix de la stricte observance franciscaine se caractérise par un souci de vivre dans une extrême pauvreté et par la place donnée à la récollection<sup>37</sup>. Les Bernardines du Précieux sang particulièrement fréquentées en 1787 se démarquent par leur vie ascétique, fondée sur la privation, le jeûne<sup>38</sup>.

De plus, la dame de compagnie prend en charge l'action charitable de la princesse. Dès 1784, alors qu'elle ne possède pas encore ce titre, Marie de Courson sert d'intermédiaire entre la princesse et les bénéficiaires de sa générosité, ce qui est inédit dans les comptes. Elle oriente sa charité vers certaines personnes présentées dans les mémoires comme les « protégées de Mme de Courson ». Elle devient alors la main généreuse de la princesse à qui

---

<sup>35</sup> Preston Martin PERLUSS, *Les communautés régulières d'hommes de la rive gauche dans l'univers urbain parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire moderne, Université de Paris IV, 2003, 2 vol.

<sup>36</sup> Voir le chapitre 1.

<sup>37</sup> Frédéric MEYER, « Pour faire l'histoire des Récollets en France (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 2, 1995.

<sup>38</sup> Comme le montre le témoignage de la comtesse de Genlis « je pris au Précieux sang une grande vénération pour les religieuses aux mœurs austères (celles-ci suivaient la règle et pratiquaient toutes les austérités des carmélites) ainsi que pour la perfection de leur piété, de leur sainteté qui surpasse tout ce que j'en pourrais dire », Comtesse de GENLIS, *Mémoires...op. cit.*, p. 43.

elle adresse des mémoires reprenant la liste des personnes bénéficiant de ses aumônes notamment lors de la Semaine Sainte de 1787 à 1789.

Ainsi, la présence de Marie de Courson infléchit sa pratique religieuse. Cependant, il existe peu de renseignements sur cette femme et surtout les informations interviennent *a posteriori*<sup>39</sup> et concernent surtout l'après-Révolution<sup>40</sup>. Les biographies consacrées à Louise de Condé insistent sur l'amitié entre cette princesse et la jeune femme qui aurait influé sur sa vocation. Selon Joseph Rabory<sup>41</sup>, elle aurait proposé d'aller écouter le prêche du père de Beauregard, ancien jésuite connu pour ses prédications<sup>42</sup> et son engagement contre les philosophes et les spectacles. Ce « fut le moment de grâce pour la princesse » à l'origine de son engagement religieux. Signe de sa sensibilité religieuse, la dame de compagnie devient elle-même chanoinesse de l'Ordre de Saint-Antoine du Viennois en décembre 1789. Elle devient dame d'honneur de Louise de Condé pendant l'émigration. A la Restauration, en 1816, elle contribue avec son frère, le comte de Courson, à l'établissement de la propre communauté de Louise de Condé vouée à l'Adoration perpétuelle<sup>43</sup> : l'Abbaye bénédictine Saint-Louis du Temple.

Ainsi, l'entourage religieux de la princesse est important et déterminant. Il met en lumière son attachement pour des établissements présents à Modène. Il montre l'intérêt de la princesse pour des communautés aux mœurs austères, dévouées aux autres, par l'éducation ou l'assistance, ou qui défendent et diffusent la religion par le biais des missions. La visite des communautés est une pratique régulière et elle s'accroît sous l'influence de la dame de compagnie qui apparaît comme une forme de directeur de conscience. Dans cet entourage, l'influence des jésuites et notamment de l'aumônier l'abbé Barruel est à préciser.

## B. L'abbé Barruel, aumônier de la princesse

En 1777, la princesse de Conti ne dispose pas d'un aumônier permanent. Plusieurs prêtres se succèdent pour officier à l'hôtel du Lude de 1776 à 1777. A l'automne 1777, Augustin Barruel entre à son service. L'abbé Barruel -plus célèbre pour ses prises de position

---

<sup>39</sup> Joseph RABORY, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple : lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers*, Paris, Retaux-Bray, 1889, 327 p.

<sup>40</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, *Bill. De Condé, papiers Condé*, Série Z, VIII, lettre de Louise de Condé à la comtesse de Courson

<sup>41</sup> Joseph RABORY, *La Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé : fondatrice du monastère du Temple*, Solesmes, 1888, 432 p.

<sup>42</sup> A Notre-Dame, lors du Jubilé de 1775 ou à la cour en 1789.

<sup>43</sup> Claude-Alain SARRE, *Louise de Condé*, Paris, J.-P. Gisserot, 2005, 276 p.

violemment contre-révolutionnaires<sup>44</sup> que pour sa carrière sous l’Ancien Régime<sup>45</sup>- est dans une position délicate dans les années 1760-1770. En effet, né le 2 octobre 1741 à Villeneuve-de-Berg dans le Vivarais<sup>46</sup>, il fait ses études au collège de jésuites de Tournon puis son noviciat à Toulouse. Il prononce ses vœux en 1758 et devient régent du collège de Toulouse. Or, l’Affaire de La Valette apporte un éclairage négatif sur les activités lucratives de la Compagnie de Jésus. Le 12 février 1762, le parlement de Rouen décide de l’expulsion des jésuites de son ressort suivi par le Parlement de Paris le 6 août 1762. Ils sont définitivement expulsés du royaume de France en 1764 avant d’être supprimés par le pape Clément XIV en 1773. En 1762, l’abbé Barruel décide de quitter la France pour la Pologne avec le père Biganski confesseur de la reine Marie Leszczyńska afin de parfaire sa formation. Il est alors prêtre à Prague. Il se place ensuite comme précepteur des enfants du prince de Saxe avant de devenir l’aumônier de la princesse. Aussi est-il nécessaire de réfléchir au sens de la présence de l’abbé auprès de la princesse : dans quelle mesure peut-elle apparaître comme un reflet de sa sensibilité aux idées jésuites ? Quel rôle exerce-t-il auprès de Marie-Fortunée d’Este ?

### 1) Le choix d’un ancien jésuite

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1777, l’abbé Barruel peut indiquer à son frère sa fonction auprès de sa nouvelle protectrice : « [l’évêque d’Autun] avait voulu savoir quel emploi j’avais à présent et j’ai été heureux de pouvoir lui répondre que j’étais aumônier de la princesse de Conti »<sup>47</sup>. Toutefois, les circonstances de son entrée au service de la princesse sont mal connues.

Au printemps 1777, l’abbé perd sa place de précepteur des enfants du prince François-Xavier de Saxe, frère de la dauphine, auprès de qui il a vécu trois ans, de juillet 1774 à mai 1777 au château de Chaumot, dans l’Yonne puis dans celui de Pont-sur-Seine, dans l’Aube. En mai 1777, l’édit royal confirme l’édit de 1764 sur l’expulsion des jésuites mais leur permet de vivre comme des particuliers à condition de n’entretenir aucune relation avec d’autres membres de la compagnie, et d’obtenir des bénéfices ecclésiastiques sous réserve qu’ils

---

<sup>44</sup> Publiées par CRAPART, *Collection ecclésiastique ou recueil complet des ouvrages faits depuis l’ouverture des états généraux, relativement au clergé, à sa constitution civile, décrétée par l’Assemblée Nationale, sanctionnée par le roi*, Paris, Crapart, 1791-1793 ; A. BARRUEL, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, Londres, J. Debrett, 1793 ; A. BARRUEL, *Mémoires pour servir à l’histoire du jacobinisme*, Hambourg, 5 vol., P. Fauche, 1798-1799.

<sup>45</sup> Michel PERONNET, « Barruel avant Barruel », dans Christine LE BOZEC et Éric WAUTERS (dir.), *Pour la Révolution française: en hommage à Claude Mazauric*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l’Université de Rouen, 1998, 584 p., p. 45-50.

<sup>46</sup> Michel RIQUET, *Augustin de Barruel: un jésuite face aux Jacobins francs-maçons, 1741-1820*, Paris, Beauchesne, 1989, 196 p.

<sup>47</sup> Archives des jésuites de la Province de France, HBa 52, Correspondance de l’abbé Barruel, 1, 1770-1777, lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1777, à son frère.

s'engagent à défendre les libertés gallicanes. Dans ce contexte, alors qu'il peine à trouver un bénéfice ecclésiastique, Barruel entre au service de la princesse de Conti à l'automne 1777.

Le fait que l'abbé Barruel ait été précepteur des enfants d'un cousin de Louis XVI est un premier élément expliquant son choix. Par mimétisme social, elle opte pour un religieux lié à la famille royale élargie. De plus, Barruel est lié au père Bieganski jésuite et confesseur de la reine de 1754 à sa mort en 1768. Le patronage d'un religieux au service de la reine a dû être décisif. En choisissant un jésuite, la princesse semble donc dans la continuité par rapport à la famille royale qui depuis le XVII<sup>e</sup> siècle désigne des jésuites comme confesseurs<sup>48</sup> : la reine Marie Leszczyńska fait venir à Versailles plusieurs jésuites polonais, les pères Labiszsinski, Radominski et Rapezinski ; Louis XV a pour confesseurs successifs les pères Pérussault puis Desmaretz ; le dauphin père de Louis XVI et la dauphine ont respectivement pour confesseur les jésuites le père Larivée en 1743 et le père Michel Croust. De même son père, le duc de Modène, a un jésuite pour confesseur jusqu'en 1765<sup>49</sup>. Néanmoins, ce choix apparaît curieux car la princesse prend un ancien jésuite comme aumônier à un moment où les autres membres de la famille royale optent pour d'autres religieux : Louis XVI choisit sur les conseils du duc de Penthièvre le curé de la paroisse Saint-Eustache l'abbé Poupart tandis que le directeur de conscience de Marie-Antoinette est l'abbé de cour Vermond<sup>50</sup>. Toutefois, malgré leur interdiction, les anciens jésuites continuent d'être proches du pouvoir royal. Le père Beauregard prêche à Notre-Dame et à la cour et le père Reyre prêche le Carême de 1788.

L'engagement de Barruel peut se lire comme une preuve de l'adhésion de la princesse aux idées des jésuites. Cette idée est corroborée par ses lectures nettement teintées de l'influence jésuite<sup>51</sup>. Cette sensibilité se retrouve dès le 7 août 1761, quand elle écrit à son père :

« Les pauvres pères jésuites sont ici dans une crise incroyable. Le parlement vient de prononcer contre eux un arrêt fulminant pour lequel il ordonne que une partie de leurs écrits soit brûler avec différentes qualifications, ordonne en outre aux Pères jésuites de fermer leur collège, séminaires et congrégations à compter du premier octobre prochain pour la Ville de Paris et celles où il y a d'autres collèges que des jésuites et pour les villes où ils ont seuls les collèges, à compter du premier avril prochain pendant lequel temps les Villes enverront leurs mémoires pour y être pourvu aux

---

<sup>48</sup> Georges MINOIS, *Le confesseur du roi, les directeurs de conscience sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988, 556 p.

<sup>49</sup> Henri GREGOIRE, *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, et d'autres princes*, Paris, Baudouin frères, 1824, 434 p., p. 197.

<sup>50</sup> G. MINOIS, *op. cit.*

<sup>51</sup> Voir le chapitre 10.

études. Défense à toutes personnes de quelque qualité ou condition que ce soit d'envoyer leurs enfants, passé le dit temps, aux collèges des jésuites sous peine leurs enfants ne pouvoir être reçu dans aucuns offices ny posséder aucun degré. Ordre de retirer leurs enfants d'icy au délai passé pour fermer les collèges des jésuites. Défense aux jésuites de recevoir aucun novice ou profès. Défense d'aller faire ses vœux en pays étranger pour repasser ensuite en France, n'y faire revenir aucun jésuite étranger profès. L'arrêt est fort étendu mais pas encore public, je ne sçaurais vous en donner, mon Cher Papa, un détail plus circonstancié. Les partisans des jésuites espèrent que le Roi ne tardera pas à le casser d'autant plus que par sa Déclaration du deux de ce mois il paraît que SM veut prendre connaissance pour elle-même de cette affaire et en ordonner en conséquence »<sup>52</sup>.

Cette longue présentation traduit plusieurs points. Tout d'abord, il faut rappeler que la princesse ne donne que très rarement, à trois reprises<sup>53</sup> seulement, des nouvelles politiques à son père. Dès lors, la situation des jésuites lui paraît suffisamment grave pour l'en tenir informé. D'autre part, la longueur de la description souligne l'intérêt de la princesse. Elle rend compte à son père de l'arrêt rendu par le Parlement le 6 août 1761 qui chasse les jésuites des collèges, un jour seulement après l'acte, ce qui témoigne de son émotion. L'expression « les pauvres pères jésuites » exprime sa sympathie pour la congrégation même si elle se place en position relativement neutre, n'évoquant pas ses propres inclinaisons et préférant évoquer : « les partisans des jésuites espèrent ».

Cette sensibilité de la princesse aux idées diffusées par les jésuites peut être liée à son éducation modénaise. La Compagnie de Jésus est influente dans le duché<sup>54</sup> et les bibliothécaires de la bibliothèque ducal sont choisis parmi des membres de la Compagnie à l'instar de Francesco Antonio Zaccaria, de 1751 à 1768 ou Girolamo Tiraboschi à partir de 1770. De plus, Modène est un des seuls duchés italiens à ne pas interdire les jésuites mais au contraire mène une politique de protection des Saints-Pères. Le duc obtient même qu'en 1764 soient expulsés leurs adversaires les plus proches, les Scolopes<sup>55</sup> qui rivalisaient avec eux dans le domaine de l'enseignement<sup>56</sup>.

Ainsi, la présence de son aumônier peut se comprendre comme le témoignage d'une

---

<sup>52</sup> ASMo, Carteggio principi estensi, 1567/12, lettre du 7 août 1761.

<sup>53</sup> Les autres nouvelles sont celles de la perte du Canada et de la paix, chapitre 10.

<sup>54</sup> Giancarlo ANGELOZZI, « Le scuole degli ordini religiosi », dans Gian Paolo BRIZZI (dir.), *Il catechismo e la grammatica*, t. II, *Istituzioni scolastiche e riforme nell'area emiliana e romagnola nel '700*, Bologna, Il Mulino, 1986, p. 13-76.

<sup>55</sup> Ordre Religieux clérical fondé au XVII<sup>e</sup> siècle par Saint Joseph de Calasanz (1557-1648) et voué à l'apostolat et à l'éducation des enfants et des jeunes et particulièrement des plus pauvres,

<sup>56</sup> Dino CARPANETTO, Giuseppe RICUPERATI, *L'Italia del Settecento : crisi, trasformazioni, lumi*, Roma, Laterza, 1990, 510 p., p. 219.

proximité avec les idées jésuites. C'est aussi le reflet de son statut. Les jésuites sont proches de la cour avant leur expulsion et elle prolonge ce rapprochement dans les années 1770. Elle semble donc se conformer à un modèle royal, le dauphin, la reine peuvent alors apparaître comme des exemples à suivre. Au-delà, cette adhésion montre la diffusion des jésuites dans les cours européennes. Ils sont tout particulièrement présents dans le duché de Modène.

## 2) Au service de la princesse de Conti

Les comptes de novembre 1777 relèvent les mentions des premières messes célébrées par l'abbé Barruel dans la chapelle de l'hôtel. L'aumônier est rémunéré 30 sols pour chaque office, soit entre 45 livres et 46 livres 10 sols mensuellement. Il est encore présent en décembre 1789 où il célèbre 31 messes alors que la princesse est déjà à Chambéry.

Les comptes de la princesse et les correspondances de l'abbé laissent apparaître de bonnes relations. La princesse fait réaliser une tabatière pour l'abbé à l'occasion de la parution des *Helviennes* en 1781. Il bénéficie de la protection princière et Marie-Fortunée d'Este semble déployer beaucoup d'énergie à obtenir pour l'ancien jésuite un bénéfice ecclésiastique comme l'écrit Barruel dans une lettre à son frère le 4 octobre 1779 :

« Il paraît tout à coup que mes affaires ne sont pas longtemps à s'expédier mais c'est à la princesse de Conti que je le devrais. Monsieur d'Autun pour commencer à réparer son oubli, lui a rendu une visite dans laquelle Son Altesse a bien voulu le presser vivement pour moi. On se flatte à l'hôtel qu'elle en a paru très contente [...] Ce qu'il y a de plus certain, ce qu'il me serait bien difficile de reconnaître toutes les bontés et toute la protection dont Son Altesse daigne m'assurer »<sup>57</sup>.

Néanmoins, l'aumônier doit attendre plusieurs années avant d'obtenir un bénéfice de 1 500 livres sur l'évêché d'Auch en 1784. Cette protection princière est un moyen de rehausser son prestige car lors de la publication de ses ouvrages, il se prévaut de son titre d'« aumônier de Madame la princesse de Conti »<sup>58</sup>.

\*  
\* \*

Ainsi, l'étude de l'entourage religieux de la princesse de Conti démontre un autre aspect d'une influence italienne bien visible pendant toute sa vie et qui se retrouve dans le domaine spirituel. Le choix de l'abbé Barruel plaide en faveur d'une influence jésuite qui est

---

<sup>57</sup> Archives des jésuites de la Province de France, HBa 52, Correspondance de l'abbé Barruel, 2, 1778-1784, lettre du 4 octobre 1779.

<sup>58</sup> La seconde édition de son *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, de 1794 comporte encore cette mention alors que l'abbé a émigré en Angleterre et n'est plus au service de Marie-Fortunée d'Este



visible dans ses lectures et ses écrits même si l'engagement de l'abbé montre qu'elle se conforme à des pratiques inscrites dans son rang social. Cependant, la documentation conservée apporte un éclairage peu lumineux sur la relation entre la princesse et son aumônier. Plus déterminante est la présence de la comtesse de Courson. Elle influence ainsi les pratiques de bienfaisance, de charité et de dévotion publique de la princesse de Conti au milieu des années 1780.

## II. UNE PIÉTÉ TOURNÉE VERS LES AUTRES

Les comptes, les correspondances et les relations de cérémonies religieuses mettent en lumière les gestes de piété de la princesse. Son rang social et son sexe l'encouragent à pratiquer une religion altruiste. L'Eglise insiste sur les devoirs d'assistance des Grands envers les plus faibles qui sont un moyen de compenser les inégalités sociales qui pèsent sur la société d'Ancien Régime. Elle s'appuie sur les femmes dans la transmission de la foi et dans la pratique de l'aumône au nom d'une nature féminine singulièrement propice et sensible à l'exercice de la charité. Or, comme princesse du sang, Marie-Fortunée d'Este a des devoirs spécifiques notamment celui de participer aux grandes fêtes religieuses ou de protéger les communautés religieuses. Il faut donc voir quels sont les aspects de cette piété tournée vers les autres et comprendre comment ils sont articulés à son rang. Quels sont les exercices extérieurs de piété de cette princesse du sang catholique ? Comment se manifeste la générosité de la princesse ?

### A. Une princesse du sang catholique

Appartenir à la famille royale élargie accorde et impose à Marie-Fortunée d'Este un certain nombre de prérogatives et de devoirs. Etre une descendante de saint Louis la différencie du reste de la population en l'honorant de plusieurs marques distinctives dans le domaine religieux et lui donne un rôle d'exemple, de défense et de protection de l'Eglise catholique. Les temps post tridentins ont été le lieu d'une interrogation renouvelée sur les devoirs du prince chrétien<sup>59</sup>. Raymond Darricau a montré que l'obsession des théologiens catholiques pour la réforme du prince chrétien procédait directement d'une impulsion donnée par le concile de Trente qui est relayée par les pontifes successifs : « Tous déroulent une vision d'ensemble des obligations qui incombent aux princes chrétiens. Reprenant une notion

---

<sup>59</sup> Sylvio HERMANN DE FRANCESCHI, « Le modèle jésuite du prince chrétien. À propos du *De officio principis Christiani* de Bellarmin », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007/4, n° 237, p. 713-728.

que le Moyen Âge avait seulement ébauchée, ils mettent l'accent sur le bon accomplissement de leur devoir d'état »<sup>60</sup>. Dès lors, la piété d'une princesse du sang possède une spécificité, elle « dépasse celle d'un particulier : elle relève de la fonction royale »<sup>61</sup>.

Lors des cérémonies religieuses, les princes et les princesses du sang possèdent certains honneurs. Au sermon, le prédicateur leur adresse la parole ; dans la paroisse, le curé va au devant d'eux, on les encense et leur donne le pain béni, on leur porte la patène et l'Évangile à baiser<sup>62</sup>. Ils ont le droit, comme le roi<sup>63</sup>, de s'agenouiller devant le Saint-Sacrement comme le rappelle la baronne d'Oberkirch le 10 juin 1784<sup>64</sup>. Les princesses peuvent pénétrer dans tous les couvents de fondation royale et quand elles entrent pour la première fois dans un couvent, on fait jouer et chanter le *Te Deum*. Dès lors, leur pratique religieuse est clairement imbriquée à leur rang, elle fait partie intégrante de leur statut comme le montre le récit de l'abbé Contri lors des fêtes pascales de 1778 :

« La princesse de Conty, la duchesse de Bourbon et le garde des Sceaux ont assisté hier à toutes les cérémonies de la paroisse de Saint-Sulpice. On a rendu les honneurs comme à l'ordinaire aux deux princesses et ensuite au Garde des Sceaux qui est le seul auquel on rend les mêmes honneurs après les princes et les princesses du sang comme Garde des Sceaux et à la place du chancelier »<sup>65</sup>.

Ce témoignage révèle la participation de la princesse aux grandes cérémonies religieuses : elle est présente pendant la Semaine Sainte à l'église paroissiale de Saint-Sulpice ; elle suit les processions du Saint-Sacrement lors de la Fête Dieu. Cette fête apparaît comme une sorte de sommet liturgique<sup>66</sup> qui mêle les autorités religieuses et politiques, les confréries<sup>67</sup>. Sa participation est mise en scène afin de montrer son rang et d'apporter un modèle au public comme le note l'abbé Contri dans plusieurs lettres. Dans celle du 2 avril 1779, il rapporte que la princesse assiste à la grand messe « en cérémonie comme à l'ordinaire au pied du grand autel de l'église Saint-Sulpice et a assisté hier à toute la cérémonie dans

---

<sup>60</sup> R. DARRICAU, « La spiritualité du prince », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 62-63, 1964, p. 78-111.

<sup>61</sup> B. HOURS, *La vertu et le secret : le dauphin, fils de Louis XV*, Paris, H. Champion, 2006, 408 p.

<sup>62</sup> Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour*, *op. cit.*, « princes du sang ».

<sup>63</sup> Ainsi que le note fort ironiquement Louis-Sébastien MERCIER, *op. cit.*,

<sup>64</sup> Baronne d'OBERKIRCH, *op. cit.*, t. 2, p.85.

<sup>65</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 20 avril 1778.

<sup>66</sup> Philippe LOUPES, *L'apogée du catholicisme bordelais, 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, 335 p., p. 232-233.

<sup>67</sup> Stefano SIMIZ, « Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Bernard DOMPNIER (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, 604 p., p. 47-62.

l'Eglise »<sup>68</sup> et dans celle du 17 avril 1775 elle « a accompagné le Saint-Sacrement à la procession avec la plus grand édification »<sup>69</sup>. Le cortège de la procession du Saint-Sacrement apparaît comme une forme de spectacle, la princesse est accompagnée de sa suite dans les rues parisiennes, qui doit éduquer les Parisiens. Elle appartient à ces « élites en démonstration » décrites par Philippe Loupès<sup>70</sup>. De même, la bénédiction des cloches à laquelle l'ensemble de la famille royale participe comme à Saint-Sulpice en 1782<sup>71</sup> apporte le patronage des princes sur la communauté paroissiale. Ce parrainage s'exerce par la protection accordée par la princesse à une communauté religieuse.

La visite et la protection des établissements religieux font partie des devoirs des Grands. La princesse prend ainsi exemple sur la famille royale et notamment la reine qui se rend régulièrement au Carmel<sup>72</sup>. Mais elle ne devient la protectrice que d'une seule communauté, les Filles de l'Union Chrétienne ou Filles de Saint-Chaumont<sup>73</sup>. C'est une congrégation de séculières installée rue Saint-Denis depuis 1683 et qui se donne pour mission de convertir et d'instruire les jeunes filles démunies. Leurs bâtiments sont rénovés dans les années 1780 et la première pierre de la nouvelle église est posée le 20 avril 1781 par la princesse de Conti. Lors de la cérémonie<sup>74</sup>, la princesse devient « protectrice de la communauté ». L'architecte de la princesse, Convers, réalise les nouveaux bâtiments. En signe de son parrainage, la princesse donne à la communauté une *Nativité* de François-Guillaume Ménageot, peintre du roi<sup>75</sup>. Une gravure<sup>76</sup> assure la postérité de l'événement. Ainsi, ses exercices extérieurs de piété sont articulés à son rang. La princesse a un devoir d'exemplarité, de protection de l'Eglise, de la religion et des établissements religieux. En tant qu'aristocrate, elle a un devoir d'assistance envers les plus humbles afin de compenser l'inégalité sociale. Parmi les Grands, les femmes prennent en charge la générosité. Les aumônes données par la princesse sont le triple reflet de son rang, de son sexe et de ses convictions religieuses.

---

<sup>68</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 221, abbé Contri, lettre du 2 avril 1779.

<sup>69</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 17 avril 1775.

<sup>70</sup> Ph. LOUPES, *L'apogée du catholicisme bordelais... op. cit.*, p. 210.

<sup>71</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°54, 28 octobre 1782.

<sup>72</sup> B. HOURS, « La famille royale en visite dans les communautés religieuses (1725-1768), *Mort et renaissance du Carmel de France, Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. 34, 1995, p. 41-74.

<sup>73</sup> On trouve également les orthographes suivantes : Saint-Chaumont ou Saint-Chamont/d.

<sup>74</sup> Arch. nat., LL 1667, registres capitulaires des Filles de Saint-Chaumont, f° 214 (bis), cérémonie de la pose de la première pierre, 1781.

<sup>75</sup> Qui est conservée aujourd'hui en l'église Saint-Eustache à Paris.

<sup>76</sup> Voir « Galerie de portraits ».

## B. Une princesse généreuse

Les rares descriptions de Marie-Fortunée d'Este ont laissé d'elle l'image d'une princesse charitable. L'étude de ses dépenses a souligné la part des Bonnes Œuvres dans son budget<sup>77</sup>. Identifions à présent plus précisément les conditions de ses gestes généreux. L'étude de l'économie du don montre que si les versements ne sont guère imposants, à la différence du duc de Penthièvre -mais sa fortune est colossale-, ils sont réguliers et fréquents.

### 1) L'économie du don

De 1777 à 1789, 1 112 dons ont été recensés pour un montant total de 17 896 livres soit entre 15 et 16 livres par don. Cependant ne peuvent être dénombrés que les dons notés par le trésorier dans les comptes-rendus mensuels conservés. Les aumônes effectuées avec l'argent de poche princier demeurent inconnues. Comme l'explique Jean de Viguerie « l'aumône consignée ne représente qu'une partie des œuvres accomplies, la masse des œuvres était formée de générosités faites au jour le jour et d'aumônes occasionnelles qui ne laissent aucun trace écrite : la charité le plus souvent n'a pas d'histoire »<sup>78</sup>. A charge pour nous de lever le voile sur celle de la princesse de Conti.

Majoritairement, les dons s'effectuent en argent et ceux en nature n'existent que pour des circonstances exceptionnelles ou ponctuelles. En avril 1782<sup>79</sup>, elle apporte un habillement complet à un pauvre ; en 1787<sup>80</sup>, elle livre des marchandises pour les pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice ; en 1778, elle donne 600 livres pour l'achat de linges pour les pauvres malades de l'hospice de la Charité<sup>81</sup>. Hormis ces cas, les dons concernent des sommes modestes. Les libéralités de la princesse dépassent rarement plusieurs centaines de livres. Le maximum noté dans les comptes est de 600 livres accordées aux pauvres de Triel<sup>82</sup> ou à ceux de la paroisse Saint-Sulpice<sup>83</sup>. De même, 201 et 202 livres sont déboursées en 1777<sup>84</sup> et 1781<sup>85</sup> pour la délivrance de plusieurs prisonniers. Quelques pensions accordées par la princesse sont

---

<sup>77</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>78</sup> Jean de VIGUERIE, « Quelques aspects du catholicisme... », *art. cit.*

<sup>79</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°28, mémoire des dépenses sur la cassette de la princesse, avril 1782.

<sup>80</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1787, pièce n°38, mémoire des dépenses personnelles sur la cassette de janvier 1787.

<sup>81</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1778, pièce n°33, achat de linge pour laver les pauvres malades de l'hospice de la charité de la paroisse Saint-Sulpice, 6 octobre 1778.

<sup>82</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°65, mémoire pour les pauvres de Triel, novembre 1784.

<sup>83</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1786, pièce n°42, mémoire des dépenses sur la cassette personnelle de novembre 1786.

<sup>84</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°31, mémoire des dépenses sur la cassette personnelle de, mars 1777.

<sup>85</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses particulières 1781, pièce n°13, délivrance de la femme Chevalier, 8 avril 1781.

supérieures à 100 livres mais la majorité est de l'ordre de 50 livres. De la même façon, les petites sommes sont majoritaires et n'atteignent pas 10 livres. Certaines ne sont que de quelques sols. Ainsi, 12 sols sont donnés à « un pauvre » lors de la promenade le 1<sup>er</sup> mars 1779<sup>86</sup>. Au total, les dons aboutissent à des sommes plus conséquentes : 481 livres en 1780, 1 861 en 1784, 2 894 livres en 1786<sup>87</sup>. Certaines aumônes sont prélevées sur la caisse de la maison comme la cotisation des pauvres de 40 livres en 1788 ou le don effectué par le trésorier pour le comité de bienfaisance du district des Jacobins de 240 livres en janvier-février 1790. Majoritairement, les dons sont effectués quotidiennement au gré des activités de la princesse de Conti. Chaque voyage, chaque déplacement est le moment pour elle de témoigner de sa générosité. Les séjours à la cour ou dans les résidences princières sont l'occasion de verser de l'argent, des étrennes à la « petite cour » versaillaise : suisse, garçons de café du roi... mais son retrait de la sociabilité aristocratique infléchit cette pratique de la charité incluse dans la mondanité. A Paris, l'aumône apparaît comme un rituel inséré dans la pratique de la promenade. La princesse donne au hasard de ses déambulations ce qui traduit une charité peu organisée. Les distributions d'argent sont d'autant plus imbriquées dans son quotidien que les pauvres se présentent chez elle. Elle les rencontre « devant l'hôtel », « à la porte de l'hôtel », « dans la chapelle de l'hôtel » et à Triel ils entrent « dans la cour du château » voire dans « la salle à manger du rez-de-chaussée », ou encore « à la base de l'escalier près du salon » comme en juillet et août 1782. Donner fait partie du quotidien du Grand et ce geste participe à l'affirmation de son rang. Il témoigne de la prodigalité de l'aristocrate. La générosité est inséparable de l'ethos nobiliaire, c'est aussi un rituel mondain comme le montre l'exemple de la duchesse de Bourbon « qui chaque matin à la première heure fait une tournée de visite chez les pauvres »<sup>88</sup> ou celui de la princesse de Conti pour qui la pratique de la promenade est associée à l'exercice de la charité.

Les grandes fêtes religieuses se distinguent par une inflation des aumônes. Le temps du Carême est marqué par la délivrance de prisonniers<sup>89</sup> de la prison de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à cinq reprises, en 1777, 1781 et 1782. De même, la Quinzaine de Pâques occasionne des aumônes plus importantes et en progression : elle donne 120 livres en 1782, 274 livres en 1784, 918 livres en 1787.

---

<sup>86</sup> Arch. nat., R3/174, dépenses particulières 1779, pièce n°29, mémoire des dépenses sur la cassette de la princesse, mars 1779.

<sup>87</sup> Voir le chapitre 3, tableau 7.

<sup>88</sup> Ernest LAVISSE, Alfred RAMBAUD, *Histoire générale du IV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, t. VII. *Le XVIII<sup>e</sup> siècle, 1715-1788*, Paris, A. Colin, 1892-1901, p. 337 cités par Camille BLOCH, *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution : généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens, 1764-1790*, Paris, Champion, 1974 [1908], 504 p., p. 350.

<sup>89</sup> Les raisons de leur emprisonnement ne sont pas mentionnées.

## 2) Les bénéficiaires des dons

Les bénéficiaires de ses largesses sont divers et pas toujours identifiables en raison d'expressions comme « pour les pauvres », ou « 28 mars 1782, Saint-Sulpice, chaises et pauvres, 7 L 04 ». Les « pauvres » représentent un peu plus d'un tiers du nombre total des dons repérés dans les comptes de 1777 à 1789. Les familles aidées sont peu nombreuses, 5 mentions pour toute la période. Les hommes dominant, 497 dons contre 297 pour les femmes. L'âge n'est guère mentionné : seules deux personnes sont qualifiées de « vieux » ou « vieille » et 70 dons sur les 1 112 relevés sont accordés à des jeunes notamment des garçons. Cette prépondérance est renforcée par la pension versée pour l'éducation et l'habillement d'un jeune garçon, « le petit François ». Cet exemple souligne que les informations délivrées par les comptes sont parfois plus précises et permettent d'affiner le portrait des secourus.

### *a) Les meurtris de la vie*

Les dons s'adressent en priorité aux meurtris de la vie. Le terme générique de pauvres est le plus fréquemment employé mais leurs problèmes peuvent être liés à plusieurs raisons. Les difficultés familiales sont un premier critère. Le veuvage des femmes est mentionné dans plus de 5 % des dons mais pour 23 % des aumônes féminines ce qui en fait le qualificatif féminin le plus fréquent. Dans ce cas, le nom de la personne est toujours mentionné ce qui traduit une certaine proximité, sympathie avec la malheureuse. Les mères en souffrance, d'un soldat, d'un déserteur, d'un enfant brûlé ou de famille nombreuse sont récurrentes. Ensuite, la princesse aide ceux qui subissent des ennuis matériels, des incendiés ou ceux victimes de la grêle. Le 11 mai 1782, elle verse 12 livres à « une pauvre famille dont la grêle a brûlé toutes les subsistances »<sup>90</sup>. Les malades sont souvent soutenus par la princesse : les aveugles dominant -la princesse pensionne ainsi un aveugle de 1784 à 1786 en lui accordant 12 livres par mois- et elle aide les malades des hôpitaux. Enfin, la princesse verse des sommes d'argent à des personnes déclassées vivant à la marge de la société, tels 4 déserteurs ou aux pauvres réduits à la mendicité, les « pauvres honteux », les « quêteurs » présents lors des messes.

### *b) Les « pauvresses » de la princesse*

22 % des aidés, majoritairement des femmes, sont nominativement désignés dans les comptes. Cette inscription montre que ces personnes vivent dans une relative proximité de la princesse, qu'ils sont connus d'elle ou de son entourage. La mention des adresses renforce

---

<sup>90</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°31, mémoire des dépenses sur la cassette de la princesse, mai 1782.

cette impression de proximité qui est aussi géographique. Les pauvres vivent dans le quartier de Saint-Germain, au Gros-Caillou, dans la rue du Four. Enfin, la récurrence de certains noms dans les comptes montre qu'il existe des nécessiteux aidés par la princesse sur plusieurs mois voire plusieurs années. 20 personnes peuvent être qualifiées de « pauvres de la princesse de Conti » dans le sens où elles bénéficient d'une pension régulière, entre 3 et 48 livres tout particulièrement de 1784 à 1789. Ce sont quasi exclusivement des femmes et majoritairement des veuves ou des jeunes filles. Le rôle de la princesse dans le versement de ces sommes est primordial comme le soulignent les comptes par la formule « détails des aumônes faites personnellement par ordre de Mme pendant le temps de Pâques ».

Ces pauvres sont connus de la princesse et recommandés par des personnes de son entourage. Ils se présentent avec un placet<sup>91</sup> ou gage de bonnes mœurs et de catholicité. Le 31 mars 1779, elle verse ainsi 6 livres à « Jacques Berton présentant un certificat » et le 15 mars 1780, à Saint-Sulpice, « à la veuve Gervais ayant donné un placet à SAS »<sup>92</sup>. Ils ont pu plaider leur cause directement à la princesse comme à Lemissel qui reçoit 12 livres après « une lettre écrite à Madame » le 18 mars 1780. D'autres bénéficient de recommandation à l'instar du « à un déserteur avec une lettre de M. de la Ferté » qui reçoit 6 livres le 29 décembre 1784<sup>93</sup> ou de Melle d'Arlanges, une jeune fille qui reçoit une pension par l'intermédiaire du curé de Saint-Sulpice.

Marie de Courson est la protectrice de la majorité des personnes recommandées comme « M<sup>elle</sup> Bourgeois et M<sup>elle</sup> Dussault deux protégées de M<sup>elle</sup> de Courson » qui reçoivent une pension de 12 livres par mois de 1787 à 1789. Se met alors en place un système pyramidal car les deux protégées deviennent à leur tour protectrices. La princesse verse ainsi 48 livres « à M<sup>elle</sup> Bourgeois pour un pauvre paralytique » le 30 mai 1787 ou 27 livres le 7 avril 1787 « à M<sup>elle</sup> Bourgeois pour Mme de Saule rue du four »<sup>94</sup>. Or, M<sup>elle</sup> Bourgeois et M<sup>elle</sup> de l'Ange pensionnée par la princesse apparaissent dans les comptes de Saint-Sulpice<sup>95</sup> et semblent assurer les fonctions de « dames bourgeoises » ou « dames de qualité » du bureau de charité mis en place par le curé Feydit de Tersac. Elles ont un rôle de redistribution des aumônes auprès des pauvres du quartier à l'instar de Mme de Saule qui vit dans le faubourg.

---

<sup>91</sup> « Sortes de requêtes, de supplications faites par écrit que l'on présente au roi, aux grands seigneurs & aux juges sont appellés *placets*, parce qu'ils commencent toujours *plaise à votre majesté, plaise* », *Encyclopédie*, t. XII, p. 676 « placet ».

<sup>92</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1780, pièce n°9, mémoire des dépenses sur la cassette de la princesse, mars 1780.

<sup>93</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1784, pièce n°69, mémoire des dépenses sur la cassette de la princesse, décembre 1784.

<sup>94</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1787, pièce n°31, Aumône de la princesse pendant le temps de Pâques, avril 1787.

<sup>95</sup> Arch. nat., H<sup>5</sup> 3813, Saint-Sulpice.

La princesse participe à plusieurs reprises aux réunions de ce bureau de charité.

### 3) Une princesse plus charitable que bienfaisante

Le mitan du XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par un changement d'attitude vis-à-vis de la générosité. A partir d'une vision traditionnelle héritée du XVII<sup>e</sup> siècle qui associe charité et bienfaisance, on assiste avec les Lumières à une inflexion qui vise à rationaliser et laïciser la charité avec l'émergence de la notion de bienfaisance et de philanthropie<sup>96</sup>. De vertu morale, la bienfaisance devient une vertu sociale et Catherine Duprat démontre que la transition s'opère entre 1755 et 1765 concomitamment à la parution de l'*Encyclopédie*. Dès lors, il faut voir dans quelle mesure les libéralités de la princesse s'inscrivent dans une pratique de charité.

#### a) Une participation aux entreprises de charité de l'Eglise

Fondé à l'initiative du curé de Saint-Sulpice, Feydit de Tersac, le bureau de charité est un modèle d'organisation de la bienfaisance paroissiale. Il est aussi le reflet des nouvelles conceptions de la générosité. Son objectif est de mettre fin à une aumône aveugle et au contraire de valoriser le travail, comme le décrit le curé : « rien de plus important soit pour la religion, soit pour les bonnes mœurs que la distribution des aumônes. Répandues sans choix et sans discernement, elles sont plutôt nuisibles qu'utiles dans les grandes villes. En entraînant l'oisiveté de ceux qui en profitent, elles ouvrent la porte à toutes formes de vices »<sup>97</sup>. La participation de la princesse à cette entreprise de charité organisée par le curé montre qu'elle adhère à cet effort de rationalisation de la bienfaisance. En effet, la paroisse est divisée en quatre administrations particulières chargées d'un secteur géographique et composées d'un prêtre et de quatre dames qui établissent la liste des besoins. Toutes les dames de qualité sont invitées à se rendre à la réunion mensuelle par quartier du bureau de charité. La princesse s'y rend à différentes reprises comme le mentionne l'abbé Contri.

La présence dans ses comptes de deux jeunes femmes chargées de la charité paroissiale peut être un signe de son implication dans le bureau. De plus, la création de listes sous l'impulsion de la dame de compagnie, Marie de Courson, qui établit le recensement des donations effectuées pendant le temps pascal, témoigne de ce souci de rationalisation des aumônes. Néanmoins, en dépit de cette participation, la princesse reste attachée à une forme traditionnelle du don allant à l'encontre des recommandations du curé.

---

<sup>96</sup> Catherine DUPRAT, *Le temps des philanthropes*, Tome 1, *la philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, Éd. du CTHS, 1993, 485 p.

<sup>97</sup> *Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, veuve Hérisant, 1777, 15 p.



b) *Une charité traditionnelle*

En effet, le curé de Saint-Sulpice avertit ses paroissiens contre la tentation de donner en dehors du bureau de charité :

« mais toutes sont priées de n'en point accorder de considérables et de se tenir en garde contre la bonté naturelle de leur cœur en voyant l'indigence de ces familles qui pour exciter leur commisération emploieraient toutes sortes d'artifices ce qui ruinerait entièrement l'œuvre [...] nous ne saurions assez prévenir les paroissiens que dans aucune autre circonstance ils ne doivent avoir égards aux certificats de la Paroisse toujours surpris ou supposés que leur présentent les pauvres. »<sup>98</sup>

Il met en garde contre les pauvres suspectés de feindre le handicap ou les difficultés. On retrouve cette idée sous la plume de penseurs laïcs à l'instar de Rousseau de Thelonne qui écrit à l'intention des femmes : « la bienfaisance qui s'exerce sur les malades et sur les infirmes est toujours utile mais elle est exposée à des méprises fâcheuses quand elle s'applique à des gens valides on est souvent trompé [...] Pour être libérales, il faut être économes »<sup>99</sup>.

Or, la princesse ne respecte pas ces principes. La grande majorité de ses dons s'effectue en dehors du bureau de la charité. Elle se fie aux placets qui lui sont présentés alors que le curé invite à la suspicion. De même, elle verse des sommes d'argent, distribue de la nourriture mais ne fournit pas de travail à la différence du duc de Penthièvre par exemple qui fait travailler les pauvres de ses domaines<sup>100</sup>. Dès lors, sa pratique de la charité demeure marquée par une conception traditionnelle. En donnant, elle cherche à mettre ses actes en conformité avec les principes divins. Il s'agit bien plus pour elle de faire des aumônes que d'être généreuse. Sa charité se fait majoritairement dans le cadre religieux, ses visites aux communautés religieuses s'accompagnent inmanquablement de dons aux pauvres qui y sont présents.

La princesse se démarque d'un mouvement de suspicion vis-à-vis d'une forme de charité, libre, individuelle. Au contraire, elle conserve et accentue au milieu des années 1780 ses gestes généreux, peu organisés et réguliers. Si la majorité des dons est constituée de

---

<sup>98</sup> *Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, veuve Hérisant, 1777, 15 p.

<sup>99</sup> ROUSSEAU DE THELONNE, *Conseils d'une mère à ses filles*, Paris, Roederer et Corancey, an IV (réed. 1789), 96 p., ch VI « de la bienfaisance et de l'économie ».

<sup>100</sup> J. DUMA, « Un prince charitable au XVIII<sup>e</sup> siècle : le duc de Penthièvre. Réalités et significations », *De la charité à l'action sociale: religion et société. Actes du 118e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Pau, 1993*, Paris, 1995, p. 43-56.

petites sommes, la princesse consacre un budget global important à la charité. Dès lors, l'examen de ces dons fait ressortir l'image d'une princesse charitable. Sa générosité est célébrée avant la Révolution par la comtesse de Genlis<sup>101</sup> ou pendant l'émigration avec l'abbé Lambert : « La princesse, par une sage et courageuse économie, avait étendu sa plus que modeste fortune et s'était mise en état de venir au secours des malheureux : aucune bonne œuvre à laquelle elle n'ait contribué, aucune misère qu'elle ne se soit empressée de soulager au premier signal qui lui était donné »<sup>102</sup>. Plus largement, l'affirmation d'une piété tournée vers les autres témoigne de sa volonté d'accorder ses pratiques religieuses avec ses convictions et sa foi. Sa charité montre son souci de se soumettre aux ordres divins en vue d'assurer son Salut.

### **III. LA FOI D'UNE PRINCESSE**

Ses comptes et indirectement ses correspondances laissent apparaître en filigrane la dévotion intérieure de la princesse. Ils montrent une piété sincère et régulière. Son existence est rythmée par les pratiques religieuses. Sa dévotion passe par une fréquente participation à l'office. Ainsi, le cas de la princesse éclaire les sensibilités religieuses de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et apporte une preuve de l'existence d'une vitalité religieuse au siècle des Lumières. Après l'analyse de ses lectures, l'étude de la foi de la princesse permet de comprendre comment elle est le reflet des nouvelles dévotions qui se diffusent au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle et sont marquées par un « recentrage théologique »<sup>103</sup> autour de la figure christique. Au-delà, son exemple montre comment il est possible à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'être une dévote dans le siècle.

#### **A. Une vie de dévotion**

La foi de la princesse s'exprime par des pratiques de dévotion régulières. Non seulement Marie-Fortunée d'Este se conforme aux obligations qui imposent aux chrétiens le respect du calendrier liturgique mais elle n'hésite pas à se placer hors du temps civil pour pouvoir se consacrer entièrement à Dieu.

##### **1) Le respect des obligations religieuses de tout chrétien**

Le respect des temps religieux fait partie des obligations du bon chrétien et la

---

<sup>101</sup> Voir le chapitre 9.

<sup>102</sup> Abbé LAMBERT, *op. cit.*

<sup>103</sup> Ph. LOUPES, *La vie religieuse en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1993, 229 p., p. 102.

princesse s'y conforme avec une grande rigueur. On l'a vu, elle suit les restrictions alimentaires du Carême<sup>104</sup> et elle les accompagne d'une plus grande assiduité aux offices religieux. Le temps de l'Avent et celui du Carême sont deux moments forts. Les Théatins organisent chaque année une grande neuvaine de Noël, pour fêter la Sainte Vierge, où un public nombreux se presse. Cette neuvaine est marquée par l'introduction de musique qui démontre une influence italienne. En 1786, la princesse se détourne des Théatins au profit des Récollettes. Que ce soit pendant le Carême ou l'Avent, elle écoute les sermons dans les différentes communautés religieuses. Les autres temps liturgiques sont moins marqués. Pour la Toussaint, elle demeure aux Théatins et lors des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte alternativement chez les religieux italiens ou à Saint-Sulpice. Le 15 août ne fait pas l'objet d'une dévotion particulière ce qui montre la mise à distance des dévotions mariales et au contraire la valorisation de la figure du Christ.

Ses souffrances et sa mort sont particulièrement vénérées par sa participation à plusieurs cérémonies. Sa Présence dans le Saint-Sacrement est adorée lors de cérémonies religieuses. Sous l'influence des jésuites et des Capucins -que la princesse apprécie- se multiplient les expositions, les saluts au Saint-Sacrement. Elle se rend régulièrement au Salut, cérémonie vespérale dans le goût baroque par ses riches ornements, ses encensements<sup>105</sup>. Le choix des Théatins comme lieu quasi exclusif de cette cérémonie peut montrer l'attachement de la princesse aux cérémonies baroques qui associent liturgie et musique<sup>106</sup>. Ainsi, la princesse respecte les différents temps religieux et se montre particulièrement assidue aux cérémonies célébrant la figure christique. En temps ordinaire, sa pratique est régulière, quotidienne.

## 2) Une pratique dévotieuse

La princesse se distingue par la fréquence de sa pratique religieuse. Elle entend la messe dans ses chapelles privées de Paris ou Triel. La chapelle est un signe distinctif : « posséder un lieu de culte privé affirme et conforte la condition nobiliaire »<sup>107</sup>. Elle est indissociable de la demeure aristocratique. Située au rez-de-chaussée de l'hôtel du Lude au-dessous de la chambre de la princesse, elle est bénie par « les chanoines de Notre-Dame » en

---

<sup>104</sup> Voir le chapitre 7.

<sup>105</sup> J. de VIGUERIE, « Le catholicisme... », *art. cit.*, p. 247.

<sup>106</sup> Alexis MEUNIER, *Les saluts du Saint-Sacrement. Liturgie et musique en France (1600-1774)*, thèse de l'École des chartes, 2004, Positions des thèses, 2004.

<sup>107</sup> Philippe LOUPES, « Villégiature et dévotion privée : les chapelles domaniales en Bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Homo religiosus, autour de Jean Delumeau*, p. 111.

octobre 1776<sup>108</sup>. Celle du château de Triel est décrite à plusieurs reprises<sup>109</sup>. A Paris, les mémoires de l'abbé Barruel témoignent de la célébration d'une messe chaque jour pour elle et l'ensemble de sa famille dans la chapelle privée de son hôtel. De même, à Triel, le curé de la paroisse célèbre l'office dans la chapelle lors des séjours de Marie-Fortunée d'Este. De juillet à octobre 1782<sup>110</sup>, 20, 30, 30 et 31 messes sont successivement et mensuellement comptabilisées et témoignent de la fréquence des messes dites au château.

En sus de la messe, la princesse assiste aux offices de la journée dans des lieux de culte parisiens. L'église paroissiale de Saint-Sulpice et l'église des Théatins sont les lieux privilégiés de sa dévotion. 43 % des offices célébrés hors de ses résidences sont à Saint-Sulpice et 25,4 % aux Théatins. La fréquentation des Théatins est davantage réservée au temps ordinaire, à la semaine tandis que celle de Saint-Sulpice est tournée vers les grandes fêtes religieuses qui imposent des cérémonies particulières. Mais la princesse est présente aux offices dans différentes communautés religieuses comme le montre, dans les comptes, la location de chaises pour elle ou sa suite. Les Récollettes et les communautés de la Visitation Sainte-Marie représentent chacun 5 % des offices religieux.

A partir de 1786, on assiste à une multiplication des lieux de culte qui correspond à la diversification des communautés religieuses fréquentées. En 1781, elle ne se rend pendant la Semaine-Sainte pratiquement qu'à l'église paroissiale alors qu'en 1788, la princesse assiste successivement aux offices à Saint-Sulpice, chez les Récollettes, Oratoriens et à l'Hôpital des Quinze-Vingts. De même, il faut noter une inflation dans la participation à la messe. Outre celles célébrées à l'hôtel, la princesse assiste à cinq offices en janvier 1778 contre 33 en janvier 1788 et les exemples se retrouvent pour les autres mois de l'année : 13 en mars 1778 contre 29 en mars 1787 ou 46 en mars 1788. Dans la journée, la présence aux célébrations religieuses s'organise à peu près équitablement entre le matin, pour sexte et le soir, c'est-à-dire le moment des vêpres, qui sont des Heures particulièrement fréquentées. L'après-midi ou après-dîner est aussi un moment où la princesse se rend aux offices. Pendant les Jours Saints, elle se rend à l'office des Ténèbres soit aux matines et laudes. Sa journée est donc entièrement organisée autour de la religion. Elle est scandée par sa participation aux offices, un à trois par jour, et la pratique de la charité que ce soit dans ou à l'extérieur des communautés religieuses. La princesse tend à suivre une pratique dévotionnelle proche de celles des religieux, rythmée par les Heures et la prière. Cette donnée se retrouve dans son désir de prier dans le calme, en

---

<sup>108</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 220, abbé Contri, lettre du 28 octobre 1776.

<sup>109</sup> Arch. dep. du Val d'Oise, G143, bénédiction et approbation de la chapelle du château de Triel, 27 avril 1754 ; Arch. dep. Yvelines, 5Q198, dossier individuel de la princesse de Conti pour des biens situés à Triel.

<sup>110</sup> Arch. nat., R3/175, dépenses particulières 1782, pièce n°57, honoraires des messes à Triel, 31 octobre 1782.

retraite.

### 3) La pratique de la retraite

En effet, la princesse à partir du milieu des années 1760 quitte Versailles durant le temps pascal. Ce désir de retraite pour accomplir ses dévotions se concrétise par son séjour à l'abbaye de la Trappe en 1772. Elle est encore présente aux cérémonies de la Cène<sup>111</sup> de Marie Leszczyńska jusqu'en 1768 mais elle quitte la cour et la sociabilité princière les autres jours de la Semaine Sainte. Elle ne se rend ni à Versailles ni au voyage de l'Isle-Adam organisé par le prince de Conti car elle veut selon l'abbé Contri « être tranquille pendant la Semaine Sainte » formule qui se retrouve à différentes reprises comme en 1773<sup>112</sup> ou en 1774<sup>113</sup>. En effet, son absence aux cérémonies de la Semaine Sainte puis à la Cène de la reine Marie-Antoinette indique que ses devoirs religieux deviennent plus importants que ses obligations sociales.

En 1770, le temps pascal associé au jubilé du nouveau pape est l'occasion d'une retraite de la part de la comtesse de la Marche. En effet, le jubilé<sup>114</sup> décidé avec le nouveau pontificat de Clément XIV élu en mai 1769, est fixé à deux semaines, du 9 au 22 avril 1770, soit du dimanche des Rameaux ou dimanche de Quasimodo par les mandements de l'archevêque de Paris, rédigés le 28 mars 1770 et publiés le 4 avril 1770<sup>115</sup>. Temps fort de la vie de prière du catholicisme, le jubilé mêle étroitement le collectif et l'individuel<sup>116</sup>. Le jubilé est un temps saint durant lequel le chrétien doit changer de comportement, participer aux processions, à la confession, visiter les églises et les stations. Mais la dévotion personnelle est aussi valorisée. Les jeûnes, les pénitences, l'aumône sont alors prescrits. L'absence de documentation ne permet pas de savoir quelle est la pratique spécifique de la comtesse de la Marche. Seul, le courrier diplomatique indique qu'elle « est en retraite pour Pâques et le Jubilé »<sup>117</sup> puis qu'elle « assiste à la Sainte-Communion du nonce »<sup>118</sup>. Sa présence auprès du

---

<sup>111</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 217, abbé Contri, lettre du 1<sup>er</sup> avril 1765.

<sup>112</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 5 avril 1773.

<sup>113</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 11 avril 1774.

<sup>114</sup> Philippe LOUPES, « Les jubilés à Bordeaux sous l'Ancien Régime », dans Marc AGOSTINO, François CADILHON et Philippe LOUPES, *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 257 p., p. 63-81.

<sup>115</sup> *Jubilé universel accordé par N.S.P. le pape Clément XIV accompagné du mandement de Mgr l'archevêque de Paris pour le jubilé*. 28 mars 1770, Paris, Vve Simon et fils, 1770, 24 p.

<sup>116</sup> Bernard DOMPNIER, « Les pratiques dévotionnelles du jubilé », *Revue de l'histoire des religions*, t. 217 n°3, 2000, La prière dans le christianisme moderne, p. 443-457.

<sup>117</sup> ASmo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 9 avril 1770.

représentant du pape, qu'elle côtoie par ailleurs mais dont la participation à l'eucharistie est inédite, est un autre signe qui corrobore l'idée que le jubilé contribue à renforcer l'appartenance à l'Eglise romaine<sup>119</sup>. La princesse suit ses devoirs de chrétienne et de princesse en participant au jubilé. Elle imite la famille royale notamment la reine et le dauphin qui y participent à Versailles<sup>120</sup>. Mais celui-ci est aussi pour la princesse un temps de repentance, de prière individuelle.

En mai 1772, la comtesse de la Marche accompagné de la princesse de Lamballe et du duc de Penthièvre se rend à l'abbaye de la Trappe dans le Perche. Fondée en 1140, l'abbaye rejoint en 1147 l'ordre de Cîteaux. En 1664, la réforme de la vie monastique menée par Armand Jean Le Bouthillier de Rancé donne sa célébrité à l'abbaye<sup>121</sup> en mettant en place un règlement très strict. Il prône une coupure radicale avec le monde et insiste sur l'importance de la pénitence, de l'imitation du Christ. Il recommande également une retraite annuelle de dix jours. L'abbaye de la Trappe devient au XVII<sup>e</sup> siècle un lieu de retraite très fréquenté<sup>122</sup> notamment par les Grands<sup>123</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le duc de Saint-Simon voisin de l'abbaye en raison de son château de la Ferté-Vidame, suit une retraite tout comme le duc de Penthièvre et le comte d'Artois. Le beau-frère de Marie-Fortunée d'Este est en effet un habitué de cette abbaye qui semble accueillir les âmes en peine. Il s'y retire à la mort de son épouse Marie-Thérèse Félicité d'Este<sup>124</sup> puis de son fils, le prince de Lamballe. Ensuite, il semble s'y rendre tous les ans, voire deux fois par an selon le duc de Croÿ<sup>125</sup> s'y faisant construire un pied à terre<sup>126</sup>. En 1772, les trois princes se rendent à l'abbaye depuis le château de Crécy près de Dreux, propriété du duc et pair jusqu'en 1775. La princesse ne dort pas dans l'abbatiale mais « dans une petite maison près du couvent »<sup>127</sup>, certainement celle de son beau-frère.

---

<sup>118</sup> Asmo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 218, abbé Contri, lettre du 16 avril 1770.

<sup>119</sup> Bernard DOMPNIER, « Les pratiques dévotionnelles... », *art. cit.*, p. 453.

<sup>120</sup> Luynes décrit la participation de Marie Leszczyńska et du dauphin au jubilé de 1751.

<sup>121</sup> Renforcée ultérieurement par la *Vie de Rancé* écrite par Chateaubriand en 1844.

<sup>122</sup> Jusqu'à 4 000 hôtes par an selon Casimir GAILLARDIN, *Les Trappistes, ou l'Ordre de Cîteaux au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1140-1844*, Paris, comptoir des imprimeurs unis, 1844, 2 vol., vol. 1, p. 282.

<sup>123</sup> Le roi Jacques II d'Angleterre s'y rend en 1690, avec sa femme Marie d'Este en 1696, Bossuet à différentes reprises de 1684 à 1696 partagent la vie des moines pendant plusieurs semaines. La duchesse de Guise, fille de Gaston d'Orléans, se rend régulièrement à la Trappe et l'abbé de Rancé devient son directeur spirituel.

<sup>124</sup> Jean-Pierre CLARIS DE FLORIAN, *Mémoires d'un jeune Espagnol*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1883, 112 p.

<sup>125</sup> Duc de CROY, *op. cit.*, vol. 2, p. 109.

<sup>126</sup> Pierre PICQUIGNOT, *La Trappe mieux connue, ou Aperçu descriptif et raisonné sur le monastère de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe: près Mortagne, diocèse de Sées*, Paris, Gaume frères, 1834, p. 74.

<sup>127</sup> ASMo, Cancellaria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 25 mai 1772.

Cette pratique de la retraite doit être reliée avec la visite de l'abbaye de Sept-Fons en 1787<sup>128</sup> de la même observance que celle de la Trappe et montre que la princesse accompagne le duc de Penthièvre dans ses expériences spirituelles. A l'instar de son beau-frère, elle suit ce double mouvement de retrait, repli de la sociabilité aristocratique et retraite spirituelle. Si elle vit dans le siècle, sa vie est étroitement articulée autour de ses pratiques religieuses, ses dévotions et ses aumônes. Son souci de tranquillité montre une dévotion intériorisée. La retraite est un moyen de se tourner vers Dieu, elle est un état intermédiaire entre le monde des hommes et le monde de Dieu<sup>129</sup>. La princesse témoigne d'un intérêt pour la vie régulière. Elle sollicite de Clément XIV l'autorisation de franchir la clôture du Carmel<sup>130</sup> et manifeste une curiosité pour la vie de Louise de Condé chez les Capucines<sup>131</sup>. Toutefois avant 1789, et malgré la séparation, elle ne franchit pas la clôture des couvents à la différence de Madame Louise qui entre au Carmel ou plus antérieurement Louis d'Orléans qui, en 1742, s'installe chez les chanoines de l'abbaye de Sainte-Geneviève<sup>132</sup>. Ce n'est qu'avec l'émigration qu'elle quitte le monde en s'établissant dans des communautés religieuses chez les Visitandines à Chambéry, les Ursulines de Fribourg et enfin chez les Visitandines de Venise. L'émigration par l'augmentation des difficultés apparaît comme un chemin d'épreuves dans lequel elle s'en remet à Dieu.

## B. Une soumission à la volonté divine

L'importance de la thématique de la Providence dans ses correspondances souligne que la princesse se place en confiance entre les mains de Dieu. Cette soumission à la volonté divine peut être doublement interprétée. Tout d'abord, cette confiance en la miséricorde divine peut être vue comme le résultat de la diffusion du christocentrisme et d'une forme de « personnalisation de la religion »<sup>133</sup> au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est par amour de Dieu et du Christ que la princesse se soumet aux ordres divins. Ensuite, elle peut être perçue comme une preuve de la persistance d'un stoïcisme chrétien qui voit dans les épreuves un signe divin et une invitation à la conversion.

---

<sup>128</sup> Voir le chapitre 8.

<sup>129</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La solitude... op. cit.*, p. 41.

<sup>130</sup> B. HOURS, *Madame Louise... op. cit.*, p. 261.

<sup>131</sup> Comme le montre une lettre de Louise de Condé du 22 décembre 1795 « Je vais tâcher de satisfaire votre désir de connaître le genre de vie que je mène », *Vie de Son Altesse sérénissime madame la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé : première supérieure et fondatrice du monastère du Temple*, Paris, Dufour, 1843, 3 vol., t. 1, Lettres de piété ou Correspondance intime de Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, p. 46.

<sup>132</sup> Marie-Estelle GORDIEN, *Louis d'Orléans (1703-1752), premier prince du sang et mystique érudit*, thèse de l'École des chartes, Position des thèses, 2002.

<sup>133</sup> Louis CHATELLIER, « Le paradoxe des Lumières », dans L. CHATELLIER (dir.), *Religions en transition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 2000, 300 p.

## 1) Le thème de la providence

La princesse se place dans l'entière soumission à Dieu. Le thème de la Providence<sup>134</sup>, du sort et de la Fortune<sup>135</sup> est amplement décliné dans la correspondance de la fin de sa vie. A un moment où les difficultés s'accumulent, malade, vieillissante, elle doit fuir à diverses reprises ; les événements de sa vie sont vus comme des épreuves imposées par Dieu en vue de son édification.

### a) Une nécessaire soumission à la volonté divine

La correspondance entre Louise de Condé devenue religieuse et la princesse de Conti pendant l'émigration confirme l'importance pour les deux princesses de se soumettre à la volonté divine : « Vous me parlez Madame, écrit Louise de Condé à Marie-Fortunée d'Este en 1795<sup>136</sup>, de ma soumission ; il me semble qu'elle seule peut être un hommage rendu par la créature à son créateur ». Cette notion de la grandeur divine et en contre-point de la modestie de l'existence humaine se retrouve dans son testament rédigé à Venise en mars 1803<sup>137</sup>. Elle y implore ainsi Dieu : « Disposez de votre créature et détruisez ce corps de péché en punition des offenses qu'il a commises contre votre divine majesté que le corps retourne dans la terre mais que l'âme qu'il a créée à votre image retourne en votre sein. Ainsi soit-il. ». Le testament rappelle sa double soumission à Dieu et à l'Eglise, car la princesse déclare : « je meurs dans la foi et la religion catholique, apostolique et romaine et dans la plus entière soumission au souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ et l'Eglise notre Sainte-mère, à ses dogmes, à ses décisions ». Au-delà, il est le signe d'une déférence par rapport aux sources de l'autorité, à la majesté qu'elle soit religieuse ou civile<sup>138</sup>. Il montre ainsi une prise de distance de la princesse vis-à-vis du jansénisme<sup>139</sup>. La mort est vue comme une décision divine acceptée avec un certain fatalisme : « j'accepte la mort en la manière qui vous agréera et qui vous glorifiera le plus. ». Ce néant de la créature qui s'oppose à la toute puissance divine apparaît comme un effet de la diffusion des idées salésiennes et bérulliennes elles-mêmes

---

<sup>134</sup> « La suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> édition, 1762.

<sup>135</sup> « FORTUNE, s. f. FORTUNÉ, ÉE, adj., est 1<sup>o</sup>. Cas fortuit, hasard, Il signifie, tantôt *bonheur*. "Il est en fortune; il n'a pas ou il a peu de fortune; tantôt *malheur*. », Jean-François FERAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy 1787-1788.

<sup>136</sup> *Vie de Son Altesse sérénissime madame la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé : première supérieure et fondatrice du monastère du Temple*, Paris, Dufour, 1843, 3 vol., t. 1, *Lettres de piété ou Correspondance intime de Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*, p. 46.

<sup>137</sup> Voir pièces justificatives.

<sup>138</sup> Denis GALTIER, « Faut-il s'abandonner à la Providence », *La vie spirituelle*, 1989, p. 117-122.

<sup>139</sup> Qui rencontre au XVIII<sup>e</sup> siècle le monde gallico-parlementaire, Monique COTTRET, *Jansénismes et lumières : pour un autre XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1998, 418 p.



inspirées de Charles Borromée et de la pensée de saint Augustin. Elle est aussi le reflet de ses lectures tel le *Traité de la paix intérieure* qui explique : « l'amour de Dieu produit la soumission de notre volonté à toutes les dispositions de sa Providence et cette soumission nous conserve dans une saine tranquillité parmi les plus fâcheux revers »<sup>140</sup>. La soumission à Dieu est intrinsèquement liée à la valorisation d'une religion d'amour centrée sur la figure du Christ. Elle conserve un grand écho au XVIII<sup>e</sup> siècle et se retrouve sous la plume de Louise de Condé, de Madame Louise ou du dauphin. Pour la Carmélite, elle s'exprime par sa dévotion à l'eucharistie et par sa conviction que l'amour de Dieu exige en retour un dévouement total<sup>141</sup>. Louise de Condé confie à Marie-Fortunée d'Este son entière soumission aux ordres divins : « La victime avait besoin d'être purifiée. Qu'elle le soit, ô mon Dieu, qu'elle le soit par toutes les épreuves que vous jugerez nécessaires, je n'en refuserai aucune »<sup>142</sup>.

#### *b) Des épreuves voulues par Dieu*

Dès lors, la vie humaine est scandée par des épreuves divines en vue de l'élévation de l'âme qui doivent conduire au salut. Cette idée se retrouve tout particulièrement dans la correspondance de la princesse. Elle fait alors une lecture religieuse de sa vie qui est rythmée par de multiples difficultés, échecs ou déceptions. Les drames subis par la princesse seraient des épreuves qui contribueraient à son élévation. En 1775, la relation de la séparation à son père est placée sous le signe de la douleur et du malheur. Le choix des termes employés dans ces lettres souligne les souffrances de cette femme qui sont vues comme des signes divins. Les termes de « sort », de destinée<sup>143</sup>, de « catastrophe » qui a le sens initial de drame personnel, de fin funeste et malheureuse scandent ses missives. Cette idée s'accroît avec l'affirmation de la thématique de la Providence lors de l'émigration. Les épreuves sont autant de voies qui lui permettront de gagner le salut. En effet, avec la vieillesse et les épreuves de la vie et tout particulièrement de l'émigration, la thématique de la Providence enflé et se retrouve dans 11 des lettres adressées à sa petite-nièce. Le départ de Presbourg pour Venise alors qu'elle a 71 ans est vu comme une ultime épreuve imposée par Dieu ainsi qu'elle l'exprime à petite-nièce en 1802 : « que cette dernière épreuve soit l'époque de ma conversion et de ma sanctification »<sup>144</sup>. Le terme de sanctification prend le sens de justification « c'est-à-

---

<sup>140</sup> Ambroise de LOMBEZ, *op. cit.*, ch X « La conformité à la volonté de Dieu ».

<sup>141</sup> B. HOURS, *Madame Louise... op. cit.*, « La foi d'une princesse », p. 59-92.

<sup>142</sup> Louise de CONDE, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, op. cit.*, lettre du 15 avril 1796.

<sup>143</sup> « SORT. s.m. C'est dans le sens des Anciens, La destinée, en tant que cause des divers événements de la vie », *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> Edition, 1762.

<sup>144</sup> 300 AP IV 20\*, lettre du 29 septembre 1802.

dire, pour la grâce qui opère en nous le mérite de la justice chrétienne »<sup>145</sup> et celui de conversion signifie le « changement ferme & durable qui survient dans la volonté du pécheur, en conséquence duquel il se repent de ses fautes, & se détermine sincèrement à s'en corriger & à les expier. ». Cette dernière difficulté est vue comme un moyen de se rendre meilleure, plus digne de Dieu, de sa miséricorde. C'est un appel de Dieu<sup>146</sup>, un sacrifice indispensable, un martyre nécessaire. Son attitude exprime l'influence de la vision théologique de l'histoire de saint Augustin<sup>147</sup> ou Bossuet<sup>148</sup> et poursuivie au XVIII<sup>e</sup> siècle par les archevêques de Paris, Mgr Christophe de Beaumont puis Mgr Leclerc de Juigné<sup>149</sup>, et surtout de l'Abbé Barruel<sup>150</sup>. Elle pourrait être la marque de la persistance d'un néostoïcisme chrétien<sup>151</sup> qui s'est épanoui au XVII<sup>e</sup> siècle. L'acquisition des *Lettres édifiantes* de Querbœuf en 1782 traduit la permanence d'une aspiration au martyre<sup>152</sup> qui se retrouve tout particulièrement chez les jésuites<sup>153</sup>. Cette inclination pour le martyre se retrouve dans le discours de la princesse qui prend le Christ pour modèle.

## 2) Une vie à l'Imitation de Jésus Christ

Dans son chemin vers la perfection, le Christ représente un exemple à suivre. Sa pratique religieuse est marquée par un christocentrisme affirmé que l'on retrouve dans ses lectures ou des dévotions. La lecture de *L'Imitation de Jésus Christ* semble déterminante pour la princesse. Son acquisition témoigne du succès remporté par la traduction de cet ouvrage ancien attribuée à tort à Jérôme de Gonnellieu mais dont l'auteur serait Jean-Baptiste Cosson<sup>154</sup>. L'ouvrage recommande de s'abandonner à Dieu : « il faut se reposer sur Dieu de nous-mêmes et lui abandonner notre conduite »<sup>155</sup>. Il développe l'image d'un Dieu

<sup>145</sup> *Encyclopédie*, « Sanctification ».

<sup>146</sup> S. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Etre veuve... op. cit.*, p. 70.

<sup>147</sup> SAINT-AUGUSTIN, *La cité de Dieu*, 1483.

<sup>148</sup> Jacques-Bénigne BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1681, 561 p.

<sup>149</sup> Jean DUCHENE, « Monseigneur Leclerc de Juigné (1728-1811). Archevêque de Paris de 1782 à 1801 », *Histoire, économie et société*, 1994, n°4, p. 605-608.

<sup>150</sup> Il voit dans les changements climatiques, le développement de la mendicité, des signes de la colère divine : « dans ces calamités publiques nous allons nous en prendre aux éléments ; mais ces éléments même ne rappellent-ils pas le Dieu qui les maîtrise ? », A. BARRUEL, *Le patriote véridique ou Discours sur les vraies causes de la révolution actuelle*, Paris, Crapart, 1789, 132 p., p. 23.

<sup>151</sup> Eric SUIRE, *La sainteté française de la Réforme catholique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, 506 p., p. 93.

<sup>152</sup> Jacques LE BRUN, « Mutations de la notion de martyre au XVII<sup>e</sup> siècle d'après les biographies spirituelles féminines », *Problèmes d'histoire du christianisme*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 19, 1989, « Sainteté et martyre dans les religions du livre », p.77-90.

<sup>153</sup> Michel MORINEAU, « Les jésuites parmi les hommes. La soif du martyre », dans G. DEMERSON, B. DOMPNIER et A. REGOND (dir.), *Les jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des lettres de Clermont, 1987, 555 p.

<sup>154</sup> Ph. MARTIN, *op. cit.*, p. 243.

<sup>155</sup> *Imitation de Jésus-Christ*, Livre III, chapitre XVII.

consolateur, miséricordieux et protecteur : « la véritable consolation ne doit se chercher qu'en Dieu seulement ». Il l'importance du sacrifice du Christ : « à l'exemple de Jésus-Christ nous devons supporter avec patience les misères de cette vie »<sup>156</sup>. Le Christ a donné une leçon d'abnégation et de d'humilité en se faisant homme. Il apparaît donc un modèle de soumission à la volonté divine.

Dans la mort, la Passion reste une référence comme le montre l'analyse de son testament qui débute par une invocation marquée par la présence christique. Les seules invocations sont divines et renvoient à la Trinité et plus particulièrement au Christ souffrant. La princesse évoque sa « ferme confiance en la miséricorde de Dieu par les mérites de la Passion et de la mort de notre seigneur Jésus-Christ ». Sa foi dans le sacrifice du Christ lui permet de croire en l'Au-delà et en son propre Salut. Ensuite, l'analyse de ses dispositions au moment de sa mort témoigne de sa peur d'être enterrée vivante<sup>157</sup> :

« Je veux qu'aussitôt qu'on me croira expirée l'on me fasse des incisions à la plante des pieds et que l'on prenne les moyens possibles pour s'assurer de ma mort : après m'avoir arrangé dans mon lit et de manière que rien ne puisse me gêner ou empêcher la respiration l'on me gardera pendant 3 jours et 3 nuits avant de m'enterrer ».

La précision sur le délai d'attente entre sa mort et son inhumation montre l'importance de la prière en présence du corps : « retarder la mise en bière a vertu prophylactique contre tous les mauvais sorts »<sup>158</sup>. Mais l'attente de trois jours prend une dimension christocentrique qui se retrouve dans les testaments dès le XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, reculer son ensevelissement permet de suivre à la lettre le déroulement de la mort et de la résurrection du Christ. La messe de *requiem* peut alors coïncider avec l'envol de l'âme vers le ciel. Dans son testament, elle se place sous la protection du Christ sauveur et rédempteur.

### **3) La religion : un secours et une consolation face aux malheurs**

La religion est vue comme un soutien face aux amertumes de la vie, pour reprendre une formule de Louise de Condé. Elle donne plus largement un sens à une existence marquée par les déceptions et les souffrances. Elle est un moyen de gagner le bonheur éternel.

#### *a) Un soutien*

Dans ses difficultés, la religion est vue comme une force, un rempart ainsi qu'une

---

<sup>156</sup> *Imitation de Jésus-Christ*, Livre III, ch XVIII.

<sup>157</sup> Philippe ARIES, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, 641 p., chapitre 9 « Le mort vivant ».

<sup>158</sup> Jean-Louis BOURGEON, « La peur d'être enterré vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle : mythe ou réalité ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXX, janvier-mars 1983, le corps, le geste et la parole, p. 139-154.

consolation. Elle permet de supporter les déboires conjugaux : au désamour marital se substitue l'amour divin. Cette vision est corroborée par l'abbé Contri dans une lettre adressée au duc de Modène en décembre 1775 : « Son esprit, son courage ; sa religion la soutiennent »<sup>159</sup>. Cette idée est largement diffusée. Elle est développée par la marquise de Lambert qui conseille à sa fille : « un certain nombre de malheurs vous est destiné... enveloppez-vous du manteau de votre religion, elle vous sera d'un grand secours contre les faiblesses de la jeunesse et un asile assuré dans un âge plus avancé »<sup>160</sup>. Elle est présente sous la plume de la reine Marie Leszczyńska qui confie au président Hénault : « oh que la religion est une grande ressource, elle calme, elle console »<sup>161</sup>.

Pour Marie-Fortunée d'Este, la dévotion peut être une consolation. Si sa pratique religieuse est régulière, fréquente, elle s'accroît avec le temps. Il est cependant difficile, en raison de l'absence de sources fournies avant 1775, de voir si la séparation entraîne une réelle accentuation de ses pratiques religieuses. Toutefois, une inflexion de sa sensibilité religieuse a été soulignée au cœur des années 1780 sous l'influence de Marie de Courson. Or, le choix d'une telle compagnie peut révéler un changement d'état d'esprit de la princesse à cette période. Plusieurs éléments contribuent à la présence accrue de la religion dans sa vie. Le vieillissement peut être une première raison et sa retraite sociale et spirituelle pourrait être interprétée comme le reflet des positions traditionnelles qui voient dans la vieillesse un moment où il faut se retirer du monde dans le droit fil de la retraite augustinienne<sup>162</sup>. La mort de ses parents, sa sœur cadette en 1774, ses tantes Henriette et Bénédicte en 1777, Amélie en 1778 et surtout le duc de Modène en 1780, et des membres de son entourage italien venus en France quasiment avec elle, l'abbé Contri en décembre 1781, Brési en décembre 1782, sa gouvernante Pia Marescotti en mai 1788, ont provoqué un vide immense que seule la religion peut combler. Après cette succession de décès, la princesse est désormais seule à Paris et les liens avec Modène se sont largement distendus. L'acquisition du *Traité de la paix intérieure* en 1786 peut alors être vue comme un moyen de retrouver la sérénité face aux difficultés, la maladie, les deuils comme l'indique le Capucin : « Tournez-vous vers Dieu par un regard simple et amoureux, il vous remplira le cœur de consolation »<sup>163</sup>.

---

<sup>159</sup> ASMo, Cancelleria ducale estero, Ambasciatori Agenti, corrispondenti estensi, Francia, 219, abbé Contri, lettre du 16 décembre 1775.

<sup>160</sup> Marquise de LAMBERT, *Avis d'une mère à sa fille*, p. 57-58.

<sup>161</sup> *Lettres inédites de la reine Marie Leszczyńska et de la duchesse de Luynes au président Hénault*, publiées par M. Victor DES DIGUERES, Paris, H. Champion, 1886, 469 p., lettre du 22 décembre 1766, p. 458.

<sup>162</sup> David G. TROYANSKY, *Miroirs de la vieillesse : en France au siècle des Lumières*, Paris, Eshel, 1989 [trad. Française 1992], 275 p.

<sup>163</sup> Ambroise de LOMBEZ, *op. cit.* p. 235.

b) *Une voie d'accès au bonheur ?*

Si la religion est une consolation, elle peut être une voie d'accès au bonheur. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle émerge l'idée selon laquelle le bonheur terrestre est possible<sup>164</sup>. La recherche du bonheur forme l'un de ses grands enjeux de l'enseignement chrétien comme le souligne Muratori, les lois divines : « ne tendent toutes qu'à nous rendre heureux dans la vie et à nous procurer un bonheur éternel dans l'autre »<sup>165</sup>. Or, la quête du bonheur terrestre par la princesse débouche sur des désillusions. Le bonheur familial est inaccessible face à l'effritement de ses relations avec son père ou la mésentente dans la famille Conti. Le bonheur conjugal qui est valorisé depuis la Contre-Réforme et le développement de traités sur le mariage<sup>166</sup> est impossible. Après les illusions de ses premières années de mariage, la séparation met un terme à cette quête du bonheur. Dès lors, dans ces conditions, la félicité terrestre est illusoire et les malheurs qui semblent s'abattre sur la princesse ne peuvent être vus que comme un chemin de croix qui la conduit vers le Salut et le bonheur éternel. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les paroles de Louise de Condé. Elle écrit au comte d'Espinchal au sujet de la princesse : « elle est malheureuse, l'a toujours été et le sera toujours car elle a un caractère propre à cela »<sup>167</sup> et pourtant elle déclare à Marie-Fortunée d'Este : « votre âme est faite pour connaître le bonheur et mon sincère attachement pour vous me fait vivement désirer que vous le goûtiez de toute son étendue »<sup>168</sup>. Ses propos soulignent l'opposition entre son inaptitude au bonheur mondain, terrestre et au contraire ses vertus spirituelles qui doivent lui faire gagner le bonheur éternel.

Néanmoins, les malheurs terrestres secouent sa foi comme le démontre la réponse de Louise de Condé à l'une de ses lettres : « ce que vous mandez sur l'état de votre santé m'a bien affectée ; ce redoublement de toux a dû être pénible et bien plus encore les privations qu'il a apportées à votre ferveur qui à ce qui me semble tempère au moins ce que l'on nomme les amertumes de la vie »<sup>169</sup>. De même, Marie-Fortunée d'Este écrit en 1802 à Adélaïde d'Orléans : « la main de Dieu s'est appesantie sur moi mais j'espère que vos prières obtiendront de sa bonté infinie les grâces qui me sont nécessaires »<sup>170</sup>. Malgré tout, les malheurs sont supportés car ils sont des signes divins. C'est une façon pour la princesse de

---

<sup>164</sup> Robert MAUZI, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1994 (réed. 1960), 725 p.

<sup>165</sup> L.-A. MURATORI, *De la véritable dévotion*, p. 8-9.

<sup>166</sup> Maurice DAUMAS, *Le mariage amoureux : histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, 335 p.

<sup>167</sup> Claude-Alain SARRE, *op. cit.*, p. 76.

<sup>168</sup> Louise de CONDE, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, op. cit.*, lettre du 15 avril 1796.

<sup>169</sup> *Ibid.*

<sup>170</sup> 300 AP IV, 20\*, Lettres de la princesse de Conti à Adélaïde d'Orléans, 29 septembre 1802.

donner un sens à une existence qui n'a sûrement pas suivi le cours qu'elle avait pu envisager depuis Modène au temps de sa prime jeunesse. C'est un moyen d'accepter les désillusions de son arrivée en France, la séparation, le déclassement, et la fuite de l'émigration.

\*  
\* \*

En effet, l'émigration accentue cette lecture spirituelle. Désormais hors du monde mondain, elle entre dans un monde religieux en se plaçant sous la protection des couvents. Son existence est entièrement placée sous le signe de la Providence, de la soumission aux ordres divins comme le narre sa dame d'honneur dans une lettre écrite à Adélaïde d'Orléans le 18 juin 1802 :

« Enfin, après avoir prié, s'être confessée et fait ses dévotions, il paraît que le Bon Dieu lui a indiqué et inspiré le seul parti raisonnable qu'elle ait à prendre qui est de se mettre dans un couvent avec ses femmes »<sup>171</sup>.

Dans ce monde des religieuses, Dieu et ses signes sont omniprésents pour la princesse de Conti et renforcent l'interprétation qu'elle fait de son existence. Tous les événements et les périples de son existence sont voulus et décidés par Dieu en vue de son Salut. Sa vie terrestre entière apparaît comme un sacrifice dans l'attente de la vie éternelle.

Les comptes et les éclairages apportent ainsi un éclairage sur la piété de la princesse de Conti. Ils permettent de voir comment la religion imprègne l'ensemble de l'existence de la princesse. C'est une pratique religieuse plus spontanée, plus ressentie qu'intellectualisée et cet aspect peut apparaître comme une spécificité féminine. Elle passe par l'émotion, d'où peut-être son goût pour les cérémonies publiques, chantées, et l'importance de sa générosité. Dans ses pratiques, la princesse reste une Italienne comme en témoignent la fréquentation des Théatins et des Visitandines qui rappellent les relations anciennes et fortes tissées par la famille d'Este avec ces communautés. Ses dévotions sont articulées à son rang ainsi que le montrent sa participation aux grandes fêtes religieuses, la protection accordée aux Filles de l'Union Chrétienne. Les modèles pourraient être Anne d'Autriche ou Marie Leszczyńska qui offrent l'image de la parfaite reine chrétienne dont la vie est organisée autour de la visite de couvents et la pratique active de la charité. Comme la reine Marie ou le dauphin, la princesse est proche des jésuites. Mais le rôle de l'abbé Barruel n'est guère mis en évidence dans la documentation tandis que l'influence de la comtesse de Courson est bien visible dans les

---

<sup>171</sup> Arch. nat., 300 AP III, 7, Lettres de la comtesse Desroches à Madame Adélaïde, 18 juin 1802.

années 1780. A cette période, la princesse s'écarte de la vie mondaine et ses pratiques dévotionnelles s'accroissent tout comme sa générosité. Le vieillissement, la succession de deuils affectent la princesse qui se tourne plus profondément vers la religion. La figure du Christ prend de l'importance comme le montrent ses lectures, sa participation au culte du Saint-Sacrement ou sa fréquentation de communautés religieuses tournées vers cette dévotion. Pour la princesse, le Christ apparaît comme un modèle et un soutien. Le Christ souffrant est particulièrement vénéré et la Passion lui permet d'espérer en son propre salut. Cet espoir placé dans la miséricorde divine s'accroît avec l'émigration qui s'apparente à un long chemin de croix parsemé d'épreuves voulues par Dieu. Désormais à l'écart du monde, vivant principalement dans les communautés religieuses, la princesse procède à une interprétation spirituelle de sa vie. Ses malheurs sont vus comme des épreuves voulues par Dieu. Les souffrances sont acceptées, elles sont à la mesure de son rang et permettent de donner un sens à une existence malheureuse qui semble être l'assurance d'un bonheur éternel.

Au terme de cette étude de la place de la princesse dans le monde, plusieurs points sont à retenir.

Tout d'abord, sa sociabilité est fondamentalement articulée à son rang. Elle doit se déployer dans des espaces privilégiés, la cour, les sociétés aristocratiques, et autour d'activités distinctives, le jeu, le dessin, la lecture... Ensuite, la princesse s'adapte partiellement aux nouvelles normes sociales qui se diffusent au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, l'évolution de la cour au siècle des Lumières écarte progressivement les princes du sang de la société aulique et la présence de Marie-Fortunée d'Este à Versailles est dès 1759 superficielle. Mais elle demeure à l'écart des cercles en vogue. Elle crée autour d'elle un groupe formé de grandes familles qui ne constitue pas une société courue, réputée pour sa conversation, ses idées. Bien au contraire, ses pratiques apparaissent aux yeux de ses contemporains d'un autre temps. Elle est à rebours des nouvelles valeurs de sociabilité. Dès lors, l'originalité de la princesse réside dans sa posture à part. Elle s'écarte progressivement de la cour, n'y paraissant que lorsque les devoirs de son rang l'exigent. De même, elle se retire de la sociabilité aristocratique sur le modèle du duc de Penthièvre. Marie-Fortunée d'Este se présente comme l'incarnation de l'honnêteté chrétienne et cherche à concilier ses devoirs de princesse et de chrétienne associés à la défense d'une société d'ordres et catholique.

Marie-Fortunée d'Este apparaît comme une princesse italienne, catholique et charitable. Elle poursuit des pratiques héritées de sa jeunesse modénaise et conserve un entourage aux attaches italiennes. Néanmoins, dans les années 1780, les liens avec le duché s'estompent et elle ne joue plus le rôle d'intermédiaire entre la France et l'Italie. Davantage esseulée, n'ayant plus cette fonction quasi diplomatique, devenue une femme séparée et d'âge mûr dans une cour rajeunie, elle mène alors entre Triel et Paris une vie de retrait tournée vers la religion. L'entrée synchrone dans son entourage de Marie de Courson participe à ce changement. Les pratiques de dévotion et de charité s'accroissent. La religion tend progressivement à organiser son quotidien. Sa vie prend une dimension plus spirituelle au moment de l'émigration. Le secours de la religion est une façon de supporter l'exil, l'échec et une vie malheureuse.

Il ressort de ce portrait social de la princesse de Conti une posture originale à la frontière entre la cour et la clôture, une limite qu'elle franchit à l'occasion d'événements



politiques et lorsqu'elle fait des couvents un lieu de refuge lors de l'émigration.

Marie-Fortunée d'Este apparaît comme une personne un peu terne, austère et bienveillante. Cette image d'une princesse triste et sévère est donc en décalage avec une historiographie qui a longtemps associé le XVIII<sup>e</sup> siècle à une sociabilité joyeuse et frivole. Elle serait donc un moyen de comprendre le long silence qui entoure cette femme pendant deux siècles.

## Conclusion générale

Au terme de ce travail, se dégage le portrait d'une princesse oubliée. L'analyse thématique conduite à partir de la consommation dans des domaines divers : l'habitation, le vêtement, les occupations, la sociabilité, les lectures a offert la possibilité de présenter les diverses facettes de cette princesse. Les comptes et les correspondances de Marie-Fortunée d'Este ont permis d'examiner ses comportements, les enjeux multiples d'une consommation qui sous-tendent le rang d'une princesse du sang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au fil des lignes de comptes se dévoilent les goûts personnels de cette femme. La documentation très précise et détaillée a été une porte d'entrée originale dans l'univers mental, intellectuel, social, religieux de la princesse de Conti par le prisme de son environnement matériel. Comptes et correspondances ont offert la possibilité de penser son individualité en rapport avec sa société -celle des princes- et celle de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils interrogent ainsi la part de liberté, d'autonomie d'une personne face à des cadres normatifs.

Parvenue au terme de cette recherche, la tentation est légitime de recomposer le puzzle et de donner une cohérence à la biographie de la princesse. De là surgit le défi biographique : comment parvenir à sonder tous les aspects d'une vie, à saisir une personne dans son intégralité ? Or, le sujet biographié est incomplet et nous n'avons pas cherché à combler les silences par le recours à une contextualisation qui aurait servi de toile de fond, de prétexte. A partir de l'examen de la vie de la princesse, plusieurs points sont à souligner.

En premier lieu, princesse modénaise, Marie-Fortunée d'Este demeure une Italienne toute sa vie. Le choix d'un entourage domestique proche d'origine italienne, autour du trésorier et de sa famille et de la gouvernante, en est un premier signe. Ses lectures, ses occupations témoignent des liens culturels forts qu'elle entretient avec sa patrie d'origine. Sa correspondance démontre son désir de conserver des relations étroites avec sa famille. Elle y exprime son mal du pays et son sentiment d'être une étrangère à Paris. De 1759 à 1789, la princesse est une expatriée qui connaît des difficultés à trouver sa place dans la société aristocratique française. Seul, le château de Triel peut représenter un refuge. En ce sens, sa vie

française prend la forme d'une migration de maintien définie par Paul-André Rosenthal<sup>1</sup>. Ses convictions religieuses, sa piété demeurent un élément central dans son existence. C'est un héritage italien comme le montre le choix d'un entourage religieux formé de membres de communautés particulièrement dynamiques à Modène.

Elle est aussi une grande aristocrate, une princesse du sang. De fait, sa consommation est induite par son rang. La dépense somptuaire définit et démontre la puissance, la supériorité sociale. En cela, le cas de la princesse de Conti conforte et complète les études antérieures sur la consommation aristocratique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il rappelle l'importance sociale et identitaire de la consommation ostentatoire fondée sur le luxe, l'apparat, la nouveauté, la mode. Comme l'ont montré les chapitres sur les dépenses alimentaires, vestimentaires ou décoratives, les objets possédés sont des signes éminemment distinctifs qui concrétisent la différence entre l'aristocratie et le reste du second ordre. L'apparat touche tous les domaines. Les frais d'entretien et de fonctionnement de la maison participent à la manifestation du rang. Le faste se déploie au quotidien par l'accès à des biens dont sont écartés la plupart des Français. Il imite ou s'inspire de la famille royale et nécessite le recours à des marchands particuliers, fournisseurs du luxe princier. Sa consommation est distinctive et sous-tendue par les nouveaux critères qui définissent le luxe au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa consommation allie les normes de l'apparat princier fondé sur la profusion, le choix de couleurs symboliques, et les nouvelles règles de la mode et du bon goût. La princesse cherche à adapter sa consommation à ses nouvelles prescriptions comme en témoignent l'aménagement de ses appartements où se diffusent le confort, les motifs antiques et fleuris, l'introduction de nouveaux tissus et de nouvelles robes dans sa garde-robe.

La consommation doit aussi témoigner du statut particulier de la princesse du sang. Ce travail veut apporter un éclairage sur ce troisième cercle autour du roi qui demeure encore mal connu particulièrement pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Etre une princesse passe par la création de cadres spécifiques qui soutiennent et manifestent sa position sociale. Son rang implique une structure en maison calquée sur le modèle royal, qui doit permettre le service princier, et induit la présence de domestiques nombreux aux fonctions et à la titulature spécifiques et d'une suite aristocratique formée de familles anciennes et militaires. Enfin, l'appartenance à la famille royale élargie impose une fréquentation régulière de la cour. Dès lors, cette étude centrée sur la princesse de Conti offre un regard sur la société aulique du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle souligne la position particulière des princes du sang qui appartiennent à un entre-deux entre la famille royale proprement dite et les ducs et pairs. Le développement des

---

<sup>1</sup> Paul-André ROSENTAL, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45e année, n° 6, 1990. p. 1403-1431.

maisons des comtes d'Artois et de Provence et de leur famille a contribué à valoriser la famille proche du roi. La mise à distance progressive de ses cousins de plus en plus éloignés dans l'arbre généalogique des Bourbons crée des tensions voire des conflits politiques et provoquent parfois leur exil temporaire de la cour. Enfin, cette étude de cas permet d'approcher la société des princes et des princesses de l'intérieur et tout particulièrement la famille Conti. Son appartenance au monde princier se manifeste, du moins dans un premier temps, par sa présence dans leurs cercles de sociabilité formés dans leurs multiples résidences autour de pratiques distinctives : conversation, chasses, jeux, pièces de théâtre... On peut alors noter les liens relativement étroits entre les sociétés des familles d'Orléans, de Conti et de Penthièvre et au contraire la position un peu à part des princes de Condé. Ce travail permet de mettre en évidence le rôle et la place des Conti. Si la faveur royale conduit Louis-François de Bourbon-Conti à jouer un rôle politique notamment au sein du Secret du roi, les tensions avec la marquise de Pompadour conduisent à sa disgrâce. Mal en cour, la famille Conti a, au cœur des années 1770, peu de poids à Versailles comme le montrent les vicissitudes de son logement. Si les relations sont tendues entre le roi et le prince de Conti qui mène une politique d'opposition à la monarchie, elles sont difficiles entre le père et le fils. Marie-Fortunée suit son beau-père en ne paraissant que de façon limitée à Versailles ou en suivant l'exil des princes du sang en 1771. Si Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti prend le parti du roi, il ne dispose pas du charisme de son père et en définitive ne joue guère de rôle politique, diplomatique ou même culturel et artistique. Dès lors, la position de cette famille après la mort du prince de Conti en 1776 est affaiblie. L'entregent limité de la princesse à la cour peut être aussi vu comme le reflet de la perte d'influence des Conti à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, la consommation de Marie-Fortunée d'Este est sous-tendue par des enjeux complexes liés à son appartenance à la très haute aristocratie et à la famille Conti. Elle s'appuie sur des revenus qui permettent de soutenir ce train de vie fastueux. La pension du prince de Conti de 150 000 livres annuelles complétée par celle du roi de 30 000 livres représente en définitive le revenu minimum indispensable au train de vie princier. Pour Marie-Fortunée d'Este, la première pension accordée par son époux est insuffisante. Un revenu de 180 000 livres, qui la place au sommet de la hiérarchie sociale française mais à la base de celle des princes, semble indispensable pour que la princesse puisse tenir convenablement son rang. Or, malgré cette somme importante, la princesse de Conti est la plus pauvre parmi les plus riches. Dès lors, la spécificité de cette épouse séparée tient dans cette position un peu inconfortable : comment tenir son rang tout en maintenant des comptes équilibrés et en évitant la ruine. Apparaît ainsi l'originalité de sa posture qui cherche à

concilier les exigences de son rang et des impératifs financiers.

La documentation porte à s'intéresser aux conséquences de la séparation de 1776. Elle est manifeste dans la consommation, le train de vie et dans la vie sociale et spirituelle de la princesse. Sa consommation apparaît un peu terne. L'absence des fournisseurs les plus courus, parmi les marchandes de modes ou les marchands merciers, est un signe. La princesse suit de façon lointaine les modes. Le renouvellement de sa parure ou de son intérieur est limité. De même, sa position au dernier rang dans la hiérarchie princière y compris des revenus impose la possession d'une maison de taille modeste, moins complète et moins spécialisée que celle de ses cousins ou cousines. De la même manière, les familles nobiliaires au service de Marie-Fortunée d'Este sont peu renommées, peu intégrées à la société de cour. A la hiérarchie des rangs correspond une hiérarchie des consommations. Cela est encore plus visible à partir de 1776. La séparation marque un affaiblissement de la position de la princesse de Conti. Son indépendance financière l'oblige à mener un train de vie plus réduit puisqu'elle ne bénéficie plus de la caution financière ou du crédit de la maison Conti. Ses comptes doivent être équilibrés et elle se démarque de l'endettement massif, par ailleurs souligné, des aristocrates. Ses finances sont globalement solides jusqu'à ce que la Révolution les mette à mal, ce qui souligne la fragilité de la position financière de la princesse dont les revenus, majoritairement des pensions, sont attachés à son statut d'épouse séparée et dépendants du système économique et social de l'Ancien Régime.

La rupture de 1776 marque une inflexion dans la vie sociale de la princesse. Placée en dernière position dans la hiérarchie princière par son appartenance à la branche des Conti, sans charge à la cour, le rôle et l'influence de la princesse sont faibles. La fin des années 1760 constitue l'acmé de sa participation au cérémonial essentiellement pour des raisons conjoncturelles liées à un déficit de princesse du sang. Ensuite, sa fréquentation du monde aulique est plus limitée. Pour autant, parce que la cour est fondatrice de son identité princière, parce qu'elle est la condition *sine qua non* de son statut, elle continue de fréquenter -mais rarement- le monde aulique. Les années 1780 sont une seconde rupture dans la conduite de sa vie et voient émerger une certaine autonomie de la princesse. Elle se concrétise par des acquisitions immobilières, le château de Triel en 1781, l'hôtel parisien en 1787. La princesse prend des initiatives dans le domaine de la décoration intérieure en choisissant un architecte, Pierre Convers, et en le parrainant notamment pour réaliser à Paris la nouvelle église des Filles de l'Union Chrétienne. Une rupture se manifeste dans le choix des membres de sa suite aristocratique. Elle écarte les familles appartenant à la mouvance des Conti et choisit des nobles plus proches de la nébuleuse du duc de Penthièvre et originaires de Bretagne ou de

Normandie. De la même manière, elle s'éloigne progressivement des cercles curiaux et princiers pour vivre auprès de son beau-frère. A partir de 1781, elle mène une vie plus retirée, entre Paris et Triel, avec quelques séjours chez le duc de Penthièvre et des apparitions rarissimes à Versailles.

Si le retrait de la vie sociale est un choix de la princesse, il est aussi la conséquence de plusieurs facteurs. A partir des années 1780, son existence est davantage placée sous le signe de la souffrance. Les décès successifs de son père et de ses proches sont une première épreuve. La princesse est fréquemment souffreteuse et régulièrement malade. Pour apaiser ses douleurs, la princesse se tourne vers la religion comme le montre la multiplication des établissements religieux fréquentés et l'inflation de ses pratiques dévotionnelles et de sa charité. Dès lors, ce changement dans la conduite de sa vie apparaît à rebours du renouvellement synchrone de la cour. Elle représente la vieille génération à un moment où émerge un nouvel entourage autour d'une reine de 20 ans. En effet, entre les lignes de comptes, se dessine l'image d'une princesse attachée à ses prérogatives, aux devoirs imposés par son rang mais aussi aux normes et codes sociaux qui organisent la société d'Ancien Régime. Or, elle apparaît comme un conservatoire de ces pratiques à un moment où elles sont bousculées et moquées du plus haut de l'Etat avec la jeune reine Marie-Antoinette qui prend des libertés avec l'étiquette. Pour ses contemporains, elle est déjà une figure du passé par ses manières de « l'ancienne cour » et son cercle de vieilles maréchaux. Ses contemporains lui rendent visite bien plus par respect des normes sociales que par plaisir. Ses manières aussi bien que les vicissitudes de sa vie conjugales sont moquées. Cette image quelque peu négative peut expliquer ce mouvement de repli de la princesse qui ne se retrouve plus dans la société en mouvement du dernier XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle s'entoure alors de femmes partageant ses valeurs et ses convictions. Par cette position de repli, ne jouant guère de rôle dans la société, ayant peu d'influences, elle ne peut attirer une suite brillante. Elle est désormais servi par des nobles issus de familles de rang très modeste, bien peu insérées dans le monde curial.

Il résulte de l'examen de la vie de Marie-Fortunée l'image d'une femme catholique un peu étrangère à son siècle surtout avec l'arrivée au pouvoir de Louis XVI. Elle est très éloignée des figures -vite critiquée de Marie-Antoinette- ou valorisées des salonniers. C'est une dévote et une femme en quête spirituelle dont l'image a été gommée par des figures plus brillantes et plus ancrées dans la sociabilité.

Dans ce parcours de vie, plusieurs influences sont à souligner. Le duc de Penthièvre exerce une protection fraternelle et accompagne son existence dès la fin des années 1760. Avec la séparation, sa protection devient plus forte : il est tour à tour médiateur, en novembre

1775, confient des souffrances de la princesse et caution financière lors de l'acquisition du château et de l'hôtel. Son rôle vient nuancer l'indépendance des femmes, qui même séparées, restent encore soumises à une forme de protection masculine. L'influence de Marie de Courson doit être relevée. Elle s'exerce principalement dans le domaine religieux et infléchit la pratique dévotionnelle de la princesse dans le milieu des années 1780. En revanche, l'absence de l'époux est particulièrement criante. Le prince et son épouse mènent deux vies parallèles. L'étude de dossier des préparatifs du mariage offre la chronique d'une séparation annoncée tant le prince est hostile à toute idée d'union et de vie commune alors que les correspondances de la princesse font entendre la douleur de l'absence : en 1759-1760, elle s'épuise à conquérir son mari et la rupture met fin à ses illusions. Néanmoins, en 1803, sa première disposition testamentaire est adressée à son époux : « Je prie M. le prince de Conti mon mari d'être persuadé que je n'ai pas cessé d'avoir pour lui les sentiments que je lui devais, je lui demande pardon des mécontentements que j'ai pu lui avoir donnés et je l'assure que j'emporte en mourant le regret de n'avoir pu me réunir à lui ».

Ainsi, les différentes temporalités qui rythment l'existence de Marie-Fortunée d'Este peuvent être mises à jour. L'enfance et la jeunesse modénaises sont mouvementées, marquées par l'exil puis la vie dans une cour médiocre. En 1759, la rupture est totale, la princesse arrive dans une cour brillante et elle est présente dans la société du prince de Conti et celles des princes du sang. Mais dès le début des années 1770, elle suit le modèle de vie du duc de Penthièvre et la séparation marque une accélération de ce mouvement de retrait. Dans les années 1780, elle mène une existence beaucoup plus autonome, retirée dans ses résidences et aimantée par la religion. C'est une exilée de l'intérieur qui prend le chemin de l'émigration. Au final, se dégage de Marie-Fortunée l'image d'une princesse triste et inquiète. Son existence est marquée par les difficultés, elle subit l'exil aux deux extrémités de sa vie, et les désillusions notamment en 1759 et en 1775. Cette inquiétude est visible par l'intérêt que la princesse porte à l'actualité des années 1780. Sa « Grande Peur » culmine à l'été 1789 et elle émigre. Ce départ se fait en deux temps. Tout d'abord, elle est l'une des premières aristocrates à quitter Paris avant le 14 juillet et elle se réfugie à Châteaouvillain puis elle fuit la France en août suivant l'exemple des princes. Dans ce chemin de l'exil, elle trouve dans les couvents un abri face à un monde qu'elle avait redouté, qu'elle avait fui et qui lui semblait difficile à déchiffrer et à maîtriser.

L'étude sur la princesse de Conti a donc cherché à répondre à un double appel : celui d'Amanda Vickery qui soulignait l'importance d'envisager l'appropriation féminine des

biens, piste qu'elle a elle-même poursuivie<sup>2</sup> et celui d'Isabelle Poutrin qui posait la question : « qui sont les princesses ? »<sup>3</sup>.

Cette étude de cas apporte un éclairage sur le train de vie d'une princesse du sang et témoigne de l'importance sociale de la consommation tout particulièrement pour les femmes de l'aristocratie française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle souligne l'originalité de cette femme d'origine italienne, épouse séparée et seule princesse du sang à ne pas l'être de naissance à la cour de France. Elle a tenté d'examiner la personnalité de Marie-Fortunée d'Este, la complexité des enjeux identitaires qui ordonnent son existence. Les lignes de comptes un peu abruptes ont cependant apporté de très riches informations qui ont permis d'entrer au plus près de la vie d'une femme. L'étude de sa consommation fut l'occasion d'appréhender la densité sociale d'une vie afin de saisir les appartenances de la princesse mais aussi ses expériences multiples. Cette interaction entre l'individu et la société, entre l'expérience et les appartenances est un moyen de voir comment au-delà d'une inscription dans des catégories sociales peut être décelé le vécu singulier d'un homme ou d'une femme. Ce portrait à multiples facettes, multifocal, a permis de restituer toute la richesse et l'épaisseur d'un être méconnu, de faire entendre la voix d'une princesse qui ne parle guère. Il a révélé ses goûts, ses centres d'intérêt et a permis de dépasser l'image terne, négative et un peu ironique de cette épouse délaissée et de cette princesse relativement déchuée.

Au seuil de cette étude, il convient désormais de s'interroger sur les prolongements de recherche qu'elle peut entraîner. Trois grands axes de réflexion pourraient être envisagés.

En premier lieu, le service princier pourrait être considéré de façon plus ample. Le second chapitre a montré les liens de famille, de fidélités qui pouvaient exister entre les nobles au service de Marie-Fortunée d'Este et les membres des suites aristocratiques des maisons princières voire royales. Ce travail pourrait être étoffé à partir de deux angles d'approche. Tout d'abord, l'analyse de la composition des maisons princières et royales doit être amplifiée même si elles tendent à être relativement connues grâce aux travaux de Jean Duma<sup>4</sup>, Katia Béguin<sup>5</sup>, Ariane Boltanski<sup>6</sup>, ou pour les maisons royales ceux de Mathieu da

---

<sup>2</sup> Amanda VICKERY, *The gentleman's daughters... op. cit.*

<sup>3</sup> Isabelle POUTRIN, Marie-Karine SCHAUB (dir.), *Femmes et pouvoir politique : les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle... op. cit.*

<sup>4</sup> Jean DUMA, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

<sup>5</sup> Katia BEGUIN, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 463 p.

<sup>6</sup> Ariane BOLTANSKI, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.



Vinha<sup>7</sup> et de Sophie de Laverny<sup>8</sup>. Elle permettrait d'approfondir la question des réseaux d'alliance et de clientèles construits par les Grands notamment par le prisme d'une problématique fondée sur la relation entre la cour et l'assise provinciale de ces princes. Les Grands par une redistribution des charges et des pensions conservent une autorité sur leurs terres où ils ne se rendent guère du fait de leur présence à la cour. Ensuite, il pourrait être probant de s'intéresser aux nobles au service des princes afin de dresser le portrait de ces familles nobiliaires qui sont au service des Grands et sont liées entre elles par un enchevêtrement de liens matrimoniaux et de fidélité et vers qui convergent des réseaux provinciaux de dépendance. Cela a été envisagé dans le cas de la noblesse parisienne<sup>9</sup> et pourrait être analysé à l'échelle des provinces afin de voir comment cette noblesse « seconde » sert de relais aux Grands qui ont eux-mêmes une logique d'insertion curiale de leurs alliés ou cousins restés en province. Ce rôle de pivot, de « broker » a été saisi et souligné grâce à l'exemple des familles de Thianges, Durfort ou Mailly. La dimension géographique des réseaux est ainsi déterminante et mériterait des investigations plus poussées<sup>10</sup>.

Ensuite, la famille de Bourbon-Conti malgré sa place dans la famille royale élargie est encore trop mal connue. Comme cela a été souligné en introduction, les travaux sur cette branche cadette de la famille de Bourbon sont centrés sur quelques thématiques et personnages. Il manque une analyse globale de cette maison que ce soit au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de celle réalisée par Katia Béguin pour les princes de Condé, ou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Son fonctionnement, ses relations de fidélité doivent être étudiés tout comme les biens possédés, les terres administrées. En effet, les sources sont importantes. Le fonds de la maison Conti est

---

<sup>7</sup> Mathieu da VINHA, *Les valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, 515 p.

<sup>8</sup> Sophie DE LAVERNY, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 557 p.,

<sup>9</sup> Mathieu MARRAUD, *La noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2000, 571 p.

<sup>10</sup> Des travaux ont été entrepris pour l'Aquitaine et ont montré combien les réseaux familiaux se superposent aux liens de clientèle : 50 % des demoiselles de Saint-Cyr d'Aquitaine sont ainsi apparentées et 12 % des pages de la grande écurie et des demoiselles issus de la même province sont parents, Dominique PICCO, *Les demoiselles de Saint-Cyr*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Roche, Université de Paris I-Sorbonne, 1999, 3 vol. ; D. PICCO, « L'intégration des Aquitains aux structures royales à l'époque moderne », Josette PONTET, Jean-Paul JOURDAN, Marie BOISSON (textes réunis par), *À la recherche de l'Aquitaine*, Pessac, CAHMC, 2003, p. 205 à 239 ; Dominique PICCO, *Les demoiselles de Saint-Cyr*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Roche, Université de Paris I-Sorbonne, 1999, 3 vol. ; D. PICCO, « L'intégration des Aquitains aux structures royales à l'époque moderne », dans Josette PONTET, Jean-Paul JOURDAN, Marie BOISSON (textes réunis par), *À la recherche de l'Aquitaine*, Pessac, CAHMC, 2003, p. 205 à 239 ; D. PICCO, « Peut-on parler de modèle nobiliaire à propos des familles des demoiselles reçues à Saint-Cyr de 1686 à 1793 ? », *Actes du colloque La noblesse de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, un modèle social*, Université de Bordeaux III, mai 2001, Anglet, Atlantica, 2002, tome I, p. 173 à 198. Article mis en ligne sur le site Courdefrance.fr : < <http://cour-defrance.fr/article377.html>. >

désormais bien organisé<sup>11</sup>. Cette documentation pourrait être complétée par les fonds de la Bibliothèque historique de la ville de Paris<sup>12</sup> ou de la Bibliothèque Condé qui recèle des papiers plus anciens remontant au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> ou encore les ressources du Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq qui possède un fonds d'archives consacré à L'Isle-Adam et ses propriétaires.

Enfin, les princesses du sang demeurent méconnues. Si les études sur les reines, les maîtresses royales sont désormais bien développées, les princesses de la famille de Bourbon sont encore mal connues. Ce travail de vaste ampleur peut être mené dans plusieurs directions. Tout d'abord, à l'instar de cette thèse sur la princesse de Conti, des monographies, fondées sur la consommation, peuvent être déclinées sur les différentes princesses. Comme on l'a vu, les ressources du fonds de la maison Conti permettent ce travail sur d'autres figures féminines. Les comptes d'Anne-Marie Martinozzi<sup>14</sup> ont été conservés pour les années 1666-1671 ; ceux de Marie-Anne de Bourbon, Mademoiselle de Blois devenue l'épouse de Louis-Armand de Conti sont particulièrement volumineux<sup>15</sup>. La bibliothèque Condé à Chantilly contient de même une masse considérable de documents sur les princesses des familles de Conti<sup>16</sup> ou Condé : comptes<sup>17</sup>, inventaires après décès<sup>18</sup>, correspondances... Certains ont été

---

<sup>11</sup> La première partie rassemble des contrats de mariage, documents intéressant la succession des princes depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, Arch. nat., R3/1-49, titres de famille ; la seconde regroupe leurs comptes et les délibérations des conseils depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ainsi que des documents sur leur personnel et leurs résidences, Arch. nat., R3/50-257, maisons des princes de Conti. Activités des princes ; enfin, la troisième partie concerne tous les domaines possédés par cette famille avec les titres de propriété, les baux.

<sup>12</sup> BHVP, CP 4584 à 4599. Comptes de Manscourt, trésorier des princes de Conti. 1770-1786. CP 4600 à 4602. Comptes de Dubosc, trésorier des princes de Conti. 1737. 1740 et 1742.

<sup>13</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-A-005, Maison de Condé, Partage de la succession de Louis, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye, entre Henri, prince de Condé, et François, prince de Conti, 1584.

<sup>14</sup> Arch. nat., R3/113\* à 118\*, Anne-Marie Martinozzi, Comptes. 1666-1671

<sup>15</sup> Arch. nat., R3/139 à 142, comptes de la maison de Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, notamment pour la décoration et l'ameublement de son appartement de Versailles. 1688-1733 ; R<sup>3</sup> 143 et 144, dépenses de bouche. 1698, 1730-1731 ; R3/145 à 147, États des gages, pensions, étrennes et rentes du personnel de Marie-Anne de Bourbon, et notamment de deux jeunes filles turques. 1689-1729.

<sup>16</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 2-A-090-091, comptes rendus à Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, veuve de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, pour les années 1727 à 1734.

<sup>17</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 2-A-057, Comptes des recettes et dépenses de Mlle de Clermont de 1726 à 1730. 2-A-070-073 Conseil de tutelle de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, et de sa sœur Louise-Adélaïde. Décisions prises du 28 avril 1760 au 17 mars 1784

<sup>18</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 2-A-044 Inventaire fait après le décès de Louise-Françoise de Bourbon, veuve du prince de Condé Louis III, dite madame la Grande Duchesse ou Madame la Duchesse première douairière ; juin-septembre 1743 ; 2-A-053 Inventaire fait après le décès de Marie-Anne de Bourbon-Conti, duchesse de Bourbon, morte à l'hôtel de Condé, à Paris, le 21 mars 1720. 2-A-068 Inventaire dressé après le décès de Charlotte-Elisabeth-Godefride de Rohan-Soubise, princesse de Condé, morte le 5 mars 1760.

dépouillés afin de permettre des comparaisons avec la princesse de Conti<sup>19</sup>. Enfin, le fonds de la maison de France offre d'intéressantes perspectives de recherches sur les femmes de la famille d'Orléans<sup>20</sup>.

Cette approche monographique peut être complétée par un travail plus global sur le rang et le rôle de princesse du sang en examinant les prérogatives de ces cousines du roi au cours de l'époque moderne et tout particulièrement entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Une étude centrée sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle permettrait d'élargir les conclusions mises en évidence à partir du cas de la princesse de Conti et chercherait à considérer quels sont le train de vie et la place de la duchesse de Bourbon et de la duchesse de Chartres qui n'ont pas de charge à la cour, à un moment d'extension de la famille royale et d'éloignement des princes du sang. Cette recherche serait au-delà une voie pour réfléchir à la présence féminine à la cour de France en s'interrogeant sur deux figures particulières : celle des épouses séparées dont on peut trouver de nombreux exemples et notamment parmi les princesses avec la princesse de Conti et la duchesse de Bourbon, et celle des femmes d'âge mûr ou vieillissantes. Ces trois axes permettraient ainsi de concilier une histoire de la consommation, une histoire des réseaux de clientèle et une histoire des femmes renouvelée qui -au-delà des études sur les grandes figures féminines ou les femmes anonymes- pourrait porter son attention sur ces « illustres inconnues » de Versailles.

---

<sup>19</sup> Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé, Cabinet des Titres, 1-AB-025 Maison et dépenses de la princesse Louise de Condé, 1767-1783.

<sup>20</sup> Arch. nat., 300 AP I, Fonds de Dreux, 1-122. Papiers de famille des ducs et princes d'Orléans depuis Gaston d'Orléans jusqu'à Louis-Philippe. Successions. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.

# **ANNEXES**



# ANNEXES 1

## LA MAISON DE LA PRINCESSE DE CONTI

**Tableau 21: Répartition générale de la maison princière**

Dates	1776	1780	1787
Fonctions occupées			
Suite aristocratique	5	5	5
Bouche	8	10	9
Chambre	8	9	9
Livrée (sans les pages)	19	19	16
Trésorier	1	1	1
Chirurgien	1	1	1
La maison princière, ses domestiques et commensaux réguliers	42	45	41
Architecte/jardinier	1	0	2
Maîtres d'éducation	4	4	4
Aumônier et confesseur	2	1	1
Garçons et filles des domestiques	4	4	4
Professeur de dessin	0	1	1
Total de la maison parisienne	53	55	53
Versailles	4	4	4
Triel	0	0	6
Receveur de Triel	0	0	1
Suisse de Triel	0	0	1
<b>TOTAL DE LA MAISON PRINCIERE</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>65</b>

**Tableau 22 : Gages et subsistances des domestiques de la princesse de Conti selon les comptes**

(Les cases vides sont dues au manque d'informations)

Attributions	Gages en livres par an selon les comptes (1776-1792)	Subsistances et vin par jour en 1785	Subsistance et vin par jour en 1786	Subsistances par an en 1792	Total des rétributions annuelles en 1792
Dame d'honneur	4 000	Inclus dans les gages	-	Inclus dans les gages	4 000
Dame de compagnie	3 000	Inclus dans les gages	-	-	-
Ecuyer	3 000	Inclus dans les gages	-	-	-
Chirurgien	2 000	-	40 sols	Inclus dans les gages	2 000
Trésorier	1 000	42 sols	42 sols	547 L 10s	1547
Valet de pied	858	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	858
Receveur	812 L 10s	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	-	-
Contrôleur de bouche	800	42 sols	42 sols	-	-
Suisse	800	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	800
Cocher	613 ; 703	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	703
Frotteur	691	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	691
porteur	639	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	639
Porteur	638	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	638
Femme de chambre	600	32 sols 6 deniers	32 sols 6 deniers	456 L 5s	1056
Chef d'office	600	40 sols	-	-	-
Chef de cuisine	600	-	-	-	-
Garçon d'attelage	540	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	540
Postillon	540	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	Inclus dans les gages	540
Aide-pâtissier	400	37 sols 6 deniers	-	-	-
Valet de chambre	350	-	37 sols 6 deniers	547 L 10s	897
Coiffeur					
Femme de charge	344	30 sols	-	456 L 5s	800
Valet de chambre	190	40 sols	-	547 L 10	737
Concierge					
Garçon allumeur	180	-	-	-	-
Valet de chambre	150	40 sols	-	547 L 10s	697
Garçon du contrôleur	150	25 sols	-	456L 5s	606
Garçon de fourneaux	150	25 sols	-	456 L 5s	606
Garçon d'office	150	25 sols	-	-	-
Garçon laveur	150	25 sols	-	-	-
Garçon des pages	96	22 sols	-	-	-

**Tableau 23 : Composition de la Livrée de la princesse de Conti et de la duchesse de Bourbon**

Fonctions \ Dates	Princesse de Conti		Duchesse de Bourbon
	1776	1780	1781
Cochers	2	2	3
Délivreur	0	1	0
Fourier	1	0	0
Frotteur	1	1	2
Garçon d'attelage	2	2	0
Palefreniers	0	0	3
Postillons	2	2	4
<b>Total écurie</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
Balayeur	0	0	1
Domestique de l'écuyer	1	1	?
Garçon des pages	1	1	1
Pages	2	2	2
Piqueur (inspecteur de l'écurie)	0	0	1
Porteurs	4	4	4
Portier	0	0	1
Suisse	1	1	1
Valets de pied	4	4	4
<b>Total livrée (avec les pages)</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>27</b>

**Tableau 24 : La composition du secteur de la Bouche de la princesse de Conti et de la duchesse de Bourbon**

Fonctions \ Dates	Princesse de Conti		Duchesse de Bourbon
	1776	1780	1781
Contrôleur	1	1	1
Chef d'office	1	1	1
Chef de cuisine	1	1	1
Aide-rôtisseur/Rôtisseur	1	1	0
Aide-pâtissier/ Pâtissier	1	1	1
Laveur	0	0	2
Garçons	3	5	4
Aides	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>12</b>



**Tableau 25 : La composition de la Chambre de la princesse de Conti et de la duchesse de Bourbon**

Dates Fonctions	Princesse de Conti		Duchesse de Bourbon	
	1776	1780	1772	1781
Femmes de chambre	4	4	6	4
Femme de garde-robe	1	1	2	2
Femme de charge	0	1	0	0
Valets de chambre	3	4	4	4
Servante de garde-robe	0	0	2	1
Blanchisseuse	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

**Tableau 26 : Exemples de gages et appointements dans les maisons de trois princesses du sang**

Fonction	Princesse de Conti		Duchesse de Bourbon		Melle de Condé
	Sans les subsistances dans les comptes	Avec les subsistances en 1792	En 1772 (avec nourriture et autres)	En 1781 (non précisé)	En 1780 (avec gages et nourritures, bois)
Trésorier	1000	1547	-	-	-
Contrôleur de bouche	800	-	-	2 000	-
Chef d'office	600	-	-	1 400	-
Chef de cuisine	600	-	-	1000	-
Aide-pâtissier/pâtissier	400	-	-	885	-
Garçon de cuisine	150	606	-	360	-
Femme de chambre	600	1056	1200	1000	600
Femme de garde-robe	150	-	600	600	150
Servante de garde-robe	-	-	150	480	-
Blanchisseuse	-	-	1200	-	-
Frotteur	691	691	648	660	648
Valet de chambre	150	697	1000	1000	606
portefaix			600	-	
Valet de pied	858	858	-	864	540
porteur	638	638	-	660	480
Cocher de ville (cocher de campagne)	613 puis 703	703	-	866 (480)	864 (720)
Postillons	540	540	-	480	480

**Tableau 27 : Composition générale de la maison princière de 1776 à 1789**

	Fonction	1776	1777	février /nov. 1780	1783	1784	1787	1789
1	Dame d'honneur	Marquise de Rochedragon	Marquise de Rochedragon	Marquise de Rochedragon	Marquise de Rochedragon	Marquise de Rochedragon	Mme de Saint-Aignan	Comtesse des Roches
2	Dame de compagnie	Marquise de Saint-Aignan	Marquise de Saint-Aignan	Marquise de Saint-Aignan	Marquise de Saint-Aignan	Marquise de Saint-Aignan	Comtesse des Roches	Mme de Courson
3	Ecuyer	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet	Comte du Lincel du Bousquet
4	Page	M. de la Bussière	M. de la Bussière	M. de la Bussière/ M. de Villereau	M. de Villereau	M. de Villereau	M. Dupont de Compiègne	M. Dupont de Compiègne
5	Page	M. de Salvador	M. de Salvador	M. de Salvador/M. de Villereau	M. de Villereau	M. de Villereau/M. de Montarby	M. de Montarby/M. de Villereau	M. de Villereau
	Total de la suite aristocratique	5	5	5	5	5	5	5
6	Chirurgien	M. Ané	M. Ané	M. Ané	M. Ané	M. Ané	M. Joseph Bernat	M. Joseph Bernat
7	Médecin	?	?	?	?	?	?	Fumée
8	Trésorier	M. Brésy	M. Brésy	M. Brésy	M. Lombard	M. Lombard	M. Lombard	M. Lombard
9	Valet de chambre	M. Baldé	M. Baldé	M. Baldé	M. Baldé	M. Baldé (jusqu'en 1786)		
10	Valet de chambre	M. Dartois (Jean Baste)	M. Dartois (Jean Baste)	M. Dartois (Jean Baste)	M. Dartois (Jean Baste)	M. Dartois (Jean Baste)	Jacques Saint Riquier	Jacques Saint Riquier
11	Valet de chambre		Entrée de M. Royer	M. Royer qui devient concierge dans l'année				
12	Valet de chambre			Lacoste coiffeur	M. Patton (valet de chambre coiffeur)	M. Patton ?	M. Patton	M. Patton ?
	Valet de chambre/ concierge	M. Delaine	M. Delaine	M. Royer	M. Royer	M. Royer	M. Royer	M. Royer
13	Femme de chambre/ gouvernante	Melle Marescotti	Melle Marescotti	Melle Marescotti	Melle Marescotti	Melle Marescotti	Melle Marescotti	
14	Femme de chambre	Mme Brési	Mme Brési	Mme Brési	Mme Brési	Mme Brési	Mme Brési	Mme Brési
15	Femme de chambre	Melle Picque	Melle Picque	Melle Picque	Melle Picque	Melle Picque	Melle Picque	Mlle Picque
16	Femme de chambre	Mme Baldé	Mme Baldé	Mme Baldé)/Mme Bligny	Mme Bligny	Mme Bligny	Mme Mion (née Bligny)	Mme Mion
17	Femme de charge		Mme Royer	Mme Royer	Mme Royer	Mme Royer	Mme Royer	Mme Royer
18	Femme de garde- robe	Melle Houy	Melle Houy	Melle Houy qui devient Mme Dartois	Mme Dartois	/Mme Dartois	Mme Richer	Mme Richer/ Mme (veuve) Dartois
	La Chambre	8	10	9	10	10	9	8
19	Contrôleur	M. Rozier	M. Rozier	M. Rozier quitte vers avril 1781	M. Rué	M. Rué	M. Rué	M. Rué
20	Chef d'office	M. Guermante	M. Guermante	M. Guermante	M. Guermante	M. Guermante	M. Guermante	M. Guermante
21	Chef de cuisine	M. Duheno	M. Duheno	M. Duheno	M. Duheno	M. Duheno	M. Duheno	M. Duheno part à Chambéry
22	Aide-rôtisseur	M. Duchâteau	M. Duchâteau	Entrée M. Laroche	?	M. Pion	M. Pion	M. Pion
23	Aide-pâtissier/ pâtissier	M. Lebelle	M. Lebelle	M. Lebelle	M. Lebelle	M. Lebelle jusqu'en 1786	M. Levesque	M. Levesque
24	Garçon du contrôleur	M. Jourdain	Balthasar Espié	Balthasar Espié	?	?	Noël Deshayes à partir de 1786	Noël Deshayes

25	Garçon de fourneaux		Germain Raveneau	Germain Raveneau	Germain Raveneau	Germain Raveneau	Germain Raveneau	Germain Raveneau
26	Garçon d'office	Danse	Danse	Danse	Danse	Danse	Danse	Danse
27	Garçon d'office	Edme Laisseux	Edme Laisseux	Edme Laisseux	?	?		
28	Garçon allumeur				?	?	Henry Rance	
29	Garçon cuisinier laveur		Un	Un	Un	Un	Un	Armand
30	garçons de l'argenterie		Un					
	Total Bouche	8	11	10	6 ?	8	8	9
31	Délivreur/fourrier	M. Ferrand	M. Ferrand	M. Ferrand	M. Ferrand	M. Ferrand	M. Ferrand	M. Ferrand/Letoublon
32	Valet de pied	Jacques Saint-Riquier	Jacques Saint-Riquier	Jacques Saint-Riquier	Jacques Saint-Riquier	Jacques Saint-Riquier		
33	Valet de pied	Antoine Lucas	Antoine Lucas	Antoine Lucas	Antoine Lucas	Antoine Lucas	Antoine Lucas	Antoine Lucas
34	Valet de pied	Louis Royer	Louis Royer	Louis Royer	Louis Royer	Louis Royer	Michel Saint-Riquier	Michel Saint-Riquier
35	Valet de pied	Charles Hamel	Charles Hamel	Charles Hamel	Charles Hamel	Charles Hamel	Charles Hamel	Charles Hamel
36	Porteur	Michel Saint-Riquier	Michel Saint-Riquier	Michel Saint-Riquier	Michel Saint-Riquier (qualifié de valet de pied)	Michel Saint Riquier (devient valet de pied)		
37	Porteur	Jean-Baptiste Hamel	Jean-Baptiste Hamel	Hamel (meurt le 17 avril)/ Morinière?	Jean saint Riquier	Jean Saint-Riquier	Jean Saint-Riquier	Jean Saint Riquier part à Chambéry
38	Porteur	Gabriel Batton	Gabriel Batton	Gabriel Batton	Gabriel Batton	Gabriel Batton	Gabriel Batton	Gabriel Batton
39	Porteur	Claude Savoye	Claude Savoye	Claude Savoye	Claude Savoye	Claude Savoye	Claude Savoye	Morinière
40	Frotteur	François Mollié	François Mollié	François Mollié	François Mollié	François Mollié	François Mollié	François Mollié
41	Suisse	Willy	Willy	Simonain	Simonain	Michel Kalber	Michel Kalber	Michel Kalber
42	garçon du suisse (non gagé)	un	un	un	un	un	un	un
43	Cocher	Letoublon	Letoublon	Letoublon	Letoublon	Souder	Souder	Souder (meurt en mai)/Antoine Letoublon ensuite
44	Cocher	Parquoye	Parquoye ?	Pierre Lebrun	Pierre Lebrun (meurt en 1782)	Chapelle	Chapelle	Chapelle parti à Chambéry
45	Postillon	Loquet	Loquet	Loquet	Augustin arrivé en octobre 1781	Augustin	Mansais	Mansais parti à Chambéry
46	Postillon	Duprès	?	François Valliot	François Valliot	François Valliot	François Valliot	François Valliot à Chambéry
47	Garçon d'attelage	Jean Saint Riquier	Jean Saint Riquier	Jean Saint Riquier	Noël Ferrand	Noël Ferrand	Noël Ferrand	Noël Ferrand
48	Garçon d'attelage	Souder	Souder	Souder	Souder	Morinière	Leroux	Chapelier entré le 4 juin
49	Garçon de l'écuyer	Lebrun en juillet	Duparcq ?	Duparcq meurt en mars 1781	Morinière (devient garçon d'attelage)	?	?	Allebert
50	Garçon des pages		Lebrun ?	Lebrun	Lebrun	Lebrun	Lebrun	Lebrun
	Total livrée	19	19	19	19	18	16	17
51	jardinier à Paris						Durand	Lorrain
52	architecte						Pierre Convers	

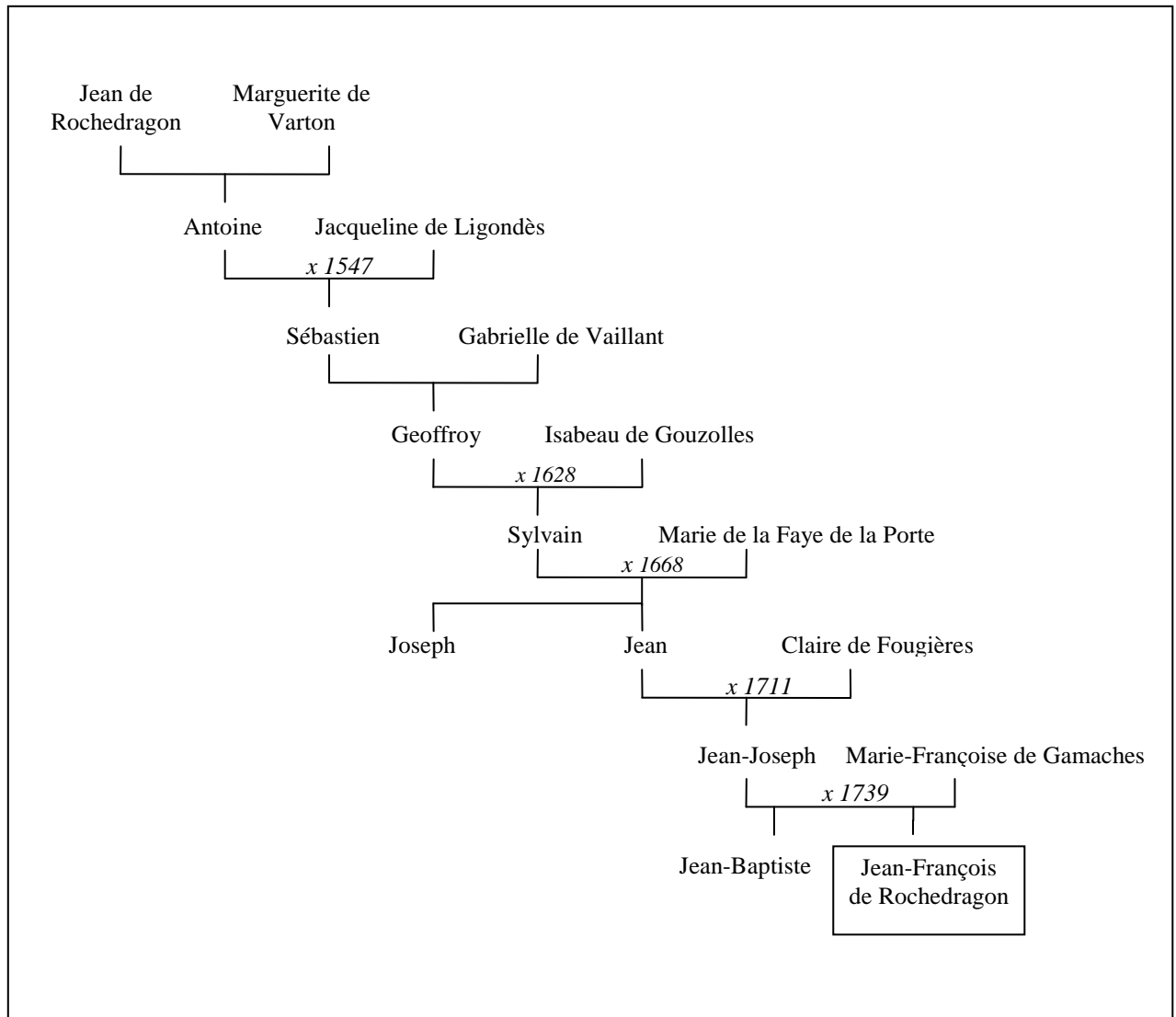
53	frotteur de Triel				Jean-Pierre d'Angeugé	Jean-Pierre d'Angeugé	Jean-Pierre d'Angeugé	Jean-Pierre d'Angeugé
54	garde-chasse de Triel				M. Le Maître	M. Le Maître	M. Le Maître	Augustin Vallerand
55	concierge de Triel				M. Sibon	M. Sibon	M. Sibon	M. Sibon
56	jardinier du potager de Triel				M. Gomé	M. Gomé	M. Gomé	M. Gomé
57	Jardinier du domaine de Triel				Jean Biennais	Jean Biennais	Jean Biennais	Jean Biennais
58	fille de basse-cour de Triel				une	une	une	une
59	Le receveur de Triel (non gagé)				M. Chenou	M. Chenou	M. Chenou	M. Chenou
	Total Triel				6	6	6	6
60	Femme de chambre de la dame d'honneur	une	une	une	une	une	une	une
61	Fille de Melle Marescotti	Madeleine Fourceaux	Madeleine Fourceaux	Madeleine Fourceaux	Madeleine Fourceaux	Madeleine Fourceaux		
62	Fille de Melle Marescotti	une	une	une	une	une	une	
63	Aumônier (non gagé)	abbé Copps moine irlandais	Barruel	Barruel	Barruel	Barruel	Barruel	Barruel
64	confesseur	Bernardin capucin	Bernardin capucin					
65	Maître d'éducation	Moithey	Moithey	Moithey	Moithey	Moithey	Moithey	Moithey
66	Maître d'éducation	Guillaume Danet	Guillaume Danet	Guillaume Danet	Guillaume Danet	Guillaume Danet	Guillaume Danet	Guillaume Danet
67	Maître d'éducation	Desbordes	Desbordes	Desbordes	Desbordes	Desbordes	Desbordes	Desbordes
68	Maître d'éducation	Vieillard	Vieillard	Vieillard	Vieillard	Vieillard	Vieillard	Vieillard

## ANNEXES 2

### LA SUITE ARISTOCRATIQUE DE MARIE-FORTUNÉE D'ESTE

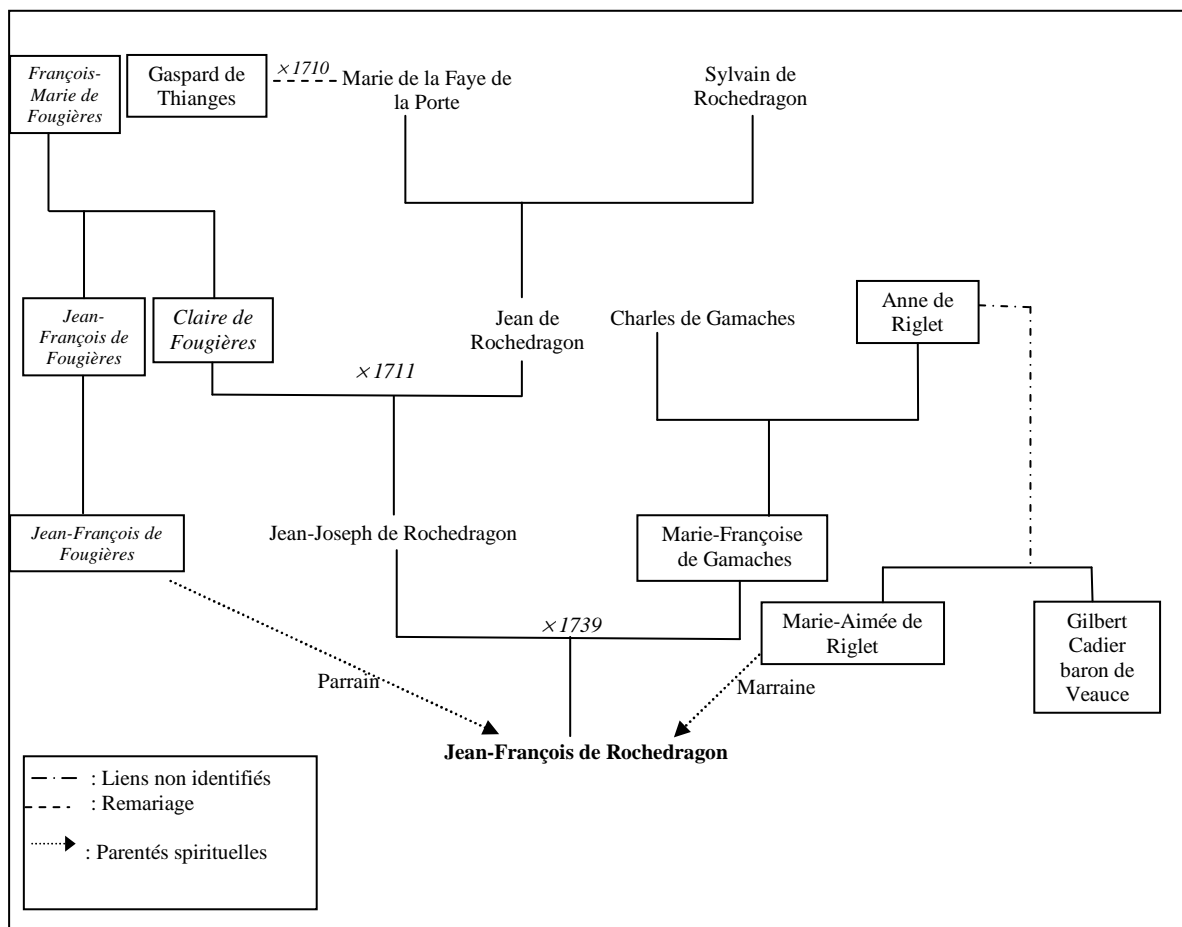
*NB* Sont notés en gras les membres des familles au service de la famille royale élargie et en italiques les témoins des mariages.

#### Généalogie 1 : Généalogie partielle des Rochedragon d'après les preuves pour les Honneurs de la cour en 1774<sup>21</sup>

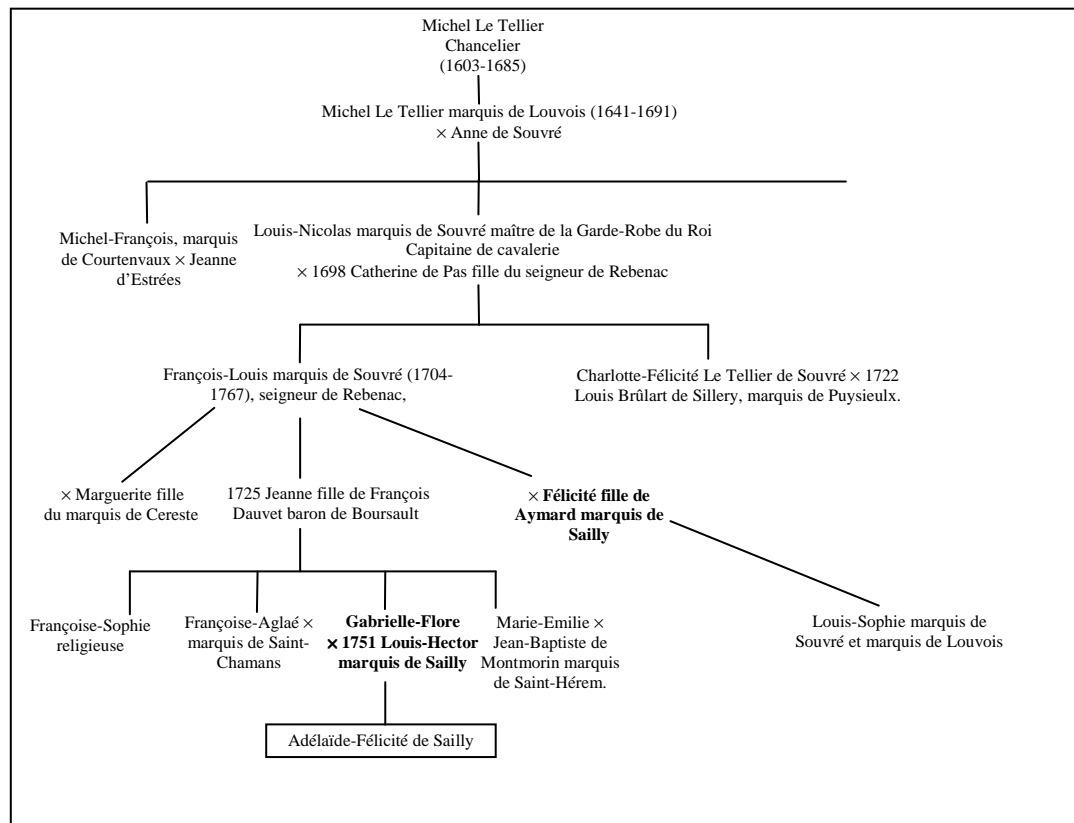


<sup>21</sup> Bibl. nat. France, Mss, Carré d'Hozier 545 (1667), Chérin 174 (1774).

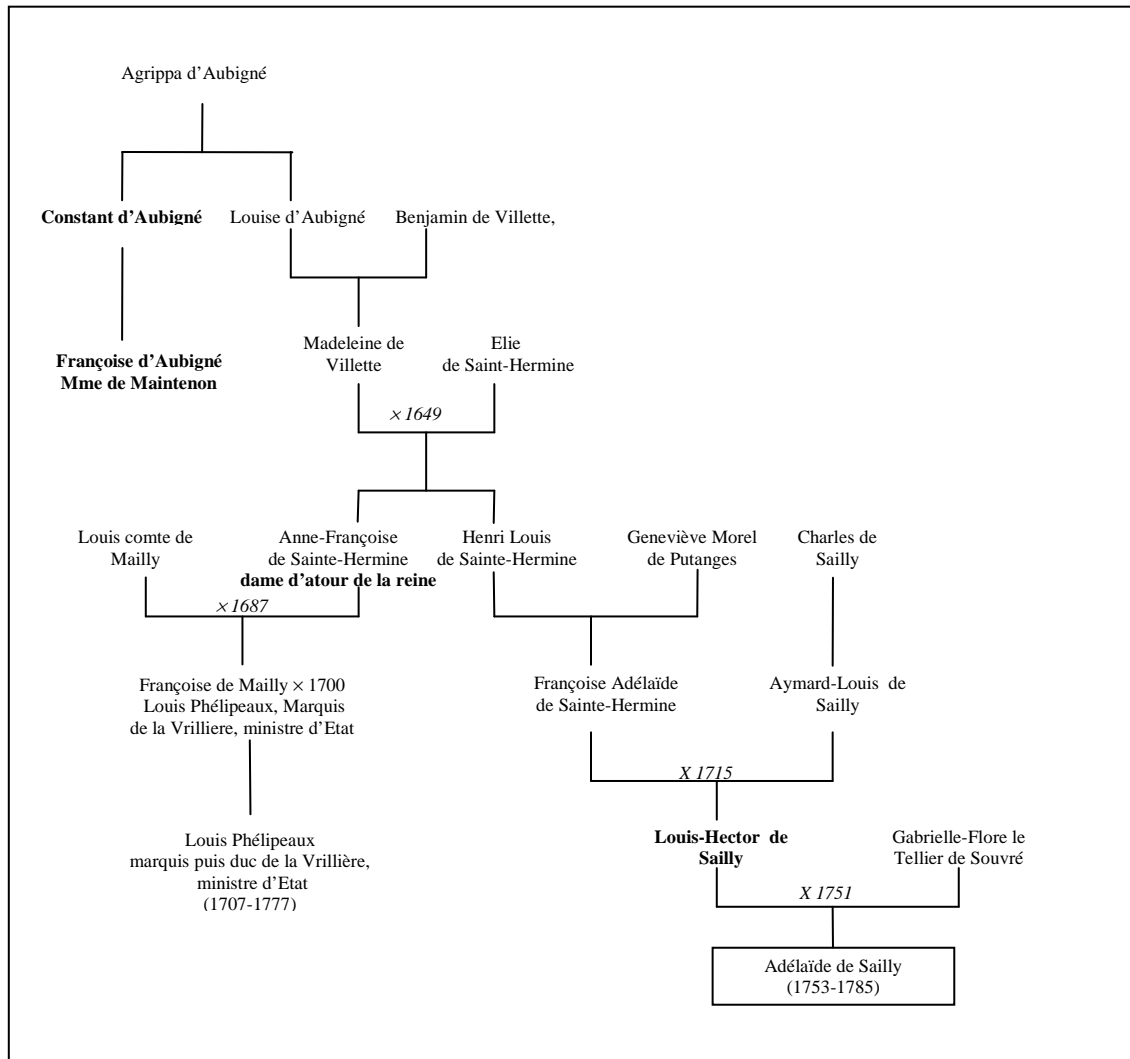
## Généalogie 2 : Les alliances et parentèles de la famille de Rochedragon



### Généalogie 3 : Adélaïde de Sailly descendante de la famille Le Tellier

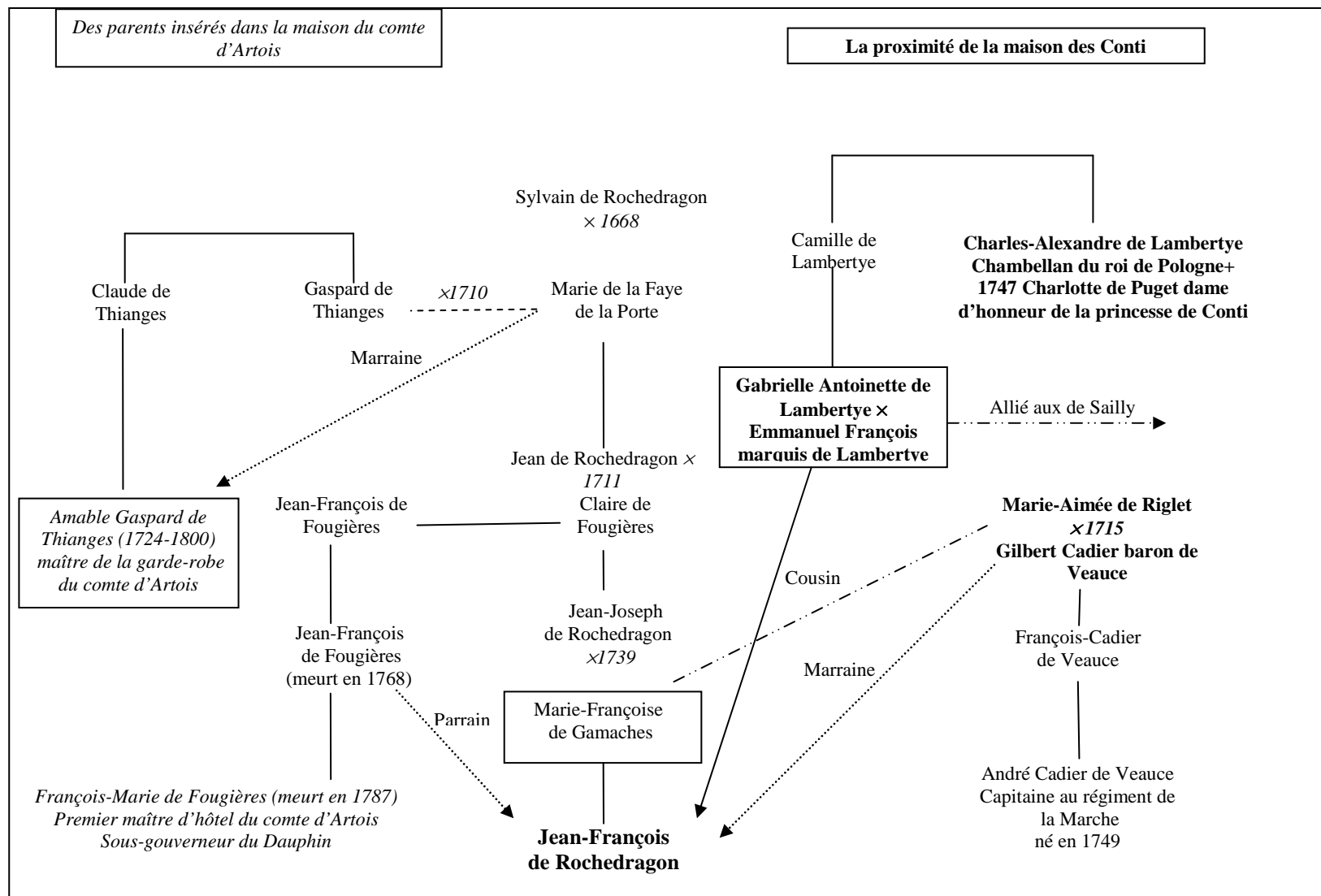


## Généalogie 4 : Les alliances de la famille de Sailly





## Généalogie 5 : Les alliances et les parentèles du marquis de Rochedragon en 1774<sup>1</sup>



**Légende :**

- .....: Parenté spirituelle
- - - - : Parenté tenue non identifiée
- : Remariage d'une veuve

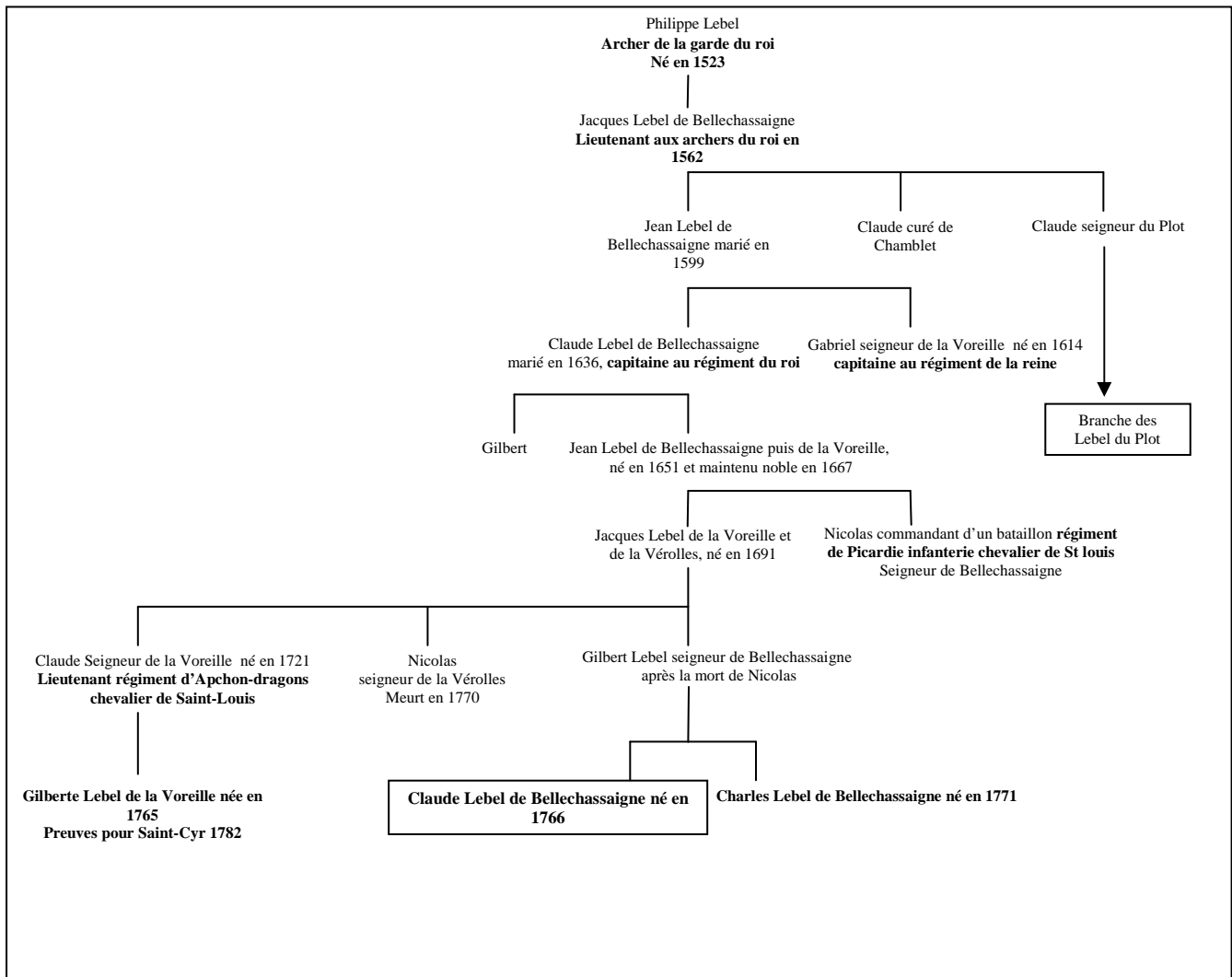
*Membres de la maison d'Artois*

**Membres de la maison Conti**

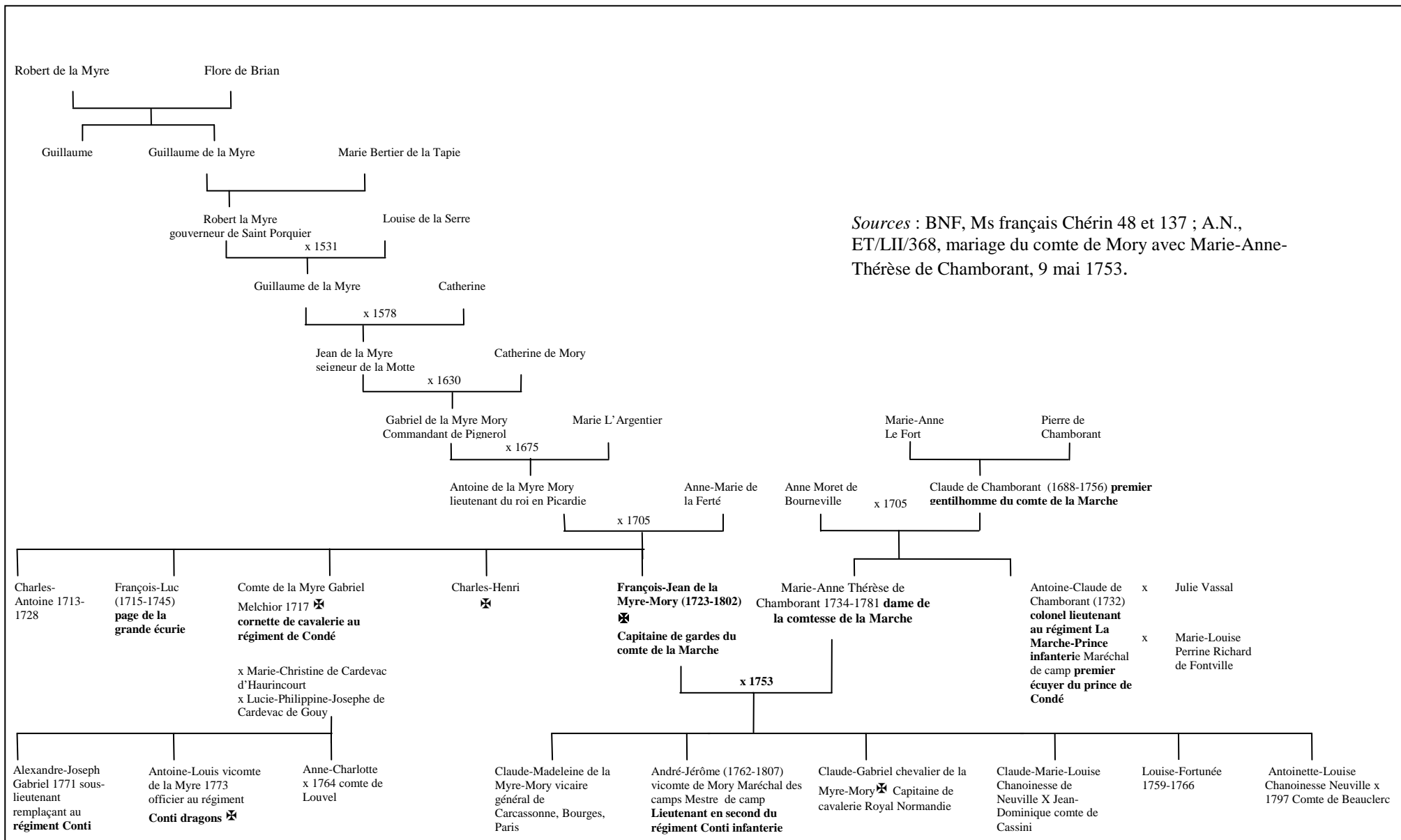
**Témoins du mariage**

<sup>1</sup> Arch. nat., ET/II/666, 8 octobre 1774, contrat de mariage entre Jean-François marquis de Rochedragon et Adélaïde de Sailly.

## Généalogie 6 : La famille Lebel de Bellechassaigne<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Bibl. nat. France, Mss, Chérin 21 (1784) et 36 (1782), Nouveau d'Hozier 34 (1667).

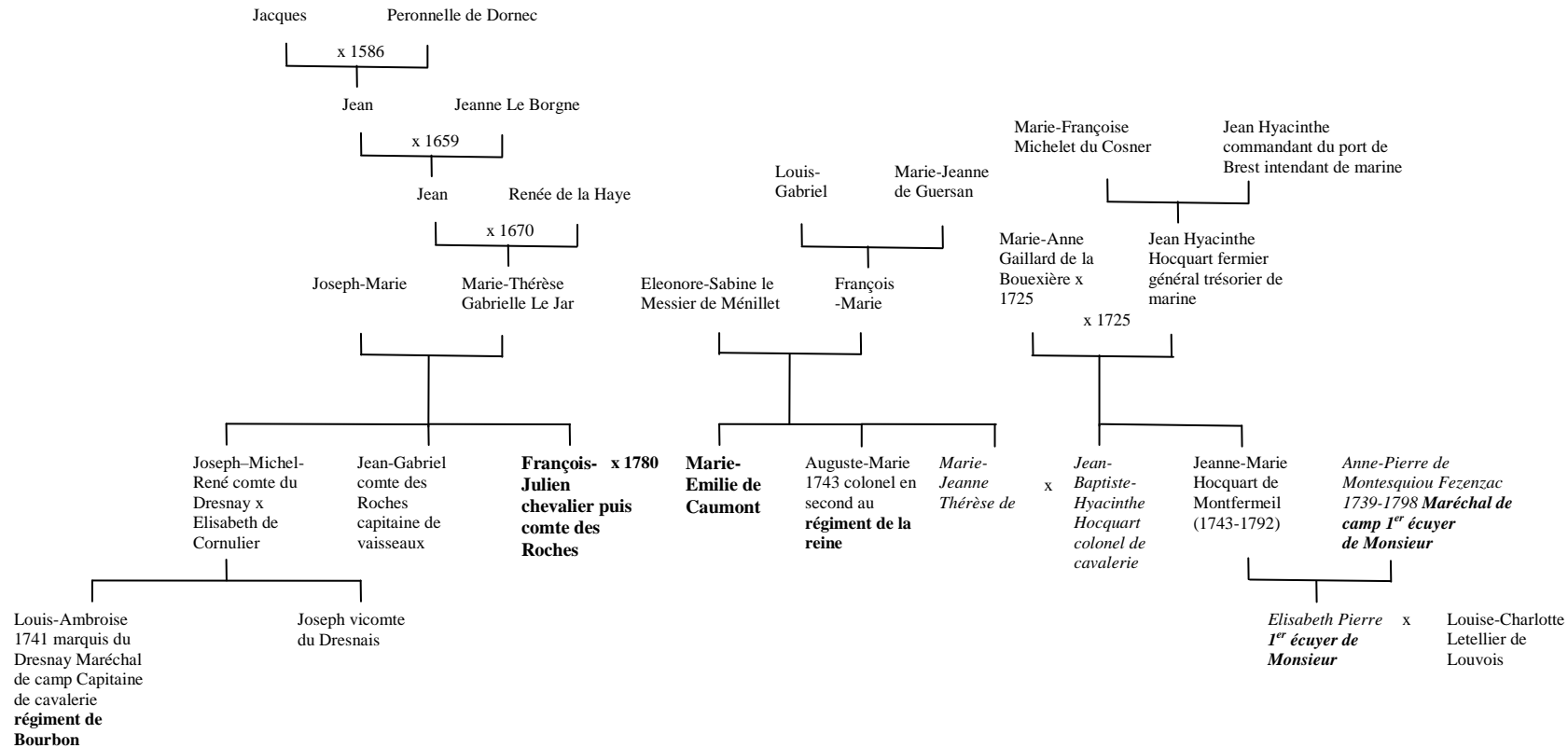


Sources : BNF, Ms français Chérin 48 et 137 ; A.N., ET/LII/368, mariage du comte de Mory avec Marie-Anne-Thérèse de Chamborant, 9 mai 1753.

Généalogie 7 : Alliances et parentèles des familles de Chamborant et de la Myre-Mory

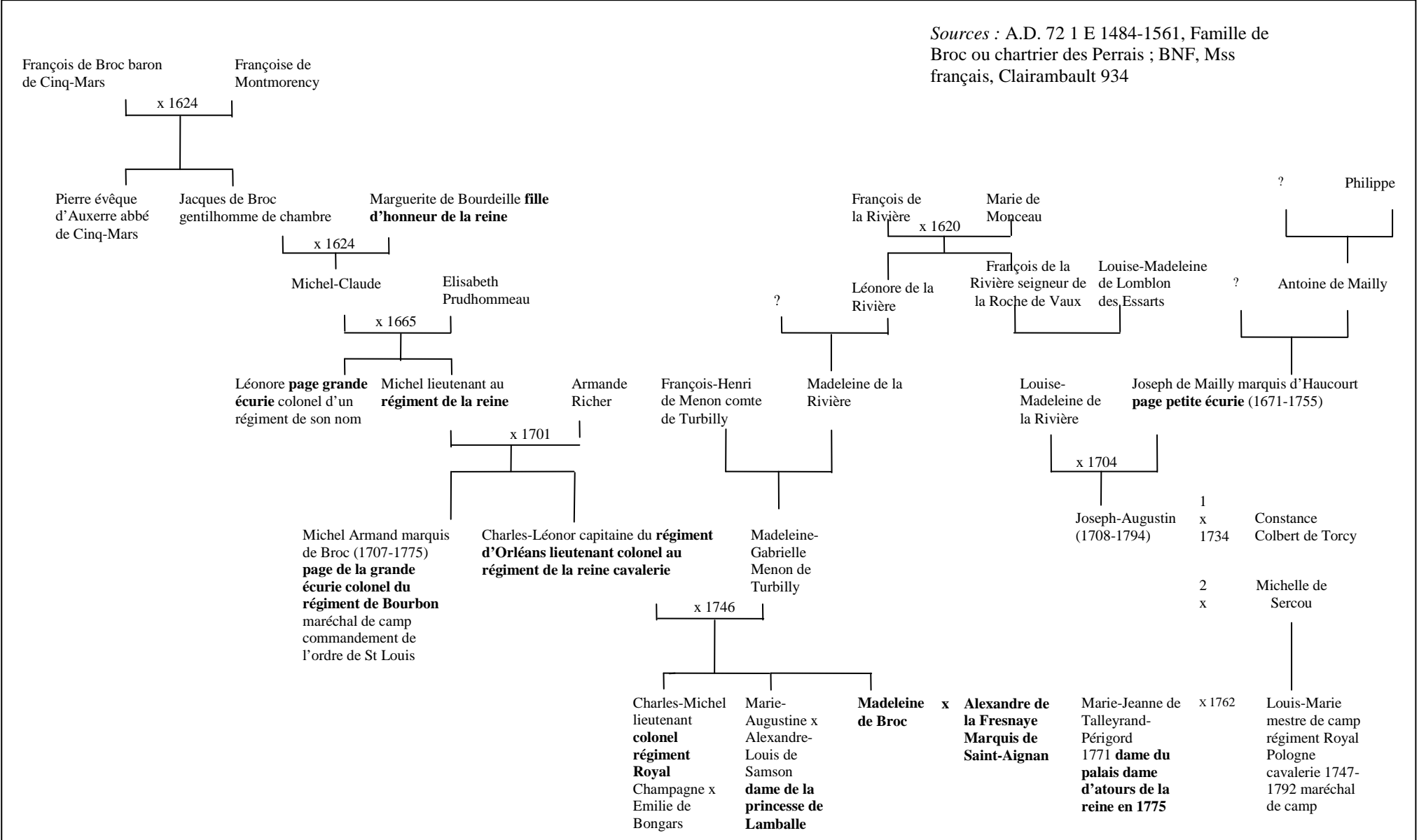
## Généalogie 8 : Familles de Caumont et des Roches

Sources : BNF, Ms fr, Chérin 68 ; A.N.,ET/II/659, contrat de mariage entre Marie-Emilie de Caumont et Charles-Henri de Cadush, 27 mars 1773 ; ET/II/698, contrat de mariage entre Marie-Emilie de Caumont veuve Cadush et François-Julien du Dresnay des Roches, 29 novembre 1780.



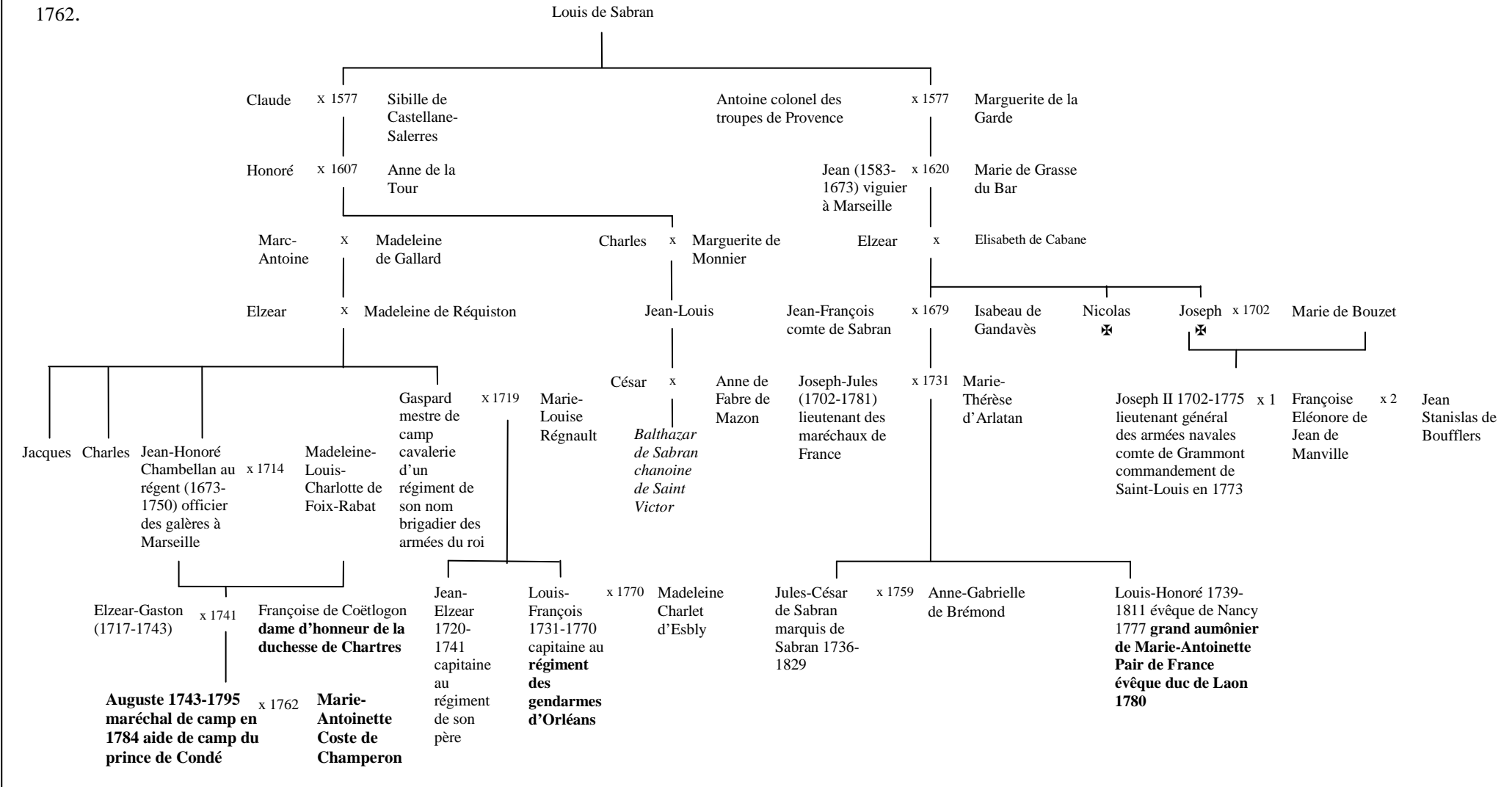
## Généalogie 9 : Les alliances de la famille de Broc

Sources : A.D. 72 1 E 1484-1561, Famille de Broc ou chartrier des Perrais ; BNF, Mss français, Clairambault 934

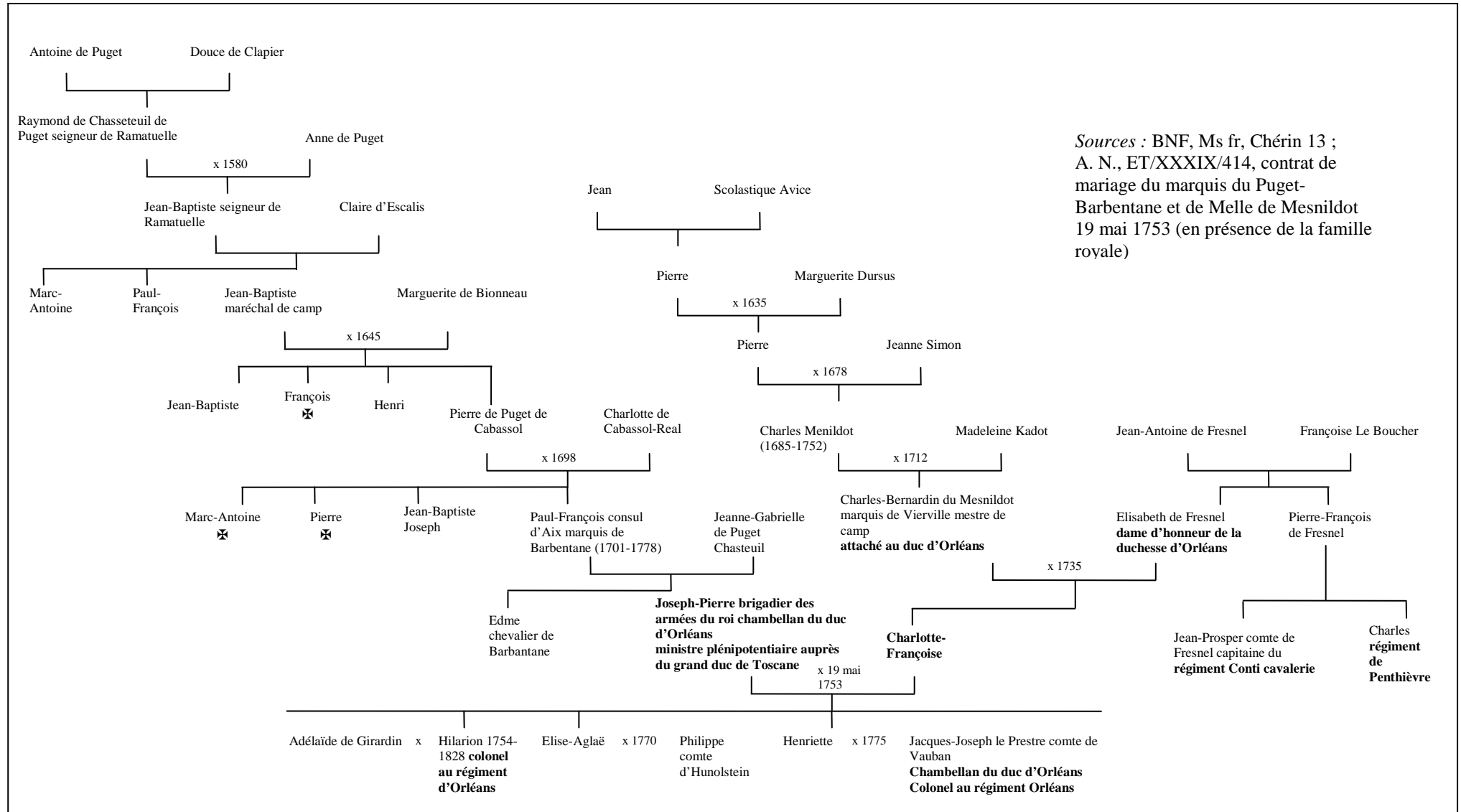


## Généalogie 10 : Généalogie simplifiée de la famille de Sabran

Sources : BNF, Ms fr, Chérin 182 ; A.N., T59 papiers Sabran ; ET/II/591, contrat de mariage de Sabran-Coste de Champerron, 19 février 1762.

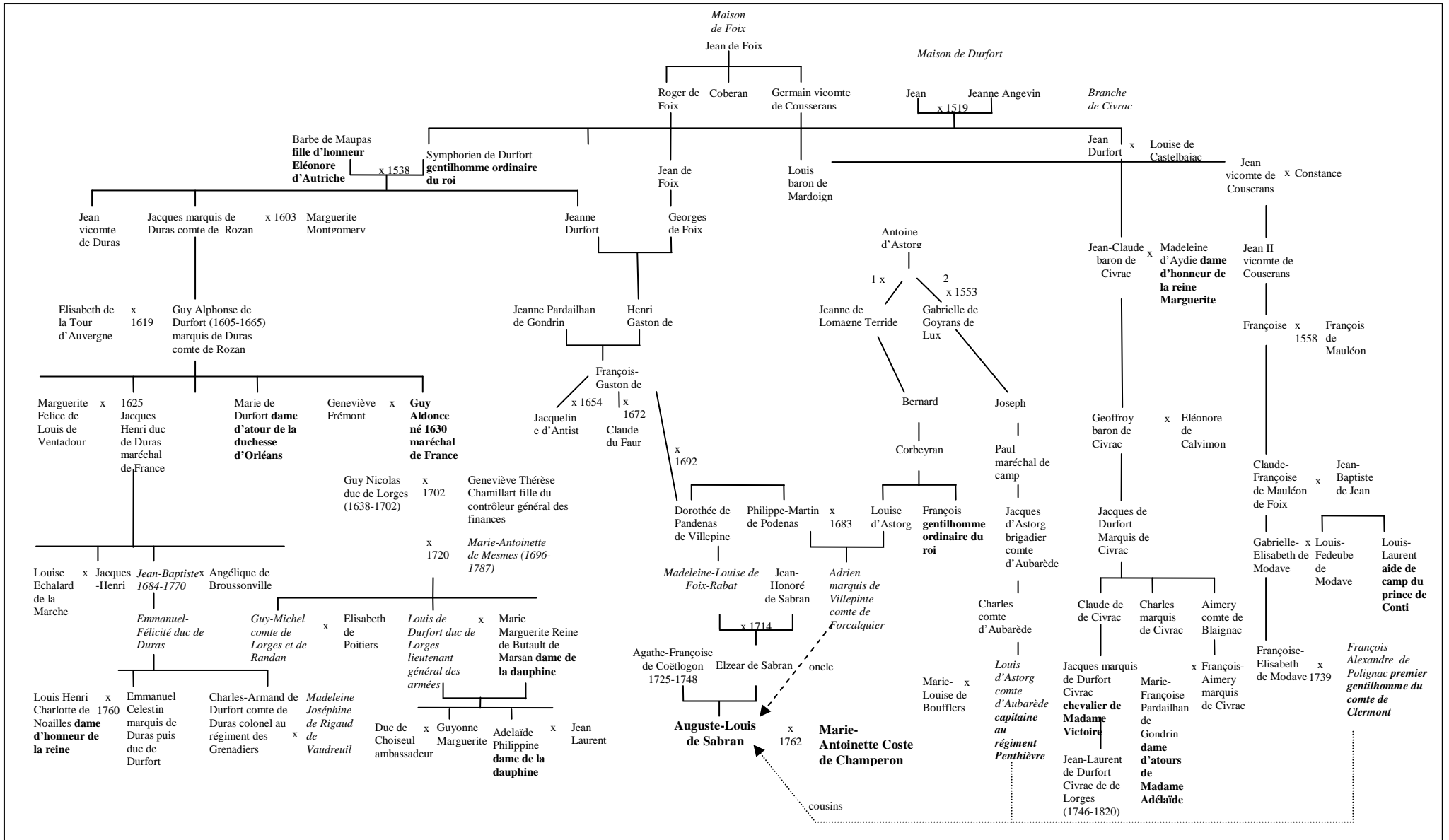


## Généalogie 11 : Les alliances des familles du Puget de Barbantane et du Mesnildot



Sources : BNF, Ms fr, Chérin 13 ; A. N., ET/XXXIX/414, contrat de mariage du marquis du Puget-Barbantane et de Melle de Mesnildot 19 mai 1753 (en présence de la famille royale)

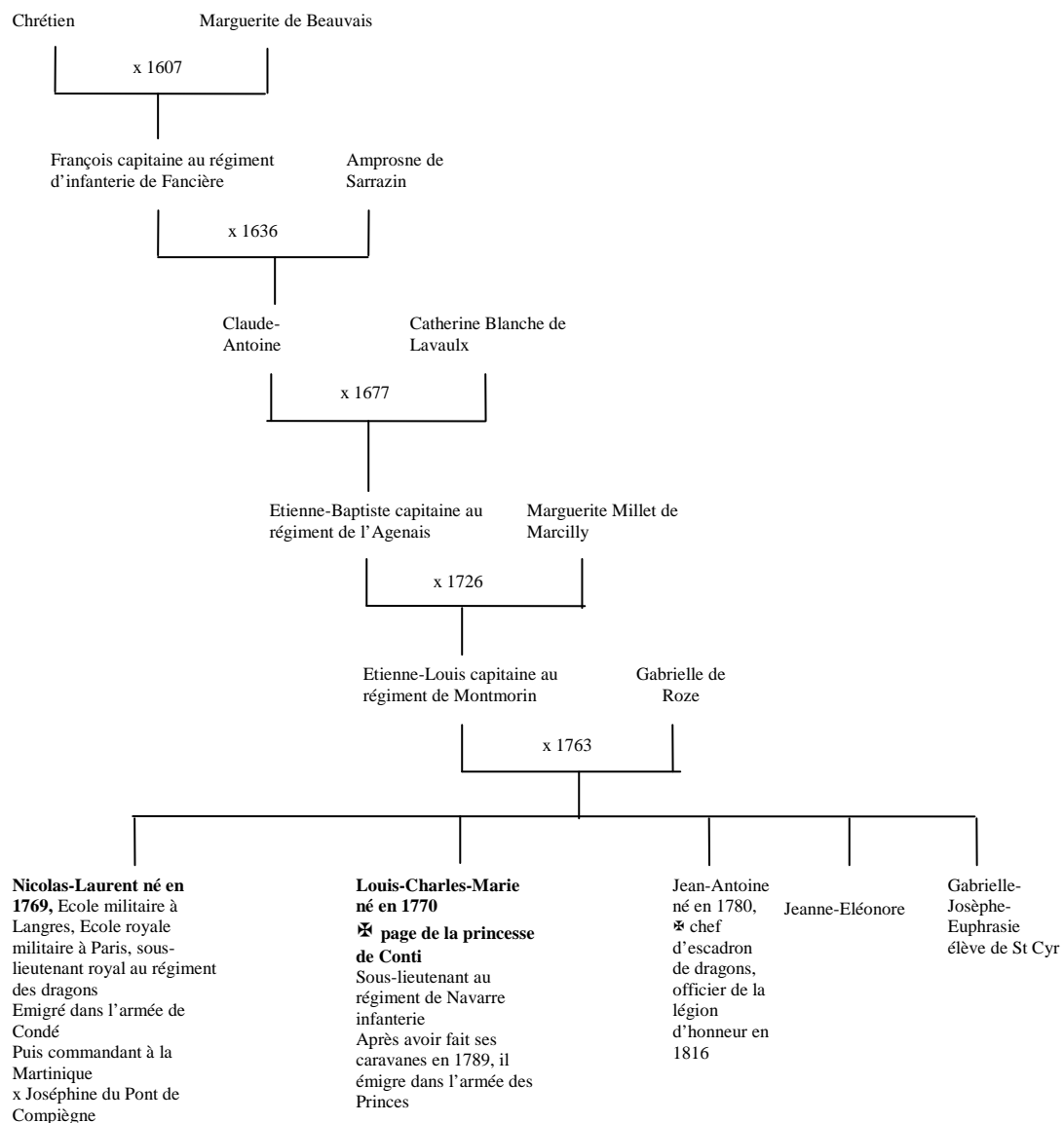
# Généalogie 12 : Les parentèles convoquées lors du mariage du comte de Sabran





## Généalogie 13 : Les Montarby de Dampierre : une famille de militaires

Sources : BNF, Ms français, Dossiers bleus 456 ; Preuves Originales 2003 ; Carrés d'Hozier 444, Nouveau d'Hozier 242.



## ANNEXES 3

### LES FOURNISSEURS DE SAS

#### UNE GRANDE VARIETE DE FOURNISSEURS

**Tableau 28 : Les spécialistes des travaux et de la décoration dans les résidences de la princesse**

Fournisseurs	A Paris	<i>Hors de Paris</i>	Total
Marchands de toiles, tissus, tapisserie, papiers peints	31	1	32
Quincaillier, serrurier, marchand de fer	22	3	25
Ebéniste-menuisier-marchand de meuble	17	2	19
Fondeur-doreur-peintre	10	0	10
Paveur, maçonnerie	9	0	9
Miroitier/vitrier	5	0	5
Marchands d'arbres et de graines	4	0	4
Marchand ou loueur de lit et de literie	4	4	8
Stucateur/sculpteur/marbrier	3	0	3
Architecte	1	0	1
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>10</b>	<b>116</b>

**Tableau 29 : Les fournisseurs de bouche selon les comptes**

<i>Fournisseurs</i>	Paris	Hors Paris	dont à Bourbon- l'Archambault	Total
<i>Fournisseurs de produits alimentaires</i>	39	22	10	61
Marchands de boisson (vins et eau)	8	4	3	12
Epicier/chocolat et confiserie	5	6	1	11
Boulangier	3	4	3	7
Boucher	3	2	1	5
Huilier et vinaigrier	5	0	0	5
Crémier-laitier	3	1	1	4
Charcutier	3	0	0	3
Fruitiier-primeur	3	0	0	3
Traiteur-aubergiste	1	2	0	3
Volailleur	1	2	1	3
Marchands de lard	1	1	0	2
Marchand de glace	2	0	0	2
Marchand de blé	1	0	0	1
<i>Fournisseurs de produits non-alimentaires</i>	24	2	2	26
Marchand de bois et de fagots	11	1	1	12
Charbonnier	6	0	0	6
Marchands d'ustensiles divers	5	1	1	6
Fleuriste	1	0	0	1
Marchand de bouchons	1	0	0	1
<b>Total de l'ensemble des dépenses</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>87</b>

**Tableau 30 : Les fournisseurs de l'écurie de 1776 à 1789**

Fournisseurs	à Paris	Hors de Paris	dont à Bourbon- l'Archambault	Total
Fournisseurs de nourriture pour les chevaux	1	21	17	22
Sellier	2	3	1	5
Serrurier pour les voitures	2	2	1	4
Loueur ou marchand de carrosse	3	0	0	3
Maréchal ferrant	2	1	1	3
Bourellier	2	0	0	2
Charron	2	0	0	2
Peintre	2	0	1	2
Relais/transport de marchandises	1	1	0	2
Eperonnier	1	0	0	1
Frangier	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>47</b>

**Tableau 31 : Les spécialistes du vêtement de 1776 à 1789**

Localisation	Paris	Hors de Paris	<i>dont à Bourbon- l'Archambault</i>	Total
Fournisseurs				
Marchands d'étoffe	20	3	1	23
Marchandes de modes	6	0	0	6
Blanchisseuses	5	5	5	10
Couturières	5	3	0	8
Frangiers-galonniers	5	1	0	6
Lingères	4	0	0	4
Bonnetiers	3	0	0	3
Cordonniers	3	1	0	4
Boutonniers	2	0	0	2
Ceinturiers	2	0	0	2
Chapeliers	2	0	0	2
Epingliers	2	0	0	2
Pelletiers	2	0	0	2
Rubaniers	2	0	0	2
Tailleurs	2	0	0	2
Boursiers	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>79</b>

**Tableau 32 : Les fournisseurs de la santé et du soin du corps de 1776 à 1789**

Localisation	Paris	Hors de Paris	<i>dont à Bourbon- l'Archambault</i>	Total
Fournisseurs				
Médecins ou chirurgiens	6	4	1	10
Garde-malades	4	7	0	11
Apothicares ou herboristes ou épiciers droguistes	6	3	1	9
Parfumeurs	7	0	0	7
Marchands de petits objets de soin : miroir	2	0	0	2
Coiffeurs et marchands de peigne	2	0	0	2
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>41</b>

**Tableau 33: Les fournisseurs de luxe de 1776 à 1789**

Localisation	Paris	Hors de Paris ( <i>Bourbon- l'Archambault</i> )	Total
Fournisseurs			
Orfèvres-bijoutiers- joailliers	19	1	20
Les métiers du livre	12	0	12
Les petits objets de décoration	4	0	4
Tabletters	3	0	3
Le travail du cuir	3	0	3
Les artistes : sculpteur et peintre	2	0	2
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>44</b>

**Tableau 34 : Les femmes parmi les fournisseurs de la princesse de Conti**

Répartition	Nombre total de fournisseurs féminins	Nombre total de fournisseurs
Domaines		
Habillement	21	79
Soins	13	41
Bouche	7	87
Travaux de la maison	7	116
Luxe	3	44
Ecurie	0	47
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>414</b>

**Tableau 35 : Les métiers exercés par les femmes selon leur état**

Métiers \ Etats	Nombre total	Femme	Veuve	Mademoiselle
<i>Métiers du textile</i>	<b>23</b>	<i>12</i>	<i>4</i>	<i>7</i>
Blanchisseuse	<b>7</b>	6	1	0
Couturière	<b>4</b>	1	0	3
Marchande de modes	<b>4</b>	1	0	3
Epinglière	<b>3</b>	1	2	0
Lingère	<b>2</b>	1	0	1
Boursière	<b>1</b>	1	0	0
Culottière	<b>1</b>	0	1	0
Marchande de tissus	<b>1</b>	1	0	0
<i>Métiers du soin et de la santé</i>	<b>11</b>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
Garde-malade	<b>10</b>	7	2	1
Parfumeuse	<b>1</b>	0	1	0
<i>Métiers moins spécifiquement féminins</i>	<b>17</b>	<i>5</i>	<i>11</i>	<i>1</i>
Epicière	<b>4</b>	1	3	0
Libraire	<b>2</b>	1	1	0
Chandelière	<b>2</b>	2	0	0
Apothicaire	<b>1</b>	0	1	0
Bouchère	<b>1</b>	0	1	0
Boulangère	<b>1</b>	0	1	0
Fourbisseuse	<b>1</b>	0	1	0
Loueuse de lit	<b>1</b>	0	1	0
Marchande de bois	<b>1</b>	1	0	0
Marchande de graines de gazon	<b>1</b>	0	1	0
Marchande de tringles	<b>1</b>	0	1	0
Tapissière	<b>1</b>	0	0	1
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

## LES STRATEGIES DE SEDUCTION MARCHANDE

**Tableau 36 : Les fournisseurs de la distinction<sup>1</sup>**

Domaines d'activité	Fournisseurs de la cour, du roi, de la reine ou des grands	Enseignes liées à la royauté	Les enseignes de la distinction
<b>B</b>	1	0	0
<b>E</b>	0	0	0
<b>H</b>	5	3	4
<b>L</b>	8	0	1
<b>S</b>	4	3	0
<b>TM</b>	13	4	3
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

### III. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FOURNISSEURS

**Tableau 37 : La répartition des fournisseurs par quartier et par activités**

Quartiers	B	E	H	L	S	TM	TOTAL
Saint-Germain	11	6	13	8	7	25	70
Palais-Royal	5	0	13	2	3	4	27
Saints-Innocents	0	0	6	0	0	8	14
Saint-Martin	0	2	0	4	0	8	14
Louvre	2	0	5	1	1	4	13
Luxembourg	1	1	2	1	0	7	12
Saint-Eustache	1	1	3	2	1	2	10
Cité	0	0	0	7	1	1	9
Halles	0	1	2	2	0	0	5
Notre-Dame	1	0	0	0	1	3	5
Saint-Denis	1	0	0	0	1	2	4
Sainte-Geneviève	1	0	0	1	0	1	3
Marais	0	0	0	0	0	2	2
Sorbonne	0	0	0	0	0	1	1
Hôtel de ville	0	0	0	0	0	1	1
Place royale	0	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>191</b>

<sup>1</sup> Rappel :Bouche (Bouche), E (Ecurie), H (Habillement), L (Luxe), S (Soins et santé), TM (Travaux et aménagements).

**Tableau 38: La répartition des adresses entre les deux rives de la Seine et par secteur économique**

Secteurs géographiques	B	E	H	L	S	TM	Total
rive droite	9	4	29	11	6	32	91
rive gauche	14	7	15	10	8	37	91
Cité	0	0	0	7	1	1	9
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>191</b>

**Tableau 39 : La répartition par ensembles géographiques et par secteur économique**

Secteurs	B	E	H	L	S	TM	Total
nord-est	0	2	0	4	0	12	18
nord-ouest	9	2	29	7	6	20	73
sud-est	2	0	0	1	1	4	8
sud-ouest	12	7	15	9	7	33	83
Cité	0	0	0	7	1	1	9
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>191</b>



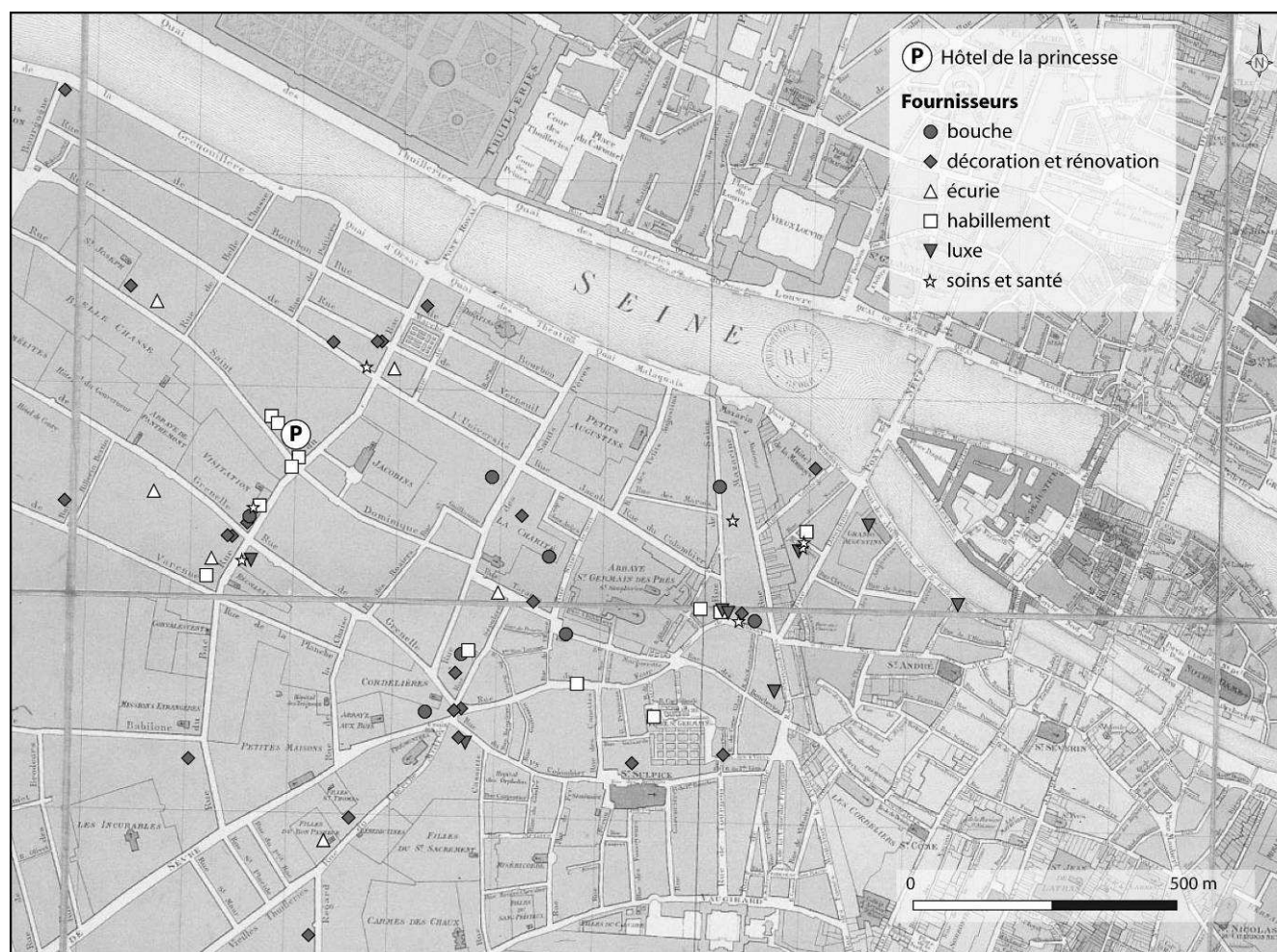
**Tableau 40 : La répartition des fournisseurs du quartier Saint-Germain par rue**

<b>Rues du quartier Saint-Germain-des-Prés</b>	<b>Nombre de fournisseurs</b>
rue du Bac	15
rue de Bucy	7
rue Dauphine	5
rue de Grenelle	4
rue du Sépulcre	4
rue Saint-Dominique	4
quai des Augustins	2
rue de Verneuil	2
rue du Cherche-Midi	2
rue du faubourg Saint-Germain	2
rue du Four	2
rue du Regard	2
rue du Vieux-Colombier	2
rue Mazarine	2
rue Sainte-Marguerite	2
La Croix Rouge	1
place du marché	1
port Grenouillère	1
près les Jacobins	1
près Saint-Sulpice	1
quai Conti	1
quai Malaquais	1
rue de l'Ancienne Comédie	1
rue des Deux-Anges	1
rue des Saints-Pères	1
rue du Petit Lion	1
rue Hillerin-Bertin	1
rue Saint-Benoît	1
<b>Total</b>	<b>70</b>

**Tableau 41 : La répartition des marchands par rues et par secteur dans le quartier du Palais-Royal**

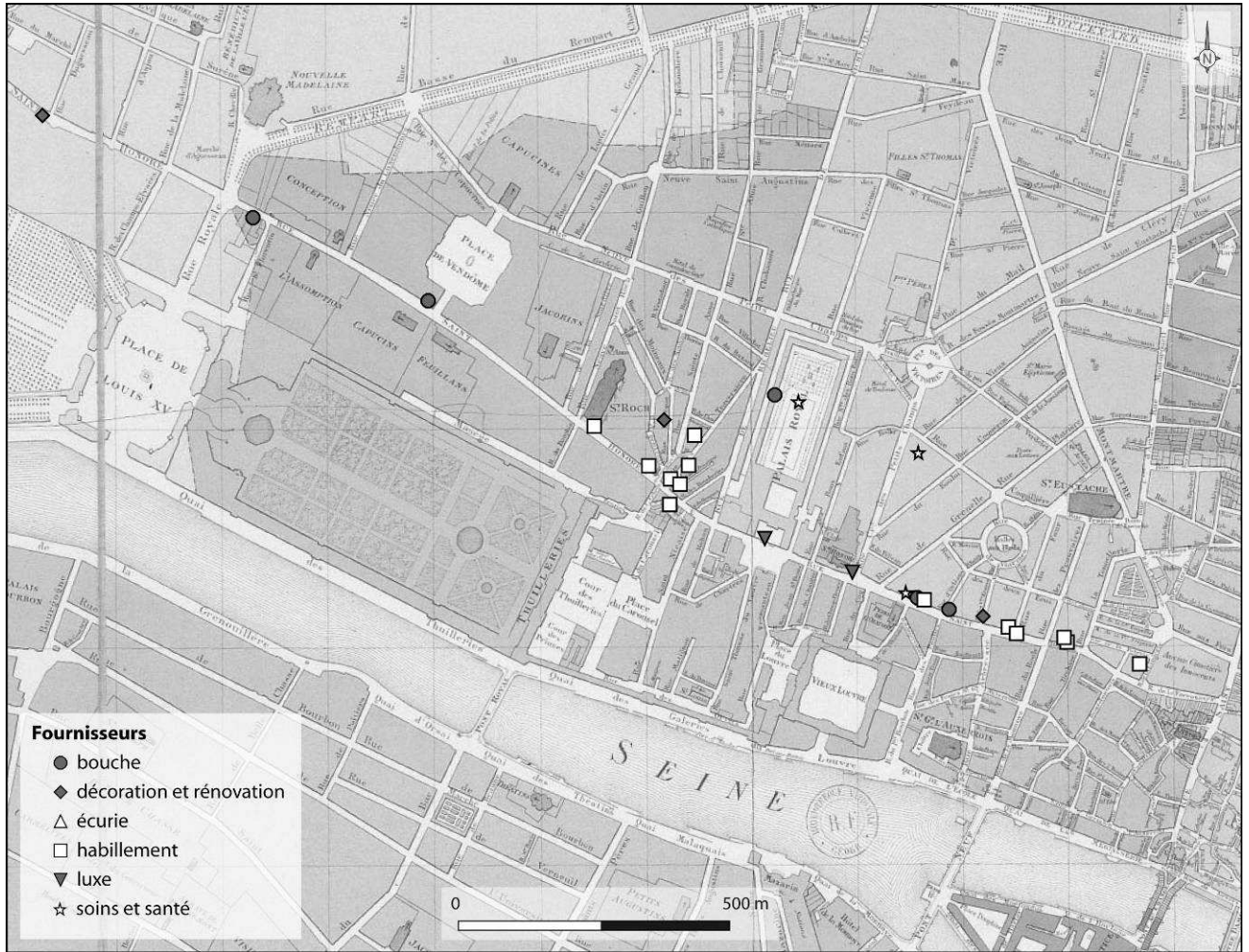
Noms des rues	B	H	E	L	S	TM	TOTAL
rue Saint-Honoré	3	12	0	2	1	1	19
rue du faubourg Saint-Honoré	0	0	0	0	0	2	2
rue Croix des Petits-Champs	0	0	0	0	1	0	1
porte Saint-Honoré	1	0	0	0	0	0	1
rue de l'Echelle	0	1	0	0	0	0	1
rue d'Argenteuil	0	0	0	0	0	1	1
rue de Richelieu	1	0	0	0	0	0	1
Palais Royal	0	0	0	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>27</b>

**Carte 1 : Les marchands de Saint-Germain-des-Prés<sup>2</sup>**

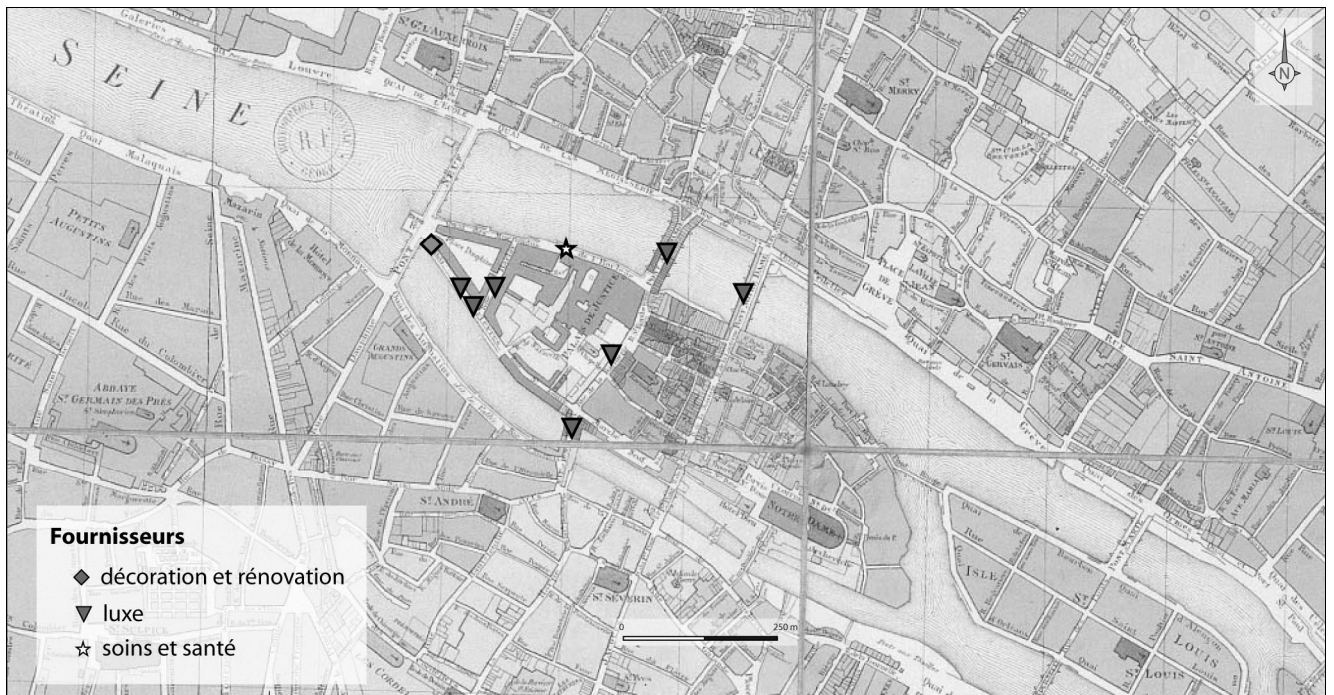


<sup>2</sup> Toutes les cartes ont été réalisées par Farid Boumédiène ingénieur de recherches au service géomatique de l'Université de Limoges. Le fond de carte original est Jean JUNIE, *Plan des paroisses de Paris avec la distinction des parties éparses qui en dépendent*, 1786, 93 x 60 cm.

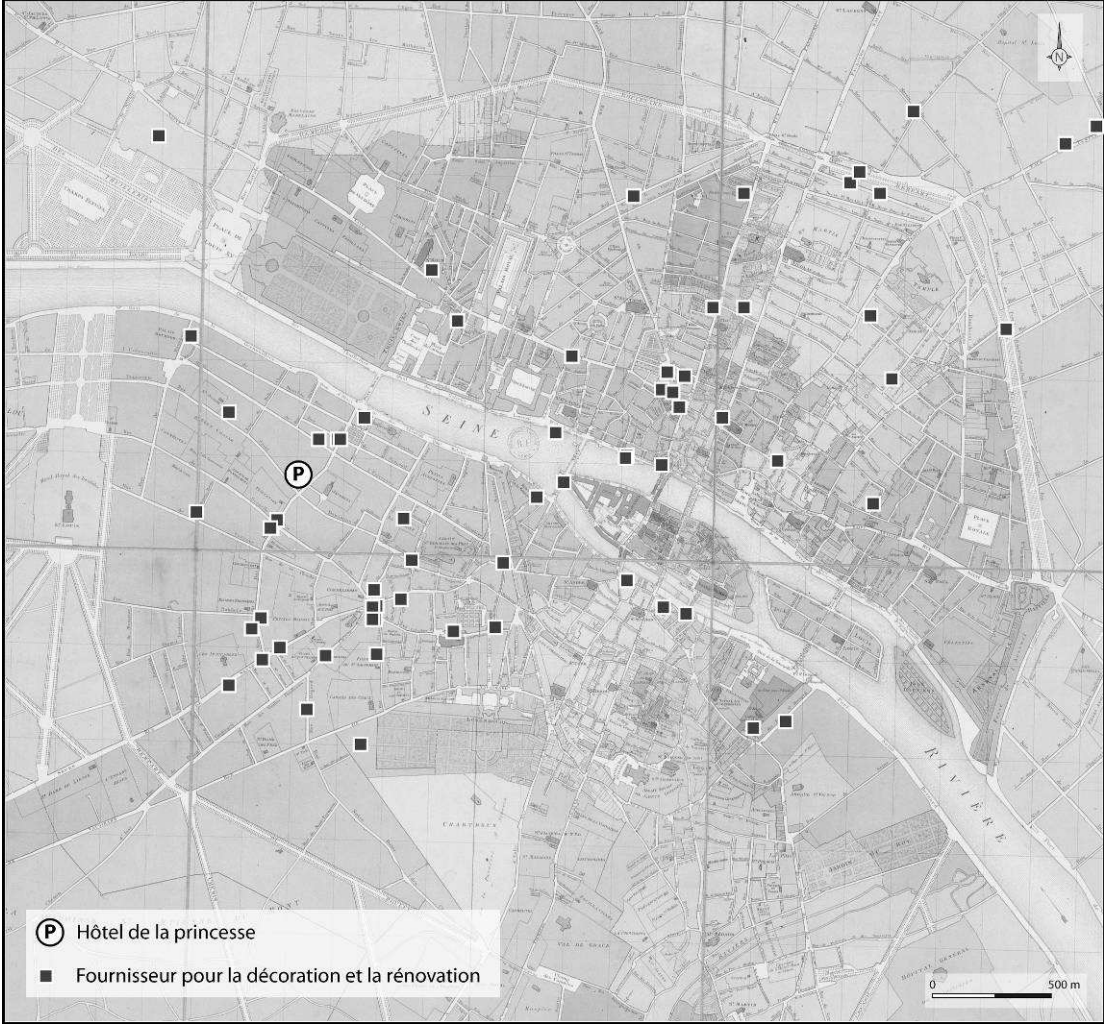
**Carte 2 : Les marchands du quartier du Palais-Royal**



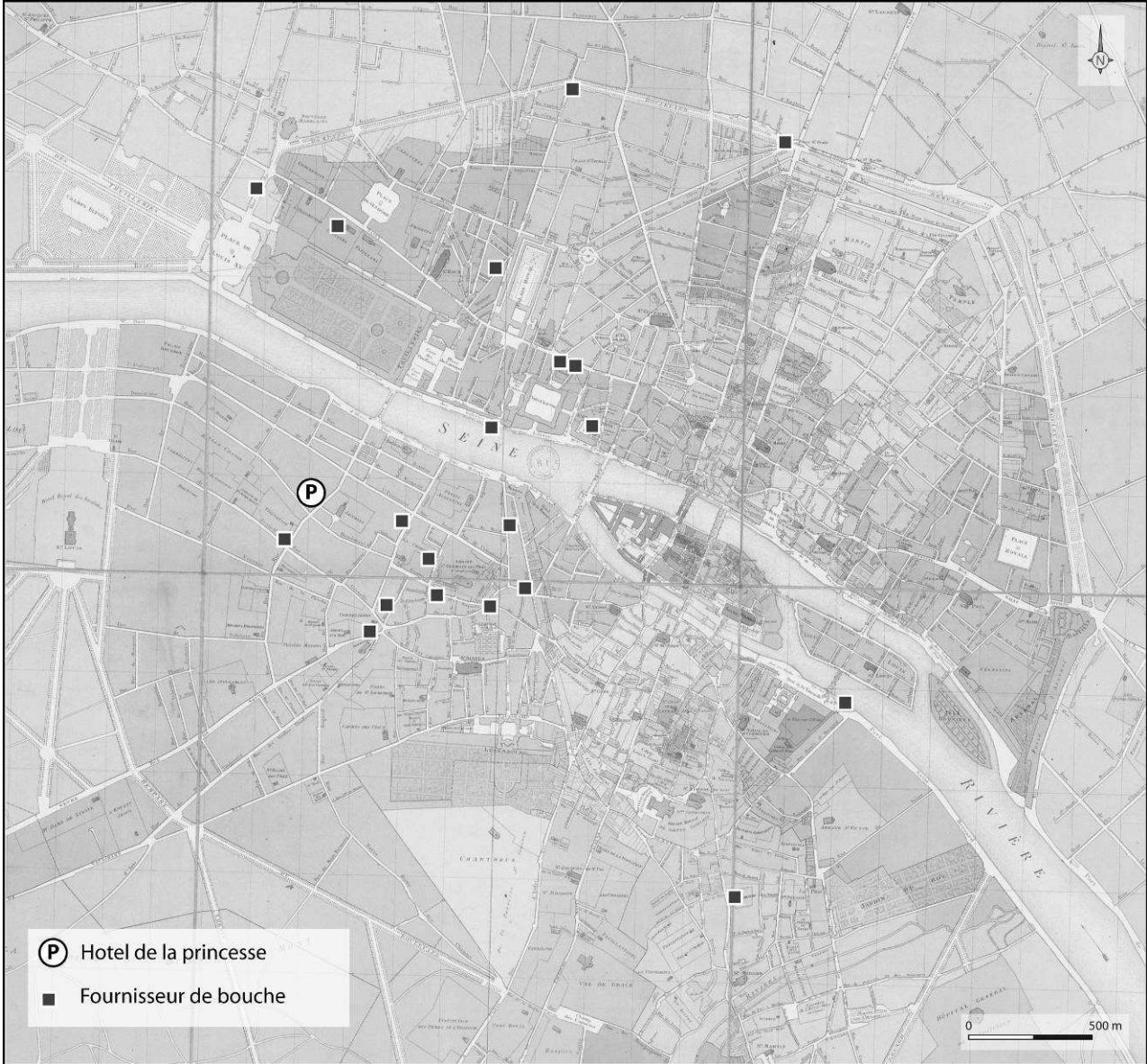
**Carte 3 : Les marchands de l'île de la Cité**



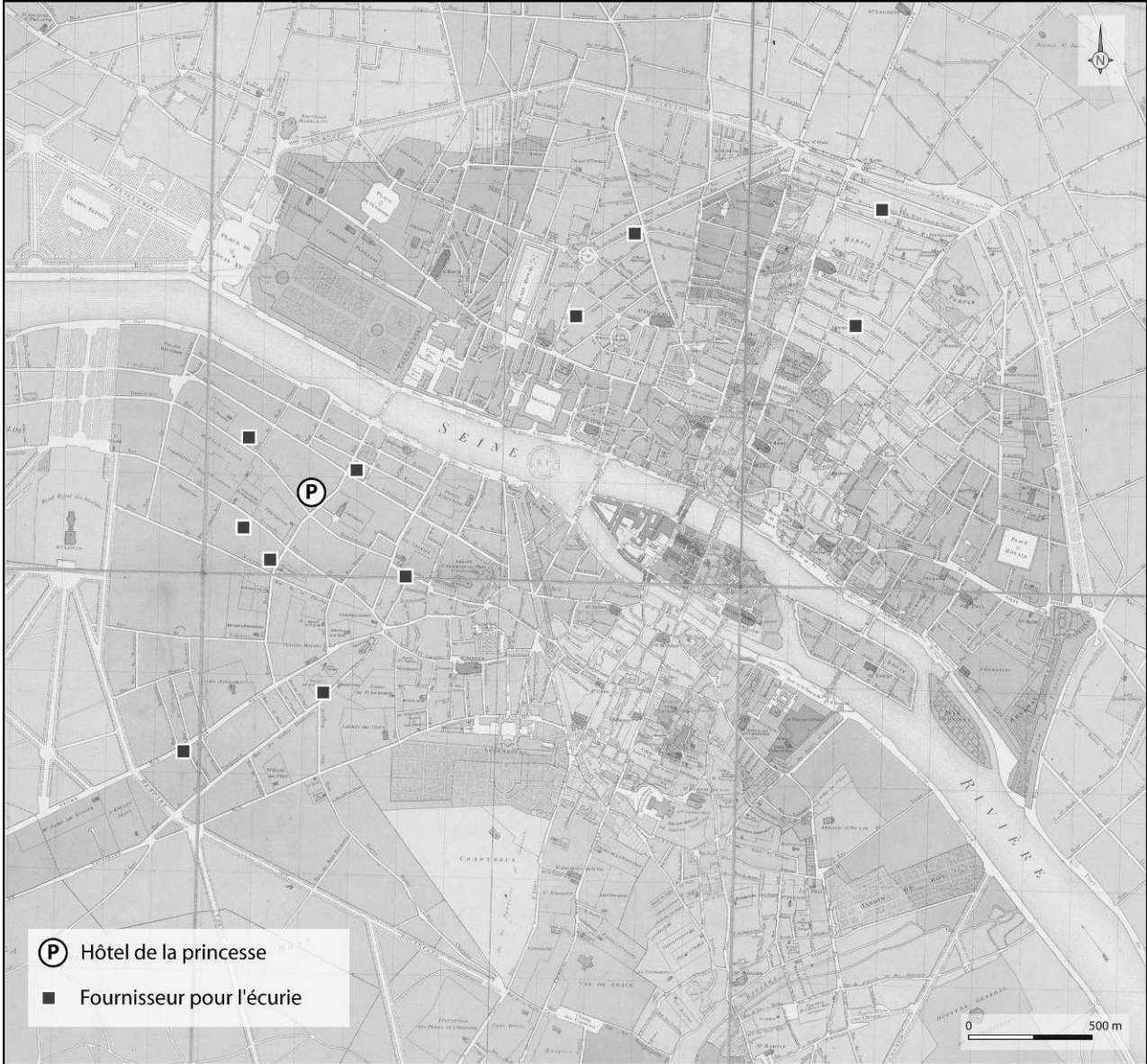
Carte 4 : Les spécialistes de la décoration et de la rénovation (TM)



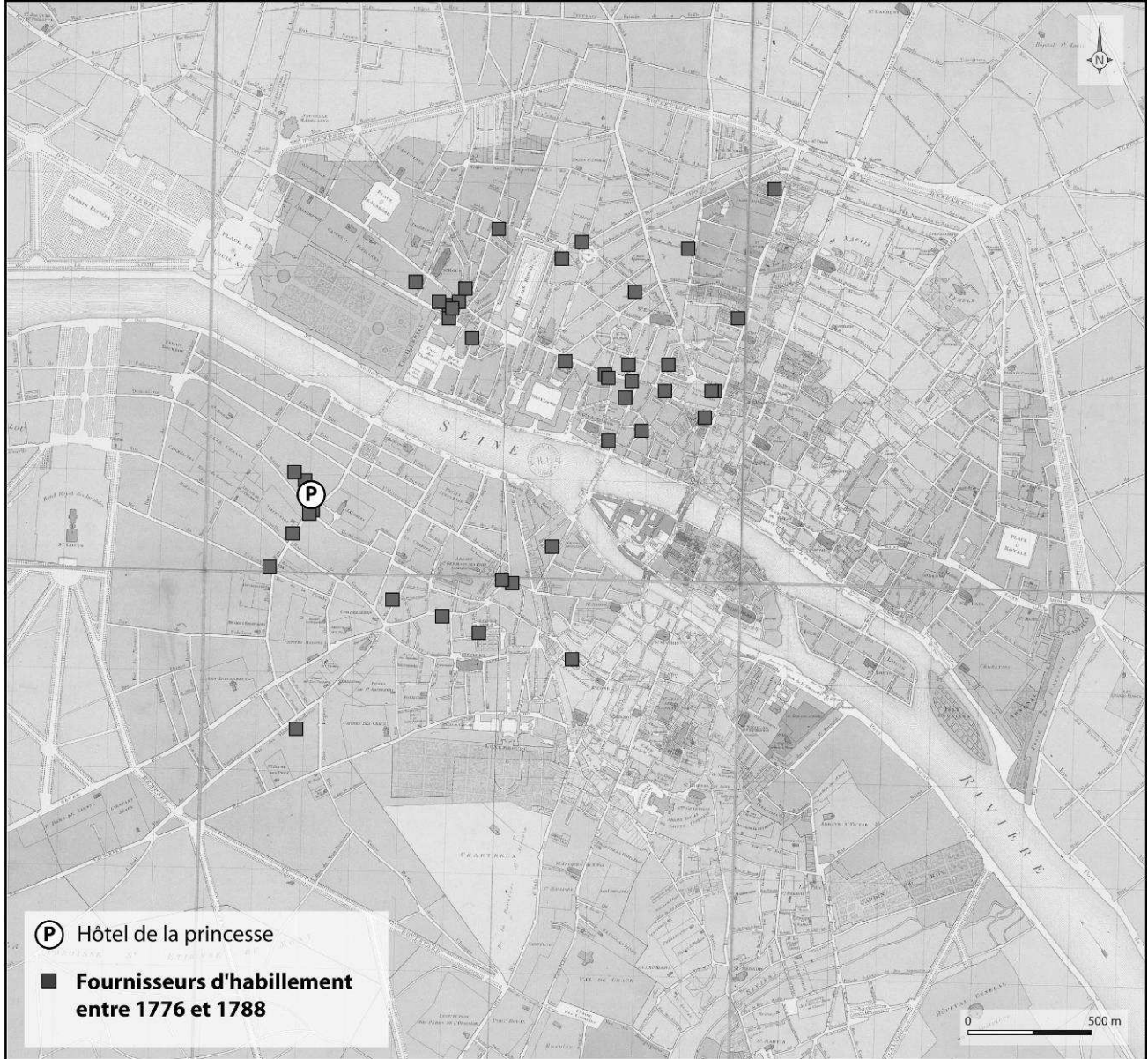
Carte 5 : Les fournisseurs de bouche (B)



Carte 6 : Les fournisseurs de l'écurie (E)



Carte 7 : Les spécialistes du vêtement (H)

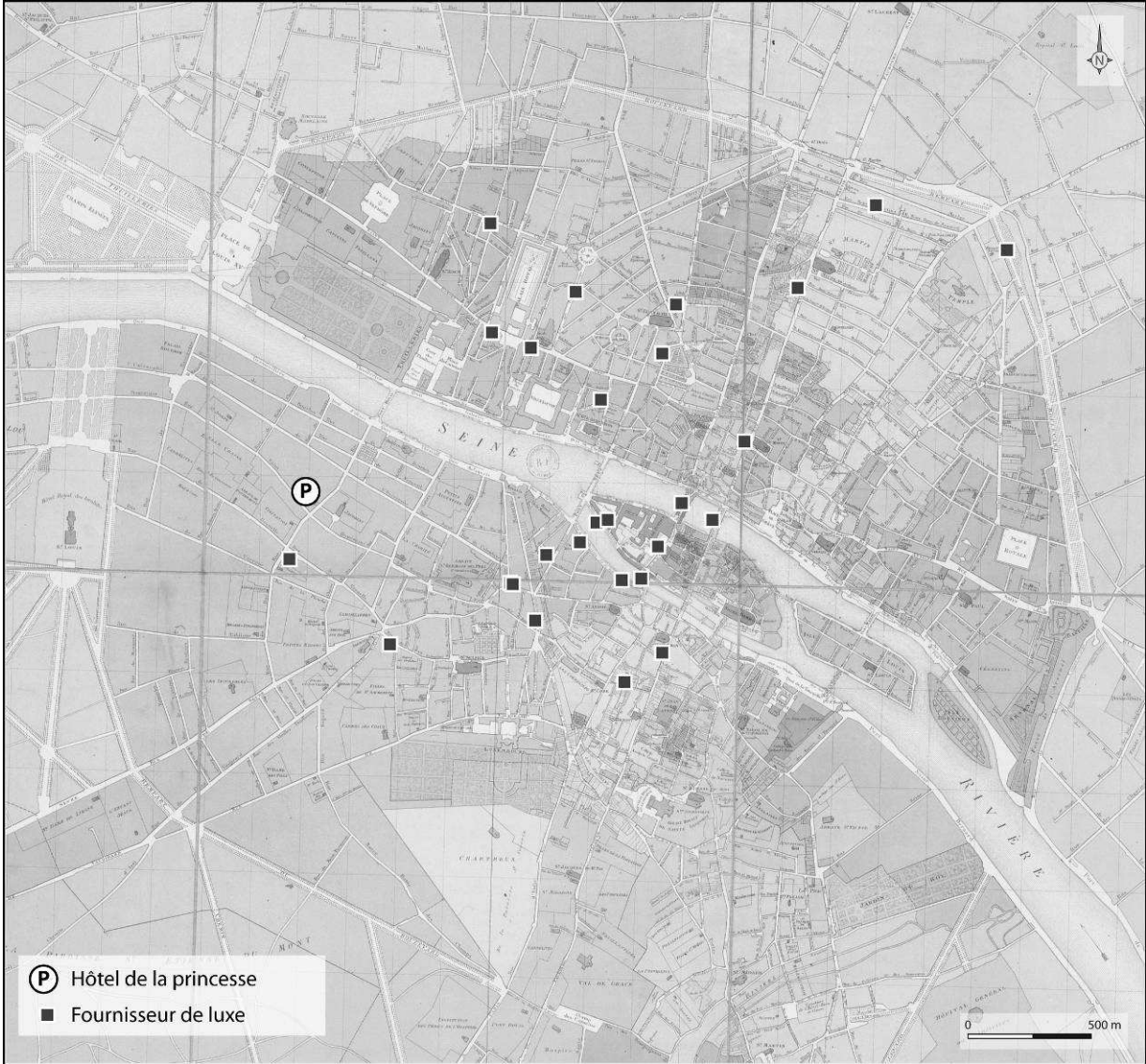


Carte 8 : Les artisans du corps (S)





Carte 9 : Les fournisseurs de luxe (L)



**Tableau 42 : Tableau général des fournisseurs parisiens et versaillais**

	Nom	Nom du magasin ou qualité	métier	Catégories	adresse	Quartier	Dates de présence
1	Adrien		sellier	E	Versailles	Versailles	1776
2	Alabat et Cie	A la reine d'Espagne	marchand d'Etoffes	H	rue de Bussy, près la rue de Seine	Saint-Germain-des-Prés	1788
3	Aloué jean		charbonnier	B			1789
4	André Melle		marchande de modes	H			?
5	Aprarin		marchand de papier	L			1777
6	Arthur et Grenard		marchand de papiers peints	TM	quai Conti	Saint-Germain-des-Prés	1779
7	Aufraire		marchand de jetons	L			1786
8	Auger		marchand de tissus	TM			1779
9	Bagliigliani		marchand de sac à main	L			1778
10	Balduc et Fortin	Au lion d'or	orfèvre	L	quai des Orfèvres	Cité	1776, 1778
11	Banin		marchand mercier	L			1779
12	Barabé et Cie		fabricant de papiers peints pour meubles	TM	place du Pont neuf vis à vis de la statue d'Henri IV	Cité	1788
13	Barbier		marchand d'étoffes (soie)	H	rue des Bourdonnais	Louvre	1778
14	Barbier	La levrette royale	marchand quincailler	TM	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1789
15	Bardou		miroitier	TM	rue du Four Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1788
16	Barner		boursier	L			1778
17	Barreau		fondeur	TM			1788
18	Bazin		bonnetier	H	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1777
19	Bazin		faïencier	L	rue des Fossés, Saint-Germain l'Auxerrois, hôtel de Lisieux	Louvre	1777
20	Beauregard-Beaulard, femme	Le nœud galant	mâîtresse de modes	H	Rue du petit reposoir, maintenant rue Vide-Gousset	Saint-Eustache	1776, 1777

21	Bégné Vve		libraire relieur	L			1779
22	Béguin Jean-Baptiste François		menuisier de SAS le comte de la marche	TM	Madrid (bois de Boulogne)	Bois de Boulogne	1776
23	Bellegramme		quincailler	TM			1776
24	Benoist		maître tapissier	TM	rue et cloître Saint-Julien-le-Pauvre, la 1ère en porte cochère en droite en entrant par la rue du Petit Pont, quartier Saint-Séverin	Notre-Dame	1779
25	Bertolini et Cie		marchand sculpteur poëlier, fumiste	TM	rue du fbg du Temple	Saint-Martin	1779, 1788
26	Bigot le jeune		Marchand de tapisserie,	TM			1777, 1779
27	Binard		vitrier	TM			1776
28	Bincourt		tapissier de meubles	TM			1779
29	Blanchon		reliquaire, marchands mercier	L	rue Saint-Martin	Saint-Martin	1776, 1780-1781
30	Blot		sellier, marchand loueur de carrosse	E	rue Chapon	Saint-Martin	1776, 1780-1781
31	Boismard		garde-malade	S			1780
32	Boisset		Marchand de meubles	TM			1779
33	Bonnet, Edme		entrepreneur de l'illumination	TM	Versailles, rue Sainte-Anne	Versailles	1779
34	Bonnommé Lucien		marchand de vin	B			1786
35	Borrany, pierre		peintre italien	TM	rue Saint-Honoré, hôtel d'Aligre	Palais Royal	1779
36	Bosse		boucher	B			1777

37	Boucher et Cie	A l'Echarpe blanche	franger galonnier, mercier	H	ci-devant rue aux fers, présentement rue Saint-Denis, 3eme maison attenant la rue Aubry , en face du nouveau marche, n°245	Saints-Innocents	1788
38	Bourdet		dentiste du roi	S	rue croix des petits-champs	Palais Royal	1782
39	Bourget		marchand de bois	B	cloître Saint-Louis du Louvre	Louvre	1776
40	Boursier frères	La tête d'or	franger, marchand de galons	H	rue du Roule	Louvre	1776-1788
41	Boutelou		charron	E	rue Neuve-Saint-Martin	Saint-Martin	1784
42	Boyé femme		garde-malade	S			1780-1781, 1783, 1786-1788
43	Boyerdieu		marchand d'étoffes (gaze)	H	rue Placide	Luxembourg	1785
44	Briesch		fondeur	TM			
45	Briot		marchand de tissus	TM	rue Saint-Denis	Saints-Innocents	1779
46	Brisseau		ébéniste, galonnier	TM	quai de l'École	Louvre	1779
47	Brocher		maître serrurier	TM	grande rue du Bac	Saint- Germain	1776, 1781
48	Buffault	Le grand turc	marchand d'Étoffe	H	rue saint honoré, n? 239	Palais Royal	1776-1789
49	Buraux		fondeur doreur	TM	rue de Sèvres par la rue du Bac	Luxembourg	1779
50	Cabaret	Au griffon	marchand papetier du roi	L	rue du Bac puis la même année rue de Buci	Saint-Germain-des-Prés	1789
51	Canet		marchand de tissus	TM	rue aux Fers	Saints-Innocents	1779
52	Cassin	La couronne d'or	marchand de laine	TM	rue de Buci , fbg Saint-Germain vis -à-vis celle des mauvais garçons	Saint-Germain-des-Prés	1788
53	Cavalie		fontainier	B			1789
54	Chahuet		marchand miroitier	S	quai de l'Horloge	Cité	1779
55	Champonnois		épicier	B	Chateaufvillain		1789
56	Chanet		maroquinier	L			1777

57	Chantilly		marchand de boites et paniers	L			1786
58	Chapy		épinglier	TM	rue du Bac contre l'hôtel de Mourquelein	Saint-Germain-des-Prés	1776
59	Chapy Vve		épinglier du duc d'Orléans, grillage	TM	prés du marché de Boulainvilliers ( n? 274), rue du bac	Saint-Germain-des-Prés	1788
60	Charnière		chirurgien	S	Versailles		1779
61	Charpentier		marchand de papier	TM	rue Sainte-Marguerite prés le carrefour Saint-Benoit	Saint-Germain-des-Prés	1776
62	Chaspoux		marchande lingère	H			1776, 1779
63	Cheradane		marchand de vin	B	Ricey	Ricey	1789
64	Chéronnet	successeur de la Vve Herble	marchand de crins	E	rue Montmartre en face celle du bout du monde	Halles	1788
65	Chevalier		marchand chapelier	H	place du marché fbg Saint- Germain	Saint-Germain-des-Prés	1784
66	Chevalier		stucateur du roi	TM	bvd des Filles du Calvaire	Marais	1779
67	Chinet		boursier	L			1778
68	Cissot		épinglier	TM			1777
69	Clarc, madame		couturière	H	Versailles	Versailles	1776-1780
70	Colasse et sa femme		blanchissage des bas de soie	H			1777-1779
71	Collard		couturière	H			1770
72	Colleson		sellier	E	rue Saint-Dominique	Saint-Germain-des-Prés	1784, 1789
73	Colloz		maître paveur	TM	rue des fossés Saint-Bernard	Notre-Dame	1788
74	Comtois le jeune		charbonnier	B			1777
75	Conirra		maçon	TM			1780
76	Convers		architecte	TM	rue Cassette	Luxembourg	1788
77	Corbel		sculpteur marbrier	TM	rue Taitbout	Saint-Eustache	1788
78	Cordier		joaillier ordinaire de Monsieur	L	cour neuve du Palais	Cité	1786

79	Cottini et menabiere		poêlier fumiste	TM	rue du fbg du Temple	Saint-Martin	1782, 1788
80	Courtoy		tissus	H	rue Saint-Denis	Saints-Innocents	1777
81	Courtoy du perray		charbonnier	B			1777
82	Couturier		imprimeur relieur	L	quai des Augustins	Saint-Germain-des-Prés	1777
83	Cuisinier	Magasin général	huilier	B	rue Saint-Honoré à côté des capucins vis-à-vis hôtel de Béthune	Palais Royal	1789
84	Daissaud		marchand de vin	B			1777
85	Dantel femme		boursier	H			1785
86	d'Apestéguy		bottier	H			1777, 1779-1780, 1782, 1784, 1787-1788
87	De maraise sarasin, d'Oberkampf,	Manufacture royale de Jouy	négociant de la manufacture royale	TM	31 rue Meslée	Saint-Martin	1786
88	Dechaume Vve		ouvrière en dentelle, blanchissage	H			1777, 1784-1787
89	Defresne		marchand d'arbres	TM			1788
90	Delaisement		menuisier	TM	rue de Cléry	Saints-Innocents-Halles	1788
91	Delaporte		doreur	TM	rue du Roi-de-Sicile	Saint-Martin	1776
92	Delaunay		Maître bonnetier	H	rue de la Monnoye	Louvre	1777, 1780
93	Delessard		boulangier	B	rue du Sépulcre fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1786-1789
94	Delessard Vve		boulangier	B	rue du Sépulcre fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1789
95	Deleuvre		menuisier	TM			1776
96	Desjardins guiraud		maître bonnetier	H	rue Saint-Honoré, au coin de celle de l'Echelle	Palais Royal	1784-1785
97	Despreaux		rubanier	H			1776
98	Deviller femme		chandelière	B			1789
99	Deynou		marchand de meubles	TM			1779

100	d'Harmonville		peintre et doreur	TM	rue du Cherche-Midi	Saint-Germain-des-Prés	1776
101	Dijon		vannier	TM			1787
102	Dijon Ravier		attaches	TM			1789
103	Doisemont Vve		garde-malade	S	rue de Grenelle	Saint-Germain-des-Prés	1777, 1779
104	Duban	Grand magasin de terre d'Angleterre	marchand faïencier ordinaire de Monsieur, du comte d'Artois et du duc de Penthièvre	L	rue Coquillière vis-à-vis celle des Vieux Augustins	Saint-Eustache	1789
105	Dubois	A la ville de bordeaux	marchand de boutons	H	rue Saint-Honoré vis à vis celle des Bourdonnais	Palais Royal	1777, 1779, 1782, 1784, 1786
106	Dubois femme		libraire	L	bvd du Temple vis-à-vis le café Alexandre	Saint-Martin	1784
107	Dubois foucou		chirurgien dentiste du roi	S	rue des Petits-Champs vis-à-vis la rue Coquillière	Saint-Eustache	?
108	Dubouquoy Melle	tapissier de la reine	marchande de tapisserie	TM	rue de Rohan	Louvre	1785
109	Dubruille		Marchand de fournitures de deuil	TM			1782
110	Ducrey		marchand de glace	B			1777
111	Dufour		primeur	B	rue Saint- Benoit	Saint-Germain-des-Prés	1777,1781
112	Dulac		parfumeur	S	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1782
113	Dumesny		marchand et loueur de lits et matelas	TM			1779
114	Dumier		marchand de tissus	H			1778
115	Dunand	A l'enseigne de la découverte	opticien	S			1779
116	Duperron		marchand tabletier	L	rue des Arts à côté de celle de la verrerie à côté de celle du café	Saint-Martin	1778-1779
117	Duprès		parfumeur	S	rue du Bourg-l'Abbé	Saint-Denis	1780
118	Duprès Vve		fourbisseuse	L	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1776
119	Duret		sculpteur	TM	rue de Lancry	Saint-Martin	1788

120	Dutertre		Marchand de réchaud	B			1789
121	Dufloy	A la bonne foi	marchand fleuriste et décorateur du roi	B	rue de l'Arbre-Sec en face de M. Mandron quartier du roi v	Louvre	1786
122	Duval		fruitier	B	rue Mouffetard	Sainte-Genève	1785-1786
123	Ecuret		maître bourrelier	E			1776, 1781
124	Fauconnier, Melle		lingère	H	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1785
125	Ferrand		marchande de modes	H	prés les Jacobins	Saint-Germain-des-Prés	1784-1789
126	Fizelier et frères		marchand de galons, marchand franger	TM	rue Saint-Denis près Saint- Chaumont	Saints-Innocents	1776
127	Forbier		marchand ceinturier	H	rue Dauphine	Saint-Germain-des-Prés	1776
128	Formey		marchand orfèvre, bijoutier	L	Pont-au-Change	Cité	1780
129	Fortin		orfèvre	L	quai des Orfèvres	Cité	1786
130	Foubert Vve		garde-malade	S			1783
131	Fouverut		marchand de boutons	H			1788
132	Frachot	successeur de Bardou	marchand miroitier	TM	rue du fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1788
133	Francois		marchand de redingote	H	grand pilier des Halles à l'Abondance	Halles	1785
134	Franton		crémier	B			1777
135	Frémont		marchand linge	H	vis à vis Saint-Roch	Palais Royal	1776
136	Frémont	A la barbe d'or	rubanier	H	rue aux Fers	Saints-Innocents	1777-1778
137	Frerg		bouchonnier	B			1781
138	Fumée Guillaume	régent de la faculté de médecine, médecin du prince de Conti	médecin	S	cloître des Bernardins	Notre-Dame	1779-1789
139	Rouette		parfumeur	S			1779
140	Gammentier		huilier pour réverbères	B			1777
141	Garand		bijoutier	L	pont Notre-Dame	Cité	1777
142	Garin		boulangier	B	porte Saint-Honoré	Palais Royal	1777, 1781, 1785, 1786
143	Garmanti		entrepreneur d'illuminations	TM			1779
144	Gensay		coffretier	L			1786



145	Georges Alexandre le Ridaïs		marchand de blé	E			1789
146	Germain et Cie	au cabas d'or	marchand de soie	H	rue Saint-Denis près Sainte Catherine	Saints-Innocents	1776, 1785
147	Germinat		marchand tapissier	TM			1776
148	Gibert et Cordier	successeur de Lempereur	bijoutier, marchand joaillier de monsieur	L	cour ou rue neuve du Palais	Cité	1776, 1778-1779
149	Gillo		Maître peintre	TM	rue de Sèvres vis- à- vis celle des petites maison	Luxembourg	1779, 1786, 1788
150	Godard		chapelier	H	rue du bac,	Saint-Germain-des-Prés	1788
151	Godefroy	Au gout des princes	marchand de tissus	H	rue de l'Echelle, quartier Saint-Honoré	Palais Royal	1776
152	Gombault		cordonnier	H			1777-1778
153	Gommier	A la vierge	marchand faïencier	L	78 rue de grenelle coin de celle du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1786
154	Gontier	associé avec pascal en 1782, menuisier ordinaire du comte de la Marche	menuisier	TM	rue du Regard	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1780, 1788
155	Grallet		fabricant de meubles tourneur	TM			1776
156	Grasseur		maître serrurier	TM			1776
157	Grevenich		ébéniste et miroitier	TM	rue du Bac près celle de Grenelle fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1779-1780, 1786
158	Grou		marchand de vin	B	porte Saint-Denis	Saint-Denis	1785-1786, 1789
159	Guedon		marchand de vin	B			1785
160	Guérin		chirurgien	S			1767
161	Guérin		maître charpentier	TM	rue de Saxe vis à vis la Guérade	Luxembourg	1776
162	Guéronte		marchand tissus	H	rue du fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1779
163	Guéroult		marchand de fer	TM	rue de l'ours	Saint-Denis	1776, 1779

164	Guérout	Au soleil d'or	marchand de tissus, magasin pour meubles	TM	rue du four Saint-Germain presque vis à vis celle de l'Égout	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1779, 1781
165	Guesnier	Aux trois magots	marchand de satin	H	rue Plâtrière vis-à-vis hôtel des postes	Louvre	1787
166	Guesnier		marchand d'étoffe de soie	H	rue Montorgueil	Halles	1785-1786
167	Guesny		rubanier	TM			1782
168	Guibout	gendre et successeur de M. Panet, A la chaise	frangier	TM	rue aux Fers à côté du marché aux poirés	Saints-Innocents	1787
169	Guillet, Germain		quincailler	TM			1779
170	Guillié		maître carreleur	TM	rue du fbg Saint-Honoré en face du n° 90	Palais Royal	1788
171	Guinrange		marchand peintre et doreur	TM	rue d'Orléans	Saint-Eustache	1779,1788
172	Guiollet		maître serrurier	TM	rue d'Argenteuil	Palais Royal	1776
173	Guyon		relais	E			1776
174	Hayet Mme	Au roi de perse	magasin de toiles de Jouy	TM	rue Saint-Denis coin de celle des Lombards et à côté de Sainte-Catherine	Saints-Innocents	1786
175	Hecquembourg		tapissier	TM	prés Saint- Sulpice	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1781
176	Henneguy		franger, galonnier	H	rue Saint-Denis de vis-à-vis Saint-Chaumont	Saints-Innocents	1779-1780, 1784, 1786, 1788
177	Henriot	Aux trois marcs neveu et successeur de M. Titeux, ci devant l'enfant jésus	magasin de serrurerie pour les bâtiments	TM	quai de la Mégisserie dit de la Ferraille	Louvre	1788
178	Hercent		chirurgien	S	Passy	Passy	1776
179	Horissant		marchand de brosses et balais	TM			1789
180	Delavoiepierre	Hôtel des américains	Epicerie-traiteur	B	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1786
181	Housset		maître serrurier	TM	rue de Verneuil fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1779
182	Hubert, Vve		tringlier	TM			1780
183	Huet		Maître parfumeur marchand ordinaire du roi	S	196 Palais Royal	Palais Royal	1766-1775

184	Jacob		maître menuisier	TM	rue Meslée	Saint-Martin	1776
185	Jacquemart	Au prince des Apôtres	magasin de toiles peintes	TM	rue neuve Saint-Merri, hôtel de jabach	Hôtel de ville	1781, 1788
186	Jacquin		serrurier en ressort	e			1789
187	Jansse ou Jausse ?	Aux 3 marchands, successeur de M. Pillon	serrurerie et quincaillerie	TM	rue de la Ferronnerie entre le balancier et le grainier, n°6	Saints-Innocents	1788
188	Jobert		menuisier ébéniste	TM	rue Saint-Dominique	Saint-Germain-des-Prés	1781
189	Jollivet	A l'image notre dame	marchand papetier du roi	L	rue de Buci vis à vis de l'hôtel impérial	Saint-Germain-des-Prés	1777
190	Jourdan		marchand frangier	H	rue du Saint-Sépulcre, fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1779
191	Julmasse		bijoutier	L			1786
192	La Bulle		marchand de bois	B			1785
193	La Cassaigne		apothicaire du roi	S	19 rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1780
194	La Forge femme		garniture de manteau	H			1789
195	La Forge		laitier, crémier	B			1786, 1789
196	La Pipe François		jardinier	TM	rue de Sèvres	Luxembourg	1789
197	Labitte et platel		marchand drapier	H	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1776-1777, 1779- 1782, 1784, 1786- 1788
198	Lacoste		coiffeur	S			1780
199	Laforêt		raccommodeur de malles et de chaises et porteur	TM			1776, 1778
200	Lama lombre		charbonnier	B			1789
201	Langlois		marchand de peignes	S			1778-1779
202	Langlois		marchand de bois	B			1776
203	Langlois		plantes	TM			1789
204	Lantru		doreur, argenterie	L	rue du Vieux-Colombier	Saint-Germain-des-Prés	1789
205	Lauren, femme		blanchisseuse	H			1777
206	Laville		maréchal ferrant	E	rue de Verneuil	Saint-Germain-des-Prés	1789
207	Le Clerc		ferblantier	TM	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1779

208	Le Normand et Cie	successeur Buffault au grand turc	marchand d'Etoffe	H	rue Saint-Honoré au coin de la rue des fondeurs vis-à-vis celle de l'Echelle	Palais Royal	1776-1786
209	Leblanc, louis		scieur de bois	B			1776
210	Leblond		franger	E	rue Tarane	Saint-Germain-des-Prés	1780, 1789
211	Leblond		maître couvreur	TM	rue du vieux colombier vis-à-vis la rue cassette, fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1788
212	Lebrun		épicier-droguiste	S	rue Dauphine près de l'hôtel de Muy	Saint-Germain-des-Prés	1783
213	Lecain		bijoutier	L	pont Saint- michel	cité	1776
214	Lecroix		marchand de voitures	E			1784
215	Lecuyer		maître cordonnier	H	Isle-Adam	Isle-Adam	1776-1780
216	Lefebvre	Au royaume de France	marchand de fer	TM	quai de la Mégisserie	Louvre	1776
217	Lefèvre		abonnement aux Affiches de Paris	L			1777
218	Léger et chapelet	Au chapelet et à l'enfant Jésus	marchands pelletiers ordinaires du roi	H	rue Saint-Honoré à côté des pères de l'oratoire	Palais Royal	1786-1787
219	Lemoine		loueur de carrosses	E	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1777
220	Lemonnier		maître paveur	TM	cul de sac notre dame au champ	Luxembourg	1776
221	Lépine		marchand de bois	TM	port de la Grenouillère	Saint-Germain-des-Prés	1789
222	Letort femme		chandelière	B	rue Mazarine	Saint-Germain-des-Prés	1785-1786, 1789
223	Letoublon femme		couturière	H	rue Saint-Dominique	Saint-Germain-des-Prés	1779
224	Lirot		glacier	B			1786
225	Loraux frères		marchand de linges d'autel	TM			1782
226	Loubignac		apothicaire du roi et de sa maison	S	Versailles		1778-1779

227	Loupia	L'Y	marchand de la reine épingles, aiguilles, brosses	H	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1777-1779
228	Luyne, Hervé		voiturier pour le bois	B			1786
229	Mabilo		tonnelier	TM			1785
230	Maillard le jeune		Marchand lingère	H	rue Saint-Honoré vis à vis rue du Savoie	Palais Royal	1787
231	Mangé, Melle		couturière	H			1777, 1779
232	Mangeur Vve	successeur du sieur Lebrun	épicier	S	rue Dauphine	Saint-Germain-des-Prés	1783
233	Marcelin, madame		couturière	H	Versailles	Versailles	1776-1780
234	Mareschal		serrurier en ressort	E	Chateaufvillain		1789
235	Marie		paveur	TM	rue Hillerin-Bertin	Saint-Germain-des-Prés	1788
236	Marjot		marchand de lard	B			?
237	Marlin	A l'épi d'or couronné, successeur Vve Langlois	marchand de couverture	TM	rue Saint-Victor vis-à- vis du séminaire des Bons Enfants	Sainte-Geneviève	1788
238	Mouret		vendeur de billets de loto	L	rue et cloître Saint- Honoré	Palais Royal	1782
239	Méghon Melle	La coupe d'or successeur de Melle Javey elle-même successeur de Loupia	marchande épinglière	H	rue Saint-Honoré devant la croix du Trahoir	Palais Royal	1778-1779
240	Meize		marchand de bois	B			1787
241	Mérard, pierre		artiste sculpteur	L	rue Neuve-Saint-Martin	Saint-Martin	1776
242	Mercelin Vve		grainetier	TM			1789
243	Mérigot le jeune		libraire	L	quai des Augustins	Saint-Germain-des-Prés	1777
244	Merle		porteur d'eau de rivière	B			1786, 1789
245	Merlin		marchand de toile	H			1777-1779
246	Meunier		loueur de chevaux	E	Le Bourget		1779
247	Michel et Cie	Au roi de chine	marchand de soie et d'étoffes pour les meubles et équipages	TM	rue Saint-Denis à l'Apport-Paris	Saints-Innocents	1779

248	Minimes de Passy, père Gourier apothicaire		apothicaire	S	Passy	Passy	1776
249	Mirot,		marchand de bois	B			1786
250	Mirrail, femme		marchand lingère	H			1776
251	Moissy, femme		marchand de bois	TM			1784
252	Monne et Cie Vve		marchand culottier ordinaire du roi	H	rue de Buci	Saint-Germain-des-Prés	1784-1789
253	Monnet et Cie	A l'union des arts	magasin de modes	H	rue Neuve des petits-champs	Saint-Eustache	1779
254	Morel		maréchal ferrant	E			
255	Mousset		lampes à réverbère	L			1779
256	Moutard	La nouvelle librairie	libraire imprimeur de la reine	L	hôtel de Cluny, rue des Mathurins	Luxembourg	1779
257	Muret		bourellier	E			1776, 1780, 1782, 1784, 1789
258	Noguella et Le clercq		culottier	H			1776
259	Noguella		culottier	H			1777, 1779, 1780, 1782, 1783
260	Ortillon		boucher	B	la Croix Rouge	Saint-Germain-des-Prés	1789
261	Oudard		fruitier	B			1789
262	Ouzille	Au chef de st jean	magasin d'indiennes	H	rue des Cordeliers en face celle des fossés , Saint- Germain-des-prés	Luxembourg	1788
263	Ouvrier		serrurier en ressort de carrosse	E			1782, 1784
264	Panet	A la chaise	marchand de galons	H	Rue aux fers du côté du marché aux poirés	st innocents	1779
265	Parfumeur de Melle de Condé		parfumeur	S			1782, 1784
266	Parmentier		épicier	B	rue de Richelieu	Palais Royal	1778, 1781

267	Pascal		maître menuisier	TM	rue du Regard fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1781, 1788
268	Passeras, Charles		marchand de bois	B			1783
269	Passero		marchand de bois	B			1784
270	Périac		carreleur	TM	fbg Saint-Honoré	Palais Royal	1788
271	Petit		marchand de soie	H	rue Saint- Nicaise	Louvre	1785-1787
272	Petite		marchand horloger	L	rue de l'ancienne comédie Française n°39 (rue des fossés-Saint-Germain)	Saint-Germain-des-Prés	1778-1779, 1784
273	Philippart par Augustin cuisnier		eau du roi, marchand de bières, limonadier	B	rue des SS Pères	Saint-Germain-des-Prés	1777
274	Philippe		laitier (lait de chèvre)	B			1777
275	Picard femme		blanchisseuse	H			1779
276	Picari		laitier	B			1781
277	Pinard		vitrier	TM	rue du Sépulcre fbg Saint- Germain	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1779, 1788
278	Pion		boucher	B	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1785,1786
279	Pipelet		maître en chirurgie herniaire	S	rue Mazarine près celle Guénégaud	Saint-Germain-des-Prés	1777
280	Point		éperonnier	E	rue du Cherche-Midi	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1780-1781
281	Potin		marchand de papier	L	rue Montorgueil	Halles	1779
282	Pourfaud		marchand de bois flotté	B			1777
283	Poussin		tapissier	tm	rue de la Verrerie	Saint-Martin	1784
284	Prémiat		marchand tapissier	TM	rue Castorette	Marais	1776, 1780-1781
285	Prévoist	successeur de Huet, A l'orangerie royale	gantier, parfumeur de leurs majestés	S	rue de l'Arbre-sec	Louvre	1776-1789
286	Privat		maître sellier	E			1780-1782
287	Proton	Au gagne petit	épicerie en gros et en détail	B	Marché de Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye	1785
288	Puer		marchand de vin	B			1785

289	Quesnel		maître charronnier	E	Rue de Grenelle fbg Saint-Germain	Saint-Germain-des-Prés	1782, 1784, 1789
290	Quinquet		épicier-apothicaires physicien, inventeur de lampes	L	rue du Marché aux poirés	Halles	1786
291	Quiquard		marchand confiseur	B			1786
292	Rapilly	Esnaults et Rapilly associés	marchand d'estampes	L	rue Saint- Jacques vers Saint-Séverin	Sainte-Geneviève	1777
293	Ravier		marchand miroitier	TM	quai Voltaire	Saint-Germain-des-Prés	1779, 1788
294	Reizell		maître ébéniste	TM	rue du Petit-Lion	Saint-Germain-des-Prés	1776
295	Renouard		charcutier	B	rue des Boucheries	Luxembourg	1785-1786, 1789
296	Réveillon		marchand de papiers peints	TM			
297	Ribert, madame		couturière	H	Versailles	Versailles	1776-1780
298	Richard Melle		maitresse de mode	H	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1782, 1784-1788
299	Rivoire		marchande de soie	H			1784
300	Rogier		maître de tapisserie d'Aubusson	TM	rue de la Huchette	Sorbonne	1776
301	Roland		faïencier	L			1787
302	Roller des essarts		marchand ceinturier	H	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1784-1786, 1788
303	Rollin		marchand de plumes	TM			1779
304	Roulage de France	Hôtel du roulage de France	transport de marchandises	E	rue du Bouloy en face de la douane	Saint-Eustache	1787
305	Roye		herboriste	S			1778, 1780
306	Sage et folliant Vve		apothicaires associés	S	rue de Buci au coin de la rue des mauvais garçons	Saint-Germain-des-Prés	1776-1781, 1783
307	Saint-Hubert		écrivain-éditeur	L			1777
308	Saint-Mole		charbonnier	B			1789
309	Sanner		marchand de charbon	B			1785-1786
310	Sanner		vinaigrier	B			1786, 1789
311	Seignot		coutelier	B	rue Sainte-Marguerite	Saint-Germain-des-Prés	1777



312	Semelle		vinaigrier	B	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1777
313	Sérand		charcutier	B	rue Dauphine	Saint-Germain-des-Prés	1777
314	Sergent		marchand de bois	B	porte Saint- Bernard	Notre-Dame	1784
315	Serveau		peintre	E	rue des Vieilles Tuileries	Luxembourg	1776
316	Siboire		charcutier	B			1785
317	Sitger		tailleur	H			1776-1789
318	Siville, Melle		marchande de modes	H	rue de la Vrillière paroisse Saint-Eu Saint-ache	Saint-Eustache	1787-1788
319	Sobert		bijoutier	L	rue Dauphine	Saint-Germain-des-Prés	1781
320	Souder femme		blanchissage	H	rue Saint-Dominique	Saint-Germain-des-Prés	1782, 1786, 1789
321	Spigno		parfumeur	S	rue du Bac	Saint-Germain-des-Prés	1782; 1784-1785
322	Séverin		boites, emballages	TM			1776
323	Thibault		serrurier	TM	rue des deux anges	Saint-Germain-des-Prés	1776, 1788-1789
324	Thorin		ferblantier	TM	rue de la Ferronnerie	Saints-Innocents	1776
325	Tissot Melle		Épinglière	TM	VERSAILLES		1779
326	Tizelin		marchand de galons	TM			1776
327	Toulet	A la reine d'Espagne	marchand pelletier	H	fbg Saint- Germain, rue du buci près de la rue de la Seine	Saint-Germain-des-Prés	1776-1777, 1779, 1788
328	Touraine		marchand de vin	B			1786
329	toussaint		marchand de bois	B			1778, 1780-1782, 1784
330	Trevez	premier prévôt	apothicaire	S			?
331	Trianon		volailleur rôti	B	rue Saint-Honoré	Palais Royal	1785-1786
332	Tronchin		chirurgien	S			1767
333	Vabon		menuisier	TM			1776
334	Vallée		marchand de blé	B			1786
335	Vasseur		me serrurier	TM	rue du Petit-Carreau	Notre-Dame	1776

336	Vaugois clay		rubanier	H			1786
337	Velloni père		chocolat, Epicier	B	Pavillon d'Hanovre (bvd Montparnasse)	Saint-Eustache	1786-1787
338	Vignée	Au chat qui pêche	Epicier	B	rue de Buci près de la boîte aux lettres	Saint-Germain-des-Prés	1785-1787
339	Vilain femme		épicière	B			1785
340	Vincent		peintre en miniature	L	rue neuve des petits champs	Saint-Eustache	1776
341	Vitel, François		marchand chaudronnier fondeur, pompier	TM	rue du vieux colombier près de la rue cassette	Luxembourg	1785-1786
342	Wattin	A la renommée des couleurs	peintre doreur, vernisseur	TM	ci-devant carré de la porte Saint-Martin, actuellement Sainte Apolline ou sur le bvd Saint-Martin	Saint-Martin	1779
343			satin Lyon	H	Lyon	Lyon	1785

**Tableau 43 : Les fournisseurs de Triel**

	Nom du fournisseur	Métier	Catégorie	Lieu	Dates de présence
1	Canton du beau	épicier	B	Triel	1785
2	Chabosson	chirurgien	S	Triel	1783, 1787
3	Faubert Vve	boucher	B	Triel	1785
4	Fileteret Anne,	garde-malade	S	Triel	1783
5	Labille	marchand de bois	TM	Triel	1782, 1785
6	Laurent	épicier	B	Triel	1785
7	Montion,femme	garde-malade	S	Triel	1783
8	Parquet	boulangier	B	Triel	1785
9	Rabier, Anne	supérieure garde-malade	S	Triel	1783
10	Rateau femme	garde-malade	S	Triel	1783
11	Siteyche	galonier et marchand de drap	H	Triel	1788
12	sœurs de la charité hôpital de triel,	garde-malade et herboriste	S	Triel	1787
13	Thomassin	marchand d'avoine et de paille	E	Poissy	1789
14	Tibert Jeanne,	garde-malade	S	Triel	1782
15	Tout Annabelle ,	garde-malade	S	Triel	1783
16	Trouillet	marchand de toile à Meulan et triel	H	Triel	1784, 1788
17	Villiot fils	volailleur	B	Triel	1785
18	Vosseur Vve	Epicerie et tissus	B	Triel	1783, 1785-1786

**Tableau 44 : Les fournisseurs lors du séjour à Bourbon-l'Archambault en 1787**

	Nom du fournisseur	Métier	Catégorie	Lieu	Dates de présence
1	Armandel	marchand de paille	E	Bourbon l'Archambault	1787
2	Arthur de Villemonter	marchand de vin	B	Bourbon l'Archambault	1787
3	Auroux	maréchal ferrant	E	Bourbon l'Archambault	1787
4	Balleron	marchand d'avoine	E	Bourbon l'Archambault	1787
5	Balleron	boulangier	B	Bourbon l'Archambault	1787
6	Balleron	marchand de vin	B	Bourbon l'Archambault	1787
7	Baraveau	marchand de paille	E	Bourbon l'Archambault	1787
8	Batissier	Epicerie, bougies, vinaigre	B	Bourbon l'Archambault	1787
9	Bouvon	marchand d'avoine	E	Bourbon-l'Archambault	1787
10	Brault	traiteur	B	La Charité sur Loire	1787
11	Brilliand	serrurier	TM	Bourbon-l'Archambault	1787
12	Calemard	apothicaire	S	Bourbon-l'Archambault	1787
13	Chevallier Gilbert	marchand de paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787
14	d'Allarde (baronne)	loueuse de chambre	TM	Bourbon l'Archambault	1787
15	Delazuiente	loueur de lit	TM	Bourbon l'Archambault	1787
16	Douyet Vve	loueuse de 3 lits	TM	Bourbon-l'Archambault	1789
17	Duranton Madeleine	blanchisseuse	H	Bourbon-l'Archambault	1787
18	Feire	peintre de roues de carrosse	E	Bourbon l'Archambault	1787
19	Figaud	sellier	E	Bourbon-l'Archambault	1787
20	Fillot	faïencier	L	Moulins fbg de la Madeleine	1787
21	Forest	boucher	B	Bourbon-l'Archambault	1787
22	Fouvier	marchand d'avoine	E	Bourbon-l'Archambault	1787
23	Godain	marchand de foin	E	Bourbon-l'Archambault	1787
24	Grand	marchand d'avoine	E	Moulins	1787
25	Graud	marchand de paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787

26	habord	marchand de foin	E	Bourbon-l'Archambault	1787
27	La Boiere Pierre	paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787
28	Lalouer	marchand de paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787
29	Lebeau	aubergiste	B	Montargis	1787
30	Luijésié	blanchissage	H	Bourbon-l'Archambault	1787
31	Mantona Pierre	marchand de foin	E	Bourbon-l'Archambault	1787
32	Masson	plâtrier	TM	Bourbon-l'Archambault	1787
33	Meige	marchand de bois	B	Bourbon-l'Archambault	1787
34	Nicolas	marchand de paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787
35	Paris	boulangier	B	Bourbon-l'Archambault	1787
36	Perniny	serrurier	E	Bourbon-l'Archambault	1787
37	Perrin	loueur de lit	TM	Bourbon-l'Archambault	1787
38	Petitjean	marchand de foin et de paille	E	Bourbon-l'Archambault	1787
39	Planchai	volailleur	B	Bourbon-l'Archambault	1787
40	Provost	Therms de Bourbon, médecin ?	S	Bourbon-l'Archambault	1787
41	Quignard	marchand de cirage	H	Bourbon-l'Archambault	
42	Ravine Deluachi frères	épiciier	B	Moulins	1787
43	Resmond	marchand de foin	E	Bourbon-l'Archambault	1787
44	Roland	ferblantier	B	Bourbon-l'Archambault	1787
45	Ruigen	blanchisseur pour la soie	H	Bourbon-l'Archambault	1787
46	Ruler	laitier, crémier	B	Bourbon-l'Archambault	1787
47	Sanier	blanchisseur pour la soie	H	Bourbon-l'Archambault	1787
48	Ségard	sellier	E	Bourbon-l'Archambault	1787
49	Sodait Madeleine	blanchisseuse	H	Bourbon-l'Archambault	1787
50	Tacot	marchand de lard	B	Moulins	1787
51	Teuter	boulangier	B	Bourbon-l'Archambault	1787
52	Vinatier	marchand d'avoine	E	Bourbon-l'Archambault	1787
53	Vosseur vve	eau de vie	B	Bourbon-l'Archambault	1787

## ANNEXES 4

### LES APPARENCES DE LA PRINCESSE

**Tableau 45 : Les principaux éléments de la garde-robe de la princesse d'après l'inventaire du séquestre révolutionnaire<sup>1</sup>**

<b>Les principaux éléments de la parure</b>	<b>nombre</b>
Robe	41
Corset	29
Paniers	17
Habit, robe ou jupe de cour	15
Jupon	12
Polonaise	8
Bouffante	2
Robe de grand deuil	1
Jupe	1
Robe de chasse	1
<b>Total</b>	<b>127</b>

---

<sup>1</sup> Arch. dep. Seine, DQ10 1382, dossier 2539, 20 vendémiaire an 2, vente des biens de l'émigrée Conty.

**Tableau 46 : Les tissus achetés en 1763, 1769, 1777, 1784 et 1786.**

Tissus \ Dates	1763	1769	1778	1784	1786	Total
Soieries	30	27	17	13	24	111
Taffetas	5	10	3	5	16	39
Taffetas d'Angleterre	4	9	8	2	1	24
Taffetas de Florence	1	-	-	2	3	6
Taffetas d'Italie	8	3	5	-	2	18
<i>Total taffetas</i>	<i>18</i>	<i>22</i>	<i>16</i>	<i>-</i>	<i>22</i>	<i>87</i>
Double Florence	4	4	-	-	1	9
Gros de Florence	1	-	-	-	-	1
Gros de Tours	4	-	-	-	-	4
Florence	2	-	-	-	-	2
Carrelé	1	-	-	-	1	2
Damas	-	-	-	3	-	3
Gougourand	-	1	1	1	-	3
Cotonnades	1	1	2	5	2	11
Basin	-	-	1	-	-	1
Basin de Silésie	-	-	1	-	-	1
Mousseline	-	-	-	2	1	3
Persienne	1	1	-	1	-	3
Linon	-	-	-	2	1	3
Dentelles, toiles et tissus légers	-	-	2	7	11	20
Blonde	-	-	-	1	3	4
Crêpe	-	-	-	-	1	1
Dentelle	-	-	-	-	1	1
Feston	-	-	-	1	-	1
Baptiste	-	-	-	1	-	1
Toile	-	-	1	2	2	5
Gaze	-	-	1	2	4	7
Tissus lourds et satins	3	10	12	4	3	32
Laine	-	1	-	-	-	1
Pluche	-	-	1	-	-	1
Satin	3	8	8	3	3	25
Satin d'Angleterre	-	-	1	-	-	1
Velours	-	-	2	1	-	4

**Tableau 47 : Les tissus des robes, habits, jupes et jupons mis en vente à la Révolution.**

Les tissus employés	Nombre
Soieries	
<i>Taffetas</i>	23
<i>Satin</i>	16
<i>Soie</i>	6
<i>Gros de Tours</i>	2
Total des soieries	47
Cotonnades	
<i>Toile peinte</i>	1
<i>Pékin</i>	2
<i>Mousseline</i>	5
<i>Persienne</i>	1
<i>Futaine</i>	4
Total des cotonnades	13
Linon	4
inconnu	4
Peau de poule	3
Piqués de Marseille	2
Droguet (laine et coton)	2
Velours	1
Serge	1
Ras de Saint-Maur	1
Gaze	1
Etoffe d'or	1
Dauphine (laine et coton)	1
<b>Total</b>	<b>81</b>

**Tableau 48 : Les motifs dans les tissus achetés pour cinq années.**

Années						
Motifs	1763	1769	1778	1784	1786	Total
Rayures	8	7	3	3	2	23
Fleurs ou bouquets	6	-	-	-	-	6
Chiné	2	6	5	1	1	15
A la grecque	3	-	-	-	-	3
Nuée	-	6	-	-	-	6
Miniature	-	4	-	-	-	4
Camaïeu	-	1	-	-	-	1
Brodé	-	-	-	1	1	2
Satiné	-	-	-	1	1	2
Broché	-	-	-	1	-	1
A pois	-	-	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>64</b>



**Tableau 49 : Les couleurs des vêtements et tissus de la princesse de Conti pour cinq années d'après ses comptes.**

Années Couleurs	1763	1769	1778	1784	1786	Total
Blanc	35	16	16	4	12	83
Bleu clair	1	-	-	-	-	1
Bleu	-	4	-	2	4	10
Bleu tendre	-	-	1	-	-	1
<i>Tons de bleus</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>12</i>
Bleu/vert	-	-	1	-	-	1
Vert anglais	-	-	1	-	-	1
Pistache	-	-	-	1	-	1
Vert	1	4	3	-	5	13
Vert pomme	1	3	-	-	-	4
<i>Tons de vert</i>	<i>2</i>	<i>7</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>20</i>
Rose	2	3	2	1	-	8
Mordoré	-	1	-	-	-	1
Nacarat <sup>2</sup>	1	-	-	-	-	1
Ponceau (rouge)	-	1	-	-	-	1
Cramoisi	-	1	-	1	-	2
Rouge	-	-	-	-	1	1
Capucine	-	1	-	-	-	1
<i>Tons de rouge</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>15</i>
Or	2	-	-	1	-	3
Argent	1	3	-	-	-	4
Miel	1	-	-	-	-	1
Jaune	-	-	2	-	-	2
Paille	-	-	1	-	1	2
Jonquille	-	3	-	-	-	3
Chamois	-	1	-	-	-	4
Abricot glacé	1	-	-	-	-	1
<i>Tons de jaune</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>6</i>	-	<i>1</i>	<i>13</i>
Lilas	-	8	2	-	-	10
Violet	-	-	-	-	2	2
Gris	1	3	2	-	1	7
Marron	1	-	-	-	-	1
Puce	-	-	1	-	-	1
Noisette	-	-	1	-	-	1
Noir	-	-	-	-	2	2
Inconnu	-	-	-	18	30	48

<sup>2</sup> Couleur rouge orangé avec des reflets nacrés.

**Tableau 50 : Couleurs dans les principaux éléments de la garde-robe de la princesse lors du séquestre révolutionnaire.**

<b>Les couleurs et les motifs</b>	<b>Nombre</b>
Blanc	63
Noir	12
Bleu	10
Vert	4
Carmélite	3
Jaune	2
Paillettes d'or	2
Boue de paris	1
Chamois	1
Gorge de pigeon	1
Gris	1
Prune	1
Puce	1
Rose	1
Tabac d'Espagne	1
Verdâtre	1
Violet	1
<b>Total</b>	<b>106</b>

**Tableau 51 : Les motifs dans la garde-robe de la princesse d'après l'inventaire du séquestre révolutionnaire**

<b>Motifs</b>	<b>Nombre</b>
Chiné	6
Rayé	6
Moucheté	4
Broché	2
Brodé	1
Fleurs	1
Nuée	1
Paillon	1
Petits bouquets	1
<b>Total</b>	<b>23</b>

## ANNEXES 5 L'ECURIE PRINCIERE

### **Document 1 : Liste des chevaux donnés par le comte de la Marche à Marie-Fortunée d'Este le 1<sup>er</sup> avril 1776**

#### *Chevaux de ville*

- 2 chevaux : Le Robuste et le Ferme, 7-8 ans, 900 livres
- 2 chevaux : le Sagittaire et le Dromadaire, 6-7 ans, 1 500 livres
- 2 chevaux : le Santor et le Lion, 6-7 ans, 1 200 livres

#### *Attelages de bidets*

- 2 chevaux : le Noble et le Saisonnier, 7-8 ans, 1 200 livres
- 2 chevaux : le Diligent et le Commode, hors d'âge, 900 livres
- 2 chevaux : le Favori et le Moustille, un vieux et un de 6-7 ans, 480 livres
- Un cheval : le Bijou, 7-8 ans, 500 livres

#### *Autre attelage*

- 2 chevaux : le Coq et le Platon, hors d'âge, 1 000 livres
- 2 chevaux : le Bâton et le Séduisant, 8-9 ans, 1 100 livres
- 2 chevaux : le Paquet et le Trompeur, 5 et 6-7 ans, 700 livres
- Un cheval : le Cygne, hors d'âge, 240 livres

#### *Chevaux de pages*

- Une jument : la Coquette, 8 ans, 300 livres
- Une jument : l'Amazone, hors d'âge, 200 livres
- Un cheval : le Papillon, hors d'âge, 240 livres
- Une jument : la Brune, hors d'âge, 96 livres
- Une jument : la Brigadière, 100 livres.

## ANNEXES 6

### EMPLOIS DU TEMPS ET ACTIVITES DE LA PRINCESSE DE CONTI

**Tableau 52 : Déplacements et activités de la comtesse de la Marche en 1768**

Mois	Dates	Lieux	Activités
<b>janvier</b>	01-02 janvier	Versailles	
	03-31 janvier	Paris	festivités du carnaval
<b>février</b>	01-23 février	Paris	
	23-28 février	Rambouillet	première semaine de Carême
	28 février-3 mars	Versailles	
<b>mars</b>	03-05 mars	Paris	
	9-10 mars	Versailles	avec Melle d'Orléans, cérémonie de la Cène, Jeudi Saint
	14-...?	Isle-Adam	avec le prince de Conti
<b>avril</b>	3 avril	Versailles	
	05-18 avril	Isle-Adam	présence des ducs d'Orléans et de Chartres
	20 avril-06 mai	Louveciennes	maladie du prince de Lamballe
<b>mai</b>	6-21 mai	Crécy	accompagne le duc de Penthièvre après le décès du prince de Lamballe
	21 mai	Versailles	maladie de la reine, a joué au cavagnole avec elle
	22 mai	Paris puis Versailles	
	27 mai-06 juin	Saint-Cloud	
<b>juin</b>	06-12 juin	Paris	
	12-13 juin	Versailles	
	14-?	?	24 juin : décès de la reine
<b>juillet</b>	2-3 juillet	Saint-Denis	Pompe funèbre de la reine à Saint-Denis
	21 -2 août	Rambouillet	avec le duc de Penthièvre, la princesse de Lamballe et Melle de Penthièvre
<b>août</b>	2-13 août	Paris	
	13-21 août	Villers-Cotterêts	
	21 août-17 septembre	Paris	
<b>septembre</b>	18 septembre-30 septembre	Nancy	Pompe funèbre de la reine à Nancy
	30 septembre-1er octobre	Versailles	compte-rendu au roi
<b>octobre</b>	1-7 octobre	Paris ?	
	8 -17 octobre	Isle-Adam	avec le prince de Conti
	18-30 octobre	Paris	
<b>novembre</b>		Paris	
<b>décembre</b>	1-7 décembre	Paris	
	7-8 décembre	Versailles	présentation de Melle de Penthièvre par la comtesse de la Marche
	9-31 décembre	Paris	

**Tableau 53 : Déplacements et activités de la comtesse de la Marche en 1772**

<b>Mois</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Activités</b>
<b>janvier</b>	1-3 janvier	Versailles	
	3-30 janvier	Paris	
<b>février</b>	1er-20 janvier	Paris	
	21 février	Versailles	
	22-28 février	Paris	
<b>mars</b>	1-14 mars	Paris	
	14-16 mars	Versailles	
	17 mars-26 avril	Paris	
<b>avril</b>	27 avril	Saint-Denis	visite à Madame Louise
	28 avril-2 mai	Paris	
<b>mai</b>	3-4 mai	Versailles	
	5 mai-1er juin	Crécy et la Trappe	18 mai abbaye de la Trappe avec le duc de Penthièvre
<b>juin</b>	1-7 juin	Paris	
	8 juin	Compiègne	voyage de la cour
	9-12 juin	Paris	
	13-14 juin	Versailles	
	15-29 juin	Rambouillet	
	30 juin	Paris	course avant le départ de la duchesse de Chartres pour les eaux de Forges
<b>juillet</b>	1-2 juillet	Paris	
	3 juillet	Versailles	
	4-5 juillet	Paris	
	6-12 juillet	Villers-Cotterêts	
	13 juillet-2 août	Rambouillet	avec le duc de Penthièvre
<b>août</b>	3-10 août	Chantilly	Pour la naissance du duc d'Enghien
	11-23 août	Paris	
	23-25 août	Versailles	Fête de la Saint-Louis
	25 août-31 août	Paris	
<b>septembre</b>	1er septembre-6 octobre	Isle-Adam	avec le prince de Conti
<b>octobre</b>	6-25 octobre	Paris	
	25- 9 novembre	Fontainebleau	voyage de la cour
<b>novembre</b>	9-14 novembre	Paris	
	15-23 novembre	Le Raincy	
<b>décembre</b>	23 novembre-18 décembre	Passy	
	18-21 décembre	Versailles	

**Tableau 54 : Déplacements et activités de la princesse de Conti en 1778**

Mois	Dates	Lieux	activités
janvier	1er janvier	Versailles	
	2-21 janvier	Paris	2 janvier : leçon de dessin
			5 janvier : leçon de dessin
			7-10 janvier : leçons de dessin
			11 janvier : messe chez les Théatins
			12 janvier : leçon
			14 janvier : leçon
			15 janvier : leçon puis déplacement à Saint-Denis, rencontre de l'évêque de Tulle
			16-17 janvier : leçon
			20 janvier : messe chez les Théatins, leçon
	21 janvier : leçon		
	22-23 janvier	Versailles	naissance du duc de Berry
	24 janvier	Paris	messes chez les Théatins matin et soir
	24 janvier	Versailles	présence au coucher de la comtesse d'Artois
25 janvier	Paris Sèvres	messe chez les Théatins	
26-31 janvier	Paris	26 janvier : leçon	
		27-29 janvier : leçons	
		31 janvier : messe chez le Théatins	
février	1-27 février	Paris	2 février : messe à Saint-Sulpice
			3-7 février : leçons
			8 février : messe chez les Théatins
			10-14 février : leçon
			15 février : messe à Saint-Sulpice à l'après-dîner
			16-21 février : leçon
			22 février : messe chez les Théatins
	24-27 février : leçons		
28 février	Versailles		
mars	1-31 mars	Paris	1er mars : messe chez les Théatins, Lundi gras
			2 mars : messes chez les Théatins, Mardi gras, leçon
			3 mars : messe à Saint-Sulpice le matin, mercredi des Cendres, leçon
			4-7 mars : leçons
			8 mars : messe à Saint-Sulpice, le soir
			9 mars : leçon
			10 mars : leçons, visite à l'Hôtel Dieu
			11 mars : messe chez les Théatins
			13 mars : messe aux chez les Théatins
			14 mars : leçon
			16-17 mars : leçons
			18 mars : Penthemont
			19-21 mars : leçons
			22 mars : messe à Saint-Sulpice, le soir
			23-24 mars : messe chez les Théatins, leçons
			25 mars, messe à Saint-Sulpice matin et soir
26-27 mars : messes chez les Théatins le soir, leçons			
29-31 mars : messe chez les Théatins le soir, leçon			
avril			1er-3 avril : messe aux théatins, leçons
			4 avril : leçon
			5 avril : messes à Saint-Sulpice le matin, le soir chez les Théatins, leçon

<b>avril</b>	1-20 avril	Paris	6 avril : messe chez les Théatins, le soir, leçon 7 avril : messes chez les Théatins, matin et soir, leçons 8-10 avril : messes chez les Théatins le soir, leçons 10 avril : visite à l'Hôtel-Dieu 12 avril : messe chez les Théatins, dimanche des Rameaux 13-14 avril : messes chez les Théatins matin et soir, leçons 15 avril : messe au soir du mercredi saint 16 avril-17 avril : messes du jeudi et vendredi saints matin et soir, leçon 19-20 avril : messes de Pâques, Saint-Sulpice	
	22 avril	Paris	leçon	
	22 avril	Versailles		
	23-29 avril	Paris	24-25 avril: leçons	
			27 avril : messe à Saint-Sulpice, leçon	
			28 avril : leçon et présence à la Visitation de la rue Saint-Antoine	
	29 avril : leçon			
	30 avril	Versailles et Marly		
	<b>mai</b>	1-14 avril	Paris	4-5 mai : leçons
				6 mai : messe à Saint-Sulpice, leçon
7-13 mai : leçons				
14-22 mai		Sceaux	avec le duc de Penthièvre, leçons de dessin tous les jours	
22-25 mai		Paris		
25-28 mai		Sceaux	leçons tous les jours	
28 mai		Marly	invitée au souper chez la reine	
29-31 mai		Sceaux		
31 mai	Marly/Bellevue	invitée au souper chez Mesdames		
<b>juin</b>	1-4 juin	Sceaux	leçons	
	5-7 juin	Paris	6 juin: messe chez les Théatins	
			7 juin : messes à Saint-Sulpice, matin et soir	
	8 juin	Paris/Versailles	messe chez les Théatins	
	9-19 juin	Sceaux	leçons	
	20-22 juin	Versailles	messe	
	22-29 juin	Rambouillet		
30 juin	Paris	leçon		
<b>juillet</b>	01-07 juillet	Paris	1-6 juillet : leçons	
	7-14 juillet	Sainte-Assise		
	14-20 juillet	Paris	leçons tous les jours	
	20-21 juillet	Versailles		
	22-26 juillet	Paris	24 juillet : messe chez les Théatins	
			26 juillet : messe au salut, chez les Théatins	
	27 juillet	Le Raincy	chez le duc de Chartres	
27-31 juillet	Anet	avec le duc de Penthièvre		
<b>août</b>	1-7 août	Anet		
	7-17 août	Paris	7 août : messe chez les Théatins	
			12-13 août : leçons	
			14 août : messe aux théatins, le matin	
			15 août : messes à Saint-Sulpice, matin et soir	
	16 août : messe chez les Théatins, soir			
	17-24 août	Le Raincy		
25-26 août	Versailles	Saint-Louis		
27-31 août	Paris	leçons tous les jours		

			30 août : messe chez les Théatins à l'après-dîner
	1-5 septembre	Paris	3-5 septembre : leçons
<b>septembre</b>	6 septembre	Versailles	messe le soir
	7-10 septembre	Paris	7 septembre : promenade
	10-24 septembre	Vernon	
	24-31 septembre	Paris	24 septembre : promenade sur les boulevards
			25 septembre : promenade au bois de Boulogne, leçon
27 septembre : messe chez les Théatins			
29-30 septembre : leçons			
<b>octobre</b>	1-31 octobre	Paris	1-3 octobre : leçons
			4 octobre : messe chez les Théatins
			5 octobre : Hospice de la Charité, leçon
			7 octobre : Hospice de la Charité
			8 octobre : promenade
			10 octobre : messe chez les Théatins à l'après-dîner
			13 octobre : visite au Palais Royal
			18 octobre : messe chez les Théatins
<b>novembre</b>	1-30 novembre	Paris	1er novembre : messe de Toussaint chez les Théatins et visite chez les Chartreux
			2 novembre : messes chez les Théatins
			8 novembre : messes chez les Théatins
			15 novembre : messes chez les Théatins
			22 novembre : messes chez les Théatins
<b>décembre</b>	3-31 décembre	Saint-Cloud	avec tous les princes du sang dans l'attente de la naissance royale
	19 décembre	Versailles	naissance de Madame Royale
	31 décembre	Versailles	nouvelle année

**Tableau 55 : Déplacements et activités de la princesse de Conti en 1786**

Mois	Dates	Lieux	Activités
<b>janvier</b>	1-31 janvier	Paris	2-7 janvier : leçon
			8 janvier : messe chez les Théatins, leçon
			9 janvier : visite de la prison de Bicêtre, leçon
			11 janvier : leçon
			14 janvier : promenade sur les boulevards, leçon
			17-19 janvier : leçon
			22 janvier : messes matin et soir, leçon
			25 janvier : visite de Penthemont, leçon
			27 janvier : promenade sur les boulevards, leçon
			29 janvier : messe chez les Théatins, leçon
<b>février</b>	01-28 février	Paris	leçon de dessin tous les jours
			2 février : messes chez les Théatins et à Saint-Sulpice
			5 février : messe chez les Théatins
			12 février : messe chez les Théatins
			14 février : promenade sur les boulevards
			18 février : visite des Missions étrangères
			19 février : messe chez les Théatins
			21 février : promenade sur les boulevards
			25 février : messe aux théatins, visite des Missions étrangères et chez les Récollettes
26-28 février : messes chez les Théatins			



			1er mars : messe à Saint-Sulpice			
			2 mars : visite chez les Filles du Saint-Sacrement			
<b>mars</b>	01-31 mars	Paris	5 mars : messe chez les Théatins			
			12 mars : messe à Penthemont			
			18 mars : visite des Missions étrangères			
			19 mars : messe à Saint-Sulpice			
			22-23 mars : messes à Saint-Sulpice			
			24 mars : visite aux Bernardines du Précieux Sang			
			25 mars : messes à Saint-Sulpice matin et après-midi			
			26 mars : messe chez les Théatins			
			28 mars : messe à Notre-Dame			
			31 mars : messe à Notre-Dame			
			<b>avril</b>	1er avril	Paris	1er avril : promenade sur les boulevards, leçon
2 avril	Versailles	messe				
03-30 avril	Paris	4 avril : deux messes à Saint-Sulpice et une à Notre-Dame, leçon				
		05 avril : messe à Sulpice, promenade, leçon				
		6 avril : messes à Saint-Sulpice et à Notre-Dame, leçon				
		7 avril : messe chez les Théatins, leçon				
		8 avril : messe chez les Récollettes, visite au Luxembourg, leçon				
		9 avril : messes à Saint-Sulpice matin et soir, leçon				
		11 avril : messe à Saint-Sulpice, leçon				
		12 avril : messe à Saint-Sulpice et visite des Missions étrangères, leçon				
		13 avril : messes à Saint-Sulpice le matin et l'après-midi, visite des Missions étrangères, leçon				
		14 avril : messes à Saint-Sulpice matin et après-midi, leçon				
		15 avril : messes à Saint-Sulpice et chez les Récollettes, promenade sur les boulevards, leçon				
		16 avril : messes à Saint-Sulpice matin et après-midi, leçon				
		17 avril : messes à Notre-Dame et à l'après-dîner à Saint-Sulpice, leçon				
		18-19 avril : messe à Saint-Sulpice, leçons				
		23 avril : messe à Saint-Sulpice matin et soir, dimanche de Pâques, leçons				
		27 avril : promenade au bois de Boulogne				
		<b>mai</b>		1-23 mai	Paris	1er mai : au Palais Royal, leçon
						7 mai : messe chez les Théatins, visite à Saint-Denis, leçon
14 mai : messes chez les Théatins, leçon						
18 mai : organisation d'un souper pour les archiducs d'Autriche						
21 mai : messe à Saint-Sulpice, leçon						
23-28 mai	Sceaux		avec le duc de Penthièvre, leçons			
28-31 mai	Paris	leçons				
	Paris	28 mai : messe chez les Théatins, visite à Penthemont				
<b>juin</b>	01-26 juin	Paris	1er juin : promenade			
			3 juin : messe chez les Récollettes, visite des Missions étrangères			
			4-6 juin : messes à Saint-Sulpice matin et après-midi			
			9 juin : promenade au Jardin du roi			

			11 juin : messes à Saint-Sulpice, des Missions étrangères, chez les Théatins
			12 juin : promenade sur les boulevards
<b>juin</b>			15 juin : messe chez les Théatins, promenade sur les boulevards, visite des Missions étrangères
			16-19 juin : messes chez les Théatins
			20 juin : messe chez les Jacobins
			21 juin : messes chez les Théatins et à Saint-Sulpice
			22 juin : messe chez les Théatins
			23 juin: messe à la Visitation
			24 juin: messe chez les Théatins
			25 juin : messe chez les Enfants trouvés
		27 juin-31 juin	Sceaux
<b>juillet</b>	01-8 juillet	Sceaux	attente de l'accouchement de la reine
	9 juillet	Versailles	naissance de Madame Sophie
	10-17 juillet	Sceaux	
	18-30 juillet	Paris	20 juillet : promenade au Bois de Boulogne
			21 juillet : visite à Penthemont
			23 juillet : messe chez les Théatins
			24 juillet : au Luxembourg
27 juillet : à Vincennes			
30 juillet : messe chez les Théatins			
<b>août</b>	01-24 août	Paris	2 août : au Luxembourg
			4 août : promenade au Champ de Mars
			6 août : messe chez les Théatins, promenade sur les boulevards
			7 août : organisation d'un souper de trente couverts pour le prince de Saxe-Teschen
			8 août : à Vincennes
			11 août : promenade au Jardin du roi
			13 août : messe chez les Théatins, visite ou promenade au Palais Royal
			15 août : messe l'après-midi chez les Théatins, visite des Missions étrangères
			17 août : promenade sur les boulevards
			21-22 août : promenade sur les boulevards
	24 août : visite des Missions étrangères		
	25 août	Versailles	Saint-Louis
	26 -31 août	Paris	26 août : à Bercy
27 août : messe chez les Théatins			
28 août : promenade sur les boulevards			
<b>septembre</b>	01-30 septembre	Paris	1er septembre : visite à l'Hôpital
			3 septembre : messe chez les Théatins, promenade au bois de Boulogne
			5 septembre : au Palais Royal
			6 septembre : déplacement à Clichy
			8 septembre : messe chez les Théatins, leçon
			10 septembre : messe chez les Théatins, promenade au bois de Boulogne
			11 septembre : promenade sur les boulevards, leçon
			13 septembre : promenade sur les boulevards
			16 septembre : messe chez les Théatins, promenade au Bois de Boulogne
			18 septembre : visite à Sainte-Geneviève
			24 septembre : messe chez les Théatins

<b>octobre</b>	01-09 octobre	Paris	1er octobre : messe chez les Théatins
			8 octobre : messe à l'après-dîner, visite des Missions étrangères
	10 octobre	La Muette	
	11-30 octobre	Paris	14 octobre : promenade
			15 octobre : messe chez les Théatins
			17 octobre : à Saint-Denis
			20 octobre : visite à Penthemont
			22 octobre : messe chez les Théatins
23 octobre : promenade sur les boulevards			
			27 octobre : promenade
<b>novembre</b>	1-30 novembre	Paris	1er -2 novembre : messes chez les Théatins
			3 novembre : visite à Penthemont
			12 novembre : messe chez les Théatins, leçon
			19 novembre : messe chez les Théatins
			24 novembre : messes matin et soir, visite à Penthemont
			25 novembre : visite chez les Récollettes
			26 novembre : messe à Saint-Sulpice
<b>décembre</b>	01-31 décembre	Paris	3 décembre : messe chez les Théatins
			5 décembre : visite des Missions étrangères
			7 décembre : messe chez les Théatins
			8-20 décembre : messe chez les Récollettes
			23 décembre : messe chez les Théatins
			24 décembre : messe et messe de minuit chez les Théatins, visite des Missions étrangères
			25 décembre : messe à Saint-Sulpice, visite des Missions étrangères
			26 décembre : messe chez les Théatins
			27 décembre : messe chez les Récollettes
			31 décembre : messe à Saint-Sulpice

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES**



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## 1 Actes notariés

### **1 : Le contrat de mariage entre Marie-Fortunée d'Este et Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti<sup>3</sup>, Milan le 2 janvier 1759.**

Au nom de Dieu le créateur,

Soit notoire à tous, que très haut, très puissant, très Excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, et de Navarre, ayant approuvé la résolution que très haut et puissant Prince Louis François de Bourbon Prince de Conty, Prince du Sang a prise de marier très haut et puissant Prince Louis François Joseph de Bourbon Comte de la Marche son fils, et de feu très haute et puissante Princesse Madame Louise Diane d'Orléans à son décès Epouse de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty, et ayant approuvé pareillement la recherche, qu'il a voulu faire pour le Prince son fils d'une des Princesses fille de très haut, et puissant Prince François Marie d'Est de Modène, de Reggio, et de la Mirandole, et de très haute, puissante Princesse Madame Charlotte Aglaé d'Orléans Duchesse de Modène, Epouse de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Modène, Sa Majesté très Chrétienne a en conséquence fait faire la demande de la Princesse Fortunée Marie d'Est Fille de mes dits Seigneurs et Dames, Duc, et Duchesse de Modène pour mon dit Seigneur le Comte de la Marche par Son Excellence Monsieur le Marquis de Chauvelin, grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Noble Génois, Lieutenant général des armées de Sa Majesté très Chrétienne, et Son Ambassadeur auprès du Roi de Sardaigne.

Et cette demande ayant été aussi agréable à LL. AA. Ser.<sup>mes</sup> Mgr le Duc, et Madame la Duchesse de Modène, Père et Mère de la susdite Princesse, qu'à S.A.S Mgr le Prince de Conty Père de mon dit Seigneur le Comte de la Marche du consentement de S.M.T.C. les Articles, et les Conventions du dit Mariage ont été traités, réglés, et arrêtés de la manière, et ainsi qu'il s'en suit.

Entre Monseigneur le Duc de Modène stipulant pour la Princesse Fortunée Marie d'Est sa fille, et en sa présence et de son consentement d'une part, d'autre de sa dite Excellence Monsieur le Marquis de Chauvelin, comme fondé des pleins pouvoirs tant de Monseigneur le Prince de Conty en qualité de Père, et Tuteur aux actions immobilières de Mgr le Comte de la Marche, que de mon dit Seigneur le Comte de la Marche mineur émancipé d'âge, les dits pleins pouvoirs reçus par acte passé par devant Marechal, et son confrère Notaire au Chatelet de Paris le Seize Avril Mille Sept Cent Cinquante Sept, qui sera joint à ces présentes, et dont copie sera transcrite en fin des Expéditions du présent Contrat.

#### Article 1

C'est à savoir que Mgr le duc de Modène a promis donner la Princesse Fortunée Marie d'Est sa fille, et de son consentement à Mgr le Comte de la Marche, qui la prendra, ainsi que sa dite Excellence Monseigneur le Marquis de Chauvelin fondé de sa Procuration le promet, pour sa Femme, et légitime Epouse en face de notre Mère Ste Eglise Catholique, Apostolique, et Romaine avec les formalités accoutumées.

#### Article 2

Les fiançailles et les épousailles se feront à Milan en vertu de la Procuration spéciale de Monseigneur le Comte de la Marche passée sous l'autorisation de Monseigneur le Prince de

---

<sup>3</sup> Il existe plusieurs copies de ce contrat dans les archives françaises (K 145 par exemple) ou italiennes. Le dossier le plus complet qui reprend la version italienne (mais rédigée en français et la version française) est consultable aux Archives du ministère des Affaires étrangères, Traités. Modène 17590006, ou en ligne à partir de la base Choiseul.

Conty, ensuite la Princesse future Epouse sera conduite aux frais de Monseigneur le Duc de Modène au Pont Beauvoisin, auquel lieu la Princesse sera reçue par la Maison de Monseigneur le Comte de la Marche, qui la fera conduire à ses frais jusqu'à Paris.

#### Article 3

Il y aura communauté de Biens entre le Prince et, la Princesse future Epouse, suivant la coutume de Paris, au désir de la quelle la dite communauté, et les conventions de leur Mariage seront réglées et gouvernées en ce qui n'y sera pas dérogé pour le présent traité encore qu'ils fassent leur demeure, et des acquisitions en autres coutumes, et Pays, où les Soins et usages seront contraires.

#### Articles 4

Et néanmoins en cas, que la Princesse future Epouse décède avant le Prince futur Epoux sans Enfants, tous les Conquets de quelque nature qu'ils soient de la dite Communauté, tant en Meubles, qu'immeubles, appartiendront au Prince futur Epoux en tout leur entier, et sans aucune exception ni réserve.

#### Article 5

Et si la Princesse future Epouse survit le Prince futur Epoux sans qu'à son décès il n'y ait aucun Enfants, ou autres descendans de leur vivant, en ce cas la Princesse future Epouse aura l'Usufruit, et la jouissance, pendant sa vie seulement, de la totalité des Conquets de la dite Communauté, la propriété d'iceux étant réservée aux héritiers et autres représentans la succession du Prince futur Epoux.

#### Article 6

Mais si le décès du Prince futur Epoux arrivait avant celui de la Princesse future Epouse laissant des enfans, ou autres descendans vivans, en ce cas la Princesse future Epouse n'aura que l'usufruit, et la jouissance, pendant sa vie, de la moitié des dits Conquets de Communauté, et le fond, et propriété d'iceux demeurera, et appartiendra aux Enfants, ou autres descendans du dit Mariage.

#### Article 7

Ne seront néanmoins point tenu des dettes l'un de l'autre faites, et créées avant leur Mariage, et si aucunes il y a, elles seront payées, et acquittées sur les biens de celui qui en sera redevable.

#### Article 8

Le Prince futur Epoux se marie aux Biens, et Droits qui lui appartiennent comme représentant Madame la Princesse de Conty sa Mère dans les biens des successions de leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc, et Madame la Duchesse d'Orléans ses ayeux maternels, et dans ceux de la succession de Mademoiselle de Beaujolais sa Tante maternelle, desquelles successions les Partages ne sont pas encore faits.

Et dans la Terre et marquisat de Graville situé en Normandie que le Prince futur Epoux a acquis pendant sa minorité.

Plus en la Somme de Cent milles Livres de Principal restante due au Prince futur Epoux par Monseigneur le Prince de Conty de plus grande Somme payée des deniers du Prince futur Epoux pendant sa minorité en l'acquit de Monseigneur le Prince de Conty, et dans les intérêts de la dite somme, depuis le premier janvier mil sept cent quarante trois.

Plus dans les Diamans provenant de la succession de feu Madame la Princesse de Conty, que Monseigneur le Prince de Conty a remis, et rendu au Prince futur Epoux de valeur de valeur de la Somme des Soixante douze Milles trois cents Livres.

Plus en autres Diamans, Meubles, et Vaisselles d'argent appartenans au Prince futur Epoux, de tous les Diamans, Meubles, Vaisselles, sera fait un état qui en constera la valeur, lequel sera déposé avec une expedition du Contract de mariage à un Notaire de Chatelet de paris.

#### Article 9

En faveur duquel mariage Monseigneur le Duc de Modène donne et constitue en dot à la Princesse future Epouse sa fille la somme d'un Million de livres de France, que Monseigneur le Duc de Modène s'oblige de payer au Prince futur Epoux en la ville de Paris, savoir Sept cent milles Livres le lendemain du Mariage, et trois cent milles Livres en trois années, et en trois payemens, dont le premier se fera dans le courant du mois de Janvier de l'année Mille Sept cent soixante, et les autres d'année en année, et dans le mois de Janvier de chaque année avec l'intérêt à raison du denier vingt, jusqu'à l'actuel payement à compter du jour de la célébration du Mariage, lequel intérêt diminuera à proportion de chacun des dits payemens.

#### Article 10

De laquelle dot il sera fait employ jusqu'à concurrence de la somme de Cinq cents mille Livres en acquisition des Rentes, ou autres fonds au profit de la Princesse future Epouse avec les déclarations nécessaires pour justifier du dit Employ.

#### Article 11

Et seront les Rentes et autres biens fonds qui seront ainsi acquis des deniers dotaux de la Princesse future Epouse repris en nature par elle, ou par ses héritiers lors de la dissolution de la dite Communauté.

#### Article 12

La dite Dot ainsi constituée par Monseigneur le Duc de Modène à la Princesse future Epouse aux conditions suivantes qui sont,

#### Article 13

1. Que dans les cas de décès, soit du prince futur Epoux sans Enfans, soit de la Princesse future Epouse aussi sans Enfans du dit Mariage, ou que le décès de l'un ou de l'autre arrive, ne laissant que des filles, l'un des dits cas arrivant, Monseigneur le duc de Modène se réserve à lui ou à son défaut à ses héritiers successeurs, et ayant cause le droit de retour, et reversion de la somme des quatre cent milles Livres sur les Millions de Livres de Dot par lui constituées à la Princesse future Epouse.

#### Article 14

2. Que dans le cas, ou au décès du prince futur Epoux, ou de la Princesse future Epouse, il y aurait des Enfants males du dit Mariage, la dite somme des quatre cens mille Livres appartiendra aux dits Enfants males.

#### Article 15

Mais si les dits Enfants males descendent en minorité sans Enfans, la même somme des quatre cent mille Livres reviendra pareillement par droit des retours, et reversion à mon dit Seigneur le Duc de Modène, ou à son défaut à ses héritiers, et ayant cause.

#### Article 16

A la restitution de la quelle somme dans aucun des cas cy-dessus prévus, tous les biens du Prince futur Epoux demeurent dès à présent obligés, affectés et hypothéqués, et le payement en sera fait en denier comptant dans le cours de années au plus tard à compter du jour que le droit des retours et reversion sera ouvert.



#### Article 17

Au moyen de la Dot d'un Million et de la Princesse Fortunée Marie d'Est future Epouse étant pleinement informée des Statuts, et coutumes de la Maison, renonce en conformité d'iceux, et par serment solennel pour Elle et ses descendans Males, et Femelles à perpétuité en faveur, tant du Prince Duc de Modène Son Père, que du Prince Hercule d'Est, Prince Héréditaire de Modène son Frère, et de la ligne masculine qui sortirait d'eux en légitime mariage a tous les droits Paternels, et autres à écheoir, tant en ligne directe, que collatérale, se réservant la dite Princesse future Epouse ses droits sur tous les dits Biens, tant pour elles que pour ses descendans males et femelles en cas d'extinction de la ligne masculine de la Maison d'Est, issue de monseigneur le Duc de Modène son Père, ou du Prince Hercule d'Est Prince Héréditaire de Modène son frère, en légitime mariage, se réservant pareillement la Princesse future Epouse tous ses droits généralement quelconques sur la succession, et les biens de la Princesse Duchesse de Modène sa Mère, entendant que la susdite Renonciation à ses droits Paternels, et autres ne puissent causer aucun tort, ni préjudice sur ses droits maternels, tant à Elle qu'aux Enfans, quelle pourra avoir.

Laquelle Renonciation se fait sur le présent en vertu de la Procuration de Monseigneur le Comte de la Marche en date du Six janvier mil sept cent cinquante huit faites et passées à Paris par devant Mareshal, et son confrère Notaire au Chatelet en l'Hotel de leur Altesse Sérénissime qui donne tout le pouvoir de la faire à son dite Excellence Monseigneur le Marquis de Chauvelin, conjointement avec la Princesse Fortunée Marie d'Est, que mon dit Seigneur le Comte de la Marche autorise à cet effet par la susdite procuration qui demeurera annexée à la Minute du présent Contrat de Mariage.

#### Article 18

Monseigneur le Duc de Modène certifie la Princesse future Epouse franche, et quitte de toute dette, jusqu'au jour de la célébration du Mariage

#### Article 19

Les Biens et Droits des Prince et Princesse futurs Epoux entrera de part et d'autre et pour chacun d'eux la somme de cent mille Livres dans la dite Communauté et le surplus ensemble tout ce qui échouera pendant le futur Mariage aux Prince et Princesse futurs Epoux par succession directe ou collatérale, donations, legs testamentaires ou autrement, tant en meubles qu'immeubles, leur sera et demeurera propres et aux leurs de leurs côtés et signe.

#### Article 20

Comme aussi sera et demeurera propre au Prince et futur Epoux la somme de cent cinquante mille Livres, que Sa Majesté lui donne en faveur du dit Mariage, et en en considération de ce qu'il a l'honneur de lui appartenir de Sang et lignage.

#### Article 21

La Princesse et future Epouse sera douée de la somme de vingt cinq mille Livres de rentes des douaires préfix et viager par chacun an, dont elle jouira du jour qu'il aura lieu, sans qu'elle soit tenue d'en faire aucune demande en justice à l'avoir et prendre sur tous, et chacun les Biens, Terres et Seigneuries présens et à venir du Prince futur Epoux qu'il a changé et hypothéqué dès à présent pour fournir, en faire-valoir le dit domaine, lequel domaine sera propre aux Enfans, qui naîtront du dit Mariage, suivant la coutume de Paris, non obstant toutes coutumes, droits usages contraires auxquels il est expressement dérogé.

#### Article 22

Outre lequel Douaire, et sans diminution d'iceluy, la Princesse future Epouse aura pour son habitation au cas qu'il n'y ait pas d'Enfans issus du dit Mariage, la Principale Maison, ou Château de son choix de ceux appartenans, ou qui se trouveront appartenir au Prince futur

Epoux au jour de l'ouverture du dit douaire, et s'il y a des Enfants, la dite habitation sera en telle Maison, ou Château, qu'Elle voudra choisir, à l'exception de la dite Principale Maison ou Château qui demeurera à celui des dits Enfants, à qui il devra appartenir, laquelle habitation sera meublée de meubles convenables à la dignité de la Princesse future Epouse, jusqu'à la valeur de vingt milles Livres, lesquels meubles lui appartiendront en propriété.

#### Article 23

Le survivant de Prince, et Princesse futurs Epoux aura et prendra par Préciput, et hors parts des Biens de la future Communauté en meubles meublant tels qu'il voudra choisir réciproquement jusqu'à la valeur, et concurrences de soixante et quinze mille Livres, suivant la Prisée de l'Inventaire, et sans crue, ou la dite somme en denier comtant en tout ou partie au choix du survivant.

#### Article 24

Si pendant et constant la dite future Communauté, aucuns biens propres à l'un ou à l'autre des Princes et Princesses futurs Epoux sont aliénés, ou rachetés, le remploi en sera fait en Terres, ou autres biens immeubles, qui sortiront même nature de propre à celui, ou celle de qui les biens propres auront été aliénés aux siens de son coté et signes et si au jour de la dissolution du dit Mariage les dits Remploys ne se trouvaient faits, les deniers qui seront dus, qu'il conviendra de prendre à cet effet seront pris sur les biens de la dite future Communauté s'ils suffisent, si non ce qui s'en defandra à l'égard des Remploys des propres de la Princesse futures Epouse sera pris sur les autres biens et propres du Prince futur Epoux, et les deniers du dit Remploi, et l'action pour iceluy seront propres à celui, auquel il sera du, et aux siens de son coté, et signe.

#### Article 25

Le cas arrivant de la dissolution de la dite Communauté il sera loisible à la Princesse future Epouse, et aux Enfants qui naitront du dit futur mariage d'accepter la Communauté ou d'y renoncer, et au cas de renonciation, reprendre tout ce que la Princesse future Epouse aura apporté en mariage, ensemble tout ce qui sera advenu et échu à la Princesse future Epouse pendant le dit mariage tant en meubles, qu'immeubles par succession, donation, Legs testamentaires, ou autrement, et reprendre encore la Princesse future Epouse, les Douaires, habitations, susdites meublées d'icelles et Preciput tels que dessus, le tout franc, et quitte des dettes de la dite Communauté encore qu'elle y eut parlé s'y fut obligée, ou y eut été condamnées, dont elles, et les dits Enfants seront acquittés et indemnisés par le Prince futur Epoux.

#### Article 26

Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty comme Père et Tuteur aux actions immobilières de S.A.S. Monseigneur le Comte de la Marche son fils mineur émancipé d'âge. Lequel a fait et onstitué par son Procureur général et spécial Son Excellence Monsieur le Marquis de Chauvelin denommé cy devant, auquel S.A.S. en la dite qualité donne pouvoir en confirmant ceux qu'elle lui a déjà donnés de déclarer à la suite des articles de mariage arrêtés entre S.A.S. Monseigneur la Prince Conty et S.A.S. Monseigneur le Comte de la Marche d'une part, et Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Modène stipulant pour la Princesse Fortunée Marie d'Est sa Fille d'autre part qu'outre les Biens qui appartenaient à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de la Marche lors de la Procuracy par luy signée conjointement avec Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conty le seize avril Mil sept cent cinquante sept devant Trutat et Marechal Notaires au Chatelet de Paris, lesquels Biens ont été énoncés et détaillés en l'article huit des conventions du dit mariage repris, et contenus en la dite Procuracy Son Altesse Sérénissime mon dit Seigneur le Comte de la Marche a été depuis la date de la dite Procuracy nommé et institué Légataire universel

par Son Altesse Sérénissime Mademoiselle Louise Anne de Bourbon, Mademoiselle de Charolais Princesse du Sang sa grande Tante dont les Biens et Droits lui sont acquis à la charge de la substitution portée au Testament de son Altesse Sérénissime Mademoiselle de Charolais.

Pour toutes les conventions résultantes du présent Contract, Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Modène présent promet en parole de Prince et Princesse future épouse autorisée par la présence et le consentement de sa dite Altesse Sérénissime son Père promet également et s'engage de garder et entretenir le contenu au présent Contract, lequel a été passé au Palais Ducal de Milan par devant Nous Ministre et Secrétaire d'Etat de Sa dite Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Modène en conséquence de son ordre, et commandement exprès fait en présence des Témoins cy après nommés, ai signé le présent contract pour constater de la manière la plus authentique le consentement et acceptation qu'en ont fait Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Modène et la Princesse future Epouse ici presens.

Signé Capponi

Par devant les conseillers du Roy Notaires à Paris soussignés furent présents très haut, très puissant, et très Excellent Prince Monseigneur Louis-François de Bourbon Prince de Conty, Prince du sang demeurant à Paris à l'hôtel de la Roche sur Yon quay Malaquais, Parvis Saint Sulpice stipulant comme Père et Tuteur aux actions immobilières de S.A.S Monseigneur le Comte de la Marche cy après nommé son Fils , et de feu très haute, très puissante, et très Excellente Princesse Madame Louise Diane d'Orléans son Epouse.

Et très haut, très puissant, très Excellent Prince Monseigneur Louis François Joseph de Bourbon Comte de la Marche Prince du Sang mineur émancipé d'age demeurant à Paris au dit hôtel de la Roche sur Yon.

Lesquels pour parvenir au mariage proposé de l'autorité et consentement du Roy entre Monseigneur le Comte de la Marche et la Princesse Fortunée Marie d'Est Fille des SS.AA.AA. Monseigneur le Duc de Modène et Madame Charlotte Aglae d'Orléans Duchesse de Modène son Epouse, ont par ces présentes donné plein pouvoir à Son Excellence Monsieur le Marquis de Chauvelin grand Croix de l'Ordre Royal, et Militaire de St louis Noble Génois, Lieutenant général des armées de Sa Majesté très Chrétienne et Son Ambassadeur près le Roy de Sardaigne, de traiter avec S.A.S. Monseigneur le Duc de Modène les Conventions et Conditions du dit mariage suivant et conformément aux Instructions que SS.AA.SS. déclarent avoir envoyés au dit Sieur Marquis de Chauvelin en conséquence signer et passer le Contract du dit Mariage avec S.A.S Monseigneur le Duc de modène, et la Princesse Fortunée Marie d'Est, et faire à ce sujet et circonstances, et dépendances tout ce que le dit Sieur Marquis Chauvelin jugera à propos. Promettant SS.AA.SS. l'approuver et le ratifier. Fait et passé à Paris en l'hôtel de SS.AA.SS susdit l'an Mil Sept cent cinquante sept le seize avril et ont signé.

Signés L.F de Bourbon L.F.J de Bourbon.

Maréchal Frutal Scellé le dit jour.

Nous Prevost des Marchands et Echevins de la ville Paris certiffions à tous qu'il appartiendra que Mrs Frutal et Marechal sont Conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris et que foy doit être ajoutée à l'acte et dessus signé d'eux, en témoin de quoi nous avons signé ces présences et à icells fait apposer les Sceau de la ville de Paris. Fait au Bureau de la dite Ville le cinq octobre Mil Sept cent cinquante huit.

Signé Ballet, Camus, Vesnay

Scellé le dit jour Chartanier

Par devant les Conseillers du Roy Notaires à Paris soussignés furent présents très haut, très puissant et très Excellent Prince Louis François de Bourbon Prince de Conty Prince du Sang demeurant à Paris à l'Hotel de la Roche sur Yon quay Malaquais, paroisse Saint Sulpice, stipulant au nom, et comme Père et Tuteur aux actions immobilières de S.A.S. Monseigneur le Comte de la Marche cy après nommé Son Fils, et de feu très haute, très puissante et très Excellente Princesse madame Louise Diane d'Orléans Son Epouse. Et très haut, très puissant, très Excellent Prince Louis François Joseph de Bourbon Comte de la Marche, Prince du Sang, mineur émancipé d'âge demeurant à Paris au dit Hotel de la Roche sur yon.

Lesquels ont dit que pour parvenir au Mariage proposé de l'autorité et consentement du Roy entre S.A.S Monseigneur le Comte de la Marche et la Princesse Fortunée Marie d'Est Fille de SS.AA.SS. Monseigneur le Duc de Modène et Madame Charlotte Aglae d'Orleans Son épouse. Ils ont par une Procuration en date du seize avril Mil Sept cent cinquante sept passé devant Marechal et son Confrère Notaire au Chatelet de Paris donné pouvoir à Son Excellence Monsieur le Marquis de Chauvelin grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de saint Louis, Noble génois, Lieutenant général des armées de Sa Majesté très Chrétienne, et Son Ambassadeur près le Roy de Sardaigne, de traiter pour eux, et en leurs noms avec S.A.S Monseigneur le Duc de Modène les conditions du susdit mariage conformément aux articles contenus dans la même Procuration.

Que depuis et dans le cours de la négociation qui a été faite pour parvenir à achever le susdit Mariage Monseigneur le Duc de Modène avait désiré qu'il fut ajouté une clause au Contract par lequel au moyen de la Dot d'un Million que mon dit Seigneur Duc de Modène constitue à la Princesse Fortunée Marie d'Est Sa Fille cette même princesse autorisée en tant que de besoin de Monseigneur le Comte de la Marche renoncerait à tous ses droits sur la succession Paternelle en faveur de la ligne masculine de la Maison d'Est, ainsi que MGR le Comte de la Marche le ferait lui-même.

Que mes dits Seigneurs Prince de Conty et Comte de la Marche considérant l'exemple des Princes du Sang de France qui lorsqu'ils ont épousé des Princesses étrangères se sont prêtés à ces sortes de renonciation, l'usage constant de ces renonciations dans la Maison d'Est, et que la Dot d'un Million que Monseigneur Duc de Modène donne à la Princesse Sa Fille en faveur du susdit Mariage excède de plus d'un tiers celle qu'il est d'usage de donner aux Princesses de Modène, considérant de plus l'avantage de la ligne masculine d'une Maison, à la quelle ils s'allient, et plein de désir de lui prouver combien est sincère l'intérêt qu'ils y prennent et l'amitié qu'ils ont pour elle. Ils ont par ces présentes donné tout pouvoir au dit sieur Marquis de Chauvelin d'insérer pour eux et comme chargé de leur pouvoir spécial à cet effet dans le contract de Mariage et de signer en leurs noms les engagements relatifs à la renonciation demandée par Monseigneur le Duc de Modène conformément à ce qui suit, c'est à savoir.

Qu'au moien de la Dot d'un Million et la princesse Fortunée Marie d'Est future Epouse étant pleinement informée des Statuts et coutumes de sa Maison renonce en conformité d'iceux, et par serment solennel pour Elle et ses descendants males et femelles à perpétuité en faveur tant du Prince Duc de Modène son Père que du prince Hercule d'Est Prince Héréditaire de Modène Son Frère et de la ligne masculine qui sortirait d'eux en légitime mariage à tous les droits paternels et autres à eschoir tant en ligne directe que collatérale se réservant la dite Princesse future Epouse ses droits sur tous les biens tant pour Elle que pour ses descendants males et femelles en cas d'extinction de la ligne masculine de la Maison d'Est issue de Monseigneur le Duc de Modène son Père ou du Prince Hercule d'Est Prince Héréditaire de Modène son Frère en légitime Mariage se réservant pareillement la Princesse futur Epouse tous ses droits généralement quelconques sur la succession et les biens de la Princesse Duchesse de Modène sa Mère entendant que la susdite renonciation à ses droits paternels et autres ne puissent causer aucun tort ny prejudice sur ses droits maternels tant à Elle qu'aux Enfants qu'elle pourra avoir.

Laquelle renonciation sera faite avant la célébration du mariage en vertu de la présente Procuration mon dit Seigneur Comte de la Marche donnant tout pouvoir de la faire conjointement avec la Princesse Fortunée Marie d'Est que Monseigneur le Comte de la Marche autorise à cet effet par ces présentes qui demeureront annexés à la Minute du dit Contract de Mariage et généralement faire à ce sujet ce qu'il conviendra.

Promettant, obligé. Fait et passé à Paris en l'Hotel de LL.AA.SS. susdit le six janvier Mil Sept cent cinquante huit et ont signé.

Signé L.F de Bourbon = LFJ de Bourbon =

Sauvaige Marechal

Scellé le dit jour

Nous Prevost des Marchands, et Echevins de la Ville de Paris certiffions à tous qui appartiendra que Mrs Sauvaige, et Marechal qui ont signé cy dessus sont Conseillers du Roy Notaires au Chatelet de Paris et que foy est ajoutée à leurs signatures, tant en jugement que dehors, en témoin de quoi nous avons signé en présences et à icelles fait apposer le sceau de la Ville de Paris.

Fait au Bureau de la dite ville le Quatre Octobre Mil sept cent cinquante huit.

Signé= Brallet=Camus=Vernay ;

Scellé le dit jour=Chassanier.

### **[traduit de l'Italien]**

En conséquence de laquelle réquisition de la susdite excellence, j'ai moi, notaire royal de la chambre soussigné, fait expédier la susdite copie demandée laquelle est conforme comme ci-dessus, à son original existant dans mes protocoles. En foi de quoi moi jurisconsulte Joseph-Marie Casanova, fils de feu noble jurisconsulte Joseph-Augustin notaire public à Milan du collège pour l'autorité apostolique et impériale et de la chambre royale ducal pour sa majesté royale impériale dans tout le domaine de Milan, le jour, mois et an ci-dessous.

Nous J.C. Antoine Alexandre Grazzani et J.C Jean-Paul Moriggio tout deux avocats et abbés du noble collège des notaires et avocats, certiffions et attestons que susnom. J.C.D Joseph-Marie Casanova est notaire public et dudit collège et notaire royal et de la chambre ducal et qu'à ses écritures comme à celles-ci-dessus pour lui souscrites a toujours été donnée et est journellement donnée foi pleine et entière en justice et extrajudiciairement. Le mercredi 3<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'année 1759.

J.C Jean-François Cavalerio notaire public et avocat du collège de Milan et vice-chancelier dudit respectable collège.

Et moi, notaire royal de la Chambre, en exécutant les ordres qui m'ont été donné précédemment de la part de SAS le seigneur duc de Modène administrateur et capitaine général de tout la Lombardie autrichienne pour Sa Majesté royale Impériale moyennant ici présent l'illustrissime seigneur Don Gaetan Caponi, patrice modénais secrétaire et ministre d'Etat de la même altesses sérénissime, et pareillement la continuelle présence de ladite altesse et pareillement la continuelle présence de ladite altesse et son conseiller M. le Marquis de Chauvelin, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de St Louis, noble genevois, lieutenant gal des armées de sa majesté très chrétienne, ambassadeur de la même auprès du roi de Sardaigne et délégué spécialement par la procuration alléguée et annexée au présent contrat comme aussi desdits excellences soussignées conseiller intime actuels d'Etat de LL AA MM II M. le comte de Linden, M. le Pdt de l'auguste sénat de Milan, M. le vice-grand-chancelier, Marquis Corrado Oliveira et M. le Pdt de l'Illustrissime magistrat de la Chambre, le marquis Meraviglia Mantegarza, je reçois le même acte original pour le rapporter et conserver dans mes protocoles et pour en donner copies aux parties sérénissimes et à qui sert de raison.

A Milan, le mardi deux de janvier mil sept cent cinquante neuf soussigné Joseph Casanova  
notaire de la Chambre royale ducale.

## 2 : La convention de séparation, 21 novembre 1775

### Convention entre monsieur le Comte et madame la Comtesse de la Marche<sup>4</sup>

#### Art. 1<sup>er</sup>

Madame la Comtesse de la Marche se retirera avec toute sa suite le premier avril mil sept cent soixante seize à Passy dans la maison de monsieur le Duc de Penthièvre avec lequel les arrangements convenables sont pris à cet égard ou à Paris en tel lieu qu'elle voudra mais ne pourra venir habiter ni elle ni sa suite dans aucune des maisons de monsieur le Comte de la Marche que de son consentement.

#### 2

Monsieur le Comte de la Marche donnera cent cinquante mille livres de pension annuelle à madame la comtesse de la Marche qui lui seront payées sur ses quittances par quartier de trois en trois mois à compter du dit jour premier avril mil sept cent soixante seize dont le premier paiement de trente sept mille cinq cents livres se fera le premier juillet mil sept cent soixante seize et ainsi de suite de trois mois en trois mois.

#### 3

Au moyen de la dite pension de cent cinquante mille livres, madame la Comtesse de la Marche sera tenue de payer toute la dépense généralement quelconque relativement à elle, à sa maison et à sa suite, et elle consent que les trente mille livres par an, qui lui ont été payées jusqu'à présente pour ses Menus Plaisirs, Chambre et Garde-Robe fassent partie des dites cent cinquante mille livres cy-devant stipulées dont elle se tient pour contente.

#### 4

Monsieur le Comte de la Marche ne sera en aucun tems ni en aucun cas directement ou indirectement tenu de payer aucunes espèces de dettes que pourrait faite madame la Comtesse de la Marche à l'effet de quoy il fera déclarer aux personnes chargées des détails de sa maison même à ses marchands, fournisseurs et à tous autres.

#### 5

Monsieur le Comte de la Marche consent que madame la Comtesse de la Marche occupe à Versailles l'appartement qu'elle a et qu'elle se serve des meubles qui y sont, le linge non compris dont elle sera tenuë de se pourvoir voulant qu'il n'y ait rien à discuter entre leurs gens. Une de ses dames seulement pourra loger dans l'entresol quant à tout le reste de sa suite, madame la Comtesse de la Marche la logera en Ville, où elle voudra et comme bon il lui semblera ; il en sera usé de même dans tous les endroits de la cour qu'elle habitera.

#### 6

Il sera dressé un état des effets remis à Madame la Comtesse de la Marche pour son service tant de la bouche que de l'écurie à l'époque de sa séparation, lequel état sera pour lors cy annexé déclarant monsieur le Comte de la Marche que c'est à titre de prêt que toutes les choses y contenues ont été remises à madame la Comtesse de la Marche ainsi qu'elle le reconnaît mais qu'il s'engage à ne pas les redemander que dans le cas de la mort de madame la Comtesse de la Marche ou dans celui de sa réunion avec elle.

#### 7

---

<sup>4</sup> Copie réalisée par Armand Brési pour le duc de Modène,

Monsieur le Comte de la Marche promet et s'oblige en outre de donner à madame la Comtesse de la Marche le dit jour premier avril mil sept cent soixante seize lorsqu'elle sortira de sa maison la somme de trente mille livres une fois payées en pur don dont il ne répétera jamais rien.

8

Il sera dressé un état et fait estimation par experts que monsieur le Duc de Penthièvre nommera des objets mobiliers qui seront prêtés par monsieur le Comte de la Marche à madame la Comtesse de la Marche à l'effet d'être répétés par monsieur le Comte de la Marche sur les héritiers de madame la Comtesse de la Marche dans le cas où elle viendrait à mourir, soit en nature, soit par leur valeur s'ils n'existaient plus en nature conformément à l'article 6 de la convention cy-dessus.

9

Il sera dressé un état exact de tout ce qui compose la table de toilette de vermeille, pièces de toilette en tout ce qui en dépend généralement quelconque et madame la Comtesse de la Marche continuera à en avoir l'usage mais ne pourra en disposer.

10

Aucune des présentes conventions ne pourront cesser d'avoir leur plein et entier effet que de nos consentements respectifs.

Fait triple entre nous soussignés dont un déposé de confiance entre les mains de monsieur le duc de Penthièvre qui veut bien l'agréer et les deux autres à chacun de nous. A Paris ce vingt et un novembre mil sept cent soixante quinze.

Signé LF de Bourbon  
Fortunée d'Este

Madame la Comtesse de la Marche pourra vendre ou disposer comme bon lui semblera des diamants à elle appartenant et conservera l'usufruit de ceux de monsieur le Comte de la Marche qui sont aujourd'hui entre ses mains, qu'il s'engage à ne pouvoir redemander qu'en cas de mort de madame la Comtesse de la Marche à Paris le dit jour vingt et un novembre mil sept cent soixante quinze.



### 3: Testament de la princesse de Conti le 5 mars 1803<sup>5</sup>

Première partie de mon testament

Au nom de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit

Je déclare que je meurs dans la foi et la religion catholique, apostolique et romaine et dans la plus entière soumission au souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ et l'Eglise notre Sainte-mère, à ses dogmes, à ses décisions, dans une vive douleur de mes péchés et dans une ferme confiance en la miséricorde de Dieu par les mérites de la Passion et de la mort de notre seigneur Jésus-Christ.

O mon souverain créateur ! Je veux vous rendre l'être que vous m'avez donné et pour cet effet j'accepte la mort en la manière qui vous agréera et qui vous plaira le plus.

Disposez de votre créature et détruisez le corps de péché en punition des offenses qu'il a commises contre votre divine majesté, que le corps retourne dans la terre mais que l'âme qu'il a créée à votre image retourne en votre sein. Ainsi soit-il.

Aujourd'hui 15 mars de l'année 1803, je soussignée Fortunée-Marie d'Este princesse de Conti actuellement dans le monastère de la Visitation de Sainte Marie de Saint Joseph de Castello où je fais ma résidence, j'ai fait mon testament signé et approuvé par moi ainsi qu'il suit.

Je demande à être enterrée dans l'église des dites religieuses de Ste Marie et dans le caveau qui se trouve sous l'autel de St Joseph mais je veux qu'aussitôt qu'on me croira expirée l'on me fasse des incisions à la plante des pieds et que l'on prenne les moyens possibles pour s'assurer de ma mort : après avoir arrangé dans mon lit et de manière que rien ne puisse me gêner ou empêcher la respiration l'on me gardera pendant 3 jours et 3 nuits avant de m'enterrer : je veux que mon enterrement soit très simple : que l'on y célèbre le plus de messes possibles et que pendant un an l'on dise tous les jours une messe pour le repos de mon âme dans l'église où je serai enterrée.

Privée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1792 de la jouissance de tout mon bien et réduite d'une modique rente viagère et de la vente de mes diamants d'après la permission que M le prince de Conti m'avait donné d'en disposer, je ne puis faire un testament avec la certitude qu'il se trouve à ma mort de quoi remplir toutes mes intentions. Voulant néanmoins autant qu'il est en moi laisser des preuves aux satisfactions des gens de ma maison, je fais les dispositions suivantes de tout ce que j'aurai avec moi hors de France au jour de ma mort me réservant de disposer ensuite des biens que je possède en France s'ils m'étaient rendus.

Je nomme mon exécuteur testamentaire M le Comte Louis Cocastelli chambellan de SMI et R ancien président de la chambre camérale de Mantoue résidant actuellement à Venise, le priant de faire exécuter ponctuellement mes dernières volontés et comme j'ai en lui pleine et entière confiance je veux et j'entends que pour raison de ladite exécution il ne puisse être inquiété ni recherché par qui que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être mais qu'au contraire l'on se rapporte entièrement à ce qu'il fera.

Je veux avant tout que mon exécuteur testamentaire paye les frais funéraires, messes, frais et testament qui se trouvera dû de gages de mes gens et tout ce que je devrai au moment de ma mort aux médecins, chirurgiens, apothicaires, marchands ainsi que les mémoires de mes femmes et mon domestique pour les dépenses courantes du mois.

Mon exécuteur testamentaire distribuera les legs ci-après :

---

<sup>5</sup> Il en existe plusieurs copies, en France il peut être consulté dans son dossier de succession 300 API, 82, pièce n°127.

1. Je prie M le prince de Conti mon mari d'être persuadé que je n'ai pas cessé d'avoir pour lui les sentiments que je lui devais, je lui demande pardon des mécontentements que j'ai pu lui avoir donnés et je l'assure que j'emporte en mourant le regret de n'avoir pu me réunir à lui. Je le prie de recevoir comme une marque de mon attachement une bague sur laquelle est le chiffre entouré de diamants de Monseigneur le duc de Penthièvre mon beau-frère et le sien, connaissant l'amitié qui les unissent, je ne peux laisser cet objet dans de meilleures mains que dans celles de Monseigneur le Prince de Conti.

2 Je désirerais bien pouvoir laisser à mon cher neveu et à ma chère nièce LL AA RR l'archiduc Ferdinand et l'archiduchesse Marie-Béatrice quelque chose qui fut digne d'eux et qui répondit à la reconnaissance que je leur dois et que j'emporte en mourant ; mais la position où je me trouve ne peut satisfaire le désir de mon cœur, j'espère qu'ils voudront bien recevoir comme une marque de mes sentiments pour eux des objets qui ne peuvent leur être indifférents puisqu'ils leur rappelleront les souvenirs de leurs personnes qui leur ont été unies par les liens du sang et de l'amitié : je lègue donc à mon neveu SAR l'archiduc Ferdinand le portrait de Louis XVI et celui de son fils Louis XVII ne pouvant les laisser en d'autres mains des objets aussi intéressants par son cœur et je lègue à SAR ma nièce l'archiduchesse Marie-Béatrice 3 bagues sur lesquelles sont les portraits de ma mère, de ma belle-mère et de ma belle grand-mère auxquelles j'ajoute un buste de Marie Elizabeth de France bien persuadée que ma chère nièce qui a tout de religion sera bien aisée d'avoir ce portrait d'une personne qui doit être regardée comme une vraie martyre, les priant l'une et l'autre d'excuser la simplicité de ces legs.

3 Je voudrais bien laisser à mon cher frère le duc de Modène un leg qui répondit à toute mon amitié pour lui mais je le prie de recevoir le portrait de notre père dans une vieille boîte verte reste des effets que j'ai possédés autrefois.

4 Je lègue à ma chère sœur la princesse Mathilde une vieille boîte imitant le vieux laque. J'espère que son amitié pour moi lui fera recevoir avec plaisir un effet qui m'a servi.

5 Je lègue à Madame la duchesse d'Orléans, ma nièce, une boîte sur laquelle est un panier de fleurs peint par le fameux Van Spaendonck la priant de recevoir le léger témoignage de la tendresse que j'ai toujours eu pour elle jusqu'à mon dernier moment.

6 Je lègue à Melle d'Orléans ma petite nièce une boîte dans laquelle sont 46 pierres précieuses de différents grosseurs montées et non montées avec une grosse épingle composée des cheveux de madame la duchesse d'Orléans sa mère qu'elle m'avait envoyée à Fribourg, le portrait de Monseigneur le comte de Conti son grand-oncle que j'ai toujours conservé auprès de moi et que je ne puis déposer entre de meilleures mains qu'en celle d'une petite nièce qui a pour lui autant d'amitié ; enfin une bague sur laquelle est le portrait de son frère Beaujolais.

7 Je lègue à Madame la comtesse des Roches ma dame d'honneur une boîte qui vient de Madame la princesse Louise de Condé pour laquelle je connais l'attachement de madame la comtesse des Roches et que je n'ai pu par conséquent laisser en de meilleures mains.

8 Je lègue à Madame la comtesse d'Etrepagny, fille de madame des Roches une bague montée sur laquelle est un portrait comme une légère marque de mon souvenir

9 Je lègue à Monsieur Jardel de Daix ancien président au Parlement de Bourgogne comme une légère marque aussi de mon souvenir une boîte montée.

10 Je lègue à Mademoiselle Dupuis ma femme de chambre une montre en or unie à répétition qui est après deux montants d'or garnis de petits diamants : une bague de quatre anneaux tels qu'ils ont renfermés dans une petite boîte de sapin et une bague qui a été démontée et sur laquelle se trouvent les portrait de mon père et de mon frère.

11 Monsieur le comte Louis Cocastelli mon exécuteur testamentaire voudra bien accepter pour lui comme je l'en prie une table à thé garnie de ses porcelaines et une théière d'argent qui m'a été donnée par mon neveu l'archiduc François et ma nièce l'archiduchesse Béatrice.

12 Je lègue à Mademoiselle des Josières supérieure du monastère de la Visitation de Venise et à la communauté les vases sacrés les ornements et linges qui composent ma chapelle et ma bibliothèque.

13 Je lègue aux pauvres de la paroisse sur laquelle je mourrai la somme de 300 livres de Venise qui sera remise à Monsieur le curé de la dite paroisse pour en faire la distribution.

14 Après tous ces legs prélevés, tous les autres objets de ma succession seront inventoriés pour ensuite être vendus de la meilleure manière possible ;

15 De la somme qui proviendra de la vente, il sera prélevé 300 livres de France que je donne et je lègue à la petite Fortunée Perceveaux ma filleule et 700 livres aussi de France que je lègue et donne à Louis Mongin mon domestique s'il est encore à mon service à ma mort. Après le prélèvement des deux sommes, le reste de la somme totale provenant de ma succession sera partagée en trois parts égales : Mesdemoiselles Ficher et Dupuis mes deux femmes en auront chacune une part ; quant à la troisième part Mademoiselle Dupuis prélèvera sur celle-ci la somme de 1 000 livres et ce qui restera sera partagé entre elle Mademoiselle Ficher et la troisième personne qui sera à mon service à ma mort.

16 Au cas où la masse de ma succession qui devra être partagée en trois parts surpasse la somme de 20 000 livres je veux et j'ordonne que sur le surplus de ces 20 000 livres, il sera d'abord payée à Madame des Roches, une somme de 12 000 livres à compte des remboursements des billets que je lui ai faite pour les appointements que je n'ai point pu lui payé . Ce qui pourra rester après sera employé à fonder une messe quotidienne dans l'église au monastère de la Visitation pour le repos de mon âme

17 La portion d'argenterie comprise dans mes effets, à l'exception du petit couvert d'or ayant appartenu à Monsieur le prince de Conty qui sera notée pour la dite note au prince de Conty, doit être réunie à l'état que j'ai déjà vendu moi-même afin de remettre le dit état à Monsieur le prince de Conty qui pour s'indemniser aura son recours les biens que j'avais en France.

## Seconde partie de mon testament

Si le règne de la justice renaissait dans ce pays et que mes biens me fussent rendus, j'en fais les dispositions suivantes :

Je nomme et institue pour héritier unique et universelle Mademoiselle d'Orléans ma petite nièce à la quelle les circonstances m'ont unies dans le cas de tenir lieu de mère voulant néanmoins qu'elle ne puisse entrer en jouissance de ces biens qu'après la mort de madame la duchesse d'Orléans sa mère à qui j'en donne l'usufruit et la jouissance sa vie naturelle durant.

1 Je veux et j'entends que toutes les dettes que j'ai contractées pour acquisition de ma maison de Paris dont feu Monseigneur le duc de Penthièvre mon beau frère a été garant et caution soient actuellement payées ainsi que ce qui se trouverait être d'arrérage et d'intérêts.

2 Il sera fondé une messe quotidienne à perpétuité pour le repos de mon âme dans l'église où j'aurais été enterrée. Mon héritière fera les arrangements nécessaires pour cette fondation et mon exécuteur testamentaire voudra bien remettre à ma dite héritière tous les papiers et les titres qui se trouveront chez moi à ma mort avec la charge des droits et d'acquitter les legs faits dans cette seconde partie à mon testament.

3 Je donne et je lègue à Madame la comtesse des Roches une rente viagère de 1 500 livres.

4 Je donne et lègue à Madame la comtesse de Courson chanoinesse de Malte une pension viagère de 1 000 livres.

5 Je donne et lègue à M le comte de Ravenel une pension viagère de 1000 livres au cas où il ne reçoive rien de la succession du duc de Penthièvre mais s'il avait déjà une pension de cette succession il lui sera donné seulement un bijou d'une valeur de 25 louis.

6 Je donne et je lègue à Mesdemoiselles Fichet et Dupuis mes deux femmes de chambre une pension viagère de 800 livres.

7 Je donne et je lègue à Madame Brési mon ancienne femme de chambre une pension viagère de 600 livres de France j'entends livres de France les pensions léguées à dessous

8 Quant à toutes les autres personnes ainsi que les autres domestiques qui m'étaient attachées avant ma sortie de France je prie mon héritier d'accorder le secours à tous ceux qu'elle croirait en avoir besoin lui commandant bien spécialement de faire pour toutes ces personnes ce que son bon cœur pourra lui suggérer et afin que de les mieux faire connaître, je vais en faire l'énumération :

- M le comte de Lincel mon ancien écuyer
- M l'abbé Barruel mon ancien aumônier
- M Lombard mon ancien trésorier
- Melle Picquet et Mion mes anciennes femmes de chambre
- Mme Royer mon ancienne femme de charge
- M Royer son mari, ancien concierge de ma maison de Paris
- Patton ancien valet de chambre coiffeur
- Jacques Saint-Riquier ancien valet de pied
- Gabriel Baston ancien porteur
- Jean St Riquier et Morinière anciens porteurs
- Des Hayes ancien cuisinier à Chambéry
- Halber ancien suisse
- Chapelle ancien cocher
- François ancien postillon
- François ancien frotteur
- Noël ancien garçon d'attelage
- Henri, Bacht, Raveneau, Sibon, concierge du château de Triel et sa femme, M Chenou qui a régi Triel pendant mon usufruit
- Baldet valet de chambre coiffeur
- Guermande ancien chef d'office
- Huet mon ancien contrôleur
- Letoublon ancien délivreur de mes écuries
- Duhesnoy, ancien chef cuisine
- Lucas, Rozier anciens valets de pied
- Willy ancien suisse
- Lebrun ancien garçon des pages

- Savoye ancien porteur
- Hamel ancien valet de pied
- La veuve d'Artois, Madeleine Fourneaux, Colenga, Danse, Armand
- Les demoiselles Radighieri dont l'une habite Modène et l'autre Reggio à qui je donnais 140 livres par an.
- M. Fumée mon médecin, M. Bernat, mon chirurgien.

Je me persuade d'avoir expliqué bien clairement mes volontés cependant afin qu'elles ne soient susceptibles d'aucune interprétation, je répète ici que mon testament comporte deux parties bien distinctes.

La première partie qui aura lieu citôt après ma mort pour le peu que je laisserai et que j'aurai avec moi hors de France et la seconde partie qui ne pourra avoir lieu que lorsque mes biens me seront rendus à mon héritière.

Je cesse, révoque et annule tous autres testaments et dispositions de dernière volonté et que je pourrais avoir fait précédemment voulant que le présent testament sente son plein et entier effect sans en jugement que comme testament, codicille, donation, ordonnance de dernière volonté : en un mot pour tous les titres et moyens propres à le rendre exécutif pleinement et dans toutes les dispositions ; puisque ceci est ma plus expresse et dernière volonté.

Je déclare avoir décidée moi-même en son entier mon présent testament que la faiblesse de mes yeux ne m'a pas permis d'écrire de ma main, je l'ai lu et relu, je l'ai collé et approuvé par ma signature entièrement, en bas de chaque page. Je déclare qu'il en renferme bien exactement mes dernières volontez que je veux être suivies en tout en foi de quoi je me suis soussignée.

A Venise au monastère de la Visitation Ste marie de St Joseph de Castello ce quinze mars mille huit cent trois

Fortunée Marie d'Este princesse de Conty

# PIÈCES JUSTICATIVES

## 2 Mémoires de fournisseurs

### LES STRATEGIES COMMERCIALES DEPLOYEES PAR LES MARCHANDS

Figure 13 : Le marchand pelletier Chapelet<sup>6</sup>

Rue Saint-Honoré, à côté des Pères de l'Oratoire.

**F**ourni à *son glorieux et très-haut Prince Conté*  
par **CHAPELET**, Marchand Pelletier ordinaire du Roi.

1788 mars 7	Deux peaux de laine Une paire de bottes fourées Une paire de bottes fourées Une manchon d'oursin noir	4 24 90 114	232
----------------	--	----------------------	-----

Reçu le montant du présent mémoire  
par les mains de Mr Lombard à Paris  
le 7 Janvier 1789 Chapelet

Figure 14 : Le marchand de papier Jollivet<sup>7</sup>

A LIMAGNE N DAME  
Rue de Buci vis-à-vis  
l'Hotel Impérial faubourg  
d'Orléans  
A PARIS

JOLLIVET, Marchand ordinaire du Roy et de Madame la Dauphine, vend de tres beau papier battu lavé coupé d'Oré préparé de toute grandeur pour bien écrire et de toute sorte de papier de musique d'excellentes plantes d'Hollande et des mieux pailées pour les personnes de qualité de la plus belle cre d'Espagne de toute couleur des canifs de toutes façons des revoires de toute sorte de grandeur des porte-feuille de maroquin rouge et noir de plus à la mode fermants à clef et d'autre manière des tablettes de maroquin des plus nouvelles garnies d'Or et d'Argent des écritures de toute grandeur garnies d'argent fermants à clef et d'ivoire pour mettre sur des bureaux des cachets portés enroulés et compas d'argent et la véritable encre double et luisante et autres sortes de toutes sortes de papier à lettre tres fins d'Hollande doré et non doré pour écrire dans les pays étrangers de toutes sortes de marchandises des plus nouvelles et à juste prix.

<sup>6</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1789, pièce n°23, mémoire du pelletier Chapelet, janvier 1789.

<sup>7</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°4, mémoire du papetier Jollivet, 1777.

Figure 15 : Buffault du *Grand Turc*<sup>8</sup>



Figure 16 : Le fleuriste-décorateur Duftoy<sup>9</sup>



<sup>8</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°76, mémoire de Buffault, septembre 1777.

<sup>9</sup> A.N, R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°118, mémoire du fleuriste-décorateur Duftoy, août 1786.

## Son annonce publicitaire<sup>10</sup>

« **Duftoy** : md fayancier à la bonne foi, grande rue tarane, fbg st germain, à côté de l'hôtel de Taranne, vend toutes sortes de porcelaines de Vincennes, de Saxe, de Chantilly, de Ville Roy, de st Cloud des Indes- En service de plats assiettes, saladiers, compotiers, terrines, pots à l'huile, ronds et ovales, jattes et pots à l'eau. Tasses à anses et sans anses, à café et leurs soucoupes - théières-sucriers toutes sortes de pots pourris - caisses et corbeilles pour les oignons et les fleurs- Garnitures de cheminées- pots à jus et huiliers le tout en blanc et en couleurs de toutes espèces et des plus à la mode. Il vend et loue toutes sortes de platteaux à desserts garnis de leurs chassiss de cuivre argenté, en bois peints de toutes grandeurs et représentants différents sujets- cristaux de toutes espèces-fleurs artificielles d'Italie, de France en berceau, baldaquins, cabinets, portiques, montans, de décorations à plusieurs branches-plantes, ifs, arbres en verdure et fleurs des plus à la mode. Il débite toutes sortes de fayance de la manufacture de Sceaux, du Maine, blanche et en couleurs- En service de plats, assiettes, compotiers, saladiers, terrines, pots à l'huile, jattes et pots à l'eau couverts, tasses à café et soucoupes, théières, sucriers, jattes à sucre garnies avec leurs dessous et cuillères percées - caisses carrées, ovales, en gradin pour mettre des oignons de fleurs sur les cheminées - Pots de chbre ronds et ovales, en colimaçons- Ecopes de toutes grandeurs et généralement toutes sortes de marchandises en fayance de tout pays, d'Orléans, de Hollande, de Rouen et de Nevers et de la manufacture de terre d'Angleterre. Toutes sortes de pots de commodités et toutes sortes de couvertes de garde-robe montées sur leur bois couvertes en maroquin et en bois non couvertes,- Sceaux à laver les pieds, de toutes grandeurs- Sceaux pour chaises percées. Toutes sortes de vases de fayance pour les jardins de toutes espèces. Toutes sortes de cristaux de Bohême dorées en gobelets à anses et sans anses- Timbales- Soucoupes de toutes grandeurs- Boîtes à confitures rondes et ovales- Pots à l'eau couverts- Jattes- Caraffes à liqueurs- verres de toutes grandeurs- Coquetier, moutardiers et salières- Gobelets gravés, moutardiers et salières- Gobelets gravés, taillés à miroir et tout ce qui concerne les cristaux de bohême, dorés, taillés et gravés des plus à la mode- Cristaux de France en grande lanterne pour les appartements, antichambres, corridors et escaliers, de toutes espèces avec leur garniture de cuivre- Lanternes à plaque de toutes façons- Bras de cheminée et autres garnitures montées en porcelaine, bougeoirs, drageoirs ronds- cristal pour les assiettes de toutes grandeurs- Caraffes à eau de toutes grandeurs, à anses et sans anses- Bouteilles de cristal et de verre blanc pour les tables. Toutes sortes de verrerie en gobelet de toutes façons. Toutes sortes de bouteilles pour le vin des Verreries de Sèves, de Picardie, de Lorraine et de Saint-Fargeau. Bouteilles à tabac de toutes grandeurs- Caraffons de Lièges avec bouteilles de toutes grosseurs et qualités - Flacons pour les cantines- Cloches pour les jardins. Hymie, de toutes façons et grandeurs tant en verre blanc qu'en verre noir et généralement tou ce qui concerne ce commerce en gros et en détail. »

## DES EXEMPLES DE FACTURES

Figure 17 : Guérout du *soleil d'Or*, marchand de tissus pour meubles, 28 mars 1781<sup>11</sup>

**AU SOLEIL D'OR,**  
**RUE DU FOUR SAINT GERMAIN,**  
PRESQUE VIS-A-VIS CELLE DE L'ÉGOUT.

GUÉROUT, tient Magasin de toutes sortes de Marchandises pour Meubles:  
S Ç A P O I R E,

Velours d'Otrecht, Moquettes à Tapis & gaufrées, damassées & Abbeville, Siamoises de la Porte & de Rouen; Toiles brodées à bouquets & Angloises pour rideaux; Couils de chasse & à meubles; Couvertures, Toiles & Laine pour manteaux; Plumes & Duvets pour couched, Cais frisé, Etidon pour manchons & couvre-pieds; Camelots moires & gaufrés pour tentures, Damas sur soie, en fil & satinades; Moire, Jaffras, Grand-Tours soie & coton, Toile blanche & à carreaux en toutes couleurs & bon teint pour rideaux; Sangles, Decoettes, & généralement tout ce qui concerne l'Ameublement, de même qu'un Assortiment considérable de Toiles peintes de la Fabrique de Towy, en suivant avec activité tout ce qui se fait de mieux réussi, toujours dans les dessins qui conviennent pour Meubles. Le tout à juste prix.

A Paris, ce 28. Mars 1781.

Vendu au No. Simonin.			
16 <sup>te</sup> Laine Noire	à 20 <sup>ns</sup>	25	12 s.
20 <sup>te</sup> Laine Noire Bleue & Blanche	à 5 <sup>te</sup> 6 <sup>te</sup>	8	12 s.
18 <sup>te</sup> Couil de Bruxelles	à 5 <sup>te</sup> 10 <sup>te</sup>	2	9 s.
14 <sup>te</sup> Laine blanche de Rouen	à 28 <sup>ns</sup>	2	2 s.
Une Couverture de 12 <sup>te</sup>	ce	12	11 s.
1/2 <sup>ce</sup> de Plume d'Inde	à 18 <sup>ns</sup>	1	16 s.
1 <sup>ce</sup> couil de Rouen	ce	6	11 s.
1/2 <sup>ce</sup> Couil de Rouen	ce	6	11 s.
2. Couil de Rouen	ce	12	11 s.
Une piece de Baton en jay croisé		5	30 s.
2. Couil de Rouen	ce	12	11 s.
Reçu Couverts. de No. Guérout		62	15 s.

Bonnechu

<sup>10</sup> THOMAS, *Almanach des marchands, négociants et commerçants de la France et du reste du monde*, Paris, 1770.

<sup>11</sup> Arch. nat., R3/173, dépenses 1781, 1783, 1785, pièce n°22, mémoire de Guérout, mars 1781.



Figure 18 : Le fruitier oranger Dufour<sup>12</sup>

Compte des fournitures livrées pour S. A. J. M. de la Cour  
 de la Cour de Conti pendant le mois de Nov. 1777 pour  
 Dufour - M. fruitier Oranger à Paris  
 (commencé le 1<sup>er</sup> 1777)

20 <sup>de</sup> de la Cour	26	12	
100 œufs	5	12	
100 oignons	1	4	
6 pains de sucre	1	16	
6 Artichauts	3	18	
Fruit de la famille		8	
6 Raisins		12	
6 Citronnes	1	4	
6 Pommes à compote	1	4	
6 poires à compote	1	16	
2 poires de la Cour	2	16	
4 Chouffleurs	1	16	
4 Artichauts tendres		15	
8 poires de la Cour	4	4	
2 Artichauts de la Cour		4	
2 Artichauts de la Cour		4	
Herbes et Radix		4	
Du 2 <sup>o</sup>			
5 Artichauts	1	8	
2 Artichauts de la Cour		18	
1 poire de la Cour		5	
Herbes champignons		6	
2 pains de sucre		7	
Herbes et Radix		6	
1 Artichaut de la Cour		8	
2 Artichauts	1	10	
12 poires de la Cour	2	8	
6 poires de la Cour	1	16	
12 Artichauts			
	61	15	

<sup>12</sup> Arch. nat., R3/172, dépenses particulières 1777, pièce n°137, mémoire du fruitier Dufour, septembre 1777.

Figure 19 : La facture tableau du boulanger Garin pour mars 1786 <sup>13</sup>

Memoire du pain fourni pour S. A. S. Madame  
La Princesse de Conti pendant le mois de mars  
1786 par Garin Boulanger a Paris  
Devoir

	Table	P <sup>1</sup> / <sub>2</sub> lb	2 Potage	31 L'off'.	P. Caffé	Bois farine
1	7		2	27		
2	13		2	27		
3	9		2	27		
4	9		2	27		
5	9		2	31	3	
6	9		2	31		
7	9		2	31		
8	9		2	31		
9	9		2	31		
10	9		2	31		
11	9		2	31	3	
12	9		2	31		
13	9		2	31		
14	9		2	31		
15	9		2	31		
16	9		2	31		
17	9		2	31		
18	9		2	27		
19	9		2	31	3	
20	9		2	31		
21	9		2	31		
22	9		2	31		
23	9		2	31		
24	9		2	31		
25	9		2	31		
26	1		2	27		1
27	9		2	27		
28	9		2	31	3	
29	9		2	31		
30	9		2	27		
31	9		2	31		
	<u>270</u>	<u>31</u>	<u>62</u>	<u>933.</u>	<u>39</u>	<u>6.</u>

Deux Cent soixante treize pains de table a trois  
pains mes Lieux font quatre vingt onz livres 22<sup>4</sup> 15<sup>00</sup>  
a cinq sols  
trente un pains de Demie Livre a deux sols  
Six deniers 3-17-6  
soixante deux Potage a cinq sols 15-10-0  
trente Neuf pains a Caffé deux sols 1-19-0  
Neuf Cent trente trois Livres de pains d'off' a  
atras sols trois deniers 151-12-3  
fix Bois pour de farine a trois Livres dix 21-0-0  
sols

Total 216<sup>4</sup> 13<sup>00</sup>  
Reçu et contenu du present

<sup>13</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°41, mémoire du boulanger, mars 1786.

**PIÈCES JUSTICATIVES**  
**3 Extraits des comptes**

Document 2 : Un extrait des comptes-rendus mensuels sur la cassette<sup>14</sup>

*Avril 1787. Mémoire des avances que j'ai faites*  
*Sur la Caisse de S. A. S. Madame la Princesse*  
*de Conti pendant le mois d'Avril 1787.*

1.	à Lucas, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia, le matin	4.	h.
	au même, l'après midi	1.	h.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia et à la promenade	5.	2.
3.	à Jean, p. <sup>r</sup> l'affranchissement d'une lettre	1.	h.
	à Michel, p. <sup>r</sup> un Dé d'Ivoire	1.	10.
	à Lucas, p. <sup>r</sup> les Sauron à la suite du Bon Dieu	3.	1.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia le matin	4.	h.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise l'après midi	1.	h.
4.	à M. <sup>re</sup> Richard, p. <sup>r</sup> un Manteau	42.	1.
	à Lucas, p. <sup>r</sup> les Sauron au Million (travaux)	3.	1.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia le matin	4.	h.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise l'après midi	1.	h.
	au même p. <sup>r</sup> un Sauron, la nuit	1.	12.
5.	à M. <sup>re</sup> Richard, p. <sup>r</sup> la peluche d'un Manteau	6.	1.
	à Lucas, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia le matin	4.	h.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron, l'après midi	2.	8.
	au même, p. <sup>r</sup> Chaise et Sauron aff. Sulpia	7.	4.
	à M. <sup>re</sup> Béguin, p. <sup>r</sup> les Bédouins	12.	1.
	à M. <sup>re</sup> Boyer, p. <sup>r</sup> les Ganses de M. L'Anglois	12.	1.
	à Lucas, p. <sup>r</sup> Chaise aux Sers de l'Oratoire	1.	h.
8.	à M. <sup>re</sup> Bus, pour une Brioche du Roi, une de Madame,		
	et une de M. <sup>re</sup> la Duchesse de Bourbon	30.	1.
		<hr/>	
		146.	12.

17

<sup>14</sup> Arch. nat., R3/181, dépenses particulières 1787, pièce n°17, mémoire des dépenses mensuelles sur la cassette, avril 1787.

*Etat de La Dépense de Bouche  
de S. A. S. Madame La Princesse de  
Conty pour Le Mois de juillet 1786*

Du 1	mourue N'est et moultes . . . . .	12	
	le porteur . . . . .	--	6
	ballest et sablon pour les cuisines . . . . .	--	18
Du 7. & 8	provision pour messieurs les pages et la famille	24	
	le porteur . . . . .	--	6
Du 14. & 15	provision pour messieurs les pages et la famille	25	10
	le porteur . . . . .	--	6
	pour les vins et garnitures pour decer de messieurs les pages pendant dix sept jour . . . . .	2	16
Du 18	deux bouteilles de biere . . . . .	--	12
Du 20	pages aux voitures qui ont apporté la provision de triel . . . . .		6
Du 22	quatre voy de charbons pris aux port : un pots de moutarde . . . . .	20	10
Du 24. & 25	une tres grosse N'est huit Carlets dours timand . . . . .		16
	deux livres et demi de sturgeon . . . . .	12	10
	un morceau de somont fray . . . . .		6
	quatre piéces de mourue nouvelle . . . . .		18
	trois lingytle six carps six petit brocheton . . . . .		30
	le porteur de la halles et du marchis pour les <sup>deux jour</sup> . . . . .	--	18
Du 24	une Roy des vaux . . . . .	1	4
Du 25	pages aux voitures qui ont apporté la provision de triel . . . . .		6
Du 28	ling voy de charbons dus port . . . . .	27	10
		214	6

74

<sup>15</sup> Arch. nat., R3/182, dépenses de bouche 1786, pièce n°74, état de la dépense de bouche, juillet 1786.

# PIÈCES JUSTICATIVES

## 4 Les résidences de la princesse de Conti

### I L'HOTEL DE ROTHELIN OU HOTEL DE LA MARCHE

Figure 20 : L'hôtel de Rothelin d'après le plan Turgot (1734-1739)<sup>16</sup>

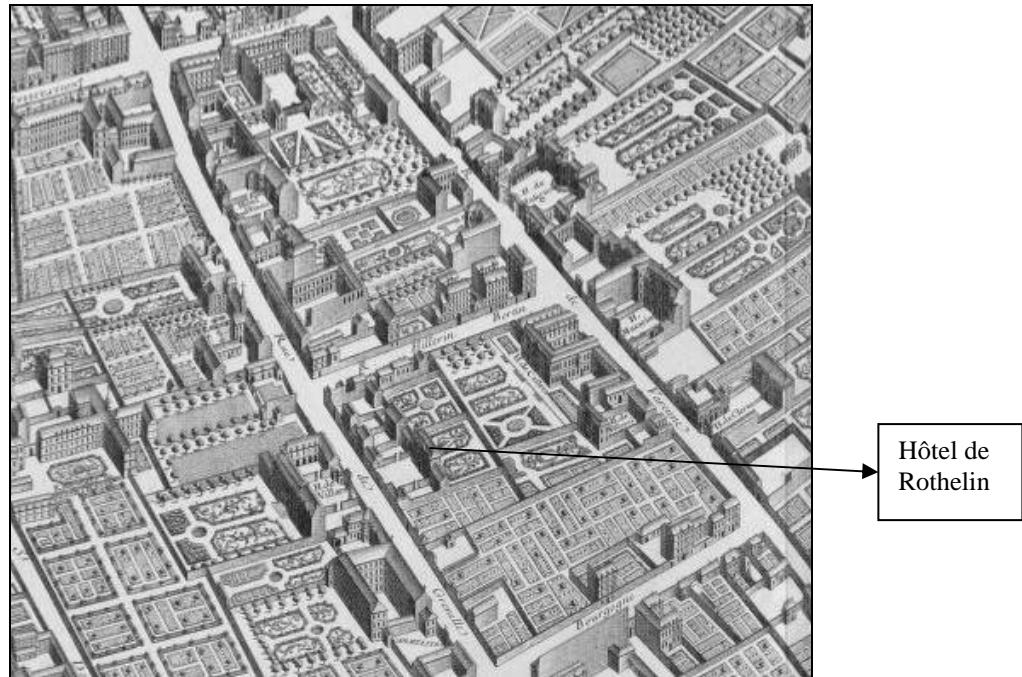
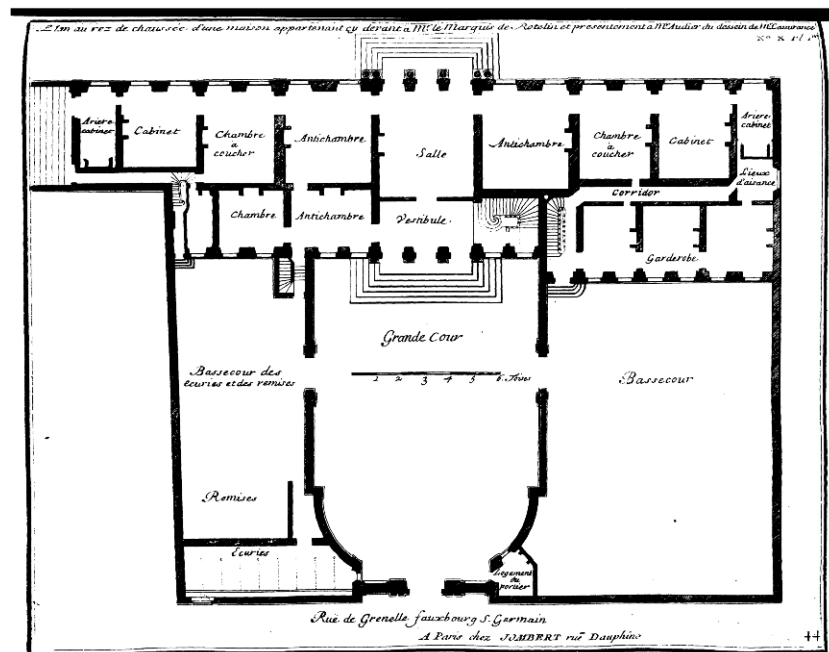


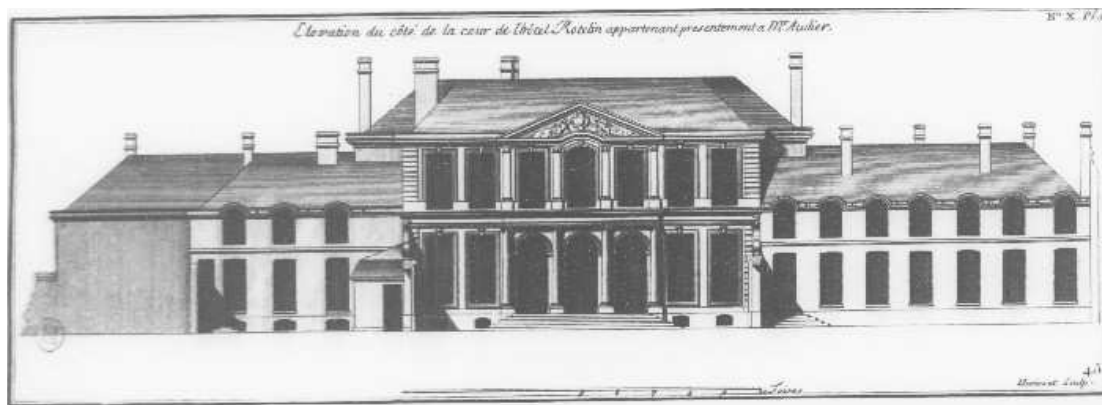
Figure 21 : Plan du rez-de-chaussée selon Blondel<sup>17</sup>



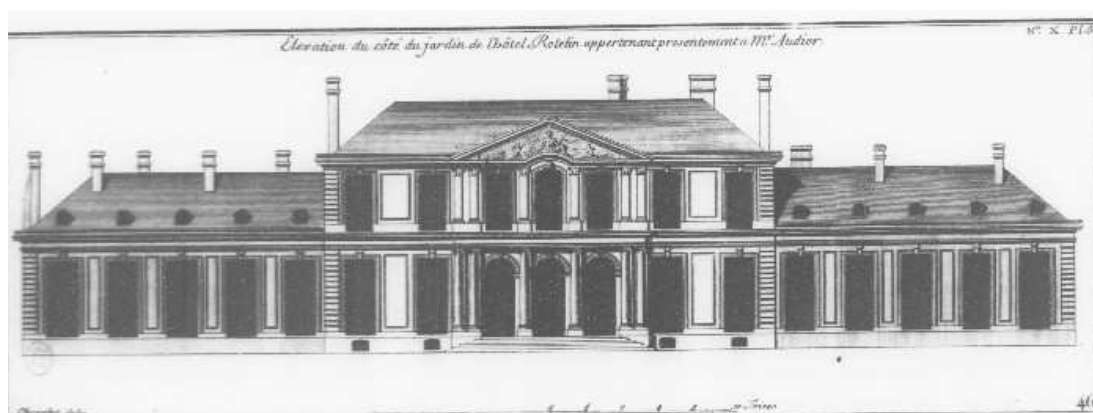
<sup>16</sup> Louis BRETEZ. *Plan de Paris, levé et dessiné par Louis Bretez, gravé par Claude Lucas*, Paris, 1739.

<sup>17</sup> BLONDEL, *Architecture française*, 1752-1757, Livre II, chap. X « description de l'hôtel de Rothelin », p 232.

**Figure 22 : Elévation du côté de la cour d'après Blondel**



**Figure 23 : Elévation du côté du jardin d'après Blondel**



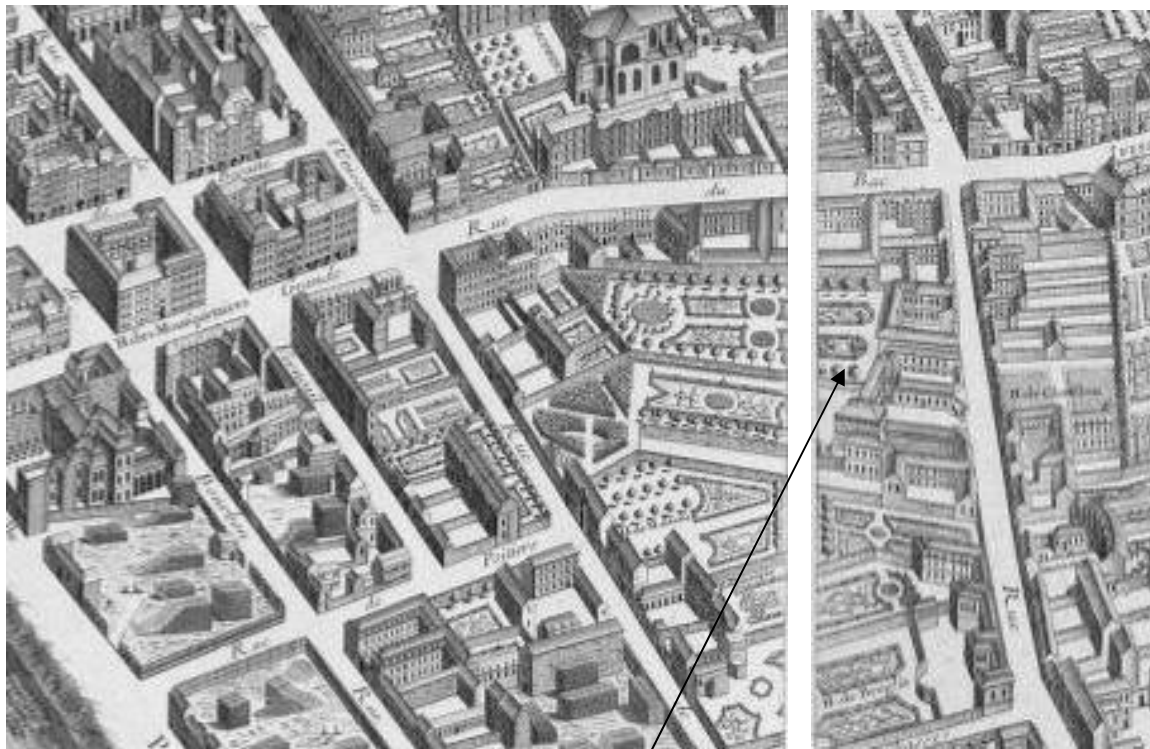
**Figure 24 : Elévation côté jardin<sup>18</sup>**



<sup>18</sup> Jules VACQUIER, *Les vieux hôtels de Paris, architecture et décorations, le Faubourg Saint-Honoré*. tome II, *Décorations extérieures et intérieures*, « L'hôtel de Rothelin-Charolais », 1919, 8 p., 40 pl.

## II. L'HOTEL DE LA PRINCESSE DE CONTI : L'HOTEL DU LUDE

Figure 25: Vue cavalière de l'hôtel d'après le plan Turgot

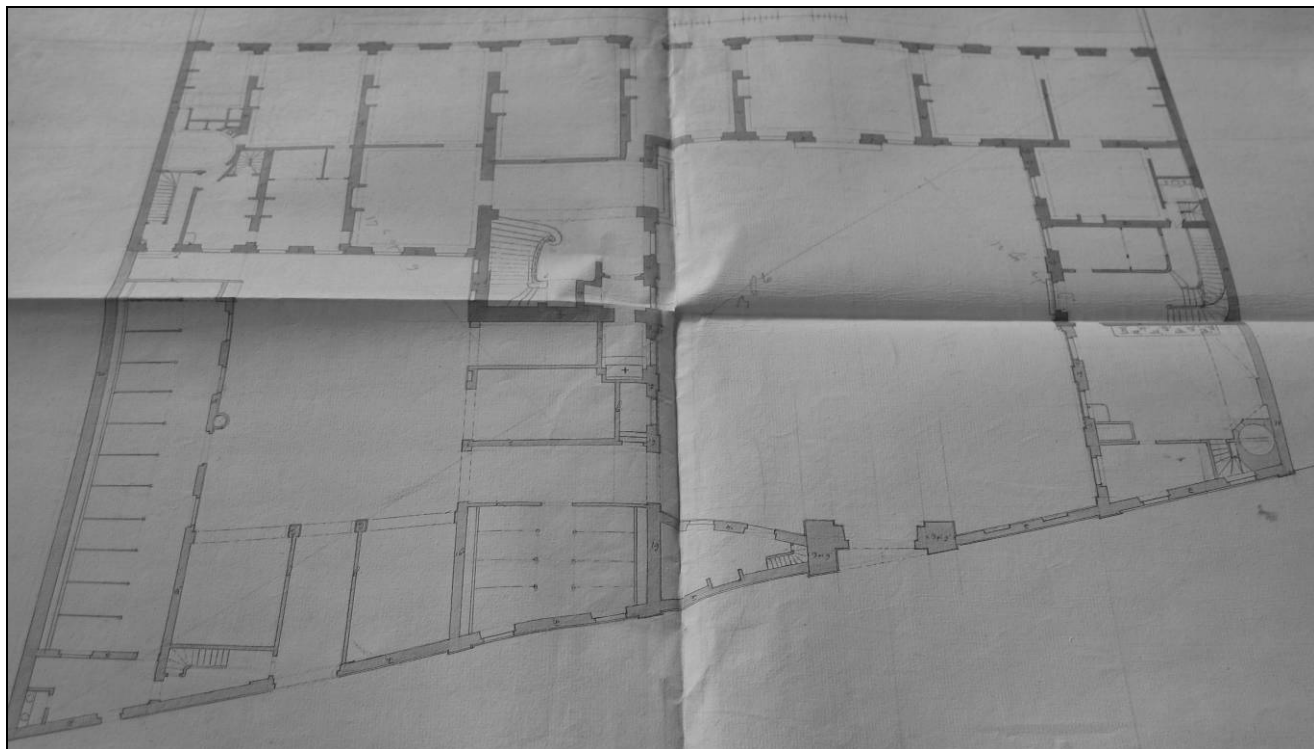


Hôtel du Lude





**Figure 28 : Plan du rez-de-chaussée en 1759<sup>3</sup>**



← 18 toises →

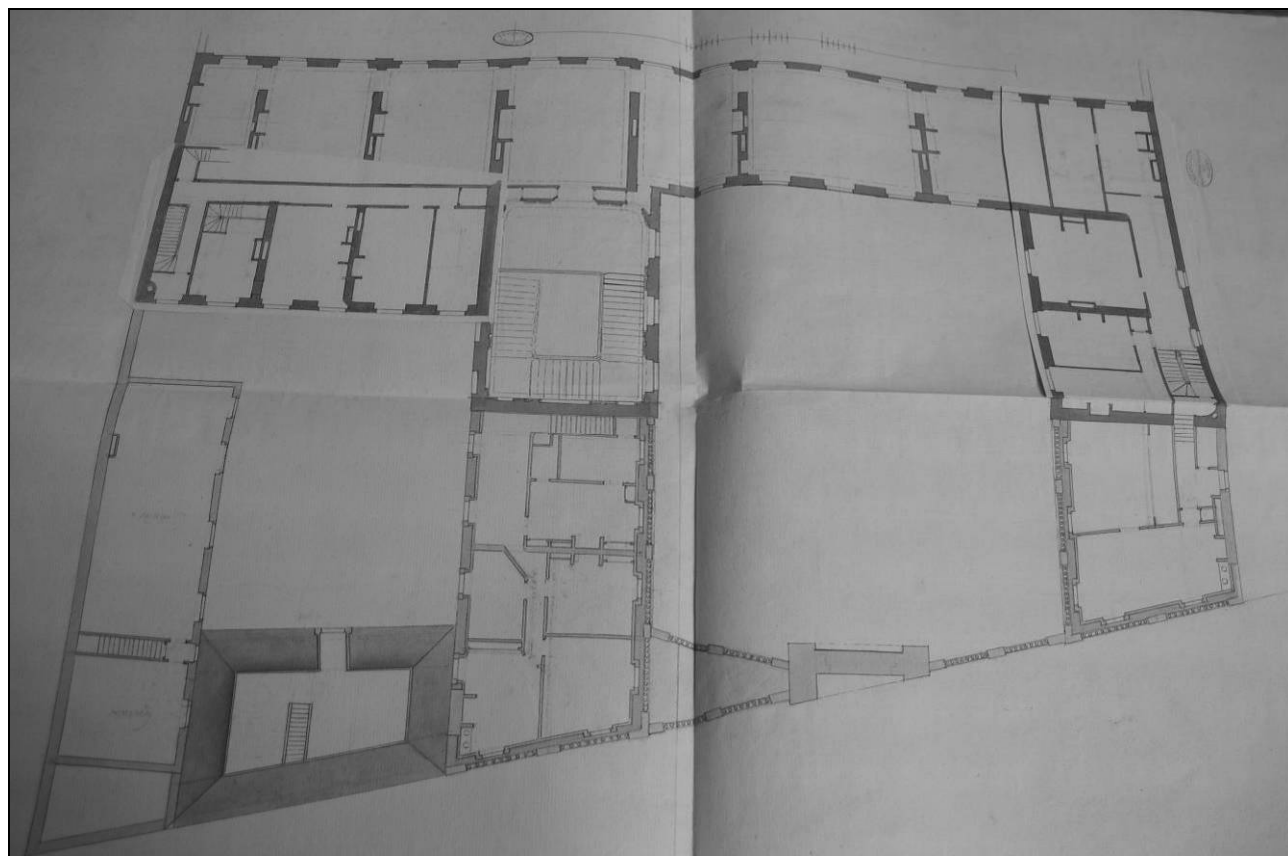
**Figure 29 : Plan des entresols au-dessus du rez-de-chaussée**



← 18 toises →

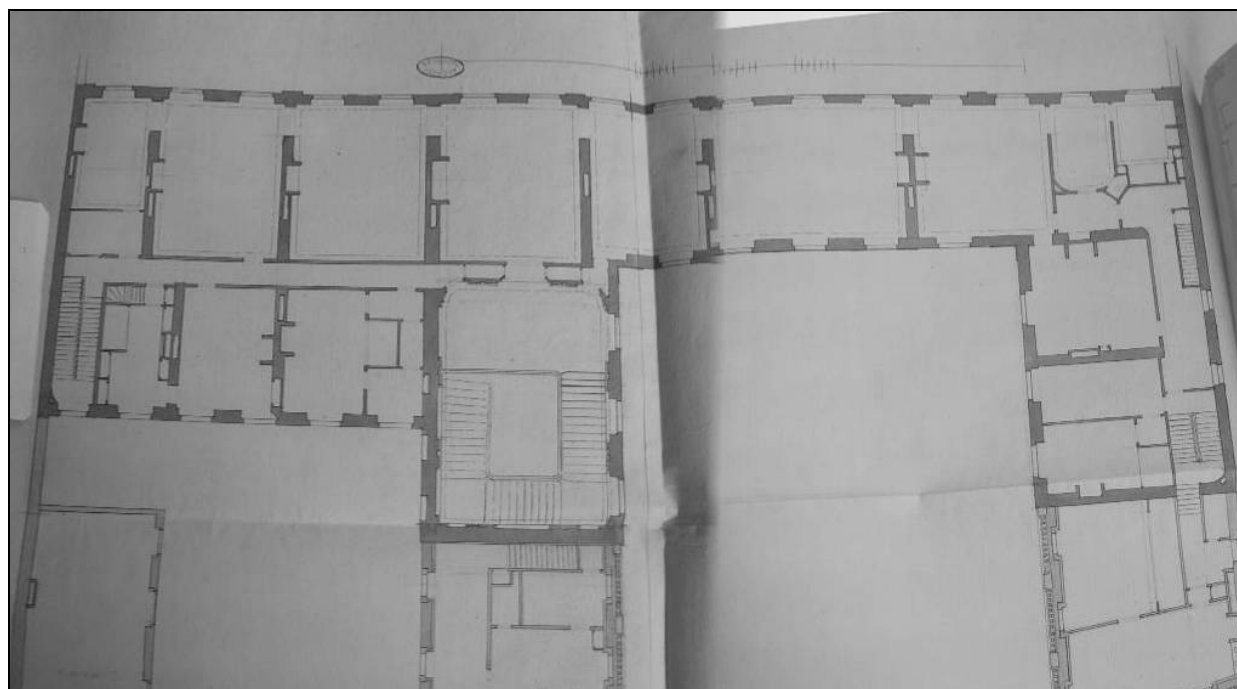
<sup>3</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/301-319, plans de l'hôtel de Grimberghen, 1759.

**Figure 30 : Plan général du premier étage avec les entresols en 1759.**



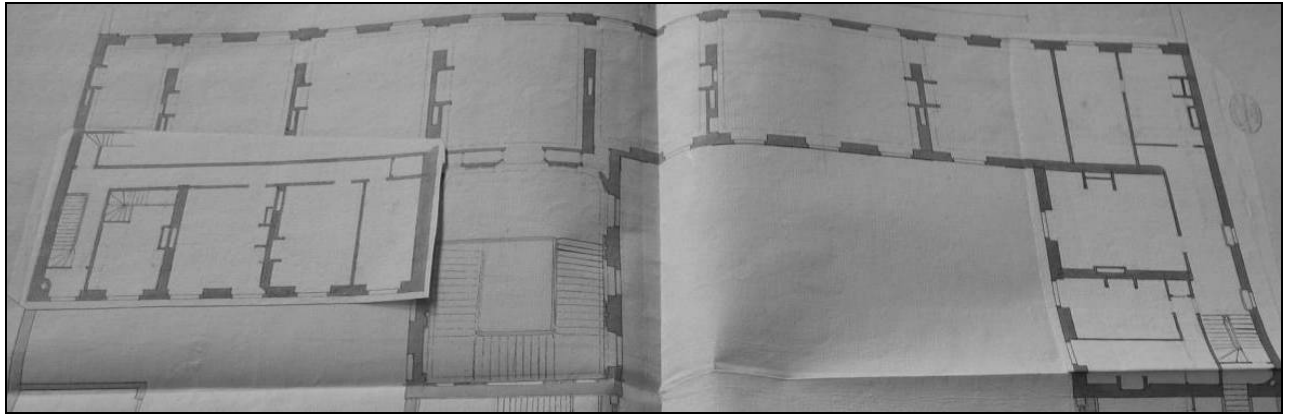
← 18 toises →

**Figure 31 : Plan des appartements du premier étage en 1759**

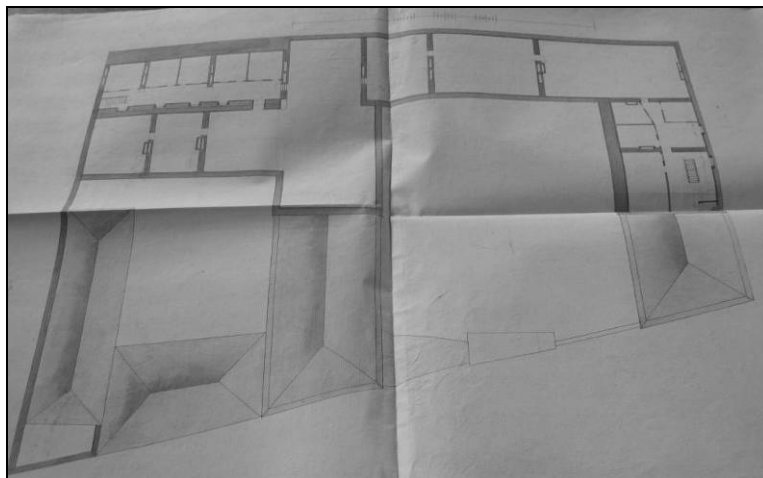


← 18 toises →

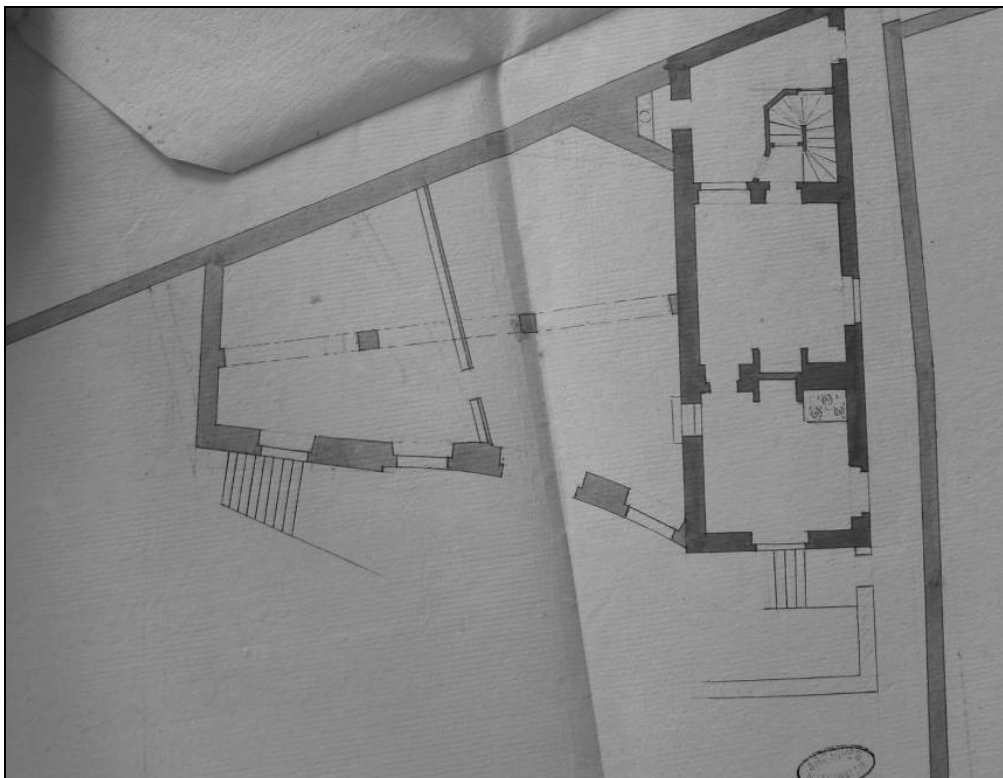
**Figure 32 : Entresol des appartements sur le 1<sup>er</sup> étage en 1759**



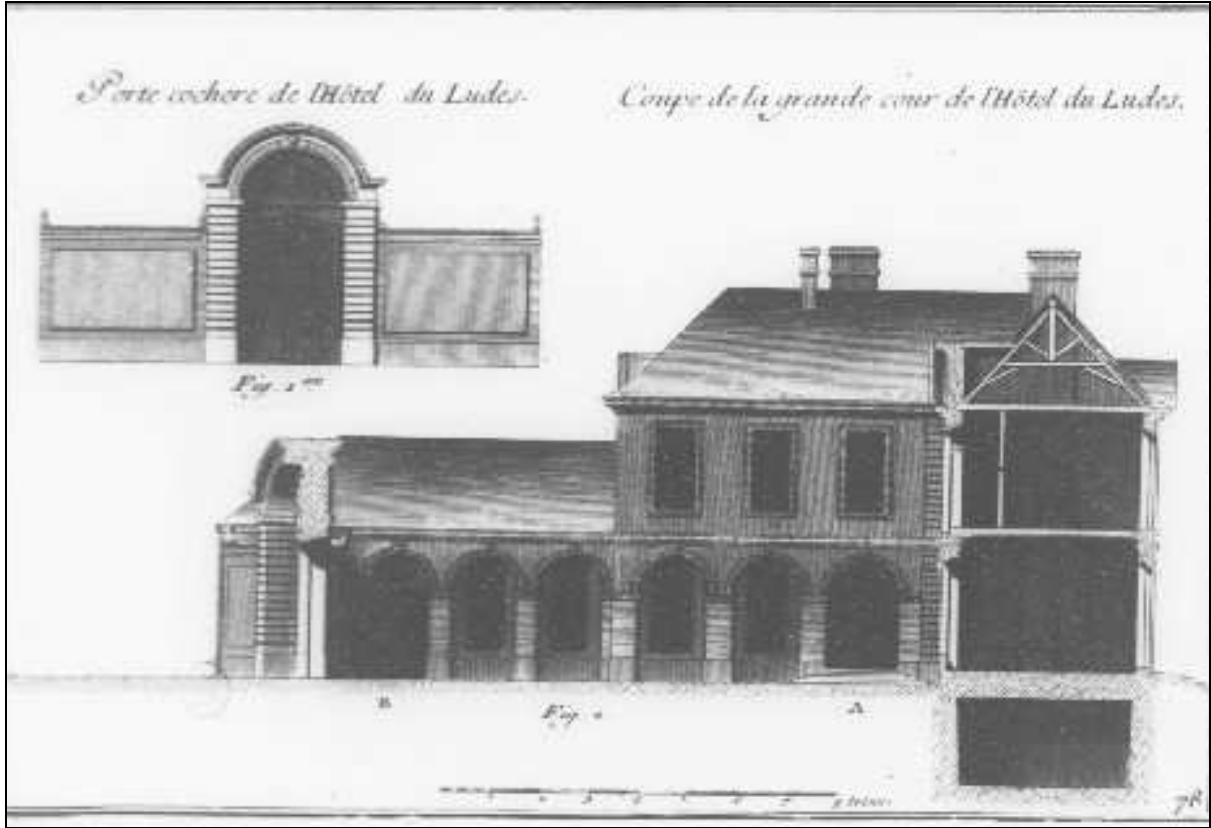
**Figure 33 : Plan des galetas en 1759**



**Figure 34 : Plan du pavillon du jardinier en 1759 devenu en 1776 le pavillon des pages**

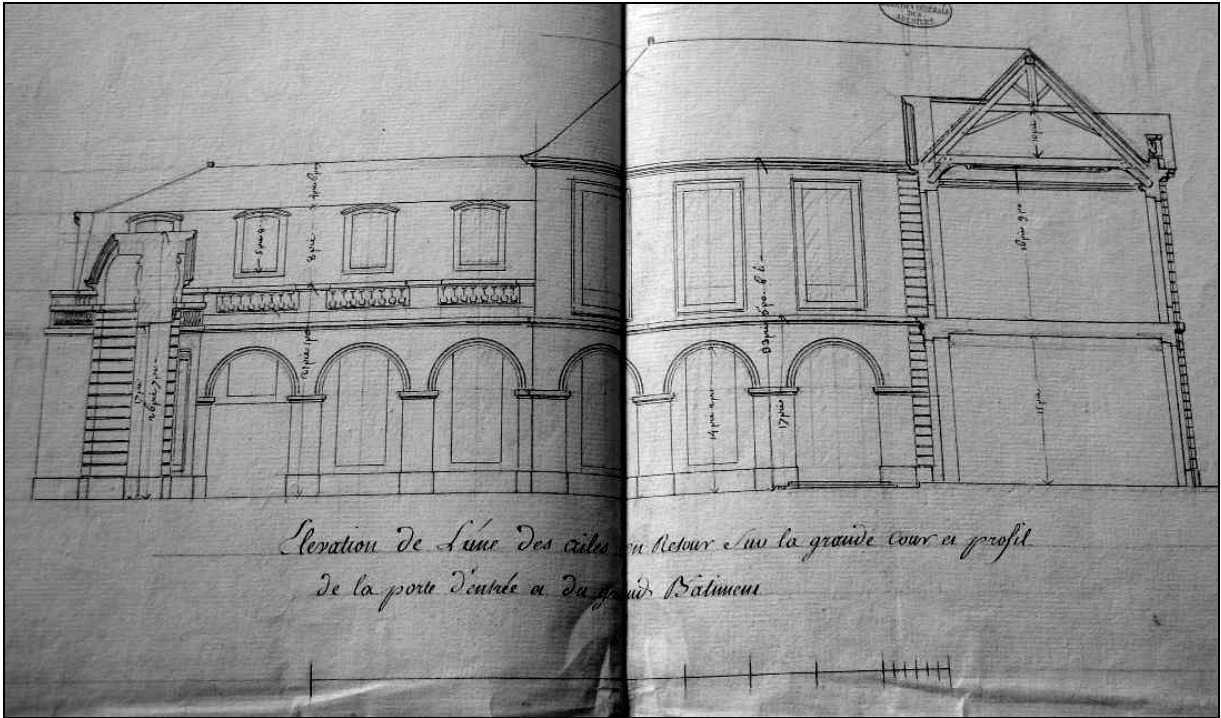


**Figure 35 : Porte cochère et élévation de la grande cour d'après Blondel**

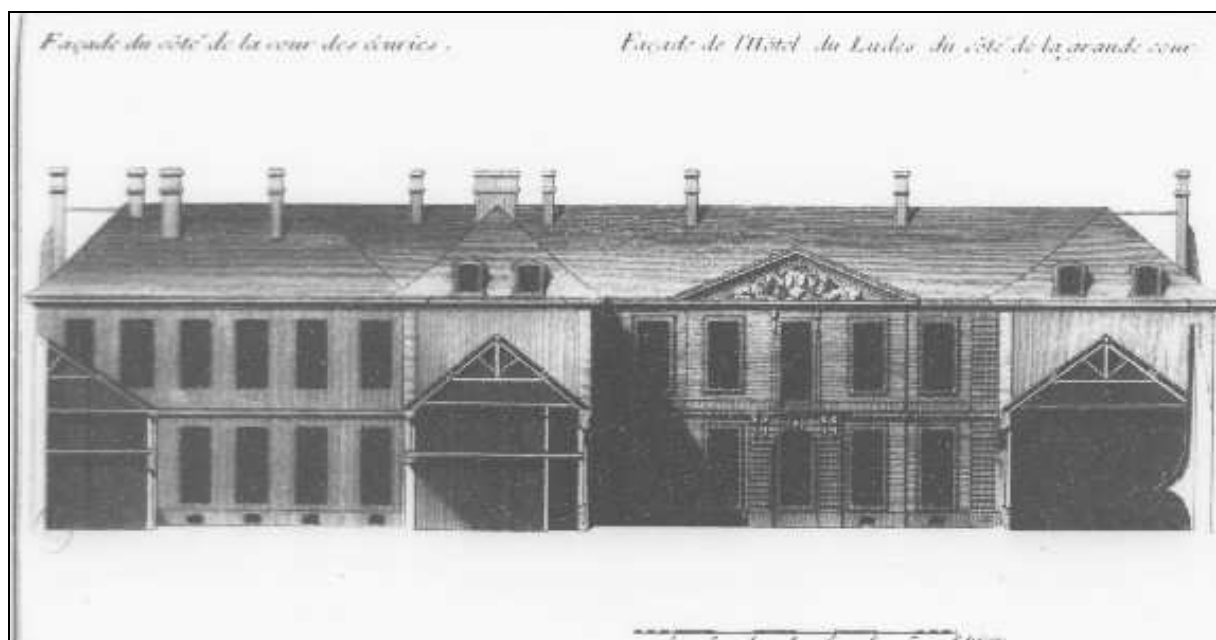


8 toises

**Figure 36 : Elévation de la grande cour en 1759**

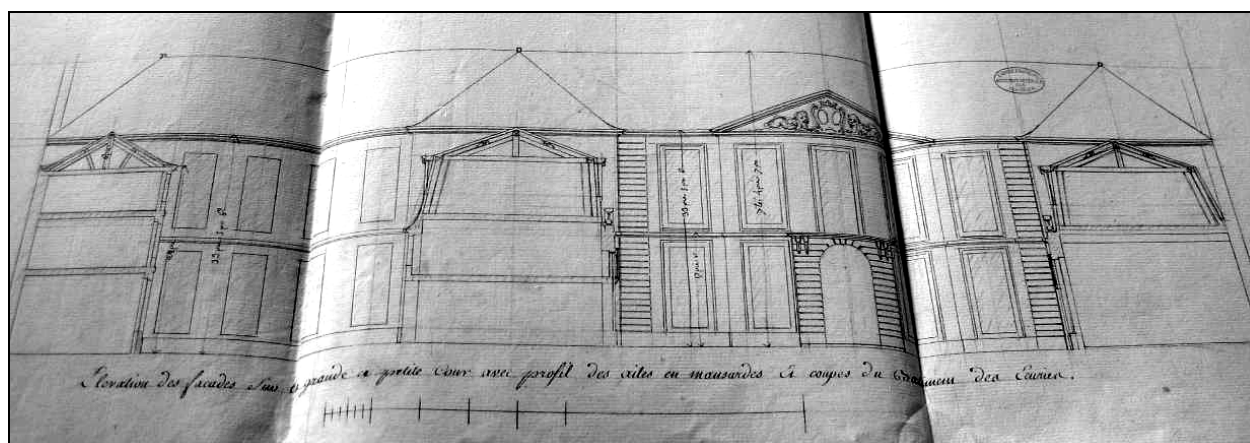


**Figure 37 : Elévation du bâtiment sur les deux cours d'après Blondel**



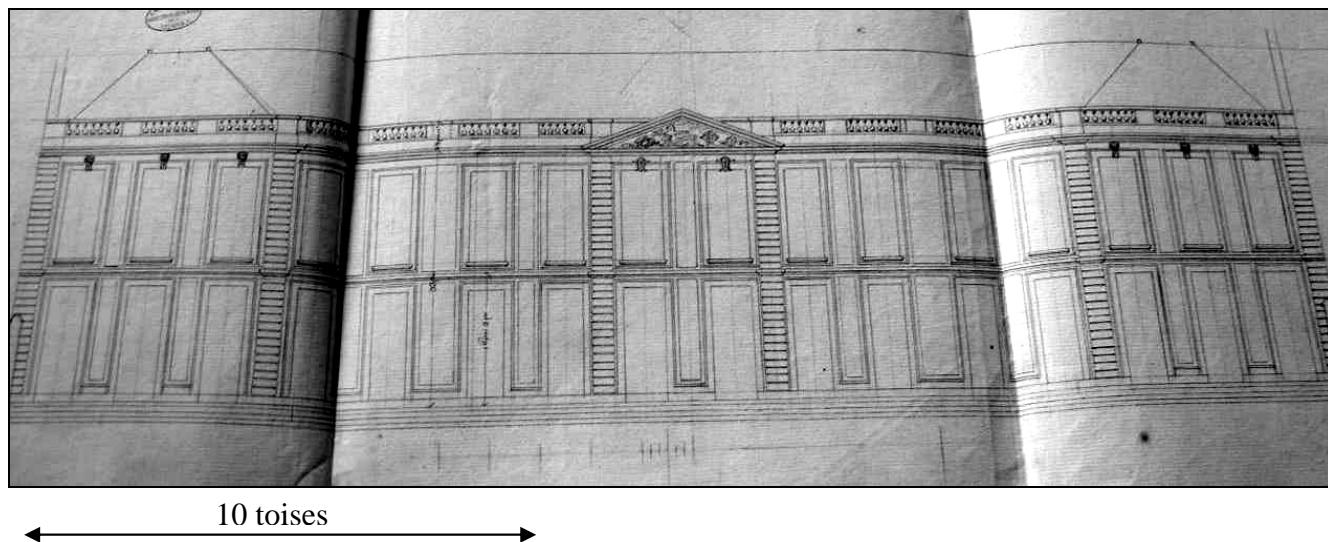
8 toises

**Figure 38 : Elévation du bâtiment sur les deux cours en 1759.**



10 toises

**Figure 39 : Elévation de la façade sur les jardins en 1759.**



**Figure 40 : Décor du fond du jardin en 1759**

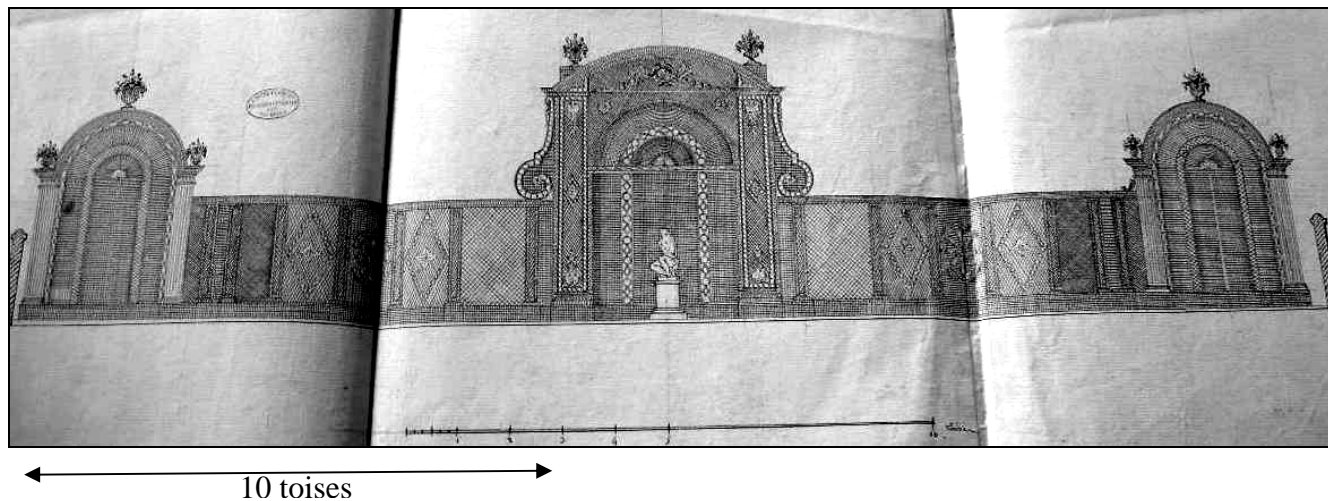
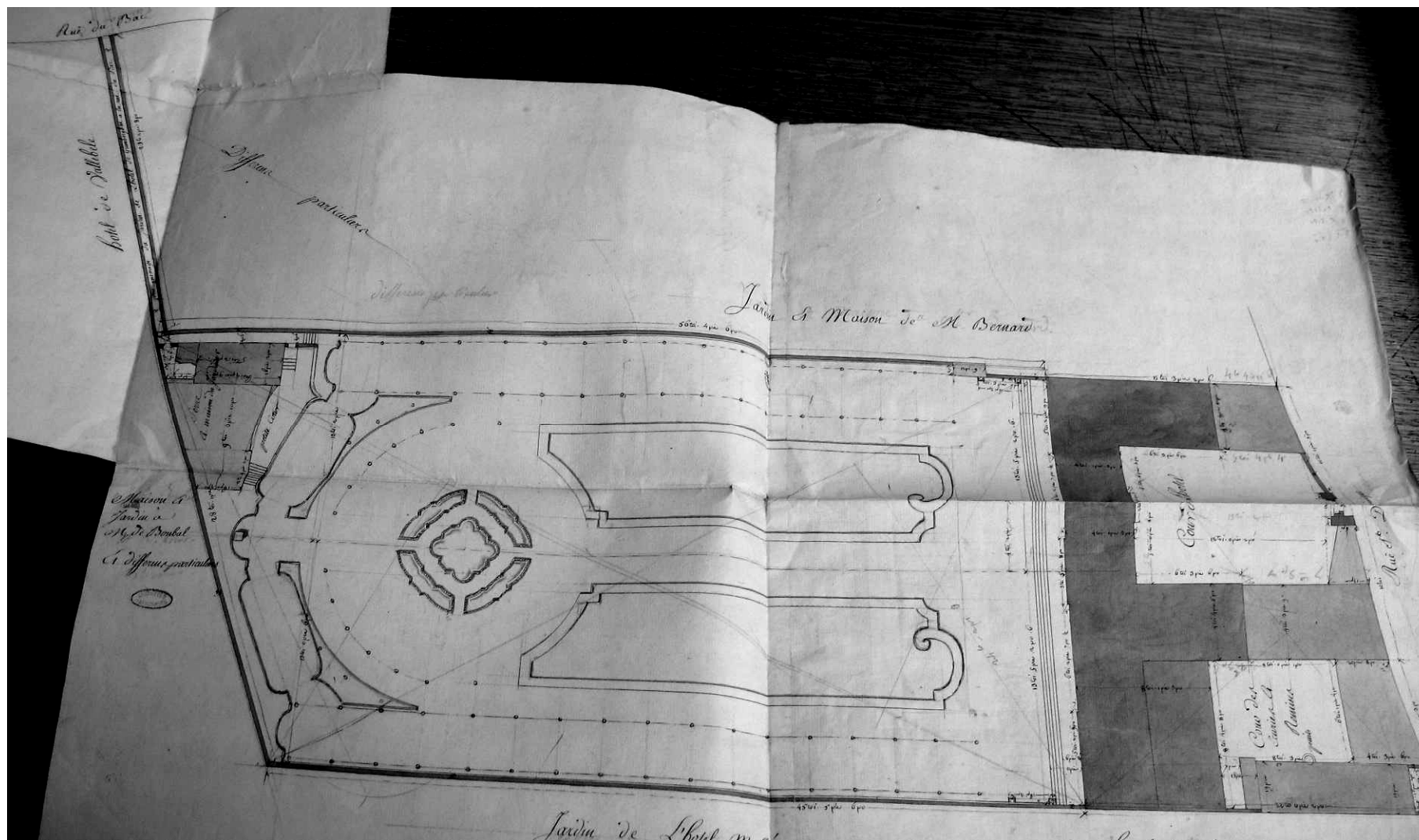


Figure 41 : Plan général de l'hôtel en 1759



56 toises

Figure 42 : Détails des écuries dans le plan de Blondel<sup>1</sup>

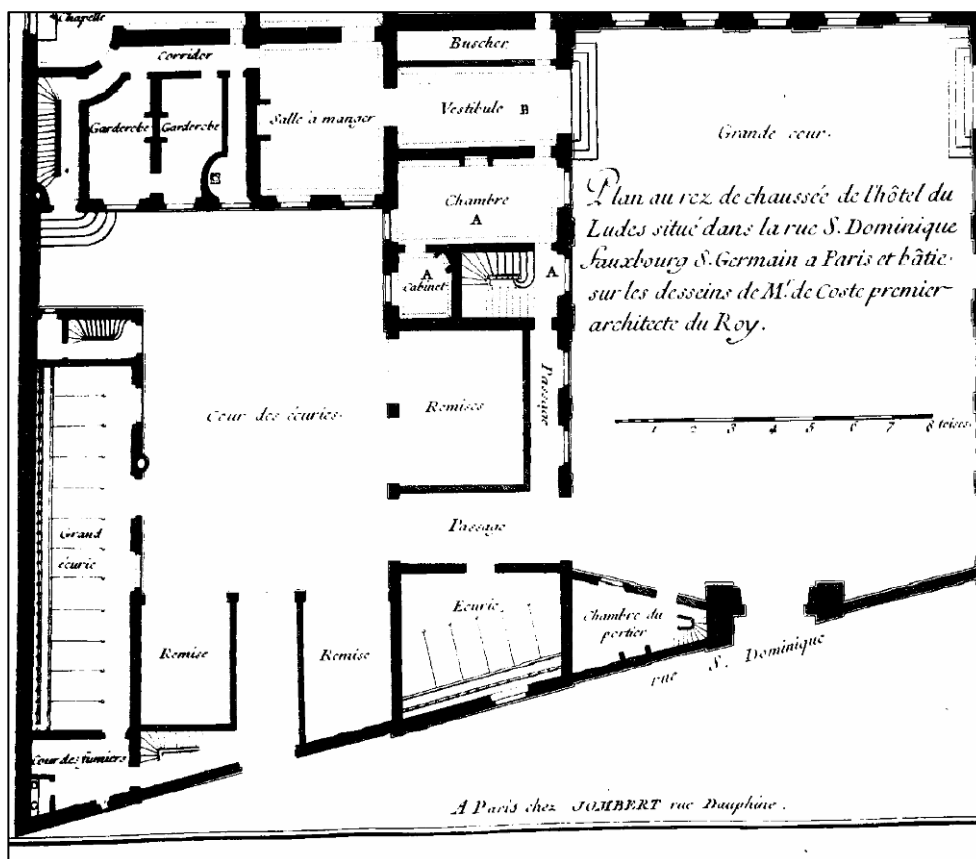
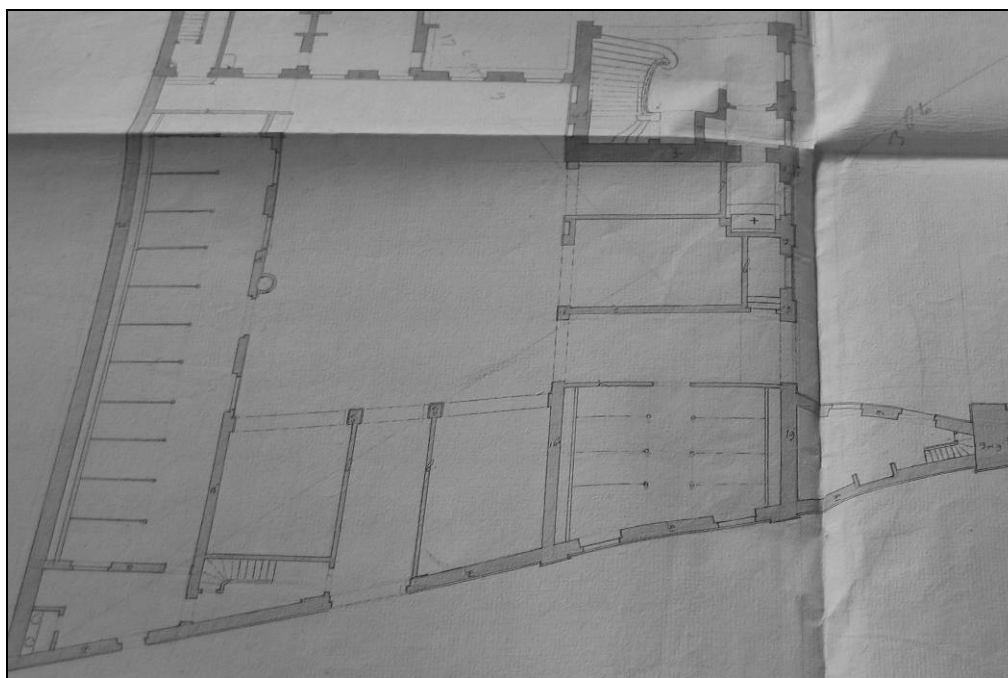


Figure 43 : Les écuries d'après le plan de 1759<sup>2</sup>

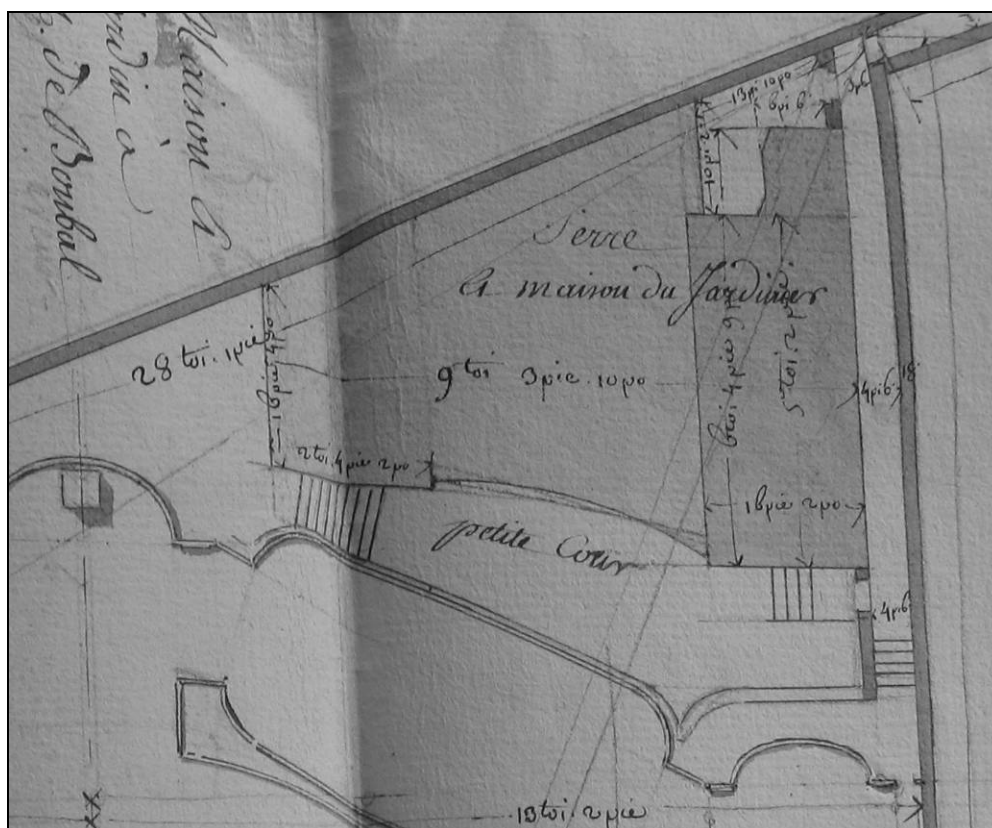


<sup>1</sup> Jean-François BLONDEL, *Architecture française*, 1752-1757, Livre II, chap. X, « Description de l'hôtel du Ludes », planche 1.

<sup>2</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>/1578/302-319, plans de l'hôtel de Grimberghen réalisés en 1759.



Figure 44 : Détails du pavillon du jardinier devenu celui des pages en 1776



### III. LE CHATEAU DE TRIEL

Figure 45 : La paroisse de Triel dans le plan de l'intendance <sup>3</sup>



<sup>3</sup> Arch. dep.78, C 3 / 52, Plan d'intendance de la paroisse de Triel, 1784, 57,2 cm x 131,5 cm.

Figure 46 : Triel dans l'atlas Trudaine<sup>4</sup>

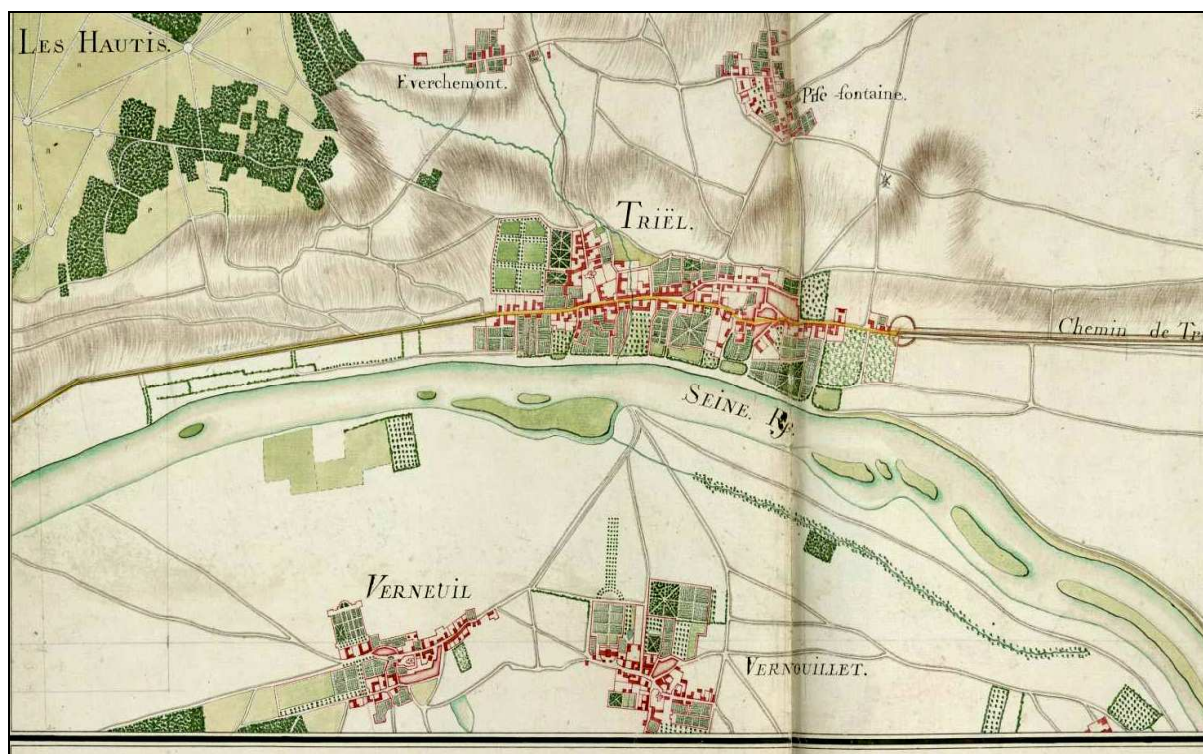


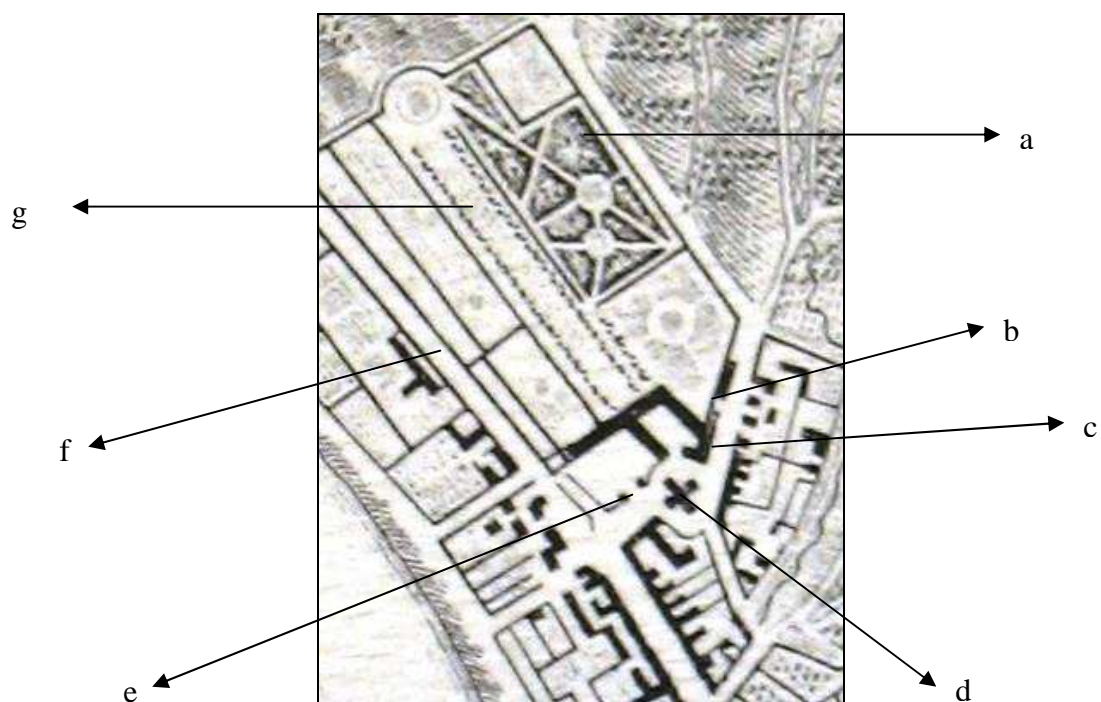
Figure 47 : Le château de Triel vu par la Carte des chasses du Roy<sup>5</sup>



<sup>4</sup> Arch. nat., F/14/\*8447, planche 44, Atlas de Trudaine pour la "Généralité de Paris. Département de Versailles". "Route basse de Paris à Rouen depuis Paris jusqu'à Evequemont". 6 planches. Portion de route de part et d'autre de Triel-sur-Seine dont chemin de Triel-sur-Seine à Poissy.

<sup>5</sup> Marcel HUGUENIN, *La « carte des chasses du Roi » à l'échelle de 3 lignes pour 100 toises*, Paris, Institut géographique national, 1961, 2. Poissy.

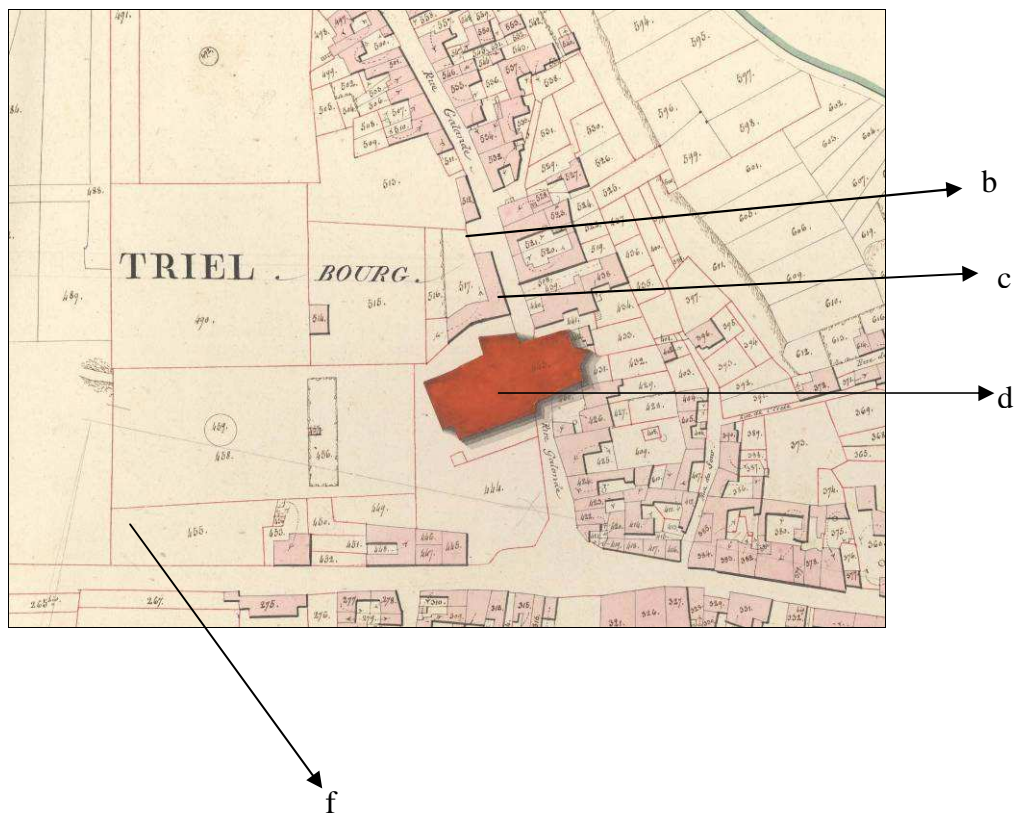
**Figure 48 : Détails de la Carte des chasses du Roy**



**Légende des figures**

- a : Le bosquet
- b : Une des portes secondaires du château
- c : A l'arrière de l'église, le pavillon des cuisines
- d : L'église de Triel
- e : L'entrée principale du château
- f : Un jardin en terrasse donnant sur la grande route menant à Meulan
- g : La grande allée du jardin

**Figure 49 : Triel d'après le cadastre napoléonien<sup>6</sup>**



**Figure 50 : L'église de Triel et la place (d), ancienne avant-cour du château en 2009**



©Aurélie Chatenet-Calyste

<sup>6</sup> Arch. dep. Yvelines, 3P 2/297/10, cadastre napoléonien, Triel-sur-Seine, section D1, village, 1821.

**Figure 51 : Les vestiges du mur de clôture du jardin contre la route de Meulan (f)**



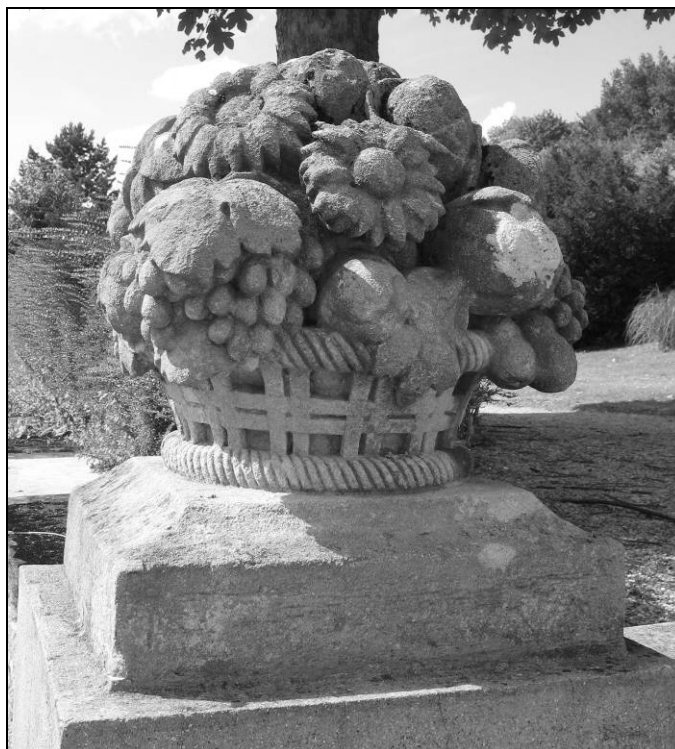
© Aurélie Chatenet-Calyste

**Figure 52 : Une des portes du jardin (f) transformé aujourd'hui en parc municipal**



© Aurélie Chatenet-Calyste

**Figure 53 : Un vestige d'un décor de pierre fleuri du jardin de Triel**



© Aurélie Chatenet-Calyste

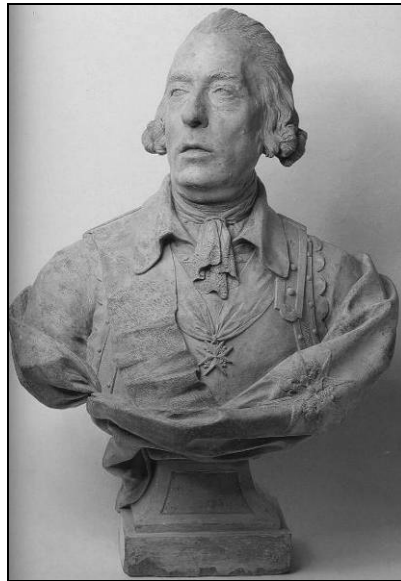
#### **IV. UN DECOR ARISTOCRATIQUE**

**Figure 54 : Console réalisée par Georges Jacob<sup>7</sup>**



<sup>7</sup> Michel BEURDELEY, *Georges Jacob 1739-1814 et son temps*, Paris, Ed Monelle Hayot, 2002, 174 p, p. 27.

**Figure 55 : Le buste du prince de Conti réalisé par Pierre Mérard<sup>8</sup>**



---

<sup>8</sup> Pierre MERARD, *Prince de Conti*, 1776, terre cuite, 71,5 x 57 x 37 cm, Dijon, Musée des Beaux-arts.

## V. LE LOGEMENT A VERSAILLES

Figure 56: Le plan de l'appartement du comte de la Marche à Versailles<sup>9</sup>

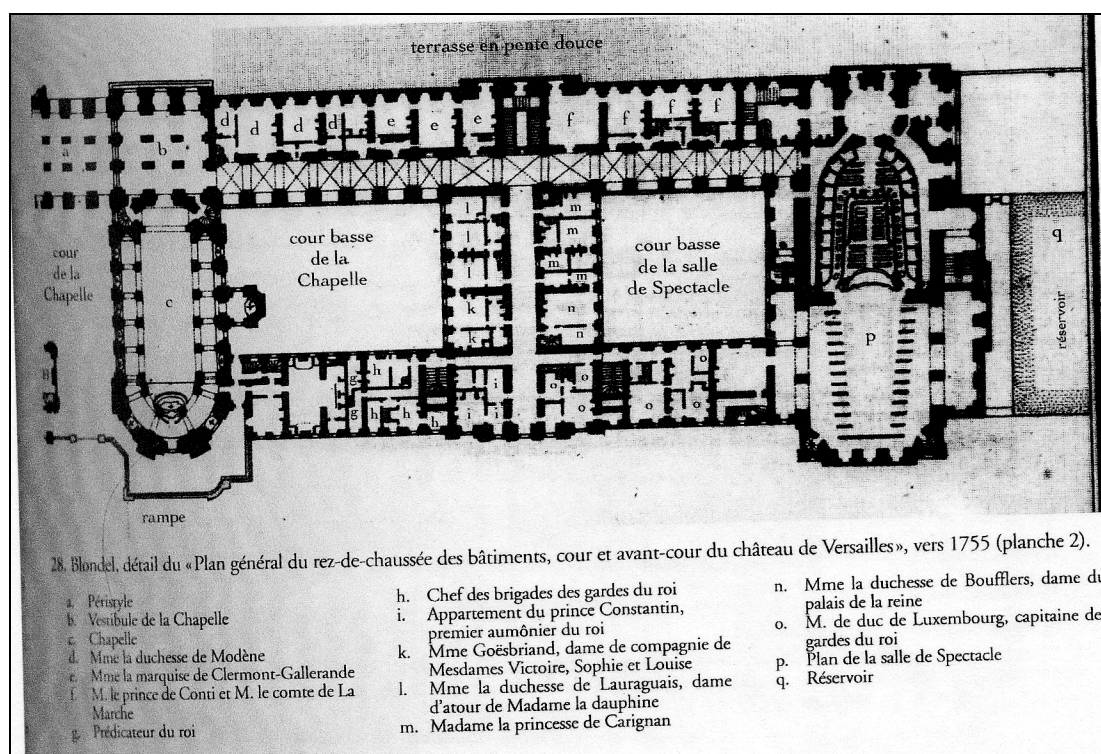
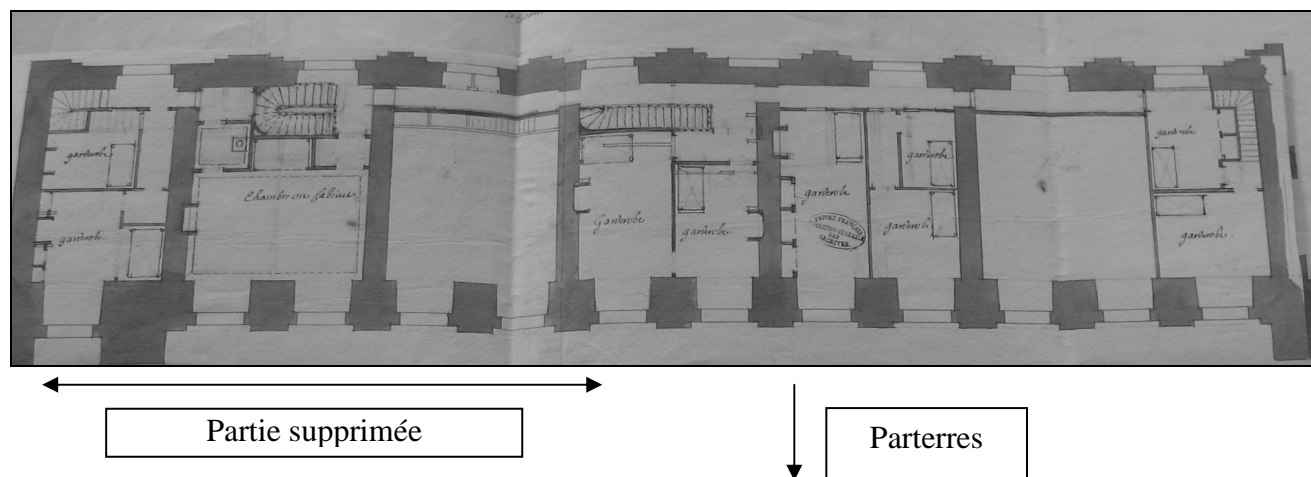


Figure 57 : le logement avant 1770, l'entresol<sup>10</sup>

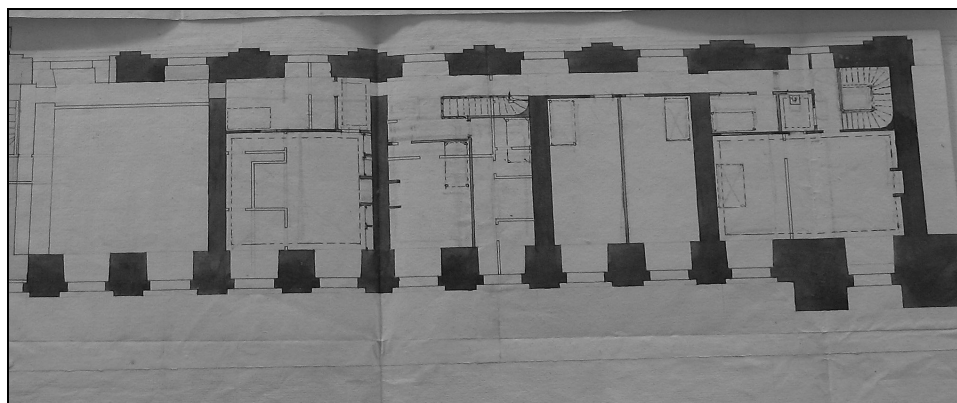


<sup>9</sup> W. NEWTON, *L'espace du roi : la cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 588 p.

<sup>10</sup> Arch. nat., O1/1780<sup>1</sup>, n°14, plan du rez-de-chaussée de l'aile nord, plein pied de la chapelle, 1760

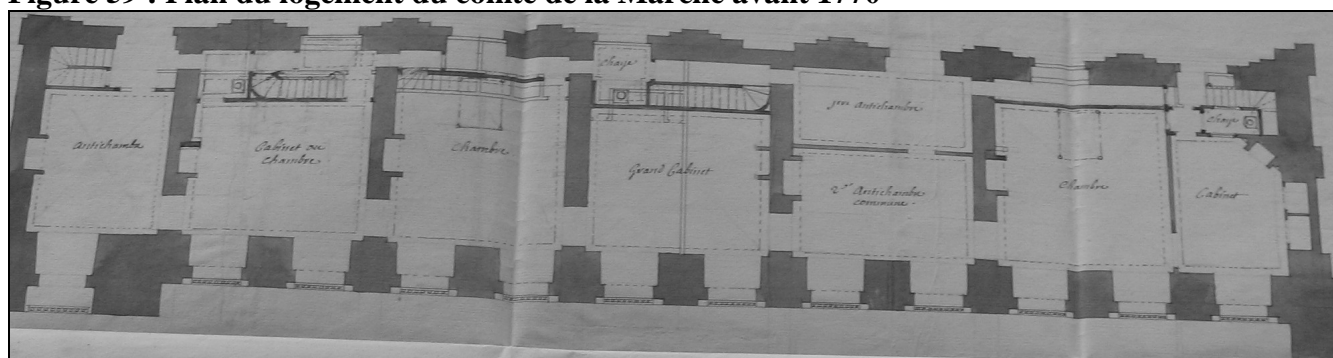


Figure 58 : Logement à la suite de la construction de l'opéra, l'entresol



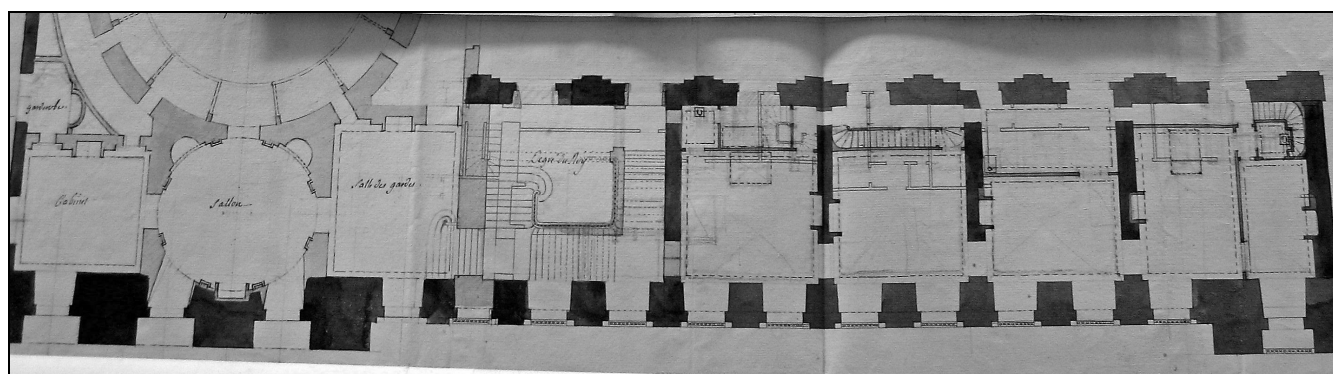
↓  
Parterres

Figure 59 : Plan du logement du comte de la Marche avant 1770<sup>11</sup>



←→  
Partie supprimée avec la construction de l'opéra

Figure 60 : Plan du logement du comte de la Marche marié après la construction de l'opéra



←→  
Opéra

↓  
Parterres

<sup>11</sup> Arch. nat., O1/1780<sup>1</sup>, n°9, plan du rez-dechaussée de l'aile nord, 1770.

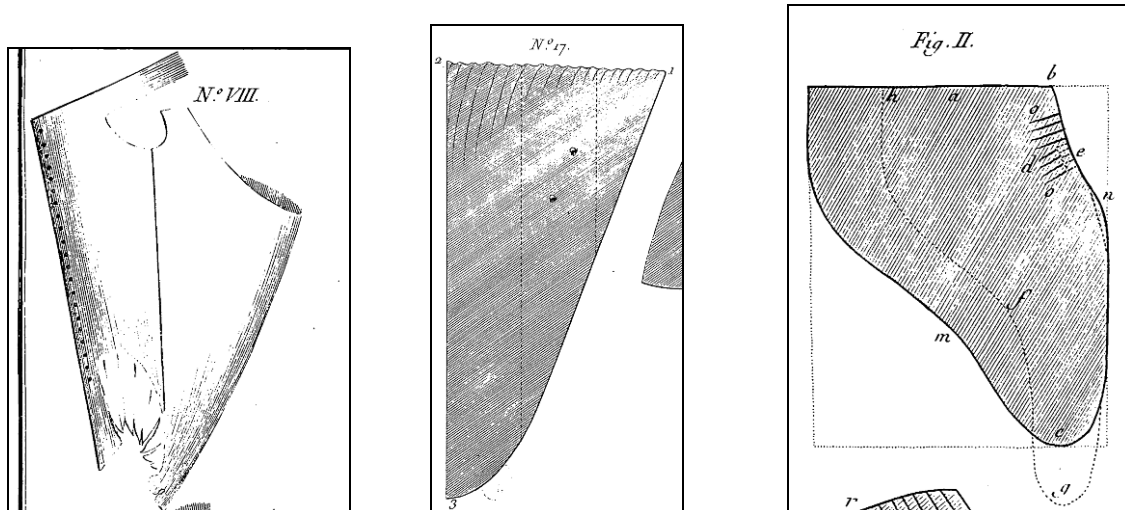
# PIÈCES JUSTICATIVES

## 5 Les apparences princières

Figure 61 : Un habit de cour à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>



Figure 62 : Les différentes parties d'un grand habit : le grand corps<sup>13</sup>, le bas de robe<sup>14</sup> et la mantille (en pointillé)<sup>15</sup>



<sup>12</sup> Claude-Louis DESRAIS, *Marie-Thérèse de Savoie (1756-1805), comtesse d'Artois, vêtue d'une robe de cour*, estampe coloriée, rehauts d'aquarelle, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.

<sup>13</sup> GARSULT, *Art du tailleur*, planche 13, vignette n°8.

<sup>14</sup> *Ibid.*, planche 14, vignette 17.

<sup>15</sup> *Ibidem*, planche 16, figure II.

Figure 63 : Deux robes à la mode : la lévite<sup>16</sup> et la robe à la polonoise<sup>17</sup>



<sup>16</sup> Nicolas DUPIN, *Dame de qualité portant une lévite de deuil pendant le deuil de l'Impératrice Marie-Thérèse d'Autriche (mère de Marie-Antoinette, reine de France)*, estampe, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon,.

<sup>17</sup> Louis CARROGIS dit CARMONTELLE *Madame la comtesse de Vauban*, 1776, Chantilly, musée Condé. Carmontelle a réalisé plus de 600 portraits de l'aristocratie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de celui de la princesse de Conti (voir l'annexe « galerie de portraits »).

## **ILLUSTRATIONS**



## GALERIE DE PORTRAITS

### I. LES PORTRAITS DE LA PRINCESSE DE CONTI :

**Figure 64 : Marie-Fortunée d'Este, alors comtesse de la Marche, peinte par Carmontelle, 1768<sup>1</sup>**



**Figure 65 : Portrait de la princesse de Conti par Augustin de Saint-Aubin<sup>2</sup>**



<sup>1</sup> Louis CARROGIS dit CARMONTELLE, *Madame la Comtesse de la Marche, depuis princesse de Conti*, 1768, 0.305 mx0.175 m, Chantilly, musée Condé.

<sup>2</sup> *Portrait de la princesse de Conti, de profil à gauche*, vers 1763, Livre des Saint-Aubin, Folio 118, attribué aujourd'hui à Dominique Vivant DENON selon l'inventaire du département des Arts Graphiques du Louvre.

Figure 66 : Portrait de la princesse de Conti en 1781<sup>3</sup>



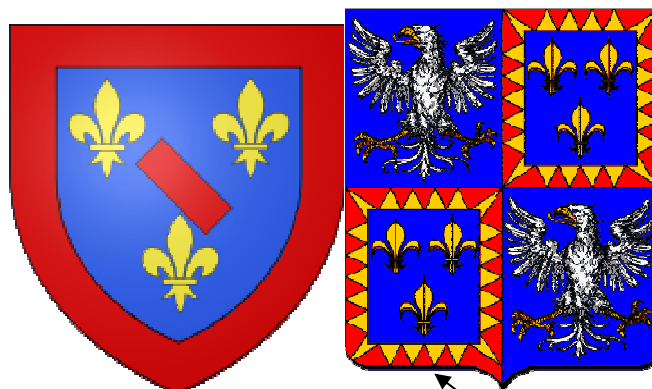
Figure 67 : Marie-Fortunée par Hortense Haudebourg-Lescot<sup>4</sup>



<sup>3</sup> Fortunée-Marie d'Este, princesse de Conti, femme de Louis-François-Joseph, prince de Conti (1731-1803) et vue intérieur de la nouvelle église de Saint Chammont, 1781, Estampe, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon.

<sup>4</sup> Hortense HAUDEBOURG-LESCOT, Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti, 1835, 0.550 m\*0.440 m, Paris, Assemblée nationale, copie d'après un original jadis au château d'Eu ; commandé par Louis-Philippe pour le musée historique de Versailles en 1835.

Figure 68 : Les armes de la princesse de Conti



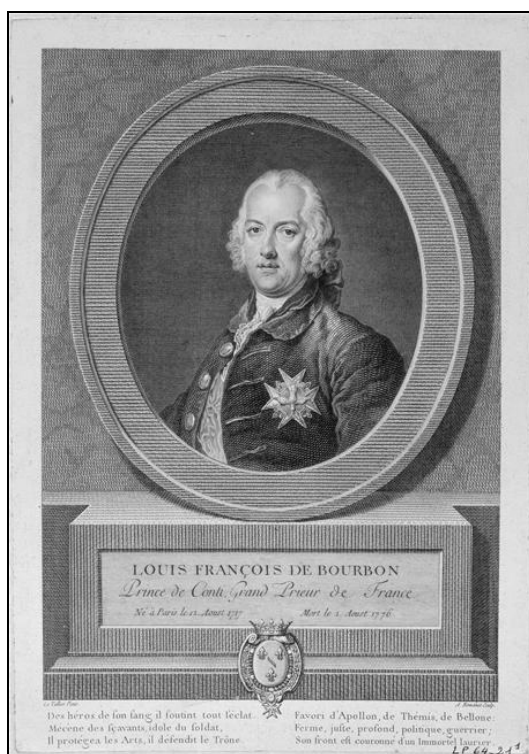
Armes des Conti

Armes des Este



## II. LES PORTRAITS DE LA FAMILLE CONTI

**Figure 69 : Louis-François de Bourbon, prince de Conti, Grand-Prieur de France de l'ordre de Malte (1717-1776)<sup>5</sup>**

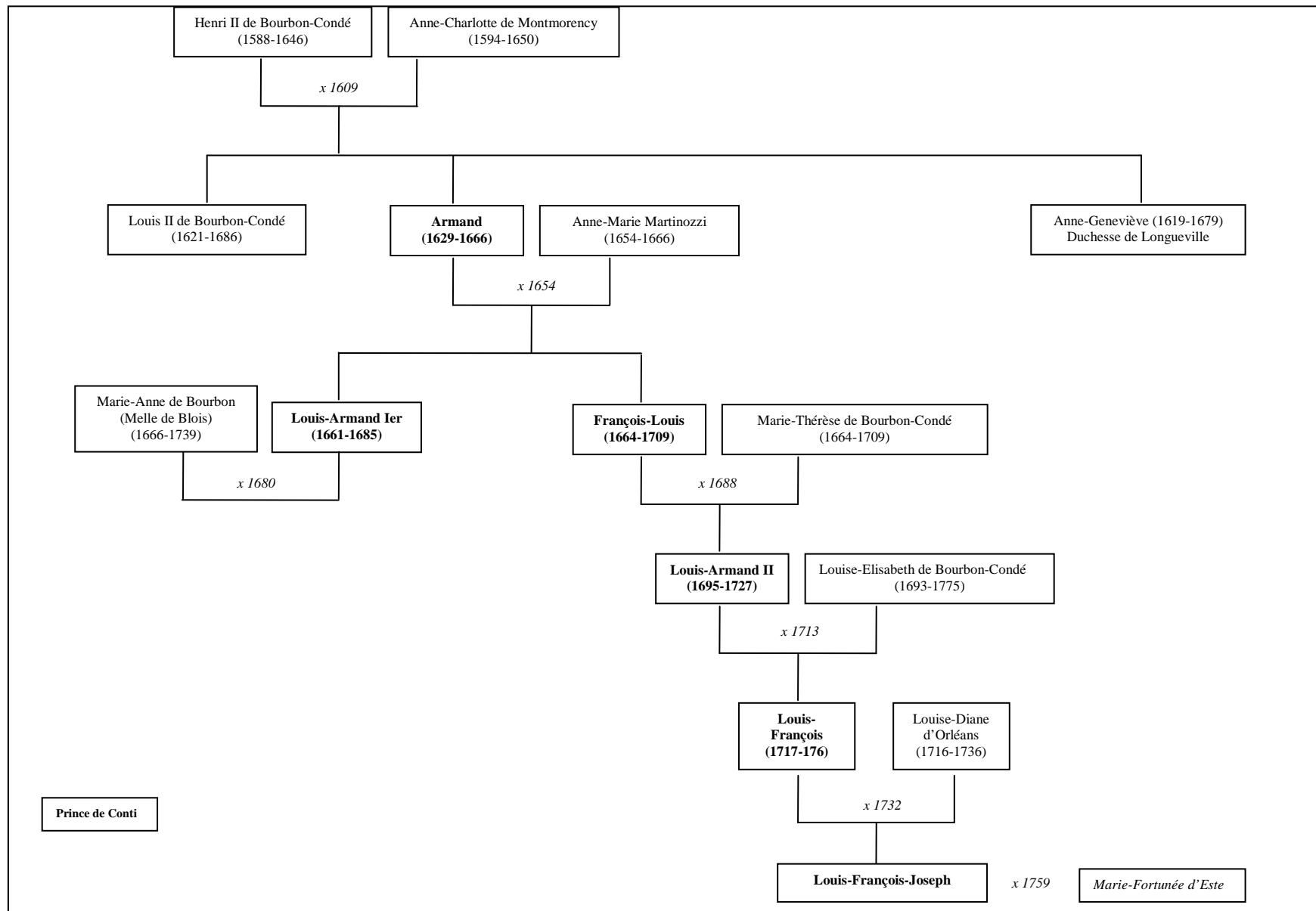


**Figure 70 : Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, époux de Marie-Fortunée d'Este (1734-1814)<sup>6</sup>**



<sup>5</sup> Antoine Louis ROMANET, *Louis-François de Bourbon, prince de Conti, Grand-Prieur de France de l'ordre de Malte (1717-1776)*, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, 0,304 m .x 0,213 m.

<sup>6</sup> Louis PETIT, *Portrait de Louis-François-Joseph de Bourbon ; dernier prince de Conti*, 1774, Domaine de Chantilly, 0,72 x 0,58 m.



## Généalogie 14 : Généalogie de la famille Conti

### III. LA FAMILLE D'ESTE

Figure 71 : François III d'Este, duc de Modène<sup>1</sup>

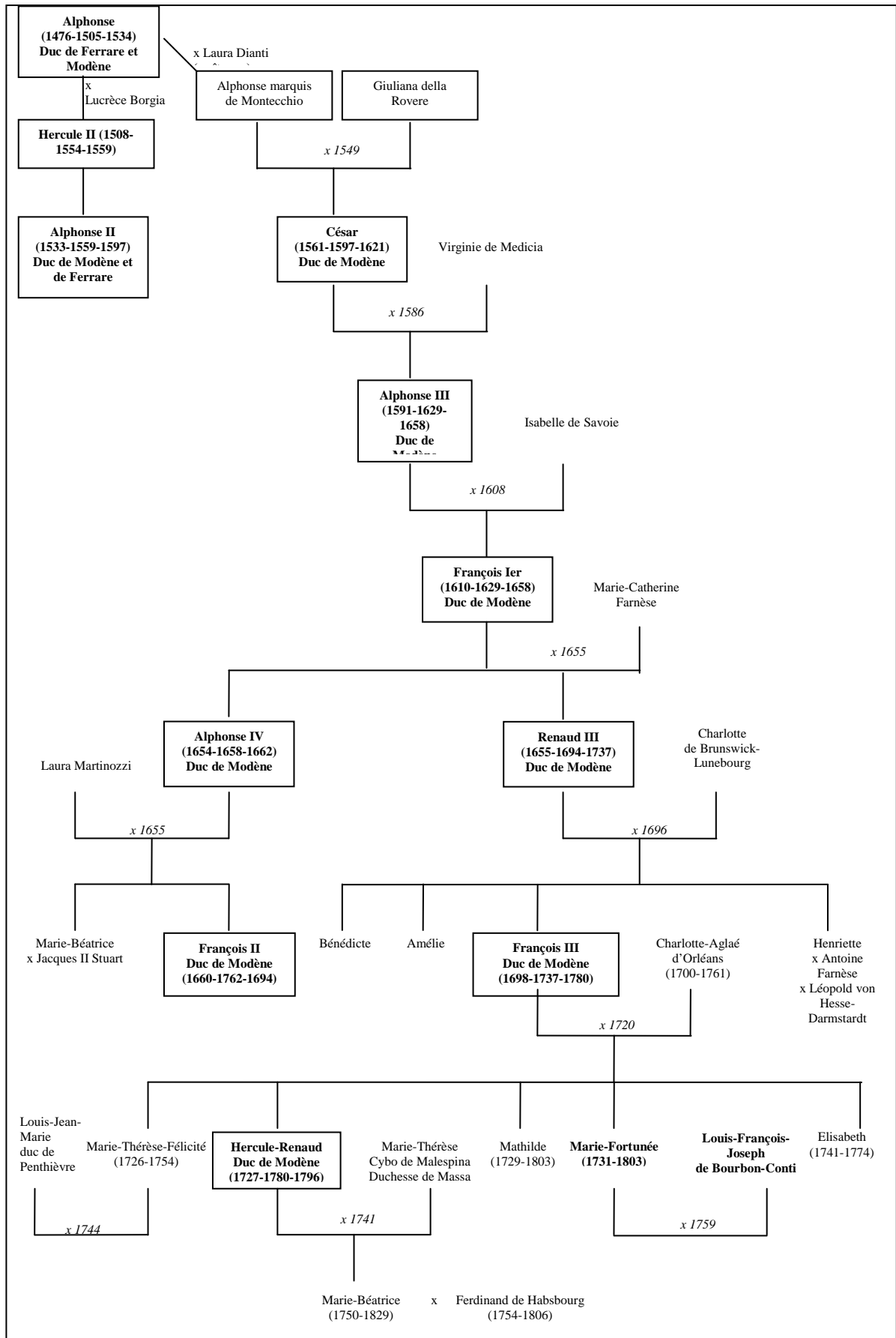


Figure 72 : Charlotte-Aglæe d'Orléans, duchesse de Modène (1700-1761)<sup>2</sup>



<sup>1</sup> François-Marie d'Este, duc de Modène en 1737 (1698-1780), portant l'ordre de la Toison d'Or, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, en dépôt, Washington, Ambassade de France, 0,790 m x 0,635 m.

<sup>2</sup> Pierre GOBERT, Charlotte-Aglæe d'Orléans, duchesse de Modène (1700-1761) - en Hébé, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, 1,2 m x 0,9 m.



**Généalogie 15 : Généalogie de la famille d'Este**

## Le déplacement à Bourbon-l'Archambault

Figure 73 : Estampe d'Israël SILVESTRE, *Veüe de la Sainte Chapelle de Bourbon l'Archambault*, 17e siècle, Chantilly, musée Condé

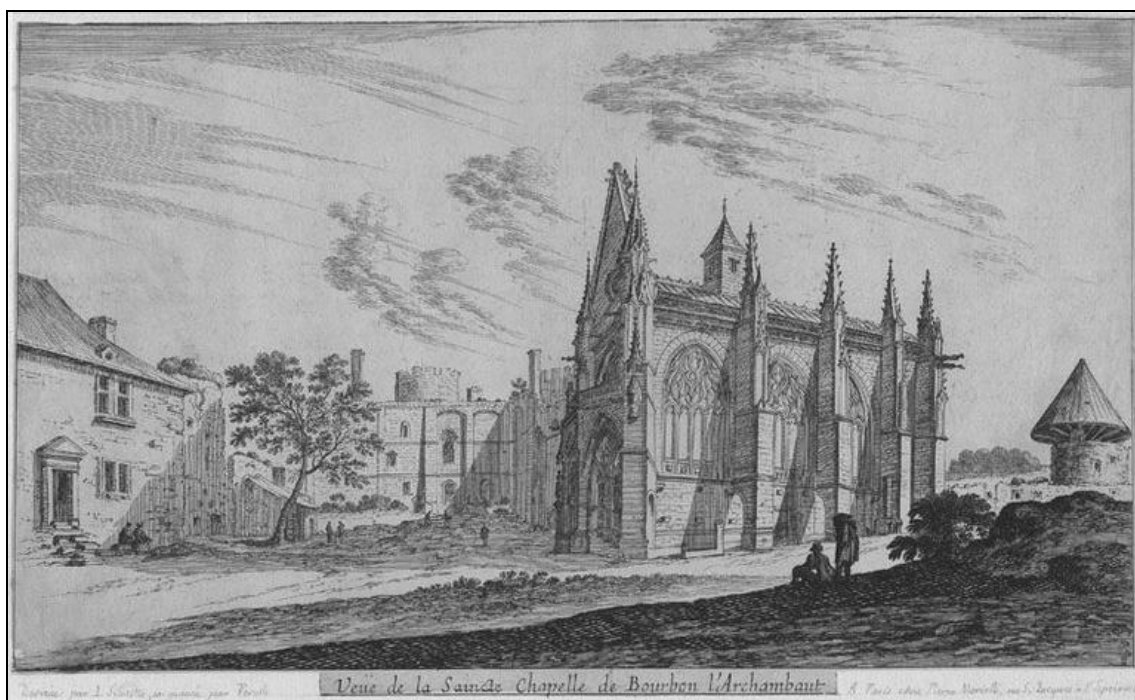


Figure 74 : Estampe d'Israël SILVESTRE, *Perspective du château de Bourbon l'Archambault*, 17e siècle, Chantilly ; musée Condé

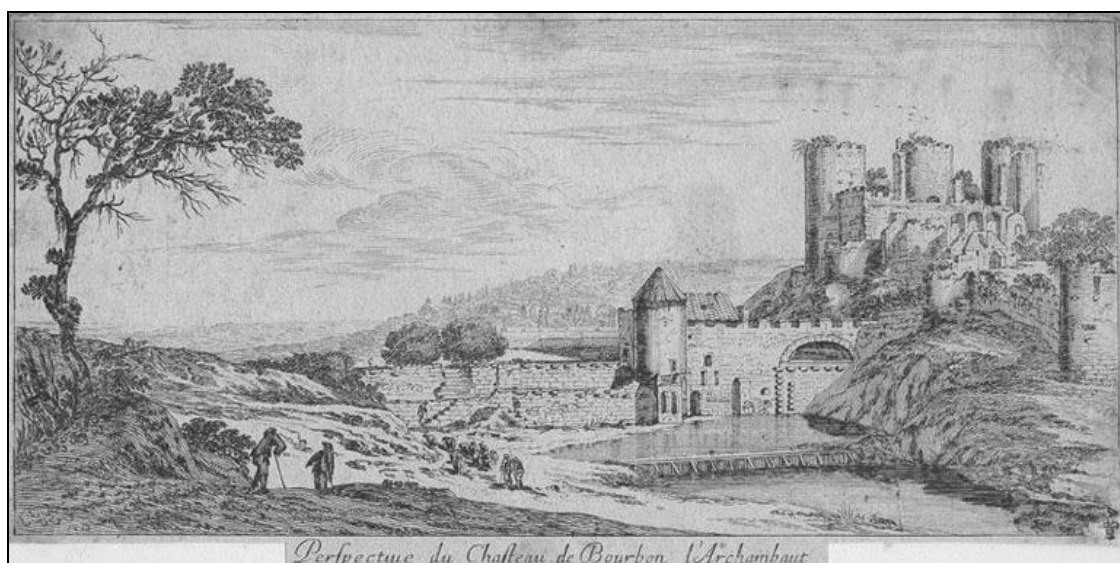
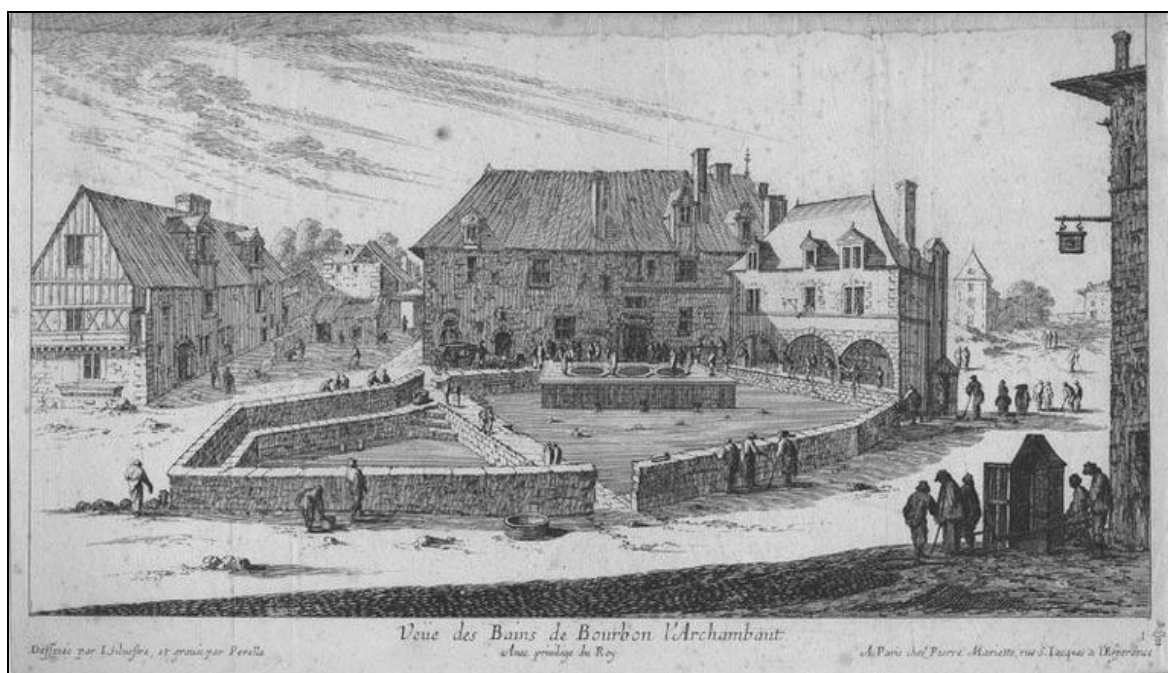


Figure 75 : Estampe d'Israël SILVESTRE, *Veüe des Bains de Bourbon l'Archambault*, 17e siècle, Chantilly, musée Condé



## L'église San Giuseppe di Castello à Venise

Figure 76 : La façade de l'église en 2006



Figure 77 : L'intérieur de l'église en 2006<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Les tombes de l'église sont anonymes, celle de Marie-Fortunée n'a pu être retrouvée.

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**





# SOURCES MANUSCRITES

## I. ARCHIVES NATIONALES

### Fonds de l'Ancien Régime

#### *1. Minutier Central des notaires parisiens*

*Les répertoires de 80 études parisiennes ont été dépouillés intégralement ou ponctuellement. Nous renvoyons aux notes de bas de page pour le détail de chaque acte.*

#### Etude I

Liasses : 745 (8 mars 1815) ; 800 (26 septembre 1823) ; 861 (26 avril 1832).

#### Etude II :

*L'étude rassemble un grand nombre d'actes passés par les familles au service de Marie-Fortunée d'Este (Sabran ; Rochedragon ; Caumont-Des Roches).*

Liasses : 591 (19 février 1762) ; 659 (27 mars 1773) ; 687, (2 août 1778) ; 698 (29 novembre 1780) ; 699 (11 avril 1781) ; 725 (9 septembre 1785) ; 726 (6 décembre 1785) ; 771 (24 floréal an VI ; 13 mai 1798).

#### Etude IV

Liasse : 94 (31 janvier 1794).

#### Etude VI :

Liasse : 1062 (12 août 1843).

#### Etude VIII

Liasse : 1144 (23 juillet 1761).

#### Etude X.:

Liasse : 865 (26 avril 1806).

#### Etude XII

Liasse : 345 (9 juillet 1719).

#### Etude XIII

Liasse : 545 (15 mai 1809).

#### Etude XXI :

Liasses : 191 (17 janvier 1770) ; 627 (28 floréal an X ; 28 mai 1800) ; 696 (5 mars 1807).

#### Etude XXIII

*Il s'agit principalement d'actes concernant le bail de l'hôtel du Lude.*

Liasses : 748 (7 août 1776) ; 761 (10 août 1778) ; 761 (11 août 1778) ; 847 (1er août 1791).

#### Etude XXVII

Liasses : 428 (11 janvier 1783) ; 460 (17 juin 1786) ; 488 (16 février 1789) ; 489 (13 mars 1789) ; 516 (22 novembre 1791) ; 522 (12 juin 1792).

#### Etude XXIX

Liasses : 573 (29 mars 1779) ; 1111 (5, 7 et 19 août 1846).

Etude XXXV

*Il s'agit de l'étude privilégiée du duc de Penthièvre qui comprend les constitutions de rentes passées pour l'acquisition de l'hôtel du Lude.*

Liasses : 734 (20 juin 1763) ; 898 (29 octobre 1787) ; 932 (20 octobre 1790 et 2 septembre 1790).

Etude XXXIX

Liasses : 414 (mars 1753) ; 466 (16 juin 1761).

Etude XLIII

Liasse : 769 (19 novembre 1828).

Etude XLV

Liasses : 512 (janvier 1761) ; 583 (1er juillet 1783).

Etude LII

Liasse : 368 (9 mai 1753).

Etude LIII

Liasse : 515 (15 mars 1775).

Etude LVI

Liasse 341 (29 octobre 1787).

Etude LVIII

Liasses : 501 (4 novembre 1780) ; 540 (28 août 1786) ; 763 (11 avril 1840).

Etude LXV :

Liasses : 386 (31 janvier 1775) ; 458, (4 août 1782) ; 494 (18 mai 1789).

Etude LXXI

Liasses : 78 (14 juin 1787) ; 266 (28 juin 1822).

Etude LXXIII

*Cette étude rassemble tout particulièrement les actes concernant Triel.*

Liasses : 1002 (9 juin 1779) ; 1020 (5 mai 1781) ; 1021 (11 juillet 1781) ; 1023 (27 octobre 1781) ; 1033 (16 mai 1782).

Etude LXXXVIII

Liasses : 659 (28 février 1761) ; 742 (10 octobre 1774).

Etude XCI

Liasses : 1074 (3-4 février 1770) ; 1130 (10 juin 1775) ; 1183 (3 janvier 1780) ; 1184 (17 mars 1780) ; 1186 (8 mai 1780) ; 1495 (24 septembre 1811).

Etude XCII.

Liasses : 647 (5 décembre 1762) ; 822 (16 juin 1780).

Etude XCIV

Liasse : 282 (23 mars 1757).

Etude XCV

Liasse : 310 (22 février 1768).

Etude XCVIII

Liasse : 881 (11 et 25 juin 1819).

Etude CIII

Liasses : 683 (février 1779) ; 684 (6 mars 1779).

Etude CVIII

Liasse : 465 (28 juin 1751).

Etude CXV

Liasses : 624 (27 octobre 1761, 2 février 1761) ; 625 (27 octobre 1761 et 20 décembre 1761).

Etude CXVIII

Liasses : 465 (juillet 1751), 466 (30 août 1751).

**2. série G<sup>5</sup> Amirauté de France, conseil des prises, papiers Penthèvre**

G<sup>5</sup> 206, Maîtres et entretien des pages ; sortie de pages, 1775-1779.

**3. série H<sup>5</sup> Etablissements religieux du diocèse de Paris, comptabilités, titres de fondation de rentes**

Abbaye de Panthemont

H<sup>5</sup> 4036, rentes, mémoires, XVIII<sup>e</sup> siècle ; comptes, 1780-1789.

Bon Pasteur

H<sup>5</sup>4210, compte.

Filles de la Charité

H<sup>5</sup> 3721, comptes, 1765-1792.

Filles de Saint-Joseph, dites de la Providence, rue Saint-Dominique

H<sup>5</sup> 4122\*, recettes des loyers, 1776-1792.

Filles du Calvaire, rue de Vaugirard

H<sup>5</sup> 4139\* à 4141\*. Comptes. 1743-1787.

H<sup>5</sup>4139\*, comptes 1743-1773.

H<sup>5</sup>4140\*, comptes 1769-1784.

H<sup>5</sup>4141\*, comptes 1773-1787.

Filles du Saint-Sacrement

H<sup>5</sup>4145, comptes 1779-1787.

Récollettes de l'Immaculée Conception, rue du Bac

H<sup>5</sup> 4162\*, recettes et dépenses 1769-1790.

H<sup>5</sup> 4163\*, 1784-1790.

Saint-Chaumont (Religieuses de)

H<sup>5</sup> 3721, recettes, 1765-1792.

H<sup>5</sup>4170\*, comptes, livre de la Procureuse générale. 1739-1768.

H<sup>5</sup>4211, rentes XVIII<sup>e</sup> siècle.

Saint-Sulpice

H<sup>5</sup> 3813, titres, rentes, comptes, mémoires, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Théatins

H<sup>5</sup>4055\*, comptes 1760-1771.

H<sup>5</sup>4056\*, comptes 1771-1784.

H<sup>5</sup> 4058\*, rentes, messes. 1739-1766.

H<sup>5</sup> 4059, rentes, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Visitation de la rue du Bac

H<sup>5</sup>4194\*, recettes et dépenses 1770-1781.

H<sup>5</sup>4195\*, 1782-1785.

H<sup>5</sup>4196\*, 1786-1789.

H<sup>5</sup>4197\*, 1772-1785.

Visitation Saint-Antoine

H<sup>5</sup> 4189, rentes 1707-1791.

**4. Série K Monuments historiques**

K 161, papiers Penthièvre.

Dossier du sacre de Louis XVI, 1775.

K 531 à 615. Papiers personnels des princes du sang.

K 545, contrat de mariage du comte de la Marche et de Marie-Fortunée d'Este, 1759.

K 570-574, correspondance de la famille de Conti.

**K 577 et 578. Pièces diverses provenant en partie des papiers Penthièvre : notamment cérémonies de la Cour et cérémonies aux mariages et décès de divers princes ; préséances. XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles.**

K 577, célébration du mariage du comte de la Marche 1759, enterrement de la princesse douairière de Conti, 1775.

K 578, relations de cérémonies par le duc de Penthièvre avec notamment mariage du prince de Lamballe 1767, présentation et baptême de Melle de Penthièvre décembre 1768, séjour de la comtesse de la Marche et de la princesse de Lamballe à l'abbaye de la Trappe en 1772, baptême d'une cloche à Saint-Sulpice en 1782.

K 998 à 1018. Fêtes et cérémonies organisées par le corps de ville ou auxquelles il a participé à l'occasion d'événements divers. 1562-1789

K 1014, cérémonies lors de la mort de la duchesse de Modène.

K 1017, relation de la naissance de Madame Royale 1778.

K 1300 à 1334 Histoire étrangère. Négociations

K 1358, Modène, démêlés de la cour de Modène avec la cour de Rome, 1768.

Généalogie des ducs de Modène.

K 1712 à 1723. Cérémonial

**K 1716 à 1718. Pompes funèbres, obsèques, services et deuils des rois et reines de France, de princes royaux et de souverains étrangers. 1270-1789.**

K 1716, cérémonial de l'abbaye de Saint-Denis et droits de ses religieux sur les ornements des pompes funèbres des souverains. 1270- XVIII<sup>e</sup> siècle.

K 1718, pompes funèbres de la dauphine, mars 1767 et de la reine septembre 1768.

K 1719 et 1720. Cérémonies publiques. 1372-1792.

K 1719, entrées d'ambassadeurs, publications de paix, transports de drapeaux à Notre-Dame de Paris (1745-1779), Te Deum, pain bénit des souverains, dîners et soupers de la famille royale (1779- 1792) ; procession pour les Etats généraux, 1789.

K 1720, prérogatives des princes du sang, XVII<sup>e</sup> siècle.

**5. Série KK Registres**

KK 536-591, maison du Roi. Princes du Sang

KK 540, état des pièces au château de Versailles, 1787.

KK 587 à 590, correspondance du prince de Condé, 1786-1789.

KK 1423 à 1440. Cérémonial de Godefroy

KK 1431, naissances royales, relation de cérémonies par le duc de Penthièvre avec notamment l'accouchement de la reine en 1781.

KK 1433, pompes funèbres des rois, reines et de la famille royale. Détails de toutes les cérémonies qui ont été observées aux obsèques de la reine Marie Leszczynska dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

KK 1434, obsèques des princes du sang.

KK 1438, préséances des princes du sang.

**6. série L Monuments ecclésiastiques**

Liasses : 926 (capucins de la rue Saint-Honoré, dons et aumônes) ; 960 (théatins, établissement à Paris et histoire, 1648-1774) ; 961 (théatins, fondations et mémoires des entrepreneurs) ; 1016 (Bellechasse, 1604-1774).

**7. série LL Monuments ecclésiastiques, registres**

Liasses : 950 (Saint-Sulpice, registre des délibérations) ; 1667 (Filles de Saint-Chaumont, registre capitulaire, 1685-1785) ; 1700 (Hospitalières de la Miséricorde, registres capitulaires 1739-1790) ; 1708 (Bernardines du Précieux Sang, registres capitulaires) ; 1714 (Visitation Sainte-Marie, registres capitulaires 1756-1791).

**8. Séries M ET MM, ordres militaires et hospitaliers. Universités et collèges. Séminaires, congrégations, écoles, spéciales. Titres nobiliaires, mélanges**

Titres nobiliaires

M 608, Honneurs de la Cour : présentations, demandes, correspondance. Arrêts et règlements concernant la noblesse. 1577-1791.

M 617 à 624-627, Preuves de Malte (par ordre alphabétique des noms de familles). XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.

M 632 et 633-637, Tables alphabétiques sur fiches de titres de familles et de divers nobiliaires (632 provient du cabinet d'Hozier). XVIII<sup>e</sup> siècle.

M 821, Maison du roi et cérémonial de la cour : mémoires, nominations, relations de cérémonies, discours, poèmes, chansons. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.

MM 685 à 703. Nobiliaires.

690 (de Courson) ; 692 (Montarby) ; 700 (Sailly) ; 701 (Laincel) ; 702 (Broc) ; 692 (Montarby) ; 813(La Fresnaye ; de Villereau).

MM 810 à 817. Honneurs de la cour. XVIII<sup>e</sup> siècle

810 (de Broc) ; 812 (La Fresnaye) 1774, honneurs de la cour, 22 novembre.

**9. série O<sup>1</sup> Maison du roi**

O<sup>1</sup> 108, fol 486, lettres patentes accordant le placement par le comte de la Marche d'un million de livres produisant 50 000 livres de rentes sur les fermes générales, 18 novembre 1764.

O<sup>1</sup> 113, fol 154, lettres patentes accordant le placement par le comte de la Marche d'un million de livres produisant 40 000 livres sur les fermes, 9 avril 1768.

O<sup>1</sup>\*123, brevet de pension en faveur de madame la comtesse de la Marche, 21 mars 1776.

Secrétariat d'Etat de la maison du roi : Actes royaux

O<sup>1</sup> 235, naturalité de Pia Marescotti et d'Armand Brési.

O<sup>1</sup> 281, princes du sang et duchés-pairies : questions générales.1660-1787.

Règlement pour les princesses du sang, 1701.

O<sup>1</sup> 1042-1044 : papiers du grand maître des cérémonies

O<sup>1</sup> 1044, maladie, mort et obsèques de Madame Infante, fille de Louis XV, 1759 ; le Dauphin, fils de Louis XV, 1765 ; la Dauphine, 1767 ; Louis XV, 1774 ; Mesdames Sophie, filles de Louis XV et de Louis XVI, 1782, 1787 ; le Dauphin, fils de Louis XVI, 1789.

O<sup>1</sup> 1044-2805 direction générale des bâtiments

**O<sup>1</sup> 1062 à 1081 Bons du Roi sur les affaires générales et les divers départements des Bâtiments.**

O<sup>1</sup> 1071, fol. 288, frais pour remettre l'appartement du comte de la Marche en état, 1771.

O<sup>1</sup> 1076, appartement du comte de la Marche à Versailles diminué à cause de la construction de l'opéra, 1766.

O<sup>1</sup> 1076/126, bons du roi, logement 1742-1747, plan de l'appartement du comte de la Marche et du prince de Conti.

O<sup>1</sup> 1076/540, logement à Versailles, disposition de logement que le roy a fait dans son château de Versailles et au grand commun.

O<sup>1</sup> 1076/8181, état des logements que le roi ôtera le 1<sup>er</sup> août 1766 pour faire la salle de l'Opéra.

O<sup>1</sup> 1077/87 : Service de la famille royale, 15 juin 1770, lettre du comte de la Marche pour conserver son logement.

**O<sup>1</sup> 1531 à 1707. Paris : documents concernant des châteaux et des bâtiments du roi sur l'ensemble du département**

O<sup>1</sup> 1578, 302-319, pièces concernant Hôtel de Grinberghen rue Saint-Dominique avec rôles, descriptions et estimations avec douze plans en élévation. 1759.

**O<sup>1</sup> 1759-1887 : Versailles**

O<sup>1</sup> 1779, aile du nord (moins la chapelle et la salle de spectacle) : appartements XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

n°30, plan côté des appartements des ducs d'Orléans, Chartres, de M. le prince de Conti et le comte de la Marche avec les entresols.

O<sup>1</sup> 1780, plans de l'aile nord.

O<sup>1</sup> 1780<sup>1</sup>/7, plan d'un appartement au principal étage de la galerie de l'Aile du Nord qui communique avec l'opéra avec retombes de l'entresol pour le comte et la comtesse de la Marche, 1770.

O<sup>1</sup> 1780<sup>1</sup>/9, plan côté et légendé de l'appartement du prince de Conti devenu en 1770 celui du comte et de la comtesse de la Marche dans la galerie qui conduit à l'opéra avec retombe d'entresol. Indications des parquets, boiseries, cheminées et glaces.

O<sup>1</sup> 1780<sup>1</sup>/10, plan des appartements du comte et de la comtesse de la Marche dans la galerie qui conduit à l'opéra. Retombe d'escaliers conduisant à la salle des gardes de l'opéra.

O<sup>1</sup> 1780<sup>1</sup>/14, plan d'un projet pour loger le prince de Conti et le comte de la Marche marié au rez-de-chaussée de l'aile du Nord sur le jardin de plain-pied avec le rez-de-chaussée de la chapelle.

O<sup>1</sup> 1780<sup>1</sup>/23, plan légendé d'un appartement au premier étage de l'aile du Nord sur le jardin pour le comte de la Marche, le prince de Conti et le duc et la duchesse de Penthièvre.

O<sup>1</sup> 1797/21, réparations de l'appartement du comte et de la comtesse de la Marche, 30 avril 1759.

O<sup>1</sup> 1797/22, reprise des travaux, 17 avril 1779.

O<sup>1</sup> 1799/83, lettre du concierge du comte de la Marche pour faire mettre un poêle dans la petite antichambre, 28 juillet 1783.

O<sup>1</sup> 1799/141, état des glaces pour l'appartement du comte de la Marche, 9 juin 1773.

O<sup>1</sup> 1800/83, demande de réparations de la part du comte de la Marche, 7 mars 1773.

O<sup>1</sup> 2806-3276 Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre

O<sup>1</sup>\*3254, description et relation du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche. 1770.

O<sup>1</sup>\*3255, description et relation du mariage de Madame Clotilde de France avec Emmanuel Ferdinand de Piémont. 1775.

O<sup>1</sup>\*3256, description et relation du mariage du comte d'Artois avec Marie-Thérèse de Savoie. 1773.

**O<sup>1</sup> 3259 à 3264. Descriptions et relations de fêtes, cérémonies, etc., tirées des gazettes et parfois accompagnées de comptes (dossiers formés par La Ferté).**

O<sup>1</sup> 3260, naissances, 1638-1786.

O<sup>1</sup> 3261, mariages, 1683-1775. relation du mariage du comte d'Artois.

O<sup>1</sup> 3262, pompes funèbres, 1622-1775. « orere » de la marche pour le convoi de la reine Marie Leszczyńska de Versailles à Saint-Denis, 1768.

O<sup>1</sup>3713-3799 *Maison des reines et des enfants de France*

O<sup>1</sup>3747, maison de Mesdames, menu général de la dépense, année 1776.

\*O<sup>1</sup>3750 bis, état général des recettes et dépenses de madame Sophie.

O<sup>1</sup>3766, dépenses de Madame Sophie 1775-1792, état des pensions de madame Victoire 1782-1789.

O<sup>1</sup>3772, dépenses de Mesdames, état des gages du personnel 1781.

**10. série R3 *Maison de Conti***

R3/15, contrat de mariage avec Marie-Fortunée d'Este ; procédures ; trésorerie de sa succession ; don et révocation de pouvoirs. 1759-1797.

R3/147, états des gages, pensions, étrennes et rentes du personnel de Marie-Anne de Bourbon, 1713-1729.

R3/172 à 175, dépenses particulières de Marie-Fortunée d'Este.

172, 1763-1777.

173, 1776-1785.

174, 1778-1779.

175, 1780-1785.

R3/176, dépenses de bois de chauffage, 1776-1789.

R3/177, dépenses de santé pour elle et ses gens. 1776-1789. 118 pièces.

R3/178, dépenses d'habillement de ses gens. 1777-1789. 115 pièces.

R3/179, dépenses générales (entretien, réparations, mobilier, fournitures, etc.) et notamment dépenses de deuil. 1779-1781.

R3/180, dépenses de la conciergerie. 1782.

R3/181, dépenses particulières 1786-1789.

R3/182, dépenses de bouche. 1786-1789.

R3/183, dépenses d'un voyage à Bourbon-l'Archambault. 1787.

R3/184, recettes et dépenses de sa caisse pour 1788-1790. 1788-1790.

R3/185, pension de la princesse. 1788-1791.

R3/187, rentes et obligations relatives aux princes de Conti et à divers particuliers. 1610-1785.

R3/194, pièces concernant l'entreprise d'huile de lampes où Marie-Fortunée d'Este avait des intérêts. 1779-1793.

R3/201, mémoires des réparations faites au château de L'Isle-Adam et dans les hôtels parisiens, des marchandises et fournitures, contrats de constitutions de rentes et quittances de remboursements de rentes. 1728-1774.

R3/219, procédures concernant des travaux effectués dans ces hôtels et au château de Madrid. 1765-1766.



Hôtels de Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti.

R3/220, anciens titres de propriété. 1707-1740. 18 pièces.

R3/221, inventaire des meubles de la maison de Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti. 1776-1777.

R3/222, achat de l'hôtel du Lude, rue Saint-Dominique, par Marie-Fortunée d'Este. 1779-1787.

R3/223, plans d'un hôtel donnant sur le quai d'Orsay et la rue de Bourbon.

R3/233, procurations, inventaires de biens, successions, contrats de mariage de différentes personnes de l'entourage des princes de Conti. 1749-1772.

R3/234, apposition de scellés chez des personnes de l'entourage de Marie-Fortunée d'Este. 1786-1788.

R3/256, vente des meubles de Louis-François-Joseph, prince de Conti, à Versailles. An III-An V (1794-1797).

R3/813, état des titres et projets de régie de la seigneurie, achetée par Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti. 1780-1781.

R3/814, inventaire des meubles du château. 1781. 1 pièce.

R3/832, état des recettes et des dépenses du receveur des domaines nationaux pour la vente du mobilier d'une maison appartenant à Louis-François-Joseph, prince de Conti. An V (1797).

**11. série S. Biens des établissements religieux supprimés**

S 3510 à 3517, (Saint-Sulpice. 1483-1791) ; S 3705, (capucins de la rue Saint-Honoré et Chaussée d'Antin, à Paris, 1568-1790) ; S 3948 à 41602 (chartreux. 1196-1792) ; S 4337-4338 ( religieux de Picpus. 1614-1791) ; S 4354 (inventaire des biens des théatins et récollets) ; S 4499 à 4511 (abbaye de Pentemont, rue de Grenelle, 1218-an II) ; S 4670 ( Saint-Chaumont) ; 7049 (Saint-Sulpice, orphelins).

**12. série T. Papiers tombés dans le domaine public**

T 37 Papiers La Massais

T 37/15, arpentage et produit de la terre Triel à la requête du duc de Fitz-James, 1780.

T 59, papiers Sabran,

Papiers de l'évêque de Laon, de Joseph de Sabran et de son épouse née de Jean.

T 180 Papiers Chimay<sup>4</sup>

T 180 4 : Actes de ventes de Triel 1719-1781.

Etat des meubles et des réparations à effectuer, 1780-1781.

T 186 Papiers Fitz-James

T 186 23 et 24, aveux de biens sis à Triel.

T 186/45, dépenses du duc et de la duchesse de Fitz-James.

T 186/50, dépenses journalières du duc et de la duchesse de Fitz-James et notamment dépenses de bouche.

T 186/51, mémoires de maçonnerie, de serrurerie et d'autres ouvrages pour le domaine de Triel commandés par le duc de Fitz-James, 1779-1780.

T 186 71, mémoires des écuries du duc de Fitz-James.

mémoires et quittances d'ouvrages faits à Triel.

T 186/72, mémoires et quittances d'ouvrages réalisés à Triel, 1766-1777.

---

<sup>4</sup> Philippe Gabriel Maurice Joseph d'Alsace Hénin-Liétard, prince de Chimay a épousé le 28 septembre 1762, Laure Auguste de Fitz-James, dont la mère a reçu en héritage la terre de Triel.

T 186/73, mémoires de travaux concernant Triel, 1770.  
T 186/74, mémoires de travaux concernant Triel, 1752-1779.  
T 186/75, mémoires et dépenses de la famille Brissard à Paris et Triel.  
T 186/76, mémoires de travaux concernant Triel, 1752-1779.  
T 186/77, mémoires de travaux concernant Triel, 1752-1779.

T 220, Papiers Kinsky

T 220/5, Etat des meubles et des pièces de cuisine appartenant à la princesse Kinsky.

T 26, Papiers de la comtesse de Bourbon-Busset et comptes de la garde-robe de la comtesse d'Artois.

T 265/4, quittances et mémoires de la garde-robe de la comtesse d'Artois, 1776-1777.  
T 265/5, 1778-1779.  
T 265/6, 1780-1782.  
T 265/7, 1783-1784.

T 981, succession de la comtesse Bagarotti, 1779-1786.

T 953, Papiers de la famille d'Oisy

Actes concernant la famille d'Oisy.  
953/3, papiers de la famille de Massau.

T 1435, papiers de la comtesse Josèphe Bagarotti.

T 1610, papiers de Marie-Fortunée d'Este, inventaire 1792.

T 1679/dossier 1509, papiers de Marie-Fortunée d'Este, état des gagistes et pensionnaires an IV.  
T 1687/3003, papiers concernant la fabrique d'huile.

T\*1490, archives de la communauté des orfèvres de Paris

T\*1490<sup>27</sup> : répertoire alphabétique des orfèvres joailliers

**13. série V<sup>4</sup> Requêtes de l'hôtel**

V<sup>4</sup> 1117, minutes des sentences et arrêts civils. 1573-1791, minutes de l'acte de séparation entre le prince et la princesse de Conti, 12 juin 1777.  
V<sup>4</sup> 1210, feuilles d'audience concernant la séparation, juin 1777.

**14. série Y Châtelet de paris et prévôté de l'Ile-de-France**

Y 13013 : Apposition de scellés lors du décès de la comtesse Bagarotti février 1779.

**15. série AP Fonds privés**

34 AP : Maison de Condé

34 AP 1 et 2, correspondances du prince de Condé, du duc de Bourbon et de Louise de Condé.  
Condé.

72 AP : Papiers Luxure-Luxeuil

72 AP 1, gestion des biens de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti par François de Luxure-Luxeuil.

300 AP Fonds de la Maison de France

**300 AP I: Fonds de Dreux**

300 A P I 57, correspondance reçue par la duchesse de Chartes, 1769-1789.  
300 AP I 65, correspondance et cérémonial d'étiquette, 1753-1787, testament du duc de Penthièvre.

300 AP I 66, correspondance du duc de Penthièvre, notamment à l'occasion de la naissance de ses enfants.  
300 AP I 68, succession de Mathilde d'Este.  
300 AP I 69, succession de la duchesse de Modène.  
300 AP I 70, maison de Penthièvre, pages.  
300 AP I 72, correspondance du duc de Penthièvre.  
300 AP I 73, correspondance du duc de Penthièvre.  
300 AP I 75, papiers de Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon. Etat de sa maison de 1767 à 1770, séparation et état de son mobilier en 1793.  
300 AP I 76 A et B, succession de la duchesse de Bourbon, inventaire de ses biens, testaments, conditions de la séparation.  
300 AP I 80, succession du prince de Conti.  
300 AP I 82, succession de la princesse de Conti.  
300 AP I 393\*, comptes du duc de Penthièvre pour l'année 1781.  
300 AP I 601 n°35, plan du couvent de Vernon, octobre 1785.

### **300 AP III : Fonds d'Orléans**

300 AP III 1, papiers Toulouse et Penthièvre.  
Lettres sur la séparation du comte et de la comtesse de la Marche, 12 lettres, 1775.  
300 AP III 3, correspondance de la duchesse d'Orléans, Adélaïde de Penthièvre notamment à ses enfants.  
300 AP III 5, correspondance du duc d'Orléans (Louis-Philippe) notamment avec la princesse de Conti.  
300 AP III 6, Madame Adélaïde, plan de la Visitation de Fribourg.  
300 AP III 7, correspondance de Madame Adélaïde notamment lettres adressées par la princesse de Conti (20 lettres).  
Lettres de la comtesse des Roches et de sa fille Madame d'Etrepagny à Madame Adélaïde.  
300 AP III 15, correspondance de Louis-Philippe d'Orléans à sa famille, 1793-1814.

### **300 AP IV, fonds Nemours**

300 AP IV 4 : correspondance de la duchesse d'Orléans, copies des lettres à sa fille, Madame Adélaïde 1793-1820.  
300 AP IV 16, correspondance de Louis-Philippe d'Orléans, lettres à sa sœur 1793-1814.  
300 AP IV 17, lettres du duc de Beaujolais à Mme Adélaïde  
300 AP IV 20\*, copies des lettres de la princesse de Conti à Mme Adélaïde, 1794-1802.

## ***16. Dossiers de la légion d'honneur***

L 0369044, Charles-Gabriel, marquis de Broc, 1817.  
L 0452098, Auguste-Marie comte de Caumont, 1817.  
L 0613121, François-Thérèse de Courson de la Villehéliou, 1825.  
L 1915035, Jean-Antoine Montarby, 1816.  
L 2435014, Nicolas-Alexandre de La Fresnaye, 1817.

## ***17. Archives de la Marine***

### *Série C<sup>1</sup> officiers militaires*

#### **Registres des mouvements des officiers de la marine**

François-Julien du Dresnay comte des Roches :  
C<sup>1</sup> 165 ; C<sup>1</sup> 167, p. 290 ; C<sup>1</sup> 168 fol 410 ; C<sup>1</sup> 178.  
Alexandre-François de la Fresnaye Saint-Aignan :  
C<sup>1</sup> 185, p. 1050 ; C<sup>1</sup> 188, p. 125 ; C<sup>1</sup> 190.

### Série C<sup>7</sup> : dossiers individuels

C<sup>7</sup> 86, dossier de François-Julien du Dresnay.

C<sup>7</sup> 76, François-Auguste de Courson de la Ville-Helio, 1752-1789.

C<sup>7</sup> 291, Alexandre-François La Fresnaye, capitaine de vaisseau, 1782-1791.

### **18. Microfilms**

744 Mi/1, Collection de lettres autographes du XVIII<sup>e</sup> siècle, lot 33, lettres autographes du duc de Penthièvre et une du prince de Conti (1782).

### Fonds publics à partir de 1789

#### **19. Série B. Élections et votes**

##### **Ba, Élections aux Etats généraux de 1789, dossiers**

Ba 50, cahier du baillage de Meulan et de Mantes, 1789.

##### **B III, Élections aux Etats généraux**

Procès-verbaux des assemblées électorales des trois ordres, cahiers de doléances, lettres, Mémoires

B III 80, cahier du baillage de Meulan et de Mantes, 1789.

B III 102, députés de Triel et Chanteloup, mémoire de la municipalité de Triel au roi.

B III 104, cahier de la paroisse de Chanteloup, avril 1789.

B III 110, cahier de la paroisse de Triel pour les Etats-Généraux.

#### **20. AF. Archives du pouvoir exécutif (1789-1815)**

AF/III/51/A, notes et extraits de dépêches diplomatiques servant de renseignements sur les émigrés an III-an VI (ponctuellement 1804)

dossier 185, émigrés en Suisse.

#### **21. Série F. Versements des ministères et des administrations qui en dépendent**

##### F<sup>7</sup> Police générale

F 7/3580 : passeports pour les frères de Villereau, 1807-1809.

##### F<sup>13</sup> Bâtiments civils

F<sup>13</sup>/710, plan de l'opéra avec le début de l'appartement du comte de la Marche.

F<sup>13</sup> 1207, maison Conti-Modène rue Saint-Dominique à Paris, occupée par le ministère de l'Intérieur, an IV-an VII, 1796-1800.

F<sup>13</sup> 1208 III, hôtel de Conti-Modène à Paris occupé par le Bureau de l'agriculture.

##### F<sup>31</sup> Contributions directes

##### **F<sup>31</sup> 3 à 72. Cadastre de Paris**

F<sup>31</sup>/36, pièce n°38, hôtel du duc de Valmy.

#### **22. Cartes et plans**

NIV Seine 39, censives de l'université de Paris, rues du Bac et Saint-Dominique.

NIV Seine 89, hôtels et jardins entre la rue Saint-Dominique et la rue de l'Université, 1825.

## II. ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### *1. Correspondance politique Modène*

11 (1730-1738) ; 12 (1738-1756) ; 13-14 (1756-1796).

Supplément 2, cour de Modène 1731-1754.

### *2. Mémoires et Documents*

#### **France**

192, roi, princes du sang, légitimés.

218, affaire des légitimés.

319, 1771-1775, copies de lettres de divers à divers sur les affaires de la cour, « cabinet noir » de Louis XV, 227 lettres.

1853, cérémonial, 1576 1770.

1855, cérémonial de 1771 à 1788, souverains, princes etc voyageant en France.

1856, usages et protocoles de la cour de France 1770.

#### **Italie**

9 et 18 (duchés d'Italie de 1753 à 1859).

### *3. Contrôle des étrangers*

*Des sondages ont été réalisés dans les différents volumes.*

Vol 1, décomptes généraux des étrangers arrivés à Paris par nationalité (1771-1774).

Vol. 2, Surveillance des étrangers et du corps diplomatique, enquêtes nominatives (1773-1774) à 74 (juin-septembre 1789).

### *4. Traités*

Modène 17200004, convention matrimoniale entre François-Marie d'Este, prince de Modène, et Charlotte-Agléa d'Orléans, 7 février 1720.

Modène 17590006, Convention matrimoniale entre Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, et Fortunée-Marie d'Este, princesse de Modène, 2 janvier 1759.

## III. SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE

### *1. Ya 1-528 : Archives administratives du département de la guerre, XVIIe-XVIIIe siècles.*

Ya 157, Ecoles militaires, 1776-1790

Ya 162, Ecoles militaires, état d'admission, 1740-1790

### *2. Yb : contrôles des officiers*

1 Yb 191, Régiment de Conti infanterie, 1763.

1 Yb 205, Régiment de la Marche infanterie 1763.

1 Yb 258, Régiment de la Marche infanterie, 1775

1 Yb 302, Régiment de Conti infanterie, 1776.

1 Yb 388, régiment de Poitou infanterie.

1 Yb 400, Régiment de Turenne infanterie.

1 Yb 538, Régiment de Conti cavalerie, 1763.

1 Yb 627, Régiment de Conti, dragons, 1788.

1 Yb 446, Régiment de Conti infanterie, 1788.

### **3. Yd : dossiers d'officiers généraux**

3 Yd 406, Aymar-Louis de Sailly.

3 Yd 847, Claude de Chamborant.

4 Yd 2652, Joseph-Pierre du Puget de Barbentane.

7Yd 740, Jean-François Rochedragon.

7 Yd 821, de Caumont.

### **4. Dossiers d'officiers supérieurs et subalternes**

#### 1 Ye classement alphabétique officiers

1 Ye 16375, Lincel du Bousquet.

1 Ye 22929, Jean-François de Salvador.

#### 2 Ye pensions, 1801-1817

2 Ye 1348, Henri-André du Pont de Compiègne.

2 Ye 1399, Jean-Antoine du Verdier de Cadilhac de Marcillac.

2 Ye 2156, Nicolas-Henri de la Bussière.

2 Ye 2156, Hubert-Joseph de la Bussière.

2 Ye 2183, Charles Lebel de Bellechassagne.

2 Ye 4124, Jacques-Pierre de Villereau.

2 Ye 4124, Pierre-François de Villereau.

### **5. Dossiers de pensions militaires**

1 Yf pensions sur le Trésor royal, 1777-1790.

2 Yf 173713, dossier militaire de Jacques-Pierre de Villereau.

2 Yf 2649 : Nicolas Laurent de Montarby.

### **6. Fonds privés**

1K 45/21, Jacques-Augustin de Villereau.

Charles Lebel de Bellechassagne.

1K 45/23, dossier de Charles Léopold du Pont de Compiègne.

1K 45/42, dossier d'Hubert-Joseph de la Bussière.

## **IV. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

### **1. Archives départementales de l'Allier**

#### Série E.

E 1768, papiers des Rochedragon.

#### Série J

1J 136, Preuves de noblesse pour Jean-François de Rochedragon pour être admis au nombre des pages que SM la reine fait élever dans ses écuries.

#### Série Q, séquestre révolutionnaire

Q 1663, Rochedragon, Procès-verbal de ventes des domaines nationaux, an 5.

Q 2755, Rochedragon, séquestre du château de Fougères commune de Cérilly ou Thémistocle (Saint-Caprais), 16 ventôse an 2.

Q 2761, Le Bel de Bellechassagne, canton d'Hérisson, apposition de séquestres pour des biens appartenant à Gilbert le Bel de Bellechassagne domicilié à Chamblet

Q2782, Le Bel de Bellechassagne, Procès-verbal de séquestres des biens de Gilbert de Bellechassagne père d'un émigré pour des biens situés au lieu de Bellechassagne commune de Chamblet, 1792.

Q2783, Rochedragon père d'un émigré. Séquestre de son hôtel à Montluçon.  
Q 2812, Rochedragon : apposition de scellés sur des biens commune de la Nocq, 6 mars 1787.  
Q 3753, Charles Lebel de Bellechassagne, 1828.  
Q 3787 : Rochedragon, bordereau d'indemnité.

## **2. Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence**

### B Sénéchaussée de Forcalquier

B 1973, donation 1664.  
B 2015, liquidation d'héritage, 13 janvier 1648.  
B 2224, actes concernant la famille de Laincel.  
B 2236, mariage de Scipion de Laincel et de Suzanne Isoard, 1636.  
B 2240, mariage d'Hubert-François de Laincel  
B 2244, second mariage d'Hubert-François de Laincel

### E : Familles

1 E 102, titres de la famille de Lincel 1534-1688

8 05 025, DIANOUS Jean-Charles, *Généalogie de la famille de Lincel ou Laincel en Provence (1061-1935)*, exemple dactylographié.

118 Fi 0259, Vue d'ensemble du château de Lincel.

## **3. Archives départementales du Calvados**

### Série E : Féodalité, familles, notaires, communes, bourgeoisie

1<sup>E</sup> 203 (a), Seigneurie de Saint-Aignan de Crasmesnil.  
2 E 454, de la Fresnaye Saint-Aignan, titres.

### F : Fonds privés

F 5345, dossier la Fresnaye Saint-Aignan.  
F 7032, La Fresnaye Saint-Aignan.

## **4. Archives départementales de la Creuse**

### Série E, Familles

E 916, 1638-1748, Rochedragon.  
3E 923, Rochedragon, 1769-1771.

### Série H : archives des ordres religieux réguliers

11H 2, commanderie de Féniers, terrier 1772-1773 Louis Alexis de Létrange.  
11H 3 : Commanderie de Féniers, terrier, 1745-1747.

### Série J : Fonds privés

1J 650, Don baret d'Auriolle, 1 cahier folioté, seigneurie de la Vaureille : terrier concernant le village du Not au profit de Jean-François de R, 1777.  
7 J 394, Fief de la Voreille, Rénovation du terrier.

## **5. Archives départementales du Gard**

84 J 211, Fonds Factum Deveze.  
UU 24 (5mi 122), tables des mariages et des baptêmes.

### Minutier

2 E 36/901, 906, Me Séguin, plusieurs actes concernant la famille de Laincel 1744-1745, 1751-1752.  
2 E 39/182, Me Nicolas, 1739-1742.

2 E 40/22, 23, 35, Me Darlhac 1732-1750.

## **6. Archives départementales de l'Orne**

### Série C

C 1367, rôle de capitation des nobles, Eperrais, 1787-1789.

C 498, liste des enfants admis aux Ecoles royales militaires, 1772-1789.

### 340 J Fonds De Gand : XVI-XXe siècles

340J 39-41 : de Villereau, Eperrais, La Vallée, XVII-XIX<sup>e</sup> siècles.

### 1 E : Titres de famille

1<sup>E</sup> 2674, De Villereau, Eperrais, Randonnai.

1<sup>E</sup> 2675, De Villereau, Eperrais, Randonnai.

### 4<sup>E</sup> : Fonds des notaires

4<sup>E</sup> 231/183, Me Morin, inventaire après décès de Pierre de Villereau 15 janvier 1793.

4<sup>E</sup> 231/186, Morin, recension de la succession de Pierre de Villereau, 11 et 12 fructidor an 2.

4<sup>E</sup> 64/519, 579, 625, 626, Me Delorme, plusieurs actes concernant les de Villereau.

### 1 Q : Milliard des Emigrés

1 Q 469, Milliard des émigrés, dossier individuel de Villereau.

1 Q 1614, Procès verbal de ventes des biens de Jacques-François de Villereau.

## **7. Archives départementales de la Sarthe**

### 1<sup>E</sup> Famille

#### **1 E 1484-1561, Famille de Broc ou chartrier des Perrais**

1 E 1484\*, généalogies de la maison de Broc.

1 E 1485\*-1488, branche aînée: titres généalogiques divers 1053-1708.

1 E 1489\*-1490\*, Sébastien de Broc 1616-1651.

1 E 1491\*-1504\*, successions de Sébastien de Broc et de ses héritiers: 1662-1686-1699;

1 E 1504\*, domaine de Foulletourte, 1654-1721

1 E 1505\*, titres généalogiques divers 1623-1713.

1 E 1506\*, 1637-1715.

1 E 1507\*, Michel-Armand, premier marquis de Broc 1707 — 1765.

1 E 1508\*, Charles Léonor, comte de Broc 1720-1805.

1 E 1509\*, Gabrielle-Renée de Menon de Turbilly, 1726-1785.

1 E 1510\*, Charles-Michel, second marquis de Broc 1786-an II

1 E 1511\*, titres généalogiques divers 1749- an VI.

1 E 1517, notes et tableaux généalogiques, XVII<sup>e</sup> –XVIII<sup>e</sup> siècles, correspondance d'affaires, 1679-1738.

1 E 1557\*, famille de Broc, 1347-1778

## **8. Archives de la Seine**

### Etat civil reconstitué

*Des sondages ont été réalisés dans les tables de naissances, mariages et décès microfilmées aux dates supposées des événements familiaux des membres de la maison princière.*

5Mi1 1 à 1078, actes de naissance (1556 – 1859).

5Mi1 2000 à 2340, actes de mariage (1568-1859).

5Mi1 1100 à 1576, actes de décès (1630-1859).

### Dossiers de faillite

D<sup>4</sup>B<sup>6</sup> 101, dossier 7143, dossier de faillite de Louis Auguste Bigot, marchand tapissier, 6 mai 1788, continué en janvier 1790.

D<sup>4</sup>B<sup>6</sup> 108, dossier 7687, dossier de faillite de Melle Siville, marchande de modes.



Domaines, Biens nationaux :

DQ<sup>10</sup> 349, dossier 5046, mairie du Xe arrondissement, an 2.

Installation de la mairie à l'hôtel Conti, rue Saint-Dominique, et travaux à effectuer.

DQ<sup>10</sup> 484, dossier 13597, Hôtel Conti, rue Saint-Dominique, contestation entre le duc de Valmy et le comte de Lajuinais au sujet d'une ruelle menant à la rue du Bac, 1825-1835.

DQ<sup>10</sup> 1382, dossier :

- Adjudication et réparation de l'hôtel appartenant à Fortunée Marie d'Est, cy-devant princesse de Conty, émigrée.

- Papiers appartenant à Louis-François-Joseph de Bourbon-Conty (mais rassemblant également des documents concernant le prince de Condé ainsi que le livre de comptes du comte de Clermont 1771-1772).

- Procès verbal et inventaire des biens appartenant à Fortunée-Marie d'Est, cy-devant princesse de Conti, émigrée.

**9. Archives départementales des Yvelines**

1 Fi 21312, plan des chasses du Roy, Poissy, 1764.

1 Mi 1130, registres des délibérations de Triel.

Série A, ministère de la maison du roi

Domaine de Triel

A 218 Cartulaire de Triel, fief au roi.

A 219, Chartrier de Triel.

A 220, Terrier de Triel t. I

A 221, Terrier de Triel, t. II

Série C

C21, Rôles de tailles : Triel (bourg), 1788-1790 ; Triel (Pissefontaine), 1788-1790.

Série E : Notaires et tabellions

3<sup>E</sup> 421/117, 1782-1784, Me Drouin, notaire à Triel.

3<sup>E</sup> 421/118, 1785-1787, Me Drouin.

3<sup>E</sup> 42/8 1786-1787, Me Denis Puteaux, notaire à Pissefontaine.

3<sup>E</sup> 42/34, 1780, Me Lefebvre.

Suppl. E857, contestation des habitants avec leur seigneur au sujet des pâturages de l'Hautil, 1458-1788.

Suppl. E923-924, déclarations au terrier de la châtellenie de Triel, 1661-1738.

2 F 74, Fonds Raulet sur Triel.

Série G, clergé séculier

G1/sup 352 Fabrique de Triel

9J 26, Serge BEISS, Annie LEDJAN, *Triel sur-Seine, étude économique, sociale et démographique 1737-1817*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre Goubert, Université de Paris I, 1973.

Série Q, séquestre révolutionnaire

2Q 112-114 : administration des biens nationaux provenant de la liste civile; domaine de l'Hautil, de Triel : Andrézy, Evécquemont, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Triel, Vaux, 1790-1830.

5Q 198 : dossier individuel de la princesse de Conti pour des biens situés à Triel.

**10. Archives départementales du Vaucluse**

Sous-série 2 E : Féodalités et Familles

2<sup>E</sup> 159 Titres de la famille de Salvador.

Sous-série 3 E : Notaires

3<sup>E</sup> 5/1869, Richard, 1752-1769, actes concernant la famille de Laincel.

3<sup>E</sup> 12/1166 Gollier 1750-1802, actes concernant la famille de Laincel.

5 F 146 Fonds du chanoine Requin

Généalogie de la famille de Salvador.

**11. Archives départementales du Val d'Oise**

Série G : clergé séculier

G 71 Procès verbal de visite du doyenné de Meulan, 1737.

G 72 Procès verbal de visite du doyenné de Meulan, 1782.

G 143, Bénédiction de la chapelle du château de Triel, 1744.

Série H, clergé régulier

9H 76 Triel, baux de la dîme.

31H 4, Cordeliers.

Série Z, entrées extraordinaires

25Z 283, Livre des actes du discrétore du couvent de l'observance de Pontoise (cordeliers), 1695-1790.

37Z 373, Cordeliers, 1907.

37Z 375, Notes sur les cordeliers, 1907.

**V. ARCHIVES MUNICIPALES, DE COMMUNAUTÉS ET FONDS DIVERS**

**1. Archives municipales d'Avignon**

9 Z fonds de Salvador.

9 Z1, Francois Pertuit de Saint-Amand.

9 Z2, inventaire des papiers de Paul-Augustin de Salvador, 1744-1762.

9 Z3, livre de Claude de Salvador, pour les affaires domestiques 1710-1743.

9 Z 4, mariage de Jean-Baptiste de Salvador et Henriette Labat.

9 Z 5, registre de Jean-Baptiste de Salvador, 1760-1788.

**2. Archives des jésuites de la Province de France**

HBa 51, Abel DUCHENE, *La vie combative de l'abbé Barruel*, 381 p., exemple dactylographié.

HBa 52, Correspondance de l'abbé Barruel,

1, 1770-1777,

2, 1778-1784

3, 1784-1785

4, 1785-1787

5, 1787-1788

6, 1788-1789

HBa 53, Lettres adressées à l'abbé Barruel.

HBa 58, Divers, Notes biographiques sur l'abbé Barruel.

**3. Archives de l'assistance publique et des hôpitaux publics**

Fonds Fosseyeux

109FOSS 1, Fichier des bienfaiteurs des communautés hospitalières.

166 FOSS 1 et 2 , état des bienfaiteurs Hôtel Dieu et hôpitaux parisiens et pauvres des paroisses.

#### **4. Fonds du Musée Louis Senlecq**

Le musée regroupe différents documents issus de travaux universitaires ou de fonds d'archives étrangers.

##### Archives du Monastère de la Visitation de Trévise

Alle corti, 22, Treviso, 31100

Lettre du roi Louis XVIII au sujet de la mort de la princesse de Conti, 8 octobre 1803.

Lettres de la mère supérieure, Isabelle de Sales de Falières au roi et à l'archiduc Ferdinand.

##### Archives de l'Etat de Venise

Provveditori alla sanita, necrologi, reg. 991, 21

Testamenti, notario, Giovanni Battista Capellis.

#### **5. Archives nationales d'Outre-Mer**

FR ANOM COL E 362, La Fresnaye, Nicolas Alexandre François de, marquis de Saint-Aignan, officier à la suite du bataillon de la Guyane (1780/1793), documents numérisés.

## **VI. MANUSCRITS DES BIBLIOTHEQUES**

### **1. Bibliothèque nationale de France : Site Richelieu**

#### Cabinet des titres

##### **Pièces Originales**

Volumes: 113 (Assignies d'Oisy) ; 187 (Barbentane) ; 223 (de Caumont) ; 475 (de la Boussardière) ; 266 (Lebel de Bellechassaigne) ; 524 (de Broc) ; 566 (Cadier de Veauce) ; 657 (de Chamborant) ; 1028 (du Dresnay des Roches) ; 1074 (Est) ; 1273 (de Gamaches) ; 1847 (Marescotti) ; 2006 (Montarby) ; 2331 (Du Pont de Compiègne) ; 2395 et 2396 (du Puget) ; 2486 (Riglet) ; 2514 (Rochedragon) ; 2601 (Sabran) ; 2606 (Sailly) ; 2623 (de Salvador) ; 2820 (de Thianges) ; 3014 (de Villereau).

##### **Dossiers Bleus**

Volumes : 35 (Assignies) ; 80 (Lebel de Bellechassaigne) ; 126 (de la Boussardière et du Bousquet) ; 138 (de Broc) ; 146 (Labussière) ; 147 (Cadier de Veauce) ; 159 (de Caumont) ; 216 (de Courson) ; 242 (du Dresnay) ; 256 (Est) ; 300 (de Gamaches) ; 378 (de Lambertye) ; 427 (Marescotti) ; 456 (Montarby) ; 500 (d'Oisy) ; 534 (du Pont de Compiègne) ; 546 (du Puget) ; 567 (Riglet) ; 593 (de Sabran) ; 594 (de Sailly) ; 630 (de Thianges).

##### **Carrés d'Hozier**

Volumes : 135 (de Broc) ; 143 (La Bussière) ; 157 (de Caumont) ; 166 (de Chamborant) ; 231 (du Dresnay) ; 282 (de Gamaches) ; 393 (de Louan) ; 444 (de Montarby) ; 504 (Du Pont de Compiègne) ; 545 (Rochedragon) ; 564 (de Sabran) ; 571 (de Salvador) ; 586 (de Sailly) ; 652 (du Puget) ; 597 (de Thianges).

##### **Nouveau d'Hozier**

Volumes : 34 (Lebel de Bellechassaigne) ; 70 (de Broc) ; 77 (Cadier de Veauce) ; 84 (de Caumont) ; 107 (de Courson) ; 76 (La Bussière) ; 144 (de La Fresnaye) ; 200 (de Lambertye) ; 214 (de Louan) ; 242 (de Montarby) ; 251 (de la Myre) ; 276 (du Puget) ; 285 (de Riglet) ; 287 (de Rochedragon) ; 291 (de Sabran) ; 297 (de Sailly) ; 299 (de Salvador) ; 312 (de Thianges).

##### **Cabinet d'Hozier**

Volumes : 67 (de Broc) ; 72 (La Bussière) ; 80 (de Caumont) ; 130 (Est) ; 154 (de Gamaches) ; 202 (Laincel) ; 274 (du Pont de Compiègne) ; 280 (du Puget) ; 303 (de Sabran) ; 335 (de Villereau).

### **Chérin**

Volumes : 9 (Assignies) ; 12 (Bagarotti) ; 13 (Barbentane) ; 21 et 36 (Lebel de Bellechassaigne) ; 38 (de Broc) ; 48 (de Chamborant) ; 61 (de Courson) ; 68 (du Dresnay) ; 42 (Labussière) ; 114 (de Lambertye) ; 137 (de la Myre Mory) ; 164 (du Puget) ; 174 (de Rochedragon) ; 182 (de Sabran et de Sailly) ; 194 (de Thianges).

### Manuscrits français

#### **Fonds Français**

32091, vol.32, PV 53 et 54, preuves de noblesse d'Antoine-Joseph du Pont de Compiègne et de Nicolas-Laurent de Montarby, 1780.

32097, PV 44, preuves de noblesse de Pierre-Louis de Villereau, 1786.

32099, vol. 40, PV 53, preuves de noblesse d'Henri-André du Pont de Compiègne, 1788.

#### **Clairambault**

719, p.189, mémoires sur la préséance des princesses de la famille royale et de sang royal.

934, Preuves pour les Honneurs de la cour, Rochedragon et la Fresnaye, 1774

936, Registres par ordre chronologique des certificats de noblesse délivrés de 1781 à 1789 à ceux qui aspirent à la sous-lieutenance, par Bernard Chérin.

#### **Joly de Fleury**

1235, Administration hospitalière, Enfants Trouvés.

1237, Administration hospitalière, Enfants Trouvés, recommandations.

1238, Petites maisons.

1239, Grand bureau des Pauvres, fondations.

1245, Les Incurables.

1289, Prisons et prisonniers, 1778-1787.

1293, Abbaye de Saint-Germain, 1767-1774.

1304, Compagnie pour la délivrance des prisonniers, 1778-1787.

1589, Fabriques et hôpitaux de Paris, legs pieux.

1592, Ordres religieux, généralités 1567-1780.

#### **Nouvelles acquisitions françaises**

9246 : Séparation du comte et de la comtesse de La Marche, 12 juin 1777.

22 275, preuves de noblesse de Marie-Emilie de Courson pour être reçue au rang des dames chanoinesses du noble chapitre de Saint Antoine du Viennois, 1789.

### Manuscrits italiens

2059, *Per le acclamatissime nozze dell' Altezze loro Serenissime il signor principe Luigi-Francesco di Conty, conte de La Marche, e la signora principessa Fortunata-Maria d'Este* ». Poésie du « conte Bonaventura Gardani, fra Timidi di Mantova il Ritirato ».

### Cabinet des estampes

#### **Série N2:**

##### Trois portraits de Fortunée Marie d'Este :

- Un en buste de profil à gauche dans un ovale. Gravure à eau forte publiée par Basset.
- Un en buste de profil à droite dans un médaillon rond. 1781, gravé par A. de Saint-Aubin d'après C.N Cochin.

- Un en buste de trois-quart à gauche dans un médaillon soutenu par les Trois Grâces. Gravé par P.I Tardieu d'après Gervais de Palmeus fils et J.B Piauger.

### **Série Ne 63: Collection Laruelle**

Récit en Italien de la vie des princesses de Modène et tout particulièrement de la vie de Fortunée Marie d'Este écrit par F. Tencajoli. Avec un portrait de la princesse.

### **2. Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal**

5170 « Protocole des maisons de Condé et Conti », 1746.

### **3. Bibliothèque d'Arles**

Ms 617, Laincel.

Ms 709, titres concernant la famille de Laincel.

Ms 710, famille de Laincel.

Ms 1563 Salvador de Pertuis.

### **4. Bibliothèque Ceccano d'Avignon**

Ms 3275, actes concernant les Laincel.

Ms 4021, généalogie de la famille de Laincel.

Ms 4620-4625, archives de la famille de Laincel-Ventot.

Ms 4626, livre de raison de Charles-François de Laincel.

Ms 5218, actes concernant la famille de Salvador, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles.

Ms 5811, papiers de la famille de Salvador.

Ms 6169-6171, famille de Salvador.

### **5. Bibliothèque de Carpentras**

Ms 874, papiers concernant la famille de Salvador de Saint-Amant.

Ms 1821, Note biographique sur le muet Antoine de Laincel, seigneur de Saint-Martin de Renacas.

Ms 1853, arbre généalogique de la famille de Laincel.

Ms 1917 famille de Laincel.

### **6. Bibliothèque de Chantilly, fondation Condé**

#### Cabinet des Titres

#### **Série A, papiers de famille, successions**

1-A-044, Bathilde d'Orléans, séparation.

1-A-045, papiers de la maison Conti.

#### **Série AB, administration générale de la maison Condé**

1-AB-024, maison et dépenses du duc de Bourbon, 1767-1789.

1-AB-025 maison et dépenses de Louise de Condé ; 1767-1783.

1-AB-026, personnel de la maison Condé 1753-1791.

dépenses de maison, états d'appointements et gages, 1784-1786.

1-AB-027, appointements et gages, 1787-1791.

2-AB-350, Etat des biens et revenus du duc et de la duchesse de Bourbon, 1782.

2-AB-351, Etat des dépenses Condé, 1782

2-AB-355, Journal des recettes et dépenses ordinaires faites par Nicolas-Pierre-Jean Cayeux, trésorier général, du 24 novembre 1783 au 31 décembre 1785. In-folio de 374 p.,

2-AB-368, Etat de comparaison des gages attribués aux charges et emplois des maisons du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Madame, de Monseigneur le comte d'Artois, de Madame la comtesse d'Artois

et de Mesdames, avec la capitation fixée pour chaque charge ou emploi et le total de ce que chaque trésorier aura à retenir.

2-AB-369, Registre des règlements de la maison du prince de Condé, 1771-1779,1814-1817.

### **Série GE, Domaines divers**

1-GE-008, biens de la maison Conti dans les Yvelines.

#### Série PA Archives du duc d'Aumale

1 PA1, lettres de la comtesse de Courson à Adélaïde d'Orléans, 1805-1816.

#### Manuscrits

Ms 1211, alliances de la maison Conti.

#### Cabinet des lettres

série T, t.6, lettre de Marie-Fortunée d'Este adressée à M. Jannin, chirurgien à Lyon, 24 mars 1780.

Série Z, VIII, lettre de Louise de Condé à la comtesse de Courson

LXXIII, folio 232, lettre de Marie-Fortunée d'Este au prince de Condé, 14 février 1794.

XCVI, folio 375-376, lettre de Marie-Fortunée d'Este au prince de Condé, 29 septembre 1797.

### **7. Bibliothèque historique de la Ville de Paris**

CP 4584 à 4599. Comptes de Manscourt, trésorier des princes de Conti. 1770-1786.

CP 4600 à 4602. Comptes de Dubosc, trésorier des princes de Conti. 1737. 1740 et 1742.

Ms 775, folio 103, lettre de Marie-Fortunée d'Este.

## VII. ARCHIVES ÉTRANGÈRES

### *I. Archivio di stato di Modena (ASMo)*

#### Cancelleria ducale

##### **Carteggio Ambasciatori Francia**

212, Contri, Instructions de la chancellerie modénaise 1761-1762.

Correspondance de 1758 à 1763.

Marguerite Boutillier veuve du comte de Monzone, ancien ministre plénipotentiaire du duc de Modène, correspondance 1758-1760.

Berjon, Correspondance 1758.

Instructions de la chancellerie modénaise, 1758.

213, Boursier, instructions de la chancellerie modénaise 1758-1759.

Boursier, Correspondance 1759-1760.

Selvatico, Lermenzochi, Instructions de la chancellerie modénaise notamment pour l'arrivée de Marie-Fortunée d' Este en France, 1759.

214, Paolucci, correspondance, 1760.

Instructions 1760-1763.

215, Paolucci, Correspondance 1762-1763.

216, Brési, 1760.

217, Contri, Correspondance diplomatique de 1763 à 1767.

218, Contri, Correspondance diplomatique de 1768 à 1771.

219, Contri, Correspondance diplomatique de 1772 à 1775.

220, Contri, Correspondance diplomatique de 1775 à 1778.

221, Contri, Correspondance diplomatique de 1779 à 1781.

222, Contri, Instructions de la chancellerie modénaise 1763-1781.

223, Contri, Instructions de la chancellerie modénaise, minutes des dépêches au marquis de Bagnesi, ministre du duc de Modène 1763-1781.

224 1769-1773.

225, Contri, Instructions 1774-1781.

226, Brési, correspondance diplomatique 1781-1782.

Merlino Carlo, correspondance diplomatique, 1782.

De la Brûlerie, correspondance, 1781.

Antonio Caccia, Instructions de la chancellerie modénaise 1779-1781.

227 Antonio Caccia, Correspondance diplomatique de 1783 à 1795

Instructions de la chancellerie modénaise, 1783-1794.

##### **Carteggio principi estensi**

1566/11, lettres de la famille de Bourbon notamment du prince de Conti (1739-1759) à Francesco III d'Este.

1567/12, lettres de la famille de Bourbon aux Este après 1759

lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père Francesco III 1759-1764 et 1764-1779.

lettres de Marie-Fortunée d'Este à sa tante Bénédicte (Benedetta), 1759-1777.

lettres de Marie-Fortunée d'Este à son frère Ercole III 1780

lettres de Louis-François-Joseph de Conti à Francesco III et Ercole III.

#### Casa e Stato

128, minutes de lettres de Francesco III à ses filles Mathilde et Fortunée 1758-1759, trois lettres.

271, lettres de Marie-Fortunée d'Este à son père 1742-1758.

284, lettres de Francesco III à Marie-Fortunée d'Este, 1754-1758.

362, Benedetta d'Este, 1731-1763.

383, Fortunata Maria d'Este, tractations en vue de son mariage 1756-1759.

Testament et codicille en italien 1803.

447, registres des dames et des gentilshommes de la cour de Modène.

448, cariche e onori di Corte, 1618-1779.

463, composition de la maison d'Este.

475, relations des cérémonies lors de la venue de visiteurs importants, 1700-1767.

Archivio Privato Levizzani

80, 289, Teresa Levizzani, Lettres de Marie-Fortunée d'Este, 14 août 1760 et du duc de Penthièvre mars 1759.

Archivio ducale segreto 1796-1803

**Affari esteri**

Lettres diverses de la princesse de Conti à son frère Ercole.

Volumes : 6, (1796) ; 7 (1797) ; 8 (1797) ; 9 (1798) ; 10 (1798) ; 11 (1799) ; 12 (1799) ; 16 (1801) ; 17 (1802) ; 18 (1802) ; 19 (1803).

Lettres concernant le paiement de la rente viagère accordée par Ercole III à la princesse de Conti après l'achat de ses diamants, placées à part.

22 (1796-1798) ; 23 (1799) ; 26(1802) ; 27 (1803).

**2. Archives de Fribourg**

*Documents aimablement fournis par courrier par les Archives de l'Etat de Fribourg*

RN 1052, achat par la princesse de Conti d'un hôtel rue Saint Dominique qu'elle paye par un emprunt de 300 000 Livres à 4%, le 11 avril 1792.

Man. De 1791, Affaire de la ville A n° 520 : Annales des Ursulines pour l'année 1796.

AEF Régnot, n° 1052, évocation de la suite de la princesse de Conti, remarques biographiques sur Mme des Roches.

**3. Archives de Landshut**

*Documents aimablement fournis par courrier par les Archives de Landshut*

RM 771, registre du notaire Berguin, contrat de mariage.

RM 1052, registre du notaire Carmintran, certificat de la comtesse des Roches.

RM 342 séance du conseil 9 juin 1791 (ratsmanual), demande d'autorisation de la part de la princesse de Conti pour résider à Fribourg.

A 520 Stadtsachen état des Français et des propriétaires des maisons où ils logent dans la Bannière des places, 21 novembre 1791.





# SOURCES IMPRIMEES

## I. GENERALITES

*Almanach dauphin ou Tablettes royales du vrai mérite des artistes célèbres et d'indication générale des principaux marchands...* 1772-1791, Paris.

*Almanach de Versailles contenant une description de cette ville*, Versailles, Blaizot ; Paris : Valade, 1778.

*Almanach général des marchands, négocians et commerçans de la France et de l'Europe: contenant l'état des principales villes commerçantes, la nature des marchandises ou denrées qui s'y trouvent, les différentes manufactures ou fabriques relatives au commerce, avec les noms de leurs principaux marchands, négocians, fabriquant, banquiers, artistes*, Paris, Valade, 1785.

*Dictionnaire de l'académie française*, 4<sup>e</sup> édition, 1762, Paris, veuve Brunet.

*Dictionnaire universel françois et latin dit de Trévoux*, 7<sup>e</sup> édition 1771.

DIDEROT Denis et d'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson , 1751-1765, 17 vol.

DRIAULT E., *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, tome : Florence, Modène, Gènes, Paris, Félix Alcan, 1912.

*Fashion : une histoire de la mode du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : les collections du Kyoto costume institute*, Paris, Taschen, 2005, 2 vol., vol. 1, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle.

FRANKLIN Alfred, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, H. Welter, 1906, 856 p.

FRANKLIN Alfred, *La vie privée d'autrefois Arts et métiers. Modes, mœurs, usages des Parisiens, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1887-1901, 14 vol.

FURETIERE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, 1690  
*Journal de Paris*, 1777-1789.

*Gazette des atours de Marie-Antoinette pour 1782 : garde-robe des atours de la reine : gazette pour l'année 1782*, Paris, Réunion des musées nationaux, Archives nationales, 2006, 44 p.

LEBRUN Abbé, *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs*, Paris, Delalain, Vve Duchesne, 1776-1777, 2 vol.

LEGRAND D'AUSSY Pierre Jean-Baptiste, *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, Paris, 3 vol.

*Liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile, avec l'indication sommaire des motifs de la concession de la pension*, Paris, 1833.

MACQUER, Philippe, *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers, contenant l'histoire, la description, la police des fabriques et manufactures de France et des pays étrangers, nouvelle édition revue et mise en ordre par M. l'abbé Jaubert*, Paris, P. F. Didot jeune, 1773, 4 vol.

*Mercure de France*, 1759-1789.

MONTANDRE de puis ROUSSEL de, *Etat militaire de France*, 1758-1793, Paris.

ROZE DE CHANTOISEAU, *Almanach général d'indication d'adresse personnelle et domicile fixe des six corps, arts et métiers*, Paris, Vve Duchesne, 1769.

SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, Vve Estienne, 1723-1730 (réed. 1741), 3 vol.

*Tableau général du commerce, des marchands, négocians, armateurs etc de la France*, B.C Gournay, 1789 et 1790.

THOMAS, *Almanach des marchands, négocians et commerçans de la France et du reste de l'Europe: contenant, par ordre alphabétique, les principales villes commerçantes, les adresses des principaux négocians, commerçans, fabricans & manufacturiers de l'Europe*, Paris, Valade, 1770, 460 p.

## II. MEMOIRES

ARGENSON René-Louis de Voyer marquis d', *Journal et mémoires*, ed. Rathery, 9 vols., 1859-67.

BACHAUMONT Louis Petit de, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle, les relations des assemblée littéraires...* Londres, John Adamson, 1783-1789, 18 vol.

BARBIER, *Histoire chronologique et anecdotique du règne de Louis XV*, ed. A. de La Villegille, 4 vols, 1847-56.

BELLEVAL Louis-René de, *Souvenirs d'un cheveu-léger de la Garde du roi*, Paris, A. Aubry, 1866, 323 p.

BERNIS Jean-Joachim cardinal de, *Mémoires*, Jean-Marie Rouart ed., Paris, Mercure de France, Le temps retrouvé, 2000, 363 p.

BESENVAL Pierre, *Mémoires*, Paris, F. Buisson, 1805-07, 4 vol.

BOMBELLES Marc Marquis de, *Journal*, Paris, Champion-Slatkine, 1977-2008, 7 vol.

BRETEUIL Louis Nicolas Le Tonnelier, baron de, *Mémoires*, éd. Evelyne Lever, Paris, François Bourin, 1992, 368 p.

CAMPAN Madame, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, Baudouin, 1823, 3e éd.

CHASTENAY Victorine comtesse de, *Mémoires de Mme de Chastenay, 1771-1815*, Paris, E. Plon, Nourrit, 1896-1897, 2 vol.

COLLE Charles, *Journal et mémoires de Charles Collé sur les hommes de lettres... du règne de Louis XV, 1748-1772*, Paris, Firmin-Didot frères et fils et Cie, 1868, 3 vol., t. 3, p. 156.

- Correspondance complète de la marquise Du Deffand avec ses amis*, Genève, Slatkine, 1989 [Facsim. de l'éd. de 1865], 2 vol.
- Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le Comte de Mercy-Argenteau avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1875. 2e ed., 3 vol.
- Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville de 1777 à 1792* publiée par M. de Lescure, Paris, H. Plon, 1866, 2 vol.
- CRADOCK Anna Francesca, *Journal de Mme Cradock : voyage en France (1783-1786)*, Paris, Perrin, 1896, 331 p.
- DEFFAND Marie du, *Lettres à Horace Walpole... auxquelles sont jointes des lettres... à Voltaire...* Paris, 1864.
- DUFORT DE CHEVERNY, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886, 2 vol.
- ESPINCHAL Hippolyte d', *Souvenirs militaires, 1792-1814*, Paris, P. Ollendorff, 1901, 2 vol.
- FLORIAN Jean-Pierre Claris de, *Mémoires d'un jeune Espagnol*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1883, 112 p.
- FORTAIRE, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, Paris, Delance, 1808, 340 p.
- FROULAY de CREQUY Renée Caroline de, *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, Paris, Garnier frères, 1873, 5 vol.
- GALIANI Ferdinando, *Correspondance avec Madame d'Epinau, Madame Necker, Madame Geoffrin...*, Paris, Calmann Levy, 1881-1889, 2 vol.
- GENLIS, Stéphanie-Félicité Du Crest comtesse de, *Mémoires inédits de Madame la comtesse de Genlis, sur le dix-huitième siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, 10 vol.
- GENLIS, Stéphanie-Félicité Du Crest comtesse de, *Les souvenirs de Félicie L\*\*\*\**, Paris, chez Maradan, an XII-1804, 392 p.
- GONCOURT Edmond et Jules, *La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle, nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, Charpentier, 1877.
- GRAFFIGNY François de, *Choix de Lettres*, édition présentée par English SHOWALTER, Oxford, Vif, 2001, 299 p.
- GROUCHY Vicomte de, « Mémoires de la Lune 1756-1765 », *Nouvelle revue rétrospective*, juillet-décembre 1899, p. 49-72.
- HARDY Siméon-Prosper, *Mes loisirs, ou Journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance, 1753-178*, vol.1, 1753-1770, présentation de Daniel ROCHE et Pascal BASTIEN, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 836 p.
- HAUSSET Nicole du, *Mémoires de Madame du Hausset, femme de chambre de Madame de Pompadour et extrait des Mémoires historiques et littéraires de Bachaumont de l'année 1762 à l'année 1782*, Paris, F. Didot frères, 1855, 524 p.
- HEZECQUES Félix comte d', *Pages à la cour de Louis XVI, souvenirs du comte d' Hézecques*, Paris,

Tallandier, 1987

KARAMZINE Nikolaj, *Lettres d'un voyageur russe en France, en Allemagne et en Suisse (1789-1790)*, Paris, E. Meillier, 1867, 364 p.

LAMBERT Pierre-Thomas abbé, *Mémoires de famille de l'abbé Lambert*, publiées par Gaston de Beauséjour, Paris, Alphonse Picard et fils, 1894, 330 p.

LAMBERT Pierre-Thomas abbé, *Mémoires de famille, 1791-1809*, Paris, A. Picard et fils, 1894, 330 p.

LAMOTHE-LANGON Étienne-Léon de, *Souvenirs sur Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, et sur la cour de Versailles, par Mme la Comtesse d'Adhémar, dame du palais*, Paris, L. Mame, 1836, 2 vol.

*Lettres inédites de la reine Marie Leszczyńska et de la duchesse de Luynes au président Hénault*, publiées par M. Victor DES DIGUERES, Paris, H. Champion, 1886, 469 p.

LUYNES Charles-Philippe d'Albert duc de, *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV (1735-1758)*,

*Mémoires historiques de Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe... publiés par Mme Guénard*, Paris, Lerouge 4e éd., 1815, 2 vol.

METRA Louis-François, *Correspondance secrète, politique et littéraire ou mémoires pr servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France depuis la mort de Louis XV*, Londres, J. Adamson, 1787-1789, 18 vol.

OSMOND Éléonore-Adèle d', Comtesse de BOIGNE, *Récits d'une tante : mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, Paris, E. Paul, 1921-1923, 5 vol.

*Papiers de famille, t. I, Le règne du père : 1721-1760*, LEVER Maurice, Bibliothèque Sade, Paris, Fayard, 1993, 898 p.

POLLNITZ Karl Ludwig von, *The memoirs of Charles Lewis baron de Pollnitz., being the observations he made in his late travels from Prussia thro' Germany, Italy, France, Flanders, Holland, England, etc., in letters to his friend, discovering not only the present state of the chief cities and towns, but the characters of the principal persons at the several courts*, Londres, 2e éd., 4 vol., 1739.

RABORY Joseph, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple : lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers*, Paris, Retaux-Bray, 1889, 327 p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, Oxford, the Voltaire foundation, Paris, 50 vol.

SAXE François-Xavier de, *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe connu en France sous le nom de comte de Lusace (1744-1792). Précédée d'une notice sur sa vie.* 1874.

TOUSSAINT François-Vincent, *Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905, 2 vol.

VALFONS Charles de, *Souvenirs du marquis de Valfons, vicomte de Sebourg, comte de Blandèques*, Paris, E. Dentu, 1860, 428 p.

VERI Joseph-Alphonse de, *Journal de l'abbé de Véri*, Paris, J. Tallandier, 1928-1930, 2 vol.

VIGEE-LEBRUN Louise-Elisabeth, *Souvenirs*, 1984, 2 vol. éd. présentée par Claudine HERRMANN, Ed. des femmes, vol. I, 360 p.

WALDNER DE FREUNDSTEIN, Henriette-Louise de, baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, édition Suzanne Burrkard, Paris, 1989, 588 p.

WALPOLE Horace, *Lettres d'Horace Walpole, écrites à ses amis pendant ses voyages en France (1739-1775)*, Paris, Didier, 1872, 327 p.

### III. SOURCES PROPRES A PARIS

*Almanach du Palais Royal*, Paris, Royer, 1786.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Paris, 4e édition, 1779, Paris, Debure l'aîné, 472 p.

DULAURE Jacques-Antoine, *Nouvelle Description des curiosités de Paris...*, Paris, Lejay, 1785.

FERRIERE Claude, *Nouveau commentaire sur la coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris, nouv. édit. revue, corrigée et augmentée par Sauvan d' Aranion*, Paris, 1770, 2 vol.

JAILLOT Jean-Baptiste-Michel Renou de Chauvigné dit, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencemens connus jusqu'à présent*, Le Boucher, 1782, 5 vol.

JEZE, *État ou Tableau de la ville de Paris*, Paris, Prault père, 1765.

MERCIER Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, Paris, Champion, 1979 [fac simulé de l'éd. d'Amsterdam, 1782], 12 vols.

NEMEITZ, *Séjour de Paris, c'est à dire Instructions fidèles pour les Voyageurs de condition* Leiden, 1725, 2 vols.

PIGANIOL DE LA FORCE Jean-Aymar, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, G. Desprez, 1765, 10 vol.

PRADEL Abraham du, *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour 1692*, Paris, veuve D. Nion., 1692, 194 p.

REICHARDT J. F., *Un hiver à Paris sous le Consulat*, présenté et annoté par Thierry LENTZ, Paris, Tallandier, 2002, 533 p.

ROZE DE CHANTOISEAU Mathurin, *Tablettes royales de renommée, ou correspondance et indications générales des principales fabriques manufactures et maisons de commerce, d'épicerie-droguerie, vins liqueurs eaux de vie, et comestibles, de Paris et autres villes du royaume et des pays étrangers avec une notice qui ont rendu ces Maisons recommandables*, Paris, Royer, 1786.

THIERY Luc-Vincent, *Le voyageur à Paris*, Paris, Hardouin & Gattey, 1788-1790.

WATIN fils, *Le Provincial à Paris ou État actuel de Paris*, 1787, 4 vols.

## IV. LE VOYAGE EN ITALIE

*Dictionnaire historique et géographique portatif de l'Italie: contenant une description des royaumes, des républiques, des Etats, des provinces, des villes,... avec des observations sur le commerce de l'Italie, sur le génie, les moeurs... : ensemble l'histoire des rois, des papes, des grands hommes, des écrivains...*, Paris, Lacombe, 1775, 2 vol., vol. 2 « Modène ».

GORANI Giuseppe, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernemens, et des moeurs des principaux États de l'Italie*, Paris, Buisson, 1793, 3 vol.

LE FRANÇOIS DE LALANDE Joseph, *Voyage en Italie, contenant l'histoire et les anecdotes les plus singulières de l'Italie et sa description, les usages, le gouvernement, le commerce, la littérature, les arts, l'histoire naturelle*, 3<sup>e</sup> édition, Genève, 1790 [1<sup>ère</sup> éd. 1769], 7 vol.

RICHARD Jérôme (Abbé), *Description historique et critique de l'Italie, ou nouveaux mémoires sur l'état actuel de son gouvernement, des sciences, des arts, du commerce, de la population et de l'histoire naturelle*, Paris, Saillant, 1766, 6 vol.

SEGUR Louis-Philippe de, *Politique de tous les cabinets d'Europe, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Quatrième édition, revue, corrigée et augmentée, Bruxelles, A. Lacrosse, 1825, 3 vol.

## V. L'ARCHITECTURE

AVILER Augustin-Charles (d'), *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique, et des arts qui en dépendent*, Paris, Jombert, 1755, 366 p.

AVILER d', *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent*, Paris, C.-H. Jombert, 1755, 366 p., article cuisine, p. 138.

BASTIEN Jacques-François, *La Nouvelle Maison rustique, ou Économie rurale pratique et générale de tous les biens de campagne. Nouvelle édition entièrement refondue, considérablement augmentée et mise en ordre... par J. F. Bastien*, Paris, Deterville, an VI-1798, 3 vol.

BLONDEL J.-F., *Cours d'architecture ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments*, Paris, Vve Desaint, 1771-1777, 6 vol.

BLONDEL J.-F., *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, Jombert, 1737.

BLONDEL Jacques-François, *Architecture française, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels et édifices les plus considérables de Paris*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1752-1756, 4 vol., t. I, Livre II, Ch. XVIII, hôtel du Lude, p. 252-255.

BRISEUX Charles-Etienne, *Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, Jombert, 1728.

BRISEUX Ch.-E., *L'art de bâtir des maisons de campagnes où l'on traite de leur distribution, de leur construction et de leur décoration*, Paris, J.-B. Gibert, 1761.

BULLET Pierre, *Architecture pratique, qui comprend le détail du toisé et du devis des ouvrages de massonnerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie, plomberie, vitrerie, ardoise, tuille, pavé de grais et impression*, Paris, E. Michallet, 1691, 392 p

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *La pratique du jardinage par M. l'abbé Roger Schabol, ouvrage rédigé après sa mort sur ses mémoires*, Paris, Debure père, 1770, 2 vol.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *Manuel du jardinier, ou Journal de son travail distribué par mois*, Paris, Debure père, 1772, 110 p.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *Dictionnaire du jardinage relatif à la théorie et à la pratique de cet art*, Paris, frères Debure, 1777, 466 p.

GARSAULT François-Alexandre de, *Traité des voitures pour servir de supplément au « Nouveau Parfait Maréchal » avec la construction d'une berline nouvelle nommée l'Inversable*, Paris, Leclerc, 1756.

KRAFFT Jean Charles, *Recueil des plus jolies maisons de Paris et de ses environs...*, Paris, J. L. Scherff, 1809.

LAUGIER Marc-Antoine, *Essai sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1753, 293 p.

LAUGIER Marc-Antoine, *Observations sur l'architecture*, Paris, Duchesne, 1765, 326 p.

LE CAMUS DE MEZIERES, *Le génie de l'architecture ou analogie de cet art avec nos sensations*, Paris, Morin, 1780, 276 p.

LE MUET Pierre, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris, F. Jollain, 1681, 185 p.

MOLLET André, *Le jardin de plaisir, contenant plusieurs desseins de jardinage, tant parterres en broderie, compartiments de gazon, que bosquets et autres. Avec un abrégé de l'agriculture...* Stockholm, H. Kayser, 1651, 110 p.

MOREL Jean-Marie, *Théorie des jardins*, Paris, Pissot, 1776, 397 p.

*Recueil de pièces contenant divers objets de réglemens pour l'administration de la communauté des maîtres maçons, entrepreneurs de bâtimens... de Paris, et pour la réception des maîtres de ladite communauté... obtenues, mises en ordre et imprimées par les soins... de MM. Pierre de L'Écluze, Nicolas Goulet, et Pierre Convers, en l'année 1762*, Paris, Didot, 1762, 44 p.

ROUBO André Jacob, *L'art du menuisier*, Paris, Saillant et Nyon, 1769-1770, 2 vol.

WHATELY Thomas, *L'art de former les jardins modernes, ou L'art des jardins anglois* Traduit de l'anglois. A quoi le traducteur a ajouté un discours préliminaire sur l'origine de l'art, des notes sur le texte, & une description détaillée des jardins de Stowe, accompagnée du plan, Paris, Charles-Antoine Jombert père, 1771, 404 p.

## **VI. NOBLESSE**

ARTEFEUIL, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, Avignon, F. Seguin, 1776-1786, 3 vol.

BOULAINVILLIERS Henri de, *Essai sur la noblesse de France, contenant une dissertation sur son origine et abaissement*, Amsterdam, 1732.

PITHON-CURT Jean Antoine, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, Paris, David jeune, 1743-1750, 4 vol.



## VII. ALIMENTATION

BRIAND, *Dictionnaire des alimens, vins et liqueurs, leurs qualités, leurs effets avec la manière de les apprêter, ancienne et moderne*, Paris, 1750, 3 vol.

BUCHOZ J.-P., *L'Art alimentaire*, Paris, 1783.

CHENAYE DES BOIS, *Dictionnaire portatif de cuisine*, Paris, 1767.

*Dictionnaire portatif de cuisine, d'office, et de distillation ;... on y a joint des observations médicales qui font connaître la propriété de chaque aliment*, Paris, Vincent, 1767, 384 p.

*Essai sur la préparation des aliments, dont le but est la santé, l'économie et la perfection de la théorie, à l'usage des maîtresses de maison*, Londres, Paris, 1782.

LA CHAPELLE Vincent, *Le cuisinier moderne*, La Haye, 1735, [trad. de l'anglais, *Modern Cook*, Londres, 1733], 5 vol.

LA SALLE Jean-Baptiste de, *Les règles de la bienséance et de la civilité*, Reims, P.-N.-A. Pierard, 1716, nouvelle édition 1782, 206 p.

LECOINTE Jourdan, *La cuisine de santé, ou Moyens faciles & économiques de préparer toutes nos productions alimentaires de la manière la plus délicate & la plus salubre, d'après les nouvelles découvertes de la cuisine française & italienne*, Paris, Briand, 1790, 3 vol.

LECOINTE Jourdan, *La Pâtisserie de santé, ou Moyens faciles et économiques de préparer tous les genres de pâtisserie de la manière la plus délicate et la plus salubre*, Paris, 1792, 2 vol.

LIGER, *Le ménage des champs et de la ville ou nouveau cuisinier françois*, Paris, 1714, 584 p.

MARIN François, *Les dons de Comus ou Les délices de la table*, Paris, Didot, 1739, 275 p.

MARIN François, *Suite des dons de Comus ou l'Art de la cuisine réduit en pratique*, Paris, 1742, 3 vol.

MASSIALOT François, *Le cuisinier royal et bourgeois qui apprend à ordonner toute sorte de repas en gras & en maigre,... ouvrage très-utile dans les familles,... à tous maîtres d'hôtels, & ecuiers de cuisine*, Paris, Prudhomme, nouvelle édition 1705 [1ère édition 1691], 502 p.

MASSIALOT François, *Nouvelle instruction pour les confitures*, Paris, C. de Sercy, 1692, 444 p.

MENON, *Nouveau traité de la cuisine, avec de nouveaux dessins de table et vingt-quatre menus...* Paris, M.-E. David, 1739-1742, 3 vol.

MENON, *La science du maître-d'hôtel cuisinier, avec des observations sur la connaissance et propriété des alimens*, Paris, Paulus-Du-Mesnil, 1749, 552 p.

MENON, *La science du maître d'hôtel confiseur, à l'usage des officiers, avec des observations sur la connaissance & les propriétés des fruits... suite du Maître d'hôtel cuisinier*, Paris, Paulus-Du-Mesnil, 1750, 525 p.

MENON, *Les Soupers de la Cour, ou l'Art de travailler toutes sortes d'alimens pour servir les meilleures tables, suivant les quatre saisons*, Paris, Guillyn, 1755, 4 vol.

MENON, *Cuisine et office de santé propre à ceux qui vivent avec oeconomie et régime*, Paris, Leclerc, 1757, 416 p.

MENON, *Le Manuel des officiers de bouche, ou le Précis de tous les apprêts que l'on peut faire des alimens pour servir toutes les tables, depuis celles des grands seigneurs jusqu'à celles des bourgeois, suivant l'ordre des saisons et des services*, Paris, 1759, 618 p.

MENON, *Traité historique et pratique de la cuisine, ou le Cuisinier instruit de la connoissance des animaux,... de la façon de préparer les divers alimens et de les servir, suivi d'un petit abrégé sur la manière de faire les confitures liquides et autres desserts de toute espèce*, Paris, C.-J.-B. Bauche, 1758, 2 vol.

MENON, *La cuisinière bourgeoise suivie de l'office à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de maisons* Paris, Guillyn, 1769 [1ère éd. 1746], 400 p.

## VIII. SANTE

ADELON, BECLARD, BERARD et al., *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, Paris, Béchot jeune, 1833, 21 vol. Exemplaires numérisés, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes. <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>

ASTRUC Jean, *Traité des maladies des femmes*, Paris, Cavelier P. Guillaume, 1761-1765, 5 vol.

BANC Jean, *Les Admirables Vertus des eaux naturelles de Pougues, Bourbon et autres renommées de France, en faveur des malades qui ont recours en leurs salutaires emplois, depuis peu découvertes*, Paris, L. Giffart, 1618, 140 p.

BEAUCHENE Edme-Pierre Chauvot de, *De l'Influence des affections de l'âme dans les maladies nerveuses des femmes, avec le traitement qui convient à ces maladies*, Paris, Méquignon l'aîné, 1781, 207 p.

BEAUCHENE Edme-Pierre Chauvot de, *De l'influence des affections de l'âme dans les maladies nerveuses des femmes, avec le traitement qui convient à ces malaises*, nouvelle édition revue et augmentée du traitement des maux de nerfs des femmes enceintes, Amsterdam, Paris, 1783, 248 p.

BERNAT Jean-Auguste, « Lettre sur une fécondité extraordinaire », *Journal de Paris*, 22 septembre 1784.

BERNAT Jean-Auguste, *Essai chirurgical sur les hémorragies externes*, Montpellier, 1803.

BERTRAND C.-F., *Le parfumeur impérial ou l'Art de préparer les odeurs, essences, parfums... pommades, huiles... vinaigres de propreté, savons... suivi d'un index alphabétique des substances propres à la parfumerie*, Paris, Brunot-Labbe, 1809, 402 p.

BORDEU Théophile de, *Lettres contenant des essais sur l'histoire des eaux minérales du Béarn et de quelques-unes des provinces voisines, sur leur nature, différence, propriété et sur les maladies auxquelles elles conviennent*, Amsterdam, frères Poppé, 1746, 224 p.

BORDEU Théophile de, *Correspondance*. t. 3, 1764-1786, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1978, 407 p.

BORDEU Théophile de, *Recherches sur les maladies chroniques, leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature, et sur la manière dont on les traite aux eaux minérales de Barèges et des autres sources de l'Aquitaine*, Paris, Ruault, 1775, 592 p.

- BOURDET Etienne, *Soins faciles pour la propreté de la bouche, et pour la conservation des dents*, Paris, Jean Thomas Hérissant, 1759, 251 p.
- BUC'HOZ Pierre-Joseph, *Toilette de Flore, ou Essai sur les plantes et les fleurs qui peuvent servir d'ornement aux dames*, Paris, Valade, 1771, 240 p.
- CAMPER Petrus, *Dissertation sur la meilleure forme des souliers*, La Haye, 1781 (1<sup>ère</sup> éd. 1749), 80 p.
- CARRERE Joseph-Barthélemy-François, *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier*, Paris, Cailleau, 1785, 584 p.
- CHAMBON DE MONTAUX Nicolas, *Des Maladies des femmes*, Paris, 1784, 2 vol.
- CHEYNE George, *Essai sur la santé et sur les moyens de prolonger la vie*, éd. française, Paris, Rollin, 1725, 373 p.
- CHOMEL Jacques-François, *Traité des eaux minérales, bains et douches de Vichy, augmenté d'un discours préliminaire sur les eaux minérales en général, avec des observations sur la plupart des eaux minérales de France, et en particulier de celles de Bourbon-l'Archambault et du Mont-d'Or en Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1734, 351 p.
- DELARUE, *Les Eaux minérales de Pougues*, Nevers, Le Febvre, 1746, 41 p.
- DESHAIS-GENDRON Louis-Florent, *Lettre à Monsieur\*\*\* sur plusieurs maladies des yeux causées par l'usage du rouge et du blanc*, Paris, Jean Lamesle, 1760, 21 p.
- Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Paris, Panckoucke, 1812-1822, 60 vol. Exemplaires numérisés, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes. <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>
- Encyclopédie Méthodique, série médecine, par une société de médecins*, Paris, Panckoucke, 1787-1830, 13 vol., exemplaires numérisés, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes, <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>
- FAUCHARD Pierre, *Le Chirurgien dentiste, ou Traité des dents...*, Paris, Mariette, 1728, 2 vol.
- FAYE, *Essai sur les eaux minérales et médicinales de Bourbon-l'Archambault*, Moulins, Vve Faure et Vidalin, 1778, 464 p.
- FAYE, *Supplément à l'essai sur les Eaux minérales de Bourbon-l'Archambault*, Paris, 1787.
- FOTHERGILL John, *Conseils pour les femmes de 45-50 ans ou conduite à tenir lors de la cessation des règles*, Londres, Paris, Briand, 1785, 38 p.
- FOURCROY Antoine-François, *L'art de connaître et d'employer les médicaments dans les maladies qui attaquent le corps humain*, Paris, 1785, 2 vol.
- GARDANNE Charles, *De la ménopause ou de l'âge critique des femmes*, 2<sup>de</sup> éd., Paris, 1821, Méquignon-Marvis, 452 p.
- GUILLARD DE BEAURIEU Gaspard, *L'heureux citoyen discours à M. J.-J. Rousseau*, Lille, veuve Panckoucke, 1759, 42 p.
- HUNAULD Pierre, *Dissertation sur les vapeurs et les pertes de sang*, Paris, J.-N. Leloup, 1756, 372 p.

- JACQUIN Armand-Pierre, *De la Santé, ouvrage utile à tout le monde*, Paris, Durand, 1762, 428 p.
- JAMES Robert, *Dictionnaire universel de médecine...* 1746 et 1748 [ed. anglaise 1743-1745], 6 vol. exemplaires numérisés, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>
- JEANNET DES LONGROIS Jean-Baptiste-Claude, *Conseils aux femmes de quarante ans*, Paris, Méquignon, 1787, 228 p.
- JOURDAIN Anselme-Louis-Bernard Bréchillet et GOULIN Jean, *Le Médecin des dames, ou l'Art de les conserver en santé*, Paris, Vincent, 1771, 466 p.
- JOURDAIN Anselme-Louis-Bernard Bréchillet et GOULIN Jean, *Préceptes de santé, ou Introduction au Dictionnaire de santé*, Paris, Vincent, 1772, 592 p.
- LA ROCHE M. de et PETIT-RADEL M., *Encyclopédie méthodique, chirurgie*, Paris, Panckoucke, 1790-1798, 3 vol., exemplaires numérisés, bibliothèque numérique medic@ de l'Université de Paris-Descartes. <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/Dictionnaires.htm>
- LE CAMUS Antoine, *Abdeker, ou l'art de conserver la beauté*, Paris, 1754, 2 vol.
- LE ROY Charles, *Copie d'une lettre de M. Le Roy,... en date du 10 mai 1776, concernant les eaux royales, minérales et médicinales de Pougues*, Londres, 1777, 23 p.
- LE VACHER DE LA FEUTRIE, *Dictionnaire de chirurgie*, Paris, Lacombe, 1767, 2 vol.
- LEROY Alphonse, *Recherches sur les habillemens des femmes et des enfans, ou Examen de la manière dont il faut vêtir l'un et l'autre sexe*, Paris, Le Boucher, 1772, 352 p.
- MOLE Guillaume-François-Roger, *Histoire des modes françaises, ou Révolution du costume en France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*, Paris, Mérigot le jeune, 1773 (rééd. 1777), 360 p.
- MOREAU DE LA SARTHE Pierre, *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son régime physique et moral aux différentes époques de sa vie*, Paris, L. Duprat, 1803, 3 vol.
- PASCAL Jean, *Traité des eaux de Bourbon l'Archambaud selon les principes de la nouvelle physique*, Paris, L. d'Houry, 1699, 373 p.
- POMME Pierre, *Traité des affections vaporeuses des deux sexes*, B. Duplain, Lyon, 1767, 577 p.
- PRESSAVIN Jean-Baptiste, *Nouveau traité des vapeurs ou traité des maladies des nerfs dans lequel on développe les vrais principes des vapeurs*, Lyon, Réguillat, 1770, 351 p.
- RONESSE Jacques-Hippolyte, *Mémoire de Sultan-Faithful*, Le Mans et Paris, Hardouin et Gattey, 1787, 161 p.
- ROUSSEL Pierre, *Système physique et moral de la femme*, Paris, Vincent, 1775, 380 p.
- TISSOT Samuel-Auguste, *De la santé des gens de lettres*, Paris, La Différence, 1991 [1768], Ayssènes, AleXitère, 206 p.
- TISSOT Samuel-Auguste, *Essai sur les maladies des gens du monde*, Lyon, J.-M. Bruyset, 1771. 3e éd. originale fort augmentée, 360 p.

TOURTELLE Etienne, *Éléments d'hygiène, ou de l'Influence des choses physiques et morales sur l'homme et des moyens de conserver la santé*, Paris, Rémond et fils, 1815, (1<sup>ère</sup> éd. 1797), 2 vol.

WHYTT Robert, *Traité des maladies nerveuses, hypocondriaques et hystériques* [traduit de l'anglais] Nouvelle édition, Paris, P.-F. Didot jeune, 1777, 2 vol.

## **IX. MANUELS D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET DE CIVILITÉ**

ALLETZ Pons-Augustin, *Manuel de l'homme du monde ou connaissance générale des principaux états de la société et de toutes les matières qui font le sujet de toutes les conversations ordinaires*, Paris, Guillyn, 1761, 648 p.

AUDIGER, *La Maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres*, Paris, N. Le Gras, 1692, 305 p.

BEAUVAIS Gille François de, *Lettres morales et chrétiennes d'une mère à sa fille sur les moyens de se conduire dans le monde*, Paris, C. Hérisant, 1758, 155 p.

BLANCHARD Jean-Baptiste, *Les Maximes de l'honnête homme ou de la sagesse, avec des réflexions morales et historiques, utiles aux jeunes gens et aux autres personnes pour se conduire sagement et avec honneur dans le monde. Nouvelle édition revue... et augmentée...*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1779, 3 vol.

CERFVOL de, *La gamologie, ou De l'éducation des jeunes filles destinées au mariage, de son utilité politique et de sa fin et des causes qui le rendent heureux ou malheureux*, Paris, Vve Duchesne, 1772.

CLEMENT Abbé, *Avis à une personne engagée dans le monde*, Paris, H.-L. Guérin et L.-F. Delatour, 1759, 244 p.

*Conseils donnés à une jeune personne pour se conduire dans le commerce du monde et pour éviter les fautes qu'elle peut y faire*, 1710, Paris, Vve Jombert, 291 p.

CONTI Armand de BOURBON prince de, *Le devoir des grands*, Paris, C. Barbin, 1666, 108 p.

COURTIN Antoine de, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, Paris, L. Josse et C. Robustel, 1728, 360 p.

DU BOSCOQ Jacques, *L'honnête femme*, Paris, Billaine, 1632, 3 vol.

ESPINASSY Melle d', *Essai sur l'éducation des demoiselles*, Paris, B. Hochereau, 1764, 84 p.

FENELON, *De l'éducation chrétienne des filles*, Paris, P. Aubouin, 1687, 281 p.

FLEURY abbé, *Conseils donnés à une jeune personne pour se conduire dans le commerce du monde et pour éviter les fautes qu'elle peut y faire*, Paris, Vve Jombert, 1710, 291 p.

GENLIS Comtesse de, *Manuel de la jeune femme, guide complet de la maîtresse de maison*, Paris, Ch. Béchét, 1829, 356 p.

GOUSSAULT Abbé, *Le Portrait d'une femme honnête, raisonnable et véritablement chrétienne*, Paris, M. Brunet, 1694, 363 p.

HALIFAX Georges Savile marquis d', *Avis d'un père à sa fille*, Londres 1688, traduction française, Paris, 1756, 202 p.

LA SALLE Jean-Baptiste de, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, Paris, C. Fouraut et fils, 1703 (réed. 1875), 118 p.

LAMBERT Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles marquise de, *Avis ou leçon d'une mère à sa fille*, Paris, E. Ganneau, 1728, 207 p.

LEPRINCE DE BEAUMONT Jeanne-Marie, *Le magasin des jeunes dames qui entrent dans le monde et se marient*, Lyon, 1764, 4 vol.

LIANCOURT Duchesse de, *Règlement donné par une dame de haute qualité à Melle de la Roche-Gyon sa petite-fille, pour sa conduite et pour celle de sa maison*, Paris, A. Leguerrier, 1698, 234 p.

LORDELOT Bénigne, *Les devoirs de la vie domestique par un père de famille*, Paris, Emery 1706, 364 p.

Madame de MAINTENON, « *Plan de vie d'une femme chrétienne* », [1712], *Conseils et instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde*, Limoges, E. Ardant, 1882, 239 p., p. 59-60

MORVAN DE BELLEGARDE Jean-Baptiste, *Le Chrétien honnête homme, ou l'Alliance des devoirs de la vie chrétienne avec les devoirs de la vie civile*, La Haye, A. Van Doll, 1736, 512 p.

REYRE Joseph abbé, *L'école des jeunes demoiselles ou lettres d'une femme vertueuse à sa fille avec les réponses de la fille à sa mère, recueillies et publiées par l'abbé Reyre*, 2<sup>ème</sup> édition, revue, corrigée et très considérablement augmentée, Paris, Varin, 1786, 2 vol.

STEELE Richard, *Bibliothèque des dames contenant des règles générales pour leur conduite, dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, François Changuion, 1719, (réed. 1723), 2 vol.

ROLLIN, *Traité des études*, 1728, nouvelle édition revue par M. Letronne, Paris, Firmin Didot, 1863, 3 vol.

ROUSSEAU DE THELONNE, *Conseils d'une mère à ses filles*, Paris, Roederer et Corancey, an IV (réed. 1789), 96 p., ch VI « de la bienfaisance et de l'économie ».

SALAS Abbé, *De l'éducation chrétienne des filles, ouvrage distribué en plusieurs instructions sur les sujets les plus importants de la morale*, Paris, André Delaguette, 1721, 354 p.

SOMMERY Fontette de, *Doutes sur les opinions reçues dans la société*, Amsterdam, Paris, Cailleau, 1782, 124 p.

SOREL Charles, *Les Loix de la galanterie*, 1644, réed. 1855, Paris, A. Aubry, 30 p.

STEELE Richard, *Bibliothèque des dames contenant des règles générales pour leur conduite, dans toutes les circonstances de la vie*, Amsterdam, François Changuion, 1719, (réed. 1723), 2 vol.

VIVES Juan Luis, *L'institution d'une femme chrétienne*, Bruges, 1523, (trad.1542), Paris, Dumoulin, 1893, 39 p.

## **X. RELIGION**

BARRUEL Augustin, *Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques*, Amsterdam et Paris, Laporte, 1781 ; Amsterdam et Paris, Moutard, 2 vol., 1784 et 3<sup>e</sup> vol., 1784-1785 ; Amsterdam et Paris, Briant, vol. 4-5, 1788.

BARRUEL Augustin, *Le patriote véridique ou Discours sur les vraies causes de la révolution actuelle*, Paris, Crapart, 1789, 132 p.

BARRUEL Augustin, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, Londres, J. Debrett, 1793.

BARRUEL Augustin, *Les Vrais Principes sur le mariage, opposés au rapport de M. Durand de Maillane et servant de suite aux lettres sur le divorce*, Paris, Crapart, 1790.

BARRUEL Augustin, *Développement du serment exigé des prêtres en fonction par l'Assemblée nationale*, Paris, Crapart, 1790, 16 p.

BARRUEL Augustin, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, Hambourg, 5 vol., P. Fauche, 1798-1799.

BAUDRAND Barthélemy, *L'Ame sur le Calvaire, trouvant au pied de la Croix la consolation dans ses peines. Avec des prières, des pratiques & des histoires sur différents sujets*, à Lyon, Benoit-Michel Mauteville, 1776, 418 p.

BENEJAC P. François de, *Etude ascétique sur la vie et les écrits du P Ambroise de Lombez*, 1881, Saint-Etienne, Forestier, 95 p.

BOSSUET Jacques-Bénigne, *Discours sur l'histoire universelle*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1681, 561 p.

CRAPART, *Collection ecclésiastique ou recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états généraux, relativement au clergé, à sa constitution civile, décrétée par l'Assemblée Nationale, sanctionnée par le roi*, Paris, Crapart, 1791-1793.

*De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle. Avec des Réflexions morales & chrétiennes, sur le premier livre*, Paris, Jacques Estienne, 1695.

DESJARDINS Abbé, *Sermon sur l'aumône, prononcé dans l'église de Saint-Sulpice, le 22 février 1784*, Paris, Lesclapart, 1784, 35 p.

FEYDIT DE TERSAC, *Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, veuve Hérissant, 1777, 15 p.

FLORIAN Jean-Pierre Claris de, *Ruth, églogue sainte*, Paris, Demonville, 1784, 12 p.

FRANCE Louise de, *Méditations eucharistiques*, Paris, Planche, 1789, 336 p.

*Jubilé universel accordé par N.S.P. le pape Clément XIV. Mandement de Mgr l'archevêque de Paris pour le jubilé. 28 mars 1770*, Paris, Vve Simon et fils, 1770, 24 p.

*Jubilé universel de l'année sainte. Bulle du 8 des calendes de janvier 1775 Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, du 6 mars 1776*, Paris, C. Simon, 1776, 31 p.

*L'Ami de la religion et du roi*, Vol. 25, « Notice sur l'abbé Barruel », 8 novembre 1820, p. 402.

*Les fameuses vêpres des Théatins*, 1785-1795.

LOMBEZ Ambroise de, *Traité de la paix intérieure*, Paris, Cl. Hérissant, 1757, préface dédiée à Marie Leszczynska.

*Mandement de Mgr. l'Archvq. de Lyon... portant permission de manger du Beurre, du Lait... pendant le Carême de 1785*, Lyon, A. Delaroche, Févr. 1785.

*Mandement... pour le carême, qui permet l'usage des œufs depuis le mercredi des cendres inclusivement jusqu'au vendredi de la semaine de la passion exclusivement, acte du 2 mai 1785*, Paris, C. Simon, 1785, 19 p.

*Mandement... qui ordonne une quête générale... en faveur des paroisses du diocèse qui ont été ravagées par la grêle du 13 de ce mois*, Paris, C. Simon, 1788.

*Manuel des Dévots à la Sainte Vierge*, Lyon, P. Bruyset-Pont, 1784.

MARQUET E., *Essai sur Triel. Église et paroisse*, Paris, 1937.

MICHAUD, *Biographie universelle ancienne...*, t. 3, Barruel, p. 163 ;

MONTPENSIER Anne Marie Louise D'ORLEANS duchesse de, *Réflexions sur les huit Béatitudes du sermon de Jésus-Christ sur la montagne où sont renfermez tous les devoirs d'une âme chrétienne et qui peuvent servir de règle et de conduite pour tous les moments de la vie*, Paris, L. Roulland, 1685, 90 p.

MURATORI Ludovico Antonio, *De la véritable dévotion, traduit de l'édition de Venise de 1766*, Paris, 1778, 456 p.

*Ordre d'administration pour le soulagement des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, veuve Hérisant, 1777, 15 p.

PARVILLIER Adrien S, *Les Stations de Jérusalem, pour servir d'entretien sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ*, Bruyères, Vve Vivot, 1776 [1<sup>ère</sup> ed. 1612], 108 p.

PROYART Abbé, *Vie de la reine de France, Marie Lecksinska*, Bruxelles, Le Charlier, 1794, 398 p.

QUERBOEUF ET BROTIER, *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères*, Nouvelle édition, J.-G Mérigot le jeune, Paris, 1780-1783, 26 vol.

SALES François de, « Ordonnance pour la procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu », 13 juin 1604, *Œuvres de Saint François de Sales*, t. XXIV, Annecy, 1939.

## **XI. LE MONDE CURIAL**

ADHEMAR comtesse d', *Souvenirs sur Marie-Antoinette et sur la Cour de Versailles*, publiés par LAMOTHE-LANGON Etienne-Léon de, Paris, L. Marne, 1836, 4 t.

ARNAUD Raoul, *La princesse de Lamballe, 1749-1792 : d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1911, 1 vol. 397 p.

BONHOMME Honoré, *Le Duc de Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon), sa vie, sa mort (1725-1793) d'après des documents inédits*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1869, 348 p.

BRUNYER Antoinette, *Journal des dépenses d'une dame de la Cour, Madame Brunyer, première femme de chambre de Madame Royale, 1783-1792*, présenté par Danielle Gallet-Guerne, Paris, Centre Historique des Archives nationales, Champion, 2003, 195 p.



CONDE Louise de, *Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple : lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers*, Paris, Retaux-Bray, 1889, 327 p.

CONDE Louise de, *Lettres de piété ou Correspondance intime de Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé*, Paris, Dufour, 1843, 3 vol.

CONDE Louise de, *Vie de Son Altesse sérénissime madame la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé : première supérieure et fondatrice du monastère du Temple*, Paris, Dufour, 1843, 3 vol.,

CROY Emmanuel duc de, *Journal inédit sur la cour de Louis XV et Louis XVI*, édité par le vicomte de Grouchy et P. Cottin, 1907, 4 vol.

*Déclaration du roi pour faire jouir des privilèges des commensaux les officiers de la maison de madame la comtesse de Provence... Registrée en Parlement le 1er décembre 1772, Suivie de divers états des officiers de la maison de la comtesse de Provence, arrêtés au Conseil le 1er avril 1771 et enregistrés au Parlement le 1er décembre 1772*, Paris, 1772, 30 p.

FEUILLET DE CONCHES Félix-Sébastien, *Louis XVI, Marie-Antoinette et madame Elizabeth*, 6 vol., t. 6, *lettres et documents inédits*, Paris, H. Plon, 1873.

GENLIS comtesse de, *Dictionnaire raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde, des Français, depuis la mort de Louis XIII jusqu'à nos jours, contenant le tableau de la cour, de la société et de la littérature du dix-huitième siècle, ou l'esprit des étiquettes et des usages anciens comparés aux modernes*, Paris, P. Mongie aîné, 1818, 2 vol.,

GENLIS, Stéphanie-Félicité Du Crest comtesse de, *De l'Esprit des étiquettes de l'ancienne cour et des usages du monde en ce temps*, Rennes, 1885 [1811], 128 p.

GODEFROY Théodore, *Le Cérémonial françois...*, Paris, Cramoisy, 1649, 2 vol.

GRIFFET Henri, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis, dauphin*, Paris, Simon, 1777, 2 vol.

GUYOT Joseph-Nicolas, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité... : ouvrage de plusieurs jurisconsultes et gens de lettres*, 1786-1788, 2 vol.

MERE Élisabeth Brossin de, *Vie du duc de Penthièvre par Mme Guénard*, Paris, Dujardin, an XI-1803, 2 vol.

PISSOT Noël-Laurent, *Le Cérémonial de la cour de France, ou description historique de ses grandes dignités, charges et titres d'honneur... Suivi de la description des cérémonies du sacre et couronnement de Louis XVI, et du festin royal*, Paris, 1816, 299 p.

SAINCTOT Nicolas de, *Ordre et règlement qui doit estre tenu et observé en la Maison du Roy... Règlement général fait par le Roy de tous les estats de sa Maison, reçu au greffe de la Cour des Aides le 24 septembre 1650*, Paris, R. Leché, 1651, 65 p.

## **XII. PRATIQUES DE LOISIRS**

BARBEYRAC Jean, *Traité du jeu où l'on examine toutes les questions du droit naturel et de morale qui ont du rapport à cette matière*, Amsterdam, P. Humbert, 1709, 2 vol.

BOUTET Claude, *Traité de mignature, pour apprendre aisément à peindre sans maître, avec le secret de faire les plus belles couleurs, l'or bruny, & l'or en coquille*, Nouvelle édition, 1711, Paris, Christophe Ballard, 175 p.

CARACCIOLI Louis-Antoine de, *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle ainsi que ses bizarreries*, Lyon, B. Duplain, 1768, 3 vol.

DUSAULX Jean, *De la passion du jeu, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Paris, Moutard, 1779, 722 p.

GRENAILLE François de, *Les Plaisirs des dames*, Paris, Gervais Clousier, 1641, 387 p.

JOLLIVET E. de, *L'Excellent jeu du trique-trac, très-doux esbat ès nobles compagnies*, Paris, C. Preud'homme, 1639.

JONCOURT Pierre de, *Quatre lettres sur les jeux de hasard*, La Haye, 1713, 374 p.

LIMBOURG Jean-Philippe de, *Les Amusemens de Spa*, Seconde édition, revue, corrigée, augmentée, Amsterdam, les libraires associés, 1785, 2 vol.

MENESTRIER Claude-François, *Dissertation des lotteries*, Lyon, L. Bachelu, 1700, 150 p.

PECQUET Antoine, *Discours sur l'emploi du loisir*, Paris, Nyon, 1739, 205 p.

PONTAS Jean, *Dictionnaire de cas de conscience, ou Décisions des plus considérables difficultez touchant la morale et la discipline ecclésiastique tirées de l'Écriture, des conciles, des décrétales des papes, des Pères et des plus célèbres théologiens et canonistes*, Paris, P.-A. Le Mercier, 1715, 2 vol.

THIERS Jean-Baptiste, *Traité des jeux et des divertissemens qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux chrétiens selon les règles de l'Église et le sentiment des Pères*, Paris, A. Dezallier, 1686, 481 p.

### **XIII. EPISTOLAIRE**

ALLETZ Pons-Augustin, *Lettres choisies des auteurs François les plus célèbres pour servir de modèle aux personnes qui veulent se former dans le style épistolaire*, Paris, Guillyn, 1768, 2 vol.

GRIMAREST Jean-Léonor Le Gallois, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial: Avec un discours sur ce qu'on appelle Usage de la langue françoise*, Paris, Veuve Etienne, 1708 (réed. 1725), 300 p.

MILLERAN René, *Le Nouveau Secrétaire de la Cour ou lettres familières sur toutes sortes de sujets, avec des réponses, une instruction pour se former dans le style épistolaire, le cérémonial des lettres et les règles de bienséances qu'il faut observer dans les lettres que l'on écrit [...]*, Paris, T. Le Gras, 1737, 1744 (1ere édition 1698), 561 p.

PHILIPPON DE LA MADELAINE Louis, *Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse contenant toutes les instructions nécessaires sur les divers genres de correspondances et un grand nombre d'exemples puisés dans les meilleurs écrivains*, Paris, Garnier Frères, 17e édition, 1804, 370 p.

RICHELET Pierre, *Les plus belles Lettres françaises sur toutes sortes de sujets, Tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes*, Basle, chez Rodolf Tournaisen, 7e édition. Avec des Observations sur l'Art d'écrire les Lettres, par Mr. B. L. M. , 1747, 2 vol.

## **XIV. LA MODE**

*Cabinet des modes ou les Modes nouvelles...*, Paris, 1785-1789.

DUPIN Nicolas, *Galerie des modes et costumes français dessinés d'après nature, gravés par les plus célèbres artistes en ce genre; et colorés avec le plus grand soin par Madame Le Beau*, Paris, Esnauts et Rapilly, 1778-1785, 4 vol.

GARSAULT François-Alexandre-Pierre de, *L'Art du tailleur, contenant le tailleur d'habits d'hommes, les culottes de peau, le tailleur de corps de femmes et enfants, la couturière et la marchande de modes*, Paris, Delatour, 1769, 60 p.

*Magasin des modes nouvelles françaises et anglaises décrites d'une manière claire et précise*, Paris, 1786-1789.

QUICHERAT Jules-Étienne, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette et Cie, 1875, 680 p.

REISET G.-A.-H comte de, *Modes et usages du temps de Marie-Antoinette. Livre journal de Mme Eloffe marchande de modes-couturière lingère ordinaire de la reine et des dames de sa cour*, Paris, Firmin-Didot, 2 vol., 1885.

*Suite d'estampes pour servir à l'histoire des mœurs et du costume des Français dans le dix-huitième siècle années 1775-1776*, Paris, Prault, 1775-1777, 2 t.

## **XV. LA PERIODE PRE-REVOLUTIONNAIRE**

BRETTE Armand, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, Paris, Impr. nationale, 1894-1915, 4 vol.

ILOVAĚSKY Olga, BARBIER Claude et GARMY René (publiés par), *Recueil de documents relatifs aux séances des États généraux*, Tome 1- 2, La séance du 23 juin, mai-juin 1789, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1962, 363 p.

CHASSIN Ch.-L., *Les élections et les cahiers de Paris en 1789*, Paris, Jouaust et Sigaux, 1888-1889, 4 vol., t. IV. Paris hors les murs.

# BIBLIOGRAPHIE

## I. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

ANSELME DE SAINTE-MARIE Père, *Histoire Généalogique et Chronologique de la Maison royale de France*, Paris, Compagnie des Libraires, 3<sup>e</sup> édition, 1726-1733, 9 vol.

ARNAUD Etienne, *Répertoire des généalogies françaises imprimées*, Paris, Berger-Levrault, 1978-1986, 3 vol.

BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1996, 1384 p.

COURCELLES Jean-Baptiste-Pierre, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, Paris, 1822-1833, 12 vol.

DELON Michel, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997, 1128 p.

FRANKLIN Alfred, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle*, Paris, H. Welter, 1906, 856 p.

HILLAIRET Jacques, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 9e ed., Paris, Ed de Minuit, 1991, 2 vol.

JOUGLA DE MORENAS Henri, WARREN Raoul de, *Grand armorial de France*, Paris, Frankelve, 1975, 7 vol.

LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1876, 19 vol., réimpression : Berger-Levrault, s.l., 1980, 10 vol.

LAINÉ P.-Louis, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, ou Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume*, Paris, Chez l'auteur, 1828-1850, 11 vol.

LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 1996, 1218 p.

MARION Marcel, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. & J. Picard, 1984, 564 p., réimpression de l'édition originale de 1923.

MAUREPAS Arnaud de et BOULANT Antoine, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières, 1715-1789 : étude et dictionnaire*, Paris, Christian, 1996, 451 p.

MELLOT Jean-Dominique et QUEVAL Elisabeth, *Répertoire d'imprimeurs / libraires XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle, état en 1995, 4000 notices*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 1997.

NIELEN Marie-Adélaïde, *Maison de Conti, répertoire numérique détaillé des papiers séquestrés à la Révolution française (sous-série R3)*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2003, 157 p.

PREVOST M. et D'AMAT Roman (sous la dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1948.

RETAT Pierre, *Le dernier règne : chronique de la France de Louis XVI (1774-1789)*, Paris, Fayard, 1995, 373 p.

SAFFROY Gaston, *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France*, Paris, G. Saffroy, 1968-1988, 5 vol.

VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *Armorial des familles nobles de France*, Paris, 1817.

VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 2 vol., 1816.

VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *Histoire généalogique des maisons souveraines de l'Europe depuis leur origine jusqu'à présent...*, Paris, l'auteur, 1811-1812, 2 vol.

## II. APPROCHES METHODOLOGIQUES

### 1. Approches biographiques

«Problèmes et méthodes de la biographie», Actes du Colloque Sorbonne 3-4 mai 1985, *Sources. Travaux historiques*, n° 3-4 Paris, 1985, 271 p.

AVEZOU Laurent, «La biographie. Mise au point méthodologique et historiographique», *Hypothèses*, 2000/1, p. 13-24.

BOURDIEU Pierre, «L'illusion biographique» *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*. Paris, Éd. du Seuil, 1994, 251 p.

CITTON Yves et LOTY Laurent, «Penser ensemble les rapports entre individus et communautés à l'époque des lumières», *Dix-huitième siècle*, 2009/1, n° 41, p. 4-26.

CONCHON Anne, «Entre identité individuelle et détermination sociale: Le cas de Guyénot de Châteaubourg (1743-1824)», *Genèses*, 2002, n°47, juin 2002, p. 42-61.

CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.

CORNETTE Joël, *Un Révolutionnaire ordinaire : Benoît Lacombe, négociant, 1759-1819*, Seyssel, Champ Vallon, 1986, 430 p.

ELIAS Norbert, *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991, 301 p.

FARGE Arlette, *Le bracelet de parchemin : l'écrit sur soi au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bayard, 2003, 112 p.

GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1980 [ed. italienne 1976], 218 p.

*Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, présenté par ROCHE Daniel, Paris, éd. Montalba, 1982, rééd. Albin Michel, 1998, 429 p.

KALIFA Dominique, «L'historien et l'atome social», *Critique*, n° 632-633, 2000, p. 31-40.

LEVI Giovanni, «Comportements, ressources, procès : avant la «révolution» de la consommation», dans REVEL Jacques (dir), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Le Seuil-Gallimard, 1996, 243 p.

LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, vol. 44, n° 6, p. 1325-1336.

LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1989 (ed. italienne 1985), 230 p.

LIVET Pierre, « Les diverses formes de raisonnement par cas », dans PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005, 292 p.

LORIGA Sabina, « La biographie comme problème », dans REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard, Le Seuil, 1996, « Hautes Etudes », p. 209-231.

LORIGA Sabina, *Le petit x, de la biographie à l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, 284 p.

PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005, 292 p.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Albin Michel, 1991 (réed. 2006), 666 p.

PIKETTY Guillaume, « La biographie comme genre historique ? Étude de cas », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°63, juillet-septembre 1999, p. 119-126.

PLANTE Christine, « Écrire des vies de femmes », *Le genre de l'histoire*, n° spécial, *Les cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps 1988, pp. 68-69.

REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996, 247 p.

RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Ed. du Seuil, 1990, 424 p.

RUGGIU François-Joseph, « Les notions d' « identité », d' « individu » et de « self » et leur utilisation en histoire sociale », dans BELISSA Marc, BELLAVITIS Anna, COTTRET Monique, CROQ Laurence, DUMA Jean, *Identités, appartenances et revendications identitaires*, Paris, Nolin, 2005, 414 p., p. 395-406.

SERNA Pierre, *Antonelle : aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, Paris, Éd. du Félin, 1997, 499 p.

VARIKAS Eleni, « L'approche biographique dans l'histoire des femmes », *Le genre de l'histoire*, n° spécial, *Les cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps 1988, p. 44-45.

VASSORT Jean, *Les papiers d'un laboureur au siècle des Lumières : Pierre Bordier : une culture paysanne*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 240 p.

VOVELLE Michel, *L'Irrésistible ascension de Joseph Sec, bourgeois d'Aix : suivi de quelques clefs pour la lecture des naïfs*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975, 95 p.

VOVELLE Michel, *Théodore Desorgues ou la Désorganisation, Aix-Paris, 1763-1808*, Paris, Éd. du Seuil, 1985, 284 p.

## 2. Consommation et culture matérielle

AGNEW Jean-Christophe, « Coming up for air: consumer culture in historical perspective », dans BREWER John et PORTER Roy (eds.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p., p. 19-39.

AGO Renata, *Il gusto delle cose. Una storia degli oggetti nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli, 2006, 263 p.

BAUDRILLARD Jean, *La société de consommation. Ses mythes, ses structures*, Paris, Gallimard, 1970, 304 p.

BAUDRILLARD Jean, *Le système des Objets: La Consommation des Signes*, Paris, Gallimard, 1968, 288 p.

BERG Maxine et CLIFFORD Helen (ed.), *Consumers and Luxury: Consumer Culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester University Press, 1999, 260 p.

BERG Maxine et EGER Elizabeth (ed.), *Luxury in the Eighteenth Century : Debates, Desires and Delectable Goods*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, 259 p.

BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979, 670 p.

BREWER John et PORTER Roy (ed.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p.

CAMPBELL Colin, *The Romantic Ethic and the Spirit of Modern Consumerism*, Oxford, Basil Blackwell, 1987, 301 p.

COQUERY Natacha, *L'hôtel aristocratique : le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 444 p.

CORNETTE Joël, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXXVI, 1989, p. 476-486.

DAGOGNET François, *Éloge de l'objet, pour une philosophie de la marchandise*, Paris, Vrin, 1989, 228 p.

DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, 350 p.

DOUGLAS Mary et ISHERWOOD Baron (ed.), *The World of Goods*, Londres, Routledge, 1978 (reed. 2003) [trad.fr 2008], 169 p.

FIGEAC Michel (dir.), *L'ancienne France au quotidien : la vie et les choses de la vie sous l'Ancien régime*, Paris, A. Colin, 2007, 690 p.

GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle et DESJEUX Dominique (dir.), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000, 256 p.

GOBLOT Edmond, *La barrière et le niveau*, Paris, Félix Alcan, 1925, 160 p.

- GOLDTHWAITE Richard A., *Wealth and the demand for art in Italy, 1300-1600*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1993, 266 p.
- GRENIER Jean-Yves, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996, 489 p.
- HERPIN Nicolas, *Sociologie de la consommation*, Paris, La Découverte, 2001, 121 p.
- JARDINE Lisa, *Worldly goods*, London, Macmillan, 1996, 470 p.
- JULIEN Marie-Pierre et ROSSELIN Céline, *La Culture matérielle*, Paris, La Découverte, 2005, 121 p.
- LANGLOIS Simon, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, 2002/3, vol. 52, p. 83-103.
- MC KENDRICK Neil, BREWER John, PLUMB John-Harold, *The Birth of a consumer society: the commercialization of eighteenth-century England*, London, Hutchinson, 1983, 345 p.
- PARDAILHE-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 523 p.
- PESEZ Jean-Marie, « Culture matérielle et archéologie médiévale », dans PESEZ Jean-Marie, *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge*, Lyon, CIHAM/Presses universitaires de Lyon, 1998, 515 p.
- PORTER Roy, « Consumption: Disease of the Consumer Society? », dans BREWER John et PORTER Roy (ed.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p., p. 58-81.
- POULOT Dominique, « Vers une nouvelle histoire de la culture matérielle ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44-2, avril-juin 1997, p. 344-358. p. 347.
- QUELLIER Florent, « Culture matérielle et identités sociales au XVII<sup>e</sup> siècle », dans ANTOINE Annie et MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII<sup>e</sup> siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 508 p., p. 311-332.
- ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII<sup>e</sup> –XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.
- ROCHE Daniel, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1981, 286 p.
- SCHAMA Simon, *L'embarras de richesses : une interprétation de la culture hollandaise au siècle d'Or*, Paris, Gallimard, 1991, 866 p.
- SHAMMAS Carole, « Changes in English and Anglo-American consumption from 1550-1800 », dans BREWER John et PORTER Roy (ed.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p., p. 177-205.
- SHAMMAS Carole, *The Preindustrial Consumer in England and America*, Oxford, Oxford University Press, 1990, 319 p.
- VEBLÉN Thorstein, *The Theory of the Leisure Class : An Economic Study of Institution*, London, G. Allen and Unwin, 1924, 404 p. [trad. fr. *La théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970].
- WARNIER Jean-Pierre, *Construire la culture matérielle*, Paris, PUF, 1999, 176 p.



WEATHERILL Lorna, *Consumer Behaviour and Material Culture in Britain, 1660-1760*, London, New York, Routledge, 1988, 252 p.

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2008 [1ère éd. 1904-1905], 394 p.

### 3. Histoire des femmes et du genre

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne, (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin Sup' Histoire, 2003, 270 p.

BELLAIGUE Christina de, « De la femme aux individus : l'histoire du genre en Grande-Bretagne, des années 1960 à nos jours », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°37, 2008, p. 55-69.

BELLAVITIS Anna, « L'histoire des femmes en Italie : bilan de quinze années de débats », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 5, 1990, [En ligne].

BRIDENTHAL Renate et KOONZ Claudia, *Becoming visible, Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin, 1977, 594 p.

DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette, FRAISSE Geneviève *et alii*, « Culture et pouvoir des femmes : Essai d'historiographie », *Annales E.S.C.*, 41, n° 2, mars-avril 1986.

DAVIDOFF Leonore et HALL Catherine, *Family fortunes : men and women of the English middle class, 1780-1850*, London, Hutchinson, 1987, 576 p.

DUBY Georges (dir.), *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 1993, 197 p.

DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 5 vol., 3, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, 1991, 557 p.

DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *L'Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991-1992, 5 vol.

FRAISSE Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, Folio, 1998, 614 p.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 2003, 253 p.

GOODMAN Dena, « Public sphere and private life : toward a synthesis of current historiographical approaches to the old regime », *History and Theory*, vol 31, n°1, 1992, p. 1-20.

KLEIN Lawrence E., « Gender and the public - private distinction in the 18th century : some questions about evidence and analytic procedure », *18th century studies*, vol 29, n°1, 1995, p. 97-109

LEDUC Guyonne, *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherche dans les études sur les femmes*, Paris, l'Harmattan, 2004, 355 p.

LEE DOWNS Laura, « Histoires du genre en Grande Bretagne, 1968-2000 », dans MINARD Philippe et VAN DAMME Stéphane (dir.), *Faut-il avoir peur des « Cultural studies » ?*, numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, automne, 2004, p. 59-70.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris Flammarion, 1998, 493 p.

PERROT Michelle, *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Paris, Rivages, 1984, 225 p.

RIOT-SARCEY Michèle, « L'historiographie française et le concept de « genre » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 47-4, octobre-décembre 2000, p. 805-814.

RIPA Yannick, « Entre doutes et engagements : un arrêt sur image à partir de l'histoire des femmes, du patriarcat au genre », *Clio*, 2005, n°21, « Maternités », p. 281-296.

ROGERS Rebecca, « Le sexe de l'espace : réflexions sur l'histoire des femmes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans quelques travaux américains, anglais et français », dans WAQUET Jean-Claude (dir.), *Les espaces de l'historien*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, 264 p., p. 181-196.

TAGUE Ingrid H., *Women of quality, accepting and contesting ideals of femininity in England, 1690-1760*, Rochester, The Boydrell press, 2002, 254 p.

THEBAUD Françoise, « La vitalité d'un champ », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 75, juillet-septembre 2002, p. 177-181.

THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, E.N.S. Éditions, 1998, 227 p.

THELAMON Françoise et SOHN Anne-Marie (dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998, 427 p.

VICKERY Amanda, « Golden age to separate spheres ? A review of the categories and a chronology of English women's history », *The Historical Journal*, 36, 2, 1993, p. 383-414.

VIENNOT Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir*, t. 2, *Les résistances de la société : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2008, 504 p.

VIRGILI Fabrice, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 75, juillet-septembre 2002, p. 5-14.

### **III. OUVRAGES GENERAUX**

#### **1. Le XVIII<sup>e</sup> siècle**

CHALINE Olivier, *La France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2005, (1<sup>ère</sup> ed. 1996), 327 p.

CONCHON Anne, LEFERME-FALGUIERES Frédérique, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2007, 350 p.

CORNETTE Joël, *Histoire de la France*, t. 2 : *Absolutisme et Lumières, 1652-1783*, Paris Hachette, 1993-1994.

DURAND Yves, *La société française au XVIII<sup>e</sup> siècle : institutions et société*, Paris, SEDES, 1992, XVII-311 p.

GOUBERT Pierre et ROCHE Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1984, 2 tomes, tome 1, *La société et l'état*, tome 2, *Culture et société*, 384 et 392 p.

ROCHE Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.

ROCHE Daniel, FERRONE Vincenzo, *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, 637 p.

VOVELLE Michel, *L'homme des Lumières*, Paris, Éd. du Seuil, 1996, 483 p.

ZYSBERG André, *Nouvelle histoire de la France moderne, tome 5 : La monarchie des Lumières (1715-1786)*, Paris, Seuil, 2002, 552 p.

## 2. Paris

BOUTIER Jean (dir.), *Les plans de Paris: des origines (1493) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : étude, carto-bibliographie et catalogue collectif*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, 430 p.

CHAGNIOT Jean, *Nouvelle Histoire de Paris : Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Association pour la publication d'une histoire de Paris, Hachette, 1988, 587 p.

CHAGNIOT Jean, *Paris et l'armée au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985, 678 p.

FIERRO Alfred, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Paris, Robert Laffont, 1996, 1580 p.

GAXOTTE Pierre, *Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arthaud, 1982, 286 p.

WITTMAN Richard, « Politique et publications sur Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, 2009/1 - n° 24, p. 9 à 32

## 3. La cour

ANCESCHI Giuseppe, *Corti e cortigiani : arte di governo e buone maniere nella vita di corte*, Novara, Interlinea, 2005, 151 p.

AYMARD Maurice, ROMANI Marzio A. *La Cour comme institution économique*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1998, 217 p.

BECQUET Hélène, « La cour de France sous Louis XVI, un système en décadence ? L'exemple de la maison des enfants de France », *Dix-huitième siècle*, n° 38, p. 407-428.

BRAMBILLA Elena, « Modèle et méthode dans la *Société de cour* de Norbert Elias », dans RUSSO Elena (dir.), *La cour et la ville de la littérature classique aux Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 233 p.

ELIAS Norbert, *La Société de Cour*, Paris, Flammarion, « Champs », 1985 (1<sup>re</sup> édition : Neuwied et Berlin, Hermann Luchterhand Verlag, 1969), 331 p.

ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, « Agora », 1976 (1<sup>ère</sup> édition : 1939), 345 p.

HOURS Bernard, *Louis XV et sa cour : le roi, l'étiquette et le courtisan : essai historique*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 302 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997, 635 p.

LEFERME-FALGUIERES Frédérique, « La noblesse de cour aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses*, Publications de la Sorbonne, 2000/1, p. 87 à 98.

LEFERME-FALGUIERES Frédérique, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 314 p.

LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, « Le fonctionnement de la cour de Versailles. Une modélisation des notions de centre et périphérie », *Hypothèses*, 1999/1, p. 207 -218.

LEVRON Jacques, *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1965 (réed. 1999), 353 p.

LEVRON Jacques, *Les inconnus de Versailles*, Paris, le Grand livre du mois, 1968 (réed. 2003), 286 p.

NEWTON William Ritchey, *L'espace du roi, la cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 588 p.

NEWTON William Ritchey, *La petite cour services et serviteurs à la cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006, 662 p.

NEWTON William Ritchey, *Derrière la façade : vivre au château de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2008, 268 p.

NOLHAC Pierre de, *Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette, 1770-1789*, Versailles, Aubert, 1889, 108 p.

NOLHAC Pierre de, *Louis XV et Mme de Pompadour : études sur la cour de France*, Paris, C. Lévy, 1904, 363 p.

PERRET Monique, « Le château du Val de 1776 à 1855 », dans *Saint-Germain-en-Laye à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : de la ville royale à la Montagne-du-Bon-Air : exposition au Manège royal, 4-19 novembre 1989*, Saint-Germain-en-Laye, 1989, 119 p., p. 14-25.

ROMAGNOLI Daniela (dir.), *La ville et la cour : des bonnes et des mauvaises manières*, Paris, Fayard, 1995, 274 p.

SAULE Béatrix, *Versailles triomphant : une journée de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1996, 214 p.

SAULE Béatrix (dir.), *Tables royales et festins de cour en Europe, 1661-1789*, Paris, la documentation française, 2005, 423 p.

## **IV. VIE PRIVÉE, SOCIALE ET FAMILIALE**

### **1. Réseaux sociaux et parenté**

BEAUXVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph, « Réseaux et mobilités à Paris au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1998, n° 4, p. 547-560.

BEAUXVALET-BOUTOUYRIE Scarlett et GOURDON Vincent, « Les liens sociaux à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie et société*, 1998, n° 4, p. 583-612.

BONVALET Catherine, et LELIEVRE Eva, « La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels », *Dossiers et recherches*, INED, 52, avril 1996.

BURGUIERE André, « « Cher Cousin » : les usages de la parenté proche dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales HSS*, novembre-décembre 1997, n° 6, p. 1339-1360.

BURGUIERE André, « L'anthropologie historique », dans BEDARIDA François (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 171-185.

CASTELLANO Juan Luis, DEDIEU Jean-Pierre (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Editions, 1998, 267 p.

DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994, 288 p.

GRANOVETTER Mark, « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, mai 1973, p. 1360-1380.

HERITIER Françoise, *L'exercice de la parenté*, Paris, Hautes Etudes, Gallimard – Seuil, 1981, 205 p.

LELIEVRE Jacques, *La pratique des contrats de mariage chez les notaires au Châtelet de Paris de 1769 à 1804*, Paris, Éditions Cujas, 1959, 404 p.

LEMERCIER Claire, « Analyses de réseaux et histoire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 52-2, avril-juin 2005, p. 88-112.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir », *Annales de démographie historique*, 2005, n° 1 p. 7 à 31.

LETT Didier, *Frères et sœurs histoire d'un lien*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2009, 238 p.

NASSIET Michel, « La parenté, entre anthropologie et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49-4 bis, supplément 2002, *Bulletin de la SHMC*, p. 96-103.

NEVEUX Hugues, « Sollicitations conjoncturelles des cercles de parenté. Position du problème à partir du milieu rural français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Démographie Historique*, 1995, 35-42.

RUGGIU François-Joseph, BEAUVALET Scarlett et GOURDON Vincent, *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 268 p.

THELAMON Françoise (textes réunis par), *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1989, 244 p.

## 2. Vie privée et conjugale

Agnès FINE, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, 389 p.

ARIES Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée. 3. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1999 [1<sup>re</sup> édition 1985], 638 p.

BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 260 p.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La solitude : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2008, 207 p.

BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine, ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille. 3. Le choc des modernités*, Paris, Le livre de poche, 1994 [1<sup>re</sup> édition, Armand Colin, 1986], 736 p.

DAUMAS Maurice, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-1, janvier-mars 2004, p. 7-35.

DAUMAS Maurice, *L'affaire d'Esclans. Les conflits familiaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1988, 350 p.

DAUMAS Maurice, *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, 336 p.

FLANDRIN Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1995 [1<sup>re</sup> édition, Hachette, 1976], 334 p.

GOODY Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin, 1985 [1<sup>ère</sup> parution, Cambridge, 1983], 303 p.

GOODY Jack, *La famille en Europe*, Paris, Le Seuil, 2001, 285 p.

LOTTIN Alain (dir.), *La désunion du couple sous l'Ancien Régime. L'exemple du Nord*, Paris, Editions universitaires, 1975, 229 p.

RUGGIU François-Joseph, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, Presses Universitaires Paris-Sorbonne, 2007, 541p.

SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne XVIII<sup>e</sup>-XXe siècle*, Paris, Seuil, « Points Histoire », 1981 [1<sup>re</sup> éd. : New York, 1975], 382 p.

TRÉVISI Marion, « Les relations tantes, nièces dans les familles du Nord de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 2006/2, n°112, p. 9- 31.

WALCH Agnès, *Histoire du couple en France : de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Éd. Ouest-France, 2003, 221 p.

## **VII.NOBLESSE**

### **1. Généralités et historiographie**

BLOCH Marc, « Sur le passé de la noblesse française ; quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1936, t. 8, p. 366-378.

BLUCHE François, *La noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1995, 248 p.

BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2002, 267 p.

- BRELOT Claude-Isabelle, « Où en est l'histoire des noblesses ? », 1995 n°4, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, p. 3-12.
- BRELOT Claude-Isabelle, « Introduction conflits et déclassement : la légitimité de l'histoire des élites en question », *Cahiers d'histoire*, [En ligne], 45-4.
- CARRE Henri, *La Noblesse de France et l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle* Paris, diffusion Champion, 1977 [1<sup>ère</sup> ed. 1920], 650 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy (sous la dir.), *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. L'honneur. Le mérite. L'argent*, Paris, Hachette, « Pluriel », 1994 [1<sup>re</sup> édition, Tallandier, 1991], 478 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle : de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, 2000 [1976], Complexe, 239 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Une Histoire des élites (1700-1848). Recueil de textes présentés et commentés*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 376 p.
- CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, « La vie quotidienne », 1985, 277 p.
- CONSTANT Jean-Marie, *Nobles et paysans français en Beauce aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, thèse de l'Université de Paris-Sorbonne, 1978, 598 p.
- CORVISIER André, « La noblesse militaire. Aspects militaires de la noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etat des questions », *Histoire sociale. Social History*, mai 1978, vol. XI, n° 22, p. 336-355.
- CUVILLIER Jacques, *Famille et patrimoine de la haute noblesse français au XVIII<sup>e</sup> siècle, le cas des Phélypeaux, Gouffier, Choiseul*, Paris, L'Harmattan, 2005, 559 p.
- DESCIMON Robert, « Elites parisiennes entre XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. Du bon usage du Cabinet des Titres », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 155, 1997, p. 607-644.
- DUMA Jean, « L'histoire moderne et les élites : approche méthodologique et historiographique », GUILLEMET Dominique et PERET Jacques (textes réunis par), « L'histoire des élites : quelques approches françaises et canadiennes », *Cahiers du Gerhico*, n°1, 2001, 115 p., p. 7-21
- FAGGION Lucien, « Introduction », « Du lien politique au lien social : les élites », *Rives méditerranéennes*, [En ligne], 32-33 | 2009.
- FIGEAC Michel, *L'automne des gentilshommes, noblesse d'Aquitaine, la noblesse française au siècle des Lumières*, Paris, Champion, Paris, 2002, 377 p.
- FIGEAC-MONTHUS Marguerite, *Les Lur Saluces d'Yquem : de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Mollat, 2000, 463 p.
- LABATUT Jean-Pierre, *Les ducs et pairs de France au XVII<sup>e</sup> siècle. Etude sociale*, Paris, PUF, 1972, 456 p.
- MARRAUD Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2000, 571 p.
- MEYER Jean, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1985 (1<sup>re</sup> édition : Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1966), 2 vol.

MEYER Jean, *La noblesse française à l'époque moderne : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, 127 p.

NICOLAS Jean, *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle : noblesse et bourgeoisie*, Paris, Librairie de la Nouvelle faculté, 1977-1978, 2 vol., 1242 p.

RICHET Denis, « Autour des origines idéologiques lointaines de la Révolution française : élites et despotisme », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 24<sup>e</sup> année, n° 1, 1969, p. 1-23.

ROCHE Daniel et LABROUSSE Ernest (dir.), *Ordres et classes*, colloque réuni à Saint-Cloud, 24-25 mai 1967, La Haye, Paris-Mouton, 1973.

ROCHE Daniel, « Recherches sur la noblesse parisienne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : la noblesse du Marais », *Actes du 86<sup>ème</sup> Congrès National des Sociétés Savantes (Montpellier, 1961)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1962, p. 541-578.

RUGGIU François-Joseph, *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

VOVELLE Michel, « L'élite ou le mensonge des mots », *Annales ESC*, 1974, 1, p. 49-72.

## 2. Identités et cultures nobiliaires

BIEN David, « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1974, vol. 29, n°1 p. 23-48 ; n°2, p. 505-534.

BRIOIST Pascal, DREVILLON Hervé et SERNA Pierre, *Croiser le fer. Violence et culture dans la France moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002, 429 p.

DESCIMON Robert, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, « essence » ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46-1, janvier-mars 1999, p. 5-21.

DEVYVER Alain, *Le sang épuré, le préjugé de race chez les gentilshommes français (1560-1720)*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1973, 608 p.

DREVILLON Hervé, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, 526 p.

FIGEAC Michel, *La douceur des Lumières, noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001, 311 p.

FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse : de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, A. Colin, 2006, 362 p.

JOUANNA Arlette, *L'idée de race en France au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>*, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, 1981 (1<sup>re</sup> édition : 1976), 2 vol.

*L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Université du Maine, Publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 1997

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, 1996 [Edition originale : *From Valor to Pedigree*, 1986, Princeton University Press], Champ Vallon, 191 p.



SMITH Jay M., *The culture of merit : nobility, royal service, and the making of absolute monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, the University of Michigan press, 1996, 305 p.

TELLIER Luc-Normand, *Face aux Colbert, les Le Tellier, Vauban, Turgot, et l'avènement du libéralisme*, Sillery, Presses de l'université de Québec, 1987, 806 p.

### 3. Fidélités et réseaux nobiliaires

BEGUIN Katia, *Les Princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 463 p.

BOLTANSKI Ariane, *Les ducs de Nevers et l'Etat royal : genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Genève, Droz, 2006, 580 p.

DUMA Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, 744 p.

DURAND Yves, *La maison de Durfort à l'époque moderne*, Lussaud, 1975, 334 p.

FORSTER Robert, *The House of Saulx-Tavanes. Versailles and Burgundy 1700-1830*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins Press, 1971, 277 p.

KETTERING Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York, Oxford University Press, 1986, 322 p.

MOUSNIER Roland, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire sociale*, vol. XV, n°29, mai 1982, p. 35-46.

NASSIET Michel, « Réseaux de parenté et types d'alliances dans la noblesse XV-XVIIe siècles », *Annales de démographie historique*, 1995, n°XXXIV, p. 105-123.

ROUSSEL Laurent, *La maison des Orléans, fidélités et réseaux, 1649-1791*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Jean-François Labourdette, Université de Paris IV Sorbonne, 2000, 5 vol.

### 4. Ordres militaires

ADVIELLE Victor, *Histoire de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine du Viennois et de ses commanderies ou prieurés*, Paris, 1883.

BLONDY Alain, *L'Ordre de Malte au XVIII<sup>e</sup> siècle : des dernières splendeurs à la ruine*, Paris, Bouchène, 2002, 523 p.

BLONDY Alain, « L'ordre de Malte, miroir brisé de la noblesse française des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », BARDET Jean-Pierre et al. (éd.), *État et société. Mélanges offerts au Recteur Yves Durand*. Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 103-120.

CHIERICO Serge, *L'Ordre de Malte en Provence orientale aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nice, Serre éd., 2001, 158 p.

LARTIGUE Jean-Jacques, *Dictionnaire & armorial des familles françaises admises dans l'Ordre souverain de Malte*, Paris, P. Du Puy, 2006, 412 p.

PETIET Claude, *Ces messieurs de la religion : l'ordre de Malte au dix-huitième siècle ou le crépuscule d'une épopée*, Paris, 1992, 323 p.

THIOU Éric, *Dictionnaire biographique et généalogique des chevaliers de Malte de la Langue d'Auvergne sous l'Ancien régime, 1665-1790*, Versailles, Mémoire & documents, 2002, 344 p.

## 5. Emigration nobiliaire

ANDREY Georges, *Les émigrés français dans le canton de Fribourg (1789-1815), Effectifs, Activités, portraits*, Neuchâtel, Le temps présent, Ed. de la Baconnière, 1972, 407 p.

ARAGON Sandrine, « Les romans d'émigration : récits de voyages ? ou "comment les voyages forment la noblesse" dans les fictions françaises de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans LE DISEZ Jean-Yves et BORM Jan (dir.), *Seuils et traverses II, Enjeux de l'écriture de voyage*, vol.1, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2002, 327 p., p. 213-223.

BOURDIN Philippe (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, 600 p.

DAUDET Ernest, *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*, Paris, Vve Ch. Poussielgue, Hachette, 1904-1907, 3 vol.

DE RAEMY Tobie, *L'émigration dans le canton de Fribourg 1789-1798*, t. XIV, Archives de la société historique du canton de Fribourg, 1935, 526 p.

DESCOSTES François, *Les émigrés en Savoie et dans le pays de Vaud, 1790-1800 : d'après des documents inédits pouvant servir à l'histoire de l'émigration*, Chambéry, A. Perrin, 1903, 351 p.

DIESBACH Ghislain de, *Histoire de l'émigration : 1789-1814*, Paris : Perrin, 2007 [1<sup>ère</sup> ed. Paris : B. Grasset, 1975], 635 p.

MARTIN Jean-Clément, *La Contre-Révolution en Europe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : réalités politiques et sociales, résonances culturelles et idéologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 312 p.

MICHAUD Marius. *La contre-révolution dans le canton de Fribourg (1789-1815) : doctrine, propagande et action*, Fribourg, Éditions universitaires, 1978, 519 p.

MONGALVY Sylvain-Charles-Théodore, *Recueil général des lois et arrêts concernant les émigrés, déportés, condamnés, leurs héritiers, créanciers et ayants-cause, depuis 1791 jusqu'en 1825*, Paris : N. Pichard, 1825, 2 vol.

RANCE Karine, « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une «migration de maintien (1789-1815) », *Genèses*, 1998, Vol. 30, n°1, p. 5-29.

RANCE Karine, « Voyager en terre d'exil, les émigrés et l'Europe », dans BOURGUINAT Nicolas et VENAYRE Sylvain, *Voyager en Europe de Humboldt à Stendhal: contraintes nationales et tentations cosmopolites, 1790-1840*, Paris, Nouveau monde éd. 2007, 546 p.

RANCE Karine, « L'historiographie de l'émigration », dans BOURDIN Philippe (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2010, 600 p., p. 355-368.

ROSENTAL Paul-André, « Maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, Vol.45, n°6, p. 1403-1431.

SAINTE-COLOMBE Comte de, *Catalogue des émigrés français à Fribourg, en Suisse, de 1789 à 1798*, Lyon, 1884.

TULARD Jean (dir.), *La Contre-Révolution : origines, histoire, postérité*, Paris, Perrin, 1990, 527 p.

VICTOR Pierre, « L'abbé de Montrichard et l'émigration à Fribourg », *Revue des questions historiques*, 30<sup>e</sup> année, nouvelle série, t. 15, janvier 1896, p. 142-167.

VIDALENC Jean, *Les émigrés français : 1789-1825*, Caen, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen, 1963, 471 p.

## **V. NOBLESSE ET MONDE CURIAL**

### 1. Intégrer la cour, les preuves de noblesse

DEFAUCONPRET Benoît, *Les preuves de noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle : la réaction aristocratique : avec un recueil de tous les ordres, honneurs, fonctions, écoles, chapitres réservés à la noblesse*, Paris, l'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1999, 253 p.

DUBUISSON Pierre-Paul, *Armorial des principales maisons et familles du royaume, particulièrement de celles de Paris et de l'Isle de France...*, Paris, J. de Bonnot, 1977, 2 t. en 1 vol., XVI-215-212 p.

BLUCHE François, *Les Pages de la Grande écurie*, Paris, les Cahiers nobles, 1966.

BLUCHE François, *Les honneurs de la cour*, Paris, les Cahiers nobles, 1958, 2 vol.

PIETRI Valérie, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, 2009/1, n° 74, p. 5-24.

### 2. Ecoles et service royaux

AVIAU DE TERNAY Gaëtan d', *Les cadets gentilshommes de l'École royale militaire de Louis XVI : 1778-1787 : dictionnaire biographique*, Paris, 2008, 208 p.

AVIAU DE TERNAY Gaëtan d', *Les pages des écuries du roi, des reines et des dauphines : dictionnaire biographique*, Paris, P. Du Puy, 2006, 436 p.

DA VINHA Mathieu, *Les valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, 515 p.

KETTERING Sharon, « The Household Service of Early Modern French Noblewomen », *French Historical Studies*, vol. 20, n°1, hiver, 1997, p. 55-85.

KLEINMAN Ruth, « Social Dynamics at the French Court: The Household of Anne of Austria », *French Historical Studies*, 16, 1990, p. 517-535.

LAVERNY SOPHIE de, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, 557 p.

LUNEL Alexandre, *La maison médicale du roi : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 442 p.

PICCO Dominique, « L'intégration des Aquitains aux structures royales à l'époque moderne », dans PONTET Josette, JOURDAN Jean-Paul, BOISSON Marie (textes réunis par), *À la recherche de l'Aquitaine*, Pessac, CAHMC, 2003, p. 205 à 239.

PICCO Dominique, *Les demoiselles de Saint-Cyr*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Daniel Roche, exemple dactylographié, Université de Paris I Sorbonne, 1999, 3 vol.

### 3. Famille royale, familles princières

BECQUET Hélène, *Marie-Thérèse-Charlotte de France (1778-1851)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 2004, Position des thèses.

BECQUET Hélène, *Royauté, royalismes et révolution : Marie-Thérèse-Charlotte de France (1778-1851)*, Thèse de doctorat d'Histoire, université de Paris 1, 2008, 2 vol.

BENNASSAR Bartolomé, *Le lit, le pouvoir et la mort : reines et princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, De Fallois, 2006, 269 p.

BERTIN Georges, *La princesse de Lamballe d'après des documents inédits*, Paris, Revue rétrospective, 1888, 431 p.

BULA Sandrine, *L'apanage du Comte d'Artois (1773-1790)*, Paris, Ecole des chartes, H. Champion, 1993, 260 p.

CAMPBELL ORR Clarissa, *Queenship in Britain, 1660-1837: royal patronage, court culture, and dynastic politics*, Manchester ; New York, Manchester University press, 2002, 300 p.

CAMPBELL ORR Clarissa, *Queenship in Europe, 1660-1815 : the role of the consort*, Cambridge, Cambridge University press, 2004, 419 p.

CHANTAL Thomas, *La Reine scélérate*, Paris, Le Seuil, 1989, 241 p.

COSANDEY Fanny, *La reine de France*, Paris, Gallimard, 2000, 241 p.

COSANDEY Fanny, « Préséances et sang royal », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 77, 2008.

DECKER Michel de, *La princesse de Lamballe : mourir pour la Reine*, Paris, Éd. France loisirs, 2000, 319 p.

DECKER Michel de, *La Veuve Égalité : Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, femme de régicide, mère de roi*, Paris, Perrin, 1981, 301 p.

DUPRAT Annie, *Marie-Antoinette. Une reine brisée*, Paris, Perrin, 2006, 286 p.

EGRET Jean, *Louis XV et l'opposition parlementaire, 1715-1774*, Paris, A. Colin, 1970, 254 p.

GORDIEN Marie-Estelle, *Louis d'Orléans (1703-1752), premier prince du sang et mystique érudit*, thèse de l'Ecole des Chartes, 2002, Position des thèses.

GRUYER Anatole-François, *Chantilly, Les portraits de Carmontelle*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, 338 p.

HOURS Bernard, *La vertu et le secret : le dauphin, fils de Louis XV*, Paris, H. Champion, 2006, 408 p.

HOURS Bernard, *Louis XV : un portrait*, Toulouse, Privat, 2009, 732 p.

HYSLOP Béatrice F., *L'apanage de Philippe-Égalité, duc d'Orléans (1785-1791)*, Paris, Société des études robespierristes, 1965, 452 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, « Auprès du roi, la Cour », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, Vol. 38, n°1, p. 21-41.

LEVRON Jacques, *Marie Leszczyńska : madame Louis XV*, Paris, Perrin, 2006, [1<sup>ère</sup> ed. *Madame Louis XV : l'épouse du Bien-aimé*, 1987], 258 p.

MARICOURT André de, *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans. La jeunesse. Le duc de Penthièvre, le Palais-Royal, la séparation (1753-1791)*, Paris, Émile-Paul frères, 1913, 329 p.

POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine, *Princesses et pouvoir politique, les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rosny-sous-Bois, Éd. Bréal, 2007, 334 p.

RABORY Joseph dom, *Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé : fondatrice du monastère du Temple*, Solesmes, 1888.

ROCHE Daniel, « Aperçus sur la fortune et les revenus des princes de Condé à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIV/3, 1967, p. 217-243.

ROUSSEL Laurent, « Fidélités et stratégies résidentielles dans l'entourage parisien des Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, 2002/1 - n° 5, p. 27-41.

SARRE Claude-Alain, *Louise de Condé*, Paris, J.-P. Gisserot, 2005, 276 p.

VIRCONDELET Alain, *La princesse de Lamballe, "l'ange" de Marie-Antoinette*, Paris, Flammarion, 1995, 273 p.

ZUM KOLK Caroline, *Catherine de Médicis et sa maison : la fonction politique de l'hôtel de la reine au XVI<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris VIII, 2006, 2 vol.

### 3. Les princes de Conti

ACCORSI Sara, « Fortunata d'Este : nel nome di un errato pronostico », *Le donne estensi, donne e cavaliere, amori, armi et seduzioni*, Ferrara, Cirelli & Zanirato, 2007, 228 p.

ANDRE, *Chronologie historique des différents propriétaires de L'Isle-Adam*, Paris, 1809.

BAÏSSE-MACCHI Élisabeth, « Un prince du sang en Languedoc, Armand de Bourbon-Conti : de la débauche aux mortifications », *Annales du Midi*, tome 116, n° 248, octobre-décembre 2004, p. 437-452.

BARAY Bernard, *Au fil des ans. L'Isle-Adam-Parmain. Derniers seigneurs et temps nouveaux 1527-1945*, Pontoise, Valhermeil, 1990.

- BLANQUIE Christophe, « Le Prince de Conti et la conversion des réformés (1660-1666) », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, oct.-déc. 1995, pp. 571-576.
- CAPON Gaston et YVES-PLESSIS Robert, *Paris galant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Vie privée du prince de Conti, Louis-François de Bourbon (1717-1776)*, Paris, 1907.
- CASTELNAU Fernande, « Les Bourbon-Conti », *Histoire. Informations et documents*, août 1970, n° 8, p. 28-44.
- CHATENET-CALYSTE Aurélie, « Une appartenance ténue à la cour de France, Marie-Fortunée d'Este princesse de Conti (1731-1803) », *Temporalités*, n°6, 2009, p. 135-148.
- DARRAS Eugène, *Les seigneurs châtelains de L'Isle-Adam de 1014 à 1814*, Persan, 1939.
- DASSAS Frédéric, *Les résidences du prince de Conti*, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie sous la direction d'Antoine Schnapper, université Paris IV-Sorbonne, 1995, 82 p.
- ENGEL Claire-Éliane, « Un individualiste au XVIII<sup>e</sup> siècle : Louis-François de Bourbon, prince de Conti », *Versailles*, n° 24, 2e trimestre 1965, p. 9-15.
- FOURNIS Frédéric, *La Collection de Louis-François de Bourbon, Prince de Conti (1717-1776). Le cabinet d'art et de curiosités du Palais du Temple*, Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Antoine Schnapper. Université Paris IV Sorbonne, 1993, 2 vol.
- GICQUELAY Christophe, *Louis-François de Bourbon-Conti et les Lumières, 1717-1776*, maîtrise de maîtrise sous la direction d'Alain Cabantous, université de Paris X-Nanterre, 1996, 188 p.
- GICQUELAY Christophe, « Louis-François de Bourbon-Conti (1717-1776) : le modèle du prince éclairé ? », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, t. LXXX, 1997, p. 330-389.
- GICQUELAY Christophe, « La cour de Louis-François de Conti », *Les trésors des princes de Bourbon Conti*, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, Paris Somogy, 2000, 167 p, p. 10-18.
- GICQUELAY Christophe, « Louis-François de Bourbon Conti (1717-1776) : le modèle du prince éclairé ? » *L'Absolutisme éclairé*, Centre d'Histoire Judiciaire (CNRS), Actes des journées internationales tenues à Versailles du 1er au 4 juin 2000, Lille, 2002.
- HAECHLER Jean, *Le prince de Conti : un cousin encombrant*, Paris, Tallandier, 2006, 335 p.
- HOUDION Pierre, *La Dernière princesse de Conti Fortunée-Marie d'Este 1731-1803*, Paris, L'Harmattan, 2007, 231 p.
- LA FORCE Auguste de Caumont duc de, *Le grand Conti*, Paris, Émile-Paul frères, 1922, 342 p.
- LE BACON René, *Les princes de Conti en leur château d'Issy*, CRHIM, Issy-les-Moulineaux, 2000, 193 p.
- LEFORT Bernard, *Louis-François de Bourbon-Conti (1717-1776). Les ambitions d'un prince du sang*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean de Viguerie, 1993, Université de Lille III.
- Les Trésors des princes de Bourbon Conti*, Catalogue de l'exposition, Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, L'Isle-Adam, 28 mai-1er octobre 2000, Somogy éditions d'art, Paris, 2000, 167 p.
- MOUGEL François-Charles « Les Princes de Conti, seigneurs de Pézenas (1651-1783) », *Études sur Pézenas et sa région*, II, n° 1, 1971, Pézenas, Les Amis de Pézenas, p. 5-26.

MOUGEL François-Charles, « La fortune des princes de Bourbon Conti. 1655-1791 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, janvier-mars 1971, p. 30-49.

OLIVIER-VALENGIN Elyne, « Le château des princes de Bourbon Conti à L'Isle-Adam », *Les trésors des princes de Bourbon-Conti*, Paris, Somogy, L'Isle-Adam, Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq, 2000, p. 112-123.

ROUJON Jacques, *Conti, l'ennemi de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1941, 319 p.

SERE-DEPOIN, « Notes biographiques sur la princesse de Conti (Anne-Marie Martinozzi) », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, tome IX, 1886.

TERVER Pierre, *Le dernier prince de Conti à L'Isle-Adam. 1776-1789*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1987, 285 p.

TURRENTINE Herbert C., « The Prince de Conti: A Royal Patron of Music », *The Musical Quarterly*, vol. 54, n° 3 juillet 1968.

VERNET Thomas, "*Que leurs plaisirs ne finissent jamais*". *Spectacles de cour. Divertissements et Mécénat musical du Grand Siècle aux Lumières : l'exemple des princes de Bourbon-Conti*, thèse de doctorat de l'EPHE sous la direction de Catherine MASSIP, juin 2010 [non consultée].

VERNET Thomas, « Les collections musicales des princes de Conti », *Musiques-Images-Instruments*, 8, 2006, p. 63-60

*Vie privée et politique de Louis-François-Joseph de Conti, Prince du sang, et sa correspondance avec ses complices fugitifs. Ornée de son portrait, gravé d'après nature*, Turin et Paris, Garin, 1790.

WOODBIDGE John D., *Revolt in prerevolutionary France : the Prince de Conti's conspiracy against Louis XV, 1755-1757*, London, Johns Hopkins university press, 1995, 242 p.,

## VIII. LES CADRES DE LA CONSOMMATION

### 1. Finances et crédit

BOUCHARY Jean, *Manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. II. *Joseph-François-Xavier de Pestre, comte de Seneffe. Les Banquiers d'origine italienne et génoise. Louis-Benjamin Calmer. Jacques-Henri Wiedefeld. Simon-Emmanuel-Julien Le Normand. La Banque Boyd, Ker et Cie. Jean-Louis Grenus*, Paris, M. Rivière, 1940, 211 p.

BOUCHARY Jean, *Les Manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. III. *Jean-Frédéric Perregaux et le Comité des banquiers et des agents de change. La banque Tourton et Ravel. Les papiers de Barthélemy Huber. Les Delessert, Cottin, Jauge, Girardot et Haller. La banque Bontems, Mallet frères et Cie. L'agioteur Claude-Odile-Joseph Baroud, Les frères Monneron*. Paris, M. Rivière, 1943, 288 p.

FONTAINE Laurence, « Relations de crédit et surendettement en France: XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans FONTAINE Laurence, POSTEL-VINAY Gilles, ROSENTHAL Jean-Laurent. (dir.), *Des personnes aux institutions, Réseaux et culture du crédit du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Académie Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1996, 440 p, p. 206-219.

JORDAN William Chester, *Women and credit in pre-industrial and developing societies*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1993, 161 p.

LAURENCE Anne, MALTBY Josephine, RUTTERFORD Janette, *Women and their money 1700-1950: essays on women and finance*, Routledge, 2008, 336 p.

LEMIRE Beverly, PEARSON Ruth et CAMPBELL Gail, *Women and credit : researching the past, refiguring the future*, Oxford, Berg, 2002, 330 p.

LEMIRE Beverly, *The business of everyday life : gender, practice and social politics in England, c.1600-1900*, Manchester, Manchester university press, 2005, 257 p.

LEULLIOT P., « Le crédit privé parisien, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'histoire sociale*, Année 1944, Vol. 6, n° 1, p. 101-104.

PIETRI Valérie, « "Sage Mesnage" ou dissipation : consommation nobiliaire et crédit d'après les livres de raison dracénois au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Provence Historique*, 207, janvier-mars 2002, p. 87-104.

POSTEL-VINAY Gilles, ROSENTHAL Jean-Laurent, HOFFMAN Philip, « Économie et Politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840 », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 1994, Vol. 49, n°1, p. 65-98

POSTEL-VINAY Gilles, ROSENTHAL Jean-Laurent, HOFFMAN Philip, *Des marchés sans prix : une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001, 446 p.

## 2. Fournisseurs et monde de la boutique ; shopping

ANGIOLINI Franco, ROCHE Daniel, *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, EHESS, 1995, 593 p.

BERG Maxine and CLIFFORD Helen, « Selling Consumption in the Eighteenth Century: Advertising and the Trade Card in Britain and France », *Cultural & Social History*, 4 (2007), 145-170.

BERG Maxine, « Shopping is a place to go : shopping, fashion and advertising », BERG Maxine (dir.), *Luxury and pleasure in eighteenth-century England*, Oxford, Oxford university press, 2005, 373 p., p. 247-278.

CASTELLUCCIO Stephane (ed.), *Le commerce du luxe à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Echanges nationaux et internationaux*, Lang Peter, 2009, 421 p.

CHASSAGNE Serge, *Oberkampf, un entrepreneur capitaliste au Siècle des Lumières*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980, 349 p.

CHASSAGNE Serge, *Une femme d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle. La correspondance de Madame de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, Toulouse, Privat, « Résurgences », 1981, 160 p.

COHEN L., « La répartition des métiers et des professions à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Révolution française*, 1934.

COQUERY Natacha, « Fashion, Business, Diffusion : An Upholsterer Shop in Eighteenth-Century Paris », dans GOODMAN Dena, NORBERG Kathryn (éd.), *Furnishing the Eighteenth Century, what furniture can tell us about the European and American past*, New York, Routledge, 2007, 245 p.



COQUERY Natacha, « Hôtel, luxe et société de cour : le marché aristocratique parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire & Mesure*, 1995, Vol.10, n° 3, p. 339-369.

COQUERY Natacha, « Le marché de consommation aristocratique parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle et la naissance de l'art publicitaire », *Correspondre jadis et naguère*, Paris, éditions du CTHS, 1997, p. 67-83.

COQUERY Natacha, « The aristocratic hôtel and its artisans in eighteenth-century Paris : the market ruled by court society », dans CROSSICK Geoffrey (éd.), *The Artisan and the European Town, 1500-1900*, Aldershot, Scolar Press, *Historical Urban Studies*, 1997, p. 92-115.

COQUERY Natacha, « French Court Society and Advertising Art : the Reputation of Parisian Merchants at the End of the Eighteenth Century », dans WISCHERMANN Clemens, SHORE Elliott (éd.), *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, 225 p., p. 96-112.

COQUERY Natacha, « Qu'est-ce que le « remarquable » en économie ? La boutique dans le paysage urbain à Paris d'après les guides du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans CHABAUD Gilles, COHEN Évelyne, COQUERY Natacha, PENEZ Jérôme (dir.), *Les guides imprimés du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Villes, paysages, voyages*, Paris, Belin, 2000, 703 p.

COQUERY Natacha, « Mode, commerce, innovation : la boutique parisienne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aperçu sur les stratégies de séduction des marchands parisiens de luxe et de demi-luxe », dans HILAIRE-PÉREZ Liliane, GARÇON Anne-Françoise dir., *Les chemins de la nouveauté. Innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, éditions du CTHS, 2003, p. 187-206.

COQUERY Natacha, « The Language of Success : Marketing and Distributing Semi-Luxury Goods in Eighteenth-Century Paris », *Journal of Design History*, vol. 17, n°1, 2004, p. 71-89, Special Issue : Disseminating Design : The French Connection.

COQUERY Natacha, *La boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Habilitation à diriger des recherches, juin 2006, 4 vol., exemplaire dactylographié.

DAUTRESME Olivier, « Une boutique de luxe dans un centre commercial à la mode : l'exemple du « magasin d'effets précieux » au Palais Royal au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans COQUERY Natacha (dir.), *La boutique et la ville : commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, CEHVI, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, Université François Rabelais, 2000, 505 p.

DESCAT Sophie, « La boutique magnifiée. Commerce de détail et embellissement à Paris et à Londres dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, 2002/2 - n° 6, p. 69-86.

CORCY Marie-Sophie, DOUYERE-DEMEULENAERE Christiane et HILAIRE-PEREZ Liliane (dir.), *Les archives de l'invention, écrits, objets et images de l'activité inventive*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2006, 613 p., p. 559-571.

HILAIRE-PEREZ Liliane, « La boutique des inventeurs à Londres et à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : jeux de l'enchantement et de la raison citoyenne », dans COQUERY Natacha (dir.), *La boutique et la ville : commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, CEHVI, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, Université François Rabelais, 2000, 505 p.

JONES Colin, « The Great Chain of Buying : Medical Advertisement, the Bourgeois Public Sphere, and the Origins of the French Revolution », *The American Historical Review* 1996, n°101 (1), p. 13-40.

JONES Colin, « Sans-culottes, sans café, sans tabac : Shifting Realms of Necessity and Luxury in Eighteenth-Century France », dans BERG Maxine et CLIFFORD Helen (dir.), *Consumers and luxury: consumer culture in Europe 1650-1850*, Manchester, Manchester university Press, 1999, 260 p., p. 37-62.

JONES Jennifer, « Coquettes and Grisettes: women buying and selling in ancien regime Paris », dans GRAZIA Victoria de and FURLOUGH Ellen (eds.), *The Sex of Things: Gender and Consumption in Historical Perspective*, London and Berkeley, University of California Press, 1996, 443 p.

MARTIN Jean-Clément, « Le commerçant, la faillite et l'historien », *Annales ESC*, n°6, novembre-décembre 1980, p 1251-1268.

MC CLOSKEY Deirdre Nansen, *Knowledge and persuasion in economics*, Cambridge, Cambridge university press, 1994, 445 p.

SAUPIN Guy, « Pratiques publicitaires dans les métiers du luxe dans trois villes provinciales dans l'Ouest de la France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BLONDE Bruno et COQUERY Natacha (dir.), *Retailers and consumer changes in medieval and early modern Europe*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme, Villes et territoires, 2005, 259 p., p. 103-121.

SCOTT Katie; « The Waddesdon Manor Trade Cards: More than one history »; *Journal of Design History*, 23; 2004; 91-104.

WALKER R. B., « Advertising in London newspapers, 1650-1750 », *Business history*, vol XV, n°1, janvier 1973, p. 112-130.

WALSH Claire, « Shopping et tourisme : l'attrait des boutiques parisiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans COQUERY Natacha (dir.), *La boutique et la ville : commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, CEHVI, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, Université François Rabelais, 2000, 505 p.

WALSH Claire, « The advertising and marketing consumer goods in the 18th century London », dans WISCHERMANN Clemens, SHORE Elliott (éd.), *Advertising and the European City. Historical Perspectives*, Aldershot, Ashgate, 2000, 225 p.

WISHERMANN Clemens, SHORE Elliott, *Advertising and the European City, Historical perspectives*, Aldershot, historical urban studies, Ashgate, 2000, 225 p.

### 3. Femmes, consommation, luxe

AKKERMAN Tjitske, *Women's vices, public benefits : women and commerce in the French Enlightenment*, Amsterdam, Het Spinhuis, 1992, 145 p.

APPLEBY Joyce « Consumption in early modern social thought », dans BREWER John et PORTER Roy (eds.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p., p. 162-73.

ASSOULY Olivier, *Le luxe : essais sur la fabrique de l'ostentation*, Paris, Institut français de la mode, Regard, 2004, 410 p.

BACHELOR Jennie et KAPLAN Cora, *Women and material culture, 1660-1830*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, 223 p.

- BERG Maxine (dir.), *Luxury and pleasure in eighteenth-century England*, Oxford, Oxford university press, 2005, 373 p.
- BERG Maxine et EGER Elizabeth, « The Rise and Fall of the Luxury Debates », dans BERG Maxine et EGER Elizabeth, *Luxury in the eighteenth century : debates, desires and delectable goods*, Basingstoke, Palgrave, 2003, 259 p.
- BERG Maxine et EGER Elizabeth, *Luxury in the eighteenth century : debates, desires and delectable goods*, Basingstoke, Palgrave, 2003, 259 p.
- CASTAREDE Jean, *Histoire du luxe en France : des origines à nos jours*, Paris, Eyrolles, 2006, 391 p.
- CHATENET Aurélie, « La femme, maîtresse de maison ? », *Histoire économie et société*, 2009/4, p. 21-34.
- COLLINS James, « The Economic Role of Women in Seventeenth Century France », *French Historical Studies*, 16, 1989, p. 435-470.
- FINN Margot, « Men's things : masculine possession in the consumer Revolution », *Social History*, 25, n°2, mai 200, p. 133-155.
- GOUBERT Jean-Pierre, *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988, 191 p.
- GRAZIA Victoria de et FURLOUGH Ellen (eds.), *The Sex of Things: Gender and Consumption in Historical Perspective*, London and Berkeley, University of California Press, 1996, 443 p.
- KOWALESKI-WALLACE Elizabeth, « Women, china, and consumer culture in Eighteenth-century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n°2, hiver 1995-1996, p. 153-167.
- KOWALESKI-WALLACE Elizabeth, *Consuming Subjects: Women, Shopping, and Business in the Eighteenth Century*, New York, Columbia university press, 1997, 185 p.
- MARSEILLE Jacques, *Le luxe en France, du siècle des Lumières à nos jours*, Paris, ADHE, 1999, 324 p.
- MC KENDRICK Neil, « Home demand and economic growth: a new view of the role of women and children in the Industrial Revolution », dans MC KENDRICK Neil (ed.), *Historical Perspectives: Studies in English Thought and Society in Honour of J. H. Plumb*, London, Europa, 1974, 319 p., p. 152-210.
- PERROT Philippe, *Le luxe : une richesse entre faste et confort, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Éd. du Seuil, 1995, 249 p.
- POINTON Marcia, *Strategies for Showing : Women, Possession and Representation in English Visual Culture, 1665-1800*, Oxford, Oxford University, 1997, 139 p., p. 131-171.
- RETFORD Kate, « Patrilineal Portraiture? Gender and Genealogy in the Eighteenth-Century Country House », dans STYLES John et VICKERY Amanda, *Gender, taste, and material culture in Britain and North America : 1700-1830*, New Haven, Yale university press, 2006, 358 p., p. 323-352.
- STYLES John et VICKERY Amanda, *Gender, taste, and material culture in Britain and North America : 1700-1830*, New Haven, Yale university press, 2006, 358 p.
- ULRICH Laurel Thatcher, « Hannah Barnard's Cupboard : Female Property and Identity in Eighteenth-century New England », dans HOFFMAN Ronald, SOBEL Mechal & TEUTE Fredrika J.

(ed.), *Through a glass darkly : reflections on personal identity in early America*, London, the University of North Carolina press, 1997, 464 p., p. 238-273.

VICKERY Amanda, « A possession of one's own : women and consumer behaviour in England 1660-1770 », *The Journal of British Studies*, vol. 25, No. 2, Avr. 1986, p. 131-156.

VICKERY Amanda, « Women and the world of goods: a Lancashire consumer and her possessions, 1751-81 », dans BREWER John et PORTER Roy (eds.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993, 564 p. p. 274-301.

VICKERY Amanda, « His and hers, consumption and household accounting in eighteenth-century England », *Past and present*, 2006, supplement 1, p. 12-38.

WEATHERHILL Lorna, « The Meaning of Consumer Behaviour in Late Seventeenth- and Early Eighteenth-Century England », dans BREWER John et PORTER Roy (eds.), *Consumption and the World of Goods*, New York, London, Routledge, 1993 Routledge, 564 p., 206-227.

WEATHERILL Lorna, « A possession of one's own : women and consumer behaviour in England 1660-1740 », *The journal of British studies*, vol. 25, n°2, April 1996, p. 131-156.

#### 4. Le service domestique, la maison

FAIRCHILDSS Cissie, *Domestic enemies, servants and theirs masters in old regime France*, Baltimore, the John Hopkins University Press, 1984, 325 p.

GUTTON Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 252 p.

MAZA Sara, *Servants and masters in Eighteenth-century France, the uses of loyalty*, Princeton University, 1983, 368 p., p. 303.

MELDRUM Tim, *Domestic service and gender, 1660-1750, Life and work in the london household*, , 2000, Edinburgh, Women and men in history, 220 p

PETITFRERE Claude, *L'œil du maître, maîtres et serviteurs de l'époque classique au romantisme*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1986, 251 p.

SABATTIER Jacqueline, *Figaro et son maître, les domestiques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris Perrin, 1984, 337 p.

### **IX. ASPECTS DE LA CONSOMMATION**

#### 1. La consommation alimentaire

ABAD Reynald, « Les tueries à Paris sous l'Ancien Régime ou pourquoi la capitale n'a pas été dotée d'abattoirs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire, Economie et Société*, 1998, n°4, p 649-676.

ABAD Reynald, « Un indice de la déchristianisation ? L'évolution de la consommation de viande en Carême sous l'Ancien Régime », *Revue Historique*, CCCI/2,1999, p. 237-275.

ABAD Reynald, *Le grand marché, l'approvisionnement alimentaire sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002, 1030 p.

ALCOUFFE Daniel, « La naissance de la table à manger au XVIII<sup>e</sup> siècle », *La table et le partage*, Paris, La documentation française, 1986, p. 57-65.

« Alimentation et cuisine », n<sup>o</sup> spécial, *XVIII<sup>e</sup> siècle*, n<sup>o</sup>15, 1983.

ALMEIDA-TOPOR Hélène d', *Le goût de l'étranger. Les saveurs venues d'ailleurs depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2006, 350 p.

ARMINJON Catherine, *L'utile et l'agréable : le décor de la table du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, La Table et le partage. Rencontres de l'École du Louvre, Paris, La Documentation française, 1986, 213 p., p. 67-78.

ARMINJON Catherine, SAULE Béatrix (dir.), *Tables royales et festins de cour en Europe, 1661-1789*, actes du colloque international, Versailles, 25-26 février 1994, Paris, La Documentation française, 2005, 423 p.

AYMARD Maurice, « Pour une histoire de l'alimentation : quelques remarques de méthode », *Annales ESC*, n<sup>o</sup> 2-3, mars-juin 1975, p. 431-444.

AYMARD Maurice, GRIGNON Claude et SABAN Françoise (dir.), *Le temps de manger ; alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme/Institut national de la recherche agronomique, 1993, 326 p., p. 196-226.

BAYARD Françoise, « Boire à Lyon à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, p. 287-299.

BELMAS Elisabeth, « La police du Carême en France sous l'Ancien Régime », *Homo Religiosus, autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, 724 p., p. 234-242.

BENNASSAR Bartolomé, JOY, « Contribution à l'histoire de la consommation alimentaire du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1975, vol 30, n<sup>o</sup>2, p. 402-430.

BIOLLAY Léon, « Les anciennes Halles de Paris », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1876, tome 3, pp 293-355.

BONNAIN Rolande, « L'alimentation : « des topographies médicales » du XVIII<sup>e</sup> siècle aux recherches actuelles », EIZNER Nicole (textes réunis par), *Voyage en alimentation*, Paris, A.R.F Editions, 1995, 318 p., p. 83-89.

BRUEGEL Martin et LAURIOUX Bruno (dir.), *Histoire et identités alimentaires en Europe*, Paris, Hachette, 2002, 280 p.

BRUEGEL Martin et STANZIANI Alessandro (dir.), « La sécurité alimentaire entre santé et marché », *numéo spécial de la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre 2004.

CAMPORESI Piero, *Le goût du chocolat : l'art de vivre au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 2008, 285 p.

CHEMLA Guy, *Les ventres de Paris: les Halles, Rungis, l'histoire du plus grand marché du monde*, Glénat, 1994, 222 p.

CORBEAU Jean-Pierre, POULAIN Jean-Pierre, *Penser l'alimentation, Entre imaginaire et rationalité*, Editions Privat, Toulouse, 2002, 209 p.

- COUNIHAN Carole M., KAPLAN Steven L. (ed.), *Food and gender, identity and power*, Amsterdam, Harwood, Academic Publishers, 1998, 168 p.
- COUPERIE Pierre, « Les marchés de pourvoierie : viande et poisson chez les Grands au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 19, 1964, p. 467-477.
- DROUARD Alain, *Les Français et la table. Alimentation, cuisine et gastronomie du Moyen Age à nos jours*, Paris, Ellipses, 2005, 152 p.
- FERRIERES Madeleine, *Histoire des peurs alimentaires, du Moyen Age à l'aube du XXe siècle*, Le Seuil, 2002, 472 p.
- FERRIERES Madeleine, « Les confitures et l'économie domestique d'Olivier de Serres », dans BELMONT Alain, *Autour d'Olivier Serres. Pratiques agricoles et pensée agronomique du Néolithique aux enjeux actuels. Actes du colloque du Pradel (27-29 sept. 2000)*, Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 2002, p. 358-370.
- FIGEAC Michel, « Les pratiques alimentaires de la noblesse provinciale à la fin du règne de Louis XIV : l'exemple de la Guyenne », *XVII<sup>e</sup> siècle*, oct-déc. 2002, n°217, p. 643-654.
- FINK Béatrice, « Lecture iconographique des livres de cuisine français des Lumières », dans *Livres des recettes de cuisine en Europe du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Actes du congrès de Dijon, Papilles 10-11, 1996, p. 91-101.
- FISCHLER Claude, *L'omnivore, le goût, la cuisine et le corps*, Paris, O. Jacob, 1993 (réed. 2001), 440 p.
- FLANDRIN Jean-Louis, *Chronique de Platine Pour une gastronomie historique*, Paris, Odile Jacob, 1992, 328 p.
- FLANDRIN Jean-Louis, « De la diététique à la gastronomie ou la libération de la gourmandise », dans FLANDRIN Jean-Louis, MONTANARI Massimo, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 2001, 915 p., p. 683-703.
- FLANDRIN Jean-Louis, « La distinction par le goût », ARIES Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée*, t. 3, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Le Seuil, 1986, 634 p.
- FLANDRIN Jean-Louis, « La diversité des goûts et des pratiques alimentaires en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1983, t. XXX, p. 66-83.
- FLANDRIN Jean-Louis, HYMAN Philip et Mary (textes présentés par), *Le cuisinier François*, Paris, Montalba, 1983, 543 p.
- FLANDRIN Jean-Louis, « Le goût et la nécessité: réflexions sur l'usage des graisses dans les cuisines de l'Europe occidentale (XIV-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Annales ESC*, tome XXXVIII, 1983, p. 369-401.
- FLANDRIN Jean-Louis, « Les fruits et légumes dans l'alimentation des élites sociales du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Daniel MEILLER, Paul VANNIER, *Le grand livre des fruits et légumes*, Besançon, La Manufacture, 1991, 412 p., p. 157-162.
- FLANDRIN Jean-Louis, « Le sucre dans les livres de cuisine français, du XIV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle » *Le sucre et le sel, Jatba travaux d'ethnobiologie*, 35e année, volume XXXV, 1988.
- FLANDRIN Jean-Louis, *L'ordre des mets*, Paris, Odile Jacob, 2002, 278 p.

- FLANDRIN Jean-Louis, MONTANARI Massimo (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Fayard, 1996, 915 p.
- FRANKLIN Alfred, *La vie privée d'autrefois du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, d'après des documents originaux ou inédits, 3, *La cuisine*, Paris, 1888, 265 p.
- GARNIER Bernard, « Des bœufs pour Paris. Commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », dans Annie ANTOINE (dir.), *Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 106, n° 1, 1999, pp 101-120.
- GARNIER Bernard, « L'approvisionnement de Paris en moutons, 1780-1820 », *Annales de Normandie*, mai 1990, n°2, p 83-101.
- GARNIER Bernard, « Viande et bêtes. Variations saisonnières de l'approvisionnement de Paris aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, PUF, 1993, p. 147-170.
- GILLET Philippe, *Par mets et par vins. Voyage gastronomique en Europe (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles)*, Payot, 1985, 235 p.
- GIRARD Alain, « Le triomphe de la cuisinière bourgeoise, livres culinaires, cuisine et société en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1977, p. 497-521.
- GRENIER Jean-Yves, « Consommation et marché au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire et mesure*, tome X, 1995, n°3-4, p. 371-380.
- GRIECO Allen J., REDON Odile, TONGIOGI TOMASI Lucia, *Le monde végétal (XVI-XVII<sup>e</sup> siècle), savoirs et usages sociaux*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 1993, 184 p.
- HARDOUIN Michelin, « Culture des abricotiers à Triel », *Journal de la Société centrale d'horticulture de France*, novembre 1879, Paris, E. Donnaud, 1880, 4 p.
- HAVELANGE Carl, « Manger au XVIII<sup>e</sup> siècle : quelques éléments d'interprétation d'un discours médical », *Anthropozoologica*, 1988, p. 155-161.
- HEMARDINQUER Jean-Jacques, « Faut-il démythifier le porc familial d'Ancien Régime ? », *L'alimentation et ses problèmes. Actes du quatre-vingt-treizième congrès national des sociétés savantes*, Tours 1968, Paris, Bibliothèque Nationale, 1971, p. 9-37.
- HEMARDINQUER Jean-Jacques, « Pour une histoire de l'alimentation », *Cahiers des Annales*, n°28, Colin, 1970, 318 p.
- « Histoire de l'alimentation », n° spécial, *Annales ESC*, mai-juin 1961, p 545-977.
- HUETZ DE LEMPS Alain, « Boissons coloniales et essor du sucre », dans FLANDRIN Jean-Louis, MONTANARI Massimo, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, 915 p., p. 636.
- HYMAN Philip et Mary, « Imprimer la cuisine : les livres de cuisine en France entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct. déc. 1977, p.497-521.
- JOUHAUD Christian, « Des besoins et des goûts : la consommation d'une famille de notables bordelais dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVII, oct-déc 1980, p. 631-646.

- KAPLAN L Steven, *Les ventres de Paris : pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1984, 702 p.
- KIM Bok-Rae, *Les consommations alimentaires de Paris au XVIII<sup>e</sup> et début XIX<sup>e</sup>*, Thèse de Doctorat d'histoire, Paris I, 1995, exemplaire dactylographié.
- LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vigneron, histoire du vignoble français*, Paris, le Grand livre du mois, 2006 [1<sup>ère</sup> ed. 1988], 714 p.
- LAURIOUX Bruno, « Les menus de banquets dans les livres de cuisine de la fin du Moyen Age », dans AURELL Martin, DUMOULIN Olivier et THELAMON Françoise (dir.), *La sociabilité à table. Commensalité et convivialité à travers les âges*. Actes du colloque de Rouen, 14-17 novembre 1990, Rouen, 1992, 392 p.
- LAURIOUX Bruno, *Manger au Moyen Age : pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Hachette, 2002, 298 p.
- LAZAREFF Alexandre, « La Romanée-Conti », dans *Les trésors des princes de Bourbon-Conti*, exposition, L'Isle-Adam, Musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq, 2000, Paris, Somogy, L'Isle-Adam, 167 p, p. 24-25.
- LE MAO Caroline, « Les nouvelles habitudes alimentaires à Bordeaux, à l'aube du siècle des Lumières », dans *La table et les ports. Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2006, 300 p., p. 27-42.
- LEVI-STRAUSS Claude, *Mythologiques, 1, Le cru et le cuit*, Plon, 1964, 402 p. ; 3. *L'origine des manières de table*, Plon, 1968, 479 p.
- Livres en bouche. Cinq siècles d'art culinaire français du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2001, 251 p.
- MARENCO Claudine, *Manières de table, modèles de mœurs, 17e-20e siècle*, Cachan, Editions de l'E.N.S Cachan, 1992, 308 p.
- MAURO Frédéric, *Histoire du café*, Paris, Desjonquères, 1991, 249 p.
- MEAD Margaret, *L'anthropologie comme science humaine*, Paris, Payot, 1971, 272 p.
- MENELL Stephen, *Français et Anglais à table du Moyen Age à nos jours*, Paris, Flammarion, 1987, 537 p.
- MEYER Jean, *Histoire du sucre*, Paris, Desjonquères, 1989, 335 p.
- MEYZIE Philippe, « A la table des élites bordelaises à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *La culture matérielle dans le Midi de la France à l'époque moderne*, numéro spécial des *Annales du Midi*, t. CXV, n°241, p. 69-88.
- MEYZIE Philippe, « La noblesse provinciale à table : les dépenses alimentaires de Joséphine de Galathea (Bordeaux 1754-1763) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007, n°2, (54-2) p. 32-54.
- MEYZIE Philippe, « La table de la Jurade, haut-lieu de la gastronomie bordelaise au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La table et les ports. Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, presses Universitaires de bordeaux, 2006, p. 63-81.



- MEYZIE Philippe, *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales (1700-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 428 p.
- MEYZIE Philippe, « Les cadeaux alimentaires dans le Sud-Ouest aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle : sociabilité, pouvoirs et gastronomie », *Histoire, économie et société*, 1, 2006, p. 33-51.
- MONTANARI Massimo, *La Faim et l'abondance: Histoire de l'alimentation en Europe*, Paris, Seuil, 1995, 289 p.
- MONTANARI Massimo, CAPATTI Alberto, *La cuisine italienne : histoire d'une culture*, Paris, Seuil, 2002 [ed. Italienne 1999], 422 p.
- MONTENACH Anne, *Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle : l'économie du quotidien*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, 415 p.
- MORIN Christophe, « La glacerie, une nouvelle fabrique monumentale », dans Daniel RABREAU (dir.), *Paris capitale des arts sous le règne de Louis XV : peinture, sculpture, architecture, fêtes, iconographie*, Annales du Centre Ledoux, t. I, Bordeaux, Art & arts, 1997, 237 p., p. 211-218
- MORINEAU Michel, « Cendrillon devenue fée : la pomme de terre au XVIII<sup>e</sup> siècle », MORINEAU Michel (dir.), *Pour une histoire économique vraie*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1985, 512 p., p. 121-140.
- MUSSET Benoît, « La représentation du vin de Champagne en bouteilles dans les petits appartements du roi à Versailles », dans BOUNNEAU Christophe, FIGEAC Michel (dir.), *Le verre et le vin de la cave à la table du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, p. 81-94.
- NEVEUX Henri, « L'alimentation du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1973, n°3, p 336-379.
- ORY Pascal, *Le discours gastronomique français*, Gallimard, 1998, 203 p.
- PERONNET Michel, « La broche, l'épée et le goupillon, des interdits alimentaires ordonnés par Dieu, l'Eglise et le roi », dans BLANCHARD Anne, MICHEL Henri et PELAQUIER Elie (dir.), *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne*, actes du colloque de 1993, Centre d'histoire de l'Université Paul Valéry, Montpellier, 1994, 283 p., p. 251-285.
- PERRON Françoise (dir.), *Les Français, la terre et la mer, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, 902 p.
- PFIRSCH Jean-Vincent, *La saveur des sociétés : Sociologie des goûts alimentaires en France et en Allemagne*, Presses Universitaires de Rennes, 1997, 206 p.
- PHILIPPE Robert, « Une opération pilote : l'étude du ravitaillement de Paris au temps de Lavoisier », *Annales E.S.C.*, 1961, p.564-568, repris dans *Pour une Histoire de l'alimentation*, p. 60-67.
- QUELLIER Florent, *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Ile de France vers 1600 vers 1800*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 464 p.
- QUELLIER Florent, « Des pêches de Corbeil à Montreuil-aux-pêches. Adaptation des productions horticoles à la demande parisienne (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires de Paris et l'Ile-de-France*, 2007, n°58, p.339-368.
- QUELLIER Florent, *La table des Français. Une histoire culturelle (XV<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 274 p.

QUELLIER Florent, « Le jardin fruitier-potager, lieu d'élection de la sécurité alimentaire à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-3, juillet-septembre 2004, p. 66-78.

REDON Odile et LAURIOUX Bruno, « Histoire de l'alimentation entre Moyen Age et Temps modernes. Regards sur trente ans de recherches », dans *Le désir et le Goût. Une autre histoire (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2005, p. 53-96.

REDON Odile, SALLMANN Lise, STEINBERG Sylvie, *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, actes du colloque international à la mémoire de Jean-Louis Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2005, 403 p.

REVEL Jean-François, *Un festin en paroles: Histoire littéraire de la sensibilité gastronomique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Hachette, 1982, 277 p.

ROCHE Daniel, « Le vin, le pain et le goût », dans Jean-Paul MAYAUD, *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, 558 p.

ROUYER Marie-Claire, « Arts de la table, féminité et gentility en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans ROUYER Marie-Claire (dir.), *Foods for thought ou les avatars de la nourriture*, Talence, Université Michel-de-Montaigne, Bordeaux III, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, 287 p., p. 31-47.

SEE Henri, « Le commerce du beurre et des salaisons de Bretagne », dans Julien HAYEM (dir.), *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, 12<sup>e</sup> série, Paris, Hachette, 1926, p. 175-185.

SMETS Joseph, « A la table d'un seigneur languedocien en 1766 : les comptes du cuisinier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 48-4, octobre-décembre 2001, p. 32-49.

STEINMETZ Rudy, « Conceptions du corps à travers l'acte alimentaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t.XXXV, janv.-mars 1988, p. 3-35.

STOUFF Louis, *Ravitaillement et alimentation en Provence*, 1970, 509 p.

VERDIER Yvonne, « Pour une ethnologie culinaire » *L'homme*, 9(1), p-49-57.

*Versailles et les tables royales en Europe XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Editions de la Réunion des musées nationaux, 1993, 387 p.

WEATHON Barbara Ketchman, *L'office et la bouche. Histoire des mœurs de table, 1300-1789*, Paris, Calmann-Levy, 1983 (traduction française 1984), 380 p.

## 2. Résidences et architecture

AMIC Yolande (dir.), *Grands ébénistes et menuisiers parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1740-1790*, Paris, Union centrale des arts décoratifs, 1956.

ANDIA Béatrice de, « Des cultures aux jardins d'agrément », dans CONSTANS Martine (dir.), *Jardiner à Paris au temps des rois*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p.

AUSLANDER Leora, *Taste and power: furnishing Modern France*, Berkeley, University of California Press, 1996, 495 p.

BABELON Jean-Pierre (dir.), *Le château en France*, Paris, Berger, Levrault, 1986, 421 p.

- BARIDON Michel, *Histoire des jardins de Versailles*, Arles, Actes Sud, 2003, 347 p.
- BENEZIT Emmanuel, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Gründ, 1976, 10 vol.
- BEURDELEY Michel, *Georges Jacob 1739-1814 et son temps*, Paris, Ed. M. Hayot, 2002, 174 p.
- BIGET BEAUJARD Georges, Daniel, *Triel sur-Seine, son histoire ses légendes*, éditions du Verhermeil, 2001 [1<sup>ère</sup> ed. 1985], 172 p.
- CABESTAN Jean-François, « Instantané sur une chambre à coucher aristocratique », *AMC Moniteur*, n° 178, avril 2008, p. 156.
- CARBONNIER Youri, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, 511 p.
- CASTELLUCCIO Stéphane, « Royales impériales », *Revue de l'Art*, 1998, vol. 119, n° 119, p. 43-55.
- CHASTEL André (dir.), *L'Eglise et le château X-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux, Sud Ouest, 1988, 224 p.
- COCULA Anne-Marie et COMBET Michel (textes réunis par), *Le château au quotidien : les travaux et les jours : actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*, Bordeaux, Ausonius, 325 p.
- COCULA Anne-Marie et COMBET Michel (textes réunis par), *Le château au féminin*, actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2004, 286 p.
- COCULA Anne-Marie et COMBET Michel (textes réunis par), *Le château et la nature*, actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, Bordeaux, Ausonius, 2005, 372 p.
- CONSTANS Martine (dir.), *Jardiner à Paris au temps des rois*, catalogue de l'exposition, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p.
- CONTANS M., « L'hôtel de Rothelin-Charolais », dans *La rue de Grenelle*, Paris, Délégation à l'action artistique, 1980, 55 p.
- COQUERY Emmanuel, « Rien d'éclatant ne manque... l'esthétique et le statut des arts du décor en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Un temps d'exubérance, les arts décoratifs sous Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 479 p.
- COQUERY Natacha, *L'espace du pouvoir, de la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1780*, Paris, Seli-Arslan, 2000, 221 p.
- CUCHE François-Xavier (textes réunis par), *La vie de château, architecture, fonctions et représentations des châteaux et des palais du Moyen Age à nos jours*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1998, 283 p.
- DELON Michel, *L'invention du boudoir*, Cadeilhan, Zulma, 1999, 139 p.
- DELMAS Jean-François, « Le mécénat des financiers au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude comparative de cinq collections de peinture », *Histoire, économie et société*, 1995, n° 14-1, p. 51-70.
- DUMOULIN, « Signalement de la vente de l'hôtel Grimod de la Reynière », *Commission du Vieux Paris*, juin 1928, p. 138-139.

- ELEB Monique et DEBARRE Anne, *Architectures de la vie privée, maisons et mentalités, XVII-XIXe siècles*, Paris, Hazen, 1999 [1ère édition 1989], 311 p.
- Fenêtres de Paris XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Commission du Vieux Paris, Cahiers de la Rotonde, n°18, 1997, 123 p.
- FERAY Jean, *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris : Berger-Levrault, 1997, 405 p.
- FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2006, 362 p.
- FRANC Jean-Michel, *Dictionnaire des menuisiers, ébénistes, sculpteurs, tourneurs et doreurs du XVIII<sup>e</sup> siècle : Paris et province*, Dijon, J.-M. Franc, 2000, 2 vol.
- GALLET Michel, *Demeures parisiennes à l'époque de Louis XVI*, Paris, le Temps, 1964, 208 p.
- GALLET Michel, *Les architectes parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995, 494 p.
- GANAY Ernest de, *Les jardins à la française en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Van Oest, 1943, 115 p.
- GOODMAN Dena Kathryn Norberg, *Furnishing the eighteenth century : what furniture can tell us about the European and American past*, New York, Routledge, 2007, 245 p.
- GRUBER Alain-Charles, *Les grandes fêtes et leurs décors à l'époque de Louis XVI*, Genève, Droz, 1972, 244 p.
- HAUTECOEUR Louis, *Histoire de l'architecture classique en France, tome IV, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : le style Louis XVI, 1750-1792*, Paris, A. et J. Picard, 1952, 573 p.
- HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Quentin, 1887-1890, 4 vol.
- JACQUE Bernard (dir.), *Les papiers peints en arabesques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rixheim, Musée du Papier Peint, Paris, ed. La Martinière, 1995, 190 p.
- JOHNSON Ellen, « The Taste for Bringing the Outside In : Nationalism, Gender and Landscape Wallpaper (1700-1825) », dans BACHELOR Jennie et KAPLAN Cora, *Women and material culture, 1660-1830*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, 223 p.
- JOUDIOU Gabrielle, « Jardins du XVIII<sup>e</sup> siècle à Paris », dans CONSTANS Martine (dir.), *Jardiner à Paris au temps des rois*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003, 277 p., p. 157-177.
- KJELLBERG Pierre, *Le mobilier français du XVIII<sup>e</sup> siècle, dictionnaire des ébénistes et des menuisiers*, Ed de l'amateur, 2002, t. 2, De la transition Louis XV-Louis XVI à 1925, 280 p.
- KOWALESKI-WALLACE Elizabeth, « Women, china, and consumer culture in Eighteenth-century England », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n°2, Winter 1995-1996, p. 153-167.
- LAFON Henri, *Les décors et les choses dans le roman français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, SVEC, 297, 1992, 437 p.
- LEBEURRE Alexia, *Le décor intérieur des demeures à la mode dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Paris-Ile de France)*, thèse d'histoire de l'art, 2006, 6 vol., exemplaire dactylographié.

LEDOUX-LEBARD Denise, *Les ébénistes parisiens 1795-1840, leurs œuvres et leurs marques : ouvrage contenant 1500 notices présentées dans l'ordre alphabétique enrichies de reproductions d'estampilles et de factures*, Paris, Gründ, 1951, 324 p.

LEFUEL Hector, *Georges Jacob ébéniste du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Morancé, 1923, 423 p.

LEPROUX Guy-Michel, BELHOSTE Jean-François, « La fenêtre parisienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Fenêtres de Paris, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Commission du Vieux Paris, Cahiers de la Rotonde, 1997, 123 p.

LEVY Paul Françoise et SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle, 1983, 345 p.

MARTIN Christophe, *Espaces du féminin dans le roman français du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, Studies on Voltaire and the Eighteenth century, 2004, 527 p.

MORIN Christophe, *Les bâtiments d'utilité : accès et abords du château au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas de l'Ile-de-France*, thèse de doctorat art et archéologie, Université de Paris-I, 2002, 3 vol.

MORIN Christophe, *Au service du château, l'architecture des communs en Ile-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 469 p.

MOSSER Monique, « Les jardins pittoresques 1760-1820 », BABELON Jean-Pierre (dir.), *Le château en France*, Paris, Berger, Levrault, 1986, 421 p.

MOSSER Monique, TEYSSOT Georges, *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 2002 [1<sup>ère</sup> édition française 1991], 542 p.

NEUMAN Robert, « French domestic architects of early 18 century, the town houses of Robert de Cotte », *Journal of Society of Architectural Historians*, vol. XXXIX, n°2, May, 1980, p. 128-144.

NEUMAN Robert, *Robert de Cotte and the perfection of architecture in Eighteen-century France*. Chicago et Londres, University of Chicago Press, 1994, 262 p.

PALLOT, *L'art du siège en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Courbevoie, éd. ACR, 1987, 332 p.

PASTOUREAU Michel, *Couleurs, images et symboles : études d'histoire*, Paris, Le léopard d'or, 1989, 291 p.

PASTOUREAU Michel, *L'étoffe du diable : une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 187 p.

PASTOUREAU Michel, *Bleu : histoire d'une couleur*, Paris, le Grand livre du mois, 2001, 245 p.

PASTOUREAU Michel, *Dictionnaire des couleurs de notre temps, symbolique et société*, Paris, C. Bonneton, 2007 [1999], 191 p.

PASTOUREAU Michel, *Noir : histoire d'une couleur*, Paris, Éd. du Seuil, 2008, 210 p.

PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Histoire de l'architecture française, de la Renaissance à la Révolution*, Paris, ed du patrimoine, 1989, 511 p

POLLOCK Griselda, *Vision and difference, feminism, femininity and the histories of art*, London, Routledge, 2003, 320 p.

- PONS Bruno, *Les Grands Décors français du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, reconstitués en Angleterre, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en France*, Dijon, Faton, 1996, 439 p.
- PONS Bruno, « L'hôtel du Lude », dans *La rue Saint-Dominique : hôtels et amateurs*, Paris, Musée Rodin, 11 octobre-20 décembre 1984, Paris, Délégation à l'action artistique, 1984, 223 p.
- PONS Bruno, « Un collaborateur de Chalgrin, François-Joseph Duret (1729-1816) sculpteur en ornement et sculpteur en figuriste, son livre journal 1767-1806 », *Archives de l'art français*, 1985, p.137-147.
- PONTE Alessandra, *Le Mobilier français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1985, 80 p.
- PRADERE Alexandre, *Les Ebénistes français de Louis XIV à la Révolution*, Paris, Chêne, 1989, 438 p.
- RAMBAUD Mireille, *Documents du minutier central concernant l'histoire de l'art*, Paris, 1976, 866 p, p. 41.
- SAISSELIN Rémy G., *The Enlightenment against the Baroque: economics and aesthetics in the eighteenth century*, Berkeley, University of California press, 1992, 156 p.
- SALVERTE (de) François, *Les ébénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs œuvres et leurs marques*, 7e éd, Paris, F. de Nobele, 1985, 365 p.
- SARGENTSON Caroline, *Merchants and luxury markets : the marchands merciers of eighteenth-century Paris*, London, Victoria and Albert museum, 1996, 224 p.
- SCHOESER Mary, *Tissus français d'ameublement de 1760 à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, 223 p.
- SCOTT Katie, *The Rococo Interior: Decoration and Social Spaces in Early Eighteenth-Century Paris*, New Haven, Yale university press, 1995, 342 p.
- VELUT Christine, *Décors de papier : production, commercialisation et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Paris I Sorbonne, 2001, 3 vol., exemplaire dactylographié.
- VELUT Christine, *Décors de papier : production, commerce et usages des papiers peints à Paris, 1750-1820*, Paris, Éd. du patrimoine, 2005, 159 p.
- VELUT Christine, « Les stratégies de promotion de l'invention ordinaire dans un groupe professionnel en formation : les fabriques de papiers peints à Paris dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans CORCY Marie-Sophie, PEREZ Liliane (dir.), *Les archives de l'invention écrites, objets et images de l'activité inventive*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 2006, 313 p., p. 559-571.
- VERLET Pierre, « Le commerce des objets d'art et les marchands merciers à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1958, Vol. 13, n°1, p. 10-29.
- VERLET Pierre, *La maison du XVIII<sup>e</sup> siècle en France : société, décoration, mobilier*, Paris, Baschet et Cie, 1966, 310 p.
- VERLET Pierre, *Les meubles français du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1982 [1956], 291 p.
- VERLET Pierre., *Le mobilier royal français*, Paris, Picard 1990-1999, (1<sup>ère</sup> ed. 1945), 4 vol.

VERON-DENISE Danièle, « Versailles : Le somptueux lit brodé dit de Louis XIV », *L'Estampille. L'objet d'art*, 2002, n°366, p. 68-82.

VIAL Henri, MARCEL Adrien, GIRODIE André, *Les artistes décorateurs du bois, répertoire alpha des ébénistes, sculpteurs, doreurs sur bois etc... ayant travaillé en France aux XVII et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1912, 2 vol.

WADDY Patricia, *Seventeenth-century roman palace architecture : use and the art of the plan*, New York, Architectural history foundation, 1990, 456 p.

WHITEHEAD John, *Mobilier et arts décoratifs en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. Atlas, 1992 [trad. Fr], 254 p.

### 3. Femmes et arts, matronage

BAULEZ Ch., « Le mobilier et les objets d'art de madame Du Barry », Marie-Amynthe DENIS (dir.), *Madame Du Barry, de Versailles à Louveciennes*, musée-promenade de Marly-le-Roy, 1992, 191 p.

BENE-PETITCLERC Frédérique, *Madame de Pompadour : histoire d'un mécénat*, Strasbourg, ISTRAS, 1981, 127 p.

CUNNINGHAM Colin, « « An Italian house is my lady », some aspects of the definition of women's roles in the architecture of Robert Adam », dans PERRY Gill, ROSSINGTON Michaël, *Femininity and masculinity in eighteenth-century art and culture*, Manchester, Manchester university Press, 1997, 262 p., p. 63-78.

HILLS Helen (ed.), *Architecture and the politics of gender in early modern Europe*, Aldershot, Ashgate, 2003, 212 p., p. 83-92.

HINCHCLIFFE Tanis, « Gender and the architect : woman clients of French architects during the Enlightenment », dans DURNING Louise, WRIGLEY Richard, *Gender and architecture*, Wiley, p. 115-135.

HINCHCLIFFE Tanis, « Women and the Practice of Architecture in XVIII-century France », Helen HILLS (dir.), *Architecture and the Politics of Gender in Early Modern Europe*, Ashgate, 2003; p. 83-96.

*Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 543 p.

REISS Sheryl E., WILKINS David G., *Beyond Isabella: secular women patrons of art in Renaissance Italy*, Kirksville, Truman State University Press, 2001, 339 p.

SIROBEL Heidi A., « « Royal matronage » of women artists in the late eighteenth century », *Woman's art journal*, vol. 26, n°2, autumn 2005-winter 2006, p. 3-9.

WILSON-CHEVALIER Kathleen (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, 681 p.

### 4. Le corps et la santé

ALLARD Julie, « Perceptions nouvelles du corps et raisons médicales de la mode dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BILLAUD Isabelle, LAPERRIERE Marie-Catherine, *Représentations*

- du corps sous l'Ancien Régime, Discours et pratiques*, Cahiers du CIERL, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2007, 287 p., p. 13-30.
- ARNAUD Robert, *La ménopause à travers l'histoire*, Rueil-Malmaison Documenta Gynecologia, 63 p.
- ARNAUD Sabine, « L'Art de vaporiser à propos, Pourparlers entre un médecin et une marquise vaporeuse », *Dix-Huitième Siècle*, 39, 2007, p. 505-519.
- ARON Jean-Paul, « Biologie et alimentation au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales, ESC*, 16, 1961, p. 971-977.
- BAGUET Henri, *La Société du temps passé aux Bains de Bourbon-l'Archambault. Ire série. Le Fameux médecin Charles Delorme, rénovateur des eaux de Bourbon. Le Régime des eaux. Madame de Sévigné. M. de Talleyrand. Le Poète Scarron. Daniel Huet*, Paris, A. Maloine et fils éditeurs, 1923, 31 p.
- BARLES Sabine, *La ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999, 373 p.
- BARRAS Vincent, « La réception des innovations sanitaires dans l'espace domestique au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BOURDELAIS P., FAURE Olivier (ed.) *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2005, p. 127-141.
- BARRAS Vincent, LOUIS-COURVOISIER Micheline (dir.), *La médecine des Lumières: tout autour de Tissot*. Bibliothèque d'histoire des sciences, éd. Georg, Genève, 2001, 358 p.
- BARRAS Vincent, LOUIS-COURVOISIER Micheline, « Comment un chirurgien soigne-t-il et guérit-il ses malades à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans FAURE Olivier (ed.) *Les thérapeutiques, savoirs et usages*, Lyon, Fondation Marcel-Mérieux, 1999, 486 p., p. 195-208.
- BARRAS Vincent, LOUIS-COURVOISIER Micheline, « Tissot et la médecine des Lumières », *Médecine et Hygiène*, 59, 2001, p. 2341-2343.
- BARRAS Vincent, RIEDER Philip, « Corps et sujet à l'époque des Lumières », *Dix-huitième siècle*, 37, 2005, p. 211-224.
- BARRAS Vincent, RIEDER Philip, « Ecrire sa maladie au siècle de Tissot », dans BARRAS Vincent, LOUIS-COURVOISIER Micheline, *La médecine des Lumières: tout autour de Tissot*, Bibliothèque d'histoire des sciences, Genève, Georg, 2001, 358 p. p. 201-222.
- BEAUCHAMP Chantal, *Le sang et l'imaginaire médical, histoire de la saignée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, 268 p.
- BEAUPRE Fanny, GUERRAND Roger-Henri, *Le confident des dames : le bidet du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : histoire d'une intimité*, Paris, Éd. la Découverte, 1997, 213 p.
- BELMAS Elisabeth (dir.), *Corps, santé, société*, Paris, Nolin, 2005, 270 p.
- BERLY Cécile, « Le corps écrit de Marie-Antoinette : entre jeux biographiques et enjeux historiographiques », *Cahiers Edmond et Jules de Goncourt*, n°12, Paris, 2005, p. 61-76.
- BERNARD A., « Les thermes de Bourbon-l'Archambault et leur histoire », *Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais*, 1942, p. 295-375 ; 1943, 1<sup>er</sup> trimestre, p.38-48 ; 1944, 2<sup>e</sup> trimestre p. 152-276, p. 204-240.



BERNIER Jacques, « L'interprétation de la phthisie pulmonaire au XVIII<sup>e</sup> siècle », *CBMH/BCH*, Volume 22, 1, 2005, p. 35-56.

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, « De l'ornement et du gouvernement des dames : esthétique et hygiène dans les traités médicaux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans PELLEGRIN Nicole, MC CLIVE Cathy (ed.), *Femmes en fleurs, femmes en corps – Sang, santé, sexualités, du Moyen Age aux Lumières*, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 2010, 364 p.

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, « Le discours de la médecine et de la science », *Histoire des femmes en Occident*, t. III, Paris, Plon, 1991, p. 359-395.

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, H. Champion, 1993, 281 p.

BILLAUD Isabelle, LAPERRIERE Marie-Catherine, *Représentations du corps sous l'Ancien Régime, Discours et pratiques*, Cahiers du CIERL, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2007, 287 p.

BOLTANSKI Luc, « Les usages sociaux du corps », *Annales*, Volume 26, Numéro 1, 1971, p. 205-233.

BOPPE Andrée, *Hôtes thermaux illustres de Bourbon-l'Archambault, très haute et très puissante dame, madame de Montespan, favorite royale*, Bourbon-l'Archambault, A. Janot, 1958.

BOTELHO Lynn, THANE Pat (ed.), *Women and ageing in British society since 1500*, Harlow, Pearson education, 2001, 246 p.

BROCKLISS Laurence et JONES Colin, *The medical world of early modern France*, Oxford, Clarendon press, 1997, 960 p.

CAVALLO Sandra, « Métiers apparentés : barbiers-chirurgiens et artisans du corps à Turin (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Histoire urbaine*, 2006-1, n° 15, p. 27- 48.

CAVALLO Sandra, *Artisans of the body in early modern Italy : identities, families and masculinities*, Manchester, Manchester university press, 2007, 281 p.

CEARD Jean, FONTAINE Marie-Madeleine, MARGOLIN Jean-Claude, *Le corps à la Renaissance. Actes du XXX<sup>e</sup> colloque de Tours*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990, 502 p.

CHAQUIN Jacques, HOUDARD Sophie (textes réunis par), *Curiosité et libido sciendi de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Ed ENS, 1998, 246 p.

CORBIN Alain, *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Flammarion, coll. « Champs » n°165, Paris, 1986 (1<sup>re</sup> éd. 1982), 342 p.

CORNAND Suzanne, « Le corps exhibé ; les propos sur la santé dans la correspondance de Mme de Graffigny », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n°362, Voltaire Foundation, Oxford, 1998, p. 93-107.

COURTINE et HAROCHE, *Histoire du visage, exprimer et taire ses émotions XVI<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris Petite bibliothèque Payot, 1994 [1<sup>ère</sup> ed. 1988], 286 p.

DELON Michel, ABRAMOVICI Jean-Christophe (études réunies par), *Le corps des Lumières, de la médecine au roman*, Nanterre, Centre des sciences de la littérature, Université Paris X-Nanterre, 1997, 178 p.

- DUDEN Barbara, *The woman beneath the skin, A Doctor's Patients in Eighteenth-Century Germany*, Harvard, Harvard University Press, 1998, (1ère ed. allemande 1991), 256 p.
- ECCO Umberto (dir.), *Histoire de la beauté*, Paris, Flammarion, 2004, 438 p.
- EHRARD Jean, *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970, 443 p.
- EICHER Joanne (dir.), *Encyclopaedia of world dress and fashion*, Berg, 2010, 10 vol., vol. 8 West Europe.
- FANICA Olivier, *Le lait, la vache et le citadin du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Versailles, Éd. Quae, 489 p.
- FARGE Arlette et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Montalba, 1984, 301 p.
- FARGE Arlette, « Les temps fragiles de la solitude des femmes à travers le discours médical du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans FARGE Arlette et KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir.), *Madame ou mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Montalba, 1984, 301 p.
- FAURE Olivier, « Des médecins aux malades, tendances récentes en histoire sociale de la santé », dans LAGREE Michel et LEBRUN François (textes réunis par), *Pour l'histoire de la médecine, autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 117, p. 59-71.
- FAURE Olivier, BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les nouvelles pratiques de santé (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2005, 383 p.
- FAURE Olivier, *Histoire sociale de la médecine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Economica, 1994, 272 p.
- FEYDEAU Élisabeth de, *Jean-Louis Fargeon, parfumeur de Marie-Antoinette*, Paris, Perrin, Château de Versailles, 2004, 229 p.
- FISSELL Mary E., « Introduction: Women, Health, and Healing in Early Modern Europe », *Bulletin of the History of Medicine*, vol. 82, n° 1, printemps 2008, p. 1-17.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité*, tome 1, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, Presses universitaires de France, 1988 [1ère éd. 1973], 214 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1994 [1ère éd. 1975], 318 p.
- GERBOD Paul, *Histoire de la coiffure et des coiffeurs*, 1995.
- GERBOD Paul, *Loisirs et santé, les thermalismes en Europe des origines à nos jours*, Honoré Champion, Paris, 2004, 160 p.
- GERHARD Rudolph, « La santé dans l'*Encyclopédie* de Diderot », p. 117-140, *Clio medica*, « santé et maladie au XVIII<sup>e</sup> siècle », 1995, p. 110-140.
- GIUSTI Maria Adriana, « Villes d'eaux en Italie. De la santé aux loisirs les lieux du bien être moderne », dans RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières : promenades urbaines et villégiature*, Paris, Annales du Centre Ledoux, tome 5, 2005, 289 p., p. 91-100.

- GOUBERT Jean-Pierre, « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *Annales*, Année 1977, Volume 32, Numéro 5, p. 908-926.
- GOUBERT Jean-Pierre, *La Médicalisation de la société française, 1770-1830*, Waterloo, University of Waterloo, 1982, 304 p.
- GOUHOT Pierre, *Bourbon-l'Archambault, La station thermale du rhumatisme*, Paris, Expansion scientifique française, 1969 (réed. 1985), 135 p.
- GRMEK Mirko (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p.
- HAVELANGE Carl, « La ville d'eau comme anamorphose. Le modèle spadois au XVIII<sup>e</sup> siècle », JARRASSE Dominique (dir.), *2000 ans de thermalisme : économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 215-224.
- HERAULT Pascal, « Dix ans de soins dans une famille noble du Montmorillonais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans TURREL Denise (éd.), *Regards sur les sociétés modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, Tours, Publication de l'Université de Tours, 1997, p. 371-381.
- JACOT-GRAPA Caroline. *La toilette au XVIII<sup>e</sup> siècle : rituel et thématization*, MONTANDON Alain, *Les espaces de la civilité*, Mont-de-Marsan, Editions interuniversitaires, 1995, 354 p., p. 283-309.
- JAHAN Sébastien, *Le corps des Lumières. Émancipation de l'individu ou nouvelles servitudes ?*, Paris, Belin, 2006, 221 p.
- JARRASSE Dominique (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p.
- JATON Anne-Marie, « Du corps paré au corps lavé : une morale du costume et de la cosmétique », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, n°18, 1986, p. 215-226.
- JONES Colin, « Bouche et dents dans l'Encyclopédie, une perspective sur l'anatomie et la chirurgie des Lumières », dans MORISSEY Robert et ROGER Philippe (textes présentés par), *L'Encyclopédie : du réseau au livre et du livre au réseau*, Paris, Honoré Champion, 2001, 135 p., p. 72-79.
- JONES Colin, « Pulling Teeth in Eighteenth-Century Paris », *Past and present*, n°166, 2000, p. 100-145.
- JONES Colin, « The Great Chain of Buying: Medical Advertisement, the Bourgeois Public Sphere and the Origins of the French Revolution », *The American Historical Review*, vol. 101, n° 1, février 1996, p. 13-40.
- JORDANOVA, Ludmilla J., *Nature displayed : gender, science, and medicine, 1760-1820 : essays*, London, Longman, 1999, 260 p.
- KNIBIEHLER Yvonne « Les médecins et la « nature féminine » au temps du Code civil », *Annales*, 1976, Volume 31, Numéro 4, p. 824-845.
- KNIBIEHLER Yvonne et FOUQUET Catherine, *La femme et les médecins*, Paris, Hachette, 1983, 329 p.
- LACROIX Jean-Michel, « La publicité des produits pharmaceutiques dans la presse anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BOUCE Paul-Gabriel et HALIMI Suzy, *Le Corps et l'âme en Grande Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1986, 179 p., p. 37-50.

- LAMAPET Louis, *Bourbon-l'Archambault depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Moulins, Crépin-Leblond, 1912 (réed. 1954), 74 p.
- LANOË Catherine, « Images, masques et visages. Production et consommation des cosmétiques à Paris sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2008/1 - n° 55-1, p. 7-27.
- LANOË Catherine, « L'invention du rouge au XVIII<sup>e</sup> siècle : cosmétique populaire ou objet de luxe ? », dans HILAIRE-PEREZ Liliane et GARÇON Anne-Françoise (dir.), *Les chemins de la nouveauté : innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, Éd. du CTHS, 2003, 473 p., p. 92-102.
- LANOË Catherine, *La poudre et le fard : une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Champ-Vallon, 2008, 376 p.
- LAQUEUR Thomas, *La fabrique du sexe, essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, trad. 1990, 1992, 355p.
- LARRE Jean-Pierre, *Théophile de Bordeu, médecin béarnais, 1722-1776*, Anglet, Atlantica, 2001, 320 p.
- LEBRUN François, *Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Se soigner autrefois*, Paris, Temps actuels, Messidor, 1983, 206 p.
- LEBRUN François, *Se soigner autrefois*, Paris, Ed. du Seuil, 1995, 202 p.
- LIVI Jocelyne, *Vapeurs de femmes, essai historique sur quelques fantasmes médicaux et philosophiques*, Paris, Navarin, 1984, 199 p.
- LOUIS-COURVOISIER Micheline, « Le malade et son médecin : le cadre de la relation thérapeutique dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Canadian Bulletin of Medical History / Bulletin canadien d'histoire de la médecine (CBMH/BCHM)*, Vol. 18, 2001, p. 277-296.
- LOUIS-COURVOISIER Micheline, PILLOUD Séverine, « Le malade et son entourage au XVIII<sup>e</sup> siècle : les médiations dans les consultations épistolaires adressées au Dr Tissot », *Revue médicale de la Suisse romande*, vol. 120, 2000, p. 939-944.
- MARTIN Morag, « Doctoring Beauty: The Medical Control of Women's Toiletttes in France, 1750–1820 », *Medical History*, v. 49(3); juillet, 1, 2005, p. 351-368.
- MARTIN Morag, *Selling Beauty : Cosmetics, Commerce, and French Society, 1750-1830*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2009, 228 p.
- MAUSS Marcel, « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, XXXII, 3-4, 15 mars- 5 avril 1936.
- MAZZOLINI Renato G, « Les Lumières de la raison : des systèmes médicaux à l'organologie naturaliste », dans GRMEK Mirko (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p.
- MELCHIOR-BONNET Sabine, *Histoire du miroir*, Paris, Hachette littérature, 1998, 272 p.
- MENJOT Denis (textes réunis par), *Les soins de beauté, Moyen Age-début des temps modernes*, Actes du III<sup>e</sup> colloque international de Grasse, Nice, Faculté des lettres et sciences humaines, 1987, 365 p.
- MOLLARET Henri, « Les grands fléaux », GRMEK Mirko (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p.

OTTAWAY Susannah, *The decline of life : old age in eighteenth-century England*, Cambridge, Cambridge university press, 2004, 322 p.

PARESYS Isabelle, *Paraître et apparences en Europe occidentale : du Moyen Age à nos jours*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 397 p.

PELLEGRIN Nicole, « Corps du commun, usages communs du corps », CORBIN A., COURTINE J.-J. et VIGARELLO G., *Histoire du corps, I. De la Renaissance aux Lumières*, éd., Paris, Seuil, 2005, p. 109-166.

PELLEGRIN Nicole, « L'uniforme de la santé : les médecins et la réforme du costume », *Dix-huitième siècle*, n°23, 1991, p. 129-140.

PERROT Philippe, *Le Travail des apparences ou les transformations du corps féminin : XVIII<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, 280 p. qui devient *Le corps féminin XVIII<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1991, 280 p.

PETER Jean-Pierre, « Entre femmes et médecins, violences et singularités dans les discours médicaux du corps et sur le corps d'après les manuscrits médicaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Ethnologie Française*, 1976, vol. 6, n°3-4, p. 341-348.

PETER Jean-Pierre, « Les Mots et les objets de la maladie », *Revue historique*, 1971, n°2, p. 13-38.

PETER Jean-Pierre, « Une enquête de la Société royale de médecine : malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales*, Volume 22, n°4, 1967, p. 711-751.

PILLOUD Séverine, « Mettre les maux en mots, médiations dans la consultation épistolaire au XVIII<sup>e</sup> siècle: les malades du Dr Tissot (1728-1797) ». *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 16, 1999, p. 215-245.

PILLOUD Séverine, HÄCHLER S., BARRAS Vincent, « Consulter par lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle, *Gesnerus*, 61,3-4, 2004, p. 232-253.

PILLOUD Séverine, LOUIS-COURVOISIER Micheline, « Le malade et son entourage au XVIII<sup>e</sup> siècle: les médiations dans les consultations épistolaires adressées au Dr Tissot ». *Revue médicale de la Suisse romande*, 120, 2000, p. 939-944.

PINGUET Henri, *Histoire de Bourbon-l'Archambault*, Moulins, A.Couvreul, 1883, 108 p.

POIRIER Jacques, BENICHOU Claude, LANGLOIS Claude (dir.), *Pour une histoire de la médecine, autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994, 117 p.

PORTER Dorothy, PORTER Roy, *Patient's Progress : Doctors and doctoring in 18th century England*, Stanford university press, Stanford California, 1989, 305 p.

PORTER Roy, « The patient's view, doing medical history from below », *Theory and Society*, vol.14, n°2, mars 1985, p. 175-198.

PORTER Roy, *The Medical History of Waters and Spas*, London, Wellcome institute for the history of medicine, 1990, 150 p.

RAYMOND Vincent, RIVIERE-CHALAN, *Histoire des bains de Barèges et de Luz Saint-Sauveur et la république pastorale valléenne*, 1980, 146 p.

REGOND Annie, « Le patrimoine thermal de Bourbon-l'Archambault, le XVII<sup>e</sup> siècle », dans JARRASSE Dominique (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 101-116.

REILHAC Maurice, *Bourbon-l'Archambault, le grand établissement thermal : les vicissitudes de sa construction*, Bourbon-l'Archambault, 1981, 19 p.

REMAURY Bruno, *Le beau sexe faible les images du corps féminin entre cosmétique et santé*, Paris, Grasset, 2000, 264 p.

REY Roselyne, « Hygiène et souci de soi dans la pensée médicale des Lumières », *Communications*, Le gouvernement du corps, 56, Paris, Seuil, 1993, p. 25-39.

REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, Paris, la Découverte, 1993 (réed. 2000), 420 p.

RIEDER Philip, « L'histoire du «patient» : aléa, moyen, ou finalité de l'histoire médicale? », *Gesnerus*, n° 60, 2003, p. 260-271.

RIEDER Philip, « Médecins et patients à Genève : offre et consommations thérapeutiques à l'époque moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-1, janvier-mars 2005, p. 39-63.

RIFFE M. P., « Réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pougues par Messire Poincet curé de Pougues », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, seconde série, t. I, 1863, p. 400-403.

RIVIERE-CHALAN Vincent Raymond, *Histoire des bains de Barèges et de Luz-Saint-Sauveur et la République pastorale valléenne*, V. R. Rivière-Chalan, 1980, 146 p.

ROBIN-ROMERO Isabelle, « La santé dans les écrits privés du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 260 p., p. 165-183.

SEIDEL-MENCHI Silvana, « The girl and the hourglass, periodization of women's lives in western preindustrial societies », dans SCHUTTE Anne Jacobson, KUEHN, Thomas, SEIDEL MENCHI Silvana (ed.), *Time, space and women's lives in early modern Europe*, Kirksville, Truman State University Press, 2001, 336 p.

SENDRAIL Marcel (dir.), *Histoire culturelle de la maladie*, Toulouse, Privat, 1980, 454 p.

SIMON-MAZOYER Solange, « Le conflit entre les excès de la mode et de la santé au XVIII<sup>e</sup> siècle : « L'habillement » du visage », dans BARRAS Vincent, LOUIS-COURVOISIER Micheline (ed.), *La médecine des Lumières tout autour de Tissot*, Chêne-Bourg, Georg éd., 2001, 358 p. p. 41-53.

STEINBRUGGE Lieselotte, *The moral sex : woman's nature in the French Enlightenment*, New-York, Oxford University Press, 1995, X-157 p.

STOLBERG Michael, « A woman's hell ? Medical perception of menopause in preindustrial Europe », *Bulletin of History of medicine*, automne 1999, vol. 73, n°3, p. 404-429.

TEYSSEIRE Daniel, « Le réseau européen des consultants d'un médecin des Lumières : Tissot (1728-1797) », *Diffusion du savoir et affrontement des idées : 1600-1770*, Montbrison, Association du Centre culturel, 1993, 574 p., p. 253-267.

TILLIER Annick, « Un âge critique. La ménopause sous le regard des médecins des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Clio*, numéro 21-2005, *Maternités*, p. 269-280.

TILLIER Annick, « De quelques images de la femme dans les écrits médicaux, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de la BNF*, 17, 2004, p. 68-82.

TRILLAT Etienne, *Histoire de l'hystérie*, Paris, Frison-Roche, 1986 (réed. 2006), 238 p.

TROYANSKY David, « Images de la vieillesse des femmes en France moderne », *Pénélope: pour l'histoire des femmes*, n°13, « Vieillesse des femmes », Paris, automne 1985, p. 11-15.

TROYANSKY David, *Miroirs de la vieillesse en France au siècle des Lumières*, Paris, Editions ESHEL, 1992 [ed. anglaise 1989] 275 p.

VIAUD Jean-François, « La maladie dans les mémoires et les diaires de l'Ancien Régime : Exemples dans le Bordelais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 2004, vol. 116, n°247, p. 331-335.

VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la beauté, le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Seuil, L'Univers historique, 2004, 336 p.

VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps*, vol. 1, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, 573 p.

VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain, depuis le Moyen Age*, Paris, Point Seuil, 1999, 390 p.

VIGARELLO Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Delarge, 1978, 399 p.

VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen âge*, Paris, Seuil, 1987, 282 p.

VIGARELLO Georges, *Le sain et le malsain, santé et mieux être depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, 1993[réed. Seuil, 1999, avec un nouveau titre : *Histoire des pratiques de santé*], 416 p.

VINCENT-BUFFAULT Anne, *Histoire des larmes*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2001 [1<sup>ère</sup> ed. 1986 éditions rivage], 390 p.

WENGER Alexandre, « La médecine et le corps des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle », FINTZ Claude (dir.), *Le corps comme lieu de métissages : littérature, biologie, arts, anthropologie : actes du colloque de décembre 2002*, Paris, L'Harmattan, 2003, 405 p.

WILSON Lindsay, *Women and medicine in the French Enlightenment : the debate over "Maladies des femmes"*, Baltimore ; London, John Hopkins university Press, 1992, 246 p

## 5. Modes et habillement

ARIBAUD Christine et MOUYSSSET Sylvie (textes réunis par), *Vêtire & pouvoir : XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : actes du colloque des 19 et 20 octobre 2001*, Toulouse, CNRS, Université Toulouse-Le Mirail, 2003, 180 p.

BARTHES Roland, *Système de la mode*, Paris, Éd. du Seuil, 1967, 326 p.

BOUCHER François, *Histoire du costume en Occident : de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, 1<sup>ère</sup> ed. 1965, 448 p.

BREWARD Christopher, *The culture of fashion : a new history of fashionable dress*, Manchester, Manchester university Press, 1995, 244 p.

BURMAN B. and WHITE, J., « Fanny's pockets: cotton, consumption and domestic economy, 1780-1840 », dans BATCHELOR Jennie et KAPLAN Cora (ed.), *Women and Material Culture 1650-1830*. Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007, p. 31-51.

CHRISMAN-CAMPBELL Kimberly, « L'Angleterre et la mode en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle », GORGUET-BALLESTEROS Pascale (dir.), *Modes en miroir : la France et la Hollande au temps des Lumières*, Paris, Paris musées, 2005, 248 p.

CROWSTON Clare Haru, « La reine et sa "ministre des modes" », *Travail, genre et sociétés*, 1/2005 n° 13, p. 75-94.

CROWSTON Clare Haru, *Fabricating Women: The Seamstresses of Old Régime France, 1675-1791*, Durham, Duke University Press, 2001, 508 p.

DELPIERRE Madeleine, *La Mode et ses métiers du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Musée de la mode et du costume, 1981, 62 p.

DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Biro, 1996, 206 p.

ELLIS-MILLER Lesley, « Les matériaux du costume de cour », dans ARIZZOLI-CLEMENTEL Pierre, GORGUET-BALLESTEROS Pascale (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales, le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2009, 279 p., p. 78-89.

GORGUET-BALLESTEROS Pascale, « Caractériser l'habit de cour : propositions », dans ARIZZOLI-CLEMENTEL Pierre, GORGUET-BALLESTEROS Pascale (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales, le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2009, 279 p., p. 54-72.

GORGUET-BALLESTEROS Pascale, « Des indiennes aux mousselines, chronique d'un mouvement de mode 1750-1800 », *Le coton et la mode : 1000 ans d'aventures*, Paris, Paris-Musées Somogy, 2000, 205 p.

KRAATZ Anne, « La gazette des atours de Marie-Antoinette », dans *Les atours de la reine. Art et commerce au service de Marie-Antoinette*, Paris, Archives nationales, 2001, 88 p.

*La Mode en France, 1715-1815 : de Louis XV à Napoléon Ier*, exposition Kareina Kakumei 1715 à 1815 tenue à Kyoto en 1989, Paris, Bibliothèque des arts, 1990, 165 p.

LANGLADE Emile, *La Marchande de modes de Marie-Antoinette*, Paris, Albin Michel, 1911, 337 p.

LELOIR Maurice, *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes : des origines à nos jours*, Paris, Gründ, 1992 [1<sup>ère</sup> ed. 1951], 390 p.

LELOIR Maurice, *Histoire du costume, de l'Antiquité à 1914*, tome 12, *Époque Louis XVI et Révolution, 1775 à 1795* Paris, Ernst, 1949, 64 p.

LEMIRE Beverly, *Fashion's Favourite: The Cotton Trade and the Consumer in Britain, 1660-1800*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 244 p.

*Les atours de la reine. Art et commerce au service de Marie-Antoinette*, Paris, Archives nationales, 2001, 88 p.



- MANSEL Philip, *Dressed to rule, royal and court costume from Louis XIV to Elizabeth II*, Yale university press, 2005, 237 p.
- PELLEGRIN Nicole, « Le vêtement comme fait social total », dans CHARLE Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, 222 p., p. 81-94.
- PELLEGRIN Nicole, *Les Vêtements de la liberté : abécédaire des pratiques vestimentaires en France de 1780 à 1800*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989, 207 p.
- PONI Carlo, « Mode et innovation: les stratégies des marchands en soie de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1998 juillet-août, 45-3, p. 589-625.
- QUICHERAT Jules, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette et Cie, 1875, 680 p.
- RIBEIRO Aileen, *The art of dress : fashion in England and France 1750 to 1820*, London : Yale university press, 1995, 257 p.
- RIBEIRO Aileen, *Dress in eighteenth-century Europe, 1715-1789*, London, Yale University Press, 2002, 318 p.
- RIMBAULT Caroline, *La presse féminine de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle : place de la femme et système de la mode*, thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle sous la direction de Daniel Roche, Paris, EHESS, 1981.
- ROCHE Daniel, « L'économie des garde-robes à Paris de Louis XV à Louis XVI », *Parure, étiquette, pudeur, Communications*, EHESS, n°46, 1987, Seuil, 318 p., p. 93-109.
- ROCHE Daniel, « Noblesses urbaines et vêtement dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Ethnographie* 1984, pp. 323-331.
- ROCHE Daniel, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1990 [1<sup>ère</sup> éd. 1989], 564 p.
- RUPPERT Jacques, *Le Costume : époques Louis XIV et Louis XV*, Paris, Flammarion 1990 [1<sup>ère</sup> ed. 1931], 63 p.
- RUPPERT Jacques, *Le Costume : Époques Louis XVI et Directoire*, Paris, Flammarion 1990 [1<sup>ère</sup> ed. 1931], 61 p.
- RUPPERT Jacques, DELPIERRE Madeleine, DAVRAY-PIEKOLEK Renée, GORGUET-BALLESTEROS Pascale, *Le costume français*, Paris, Flammarion, 2007, 445 p.
- SAPORI Michelle, *Rose Bertin, ministre des modes de Marie-Antoinette*, Paris, Éd. de l'Institut français de la mode, Éd. du Regard, 2003, 318 p.
- SCHEFER Gaston, *Documents pour l'histoire du costume, de Louis XV à Louis XVIII*, Paris, Joyant et Cie, 1911, 5 vol.
- VRIGNAUD Gilberte, *Vêtue et parure en France au dix-huitième siècle*, Paris, Messene, 1995, 178 p.

## X. SOCIABILITÉS

### 1. Voyages et mobilité, écuries

« Voyageuses », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°28, 2008.

ANDIA Béatrice de (dir.), *Le cheval à Paris*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2006, 214 p.

ARBELLOT Guy, « La grande mutation des routes de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1973, vol. 28, n°3, p. 765-791.

BELLOC Alexis, *Les postes françaises : recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886, 783 p.

BERTRAND Gilles (dir.), *La culture du voyage. Pratiques et discours de la Renaissance à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, 296 p.

BERTRAND Gilles, *Bibliographie des études sur les voyages en Italie : voyage en Italie, voyage en Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, CRHIPA, 2000, 301 p.

BLOMAC Nicole de, *La gloire et le jeu, des hommes et des chevaux, 1766-1866*, Paris, Fayard, 1991, 391 p.

BLOMAC Nicole de, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, Belin, 2004, 398 p.

BOHLS Elizabeth A., *Women travel writers and the language of aesthetics, 1716-1818*, Cambridge, Cambridge university press, 1999, 309 p.

BOURGUINAT Nicolas (dir.), *Le voyage au féminin: perspectives historiques et littéraires, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008, 152 p.

BURKARDT Albrecht (dir.), *Commerce, voyage et expérience religieuse, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses, Universitaires de Rennes, 2007, 507 p.

CAUSSE Bernard, *Les fiacres de Paris*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 88 p.

CHARPY Jacques, « Les chevaux bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1960-1961, p. 35-40.

COESTER Christiane, « Passages de frontières. Le voyage de la nouvelle mariée dans la noblesse des temps modernes (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans PELLEGRIN Nicole (dir.), *Voyageuses*, Saint-Étienne à paraître en 2010.

COTE Léon, *Moines, sires et ducs à Souvigny, le Saint-Denis bourbonnais*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1966 [2<sup>e</sup> édition.], 333 p.

DA VINHA Mathieu, « Les gens de livrée dans la maison civile du roi de France », dans ARIZZOLI-CLEMENTEL Pierre, GORGUET-BALLESTEROS Pascale (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales, le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2009, 279 p., p. 160-165.

DESPORTES Marc, *Paysages en mouvement, transports et perceptions de l'espace XVIII-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2005, 413 p.

DIGARD Jean-Pierre, *Une histoire du cheval : art, techniques, société*, Arles, Actes Sud, 2003, 230 p.

DUMA Jean, « Les écuries des Bourbon Penthièvre au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans ROCHE Daniel (dir.), *Les écuries royales du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, Versailles, Château de Versailles, 1998, 319 p., p. 118-141.

LAWRENCE Karen R., *Penelope voyages : women and travel in the British literary tradition*, Ithaca, Cornell university Press, 1994, 268 p.

*Le voyage en France, du maître de poste au chef de gare, 1740-1914, musée national de la voiture et du tourisme*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1997, 175 p.

LIBOUREL Jean-Louis, « Du cheval au spider, les voitures hippomobiles dans la société du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *De Pégase à Jappeloup, cheval et société*, actes du colloque de Montbrison, 24 septembre-2 octobre 1994, Montbrison, 1995, 506 p., p. 89 à 101.

LIBOUREL Jean-Louis, *Voitures hippomobiles, vocabulaire typologique et technique*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2005, 411 p.

LIEVAUX Pascal, *Les écuries des châteaux français*, Paris, Éd. du patrimoine, 2005, 303 p.

LINON-CHIPON Sophie et GUENNOG Jean-François (études réunies et présentées par), *Récit de voyage et religion*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 374 p.

LIZET Bernadette, *Le Cheval dans la vie quotidienne : techniques et représentations du cheval de travail dans l'Europe industrielle*, Paris, Berger-Levrault, 1982, 213 p.

LUSSAULT David, « Des artisans commerçants au service des élites : selliers, carrossiers et charrons à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans COQUERY Natacha (ed.), *La boutique et la ville, commerces, commerçants, espaces et clientèles, XVI-XXe siècles*, CEHVI, Tours, 2000, 505 p., p. 113-125.

MARCHAND Patrick, *Voyageurs, postillons et brigands. Sur les routes de France au temps des diligences*, Paris, Musée de la poste, 2004, 42 p.

MARTRAY colonel du, *Les équipages de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France, d'après Etienne Denis de Pampelune de Genouilly, écuyer cavalcadour, commandant les écuries de Marie-Josèphe de Saxe*, Nevers, Imprimerie de la Nièvre, 1919, 40 p.

MASSOUNIE Dominique, « Le logement des chevaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Paris, Maisons, Versailles et les recommandations des architectes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2003, Vol. 6, n° 1, p. 69-86.

MORICEAU Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 477 p.

MORIN Christophe, « Les Écuries du prince de Conti à l'Isle-Adam (1777) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°6, novembre 2003, p. 87-97.

MULLIEZ Jacques, « Du bidet au poney, du travail paysan au loisir aristocratique », dans ROCHE Daniel, REYTIER Daniel (dir.), *A cheval ! Ecuyers, amazones et cavaliers du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Versailles, Association pour l'Académie de l'art équestre de Versailles, 2007, 399 p., p. 49-69.

MULLIEZ Jacques, *Les Chevaux du royaume : histoire de l'élevage du cheval et de la création des haras*, Paris, Montalba, 1983, 398 p.

NOLDE Dorothea, « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle, Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, Voyageuses, 2008, p. 59-76.

PARDAILHE-GALABRUN Annik, « Les Déplacements des Parisiens dans la ville aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire économie et société*, 1983, vol. 2, n°2-2, p. 205-253.

PELLEGRIN Nicole, « La clôture en voyage (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 28 (2008), « Voyageuses », p.77-98.

POULIOT M., « Un projet de voie à Poitiers à la veille de la Révolution », *Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1928 série 3, t. 8, p. 260-275.

REGOND Annie, « Le patrimoine thermal de Bourbon-l'Archambault, le XVII<sup>e</sup> siècle », dans JARRASSE Dominique (dir.), *2000 ans de thermalisme: économie, patrimoine, rites et pratiques*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1996, 290 p., p. 101-116.

REVERDY Georges, *Atlas historique des routes de France*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1986, 175 p.

REYTIER Daniel, ROCHE Daniel (dir.), *Les Écuries royales : du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, Versailles, Château de Versailles, 1998, 319 p.

ROBINSON Jane, *Wayward Women : a Guide to Women Travellers*, Oxford, Oxford University Press, 2001[1ère ed. 1990], 344 p.

ROCHE Daniel (dir.), *A cheval ! Écuyers, amazones et cavaliers du XIV<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, 2007, 399 p.

ROCHE Daniel (dir.), *Voitures, chevaux et attelages: du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2000, 366 p.

ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, 1031 p.

ROCHE Daniel, *La culture équestre de l'Occident XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre du cheval, t. 1, Le cheval moteur*, Paris, Fayard, 2008, 479 p.

SAULE Béatrix, « Visite du musée des carrosses », dans ROCHE Daniel (dir.), *Voitures, chevaux et attelages: du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2000, 366 p.

STUDENY Christophe, *L'invention de la vitesse, France XVIII-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1995, 408 p.

## 2. Sociabilités et civilités

AGULHON Maurice, *La Sociabilité méridionale, confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, la Pensée universitaire, 1966, 2 vol.

BEGUIN Katia et DAUTRESME Olivier, *La ville et l'esprit de société*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2004, 154 p.

BURY Emmanuel, *Littérature et politesse : l'invention de l'honnête homme, 1580-1750*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 268 p.

- DOIRON Normand, « Portique et la cour. Néo-stoïcisme et théorie de l'honnêteté au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2001/4, n° 213, p. 689-698.
- FRANÇOIS Étienne, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 34, juillet-septembre 1987, p. 453-472.
- GOODMAN Dena, « Enlightenment Salons: The Convergence of Female and Philosophic Ambition », *Eighteenth-Century Studies*, Vol. 22, No. 3, Special Issue : *The French Revolution in Culture*, Spring, 1989, p. 329-350.
- GORDON Daniel, *Citizens without sovereignty : equality and sociability in French thought, 1670-1789*, Princeton, Princeton university press, 1994, 270 p.
- LANDES Joan, *Women and the public spheres in the Age of the French Revolution*, London, Cornell university press, 1988, 275 p.
- LILTI Antoine, « Le salon de Mme Geoffrin, salon philosophique ou sociabilité mondaine? », dans MARCHAL Roger (dir.), *Vie des salons et activités littéraires : de Marguerite de Valois à Mme de Staël*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001, 343 p., p. 137-146.
- LILTI Antoine, « Sociabilité et mondanité : les hommes de lettres dans les salons parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *French Historical Studies*, vol. 28, summer 2005, p. 415-445.
- LILTI Antoine, « La femme du monde est-elle une intellectuelle ? », dans RACINE Nicole et TREBISCH Michel (dir.), *Intellectuelles : du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles, Complexe, 2004, 346 p., p. 85-100.
- LILTI Antoine, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites », *Hypothèses. Travaux de l'école doctorale*, Publications de la Sorbonne, 2000.
- MAGENDIE Maurice, *La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII<sup>e</sup> siècle, de 1600 à 1660*, Paris, Presses universitaires de France, 1925 [réimpression Genève, Slatkine, 1970], 944 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1992, 236 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Traité de savoir-vivre en Italie*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1993, 334 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Convivialité et politesse : du gigot, des mots et autres savoir-vivre*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des lettres de l'Université Blaise-Pascal, 1993, 251 p.
- MONTANDON Alain (ed.), *L'honnête homme et le dandy*, Tübingen, G. Narr, 1993, 262 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Du goût, de la conversation et des femmes*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1994, 232 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre du Moyen Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1995, 897 p.
- MONTANDON Alain (dir.), *Bibliographie des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1995, 2 vol.

PEKACZ Jolanta, *Conservative tradition in pre-revolutionary France : Parisian salon women*, New York, Paris, P. Lang, 1999, 256 p.

ROCHE Daniel, « République des lettres ou royaume des mœurs : la sociabilité vue d'ailleurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°43-2, avril-juin 1996, p. 236-306.

RUSSO Elena (dir.), *La cour et la ville de la littérature classique aux Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 233 p.

## **XII. PRATIQUES INTELLECTUELLES**

### 1. L'accès des femmes à la culture

ARAGON Sandrine, « Fallait-il laisser les femmes lire ? Représentations de lectrices dans la littérature française du XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », dans BAJOMEÉ Danielle, DOR Juliette et HENNEAU Marie-Élisabeth, *Femmes et livres*, Paris, l'Harmattan, 2007, 322 p., p. 109-119.

ARAGON Sandrine, « Les lectrices des Lumières », dans MENANT S. (dir.), *XVIII<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial « La femme des Lumières ».

BAJOMEÉ Danielle, DOR Juliette et HENNEAU Marie-Élisabeth, *Femmes et livres*, Paris, l'Harmattan, 2007, 322 p.

BAUCHART Quentin, *Les femmes bibliophiles de France (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, D. Morgand, 1886, 2 vol.

BROUARD-ARENDS Isabelle (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 719 p.

CHARPENTIER Isabelle, « Prévenir le péril en la demeure, les lectures féminines « lascives » de l'encadrement médical du for intérieur au contrôle social (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Le For intérieur*, (Actes du colloque A.F.S.P. / C.U.R.A.P.P.), Paris, PUF, 1995, p. 305-324.

CLAUDE Catherine, *La Querelle des femmes : la place des femmes des Francs à la Renaissance*, Pantin, Le temps des cerises, 2000, 239 p.

COURCELLES Dominique de, VAL JULIAN Carmen (textes réunis par), *Des femmes et des livres, France et Espagnes, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des chartes, 1999, 173 p.

DIAZ Brigitte, « Les femmes à l'école des lettres, la lettre et l'éducation des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans PLANTE Christine (dir.), *L'Épistolaire, un genre féminin?*, Paris, Honoré Champion, 1998, 305 p., p. 133-150.

FABRE Daniel, « Lire au féminin », *Clio*, numéro 11-2000, *Parler, chanter, lire, écrire*, [En ligne].

GOODMAN Dena, *Becoming a woman in the age of letters*, Ithaca, Cornell university press, 2009, 386 p.

GRELL Chantal, « France et Angleterre : l'héritage du Grand Siècle », dans GRELL Chantal et RAMIERE de FORTANIER Arnaud (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, 218 p., p. 9-29.

LEDUC Guyonne (dir.), *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848 : réalités et représentations*, Paris ; Montréal, l'Harmattan, 1997, 525 p.

PEARSON Jacqueline, *Women's reading in Britain, 1750-1835 : a dangerous recreation*, Cambridge, Cambridge university Press, 1999, 300 p.

PLANTE Christine (études réunies par), *L'épistolaire, un genre féminin?*, Paris, Honoré Champion, 1998.

RIEGER Angélica et TONARD Jean-François, *La lecture au féminin, la lectrice dans la littérature française du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1999, 352 p.

ROGERS Rebecca, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, 2007/3-4, n° 115-116, p. 37-79.

SONNET Martine, « Une fille à éduquer », dans ZEMON DAVIS Natalie, FARGE Arlette (dir.), *Histoire des femmes en Occident, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1991, 557 p., p. 111-139.

SONNET Martine, *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Éd. du Cerf, 1987, 354 p.

SPENCER Samia I., *French women and the age of Enlightenment*, Bloomington, Indiana university press, 1984, 429 p.

TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, H. Champion, 1993, rééd. Champion Classiques, 2005, 967 p.

WEIL Françoise, « La bibliothèque de la marquise de Pompadour », dans BROUARD-ARENDIS Isabelle (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 719 p., p. 13-18.

WENGER Alexandre, « Lire l'onanisme. Le discours médical sur la masturbation et la lecture féminines au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Clio*, n° 22-2005, *Utopies sexuelles*, p. 227-243.

## 2. Lectures et pratiques littéraires

BARBER Gilles, « La reliure », dans MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*, vol. 2, *Le Livre triomphant : 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, 653 p.

BERMINGHAM Ann et BREWER John (eds.), *The Consumption of Culture 1600-1800: Image, Object, Text*, London, Routledge, 1995, 548 p.

BREWER John et TRENTMANN Frank (eds.), *Consuming Cultures, Global Perspectives: Historical Trajectories, Transnational Exchanges*, Oxford and New York, Berg, 2006, 317 p.

CAVALLO Guglielmo et CHARTIER Roger, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1995 (rééd. 2001), 587 p.

CHARTIER Roger et al., *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Éd. du Seuil, 1997, 522 p.

CHARTIER Roger, *Culture écrite et société, l'ordre du livre (XIV - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel 1996, 240 p.

DARNTON Robert, *Bohème littéraire et révolution, le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, le Seuil, 1983, 208 p.

DARNTON Robert, *Le grand massacre des chats, attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1986, 374 p.

DION Marie-Pierre, « Une bibliothèque dévote au siècle des Lumières. Recherche sur les livres religieux et les lectures pieuses d'Emmanuel de Croÿ (1718-1784) », dans TRENARD Louis, *Les bibliothèques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, 384 p., p. 103-128.

DOUBLE Lucien, *Cabinet d'un curieux, descriptions de quelques livres rares*, 1892, Paris, 186 p.

DUCHENE Roger, « La lettre : genre masculin, pratique féminine », dans PLANTE Christine (dir.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, 1998, 305 p., p. 133-150.

GOULEMOT Jean-Marie (actes publiés par), *Lectures, livres et lecteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Tours, Presses de l'Université de Tours, 2003, 162 p.

GRASSI Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de "La nouvelle Héloïse" et du romantisme*, Genève, Paris, Slatkine, 1994, 366 p.

JAMMES Bruno, « Le livre de sciences », dans MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. 2, p. 206-263.

JOLY Agnès, « Les livres du dauphin, fils de Louis XV », dans *Humanisme actif, mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, 1968, t. II, 362 p., p. 67-79.

LEBEAU Christine, CHAUVARD Jean-François, *Eloignement géographique et cohésion familiale*, et, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, 280 p.

LEFEVRE Martine et MUZERELLE Danielle, « La bibliothèque du marquis de Paulmy », dans JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2 *les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, éditions du cercle de la librairie, 547 p., p. 7-13.

LEVY Jean-François, « Apostolo Zeno et ses sources françaises : le procédé du collage dans Venceslao (1703) », *Chroniques italiennes*, 77/78, 2/3, 2006, p. 47-65.

MARION Michel, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1999, 570 p.

MARTIN Henri-Jean et CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. 2, *Le Livre triomphant : 1660-1830*, Paris, PROMODIS, 1984, 653 p.

MORISSEY Robert et ROGER Philippe (textes réunis et présentés par), *L'Encyclopédie : du réseau au livre et du livre au réseau*, Paris, Honoré champion, 2001, 135 p.

MORNET Daniel, « Les enseignements des bibliothèques privées, 1750-1780 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 449-496.

MOULINAS René, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441 p.

MOUREAU François, *De bonne main, la communication manuscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris Universitas, 1993, 194 p.

OLLION Michel, « Les bibliothèques des nobles parisiens à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Position des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1985, p. 117-123.



RETAT Pierre, *La "Gazette d'Amsterdam", miroir de l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 2001, 295 p.

ROCHE Daniel, « Le livre, un objet de consommation entre l'économie et la lecture », dans BÖDEKER Hans Erich (dir.), *Histoire du livre, Nouvelles orientations*, Paris, Imec, M.S.H., 1995, 498 p., p. 225-240.

ROCHE Daniel, « Noblesses et culture dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle les lectures de la noblesse », dans *Buch und sammler, private und öffentliche bibliotheken in 18 jahrhundert*, Heidelberg, C. Winter, 1979, 199 p., p. 9-27.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire foundation, 1991, 2 vol., 1209 p.

VARRY Dominique, « Les grandes collections et bibliothèques des élites », dans JOLLY Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, éditions du cercle de la librairie, 547 p.

WEIL Françoise, *L'interdiction du roman et la librairie, 1728-1750*, Paris, PUF, 1986, 648 p.

WENGER Alexandre, *La fibre littéraire : le discours médical sur la lecture au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2007, 358 p.

### 3. Pratiques artistiques

#### *- Le théâtre*

DROGUET Vincent et JORDAN Marc-Henri (dir.), *Théâtre de Cour. Les spectacles à Fontainebleau au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2005, 199 p.

GENTON François, *Des beautés plus hardies... Le théâtre allemand dans la France de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Saint-Denis, éditions Suger, 1999, 358 p.

GRANDEROUTE Robert, *Le roman pédagogique de Fénelon à Rousseau*, Genève ; Paris, Slatkine, 1985 (réed. 1978), 2 vol., 1 291 p., p. 647.

PEYRONNET Pierre, « Le théâtre d'éducation des jésuites », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, 8, 1976, p. 107-120.

PLAGNOL-DIEVAL Marie-Emmanuelle, *Madame de Genlis et le théâtre d'éducation au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 440 p.

#### *- Les arts picturaux*

ADHEMAR Jean, *La gravure originale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Somogy, 1963, 256 p.

Anne Vallayer-Coster, *Peintre à la cour de Marie-Antoinette*, Paris, Somogy, Marseille, Musée des beaux-arts de Marseille, 2003 [ed. anglaise 2002], 255 p.

BERALDI Henri, PORTALIS Roger, *Les graveurs du dix-huitième siècle*. Paris, 1880-1882, 3 vol.

BERMINGHAM Ann, *Learning to Draw : Studies in the Cultural History of a Polite and Useful Art*, Londres, Yale university Press, 2000, 304 p.

BOCHER Emmanuel, *Les gravures françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou catalogue raisonné des estampes, vignettes, eau-fortes, pièces en couleur, au bistre et au lavis, de 1700 à 1800*, Paris, Morgand et Fatout, 1875-1882, 6 vol.

CASSELLE Pierre, *Le commerce des estampes à Paris dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'École des Chartes, *Position des thèses*, 1976.

CHAMBON Jacqueline, CHATELUS Jean (ed.), *Peindre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nîmes, J. Chambon, 1991, 347 p.

GRIVEL Marianne, *Le commerce de l'estampe à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz ; Paris, Champion, 1986, 448 p.

GUICHARD Charlotte, « Les "livres à dessiner" à l'usage des amateurs à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'art*, 143, 2004-1, p. 49-58.

GUICHARD Charlotte, *Les amateurs d'art à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champ Vallon, 2008, 387 p.

HAILLANT Marie-Reine, « La leçon de dessin : apprendre à dessiner à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2009/3, n° 244, p. 535-554.

HULTS Linda C., *The print in the western world. An introductory history*. Madison, 1996, 948 p.

HYDE Melissa, MILAM Jennifer (dir.), *Women, art and the politics of identity in 18th century*, Ashgate, Aldershot, 2003, 310 p.

KEENER Frederick M., LORSCH Susan E. (ed.), *Eighteenth century women and the arts*, 1988, New York, Greenwood press, 1988, 301 p.

LAHALLE Agnès, *Les écoles de dessin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre arts libéraux et arts mécaniques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 358 p.

LARAN Jean. *L'Estampe*. Paris, PUF, 1959, 2 vol,

LONCHAMP Frédéric-Charles, *Un siècle d'art suisse (1730-1830) L'estampe et le livre à gravures, guide de l'amateur*, Lausanne, librairie des bibliophiles, 1920, 100 p.

PLAGNOL-DIEVAL Marie-Emmanuelle, *Le théâtre de société, un autre théâtre ?*, Paris, H. Champion, 2003, 324 p.

*Regency to empire. French printmaking, 1715-1814*, Minneapolis, Minneapolis institute of arts, 1984, 371 p.

SALMON Xavier (dir.), *Madame de Pompadour et les arts*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2002, 543 p.

VERNET Thomas, « Théâtre, musique et société dans les résidences du prince de Conti », dans PLAGNOL-DIEVAL Marie-Emmanuelle et QUERO Dominique, *Les théâtres de société au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2005, 291 p., p. 75-86.

### **XIII. LOISIRS**

#### **1. L'avènement des loisirs**

« Les loisirs et la ville : espaces, institutions, pratiques », *Histoire urbaine*, 2000, n°1.

BELMAS Élisabeth, « L'évolution des divertissements de la noblesse du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles : de la paume au mail et au billard », dans COCULA Anne-Marie et COMBET Michel (textes réunis par), *Château et divertissement*, Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord les 27, 28 et 29 septembre 2002, Bordeaux, Ausonius ; Paris, de Boccard, 2003, 257 p., p. 125-141.

BURKE Peter, « The invention of leisure in early modern Europe », CAVACIOCCHI Simonetta, *Il tempo libero economia e società : secc. XIII-XVIII : loisirs, leisure, tiempo libre, Freizeit : atti della "ventiseiesima Settimana di studi"*, 18-23 aprile 1994, Florence, Le Monnier, 1995, 890 p., p. 17-27.

CAVACIOCCHI Simonetta, *Il tempo libero economia e società : secc. XIII-XVIII : loisirs, leisure, tiempo libre, Freizeit : atti della "ventiseiesima Settimana di studi"*, 18-23 aprile 1994, Florence, Le Monnier, 1995, 890 p.

COCULA Anne-Marie et COMBET Michel (textes réunis par), *Château et divertissement*, Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord les 27, 28 et 29 septembre 2002, Bordeaux, Ausonius ; Paris, de Boccard, 2003, 257 p.

DELSALLE Paul, « « Les loisirs des ouvriers en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans CAVACIOCCHI Simonetta, *Il tempo libero economia e società : secc. XIII-XVIII : loisirs, leisure, tiempo libre, Freizeit, atti della "ventiseiesima Settimana di studi"*, 18-23 aprile 1994, Florence, Le Monnier, 1995, 890 p., p. 395-413.

DUMAZEDIER Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?* Paris, Seuil, 1962, 319 p.

FAVIER René, « Jouer dans les villes de province en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, n°1, 2000/1, « Les loisirs et la ville : espaces, institutions, pratiques », p. 65-85.

MC KENDRICK Neil, « The commercialization of leisure : botany, gardening and the birth of a consumer society », dans CAVACIOCCHI Simonetta, *Il tempo libero economia e società : secc. XIII-XVIII : loisirs, leisure, tiempo libre, Freizeit : atti della "ventiseiesima Settimana di studi"*, 18-23 aprile 1994, Florence, Le Monnier, 1995, 890 p., p. 567-615.

PITOU Frédérique, « Les pratiques de divertissement à Laval au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine* 2000/1, n° 1, p. 87-104.

RUGGIU François-Joseph, *Les Elites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, l'Harmattan, 1997, 356 p.

ZELLER Olivier, « Loisirs urbains, loisirs ruraux dans les élites du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans BECK Robert et MADOEUF Anna (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2005, 410 p., p. 29-35.

#### **2. La promenade**

POËTE Marcel, *La Promenade à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. L'art de se promener. Les lieux de promenade dans la ville et aux environs*, Paris, A. Colin, 1913, 351 p.

RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (textes réunis par), *La nature citadine au siècle des Lumières : promenades urbaines et villégiature*, Paris, Centre Ledoux, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne ; Bordeaux, William Blake & Co, 2005, 289 p.

TURCOT Laurent, « L'émergence d'un espace plurifonctionnel: les boulevards parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, no 12, Avril 2005, p. 89-115.

TURCOT Laurent, « La promenade de santé au XVIII<sup>e</sup> siècle: transformation d'un modèle médical », dans CUSSAC Hélène, DENEYS-TUNNEY Anne et SETH Catriona (dir.), *Les discours du corps au XVIII<sup>e</sup> siècle: Littérature-philosophie-histoire-science*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 183-200.

TURCOT Laurent, « Le promeneur à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue urbanisme*, n° 352, Janvier février, 2007, p. 87-91.

TURCOT Laurent, « La fonction de la promenade dans les récits de voyage à Paris », *Dix-huitième siècle* 2007/1, n° 39, p. 521-541.

TURCOT Laurent, *Le promeneur à Paris*, Paris, éd Le Promeneur, 2007, 426 p.

### 3. Le jeu

BELMAS Elisabeth, *Jouer autrefois, essai sur le jeu dans la France moderne XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Champ Vallon, 2006, 439 p.

FREUNDLICH Francis, *Le Monde du jeu à Paris (1715-1800)*, Paris, Albin Michel, 1995, 294 p.

GRUSSI Olivier, *La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime à Paris et à la cour*, Paris, Hachette, 1985, 274 p.

HUIZINGA Johan, *Homo ludens : essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1972 [1938], 340 p.

*Le jeu au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, Edisud, 1976, 302 p.

## **XI. RELIGION ET PRATIQUES RELIGIEUSES**

### 1. le XVIII<sup>e</sup> siècle religieux

BONIN Serge et LANGLOIS Claude (dir.), *Atlas de la Révolution française*, 9, *Religion*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1996, 93 p.

BREMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France : depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Bloud et Gay, 1916-1936, 12 vol.

BRIAN Isabelle, LE GALL Jean-Marie, *La vie religieuse en France : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1999, 192 p.

CHATELLIER Louis (textes présentés par), *Religions en transition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 2000, 300 p.

CHATELLIER Louis, « Le paradoxe des Lumières », dans CHATELLIER Louis (dir.), *Religions en transition dans la seconde moitié du dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 2000, 300 p.

CHAUNU Pierre, FOISIL Madeleine, NOIRFONTAINE Françoise de, *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle : essai d'histoire politique et religieuse*, Paris, Fayard, 1998, 619 p.

COCULA Anne-Marie, PONTET Josette, *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. tome 2, Au contact des Lumières, Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, 416 p.

DELUMEAU Jean, COTTRET Monique, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 [1<sup>ère</sup> ed. 1971], 494 p.

Dominique DINET, « La ferveur religieuse dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. LXXIX, 1993, p. 275-299.

Louis CHATELLIER, *La religion des pauvres. Les sources du christianisme moderne, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1993.

LOUPES Philippe, *L'apogée du catholicisme bordelais, 1600-1789*, Bordeaux, Mollat, 2001, 335 p.

LOUPES Philippe, *La vie religieuse en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1993, 229 p.

MARTIN Philippe, *Une religion des livres (vers 1640- vers 1850)*, Paris, Editions Cerf, 2003, 650 p.

MASSEAU Didier, *Les ennemis des philosophes : l'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, A. Michel, 2000, 451 p.

PLONGERON Bernard (dir.), *Le Diocèse de Paris. 1, Des origines à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1987, 492 p.

VIGUERIE Jean de, « Quelques aspects du catholicisme des Français au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 1981, 335 p.

## 2. Entourage religieux

### *- Les communautés religieuses*

BIVER Paul et Marie-Louise, *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris : des origines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1975, 567 p.

BOUTIER Jean, « Ludovico Antonio Muratori académicien : les réseaux intellectuels italiens et l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans COCULA Anne-Marie et PONTET Josette (dir.), *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe, tome 2, Au contact des Lumières, Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, 416 p., p. 193-209.

BRIAN Isabelle, *Messieurs de Saint-Genevièvre : religieux et curés, de la Contre-Réforme à la Révolution*, Paris, Éd. du Cerf, 2001, 552 p.

CAYLA Jean-Mamert, *Histoire de la messe*, Paris, librairie de la Bibliothèque démocratique, 1874, 189 p.

COUDANNE Louise (textes présentés par), *Chroniques de moniales : les bénédictines du Calvaire du Faubourg Saint-Germain dans la tourmente révolutionnaire*, Bégrolles-en-Mauges, Association pour le rayonnement de la culture cistercienne, 2003, 184 p.

DARRICAU Raymond, *Les Clercs réguliers théatins à Paris. Sainte-Anne-la-Royale (1644-1793)*, Rome, Regnum Dei, 1961, 311 p.

DARRICAU Raymond, *Madame de Pollalion 1599-1657 : fondatrice de l'Union chrétienne de Saint-Chaumont*, Bordeaux, R. Darricau, 1977, 24 p.

DU BOIS Louis-François, *Histoire civile, religieuse et littéraire de l'abbaye de la Trappe et des autres monastères de la même observance qui se sont établis tant en France que dans les pays étrangers avant et depuis la Révolution de 1789, et notamment de l'abbaye de Mellerai*, Paris, Raynal, 1824, 386 p.

DUCHENE Jean, « Monseigneur Leclerc de Juigné (1728-1811). Archevêque de Paris de 1782 à 1801 », *Histoire, économie et société*, 1994, n°4, p. 605-608.

EXAUVILLEZ Philippe-Irénée Boistel d', *Histoire de l'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe*. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'abbé B. Bonhomme, Paris, J. Delsol, 1868, 412 p.

GAILLARDIN Casimir, *Les Trappistes, ou l'Ordre de Cîteaux au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours, 1140-1844*, Paris, comptoir des imprimeurs unis, 1844, 2 vol.

HELYOT Pierre, *Dictionnaire des ordres religieux, ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent...* Migne, 1847-1863, 4 vol.

HUDON William V. (ed.), *Theatine spirituality : selected writings*, New York, Paulist press, 1996, 287 p.

LAMY Firmin, *Histoire de Notre-Dame de Saint-Lieu-Sept-Fons. L'Ancien Sept-Fons, 1132-1789*, Moulins, Crépin-Leblond, 1937.

LANMODEZ Emmanuel de, « Les pères gardiens du couvent de la rue Saint-Honoré à Paris 1574-1790 », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, juillet-octobre et novembre-décembre 1893, 32 p.

LAUBIER Marie de, *Les capucins à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1996, 2 vol.

LAUNAY Adrien, *Histoire générale de la Société des missions étrangères*, Paris, Téqui, 1894, 3 vol.

LEHMANN, Nancy, *Les Dames de l'Union chrétienne de Saint-Chaumont 1630-1948*, Niort, 1949, 263 p.

MAUZAIZE Jean, *Les Capucins de la Province de Paris sous les trois derniers Bourbons 1660-1792*, J. Mauzaize, 1977, 8 vol.

MEYER Frédéric, « Pour faire l'histoire des Récollets en France (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 2, 1995.

PERLUSS Preston Martin, *Les communautés régulières d'hommes de la rive gauche dans l'univers urbain parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire moderne, Université de Paris IV, 2003, 2 vol.

PICARD Evelyne, *Les théatins de Sainte-Anne La Royale*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle sous la direction d'Alphonse Dupront, Paris IV, 1997, 2 vol.

PICQUIGNOT Pierre, *La Trappe mieux connue, ou Aperçu descriptif et raisonné sur le monastère de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe: près Mortagne, diocèse de Sées*, Paris, Gaume frères, 1834, p. 74.

QUILLIET Bernard, « Heurs et malheurs de la théâtralité théatine (XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans PLAISANCE Michel (dir.), *Culture et idéologie après le Concile de Trente: permanences et changements*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1985, 219 p.

SELLIER Charles, « Rapport sur l'ancien couvent des filles de l'Union chrétienne dites de Saint-Chaumont », *Commission municipales du Vieux Paris*, 1906, PV, Paris, 1907.

THEINER Augustin (textes publiés), *Brefs et instructions en partie inédites de Pie VI ; Lettres entièrement inédites de Louis XVI, des évêques et des ecclésiastiques de France au sujet du schisme et de la grande persécution du clergé*, Paris, F. Didot frères, fils, 1857-1858, 472 p.

THOREY Lionel de, *Histoire de la messe : de Grégoire le Grand à nos jours*, Paris, Perrin, 1994, 406 p.

VIGUERIE Jean de, « Les fondations et la piété du peuple fidèle. Les saluts fondés à Angers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1974, p. 589-597.

- *Les jésuites et l'Abbé Barruel*

BIANCHINI Paolo, « Un mondo al plurale : i gesuiti e la società francese tra la fine del settecento e i primi decenni dell'ottocento », dans BIANCHINI Paolo (dir.), *Morte e resurrezione di un Ordine religioso, le strategie culturali ed educative della Compagnia di Gesù durante la soppressione (1759-1814)*, Milan, Vita e Pensiero, 2006, 229 p., p. 53-88.

CRETINEAU-JOLY Jacques, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Vve Poussielgue-Rusand, 1851, [1<sup>ère</sup> ed. 1845-1846], 6 vol.

DUSSAULT, *Notice sur la vie et les ouvrages d'Augustin de Barruel*, Paris, Méquignon-Havard, 1825, 24 p.

LELEUX Marie-Claude, « Les prédicateurs jésuites et leur temps à travers les sermons prononcés dans le Paris religieux du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1729-1762 », *Histoire, économie et société*, 1989, n°1, p. 21-44.

MAJORANA Bernadette, « Une pastorale spectaculaire. Missions et missionnaires jésuites en Italie, (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 2002/2, 57<sup>e</sup> année, p. 297-320.

PERONNET Michel, « Barruel avant Barruel », dans LE BOZEC Christine et WAUTERS Éric (dir.), *Pour la Révolution française: en hommage à Claude Mazauric*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1998, 584 p., p. 45-50.

RIQUET Michel, *Augustin de Barruel: un jésuite face aux Jacobins francs-maçons, 1741-1820*, Paris, Beauchesne, 1989, 196 p.

### 3. Pratiques religieuses

- Elites et religion

DARRICAU Raymond, « La fidélité à la doctrine du prince chrétien de saint Augustin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Fidélités, solidarités et clientèles*, Centre de recherches sur l'histoire du monde atlantique, Nantes, Presses de l'université de Nantes, 1985, 332 p.

DARRICAU Robert, « La spiritualité du prince », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 62-63, 1964, p. 78-111.

DION Marie-Pierre, « Une bibliothèque dévote au siècle des Lumières. Recherche sur les livres religieux et les lectures pieuses d'Emmanuel de Croÿ (1718-1784) », dans TRENARD Louis (dir.), *Les bibliothèques au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, 384 p., p. 103-128.

DUMA Jean, « Un prince charitable au XVIII<sup>e</sup> siècle : le duc de Penthièvre. Réalités et significations », dans *De la charité à l'action sociale: religion et société*. Actes du 118e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Pau, 1993, Paris, 1995, p. 43-56.

GORDIEN Marie-Estelle, *Louis d'Orléans (1703-1752), premier prince du sang et mystique érudit*, thèse de l'École des chartes, Positions des thèses, 2002.

GREGOIRE Henri, *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, et d'autres princes*, Paris, Baudouin frères, 1824, 434 p.

HERMANN DE FRANCESCHI Sylvio, « Le modèle jésuite du prince chrétien. À propos du *De officio principis Christiani de Bellarmin* », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007/4, n° 237, p. 713-728.

HOURS Bernard, « Entre tradition et Lumières, l'infortune historiographique d'un prince chrétien : le Dauphin fils de Louis XV », dans *Homo religiosus, autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, 724 p., p. 476-481.

HOURS Bernard, « La famille royale en visite dans les communautés religieuses (1725-1768) », *Mort et renaissance du Carmel de France, Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. 34, 1995, p. 41-74.

HOURS Bernard, « Carrière et ambition d'un grand bigot à la cour de Louis XV: le duc de La Vauguyon », dans GRELL Chantal, MALETTKE Klaus (éd.), *Société et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Münster-Londres, Lit, 2001, p. 141-152.

HOURS Bernard, *La vertu et le secret : le dauphin, fils de Louis XV*, Paris, H. Champion, 2006, 408 p.

LOPEZ Denis, MAZOUER Charles et SUIRE Eric (dir.), *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle: actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1700)*, Tübingen, G. Narr, 2008, 418 p.

MINOIS Georges, *Le confesseur du roi, les directeurs de conscience sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988, 556 p.

RAVEL Agnès, « La construction d'un objet historique : le parti dévot à la Cour de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°2004, p. 107-125.

- Femmes et religions

« Femmes et religions », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 2, 1995.



BERNOS Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, les Éd. du Cerf, 2003, 404 p.

BOURGEOIS Thierry, *Approche de la mentalité et de la spiritualité d'une dévote parisienne aux temps de la Réforme catholique (à travers le journal spirituel de Marie Rousseau)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris IV, 1983, 2 vol.

CHOLVY Gérard (dir.), *La religion et les femmes*, Montpellier, Centre régional d'histoire des mentalités, Université Paul-Valéry, 2002, 287 p.

DELUMEAU Jean (dir.), *La religion de ma mère : les femmes et la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992, 387 p.

DERMENJIAN Geneviève et DUBESSET Mathilde, « éditorial », « chrétiennes » *Clio*, n°15, 2002, p. 5-15.

FALK Nancy Auer et GROSS Rita M, *La religion par les femmes*, Paris, Cerf, 1993, 448 p.

FINE Agnès et LEDUC Claudine, « Femmes et religions », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 2, 1995, p. 2-7.

FOLZ Robert, *Les saintes reines du Moyen Âge en Occident (VI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1992, 200 p.

FORD Caroline C, *Religion and gender in modern France*, Ithaca, Cornell University Press, 2005, 170 p.

GARAPON Jean, « La religion de la Grande Mademoiselle de la simple piété à l'inquiétude spirituelle », dans LOPEZ Denis, MAZOUER Charles et SUIRE Eric (dir.), *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle: actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1700)*, Tübingen, G. Narr, 2008, 418 p.

HOURS Bernard, *Madame Louise, princesse au Carmel*, Paris, Cerf, 1987, 371 p.

LE MAO Caroline, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle : une élite féminine au service de Dieu », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2004/3, n°224, p. 477-503.

PELLETIER Anne-Marie, *Le christianisme et les femmes*, Paris, éd du cerf, 2001, 194 p.

RAPLEY Elizabeth, *Les dévotes : les femmes et l'Église en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bellarmin, 1995, 342 p.

SCARAFFIA Lucetta et ZARRI Gabriella (dir.), *Donne e fede : santità e vita religiosa in Italia, Storia delle donne in Italia*, Roma, Bari, Laterza, 1994, 552 p.

SIMIZ Stefano, « Femme et dévotions (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans CHOLVY Gérard (dir.), *La religion et les femmes*, Montpellier, Centre régional d'histoire des mentalités, Université Paul-Valéry, 2002, 287 p., p. 61-76.

- Cérémonies religieuses

BERNARD A., *Le sermon au XVIII<sup>e</sup> siècle : étude historique et critique sur la prédication en France, de 1715 à 1789*, Paris, A. Fontemoing, 1901, 608 p.

DOMPNIER Bernard, « Les pratiques dévotionnelles du jubilé », *Revue de l'histoire des religions*, t. 217 n°3, 2000, La prière dans le christianisme moderne, p. 443-457.

LOUPES Philippe, « Les jubilés à Bordeaux sous l'Ancien Régime », dans AGOSTINO Marc, CADILHON François et LOUPES Philippe, *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 257 p., p. 63-81.

MEUNIER Alexis, « Nécessités publiques ou « dévotions des peuples » : les polémiques autour de l'exposition fréquente du Saint-Sacrement », dans DOMPNIER Bernard (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, 604 p., p. 63-78.

MEUNIER Alexis, *Les saluts du Saint-Sacrement. Liturgie et musique en France (1600-1774)*, thèse de l'Ecole des Chartes, 2004, *Positions des thèses*, 2004.

SIMIZ Stefano, « Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête-Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans DOMPNIER Bernard (dir.), *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, 604 p., p. 47-62.

#### 4. Charité

BLOCH Camille, « Inventaire sommaire des volumes de la collection Joly de Fleury concernant l'assistance et la mendicité », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1908, vol. 69, n° 1, p. 63-168.

BLOCH Camille, *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution : généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens, 1764-1790*, Paris, Champion, 1974 [1908], 504 p.

DU CAMP Maxime, *La charité privée à Paris*, Paris, Hachette, 1885, 608 p.

DUPRAT Catherine, *Le temps des philanthropes*, Tome 1, *la philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, Éd. du CTHS, 1993, 485 p.

GUTTON Jean-Pierre, « L'assistance en France, en Angleterre et en Espagne au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Association des historiens modernistes des universités françaises, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2006, 133 p., p. 121-132.

GUTTON Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1974, 207 p.

LALLEMAND Léon, *Histoire de la charité*, Paris, A. Picard, 5 vol., 4. Les Temps modernes, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, 1902-1912.

NAGLE Jean, *Luxe et charité : le faubourg Saint-Germain et l'argent*, Paris, Perrin, 1994, 280 p.

PARTURIER Louis, *L'assistance à Paris sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution, étude sur les diverses institutions dont la réunion a formé l'administration générale de l'Assistance publique à Paris*. Paris, L. Larose, 1897, 260 p.

VALRAN Gaston, *Misère et charité en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle : essai d'histoire sociale*, Paris, A. Rousseau, 1899, réimpression, Genève, Mégariotis reprints, 1979, 422 p.

## 5. La mort et la question du Salut

ARIES Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, 641 p.

BENEJAC François de, *Etude ascétique sur la vie et les écrits du P. Ambroise de Lombez*, Saint-Etienne, forestier, 1881, 95 p.

BOURGEON Jean-Louis, « La peur d'être enterré vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle : mythe ou réalité ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXX, janvier-mars 1983, le corps, le geste et la parole, p. 139-154.

DELUMEAU Jean, *L'Aveu et le pardon : les difficultés de la confession, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.

HOURS Bernard, « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit », *Chrétiens et sociétés, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, 14, 2007, Varia, [en ligne].

LE BRUN Jacques, « Mutations de la notion de martyr au XVII<sup>e</sup> siècle d'après les biographies spirituelles féminines », *Problèmes d'histoire du christianisme*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 19, 1989, « Sainteté et martyr dans les religions du livre », p. 77-90.

MORINEAU Michel, « Les jésuites parmi les hommes. La soif du martyr », dans DEMERSON G., DOMPNIER B. et REGOND A. (dir.), *Les jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des lettres de Clermont, 1987, 555 p., p. 47-63.

QUANTIN Jean-Louis, « Sur l'histoire religieuse du mot «révolution» au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1991, 10<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>1, « Le concept de révolution », p. 79-111.

SUIRE Eric, *La sainteté française de la Réforme catholique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), d'après les textes hagiographiques et les procès de canonisation*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2001, 506 p.

## **XII. ÉTUDES ET MONOGRAPHIES LOCALES**

### 1. Paris

ANDIA Béatrice de, FERNANDES Dominique, *La rue du faubourg Saint-Honoré*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1994, 430 p.

BACKOUCHE Isabelle, « Ponts et urbanisme, 1760-1810 », LAMBERT Guy (dir.), *Les Ponts de Paris*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2000, p. 57-64.

BACKOUCHE Isabelle, *La trace du fleuve, la Seine et Paris 1750-1850*, Paris, Ed de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, 430 p.

BAUDE Diane, RITTER Jean, « Une rue commerçante », PONS Bruno, FORRAY-CARLIER Anne (dir.), *Le faubourg Saint-Germain, la rue du bac*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris : Hachette, 1990, 255 p., p. 21-26.

BERAUD Antony, DUFÉY P., *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Barba, 1828, 2 vol.

BOURGUINAT Elisabeth, *Les Rues de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : le regard de Louis-Sébastien Mercier*, Paris, Paris musées, 1999, 80 p.

- CABANTOUS Alain, « Le quartier, espace vécu à l'époque moderne : ambiguïtés et perspectives d'une histoire », *Histoire, économie et société*, 1994, n°13-3, p. 427-439.
- CARBONNIER Youri, « Le cœur de Paris à la veille de la Révolution. Étude de géographie sociale », *Histoire urbaine*, 2002/2, n° 6, p. 43-68.
- CHABAUD Gilles, « Images de la ville et pratiques du livre: le genre des guides de Paris (XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45, n° 2, avril-juin 1998, p. 323-345.
- CHASTEL André, « L'Îlot de la rue du Roule et ses abords », *Mémoires de Paris et de l'Ile-de-France*, tomes 16-17, 1965-1966.
- DAUMARD Adeline et FURET François, *Structures et relations sociales à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1961, 98 p.
- DETREZ Alfred, *Le Faubourg Saint-Honoré*, t. 1, *De Louis XIV au Second Empire*, Paris, H. Lefebvre, 1953, 413 p.
- DUCOUDRAY Émile, MONNIER Raymonde, ROCHE Daniel, *Atlas de la Révolution française*, t. 11, *Paris*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, 131 p.
- DUPLOMB Charles, *La rue du Bac*, Paris, J. Mersch, 1894, 159 p.
- FOX Robert et TURNER Anthony (ed.), *Luxury Trades and Consumerism in Ancien Régime Paris : studies in the history of the skilled workforce*, Aldershot, Ashgate, 1998, 307 p.
- HENARD Robert, *La rue Saint-Honoré*, t. I. *Les origines à la Révolution*, Paris, Emile Paul, 1908, 555 p.
- KAPLAN Steven, *Le meilleur pain du monde, les boulangers de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1996, 766 p.
- La rue de Grenelle*, Paris Délégation à l'action artistique et la Société d'histoire et d'archéologie du VII<sup>e</sup> arrondissement, 1980, 55 p.
- La Rue de Lille*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1983, 210 p.
- La rue Saint-Dominique : hôtels et amateurs*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1984, 223 p.
- LACHIVER Marcel, « L'approvisionnement de Paris en viande au XVIII<sup>e</sup> siècle », *La France d'Ancien Régime : études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, 1984, t. 1, p. 345-354.
- LACHIVER Marcel, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1982, 957 p.
- LACORDAIRE Simon, *Les Inconnus de la Seine : Paris et les métiers de l'eau, du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1985, 305 p.
- LAMBERT Guy (dir.), *Les ponts de Paris*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1999, 240 p.
- LANDAU Bernard, MONOD Claire, LOHR Évelyne et alii., *Les grands boulevards : un parcours d'innovation et de modernité*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2000, 239 p.
- LE MOEL Michel (ed.), *L'Urbanisme parisien au siècle des Lumières*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1997, 229 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, « Le mouvement des loyers parisiens de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 25<sup>e</sup> année, n°4, juillet-août 1970, p. 1002-1023.

MAGNY Françoise, *Le faubourg Saint-Germain*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1998, 254 p.

NAGLE Jean, DESCIMON Robert, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1979, vol. 34, n° 5, p. 956-983.

*Paris et Rome vus par Israël Silvestre*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1981, 39 p.

PINON Pierre, « Les Lotissements de la rue Taitbout et du couvent des Capucins. La Chaussée-d'Antin à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1986-1987.

PONS Bruno, FORRAY-CARLIER Anne (dir.), *Le faubourg Saint-Germain, la rue du bac*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris : Hachette, 1990, 255 p., p. 21-26.

ROCHE Daniel (ed.), *La Ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2000, 438 p.

ROULEAU Bernard, *Le tracé des rues de Paris : formation, typologie, fonctions*, Paris, Presses du CNRS, 1983, 129 p.

SARMANT Thierry et GAUME Luce *La Place Vendôme : art, pouvoir et fortune*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2002, 310 p.

VIMONT Maurice, *Histoire de la rue Saint-Denis*, t. 1 *Des origines à la Révolution*, Paris, les presses modernes, 1936, 398 p.

ZUNZ Olivier, « Étude d'un processus d'urbanisation: le quartier Gros-Caillou à Paris », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 25<sup>e</sup> Année, no. 4, *Histoire et Urbanisation*, Juillet-août 1970, p. 1024-1065.

## 2. Triel et sa région

BEAUJARD Georges et BIGET Daniel, *Triel-sur-Seine : son histoire, ses légendes*, Saint-Ouen-l'Aumône, Éd. du Valhermeil, 2001[1<sup>ère</sup> ed. 1985], 172 p.

LACHIVER Marcel, *Histoire de Meulan et de sa région par les textes*, Meulan, l'auteur, 1965, 431 p.

LAMY-LASSALLE Colette, *Saint-Martin de Triel*, Paris, Éditions du Cerf, 1964, 24 p.

MILHIET Jean-Joseph, *Paysages des Yvelines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le cadastre de Bertier de Sauvigny*, Versailles, Archives départementales, 1996, 335 p.

PACAUD Georges, *Chanteloup les vignes, pages d'histoire*, L'Isle-Adam, G. Pacaud, 1977 [1<sup>ère</sup> ed. 1946], 79 p.

TOUZERY Mireille, « Le Cadastre de Bertier de Sauvigny, 1776-1790 », *Bulletin de la société d'histoire de Paris et d'Ile-de-France*, 1984, p. 151-197.

TOUZERY Mireille, *Atlas de la Généralité de Paris, un paysage retrouvé*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1995, 175 p.

TOUZERY Mireille, *Dictionnaire des paroisses fiscales de la Généralité de Paris d'après le cadastre de Bertier de Sauvigny, 1776-1791*, Caen, Éd. du Lys, 1995, 627 p.

### 3. L'ouest du royaume

« Deux anciens documents de guerre », *Société historique et archéologique de l'Orne*, 1918, p. 215-239.

« Généalogie et preuves de noblesse Courson de Liffiac (Plélo), de Kernescop (Plélo), de La Ville-Costio (Tréméloir) et de La Ville-Hélio (Plourhan) », *Cahiers généalogiques costarmoricains*, n°15, 3<sup>e</sup> trimestre 2002.

BROC Hervé de, *Notice sur les seigneurs et le château de Turbilly en Anjou*, Le Mans, Monnoyer, 1882, 77 p.

CHAMILLART Guy, *Généralité de Caen, recherche de la noblesse, faite par ordre du roi (Louis XIV) en 1666 et années suivantes, par messire Guy Chamillart, intendant*, Caen, H. Delesques, 1887, 2 vol.

CHOBERT Maxime, *Villereau, une seigneurie sous l'Ancien Régime : vie sociale, politique et religieuse, 1163-1793*, Bellegarde-Quiers, 1902, 267 p.

COURSON DE LA VILLENEUVE Robert de, *Histoire d'une maison bretonne et de ses origines anglo-normandes*, Vannes, 1895-1908, 3 vol.

COURSON DE LA VILLENEUVE Robert de, *Recherches historiques sur la maison de Courson en Bretagne et en Angleterre depuis 1066 jusqu'à 1881*, Beauvais, C. Moisand, 1881, 168 p.

DECAGNY Paul, *L'Arrondissement de Péronne, ou Recherches sur les villes, bourgs, villages et hameaux qui le composent*, Péronne, J. Quentin, 1844, 607 p.

ESNAULT Gustave (texte publié par), *Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'Église du Mans*, Le Mans, Pellechat, 1878, 3 vol.

GUIFFREY Jules, « Les officiers du château de Fontainebleau au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 9, 1891, p. 127-139.

HELARY Fernand, « Plourhan, comté du Goëlo (Côtes d'Armor) », *Les amis du vieux Plourhan*, 1994, 271 p.

HOMMEY Louis-Pierre, *Histoire générale, ecclésiastique et civile du diocèse de Séez*, Alençon, E. Renaut-de Broise, 1898-1900, 5 vol.

KERVILER René, *Répertoire général de bibliographie bretonne*, 1886.

LEDRU Ambroise Abbé, *Histoire de la maison de Broc*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1898, 2 vol.

LEDRU Ambroise, *Histoire de la maison de Mailly*, Paris, E. Lechevalier, 1893, 2 vol.

MAUREY D'ORVILLE Pierre-Claude, *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Séz, Séz*, P. Brée, 1829, 415 p.

MEYER Jean, « Un problème mal posé : la noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVIII, avril-juin 1971, p. 161-188.

*Notice historique et généalogique sur la maison de Broc, composée d'après les titres originaux et les preuves de cette maison, pour les honneurs de la Cour*, Le Mans, Monnoyer, 1879.

#### 4. L'est

COURBET André, « Lettres d'Alexandre-Louis Laugier, médecin lorrain à la cour impériale de Vienne à madame de Graffigny 1756-1758 », dans *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire, 1697-1790, Lotharingia*, archives lorraines d'archéologie, d'art et d'histoire, t. IX, Société Thierry Alix, Nancy, 1999, 270 p., p. 185-217.

MONTARBY Général de, « A propos d'une médaille 10 AOUT 1792 », *Les Cahiers haut-marnais*, XXVII<sup>e</sup> Congrès de l'A.B.S.S., 1956, p. 100-115.

DINET Henri, « L'année 1789 en Champagne », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 1983, Volume 254, Numéro , p. 570 - 595.

#### 5. Centre et Bourbonnais

« Le château de Fougères », *Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais*, 1966-1967, p. 231 à 240.

BOUILLET Jean-Baptiste, *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, de Pérol, 1846-1853, 7 vol.

BOULIN Marcel, *Le Marquis de Chamborant : 1732-1805 : mestre de camp propriétaire d'un régiment de hussards de son nom : sa famille, son régiment*, Tarbes, M. Boulou, 1983, 151 p.

BOUTILLIER François, *Inventaire-sommaire des archives communales antérieures à 1790. Ville de Nevers*, Nevers, J. Vincent, 1876.

BUSSERON Georgette et MICHARD Jean-Pierre, *Chamblet, commune rurale et minière au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Chamblet, 1994, 208 p.

CARTERON DE CIVRAY Gabriel, *Les commanderies de la Creuse*, t. 1 Blandeix, Chambérand, Féniers, Lyon, 1992.

*Catalogue des gentilshommes de Bourbonnais et Nivernais qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États généraux de 1789*, Paris, E. Dentu, 1865, 35 p.

CHATENET Aurélie, « Nobles bourbonnais au service de la princesse de Conti », *Bulletin des amis de Montluçon, société d'histoire et d'archéologie*, 3<sup>e</sup> série, n°59, 2008, p. 27-64.

COLAS Raymond, *Châteaux en Bourbonnais*, Moulins, Ipomée, 1983, 297 p.

COLLIARD Claudius, « Notice archéologique sur l'église de Bellaigue et sur les tombeaux des derniers sires de Bourbon », *Revue d'Auvergne*, 102, p. 344-363.

CURMER Albert, *Le Marquis de Chamborant, mestre de camp propriétaire d'un régiment de hussards de son nom, lieutenant général des armées du roi, grand bailli d'épée à Sarreguemines*, Paris, Emile-Paul frères, 1913, 135 p.

DAYRAS Maurice, « Château de la Vaurreille », *Mémoire de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXXI, 1951, p. 129-135.

DENIER M., « Les Bourbonnaises de Saint-Cyr », *Société d'émulation du Bourbonnais*, 1911, p. 151-162.

FAURE Henry, *Histoire de Moulins, X<sup>e</sup> siècle-1830*, Moulins, Crépin-Leblond, 1900, 2 vol.

GARMY Édouard, *Histoire du canton de Marcillat-d'Allier*, Montluçon, 1930, 163 p.

GERMAIN René (dir.), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat, de Borée, 2004, 678 p.

GERMAIN René (dir.), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat, 2004, 678 p.

GIBIAT Samuel, MICHARD Isabelle, *Montluçon, Les hôtels nobles*, Ed. Les amis de Montluçon, société d'histoire et d'archéologie, Montluçon, 2006, 199 p.

LIRIS Élisabeth, *L'Allier en Révolution : sur le pas de Joseph Fouché, représentant en mission, en 1793*, Saint-Julien-Chapteuil, Éd. du Roure, 2000, 254 p.

MAILLAT A.-C, *Géographie, histoire de Doyet, Montvicq, Bézenet*, Villefranche, Marseille, 1982, 404 p.

MARTRES de, « Histoire généalogique de la maison Cadier de Veauce », *Revue historique de la noblesse*, n°40, 1847, 92 p.

MICHARD Georges, « Les registres paroissiaux de Chamblet, reflet de la vie rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin des Amis de Montluçon*, n°53, 2002, p. 73-106.

PEYNOT Michel abbé, *Marcillat et ses environs*, Montluçon, La Petite-Marche, 1927, 588 p.

PEYNOT Michel abbé, *La Combraille*, Guéret, 1931, 720 p.

PIBOULE Maurice, *Mémoire des Communes du Bourbonnais*, t. 3 du Bocage au Val de Cher, 1994, 369 p.

RIFFE M. P., « Réflexions inscrites sur les registres paroissiaux de Pougues par Messire Poincet curé de Pougues », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, seconde série, t. I, 1863, p. 400-403.

VILLENAUT Adolphe de Mullot de, *Nobiliaire de Nivernois. Familles de gentilshommes fixées en Nivernois et y étant en possession de la noblesse avant 1560, avec notices nivernaises de leurs alliances*, Nevers, G. Vallière, 1900.

## 6. Le sud

« Les Lancel », *Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses Alpes*, t. VII, 1895, p. 66-67.



ALQUOT Hervé, *Armorial d'Avignon et du comtat Venaissin*, Avignon, Aubanel, 1987, 160 p.

BARRAU Justin Hippolyte de, *Documents historiques et généalogiques du Rouergue*, Paris, Éditions du Palais Royal, 1972 [1<sup>ère</sup> 1880], 4 vol., 751 p.

BOISSIN Pierre « Les derniers marquis de Lancel », *Mémoire de l'académie du Vaucluse*, 35, 1934 p. 27-37.

BOURROUSSE de LAFFORE Jules de, « Notices historiques sur des monuments féodaux ou religieux du Lot-et-Garonne, t. XI de Mazellières », *Revue de l'Agenais et des anciens provinces du sud-ouest*, t. VII, janvier-février 1880, p. 403-417.

CAVASINO Céline, *Le livre de mes affaires domestiques 1710-1743, Claude de Salvador*, mémoire de maîtrise, Université du Vaucluse, exemple dactylographié.

*Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès*, Paris, Firmin-Didot, 1897, 205 p.

LAVEDAN Pierre, « Hôtels particuliers à Avignon XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Congrès archéologique de France*, 1963, p. 132-151.

MAUREAU Alain, « Un émule du patriote Balloy : Jean-Baptiste de Salvador (1742-an IV) », *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, 206<sup>e</sup> année, mai 2008, n°377.

RIBES Jean de, *Généalogie de la maison Du Puget aujourd'hui éteinte*, Paris, Frazier-Soye, 1927, 52 p.

VERGE-FRANCESCHI Michel, « Généalogie et carrière de Joseph de Sabran (1702-1775), comte de Grammont et de Beaudinar, lieutenant-général des armées navales », *Recherches régionales, Alpes maritimes et Contrées limitrophes*, 25e année, 1984, n°1, janvier- mars, p. 7-26.

### **XIII. ÉTUDES ITALIENNES**

#### 1. La péninsule italienne à l'époque moderne

ABBRUGIATI Raymond, « La pensée politique du *Caffè* ou l'expression juridique et économique d'un projet de société », *Chroniques italiennes* n° 46, Paris, Sorbonne Nouvelle-Paris III, juin 1996.

ABBRUGIATI Raymond, *Études sur le « Café » (1764-1766), un périodique des Lumières*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2006, 225 p.

ANGELOZZI Giancarlo, « Le scuole degli ordini religiosi », BRIZZI Gian Paolo (dir.), *Il catechismo e la grammatica*, t. II, *Istituzioni scolastiche e riforme nell'area emiliana e romagnola nel '700*, Bologna, Il Mulino, 1986, p. 13-76.

CARPANETTO Dino, RICUPERATI Giuseppe, *L'Italia del Settecento : crisi, trasformazioni, lumi*, Roma, Laterza, 1990, 510 p.

CHATELLIER Louis, « Lombardie exemplaire », préface à VISMARA Paola, *Settecento religioso in Lombardia*, Milan, Nuove edizioni Duomo, 1994, 320 p.

DE ROSA Gabriele, TULLIO Gregory, *Storia dell'Italia religiosa, II L'età moderna*, Roma, Laterza, 1994, 595 p.

DI CROLLALANZA Giovanni Battista, *Dizionario storico-blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane estinte e fiorenti*, réimpression Bologna, A. Forni, 1977, 3 vol.

DUPRONT Alphonse, *Muratori et la société européenne des pré-Lumières, essai d'inventaire et de typologie d'après l'« ospitalario »*, Firenze, Leo Solschki, 1976, 153 p.

MONTANELLI Indro, GERVASO Roberto, *L'Italia del Settecento, 1700-1789*, Milano, Rizzoli, 1971, 703 p.

NANNI Stefania, « La Visitation et la sensibilité religieuse italienne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans DOMPNIER Bernard, JULIA Dominique (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p. 499-523.

PORRET Michel (dir.), *Beccaria et la culture juridique des Lumières*, Genève, Droz, 1997, 316 p.

ROSA Mario (dir.), *Cattolicesimo e lumi nel Settecento italiano*, Roma, Herder, 1981, 308 p.

SCHENETTI Matteo, *i cappuccini di modena quattro secoli di storia*, Modena, aedes muratoriana, 1978, 149 p.

SCHNETTGER Matthias, « Le Saint-Empire et ses périphéries: l'exemple de l'Italie », *Histoire, économie et société*, n°1, 2004, p. 7-23.

VALSECCHI Franco, *L'Italia nel settecento dal 1714 al 1788*, Verona, A. Mondadori, 1959, 1042 p.

VISMARA Paola, « Le monastère de la Visitation et l'esprit salésien à Milan au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans DOMPNIER Bernard, JULIA Dominique (dir.), *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001, p. 483-498.

VISMARA Paola, *Settecento religioso in Lombardia*, Milan, Nuove edizioni Duomo, 1994, 320 p.,

## 2. Relations Franco-italiennes

DUBOST Jean-François, *La France italienne : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997, 524 p.

DUBOST Jean-François, « Les étrangers à Paris au siècle des Lumières », ROCHE Daniel (dir.), *La ville promise : mobilité et accueil à Paris, fin XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2000, 438 p.

BERTRAND Gilles, *Paul Guiton et l'Italie des voyageurs au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Moncalieri, CIRVI, Bibliothèque du Voyage en Italie n° 56, 1999, 182 p.

BERTRAND Gilles et PICHETTO M. T. (dir.), *Le vie delle Alpi : il reale e l'immaginario / Les chemins du voyage en Italie : du réel à l'imaginaire*, actes du colloque d'Aoste (10-11 octobre 1997), Aoste, Musumeci Editore, 2001, 248 p.

BERTRAND Gilles, *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Ecole française de Rome, Collection de l'Ecole française de Rome n° 398, 2008, 791 p.

BERTRAND Gilles, « L'expérience géographique de l'Italie dans les guides de voyage du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans CHABAUD Gilles, COHEN Evelyne, COQUERY Natacha, PENEZ Jérôme (dir.), *Les Guides imprimés du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Villes, paysages, voyages*, actes du colloque de l'Université de Paris 7-Denis Diderot, 3-4 déc. 1998, Paris, Belin, 2000, 703 p.

BERTRAND Gilles, « Le voyage en Italie au XVIII<sup>e</sup> siècle : problématiques et perspectives », dans *Le voyage à l'époque moderne* (actes du colloque du 30 nov.-1er déc. 2001), Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Bulletin de l'Association des Historiens Modernistes des Universités, n° 27, 2004, p. 27-45.

DE SETA Cesare, *L'Italia del Grand Tour da Montaigne a Goethe*, Milan, Electa, 2001, 247 p.

### 3. le duché de Modène et la famille Este

AMORTH Luigi, « Il Palazzo ducale di Rivalta. Note storiche », dans AMORTH Luigi et BOCCOLARI Giorgio ROLI Clara, *Residenze estensi*, Modena, Banco S. Geminiano e S. Prospero, 1973, 169 p., p. 69-78.

BADINI G., « La città e il Ducato di Reggio nello Stato di Modena (1598-1859) », dans SPAGGIARI Angelo et TRENTI Giuseppe, *Lo Stato di Modena. Una capitale, una dinastia, una civiltà nella storia d'Europa*. Atti del convegno, Modena, 1998, Roma, Ministero per i beni e le attività culturali, Direzione generale per gli archivi, 2001, v.1., p. 513-540.

BARBIERI Alberto, SILINGARDI Giancarlo, *Cattolicesimo e cattolici a modena*, Modena, Mucchi editore, 1984, 424 p.

BELLEI Sandro, *Modena estense*, Finale Emilia, CDL, 2002, 2

BENTINI Jadranka et AGOSTINI Grazia (dir.), *Une Renaissance singulière, la cour des Este à Ferrare*, Gand, Ed. Snoeck, 2003, 360 p.

BENTINI Jadranka, *Gli Este a Ferrara : una corte nel Rinascimento*, Milano, Silvana, 2004, 463 p.

BIONDI Albano (dir.), *Il Palazzo Ducale di Modena*, Modena, Panini, 1987, 367 p.

CAPRA Carlo, *Ducato di Modena & Reggio, 1700-1859*, Milano, F. M. Ricci, 1999, 293 p.

CESARI Cesare, *Gli estensi a Modena*, Roma, stamperia dell'atanór, 1955, 94 p.

CHIAPPINI Luciano, *Gli Estensi*, Varese, Dall'Oglio, 1967, 580 p.

CHIAPPINI Luciano, *Gli Estensi : mille anni di storia*, Ferrara, Corbo, 2001, 757 p.

Di FRANCESCO Carla, BORELLA Marco, *Ferrara : la città estense*, Modena, Italcards, 1991, 258 p.

*Dizionario Biografico degli italiani*, Roma, 1967-2008, 71 vol.

FERRARI Paolo Vasco, *Ducato di Modena & Reggio, 1598-1859: lo stato, la corte, le arti*, Modena, Artioli, 2007, 318 p.

GALLI Antonio, *A passo di danza verso la rivoluzione, dal carteggio diplomatico dell'Ambasciatore estense a Parigi, G.B. Contri*, Modena, « Lo Scoltenna », 1989, 296 p.

GUATTERI V., *Carlotta duchessa di Modena*, Rivalta, Futurgraf, 1988.

IOTTI Roberta, *Gli Estensi. Prima parte, La corte di Ferrara*, Modena, Il Bulino, 1997, 395 p.

LECCHINI Roberto, *Alfonso III, duca di Modena e Reggio, P. Giambattista d'Este cappuccino*, Modena, Aedes muratoriana, 1979, 158 p.

LITTA Pompeo, *Famiglie celebri di Italia. Marescotti di Bologna*.

MASI E., "Due diplomatici italiani e gli ultimi giorni di Voltaire (abate Giov. battista Contri e cav. Niccoli)" dans *Nuova antologia di scienze, lettere ed arti*, terza serie, volume trentunesimo della raccolta vol. CXV, Roma direzione della nuova antologia, tipografia della camera dei deputati, 1891, 832 p.

MEYERS Christian, « Il viaggio a Modena, 1739, del principe ereditario Frederico Cristiano di Sassonia e suoi rapporti con la casa estense », dans *Corte, buon governo, pubblica felicità : politica e coscienza civile nel muratori : atti della III giornata di studi muratoriani, Vignola, 14 ottobre 1995*, Firenze, L.S. Olschki, 1996, 284 p.

MILANO Ernesto, LOTTI Roberta, VENTURI BARBOLIN Anna Rosa, *Gli Estensi*, seconda parte, *La corte di Modena*, [mostra, Biblioteca Estense universitaria di Modena, 22 aprile-30 settembre 1999], Modena, Il Bulino, 1999, 339 p.

ORLANDI Giuseppe, *Le campagne modenese fra Rivoluzione e Restaurazione (1790-1815)*, Modène, Aedes Muratoriana, 1967, 472 p.

ORLANDI Giuseppe, « I religiosi dello Stato di Modena nel Settecento tra Riforme e Rivoluzione », dans SPAGGIARI Angelo (dir.), *Lo Stato di Modena: una capitale, una dinastia, una civiltà nella storia d'Europa*, Atti del Convegno Nazionale, Modena 25-28 marzo 1998, Roma, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, 2001, p. 743-781.

PADE Marianne, PETERSEN Lene Waage et QUARTA Daniela, *La corte di Ferrara e il suo mecenatismo (1441-1598), The court of Ferrara and its patronage*, Modena, Panini, 1990, 361 p.

PANINI G., *La famiglia estense da Ferrara a Modena*, Modena, Armo, 1996, p. 108-118.

RIGHI Guerzoni L., "Capricci e scandali a corte. Carlotta e Francesco : una coppia infelice", dans *Il Ducato estense*, Finale Emilia, CDL, 2002, v. 1., p. 242-243.

RIMONDI Riccardo, *Estensi : storia e leggende, personaggi e luoghi di una dinastia millenaria*, Ferrara, Cirelli et Zanirato, 2004, 300 p.

SCHENETTI Matteo, *I cappuccini di modena quattro secoli di storia*, Modena, Aedes muratoriana, 1978, 149 p.

SPAGGIARI Angelo et TRENTI Giuseppe, *Lo Stato di Modena : una capitale, una dinastia, una civiltà nella storia d'Europa*, atti del convegno, Modena, 25-28 marzo 1998, Roma, Ministero per i beni e le attività culturali, Direzione generale per gli archivi, 2001, 2 vol.

VASCO FERRARI Paolo, *Ducato di Modena & Reggio, 1598-1859 : lo stato, la corte, le arti*, Modena, Artioli, 2007, 318 p.

VECCHI Giuseppe et CALORE Marina, *Teatro e musica nel '700 Estense : momenti di storia culturale e artistica, polemica di idee, vita teatrale, economia e impresariato*, Firenze, L.S. Olschki, 1994, 327 p.



## **ABRÉVIATIONS**

A.E. : Archives du ministère du Affaires étrangères (La Courneuve)

ASMo : Archivio di Stato di Modena

Arch. nat : Archives nationales, Paris

Arch. dep. : Archives départementales

BHVP : Bibliothèque historique de la ville de Paris

BNF : Bibliothèque nationale de France, Paris

Mss : Manuscrits

SHAT : Service historique de l'armée de Terre, Vincennes



# TABLES

## Table des Tableaux

TABLEAU 1 : DES DEPENSES INEGALEMENT CONSERVEES.....	121
TABLEAU 2 : LES DEPENSES DE LA CAISSE DE LA MAISON DU 1ER AVRIL 1788 AU 31 MARS 1789.....	129
TABLEAU 3 : LES DEPENSES PERSONNELLES DE LA PRINCESSE EN 1780, 1784 ET 1786.....	130
TABLEAU 4 : LES PRINCIPALES DEPENSES DE LA MAISON PRINCIERE DE DECEMBRE 1788 A MARS 1789.....	133
TABLEAU 5 : LES FOURNISSEURS PAR CATEGORIE .....	151
TABLEAU 6: L'EVOLUTION DES DEPENSES DE COSMETIQUES PRELEVEES SUR LA CASSETTE DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	261
TABLEAU 7 : LA REPARTITION DES DEPENSES ANNUELLES DE PARFUMEURS ET DE PRODUITS LIES AU CORPS DANS LA CASSETTE DE LA PRINCESSE, HORS HABILLEMENT ET MEMOIRES DES APOTHICAIRES. ....	274
TABLEAU 8 : LES VOITURES DE TROIS PRINCESSES DU SANG A LA FIN DU XVIII <sup>E</sup> SIECLE .....	308
TABLEAU 9: REPARTITION DES DEPENSES MENSUELLES D'ECURIE .....	313
TABLEAU 10 : LA REPARTITION DES DEPENSES DANS L'ACQUISITION ET LA DECORATION DE LA NOUVELLE BERLINE EN 1782.....	315
TABLEAU 11 : LES DEPLACEMENTS DE LA COMTESSE DE LA MARCHE DE 1759 A 1775 .....	318
TABLEAU 12 : LES DEPLACEMENTS DE LA PRINCESSE DE CONTI DE 1776 A 1789 .....	319
TABLEAU 13 : LES DEPLACEMENTS DE LA PRINCESSE DE 1789 A 1803 .....	326
TABLEAU 14 : LA PRESENCE DE LA PRINCESSE DANS LES RESIDENCES ROYALES PENDANT LE MARIAGE .....	339
TABLEAU 15 : LA PRESENCE DE LA COMTESSE DE LA MARCHE DANS LES RESIDENCES PRINCIERES PENDANT LE MARIAGE .....	344
TABLEAU 16 : LES SEJOURS DE LA PRINCESSE DANS LES RESIDENCES ROYALES DE 1774 A 1788.....	347
TABLEAU 17 : LE CALENDRIER RESIDENTIEL DE LA PRINCESSE DE 1775 A 1788 .....	353
TABLEAU 18 : LES SEJOURS DE LA PRINCESSE DANS LES RESIDENCES DU DUC DE PENTHIEVRE.....	354
TABLEAU 19 : LA PRESENCE DE LA PRINCESSE DANS SES RESIDENCES DE 1764 A 1788 .....	356
TABLEAU 20 : LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES ET LES EGLISES MENTIONNEES EN 1778, 1786 ET 1788 DANS LES COMPTES .....	417
TABLEAU 21: REPARTITION GENERALE DE LA MAISON PRINCIERE.....	461
TABLEAU 22 : GAGES ET SUBSISTANCES DES DOMESTIQUES DE LA PRINCESSE DE CONTI SELON LES COMPTES ...	462
TABLEAU 23 : COMPOSITION DE LA LIVREE DE LA PRINCESSE DE CONTI ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON .....	463
TABLEAU 24 : LA COMPOSITION DU SECTEUR DE LA BOUCHE DE LA PRINCESSE DE CONTI ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON.....	463
TABLEAU 25 : LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE LA PRINCESSE DE CONTI ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON .....	464
TABLEAU 26 : EXEMPLES DE GAGES ET APPOINTEMENTS DANS LES MAISONS DE TROIS PRINCESSES DU SANG ...	464
TABLEAU 27 : COMPOSITION GENERALE DE LA MAISON PRINCIERE DE 1776 A 1789.....	465
TABLEAU 28 : LES SPECIALISTES DES TRAVAUX ET DE LA DECORATION DANS LES RESIDENCES DE LA PRINCESSE.....	481
TABLEAU 29 : LES FOURNISSEURS DE BOUCHE SELON LES COMPTES .....	482
TABLEAU 30 : LES FOURNISSEURS DE L'ECURIE DE 1776 A 1789.....	482
TABLEAU 31 : LES SPECIALISTES DU VETEMENT DE 1776 A 1789.....	483
TABLEAU 32 : LES FOURNISSEURS DE LA SANTE ET DU SOIN DU CORPS DE 1776 A 1789 .....	483
TABLEAU 33: LES FOURNISSEURS DE LUXE DE 1776 A 1789 .....	484
TABLEAU 34 : LES FEMMES PARMI LES FOURNISSEURS DE LA PRINCESSE DE CONTI .....	484
TABLEAU 35 : LES METIERS EXERCES PAR LES FEMMES SELON LEUR ETAT.....	485
TABLEAU 36 : LES FOURNISSEURS DE LA DISTINCTION .....	486
TABLEAU 37 : LA REPARTITION DES FOURNISSEURS PAR QUARTIER ET PAR ACTIVITES.....	486
TABLEAU 38: LA REPARTITION DES ADRESSES ENTRE LES DEUX RIVES DE LA SEINE ET PAR SECTEUR ECONOMIQUE .....	487
TABLEAU 39 : LA REPARTITION PAR ENSEMBLES GEOGRAPHIQUES ET PAR SECTEUR ECONOMIQUE.....	487
TABLEAU 40 : LA REPARTITION DES FOURNISSEURS DU QUARTIER SAINT-GERMAIN PAR RUE .....	488
TABLEAU 41 : LA REPARTITION DES MARCHANDS PAR RUES ET PAR SECTEUR DANS LE QUARTIER DU PALAIS- ROYAL .....	489
TABLEAU 42 : TABLEAU GENERAL DES FOURNISSEURS PARISIENS ET VERSAILLAIS.....	497
TABLEAU 43 : LES FOURNISSEURS DE TRIEL.....	514
TABLEAU 44 : LES FOURNISSEURS LORS DU SEJOUR A BOURBON-L'ARCHAMBAULT EN 1787 .....	515



TABLEAU 45 : LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA GARDE-ROBE DE LA PRINCESSE D'APRES L'INVENTAIRE DU SEQUESTRE REVOLUTIONNAIRE.....	517
TABLEAU 46 : LES TISSUS ACHETES EN 1763, 1769, 1777, 1784 ET 1786.....	518
TABLEAU 47 : LES TISSUS DES ROBES, HABITS, JUPES ET JUPONS MIS EN VENTE A LA REVOLUTION.....	519
TABLEAU 48 : LES MOTIFS DANS LES TISSUS ACHETES POUR CINQ ANNEES.....	519
TABLEAU 49 : LES COULEURS DES VETEMENTS ET TISSUS DE LA PRINCESSE DE CONTI POUR CINQ ANNEES D'APRES SES COMPTES.....	520
TABLEAU 50 : COULEURS DANS LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA GARDE-ROBE DE LA PRINCESSE LORS DU SEQUESTRE REVOLUTIONNAIRE.....	521
TABLEAU 51 : LES MOTIFS DANS LA GARDE-ROBE DE LA PRINCESSE D'APRES L'INVENTAIRE DU SEQUESTRE REVOLUTIONNAIRE.....	521
TABLEAU 52 : DEPLACEMENTS ET ACTIVITES DE LA COMTESSE DE LA MARCHE EN 1768.....	523
TABLEAU 53 : DEPLACEMENTS ET ACTIVITES DE LA COMTESSE DE LA MARCHE EN 1772.....	524
TABLEAU 54 : DEPLACEMENTS ET ACTIVITES DE LA PRINCESSE DE CONTI EN 1778.....	525
TABLEAU 55 : DEPLACEMENTS ET ACTIVITES DE LA PRINCESSE DE CONTI EN 1786.....	527

## Table des figures

FIGURE 1: LE BOURG DE TRIEL.....	188
FIGURE 2 : REPARTITION DES DEPENSES DE BOUCHE EN 1786.....	221
FIGURE 3 : UN INDICE DU RESPECT DU CAREME, LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ENTRE TEMPS NORMAL ET TEMPS MAIGRE EN MARS, MAI, JUIN 1786 ET 1789 ET SEPTEMBRE 1786.....	234
FIGURE 4 : LES LEGUMES LES PLUS CONSOMMES DANS LA MAISON PRINCIERE (1777-1789).....	236
FIGURE 5 : LES FRUITS FRAIS LES PLUS FREQUEMMENT ACHETES DE 1777 A 1789 SUR 1630 ACHATS TOTAUX....	237
FIGURE 6 : LA REPARTITION DES DEPENSES DE COSMETIQUES SELON LES PARTIES DU CORPS EN 1770.....	256
FIGURE 7 : LA REPARTITION DES DEPENSES DE COSMETIQUES SELON LES PARTIES DU CORPS EN 1780.....	257
FIGURE 8 : LA REPARTITION DES DEPENSES DE COSMETIQUES SELON LES PARTIES DU CORPS EN 1786.....	257
FIGURE 9 : LES DEPENSES D'ECURIE EN JANVIER 1784.....	314
FIGURE 10 : REPARTITION DES VOLUMES DES OUVRAGES ACQUIS, LOUES, OU RELIES PAR LA PRINCESSE DE 1776 A 1789.....	383
FIGURE 11 : LA REPARTITION DES DEPENSES POUR LES LIVRES DONT LE TITRE EST CONNU.....	384
FIGURE 12 : REPARTITION DES TITRES CONNUS DES OUVRAGES ACQUIS, LOUES OU RELIES PAR LA PRINCESSE DE 1776 A 1789.....	386
FIGURE 13 : LE MARCHAND PELLETIER CHAPELET.....	549
FIGURE 14 : LE MARCHAND DE PAPIER JOLLIVET.....	549
FIGURE 15 : BUFFAULT DU <i>GRAND TURC</i> .....	550
FIGURE 16 : LE FLEURISTE-DECORATEUR DUFTOY.....	550
FIGURE 17 : GUEROULT DU <i>SOLEIL D'OR</i> , MARCHAND DE TISSUS POUR MEUBLES, 28 MARS 1781.....	551
FIGURE 18 : LE FRUITIER ORANGER DUFOUR.....	552
FIGURE 19 : LA FACTURE TABLEAU DU BOULANGER GARIN POUR MARS 1786.....	553
FIGURE 20 : L'HOTEL DE ROTHELIN D'APRES LE PLAN TURGOT (1734-1739).....	556
FIGURE 21 : PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE SELON BLONDEL.....	556
FIGURE 22 : ELEVATION DU COTE DE LA COUR D'APRES BLONDEL.....	557
FIGURE 23 : ELEVATION DU COTE DU JARDIN D'APRES BLONDEL.....	557
FIGURE 24 : ELEVATION COTE JARDIN.....	557
FIGURE 25: VUE CAVALIERE DE L'HOTEL D'APRES LE PLAN TURGOT.....	558
FIGURE 26 : PLAN DU QUARTIER SELON LE PLAN JAILLOT.....	559
FIGURE 27 : PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE SELON BLONDEL.....	559
FIGURE 28 : PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE EN 1759.....	560
FIGURE 29 : PLAN DES ENTRESOLS AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSEE.....	560
FIGURE 30 : PLAN GENERAL DU PREMIER ETAGE AVEC LES ENTRESOLS EN 1759.....	561
FIGURE 31 : PLAN DES APPARTEMENTS DU PREMIER ETAGE EN 1759.....	561
FIGURE 32 : ENTRESOL DES APPARTEMENTS SUR LE 1 <sup>ER</sup> ETAGE EN 1759.....	562
FIGURE 33 : PLAN DES GALETAS EN 1759.....	562
FIGURE 34 : PLAN DU PAVILLON DU JARDINIER EN 1759 DEVENU EN 1776 LE PAVILLON DES PAGES.....	562
FIGURE 35 : PORTE COCHERE ET ELEVATION DE LA GRANDE COUR D'APRES BLONDEL.....	563
FIGURE 36 : ELEVATION DE LA GRANDE COUR EN 1759.....	563
FIGURE 37 : ELEVATION DU BATIMENT SUR LES DEUX COURS D'APRES BLONDEL.....	564
FIGURE 38 : ELEVATION DU BATIMENT SUR LES DEUX COURS EN 1759.....	564
FIGURE 39 : ELEVATION DE LA FAÇADE SUR LES JARDINS EN 1759.....	565
FIGURE 40 : DECOR DU FOND DU JARDIN EN 1759.....	565

FIGURE 41 : PLAN GENERAL DE L'HOTEL EN 1759 .....	566
FIGURE 42 : DETAILS DES ECURIES DANS LE PLAN DE BLONDEL .....	567
FIGURE 43 : LES ECURIES D'APRES LE PLAN DE 1759.....	567
FIGURE 44 : DETAILS DU PAVILLON DU JARDINIER DEvenu CELUI DES PAGES EN 1776 .....	568
FIGURE 45 : LA PAROISSE DE TRIEL DANS LE PLAN DE L'INTENDANCE .....	568
FIGURE 46 : TRIEL DANS L'ATLAS TRUDAINE .....	569
FIGURE 47 : LE CHATEAU DE TRIEL VU PAR LA CARTE DES CHASSES DU ROY .....	569
FIGURE 48 : DETAILS DE LA CARTE DES CHASSES DU ROY .....	570
FIGURE 49 : TRIEL D'APRES LE CADASTRE NAPOLEONNIEN .....	571
FIGURE 50 : L'EGLISE DE TRIEL ET LA PLACE (D), ANCIENNE AVANT-COUR DU CHATEAU EN 2009 .....	571
FIGURE 51 : LES VESTIGES DU MUR DE CLOTURE DU JARDIN CONTRE LA ROUTE DE MEULAN (F) .....	572
FIGURE 52 : UNE DES PORTES DU JARDIN (F) TRANSFORME AUJOURD'HUI EN PARC MUNICIPAL .....	572
FIGURE 53 : UN VESTIGE D'UN DECOR DE PIERRE FLEURI DU JARDIN DE TRIEL.....	573
FIGURE 54 : CONSOLE REALISEE PAR GEORGES JACOB.....	573
FIGURE 55 : LE BUSTE DU PRINCE DE CONTI REALISE PAR PIERRE MERARD .....	574
FIGURE 56 : LE PLAN DE L'APPARTEMENT DU COMTE DE LA MARCHE A VERSAILLES .....	575
FIGURE 57 : LE LOGEMENT AVANT 1770, L'ENTRESOL .....	575
FIGURE 58 : LOGEMENT A LA SUITE DE LA CONSTRUCTION DE L'OPERA, L'ENTRESOL.....	576
FIGURE 59 : PLAN DU LOGEMENT DU COMTE DE LA MARCHE AVANT 1770.....	576
FIGURE 60 : PLAN DU LOGEMENT DU COMTE DE LA MARCHE MARIE APRES LA CONSTRUCTION DE L'OPERA .....	576
FIGURE 61 : UN HABIT DE COUR A LA FIN DU XVIII <sup>E</sup> SIECLE .....	577
FIGURE 62 : LES DIFFERENTES PARTIES D'UN GRAND HABIT : LE GRAND CORPS, LE BAS DE ROBE ET LA MANTILLE (EN POINTILLE) .....	577
FIGURE 63 : DEUX ROBES A LA MODE : LA LEVITE ET LA ROBE A LA POLONAISE.....	578
FIGURE 64 : MARIE-FORTUNEE D'ESTE, ALORS COMTESSE DE LA MARCHE, PEINTE PAR CARMONTELLE, 1768... 581	581
FIGURE 65 : PORTRAIT DE LA PRINCESSE DE CONTI PAR AUGUSTIN DE SAINT-AUBIN .....	581
FIGURE 66 : PORTRAIT DE LA PRINCESSE DE CONTI EN 1781.....	582
FIGURE 67 : MARIE-FORTUNEE PAR HORTENSE HAUDEBOURT-LESCOT.....	582
FIGURE 68 : LES ARMES DE LA PRINCESSE DE CONTI .....	583
FIGURE 69 : LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI, GRAND-PRIEUR DE FRANCE DE L'ORDRE DE MALTE (1717-1776).....	584
FIGURE 70 : LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH DE BOURBON-CONTI, EPOUX DE MARIE-FORTUNEE D'ESTE (1734-1814)584	584
FIGURE 71 : FRANÇOIS III D'ESTE, DUC DE MODENE.....	586
FIGURE 72 : CHARLOTTE-AGLAE D'ORLEANS, DUCHESSE DE MODENE (1700-1761).....	586
FIGURE 73 : ESTAMPE D'ISRAËL SILVESTRE, <i>VEÛE DE LA SAINTE CHAPELLE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT</i> , 17 <sup>E</sup> SIECLE, CHANTILLY, MUSEE CONDE.....	588
FIGURE 74 : ESTAMPE D'ISRAËL SILVESTRE, <i>PERSPECTIVE DU CHATEAU DE BOURBON L'ARCHAMBAULT</i> , 17 <sup>E</sup> SIECLE, CHANTILLY ; MUSEE CONDE.....	588
FIGURE 75 : ESTAMPE D'ISRAËL SILVESTRE, <i>VEÛE DES BAINS DE BOURBON L'ARCHAMBAULT</i> , 17 <sup>E</sup> SIECLE, CHANTILLY, MUSEE CONDE.....	589
FIGURE 76 : LA FAÇADE DE L'EGLISE EN 2006.....	590
FIGURE 77 : L'INTERIEUR DE L'EGLISE EN 2006.....	590

## Table des généalogies

GENEALOGIE 1 : GENEALOGIE PARTIELLE DES ROCHEDRAGON D'APRES LES PREUVES POUR LES HONNEURS DE LA COUR EN 1774 .....	468
GENEALOGIE 2 : LES ALLIANCES ET PARENTELES DE LA FAMILLE DE ROCHEDRAGON .....	469
GENEALOGIE 3 : ADELAÏDE DE SAILLY DESCENDANTE DE LA FAMILLE LE TELLIER .....	470
GENEALOGIE 4 : LES ALLIANCES DE LA FAMILLE DE SAILLY .....	471
GENEALOGIE 5 : LES ALLIANCES ET LES PARENTELES DU MARQUIS DE ROCHEDRAGON EN 1774 .....	472
GENEALOGIE 6 : LA FAMILLE LEBEL DE BELLECHASSAIGNE .....	473
GENEALOGIE 7 : ALLIANCES ET PARENTELES DES FAMILLES DE CHAMBORANT ET DE LA MYRE-MORY .....	474
GENEALOGIE 8 : FAMILLES DE CAUMONT ET DES ROCHES .....	475
GENEALOGIE 9 : LES ALLIANCES DE LA FAMILLE DE BROC .....	476
GENEALOGIE 10 : GENEALOGIE SIMPLIFIEE DE LA FAMILLE DE SABRAN.....	477
GENEALOGIE 11 : LES ALLIANCES DES FAMILLES DU PUGET DE BARBENTANE ET DU MESNILDOT.....	478
GENEALOGIE 12 : LES PARENTELES CONVOQUEES LORS DU MARIAGE DU COMTE DE SABRAN .....	479
GENEALOGIE 13 : LES MONTARBY DE DAMPIERRE : UNE FAMILLE DE MILITAIRES.....	480
GENEALOGIE 14 : GENEALOGIE DE LA FAMILLE CONTI .....	585

GENEALOGIE 15 : GENEALOGIE DE LA FAMILLE D'ESTE.....	587
--	-----

## **Table des cartes**

CARTE 1 : LES MARCHANDS DE SAINT-GERMAIN-DES-PRES.....	489
CARTE 2 : LES MARCHANDS DU QUARTIER DU PALAIS-ROYAL.....	490
CARTE 3 : LES MARCHANDS DE L'ILE DE LA CITE.....	490
CARTE 4 : LES SPECIALISTES DE LA DECORATION ET DE LA RENOVATION (TM).....	491
CARTE 5 : LES FOURNISSEURS DE BOUCHE (B).....	492
CARTE 6 : LES FOURNISSEURS DE L'ECURIE (E).....	493
CARTE 7 : LES SPECIALISTES DU VETEMENT (H).....	494
CARTE 8 : LES ARTISANS DU CORPS (S).....	495
CARTE 9 : LES FOURNISSEURS DE LUXE (L).....	496

## **Table des Annexes**

ANNEXES 1 LA MAISON DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	461
ANNEXES 2 LA SUITE ARISTOCRATIQUE.....	468
ANNEXES 3 LES FOURNISSEURS DE SAS.....	481
ANNEXES 4 LES APPARENCES DE LA PRINCESSE.....	517
ANNEXES 5 L'ECURIE PRINCIERE.....	522
ANNEXES 6 EMPLOIS DU TEMPS ET ACTIVITES DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	523

## **Table des Pièces justificatives**

PIÈCES JUSTIFICATIVES 1 ACTES NOTARIES.....	533
PIÈCES JUSTIFICATIVES 2 MEMOIRES DE FOURNISSEURS.....	549
PIÈCES JUSTIFICATIVES 3 EXTRAITS DES COMPTES.....	554
PIÈCES JUSTIFICATIVES 4 LES RESIDENCES DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	556
PIÈCES JUSTIFICATIVES 5 LES APPARENCES PRINCIERES.....	577

# INDEX

Les noms de lieux sont en italiques.

## A

*ANET* (résidence du duc de Penthièvre) 319, 353, 354, 399, 527  
*ARMAINVILLIERS* (résidence du duc de Penthièvre) ..... 319, 353, 354  
*ARTOIS* (Charles-Philippe de France, frère de Louis XVI et comte d') 93, 97, 187, 194, 206, 310, 325, 337, 339, 347, 402, 404, 437, 599  
*ARTOIS* (Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d') ..29, 250, 251, 255, 260, 262, 602  
*ASSIGNIES D'OISY* (famille d')79, 82, 83, 85, 88, 90, 96, 104, 602, 611, 612  
*AVIGNON* 87, 94, 381, 382, 385, 610, 613, 624, 688, 704

## B

*BAREGES*264, 292, 293, 294, 296, 318, 322, 323, 328, 626, 677, 678  
*BARIATINSKY* (Ivan Ivanovitch comte).....373  
*BARRUEL* (Augustin abbé), aumônier de la princesse de Conti 49, 373, 413, 415, 420, 421, 423, 424, 435, 441, 446, 467, 548, 610, 631, 632, 695, 723  
*BECCARIA* (Cesare marquis de), homme de lettres milanais.....366  
*BELLEVUE* (résidence de Mesdames)206, 319, 347, 527  
*BELLEVUE* (résidence royale)..... 206, 319, 347, 527  
*BERRY* (Charles Ferdinand d'Artois, duc de) .....526  
*BIZY* (résidence du duc de Penthièvre)..... 354  
*BOMBELLES* (Marc Marie de Bombelles, marquis de)..... 146, 361, 363, 371, 372  
*BOURBON* (Bathilde d'Orléans, duchesse de)30, 41, 43, 46, 56, 57, 59, 99, 103, 112, 113, 115, 118, 124, 173, 174, 229, 230, 279, 307, 310, 335, 336, 348, 350, 364, 405, 425, 429, 457, 458, 463, 464, 603, 613, 712  
*BOURBON* (Louis VI Henri de Bourbon-Condé duc de)..... 41, 321, 335, 457, 602, 613  
*BOURBON-L'ARCHAMBAULT* 40, 46, 52, 53, 54, 55, 65, 151, 220, 233, 273, 286, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 314, 319, 320, 321, 322, 323, 356, 362, 387, 482, 483, 484, 515, 516, 517, 589, 590, 600, 627, 671, 672, 673, 674, 675, 677, 683, 712, 714  
*BRESI* (Armand), trésorier62, 63, 65, 66, 69, 70, 124, 125, 127, 138, 194, 288, 444, 466, 543, 548, 598, 615  
*BROC* (famille de)86, 89, 90, 96, 99, 476, 598, 603, 608, 611, 612, 702, 714

## C

*CACCIA* (Antoine), banquier et agent diplomatique du duc de Modène 72, 264, 292, 325, 355, 356, 364, 368, 615  
*CADIER DE VEAUCE* (famille de) ..... 611, 704

*CASTRIES* (Gabrielle Isabeau Thérèse de Rozet de Rocozel de Fleury, marquise de) ..... 101, 361, 363  
*CHAMBERY* 8, 72, 73, 74, 75, 76, 139, 142, 144, 325, 326, 327, 423, 438, 466, 467, 548, 650, 725  
*CHAMBORANT* (famille de) 83, 84, 88, 95, 474, 606, 611, 612, 703, 714  
*CHANTELOUP-LES-VIGNES* 188, 357, 604, 701  
*CHANTILLY* (résidence du prince de Condé) 30, 41, 43, 56, 81, 96, 99, 115, 118, 230, 252, 307, 310, 318, 344, 375, 376, 381, 419, 457, 458, 500, 525, 552, 579, 582, 585, 589, 590, 613, 652, 714  
*CHATEAUNEUF SUR LOIRE* (résidence du duc de Penthièvre).....319, 353  
*CHATEAUVILLAIN* (résidence du duc de Penthièvre) ..... 54, 72, 319, 499, 508  
*CHOISY* (résidence royale) ..... 318, 319, 339, 347  
*COMPIEGNE* (résidence du duc de Penthièvre)...111, 136, 318, 339, 347, 426, 525, 606, 611, 612, 696  
*COMPIEGNE* (résidence royale) 83, 86, 111, 136, 318, 339, 347, 426, 465, 525, 606, 611, 612, 696  
*CONDE* (Louis IV Henri de Bourbon-Condé, prince de) 7, 38, 81, 93, 183, 196, 213, 310, 325, 335, 337, 340, 341, 344, 345, 349, 457, 597, 602, 609, 614  
*CONDE* (Louise-Adélaïde de) 30, 59, 75, 167, 307, 308, 309, 310, 315, 336, 337, 341, 356, 375, 393, 407, 408, 413, 419, 438, 439, 440, 443, 444, 445, 458, 464, 509, 546, 602, 613, 614, 621, 632, 653  
*CONTI* (Louis-François de Bourbon-Conti, prince de) 7, 10, 35, 48, 49, 54, 57, 58, 62, 85, 109, 110, 111, 128, 130, 167, 182, 211, 215, 284, 292, 296, 311, 315, 319, 320, 333, 335, 341, 342, 343, 346, 360, 366, 375, 401, 402, 409, 436, 451, 503, 523, 524, 546, 585, 599, 601, 603, 604, 615, 654, 655, 683, 690, 714  
*CONTI* (Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, comte de la Marche puis prince de) 7, 10, 35, 41, 42, 88, 95, 100, 108, 109, 111, 113, 114, 115, 116, 121, 122, 123, 124, 125, 136, 142, 143, 148, 161, 167, 182, 229, 306, 309, 310, 311, 325, 333, 335, 339, 341, 344, 353, 360, 366, 369, 373, 375, 376, 436, 451, 454, 504, 545, 546, 575, 576, 583, 585, 597, 598, 599, 601, 603, 604, 605, 615, 654, 655, 683, 690, 714  
*CONTRI* (Jean-Baptiste abbé), chargé des affaires du duc de Modène en France 63, 65, 68, 111, 125, 188, 193, 230, 248, 253, 264, 267, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 283, 284, 285, 286, 288, 293, 295, 296, 328, 340, 341, 351, 355, 363, 366, 367, 368, 395, 399, 408, 414, 415, 425, 426, 432, 435, 436, 437, 438, 443, 444, 615, 707  
*COURSON DE LA VILLE-HELIO* (Marie-Jeanne de), dame suivante de la princesse de Conti65, 79, 89, 91, 96, 414, 418, 419, 430, 432, 443, 447, 454  
*CRECY* (résidence du duc de Penthièvre) 318, 344, 345, 353, 438, 524, 525

CREQUY (Renée-Caroline-Victoire de Froullay de Tessé, marquise de Créquy veuve de Louis de Blanchefort, marquis de)..... 247, 362, 620  
CRILLON (famille de) ..... 93, 94, 183

## D

DAMAS (Bernardin Giraud archevêque de), nonce ..... 368, 414, 519  
DRESNAY DES ROCHES (Marie-Emilie de Caumont, comtesse du), dame suivante de la princesse de Conti 55, 75, 76, 77, 79, 82, 85, 88, 89, 96, 103, 146, 147, 148, 327, 328, 445, 546, 548, 603, 616  
DUPONT DE COMPIEGNE (famille de) 83, 86, 89, 465, 611  
DUPONT DE COMPIEGNE (Henri-André), page de la princesse de Conti ..... 86, 89  
DURFORT (famille de) 70, 94, 97, 104, 140, 141, 456, 649

## E

ESPINCHAL (Joseph Thomas Anne, comte d')..... 74, 76, 371, 374, 375, 409, 444, 620

## F

FOGLIANI (marquise de) ..... 366  
FONTAINEBLEAU (*résidence royale*) 89, 114, 136, 192, 314, 318, 319, 323, 339, 347, 525, 689, 702  
FOUGIERES (famille de) ..... 703  
FRIBOURG (*Suisse*) 8, 72, 74, 76, 139, 143, 144, 145, 146, 265, 325, 326, 327, 372, 395, 396, 407, 438, 546, 603, 616, 650, 651, 725  
FRISI (Paulo père), homme de sciences milanais.. 366, 392

## G

GENLIS (Stéphanie-Félicité Du Crest, comtesse de) ... 43, 44, 56, 60, 66, 67, 97, 99, 100, 118, 126, 189, 200, 209, 210, 223, 231, 247, 248, 251, 252, 258, 285, 288, 303, 310, 323, 338, 343, 359, 361, 364, 365, 372, 374, 376, 377, 384, 389, 397, 398, 399, 402, 419, 433, 620, 629, 633, 689  
GRADENICO, ambassadeur de Venise..... 368

## H

HABSBOURG (Ferdinand de), archiduc d'Autriche ..... 44, 223, 230, 369, 370, 546, 547, 599, 611  
HABSBOURG (Marie-Thérèse de), impératrice 7, 39, 54, 62, 70, 71, 109, 116, 117, 124, 137, 153, 333, 340, 343, 369, 370, 371, 438, 578, 579, 599, 620, 621, 652

## I

ISLE-ADAM (*L', résidence du prince de Conti*) 5, 9, 22, 88, 142, 317, 318, 343, 344, 345, 353, 401, 407, 436, 457, 507, 524, 525, 600, 651, 653, 654, 655, 664, 683, 701

## L

LA BUSSIERE (Hubert-Joseph de), page de la princesse de Conti ..... 88, 606  
LA FERTE-VIDAME (*résidence du duc de Penthièvre*) ..... 318

LA FRESNAYE SAINT-AIGNAN (Madeleine-Jeanne-Joséphine-Gabrielle de Broc marquise de), dame suivante de la princesse de Conti 50, 55, 79, 81, 85, 90, 93, 94, 99, 112

LA MARCK (Marie-Anne de Noailles, comtesse de) ..... 342, 362, 364, 365

LA MUETTE (Résidence royale) 318, 319, 339, 347, 531

LA MYRE-MORY (Anne de Chamborant de la Clavière comtesse de), dame suivante de la comtesse de la Marche ..... 43, 79, 82, 84, 90, 104

LA TRAPPE (*abbaye de*) ..... 438, 694

LAINCEL (OU LINCCEL) DU BOUSQUET (Louis François comte de), écuyer de la princesse de Conti ..... 79, 85, 87, 94, 104, 465, 606

LAMBALLE (Louis Alexandre Stanislas de Bourbon-Penthièvre, prince de) ..... 116, 438, 524, 597

LAMBALLE (Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan, princesse de) 22, 90, 96, 99, 117, 167, 210, 223, 249, 281, 285, 319, 336, 340, 348, 349, 352, 356, 363, 374, 407, 437, 524, 597, 621, 632, 652, 653

LAMBERT (abbé), ancien confesseur du duc de Penthièvre 66, 67, 74, 75, 76, 127, 143, 146, 326, 327, 371, 372, 377, 378, 433, 443, 621, 630, 687, 699, 700

LANDSHUT (*Bavière*) 8, 72, 144, 145, 325, 326, 327, 395, 616, 725

LE HAVRE ..... 318

LE RAINCY (*résidence du duc d'Orléans*) 279, 317, 318, 319, 344, 345, 352, 353, 372, 525, 527

LE TELLIER (famille) ..... 103

LOMBARD (Jean-Baptiste), trésorier 124, 142, 196, 465, 548

LOUIS XV, roi de France 10, 11, 24, 36, 38, 87, 109, 110, 114, 190, 211, 212, 214, 237, 248, 249, 251, 254, 258, 272, 321, 333, 334, 335, 338, 341, 342, 343, 345, 346, 352, 353, 354, 360, 364, 375, 388, 393, 402, 403, 415, 421, 425, 453, 546, 597, 599, 605, 611, 619, 620, 621, 622, 623, 633, 637, 643, 644, 651, 652, 653, 655, 665, 667, 668, 680, 681, 688, 694, 696, 723

LOUIS XVI, roi de France ..... 346

LOUVECIENNES ..... 196, 318, 344, 353, 524, 671

LUDE (*hôtel du*) 39, 47, 53, 64, 72, 73, 100, 144, 170, 182, 183, 184, 185, 193, 194, 195, 196, 198, 202, 203, 208, 250, 309, 369, 420, 435, 594, 595, 601, 623, 669, 722

LUXEMBOURG (Madeleine Angélique de Neufville de Villeroy, veuve du duc de Boufflers et du maréchal de Luxembourg, duchesse de) 361, 363, 364

## M

MADAME ADELAÏDE (fille de Louis XV) 28, 36, 74, 75, 147, 248, 327, 328, 340, 380, 445, 603

MADAME LOUISE (fille de Louis XV) 333, 382, 387, 413, 438, 440, 525, 534, 539, 697

MADAME ROYALE (Marie-Thérèse de France fille de Louis XVI) 249, 250, 345, 372, 528, 597, 632

MADAME SOPHIE (fille de Louis XV) ..... 530, 600

MAILLY (famille de) ..... 93, 94, 104, 456, 702

MARESCOTTI (Pia), gouvernante de la princesse de Conti 46, 62, 63, 65, 66, 68, 205, 444, 465, 467, 598, 611, 707

MARIE LESZCZYNSKA, reine de France..... 63, 320, 345, 360, 388, 399, 406, 409, 420, 421, 436, 437, 443, 446, 598, 600, 621, 631, 653

MARIE-ANTOINETTE, reine de France..... 39, 44, 87, 117, 166, 181, 212, 250, 251, 252, 260, 272, 348, 349, 355, 360, 371, 375, 395, 399, 402, 421, 436, 453, 579, 599, 618, 619, 620, 621, 632, 633, 635, 644, 652, 653, 672, 674, 680, 681, 689

MARLY (*résidence royale*) 249, 318, 319, 339, 347, 527, 671

MASSUAU (famille de).....601

MELFORT (Louis Drummond, comte de)..... 361, 374, 396

MILAN 35, 109, 110, 328, 350, 365, 368, 370, 412, 534, 539, 541, 542, 695, 705, 706

MODENE (Amélie d'Este, sœur de François III duc de).....443

MODENE (Bénédictine d'Este sœur de François III duc de).....29, 183, 443, 615

MODENE (Bénédictine d'Este, sœur de François III duc de).....29, 615

MODENE (Charlotte-Aglæ d'Orléans, duchesse de) 7, 116, 125, 336, 350, 406, 414, 415, 587, 597, 603, 605, 714

MODENE (*duché de*)..... 415, 416, 423, 706

MODENE (François III d'Este, duc de)7, 10, 29, 36, 54, 109, 173, 187, 350, 366, 368, 369, 370, 422, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 587, 612, 615, 707, 708, 714, 725

MODENE (Hercule-Renaud d'Este, duc de)29, 143, 325, 327, 351, 355, 368, 369, 370, 537, 540, 615, 616

MODENE (Marie-Béatrice d'Este, fille d'Hercule duc de), archiduchesse d'Autriche7, 44, 145, 198, 223, 230, 328, 360, 369, 371, 373, 416, 546, 547, 621, 652, 662, 666, 681, 699

MODENE (Mathilde d'Este fille de François III duc de)..... 109, 325, 546, 603, 615, 696

MONTARBY (Famille de) 83, 84, 86, 89, 100, 465, 480, 598, 603, 606, 611, 612, 714

MONTARBY (Louis-Charles de), page de la princesse de Conti.....100

MONTAUBAN (Louis-Apollinaire de la Tour du Pin-Montauban abbé de) .....365, 368, 413

MONTAUBAN (Marie-Olympe de Vauserre des Adrets, veuve du comte de Montauban 1<sup>er</sup> écuyer du duc d'Orléans, comtesse de), dame de la duchesse d'Orléans ..... 361, 364, 413

MONTESQUIOU-FEZENSAC (famille).....104

MONTESSON (Charlotte Jeanne Béraud de la Haie de Riou, marquise de)230, 335, 345, 353, 361, 372, 375, 402

MONTLUCON..... 5, 79, 93, 94, 607, 703, 704

MOULINS 53, 292, 294, 321, 516, 517, 627, 675, 677, 694, 703

MUY (Joseph Gabriel Tancrede De Felix, marquis du) .....361, 507

MYRE-MORY (famille de la)43, 79, 82, 83, 84, 85, 88, 90, 95, 100, 104, 365, 474, 611, 612, 714

## N

NANCY 318, 320, 340, 359, 411, 524, 685, 694, 696, 702

Narbonne-Lara (Louis, comte de), chevalier d'honneur de Madame Adélaïde ..... 197, 362

## O

OISY (Bénigne de Massuau comtesse d')79, 82, 88, 90

OLLIVIER (Michel Barthélemy), peintre...62, 97, 360

ORLEANS (Adélaïde de Penthièvre, duchesse de Chartres puis duchesse d')22, 28, 43, 75, 96, 99, 103, 210, 317, 336, 337, 345, 353, 355, 360, 361, 363, 376, 402, 403, 405, 458, 524, 525, 546, 547, 597, 603

ORLEANS (Louis-Philippe d'Orléans duc d')38, 118, 140, 147, 187, 189, 196, 223, 230, 279, 317, 335, 340, 341, 345, 353, 361, 389, 395, 402, 403, 603

ORLEANS (Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres puis d', dit..... 170, 310, 335, 361, 527

## P

PASSY (*résidence du duc de Penthièvre*)..... 266,318, 319, 344, 345, 353, 354, 362, 505, 509, 525, 543

PENTHIEVRE (Louis Jean-Marie de Bourbon duc de) 7, 28, 40, 44, 46, 49, 51, 55, 56, 72, 74, 75, 81, 90, 96, 97, 101, 104, 112, 115, 116, 125, 127, 128, 129, 136, 139, 140, 141, 143, 147, 167, 174, 188, 210, 223, 230, 232, 249, 281, 284, 309, 310, 312, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 325, 341, 343, 344, 345, 348, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 359, 361, 362, 365, 369, 371, 372, 381, 389, 393, 399, 407, 421, 427, 432, 433, 437, 438, 447, 452, 453, 454, 502, 524, 525, 527, 529, 544, 546, 547, 548, 595, 597, 598, 602, 603, 604, 616, 633, 653, 695, 712

PENTHIEVRE (Marie-Thérèse-Félicité d'Este, duchesse de) 7, 97, 116, 340, 343, 369, 438, 599, 620, 633

POMPADOUR (marquise de)20, 181, 206, 258, 342, 345, 451, 620, 644, 671, 687, 690

PONT-DE-BEAUVOISIN.....35

POUGUES-LES-EAUX 292, 293, 294, 296, 318, 320, 626, 627, 628, 678, 704

PRESTOURG (*aujourd'hui Bratislava*) 8, 72, 76, 144, 145, 146, 325, 326, 327, 328, 395, 441

PROVENCE (Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, frère de Louis XVI, comte de) 97, 161, 213, 342, 353, 372, 502,612

PROVENCE (Madame, comtesse de) 181, 210, 229, 245, 268, 284, 310, 316, 323, 328, 333, 335, 375, 399, 445, 457,

PROVENCE (Monsieur, frère de Louis XVI, comte de) 82, 88, 97, 99, 138, 161, 253, 270, 348, 423, 502, 534, 538, 539, 540, 543, 544, 546, 547, 613, 627

PUGET DE BARBENTANE (Elisabeth Charlotte de Mesnildot de Vierville marquise du), dame suivante de la comtesse de la Marche 79, 82, 85, 87, 90, 96, 103

PUGET DE BARBENTANE (famille du) 79, 82, 85, 87, 90, 96, 98, 103, 104, 336, 337, 478, 606, 611, 612, 705, 714

PUISEULX (Charlotte Félicité Le Tellier veuve de Louis Philogène Brûlart, marquise de) .....361

## R

RAMBOUILLET (*résidence du duc de Penthièvre*)317, 318, 319, 343, 344, 345, 353, 354, 524, 525, 527

REGGIO7, 50, 63, 369, 390, 416, 534, 549, 706, 707, 708

ROCHEDRAGON (Adélaïde de Sailly marquise de), dame suivante de Marie-Fortunée d'Este46, 55, 79, 82, 85, 91, 93, 95, 97, 101, 104, 205, 372, 470, 472, 714

ROCHEDRAGON (famille de),46, 79, 82, 83, 84, 85, 88, 91, 93, 94, 95, 97, 101, 102, 103, 205, 362, 372, 465, 468, 469, 472, 594, 606, 607, 611, 612, 714

ROCHEFORT (Jean-Anne-Laurent de Larlan de Kercadio, comte de).....361

RUSSIE (Sophie-Dorothée de Wurtemberg-Montbéliard puis Marie Feodorovna grande duchesse de), séjourne en France sous le nom de comtesse du Nord, .....373

## S

SABRAN (famille de) 82, 84, 85, 87, 94, 96, 98, 103, 104, 402, 477, 479, 594, 601, 611, 612, 704, 705, 714

SABRAN (Marie-Antoinette Elisabeth Coste de Champeron comtesse de), dame suivante de la comtesse de la Marche..... 79, 82, 90, 93, 402

SAILLY (famille de) 55, 82, 85, 91, 93, 95, 101, 103, 104, 470, 471, 472, 598, 606, 611, 612, 714

SAINT-CLOUD (*résidence du duc d'Orléans*)9, 318, 319, 344, 345, 353, 524, 528, 648

SAINT-DOMINIQUE (*rue, Paris*)39, 138, 139, 171, 179, 182, 183, 185, 197, 203, 317, 418, 488, 500, 506, 507, 512, 596, 599, 601, 604, 609, 669, 700

SAINTE-ASSISE (résidence duc d'Orléans).....345

SAINTE-MARTIN DE PONTOISE (résidence du prince de Conti).....344

SAINT-SAUVEUR (Charles-Joseph Marie de Rafaelis de) évêque de Tulle..... 365, 413, 526

SAINT-SAUVEUR (marquise de) .....361

SALVADOR (Maximilien de), page de la princesse de Conti ..... 83, 84, 87, 93, 94, 100

SCEAUX (*résidence du duc de Penthièvre*)281, 317, 319, 343, 353, 354, 355, 356, 373, 381, 399, 407, 425, 527, 529, 530, 552

SEGUR (Angélique de Froissy, fille naturelle du Régent, mère du maréchal de Ségur, comtesse de) ..... 361, 364, 365

SOZZIFANTI (abbé), chargé des affaires du pape 368, 414

## T

THIANGES (famille de)93, 95, 97, 104, 456, 611, 612

TIEPOLO, ambassadeur de Venise .....368

TRIEL 5, 27, 29, 31, 39, 40, 41, 42, 49, 51, 54, 59, 118, 123, 127, 129, 131, 132, 138, 139, 145, 151, 177, 182, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 197, 206, 222, 223, 225, 226, 228, 233, 260, 266, 277, 281, 296, 297, 315, 317, 319, 326, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 364, 372, 374, 382, 399, 406, 414, 428, 435, 447, 449, 452, 461, 467, 514, 548, 569, 570, 571, 572, 574, 595, 601, 602, 604, 609, 610, 632, 663, 666, 701, 712, 713, 714, 722,

TURCONI (Alphonse comte de), noble milanais, chambellan de l'empereur d'Autriche.....366

TURPIN (Marie-Elisabeth-Constance de Lowendal, comtesse de) .....361

## V

VENISE 8, 28, 72, 75, 76, 143, 144, 145, 146, 147, 240, 325, 326, 327, 328, 368, 397, 412, 438, 439, 441, 545, 547, 549, 591, 611, 632, 725

VERDIER DE MARCILLAC (Jean-Antoine du), page de la comtesse de la Marche .....87

VERNON (*résidence du duc de Penthièvre*)131, 188, 319, 353, 354, 355, 528, 603

VERRI (Alessandro), homme de lettres milanais ....44, 45, 366, 367

VERSAILLES 10, 24, 28, 36, 39, 40, 42, 54, 84, 97, 98, 180, 182, 188, 189, 192, 197, 210, 229, 238, 243, 244, 246, 248, 253, 266, 272, 281, 305, 309, 310, 318, 319, 333, 334, 336, 337, 338, 339, 341, 347, 348, 349, 351, 352, 355, 356, 371, 372, 375, 393, 401, 421, 436, 437, 447, 451, 453, 457, 458, 461, 497, 498, 500, 507, 508, 511, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 543, 570, 576, 578, 579, 583, 585, 587, 597, 599, 600, 601, 618, 621, 632, 644, 649, 654, 661, 665, 666, 670, 671, 673, 674, 682, 683, 684, 701, 714

VIERVILLE (famille de), au service des ducs d'Orléans et des princes de Conti ..... 85, 91, 360

VIERVILLE (famille du Mesnildot de)..... 85, 91, 360

VILLEREAU (Jacques-Pierre de), page de la princesse de Conti..... 102, 606

VILLEREAU (Pierre-François de), page de la princesse de Conti.....606

VILLERS-COTTERETS (*résidence du duc d'Orléans*). 317, 318, 319, 344, 345, 353, 392, 402, 403, 523, 524, 525

# TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE LES CADRES DE LA CONSOMMATION : UNE MAISON FÉMININE ET PRINCIÈRE .....</b>	<b>33</b>
CHAPITRE PREMIER LA MAISON D'UNE PRINCESSE DU SANG A LA FIN DU XVIII <sup>E</sup> SIECLE .....	35
I. LA COMPOSITION DE LA MAISON PRINCIERE.....	36
A. Une maison princière modeste.....	37
B. Le cœur de la maison princière .....	42
C. Aux marges de la maison .....	48
II. ENTRETENIR UNE MAISON.....	51
A. Les formes de la rémunération.....	52
B. Des rémunérations hiérarchisées .....	55
III. LA SOCIETE ANCILLAIRE .....	60
A. La spécificité de la maison d'Este-Conti .....	61
B. Une dimension familiale affirmée.....	66
C. La maison princière en exil : la fidélité à l'épreuve de la Révolution.....	72
CHAPITRE 2 LA SUITE ARISTOCRATIQUE DE MARIE-FORTUNEE D'ESTE.....	79
I. UNE NOBLESSE D'EPÉE, ANCIENNE ET PROVINCIALE.....	80
A. Une noblesse ancienne.....	80
B. Une noblesse militaire.....	84
C. Origines géographiques et assises territoriales des familles.....	86
II. LES VOIES D'ACCÈS A LA MAISON PRINCIÈRE.....	91
A. Des intermédiaires cruciaux.....	92
B. La proximité des maisons princières .....	95
III. LES RETOMBÉES DU SERVICE PRINCIER.....	98
A. Des bénéfiques réduits .....	98
B. Le signe d'une impasse ou d'un déclin ? .....	102
CHAPITRE 3 LES FINANCES D'UNE PRINCESSE DU SANG .....	107
I. LES REVENUS D'UNE PRINCESSE DU SANG.....	108
A. Les ressources au temps du mariage .....	108
B. Les ressources de la princesse lors de la séparation.....	111
C. Des revenus annexes obtenus par la princesse .....	116
II. GERER LES REVENUS PRINCIRS .....	119
A. Les comptes : une source précieuse .....	119
B. Gérer les comptes : les hommes de papier .....	123
C. L'œil de la princesse sur les comptes.....	126
III. LES DEPENSES DE LA MAISON PRINCIERE.....	128
A. Le poids des dépenses de fonctionnement et d'entretien de la maison .....	128
B. Les dépenses personnelles de la princesse .....	130
C. Bilan global des grands postes de dépenses .....	132
IV. DES RÈGLEMENTS PARFOIS DÉLICATS.....	134
A. La princesse et ses créanciers : un règlement variable selon son assise financière.....	134
B. Pour les grandes dépenses : un recours au système de la rente .....	138
C. Révolution et difficultés financières de la princesse de Conti.....	142
CHAPITRE 4 LES FOURNISSEURS DE LA PRINCESSE DE CONTI .....	149
I. UN MARCHÉ AMPLE ET SPÉCIALISÉ .....	150
A. Un marché adapté aux besoins princiers.....	150
B. Une spécialisation des fournisseurs incomplète .....	153
C. Des fournisseurs spécifiques? .....	155
II. LE CHOIX DU FOURNISSEUR : LES STRATÉGIES DE SÉDUCTION MARCHANDE .....	158
A. L'argument décisif de la distinction.....	159
B. Exotisme et nouveautés.....	162
III. LES FOURNISSEURS DE LA PRINCESSE DANS LA VILLE.....	167
A. Un faible étalement spatial.....	168
B. Les grands quartiers marchands .....	170



**DEUXIÈME PARTIE UN TRAIN DE VIE ARISTOCRATIQUE ET FÉMININ A LA FIN DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE..... 175**

CHAPITRE 5 LES RESIDENCES L'HOTEL ET LE CHATEAU.....	179
I. LES RESIDENCES DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	182
A. L'hôtel du Lude : un modèle d'hôtel aristocratique.....	182
B. Le château de Triel : une demeure de prestige à la campagne.....	187
II. LES TRANSFORMATIONS DE L'HOTEL PARISIEN.....	193
A. Des travaux longs et coûteux.....	193
B. Une princesse et son architecte.....	195
C. Les espaces transformés.....	197
III. LA COMMODITE DANS L'ESPACE DOMESTIQUE PRINCIER.....	201
A. Des appartements princiers commodes.....	202
B. Pour les domestiques : une commodité hiérarchisée.....	205
IV. LE DÉCOR DES APPARTEMENTS PRINCISERS.....	208
A. Un décor d'apparat.....	209
B. Un décor fleuri et féminin.....	211
C. Une mode suivie de loin.....	212
CHAPITRE 6 LA TABLE D'UNE PRINCESSE.....	217
I. NOURRIR UNE MAISON PRINCIERE.....	220
A. Un secteur essentiel dans l'économie de la maison.....	220
B. Des tables princières.....	222
C. L'approvisionnement des cuisines princières.....	224
II. LE LUXE DE LA TABLE PRINCIERE.....	229
A. Une vaisselle abondante.....	229
B. Des réceptions rares mais fastueuses.....	230
III. PRATIQUES ET COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	232
A. Les aliments de la distinction.....	232
B. Une consommation originale ?.....	238
CHAPITRE 7 LES APPARENCES D'UNE PRINCESSE DU SANG.....	243
I. LE CORPS PARÉ.....	246
A. L'habillement de la princesse de Conti.....	246
B. Construire le visage d'une princesse du sang.....	255
C. Une consommation ample et distinctive.....	261
II. UN CORPS FEMININ ENTRE SOINS ET SANTE.....	263
A. Une princesse continuellement malade et inquiète.....	263
B. Les nouvelles normes de l'apparence.....	269
C. Une nouvelle thérapeutique : hygiène et régimes.....	275
III. LES MALADIES DE LA PRINCESSE DE CONTI.....	282
A. Les maladies d'une femme.....	282
B. Les remèdes entre médecine humorale et médecine des Lumières.....	287
C. L'eau qui soigne.....	289

**TROISIEME PARTIE UNE PRINCESSE ENTRE LE MONDE ET DIEU ..... 301**

CHAPITRE 8 EN VOITURE ! LA MOBILITE D'UNE PRINCESSE DU SANG A LA FIN DU XVIII <sup>E</sup> SIECLE.....	305
I. DE NECESSAIRES EQUIPAGES.....	306
A. Les voitures.....	306
B. Une écurie modeste.....	310
C. Une livrée et des équipages aux armes de la princesse.....	311
II. UN ENTRETIEN COUTEUX.....	312
A. Nourrir et soigner les chevaux.....	312
B. L'entretien des équipages.....	313
III. LES VOYAGES DE LA PRINCESSE.....	316
A. De 1759 à 1789 : une mobilité distinctive.....	317
B. Une mobilité d'apparat avant 1789.....	322
C. Les voyages contraints de l'émigration.....	324
CHAPITRE 9 LA SOCIABILITE D'UNE PRINCESSE.....	331
I. UNE PRINCESSE DANS LE MONDE ARISTOCRATIQUE.....	333
A. Les prérogatives d'une princesse du sang à la cour de France.....	334
B. Une présence limitée à la cour de Louis XV.....	338
C. Son insertion dans la sociabilité aristocratique.....	343
II. UNE PRINCESSE EN RETRAIT.....	346

A. Une appartenance ténue à la cour de Louis XVI.....	346
B. Un retrait progressif du monde aristocratique.....	352
C. Un repli sur ses résidences à partir de 1781.....	355
III. UN CERCLE DE SOCIABILITÉ ÉTROIT.....	359
A. Un « rassemblement de toutes les vieilles maréchales et des personnes de l'ancienne cour » ?.....	360
B. Une sociabilité italienne ?.....	365
C. Une princesse en voie de déclassement ?.....	370
CHAPITRE 10 LES OCCUPATIONS PRINCIÈRES ENTRE PRATIQUES INTELLECTUELLES ET DIVERTISSEMENTS ...	377
I. LIVRES ET LECTURES DE LA PRINCESSE.....	378
A. Une modeste bibliothèque princière.....	380
B. Le contenu d'une bibliothèque féminine.....	382
II. DES PRATIQUES CULTURELLES LIMITEES.....	392
A. La pratique de l'écriture.....	392
B. Une princesse artiste ?.....	396
III. UNE PRINCESSE SANS DIVERTISSEMENT ?.....	401
A. Des spectacles plus édifiants que divertissants.....	401
B. Le jeu : un remède à l'ennui ?.....	405
CHAPITRE 11 LA PIÉTÉ D'UNE PRINCESSE.....	411
I. LES FONDEMENTS DE SA FOI.....	413
A. Un entourage ecclésiastique influent.....	413
B. L'abbé Barruel, aumônier de la princesse.....	419
II. UNE PIÉTÉ TOURNÉE VERS LES AUTRES.....	424
A. Une princesse du sang catholique.....	424
B. Une princesse généreuse.....	427
III. LA FOI D'UNE PRINCESSE.....	433
A. Une vie de dévotion.....	433
B. Une soumission à la volonté divine.....	438
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	449
<b>ANNEXES.....</b>	<b>459</b>
<b>PIÈCES JUSTIFICATIVES.....</b>	<b>531</b>
<b>ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>579</b>
ABREVIATIONS.....	709
TABLES.....	711
<i>Table des Tableaux.....</i>	<i>711</i>
<i>Table des figures.....</i>	<i>712</i>
<i>Table des généalogies.....</i>	<i>713</i>
<i>Table des cartes.....</i>	<i>714</i>
<i>Table des Annexes.....</i>	<i>714</i>
<i>Table des Pièces justificatives.....</i>	<i>714</i>
INDEX.....	715
TABLE DES MATIÈRES.....	719

